HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME DOUZIEME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

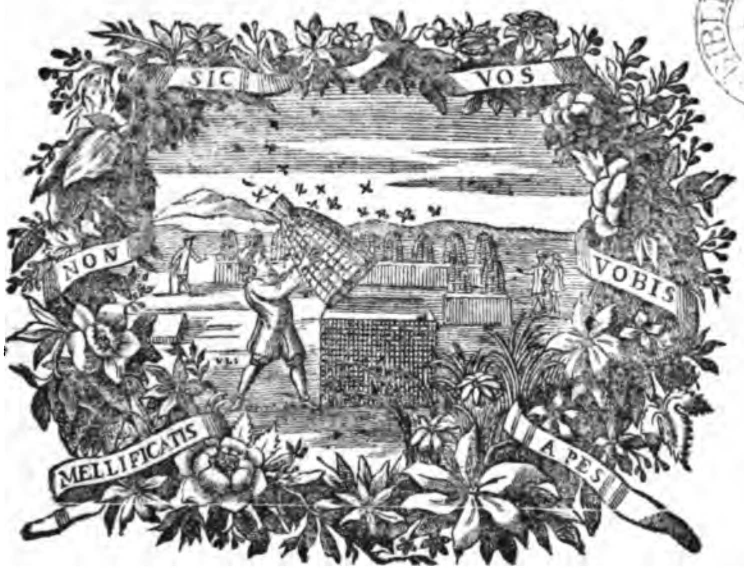
M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGE' HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMER, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

TOME DOUZIÉME.



A LA HAYE.

M. DCC. XLIX.



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE VINGT-SIXIEME,

Contenant le Regne d'ANNE.

ANNE,

REINE D'ANGLETERRE,

Vingt-neuvieme depuis la Conquête.

ANNE. 1702.

LA mort de Guillaume III. inſpira aux François & aux Torys une audace & des eſpérances qui firent honneur à ſa mémoire. Il ne tint pas aux premiers de perſuader aux Hollandois que leur Stathouder, en mourant, les avoit déchargez d'un joug, ſous lequel ils gémiſſoient, & que rendus enfin à eux-mêmes, ils ne feroient deſormais que commencer à être libres d'écouter dans leurs delibérations la voix ſeule de la prudence & de la juſtice. Les Torys

ANNE. 1702.

s'efforcèrent à leur tour de faire partager à la Princesse Anne la haine envenimée qu'ils conservoient pour le feu Roi. Ils semèrent le bruit que ce Prince avoit eu dessein de la priver de la Couronne & même de la liberté, & de se donner pour Successeur immédiat un Prince de la Maison d'Hanover. On découvrit & on éluda les artifices des uns & des autres.

Aussi bien s'y prenoient-ils trop tard pour dissoudre des alliances aussi fortes que celles que l'Angleterre & la Hollande avoient contractées entre elles & avec plusieurs Puissances sous le dernier Regne. Dès le commencement de l'année précédente *, elles avoient renouvellé & confirmé leurs traitez avec le Roi de Dannemarc, qui s'étoit engagé à maintenir la sûreté & la liberté du Commerce dans le Sund, à reconnoître l'Electorat d'Hanover, à n'entrer dans aucun Traité qui pût troubler la paix du Nord, & à fournir à l'Angleterre & à la Hollande trois mille Cavaliers, mille Dragons, huit mille Fantassins. Elles s'étoient assûrées de troupes Lunebourgeoises, Hessoises, Prussiennes, Palatines, qui la plûpart leur furent venduës cherement. Elles avoient eu plus de peine à conclure la Triple Alliance avec l'Empereur, parce que ce Prince vouloit qu'elles s'obligeassent de lui procurer la totalité de la Monarchie Espagnole, & qu'elles vouloient à leur tour l'obliger, en premier lieu, de leur céder les conquêtes qu'elles pourroient faire dans les Indes Espagnoles, & en second lieu de leur laisser les Païs-Bas Espagnols pour leur servir de Barriere. Cependant ces trois Puissances étoient enfin convenuës dès le mois de Septembre de l'année précédente. L'Angleterre & la Hollande s'étoient obligées d'aider puissamment l'Empereur à conquerir l'Espagne, le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile, & les isles de la Méditerranée, avec les terres dépendantes de l'Espagne le long de la côte de Toscane. Elles avoient promis de ne pas traiter avec les Ennemis sans son consentement & de ne conclure aucune paix, sans lui procurer une satisfaction juste & raisonnable, ni sans avoir pris de justes mesures pour empêcher que les Royaumes de France & d'Espagne fussent jamais unis sous un même Empire, ou que les François se rendissent maîtres des Indes Espagnoles, ou même qu'ils y fissent aucun commerce. L'Empereur de son côté avoit abandonné aux Anglois & aux Hollandois en pleine propriété tout ce qu'ils pourroient conquerir dans les Indes d'Espagne, & il avoit consenti en particulier que les Païs-Bas Espagnols, servissent de rempart & de barriere aux Provinces-Unies contre la France.

* Le 20. Janvier 1701.

Ces avantages étoient trop considérables pour que les Puissances Maritimes ne persistassent point dans leurs résolutions. Aussi la mort de Guillaume III. n'apporta-t-elle aucun changement à la situation des affaires de l'Europe, & on peut dire qu'il regna longtems après sa mort. La Princesse Anne, en montant sur le Thrône, se trouva remplie, &, si je puis ainsi m'exprimer, investie de son esprit. Elle ne vou-

tut point & elle n'auroit pas pû s'écarter de ses sentimens & abandonner l'exécution de ses projets. Aussi son premier soin fut-il d'assembler les Seigneurs du Conseil & de leur déclarer que les vues & les sentimens de son Prédécesseur seroient les regles de sa conduite, non seulement pour les affaires générales, mais encore pour tous ceux qui avoient eu part à sa confiance. A cette déclaration elle ajouta un ordre de continuer les préparatifs commencez, & d'assurer les Alliez de sa bonne disposition à leur égard.

La Reine suit les vuës & les maximes de son prédécesseur;

La conformité parfaite de ses intentions à celles du feu Roi & à l'inclination du Conseil & du Parlement firent que, sans aucune opposition, dès le jour même qui étoit le dix-neuf de Mars, elle fut proclamée Reine d'Angleterre, de France, d'Ecosse & d'Irlande, avec les cérémonies accoutumées & de grands & sinceres applaudissemens. Elle continua dans les mêmes emplois tous ceux qui étoient en charge, soit dans le Ministere, ou dans les Ambassades & Négociations, ou dans les Gouvernemens des Royaumes, Provinces & Villes dépendans de sa Couronne. Le Parlement de son côté travailla avec une extrême promptitude à fournir les subsides accordez au défunt Roi. En un mot, à peine s'apperçut-on de la mort de Guillaume, & les allarmes, qu'elle avoit d'abord causées, furent bien vîte dissipées. On continua donc de suivre le plan que ce Prince avoit dressé, & on se prépara de toutes parts à la guerre, qu'on avoit résolue contre la France & l'Espagne, dans le traité signé à la Haïe le sept Septembre de l'année précédente.

La Hollande avoit perdu son Chef, par la mort de Guillaume III, comme l'Angleterre avoit perdu son Roi, & il étoit pour la cause commune d'une extrême conséquence de tenir cette République toujours attachée à l'Angleterre. La Reine, persuadée de cette vérité, écrivit aux Etats Généraux, dès qu'il lui fut possible, & le Comte de Marlborough fut porteur de la lettre. Il arriva à la Haïe le vingt-cinq Mars. La République, étant dans les mêmes inquiétudes sur la disposition de la Reine par rapport aux projets concertez, reçut avec une vraie satisfaction les assurances de constance, que la Reine & le Parlement lui donnoient, & sur le champ ils résolurent de maintenir les nouvelles alliances, qu'ils avoient conclues pour la défense de leur liberté, & de notifier à leurs Alliez qu'ils étoient résolus de suivre les engagemens qu'ils avoient contractez du vivant du Roi Guillaume. On ne se contenta pas d'avoir pris cette résolution. On la rendit publique & on en donna des extraits à tous les Ministres étrangers.

Se déclare ennemie des Jacobites.

Pendant ces négociations, l'Angleterre rendoit à la nouvelle Reine les respects accoutumez. Le Prince de Dannemarc son Epoux lui fit le premier compliment. Son exemple fut suivi des Grands du Royaume. Le Comte de Clarendon, Oncle d'Anne & Beaufrere du feu Roi Jacques, n'avoit point du tout approuvé le changement, que la Nation avoit jugé à propos de faire, & sous le dernier regne il avoit passé pour

ANNE. 1702.

le Seigneur le plus Jacobite d'Angleterre. Il s'étoit retiré de la Cour. La mort du Roi Guillaume lui fit naitre la pensée d'y revenir. Il fit demander à la Reine sa Niece la permission de lui présenter ses respects. Il reçut une réponse qui attira à Sa Majesté les louanges de tous ceux qui avoient eu part à la disgrace de son Pere. *Je ne le verrai point*, dit-elle, *jusqu'à ce qu'il soit dans d'autres dispositions & qu'il ait renoncé à ses principes. Je lui promets qu'il sera très bien reçu, s'il veut le faire.*

Premiere Harangue de la Reine.

Le même jour, le Parlement s'assembla & la Reine y fit à peu près la même déclaration qu'elle avoit faite au Conseil. « Mylords & Messieurs, » dit gracieusement cette Princesse, j'emploierai toujours mes efforts à » reconnoître le mieux qu'il me sera possible le respect & l'affection, » que vous avez exprimez dans vos Adresses, par une soigneuse & dili- » gente administration des affaires pour le bien de tous mes Sujets ; & » comme je me sens un cœur entierement Anglois, je puis vous assurer » très sincerement qu'il n'y a rien, que vous puissiez attendre de moi, » ou me demander pour le bonheur & la prospérité de l'Angleterre ; que » je ne sois prête à le faire, & vous trouverez que j'observerai toûjours » exactement & religieusement ma parole. «

On prétendit que par ces mots, *un cœur entierement Anglois*, & par ces autres, *j'observerai toûjours ma parole*, la Reine reprochoit au Roi défunt sa qualité d'étranger, & que souvent il avoit plus promis qu'il n'étoit résolu de tenir, sur tout dans certaines occasions où le Parlement le pressoit trop à son gré. Peut-être la Reine n'eut-elle point ces vuës, mais elle pouvoit les avoir. En effet il est certain que Guillaume III. avoit eu bien de la peine à se confier aux Anglois, & que les Anglois craignirent toûjours Guillaume III. & s'appliquèrent à borner son pouvoir & ses entreprises. Il n'est pas moins vrai que la politique eut bien plus de part que le cœur aux expressions de regret & de douleur qui retentirent de toutes parts à sa mort. Au fonds, le grand nombre s'en réjouïssoit, & si on eût osé, on eût fait l'apothéose de l'Animal, qui par son travail souterrain avoit occasionné la chute & la mort de ce Prince. Mais il faloit cacher ses vrais sentimens. Après ce qui s'étoit passé, on se feroit rendu méprisable & ridicule au reste de la terre, si on n'avoit pas paru content du choix qu'on avoit fait, & qu'on eût regretté le sang & les dépenses immenses qu'il en avoit couté pour le soutenir. Je ne prétens pas justifier ces joies malignes & injustes. Je n'en parle que pour faire comprendre qu'il est impossible de trouver un Roi, qui puisse contenter une Nation qui fait consister la plus précieuse de ses prérogatives dans la liberté de juger son Maitre & de le censurer impitoiablement. Il faut avoir bien envie d'être Roi, pour souhaiter d'être Roi d'Angleterre.

Couronnement de la Reine.

Après la cérémonie des obséques du Roi défunt, la nouvelle Reine fut couronnée le quatre Mai dans l'Eglise de Westmunster avec beaucoup de pompe & de magnificence. Elle parut en public avec les Ornemens Roïaux, la Couronne sur la tête, le Sceptre à la main, la Jarre-

tiere au bras gauche en forme de Bracelet, le Cordon bleu en écharpe, l'Epée gravée sur son corps de jupe. Son Epoux dans ces cérémonies faisoit la fonction de premier Capitaine de ses Gardes du Corps.

Espérances de la France trompées.

La France fit mille efforts pour tirer avantage de la mort du Chef de la Ligue formée contre elle. Elle s'attacha à gagner la Hollande, dans la croiance, que Guillaume III. avoit été le principal mobile de ses délibérations & de ses résolutions. On l'entreprit vainement. La République voulut se faire honneur de garder fidelement les derniers engagemens, qu'elle avoit pris avec ce Prince & avec le Royaume d'Angleterre. L'Ambassadeur de France, en se retirant de Hollande, y avoit laissé son Secretaire, pour être instruit des occasions, qui pourroient se présenter, de renouër les négociations interrompues. Celui-ci reçut de sa Cour une lettre de créance qui lui donnoit le titre de Résident. Sous cette qualité, il présenta un Mémoire aux Etats Généraux. On leur y représentoit en substance, qu'ils avoient de grandes obligations aux Prédécesseurs de Louis XIV; qu'ils ne pouvoient avoir oublié ce que lui-même avoit fait pour maintenir la paix rétablie par le Traité de Ryswick; qu'il ne tenoit point du tout à lui que leur République ne jouït longtems d'une parfaite tranquillité & des avantages, qui lui avoient été accordez pour son commerce par les derniers Traitez; qu'il avoit porté sa patience & sa modération aussi loin qu'elles pouvoient aller, aimant mieux souffrir les reproches de foiblesse & de défiance de ses forces, que de désabuser leurs Peuples, en tournant ses armes contre un Etat qu'il aimoit; qu'il avoit jugé qu'ils ouvriroient les yeux sur leurs véritables intérêts, dès qu'ils auroient recouvert cet heureux tems de liberté, où ils regardoient leur union avec la France comme le plus solide appui de leur République; qu'il vouloit bien supposer que leurs démarches contraires à ces maximes avoient été forcées; qu'il mettoit en ce rang la rupture des conférences qu'ils avoient demandées pour la confirmation de la paix, les traitez faits avec ses Ennemis, les assistances secretes données pour envahir les Etats du Roi Catholique son Petit-Fils, les actes d'hostilité exercez en pleine paix contre ses troupes, les entreprises faites contre ses Alliez, & les secours donnez sans reserve pour les attaquer.

« Aujourd'hui, ajoutoit le Résident, aujourd'hui que la République » est renduë à elle-même, & qu'elle doit se gouverner par son propre » esprit & par la vue de ses véritables intérêts, le Roi mon maitre attend » toute autre chose. Il m'ordonne de vous dire que tous les sujets de » plaintes seront pour jamais ensevelis, si elle veut se confier à son an» cienne amitié. Que rien ne troublera le commerce de ses Sujets. » Qu'elle aura le plaisir de les voir jouïr sans trouble de tous les privile» ges & de tous les avantages que l'Espagne & la France leur avoient » faits; qu'il le promet pour ce qui le regarde, & qu'il en est garant pour » le Roi son Petit-fils; Que bien loin que la sureté de ces Provinces soit

ANNE. 1702.

» menacée, elle deviendra le principal objet de son attention & que » pour l'en assurer plus solidement, il lui fera savoir ses intentions en » détail, soit qu'elle nomme un Ministre pour les apprendre, soit qu'il » lui renvoie un Ambassadeur. Qu'elle doit cesser de craindre le voisi- » nage des troupes qu'elle voit sur ses Frontieres; Qu'il dépend d'elle » de les avoir non seulement pour amies, mais de les faire entiere- » ment sortir des Païs-Bas Espagnols; Que la Paix rétablie, la garde » des Provinces du Roi Catholique ne seroit plus confiée qu'à ses » propres troupes; Qu'une prompte résolution rendra le calme à ses » Provinces, & que la paix & la liberté y rentreront ensemble; Que » c'est à elle seule à décider ce qu'elle doit préferer du repos & de la li- » berté, ou de la guerre & de la ruine de son commerce sacrifié à des » intérêts étrangers ».

Ce Mémoire ne changea rien dans les résolutions des Etats Généraux. Ils avoient pris leur parti en même tems que le Roi Guillaume, &, en demandant ou en acceptant des conférences, ils n'avoient point eu d'autre vue que de gagner du tems, afin de faire leurs traitez d'Alliances & leurs préparatifs de Guerre. Ils communiquèrent ce Mémoire aux Envoiez de l'Empereur & de la Reine Anne. Ils les assurèrent qu'ils ne vouloient prendre aucun engagement avec la France, & qu'ils n'attendoient que l'arrivée des troupes de leurs Alliez pour commencer la guerre.

Reponse des Etats Généraux.

Par politesse néanmoins & par un reste de ménagement, ils délibérèrent sur les promesses & sur les propositions du Résident François. Leur Résolution, dont ils lui firent délivrer une copie, fut leur réponse. On y disoit que la République se souvenoit du tems heureux où elle avoit été étroitement alliée avec la Couronne de France, mais qu'elle n'avoit pû avoir l'honneur de conserver longtems l'affection de Louis XIV, comme elle avoit fait celle de ses Prédécesseurs; Qu'elle avoit souhaité sincerement la conservation de la paix generale, sous la condition d'une sureté raisonnable pour ses Etats; Que n'ayant pû y parvenir, & voiant les Païs-Bas Espagnols, qui lui servent de Barriere, occupez par les troupes de France, elle s'étoit crû obligée d'armer pour sa défense & de demander du secours à ses Amis & à ses Alliez; Que les choses étant dans cette situation, il seroit inutile qu'elle reçût ou qu'elle envoiât des Ambassadeurs, puisqu'elle s'étoit engagée à n'entrer dans aucun accommodement, ni même dans aucune négociation particuliere, sans le consentement & la participation de ses Alliez. La réponse finissoit par insinuer qu'on avoit toujours eu autant de liberté pendant la vie du Roi Guillaume, qu'on en avoit actuellement, pour délibérer & pour prendre les mesures, qu'on jugeoit convenables à ses intérêts. On y ajoutoit un éloge de ce Prince & une protestation de suivre ses conseils, de ne point se départir des Alliances qu'on avoit contractées pendant sa vie, de persister à suivre les mesures qu'on avoit prises conséquemment à ces Alliances.

Anne. 1702. Declaration de guerre contre la France.

Cette réponse ferme des Etats Généraux fut bientôt suivie d'une déclaration de guerre de leur part. Celle de la Reine Anne fut publiée le même jour quatorze de Mai. Excepté ce qui regardoit la reconnoissance que la France avoit faite du Prétendant pour légitime Roi d'Angleterre, elles étoient appuiées sur les mêmes motifs & les mêmes principes, aussi bien que celle de l'Empereur datée du quinze Mai. On disoit dans ces déclarations que Louis XIV. avoit toujours aspiré à la Monarchie universelle; Que dans cette vue il avoit voulu usurper les Etats des Provinces-Unies; Que déja il avoit presque exécuté ses projets ambitieux, en s'emparant des Etats & Domaines de la Couronne d'Espagne, sous le nom du Duc d'Anjou son petit fils, pour lequel, malgré les renonciations les plus formelles, malgré le traité de partage & les promesses réïtérées de l'observer inviolablement, il avoit accepté le testament du feu Roi d'Espagne, qui gagné par ses intrigues, avoit frustré ses légitimes & naturels Héritiers, pour enrichir de leur dépouille les Ennemis irréconciliables de son auguste Maison; Que l'amour de l'équité & de la sureté publique & particuliere de chaque Etat respectivement les obligeoit de s'opposer de toutes leurs forces à l'ambition de la France, de s'emploier à modérer & à diminuer cette puissance excessive, à faire rendre à la Maison d'Autriche les Royaumes usurpez, & à se garentir eux-mêmes de l'invasion dont ils étoient menacez; Que pour y parvenir, ils lui déclaroient la guerre par terre & par mer, avec protestation de ne la point finir, que leurs justes intentions n'eussent été exécutées. A ces raisons l'Empereur ajoutoit la suggestion, l'injustice & par conséquent la nullité du testament, en vertu duquel Louis XIV. avoit renoncé au traité de partage. Je croi devoir examiner ces motifs, en peser la force, découvrir ceux qu'on cachoit peut-être, & par là mettre le Public en état de décider de quel côté étoit la justice.

Réflexion sur les motifs de cette déclaration.

Louis XIV. en épousant Therese d'Autriche, avoit renoncé pour lui & pour ses enfans, qui proviendroient de ce mariage, à la Couronne d'Espagne, en cas que le Frere de son Epouse n'eût point d'enfans. Sans cette renonciation, son droit auroit été incontestable, sur tout après la mort du fils du Duc de Baviere, représentant sa mere fille de l'Empereur & de la sœur cadette de Therese d'Autriche. Il n'est pas bien sûr que ces sortes de renonciations soient solides, & qu'un pere, pour sa satisfaction particuliere, puisse priver ses enfans des droits qui leur doivent venir du chef de leur mere. D'ailleurs, c'est au but de ces sortes d'Actes, plutôt qu'à leur teneur, qu'il faut avoir égard. On ne vouloit point & on avoit raison de ne pas vouloir que les Couronnes de France & d'Espagne fussent réunies sur la même tête. On étoit si convaincu de la nullité de la renonciation, ou du moins du droit qu'on avoit de ne s'y pas tenir, que le Roi Guillaume conjointement avec les Etats Généraux étoit convenu que le Dauphin auroit tous les Etats d'Italie, appartenans à la Monarchie d'Espagne, à la reserve du Duché de Milan qu'on de-

ANNE. 1702.

voit donner au Duc de Lorraine, à condition que ce Duché tiendroit lieu à la France de dédommagement pour le Duché de Milan, à quoi elle renonçoit pour le bien de la paix. Comment les Etats Généraux & Guillaume III. auroient-ils fait ce partage, s'ils avoient été persuadez que la renonciation de Louis XIV. eût éteint & anéanti les droits du Dauphin son fils? Supposé que cette renonciation n'eût pas été faite, on auroit pû alléguer la trop grande puissance de la France & le projet de la Monarchie universelle, comme on le faisoit, supposant la validité de la renonciation.

Pour le Traité de partage, comme il étoit relatif au consentement de l'Empereur, & à ce que l'Angleterre & la Hollande promettoient de faire pour obliger Sa Majesté Impériale d'y consentir, il paroît visible, ce consentement n'ayant point été donné, & ni l'Angleterre ni la Hollande n'aiant effectué leur promesse, que ce Traité ne pouvoit obliger Louis XIV. à moins qu'il ne fût d'une autre nature que les autres Actes de cette espece, qui obligent tous les contractans, ou n'en obligent aucun. Cette réflexion se soutient naturellement par une autre. Tout démêlé qui se termine par Arbitrage suppose un droit douteux & obscur. Si ce droit, de douteux & obscur qu'il étoit, devient clair & incontestable, l'Arbitrage n'a plus de lieu, & si la sentence des Arbitres a supposé l'obscurité du droit & a précédé l'éclaircissement de ce droit, cette sentence doit être regardée comme nulle, du moins on a droit d'en demander la révision. Or Louis XIV. prétendoit, du moins avec quelque apparence de raison, que le Testament du Roi d'Espagne éclaircissoit tellement son droit, qu'il le rendoit incontestable & qu'il retranchoit même tout sujet de contestation & de procès. Il étoit donc fondé à ne plus s'en tenir à la sentence arbitrale, eût-elle d'ailleurs été revêtuë de toutes les qualitez qu'elle devoit avoir pour obliger.

Ce qu'on disoit de ce Testament, qu'il avoit été suggéré, se disoit sans preuve & se dit toujours en ces sortes d'occasions par les parties qui se croient lésées, & on auroit probablement dit la même chose, s'il eût été en faveur de la Maison d'Autriche. Ce Testament étoit motivé de fortes raisons & revêtu de diverses formalitez capables de lui donner de l'autorité. Charles II. Roi d'Espagne aimoit ses Peuples. Il aimoit la gloire de sa Monarchie. L'idée seule du partage & du démembrement, que les Puissances étrangeres avoient résolu d'en faire, l'avoit choqué & indigné, aussi bien que ses Sujets. Pour empêcher l'exécution d'un projet si injurieux & si préjudiciable à la Nation & à la Monarchie Espagnole, il résolut d'user de son pouvoir & de donner, par un Acte authentique de sa derniere volonté, ses Etats à un Prince assez puissant pour les défendre & empêcher qu'on ne les dissipât. Il faudroit être extrêmement prévenu pour nier que cette résolution fût sage & digne d'un bon Roi. Comme la justice devoit présider à ce choix & que sans elle les précautions prises par la sagesse devoient être inutiles, ce choix ne pouvoit

pouvoit rouler que sur la branche d'Autriche regnante en Allemagne, ou sur la maison de Bourbon, qui par les femmes habiles à succeder en étoit la plus prochaine héritiere. Ce Prince ne crut pas que la renonciation lui ôtât la liberté de disposer de ses Etats en faveur d'un Prince de cette Maison, à laquelle ils appartenoient, & il pensa que, si cette renonciation ôtoit à la branche regnante de Bourbon le droit de prétendre à cette hérédité, elle ne pouvoit lui ôter le droit de l'accepter de la main de celui qui étoit le maitre d'en disposer. Ce Prince raisonnoit-il mal, & dès là qu'il paroit à l'inconvenient de la réunion des deux Couronnes sur la même tête, son choix devenoit-il injuste, précisément parce qu'il tomboit sur un Bourbon, qui d'ailleurs étoit son plus proche Héritier?

Quant à la vue, qu'il avoit de donner à ses peuples un Successeur assez puissant pour défendre leur Monarchie des invasions des autres Puissances, il est visible qu'elle étoit bien mieux remplie par le choix d'un Prince de la Maison de France, qu'elle ne l'auroit été par le choix d'un des deux fils de l'Empereur. Je ne crains point de l'avancer, ceux qui ont soutenu la Maison d'Autriche dans ses prétentions sur l'Espagne, se fussent accordez avec la France, pour lui en enlever une bonne partie, si elle lui avoit été donnée. Les motifs du Testament de Charles II. étoient donc raisonnables, & l'acceptation qu'en fit Louis XIV. n'étoit pas si visiblement injuste qu'on vouloit le faire croire. Ce n'est pas tout. La volonté du Roi d'Espagne, exprimée clairement dans son Testament, conforme d'ailleurs aux coutumes & aux loix, devint la volonté de toute la Nation, par l'acceptation qu'elle en fit, & par le consentement formel, positif & réïtéré plus d'une fois, qu'elle lui donna. Si le consentement du Peuple d'Angleterre avoit suffi pour ôter aux Stuarts le droit de regner sur eux, sur quoi fondé les Anglois auroient-ils méprisé le consentement de la Nation Espagnole, qui seul, selon leurs principes, auroit pû donner au Duc d'Anjou le droit de regner sur elle, quand bien même le Testament du Roi défunt ne lui en eût donné aucun? Si ces mêmes Anglois étoient justement offensez de ce que Louis XIV. prétendoit les soumettre au Roi qu'ils avoient déposé, les Espagnols avoient-ils tort de crier à l'injustice contre ceux qui vouloient leur ôter un Roi, que, de concert avec les loix & le choix de leur Souverain, ils avoient choisi pour les gouverner?

On reprochoit à Louis XIV. que, sous le nom de son Petit-fils, il étoit réellement Roi d'Espagne. Ce reproche étoit fondé sur ce que ses troupes étoient en garnison dans les Villes Espagnoles & qu'elles combattoient en Italie pour empêcher l'invasion du Duché de Milan & des Royaumes de Naples & de Sicile. La chose pouvoit-elle être autrement, & n'étoit-ce pas l'intention du Testateur qu'il se servît de sa puissance pour empêcher ce démembrement qu'il avoit prévu? Le respect que son Petit-fils avoit pour lui, la confiance qu'il avoit en ses lumieres &

ANNE. 1702.

en sa longue expérience, bien plus encore, la dépendance où il étoit de son secours pour soutenir & pour assurer son Thrône chancelant, exigeoient du Petit-fils beaucoup de docilité & de déférence, & ils donnoient à l'Aieul une espece de droit de s'attendre qu'on suivroit ses conseils en Espagne, comme on suivoit ses ordres en France. Mais, quoiqu'on parlât de la sorte, on étoit bien assuré que la France ne s'attribueroit, ni dans l'Europe, ni dans les Indes, la moindre partie des terres d'Espagne. Si un des fils de l'Empereur avoit été choisi pour être Roi d'Espagne, ce Prince n'en auroit-il pas usé avec lui de la même maniere que Louis XIV. en usa avec son Petit-fils?

J'ose me flater qu'on ne verra dans ce que je viens de dire aucun vestige de passion, & qu'on avouera que l'équité seule y regne. Les Etats-Généraux & le Conseil d'Angleterre étoient trop éclairez pour ne pas voir les véritez que je viens de développer, & que la médiocrité de mon génie ne m'a pas empêché de découvrir. Ainsi la plûpart des raisons apportées dans les Manifestes de la Reine Anne & de leurs Hautes Puissances n'étoient point les motifs de leur résolution. On citoit celles-là, parce qu'elles étoient propres à toucher les Peuples. Mais on en avoit de bien plus fortes.

Le plan de la guerre étoit tout dressé, lorsque la Reine monta sur le Thrône. Elle eut seulement part à l'exécution & n'en eut aucune à l'invention. Ce n'est pas qu'elle manquât de mérite. Elle avoit de l'esprit & de la résolution. Mais une politique rafinée n'étoit pas de son caractere. Elle aimoit sa Couronne, elle auroit été fâchée de la perdre, & quoi qu'on puisse dire de son admiration pour Guillaume III., il est hors de doute & plus que vraisemblable qu'elle ne trouva pas que sa mort fut venue trop tôt. Mais elle ne craignoit pas extrêmement de se voir dépouillée du sceptre, persuadée que personne, hors son frere, ne pouvoit lui disputer son droit. Ainsi la crainte de descendre du Thrône & l'envie de s'y conserver ne la tourmentoient pas & n'étoient point l'unique & principal mobile de sa conduite & de ses projets. N'ayant point contribué à la Révolution, qui l'avoit mise à la place de son pere, elle ne mettoit point sa gloire à la rendre immortelle, & aussi peu se faisoit-elle un point capital d'aller au devant de ce qui pouvoit absolument dans la suite lui donner quelque atteinte. Au contraire, se voiant sans enfans & n'étant pas tout à fait persuadée de l'infaillibilité des principes qu'on avoit suivis & en conséquence desquels elle regnoit, peut-être aimoit-elle assez son Frere, non pour lui céder la Couronne, mais pour souhaiter sincèrement qu'il la portât après elle. Ainsi c'est dans les vues de son Prédécesseur qu'il faut chercher les raisons secretes de la guerre déclarée à la France de sa part.

Vues rafinées de Guillaume III.

Ce Prince, pénétrant au-delà des bornes ordinaires, ne croioit pouvoir trouver sa sureté que dans une guerre, qui occupât ses Sujets & qui divisât les Princes Catholiques, qui tranquilles se seroient pû réunir con-

tre lui. C'est dans cette pensée qu'il avoit prolongé la derniere guerre le plus qu'il lui avoit été possible, & la crainte seule de se voir abandonné de ses Alliez l'avoit forcé de consentir à la paix. Les trois ou quatre ans que l'Europe avoit joui de la paix lui avoient été extrêmement à charge par les chagrins que lui avoit causez son Parlement. La vue de la mort prochaine du Roi d'Espagne, les troubles qui devoient la suivre, troubles où il lui seroit libre de prendre part, étoient pour lui un motif de consolation & une source d'esperances. La France, dont il avoit eu peine à soutenir les efforts, quoique assisté de presque toute l'Europe, étoit & lui paroissoit toujours à craindre. Peu après la paix, il entra en négociation avec Louis XIV. afin de régler d'avance le partage de la Monarchie Espagnole & de prévenir la guerre. Ainsi parloient ces deux Princes, trop éclairez pour ne pas voir qu'elle étoit inévitable. La Hollande extrêmement interessée aux affaires d'Espagne étoit de tiers dans cette négociation, mais toujours unie d'affection & de sentiment à son Gouverneur & au Général de ses troupes. Il est plus que probable que les deux partis cherchoient à s'amuser & que Louis XIV. ne pouvoit guères être déterminé à suivre l'arrêté de deux Puissances, qui ne se proposoient que leur sûreté & leur avantage mutuel, sans considérer beaucoup ses droits & ses intérêts. Tout ce qui pouvoit mettre la France à portée de leur nuire, ou de les embarasser, ils le lui refusèrent constamment, & de tout ce qu'ils lui accordèrent, il n'y avoit que la Lorraine, qui fût véritablement à sa bienséance, mais ils comptoient bien que l'Empereur & l'Empire n'y consentiroient jamais. Pour les Etats d'Italie, ils savoient que l'antipathie de ces Peuples pour la France, ainsi que la difficulté d'y faire passer des troupes, en rendroit la possession & la conservation presque impossible. L'Espagne & les Indes entre les mains de l'Archiduc n'allarmoient point la Hollande sur sa liberté, ni l'Angleterre sur son commerce, & elles ne perdoient pas même l'espérance d'en avoir quelque jour une partie. Leur but dans ces négociations étoit, ou de borner l'aggrandissement de la France, si elle s'en tenoit au traité de partage, ou de la rendre odieuse & d'avoir occasion de se déclarer & de soulever l'Europe contre elle, si elle refusoit de se contenter de la part imaginaire, qu'on lui avoit faite. Il se pourroit même que l'Empereur fût instruit de ce plan & qu'il entrât dans ces vues rafinées.

Tandis qu'on négocioit à la Haïe, on intriguoit & on délibéroit à Madrid. Le fruit de ces déliberations, ou, si on veut, de ces intrigues, fut la donation des Terres & Roiaumes de la Monarchie d'Espagne au second fils du Dauphin. La donation fut acceptée, & pouvoit elle ne l'être pas? Philippe V. s'en mit en possession. Les deux Négociateurs en furent dans le dernier chagrin. Ils dissimulèrent pourtant & reconnurent le nouveau Roi d'Espagne jusqu'à ce qu'ils fussent prêts à lui déclarer la guerre & au Roi de France son Protecteur. Ils la faisoient même avant que de l'avoir déclarée. Leurs troupes servirent dans les armées de l'Empereur & en particulier au siége de Keiserswert.

ANNE. 1702.

Accusations contre la France.

La donation acceptée donna lieu de renouveller contre la France les accusations d'ambition insatiable & d'infidélité contre laquelle il n'étoit point de traité qui pût assurer. Les Peuples d'Angleterre entrèrent dans ces sentimens, qui leur étoient devenus presque naturels, & pressèrent leur Souverain de reprendre les armes, pour les sauver de la tyrannie, de l'esclavage & du Papisme. Auroient-ils eu le même empressement, s'ils avoient sû qu'on vouloit la guerre pour regner plus absolument & pour se délivrer des chagrins que donnoit le zèle du Parlement; Que le défaut d'acceptation de la part de l'Empereur rendoit nul le prétendu traité de partage; Qu'on avoit offert à l'Angleterre en particulier de confirmer les traitez qui assuroient son commerce & d'y ajouter même certaines clauses & conditions fort avantageuses; Qu'il n'avoit tenu qu'à leurs Hautes Puissances d'avoir en dépôt les villes des Païs-Bas Espagnols qui leur servoient de Barriere?

Il en étoit à peu près de même du mécontentement extrême que le Roi Guillaume avoit fait paroitre de ce que Louis XIV, à la mort de Jacques II, avoit reconnu le Prince de Galles, son fils, pour Roi d'Angleterre. Ce Prince avoit déclaré hautement que cette reconnoissance ne tendoit en aucune manière à troubler le Gouvernement d'Angleterre. Il avoit même montré dans une lettre écrite à l'interressé qu'aiant toûjours reconnu le Prince de Galles comme fils & héritier du Roi défunt, ç'auroit été dans lui une inconséquence trop marquée de conduite, s'il ne l'avoit pas appellé Roi, après la mort de son Pere; Que nulle raison n'avoit dû l'en empêcher; Qu'il n'avoit point pris d'engagement contraire au traité de Ryswich; Que son intention étoit d'observer l'article quatrième de ce traité, quoiqu'il n'ignorât pas que les Anglois le violoient ouvertement en faveur de l'Empereur; Que conformément à cet article, il ne le troubleroit point dans la possession paisible de ses Etats, & qu'il n'assisteroit, ni de troupes, ni de vaisseaux, ni d'aucun autre secours ceux qui voudroient l'inquiéter; Que le nouveau titre qu'avoit pris le Prince de Galles ne lui attireroit de sa part que les secours, que le Roi son pere en recevoit pour sa subsistance depuis le traité de Ryswick. Si ces choses avoient été sues, cette reconnoissance du Prince de Galles auroit-elle choqué en Angleterre, où la distinction de Roi de fait & de Roi de droit étoit d'un usage public? Ce qu'il y a de certain, c'est que Louis XIV. n'avoit jamais cessé de reconnoitre & de traiter en Roi Jacques II. & qu'on ne s'en étoit point formalisé.

Après tout, si Louis XIV. vouloit absolument mettre Guillaume III. dans son tort, il devoit du moins suspendre cette reconnoissance & attendre qu'on se fût formellement déclaré. Manque de cette attention, il lui fournit un prétexte plausible de se déclarer contre lui, & un motif puissant à ses Peuples de le seconder. Il s'en servit en habile homme, & jamais guerre ne fut résolue avec plus d'unanimité & d'applaudissement. La haine contre la France se renouvella, & la détermination à ne jamais

reconnoitre celui qu'elle reconnoissoit se fortifia. Par là Guillaume s'assuroit la Couronne le reste de sa vie & délivroit sa mémoire du titre odieux d'Usurpateur. C'étoit ce qu'il prétendoit & il croioit n'y pouvoir réüssir que par la guerre. S'il avoit voulu sincerement la paix, il lui auroit été indifférent, que Louis XIV, ou l'Empereur, par l'union de l'Espagne fussent devenus en état d'opprimer les autres Puissances, sûr qu'elles se réünîroient toutes pour empêcher l'exécution des desseins ambitieux, que cette supériorité de puissance pourroit suggérer. L'Italie étoit plus à portée de l'Empereur, & l'Espagne plus à portée de la France. La Lorraine découvroit l'Empire. Le Duché de Milan entre les mains du Duc de Lorraine fermoit à la France le passage de l'Italie. Qui ne voit que ce traité n'étoit fait que pour produire infailliblement la guerre? Si la demeure du Prétendant en France l'inquiétoit, la neutralité offerte pour la succession d'Espagne, à condition d'abandonner ce Roi proscrit, n'eût sûrement pas été refusée, non plus que le dépôt des villes de la Barriere, entre les mains des Hollandois.

Vrais motifs de la guerre.

Ainsi les véritables sources de la guerre, qui étoit résolue dès que le Testament du Roi d'Espagne avoit été accepté, furent le dessein d'occuper l'activité des Anglois, de les attacher de plus en plus à l'exclusion de la branche Catholique des Stuarts, de mettre la division entre les Souverains de cette Religion, l'espérance d'avoir quelque part au démembrement de la Monarchie d'Espagne, enfin la haine qu'on avoit contre Louis XIV. Les autres raisons emploiées dans les Manifestes n'étoient que des prétextes.

De tout ceci on aura peut-être droit de conclure que les deux partis avoient raison en certains points & qu'ils avoient tort en d'autres. La France avoit raison d'accepter la donation qui la rétablissoit dans ses droits. Elle avoit raison de s'en mettre d'abord en possession, & de prendre des mesures pour s'y maintenir. C'étoit aussi avec justice qu'on redoutoit l'ambition de la France, & qu'on vouloit l'empêcher de s'accroître, en s'opposant à l'augmentation de sa puissance. La France avoit tort de s'obstiner à tout garder & de s'engager en des traitez qu'elle ne vouloit pas accomplir. Ceux qui lui étoient opposez n'avoient pas moins tort de vouloir la dépouiller de tout, de ne pas effectuer les Traitez par où ils avoient prétendu la lier, d'avoir reconnu pour Roi celui qu'ils étoient déterminez à déthrôner, de n'avoir point accepté les conditions avantageuses qui leur étoient offertes & dont il a fallu qu'ils se soient contentez, après dix années de guerre soutenue avec des dépenses prodigieuses, dont ils n'ont point eu d'autre fruit que d'augmenter une puissance aussi redoutable pour eux que celle qu'ils avoient voulu affoiblir. Mais il est tems de revenir à mon sujet.

La déclaration de guerre ne se fit pas sans quelque opposition, non pour le fonds, mais pour la maniere. Les Torys, ou, ce qui revient au même, les Anglicans rigides, à la tête desquels étoit le Comte de

ANNE. 1702.

Rochester, Oncle de la Reine, ne vouloient entrer dans la guerre que comme auxiliaires. Les Whigs au contraire, dont les Chefs étoient les Ducs de Devonshire & de Somerset, prétendoient qu'on devoit remplir les engagemens contractez par le Roi. Le Comte de Marlborough, Favori de la Reine, appuia le dernier parti, qui par là devint le plus fort, & il fit résoudre que l'Angleterre se feroit une affaire personnelle de la querelle de l'Empereur avec le Roi de France. C'est ce qu'on appella travailler à rétablir l'équilibre des Puissances de l'Europe. La France l'emportoit donc étrangement sur l'Empire, puisque, pour la contrebalancer, il faloit ajouter à celui-ci toute la Monarchie Espagnole.

Au reste, la Reine, en déclarant la guerre, crut devoir user de quelque politesse, ou du moins de quelque ménagement. Comme on espéroit en France la continuation de la paix, sur tout depuis le changement de Regne, il y avoit plusieurs vaisseaux François dans les ports d'Angleterre. Anne défendit qu'on les confisquât, ou qu'on leur fît aucun tort. Cette attention ne pouvoit venir que d'un bon principe, ou de douceur & de bonté naturelle, ou de ce quelle faisoit la guerre, non par passion & par esprit de haine, mais par raison & par persuasion que la gloire & la sureté de son Etat demandoient qu'elle la fît.

Le Prince de Dannemarc Grand-Amiral.

Quoique d'abord elle eût déclaré qu'elle ne feroit aucun changement dans les emplois, elles en fit pourtant d'assez considérables. Les Seigneurs du Conseil qui avoient été accusez de quelque malversation furent remerciez. Le Comte de Rochester, le Lord Godolphin, le Duc de Schomberg, le Chevalier Charles Hedges furent mis en leurs places. Le Duc d'Ormond fut fait Général de l'artillerie, au lieu du Comte de Rumney, & le Chevalier Mulgrave eut la place du Chevalier Coodrick, Lieutenant Général d'Artillerie. Il se fit des changemens plus importans dans la Marine. Le Comte de Pembrock, Grand Amiral, fut prié de se défaire de sa charge, & elle fut donnée au Prince de Dannemarc. Capable, ou non, il étoit juste que l'Epoux de la Reine eût la plus haute & la plus riche dignité de l'Etat, afin d'être son premier Sujet. Le Chevalier Hopson fut fait Vice amiral de l'Escadre blanche en la place du Chevalier Mitchel, que ses incommoditez mettoient hors d'état d'aller en mer. Le Comte de Nottingham & le Chevalier Hedges furent déclarez Secretaires d'Etat. Il y eut une promotion d'Officiers Généraux & autres. Les Dames eurent aussi leur promotion. La Comtesse de Marlborough, la Duchesse d'Ormond & dix autres furent nommées Dames de la chambre du lit de la Reine.

Le Comte de Marlborough Général des Armées.

On ne délibéra pas beaucoup sur le choix des Généraux. La faveur & le mérite déterminèrent promptement au choix du Duc d'Ormond pour commander les troupes de débarquement, qui devoient appuier ou exciter des mouvemens en Espagne, & du Comte de Marlborough, pour faire la guerre en Flandre. Ce dernier surpassa tout ce qu'on pouvoit at-

rendre. Jamais Général ne fut mieux choisi, & la Reine Anne, par ce seul choix, effaca tout ce que son Prédécesseur avoit fait de glorieux & de plus utile pour la Nation. Ce grand homme avoit commencé à se former sous le Maréchal de Turenne, & par differens degrez s'étoit élevé aux premiers emplois militaires. Il étoit Capitaine des Gardes du Roi Jacques, lorsque l'imprudente conduite de ce Prince l'obligea de fuir hors du Roiaume. Il n'eut garde de le suivre. Il se donna à son Successeur, dont il eut aussi la confiance & l'estime. Il étoit né pour s'acquerir une gloire immortelle à la tête des armées, & ce fut un bonheur pour la France & un malheur pour l'Angleterre & ses Alliez que le Roi Guillaume, presque toûjours malheureux, ne le mit pas à la tête de ses troupes. Ce Héros avoit l'air noble & martial, l'esprit prompt & pénétrant. Son intrépidité le rendoit incapable de se troubler & de se méprendre dans les mesures qu'il avoit prises. Il n'y étoit pourtant pas tellement attaché qu'il n'en changeât selon les circonstances. Le coup d'œil qui est la partie essentielle d'un Général, il l'avoit admirable. Dès qu'il avoit regardé une armée, des retranchemens, une place, il en connoissoit le fort & le foible, & la bonne ou mauvaise disposition. Il étoit actif, vigilant, hardi dans ses projets, plus hardi, quoique toûjours prudent & attentif, dans l'exécution, & ce qui est encore plus, il étoit animé d'une certaine confiance & d'une espece d'assurance de vaincre, qu'il savoit faire passer dans le cœur de ses Soldats. A ces grands talens il joignoit l'humanité & la politesse. Loin d'insulter aux vaincus, il les plaignoit sincerement. Il les soulageoit même, & c'étoit une consolation pour les Officiers François de tomber entre ses mains plûtôt qu'en d'autres, dont pour bien des raisons, ils auroient dû attendre des traitemens plus favorables.

Differentes procédures du Parlement.

La Reine fut aussi obligée de donner ses attentions à differens Bills dressez par son Parlement. La plûpart regardoient les subsides & les differens moïens de les amasser promptement. Quelques-uns concernoient les confiscations faites sur les Papistes & autres Rebelles d'Irlande. Les recherches sur l'usage de ces biens confisquez avoient fort chagriné le feu Roi, & jamais les Torys n'avoient mieux fait voir que par là, combien la haine qu'ils lui portoient étoit injuste. Deux millions sterling & plus de son bien, qu'il avoit dépensez pour la Nation, sans qu'il le lui ait jamais reproché, étoient un équivalent assez considérable, pour qu'on pût bien lui passer l'usage qu'il avoit fait des confiscations. Enfin on avoit dressé un Bill par où on prioit la Reine de ne confier aucun emploi à des Etrangers, même naturalisez, mais de les donner, sur tout ceux de la guerre, aux Sujets naturels de ses trois Roiaumes. Peut-être avoit on en vue d'empêcher qu'elle ne fît trop en faveur du Prince de Dannemark. Quoi qu'il en soit, à moins qu'on n'eût affecté de préférer les Etrangers aux Sujets naturels, ce Bill n'étoit guères raisonnable. De quelque païs que soit un homme, quand il a du mérite & de la probité, il doit

ANNE. 1702.

être consideré & employé, & c'est une maxime également mauvaise & capable de décrier une Nation, que de paroitre ainsi mépriser les Etrangers, ou s'en défier, outre qu'il est naturel que les autres Nations en usent de même à son égard. On établit aussi un bureau, où on devoit examiner les comptes des dépenses de la derniere guerre, autant pour empêcher les malversations à venir, que pour punir les précédentes. La Reine fut autorisée à nommer des Commissaires pour travailler au projet de la réünion du Roiaume d'Ecosse à celui d'Angleterre, projet que Guillaume III. avoit eu extrêmement à cœur & qui fut exécuté sous ce Regne, comme nous le verrons dans la suite. On fit encore de nouvelles formules de serment pour mieux assurer la sacrée personne de Sa Majesté. Précautions nécessaires, mais qu'il étoit fâcheux d'être obligé de prendre & qui supposoient une vraie division. Précautions qui gênent la liberté dont on se glorifie, & qui font, de l'aveu même des Catholiques, une grande partie de la tyrannie de l'Eglise Romaine. Il est étonnant qu'on laisse à chacun la liberté de penser & de parler de la Religion comme il lui plait, & qu'on veuille contraindre à penser uniformément sur des reglemens arbitraires, dont l'équité n'est certainement point évidente. A la bonne heure qu'on maintienne le Gouvernement établi, il le faut, la tranquillité publique en dépend. Qu'on punisse par conséquent ceux qui entreprendroient de le troubler. Tout ce qu'on fait au delà ne peut être appuïé que sur des maximes, qui tyrannisent les consciences, & que la Nation a justement rejettées, comme attribuant à l'autorité humaine ce qui ne convient qu'à l'autorité divine.

Ces réflexions pourroient aussi convenir à la décision que la Chambre des Communes avoit portée en confirmation de ses droits & privileges. Il me paroît inconcevable que ceux qui font ces sortes de décisions & qui s'y soumettent comme ils le doivent, n'y remarquent pas une autorité despotique assez semblable à celle qu'on a décriée avec tant de raison & à laquelle on s'est soustrait avec tant d'éclat. Qu'on regle donc, qu'on ordonne, qu'on décerne des peines, encore une fois il le faut, la société ne peut autrement subsister. Mais qu'on s'attribue une espece d'infaillibilité & qu'on fasse un crime de penser autrement, c'est une entreprise contradictoire aux principes établis. En parlant de la sorte, je crois ne parler, ni en Tory, ni en Whig, mais en vrai Anglois.

Conduite de la Reine agréable à ses Peuples.

L'intention où la Reine étoit d'exécuter les projets du feu Roi contre la France & contre le Prétendant charma l'Angleterre. On s'empressa de lui donner des marques efficaces de sa reconnoissance. On lui assigna les mêmes revenus qu'avoit eus son Prédécesseur, & on fournit abondamment tout ce qui étoit nécessaire pour mettre sur pied de puissantes flottes & des troupes de terre selon les traitez. Ces troupes devoient être de quarante mille hommes, soit d'Anglois, soit d'Etrangers à la solde d'Angleterre. La paix que l'Empereur avoit avec les Turcs le mettoit

mettoit en état de fournir plus de troupes qu'il n'avoit fait dans la derniere guerre. C'est pourquoi l'Angleterre en fournissoit si peu. Pour le nombre des vaisseaux, il n'étoit point fixé, on étoit seulement convenu d'en équipper autant qu'on le jugeroit nécessaire pour incommoder l'ennemi, ruiner son commerce, soutenir les armées de terre, & enlever les gallions d'Espagne. Les flottes n'en furent pas moins nombreuses. Elles montoient à quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne au moins, sans compter plusieurs bâtimens de charge, brulots, galiotes à bombes. La principale partie fut destinée pour agir sur les côtes d'Espagne, & l'autre sur les côtes de France. Les troupes de terre furent bientôt prêtes & le nouveau Général partit pour les commander avec celles des Etats Généraux & de quelques Princes d'Allemagne.

Premiere campagne.

La campagne étoit déja ouverte. Les troupes Angloises & Hollandoises sous le nom de troupes auxiliaires de l'Empereur avoient [illegible]qué Keiserswert dès le mois de Mars & l'avoient investi & assiégé en forme à la mi-Avril. Le Général Coehorn avoit formé sur le château de Namur un dessein qui n'avoit pas réüssi. Le Comte d'Athlone commandoit à Rosendaal un corps d'armée, qui avoit enlevé quelque poste aux François & fait sur eux plusieurs prisonniers.

Le siége de Keiserwert fut long. Cette place étoit une des plus fortes de l'Electeur de Cologne. Sa situation sur le Rhin & l'armée peu nombreuse qui l'assiégeoit, faisoient qu'elle ne manquoit point de secours & que plusieurs fois la garnison fut renouvellée. Elle fut pourtant prise au bout de deux mois de tranchée ouverte & après beaucoup de sang répandu. Ce premier succès qui en annonçoit tant d'autres méritoit bien d'être acheté un peu cher.

La longueur de ce siége donna le tems aux armées de s'assembler. Celle de France à l'ordinaire fut la premiere prête ; tant il est vrai qu'un seul maître se fait bien mieux obéir que plusieurs. En attendant l'arrivée du Duc de Bourgogne elle étoit commandée par le Maréchal de Boufflers, qui jusqu'alors avoit passé pour un fort bon Officier, & quoiqu'il eût la recommandation de la Marquise de Maintenon, il est pourtant vrai que son mérite avoit beaucoup contribué à son élevation. Tandis qu'il n'avoit été que subalterne, qu'il n'avoit commandé qu'un camp volant pour enlever un poste, bombarder une Ville, ou quelque autre expédition semblable, il s'étoit fait un nom. Mais l'emploi de Général d'une armée, qui demande plus de tête encore que de valeur, étoit au dessus de ses forces, & il y succomba bien vîte.

Caractere du Maréchal de Boufflers.

On ne s'apperçut pourtant tout à fait de son incapacité que lorsqu'il eut en tête le Comte de Marlborough. Avant que ce Général fut arrivé à l'armée d'Angleterre jointe aux troupes Hollandoises, le Maréchal l'avoit fort harcelée & l'avoit poussée jusques sous le canon de Nimègue, où il l'avoit canonnée avec avantage, après lui avoir enlevé quelques pieces de Canon & quelque partie de bagage. Ce succès même fut

étonnant par sa médiocrité. Boufflers étoit sans comparaison plus fort que le Comte d'Athlone, qui croïoit avec raison avoir beaucoup fait, en sauvant sa petite armée à si bon marché.

Le Général Coehorn, qui commandoit un corps de troupes Hollandoises, délivra l'Ecluse d'un fâcheux voisinage. Les ennemis avoient tiré des lignes assez près de cette place, & ils s'étoient emparez de Mydelbourg, qui n'en est qu'à une petite lieuë, aussi bien que du Fort Saint Donas, d'où ils pouvoient la canonner & la bombarder. Il s'empara de ces deux postes importans & l'auroit dégagée sans les détachemens qu'il fut obligé de faire.

Un autre corps de troupes Hollandoises surprit Huy & s'empara du Fort Rouge & du Fort Picard, qui couvrent le château de cette ville. Un détachement ennemi les surprit à leur tour & les en chassa aussi promptement qu'ils s'en étoient saisis. Cinq cens hommes de la même Nation, envoïez pour soutenir ceux qu'ils croïoient à Huy, furent attaquez dans leur retraite par cinq cens Cavaliers & par sept compagnies de Grenadiers ennemis. La partie n'étant pas égale, ils se mirent à couvert dans un château & y furent attaquez par ce détachement, auquel se joignit une bonne partie de la Garnison de Liége, qui amena même quelques pieces de canon. Ils se défendirent si bien qu'ils donnèrent le tems à la Garnison de Mastricht de venir à leur secours. Le Chef de cette troupe déterminée s'appelloit Rolas & n'étoit que Lieutenant Colonel. Un pareil nom, quelque obscur qu'il puisse être d'ailleurs, mérite bien de vivre dans l'Histoire.

Enfin le Comte de Marlborough arriva à l'armée le premier de Juillet. Elle avoit déja reçu plusieurs renforts. Elle fut bientôt après augmentée de quelques bataillons Suisses & de quelques régimens de dragons & de cavalerie. Ainsi elle étoit du moins égale à celle de l'ennemi. Un des premiers soins du Comte fut de détacher quatre mille chevaux sous les ordres du Prince de Wirtemberg pour couvrir la Mairie de Bois-le-Duc, païs gras & où la guerre n'avoit pas pénétré depuis long-tems.

L'armée ennemie décampa le vingt-six de Juillet & arriva le lendemain près de Venlo, d'où elle passa la Meuse à Ruremonde, & se rendit à Horn, où elle fut renforcée par un détachement d'infanterie & de cavalerie d'un corps commandé par le Comte de Tallard. Cette armée paroissoit craindre & vouloir s'éloigner. Le Comte de Marlborough, qui ne vouloit pas la perdre de vûe, fit une assez longue marche, pour se rendre à Achet, où fut le quartier général. Son aile droite étoit proche de Hamont & sa gauche à Linderslip.

Le même jour qui étoit le trente, le Duc de Bourgogne, qui avoit à peine vingt ans, ou plûtôt le Maréchal de Boufflers, décampa & marcha toute la nuit, excepté une heure ou deux de repos qu'il fallut accorder à l'infanterie, pendant que les dragons allèrent occuper le poste de Brey, où le reste de leur armée les suivit. Marlborough, de son côté,

décampa aussi & vint se poster à Brugel entre Hamon & Peer, assez près de Brey. Il se prépara à attaquer le lendemain l'armée ennemie. Mais elle lui échapa à la faveur des tenebres & ne s'arrêta point qu'elle n'eut passé le Demer. Elle campa un peu au dessous de Beringhen & de Diest, la droite à Erkenrode, la gauche près de Diest, le Demer couvrant ses derrières, & aïant des marais devant elle.

Cette espece de faute & ce campement avantageux obligèrent l'armée Angloise de camper à Sill proche le petit Brugel, afin d'être à portée de veiller sur les ennemis & de profiter de leurs mouvemens. Ils furent huit jours dans leur camp d'Erkenrode. Ils en décampèrent le dix pour aller à Rythoven, la droite à Herselt & la gauche appuïée à Eyndhoven, petite ville, dont ils se saisirent.

Le Comte de Marlborough, aïant fait démolir les murailles de Brey & de Peer, marcha vers Sembe, pour observer le Duc de Bourgogne. Il souhaitoit avec la plus vive ardeur de signaler par une bataille la premiere année de son commandement. Le Général ennemi étant dans une disposition tout à fait contraire, il ne s'obstina point à chercher une occasion qu'on s'étudioit & qu'on avoit résolu de ne lui point donner, & il se servit, pour prendre des places, de la supériorité qu'a toujours une armée qui cherche le combat sur celle qui veut l'éviter.

Venlo fut la première conquête, qu'il entreprit de faire. Pour favoriser son dessein, il se posta à Everberg. Par là il découvrit la Mairie de Bois-le-Duc, où les ennemis entrèrent & trouvèrent une grande abondance de fourage & où ils firent beaucoup de butin. Ils tentèrent tout pour empêcher ce siége, jusqu'a faire semblant de vouloir donner bataille. Mais ils ne réüssirent pas. Enfin, après bien des marches & des contremarches, Venlo fut investi le vingt-neuf d'Août, par la faute de Boufflers, qui ne sut pas mettre à profit les occasions, que le nouveau Général des Anglois lui donna de l'attaquer avec avantage.

Lorsque Marlborough fut campé à Hamont, sa droite le long du petit Aa, qu'il avoit mis derrière lui, sa gauche à Eisen à deux lieuës d'Eindhoven, il détacha six mille chevaux, apparemment pour inquiéter, ou pour insulter cette petite place, où le Duc de Bourgogne avoit posté le Duc de Berwick, fils naturel du Roi Jacques, avec deux brigades d'infanterie, une brigade de cavalerie & dix pieces de canon. Ces six mille chevaux éloignez du camp des Anglois, à la vûe de celui des ennemis, pouvoient aisement être enlevez, ou taillez en pieces. Déja la première ligne de la cavalerie de la gauche des ennemis avoit eu ordre de marcher, ils avoient fait des détachemens considérables de Grenadiers & de Fusiliers, toutes ces troupes avoient passé l'Aa & occupoient des postes avantageux.

Faute des François.

Le Comte de Tallard posté à Berchai & le Duc de Berwik à Eindhoven étoient avertis & près d'attaquer de leur côté, on marchoit même, lorsque Boufflers, qui étoit allé reconnoître une seconde fois ce corps

ANNE. 1702.

de cavalerie, revint dire qu'il étoit impossible de l'attaquer. Comme si de la seule cavalerie pouvoit jamais être à couvert des attaques d'une infanterie soutenue & couverte de cavalerie ! Si le Duc de Bourgogne avoit eu l'ame du grand Condé, auroit-il cédé à de pareilles remontrances ?

Le Comte de Marlborough détacha douze bataillons & vingt-trois escadrons, pour aller investir Venlo sous la conduite du Général Obdam. Il fit encore un autre détachement pour attaquer la petite ville de West. C'étoient des démarches bien hardies presque à la vuë d'une armée aussi nombreuse que la sienne. C'étoit du moins s'exposer à être attaqué avec avantage.

Le Comte de Marlborough surpris.

Sur ces nouvelles, l'armée ennemie marcha sur la bruïère de Peer, qui s'étend jusqu'à Loëman, & le lendemain à la pointe du jour, elle laissa Peer à la gauche & passa le Dommel à sa source. Marlborough de son côté marchoit vers Hasselt & s'approcha, sans le savoir, des ennemis, de sorte que tandis qu'ils se mettoient en bataille, ses soldats ne pensoient qu'à dresser leurs tentes. Cette surprise ne le déconcerta point. Il rangea ses troupes près de plusieurs petites éminences, qui couvroient son camp, & fit défiler quelque infanterie, le long des haies sur sa droite. Les Ennemis s'emparèrent de deux fermes, qui étoient à la tête du ruisseau de Beringhen, qui depuis ces censes jusqu'à un village assez voisin forme un marais impratiquable à de la cavalerie. Ils pensèrent aussi à s'emparer de ce village, afin de passer librement dans la partie de la bruïère où étoit l'armée alliée. Quelques Dragons, qui par hazard y étoient allé fourager, firent feu sur les François & les arrêtèrent. Ils firent avancer du canon, les Anglois en firent autant, on se canonna de part & d'autre jusqu'à la nuit avec une perte à peu près égale, & on se respecta tellement les uns les autres qu'on ne fut point à portée de tirer l'épée. Enfin le lendemain l'armée ennemie se retira du côté d'où lui devoit venir un grand convoi, qu'elle attendoit, & ce qui est le plus singulier, c'est qu'elle le fit avec tant de précipitation qu'elle arriva à minuit sur la bruïere de Mook & que le Duc de Bourgogne, parce que les équipages n'avoient pû suivre, fut obligé de coucher sur la terre enveloppé dans son manteau.

Prise de Venlo.

Le Comte de Marlborough ne jugea pas à propos de suivre le Maréchal de Boufiers dans ses écarts. Il lui suffit de se poster de manière à couvrir sûrement le Prince de Nassau Sarbruck, qui attaquoit Venlo. Il avoit sous lui le Général Obdam, le Baron de Heyde & le Général Coehorn, fameux Ingénieur, qui devoit diriger les travaux & les attaques. Cette place, petite & assez mauvaise, est sur la Meuse dans la Gueldre Espagnole & n'a pour toutes fortifications qu'un chemin couvert avec un fossé. L'enceinte même n'étoit pas revêtue, si ce n'est du côté de la Meuse. Le Fort Saint Michel couvroit la tète du pont. C'étoit un pentagone assez régulier, fortifié de tenailles, de deux demilu-

nes, & d'un chemin couvert. Ces ouvrages n'étoient que de terre. Le tout cependant faisoit une ville assez régulièrement fortifiée. Il y avoit dedans une bonne garnison commandée par le Brigadier de Labadie.

Comme les troupes étoient en quelque façon maitresses de la campagne, elles s'emparèrent tranquillement des avenuës, qui pouvoient conduire à la ville, & firent à loisir leurs préparatifs. Elles n'ouvrirent la tranchée que dix jours après avoir investi la place. Mais leurs attaques furent si vives, si continuelles, si bien conduites que les Assiégez, après quatorze jours de tranchée ouverte, furent obligez de se rendre. Ils s'étoient défendus en gens de cœur & avoient mérité une composition honorable. Ils l'eurent, quoiqu'on fût en état de les forcer, & ils furent charmez des manieres polies & gracieuses du Prince de Nassau.

Louïs XIV, qui ne vouloit pas qu'on pût dire que son petit fils n'étoit en Flandre que pour apprendre comment les Anglois & les Hollandois prenoient des villes, lui donna ordre de quitter l'armée & d'en laisser le commandement absolu au Maréchal de Bouflers. Quoique ce Prince eût fait paroître beaucop d'intrépidité & de courage, on eût mieux fait de le garder à Versailles, ou bien il falloit lui donner un autre maître. Mais Louïs XIV. ne voïoit que par les yeux de la Marquise de Maintenon, & n'en connoissoit point d'autre que celui qu'elle lui avoit donné sur ce pied-là. Peut-être cependant qu'il lui eût préféré le Maréchal de Villeroi, s'il ne s'étoit pas fait prendre à Cremone au commencement de cette année.

Timidité des François.

Les François ne furent pas plus hardis après le départ du Duc de Bourgogne qu'ils ne l'avoient été en sa présence, & le Général Anglois continua ses conquêtes presque aussi librement que s'il n'y avoit point eu d'armée ennemie en campagne. Dès que Venlo fut pris, il détacha le Comte de Noyelles pour investir & prendre Stevensvert. C'est un Fort bâti dans une isle que forme la Meuse à une lieuë de Ruremonde. Il se rendit au bout de cinq jours d'attaque, & la garnison eut une composition fort honorable.

Continuation des succès des Alliez.

Le même jour que Stevensvert fut investi, c'est-à-dire le vingt-sept de Septembre, Ruremonde le fut aussi par le Comte de Tilly-Tserclas, Lieutenant Général de la cavalerie Hollandoise, détaché de la grande armée avec douze cens chevaux. Le Prince de Nassau l'y joignit un jour ou deux après avec de l'infanterie & du canon. Le Gouverneur de cette place étoit le Prince de Horn, & Labadie s'y étoit jetté en sortant de Venlo. A peine se défendit elle quatre ou cinq jours. Elle se rendit dès que les batteries eurent fait une breche au corps de la place. La capitulation fut des plus honorables. Apparemment, pour l'accorder, on eut plus d'égard à la naissance du Gouverneur, ou à sa docilité, qu'à sa défense.

Ces différentes conquêtes disposoient à de plus importantes. Le Général ennemi les prévit, mais il ne put les empêcher. Son armée étoit

ANNÉ. 1702.

trop foible pour résister à celle des Alliez. Il ne l'avoit pourtant pas assez affoiblie pour mettre les garnisons des différentes villes menacées en état de faire une résistance pareille à celle de Keiserswert. Dans l'impossibilité de faire l'un & l'autre, un habile Général prend le parti de fortifier extrêmement les garnisons des villes les plus importantes & les plus exposées, & il ne garde qu'un camp volant pour harceler son ennemi dans ses marches, pour le resserrer dans ses campemens, pour lui enlever ses convois, ou, s'il trouve quelque poste avantageux qui couvre le païs qu'il a à défendre, il s'y retranche. C'étoit la méthode du Maréchal de Catinat, du Prince de Baden, ç'avoit été celle du Vicomte de Turenne. Mais le Maréchal de Boufflers avoit une autre manière, qui consistoit à décamper souvent, à fatiguer extrêmement les troupes & à ne rien entreprendre.

Il est pourtant vrai que dans cette occasion il s'étoit si bien retranché dans son camp de Tongres, que le Comte de Marlborough ne jugea pas à propos de l'y attaquer. Mais il laissoit Liége découvert. Aïant servi sous le Duc de Luxembourg dans la derniere guerre, n'avoit-il pas dû apprendre du Roi Guillaume comment on couvroit cette place? Les Généraux des Alliez tinrent là-dessus un Conseil de guerre, où, malgré la saison avancée & la difficulté de l'entreprise, le siége de Liége fut résolu. Le douze d'Octobre, les bagages & l'artillerie commencerent à défiler & toute l'armée marcha ensuite sur deux colomnes entre la Meuse & le Jecher, tirant droit à Liege. Elle avoit été précédée des douze bataillons & des vingt-trois escadrons qui avoient fait le siége de Ruremonde. Alors le Maréchal de Bouflers décampa de Tongres & mit les lignes qui couvroient le Brabant entre lui & les troupes alliées.

Prise de Liege.

Le treize d'Octobre, à quatre heures après midi, elles arrivèrent à la portée du canon de la Citadelle de Liége. La Garnison Françoise, qui étoit dans la ville, s'y étoit retirée dès le matin, & ainsi les Magistrats étoient libres de faire leur capitulation avec le Général des Anglois & les Députez des Etats Généraux. Il étoit important de s'attacher les Habitans de cette grande ville. On leur accorda tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement souhaiter, entre autres qu'on n'attaqueroit pas la Ville, mais seulement la Citadelle & la Chartreuse.

Le Général Coehorn, qui conduisoit les travaux, fit tant de diligence, que, dès le vingt, quarante canons & vingt-cinq mortiers furent en état de battre la citadelle de deux ou trois côtez. Le même jour on ouvrit la tranchée en deux endroits différens. A chaque attaque il y avoit cinq cens Travailleurs soutenus par quatre bataillons. Dès cette première nuit, elles furent poussées à quarante pas de la contrescarpe. Les Assiégez de leur côté firent un feu terrible, qui fit périr un nombre considérable de Soldats & quelques Officiers. Ce feu violent n'empêcha pas qu'on ne continuât de foudroïer la place.

Le vingt-trois, Coehorn, jugeant la breche assez large & d'un accès

assez facile, fit tout disposer pour attaquer le chemin couvert, sur les quatre ou cinq heures du soir. On y trouva plus de résistance qu'on ne s'y étoit attendu. On fut repoussé deux fois avec perte. Le vingt-cinq, on eut sa revanche. Mille Grenadiers Anglois & Prussiens forcèrent le chemin couvert, descendirent dans le fossé, montèrent à la breche, d'où ils furent repoussez jusques sur les glacis. Ces Grenadiers furent relevez par d'autres, soutenus de dix bataillons. Déja ils étoient sur la breche & en étoient presque maitres, lorsque les ennemis battirent la chamade. On fut de part & d'autre quelque tems comme en suspens. Les vainqueurs emportez par leur ardeur & peut-être par l'espérance du butin achevèrent de se rendre maitres de la breche & emportèrent la place d'assaut. L'espece de surséance qui étoit arrivée empêcha le massacre. La garnison fut faite prisonnière au nombre de dix-huit cens quatre-vingt dix-huit Soldats & cent soixante cinq Officiers.

Le Fort de la Chartreuse tint à peine deux jours, quoiqu'il valût bien la citadelle & qu'il y eût une garnison considérable. Le Gouverneur, intimidé par le malheur de la citadelle, capitula, dès qu'il eut essuïé quelques volées de canon. Il semble que la valeur & l'habileté des François à soutenir un siége s'étoit épuisée à la longue défense de Keiserswert, ou que, désespérant d'atteindre à la haute réputation du Gouverneur de cette place, ils négligeassent d'en acquerir une médiocre & ne craignissent pas même de se deshonorer.

Ainsi finit la premiere campagne du Comte de Marlborough. Il avoit trouvé à son arrivée l'armée qu'il venoit commander dans une situation fâcheuse. Elle fuïoit devant ses ennemis & se croïoit à peine en sureté sous le canon d'une place considérable. Dès qu'il en eut pris le commandement, la fraïeur passa dans le camp ennemi, on s'y appliqua à éviter le combat qu'il cherchoit, on n'eut pas le courage de profiter des fautes qu'il avoit faites, & on le laissa entreprendre & exécuter tout ce qu'il voulut.

Les Provinces-Unies, à l'avantage de qui ces conquêtes tournoient singulièrement, dûrent se savoir bon gré d'avoir empêché, par leur résistance, que la Reine ne satisfît son inclination, en mettant le Prince de Dannemarc son Epoux à la tête de ses flottes, en le faisant son grand Amiral.

La Reine pense à mettre son Epoux à la tête de ses armées.

La chose avoit pensé se faire. La Reine en avoit parlé même avec chaleur aux Ambassadeurs de Hollande. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient rien promettre à cet égard, que plusieurs des Provinces-Unies & des Villes même auroient de la peine à y consentir, parce qu'on craignoit qu'avec un Général de cette importance, les Députez, que les Etats Généraux ont coutume d'envoïer en campagne, ne fussent gênez par un profond respect & n'eussent pas la liberté, qui convenoit à la puissance souveraine qu'ils représentoient. On pouvoit leur répondre que cette raison ne les avoit point arrêtez pendant la derniere guerre,

ANNE. 1702.

où un Roi étoit bien plus capable d'imposer à leurs Députez & de les gêner que ne pouvoit l'être le Prince de Dannemarc. On pouvoit encore leur dire que le Général, qu'on vouloit leur donner, les tiroit d'embarras, n'y aïant aucun de leurs Officiers, qui refusât de servir sous lui, au lieu que plusieurs, entre autres le Prince de Nassau Saarbruck, seroient en droit de refuser de se soumettre à tout autre qu'on voudroit nommer. La vraie raison des Etats Généraux, c'est qu'ils n'estimoient pas assez le Prince de Dannemarc, ou qu'ils ne comptoient pas assez sur son zèle, pour lui confier le sort de leurs armées & par une suite nécessaire le sort de leur République. Ils connoissoient le mérite du Comte de Marlborough & ses sentimens contre la France & le Prétendant. C'est pourquoi ils lui souhaitoient cet emploi. Lui-même le souhaitoit aussi, & quelque estime qu'il fît de la faveur de la Reine, il lui préféroit la gloire. Les intrigues, les représentations, les sollicitations achevèrent de déterminer à prendre un parti, que l'estime conseilloit, & à quoi peut-être l'affection & la confiance s'opposoient.

Les Etats Généraux s'y opposent.

L'Histoire est faite pour rendre justice à un chacun. On prétend que le Comte de Marlborough fut redevable de la gloire qu'il acquit dans cette campagne au conseil du Pourvoïeur Général Machado. Cet homme avec beaucoup de sens avoit une grande expérience, & il y avoit au moins trente ans qu'il suivoit les armées. Il conseilla au Comte, dès qu'il seroit à l'armée, de passer la Meuse à Grave, & lui fit sentir que d'abord l'armée de France seroit obligée de repasser cette riviere, crainte de se voir couper la communication avec les Païs-Bas Espagnols. Le Comte proposa ce plan dans un Conseil de guerre. Il y fut approuvé & lui fit beaucoup d'honneur. On y détermina aussi qu'il falloit tâcher de nettoïer la Meuse, afin d'avoir une communication tout à fait libre avec Maestricht,

La guerre se faisoit de toutes parts en Europe. Quoique la Reine n'eût pas d'armée en forme dans ces différens endroits, cependant elle y avoit des troupes, aussi bien que les Etats Généraux, du moins c'étoit en grande partie à ses dépens que la guerre s'y faisoit. On sait bien que, sans le secours de l'Angleterre & de la Hollande, l'Empereur n'eût peut-être jamais entrepris & n'eût certainement pas pû soutenir cette guerre, qui l'a personnellement aggrandi, en même tems qu'elle a tant couté à ses Alliez. Par ces raisons les évenemens de ces guerres ont un rapport à l'Histoire du Regne que je décris.

Campagne d'Allemagne.

Il s'en falloit beaucoup qu'on eût partout cette année autant de succès que Marlborough en avoit eu dans la Gueldre Espagnole & dans le païs de Liege. Le Prince Frederic, frere de l'Electeur de Brandebourg, à l'imitation du Général Anglois, voulut aussi se signaler par quelque exploit. Il se mit à la tête de douze mille hommes, partie de ses troupes, partie de celles de Hollande & de Neubourg, & arriva le vingt & un Octobre à la vue de Rhinberg. Il fit d'abord investir la place de tous

côtez

côtez par sa cavalerie & par son infanterie. Pour l'aider à conduire sa petite armée, il avoit sous lui pour Officiers Généraux les Barons de Heyden & de Lottum. Rhinberg est situé sur le Rhin dans l'Electorat de Cologne. Elle est assez bien fortifiée. Les Hollandois la prirent en mil six cens trente trois & ils la garderent jusqu'en mil six cens soixante douze que Louis XIV. la prit & la remit entre les mains de l'Electeur de Cologne.

ANNE. 1701.

Le Prince Frederic, croïant que les Gouverneurs François ressembloient tous à celui de la Chartreuse de Liege, ou qu'au seul bruit de son nom celui de Rhinberg seroit épouvanté, jusqu'à se rendre sans être attaqué, le fit sommer, avec menace qu'il n'auroit aucun quartier, s'il l'obligeoit de tirer sur lui, & avec offre de la capitulation la plus honorable, qu'il pouvoit souhaiter, s'il se soumettoit de bonne grace. Ce Gouverneur, qui étoit homme de naissance & de beaucoup de cœur, prit cette sommation pour une insulte & n'y répondit qu'à grands coups de canon. Il fallut donc en venir à la force. On ouvrit la tranchée au pied du mont Sainte Anne & on la poussa dans une nuit jusqu'à la demie portée du canon. Soit malheur, soit le peu de capacité de ceux qui ordonnoient les travaux, le feu des Assiégez leur tua beaucoup de monde & ils furent obligez de s'enterrer dans leurs tranchées, d'en épaissir les revers & de faire des épaulemens de fascines & de gabions pour mettre leur artillerie à couvert.

Siége de Rhinberg.

La nuit suivante ne fut pas plus heureuse pour les Assiégeans. A peine purent-ils avancer leurs travaux de sept ou huit toises. Ils furent même obligez de les abandonner tout à fait, parce que le Gouverneur fit mettre hors de sa place, à la portée du mousquet des tranchées, une batterie de trois pieces de canon, qui les prenoit de revers & les enfiloit de maniere qu'il n'étoit pas possible de s'y maintenir.

Le Prince de Brandebourg fut réduit à battre la ville & les dehors qui la couvroient avec un grand feu de canon. Il fit aussi jetter quantité de bombes, dont quelques-unes étoient seulement chargées de terre, avec des billets en Allemand & en François, pour inviter les Bourgeois à se soulever contre le Gouverneur & à livrer leur ville à son Altesse. Ce stratagême usé fut inutile, & comme ce n'est point seulement à coups de canon qu'on prend une ville, & qu'on ne pouvoit, ou qu'on ne vouloit pas attaquer celle-ci de plus près, on fut obligé de lever le siége, après dix jours d'attaque & de tentatives inutiles. Je rapporte ce fait pour faire sentir que la modestie sied même aux gens de guerre, que des sommations ne se doivent hazarder que quand on a une telle supériorité que le succès est immanquable, que ce n'est pas un deshonneur de ne point réüssir, mais qu'il y en a toujours à ne point avoir le succès qu'on avoit regardé comme assûré, & dont on s'étoit applaudi d'avance.

Le stratagême de quelques François avoit mieux réüssi. Avant l'ouverture de la campagne, les Marôdeurs de leur armée aïant comploté

Stratagême singulier.

ANNE. 1702.

ensemble de surprendre le Fort de Schenk, où les Habitans du Païs avoient mis ce qu'ils avoient de plus précieux, ils étoient convenus pour cet effet de se séparer en deux troupes, dont l'une devoit feindre d'être Hollandoise. Effectivement plusieurs Soldats de cette troupe parloient Hollandois. Les deux troupes marchèrent par différens chemins & compassérent si bien leur marche qu'elles se rencontrèrent à la vûe de ce Fort. Elles se chargèrent avec beaucoup de vigueur & d'animosité en apparence. Les faux Hollandois plièrent, plusieurs se laissérent tomber comme morts, le reste prit la fuite vers le Fort, priant en Flamand qu'on leur sauvât la vie. On leur ouvrit la porte. Ils s'en rendirent maitres & firent entrer leurs camarades. Ils trouvèrent dans ce Fort au moins quatre cent mille livres d'argent, & les Marôdeurs d'un seul régiment eurent pour leur part vingt-cinq mille écus.

L'armée de l'Empereur en Allemagne étoit formidable en comparaison de celle de France. Ce Prince, malgré les intrigues de la France, avoit réüssi à engager dans son parti la plûpart des Princes & des Villes de l'Empire. La France comptant sur la neutralité de l'Allemagne & sur l'impuissance, où elle mettroit l'Empereur d'armer, avoit borné ses attentions à la Flandre & à l'Italie & n'avoit mis en Allemagne qu'autant de troupes qu'il falloit pour soutenir les Cercles, qu'on voudroit inquiéter, à raison de leur neutralité.

Siége de Landau par les Impériaux.

Le Prince de Bade, qui commandoit l'armée Impériale sous les ordres du Roi des Romains, passa le Rhin, le dix-sept d'Avril, entre Manheim & Spire. Le Gouverneur de Landau conclut de cette démarche qu'on vouloit l'assiéger. Il en donna avis & prit en même tems les mesures possibles pour n'être pas surpris. Il fit travailler à la construction de plusieurs ouvrages. Il plaça deux lunettes, l'une à la porte de France, & l'autre du côté de Quicelad. Il fit faire des especes de retranchemens du côté de la porte d'Allemagne, soutenus d'un pâté & d'une cage. Ces ouvrages avoient des galeries souterraines, par où ils communiquoient. Ils furent même minez & contreminez.

L'essentiel auroit été de renforcer la Garnison & de fournir abondamment la place de vivres & de munitions de guerre. Mais on ne put croire à la Cour de France que l'Empereur s'engageât dans une si grande entreprise. Quand on vit pourtant qu'on s'étoit trompé dans ses conjectures, on ordonna au Maréchal de Catinat d'y faire passer du secours. Il n'étoit plus tems. Le Prince de Bade avoit pris de si justes mesures, qu'il étoit impossible de faire rien passer dans la place, avant même qu'elle fût investie. Il avoit dans cette vue fait retrancher les bords de la Loutre depuis Weissenbourg jusqu'à Lauterbourg, qui étoient les seuls endroits par où on pût passer cette riviere.

Le blocus de cette ville dura depuis le dix-sept d'Avril jusqu'au seize de Juin qu'elle fut investie. La tranchée fut ouverte le dix-neuf, l'attaque fut des plus vives, la défense des plus vigoureuses, & on peut dire

que jamais place ne fut attaquée ni défenduë avec plus de méthode & de valeur. Chaque ouvrage, c'est trop peu dire, chaque partie fut disputée pied à pied. La chose devoit être. Landau étoit alors comme elle l'est encore aujourd'hui une des plus fortes places de l'Europe. Outre les fortifications communes à tout ce qu'il y a de villes de guerre, celle-ci en avoit de singulières. Les deux côtez par où seuls elle pouvoit être attaquée avoient ouvrage sur ouvrage, contregardes, lunettes, tenailles, pâtez. Le réduit sur tout qui couvroit la porte d'Allemagne, étoit une piece terrible par son ravelin presque tout miné & contreminé. Il en étoit de même du Fórt qui couvroit l'inondation. Par tout il fallut aller à la sape. Les coups de main y furent assez rares par les sages précautions qu'avoit prises le Prince de Bade pour empêcher les sorties & pour en arrêter les suites. En récompense le feu du canon & de la mousquetterie fut presque continuel & toûjours violent de part & d'autre.

Peu à peu cependant les Assiégeans avancèrent leurs travaux, & se mirent à portée d'enlever les principales défenses. La nuit du sept au huit d'Août, on s'empara de la lunette de la porte de France, après une vive résistance. On eut moins de peine à prendre le chemin couvert du Fort, parce que les ennemis avoient jugé à propos de l'abandonner. Mais, comme on y entra sans assez de précaution, trois fougades, qui jouèrent en même tems, firent périr beaucoup de monde.

Le quinze & le seize, les travaux avancèrent beaucoup & les batteries firent un terrible feu. Le Prince de Bade crut alors qu'il étoit tems d'attaquer de vive force le chemin couvert du réduit, où étoit la grande attaque. Le Roi des Romains revint exprès d'Heidelberg, où il étoit avec l'Electeur Palatin, pour être témoin de l'action. Elle fut des plus chaudes tant pour les coups de main que pour le feu, & dura près de trois heures. Les Assiégeans furent repoussez trois fois. Enfin à la quatrième charge ils emportèrent le chemin couvert & s'y logèrent. L'Ennemi, en se retirant, mit le feu à deux mines, qui enterrèrent quelques Officiers & un grand nombre de Soldats.

Attaque très meurtrière.

On ne peut guères se dispenser de dire que l'attaque de ce poste fut un peu prématurée. Il étoit de lui-même extrêmement fort, & les autres ouvrages, qui le défendoient, n'avoient point été ruinez. Ainsi, pour l'attaquer, il falloit être exposé à une grêle effroiable de bombes, de grenades, de boulets accompagnez d'un feu continuel de mousquetterie, qui venoient de tous les ouvrages voisins de l'attaque, & principalement des contregardes. La fermeté des troupes impériales suppléa aux précautions qu'on n'avoit pas prises. En dépit du feu violent des ennemis, elles marchèrent d'un pas égal, & par leur constante valeur, affermie sans doute par les regards du Roi des Romains, elles s'emparèrent de ce poste important, dont dépendoit le succès du siège. Cette action fut fatale à des personnes de grande considération. Le Comte de Soissons frere aîné du Prince Eugene, le Prince de Dourlach, le Comte

de Konigseck, l'Adjudant du Comte de Frise, le Major des Grenadiers de Darmstad y furent tuez avec plusieurs Officiers & six ou sept cent Soldats.

La nuit du vingt & un au vingt-deux, on s'empara de la lunette qui couvroit l'écluse pour gouverner la sortie des eaux. Les ennemis s'y défendirent fort mal, car elle étoit si peu accessible que le détachement commandé pour cette attaque y monta avec des échelles. On avoit établi des batteries sur le chemin couvert, afin de battre en breche. On avoit attaché le mineur en plusieurs endroits & entre autres à une demi-lune qui couvroit ce Fort. On s'appliqua à ruiner les ouvrages qui le défendoient. La mine de la demi-lune dont on vient de parler, fit un grand effet, on ne put toutefois s'en emparer, du moins on ne put s'y maintenir. Le reste du mois d'Août fut emploié à préparer des mines à élargir la brêche.

La longueur du siége, la constance invincible du Prince de Bade, la continuité, la vivacité des attaques, avoient extrêmement affoibli la Garnison, & de plus les vivres, les remedes, l'argent y manquoient, aussi bien que les munitions de guerre. Il y avoit déja six jours que la chair de cheval étoit la seule viande, dont on faisoit des bouillons aux malades & aux blessez. Le Gouverneur assembla ses Officiers & leur représenta la mauvaise situation où ils étoient. Il fut conclu qu'avant de se rendre il falloit du moins soutenir encore un assaut.

Le premier de Septembre, les Assiégeans firent sauter deux contremines, qui facilitèrent extrêmement le dessein d'un assaut général. Les jours suivans, on continua de battre en breche & on s'occupa à creuser des mines & à les charger. Le cinq on fit jouer une mine au ravelin du réduit, & celle-ci par son feu, en fit sauter une des Assiégez, qui n'en étoit qu'à un pied & demi. Ces deux mines firent une breche, par où quinze hommes de front pouvoient monter. Comme on n'avoit pas prévu un si grand effet, on n'avoit point pris de mesures pour l'assaut. Un Lieutenant, qui étoit de garde dans la tranchée, en sortit avec cent hommes, pour profiter de cette espece de hazard. Il marcha jusqu'au ravelin, où il vit des coupures fraisées & palissadées, ce qui, joint au grand feu qu'on faisoit sur lui des remparts, l'obligea de se retirer.

On suspendit quelque tems les attaques, on différa du moins l'assaut, à quoi la largeur & la commodité des breches sembloient inviter, parce que le Maréchal de Catinat renforcé de quelques troupes s'avança jusqu'à Drusenheim près du Fort Louis, dans le dessein de faire lever le siége, ou de jetter du secours dans la place qui étoit aux abois. Sur cette nouvelle, on renforça de quatre bataillons d'infanterie & de deux régimens de cavalerie le corps qui gardoit Weissenbourg. Le Roi des Romains & le Prince de Bade ne se contentèrent pas de ces mesures si bien prises. Ils se mirent à la tête de vingt-cinq mille hommes & marchèrent sur les bords de la Loutre, afin d'en garder les passages. Le Général ennemi, aïant vû de près la force des retranchemens, soutenus d'une ar-

mée presque aussi forte que la sienne, jugea son entreprise impossible & l'abandonna.

Pendant l'absence du Roi des Romains & du Prince de Bade, le Général Thungen, qui commandoit le siége, fit battre le réduit pendant trois jours, avec trente trois pieces de canon de trente cinq & de vingt-quatre livres de balles. A cette formidable batterie, on ajouta des mines. La nuit du huit au neuf, un peu avant deux heures du matin, le Général Thungen fit tenir prêt un gros détachement de Grenadiers, suivis de plusieurs bataillons pour les soutenir. Alors il fit jouer une mine. A l'instant même ces Grenadiers montèrent à l'assaut par trois différens endroits. Ils n'y trouvèrent aucune résistance. Ceux qui les défendoient se retirèrent en bon ordre dans la demie-lune, qui couvroit le pont de communication, d'où ils firent un grand feu de canon & de mousqueterie sur le réduit, qu'ils venoient d'abandonner. Cette demie-lune étoit la seule fortification capable d'embarasser un peu les Assiégeans, lorsqu'ils tenteroient la descente du fossé pour attaquer le corps de la place. Le Gouverneur, qui ne pouvoit, sans une témérité punissable, opiniâtrer davantage sa défense, battit la chamade. Le Roi des Romains lui accorda une capitulation très-honorable & lui fit l'honneur de le loüer de sa belle défense. Ce Prince faisoit alors sa première campagne, comme le Duc de Bourgogne la faisoit en Flandre, avec cette différence que le Prince de Bade étoit un bien meilleur maitre & un modéle plus parfait que le Maréchal de Boufiers.

Prise de Landau.

On auroit cru la campagne finie par la prise de Landau, & elle l'auroit été effectivement sans la déclaration subite de l'Electeur de Baviere pour la France. L'Empereur devoit s'y attendre. L'Electeur de Cologne ne s'étoit point déclaré, comme il avoit fait, jusqu'à recevoir dans ses Etats de Cologne & de Liege des Garnisons Françoises, sans le conseil & l'approbation du Chef de sa maison. Le prétexte de ces Princes étoit que laguerre présente n'étoit point une guerre de l'Empire, puisqu'elle n'intéressoit que la maison d'Autriche. Ils disoient que cette guerre étoit contre les traitez de Munster & de Ryswick. Ils ajoutoient que ces alliances perpétuelles avec les Protestans pourroient enfin altérer la Religion de leurs Peuples & y causer des troubles fâcheux.

L'Electeur de Baviere se déclare pour la France.

Leur vraie raison étoit la mort du Prince de Baviere. Sans doute elle avoit été naturelle. Mais le chagrin que les deux Electeurs en conçurent, parce qu'elle avoit empêché la Couronne d'Espagne d'entrer dans leur maison, leur y fit soupçonner du mystere, & ils pensèrent que quelqu'un peut-être avoit crû rendre service à l'Empereur & à sa famille, en le délivrant du seul Concurrent qu'il paroissoit craindre.

La promesse du Roi d'Espagne, garantie par le Roi de France, de la cession des Païs-Bas Espagnols étoit encore une raison bien touchante pour détacher ces Princes de la maison d'Autriche, & pour les attacher à la maison de Bourbon. Les raisons personnelles sont toujours bien plus

ANNE. 1702.

fortes que le zèle du bien public, que la crainte de l'oppression, que la nécessité d'empêcher l'aggrandissement d'une Puissance déja trop supérieure. Ces Princes se servoient de ces raisons spécieuses par rapport à l'Empereur, comme le Roi Guillaume & ses Alliez s'en étoient servis à l'égard du Roi de France.

L'Electeur de Baviere avoit fait un traité d'association avec les Cercles de Suabe & de Franconie, pour maintenir la paix de RYSWICK. Ils ne laissérent pas de prendre le parti de l'Empereur, comme les autres Cercles & Princes de l'Empire, dont l'interêt bien entendu est d'avoir un Empereur riche & puissant, à cause du voisinage des Turcs. Ce fut une occasion pour le Duc de Baviere de découvrir ses véritables sentimens. A l'imitation de la plûpart des Puissances, qui étoient alors en guerre, il protesta qu'il ne prenoit les armes que pour conserver la paix. Sous ce prétexte alors à la mode, il s'empara d'Ulm, capitale de la Suabe, ville impériale, fort importante par sa situation sur le Danube & à cause de ses fortifications. Cette surprise fut fort bien conduite par le Lieutenant-Colonel des Gardes de son Altesse Electorale & se fit sans désordre & presque sans aucune effusion de sang.

Il surprend Ulm.

Quarante Officiers, dont les plus jeunes étoient déguisez en Femmes, les autres en Païsans, entrèrent d'assez bon matin dans cette ville par la porte aux Oyes, aiant chacun sur leurs têtes un panier de fruits ou de legumes. Ils n'avoient pour armes que des pistolets & des poignards. Au même tems & au signal marqué, ils se trouvèrent près de la porte, se saisirent de la garde & des sentinelles, qu'ils désarmèrent & enfermèrent dans le corps de garde. En même tems six cens Dragons & deux Régimens de cavalerie, qui avoient en croupe deux cent Grenadiers & autant de Fusiliers, parurent dans la ville l'épée à la main, & se saisirent des remparts, de l'arsenal & de cinq bastions. La Garnison, les Compagnies de Bourgeois, les Femmes mêmes parurent vouloir entreprendre de chasser les troupes Bavaroises. Mais outre que l'entreprise passoit leur force, les Magistrats furent appaisez par une lettre du Duc de Baviere, qui leur fut remise, lorsque ses troupes se furent assurées de la ville. Elle portoit en substance qu'il ne seroit fait aucun préjudice aux droits, priviléges & immunitez de la ville, qu'on n'avoit fait cette entreprise, qu'afin de couvrir les frontières de la Baviere, de s'assurer d'un passage sur le Danube, de ramener les Cercles aux premiers principes de leur association, & de rétablir la paix & la tranquillité publique, en éloignant du Rhin une guerre, dans laquelle l'Empire n'avoit aucun intérêt, & qui, à juger de la situation présente de l'Europe, entraineroit la ruine totale des deux Cercles & envelopperoit dans le même malheur les Princes & Etats voisins.

Les Magistrats firent semblant de trouver ces raisons bonnes & souffrirent tranquillement qu'on s'emparât de leur ville. S'ils n'avoient vû ni bataillons ni escadrons prêts à mettre tout à feu & à sang, ils n'au-

roient pas manqué de replique. Après ce succès, l'Electeur ne tarda pas à lever le masque de neutralité, dont il avoit jusqu'alors couvert les engagemens, qu'il avoit pris avec les Rois de France & d'Espagne. Une lettre du Résident de Louïs XIV. au Marquis de Chamillard, surprise par les Impériaux, découvrit & déconcerta en partie les projets de ce nouvel ennemi, qui certainement n'étoient pas des projets de neutralité. On en jugera par la lettre même.

Lettre du Résident de France.

« Tout le parti d'ici est présentement dans les meilleures dispositions » du monde, c'est-à-dire, le Prince & ses Troupes, car pour la plus grande » partie de ses Ministres, je n'en voudrois pas assûrer la même chose.

» Je me donnai l'honneur de vous mander hier à la hâte la prise » d'Ulm, comptant de vous en faire aujourd'hui un plus grand détail; » mais Son Altesse Electorale m'occupe. . . On a dépêché à Monsieur » le Maréchal de Catinat pour l'informer de la situation où nous som» mes, & on a fait partir en même tems le Comte d'Arco, avec dix mille » hommes pour marcher vers Huninghen, afin de déboucher ce passage.

» Son Altesse Electorale ne doute point que ceci ne fasse abandonner » Landau, ni aussi que le Roi des Romains ne fasse tomber son ressenti» ment sur la Baviere qu'il n'aime pas, & que le Prince de Bade ne donne » tous les ordres possibles pour renforcer tous les passages de la jonction.

» Cela lui a fait croire qu'il est de la prudence de le prévenir, & » quand la jonction sera faite une fois, nous lui donnerons tant d'affai» res & si dangereuses en ce païs-ci, que Landau ne leur paroîtra pas » assez important pour les retenir du côté du Rhin.

» Sur cela il a demandé trente bataillons & quatre escadrons à Mon» sieur le Maréchal de Catinat. J'ai un peu insisté pour modérer ce dé» tachement. Mais il n'en veut rien rabbatre; & comme ses raisons ne » sont pas insoutenables, je n'ai pas cru devoir m'y opposer davantage, » d'autant plus que dans le commencement il est bon de soutenir la » crainte, que nous allons répandre dans l'Empire.

» Pour ce qui est de la subsistance, on crut d'abord par la résistance » que faisoient les Bourgeois d'Ulm, qu'on alloit vivre chez eux comme » en Païs ennemi. Mais cela a changé de face & on a pris la résolution » de ne s'emparer de tous les postes qu'on jugera à propos d'occuper, » que sur le prétexte de sûreté pour la Baviere & pour éloigner la guerre » des bords du Rhin, jusqu'à ce que l'Empereur & ses Alliez donnent » sujet d'en user autrement.

» Ainsi les grains, que nous allons faire ramasser de tous côtez, seront » reçus sur le pied du prix accoutumé, qui est un tiers moins cher que » l'année passée, par l'abondance de la recolte «. Cette lettre explique si clairement les vuës & les intentions du Duc de Baviere, qu'il seroit inutile d'y rien ajouter.

Revenons aux affaires d'Angleterre. Tandis que les armées de la Reine & celles des Alliez faisoient des conquêtes, le Parlement, qui avoit re-

ANNE. 1702.

pris ses séances, s'appliquoit avec ardeur à procurer la gloire & la tranquillité de la Nation. La Reine concouroit de son côté à l'exécution de ces grands desseins, & ses demarches tendoient toutes au même but. Elle fit une proclamation pour régler & pour animer ses Armateurs à faire des prises sur la France & sur l'Espagne. On faisoit leur condition fort avantageuse & on n'exigeoit d'eux que les droits de douanne que les marchandises & denrées des vaisseaux pris avoient coutume de payer en tems de paix. On retenoit les canons de ces vaisseaux, mais on les taxoit à un prix raisonnable. Pour le corps du vaisseau, on n'en demandoit que la préférence. La proclamation entroit dans tout le détail qui étoit nécessaire pour assurer à chaque Particulier de l'Equipage la part du butin, qu'il devoit avoir à proportion de son rang & de son service.

Le Prince de Dannemarc, Grand Amiral, par une générosité qui devoit lui attirer bien des cœurs, renonça en faveur des Armateurs au dixieme de chaque prise qui lui appartenoit, suivant le droit incontestable de sa charge. Il est vrai que la Reine l'avoit comblé de tant de charges & de gouvernemens, qu'il pouvoit bien abandonner une partie des profits attachez à la dignité d'Amiral, sans cesser d'être plus riche que jamais Roi de Dannemarc ne l'a été. Cette aisance & cette liberté accordée aux gens de mer redoubla leur activité à un point qu'en moins de six mois de guerre ils avoient fait sur mer prisonniers plus de quatre mille François.

On faisoit le contraire en France. Loin d'animer les Malouins & les autres Armateurs, on les gêna tellement, par l'augmentation exorbitante des droits de l'Amirauté & par je ne sai combien de maltôtes & de formalitez incommodes, qu'ils aimèrent mieux renoncer à ce mêtier, auparavant si lucratif pour eux, que d'avoir le chagrin, après s'être exposez aux dangers qui en sont inséparables, de se voir enlever la meilleure partie du fruit de leur fatigue & de leur sang. Ce dérangement de conduite & tant d'autres fautes mirent la France à deux doigts de sa perte & la réduisirent à un état si fâcheux & si humiliant qu'elle excita la compassion de ses ennemis. De meilleurs Ministres auroient évité ces bévuës, & si Louis XIV. les avoit choisis lui-même, il auroit vû que le Marquis de Chamillard, n'avoit pas assez de lumières pour exercer deux charges, qui avoient presque accablé les Louvois & les Colberts, à qui personne n'a disputé en France un génie incomparable par rapport à leur emploi.

Divers Actes du Parlement.

Le Parlement d'Angleterre dressa plusieurs Bills qui obtinrent le consentement de la Reine. En voici trois plus importans & plus singuliers que les autres. *Acte pour déclarer les changemens qui ont été faits au serment qu'il a été ordonné qu'on prêtera pour mieux assûrer la personne de Sa Majesté & la succession à la Couronne dans la ligne Protestante, pour éteindre les espérances du prétendu Prince de Galles & de tous autres Prétendans, ainsi que de leurs Adhérans publics & cachez. Acte pour obliger les Juifs d'entretenir leurs Enfans Protestans & de pourvoir à leur subsistance. Acte pour ne continuer les Sheriffs en Angleterre & dans la Principauté de Galles que jusqu'au premier*

jour

jour du terme, appellé de Saint Hilaire, à moins que Sa Majesté ne trouve à propos de les révoquer avant ce tems-là. C'est ainsi que cet illustre Corps ne perdoit jamais de vuë ce qui pouvoit contribuer à assûrer la paix & la liberté, en retranchant à la Cour & aux Particuliers en charge le moien de s'unir entre eux & avec elle, par les fréquens changemens qu'il établissoit, & par les bornes étroites qu'il donnoit à la durée des charges & des commissions. Ce point-ci est essentiel, & la Nation ne doit jamais souffrir qu'on y donne atteinte, si elle veut sincèrement conserver sa liberté & la forme de son Gouvernement.

Le Roi défunt avoit souhaité la réünion des deux Roïaumes & des deux Parlemens sous le titre de Roïaume & de Parlement de la Grande Bretagne. Il y avoit même travaillé pendant sa maladie mortelle. La Reine, par respect pour sa mémoire, & aussi parce que l'affaire étoit fort intéressante, la reprit, dès qu'elle le put. La première démarche nécessaire pour la faire réüssir étoit d'assembler le Parlement d'Ecosse. Les ordres lui furent expédiez pour le vingt de Juin. Le Duc de Queensburi fut envoyé à Edimbourg en qualité de grand Commissaire. Il étoit chargé d'une lettre de la Reine datée du quinze Mai. Voici ce qu'elle contenoit d'essentiel. « Afin qu'il ne manque rien de notre part » à la satisfaction de nos Sujets, dont nous regardons l'affection comme » notre plus grande sûreté & laquelle nous estimons par dessus tous au- » tres avantages, nous vous assûrons que nous avons fermement résolu » de les maintenir & de les protéger dans l'entière possession de leur Re- » ligion, de leurs Loix, de leurs Libertez & du Gouvernement Presby- » térien dans l'Eglise, ainsi qu'il est à présent établi.

Parlement d'Ecosse.

Lettre que la Reine lui adresse.

» Il a plû à Dieu de se servir du feu Roi pour être le grand instrument » par lequel il a délivré notre Peuple du Papisme & du Pouvoir arbi- » traire & pour le rétablir dans ses anciens Droits. Moïennant la Grace » Divine, nous n'aurons point d'autre but, durant le cours de notre » Regne, que de lui conserver ces avantages, & nous contribuerons, au- » tant que nous le pourrons, à lui en assûrer de plus en plus la jouïssance.

» Le pouvoir exorbitant du Roi des François, qui menace les libertez » de l'Europe, & la reconnoissance qu'il a faite du prétendu Prince de » Galles pour Roi de nos Royaumes & Etats, engageant aussi l'Espagne » à concourir avec lui dans cette indignité, tout cela tendant visible- » ment à l'extirpation de la Religion Protestante & à la ruine de nos » Sujets en tout ce qu'ils ont de plus cher, nous nous sentons obligée, » en conséquence d'un article exprès du traité fait entre le feu Roi & nos » Alliez, de déclarer la guerre à la France & à l'Espagne, aussi bien dans » ce Royaume que dans tous autres Païs & Etats de notre domination. » Nous espérons que vous concourrez de bon cœur avec nous en cela & » que vous nous y assisterez pour l'honneur & la sûreté du Roïaume, » ne doutant pas que vous n'aïez, de ces injures & indignitez, le » même ressentiment qui a paru dans un si grand nombre de fideles

ANNE. 1702.

» Adresses, qui nous ont été présentées à ce sujet.

» Le feu Roi recommanda avec beaucoup d'instance avant sa mort à » son Parlement d'Angleterre de travailler à l'union des deux Royau» mes d'Ecosse & d'Angleterre. Nous-mêmes, la jugeant nécessaire à la » sûreté & au bien des deux Nations, nous la leur proposames aussi, à » notre avenement à la Couronne. Comme ils nous ont autorisée par un » Acte du Parlement à nommer des Commissaires pour traiter de cette » union, nous ne doutons pas que de votre côté vous ne fassiez ce qui » est nécessaire pour y parvenir «.

La Reine promettoit aux Ecossois de conserver le Gouvernement Presbytérien, tandis qu'elle assûroit les Anglois que ses principes l'attacheroient toûjours inviolablement aux intérêts & à la Religion de l'Eglise Anglicane, & qu'elle seroit portée par ses inclinations à appuier ceux qui paroitroient le plus véritablement zélez pour la maintenir. Est-il possible que le même cœur soit capable de sentimens si opposez, & qu'on dise vrai, quand on assûre qu'on travaillera à faire triompher en Ecosse la même Doctrine, qu'on promet d'humilier en Angleterre? Ces marques d'affection ne peuvent être sincères, les peuples n'y doivent point compter, ils doivent être persuadez que la crainte seule & le besoin les arrachent, & qu'on cessera de tenir ce langage, quand on croira le pouvoir faire sans danger. Il en étoit de même de la persuasion, où Anne paroissoit être que le peuple a droit de disposer de la Couronne. Les Anglois se trompent, s'ils croient que leurs Rois pensent de la sorte. L'unique moïen qu'ait la Nation d'empêcher qu'ils ne se mettent au dessus de cette maxime, c'est de demeurer toûjours assez unie, pour être en état de soutenir ce principe fondamental de sa liberté, & de punir quiconque entreprendroit de le renverser.

Procédures de ce Parlement.

On ne trouva pas dans le Parlement d'Ecosse la même union que dans celui d'Angleterre. Le premier jour qu'il s'assembla, avant même qu'on eut lû la commission, le Duc d'Hamilton se leva & dit qu'avant toutes choses, pour éviter les contestations, il déclaroit que lui & plusieurs autres Membres ne trouvoient pas qu'il y eût de sûreté pour eux à se trouver dans cette assemblée, parce qu'il étoit porté par un Acte de la sixième séance de ce même Parlement sous le Regne du feu Roi de glorieuse mémoire, qu'il s'assembleroit dans trois semaines après sa mort, ce qui n'aïant pas été fait, c'étoit leur opinion & celle de la plûpart des Jurisconsultes du Royaume, que ce Parlement n'étoit pas assemblé selon les Loix, de sorte qu'ils protestoient contre tout ce qui s'y feroit. Le Duc se retira ensuite suivi de quatre-vingt trois autres Membres.

Les Membres qui restèrent au nombre de cent quatorze passérent outre, & après avoir décidé qu'ils étoient le véritable Parlement, ils déclarèrent coupables de haute trahison ceux qui ne reconnoîtroient pas leur autorité. On alla jusqu'à ordonner que tous Papiers & Adresses envoïez par les Mécontens à la Reine seroient saisis. Cette conduite étoit bien vive & approchoit fort de celle qu'on a tant reprochée au Parle-

ment surnommé le Rump du tems de Cromwel. La liberté, dont on prend sujet de se préferer aux autres Nations, n'est assûrément qu'un vain titre, si on ne peut être d'un autre sentiment que le parti dominant, sans être ennemi de l'Etat & poursuivi comme tel. Ce n'est que dans un Etat soumis au pouvoir arbitraire que ces maximes peuvent être pratiquées, &, si elles le sont ailleurs, c'est une preuve que ce pouvoir arbitraire, qu'on paroît détester sous une forme, y est établi sous une autre.

Ann. 1702.

La Reine le dissout.

Quelque zélé que parût être ce Parlement, il n'accorda de subsides que pour dix mois & demi, dont le premier quartier ne devoit être païé que le second Février de l'année suivante mil sept cens trois. Du reste ce subside si modique n'étoit accordé que pour entretenir les garnisons & équipper quelques fregattes pour la défense des côtes du Roïaume. Les Membres séparez persistant dans leur opposition, la Reine cassa ce Parlement, bien résolue de ne l'assembler de nouveau que lorsque, par les moïens ordinaires, elle se feroit à peu près assûrée de l'unanimité des suffrages de ceux qui le composeroient.

Changement dans les charges.

Elle jugea aussi à propos de faire un changement presque universel dans les charges qui étoient à sa disposition. Le Prince de Dannemarc & le Comte de Marlborough y eurent bonne part. Le Prince fut fait Connétable du château de Douvre & Gouverneur des Cinq Ports. Il eut aussi le Gouvernement de l'Hôpital de la Chartreuse de Londres vacant par la mort du Roi Guillaume. Le Comte fut fait Grand Maitre de l'artillerie.

Entreprises des Alliez sur mer.

Malgré la diligence qu'on fit en Angleterre & en Hollande, la grande flotte destinée pour s'emparer de Cadix, le meilleur port d'Espagne, & pour y porter un nombre considérable de troupes, ne put mettre à la voile que le cinq Juillet. Le même jour arriva à Sainte Helene le Vice-Amiral Munden, qui, avec une escadre de quatorze vaisseaux de guerre, n'avoit pû empêcher une escadre Françoise d'entrer à la Corogne. Il fut accusé de connivence ou de peu de vigilance. L'Amirauté le déclara innocent; mais la Reine voulut qu'il fût privé de son emploi. On fit encore partir, vers le commencement d'Août, dix vaisseaux de guerre pour les Indes Occidentales, avec quelques fregates, pour y porter six mille hommes de débarquement. La grande flotte commandée par l'Amiral Rook étoit de soixante & dix gros vaisseaux de ligne, de vingt fregates legères, de cinquante sept vaisseaux de transport, de trois flûtes chargées de palissades, de chevaux de frise, d'un train considérable d'artillerie, de selles, de bottes & d'autres équipages pour des chevaux, & de quoi armer trente ou quarante mille hommes.

Dessein formé de prendre Cadis.

Le projet de s'emparer de Cadix avoit été formé par le Roi Guillaume de concert avec les Etats Généraux dans le dernier voïage qu'il fit en Hollande, & il l'avoit tellement à cœur qu'en mourant il en avoit recommandé l'exécution à ses Ministres. Ce projet étoit digne de celui qui l'avoit conçu, & les conjonctures sembloient toutes en assûrer le

ANNE. 1702.

succès. Le Roi d'Espagne étoit en Italie. La France avoit besoin de toutes ses troupes en Flandre, en Allemagne & en Italie. Les Espagnols, quoiqu'avertis depuis long-tems, n'avoient, ni flottes, ni armées pour la défense de leurs côtes & de leurs villes maritimes, qui n'avoient que de foibles garnisons. Enfin cette flotte formidable partoit peu de tems après la déclaration de guerre & elle étoit déja sur les côtes de l'Andalousie qu'on ignoroit encore son départ à Madrid.

Inquiétudes de la France.

Ces armemens causèrent en France des inquiétudes d'autant plus grandes, qu'on étoit moins en état d'y résister & qu'on ignoroit de quel côté se feroient les plus grands efforts. A tout hazard on avoit envoyé quelques galères & quelques vaisseaux de guerre se joindre aux galions d'Espagne dans le port de Cadix pour le défendre. Les autres précautions se terminèrent à faire observer les flottes Angloises à la sortie des ports par les fregates les plus legères, pour observer leurs routes & donner avis aux endroits menacez. Il y en eut quatre destinées à ces observations, & toutes quatre furent prises par les Armateurs Anglois. Rien ne prouve mieux les embarras de la France que les instructions données à ces fregates. Elles avoient ordre de croiser à la vûe de l'isle de Wight, pour observer les mouvemens de la flotte ennemie. Ainsi s'exprimoit l'instruction. « Aussi-tôt qu'elle partira, la volonté du Roi est que l'Autorité » aille à toutes voiles à Brest. Le Gracieux, le Joïeux & la Trompette » continueront d'observer les Ennemis jusqu'à ce que leur flotte soit hors » du canal, & alors, s'ils font route du côté de la Rochelle, le Gracieux » & la Trompette iront à force de voiles dans ce port pour y en donner » avis, & le Joïeux ira porter la même intelligence à Brest. Si la flotte » ennemie au contraire s'élargit en haute mer, les fregates du Roi feront » leur possible pour remarquer quelle route elle prendra & à quelle place » elle veut probablement aller, & alors elles feront voile en diligence » pour en donner avis, savoir la Trompette à la Corogne, le Joïeux à » Lisbonne, & le Gracieux à Cadix ».

L'Amiral Rook moüilla à la vûe de Cadix le vingt-trois d'Août à trois heures après midi. Cette place est fameuse par son port, qui est un des meilleurs de l'Océan. Elle est située dans une isle longue de sept lieuës. Sa plus grande largeur est de trois. Elle est jointe à la terre ferme du côté de l'Orient par un pont. L'entrée de la baïe a de quoi faire trembler les plus habiles Pilotes, à cause du grand nombre d'écueils qui la rendent extrêmement périlleuse. Le château qui est extrêmement fort a été bâti par les Mores. Il est accompagné des Forts de Saint Sebastien & de Saint Philippe, dont l'un défend le golfe, & l'autre le port.

Entreprise sur Cadix manquée.

Comme il n'y avoit pas long-tems que les Espagnols avoient cessé d'être amis des Anglois, les Officiers un peu distinguez des deux Nations se connoissoient. Le Duc d'Ormond crut que cette circonstance pourroit favoriser ses vuës & qu'il devoit tâcher de négocier avant que d'en venir à la force. Le succès de ces sortes d'expéditions dépend de la dili-

gence. Il ne faut quelquefois qu'employer mal à propos une heure ou deux, pour faire échouer les desseins les mieux concertez. Les deux lettres qu'il écrivit, l'une au Gouverneur particulier de Cadix, l'autre au Gouverneur général des côtes d'Andalousie, furent absolument inutiles. La derniere même lui attira une réponse, qui ne dut pas lui faire plaisir. Ces deux pieces sont d'un stile à ne point défigurer quelque endroit où on les place. Voici la premiere.

Lettre du Duc d'Ormond.

« Monsieur, la mauvaise réception que vous avez faite aux troupes, qui » venoient sous nos ordres de la part de l'Archiduc d'Autriche, pourroit » vous coûter cher, Monsieur, aussi bien qu'à vos compatriotes. Sa Ma- » jesté Impériale aura des voies plus sûres que celles sur lesquelles elle » avoit cru pouvoir faire fonds, & peut-être voudrez vous réclamer sa » clémence, quand elle n'aura pour vous qu'une juste indignation. Il » en est tems encore, Monsieur, songez à réparer votre faute, je vous » promets de faire si bien votre paix que vous serez regardé avec toute » sorte de distinction dans une Cour, où vous verrez fleurir l'ancienne » liberté Castillanne, après que le véritable Roi sera placé sur son Trône. » La Reine d'Angleterre ma Souveraine m'a fait l'honneur de me confier » une lettre de créance pour garantir tous les traitez que je ferai avec » vous. Encore un coup, mon cher Monsieur, songez aux moïens de » vous aggrandir & de vous affranchir avec le reste de vos Compatriotes. » J'attendrai votre réponse. Je ne doute pas que vous ne communiquiez » cette lettre à votre Conseil ».

Réponse fiere d'un Gouverneur Espagnol.

Le Marquis de Villadrias, c'étoit le nom du Gouverneur d'Andalousie, répondit en ces termes. « Si le Roi mon Maitre avoit pû prévoir la té- » mérité que ses ennemis ont euë de venir en cette rade pour suborner » ses Sujets, Sa Majesté m'auroit donné des instructions pour répondre » avec cette politesse, dont le seul Duc d'Ormond est capable, à toutes » les propositions qu'il me fait de la part de l'Empereur & de l'Archiduc. » Je respecte en ces deux Princes le caractere de leur Majesté. Mais je » me trouve fort glorieux de pouvoir résister à leurs promesses avec au- » tant de fermeté que j'ai peu d'émotion en apprenant leurs menaces. » Philippe V. est mon Roi, pour qui j'ai juré de répandre jusqu'à la der- » niere goute de mon sang. Ce sont les sentimens que des Sujets doi- » vent concevoir d'un Prince instruit en l'art de gouverner par un Aïeul, » dont le Regne fait envie à toutes les Cours de l'Europe. Désabusez- » vous donc, Monsieur, de vos idées mal conçûës. Aïez meilleure opi- » nion d'un homme qui mérite de vous être cher, ou recommencez vos » attaques, si vous voulez d'autres réponses du Conseil que vous me priez » de consulter, & vous sentirez si nous sommes disposez à faire notre » devoir en gens qui n'ont autre chose à craindre que les châtimens dûs » à la trahison & à la revolte. Nous n'avons que de généreux exemples » dans nos Ancêtres. Ils n'ont jamais cherché leur élevation dans le sang » ni dans la fuite de nos Rois. *Mori pro Patria* est ma devise. Vous pou-

ANNE. 1702.

» vez la communiquer à la Princesse qui gouverne l'Angleterre. Jouissez » de ses faveurs, tant que vous le pourrez, Monsieur, & croïez-moi » avec considération «.

Cette fermeté des Gouverneurs, & les tentatives inutiles que fit le Prince de Darmstad, pour gagner les Peuples de cette côte, dont il étoit connu, firent comprendre qu'on n'obtiendroit rien que par la force, & que les Espagnols étoient aussi fortement attachez à la branche d'Anjou que l'étoient les Anglois à la branche Protestante des Stuarts. Ce que je vais dire déplaira infailliblement à ceux qui voudroient une Histoire pleine d'éloges. Mais cette disposition est trop peu raisonnable pour être celle du grand nombre. Je hazarde donc ma réflexion. L'Angleterre, en s'efforçant de donner à l'Espagne un Roi qu'elle ne vouloit pas, tomboit dans l'injustice, qu'elle reprochoit aux Rois de France & d'Espagne, & dont elle avoit fait le principal motif de sa déclaration de guerre. Cette inconséquence de conduite méritoit d'autant plus d'être prévuë, qu'on avoit reconnu Philippe V. pour Roi d'Espagne, & que le droit de l'Archiduc sur cette Couronne n'étoit assurément pas de la derniere évidence, outre qu'il n'est point de droit contre la volonté d'une Nation.

Le Duc d'Ormond de concert avec l'Amiral Rook entreprit le siége de Cadix. La résistance fut si forte & les approches si difficiles qu'on fut obligé de se retirer avec perte. Les troupes de débarquement avoient d'abord gardé une discipline fort exacte. Les Chefs se relâchèrent de leur vigilance. Elles firent de grands désordres, & commirent des sacrileges qui excitèrent l'horreur & l'éxécration des Espagnols. Ce fut une grande faute. Par là, les Anglois devenus odieux, la cause qu'ils soutenoient le devint aussi par contrecoup, & l'attachement des Espagnols à Philippe V. s'affermit à un tel point, que dans la suite des armées victorieuses ne purent l'ébranler.

Galions d'Espagne & leur escorte pris.

La flotte Angloise se dédommagea par l'affaire de Vigo, où elle prit, brûla & coula à fonds la flotte d'Espagne, venant des Indes richement chargée, & l'escadre Françoise qui l'escortoit. Le tout consistoit en vingt-trois galions, quinze vaisseaux de guerre, quatre fregates & quelques brulots. Il ne s'en sauva pas un seul. Par malheur, les galions, depuis plus de quinze jours, étoient arrivez dans ce mauvais port, & pendant ce tems-là, on avoit travaillé jour & nuit à les décharger. Ils ne l'étoient pourtant pas tous, &, quoi qu'aïent pu dire les Ennemis, si la flotte Angloise ne profita pas beaucoup en cette occasion, il est certain qu'elle leur causa une perte inestimable & irréparable. De quinze vaisseaux de guerre François, cinq furent pris & les autres aussi bien que les quatre fregates furent brulez. Le moindre de ces vaisseaux étoit de cinquante six pieces de canon. Pour les galions, quatre furent pris, deux échoüez ou coulez à fond, & dix-sept brulez.

L'isle de Saint Christophe dans l'Amérique fut obligée de se rendre au Colonel Hamilton, qui, avec une escadre & des troupes de la Ja-

maïque, s'en empara, non tout à fait de vive force, mais par une capitulation un peu plus douce seulement que si on s'étoit rendu à discretion.

Désavantages des Alliez en Allemagne.

Les succès des Alliez ne répondoient point à ceux-là. Si le Prince de Bade, au lieu d'entreprendre le siége de Landau, où il fut occupé depuis le dix-sept d'Avril jusqu'au douze de Septembre, eût conduit son armée vers les confins de la Baviere, peut-être auroit-il déterminé l'Electeur à prendre le parti de l'Empereur & de l'Empire. Du moins l'auroit-il empêché de se déclarer comme il fit avec un si grand avantage. Il n'y pensa point. L'Electeur s'empara non seulement d'Ulm, mais encore de Kirchberg, passage important sur l'Iler qui se jette dans le Danube à Ulm. Bibrach, Memmingen, Ausbag, eurent le même sort. Dès que Louis XIV. eut reçû la nouvelle de la prise d'Ulm, il donna ordre au Maréchal de Catinat de détacher le Marquis de Villars, avec une partie de l'armée qu'il commandoit, pour passer le Rhin à Huningue & joindre les troupes de Baviere, qui marchoient, dans le dessein de s'ouvrir un passage par la Forêt noire. Ce détachement se mit en marche le vingt-quatre de Septembre. Il consistoit en trente quatre escadrons & trente-& un bataillons avec trente-trois pieces de canon. Il n'arriva à Huningue que le trente.

Le Prince de Bade avoit eu deux jours d'avance. Dès le vingt-deux il avoit passé à la hauteur de Strasbourg & en chemin faisant il avoit envoyé plusieurs détachemens dans les passages de la Forêt noire. Il avoit de plus engagé ceux du Canton de Bâle à garder les Villes Forestieres, le Lac de Constance & les autres passages. Il se posta de maniere vis-à-vis d'Huningue, que le passage du Rhin en cet endroit paroissoit ne pouvoir être tenté sans la plus grande témérité. Malgré ces difficultez, le Général ennemi, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, répondre à la confiance distinguée dont son Roi l'avoit honoré, résolut d'en venir à bout. Il commença par assûrer le pont d'Huningue. Une isle qui le partage lui fut d'un grand secours. Il entreprit de faire des retranchemens à la demie portée du mousquet de l'armée impériale. Il y ajouta des ouvrages avancez dans la plaine, qui lui donnoient la liberté de déboucher & de se mettre en bataille quand il le jugeroit à propos.

Les deux armées seroient ainsi longtems restées en présence, si le Marquis de Villars ne se fût emparé de Neubourg, à cinq lieuës d'Huningue, située aussi sur le Rhin, mais de l'autre côté. Ce nouveau Général ne doutoit pas que la prise de cette place n'obligeât le Prince de Bade à décamper, & que par là il ne trouvât l'occasion de se signaler, qu'il cherchoit avec tant d'empressement. Tout lui réüssit autant par la négligence de ses ennemis que par ses soins. Neubourg fut surpris par deux cens Grenadiers seulement, qui s'établirent sur une partie des remparts, de sorte qu'un corps de troupes qui se retiroit, croïant l'affaire manquée, eut le tems de revenir sur ses pas.

A cette désagréable nouvelle, le Prince de Bade décampa en dili-

ANNE. 1702.

gence, crainte qu'on ne lui coupât la communication de Fribourg, qui étoit le seul endroit, d'où il pouvoit tirer ses vivres. A peine étoit-il sorti de son camp que l'armée Françoise y entra. Le Prince se sentant poursuivi revint sur ses pas. Il plaça son infanterie sur des hauteurs, une partie dans un taillis assez épais. Il mit sa cavalerie en bataille vis-à-vis de celle des Ennemis. L'infanterie Françoise qui étoit en bataille au pied de la montagne eut ordre d'y monter. Elle eut bien de la peine, à cause du vignoble qui y étoit planté. Ceux qui la conduisoient la menèrent trop vîte. Elle étoit épuisée & hors d'haleine, quand elle arriva. On lui laissa le tems de se remettre, apparemment pour ne pas perdre l'avantage du taillis. L'attaque fut opiniâtre & meurtrière. On fut enfin chassé du bois & on y laissa cinq pieces de canon, dont on n'avoit pas fait grand usage. Heureusement, les Chefs de cette infanterie victorieuse aiant été tuez, elle quitta mal à propos ce poste avantageux & descendit dans la plaine, pour se joindre à la cavalerie. Dans cette manœuvre quelques-uns de ceux qui étoient à la queuë, virent des escadrons impériaux qui se glissoient à la gauche du bois qu'on venoit de quitter. Ils crièrent qu'on étoit coupé. A ce cri, cette infanterie se retira en désordre & on eut beaucoup de peine à la rallier, si bien que l'infanterie Allemande, quoique battuë, se mit à la poursuivre. Cet incident détermina le Prince de Bade à faire attaquer la cavalerie Françoise, ne doutant pas que la sienne sans comparaison plus nombreuse n'en vint aisément à bout. Ces deux corps étoient en présence depuis deux heures, & les François n'auroient jamais osé s'ébranler les premiers, parce qu'ils ne le pouvoient faire, sans prêter les deux flancs au château de Fridlingue & à un coteau occupé par trois bataillons.

Bataille de Fridlingue.

Fautes du Prince de Bade.

L'espérance de la victoire fit négliger ces avantages. Mais en allant à l'Ennemi, on manqua d'observer que le terrain se retrécissoit à mesure qu'on avançoit. De là vint que les escadrons de la premiere ligne se serrèrent trop & ne laissérent entre eux aucun intervalle, de manière que les trente quatre escadrons, dont elle étoit composée, parurent n'en faire qu'un. Ce fut la source du desordre. L'Ennemi avoit donné ordre à ses Cavaliers de ne point se servir des armes à feu & de ne mettre l'épée à la main que lorsqu'ils chargeroient. Ils essuiérent de quinze pas la décharge, & alors ils chargèrent avec beaucoup d'ordre & de valeur. La premiere ligne de la cavalerie impériale manquant de terrain pour les évolutions nécessaires fut poussée & culbutée sur la seconde. Toutes deux furent poursuivies l'épée dans les reins, sans avoir le tems de se rallier jusqu'au ruisseau de Candern. La déroute de la cavalerie impériale mit l'infanterie dans la nécessité de cesser sa poursuite & de se retirer. Elle le fit en fort bon ordre, sans avoir pû être entamée pendant une lieuë au moins qu'elle fut poursuivie. Toutes les marques de la victoire furent du côté des François. Ils prirent onze pieces de canon, plusieurs étendards & drapeaux, cinq cens chariots chargez de munitions de guerre & de bouche. Ils couchèrent sur le champ de bataille, prirent le château

de

Anne. 1702.

de Fridlingen, & le Prince de Bade, pour parer aux suites de l'échec qu'il venoit de recevoir, fut obligé d'envoïer ordre au Comte de Stirum de venir le joindre avec son corps de dix mille hommes, qui servoit à tenir en respect le Duc de Baviere. J'avoüe cette perte des Alliez, afin qu'on me croie quand je raconterai leurs victoires, persuadé qu'un Ecrivain flatteur fait plus de tort à la Nation, qu'il veut illustrer, en cachant ses disgraces, qu'il ne lui en eût fait par sa sincérité.

Caractere du Maréchal de Villars.

Ce fut le coup d'essai du Marquis de Villars. Louis XIV. lui écrivit de sa main pour le féliciter & joignit à sa lettre le bâton de Maréchal de France. Ce nouveau Général n'étoit pas d'une naissance fort distinguée, son grand pere aiant été Prévôt des Marchands de Lion. Mais il avoit des qualitez qui valoient mieux que ce qui lui manquoit de ce côté-là. Il avoit l'esprit propre aux plus grands desseins. Il aimoit la gloire de son Maitre & le bien de l'Etat autant que sa gloire propre & ses intérêts personnels, qu'il n'a jamais négligez, non plus que le Duc de Marlborough, son Rival. Son caractere particulier fut la vigilance, le bonheur, le talent de se faire aimer des troupes, l'art de s'attirer leur confiance. Je crois devoir dire que l'affaire de Fridlingue ne fut point l'effet d'un heureux hazard. C'étoit un projet concerté, dont il avoit envoyé le plan à Versailles & dont l'exécution ne lui fut confiée que parce que le Maréchal de Catinat refusa de s'en charger. Sa victoire pourtant fut semblable à celles que le Maréchal de Luxembourg avoit remportées dans la guerre précédente, c'est-à-dire qu'elle eut peu de suite. La France n'y gagna guères que l'avantage de dégager un peu le Duc de Baviere, qui en profita pour faire quelques conquêtes & prendre des quartiers d'hiver ailleurs que dans ses Etats.

Les Ennemis détachèrent aussi le Comte de Tallard de leur armée de Flandre avec un corps de troupes, qui fut renforcé par celles qui couvroient le païs Messin. Il s'empara de Treves & de Traerbach. Ce château est placé sur un rocher escarpé, dont les approches sont toutes extrêmement difficiles. On ne pouvoit le battre que d'un seul endroit, où même on ne pouvoit mettre que quatre canons en batterie, & si cette place avoit été munie, comme elle devoit l'être, elle auroit couté bien du tems & du monde à l'Ennemi. Mais il suffit de dire que c'étoit une ville de l'Empire, pour faire comprendre qu'elle ne l'étoit pas. Ce poste étoit pourtant considérable. Il donnoit lieu d'étendre bien loin les contributions, assûroit à la France l'Electorat de Treves, couvroit le païs de Luxembourg & le païs Messin, & donnoit communication avec Bonn & le reste de l'Ectorat de Cologne.

Campagne d'Italie.

Quelque vive qu'eût été la guerre en Flandre & en Allemagne, elle ne le fut pas moins en Italie. Les deux Chefs étoient des hommes d'un grand mérite, & qui pouvoient sans rougir se mesurer l'un avec l'autre. Le Prince Eugene de Savoie, si fameux dans la suite de cette guerre, y faisoit sa seconde campagne, & le Duc de Vendôme y faisoit sa pre-

ANNE. 1702.

miere en qualité de Général. Tous deux avoient des qualitez éminentes, mais qui faisoient des caractères assez différens. Le Prince Eugene, du moins en cette campagne d'Italie, étoit tel que Machiavel l'auroit souhaité, beaucoup de finesse & beaucoup de courage. Le Duc de Vendôme n'étoit que sage, on pouvoit même lui reprocher un peu de négligence. Mais peut-être jamais homme ne prit mieux son parti sur le champ & ne fut plus intrépide. Ce fut un bonheur pour la France qu'il fut mis à la place du Maréchal de Villeroi fait prisonnier à Cremone. Si les Alliez avoient connu leurs intérêts, ils se seroient bien donné degarde de le prendre. Sans cette fatale prise, ils n'eussent pas été chassez de Cremone, & la bataille de Luzara n'auroit pas été si équivoque que tout ce qu'on a pû prétendre avec quelque sorte d'équité, c'est que les François n'y avoient pas été aussi victorieux qu'ils le publièrent.

Le Prince Eugene ne s'étoit donné aucun repos pendant l'hiver, il s'étoit emparé de différens postes qui bloquoient Mantouë, & quand le Duc de Vendôme arriva en Italie, il trouva les choses dans une situation fort désagréable. Dès le commencement de Mai, il se mit en campagne. Son armée étoit de cent deux escadrons & de soixante & deux bataillons, au lieu que celle du Prince Eugene n'étoit que de cinquante bataillons & quatre-vingt- un escadrons. Le Prince Eugene vouloit conserver ses avantages. Le Duc de Vendôme vouloit les lui enlever & avoit particulierement en vûë de dégager Mantouë. Peu s'en faut que je ne me laisse aller au plaisir que j'aurois de suivre ces deux grands Capitaines dans leurs différentes marches. Mais je ne me suis déja que trop arrêté à ces sortes d'évenemens, qui ne sont après tout que des incidens par rapport à l'Histoire que j'écris. Les deux Généraux, & le Duc de Vendôme surtout, souhaitoient d'en venir aux mains. Le Prince Eugene, fort inférieur en cavalerie, cherchoit pour se battre un terrain, où l'infanterie seule pût agir, & où du moins la cavalerie ne pût agir que difficilement. Pendant qu'on travailloit à se rencontrer, chacun à son avantage, on eut de part & d'autre des succès assez égaux. Le Duc d'Anjou qui étoit en possession du Royaume d'Espagne arriva sur ces entrefaites en Italie avec un renfort considérable.

Bataille de Luzara.

Ce Prince, conjointement avec le Duc de Vendôme, vint chercher le Prince Eugene, qui campoit vers Luzara. Pour aller à lui, il falloit passer par des chemins étroits remplis de haies & de fossez. Il prit si bien ses mesures que ce fut dans cet endroit là même qu'il les rencontra. Tout inférieur qu'il étoit, il devint l'aggresseur. On ne s'y étoit pas attendu du côté des François & leurs troupes étoient encore en marche. Elles soutinrent pourtant les attaques avec beaucoup de fermeté, & ce ne fut qu'à la cinquième ou sixième qu'elles perdirent un peu de terrain, ce qui sépara deux brigades des autres. Ce combat dura depuis six heures du soir jusqu'à une heure après minuit. Il eut cela de singulier que la cavalerie ne s'y mêla en aucune façon, & que l'infanterie n'en vint point

aux armes blanches. Le grand nombre des morts fut du côté des attaquans. Ils y perdirent plusieurs Officiers de considération.

Anne. 1702.

Le Prince Eugene se retira sur les bords du Zero & dans l'instant même il s'y retrancha. Luzara se rendit aux ennemis à discrétion. Outre la Garnison, qui étoit de cinq ou six cens hommes, ils y trouvèrent quantité de bled & de farine, cinq cens bœufs, des magasins de vin & d'eau de vie, & plusieurs autres munitions de guerre & de bouche. Cette retraite, ces retranchemens, ces pertes ne sont assûrément point des signes de victoire, & le Prince Eugene, en se l'attribuant, diminua sa véritable gloire, qui étoit réelle & que personne ne lui contestoit. C'étoit tout ce que pouvoit faire le plus grand Capitaine que de n'être point accablé. Mais prétendre avoir vaincu, c'étoit aspirer à une gloire chimérique, d'autant plus que l'Ennemi, le reste de la campagne, reprit la plûpart des villes & des châteaux, dont l'armée impériale s'étoit emparée pendant l'hiver. Il ne dut ses succès qu'à la supériorité de ses troupes, qui empêchoit le Prince Eugene de parer à tant d'entreprises. Il ne laissa pas de former aussi des projets, dont le plus important fut la surprise de Mantouë. S'il avoit réüssi, ce seul succès eût mieux valu que tous ceux du Duc de Vendôme. Il manqua par la fidélité d'un Officier François, qui fit semblant d'accepter les offres avantageuses, dont on promettoit de récompenser sa trahison. Il donna avis de tout à son Général, qui de son côté prit de justes mesures pour surprendre son Rival. Mais un Soldat de la Garnison de Mantouë, instruit de la contre-ruse, trouva moien de s'échapper & avertit le Prince Eugene du danger qui le menaçoit.

Le Prince Eugene manque Mantoue.

Cette campagne ne fut glorieuse & utile qu'en Flandre, où les troupes de la Reine combattoient, & par tout ailleurs, on eut peu de succès & on fit de grandes fautes. La gloire qu'on vouloit procurer au Roi des Romains par la prise de Landau en fut la cause. Pendant que ce siége dura, le Duc de Baviere s'empara d'une grande partie de la Suabe. La nécessité de s'opposer aux projets de ce Prince, donna lieu à l'Ennemi commun de s'emparer de l'Electorat de Treves & de la Lorraine, dont la possession auroit été pour les Alliez d'une conséquence infinie, par les secours d'hommes & de vivres, qu'ils en auroient tirez en abondance, & par la facilité qu'ils auroient euë de pénétrer en Champagne.

La guerre n'empêcha point les négociations. Les Dietes des Suisses avoient le plaisir de voir leur faveur & leurs suffrages briguez par toutes les Puissances de l'Europe. En effet, si l'un des deux partis étoit venu à bout de les mettre entièrement de son côté, il auroit eu sur l'autre tant d'avantage qu'il lui eût imposé telles loix qu'il auroit voulu. Les mémoires qu'on leur présentoit étoient tous importans & artificieux. On s'accusoit & on se décrioit les uns les autres. On se calomnioit même; & par ces bassesses, qu'on me permette ce terme, on n'avançoit rien. La Diete écoutoit, examinoit, pesoit les raisons de part & d'autre, com-

Négociations des Alliez.

me si elle eût voulu prendre de nouveau son parti. Mais il étoit pris, & pourvû qu'on ne cessât point de payer les sommes convenues, il étoit arrêté qu'on ne cesseroit point de fournir les troupes dont chacun avoit besoin.

Le Portugal, par le voisinage de l'Espagne, pouvoit beaucoup contribuer à la conserver, ou à la faire perdre à celui qui en étoit en possession. On fit de part & d'autre mille efforts pour l'avoir de son côté. Le Prince de Darmstad & l'Amirante de Castille s'emploïèrent pour le faire entrer dans la grande alliance. Le Président Rouillé en fit autant pour le fixer dans la neutralité, qui au fonds étoit pour lui le parti le plus avantageux. Mais les réflexions qu'on lui fit faire sur la puissance exorbitante de la France, si une fois l'Espagne lui étoit amie, sur l'ambition démesurée de Louïs XIV, sur sa hauteur, sur sa fierté, sur le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur sa parole, l'intimidèrent & l'ébranlèrent de sorte qu'il se déclara en faveur de l'Archiduc l'année suivante & le reconnut pour Roi d'Espagne.

On recommença dans le même tems à tenter le Duc de Savoie. Il n'y avoit guères d'apparence qu'on pût réüssir à le séparer d'intérêt d'avec les deux Couronnes, tant étoient forts & étroits les liens qui l'y tenoient attaché. Cependant, dès l'année prochaine, nous lui verrons faire les derniers efforts pour détrôner sa fille, non pour se mettre en sa place, mais pour y élever un Prince qui n'avoit avec lui aucun rapport particulier, & dont il n'avoit pas plus à espérer ni à craindre que de celui qu'il abandonnoit.

On fit aussi son possible pour appaiser le Roi de Suede, & pour le réconcilier avec l'Electeur de Saxe Roi de Pologne. Le motif de ce zèle étoit que cette guerre nuisoit en deux manières à la grande Alliance. Elle empêchoit l'Electeur de fournir son contingent à l'Empereur, & elle étoit cause que l'Angleterre n'avoit pû avoir quatre mille Suédois, sur lesquels elle avoit beaucoup compté. Dans cette vûe on supporta patiemment à la Haïe les hauteurs & les plaintes peu fondées du Résident de ce Prince. Il s'agissoit de discours peu ménagez tenus sur le compte du Roi de Suede. Il présenta un long mémoire aux Etats Généraux, où il ramassoit tout ce qu'on avoit dit de son Maitre, & le réfutoit d'un grand sérieux, se plaignant de la connivence des Etats à tolérer la licence dont il demandoit justice. Leurs Hautes Puissances crurent devoir faire une réponse aussi sérieuse que les plaintes. Elles protestèrent que c'étoit contre leur gré que ces bruits faux & controuvez s'étoient répandus. Elles promirent de faire des recherches exactes de ceux qui y auroient donné occasion, & de les punir selon l'exigence de la chose. En attendant l'exécution de leurs promesses, elles désavouoient ces faux bruits & assûroient que loin d'avoir été fabriquez dans leurs terres, ils venoient certainement de dehors, c'est-à-dire de ceux qui fâchez de voir la bonne & fidelle amitié qui regnoit entre Sa Majesté Suédoise

& l'Etat, tâchoient par ces faux bruits d'y causer du refroidissement, & d'y mettre de la mésintelligence. Elles ajoutoient en particulier qu'il ne leur étoit jamais venu dans l'esprit de soupçonner que le Roi de Suéde eût aucun engagement avec la France. Qu'elles avoient conçu une si haute opinion, non seulement de la magnanimité & des vertus héroïques de ce Prince, mais aussi de sa sagesse & de sa prudence consommée, qu'elles s'assûroient que la puissance exorbitante de la France, augmentée comme elle l'étoit par la jonction des forces de la Monarchie Espagnole, & les grands desseins de cette Couronne étoient trop pleinement connus à S. M. Suédoise, pour qu'elle voulût rien entreprendre dans la guerre qu'elle faisoit, qui pût faire diversion ou détourner les forces des Hauts Alliez pour faciliter à la France le moïen d'exécuter ses projets, qui ne tendoient qu'à la ruine & à l'oppression de ses Voisins, de la liberté de l'Europe & de la Religion Protestante. Le vrai de tout ceci, c'est que l'Ambassadeur de Suéde cherchoit querelle & que son Mémoire n'avoit été public, que pour rendre odieuse la République de Hollande. On dissimula tout, on interposa son crédit, ou même on se fit caution, pour faciliter à ce Ministre l'emprunt de trois cent mille écus, dont son Maitre avoit un besoin pressant.

Les affaires de la succession du feu Roi Guillaume embarrassèrent aussi les Etats. Le Roi de Prusse se rendoit extrêmement difficile, & il fit des plaintes amères, quand il se vit ajourné par la Cour de Hollande, elle qui avoit trouvé fort mauvais que le Parlement de Paris eût ajourné le Prince d'Orange. Enfin on fit avec lui un traité provisionnel, qui réformoit un peu le Testament du défunt Roi, & pour conserver son amitié, on lui céda un fort beau diamant, nommé le Petit *Sancy*, qu'il souhaitoit ardemment, quoiqu'il appartînt au Testateur & que par là il parût devoir appartenir au Légataire universel, qui étoit le Prince de Frise.

Affaires d'Angleterre.

La Reine ne fut pas non plus oisive. Elle nomma ce qu'il y avoit de plus habile & de plus distingué en Angleterre pour Commissaires dans l'affaire de l'union des deux Roïaumes. Le Parlement d'Ecosse par ses ordres en nomma de son côté. Cette affaire demandoit du tems & de longues discussions, & comme il n'étoit pas possible que les Commissaires se trouvassent toujours tous aux assemblées, ou conférences, on prit la précaution de statuer que ce que treize d'entre eux, de chaque côté, auroient résolu & conclu seroit censé l'avoir été de tous les autres.

Convocation d'un nouveau Parlement.

Les élections d'un nouveau Parlement d'Angleterre fournirent encore plus d'occupations à la Reine. Celui qu'elle avoit trouvé à son avènement, Whig & dévoué à Guillaume, ne pouvoit que lui déplaire. Les Whigs l'avoient négligée sous le dernier Regne à un point qui ne se peut croire. L'Héritière présomptive de la Couronne avoit été réduite à se bannir de la Cour. Elle vivoit dans une maison particulière au milieu de Londres, & il sembloit qu'on eût oublié qu'elle y vivoit. Il n'y

ANNE. 1702.

avoit du moins que les Torys qui s'en souvinssent & qui l'en assûrassent par leurs respects. L'indifférence de Guillaume pour elle étoit la cause de cet abandon. Ce Prince n'avoit païé d'aucune complaisance la facilité, avec laquelle elle lui avoit cédé ses droits après la mort de la Reine Marie. Il n'avoit pas dépendu de lui qu'il ne la réduisît à dépendre absolument de ses bonnes graces, en empêchant que le Parlement ne lui assignât une pension. Il ne lui faisoit part d'aucune affaire d'Etat. Ses recommandations n'étoient d'aucun poids à la Cour. Il avoit par là donné lieu aux Torys de supposer qu'il songeoit à exclure Anne du Trône & même à la priver de la liberté.

Cette Princesse d'ailleurs, élevée dans les principes de l'Eglise Anglicane & du droit divin des Rois, y avoit d'autant plus d'attache qu'elle n'avoit trouvé d'affection pour elle que dans les Torys. Aussi s'étoit elle empressée à leur en témoigner sa reconnoissance, dès qu'elle avoit pû, & bien qu'elle eût promis de laisser les Whigs dans les emplois, elle avoit avancé à leur préjudice plusieurs Membres illustres de la Haute Eglise. De ce nombre étoient le Chevalier Charles Hedges & le Comte de Nottingham, qu'elle avoit nommez principaux Secretaires d'Etat, le Comte d'Abingdon & le Chevalier Levison Gower, qu'elle avoit introduits dans son Conseil, l'Evêque de Londres & Jacques How, à qui elle avoit fait le même honneur, & le Marquis de Normanby, qu'elle avoit fait Garde du Sceau privé. Il est vrai qu'elle pouvoit avoir une raison particulière par rapport à ce dernier. Jeune, beau, bien fait, spirituel, fort riche, il avoit recherché cette Princesse en mariage, & quoiqu'elle l'eût refusé, elle lui avoit sû bon gré de ses recherches.

Le Peuple toujours éclairé sur les passions de ses Maitres, pouvoit aisément comprendre ce qu'elle souhaitoit de lui dans les élections, & il avoit d'autant plus de panchant à la satisfaire là-dessus, que lui-même aspiroit après un Parlement affectionné à la Haute Eglise. Aussi n'eut-elle pas besoin de faire des brigues. Le Peuple indigné contre les Whigs ne donna presque ses suffrages qu'à des Torys.

Discours que la Reine y prononce.

Le nouveau Parlement s'assembla le dernier jour d'Octobre. La Reine s'y trouva selon la coutume & ordonna aux Communes de faire choix d'un Orateur & de revenir le lendemain le lui présenter. Leur choix tomba sur Robert Harley, qui eut dans la suite tant de part aux changemens qui se firent dans le Gouvernement, & à bien d'autres qui s'y seroient faits, si on n'y avoit pourvû. Elle approuva ce choix, & s'étant rendue le premier de Novembre à la Chambre des Pairs, elle y manda les Communes & leur parla avec beaucoup de bonté & de dignité. « C'est avec beaucoup de satisfaction que je me trouve avec le Parlement, que j'ai convoqué pour m'aider à pousser la juste & nécessaire » guerre, où nous sommes engagez. Je vous ai fait assembler, dès que » votre commodité a pû permettre que vous sortissiez de vos Provinces, » & je suis assûrée que vous donnerez de telles marques de votre affec-

» tion pour moi & de votre zele pour la cause commune, que non seule-
» ment elles animeront & avanceront nos préparatifs; mais qu'elles don-
» neront aussi un si bon exemple & tant d'encouragement à nos Alliez,
» qu'elles ne manqueront pas avec la bénédiction de Dieu de produire
» de bons effets à l'avantage & pour le bien de la confédération entière.

» J'ai eu tant de témoignages de joie & de satisfaction dans les Pro-
» vinces, où j'ai eu occasion de passer depuis quelque tems, que je ne
» saurois m'empêcher de les regarder comme les véritables regles du
» devoir & de l'affection du restede mes Sujets.

» Je suis obligée de vous demander des subsides, qui me puissent met-
» tre en état de faire bons les traitez particuliers & engagemens dans
» lesquels nous sommes déja entrez, comme aussi les autres qui pourront
» être nécessaires pour encourager nos Alliez & pour continuer la guerre
» dans les lieux où elle sera le plus sensible à nos Ennemis, & le plus
» efficace pour déconcerter l'ambition démesurée de la France.

» Et afin que mes Sujets supportent plus volontiers les taxes nécessai-
» res, je vous prie d'examiner les comptes des deniers publics, tant de
» ce qui a été reçu que de ce qui a été dépensé, & s'il y a eu des abus,
» ou des sommes mal employées, j'espere que vous les découvrirez, afin
» que les Coupables puissent être punis & que les autres soient effrayez
» pas ces exemples & détournez de tomber en de pareilles fautes.

» Il faut que je vous fasse remarquer, quoiqu'avec déplaisir, que les
» fonds assignez par le précédent Parlement n'ont pas produit les sommes
» qu'on s'étoit proposé d'en tirer, & que, bien que j'aie déja païé & em-
» ploïé aux besoins publics les cent mille livres sterling que j'avois pro-
» mis à ce même Parlement, cette somme n'a pourtant point suffi à rem-
» plir ce qui étoit défectueux.

» Je ne puis non plus sans beaucoup de chagrin vous parler du mau-
» vais succès que nous avons eu à Cadix. On ne m'a point encore rendu
» compte des particularitez de cette entreprise & des difficultez que
» nos forces peuvent y avoir rencontrées. Mais on m'a représenté de
» telle maniere les désordres & les abus commis au Port de Sainte Marie,
» que j'ai été obligée de donner ordre qu'on examinât cette affaire avec
» la dernière exactitude.

» Je souhaite fort pour l'amour de nous tous que cette séance soit de
» peu de durée. Cependant j'espère que vous vous donnerez le tems de
» chercher des moïens plus sûrs & plus efficaces que ceux dont on se
» sert pour empêcher la sortie & le transport des laines & pour faire
» fleurir cette manufacture, qui est de grande conséquence pour le
» Roïaume, vous assûrant que je n'omettrai rien pour l'encourager.

» Je suis fortement persuadée que l'amour & la bonne volonté de mes
» Sujets est le plus sûr garand de leur devoir & de leur obéïssance, ainsi
» que le plus véritable & le plus juste appui du Trône, & comme j'ai
» résolu de défendre & de maintenir l'Eglise, ainsi qu'elle est établie par

ANNE. 1702.

» les loix, & de vous protéger dans l'entière jouissance de vos droits & » de vos libertez, je me repose aussi sur vos soins pour moi. Mes intérêts » & les vôtres sont inséparables, & je ferai toujours tous mes efforts pour » établir votre sûreté & pour vous rendre tous heureux ».

Je ne sai si je me trompe. Mais il me paroît que ce discours de la Reine a quelque chose de plus touchant, de plus naturel, de plus clair que ceux de Guillaume III. J'ajoute que, quelque accoutumé que puisse être un Peuple à dominer ses Maitres & à s'en voir recherché & flatté, il faudroit qu'il eût le cœur & l'esprit également mal faits, pour n'être pas pénétré d'un discours aussi gracieux & aussi prévenant que celui de la Reine. Il fit toute l'impression & eut tout le succès qu'elle pouvoit en attendre. Chaque Chambre, selon la coutume, lui présenta des Adresses d'un stile qui paroissoit venir du cœur. Celle des Communes mérite qu'on la rapporte.

« Nous demandons la permission de remercier très-humblement Votre Majesté de sa harangue favorable, prononcée de dessus son Trône, » qui nous donne des assurances de la tendresse de Votre Majesté pour » vos Sujets & de l'entière confiance qu'elle a dans leur affection, ce » qui les engage à assurer Votre Majesté de leur fidélité & de leur reconnoissance.

» C'est à V. M. une grande condescendance que de faire d'une manière si publique attention aux marques de joie & de satisfaction, » avec lesquelles Votre Majesté a été reçue dans toutes les Provinces où » elle a passé depuis peu. Tous vos Sujets ont déja reçu tant d'avantages » sous l'heureux gouvernement de Votre Majesté, qu'elle pouvoit bien » s'attendre à être reçue de cette manière en quelque endroit de ses » Roïaumes, qui seroit honoré de votre présence Roïale.

» Le mauvais succès devant Cadix nous touche d'autant plus qu'il » donne du chagrin à Votre Majesté. Mais ce malheur ne sauroit nous » faire oublier la protection & la sûreté de notre commerce, la défense » vigoureuse des Alliez de Votre Majesté, & l'étonnant progrès de ses » armées commandées par le Comte de Marlborough, qui a hautement » *réparé* l'ancien honneur & la gloire de la Nation Angloise.

» Après les assurances réïtérées de la part de Votre Majesté, nous ne » doutons point que nous ne jouissions pleinement de tous nos droits » & de toutes nos libertez, & que Votre Majesté ne défende & ne maintienne l'Eglise établie par les loix. Votre Majesté a toujours été un » illustre ornement de cette l'Eglise & a été exposée à de grands hazards » pour elle.

» Ainsi donc nous nous promettons que sous le regne de Votre Majesté, nous la verrons entierement rétablie dans ses droits & dans ses » privileges, dans lesquels elle sera affermie pour toujours, ce qui ne » se peut faire qu'en dépouillant de leur pouvoir ces personnes qui ont » montré qu'ils ne manquoient pas de volonté de la détruire.

» La

ANNE. 1702.

» La vüe de ces bénédictions & le desir, que Votre Majesté marque
» de faire rendre compte de la recette publique & des païemens & de
» faire punir les abus & les malversations, gagneront beaucoup l'affec-
» tion de votre Peuple, & nous encourageront à assister Votre Majesté
» de subsides, qui la mettront efficacement en état de maintenir les Al-
» liances, qu'il sera nécessaire de faire pour continuer la guerre, où elle
» touchera plus sensiblement vos Ennemis & déconcertera l'ambition
» sans bornes de la France.

» Votre Majesté peut se reposer avec assurance sur ses fidéles Commu-
» nes. L'estime qu'il vous plaît de faire de l'amour & de l'affection de
» vos Sujets est ce qui les engagera le plus à donner à Votre Majesté
» en cette conjoncture des assurances de leur fidélité & de leur obéïs-
» sance. Ils sont & seront toûjours convaincus, que les intérêts de Votre
» Majesté & les leurs sont inséparables, & comme ils sont persuadez des
» grands desseins de Votre Majesté pour les rendre heureux, aussi ne
» manqueront-ils jamais de faire des prieres & de sinceres efforts pour
» rendre le Regne de Votre Majesté plus heureux & plus glorieux que
» ceux de ses Prédécesseurs ».

Cette Adresse fut fort bien reçue de la Reine, & peut-être qu'un des endroits, qui lui plut davantage, fut celui qui attribuoit l'honneur au nouveau Général d'avoir *réparé* la gloire de la Nation Angloise. Cet éloge étoit un reproche assez marqué contre la mémoire du feu Roi. Aussi, à la lecture de cette Adresse, avoit-il été contredit par ceux qui étoient zélez pour la gloire du dernier regne. Mais l'affaire aïant été mise en délibération, il y eut seulement quatre-vingt voix pour la négative & cent quatre-vingt pour l'affirmative.

Subsides accordez.

Les effets répondirent à ces expressions de zéle & de dévouement. On accorda de plus grands subsides qu'on n'avoit jamais fait. On résolut d'avoir quarante mille tant Matelots que Soldats sur la flotte, & que les forces de terre consisteroient en trente-trois mille hommes d'infanterie & sept mille de cavalerie & de dragons. On augmenta la pension du Prince de Dannemarc & on l'assura d'une subsistance & d'un entretien convenable à son rang, en cas que la Reine son Epouse vînt à lui manquer. Cette Princesse avoit adroitement profité de la bonne disposition, où le succès de ses armes avoit mis le Parlement, pour en obtenir cette complaisance; car le précédent avoit fixé la pension du Prince & avoit réglé qu'elle ne seroit point augmentée. On régla aussi les subsides pour les troupes de terre, pour l'artillerie, pour les troupes de débarquement. Ils montèrent à deux millions cent deux mille six cens quarante quatre livres sterling. Il s'en falloit bien cependant que cette somme fût la moitié de tout ce qu'il falloit pour subvenir aux dépenses absolument nécessaires & indispensables.

Honneurs rendus au Duc d'Ormond.

La Reine sur ces entrefaites fit avertir le Parlement qu'aïant fixé un jour d'actions de graces publiques, à l'occasion des grands avantages, que ses armes avoient remportez sous la conduite du Comte de Marlbo-

ANNÉE 1702.

rough, du Duc d'Ormond, & du Chevalier George ROOK, pour célébrer ce jour avec plus d'éclat, elle iroit en personne à l'Eglise de Saint Paul, ainsi qu'il avoit été anciennement pratiqué dans ce Roïaume, & qu'elle avoit donné les ordres nécessaires pour qu'on préparât dans cette Cathédrale des places convenables aux deux Chambres du Parlement. L'une & l'autre obéirent avec joie. Elles ne se contentèrent même pas d'assister en corps à cette cérémonie. Les Communes résolurent en même tems que leur Orateur remercieroit le Duc d'Ormond & le Chevalier ROOK des services importans qu'ils avoient rendus à la Nation. Les Seigneurs prirent la même résolution par rapport au Duc d'Ormond. Le Peuple marqua de son côté à ce Seigneur combien il étoit satisfait de sa conduite. Le jour de l'action de graces, la Reine s'étoit renduë à Saint Paul, parée de toutes les pierreries de la Couronne & accompagnée du Parlement, des Grands Officiers de l'Etat & de sa Maison, des Grands Juges, des diverses Cours du Roïaume enfin de tout ce qu'il y avoit de distingué dans Londres. Le Duc d'Ormond, qui, en qualité de Capitaine des Gardes en fonction, étoit dans le carosse de cette Princesse, eut le plaisir de partager avec sa Souveraine les applaudissemens & les acclamations de la multitude.

On examine l'affaire de Cadix.

Ces démonstrations de l'estime publique, d'autant plus honorables qu'elles étoient plus extraordinaires, n'empêchèrent point que les deux Chambres ne suppliassent, quelques jours après, la Reine d'ordonner que le Duc d'Ormond & le Chevalier ROOK leur communiquassent un état de ce qui s'étoit passé sur mer en Espagne. En un mot, quelque éclatant que fût le succès de Vigos, il ne fit point oublier les fautes faites à Cadix, & il parut même, par la quantité de plaintes, qu'on fit, que la France & l'Espagne n'avoient pas été seules intéressées dans le pillage des galions. Dès que la flotte Angloise fut arrivée, il y eut un ordre positif de n'en point débarquer la moindre chose, sans une visite exacte, qui devoit être suivie d'un enregistrement précis. Celle de Hollande reçut les mêmes ordres des Etats.

Les deux Puissances parurent d'autant plus indignées du pillage, qu'on avoit fait au port de Sainte Marie, que ces excès avoient fait concevoir aux Espagnols une forte aversion contre les troupes confédérées & contre le parti qu'elles soutenoient. Pour faire revenir ces Peuples de leurs sentimens & les convaincre que ces désordres avoient été commis contre la volonté expresse de la Reine & de leurs Hautes Puissances, on parut avoir dessein de leur renvoïer tout ce qui avoit été pris mal à propos à Sainte Marie. Je ne sai même si on ne voulut point y ajouter ce qui avoit été pris sur les galions à Vigos. Il est du moins certain qu'on le leur promit, sous la condition de quitter le parti du Duc d'Anjou & d'embrasser celui de l'Archiduc Charles.

On flatta aussi les Marchands d'Amsterdam, à qui s'étoient jointes les Villes Anséatiques par leurs Députez, de les dédommager de la perte, que leur avoit causé le pillage de Sainte Marie, en leur repartissant au

prorata de leur perte ce qui se trouveroit sur les galions. Les uns & les autres eurent ordre de faire un mémoire exact de leur perte, & de l'envoïer cacheté à l'Amirauté. Il leur étoit aussi défendu sous peine de châtiment de grossir leur perte. Les plaintes, les promesses, les mémoires, furent inutiles, ni les Espagnols ni les autres intéressez n'eurent aucune satisfaction, tout demeura entre les mains avides qui s'en étoient emparé. Le bruit qu'on fit à cet égard se termina à mettre en prison un simple Officier, qu'on accusa de négligence à contenir le Soldat. Mais il contenta le Peuple, qui demeura convaincu que le peu de succès des frais immenses, faits pour l'expédition de Cadix, ne venoit que d'imprudence, & chacun se trouva par là disposé à fournir tout ce qui seroit jugé nécessaire.

ANNE. 1702.

Quelques personnes, ou mal instruites ou mal intentionnées, disoient alors que les galions, dont les Hollandois s'emparèrent, étoient encore pleins d'argent, & que la République avoit caché avec soin la richesse de sa prise, soit pour n'être pas obligée d'en faire une répartition aux intéressez, soit pour éviter toute discussion avec l'Angleterre. Cette fiction tomba bien vîte. Outre qu'elle répondoit trop mal à la juste idée, qu'on s'est faite de la fidélité de la Hollande, cet Etat n'auroit pû se flatter du secret par rapport à la charge des galions, puisque non seulement sa flotte entière savoit ce qui en étoit, mais encore qu'il avoit eu un démêlé avec un de ses Capitaines, qui prétendoit que selon les placards la meilleure partie de ce qui se trouvoit sur ces galions lui appartenoit, les aïant pris lui-même.

Un Evêque & son fils condamnez par les Communes.

Quelques jours après, les Communes reçurent une accusation intentée par le Chevalier Jean Packington contre le célebre Guillaume Lloyd, Evêque de Worcester, pour s'être opposé par de mauvais moïens à l'élection d'un Membre du Parlement dans la Province du même nom. Ce docte & pieux Prélat étoit Whig, & c'étoit à l'élection d'un Tory qu'il avoit mis obstacle par le moïen de son fils. La Chambre commença là-dessus par déclarer que, si aucun Pair du Roïaume se mêloit des élections, il seroit regardé comme aïant violé les privileges de la Chambre. Que quiconque se seroit fait choisir Député au Parlement par corruption, seroit poursuivi selon toute la rigueur de la Chambre. Que ceux qui présenteroient des requêtes mal à propos au sujet des élections païeroient tous les frais & entretiendroient à leur dépens les temoins qu'ils auroient fait venir. L'accusateur fut ensuite admis à la preuve des sujets de plaintes par lui formées. Il produisit ses temoins à la Barre. Sur leur déposition, il fut décidé d'un consentement unanime, que le Chevalier Packington avoit clairement prouvé son accusation contre l'Evêque de Worcester & son fils, & qu'il paroissoit que la conduite de ce Prélat & de ses Agens, pour empêcher l'élection d'un Député au Parlement pour le Comté de Worcester, avoit eté malicieuse, non Chrêtienne & arbitraire, & violoit les libertez & privileges des Communes d'Angleterre. On ajouta qu'on supplieroit la Reine par une Adresse d'ôter à ce Prélat la charge de Grand Au-

ANNE. 1702.

mônier, & que ce seroient les Députez à la Chambre qui étoient du Conseil Privé qui la présenteroient. Il fut ordonné de plus qu'on reprendroit dans neuf jours l'examen de cette affaire, & que le Procureur Général poursuivroit en Justice pour la même offense le Fils de l'Evêque de Worcester, dès qu'il ne jouiroit plus de son privilege de Membre de la Convocation. La Reine, qui suivoit encore les impressions des Favoris du feu Roi, presque tous Whigs, prévint la requête de la Chambre, & elle répondit, quand on la lui présenta, qu'elle avoit déja ôté à l'Evêque la charge de Grand Aumônier qu'il avoit.

Division entre les deux Chambres.

La Chambre des Seigneurs pensoit bien autrement sur cette affaire que les Communes. Elle fut fort étonnée de la complaisance de la Reine. Le Comte de Burlington parla à ce sujet d'une manière vive & invectiva avec tant de chaleur contre le procédé de la Chambre Basse qu'on résolut *Nemine contradicente* de présenter une Adresse à ce sujet. Les Ducs de Somerset & de Devonshire en furent chargez. Elle étoit conçuë en ces termes. « Nous prenons la liberté de représenter humblement à Votre » Majesté que c'est le droit incontestable de chaque Seigneur du Parle- » ment & de chaque Sujet d'Angleterre d'avoir le tems de se défendre » avant que de souffrir aucune sorte de punition. C'est pourquoi nous sup- » plions très-humblement Votre Majesté qu'il lui plaise de ne pas ôter la » charge d'Aumônier à l'Evêque de Worcester, qui est un si glorieux or- » nement de l'Eglise Anglicane, ni de ne lui donner aucune marque de » votre déplaisir, jusqu'à ce qu'il ait été trouvé coupable de quelque cri- » me, selon le cours de la Loi ». Les Seigneurs résolurent en même tems qu'aucun Pair du Roïaume ne pourroit être soumis aux résolutions de la Chambre des Communes, que conformément aux anciennes coutumes du Parlement, & pour donner de l'éclat à leur détermination, ils ordonnèrent que leur Adresse touchant l'Evêque de Worcester seroit imprimée avec la réponse de la Reine.

Cette réponse fut seche & fit voir sensiblement que dans ce tems-là Anne aimoit beaucoup mieux déplaire à la Chambre des Pairs & la choquer, que de mécontenter le moins du monde les Communes, soit qu'elle en espérât plus, ou qu'elle les craignît davantage. La voici. « Mylords, » je conviens que chaque Pair & Seigneur du Parlement & même toute » autre Personne doit être oüi sur tout fait porté contre lui avant que d'ê- » tre puni. Je n'ai encore reçu aucune plainte contre l'Evêque de Worce- » ster. Mais je tiens que j'ai un droit incontestable de continuer ou de » mettre hors de mon propre service chacun de ceux qui y sont, quand je » le trouverai à propos». N'y avoit-il point dans cette réponse de ce qu'on appelle arbitraire, & la Chambre des Communes, si elle lui avoit été adressée, n'y en auroit elle pas trouvé? En un mot, cette réponse réduite à sa juste valeur, ne vouloit-elle pas dire que la Reine étoit la maitresse, qu'elle n'étoit responsable à personne de ces sortes de dispositions, & qu'on devoit supposer qu'elle ne faisoit rien sans de bonnes raisons? Ainsi parlent les Souverains les plus absolus de l'Europe. Du reste ce discours de

la Reine se contredisoit dans le fonds. Elle convenoit que tout Accusé avoit droit d'être ouï avant que d'être puni, en méme tems qu'elle prétendoit pouvoir destituer de leurs charges ceux qu'elle jugeroit à propos, comme si ces destitutions n'étoient pas de véritables punitions, ou qu'on pût les souffrir, sans être soupçonné de fautes d'autant plus grieves qu'on paroissoit les cacher avec plus de soin. Ici même la contradiction étoit d'autant plus visible, que la destitution de cet Evêque ne s'étoit faite qu'en conséquence de l'Adresse des Communes présentée ou à présenter.

Faveurs & distinctions accordées au Duc de Marlborough.

La complaisance de la Reine pour les Communes ne les empêcha point de mortifier cette Princesse par un refus positif. Le Comte de Marlborough étoit arrivé enfin à Londres. On l'y avoit reçu avec de grandes marques de distinction. Le Parlement lui avoit fait faire les remerciemens les plus gracieux, & il y avoit répondu en des termes, qui, en exprimant sa modestie & son estime pour la Nation Angloise, avoient quelque chose de fort obligeant pour la Reine. Cette Princesse, qui s'intéressoit à l'aggrandissement du Capitaine Général de ses troupes, le fit Duc, en spécifiant que ce titre passeroit de lui à sa postérité. Quelque magnifiques que soient les titres, ils ne coutent rien à ceux qui les donnent, & ils mettent ceux qui les reçoivent dans une espece de nécessité de déranger leurs affaires, en augmentant leurs dépenses. Anne voulut donner à son Favori des marques plus efficaces de sa reconoissance. Elle lui assigna une pension de cinq mille livres sterling, c'est-à-dire, d'environ soixante mille florins, & elle le notifia aux Communes par cet ingénieux & adroit message.

Message de la Reine.

« Les services que le Comte de Marlborough a rendus à Sa Majesté & » au Public ont été si importans, soit en commandant l'armée dans les Païs » Bas, soit en établissant une entière confiance entre Sa Majesté & les » Etats Généraux, qu'elle a trouvé à propos de donner le titre de Duc » de ce Roïaume à lui & à ses héritiers mâles, avec une pension de cinq » mille livres sterling par an sur le revenu de la poste, pour soutenir sa » dignité pendant la vie de Sa Majesté. Si Sa Majesté avoit pû, elle lui au» roit accordé le même terme dans la pension comme dans le titre, & » elle espere que vous jugerez qu'il est raisonnable dans cette occasion de » trouver les moïens de le faire ».

La Reine & le nouveau Duc ne doutoient nullement du succès de ce message. Leurs espérances furent trompées & ils apprirent par leurs créatures que la chose ne passeroit point. On voulut s'épargner par un désistement la honte & le chagrin du refus. On n'y réüssit pas. La Chambre résolut de déclarer son sentiment sur la proposition qui lui avoit été faite. Ses vuës en le faisant étoient d'arrêter, dès ce commencement de regne, l'effet de la grande bonté de la Reine pour ses Favoris, & de son inclination généreuse à les enrichir. Elle vouloit faire sentir à cette Princesse qu'elle n'étoit pas disposée à donner dans les piéges qu'on lui tendroit. Enfin elle vouloit marquer qu'elle n'approuvoit en aucune manière les donations ou plûtôt les dissipations du feu Roi. On va voir ces intentions nettement marquées dans l'Adresse qui servit de réponse au Message. Elle

ANNE. 1703.

Réponse des Communes.

fut présentée le premier jour de l'année mil sept cens trois par les Communes, qui se rendirent en corps au Palais de Saint James.

» Nous demandons la permission de déclarer unanimement la satisfaction que nous avons de la juste estime que Votre Majesté a la bonté de marquer pour les grands services rendus par le Duc de Marlborough, qui non seulement, en commandant l'armée de Votre Majesté, a recouvré l'ancien honneur & la gloire de la Nation Angloise, mais a aussi par ses négociations établi une entière confiance & une correspondance parfaite entre Votre Majesté & les Etats Généraux, & justifié par ce moïen les Membres des Communes d'Angleterre, que certaines gens avoient par de lâches pratiques décriez & malicieusement représentez comme infideles aux Alliez de Votre Majesté, parce qu'ils étoient attachez aux intérêts de leur Patrie. C'est avec une douleur inexprimable que vos fideles Communes rencontrent un obstacle, qui les rend incapables de condescendre à ce que V. M. leur a proposé. Mais elles prient humblement V.M. de leur permettre de lui représenter les craintes qu'elles ont de donner un exemple à l'avenir pour aliéner le revenu de la Couronne, qui a été si fort diminué par les *dons exorbitans*, faits sous le précédent Regne, & qui a été depuis rétabli & assuré par la bonté incomparable de Votre Majesté. Nous sommes infiniment satisfaits de voir, par le cas que Votre Majesté fait des services du Duc de Marlborough, que le seul moïen de gagner la faveur de Votre Majesté est de mériter l'approbation du Public, & nous vous prions de trouver bon que nous assûrions V. M. que, lorsqu'elle trouvera à propos de récompenser le mérite, ce sera à l'entière satisfaction de votre Peuple ».

Quelque amer que fût le calice, il fallut le boire sans se plaindre & dissimuler son mécontentement. Ainsi on répondit en des termes fort bien ménagez & qui ne supposoient aucun refus. » Je me croirai toujours engagée, dit la Reine, à recompenser ceux qui auront bien servi & moi & le public. Dans cette vûë, j'ai pris occasion de répandre quelques faveurs sur le Duc de Marlborough. Je suis bien aise que vous croiiez qu'il les a méritées ». Au fonds les Communes n'avoient pas tort. La récompense étoit excessive & prématurée. Soixante mille florins, c'est-à-dire, quarante mille écus monnoïe de France, ne devoient pas se donner si aisément. Ce Général n'avoit encore fait qu'une campagne, dont les succès après tout n'avoient paru si considérables que parce que, dans la guerre précédente, on avoit été peu accoutumé à en avoir. Un Sujet n'est-il pas assez païé par l'honneur & par la gloire des grands services qu'il rend à son Souverain & à sa Patrie? D'ailleurs, si les Héros aimoient l'argent, les appointemens attachez au Généralat & à la Grande Maitrise de l'Artillerie, outre ce qui revient des contributions & des sauvegardes, n'étoit-ce pas assez pour satisfaire celui-ci? Enfin, la Reine vouloit être libérale aux dépens de l'Etat, non aux siens, puisque, si les Communes avoient consenti à sa proposition, elle auroit crû dans la suite être en droit de demander qu'on la dedommageât des cinq mille livres sterlings

de revenu, qu'on lui avoit ôtées pour en faire une pension au Duc de Marlborough. Ce fut une espece de consolation pour la Reine que de voir casser & annuller par les Communes la plûpart des donations & gratifications de Guillaume. Quelques Membres vouloient même remonter jusqu'au tems de Jacques II. Mais ils ne furent point écoutez.

Le Parlement va au bien de l'Etat.

Ce nouveau Parlement n'étoit rien moins que tranquille. Les deux Chambres avoient bien de la peine à s'accorder. Ce n'étoit qu'après de longues & opiniâtres discussions que l'une ou l'autre venoit à bout de faire passer son sentiment. Un esprit de parti étoit la source de ces divisions, & il semble qu'on en vouloit aux Whigs, contre lesquels, à ce qu'on prétend, quelques paroles indiscrettes du Duc de Marlborough avoient réüni & animé les Torys. Il faut rendre justice aux uns & aux autres. Tout vifs qu'étoient leurs ressentimens & quelque irréconciliables que fussent leurs oppositions, le bien public, soit réel ou cru tel, n'en souffrit jamais. Toute animosité cessoit, dès qu'il étoit question de l'avantage, ou de la gloire de la Nation, & les suffrages étoient aussi unanimes que si on n'avoit eu qu'un cœur & qu'une ame. Ainsi l'affaire des subsides ne souffrit ni difficulté ni retardement. La pension du Prince de Dannemarc fut augmentée jusqu'à cent mille livres sterling. On ne fit pas même difficulté de consentir à une augmentation considérable d'impôts, qui, pour dire la vérité, auroient paru & auroient été en quelque façon intolérables, sans la haine qu'on avoit conçeu contre la France, & sans la crainte que Louis XIV. ne se trouvât en état d'exécuter les projets ambitieux, qu'on lui supposoit.

La difficulté, que la Reine avoit craint de trouver à cette augmentation, l'avoit presque déterminée à en abandonner le projet, malgré les instances réïterées des Etats Généraux, qui étoient convenus avec Marlborough de la nécessité de cette augmentation, vû les préparatifs qu'on faisoit en France & que le bruit public assûroit devoir être emploïez contre la Hollande, à qui Louis XIV. attribuoit la guerre fâcheuse qu'il avoit à soutenir. La République ne pouvoit qu'en être infiniment allarmée. Tandis que ce Lord étoit encore à la Haye, on y tint un grand Conseil de guerre, dont le resultat présenté à leurs Hautes Puissances fut qu'il falloit s'appliquer efficacement à augmenter les troupes, loin de penser à les diminuer. On disoit entre autres choses dans ce mémoire que les progrès étonnans de la campagne passée, loin de diminuer le courage des Ennemis, avoient redoublé leur zéle & leur empressement. Qu'ils augmentoient considérablement leurs troupes. Qu'ils faisoient des amas prodigieux de vivres & de munitions dans le Brabant sur les frontières de l'Etat, & que leur nouvelle alliance avec le Duc de Bavière leur rendroit la supériorité, qu'ils avoient perdue, si on ne faisoit les plus puissans efforts pour maintenir ses succès & les continuer.

Augmentation de Troupes résolue.

Il est à présumer que les Etats Généraux n'avoient pas besoin de grands raisonnemens, ni d'exhortations fort pathétiques, pour prendre le parti, que ce Conseil jugeoit nécessaire. Mais ils sentoient, bien mieux que ces

ANNE. 1703.

Conseillers ne le pouvoient faire, que leurs efforts seroient inutiles, s'ils n'étoient puissamment secondez, & qu'en vain pour l'être s'adresseroient-ils par tout ailleurs qu'en Angleterre. En effet la plûpart de leurs Alliez leur vendoient leurs secours aussi cher qu'il étoit possible. Dans cette vraie persuasion, la sage République tourna uniquement ses vues sur la Reine Anne, & lui fit présenter un mémoire détaillé & circonstancié. On répondit qu'on étoit dans les meilleures intentions du monde, qu'on rempliroit à point nommé ses engagemens, que les troupes seroient recrutées & complettes à tems, & qu'il ne leur manqueroit rien, afin qu'elles pussent se mettre de bonne heure en campagne. On ajoutoit, par une espece de reproche de négligence, qu'on avoit pensé trop tard à l'augmentation, qu'on proposoit. Que les arrangemens pour la campagne prochaine aïant été arrêtez en Parlement, il n'étoit plus possible d'y revenir. Que du reste, on pourroit prendre les mesures convenables, afin que ce qu'on avoit de troupes fut tellement emploïé, que les Ennemis ne pussent exécuter les projets qu'ils méditoient.

Les Hollandois regardèrent ce que la Reine disoit de son Parlement comme une espece de défaite. Ils se souvenoient que le Roi Guillaume n'avoit pas été si timide & que plus d'une fois il avoit passé avec succès par dessus cette regle, qu'on leur alléguoit comme inviolable. Ils repliquèrent & n'eurent pour réponse que quelques expédiens vagues & incertains, qu'on leur proposoit pour suppléer à ce qu'on leur refusoit. « Mon parti est pris, disoit cette Princesse. Je ne proposerai point à » mon Parlement d'augmenter mes troupes. Mais comme il m'a autorisée » à faire telles nouvelles alliances que je jugerai à propos, il faut que vos » Hautes Puissances se joignent à moi pour engager le Roi de Suede à » faire la paix. En ce cas, nous prendrions à notre solde huit mille Saxons » & douze mille Suedois. Je suis encore d'avis que nous fassions tout » ce qui dépendra de nous pour détacher de la France l'Electeur de Baviere. Il faudroit pour cet effet persuader à l'Empereur de lui donner » toutes les satisfactions qu'il peut desirer, & je m'engage à fournir mon » contingent pour que les troupes de ce Duc puissent entrer à notre service. Par là il se feroit une telle diversion que la France seroit absolument hors d'état d'exécuter ses desseins contre vos Hautes Puissances. » Il est vrai que ces nouvelles alliances sont incertaines. Ainsi le plus sûr, » c'est que le plutôt qu'il sera possible nous envoïions des troupes en » Italie, pour faire les entreprises qui seront jugées les plus propres à empêcher efficacement la supériorité de la France dans les Païs-Bas ».

Les réponses de la Reine inquiétèrent extrêmement les Hollandois. Ils crurent y voir du ressentiment de ce qu'ils s'étoient opposez au dessein qu'Anne avoit eu de faire le Prince de Dannemarc Général de ses troupes. D'autres les regardoient comme l'effet de quelque intrigue contre le Duc de Marlborough, dont on vouloit interrompre les succès. D'autres jugeant mieux, attribuoient ces résistances de la Reine à l'envie qu'elle avoit de mettre les Communes dans ses intérêts, ou peut-être même d eles dis-

poser

Anne. 1705.

poser à ce qu'on souhaitoit, & qu'elle souhaitoit elle-même. En effet, ces résistances connues, avec le motif qui les avoit causées, jointes aux intrigues & sollicitations du Duc de Marlborough & des Ambassadeurs de l'Empereur & des Etats-Généraux, qui crioient que tout étoit perdu en Italie & en Flandre, si on ne faisoit une augmentation considérable de troupes, dispesèrent si bien les esprits que la chose passa unanimement, dès que la Reine voulut bien la proposer. Elle le fit à son ordinaire de la manière la plus gracieuse.

L'Angleterre consent à cette augmentation.

„ Sa Majesté ayant reçu plusieurs lettres des Etats Généraux des Provin- „ ces-Unies, comme aussi plusieurs mémoires, par lesquels leurs Ambassa- „ deurs font connoitre, non seulement la grande appréhension qu'ils ont des „ préparatifs extraordinaires, que la France fait pour les attaquer de bonne „ heure au Printems prochain, mais encore la nécessité qu'il y a d'augmenter „ les forces d'Angleterre & de Hollande, seul moyen d'empêcher la ruine „ prochaine qui menace leur Païs, Sa Majesté avoit proposé aux Etats Gé- „ néraux quelques expédiens, qu'elle espéroit pouvoir être avantageux à „ l'intérêt commun & propres à éloigner en quelque manière leur juste „ crainte, sans avoir recours à son Parlement. Mais ces moïens n'aïant pas „ produit l'effet qu'elle en attendoit, & lesdits Etats Généraux ayant de re- „ chef demandé à Sa Majesté, avec plus d'ardeur qu'auparavant, qu'elle „ les assiste dans ce grand danger par une augmentation de ses forces, „ comme le seul moïen pour parer l'effet de ces grands & prompts prépa- „ ratifs que la France fait contre eux, Sa Majesté a ordonné que les let- „ tres & mémoires, qui ont été envoïez réciproquement entre elle & les „ Etats Généraux, soient mis devant vous avec ce message, afin que vous „ puissiez mieux juger du danger qui les ménace. Sa Majesté croit que ceci „ est de telle conséquence, qu'elle est indispensablement obligée de vous „ avertir de l'état de ses affaires, afin qu'elle puisse avoir votre avis, ne dou- „ tant point que vous ne preniez en cette occasion des mesures, qui puis- „ sent contribuer à l'honneur & à l'avantage de sa Majesté, à la sureté de ses „ Roïaumes & à celle de ses Alliez „.

La réponse des Communes fut telle que les intéressez la pouvoient souhaiter & dédommagea en quelque sorte la Reine du mécontentement que lui avoit causé la manière dont son premier message avoit été reçu. Au reste, cette Chambre, toujours attentive à ce qu'elle regardoit comme le bien de l'Etat, se servit de la fraïeur des Etats Généraux, pour les obliger d'interrompre tout commerce avec la France. Ces sortes de pieces ne peuvent ni ne doivent s'abbréger. Chaque mot y est essentiel & fait sentir l'autorité & la sagesse de ceux qui parlent. Bien moins encore doivent-elles se supprimer. Cette réponse étoit conçuë en ces termes.

« Nous demandons la liberté de remercier Votre Majesté de la condes- „ cendance qu'elle a montrée, en communiquant à vos Communes les mé- „ moires, transactions & lettres passées entre Votre Majesté & les Etats Gé- „ néraux. Par ces pieces vos Communes sont entièrement persuadées de la „ grande tendresse de Votre Majesté pour ses Sujets, en ne mettant pas sur

ANNE. 1703.

„ eux un plus grand fardeau que la néceſſité des affaires ne le requiert ab-
„ ſolument. Vos Communes aſſurent humblement votre Majeſté, qu'en cas
„ qu'elle juge néceſſaire de paſſer plus avant dans une négociation, pour
„ augmenter les forces qui doivent agir conjointement avec les Etats Gé-
„ néraux, pour l'intérêt & la conſervation deſquels nous aurons toujours
„ de grands égards, vos Communes mettront votre Majeſté en état de les
„ fournir. Vos Communes demandent de plus la permiſſion de prier votre
„ Majeſté d'inſiſter près des Etats Généraux, afin qu'ils interrompent im-
„ médiatement toutes poſtes, lettres, billets de change, correſpondance,
„ commerce & trafic avec la France & l'Eſpagne, jugeant que cela eſt né-
„ ceſſaire pour pouſſer la juſte & néceſſaire guerre, dans laquelle votre
„ Majeſté eſt engagée, afin d'interrompre le commerce de vos Ennemis,
„ & de les réduire aux plus grandes extrêmitez, où vos Communes ſouhai-
„ tent de les voir, afin que l'Angleterre ne ſoit chargée de la part de ces
„ troupes ſurnuméraires que depuis le jour que cette interruption ſe fera
„ par les Etats Généraux „.

L'augmentation des troupes fut fixée à dix mille hommes. L'Angleterre ne pouvoit les fournir. Bien loin de là, le nombre prodigieux de Matelots, dont on avoit beſoin pour les flottes & pour le commerce, rendoit même extrêmement difficiles les recruës néceſſaires pour entretenir les anciennes troupes. On eut recours au Dannemarc, qui d'abord ſe fit prier & qui enfin accorda ſix mille hommes, ſans compter ceux qui ſervoient déja. L'Electeur de Brandebourg & le Landgrave de Heſſe Caſſel fournirent le reſte.

Condition qu'elle met à ce conſentement.

Autant que l'article du commerce, ſur lequel les deux Chambres avoient inſiſté, tenoit à cœur aux Anglois & à l'Empereur, autant les Etats Généraux avoient de peine à y conſentir. Il leur étoit même impoſſible d'en venir à bout. Différentes Provinces s'y oppoſoient. La Zélande & la Friſe y mettoient des conditions impoſſibles. La Province d'Utrecht ne vouloit abſolument point y conſentir. On ne peut guères douter que les Marchands d'Amſterdam & de Rotterdam n'euſſent ſuggéré ces oppoſitions & ces conditions outrées, & peut-être étoit-ce eux auſſi qui faiſoient agir le Roi de Dannemarc, pour tirer ſatisfaction des Armateurs de Zélande, qui avoient pris des vaiſſeaux Danois chargez de vins & d'eau de vie de France pour le compte de ces deux villes.

Modération des Etats Généraux.

Quoi qu'il en ſoit, l'Empereur & la Reine firent à cet égard les repréſentations les plus vives. Un Miniſtre Impérial parla en ces termes. " L'Em-
„ pereur mon Maître ayant des avis certains que les Sujets de cet Etat en-
„ tretiennent par des remiſes conſidérables l'armée Françoiſe en Italie, &
„ qu'il y a des Bourgeois d'Amſterdam qui ont dépoſé dans une banque
„ de Genes un million deux cens mille livres pour la ſureté des lettres de
„ change, Sa Majeſté Impériale m'a ordonné de repréſenter à vos Seigneu-
„ ries le tort que cela fait à ſes armes & par conſéquent à la cauſe com-
„ mune. Elle ſe promet que vos Seigneuries comprendront la néceſſité qu'il
„ y a d'y remédier, & elle ne doute point qu'à l'imitation de l'Empire &
„ de l'Angleterre, vous ne défendiez tout commerce & correſpondance

„ avec les Ennemis communs. Sa Majesté Impériale m'ordonne d'ajouter „ qu'elle ne pourroit continuer avec justice de défendre aux Etats de l'Em- „ pire ce que vos Seigneuries ses Alliez permettent à leurs Sujets. Sa Ma- „ jesté Impériale vous prie, Messieurs, d'y songer mûrement & de conclure „ ce qui convient à un procédé pur & net „.

L'Envoïé de la Reine le prit sur le même ton. " Sa Majesté aiant appris „ que les Ministres de Vos Hautes Puissances en plusieurs Cours, au lieu „ de se joindre à ceux de Sa Majesté pour presser une interdiction de com- „ merce avec la France & l'Espagne, paroissent au contraire portez pour une „ neutralité sur ce point, tandis qu'on agit tout de bon en Angleterre & „ qu'on y a défendu toute sorte de commerce avec ces Roïaumes, Sa Ma- „ jesté espere que Vos Hautes Puissances voudront bien faire de même & „ donner les ordres nécessaires à leurs Ministres dans les Cours étrangères „ d'agir conformément à ce dessein „.

Entreprise singulière d'un Ministre.

Au milieu de ces négociations pour la défense du commerce, il étoit arrivé une chose assez extraordinaire. L'Envoyé d'Angleterre à la Haye avoit représenté aux Etats Généraux que la Reine avoit trouvé à propos, pour prévenir les mauvais desseins de plusieurs personnes mal intentionnées, qui pouvoient passer en Angleterre dans ce tems de guerre, de défendre aux Commandans de ses paquebots de transporter aucun Sujet de Sa Majesté, sans un bon & valable passeport, & qu'elle prioit Leurs Hautes Puissances de vouloir bien donner tels ordres qu'elles jugeroient convenables à leurs vaisseaux de convoi & bâtimens marchands, à ce qu'il ne passât en Angleterre aucune desdites personnes suspectes ni soupçonnées de mauvaises intentions. Sous prétexte de cette prière de la Reine, son Envoyé établit à la Haye une espece de bureau, où tous Passagers, de quelque Nation qu'ils fussent, même les Sujets des Etats Généraux, qui vouloient passer en Angleterre, étoient obligez de prendre un passeport, qu'on leur faisoit païer deux ducatons. Lamberty dit que cet impôt tournoit au profit de la chancellerie de l'Envoïé. Il faut avouër que ces manières sentoient la domination & que c'étoit se prévaloir un peu trop du secours dont la République avoit besoin. Il est hors de doute que dans d'autres circonstances elle n'auroit pas souffert ces airs de supériorité & qu'elle auroit ordonné à son Envoïé à Londres de se comporter comme l'Envoïé d'Angleterre se comportoit à la Haye.

On soutint le même caractère dans l'affaire du commerce. On a vû que l'augmentation des troupes avoit été déclarée absolument relative à son interdiction. Il fallut que les Etats fissent ce qu'on souhaitoit. Mais comme l'augmentation de troupes n'étoit que pour un an, cette interdiction fut bornée au même terme. La complaisance alla si loin qu'on défendit même aux Armateurs de Zélande de vendre les marchandises, dont seroient chargez les vaisseaux François, ou Espagnols, qu'ils prendroient. Ces défenses gênèrent le commerce, mais elles ne l'empêchèrent point. Les vaisseaux Suédois & Danois étoient pour ce manege d'un grand secours. On se donnoit même rendez-vous à certaines hauteurs &

ANNE. 1703.

on se laissoit prendre, ou bien on déchargeoit en des lieux écartez les marchandises, dont on étoit convenu.

Constance des Hollandois.

Au reste, rien ne prouve mieux le fonds, qu'il y a à faire sur l'alliance de cette République, que la constance & la modération qu'elle opposa aux hauteurs & aux lenteurs des Anglois. Elle n'avoit guères d'autres intérêt dans cette guerre, que celui qu'elle avoit bien voulu y prendre par respect pour les sentimens de Guillaume III. Avec un peu moins de détermination à soutenir ses engagemens, n'auroit-elle pas trouvé dans les deux Rois toute sorte de suretez & d'avantages? Auroit elle même manqué de prétexte pour autoriser cette démarche, d'autant plus que quoiqu'inférieure en forces & en puissance, on la faisoit contribuer également? On auroit au moins du songer que les tems changent, & que quand on n'a plus les mêmes raisons de déférence, on se souvient des hauteurs qu'on a essuïées, & qu'on se donne bien de garde de s'y exposer de nouveau.

Cette affaire, qui intéressoit la gloire de la Nation, étant terminée, les Chambres reprirent avec chaleur leurs contestations. Elles étoient de trois especes. Les unes concernoient la religion, les autres les finances, les dernières enfin ce qu'on appelle affaires d'Etat. On avoit pris sur les côtes de Sussex quelques personnes, qui y avoient débarqué venant de France.

Brouilleries du Parlement.

Les Seigneurs furent d'avis de les examiner, & le firent, à ce que prétendoient les Communes, avec trop d'indulgence. Elles présentèrent là-dessus au Trône une Adresse, où elles allèrent jusqu'à taxer les Seigneurs d'en vouloir aux prérogatives de la Couronne. Une accusation si choquante attira une réponse fort vive. On s'y plaignoit amèrement des Communes, que jamais on n'y avoit vû de procédez pareils, que l'assemblée même, qui sous ce nom avoit autrefois entrepris d'abolir la Chambre des Seigneurs & d'exterminer la Roïauté, n'avoit pas donné dans de plus grands excès.

L'affaire, qui regardoit la Religion, consistoit en ce que la Chambre-Basse, vouloit punir par des amendes pécuniaires ceux qui ne se trouveroient pas un certain nombre de fois l'année aux assemblées paroissiales. Les Seigneurs convenoient qu'il falloit infliger des peines. Mais ils vouloient modérer les amendes fixées par les Communes. On tint par Députez plusieurs conférences. Loin de se rapprocher, on s'éloigna davantage & on prit le parti de prendre le Public pour juge, en faisant imprimer les difficultez proposées & les réponses qu'on y avoit données.

La Reine, en chargeant les Communes d'examiner les comptes des sommes reçuës & dépensées pour & pendant la derniere guerre, avoit fourni une matière abondante à leur zele, ou, si on veut, à leur inquiétude. Elles s'appliquèrent à cet examen avec d'autant plus de soin qu'il n'y avoit presque que des Seigneurs, qui eussent été chargez de ces administrations. Dès le dix-huit Janvier, il fut unanimement décidé, que les sept Commissaires établis pour examiner & régler les comptes publics étoient bien fondez à l'égard des observations qu'ils avoient faites: Que tout l'argent mis entre les mains du Païeur Général de l'armée n'avoit pas

dû être appliqué à d'autres usages : Que tous les sceaux privez ou ordres donnez au Païeur Général pour emploïer l'argent, qu'il avoit touché, à d'autres usages qu'à païer les troupes, devoient être regardez comme nuls & illégitimes : Que tous les sceaux privez ou ordres donnez à l'Auditeur des comptes de passer les comptes & de les alloüer, autrement que selon le cours de la Loi de l'Echiquier, étoient aussi illicites & nuls : Que les sept Commissaires des comptes publics avoient parfaitement bien prouvé leurs allégations dans leurs procédures présentées à la Chambre, & qu'il lui paroissoit que le Païeur Général de l'armée avoit mal appliqué diverses sommes de l'argent public.

On présenta le cinq de Fevrier à la Chambre le compte des emprunts. Elle déclara que les sommes, qu'on avoit reçuës à intérêt dans l'Echiquier, avant que le Public en eût besoin, avoient été une des causes pour lesquelles la Nation avoit contracté de grandes dettes. On présenta le même jour un état de ce qu'avoit produit la taxe de vingt-cinq pour cent sur les marchandises de France. La Chambre déclara encore que l'application des deniers publics à l'usage de la liste civile, pour laquelle on avoit des fonds, avoit été une des causes des grosses dettes que la Nation avoit contractées.

Le lendemain, les Communes ayant pris en considération les observations faites par les Commissaires des comptes publics, il fut résolu, que Charles Lord Halifax, Auditeur des comptes de l'Echiquier, étoit coupable de grande négligence & avoit manqué à la confiance, qu'on avoit eue en lui, en ne communiquant pas les registres des païemens : Que les Sous-Auditeurs de l'Echiquier étoient aussi coupables de grande négligence, pour n'avoir pas averti le Garde des Registres de l'Echiquier de la négligence de ceux qui étoient redevables à cette Cour : Enfin qu'on avoit mal administré l'argent public, en n'obligeant pas ceux qui l'avoient entre les mains à en rendre compte, ce qui avoit aussi été cause des grandes dettes de la Nation.

On continua les jours suivans l'examen des remarques faites par les Commissaires des comptes publics, & on aggrava l'arrêté des jours précédens, en décidant que l'argent qui s'étoit tiré de l'Echiquier sur le compte public, auroit du être gardé par les Officiers établis pour cet effet, jusqu'au tems marqué pour le païer à ceux à qui il étoit dû : Que Charles Lord Halifax Auditeur de l'Echiquier étoit coupable d'avoir violé la confiance qu'on avoit en lui, en n'examinant pas tous les trois mois les Boursiers, qui faisoient les païemens annuels, conformément à un Acte passé en Parlement l'an neuviéme du Regne précédent, & qu'on présenteroit une Adresse à la Reine, pour la prier d'ordonner à son Procureur Général de poursuivre en justice ledit Lord Halifax pour ces offenses.

Après ce Seigneur, on s'attacha au Comte de Ranelaugh, qui fut sans comparaison encore plus maltraité. On le déclara coupable de grand crime & de malversation, pour avoir mal dispensé les deniers publics, & on ordonna que, pour cette cause, il seroit chassé de la Chambre. Les Seigneurs,

ANNE. 1703.

voiant la vivacité des Communes contre ces membres de leur Chambre; se remuèrent enfin & établirent un Commité, pour examiner les remarques des Commissaires des comptes publics. Ils envoïèrent deux jours après à la Chambre-Basse un Message en ces termes. « Les Seigneurs ont » établi un Commité pour examiner les observations des Commissaires » des comptes publics du vingt-six Janvier & celles du troisième Fevrier. » Le Commité s'étant assemblé a examiné la première de ces observa- » tions & une autre qui y avoit été ajoutée au sujet de l'Auditeur de la re- » cette de l'Echiquier, & comme lesdits Commissaires sont Membres de la » Chambre, les Seigneurs souhaiteroient qu'elle leur permît de se trou- » ver demain à dix heures du matin à leur Commité, pour y être entendus».

Ce Message ayant été éludé par les Communes, parce qu'on ne trouvoit point d'exemple de pareille démarche, les Seigneurs reprirent l'examen des observations des Commissaires des comptes publics, faites à la charge du Lord Halifax. Ils y joignirent les réponses de ce Seigneur à tout ce qui avoit été objecté & observé contre lui, & déclarèrent que les comptes de ce Seigneur étoient justes, que les procédures de la Chambre des Communes ne l'étoient pas & que le Procureur Général ne le devoit point poursuivre en justice. Ils ajoutèrent quelque tems après, que les procédures des Communes, au sujet des remarques des Commissaires des comptes publics, tendoient à rompre la bonne intelligence entre les deux Chambres du Parlement: Que la Chambre des Seigneurs avoit un droit incontestable d'examiner l'affaire des comptes publics, & que les procédures, qu'ils avoient faites par rapport au Lord Halifax, étoient conformes au cours & aux regles de la justice.

Le Parlement prorogé.

Il étoit tems que cette séance finît. C'étoit l'unique moïen de suspendre l'activité des deux Chambres & de les empêcher de s'emporter à quelque extrémité fâcheuse. La Reine le sentoit, &, dès le cinq de Mars, elle envoïa un Secretaire d'Etat, qui fit entendre aux Communes qu'elle souhaitoit qu'ils finissent cette séance le plûtôt qu'il seroit possible, jugeant que c'étoit une chose nécessaire pour les affaires publiques. Le Comte de Nottingham premier Secretaire d'Etat, notifia la même chose à la Chambre Haute. Sur cet avertissement, les deux Chambres se hâtèrent de finir les affaires les plus pressées & firent quelques tentatives pour se réünir. Mais elles s'étoient trop éloignées pendant cette séance, pour se rapprocher en si peu de tems. La Reine se rendit le dix d'Avril au Parlement & y prononça ce discours.

Harangue de la Reine.

« Je vous remercie de tout mon cœur d'avoir si promptement expédié » les affaires publiques pendant cette séance, ce qui est un avantage fort » important & dont j'espere que nous sentirons les effets cette année par » la diligence de nos préparatifs. Je me sens obligée de vous remercier » en particulier, Messieurs de la Chambre des Communes, des grands » subsides, par lesquels vous me mettez en état de continuer la guerre. » J'aurai soin qu'ils soient entièrement appliquez aux usages auxquels » vous les avez destinez & aux plus grands avantages du bien public.

» Vous avez témoigné une grande confiance en moi, en me donnant » contre la coutume un aussi grand pouvoir que vous avez fait dans la » clause d'appropriation. Je ne laisserai échapper aucune occasion de m'en » servir pour l'honneur & pour l'intérêt de la Nation.

» Il faut aussi que je vous fasse connoitre que la promptitude, avec la» quelle vous avez concouru à établir le revenu du Prince, m'est une obli» gation fort sensible.

» Je souhaite & j'attends de vous que vous travaillerez dans vos Pro» vinces à conserver la tranquillité & la satisfaction de mes Sujets. J'espere » que ceux d'entre eux, qui ont le malheur d'être séparez de l'Eglise An» glicane, trouveront leur sûreté & leur satisfaction dans l'Acte de tolé» rance, que j'ai fermement résolu de maintenir, & que tous ceux qui » jouissent du bonheur & de l'avantage d'être de notre Eglise, considére» ront que j'y ai été élevée & que j'ai bien voulu m'exposer à de grands » dangers pour sa conservation. Ainsi ils peuvent s'assûrer que je pren» drai toujours un soin particulier d'encourager & de maintenir cette » Eglise, ainsi qu'elle est établie par les loix, & chacun de ses Membres, jus» qu'au moindre d'entre eux, dans ses droits & privileges, & que dans tou» tes les occasions, où il s'agira de conférer des dignitez Ecclésiastiques, „ j'aurai de véritables égards pour ceux qui se font distinguer & remar„ quer par leur piété, par leur érudition & par leur zele constant pour „ l'Eglise, afin que, par ce moïen-là & les autres qu'on trouvera propres, „ je la puisse laisser sûrement établie à notre Postérité.

„ Je crois qu'il auroit été du service public de faire de nouvelles loix, „ pour réprimer la grande licence qu'on se donne de publier & disperser „ des écrits & libelles scandaleux. Mais j'espere que vous ferez tous votre „ devoir, dans vos différentes charges & emplois, pour empêcher & punir „ de semblables pratiques, autant que les loix déja faites pour cet effet le „ pourront permettre.

„ Je vous recommande sur tout la paix & l'union entre vous mêmes, „ comme le moïen le plus efficace qu'on puisse trouver pour décourager „ nos Ennemis & déconcerter leurs desseins.

„ Je ne veux pas finir ce discours, sans vous faire savoir que j'ai donné „ ordre que ma part & portion de toutes les prises, qui ont été ou qui se„ ront faites pendant cette année entiere, soit appliquée au service du „ Public, & j'espere que mon propre revenu se trouvera suffisant, pour „ que je puisse, ainsi que je le souhaite, contribuer encore davantage au „ soulagement de mon Peuple „.

Ce désintéressement de la Reine fut d'autant plus applaudi que les Peuples ont rarement occasion de donner ces sortes d'applaudissemens. Une semblable générosité n'est guères la vertu des Rois. Ils ont mille sortes de besoins, & ceux qui les approchent en ont encore davantage.

Diverses promotions en faveur des Torys.

Anne choisit ce tems-là pour montrer à la Haute Eglise son affection pour elle, par les honneurs qu'elle conféroit aux Anglicans les plus zélez. Elle fit le Marquis de Normanby Duc de ce nom & de Buckinghamshire,

ANNE. 1703.

le Comte de Rutland Duc du même nom, Jean Granville Baron Granville de Potheridge, Heneage Finch Baron de Guernsey, le Chevalier Jean Leveson Gower Baron Gower de Sittenham, François Seymour Conway Baron Conway de Ragley, & Jean Harvey Baron Harvey d'Ickworth. Elle donna à Gervais Pierpoint le titre de Baron Pierpoint d'Arglas en Irlande. Elle nomma le Comte de Denbigh Lord Lieutenant & *Custos rotulorum* de la Comté de Leycester, le Lord Guilford Lord Lieutenant de la Comté d'Essex, & le Comte de Dysert Lord Lieutenant de la Comté de Suffolk. Elle fit aussi diverses promotions dans la Marine. Le Marquis de Carmarthen fut fait Vice-Amiral de l'Escadre rouge, Jean Graydon Vice-Amiral de la blanche, Jean Leacke Vice-Amiral de la bleue, George Byng Contre-Amiral de l'Escadre rouge, Thomas Dilks de la blanche, & Basile Beaumont de la bleue. Ce fut aussi en ce tems-là qu'elle conféra l'ordre de la Jartiere à l'Electeur d'Hanover & aux Ducs de Bedford & de Marlborough.

Les changemens ne furent pas moins nombreux en Ecosse, ni moins favorables aux Episcopaux & aux Torys. Les Ministres d'alors étoient presque tous du parti contraire. C'étoient entre autres le Comte de Marchmont Chancelier, le Comte de Melvil Président du Conseil, le Comte de Selkirk Lord Garde des Registres, le Comte de Leven Gouverneur du Château d'Edimbourg, le Comte d'Hyndford un des Secretaires d'Etat. Ils furent remerciez de leurs services. La Reine nomma en leurs places le Comte de Seafield Chancelier, le Marquis d'Annandale Président du Conseil, le Comte de Tullibardine (1) Garde du Sceau Privé, le Duc de Queensberry & le Vicomte Tarbat Secretaires d'Etat, le Chevalier Jacques Murray Garde des Registres, le Lord Boyle Thrésorier Député, & le Comte de March Gouverneur du Château d'Edimbourg.

Nouveau Parlement d'Ecosse.

La Reine convoqua vers le même tems un nouveau Parlement en Ecosse. Le crédit du Duc d'Hamilton, qui s'étoit rendu le Protecteur des Episcopaux & des Anti-Révolutionnaires, suffisoit seul pour en faire élire plusieurs, principalement appuié comme il étoit par beaucoup de Seigneurs puissans & aimez des Peuples. Mais ce ne fut pas encore tout. Anne avoit écrit au Conseil Privé d'Ecosse en des termes fort favorables au Clergé Episcopal de ce Roïaume. On savoit qu'elle répétoit sans cesse qu'elle maintiendroit l'Eglise Anglicane, & jusqu'au moindre de ses Membres dans leurs justes droits & privileges. Dernierement encore elle avoit fait une réponse fort gracieuse à une Adresse, que le Clergé Episcopal d'Ecosse lui avoit fait présenter, pour lui remontrer l'affreuse indigence où il languissoit, privé de ses bénéfices, persécuté par les Presbytériens dont sa patience ne pouvoit adoucir l'aigreur, *réduit enfin à ne subsister que par les secours de quelques personnes, qui regardoient comme un malheur & comme une honte pour le Christianisme, que les Ministres des Autels & de Jesus Christ périssent dans un Royaume Chrétien faute de pain.* Ces dispositions de la Reine firent juger qu'elle verroit avec plaisir les Episcopaux introduits dans le Parlement.

(1) Depuis Duc d'Athol.

Une

Une autre circonstance, qui favorisa les Ennemis de la Révolution, ce fut un Acte d'amnistie, que la Reine accorda le seize Mars de cette année. Là-dessus, on vit revenir & se mettre sur les rangs plusieurs Ecossois, qui s'étoient retirez en France sous le dernier Regne, & qu'on savoit avoir fait diverses démarches contre la constitution présente. Quelques-uns s'aviserent de se donner pour nouveaux Convertis, dans la pensée qu'ils feroient par là leur cour, & tous se crurent assez bien qualifiez à briguer les suffrages aux élections, pourvû qu'ils prêtassent serment à la Reine. Il y en eut effectivement quelques-uns qui furent élus, ainsi que beaucoup de ces Episcopaux & de ces Jacobites, qui avoient toûjours demeuré en Ecosse, & ce parti en conçut tant de fierté que le parti contraire crut devoir se tenir mieux sur ses gardes.

Divisions de ce Roïaume.

Quand on ne jugeroit point par ces circonstances quelle dut être la fermentation des esprits en Ecosse pendant la tenue du Parlement, on le feroit par ce que je vais dire. Le Roïaume étoit alors divisé en trois partis, celui de la Cour, celui de la Patrie, celui des Cavaliers. Le parti de la Cour se subdivisoit en ceux qui défendoient la Révolution par principes, & ceux qui ne considéroient que leurs intérêts en la soutenant. Le parti de la Patrie étoit composé de Cavaliers en petit nombre & de Presbytériens. Les Cavaliers étoient tous ceux qui désapprouvoient la Révolution & qu'on appelloit Jacobites. Le parti de la Cour se proposoit de faire reconnoître la justice de la Révolution & le droit de la Reine à la Couronne, & de lui obtenir des subsides considérables. Celui de la Patrie tendoit à procurer la conservation des droits du Roïaume & la tolérance des Episcopaux. Les Cavaliers vouloient la même chose & souhaitoient de plus tout ce qui pouvoit faire monter le Prétendant sur le Trône.

Le Parti de la Cour voulut d'abord se confondre avec les Cavaliers, & c'est sous ce nom qu'il se fortifia insensiblement. Il avoit pour Chef, outre les nouveaux Ministres, le Duc d'Argyle, & le grand nombre des Presbytériens l'appuïoit. Les Chefs du parti de la Patrie étoient le Duc d'Hamilton & le Marquis de Tweedale. Les Cavaliers avoient à leur tête le Duc d'Athol & le Comte d'Hume. Voici l'idée que nous donne de ces Seigneurs un Historien, * qui a eu beaucoup de part aux affaires de ce tems-là. J'avertis seulement qu'on doit craindre que l'esprit de parti n'ait quelquefois influé dans ses jugemens.

* *George Lockhart de Carnwath.*

Portrait du Duc de Queensberry.

Jacques Douglas Duc de Queensberry, issu d'une maison illustre & chérie en Ecosse, plein d'esprit, ayant beaucoup d'acquit & de talens, puissant, riche, libéral, affable, caressant même, semble à ces traits avoir dû être également digne de l'amour & de l'estime des honnêtes gens. Mais on ajoute qu'il corrompit tant de belles qualitez par d'autres fort différentes. Que son humeur molle & ennemie du travail le livra de bonne heure aux conseils de quiconque put lui en donner: Que c'est ainsi qu'il fut le premier Seigneur d'Ecosse, qui abandonna Jacques II, dont sa famille n'avoit reçu que des bienfaits, & qu'il se trouva engagé sans retour dans des intérêts contraires: Que sa prodigalité le réduisit à dépendre ser-

ANNE. 1703.

vilement de la Cour, pour en obtenir dequoi fournir à ses dépenses: Enfin qu'un grand art de feindre & une profonde dissimulation lui firent attribuer des vertus qu'il n'avoit pas, & cachèrent quelque tems ses vices.

Du Comte de Seafield.

On n'épargne guères davantage le Comte de Seafield. Savant Jurisconsulte, Avocat éloquent, Juge juste, connoissant à fond le gouvernement de la Nation, civil & affable moins par politique que par un effet de son bon cœur, la situation malaisée, où il se trouva en entrant dans le monde, (1) lui inspira pour la pauvreté une horreur, qui le disposa à tout sacrifier pour s'enrichir. De là ses variations fréquentes. Il étoit pour Jacques II. au tems de la Convention d'Ecosse & il osa se déclarer sur ce pied-là. Les dignitez, dont Guillaume III. l'honora, l'enlevèrent à ce parti & l'attachèrent à son Bienfaiteur, pour qui il eut une complaisance outrée. Il se rejoignit cette année-ci dans le Parlement aux Cavaliers, ou Torys d'Ecosse. Mais de nouvelles espérances le firent encore changer de conduite.

Du Duc d'Argyle.

Archibald Duc d'Argyle est encore moins ménagé que les précédens: Il semble qu'on ne lui donne un grand sens avec l'extérieur aimable de la bonté & de la modestie, qu'afin de lui ôter ensuite ces vertus mêmes avec plus d'ignominie. On le représente ennemi des affaires quoiqu'il en fût capable, plongé dans des plaisirs criminels, prodiguant des sommes immenses pour se les procurer, capable de tout pour regagner les richesses nécessaires à ses voluptez, jusques-là qu'il embrassa la Religion Romaine, afin de gagner les bonnes graces de Jacques II. Peut-être l'Historien auroit-il moins chargé ce portrait, si le Duc n'avoit pas été d'une maison presque toûjours armée contre les Stuarts & pour le Presbytéranisme.

Voilà pour les Chefs de la faction qui servoit la Cour. Le Marquis de Tweedale, bien qu'à la tête de la faction de la Patrie, dont étoit l'Historien, n'a pu obtenir de sa plume que ce maigre éloge, « qu'il avoit de » bonnes intentions & qu'il étoit un instrument commode dans les mains » de ceux en qui il se confioit ». En récompense il paroît avoir eu une haute opinion du véritable Chef de ce parti. Selon lui, Jacques Duc d'Hamilton, fils du Comte de Selkirk, connu au tems de la Révolution sous le titre de Comte d'Arran, ne pouvoit qu'être infiniment agréable aux Cavaliers: Ils l'avoient vû, sous le dernier Regne, plusieurs fois emprisonné, à cause de son dévouement pour Jacques II, toûjours attaché aux intérêts de sa Patrie, s'opposant constamment aux mesures de la Cour, & sacrifiant à ses principes toutes vues d'établissement. Il avoit d'ailleurs mille endroits brillans. Une haute naissance, de belles actions à la guerre, une fermeté inflexible, la conception vive & prompte, beaucoup de pénétration & de prévoiance, une présence d'esprit qui ne l'abandonnoit jamais, une éloquence où il y avoit plus de naturel que d'art, & plus de majesté & de force que d'exactitude. Peu d'autres Seigneurs ont eu autant de tout ce qu'il faut pour devenir Chef de parti. Quoique né fier, il sa-

Du Duc d'Hamilton.

(1) Il n'étoit que second Fils du Comte de *Finlater*, qui vivoit encore. NOTE DE L'AUTEUR.

voit s'abaisser, se plier, s'accommoder aux humeurs de ceux avec qui il traitoit, s'insinuer dans leurs cœurs en flattant leurs passions, les gagner par ces manières franches & humaines, qui sont si touchantes dans un grand Seigneur. D'autres circonstances encore, qui faisoient qu'on croïoit ne rien hazarder avec lui, c'est qu'on savoit que lui-même ne hazardoit rien, qu'il prenoit lentement son parti, qu'une fois pris il le soutenoit avec autant de courage que d'habileté, & qu'aucune offre ne pouvoit ébranler sa fidélité. Il ne se fit de tort que par la passion qu'il eut toûjours de conserver ses biens en Angleterre & de se venger de ses ennemis. Elle l'empêcha d'entrer dans des projets qui valoient mieux que ce qu'il leur préféroit.

Du Duc d'Athol.

On a déja vû que le Duc d'Athol se trouvoit à la tête des Cavaliers. Il feignit au tems de la Révolution de vouloir combattre le Lord Dundée, & renvoia ses troupes sans avoir rien fait. Devenu Secretaire d'Etat sous Guillaume III. * & ensuite Grand Commissaire en Ecosse, il fut Presbytérien zélé, jusqu'à ce que mécontent de la Cour, qui lui préféroit le Comte de Seafield, il résigna ses emplois & se retira en Ecosse. Alors il se donna au Parti de la Patrie, qu'il joua aussi bien que les Cavaliers. Enfin il s'attacha à ceux-ci, dont il devint le Chef, & il n'en cultiva pas moins l'amitié des Ecclésiastiques Presbytériens, jusques-là qu'il fréquentoit leurs Eglises & qu'il défendoit leurs intérêts avec une vivacité, qui inspiroit quelque défiance aux Episcopaux. Mais c'étoit faute de le bien connoitre, continue l'Historien que je cite. Il assure que peu d'autres Ecossois ont été Jacobites aussi ardens & auroient autant voulu risquer & pû faire que lui pour cette cause, qu'il pouvoit lever en Ecosse six mille hommes bien armez & résolus à tout, qu'il l'auroit même fait avec joie, si le Duc d'Hamilton avoit voulu concerter avec lui; mais que leur rivalité empêcha qu'ils ne se liassent. Du reste, selon Lockhart, dont je n'ai fait jusqu'ici que raccourcir les portraits, c'étoit un Seigneur spirituel, brave, parlant bien. Mais sa hauteur l'empêchoit de paroitre populaire autant qu'il l'auroit souhaité & qu'il en avoit besoin, & son ambition, en lui faisant haïr ceux qu'il croioit ses Rivaux, le privoit de leur secours.

* En 1699.

Procédures du Parlement d'Ecosse.

Tels à peu près étoient ceux qui figurèrent le plus dans le nouveau Parlement d'Ecosse. La première chose qu'on y régla fut la reconnoissance du droit de la Reine à la Couronne de ce Roïaume. Les Cavaliers, après avoir fait passer cet Acte, dans l'esperance d'obtenir par là les premiers emplois, dont on les flattoit, proposèrent de délibérer sur les subsides, qu'on accorderoit à la Reine. Le Duc de Queensberry y consentoit, lorsque le Duc d'Argyle, le Marquis d'Annandale, le Comte de Marchmont & quelques autres vinrent lui dire qu'ils avoient résolu de faire passer avant tout deux Actes, l'un pour ratifier la Révolution, l'autre pour confirmer le Presbytéranisme, & que, quant à l'Acte des Subsides, ils n'y consentiroient point, s'il venoit des Cavaliers. Cette espece de conspiration effraïa & embarrassa le Grand Commissaire & lui fit prendre enfin le parti d'abandonner les Cavaliers. Il dissimula pourtant ses pensées. Les Cavaliers

ANNE. 1703.

avoient fait présenter un projet d'Acte de subsides par le Comte d'Hume. Le Duc d'Hamilton en avoit fait proposer un autre par le Marquis de Tweedale pour régler le Gouvernement après la mort de la Reine. La préférence de ces deux projets excita de longs & vifs débats, & tous deux demeurèrent longtems sur la table, ainsi que beaucoup d'autres, que les différens partis firent proposer. De ce nombre étoit un Bill pour permettre aux Episcopaux le libre exercice de leur Religion. Au contraire on passa presque sans opposition un Bill pour assûrer le Presbytéranisme. Cet Acte portoit que l'*Eglise Presbytérienne étoit l'unique Eglise de Christ.* On l'approuva, tout peu charitable qu'il étoit à cet égard, & de deux cens quarante voix, il y en eut cent vint-huit en sa faveur, parce que la grande pluralité des Episcopaux trouva bon de ne point voter. On ratifia ensuite par un Acte Parlementaire le premier Parlement de Guillaume & de Marie. Il fut question alors d'un Acte qui étoit de la dernière importance pour le Roïaume, je veux dire, l'*Acte de sureté.* Mais je traiterai ailleurs ces affaires. Elles m'ont insensiblement entraîné trop loin & fait oublier celles d'Angleterre.

Je les ai quittées au mois de Mars. La Reine vers ce tems-là fit encore de nouvelles promotions. Les Lords Guernsey & Conway furent faits Membres du Conseil Privé. Elle nomma les Comtes de Varrington & de Bridgwater Gentilshommes de la Chambre du Prince de Dannemarc. Le Duc de Northumberland fut fait Lieutenant Général, & le Duc d'Hamilton eut la troisième compagnie des Gardes du corps.

A tant d'Actes de faveur, elle fut obligée d'en mêler quelques-uns de sévérité. L'Amiral Bembow, qui croisoit avec une escadre Angloise vers les Indes Espagnoles, avoit rencontré l'année dernière une escadre Françoise, commandée par le célebre Ducasse de Saint Malo. Il l'attaqua & la combattit plusieurs jours de suite. Il en fut maltraité & du moins il n'eut pas l'avantage que sa supériorité en nombre de vaisseaux devoit naturellement lui donner. Il s'en prit à quatre de ses Capitaines, qui, par lâcheté ou par désobéissance, n'avoient pas exécuté ses ordres. Il les fit mettre au Conseil de guerre, & deux y furent condamnez à mort. La Reine malgré sa bonté confirma cette sentence, à cause des suites terribles que pourroit avoir dans un Etat la désobéissance impunie des Subalternes. Par une même vuë, on fit un crime au Chevalier Strafford Fairborne de s'être excusé d'aller remplir la place de l'Amiral Bembow, mort des blessures, qu'il avoit reçûes dans le combat, dont on vient de parler. Ce Chevalier fut privé des emplois qu'il avoit & déclaré incapable de jamais servir.

Le nouveau Duc de Marlborough étoit dès lors à la Haye, où il achevoit de régler les opérations de la campagne. Il travailloit en même tems aux traitez commencez avec les Princes qui devoient fournir les vingt mille hommes de nouvelles troupes, qu'on avoit déterminé d'ajouter aux anciennes. Il eut quelque peine à réüssir par rapport à cet article. Mais enfin les troupes furent accordées, après qu'on les eut assez longtems marchandées, & toutes entrèrent au service des deux Puissances, avant la fin de la campagne.

On avoit eu raison d'user d'une grande diligence. La France l'avoit fait de son côté, & le Maréchal de Villars avoit enlevé les quartiers du Prince de Bade & pris le fort de Kehl avant la mi-Mars. Le Duc de Baviere s'étoit aussi mis en campagne de fort bonne heure & avoit fait quelques conquêtes, en attendant que ce Maréchal le vint joindre, ce qu'il étoit maître de faire, quand il le jugeroit à propos. En Flandre les Maréchaux de Villeroi & de Bouflers avant la fin d'Avril étoient à la tête de cinquante quatre bataillons & de cent trois escadrons. Le Prince de Tserclas, le Marquis de Bedmar & le Comte de la Motte commandoient des camps volans à portée de joindre l'armée principale. Ces corps séparez pouvoient faire en tout vingt-six bataillons & quarante cinq escadrons.

ANNE. 1703.

Campagne de Flandre.

L'armée ennemie se forma le huit de Mai proche Landen, ou Neerwinde, décampa le neuf, s'avançant du côté de Liége, & le dix, elle investit Tongres, qui n'avoit que des fortifications de terre. Ainsi le Gouverneur fut obligé de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison. Les armées alliées étoient déja occupées à une entreprise importante. Dès le vingt-quatre d'Avril, le Général Bulau avoit investi Bonn avec la cavalerie de Lunebourg & de Prusse. Il fut suivi le lendemain du Général Fagel, qui amena une partie de l'infanterie, & enfin du Duc de Marlborough, qui y conduisit le reste des troupes qu'il avoit destinées à faire ce siége. Il commença par attaquer le poste de Papendorf, où les Ennemis avoient quarante hommes. Il y en mit deux cens pour le garder. Il fit marquer les quartiers pour les troupes. Il dressa un projet pour trois attaques. La première, vers le Fort de l'autre côté du Rhin, fut commandée par le Général Coehorn, la seconde par le Prince Héréditaire de Hesse-Cassel, la troisième par le Général Fagel. On posta douze régimens à portée de chacune des trois attaques. L'Angleterre & la Hollande pourvoïoient si abondamment à tout, qu'on avoit pour ce siége cent quarante pieces de gros canon & cinquante mortiers. La tranchée ne fut ouverte que la nuit du trois au quatre de Mai. Quelque nombreuse que fût la garnison ennemie, qui avoit à sa tête le Marquis d'Alegre, un des meilleurs Officiers de France, les ouvrages furent si bien conduits & les batteries si bien placées & si bien servies, que cette place ne soutint que dix jours de tranchée ouverte. On accorda à la Garnison les honneurs que la coutume est d'accorder à ceux qui se sont bien défendus. Elle étoit encore de trois mille six cens hommes & fut conduite à Luxembourg.

Prise de Bonn.

Pendant ce siége, le reste de l'armée, au nombre de quarante huit bataillons & de cent vingt escadrons, campoit sous Mastricht. Le Maréchal de Villeroi forma le dessein de la surprendre. Dans cette vûë, il fit marcher ses troupes la nuit du quatorze au quinze. Son artillerie & son infanterie ne purent arriver que le lendemain assez tard, ni être en bataille que vers midi. L'armée Françoise s'avança alors vers Mastricht. L'armée Alliée étoit déja prête à la recevoir. Elle avoit eu le tems de fortifier un chemin creux par un parapet, où on avoit placé du canon d'espace en espace. Il falloit nécessairement passer par ce chemin pour attaquer la gauche. La droite étoit

Vaine entreprise du Maréchal de Villeroi.

ANNE. 1703.

défendue par une longue suite de marais. Le Maréchal, après avoir examiné cette situation, jugea prudemment qu'il lui convenoit de se retirer, & en effet, enleve-t-on une armée, du moins aussi nombreuse que la sienne, comme on enleveroit quelques escadrons? Quand on prend le parti de faire une marche forcée pour surprendre une armée, n'est-on pas déterminé à la combattre & à peu près instruit de sa situation? Si on délibere, ce ne doit point être sur l'attaque en général, mais sur l'endroit par où on attaquera. C'est dans cette vûë qu'on peut & qu'on doit reconnoître le camp ennemi. De plus n'est-il pas d'un ridicule achevé qu'une armée prenne la poste avec son Général, pour venir reconnoître si elle pourra surprendre l'armée ennemie? C'est pourtant à quoi se réduisit la course de Villeroi. Je crois ma réflexion d'autant plus solide, que Marlborough avoit tellement fortifié son camp qu'il n'y avoit pas crû sa présence nécessaire. Il n'y arriva que la nuit du dix-huit au dix-neuf, & y attendit le reste de ses troupes. Quand elles furent arrivées, il décampa, passa le Jars & alla camper sur la hauteur de Viset, le centre à Hentin, la droite à Bastange & la gauche vers la Meuse. Son dessein étoit de forcer les lignes du Païs de Waes & celles d'Anvers, qui étoient défendues par le Comte de la Motte & par le Marquis de Bedmar. L'Ennemi plus foible n'avoit point d'autre vûë selon ses ordres, que de se tenir sur la défensive & d'empêcher la prise des lignes. Toujours il côtoïa l'armée Angloise, régla ses marches sur les siennes & se campa toûjours si avantageusement qu'on ne put l'attaquer.

Enfin, le vingt-sept de Juin, le Général Coehorn & le Baron de Spar attaquèrent les lignes du Païs de Waes. Il ne restoit plus qu'à forcer celles d'Anvers gardées par quelques troupes Espagnoles. La grande armée devoit les attaquer du côté de Louvain & de Malines. Le Général Coehorn, avec un camp volant à la gauche de l'Escaut vers la Flandre Espagnole, devoit donner de la jalousie au Marquis de Bedmar & partager son attention, tandis que le Baron d'Obdam avec quinze mille hommes iroit se camper entre Ekeren & Capelle proche d'Anvers, pour agir de ce côté-là contre les lignes dont on vouloit s'emparer. Ces mesures étoient parfaitement bien prises; mais le Général Ennemi les devina, ou il en fut instruit. Il détacha Bouflers avec l'élite de sa cavalerie & de son infanterie, au nombre de trente compagnies de Grenadiers & de trente escadrons. Ce Général, qui avoit un talent merveilleux pour ces sortes d'expéditions, marcha avec tant de diligence qu'il arriva le lendemain à six heures du matin à Durest près d'Anvers, où étoit le quartier général du Marquis de Bedmar. Ils prirent leurs arrangemens pour attaquer le Baron d'Obdam dans son camp. Ils avoient en tout vingt-huit bataillons & quarante-huit escadrons.

Ces deux Généraux croioient la défaite de l'armée Hollandoise si sure, qu'ils se saisirent des ponts, digues & chaussées, par où les Hollandois pouvoient se retirer, &, ce qui ne peut être arrivé que par une étrange négligence, les François se rendirent maîtres de plusieurs de ces postes, sans qu'ils s'en apperçussent. Les Hollandois effectivement furent fort maltraitez & chassez de leurs postes, après une vigoureuse défense, & ils durent

Combat d'Ekeren.

leur salut au Général Slangenbourg, qui se mit à leur tête & força ceux qui gardoient la digue par où il falloit qu'ils se retirassent. Dès le commencement de l'action, le désordre fut si grand que le Général Obdam se vit deux fois coupé sans troupes à la tête desquelles il pût combattre. Il passa au travers de l'armée Françoise & se retira seul à Breda. On lui en fit un crime & il se justifia. Mais dans la suite il n'eut plus de commandement en chef, tant il est vrai que souvent on met peu de différence entre le malheureux & le coupable, & qu'une seule disgrace fait oublier une longue suite de belles actions.

Ce léger succès conserva aux Ennemis les lignes d'Anvers & força le Général Coehorn & le Baron de Spar d'abandonner celles du Païs de Waes. Néanmoins il y eut encore diverses marches & contre-marches, par où les deux Généraux tâchèrent de se surprendre. Mais enfin le Duc de Marlboroug, voïant qu'il s'opiniâtreroit en vain à forcer des lignes, défendues par une armée nombreuse, forma de nouveaux projets. Les Ennemis, en couvrant Anvers & le reste de la Flandre Espagnole, abandonnoient le Païs de Liége, dont Hui est comme la clef. Les Hollandois ne voïoient qu'avec inquiétude cette place voisine de leurs terres entre les mains des François. Le Duc, pour leur faire plaisir, en entreprit le siége & la fit investir le treize d'Août par le Comte de Noyelles, avec huit bataillons & dix escadrons. Il se posta de l'autre côté de la Meuse. Le surlendemain il marcha lui-même à Vis-Fontaine, où il appuïa sa droite, & sa gauche à Roquemont, de manière que Hui se trouva tout à la fois investi & le siége couvert. Il prit son quartier général à Val Notre Dame sur la Mehaigne. Quinze bataillons passèrent cette rivière, pour couvrir le pont qu'on avoit sur la Meuse & conserver la communication entre la grande armée & celle qui devoit faire le siége.

Prise de Hui.

Le Maréchal de Villeroi donna ordre qu'on abandonnât la haute & basse ville, qui ne pouvoient se défendre. La nuit du dix-huit au dix-neuf la tranchée fut ouverte devant les Forts. Il y en avoit quatre, le Vieux Château, le Fort Rouge, le Fort Picard, & le Fort Joseph bâti l'année précédente, qui communiquoient & se défendoient l'un l'autre. On les battit avec soixante & dix pièces de canon & quarante six mortiers. Le Commandant, pour avoir trop tardé à capituler, ne put obtenir d'autre condition à sa Garnison que de mettre bas les armes, de conserver ses équipages & effets, & d'être échangée avec la Garnison de Tongres, que le Maréchal de Villeroi avoit fait prisonnière de guerre au commencement de la campagne. On eut raison d'en user de la sorte. Il y a un milieu entre une lâche défense & une défense opiniâtre. La première est digne de mépris, la seconde mérite quelque sorte de punition. Quand on n'a point de secours à attendre & qu'il importe peu à son parti qu'on tienne quelques jours de plus ou de moins, la vraie valeur, que la sagesse accompagne toujours, veut qu'on se contente d'une résistance vigoureuse, & elle défend qu'on écoute la vanité & la témérité qui conseillent de joindre l'opiniâtreté inutile à la vigueur. Louïs XIV. toutefois témoigna beaucoup de

ANNE. 1703.

satisfaction aux deux Chefs de cette Garnison. Il avoit aussi raison, car après tout il vaut mieux outrer la défense que de ne la pas prolonger autant qu'on le peut raisonnablement.

Après cette conquête importante, qui ne coûta que sept jours de tranchée ouverte, le Duc de Marlborough crut devoir reprendre le projet de forcer les lignes d'Anvers. Il détacha quinze mille hommes pour cette expédition, &, pour assurer le secret, il mit des gardes à son camp. L'ennemi en eut toutefois connoissance & détacha aussi le Prince de Tserclas avec quinze mille hommes & vingt trois pieces de canon. Pendant que ces détachemens exécutoient leurs ordres, les deux armées s'observoient. Le détachement de l'Ennemi, joint aux troupes qui gardoient ses lignes, avoit tant de supériorité sur les quinze mille hommes des Alliez, qu'il y auroit eu pour eux de la témérité à rien entreprendre, & ce fut même un bonheur qu'ils pussent se retirer avant que d'être attaquez. Les armées restèrent dans la même situation jusqu'au trois Septembre. Le Duc de Marlborough & les troupes qu'il commandoit s'ennuïoient fort de cette inaction. Ils auroient souhaité une bataille; mais le Maréchal de Villeroi ne pensoit qu'à l'éviter. Toûjours il étoit derrière ses lignes. Le Duc & les autres Officiers Généraux les reconnurent à diverses reprises, & toûjours elles leur parurent hors d'insulte. Pour se dédommager de la victoire, qu'on regardoit avec raison comme immanquable, si on avoit combattu, on entreprit un second siége, & en chemin faisant on fortifia Saint Tron & Tongres, afin de n'être plus dans l'embarras, où on avoit été au commencement de cette campagne.

L'orage tomba sur Limbourg. Cette ville fut investie le neuf par vingt escadrons sous les ordres des Généraux Bulau & Hompesch. Le Prince de Hesse-Cassel fut chargé de la conduite de ce siége. Il dura fort peu, &, dès que l'artillerie fut arrivée, le Gouverneur fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. Le Duc, par pure générosité, accorda aux Officiers & aux Soldats tout ce qui pouvoit leur appartenir.

Les troupes de Prusse s'emparent de Gueldre.

Quelques jours après, c'est-à-dire, dans les commencemens d'Octobre, les troupes de Prusse bombardèrent Gueldres avec vingt-neuf mortiers & la canonnèrent avec quarante pieces de canon. Ils le firent avec tant de succès que le Gouverneur demanda à capituler le huit. On ne put convenir des articles. Le feu recommença le dix & on se contenta de la bloquer jusqu'au dix-sept, que le Gouverneur & la Garnison en sortirent avec deux pieces de canon & quelques autres marques d'honneur.

Pendant ce siége, le Duc de Marlborough reçut ordre de la Reine de faire embarquer l'infanterie Angloise avec une partie de la cavalerie pour passer en Portugal. Ce détachement & un autre fort considérable, qu'il avoit fait pour la Moselle, l'aïant fort affoibli, le Maréchal de Villeroi entreprit d'attaquer son arrièregarde, tandis qu'il décampoit. Il se mit pour cet effet à la tête de sa cavalerie. Mais il partit trop tard & il trouva l'armée au delà de la Ghete. On le craignoit si peu qu'on avoit laissé les ponts sur lesquels on l'avoit passée. Le Maréchal de Bouflers ne fut pas plus heureux.

heureux. Vers le même tems, il avoit passé la Meuse avec un gros détachement, dans le dessein de surprendre Hui. Il s'en approcha. Mais il trouva les portes fermées & bien gardées, ce qui l'obligea de se retirer.

ANNE. 1703.

Cette seconde campagne, guères moins utile que la précédente, eut beaucoup moins d'éclat, & il semble qu'on avoit droit d'attendre quelque chose de plus de la supériorité de forces, que les intrigues du Général Anglois, soutenues des instances réïtérées des Etats Généraux, lui avoient procurée. Sans cette augmentation, il auroit été en état de prendre les trois places qu'il avoit prises. Ce qu'il y a de certain, c'est que les troupes, qu'il avoit de trop, auroient été d'un grand secours en Allemagne. Mais il est ordinaire qu'un Général en faveur ait du superflu, tandis que les autres manquent du nécessaire.

La situation du Duc de Baviere & le grand intérêt qu'on avoit en France de ne le pas laisser accabler firent prendre à cette Couronne la résolution de faire en Allemagne les plus grands efforts. Il ne falloit pas être grand Politique pour le prévoir, & il sera toûjours difficile de comprendre sur quoi étoit fondée la grande fraïeur que faisoient paroitre les Hollandois.

Outre l'armée du Maréchal de Villars, qui joignit enfin les troupes de Baviere, malgré les justes mesures, que la sagesse & l'expérience du Prince de Bade lui avoient fait prendre pour empêcher cette jonction, le Maréchal de Tallard en commandoit une autre sur le Rhin, que le Duc de Bourgogne vint commander. Elle se trouva assez forte pour assiéger Brisack. Cette place avoit toûjours été bien forte. Mais le fameux Vauban y avoit fait, pendant la dernière guerre, des fortifications, qui la rendoient redoutable. Elle est sur le bord du Rhin. Les dehors sont excellens, & ne sont commandez d'aucun endroit. Vers le haut Rhin dans la Ville Basse, est une espece de roc, qui commande généralement les environs, & dont le sommet est assez large pour contenir des batteries de canon & de mortiers. Le Comte d'Arco en étoit Gouverneur & le savant Comte Marsigli commandoit en second.

Brisack pris par les François.

Cette place fut investie le quinze d'Août. On n'ouvrit la tranchée que le vingt-trois. Les attaques furent si vives que le Gouverneur crut devoir se rendre le six de Septembre, après quatorze jours de tranchée ouverte. L'Empereur fit faire le procès à ce Gouverneur & à son second. Le premier eut la tête tranchée. Le Comte Marsigli eut son épée cassée & fut dégradé de tout honneur militaire. Il est pourtant vrai qu'ils n'avoient pû faire autrement, que leur place n'étoit point munie, comme il arrive d'ordinaire aux places de l'Empire, sur tout à celles de l'Empereur, & que l'Ennemi, en faisant semblant d'en vouloir à Fribourg, les avoit obligez de détacher dix hommes par compagnies de leur Garnison, pour fortifier celle de la place menacée. Mais l'Empereur avoit intérêt de faire du bruit & d'imposer à ses Alliez sur sa négligence.

A cette conquête les François en ajoutèrent une autre. Après le départ du Duc de Bourgogne, ils entreprirent le siége de Landau, devant lequel le Roi des Romains avoit consumé la campagne précédente. Ils investirent

Prise de Landau.

ANNE. 1703.

cette place le 11. d'Octobre, & ouvrirent la tranchée le dix-huit. Le Prince de Hesse-Cassel, aujourd'hui Roi de Suéde, fut détaché de l'armée de Flandre, avec douze bataillons & vingt-neuf escadrons. L'Electeur Palatin, qui s'intéressoit extrêmement à la conservation de Landau, avoit obtenu des Députez des Etats Généraux, qu'ils consentiroient à ce détachement, sous cette condition que lui & les autres intéressez fourniroient assez de troupes au Prince de Hesse, pour le mettre en état de faire lever le siége. Il tint parole, c'est-à-dire, qu'il fournit un nombre considérable de troupes. Dès que Villeroi sut le Prince de Hesse parti, il détacha, selon les ordres qu'il en avoit de son Maître, un pareil nombre de troupes sous les ordres de Pracontal, pour fortifier Tallard. Le Prince de Hesse fit tant de diligence & trouva si à propos des chariots pour faire poster son infanterie, qu'il gagna une grande marche sur Pracontal & arriva à Spire le treize Novembre. Le Maréchal de Tallard ne jugea pas à propos d'attendre qu'on le vint attaquer dans ses lignes. Il en sortit pour aller au devant du Prince de Hesse-Cassel, après avoir envoïé Couriers sur Couriers à Pracontal, qui marcha toute la nuit & le joignit à quatre heures du matin avec quatorze escadrons.

Les deux armées étoient à peu près égales. Celle du Prince étoit de vingt bataillons & de cinquante quatre escadrons, celle du Maréchal de soixante escadrons & de vingt-huit bataillons. Dès qu'elles furent en présence, elles se chargérent. La fortune fut favorable à l'Ennemi, quoique d'abord il eût fait une grande faute, aïant ordonné à sa cavalerie de charger, sans prendre garde qu'elle n'étoit pas soutenuë de son infanterie. La marche trop grave & trop mesurée des troupes alliées lui donna le tems de la réparer. Leur infanterie fit aussi une manœuvre, qui causa une grande perte. L'infanterie Françoise avoit essuïé leur décharge à la portée du pistolet. Ils voulurent recharger leurs armes. Dans cet instant là-même l'Ennemi fondit sur eux, la baïonnette au bout du fusil. Il entra dans les bataillons, dont les Soldats & principalement les Gardes à pied du Prince se firent tuer dans leur rang plutôt que de reculer d'un pas. La plus grande faute, ce fut de n'avoir pas passé le Speyerbach & de n'avoir pas attendu six mille hommes, qui devoient joindre le lendemain, ou de n'avoir pas marché à l'Ennemi dès la veille, comme on le pouvoit, & comme on le devoit même, quand ce n'eût été que pour attaquer avant l'arrivée de Pracontal.

Défaite du Prince de Hesse-Cassel.

Le fruit de la victoire fut la reddition de Landau & la facilité d'envoïer en Italie douze bataillons & onze escadrons. La prise de Brisack & de Landau valoient bien celle de Huy, de Limbourg & de Gueldres. Je ne puis m'empêcher de le redire. Un peu moins de complaisance pour le Général favori qui vouloit assûrer sa gloire, & pour les Etats Généraux, qui pensoient à leur sureté, préférablement à tout, eût empêché des succès qui pouvoient avoir de si fâcheuses suites pour la cause commune.

Le Prince de Hesse ne fut pas le seul qui fit des fautes importantes. Le Duc de Baviere & le Maréchal de Villars en firent une, qui pensa les

perdre. Ils se laissèrent amuser par le Prince de Bade, qui, par une marche des mieux concertées qui fût jamais, s'empara d'Augsbourg, quoiqu'il eût au moins vingt lieuës à faire plus que l'Electeur & le Maréchal pour s'y rendre.

La prise de cette ville étoit de la dernière conséquence. Elle mettoit les Ennemis dans l'impossibilité absoluë d'avoir des vivres autrement qu'à la pointe de l'épée. Ils n'en avoient plus que pour deux jours. Il n'y avoit pas d'autre moïen d'en avoir, que d'attaquer le Prince de Bade, ou le Comte de Stirum, qui avoit passé le Danube avec vingt mille hommes, pour les resserrer davantage. Le camp du Prince de Bade étoit inaccessible. On prit donc le parti de marcher au Comte de Stirum. Il étoit campé sur les hauteurs d'Hochstet, il fut battu & fit une perte considérable. Il auroit été absolument défait, si les mesures prises contre lui par l'Electeur de Baviere n'avoient pas été déconcertées. Ce Comte s'étoit posté entre l'armée de l'Electeur, & un corps de troupes Françoises de cinq ou six mille hommes. Ce corps devoit attaquer les troupes Impériales en queuë, en même tems que le Duc les attaqueroit de front. Il avoit défense de marcher, qu'il n'eût entendu trois coups de canon. Le Comte de Stirum sachant qu'on venoit à lui, fit tirer trois coups de canon pour rassembler les fourrageurs. Le Commandant François crut que c'étoit le signal convenu. Il sortit de ses retranchemens & exécuta ses ordres. Le Comte de Stirum s'avança contre lui avec toutes ses forces, &, après lui avoir tué bien du monde, le força de se cacher dans ses retranchemens. Cette surprise fait voir de quelle conséquence il est de donner des signaux, qui ne puissent pas devenir équivoques.

Le Comte de Stirum battu.

Ces pertes furent en quelque sorte réparées par le succès des négociations. Le Portugal & la Savoie se détachèrent des deux Couronnes & entrèrent dans la Grande Alliance. L'Empereur y eut beaucoup de part, mais la Reine Anne & les Etats Généraux y en eurent bien davantage. L'argent qu'on prodigua au Duc de Savoie ne vint sûrement point des coffres de l'Empereur. Il promit seulement à ce Prince l'investiture du Montferrat, lui laissant le soin de s'en rendre maître. Il falloit à ce Prince quelque autre chose que des promesses pour le déterminer à renoncer à trente mille écus par mois, dont la France & l'Espagne achetoient le foible secours qu'il leur donnoit. Anne se servit libéralement du pouvoir que lui avoit donné le Parlement, de ne rien épargner pour contracter les nouvelles alliances qu'elle jugeroit utiles, ou nécessaires pour la cause commune.

Quelque secrettes que fussent ses négociations, on les soupçonna en France. On en parla à son Envoïé qui protesta que son Maître avoit trop d'honneur pour manquer à ses engagemens. Il y manqua cependant & d'une manière que les François jugèrent odieuse, parce que sa qualité de Généralissime de l'armée des deux Couronnes en Italie demandoit, sinon un grand zèle, du moins de la fidélité. Son traité fut longtems à conclure, parce que l'expérience de ses variations dans la guerre précédente

Le Duc de Savoie renonce à l'alliance de la France.

ANNE. 1703.

rendoit suspects ses promesses & ses sermens. Il fut enfin conclu vers la fin de Juillet.

Le Duc de Vendôme, pour soûtenir les projets du Duc de Baviere, étoit alors dans le Trentin, il eut ordre de revenir en Lombardie & de porter la guerre en Piémont. Il obéït; &, dès qu'il eut joint l'armée que commandoit le Prince de Vaudemont, où étoient les troupes du Duc de Savoie, il les enveloppa, les désarma & les fit prisonnières de guerre. Le Duc en eut la nouvelle le trente de Septembre, & le sept d'Octobre suivant, il fit publier une déclaration de guerre, dont le principal motif étoit qu'on avoit désarmé & arrêté ses troupes. Il auroit bien voulu ne pas se déclarer si-tôt & attendre une occasion favorable pour retirer ses troupes; mais on ne lui en donna pas le tems. Avant que d'entrer sur ses terres, le Duc de Vendôme lui envoïa par un Trompette accompagné d'un Officier une lettre de Louis XIV. conçuë en ces termes. « Monsieur, puisque la re- » ligion, l'honneur, l'intérêt, les alliances & votre propre signature ne » sont rien entre nous, j'envoie mon Cousin le Duc de Vendôme à la tê- » te de mes armées, pour vous expliquer mes intentions. Il ne vous donne- » ra que vingt-quatre heures pour vous déterminer ». Ces reproches étoient durs, & il seroit bien honteux de les mériter. Pour les menaces, elles étoient trop hautaines, &, quoique soutenuës d'abord de quelques effets, elles furent bien-tôt vaines. Ce Duc par son changement embarrassa extrêmement & causa enfin la perte de tout ce qui appartenoit à l'Espagne en Italie. L'essentiel auroit été de l'accabler d'abord. Il auroit fallu pour cet effet empêcher le Comte de Starremberg de venir à son secours. On ne le put, ou bien on s'y prit trop tard. Cet habile Général vint à bout d'une jonction, qu'on regardoit comme impossible dans la plus mauvaise saison de l'année, aïant plusieurs rivières à passer, plusieurs postes à forcer, & toujours suivi & harcelé par des troupes presque aussi nombreuses que les siennes.

La Reine gagne le Roi de Portugal.

Ce fut encore à la Reine Anne que la Grande Alliance fut redevable de l'accession du Roi de Portugal. Sans l'assûrance d'être puissamment secouru, jamais il n'eût fait cette démarche. Il n'avoit rien à attendre de l'Empereur & il ne pouvoit compter que sur les flottes d'Angleterre & de Hollande, sur qui la meilleure partie de la dépense de cette guerre tomboit nécessairement. Dans la résolution où on étoit de porter la guerre en Espagne, cette nouvelle Alliance étoit absolument nécessaire. L'entreprise de Cadix manquée, & l'horreur que les Espagnols avoient conçuë contre les troupes Angloises, à cause du peu de soin qu'on avoit eu de les contenir, avoient fait comprendre qu'en vain on tenteroit de faire des descentes en ce Roïaume.

L'Archiduc Charles déclaré Roi d'Espagne.

La nouvelle alliance fit penser à une chose, qu'on auroit dû faire d'abord, au moins par une espéce de bienséance, & pour éviter une contradiction de conduite. Dans le traité de partage Guillaume III. & la Hollande étoient convenus qu'il étoit également dangereux pour la liberté de l'Europe, que l'Empereur ou le Roi de France devinssent Rois d'Espagne. On avoit oublié cette maxime fondamentale, & depuis deux ans on se

battôit pour mettre l'Empereur en possession de ce Roïaume. On comprit enfin l'inconséquence de ce procédé. L'Empereur & le Roi des Romains renoncèrent à cette Couronne, & ils cédèrent & transportèrent leurs droits à l'Archiduc Charles, second fils de l'Empereur Léopold, comme le Dauphin & le Duc de Bourgogne avoient cédé les leurs au Duc d'Anjou.

ANNE. 1703.

Le nouveau Roi d'Espagne partit de Vienne le dix-neuf de Septembre dans un équipage auquel on auroit eu quelque peine à reconnoître sa nouvelle dignité. Il prit sa route par la Hollande, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre. La Reine, pour le recevoir en Roi & le mettre dans un état convenable, prit sur la liste civile deux cens cinquante mille livres sterling. Nous ne parlerons que l'année prochaine de l'arrivée de ce Prince en Portugal & des succès qu'il y eut.

Séditions & révoltes en France.

Outre ces Alliez importans, que la Reine avoit enlevez à la France & dont elle avoit fortifié son parti; elle suscita, ou fomenta dans ce Roïaume une division intestine, qui embarrassa extrêmement & occupa un bon nombre de troupes, dont on auroit eu ailleurs un pressant besoin. Louïs XIV. trompé par les conseils des Jésuites, à qui toûjours il se livra aveuglément, avoit, comme on le sait, cassé le fameux Edit de Nantes, par lequel Henri IV. avoit pacifié les troubles que la Réforme de Calvin avoit fait naître dans son Roïaume. Par la sage disposition de cet Edit les deux partis vivoient tranquilles & étoient également zélez pour le bien de l'Etat. Les violences qui suivirent la cassation firent sortir de France une multitude innombrable de personnes, qui portèrent dans les Etats voisins, outre beaucoup d'or & d'argent, les arts & les manufactures, qui florissoient pour lors en France plus qu'en aucun autre endroit de l'Europe. Tous ceux dont on violentoit ainsi la conscience ne sortirent pas. Quelques-uns changèrent de bonne foi. Le grand nombre en fit semblant, pour éviter l'exil & les supplices, dont ils étoient menacez & qu'ils avoient vu souffrir à tant de malheureuses victimes du zéle outré de quelques Ecclésiastiques, qui obsédoient leur Souverain. Les Habitans des Sevennes, ce sont plusieurs montagnes de suite qui sont une partie considérable du bas Languedoc, étoient de ces nouveaux Convertis, &, comme on parloit alors en France, de ces Catholiques à la Dragonne. Les sollicitations & les promesses de secours d'hommes & d'argent les engagèrent à entreprendre de se rétablir dans la liberté qu'on leur avoit ôtée, & de se venger des violences qu'on leur avoit faites. On saisit, pour les déterminer à cette entreprise hazardeuse, un commencement d'émeute, à laquelle la capitation avoit donné naissance. Les rôles, qui marquoient les facultez de chacun, avoient été dressez par les Curez. Les nouveaux Convertis se plaignirent de l'infidélité de ces rôles & prétendirent qu'on les avoit fait moins pauvres qu'ils n'étoient, afin de les surcharger, en déchargeant les anciens Catholiques. Leurs plaintes furent méprisées. On exigea à la rigueur la capitation imposée, & les Receveurs de ce droit firent exécuter ceux qui n'avoient pas paié. La nuit suivante, on trouva ces Receveurs pendus à des arbres avec les rôles de la capitation au col. Le châ-

ANNE. 1703.

timent qu'on fit de cette violence, sans avoir trop examiné qui étoient les coupables, aigrit infiniment les esprits. Dans le même tems, un Abbé fit enlever deux filles de qualité, qui manquoient à leur devoir de Catholiques, &, au lieu de les mettre dans un couvent, comme le portoit sa commission, il eut l'imprudence de les faire mettre dans un de ses châteaux. On cria de tous côtez au scandale. Le zèle pour la Religion, qu'on n'avoit abandonnée qu'à l'extérieur, se ralluma, on prit les armes & on commença sa vengeance par les Ecclésiastiques.

Cachées à Louïs XIV.

Il eut d'abord été facile de remettre les choses dans l'ordre. Mais la Marquise de Maintenon, alors maitresse du Roïaume, par des raisons que l'Histoire de France révelera un jour, empêcha que cette affaire chagrinante ne vint à la connoissance de Louis XIV. Il ne la sut, que lorsque le mal eut besoin de remedes, qu'on ne pouvoit y apporter sans son autorité, & il fallut dès cette année y emploïer des troupes réglées sous la conduite d'un Maréchal de France. Cette diversion fut fort utile au Duc de Savoie, en ce qu'elle occupa des régimens qui auroient agi contre lui. Mais elle auroit été bien plus fatale à l'ennemi, si la flotte commandé par l'Amiral Rook avoit pu exécuter ses desseins.

Il semble qu'il y eut une espece de fatalité sur les entreprises de mer. L'Angleterre & la Hollande firent cette année encore plus de dépense, qu'elles n'en avoient fait la précédente, pour équiper de nombreuses flottes, & elles eurent sans comparaison moins de succès. Le Chevalier Codrington arriva dès le dix-huit Mars, à la vûë de la Guadeloupe avec une escadre de quarante voiles. Il y avoit six vaisseaux de guerre du second & troisième rang. Le reste n'étoit que des barques & des brigantins, qui portoient des troupes de débarquement. Il débarqua dans cette Isle quatre mille hommes. Ils firent bien du ravage & détruisirent beaucoup de plantations; mais ils ne purent s'y établir. Les maladies se mirent dans les équipages & en firent périr sept ou huit cent, ce qui obligea de se rembarquer le dix-huit de Mai.

La Guadeloupe pillée.

Peu de succès des nombreuses flottes.

L'Amiral Rook, qui commandoit la grande flotte d'Angleterre, parut devant Brest à la fin de Mai, fit observer cette rade, se fit voir ensuite au Port-Louis & canonna plusieurs bâtimens marchands qui vouloient entrer dans ce port. De-là il prit la route de Bellisle, où il fit descendre une partie des sept mille hommes, qu'il avoit à bord, pour investir le Fort, & il tenta une décente dans l'isle de Groüais. Mais les ennemis firent un feu si violent qu'on ne put prendre terre. La flotte parcourut encore les bords du Poitou, & trouvant tout en état de défense, elle fit route vers l'Angleterre, & arriva à Sainte Hélene le trois Juillet. Une décente dans le Poitou auroit été fort avantageuse, y aïant beaucoup de Réformez dans cette Province, prêts à suivre l'exemple des Habitans des Sevennes, s'ils s'étoient vû soutenus, & peut-être dans la suite auroient-ils pu s'entredonner la main. Il est étonnant que cet Amiral ne fit pas de plus grands efforts pour exécuter un projet si bien concerté.

Shovel Amiral du Pavillon blanc, joint au Vice-Amiral Allemonde;

qui conduisoit la flotte Hollandoise, fit voile de Torbay le dix-neuf Juillet, & parut le vingt & un à la hauteur de Brest, suivant la route de Portugal, d'où elle avoit ordre de se rendre dans la Méditerranée. Elle fut fortifiée dans sa route, jusqu'à avoir cinquante huit vaisseaux de ligne, avec un grand nombre de fregates, de brulots & de galiotes à bombes. Ce grand armement avoit pour but de s'emparer du Roïaume de Naples. On y avoit quelque intelligence. Mais la conspiration fut découverte. Du moins rien ne branla à la vue d'un si puissant secours. Peut-être avoit-on cru trop légèrement quelques Mécontens; & que, sans une esperance raisonnable de succès, on avoit hazardé de si grandes dépenses. La flotte ne pouvant hiverner dans la Méditerranée, passa le Détroit le huit Novembre & arriva dix-sept jours après dans les ports d'Angleterre & des Provinces-Unies. Pour comble de malheur, une furieuse tempête, qui arriva vers la fin de Décembre, fit perdre aux deux Puissances maritimes quarante ou cinquante vaisseaux de ligne, & plusieurs bâtimens chargez d'armes & d'autres équipages de cette nature pour le Portugal.

La France avoit aussi une flotte sur la Méditerranée; mais si foible en comparaison de celle des Alliez, qu'elle nosa paroître en mer. Elle s'enferma dans le port de Toulon, & on prit de grandes précautions pour empêcher qu'elle n'y fût brûlée par celle de l'Amiral Shovel. C'étoit effectivement ce qu'il pouvoit faire de mieux. Du moins, devoit-il le tenter, ou entreprendre quelque autre chose, plûtôt que de faire une vaine parade de ce grand nombre de vaisseaux qu'il avoit à sa suite. Ce qu'il y eut encore de fâcheux & de désolant en quelque sorte, c'est que de foibles escadres des Ennemis mirent en desordre, & ruinèrent deux ou trois flottes marchandes des Anglois & des Hollandois, & qu'elles prirent dix ou douze vaisseaux de guerre, qui leur servoient d'escorte. Ces disgraces prouvent l'inutilité de ces grandes flottes. On auroit bien mieux fait d'assurer davantage le commerce que de promener tant de vaisseaux sur les côtes de France, d'Espagne & d'Italie, & ceux-là pensoient bien plus juste qui prétendoient qu'on devoit retrancher ce qu'il y avoit d'excessif dans le service de mer & l'emploïer à augmenter les troupes de terre. Aussi bien il étoit vrai qu'avec la moitié moins de vaisseaux les Alliez auroient encore été les maitres de la mer. Tout vrai Anglois doit souhaiter que dans la suïte on prenne des idées plus justes & qu'on préfere à un stérile éclat l'intérêt solide de la Nation.

Le commerce fort incommodé.

Dès que la campagne avoit été finie en Flandre, le Duc de Marlborough s'étoit rendu à la Haïe. C'étoit-là qu'on formoit les projets & que se concertoient les moïens de les exécuter. Anne s'en rapportoit entièrement à son Général & lui avoit donné les pouvoirs les plus étendus, c'est-à-dire que l'Angleterre & la Hollande étant l'ame de la confédération par les dépenses énormes qu'elles faisoient presque seules pour la soutenir, & qui donnoient à leurs sentimens la principale autorité dans les Conseils des Alliez, ce Duc avec les Etats y décidoit du sort de l'Europe. La Reine d'ailleurs avoit de fortes raisons pour souhaiter que ces affaires se traitas-

Autorité du Duc de Marlborough dans les Conseils à la Haïe & à Londres.

ANNE. 1703.

sent ailleurs qu'à sa Cour, parce que le secret y étoit plus assûré, & qu'il y avoit moins d'intrigues & d'oppositions à craindre. Ainsi on ne faisoit en Angleterre qu'exécuter le résultat des conférences de Leurs Hautes Puissances avec le Plénipotentiaire de l'Angleterre, & que chercher les moïens d'engager la Nation à continuer & à augmenter les subsides.

Mesures qu'on y prend.

La situation de l'Allemagne, dans le centre de laquelle l'Ennemi avoit pénétré, attira la principale attention du Duc de Marlborough & des Etats. On convint qu'on transporteroit le fort de la guerre du côté de la Baviere, & qu'en Flandre & en Italie on se tiendroit seulement sur la défensive. On ne jugea pas à propos de faire connoître si-tôt ce dessein aux Princes d'Allemagne, de crainte que l'assûrance d'un si puissant secours n'entretînt leur négligence. On leur dépêcha au contraire des Envoiez, pour leur représenter le grand danger où ils étoient & pour les exhorter de la manière la plus vive à travailler à leur propre conservation. Sur tout on leur demandoit du soin pour fournir les magazins, & de la diligence pour recruter leurs troupes & les mettre de bonne heure en campagne.

On pensa ensuite à profiter autant qu'il seroit possible de l'accession du Roi de Portugal à la Grande Alliance & à remplir les conditions sous lesquelles ce Prince s'étoit engagé. On convint du nombre de vaisseaux qui y transporteroient l'Archiduc, qu'on venoit de reconnoitre Roi d'Espagne sous le nom de Charles III. On fixa ce que chaque Puissance fourniroit de troupes, jusqu'à la concurrence de dix mille hommes, qu'on avoit promis d'y faire passer, avec les armes & les équipages nécessaires pour les troupes Portugaises, qui devoient s'y joindre. On régla aussi autant qu'on le put les remises qu'on y feroit.

Le Duc de Savoie eut son tour. On détermina que les sommes, dont on achetoit son alliance, lui seroient exactement païées & qu'à cet argent on joindroit autant de troupes qu'on pourroit en tirer d'Italie. Les Sevennes ne furent pas oubliées. Il fut résolu que de tems en tems on y feroit tenir de l'argent, qu'on entretiendroit correspondance avec l'Abbé de la Bourlie, qui par ses artifices avoit beaucoup contribué à allumer ce feu & à l'entretenir, qu'on tâcheroit d'y faire passer quelques Officiers, & qu'on recommanderoit fort au Duc de Savoie de profiter de toutes les occasions qui pourroient se presenter de secourir & de fortifier ces Malheureux opprimez.

L'essentiel étoit d'avoir de l'argent pour conserver des Alliez & pour les mettre en état d'agir, car on en demandoit de tous côtez. Leurs Hautes Puissances n'en manquoient pas, & comme jamais Gouvernement n'a été aimé autant que le leur, jamais Sujets n'ont contribué plus tranquillement & de meilleur cœur à l'exécution des volontez de leurs Souverains. Un Député des Etats Généraux le dit en termes formels à l'Envoié du Roi de Dannemarc, qui le prenoit sur un ton fort haut & fort impérieux, qu'à la vérité la République avoit sur les bras une guerre fort onéreuse, mais qu'elle avoit encore assez d'argent pour soudoïer un nouveau corps de cinquante mille hommes contre quiconque voudroit profiter de l'embarras où elle étoit, pour l'insulter, ou la maitriser.

Les

Les Anglois n'étoient pas tout à fait si dociles que les Sujets des Provinces-Unies. Mais en se servant adroitement de la haine que la plûpart avoient contre le Papisme, la France & le Prétendant, il étoit facile d'obtenir d'eux tout ce qu'on souhaitoit. Guillaume III. avoit mis ce moïen en usage. La Reine Anne s'en servit avec succès. Dès que le Duc de Marlborough fut arrivé à Londres, le Parlement fut assemblé. La Reine y parla de la manière la plus capable de faire impression sur ceux qui l'écoutoient, en flattant leurs préventions & en remuant leurs passions. Ce discours est trop beau pour que je n'en rapporte pas une partie.

Harangue de la Reine.

« Je ne doute pas que vous ne concouriez de bon cœur avec moi à pousser la guerre présente, en vous hâtant de faire les préparatifs nécessaires, » puisque vous savez bien que c'est de son heureux succès que dépend notre propre conservation, ainsi que le bien & la sureté de toute l'Europe.

» Je compte avoir fait un bon usage de la confiance, que vous avez » euë en moi l'année dernière, & en avoir usé à votre satisfaction, à notre » avantage, & à celui de nos Alliez, par le traité fait avec le Roi de Portugal, & par la déclaration du Duc de Savoie, qui peuvent avec beaucoup de raison être attribuez à l'ardeur avec laquelle vous m'avez soutenuë dans cette guerre, & à la confiance que vous avez mise en moi » pour la conduire.

» C'est ce qui me fait vous demander des subsides suffisans pour les dépenses de l'année prochaine, sur tout pour entretenir notre alliance faite » depuis peu avec le Portugal, afin d'arracher la Monarchie d'Espagne à » la Maison de Bourbon & de la rendre à la Maison d'Autriche.

» Vous concevez encore que le secours, qu'il faudra indispensablement » donner au Duc de Savoie, donnera lieu à de nouvelles charges.... » Je dois aussi vous dire qu'encore que les fonds, qui m'avoient été assignez pour l'entretien de ma maison, soient diminuez par la guerre, je » n'ai pas laissé de fournir conjointement avec les Etats Généraux ce qui » étoit nécessaire pour soutenir le cercle de Suabe, si attaché à nos » intérêts.

» Je manque d'expressions pour marquer le desir ardent que j'ai de » voir regner entre mes Sujets une parfaite harmonie.... Permettez-moi donc de vous recommander à tous de prévenir avec soin toutes » les dissensions & animositez, qui pourroient me priver de cette satisfaction & encourager en même tems les ennemis de notre Eglise & de » notre Etat ».

Adresse des Communes.

Ce discours fut répondu par des Adresses pleines de reconnoissance & de protestations de dévouement & d'obéissance. On promit même d'éviter avec soin toute occasion de division. Mais en vérité on promit plus qu'on ne vouloit & peut-être qu'on ne pouvoit tenir. Les Communes toutefois faisoient entendre que cette guerre étoit bien onéreuse, &, en louant la Reine des efforts qu'elle faisoit pour la finir promptement, ils la prioient de s'y emploïer en effet. Peut-être en vouloit-on à son Prédécesseur en lui parlant de la sorte. « Nous reconnoissons avec toute l'affection imaginable

ANNE. 1703.

» le soin particulier de votre Majesté dans le bon ménagement & application des deniers publics, par où l'Echiquier de votre Majesté trouve » plus de crédit dans cette guerre si onéreuse qu'on n'en a trouvé dans les » tems les plus florissans, comme aussi votre bonté signalée & incomparable pour votre Peuple, en contribuant de votre propre revenu pour le » service public ».

Celle des Seigneurs.

L'Adresse des Seigneurs avoit aussi quelques endroits assez remarquables. « Nous voïons avec toute la satisfaction imaginable le zèle avec lequel votre Majesté épouse l'intérêt public, jusqu'à agir même au-delà » de l'obligation de ses Traitez en défendant la Maison d'Autriche contre les usurpations de la Maison de Bourbon ..... Votre Majesté peut se » reposer sur l'affection de son Peuple, de la sûreté de ses Etats, & elle peut » sans aucun danger envoïer ses flottes & ses armées par tout où elle jugera à propos .... Nous sommes fâchez tant pour nous que pour les Alliez des dépenses inévitables de cette guerre. Mais nous avons sujet de » remercier votre Majesté de ce que nous ne ressentons aucune des autres » calamitez, n'aïant rien à souhaiter, que le long & heureux regne de votre Majesté, puisque nous sommes assurez d'une Succession Protestante. » L'heureuse déclaration du Duc de Savoie en faveur de la cause commune » fournit à votre Majesté une favorable occasion de donner des marques » de sa compassion & de sa tendresse à ces pauvres Protestans de France, » qui sont si cruellement opprimez & persecutez ». Tout ceci étoit-il sincère? On le verra dans la suite. Il suffit à présent d'observer que les endroits citez de l'Adresse des Seigneurs étoient relatifs à leurs différens avec les Communes & à leur opposition aux Lords Godolphin & Marlborough, tous deux Favoris de la Reine.

On se hâta de voter pour les subsides, &, avant la fin de Décembre, ils furent réglez. En voici le détail. Pour les flottes deux millions deux cens mille livres sterling. Huit cens quatre-vingt quatre mille soixante & douze livres sterling pour l'entretien de quarante mille hommes. Cent cinquante cinq mille deux cens soixante & douze livres sterling pour entretenir les alliances. Cent soixante deux mille cent quatre-vingt livres sterling pour les dix mille hommes d'augmentation. Cent soixante & seize mille quatre cens quatre-vingt une livre sterling pour les troupes de Portugal, & trois cens cinquante sept mille livres sterling pour entretenir les garnisons. A ces sommes il en fallut encore ajouter de considérables pour réparer le débris de vaisseaux, qu'une tempête arrivée le huit de Décembre, avoit causé.

Soumission des Irlandois.

Le Parlement d'Irlande accorda aussi cent cinquante mille livres sterling pour les années mil sept cens quatre & mil sept cens cinq. Il avoit été assemblé par le Duc d'Ormond, que la Reine avoit fait Viceroi de ce Roïaume. L'ouverture se fit le deux d'Octobre. Ce Parlement signa & fit tout ce qu'on voulut. Ils se plaignirent même dans leur Adresse à la Reine de ce qu'on soupçonnoit leur dévouëment & leur obéïssance. « Nous ne saurions nous empêcher, quoiqu'avec le dernier chagrin, di-

» soient-ils, de faire connoître à votre Majesté que nos ennemis, par une
» extrême malice, ont répandu contre nous des calomnies & semé de
» faux bruits dont nous ressentons trop sensiblement les tristes & cruels
» effets. Ils veulent principalement insinuer que nous croïons, ou que
» nous souhaitons être indépendans de la Couronne d'Angleterre. Nous
» déclarons donc & reconnoissons tant par notre devoir envers votre Ma-
» jesté, que pour nous justifier d'une calomnie si atroce, & que nous mé-
» ritons si peu, que le Roïaume d'Irlande est annexé & uni à la Couron-
» ne impériale d'Angleterre, & que par les loix & les statuts de ce Roïau-
» me il est déclaré en dépendre justement & légitimement, lui apparte-
» nir, lui être pour toûjours uni, & qu'il ne nous est jamais entré dans l'es-
» prit de souhaiter le contraire, persuadez que nous sommes que le bon-
» heur de ce Roïaume dépend entièrement de notre ferme obéïssance
» à la Couronne d'Angleterre & à la bonne correspondance que nous en-
» tretiendrons avec vos Sujets Anglois ».

Ils firent ce qu'ils purent pour persuader de leur sincérité. Ils dressèrent un Bill pour empêcher l'entrée du Roïaume aux Prêtres Papistes. Ils firent une liste de tous ceux qu'on avoit convaincus de l'être & qu'on avoit bannis du Roïaume. Ils ordonnèrent qu'on fît d'exactes perquisitions contre ceux qui pouvoient être demeurez & qu'on les jugeât selon les loix. Ils déclarèrent encore que ce seroit un crime de haute trahison que de contester de bouche ou par écrit la succession à la Couronne telle qu'elle est limitée par divers actes du Parlement. Ils donnèrent aussi quelques marques de liberté & d'autorité. Ils prirent inspection des comptes publics. Ils prièrent que les revenus ne fussent point consommez ailleurs qu'en Irlande. Ils condamnèrent comme impie & blasphématoire un Livre qui avoit pour titre, *Argument qui prouve que, selon le contrat de la vie éternelle révélé dans l'Ecriture Sainte, une personne peut être transportée d'ici bas à la vie éternelle sans passer par la mort, quoique la nature humaine de Jesus-Christ n'ait pû jouir de ce privilege*. Il fut brulé par la main du Bourreau, & Jean Asgill, qui l'avoit écrit, chassé de la Chambre des Communes, dont il étoit Membre. Enfin, ils résolurent que le rapport fait par les Commissaires Anglois au Parlement d'Angleterre, au sujet des biens confisquez en Irlande, étoit faux & malicieux.

J'ai eu occasion ci-dessus de préparer les esprits à attendre moins de docilité des Ecossois. Effectivement on fut obligé de proroger leur Parlement avant qu'il eût accordé aucun subside. L'ouverture s'en étoit faite le dix-sept de Mai. La lettre de convocation de la Reine n'avoit point d'autre but que d'obtenir des subsides. « Vous voïez, disoit cette Prin-
» cesse, que nous sommes toûjours engagée dans une guerre aussi juste
» que nécessaire pour la défense de la Religion Protestante & la conser-
» vation des libertez de la Chrétienté. Nous espérons que vous aurez
» soin de prévenir les dangers dont cette guerre nous menace. Dans cette
» vûe, nous vous recommandons plus particulièrement la considération
» de l'état de nos troupes, de nos forts & de nos places, afin qu'elles puissent

ANNE. 1703.

des Anglois voudroient donner à ce Roïaume le même Roi qu'à l'Angleterre, soit que la chose convînt ou non aux Ecossois, & qu'ils n'iroient pas risquer les biens, qu'ils avoient dans leur Patrie, pour rendre service à un Etat, où ils n'auroient rien à perdre.

On eut à peine consenti à cette clause, qu'on proposa celle-ci, « Que » le Successeur à la Couronne ne pourroit déclarer la guerre, ni faire la » paix, sans le consentement de la Nation assemblée en Parlement ». Le Parti de la Cour s'éleva contre cette proposition, comme ne devant point entrer dans un Acte, qui tendoit uniquement à régler l'élection du Roi & l'administration de l'Ecosse durant l'interregne, & on ajouta que ce seroit à ceux qui éliroient un nouveau Souverain à borner son pouvoir par telles Loix qu'ils jugeroient sages. Quelqu'un du Parti contraire répondit que, la Reine par sa lettre & le Grand Commissaire par sa harangue les aïant exhortez à faire ce qu'ils trouveroient convenable pour assûrer leurs libertez & leur sureté, il falloit mettre à profit une occasion si précieuse, sans en attendre une autre. A ces mots, le Duc de Queensberry prit la parole & dit qu'il ne s'étoit point attendu, ni qu'on voudroit commenter la lettre de la Reine, ni encore moins qu'on en tireroit des conséquences comme celles-là, auxquelles il étoit persuadé qu'elle n'avoit pas songé. Ce discours fut relevé par un des Membres, qui dit que les expressions de la Reine étoient aussi claires que gracieuses & qu'elles n'avoient pas besoin de commentaire: Que ce n'étoit, ni à son pouvoir, ni à celui des Héritiers de son corps, qu'on vouloit mettre des bornes, par cet Acte; mais que certains Politiques étrangers avoient jusqu'ici maitrisé les Ministres Ecossois jusqu'au point de leur faire trahir leur Patrie: Qu'enfin il falloit saisir l'occasion, que la Reine leur présentoit, & que le Parlement mériteroit les reproches des siècles futurs, s'il la négligeoit. Un autre Membre ajouta qu'il avoit toûjours pensé, & que pour le coup il étoit convaincu que les discours des Ministres Ecossois leur étoient inspirez par le Conseil d'Angleterre. On l'interrompit là-dessus & on prétendit que des réflexions aussi hardies méritoient punition. Il n'en fallut pas davantage pour mettre l'assemblée en feu. Plusieurs Membres s'écrièrent qu'on violoit leurs libertez, & on fut réduit à prier ce courageux & sincère Ecossois de continuer son discours. » Je n'aurai pas de peine à le faire, dit-il, je parle en homme libre, & » non en esclave. J'ai toute sorte de déférence pour Sa Majesté & pour » ceux qui la représentent. Mais l'amour & la fidélité que je dois à ma » Patrie m'obligeoient de parler comme j'ai fait ». Il ajouta qu'outre les fréquens & visibles exemples, qu'on avoit eus depuis plusieurs années de l'influence pernicieuse des Conseils Anglois dans les délibérations de l'Ecosse, il en avoit trouvé un récent dans une lettre du Grand Trésorier d'Angleterre, qui prescrivoit les mémes chefs que le Duc de Queensberry venoit de dire: Que d'ailleurs, pour se convaincre que les Anglois regardoient l'Ecosse comme une Province dépendante de leur Roïaume, il falloit seulement faire attention, ou au barbare & inique traitement qu'ils avoient fait aux Ecossois à Darien, ou au mépris qu'ils leur avoient témoi

gné depuis peu, en nommant un Successeur à leur Couronne ; sans consulter la Nation Ecossoise. Ce discours n'empêcha point que la pluralité des voix ne fût pour laisser tomber cette clause. On convint pourtant qu'elle seroit examinée, après que l'Acte de sûreté auroit passé.

ANNE. 1703.

On prit alors en considération une clause, qui portoit que les Etats d'Ecosse éliroient pour Roi un Prince de la vraie Religion Protestante & de la Famille Roïale. Quelques Cavaliers en prirent occasion de proposer qu'on n'élût qu'un Presbytérien. Ils alleguèrent que la Nation aïant sagement exclu du Gouvernement les Papistes, qui croient la Transsubstantiation, on ne voïoit point pourquoi il n'en faudroit pas aussi exclure les Luthériens, qui professent la doctrine de la Consubstantiation : Que ce reglement avoit ceci de bon, que la Maison d'Hanover se trouveroit par là exclue, ce qui étoit d'autant plus utile & plus nécessaire, que les Anglois aïant déja déféré la Couronne à cette Maison, il ne convenoit point aux Ecossois d'y prendre un Roi : Qu'en effet, ils n'avoient qu'à se résoudre à une éternelle servitude, s'ils appelloient au Trône le même Prince que l'Angleterre, avant que d'avoir pourvû par de bonnes Loix à leurs libertez & à leur commerce, chose dont pour le présent on ne pouvoit se flatter. Ces raisons n'empêchèrent point qu'on ne s'en tînt aux termes de la clause.

Le Comte de Roxburgh proposa ensuite celle-ci. « Arrivant le cas » mentionné dans le présent Acte, les Etats d'Ecosse ne pourront élire » pour Roi le Successeur à la Couronne d'Angleterre, à moins que dans » cette séance du Parlement on n'ait établi telles conditions de Gouver- » nement, qu'elles puissent assûrer contre l'influence des Anglois, l'hon- » neur & l'indépendance de la Couronne de ce Roïaume, la libre & fré- » quente tenue des Parlemens, leur juste & legitime autorité, & la reli- » gion, la liberté & le commerce de la Nation Ecossoise ». On s'avisa d'opposer à cette clause la suivante. « Après le décès de S. M. sans héritier » de son corps, la même personne ne pourra être élue Roi ou Reine d'E- » cosse & d'Angleterre, à moins que la communication du commerce, » la franchise de la navigation & la liberté des Colonies ne soient pleine- » ment réglées & établies par le Parlement & le Roïaume d'Angleterre, » en faveur du Roïaume & des Sujets d'Ecosse, à la vue & à la satisfaction » de ce présent Parlement d'Ecosse, ou de tout autre dans la suite, ou de » ladite assemblée des Etats ». Ces deux clauses furent insérées dans l'Acte de sûreté, & on y ajouta les suivantes.

« Après la mort de la Reine, tous les Officiers civils & militaires dans » ce Roïaume, créez par les Rois, seront toûjours à l'avenir faits & nom- » mez par le Parlement à la pluralité des voix. Tous ceux qui ont des pen- » sions, ou des emplois civils & militaires seront incapables d'avoir séance » au Parlement. La Reine venant à mourir sans enfans, les Seigneurs du » Conseil ne pourront faire proclamer le Successeur à la Couronne. Cette » proclamation se fera par l'autorité du Parlement, qui pourra s'assembler, » s'il ne l'est pas, nonobstant la prorogation, & dans trois semaines il choisira

ANNÉE 1703.

» & proclamera le Successeur à la Couronne, & en cas que le Parlement » fût cassé, il ne laissera pas de se rassembler pour faire ce choix & cette » proclamation. Ledit Parlement, après avoir lû au futur Roi les capitula- » tions & l'avoir requis d'accepter le Gouvernement aux termes de cet » Acte, requerra de lui & lui administrera, ou fera administrer, aussi » promptement qu'il sera possible, le serment du couronnement. Pendant » l'interregne de trois semaines après la mort de la Reine, l'administra- » tion du Gouvernement sera entre les mains de trente Membres des Etats » & du Conseil Privé, & le plus grand nombre sera de ceux des Etats qui » ne seront pas du Conseil Privé. Les Ministres & autres Officiers d'Etat » n'auront plus aucun pouvoir après la mort de la Reine. Si le Successeur » à la Couronne choisi & proclamé par le Parlement étoit mineur, sa mi- » norité cessera à dix-sept ans, & en attendant qu'il soit parvenu à cet âge, » le Parlement établira une Regence, jusqu'à ce que ledit Roi ait prêté le » serment du couronnement.

» Après la mort de la Reine & de ses Enfans, en cas qu'elle vienne à en » avoir, la Nation sera gouvernée par le Parlement d'Ecosse & ce sera » crime de haute trahison de faire prêter le serment du couronnement » à toute autre personne qu'à celle qui sera nommée & déclarée Roi ou » Reine par la Convention.

» Tous les Seigneurs & Gentilshommes Protestans de la campagne, de » même que les Magistrats des Villes & Bourgs dans toute l'étendue du » Roïaume, auront soin que leurs Vassaux & Habitans soient pourvûs d'ar- » mes à feu, qu'ils fassent l'exercice une fois le mois, & les Officiers de » ces milices prêteront les sermens de fidélité & d'assûrance ». Ce fut le Lord Haddington qui proposa l'addition de cette clause. Il fut fortement appuïé par le Duc d'Hamilton & le Lord Saltown, qui dirent hautement que sans elle le reste seroit inutile. La question fut agitée & l'affirmative l'emporta, aussi bien qu'en faveur du suivant article. « Après la mort de » la Reine, toutes les charges des Officiers Militaires au dessus de Capi- » taine seront vacantes, jusqu'à nouvel ordre des Etats. Aucun Capitaine » ne pourra avoir d'autre commandement que celui de sa Compagnie. Les » Officiers & Soldats seront tenus de se rendre d'abord à leurs garnisons » & d'y attendre les ordres des Régens, sur peine d'être traitez comme » Criminels de haute trahison ».

Le Marquis de Tweedale proposa ensuite une addition fort importante du même goût & dans les mêmes vûës que les précédentes. C'étoit qu'on ne pourroit tirer de troupes hors du Roïaume, ni en faire entrer sans le consentement du Parlement. On ordonna encore que tous les ans à la Saint Michel, on choisît un nouveau Parlement; que ce Parlement s'assemblât le premier de Novembre; qu'il s'ajournât de tems en tems; qu'il se choisît un Président; qu'on établît un Commité de trente six personnes, sans distinction de biens; qu'ils ne fussent point du Parlement; que pendant les intervalles du Parlement ils eussent sous le Roi l'administration du Gouverne-

Gouvernement, comme ses Conseillers, qu'ils fussent comptables au Parlement & qu'ils eussent pouvoir de l'assembler en des cas extraordinaires.

ANNE. 1703.

Actes contenant le commerce.

Tel étoit le fameux Acte de sûreté. Il fut achevé & approuvé le vingt-quatre du mois d'Août. On passa ensuite les trois Actes suivans par rapport au commerce, savoir, un en faveur de la Compagnie Ecossoise d'Afrique & des Indes, un contre la sortie des laines d'Angleterre & d'Irlande jusqu'à la prochaine séance du Parlement, & le troisième contre l'entrée des provisions de bouche venant d'Irlande. On eut plus de peine à en faire réüssir un quatrième, qui permettoit l'entrée de toutes sortes de vins & de liqueurs étrangères. Le Parti de la Patrie soutenoit que ce commerce étoit préjudiciable à la Nation : Que le Parlement s'en étoit convaincu, il y avoit trois ans, par les recherches exactes, qu'il fit sur cette matière : Que là-dessus fut fondé en partie l'Acte qui défendoit l'entrée des vins de France : Que de plus on se proposa, par cette interdiction, d'obliger la France à rendre aux Ecossois d'anciens privileges & franchises, qu'elle leur avoit ôtez ; qu'on étoit alors en paix avec elle, & que peut-être, si on avoit voulu traiter en ce tems-là, on l'auroit fait avec avantage. Mais que r'ouvrir ce commerce dans un tems de guerre, lorsque les Loix défendent de traiter avec les François, ce seroit nonseulement renoncer pour toûjours à ces privileges, mais encore déshonorer la Nation Ecossoise & la dégrader.

Une personne du Ministère s'avisa d'alléguer contre ces réflexions, que les impôts sur le vin formant le principal fond de la Liste civile & les autres fonds ne suffisant pas à beaucoup près, il falloit rétablir le commerce des vins de France, si on vouloit soutenir le Gouvernement. Il auroit mieux valu pour la Cour que cette personne n'eût point parlé. Plusieurs Membres relevèrent son discours avec beaucoup de hardiesse & de force. On alla jusqu'à dire, que les impôts en Ecosse, de la manière dont on les percevoit & emploïoit, étoient entre les mains des Ministres un honteux moïen de gagner les suffrages dans le Parlement & de corrompre la fidélité des Citoïens, & qu'ainsi le trésor de la Reine & le bien des Peuples se trouvoit en proie à l'avarice de quelques Particuliers. Le Parti de la Cour allégua ensuite que le commerce de la France étoit avantageux à l'Ecosse, parce que les François prenoient les denrées des Ecossois en échange pour leurs vins, & enfin, après de longs débats, l'Acte passa à la pluralité de quelques voix.

Il s'en falloit bien que ce fût là l'objet, que la Cour avoit le plus à cœur. Elle vouloit engager les Ecossois à établir comme elle la Succession dans la Maison d'Hanover, & on a vû que non seulement ils en étoient fort éloignez, mais encore qu'ils avoient marqué cet éloignement dans l'Acte de sûreté, en stipulant que le même Roi ne pourroit porter les deux Couronnes qu'à certaines conditions exprimées. Le refus constant de donner le consentement roïal à cet Acte les indisposoit plus que jamais contre les vues de la Cour. Il y avoit même de la témérité & de l'imprudence à pren-

ANNE. 1703.

dre ce tems-là pour les proposer. Le Comte de Marchmont l'entreprit pourtant & osa demander qu'on lût un Bill sur cette matière. On en eut à peine compris le but, que l'indignation du Parlement s'exprima de mille manières. Les uns crioient qu'il falloit brûler cette piece, d'autres qu'on devoit envoïer le Comte en prison. Cependant le Chancelier obtint enfin qu'on en acheveroit la lecture. Mais aussi fut-ce là tout ce qu'il put obtenir, & on ne voulut même pas marquer sur les registres que cette lecture avoit éte faite.

Ce fut aussi inutilement que les Ministres présentèrent des Bills de subside. Le Parlement fit la sourde oreille & ne daigna pas même les examiner. Le Grand Commissaire prit le parti de le séparer, en le prorogeant jusqu'au vingt-trois du mois d'Octobre suivant. Il quitta l'Ecosse le plutôt qu'il put & alla remettre à la Reine la penible & difficile commission dont elle l'avoit chargé. Le Parlement fit auparavant une ordonnance, qui portoit que les Commissaires Ecossois, qui avoient traité en Angleterre d'une union avec les deux Nations, viendroient rendre compte de leurs procédures & du succès de leur commission, ajoutant qu'elle étoit expirée & qu'ils n'en pourroient recevoir une autre que du Parlement.

Réflexions sur sa conduite.

Si ce Parlement n'avoit pas approuvé la Révolution qui avoit mis les filles du Roi Jacques en sa place sur le Trône d'Angleterre & d'Ecosse; s'il n'avoit pas confirmé l'Acte pour mieux assûrer la personne de sa Majesté & le Gouvernement contre tous les ennemis & particulièrement contre la personne qui avoit dernierement usurpé le titre de Prince de Galles & récemment pris celui de Roi Jacques VIII. s'il n'avoit pas décidé que c'étoit trahison de disputer le droit & le titre de la Reine à la Couronne, ou l'exercice de son Gouvernement depuis qu'elle l'avoit pris en main; si enfin il n'avoit pas révoqué l'Acte passé en mil six-cens quatre-vingt-un, qui déclaroit la succession de la Couronne d'Ecosse inaliénable du sang roïal & appartenante au prochain héritier, sans égard à la Réligion, ni à aucune loi faite ou à faire, déclarant coupable de haute trahison quiconque s'y seroit opposé; on auroit eu sujet de croire qu'il vouloit avoir le Prétendant pour Roi, après la mort de la Reine. Quelles pouvoient donc être ses vûës? Il n'est pas difficile de les deviner. Il vouloit restreindre & borner le pouvoir roïal chez eux encore plus qu'il ne l'est en Angleterre. Ils vouloient faire sentir aux Anglois que leur sentiment n'étoit point la regle de l'Ecosse, & qu'ils prétendoient se conserver dans l'indépendance. Peut-être ne vouloient-ils point de Roi, ou en vouloient-ils un particulier. Peut-être aussi vouloient-ils faire échouër le projet de l'Union. On pourroit même penser que ceux qui donnoient le branle à des résolutions si peu pacifiques avoient des vûës secrettes, qu'on n'auroit connues que lorsqu'il n'auroit plus été tems de s'y opposer.

En Angleterre, les divisions du Parlement n'étoient pas si éclatantes, & n'alloient directement, ni à choquer l'autorité roïale, ni à donner atteinte à l'Acte de succession pour la branche de Hanover. Mais elles étoient fort vives & tendoient à peu près au même but. Pour en faire sentir les

conféquences & en découvrir les principes, il faut reprendre la chofe de plus haut.

ANNE. 1703.

Division en Angleterre à l'occasion des Non-Conformiftes.

Les Seigneurs comme les Communes étoient divifez en Whigs & en Torys. Ces derniers étoient en plus grand nombre dans la Chambre-Baffe, & les premiers dominoient dans la Chambre Haute & encore plus à la Cour, où le Duc de Marlborough & le Lord Godolphin fon Gendre étoient extrêmement écoutez. Les Seigneurs Torys négligez fouffroient impatiemment de fe voir éloignez du Gouvernement. Soit pour s'en venger, ou pour fe faire rechercher, ou pour fe faire craindre & pour intriguer le parti des Whigs, ils engagèrent les Communes à propofer un Bill contre la Conformité occafionnelle., c'eft-à-dire, pour exclure de tout emploi public ceux qui ne tenoient à l'Eglife que parce qu'une fois l'année ils recevoient le Sacrement de la Cene, felon la Liturgie de cette Eglife. On prétendoit par là remédier à l'abus que la coutume avoit introduit contre ce qui avoit eté prefcrit dans l'Acte d'Uniformité fait fous Charles II.

On verra d'un coup d'œil les conféquences de cette affaire & les vûës de ceux qui l'entreprenoient, fi on obferve que la vraie Eglife Anglicane a pour principe l'obéïffance paffive & la non-tolérance; de forte que, felon fes Partifans, la dernière Révolution ne pouvoit être légitime, que leur obéïffance au Roi de fait, ainfi parloient-ils, n'étoit qu'extérieure & purement politique, tandis qu'intérieurement ils étoient attachez au Roi de droit & ne reconnoiffoient que lui pour véritable & légitime Souverain. Les Whigs font dans des principes & dans des fentimens contraires. Par conféquent la plûpart font Non-conformiftes & ne peuvent être Anglicans rigides. On prétendoit les exclure du Gouvernement, former les Communautez à fon gré & fe rendre maitre des élections des Membres du Parlement, & cela fait une fois, on auroit fuivi fes principes dans toute leur étenduë.

Le Bill propofé commençoit par déclarer qu'on avoit en horreur la perfécution en matière de confcience & qu'on étoit réfolu de maintenir dans toute fa force l'Acte de *Tolerance*. On expofoit enfuite le fcandale & l'indignité de la conduite des Non-Conformiftes, qui, précifément pour fe rendre capables des Emplois, recevoient le Sacrement de la Cene en la manière prefcrite par l'Eglife. On obfervoit que la Tolérance devoit avoir des bornes & que l'exclufion des charges ne pouvoit être regardée comme une perfécution. Enfuite on prononçoit que quiconque poffédoit des Emplois civils, militaires, dans la Police, ou dans la Maifon de la Reine; que quiconque recevoit paie, penfion, ou falaire de Sa Majefté & qui fréquenteroit quelque affemblée que ce pût être de Non-Conformiftes paieroit le fomme de cent livres fterling, & celle de cinq livres fterling pour chaque fois qu'il auroit affifté auxdites affemblées, & feroit de plus déclaré incapable d'exercer aucun emploi; & de recevoir aucune paie, ou penfion de la Reine, ou de l'Etat. Ceux qui fréquentoient les Eglies Françoifes, ou Hollandoifes Non-Conformiftes, étoient fujets aux mêmes amendes & à la même exclufion.

ANNÉ. 1703.

Ce Bill souffrit des contradictions assez vives dans la Chambre des Communes. Mais enfin il passa à la pluralité d'un fort grand nombre de voix. Les Seigneurs ne purent consentir à le passer. Ils n'osèrent pourtant le rejetter, parce que plusieurs d'entre eux l'approuvoient & qu'ils ne vouloient pas choquer ouvertement les Communes & se les attirer. Ils prirent le parti de le contredire en quelques articles & d'y faire plusieurs changemens. Ils exceptèrent les emplois de la Police de l'exclusion des charges. Ils modérèrent à vingt livres sterling l'amende de cent livres sterling. Ils prétendirent qu'on devoit excepter ceux qui fréquentoient les Eglises Françoises, ou Hollandoises, établies dans le Roïaume du tems d'Edouard sixième, d'Elizabeth, ou de quelque autre Roi, ou Reine.

La Chambre-Basse tint ferme contre les amendemens des Seigneurs, qui de leur côté s'attachèrent à les soutenir. On convint de part & d'autre de tenir des conférences, où chacun proposeroit ses raisons. Les Députez de la Chambre Haute pour conférer avec les Sieurs Bromley, Saint Jean depuis Comte de Bolingbrook, Finch & le Chevalier Powis, furent les Ducs de Devonshire, Bolton, l'Evêque de Salisbury, les Lords Sommers & Halifax.

Avant que d'entrer dans le détail de ces conférences, je ne puis m'empêcher de rapporter un discours du Lord Haversham sur cette matière; tant il me paroît propre à convaincre que la Nation Angloise a une manière de penser qui, par la précision, la justesse, la solidité, la fermeté, l'emporte sur toute autre. Ce Seigneur, sans entrer dans le fond du Non-Conformisme, prétendoit que la situation, où étoit alors l'Angleterre, ne permettoit pas qu'on agitât une matière si intéressante. Il parla ainsi pour déveloper & faire valoir son sentiment.

Discours du Lord Haversham.

» Mylords, je suis personnellement fort peu intéressé dans ce Bill. Je » n'ai point de charge, je n'en attends point, je n'en souhaite point. » Cependant je rends autant de devoirs à Sa Majesté & je souhaite autant » de succès à son Gouvernement que ceux qui en ont une demi-douzaine.

» Je n'entrerai point, Mylords, dans la considération de la justice » ou de l'injustice de ce Bill, persuadé comme je le suis que tout droit » particulier doit céder à la sûreté publique; autrement que deviendroit » l'Acte du *Test*, le meilleur qui ait jamais été fait pour la sûreté de la » Religion Protestante?

» Je ne vous ferai pas non plus remarquer que le grand Ennemi de cet » Etat, le Pape & l'Eglise de Rome, vous est si contraire & médite votre » ruine, non parce que vous êtes de l'Eglise Anglicane, Conformistes » ou Non-Conformistes, mais uniquement parce que vous faites partie » de l'Hérésie du Nord & que vous rejettez la suprématie, l'infaillibilité » & l'idolatrie de cette Eglise.

» Mais, Mylords, sur quoi j'insisterai, c'est la circonstance du tems, » où ce Bill vient devant vous. Selon moi, il ne pouvoit jamais y venir » dans une conjoncture plus hors de saison & plus dangereuse.

» En premier lieu, si nous considérons avec quel adversaire nous avons

» affaire, j'entens le Roi de France, dont les desseins sont concertez avec » les plus mûres délibérations, conduits avec le plus grand secret, exé- » cutez avec la plus prompte expédition . . . Ils ne manquent jamais par » l'émulation ou la jalousie, ni par les disputes particulières de ses prin- » cipaux Généraux. Certainement, Mylords, tous les cœurs, toutes les » têtes & tous les bras sont encore assez foibles contre un pareil Enne- » mi, lors même que notre Armée est commandée par un Général qui a » recouvré la gloire de la Nation Angloise.

» En second lieu, quelles fortes taxes n'avons nous pas à essuïer, sans » aucune espérance de soulagement, ou d'utilité! Cependant la raison » pourquoi on se soumet à de pareils fardeaux, c'est qu'on espere pro- » curer par là l'utilité publique, ou du moins joüir tranquillement de ce » qui reste. Nous avons fourni l'année passée de grosses sommes pour » l'armée. Quelle grande expédition a-t-on faite? Voici à quoi nous de- » vons nous attendre. On nous rassemblera l'hiver prochain, on nous de- » mandera davantage, & on continuera ainsi de suite.

» Quant à nos forces maritimes, quelles vastes & infructueuses dé- » penses n'avons nous pas faites? J'avoue que la réflexion sur ces deux » points me rappelle en mémoire la Prophétie de Jacob touchant son fils » Issachar. *Issachar est un Asne fort, gisant entre deux fardeaux, il a abaissé » son épaule pour porter, & est devenu sujet au tribut.*

» A-t-on jamais entrepris d'expédition semblable à celle de l'été passé » dans la Mediterranée? En vain j'ai cherché quelqu'un qui pût en rendre » un compte raisonnable. Si c'étoit pour la sûreté du commerce, c'est » à dire que, dans la vûe d'assurer peut-être un million, on en a sûre- » ment dépensé trois ou quatre. Si c'étoit pour obliger les Princes d'Ita- » lie à se déclarer pour l'Empereur, pourquoi les abandonner ensuite à » la merci de la France? Il est vrai qu'une si puissante flotte a fait voir » avec évidence combien est formidable la puissance maritime des Con- » féderez. Mais il est vrai aussi qu'elle montroit en même tems la foi- » blesse de notre conduite, puisqu'on savoit si peu ce qu'on en devoit » faire.

» Un noble Lord à Baguette blanche donne pour raison de ce qu'aïant » été contraire à mettre ce Bill sur le tapis, il opine aujourd'hui en sa fa- » veur, que c'est que, si on ne le passe à présent, il y a danger qu'il ne » cause un grand dérangement dans nos affaires. Ce que je prens pour » une forte raison contre le Bill. Car il est notoire que la partie de la » Nation qui prête de l'argent, y est intéressée & que, si ce Bill passoit, » les méchans effets qui en resulteroient, s'appercevroient bien-tôt dans » l'Echiquier.

» Outre cela, Mylords, quelles grandes & irréparables pertes n'avons » nous pas faites? Le Parlement peut accorder de l'argent, on peut bâtir » des navires. Mais il est impossible de recouvrer nos Matelots, & il n'y » a aucun encouragement pour eux, ni aucune pepinière pour en former.

» Il y a un autre point, Mylords, dont je ne dirai aujourd'hui qu'un

ANNE. 1703.

» mot, parce que j'ai dessein d'en parler dans quelque autre occasion. » Peut-être me taxera-t-on de trop de hardiesse. Mais je ne craindrai » jamais ce reproche, quand il s'agira du danger de la Couronne & du » Gouvernement. C'est la faveur extraordinaire d'une ou deux personnes. » C'est une chose qui a été fatale à la Famille Roïale, & ce qui est ar- » rivé une fois peut arriver encore. Je dirai seulement ceci : N'y a-t-il » rien à craindre, lorsque toute la faveur est départie à une ou deux per- » sonnes, lorsque tout le pouvoir par mer & par terre est actuellement » ou virtuellement dans une même main, lorsque les offices comme une » multitude de serrures sont gouvernez par un seul *passe-par-tout* »? Ainsi parloit le Lord Haversham, dont le génie éminent étoit accompagné d'une fermeté & d'une droiture si extraordinaire, que le commun des hommes leur donne des noms odieux & croit leur faire grace, en ne les traitant que de vertus farouches. De pareils caractères ne doivent se montrer qu'en Angleterre, & la preuve la plus sensible de la liberté de la Nation, aussi bien que de son discernement, c'est qu'on les y souffre, & même qu'on les applaudit.

Suite des contestations sur les Non-Conformistes.

Dans les conférences des Députez des deux Chambres, au sujet du Bill contre la Non-Conformité, il se dit tout ce qui se pouvoit dire de plus sensé & de plus solide, &, si on n'avoit cherché que la vérité, elle se seroit certainement trouvée. C'est au public à juger de quel côté elle étoit. Les Députez de la Chambre Basse parlèrent les premiers. Ils justifièrent ce Bill & les motifs qui avoient engagé à le porter, & répondirent aux difficultez des Seigneurs. Voici comme ils s'exprimèrent.

Raisons des Communes en faveur du Bill.

« Le dessein de ce Bill est d'arrêter le cours d'un abus qui déshonore la » Religion, & qui scandalise les vrais Chretiens, & ceux même des Non- » Conformistes qui ont quelque piété. Ce Bill n'ordonne rien de nou- » veau, & n'a point d'autre but que de remettre en vigueur les loix déja » portées. On avoit crû ces loix suffisantes pour assurer le Gouvernement. » Mais, puisque l'iniquité & la malice ont trouvé le secret d'éluder ces » loix, les Communes se persuadent que les Seigneurs entreront dans leurs » vuës, & les aideront à faire sentir que l'autorité publique veille à la con- » servation du Gouvernement, & à la défense des Loix sur lesquelles il » est établi.

» Il est hors de doute qu'une Religion fixe & une Eglise nationale sont » absolument necessaires, principalement lorsque tant de gens prétendent » être inspirez, & qu'un grand nombre encore a la foiblesse de les suivre. » Or, si une Eglise nationale est nécessaire, le seul moïen de la conserver » est de mettre le pouvoir civil entre les mains de ceux qui se conforment » à ses principes & à sa liturgie; & l'unique moïen de remettre en hon- » neur les loix dont on a éludé la force, c'est de priver de leurs emplois » ceux qui n'y sont parvenus qu'en les éludant d'une manière si contraire » à la vraie piété, & qui d'ailleurs ont montré leurs mauvais desseins con- » tre l'Eglise, de laquelle leur ambition & leur intérêt les forcent de se » rapprocher un peu, lorsqu'ils ont pû le faire avec succès.

» Si les Non-Conformistes ne sont pas exclus des emplois de la Police, ils » pourront s'emparer du Gouvernement des Communautez & remplir par » ce moïen la Chambre des Communes de Membres de leur Secte. Les » Seigneurs permettront de le dire, puisqu'ils consentent que les Non-Con» formistes soient exclus des autres emplois, on ne peut comprendre » pourquoi ils veulent les maintenir dans ceux de la Police. Et certes il » vaudroit bien mieux & il seroit plus conséquent de leur permettre tous » les autres qui ne donnent que peu d'autorité, pourvû qu'ils fussent ex» clus de ceux-ci, qui peuvent les rendre maitres du Gouvernement, & » les mettre en état de faire en Angleterre ce que les Presbytériens vou» loient faire en Ecosse. De plus; se séparer d'une Eglise, qui n'a rien en » soi qui blesse la conscience, c'est certainement se rendre coupable de » schisme; s'y unir, ne fût-ce qu'en passant & par occasion, c'est une pré» varication criminelle, si on le fait contre les lumières de sa conscience. » Les Non-Conformistes sont donc prévaricateurs, ou schismatiques.

» Pour ce qui regarde les amendes, les Communes ont toûjours ob» servé, dans celles qu'ils ont réglées, qu'elles ne puissent tenter aucun » Non-Conformiste de se parjurer par leur importance, & en même tems » qu'elles ne les encouragent point par leur modicité; & il est visible que » la grande diminution de ces amendes produira le dernier inconvénient.

» Enfin, la liberté de fréquenter les Assemblées Françoises & Hollan» doises, sans encourir aucune des peines marquées dans le Bill, est un » moïen sûr d'en éluder presque toute la force ».

Les Députez de la Chambre Haute soutinrent les amendemens qu'elle avoit faits en faveur des Non-Conformistes, & tâchèrent de répondre au discours qu'ils venoient d'entendre. Voici leurs réponses & leurs preuves.

Réponse des Seigneurs.

« Les Seigneurs en consentant au Bill avec les amendemens croient avoir » assez remédié aux abus dont on se plaint & aux maux qu'on appréhende. » Se conformer précisément dans la vuë d'obtenir un emploi, c'est un » scandale. Mais, puisque les Non-Conformistes sont Protestans, & que » leur liturgie ne differe que légèrement de celle de l'Eglise Anglicane, se » trouver à une de leurs assemblées ne peut être un mal par soi-même, » *Malum in se*. Le Gouvernement n'a rien à craindre des Non-Confor» mistes. Les plus considérables d'entre eux ont toûjours été bien inten» tionnez & se sont toûjours déclarez contre les ennemis de la Reine & du » Roïaume.

» C'est une espece de calomnie que de dire que les Non-Conformistes » ont toûjours eu en vuë de détruire l'Eglise & l'Etat, puisque dans les » plus grands dangers où l'Eglise ait été exposée, ils se sont joints à elle » contre les Papistes avec toute la sincérité imaginable, & qu'ils ont plaint » le sort & pris le parti des Evêques emprisonnez par Jacques II.

» Il est vrai que les Non-Conformistes ont été séditieux, qu'ils ont pris » les armes contre l'Etat & contre l'Eglise, & qu'ils ont eu la meilleure » part aux attentats commis contre Charles I. & contre le Parlement. Mais » alors ils étoient persecutez & ennemis déclarez.

ANNE. 1703.

» L'Acte de tolérance a produit de si bons effets & a inspiré tant de modération aux Non-Conformistes, & a si fort contribué à la réputation » de l'Eglise Anglicane, que ce n'est qu'avec une extrême répugnance, » qu'on consent à y faire quelque breche. N'a-t'on pas toûjours éprouvé » que la liberté de conscience & les mesures douces & paisibles sont les » voies les plus salutaires & qu'elles ont toûjours eu le plus de succès?

» D'ailleurs ces changemens conviennent-ils dans le tems d'une guerre » aussi vive & aussi dangereuse? Peut-on se figurer un plus grand mal en » de pareilles circonstances que la division entre les Protestans du Roïaume » & l'affoiblissement de la bonne intelligence avec nos Alliez de la Reli- » gion Réformée?

» L'accusation de Schisme contre les Non-Conformistes en général n'est » point assez fondée. Il paroit même qu'elle ne peut être réelle, sans que » l'Eglise Anglicane soit coupable d'une énorme prévarication. Car si on » peut dissimuler le Shisme, jamais on ne doit le tolérer par aucun Acte » public. Si les Non-Conformistes sont Schismatiques, les Eglises Ré- » formées des païs étrangers, qui font profession du Calvinisme, le sont » aussi. Comment-donc l'Eglise Anglicane souffre-t-elle d'être en com- » munion avec ces Eglises étrangères?

» Ce Bill n'inflige-t-il pas un second châtiment à ceux qui se sont sau- » vez de France pour leur Religion? Ils ont été bien imprudens de cher- » cher un azyle chez ceux qui les croïoient coupables de schisme & qui » devoient les traiter selon leurs idées. En quoi la persécution qu'on leur » a faite en France est elle injuste? Pourquoi les Catholiques Romains ne » banniroient-ils pas ceux que les Protestans mêmes ne peuvent souffrir » parmi eux, ni pour la doctrine, ni pour la discipline, & dont ils ont une » si grande horreur, qu'il faut qu'un homme perde ses emplois & soit sé- » vèrement puni, pour avoir assisté seulement une fois à leurs assemblées?

» Pour ce qui regarde les Eglises Hollandoises établies depuis si long- » tems en Angleterre, elles ne peuvent absolument être comprises dans » le Bill proposé, sans offenser & choquer les plus fideles Alliez de la Cou- » ronne, & en même tems sans flétrir le plus grand éloge qu'on puisse don- » ner à l'Eglise Anglicane, qui est celui de la tendresse & de la charité pour » tous les Protestans. Pourquoi vouloir participer à l'odieux de la conduite » de l'Eglise Romaine, dont l'intolérance inspire une si juste horreur?

» Enfin on convient que personne par sa naissance n'a droit aux charges » & aux dignitez dans le Gouvernement Anglois. Mais on soutient en » même tems que le droit de donner son suffrage pour l'élection des » Membres du Parlement est un privilege si essentiel, que sans cela un » Anglois ne se peut dire véritablement libre; d'où il suit qu'exclure quel- » qu'un des emplois de la Police, c'est le réduire à une espece d'esclavage ». Si un Evêque n'avoit pas été du nombre de ces Députez, on pourroit dire qu'ils parloient en Cavaliers, c'est-à-dire, superficiellement & en personnes peu instruites. Il y a pourtant dans ce discours des argumens pour les Non-Conformistes, à quoi les Communes devoient avoir bien de la peine à répondre.

Tout

Tout ceci s'étoit passé à la première séance du nouveau Parlement. Cette affaire fut reprise à la seconde, qui commença vers la mi-Novembre de cette année mil-sept-cens-trois, avec beaucoup de chaleur & d'animosité. Ceux qui se déclarèrent en faveur de la Conformité occasionnelle furent accusez par les Communes d'avoir le dessein de détruire l'Eglise. Les Non-Conformistes furent dépeints sous les couleurs le plus odieuses & traitez comme les plus méchans des Hommes. Les Evêques furent représentez comme des gens qui n'agissoient qu'en mercénaires & qui païoient de leurs suffrages ceux à qui ils étoient redevables de leurs dignitez.

Anne. 1703.

On répondit dans la Chambre Haute à ces accusations. Ce fut l'Evêque de Salisbury qui le fit avec toute la vivacité possible. Il récrimina & dit qu'il étoit à craindre qu'on n'eût des desseins plus profonds, cachez sous les apparences de zéle pour l'Eglise: Que ces Zélateurs vouloient causer de la division dans le Roïaume, en mécontentant la plus riche partie du Peuple, & par là favoriser les projets de la France & les usurpations de Louis XIV, qui étoit à la veille de s'emparer de la Monarchie universelle. Il fit encore entendre que ceux qui s'empressoient le plus à faire passer le Bill, étoient ceux-là mêmes qui contestoient le droit de la Reine à la Couronne, & qui avoient les yeux attachez de l'autre côté de la Mer. C'est ainsi qu'on s'accusoit mutuellement, & qu'au lieu d'assûrer la paix & la tranquillité publique, on excitoit de cruelles divisions, que la nécessité seule de résister à l'Ennemi commun empêcha d'avoir les funestes suites qu'elles devoient naturellement produire.

Reproches que les deux Partis se font réciproquement.

Les Catholiques Romains & les *Nonjureurs* avoient fondé de grandes espérances sur le succès de ce Bill. Elles s'evanouirent avec lui, aussi bien que le vain triomphe dont les Torys s'étoient flattez. Cette entreprise & la manière turbulente dont ils la poussèrent les rendit odieux & leur fit perdre le peu de postes qu'ils avoient à la Cour. On se plaignit avec aigreur & on parla sans ménagement, comme on a coutume de le faire, même pour des choses qui en valent bien moins la peine. Les Chaires retentirent d'invectives & de clameurs contre la modération, & tous ceux qui s'étoient opposez à la persécution, que les Torys, de concert avec les Jacobites, avoient voulu susciter contre les Whigs & les Non-Conformistes, furent appellez les ennemis de l'Eglise. On en vint même aux menaces les plus formelles dans un Ecrit intitulé: *Mémoire de la Haute Eglise.*

1704. Cette affaire abandonnée.

« Que les Ministres, disoit on dans ce Mémoire, considerent avant » qu'il soit trop tard, si les insultes qu'on fait à l'Eglise Anglicane ne sont » pas assez grandes, en cas qu'on les continuë, pour obliger la Nature à » se révolter contre la Conscience. Il est vrai que l'Eglise ne doit pas se » porter à la rébellion. Cependant les Membres de l'Eglise peuvent être » si fort allarmez qu'ils seront obligez de se mettre en sûreté, au péril des » Ministres qui leur ont donné l'allarme. Peut-être qu'ils se croient en » sûreté, à la faveur des principes de l'obéïssance passive. Si c'est là le » motif qui les engage à nous traiter avec tant d'indignité, ils sont de » bonnes & de simples gens, mais de pitoïables Politiques. Les principes

ANNE. 1704.

» de l'Eglise Anglicane disposent ceux qui les suivent à souffrir beaucoup. » Mais celui-là est un Habitant des Petites Maisons, qui veut éprouver jusqu'où ils peuvent souffrir. Car, encore une fois, lorsqu'on est insulté » jusqu'à un certain point, la Nature a du penchant à se révolter contre » la Conscience, & on ne doit pas s'attendre que nous souffrirons long- » tems d'être ainsi traitez ».

La faveur du Duc de Marlborough croît de plus en plus.

Le Duc de Marlborough avec sa famille avança de plus en plus dans la faveur de la Reine. Il avoit beaucoup contribué à faire rejetter le Bill contre la conformité occasionnelle. Il reçut le brevet de la Reine pour la pension de cinq mille livres sterling, dont il s'étoit désisté l'année passée. Son Frere fut fait Général de l'Infanterie Angloise. Il sembloit qu'Anne voulût de plus en plus vérifier ce qu'avoit dit le Lord Haversham, que toutes les serrures étoient gouvernées par un seul passepartout. Ce Duc eut encore le premier Régiment des Gardes, & son gendre fut fait Caissier de la Maison de la Reine.

Division dans le Parlement au sujet d'une conspiration en Ecosse.

Les Chambres aigries par leurs débats sur la conformité occasionnelle se choquèrent presque aussi violemment sur une autre matière, qui au fonds avoit plus l'air d'être importante qu'elle ne l'étoit en effet. La Reine s'étoit rendue au Parlement, un des derniers jours de l'année précédente, & lui avoit notifié qu'elle avoit eu des instructions incontestables des pernicieuses pratiques, qui se tramoient en Ecosse par les Emissaires de la France. Elle assûroit aussi que les particularitez de cette conspiration leur seroient communiquées, dès qu'on auroit achevé d'examiner les preuves & qu'elles pourroient être publiées sans préjudice. Cette découverte occasionna plusieurs emprisonnemens. Les Seigneurs, soit qu'ils crussent en avoir le droit, ou qu'ils cherchassent à étendre leur autorité, ou qu'ils se défiassent de la vérité de la conspiration, s'attribuèrent cette affaire, examinèrent les Prisonniers, & des prisons de la Reine les firent transférer dans les leurs.

Les Communes se scandalisèrent de cette démarche. Il leur plut même de la traiter d'attentat contre l'autorité Roïale & de dire assez clairement qu'elle tendoit à empêcher la découverte entière & prompte de la conspiration. On fit grand bruit, & après bien des clameurs, il fut résolu qu'on présenteroit l'Adresse suivante à la Reine, qui assigna le second de Janvier pour la recevoir.

Adresse des Communes sur cette affaire.

« Nous demandons humblement permission de représenter à Votre » Majesté le grand & juste intérêt que nous prenons, en voïant violer la » moindre de vos prérogatives. Vos fidéles Communes croient que l'administration de votre Gouvernement est plus assûrée, lorsqu'elle est laissée à Votre Majesté, à qui la Loi l'a confiée, & ils se reposent tellement » sur l'affection de Votre Majesté pour votre Peuple & sur votre grande » sagesse, qu'ils n'appréhendent nul danger d'aucune conspiration, lorsqu'on en fera la recherche par votre ordre.

» Nous sommes donc surpris de voir que, lorsque diverses personnes » soupçonnées de crimes & de dangereuses pratiques contre l'Etat ont

» été mises à la garde des Messagers de Votre Majesté, afin d'être examinées, les Seigneurs en violant les loix reçuës dans ce Roïaume, les aïent tirées des mains de Votre Majesté, sans sa permission, ou sans sa connoissance, d'une manière extraordinaire, & les aïent examinées de leur propre chef, par le moïen de quoi la recherche des méchantes pratiques & desseins contre la personne de Votre Majesté peut être considérablement interrompuë.

» C'est pourquoi vos fidelles Communes prient instamment Votre Majesté de ne souffrir aucune diminution de cette prérogative, qui sera toûjours, comme ils en sont assûrez, exercée sous le Regne de Votre Majesté pour le bien de votre Peuple; & nous demandons humblement permission d'assûrer Votre Majesté, que comme nous sommes résolus, en lui donnant des subsides à tems & essentiels, de mettre Votre Majesté en état de pousser la guerre que vous avez si glorieusement commencée, nous maintiendrons pareillement Votre Majesté de tout notre pouvoir dans l'exercice de votre juste prérogative dans le Roïaume, & la soutiendrons contre quelque invasion que ce soit ».

Résolutions contraires de la Chambre Haute.

Le vingt-neuf du même mois, les Seigneurs, en réponse à l'Adresse des Communes, présentèrent à la Reine leurs résolutions sur cette affaire. « Il est résolu & déclaré par les Loix communes & les Coutumes du Parlement que la Chambre Haute a un droit incontestable, lorsqu'elle croit qu'il y va de la sûreté de Sa Majesté & du Roïaume, d'examiner les personnes accusées de faits criminels, soit qu'elles soient déja en arrêt, ou qu'elles ne le soient point: Que par les Loix connuës & les Coutumes du Parlement, cette Chambre a un droit incontestable de confier les personnes qui doivent être ainsi examinées à des Officiers jurez de Sa Majesté, qui sont au service de cette Chambre, durant un tel examen, ou de les envoïer en telle autre Prison qu'elle trouvera à propos, & d'empêcher, si elle le juge nécessaire, que personne n'ait accès ou communication avec elles: Que l'Adresse de la Chambre des Communes présentée à Sa Majesté le deux de ce mois est irrégulière, mal fondée, sans exemple, fort injurieuse à la Chambre des Pairs, tendante à altérer la bonne intelligence des deux Chambres & à créer dans l'esprit de Sa Majesté une mauvaise opinion de cette Chambre, de dangereuse conséquence aux libertez des Peuples, aux privileges des Parlemens & aux constitutions de ce Roïaume ».

Adresse des Communes censurée par les Seigneurs.

Malgré ces qualifications *in globo*, dont les Pairs notèrent l'Adresse des Communes, ils avoient, dès le premier de ce mois, renvoïé les Prisonniers en question dans les prisons de la Reine, afin de s'épargner la honte & le chagrin de le faire par ordre, sur les représentations des Communes, & la Reine par ses réponses aux Adresses marqua bien qu'elle n'étoit pas du sentiment des Pairs. « J'ai bien de la satisfaction, disoit cette Princesse aux Communes, que l'affaire, qui a causé votre Adresse, soit présentement terminée. Je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde ma prérogative ». Il s'en falloit beaucoup que sa Réponse aux Seigneurs

Réponse de la Reine aux deux Chambres.

ANNE. 1704.

fût dans le même goût. « Je suis bien fâchée, Mylords, du mal-entendu, » qui se trouve entre les deux Chambres du Parlement. Il vient fort à con- » tre-tems pour le service du Public, & il me déplait beaucoup. Je vous » remercie de l'intérêt que vous témoignez prendre pour les droits de la » Couronne & pour ma prérogative ». Il faut en convenir, la Chambre des Communes, pourvû que le feu ne s'y mette pas, est une assemblée, qu'on ne peut assez estimer. On y trouve une connoissance des intérêts de la Nation, des droits de la Couronne, & des libertez du Peuple plus exacte & plus distincte que par tout ailleurs. Le zéle y répond d'ordinaire aux lumières, & il y a long-tems que, sans elle, la liberté des Anglois ne seroit plus, comme elle l'est ailleurs, qu'un vain nom & un titre imaginaire.

Peu de réalité de la conspiration d'Ecosse.

Pour ce qui regarde la conspiration d'Ecosse, il est croïable qu'elle étoit, ou imaginée, ou exagérée. Du petit nombre de ceux qui furent arrêtez, quelques-uns furent condamnez, encore le furent-ils sous d'autres titres, & aucun ne fut exécuté. Si le crime avoit été réel, l'indulgence auroit été excessive & absolument déraisonnable. Les Seigneurs & les Communes n'eussent pas manqué de présenter des Adresses à la Reine, où ils lui auroient humblement remontré les suites fâcheuses, que sa bonté excessive pouvoit avoir. Mais les subsides accordez étoient immenses, & les taxes qui devoient les produire ne pouvoient qu'être fort grandes. Il falloit de tems en tems réveiller l'ardeur des Peuples, par la crainte de voir les François leur enlever leur liberté & leur Religion. On vouloit aussi contenter les Ecossois & leur accorder la plus grande partie de leurs demandes. Rien n'étoit plus propre à justifier la condescendance, qu'on avoit résolu d'avoir pour eux, que des idées de conspirations & de révoltes en ce Roïaume. Voilà peut-être ce que cachoit ce mystère.

Peut-être aussi y eut-il en effet quelque plan tracé entre l'Ecosse & la France, pour mettre le Prétendant sur le Trône après la mort de la Reine. C'est du moins ce que portoient les dépositions de quelques-uns des Prisonniers; & d'ailleurs, quand ils se seroient tus sur cet article, il est certain qu'un fort grand nombre d'Ecossois avoient ces vues-là. L'Evêque de Salisbury l'assure du Duc d'Athol en particulier. Lockhart convient que la faction Ecossoise, qui s'honoroit du nom de parti de la Patrie, mécontente que la Reine eût refusé son consentement à l'Acte de sûreté, étoit disposée à se joindre aux Cavaliers, dont l'affection pour le Prétendant n'étoit point douteuse. On trouve des aveux semblables dans d'autres Ecrivains de la même Nation, & qui étoient du même parti. De plus l'opposition de la grande pluralité dans la dernière Séance du Parlement à reconnoître la succession à la Couronne dans la Maison d'Hanover prouvoit du moins qu'on balançoit entre cette Maison & le Prétendant.

Cependant il se pourroit qu'il n'y eût point encore de projet arrêté entre eux & la France. Premièrement, ni ce projet n'a jamais été prouvé, ni, comme on l'a remarqué déja, aucune personne exécutée pour y avoir eu quelque part. En second lieu, les Ecrivains des Partis accusez

ont désavoué les desseins qu'on leur imputoit alors, desseins pourtant qui, dans leurs principes, leur faisoient beaucoup d'honneur. Enfin, ils assurent une chose, qui ne manque point absolument de vraisemblance, savoir que certain Duc d'Ecosse avoit imaginé une prétenduë conjuration & suborné quelques Délateurs, pour perdre les Ducs d'Hamilton & d'Athol, dont il étoit l'ennemi personnel, & pour envelopper dans leur ruine un grand nombre de Seigneurs opposez aux vues de la Cour. Je ne décide point, & je reviens aux affaires particulières d'Angleterre.

Le Parlement insista encore fortement cette année, pour que la Reine engageât les Etats Généraux à continuer l'interdiction de tout commerce avec la France & l'Espagne. La Reine promit de s'y emploïer & chargea son Envoïé à la Haie d'y représenter la nécessité de continuer cette défense. En exécution de ses ordres, il présenta un mémoire, auquel il prioit qu'on fît une réponse positive & précise. Ce qu'on demandoit étoit impossible, parce que cette défense étoit fort désagréable aux Sujets de la République & qu'on ne pouvoit la continuer, ni promettre qu'on la continueroit, sans l'avis & le consentement des Provinces. L'affaire traîna en longueur. C'étoit le tems du renouvellement de certains traitez, & peu s'en fallut, manque de cette condition, que les Députez de leurs Hautes Puissances ne revinssent de Londres, sans avoir rien conclu.

Quelques Spéculatifs prétendirent que ceux qui engageoient la Reine à presser les Etats Généraux à cet égard, avoient des vues extrêmement rafinées. Ils supposoient que quelqu'une des Provinces-Unies allégueroit contre cette défense que Sa Majesté Britannique venoit récemment d'accorder aux Ecossois la liberté de ce commerce, qu'elle prétendoit devoir être défendu aux Négocians de la République. Cette allégation auroit été une occasion naturelle d'entrer dans la connoissance des affaires d'Ecosse & d'examiner la conduite de ceux que la Reine en avoit chargez. Cette pensée est peu solide, puisque le Parlement n'a pas besoin d'occasion, ou de prétexte, pour intervenir dans les affaires, de quelque nature qu'elles puissent être.

Ordre de continuer l'impression des Votes.

Depuis quelque tems on avoit agité dans la Chambre des Communes, si on continueroit à imprimer les votes, ou journaux du Parlement. Le parti de la négative étoit vivement soutenu par les Chevaliers Seymour & Musgrave. Leurs grandes raisons étoient que cette impression exposoit la Nation & plusieurs Membres du Parlement à la censure de tout l'univers & découvroit aux Ennemis bien des choses qui devoient leur être cachées. Ceux qui tenoient pour l'affirmative répondoient que c'étoit un droit essentiel de la liberté de la Nation d'être informée de ce qui se traite au Parlement. Cette raison fut goûtée & ce parti l'emporta sur l'autre à la pluralité de cent soixante & dix-sept voix contre cent quarante sept. Cette affaire étoit plus de conséquence qu'elle ne paroissoit. L'ignorance de ce qui se passe dans le Gouvernement suppose ou produit infailliblement & nécessairement le pouvoir arbitraire. Pour moi qui écris cette Histoire, je serois bien fâché en mon particulier que le senti-

ANNE. 1704.

ment du Chevalier Seymour eût été suivi. Où aurois-je pris une connoissance sûre & détaillée des intrigues & des vûes des différens partis, des intérêts de la Nation, des principes de son Gouvernement, des fondemens de sa liberté? Sans cette connoissance pourtant, une Histoire ne peut être que vague & ne sauroit devenir un livre utile. Si les mémoires des guerres pouvoient être aussi sûrs que le sont ceux de la conduite intérieure de l'Etat, j'oserois assurer que jamais Histoire n'auroit été plus véritable que celle-ci, ni par conséquent plus digne de la curiosité des Etrangers & de la Nation qu'elle regarde.

Affaires des élections d'Aylesbury.

Il arriva durant cette séance une autre affaire, qui pouvoit avoir d'importantes suites. Il y avoit long-tems qu'on accusoit de partialité & d'injustice ceux à qui il appartient de déclarer quels Candidats ont eu la pluralité des suffrages dans les élections pour le Parlement. Torys & Whigs tour à tour faisoient à cet égard le même manége. Un Citoïen d'Aylesbury s'en plaignit cette année & intenta un procès aux Connétables sur ce qu'ils l'avoient déclaré incapable de voter dans la dernière élection, quoiqu'on eût reconnu son droit dans l'élection précédente. Il gagna sa cause aux Assises de la Province, & le Juré prononça que les Connétables devoient être condamnez aux dépens. Ceux-ci en appellèrent au Banc de la Reine, qui leur fut trop favorable. On y déclara que les affaires concernant les élections appartenoient aux Communes, & que si on confirmoit le jugement des Assises, ce seroit la source d'une infinité de procès semblables, qui rendroient la condition des Sherifs & des Connétables fort malheureuse. Le Lord Chef-Justice Holt fut presque seul d'un avis contraire. Il soutint qu'il falloit distinguer entre l'élection d'un Député au Parlement, & le droit de donner son suffrage dans une telle élection : Que les Communes pouvoient seules décider si un de leurs Membres avoit été légitimement élu; mais que le droit de voter dans les élections étant fondé, ou sur la possession d'un franc fief situé dans la même Comté & rapportant quarante chelins de rente, ou sur une terre tenue de la Couronne sous certaine redevance *, ou sur la prescription, ou sur une chartre, titres qui tous tiennent leur force de la Loi, c'étoit aux Cours de Justice à prononcer sur ce droit : Outre que le Parlement aïant fait divers Actes sur cette matière, les Tribunaux ordinaires en pouvoient juger.

* A Burgageland.

L'affaire fut portée de là à la Chambre Haute. Les Juges eurent ordre d'exposer leur sentiment. Le Chef-Justice Trevor insista beaucoup sur l'autorité qu'avoient les Communes de décider les Elections. Il en inféra qu'elles seules aussi devoient juger du droit des Electeurs. Il montra qu'effectivement elles l'avoient fait en plusieurs rencontres, & il ajouta qu'il y avoit des cas où il étoit nécessaire qu'elles le fissent. On lui repliqua que le droit de voter aux Elections, droit le plus précieux d'un Anglois, puisque c'est par lui qu'il se fait représenter dans le Parlement, que ce droit lui pourroit être enlevé impunément, pour ainsi dire, s'il falloit qu'il s'adressât aux Communes pour obtenir justice contre ceux qui le lui auroient enlevé : Qu'elles seroient chaque jour accablées de pareilles plaintes

tes & qu'elles n'y pourroient pas suffire : Qu'elles ne pourroient accorder aux personnes lésées en ce point-là aucune sorte de dédommagement : Que cependant la privation de leur droit de suffrages pouvoit leur faire un tort considérable, en leur ôtant la considération, où ils vivoient parmi leurs Concitoïens, & en diminuant le débit de leurs ouvrages, ou de leurs denrées : Que c'étoit aux Cours de Justice à juger de ce droit, comme des autres qui sont attachez aux personnes des Sujets : Que si l'abus dont on se plaignoit étoit nouveau, aussi étoit-il énorme, & que la régle établie par le Banc de la Reine l'augmenteroit encore par l'impunité, dont elle sembloit assurer les Présidens des élections : Enfin qu'où il s'élevoit de nouveaux abus, la Justice devoit y opposer de nouveaux reglemens.

Ce dernier avis fut celui de la Chambre Haute. En un mot elle cassa le jugement du Banc de la Reine & confirma celui des Assises. Les Communes en furent choquées au dernier point. Elles prononcèrent que le Freeholder d'Aylesbury avoit violé leurs privileges. Elles décernèrent des peines contre quiconque porteroit à l'avenir de pareilles causes aux Tribunaux ordinaires. Elles défendirent à tout Avocat & Procureur d'assister ceux qui demanderoient leur assistance dans ces sortes de procès. Heureusement, la décision des Seigneurs étoit trop populaire, pour que les Communes osassent pousser plus loin leur ressentiment, & c'est ainsi que cette affaire tomba tout à coup.

La Reine céde les prémices & les dîmes aux Ecclésiastiques pauvres.

Une autre chose signala cette Séance. Les Papes, du tems des Croisades, avoient imposé en Angleterre l'obligation de païer les prémices & les dîmes au Saint Siége, &, cette imposition, qui n'étoit d'abord qu'à tems, étant peu à peu devenue perpétuelle, Henri VIII. qui l'avoit trouvée établie, l'avoit appropriée à la Couronne. Ce revenu montoit à seize ou dix-sept mille livres sterling. C'étoient les Evêques qui en étoient les Collecteurs, & les Rois l'avoient toûjours distribué entre leurs Favoris, ou leurs Maitresses, ou leurs Enfans Naturels. Anne proposa aux Communes de le partager entre les pauvres Ecclésiastiques. Elles y consentirent avec joie & elles ratifièrent cette aliénation du Domaine par un Bill.

Discours qu'elle prononce dans le Parlement.

Tout étant réglé pour les subsides, la Reine se rendit au Parlement le sept d'Avril. Elle toucha du sceptre plusieurs Actes & le prorogea jusqu'au quinze de Juillet suivant. En le congédiant, elle crut devoir parler des divisions des deux Chambres. Elle le fit avec beaucoup de force & de dignité. *Mylords & Messieurs, je vous marquai à l'ouverture de cette séance combien ardemment je souhaitois de vous voir tous parfaitement unis, puisque c'est le moïen le plus assuré & le plus propre, pour réprimer l'ambition de nos Ennemis & les réduire à en venir à une paix honorable & de longue durée: Quoique le succès n'ait répondu, ni à mes souhaits, ni à mon attente, cependant, comme je suis entièrement persuadée que rien n'est si nécessaire à notre commun avantage, je ne laisse pas de persister dans les mêmes souhaits & de desirer fortement que vous alliez dans vos Provinces, aussi bien disposez à la*

ANNE. 1704.

modération & à l'union que le doivent être tous ceux qui sont joints par la même religion & les mêmes interêts.

C'est ce qui vous fera, comme j'en suis assurée, bien-tôt sentir qu'il n'y a rien, après la bénédiction de Dieu, qui puisse tant contribuer à nous attirer de bons succès dans les Païs étrangers & à procurer notre sûreté dans notre Patrie.

L'Assemblée Générale du Clergé dominant d'Ecosse finit deux jours après la séance du Parlement d'Angleterre. Personne dans cette assemblée ne s'opposa aux reglemens, qu'elle jugeroit à propos de faire pour le maintien de la Religion & de la Discipline contre les entreprises des Non-Conformistes. Ce qui étoit permis, souffert en Ecosse, regardé comme fort important pour le repos & la bonne intelligence de la Nation, avoit été regardé en Angleterre, comme une entreprise dangereuse par ses suites & fort peu importante en elle-même, & c'est ce que la Reine vouloit faire entendre, en se plaignant si fort de la mésintelligence des Chambres & des Membres qui les composoient, & en leur disant qu'ils étoient *joints par la même Religion.*

L'accession du Roi de Portugal à la Grande Alliance étoit un coup de partie. On donna tous ses soins pour en tirer tous les avantages qu'on s'en étoit promis. L'Archiduc Charles d'Autriche nouvellement déclaré & reconnu Roi d'Espagne, arriva à Londres, où il fut reçu avec tous les honneurs dus à sa naissance & toutes les marques de l'attachement qu'on avoit pour sa personne & pour sa cause. Après quelque séjour, il s'embarqua le seize de Janvier & fit voile de Sainte Helene le dix-huit. La flotte, qui l'accompagnoit, étoit composée de vingt ou vingt-cinq vaisseaux de guerre, partie de la Reine Anne, partie des Etats. Un grand nombre de vaisseaux de transport portoient trois mille Dragons & sept mille Fantassins, avec les équipages nécessaires pour armer la plus grande partie des troupes, que le Roi de Portugal devoit fournir.

L'attente des Aliez trompée en Espagne.

Après quelques jours de navigation, une furieuse tempête contraignit cette flotte de relâcher dans les ports d'Angleterre. Elle en partit le dix-sept de Février & arriva heureusement en Portugal trois semaines après. Le Roi d'Espagne Charles III. fit publier à Lisbonne & repandre en Espagne une déclaration, par où il promettoit le pardon à tous ceux de ses Sujets, qui quitteroient dans trente jours le parti de Philippe Duc d'Anjou & de ses Adhérans, menaçant les Réfractaires de son indignation, promettant qu'il ne seroit fait aucune violence aux Eglises, Cloîtres, Maisons religieuses. Cette déclaration fut inutile, soit parce qu'il n'étoit pas sûr de changer de parti, soit que la conduite des troupes de ce Prince à l'égard de ceux des environs de Cadix n'eût pas encore été oubliée. Si on avoit pu envoïer en ces Païs des troupes Catholiques, peut-être l'ancienne affection des Peuples pour la Maison d'Autriche se seroit-elle reveillée pour le Roi Charles & qu'elle auroit produit de puissans effets. Mais l'invincible opposition qu'ils avoient pour des troupes, qu'ils traitoient d'hérétiques, loin de réveiller cette affection, la changea en haine.

Philippe V, fit aussi une déclaration, où il parloit aux Portugais à peu près

près comme son Adversaire avoit parlé aux Espagnols. Il soutint sa déclaration pour une armée nombreuse, qui se trouva prête à entrer en campagne longtems avant celle des deux Rois. Il pénétra dans le Portugal & prit quantité de places, & ce qui étoit encore plus fâcheux, la plûpart des garnisons furent faites prisonnières de guerre. Ses succès n'étoient pas étonnans. La principale armée qui servoit sous ses ordres étoit de vingt-huit mille hommes. Il avoit trois autres corps, chacun d'environ huit mille hommes, au lieu que le Roi Charles n'en avoit que vingt-six mille tant Portugais qu'Anglois, d'où il falloit encore tirer les garnisons, & ce fut beaucoup qu'il pût se tenir sur la défensive & éviter le combat. Du reste, la seule prise de Gibraltar valoit sans comparaison mieux que toutes les conquêtes faites en Portugal. L'envie de la reprendre causa une diversion, qui empêcha que le Roi Charles ne fût accablé, & que le Roi de Portugal ne fût peut-être forcé de l'abandonner. De plus, cette prise fit presque périr une armée & causa aux François la perte de cinq vaisseaux de ligne.

Prise de Gibraltar.

Gibraltar est presque le seul fruit que l'Angleterre ait retiré des dépenses énormes, qu'elle a faites pour soutenir les prétentions de la Maison d'Autriche & pour empêcher l'aggrandissement de la Maison de Bourbon. Elle est extrêmement importante. Elle assûre à la Nation le titre glorieux de Reine de la Mer, & ce qui, à mon sens, est bien plus solide, elle assûre le commerce du Levant. Ces considérations doivent intéresser à connoître cette place & la manière dont elle fut prise.

Gibraltar est situé dans le détroit où se fait la jonction de la Méditerranée & de l'Océan. Elle est bâtie à l'entrée de ce détroit le long d'un rocher escarpé, qui s'avance demi-lieuë dans la mer du côté de l'Andalousie. Le port n'en est pas excellent. On peut même dire que ce n'est qu'une Baïe. Ce qu'il y a de singulier, c'est un souterrain dans le rocher qui va jusqu'à la Méditerranée. Le peu de largeur de ce détroit rend maitre du passage celui qui est le maitre de cette place, & il est difficile d'y passer sans essuïer le feu de son canon. Un vaisseau seul ne peut guères le hazarder sans être enlevé. Cette ville importante étoit fort négligée. Peu de fortifications & bien moins encore de garnisons. On ne conçoit pas comment les deux Cours de France & de Madrid n'y avoient point fait attention.

L'Amiral Rook, après avoir débarqué le Roi Charles avec les troupes Angloises & Hollandoises, alla suivant ses ordres, mouiller devant Barcelone. Lui & le Prince de Darmstat espéroient de s'en rendre maîtres par une conspiration de quelques-uns des principaux Habitans. Elle fut découverte & le projet déconcerté. La sagesse du Conseil de la Reine avoit substitué Gibraltar à Barcelone. En exécution de cet ordre, l'Amiral Rook entra le premier d'Août dans la baïe ou port de cette ville. Dès le jour même, il débarqua deux mille cinq cens hommes, qui s'établirent sur l'isthme qui est au nord de la ville, afin de couper toute communication avec la campagne. Le deux de Septembre, plusieurs vaisseaux furent commandez pour canonner la ville & le mole qui la couvroit au midi. Tout consistoit dans la diligence. Les vaisseaux firent un feu si continuel & si

ANNE. 1704.

violent qu'en moins de cinq ou six heures ils tirèrent plus de quinze mille coups de canon & contraignirent la Garnison d'abandonner la plûpart des batteries & sur tout celles du côté du midi qui défendoient le mole.

La prise de cette fortification devant entrainer celle de la ville, on commanda les chaloupes armées pour s'en emparer. Les Espagnols ne tinrent pas, on s'y établit, on s'empara des batteries & d'une espece de demilune qui étoit entre le mole & la ville. Le Gouverneur se voïant hors d'état de soutenir un assaut, se rendit à des conditions honorables. Cette expédition importante ne couta que trois jours à la flotte Angloise, & environ soixante Soldats avec deux Officiers, qui furent enlevez & enterrez par une mine, que les Espagnols firent jouer en se retirant du mole.

Philippe V. tâche en vain de reprendre cette ville.

L'importance de cette conquête fit comprendre qu'on n'en jouiroit pas tranquillement. Le Prince de Darmstat & l'Amiral Rook emploïèrent tous leurs soins à la mettre promptement en état de défense. Ils y mirent une garnison de deux mille hommes & prirent des mesures du côté du Portugal, pour qu'on y envoïât un renfort de quinze cens hommes. Le Prince de Darmstat se chargea de la défendre. Il fut attaqué dès le troisième d'Octobre. Il se défendit si bien & fut secouru si à propos qu'après six mois de tranchée ouverte, les Espagnols furent contraints de lever le siége. Cette place doit être d'autant plus chere à l'Angleterre, qu'elle est un des monumens de sa gloire & l'unique récompense de son zèle pour la liberté de l'Europe. Tout vrai Anglois doit souhaiter qu'il n'en soit pas un jour de Gibraltar, comme il en a été de Calais & de Dunkerque.

Malgré le détachement considérable que Philippe V. avoit fait de son armée pour reprendre Gibraltar, il fallut que la Reine envoiât un renfort de quinze cens hommes à Charles III. sous la conduite du Chevalier Fairborne. Alors il eut son tour & obligea son Rival à se tenir sur la défensive. Il reprit même quelques-unes des places qui avoient été enlevées aux Portugais. Mais aussi ce fut tout, & de part & d'autre on se mit en quartier d'hyver. La mauvaise santé du Roi de Portugal fut cause de ce peu de succès. Le caractère des Portugais n'y contribua pas moins. Leur négligence les empêcha de faire les préparatifs qui étoient en leur pouvoir, & leur fierté leur fit dissimuler leur impuissance à d'autres égards. On ne trouva en débarquant ni magazins, ni chevaux pour monter les Cavaliers & les Dragons. Les places de la frontière étoient sans munitions & sans garnisons. Il falut y mettre de l'infanterie Angloise & Hollandoise. Le génie différent des Nations eut part aussi au dérangement de cette alliance. Les Anglois & les Hollandois ne trouvoient en Espagne & en Portugal que des Ministres & des Généraux, qui, superstitieusement attachez au Siége de Rome, ne souffroient qu'avec une secrette horreur le secours des Hérétiques. Les Prêtres & les Moines, fortement attachez à la Maison de Bourbon, qu'ils considéroient comme la Destructrice de l'Hérésie, inspiroient leurs sentimens aux Peuples & aux Troupes. De là vinrent les divisions, qui déconcertèrent en Portugal les vuës de l'Angleterre. Le Duc de Schomberg, Général du secours Anglois, se brouilla avec les Ministres Portu-

gais, il fallut le rappeller, & on envoïa en sa place le Comte de Galloway, qui, dans la guerre précédente, avoit commandé les troupes Angloises de l'armée de Savoie.

ANNE. 1704.

Peu de confiance mutuelle entre les Anglois & les Portugais.

Il arriva même un démêlé fort vif, où quelques troupes de la Reine firent paroitre beaucoup de vigueur & de résolution, en même tems qu'elles s'apperçurent du peu d'égard & de confiance des Portugais. L'Armée ennemie assiégea Castel David, petite ville de Portugal au delà du Tage. Cette place n'étoit fortifiée que d'une muraille simple. La garnison étoit composée d'un bataillon Anglois & de deux bataillons Portugais. Le vingt-cinq Juin, dès la pointe du jour, le canon ennemi fit breche & ébranla tellement la muraille, qu'elle menaçoit ruine. Le Gouverneur crut devoir capituler & consentit à se rendre à discrétion. Le Commandant Anglois ne put souffrir cette lâcheté. Il commanda à ses Soldats, qui bordoient une partie du rempart, de prendre les armes, & leur défendit de se rendre. En effet ils firent ferme & empêchèrent les Grenadiers ennemis de se saisir d'une des portes de la ville. Les Portugais vouloient sauver la ville du pillage. Ils étoient maitres du château, où ils avoient eu défense de laisser entrer aucun Anglois. Ils leur firent entendre qu'ils se joindroient aux Assiégeans pour les forcer, & déja ils prenoient des mesures pour exécuter leurs menaces. Le bataillon prit une résolution des plus hardies. Il marcha au château & en chassa les Portugais. Ceux-ci en se retirant jettèrent toutes les poudres dans un puits. Ainsi, faute de munition, cette généreuse troupe, trahie & abandonnée, fut obligée de se rendre prisonnière de guerre.

Le Duc de Savoie ne fut guères plus utile cette année à la Grande Alliance que le Roi de Portugal. Le Duc de Vendôme lui enleva Verceil & Yvrée, dont il démolit les fortifications, faute de troupes pour les garder. Suse eut le même sort. Les François firent ensuite le siége de Verrue & l'emportèrent après cinq mois de tranchée ouverte. Tout ce que purent faire Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux ne put empêcher qu'on ne lui prît ces importantes places & de plus vingt-quatre bataillons. Ce ne fut pas la faute du Duc de Savoie, qui se conduisit en grand homme de guerre. Mais l'Empereur négligea trop son armée d'Italie, & mit par là les François & les Espagnols en liberté d'emploïer presque toutes leurs forces en Piémont. Pour surcroit de malheur, le Maréchal de Villars, moitié par force, moitié par négociation, vint à bout de terminer les troubles des Sevennes. Ainsi les troupes, qui y auroient été occupées, vinrent encore se joindre à l'armée du Duc de Vendôme, qui, quelque supériorité qu'il eût, n'osa attaquer le Duc de Savoie dans son camp de Crescentin, où il passa presque toute la campagne.

L'Empereur n'avoit pû faire autrement. Outre l'Electeur de Bavière, qui menaçoit l'Autriche & Vienne même, il avoit sur les bras le Prince Ragotski à la tete des Mécontens de Hongrie, qui lui donnoient plus d'affaires, que les Camisards n'en avoient donné à Louis XIV. Ce Chef des Mécontens étoit soutenu par la France, qui lui fournissoit de l'argent

ANNE. 1704.

autant que sa situation le lui pouvoit permettre, & il espéroit bientôt de l'être par une grande partie des forces Ottomanes. L'Empereur, à la sollicitation de ses Alliez, & sur tout aux instances de Sa Majesté Britannique & de leurs Hautes Puissances, avoit envoïé dès l'année passée, le Prince Eugene pour les contenir ou les ramener. Manque de troupes suffisantes, il ne put faire ni l'un ni l'autre. Ces Mécontens continuèrent leurs courses & leurs ravages, s'emparèrent de plusieurs places assez importantes, défirent quelques corps de troupes & portèrent la fraïeur jusques dans Vienne.

Troubles en Transylvanie.

Cette diversion chagrinoit beaucoup la Reine. De concert avec les Etats Généraux, elle envoïa des Députez en qualité de Médiateurs pour tâcher de finir cette querelle. Avant d'entrer en négociation, il fallut reconnoître le Prince Ragotski pour Souverain de Transylvanie. On peut juger de leurs forces par les préliminaires, qu'ils se crurent en état de demander. Ils prétendoient avoir la liberté de se choisir un Roi: Que tout ce qui avoit été fait aux Etats de Presbourg, en faveur de la Maison d'Autriche seroit cassé & annullé: Qu'il n'y auroit dans les places, ni Gouverneurs, ni troupes Allemandes: Qu'on restitueroit tous les biens confisquez. La Hauteur & l'importance de ces préliminaires rendirent la médiation & la bonne volonté de la Reine inutiles. La guerre recommença ou plûtôt se continua avec plus de vivacité que jamais.

Quelque embarrassante & quelque fâcheuse que fût cette affaire, elle inquiétoit bien moins que les succès du Duc de Baviere, que sa jonction avec l'ennemi commun mettoit en état de tout entreprendre & de tout exécuter, pour obliger les Cercles & les Princes d'Allemagne à abandonner l'Empereur & fermer à ses troupes le passage de l'Italie. Ce fut de ce côté-la qu'on tourna toutes ses vües & qu'on résolut d'emploïer la plus grande partie de ses forces. On eut la gloire & le plaisir de réüssir même au-delà de ses espérances. Les grands succès, qui humilièrent enfin Louis XIV, furent particulièrement l'ouvrage des troupes de la Reine & du Général qu'elle avoit choisis, & ils font la plus brillante partie de son Regne. Je suppose que tout Anglois en lira le détail avec autant de plaisir que j'en ai eu en l'écrivant.

Grands efforts de la France.

La France n'avoit jamais eu besoin de faire de si puissans efforts que cette année. Attaquée de tous côtez par mer & par terre, il falloit encore qu'elle suppléât à ce que les Espagnols ne pouvoient faire, pour soutenir le Roi qu'ils avoient reconnu & auquel ils étoient fort affectionnez. Il falloit envoïer de grosses sommes en Baviere & en Hongrie même. Elle fit ces efforts nécessaires. Elle équipa une flotte assez puissante pour se battre avec les flottes combinées d'Angleterre & de Hollande. En Italie, en Savoie, en Espagne, en Flandre, en Allemagne; elle eut des armées du moins égales à celles des Alliez, & on peut assurer que sans la célérité, la bravoure, l'habileté du Duc de Marlborough, elle eût encore conservé cette année sa réputation & la supériorité, que lui donnoit en Allemagne son union avec le Duc de Baviere.

Campagne de Flandre.

Les armées s'assemblèrent en Flandre au commencement de Mai, celle

des ennemis vers Namur, celle d'Angleterre & de Hollande vers Mastricht. Deux ou trois jours après que le Duc de Marlborugh y fut arrivé, il se mit à la tête de quinze mille hommes, avec le Général Goor, & se rendit sur la Moselle, après avoir fait répandre le bruit qu'il avoit de ce côté-là une entreprise importante à faire. Il fut suivi quelque tems après des troupes Danoises consistantes en six régimens d'infanterie, cinq de cavalerie & un de Dragons.

Le Maréchal de Villeroi sépara son armée en trois corps. Il se mit à la tête du premier & du plus considérable, à dessein de suivre & d'observer le Duc de Marlborough. Les deux autres commandez par le Marquis de Bedmar & le Comte de Guiscard se réünirent pour garder les lignes. Les deux armées de Flandre ainsi affoiblies ne firent pas de grandes entreprises. Tout se réduisit au bombardement de Namur & à la prise du Fort Isabelle, vis-à-vis l'Isle de Cadsant, poste de conséquence par sa situation proche la Flandre Hollandoise, & par une écluse qui pouvoit inonder les environs.

Jonction des armées de France & de Baviere.

L'armée, que le Maréchal de Villars avoit conduite l'année dernière sur les bords du Danube, au secours du Duc de Baviere, y étoit restée sous les ordres du Maréchal de Marsin. Il étoit impossible qu'elle ne fût accablée, si elle n'étoit puissamment secourüe. Le Prince de Bade avoit tellement fait fortifier les passages & ils étoient si exactement gardez, qu'on avoit même de la peine à y faire passer des lettres. Le Maréchal de Tallard fut chargé de faire passer & de conduire ces secours. Pour y réüssir, il garda un profond secret sur le parti qu'il avoit pris. Il fit courir le bruit que ce passage étoit impratiquable par tout ailleurs que par la Maison Rouge. Les Suisses en furent allarmez. Le Résident de France en écrivit au Maréchal, qui lui répondit qu'il ne pouvoit faire autrement; mais qu'il donneroit de si bons ordres que les Suisses ne seroient point du tout incommodez de son passage. Il feignit encore de vouloir faire quelque siége, ou de tenter le passage du côté du Fort Louis. Il est impossible de garder également bien une longue suite de païs. Il y a toûjours quelque endroit qu'on néglige, sur tout si on le croit de lui-même assez gardé. C'est ce qui arriva dans cette rencontre. Le Val Saint Pierre, dans lequel on ne pouvoit presque entrer, sans être exposé au canon de Fribourg, fut l'endroit que le Général François choisit. Il y passa & conduisit au Maréchal de Marsin les quatorze mille hommes de recrues & les autres secours dont il avoit besoin.

Dès que le Prince de Bade eut appris le passage du secours, il rassembla les troupes qui devoient l'empêcher. Il en forma une armée de quarante bataillons & de cent dix-sept escadrons. Il côtoïa l'Electeur de Baviere, qui se rapprochoit de ses Etats, afin de les couvrir. Il perdit en sa marche quelques bagages & arriva enfin dans la Suabe, où il s'arrêta sur les bords du Danube. Le Prince de Bade pour l'observer campa de l'autre côté de ce fleuve.

L'Armée Angloise va au secours de l'Empire.

Tandis que ces choses se passoient, le Duc de Marlborough, avec l'élite des troupes Angloises & Hollandoises, s'avançoit à grandes journées, pour

ANNE. 1704.

exécuter le projet qu'il avoit conçu. Déja il avoit passé le Rhin & le Mein. Son dessein étoit d'accabler le Duc de Baviere, ou de lui faire abandonner le parti des deux Couronnes. Chemin faisant il eut une conférence avec le Prince Louis de Bade & le Prince Eugene de Savoie. Ces trois fameux Capitaines prirent des résolutions dignes de leur génie & de leur valeur. Ils convinrent que le Duc de Marlborough joindroit le Prince de Bade, pour marcher ensemble contre l'Electeur de Baviere; qu'ils commanderoient tour à tour & seroient tour à tour Lieutenant Général l'un de l'autre; que le Prince Eugene, pour observer les Maréchaux de Tallard & de Villeroi, commanderoit les vingt-cinq mille hommes, qu'on avoit laissez dans les lignes de Bihel; & qu'avant d'entrer en action contre l'Eecteur de Baviere, on lui feroit des propositions d'accommodement, de la part de l'Empereur & de la Reine d'Angleterre.

Un Prince moins généreux & moins fidele à ses engagemens n'auroit pas manqué de les accepter. On devoit lui laisser la jouissance de toutes les conquêtes qu'il avoit faites, jusqu'à ce qu'on lui eût donné une entière satisfaction sur ses prétentions. L'Angleterre & la Hollande devoient lui païer tout ce que lui devoit l'Empereur. On promettoit de restituer à son frere l'Electorat de Cologne. La seule condition qu'on lui demandoit étoit de renvoïer les François, à qui on promettoit la liberté & la sureté de retourner en France, pourvû qu'ils ne marchassent point en corps d'armée, mais seulement un régiment ou deux ensemble. L'Electeur de Baviere rejetta ces offres.

Le Comte d'Arco défait à Schellenberg.

Le Duc de Marlborough joignit l'armée Impériale le vingt-deux de Juin à quatre lieuës d'Ulm. Dès qu'il y fut arrivé, on prit des mesures pour attaquer le Duc de Baviere & le Maréchal de Marsin. Ce Prince, de concert avec le Général François, avoit détaché le Comte d'Arco avec sept à huit mille hommes d'infanterie & quelques escadrons, pour s'emparer du poste de Schellenberg près de Donawert. Ce poste étoit important, parce qu'il assûroit à l'Ennemi le passage du Danube & l'empêchoit à l'armée Angloise & Impériale. Il étoit fort aisé à garder, aïant la droite couverte d'un bois impratiquable & la gauche appuïée sur le chemin couvert de la place. On avoit eu tout le tems de fortifier le front de ce poste, qui étoit le seul endroit par où il pouvoit être attaqué.

Ces difficultez n'arrêtèrent point le Général Anglois. Le deux de Juillet, qui étoit son jour de commandement, il partit du camp d'Oudenringen, à quatre heures du matin, avec trente deux escadrons, six mille hommes d'infanterie Angloise & Hollandoise, & quinze cens Grenadiers Impériaux. Le Prince de Bade suivit avec le reste de l'armée. Il étoit environ midi, quand le Duc arriva sur les bords du Wernits. Il le passa promptement, &, sans donner au Comte d'Arco le tems de se reconnoitre, il le fit attaquer avec toute la vivacité dont les Anglois sont capables. Les Bavarois les soutinrent avec beaucoup de fermeté. Ils sortirent même de leurs retranchemens la bayonnette au bout du fusil & renversérent les premiers des aggresseurs. L'attaque avoit duré deux heures, sans qu'on eût fort

avancé. Enfin Marlborough s'apperçut que le flanc gauche du retranchement n'étoit garni que de deux ou trois bataillons. Il les fit attaquer & à peine firent-ils quelque résistance. On entra d ns ces retranchemens. Tout plia & prit la fuite en un instant. Ceux qui étoient à la droite se sauvèrent dans le bois, où on ne jugea pas à propos de les poursuivre. Ceux qui étoient à la gauche trouvèrent le pont rompu & la porte de Donawert fermée. Ils auroient tous péri, sans la fermeté d'un Regiment de Dragons, qui soutint l'effort des vainqueurs, pour leur donner le tems de se sauver.

L'action fut meurtrière & il en couta pour le moins autant de sang aux vainqueurs qu'aux vaincus. L'Angleterre & la Hollande y perdirent d'excellens Officiers. Mais leurs troupes acquirent une réputation, qui contribua infiniment aux grands succès qu'elles eurent dans la suite. La célérité & la valeur du Général Anglois furent la cause de sa victoire. S'il avoit différé l'attaque jusqu'au lendemain, comme on le lui conseilloit, il est apparent qu'il n'auroit pas réüssi, l'Ennemi auroit reçu du secours & auroit achevé & perfectionné ses retranchemens. Les Connoisseurs donnèrent de grandes louanges au Comte d'Arco. Le Prince de Bade même alla jusqu'à dire qu'il n'auroit point de honte d'être vaincu comme il l'avoit été. Peut-être qu'un peu de jalousie de ce que tout l'honneur de cette journée étoit dû au Duc de Marlborough le faisoit parler de la sorte, & qu'en louant excessivement le vaincu, il prétendoit diminuer la gloire du vainqueur. Si ce Général battu méritoit quelque louange pour sa résolution pendant l'action, il méritoit d'être blâmé pour n'avoir pas eu plus de diligence à se retrancher aussi bien qu'il pouvoit l'être, pour n'avoir pas veillé à l'exécution des ordres qu'il avoit donnez pour garnir & soutenir le flanc gauche de ses retranchemens, pour n'avoir pas prévu qu'il seroit attaqué & n'avoir pas pressé le secours dont il avoit besoin. Pour ce qui regarde le Duc de Baviere & le Comte de Marsin, ils sont inexcusables de n'avoir pas proportionné leurs mouvemens à ceux de leurs ennemis & de ne s'être pas mis à portée de soutenir le Comte d'Arco, à mesure que le Prince de Bade & le Duc de Marlborough s'avanceroient pour l'attaquer.

La prise de Donawert, le passage libre du Danube, la retraite de l'armée Françoise & Bavaroise sous le canon d'Augsbourg, la Baviere ouverte furent les suites de la défaite du Comte d'Arco. L'armée victorieuse passa le Danube le quatre de Juillet. Elle s'approcha de l'ennemi, & l'aiant trouvé trop bien posté pour l'attaquer avec avantage, elle se répandit dans la Baviere & y porta la désolation. On connoissoit la tendresse de ce Prince pour ses sujets, & c'étoit pour l'obliger à entrer dans l'accommodement proposé, qu'on en usoit avec tant de rigueur. On le fit solliciter par les personnes qui devoient avoir le plus de pouvoir sur son esprit. On ne gagna rien. Les prieres mêmes & les larmes de son Epouse ne purent ébranler la constance qu'il croïoit devoir à son honneur, & qui d'ailleurs étoit soutenue par l'espérance d'un prompt & puissant secours.

Fautes des François.

On ouvrit enfin les yeux à la Cour de France, quand on fut à n'en pouvoir douter, que le dessein du Duc de Marlborough étoit de join-

ANNE. 1704.

dre l'armée Impériale, afin de délivrer l'Empire de l'importune & dangereuse diversion du Duc de Baviere. On comprit alors l'inutilité de la manœuvre du Maréchal de Villeroi, qui sembloit n'avoir suivi les troupes Angloises & Hollandoises que pour leur servir d'escorte. On sentit le tort qu'on avoit eu de ne les pas prévenir, & de ne s'être pas opposé comme on le pouvoit à leur jonction. Ce n'étoient pas les troupes qui manquoient. C'étoit le Conseil; il n'y avoit plus de Louvois, ni de Colbert. Il auroit fallu se tenir seulement sur la défensive en Allemagne sur les bords du Rhin, & Tallard avec son armée devoit se joindre au Duc de Baviere, au lieu de se contenter de lui mener des recrues, dont la plûpart périrent par les fatigues d'une marche si précipitée. Cette union faite auroit exemté le Maréchal de Villeroi de suivre le Duc de Marlborough, & son armée, supérieure comme elle auroit été, eût pû former quelque entreprise considérable, qui auroit tellement allarmé les Etats Généraux, que le Duc de Marlborough eût été obligé de revenir sur ses pas pour les rassûrer.

On fut long-tems à délibérer, & on ne prit que vers le commencement de Juillet le parti de secourir le Duc de Baviere. Le Maréchal de Tallard fut encore chargé de cette expédition. Le neuf Juillet, il partit d'Emering, village près de Fribourg, avec une armée de quarante deux bataillons & de soixante escadrons. Il entra dans la gorge de Waldkirch, dont auparavant quelques escadrons de cavalerie s'étoient saisis. Outre l'armée & les bagages qui lui étoient nécessaires, on menoit un grand équipage d'artillerie & une quantité prodigieuse de munitions de guerre. Car Louis XIV. étoit obligé de faire pour la Baviere ce que la Reine Anne & les Etats Généraux faisoient pour la Savoie & le Portugal. La route étoit extrêmement difficile, &, pour peu que certains passages eussent été gardez, elle seroit devenue absolument impraticable. Mais le Prince de Bade avoit jugé à propos de laisser ces chemins libres & d'en retirer les troupes qui les gardoient. Enfin, après des peines infinies, il joignit le Duc de Baviere & le Comte de Marsin, le troisième d'Août.

Dès que le Prince Eugene eut appris la marche de l'armée ennemie par les Montagnes Noires, il ne laissa que trente bataillons & vingt-sept escadrons dans les lignes de Bihel & se mit en marche avec le reste de ses troupes, qui consistoient encore en dix-huit bataillons & soixante-dix escadrons. Il marcha par le Wirtemberg & côtoïa le Maréchal de Tallard de l'autre côté du Danube. Il eût pû traverser la marche de l'Ennemi & se poster de manière qu'il l'eût obligé, ou de renoncer à la jonction, ou de le combattre dans un poste fort avantageux. Mais ce Prince ne jugea pas à propos de s'amuser à ces especes de chicanes. Il continua sa route & joignit le Duc de Marlborough, à peu près dans le même tems que le Maréchal de Tallard joignit le Duc de Baviere.

L'armée Impériale manquoit de vivres. Les Chefs & le Général Anglois sur tout vouloient une bataille. Leur supériorité sur les Généraux Ennemis

la

la leur faisoient souhaiter autant que la nécessité. De plus le païs étoit à eux, &, en cas de défaite, ils avoient des ressources & des lieux de retraite, au lieu que l'armée ennemie battue n'avoit point d'autre parti à prendre que de se retirer sur les bords du Rhin, en se jettant dans les Montagnes Noires.

Anne. 1704.

Ils l'avoient compris & dans un grand Conseil ils avoient décidé qu'il falloit absolument éviter la bataille, du moins jusqu'à ce que les troupes du Maréchal de Tallard, qui avoient extrêmement souffert dans leur longue & pénible marche, fussent reposées. On avoit même dit dans ce Conseil qu'on devoit regarder les jours où on auroit évité le combat comme autant de jours de victoire. Suivant cette résolution, ils n'avoient qu'à se poster entre Dilingen & Lawingen, où, l'année précédente, le Maréchal de Villars avoit campé fort long-tems, & où, cette année même, le Duc de Baviere étoit resté jusqu'à l'affaire de Donawert. Mais, soit négligence, ou manque d'habileté, comme s'ils avoient pris une résolution contraire, ils laissèrent derrière eux le poste sûr dont on vient de parler, & s'avancèrent à Bleinheim un peu au delà d'Hochstet, où le Duc & le Prince Eugene vouloient venir camper pour s'approcher de Dilingen, où ils supposoient que l'armée ennemie s'arrêteroit.

Ils sont entièrement défaits à Hochstet.

Le camp de Bleinheim n'étoit pas mauvais. Mais il ne convenoit point du tout à une armée qui vouloit éviter la bataille. Ce camp étoit en plaine & n'étoit défendu à son front que par un petit ruisseau peu profond & dont les bords n'étoient point du tout escarpez. Le village de Bleinheim couvroit la droite. La gauche étoit appuïée par des bois & par le ruisseau, dont les bords en cet endroit étoient assez hauts, & le terrain pour en approcher fort marécageux. Quoique ce camp ne fût pas naturellement fort, les Ennemis n'y firent aucun retranchement, le Maréchal de Tallard, qui avoit la vue fort courte, aïant crû qu'on ne pouvoit venir à lui que par le village & que le reste au delà du ruisseau étoit un marais impratiquable.

Le Duc de Marlborough & le Prince Eugene furent au comble de leurs vœux, quand ils apprirent que l'armée ennemie se portoit dans un endroit, où ils pourroient l'attaquer, sans perdre l'avantage qu'ils espéroient de leur supériorité en cavalerie. Ils allèrent d'abord la reconnoitre & prirent les mesures nécessaires pour les attaquer le lendemain treizième d'Août. Ils marchèrent sur huit colomnes dès deux heures du matin. On étoit si négligent, ou si mal servi dans le camp ennemi, qu'ils arrivèrent à huit heures du matin assez près du ruisseau de Bleinheim, sans avoir été découverts. Le Prince Eugene commandoit la droite & devoit attaquer l'Electeur & le Comte de Marsin. Le Duc commandoit la gauche & devoit avoir affaire au Maréchal de Tallard & aux troupes qui n'étoient arrivées des bords du Rhin que depuis huit ou dix jours. Les dispositions pour l'attaque & pour la défense durèrent jusqu'à midi.

ANNÉ. 1704. Forces & dispositions des Ennemis.

Les deux armées étoient à peu près égales. On comptoit dans celle des ennemis quatre-vingt deux bataillons & cent quarante-sept escadrons. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough avoient sous leurs ordres soixante ou quatre-vingt bataillons & cent quatre-vingt-un escadrons. On ne parle point du Prince de Bade occupé au siége d'Ingolstad. Apparemment ces deux Guerriers l'avoient engagé à faire cette conquête, de peur qu'il ne s'opposât au dessein qu'ils avoient de se battre.

Le Maréchal de Tallard, persuadé qu'on ne pouvoit l'attaquer, que par le village de Bleinheim, fit son capital de le bien garnir. Il plaça quatre régimens de Dragons, à qui il fit mettre pied à terre, dans l'intervalle qui étoit entre le Danube & ce village. Il y posta l'infanterie de sa première ligne & une partie de la seconde, de sorte qu'il ne garda que neuf bataillons, pour soutenir sa cavalerie & favoriser ses ralliemens. Les troupes de Baviere & du Comte de Marsin, qui faisoient la gauche de cette armée, étoient beaucoup mieux disposées. L'infanterie avoit devant elle un village, dont on avoit fait couper les haies, afin de voir la manœuvre de ceux qui viendroient l'attaquer. La cavalerie couvroit les flancs de cette ligne d'infanterie, &, pour qu'elle même ne pût être attaquée en flanc, on avoit posté neuf bataillons dans le bois, qui dans cet endroit faisoit une espece de coude. Quatre-vingt-dix pieces de canon bien placées & bien servies tenoient à cette armée lieu de retranchement.

Le Duc de Marlborough se préparoit à attaquer. Il fit reconnoître & sonder le ruisseau, &, l'aiant trouvé pratiquable en plusieurs endroits, il y fit faire des ponts. Il rangea sur deux lignes sa cavalerie soutenue d'un grand nombre de bataillons. Il fit approcher du ruisseau qui couvroit le village de Bleinheim dix bataillons Anglois, suivis d'un pareil nombre pour les soutenir. Ces troupes ainsi rangées soutinrent, pendant un fort longtems, avec une intrépidité surprenante, le feu terrible de l'artillerie ennemie. Pendant ce tems-là, le Prince Eugêne marchoit pour attaquer le Duc de Baviere. Il avoit un long détour à prendre & il ne put arriver que vers midi.

Dans ce tems-là même le Général Churchill, frere du Duc de Marlborough, passa le ruisseau, à la tête des dix escadrons commandez pour l'attaque du poste de Bleinheim. Ils y marchèrent avec beaucoup de hardiesse & de fierté; mais ils y trouvèrent tant de résistance que, malgré leurs efforts réïterez, ils furent obligez de se retirer. Dans cette retraite ils furent chargez par trois escadrons, qui les mirent en desordre & leur firent repasser le ruisseau avec précipitation. Ces trois escadrons à leur tour, s'étant trop approchez du ruisseau, trouvèrent un feu si vif qu'ils prirent la fuite & ne se crurent point en sureté qu'ils n'eussent passé un autre petit ruisseau, qui serpentoit dans la plaine.

Le Duc de Marlborough saisit ce moment pour faire passer en diligence le ruisseau de Lawingen à plusieurs escadrons, dont il forma une ligne, qu'il soutint de plusieurs bataillons, appuïez d'un coteau qui les

couvroit. Cette ligne de cavalerie étoit à peine formée qu'elle fut chargée & renversée. Les escadrons ennemis firent la même faute que les trois dont nous avons parlé. Ils approchèrent trop près de l'infanterie, qui soutenoit ceux qu'ils poursuivoient plûtôt en étourdis qu'en troupes réglées. Le feu qu'ils essuïèrent leur fit tourner bride, & ils ne pensèrent à se rallier que lorsqu'ils furent à couvert d'un autre ruisseau. Tandis qu'ils fuïoient, ceux qu'ils avoient rompus s'étoient ralliez, &, par ordre du Duc, s'étant avancez au bord du ruisseau, que les ennemis avoient passé, ils les tenoient en echec. En même tems il fit passer au reste de ses troupes le ruisseau de Lawingen, les mit en bataille à mesure qu'elles passoient, & en forma deux lignes de cavalerie soutenues d'une ligne d'infanterie. Et de crainte que l'ennemi ne s'avisât de réparer la faute énorme qu'il avoit faite, & ne fît venir, pour soutenir sa cavalerie, l'infanterie qui étoit de trop dans le village de Bleinheim, il fit continuer les escarmouches, tandis qu'il emploïoit la meilleure partie de ses forces contre le centre.

La partie n'étoit pas égale & il étoit impossible que la cavalerie ennemie plus foible en nombre & presque sans infanterie résistât longtems. Comme Marlborough gagnoit peu à peu du terrein sur elle & la poussoit insensiblement vers le marais d'Hochstet, elle étoit obligée de faire de grands efforts pour se soutenir. Ces efforts, quoiqu'assez heureux, n'eurent point de succès & lui devinrent même funestes, par l'excellente disposition de l'infanterie Angloise & Hollandoise qui l'arrêtoit, la repoussoit même avec perte, & donnoit à sa cavalerie la facilité de se rallier promptement & d'avancer de plus en plus. La cavalerie Françoise rebutée d'avoir presque toûjours les mêmes escadrons à rompre & de pouvoir à peine faire un mouvement, sans trouver un feu violent d'infanterie, ralentit beaucoup sa vigueur. Pour la ranimer, le Maréchal de Tallard fit avancer le peu d'infanterie, qu'il avoit reservée, & encore la posta-t-il mal & la fit-il trop avancer. Elle ne laissa pas de faire plier quelques escadrons. Les Officiers Généraux ennemis voulurent profiter de ce mouvement, pour attaquer les autres escadrons. Mais toute leur ligne n'aïant pas suivi, ceux qui s'étoient avancez furent obligez de fuir avec beaucoup de précipitation. Par cette fuite, leur infanterie trop avancée fut environnée de toutes parts, pénétrée & absolument défaite.

Le Général ennemi ne manquoit pas de valeur, &, s'il avoit eu autant de conduite, on n'en seroit pas aisement venu à bout. Il rallia sa cavalerie, dont il ne put former qu'une ligne, tandis que Marlborough en avoit deux soutenues d'une nombreuse infanterie. Ces troupes furent quelque tems en présence à la portée du mousquet. Le Duc, sûr de la victoire, ne voulut rien précipiter, de peur qu'elle ne lui échappât, & attendit comme il avoit fait jusqu'alors qu'on le vînt attaquer. L'ennemi, incertain du parti qu'il prendroit, crut devoir faire un mouvement en arrière, pour se poster, à ce qu'il croïoit, un peu plus avantageusement. Le Duc de Marlborough,

à qui rien n'échappoit, s'apperçut de cette imprudente manœuvre, il la fit regarder à ses escadrons comme une fuite, ils s'ébranlèrent pour la poursuite, il n'en fallut pas davantage, les ennemis mal assurez se dissipèrent avant qu'on les eût joints. La plûpart périrent dans la fuite. Le marais d'Hochstet ne pouvant se passer que par des défilez & le Danube les serrant à droite, une partie de leur Gendarmerie fut enfermée dans une espece de cul de sac fermé par le Danube. Presque tout ce qui ne fut pas tué, ou pris, périt dans ce fleuve, dont les bords en cet endroit se trouvèrent sans issuë.

La plaine étant nettoïée & ne s'y trouvant pas un seul escadron ennemi, Marlborough fit environner les vingt-huit bataillons & les deux regimens de Dragons, qu'on avoit mal à propos entassez dans ce village. On les somma de se rendre prisonniers de guerre, & ils eurent la lâcheté d'y consentir, quoiqu'ils n'eussent pas un demi quart de lieuë de retraite, pour se mettre en sûreté. Il est vrai qu'ils n'avoient point de Chef. Le Maréchal de Tallard, qui avoit voulu les joindre, lui troisième ou quatrième, avoit été pris, & le Marquis de Clerembaut leur Commandant particulier avoit disparu. Mais le plus ancien Officier devoit se mettre à leur tête. Ils devoient faire quelque effort. Il eût toûjours été tems de mettre bas les armes. Car enfin quinze ou seize mille hommes bien conduits & déterminez peuvent s'ouvrir un passage au travers d'une armée non retranchée, quelque nombreuse qu'elle puisse être, à plus forte raison, si elle est dans l'espece de désordre, que produit nécessairement la victoire même.

Tandis que Marlborough avec les Anglois & les Hollandois remportoit de si grands avantages sur l'armée de France, le Prince Eugene à la tête des Allemans, attaquoit le Duc de Baviere avec un succès fort différent. S'il ne fut pas battu, du moins fut-il repoussé avec beaucoup de perte, & lorsque le Duc de Baviere, après la défaite & la prise du Maréchal de Tallard, prit le parti de se retirer, il n'avoit point encore été entamé. Il fit sa retraite en bon ordre, & sans autre perte que celle de son canon, il alla se poster à son ancien camp de Dilingen & de Lawingen, où les Fuïards de l'armée battue vinrent se réfugier. Malgré l'inégalité des succès, les prisonniers & le butin furent également partagez entre les deux Généraux. Le Prince Eugene eut pour sa part cent cinquante huit Capitaines d'infanterie, autant de Lieutenans, trois mille sept cens cinquante trois Soldats, cent un Sous-Lieutenans, cent soixante-quinze Cavaliers, soixante & seize Officiers de Dragons & cinq cens quatre-vingt-neuf Dragons. Le Duc de Marlborough eut pour la sienne cent quinze Capitaines, cent dix-neuf Lieutenans, quatre-vingt trois Sous-Lieutenans, trois mille sept cens vingt-neuf Soldats, cent soixante-quinze Cavaliers, soixante Officiers de Dragons, cinq cens soixante & onze Dragons. Apparemment le Maréchal de Tallard lui tenoit lieu de tout ce qui manquoit à sa part, pour qu'elle fût égale à celle du Prince Eugene. On partagea aussi les quarante pieces de canon, que les ennemis avoient laissées sur le champ de bataille; mais les drapeaux & les étendards ne le furent pas: ils servent encore aujourd'hui d'ornement dans la salle de Westminster à Londres & dans celle de la Cour à la Haie.

On a blâmé les vainqueurs de n'avoir pas poursuivi le Duc de Baviere & le Comte de Marsin pendant leur retraite. Ceux qui ont parlé de la sorte ne savoient pas ce que c'est que la guerre. Une aile entière qui se retire en bon ordre est-elle donc siaisée à attaquer? Combien de fois ces poursuites opiniâtres ont elles été funestes au victorieux? Pouvoit-on croire que ces troupes victorieuses n'avoient point souffert, qu'elles n'étoient point fatiguées, & qu'elles fussent en état de combattre de nouveau & de remporter une seconde victoire? D'ailleurs, dix ou douze mille prisonniers à garder n'étoient-ils pas quelque chose d'embarrassant & de dangereux, au cas que, pendant l'attaque, le hazard leur eût présenté quelque occasion de se mettre en liberté?

Suites de la bataille d'Hochstet.

Les suites de cette victoire furent proportionnées à son importance. L'armée battue se traina du mieux qu'elle put au dela du Rhin. La Baviere resta à la discretion de l'Empereur. La tranquillité & le concert furent rétablis en Allemagne. On fut en état d'assiéger & de prendre Landau & Traerbach. Quelque importans que fussent ces avantages, ils n'étoient pas comparables au découragement, à la fraïeur, à la consternation dont les François furent frappez. A peine les années suivantes purent-ils soutenir la vue des Anglois, le nom seul de Marlborough les glaçoit d'effroi, & s'il eût été possible que les armées de la Grande Alliance eussent eu toutes des Généraux aussi formidables aux François, par tout ils auroient été constamment battus, comme ils le furent le reste de la guerre, autant de fois qu'ils ne purent éviter d'être attaquez par le Duc de Marlborough.

Je ne puis m'empêcher d'accuser ici l'Allemagne d'une extrême ingratitude & d'une vanité tout à fait injuste. On a élevé dans la plaine d'Hochstet une pyramide avec une longue inscription à la louange du Prince Eugene & des Allemands, sans qu'il y soit fait aucune mention, ni du Duc de Marlborough, ni de la valeur des troupes Angloises. Il paroît que la moindre vengeance, qu'on pût tirer de cet injuste silence, seroit, en cas que l'Allemagne eût encore besoin du secours de l'Angleterre, d'exiger qu'on réformât cette inscription, ou, ce qui seroit encore mieux, qu'on la changeât en celle-ci. HOC IN CAMPO *virtute invictâ Anglorum Militum sub Duce invicto Marlboroughio simul jacent exercitus virtusque Gallorum bellica.*

Causes de la victoire que les Alliés y remportérent.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché de connoitre les causes de cette victoire. La célérité du Duc de Marlborough à joindre l'armée impériale, aussi bien que celle du Prince Eugene, la confiance que l'un & l'autre avoient sû inspirer à leurs troupes, qui croïoient en les suivant marcher à une victoire assûrée, leur promptitude à profiter de l'occasion de combattre, que l'imprudence de l'ennemi leur offrit, en voilà les premières causes & les plus générales. Les causes prochaines & immédiates furent la présence d'esprit, l'habileté, l'adresse de Marlborough, qui mit à profit toutes les fautes & les mouvemens peu réguliers des ennemis & les empêcha de se servir de leur avantage. Ce fut sa prudence à retenir l'ardeur de ses troupes, à pousser peu à peu l'ennemi, à le laisser s'épuiser en vains efforts, à l'amuser du côté où il étoit le plus fort, à l'attaquer fortement,

mais méthodiquement, si je puis ainsi m'exprimer, du côté où il étoit le plus foible. Par cette conduite mesurée, il s'assûra des évenemens, il rendit sa victoire aussi complette qu'elle pouvoit l'être, & le hazard n'eut aucune part à sa gloire.

Suite de cette matiére.

Pour ce qui regarde les François, Louis XIV. & ses Généraux firent presqu'autant de fautes que de démarches. L'armée de Villeroi fut presque absolument inutile. Elle étoit de trente huit bataillons & de soixante escadrons. C'étoit l'élite des troupes Françoises. Après le départ du Prince Eugene, quinze bataillons & vingt escadrons, qui étoient sous les ordres du Comte de Coigny, suffisoient pour contenir les troupes, qu'il avoit laissées dans ses lignes de Biel & de Stolhoffen. Le bon sens dictoit qu'il falloit suivre ce Prince, ou du moins faire quelque diversion, qui le forçât à revenir sur ses pas & assûrât aux armées de Baviere & de France une telle supériorité, qu'on n'eût osé les combattre. Il falloit par exemple qu'il s'emparât de Wilingen & de Rotweil, pour assûrer une communication avec la Baviere, & qu'il entrât ensuite dans le Wirtemberg. On dit que ce Général avoit formé ces projets; mais qu'ils ne furent point du goût de Louis XIV, qui croïoit ses armées beaucoup plus fortes qu'elles n'étoient. On faisoit sonner bien haut le nombre des bataillons & des escadrons. Mais on ne lui disoit pas qu'ils étoient bien foibles. La bataille d'Hochstet en fut une preuve assûrée. Les vingt-sept bataillons & les deux régimens de Dragons, qui se rendirent si honteusement, devoient faire au moins quinze mille hommes, car ils avoient peu souffert & avoient été amusez plûtôt qu'attaquez. Cependant les Prisonniers en tout, selon les listes publiées par le Duc de Marlborough & par le Prince Eugene, ne passoient pas dix mille hommes. La vénalité des charges militaires contribua encore beaucoup à la honte de cette défaite. La plûpart des régimens, & sur tout des régimens nouveaux, avoient à leur tête de jeunes gens sans expérience, ou sans cœur. Aussi le Duc, écrivant à la Reine, pour lui apprendre le succès de ses armes, lui disoit spirituellement qu'il avoit pris une bonne parti des Pensionnaires des Jésuites. Les Généraux mêmes, excepté le Comte de Marsin, qui pourtant n'étoit pas un grand homme de guerre, étoient mal choisis, & peu estimez des troupes. Le Maréchal de Tallard étoit de ce nombre; quoiqu'il eût par devers lui la bataille de Spire, chacun, excepté Louis XIV, savoit qu'il avoit fait tout ce qu'il falloit pour la perdre.

Le Duc de Baviere & les deux Généraux firent une faute énorme de prendre un camp ouvert, après avoir résolu d'éviter le combat. Le Soldat se conduit beaucoup par imagination & il suppose que ses Chefs craignent l'ennemi, à moins qu'ils n'aillent le chercher. Dans ces circonstances, il lui faut un camp naturellement fortifié, ou retranché, pour le rassûrer. Autrement, dès que l'ennemi l'approche, il est à demi battu. Pourquoi n'emploïèrent-ils pas la nuit à se retrancher? Guillaume III. à Neerwinde en une seule nuit rendit son camp presque inaccessible. Qui les empêchoit de se retirer entre Dilingen & Lawingen? Pourquoi du moins ne pas mettre devant eux le marais d'Hochstet? Puisqu'ils ne connoissoient point le

camp qu'ils vouloient prendre, ne devoient-ils pas eux-mêmes aller le reconnoitre? Un Général dans ces occasions essentielles doit-il s'en rapporter à d'autres qu'à soi-même?

La manière dont le Maréchal de Tallard rangea sa bataille supposoit une grande ignorance de son métier. Qu'est-ce que de la cavalerie qui n'est point soutenue d'infanterie, contre celle qui l'est? Ne devoit-il pas se souvenir de la faute, qu'il avoit faite à Spire, en faisant donner sa cavalerie, avant que son infanterie fût à portée de la soutenir? L'attention à garnir le poste de Bleinheim devoit-elle lui faire oublier tout le reste? Trente bataillons pour garder un poste, qui ne peut être attaqué que de front, n'est-ce pas quelque chose d'excessif? quand il se vit réduit à une seule ligne de cavalerie, ne devoit-il pas se faire soutenir par une partie de son infanterie qu'on attaquoit si mollement? Que pouvoit-il espérer? Ne pouvoit-il pas donner ses ordres pour la retraite? Il étoit encore tems. Falloit-il pour cela attendre que toute sa cavalerie fût détruite? Ce qui lui en restoit, bien ménagé, y auroit-il été inutile? N'y avoit-il point de haies, ni de défilez, pour y jetter quelque infanterie, afin d'arrêter l'ardeur de la poursuite?

Flottes inutiles.

La flotte d'Angleterre jointe à celle de Hollande n'eut point d'autre succès certain que la prise de Gibraltar. Elle étoit composée de cinquante & un vaisseaux de ligne, quatre brulots, sept fregates, sept galiotes à bombes, huit vaisseaux marchands pour le transport des troupes. Le contingent des Etats Généraux étoit de dix-huit vaisseaux de ligne, deux fregates & trois galiotes à bombes. Le reste avoit été fourni par les soins & les ordres de la Reine. Elle avoit sur ses vaisseaux deux mille cent trente-deux pieces de canon, & treize mille cent soixante hommes d'équipage. Il étoit bien juste que le titre flatteur de Reine de la mer coutât à la Nation, à proportion de la noble envie qu'elle avoit de le conserver. Les Etats Généraux se contentoient de fournir le nombre convenu par les Traitez.

Quelque embarrassée que fût la France, elle mit cette année en mer sur la Méditerranée une flotte du moins égale en nombre de vaisseaux & plus forte encore en canons & en équipages. Elle consistoit en quarante-neuf vaisseaux de ligne, dont le plus foible étoit de cinquante pieces de canon, en vingt-quatre galiotes tant de France que d'Espagne, des brûlots à proportion, & quelques fregates pour aller à la découverte. La flotte Angloise étoit commandée par l'Amiral Rook & par le Chevalier Shovel. L'escadre Hollandoise étoit sous les ordres de Callenbourg Amiral de Hollande. Celle de France étoit commandée par le Comte de Toulouse, Fils de Louis XIV. & de la Marquise de Montespan, en qualité de Grand Amiral, & il avoit sous lui le Maréchal de Cœuvres, autrement d'Estrées, & les Marquis de Coetlogon & de Langeron, qui commandoient l'avant-garde & l'arrière-garde. Avant d'avoir été joint par les vaisseaux qu'on avoit équippez à Toulon, il étoit entré dans la Méditerranée. Mais, sur plusieurs avis que les flottes Angloise & Hollandoise avoient levé l'ancre de devant Barcelonne pour venir sur lui, il se retira, ou, pour mieux

ANNE. 1704.

dire, il s'enfuit & se cacha dans le port de Toulon. Il en sortit le vingt-deux de Juillet, & selon les ordres de Versailles, il alla chercher la flotte combinée pour la combattre, à dessein d'empécher qu'elle ne donnât du secours à Gibraltar, que les Espagnols avoient résolu d'assiéger. Il n'eut pas de peine à la trouver, puisqu'elle le cherchoit aussi. On se rencontra le vingt-deux d'Août à la hauteur de Malaga. On se battit le vingt-quatre, depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit.

Bataille équivoque.

C'étoit un excès de bravoure à la flotte Angloise, plus foible & déja fatiguée d'une longue course, que de chercher la flotte ennemie, plus nombreuse & récemment sortie de ses ports, dans une mer, où, en cas d'accident, elle n'avoit aucun refuge. Elle s'en tira pourtant avec honneur. Le nouvel usage de bombarder des vaisseaux lui fut fort utile, & le vent la servit aussi à propos & empêcha les galeres ennemies de manœuvrer comme elles l'auroient fait. La perte fut à peu près égale, excepté qu'un vaisseau Anglois coula à fonds & que le vaisseau monté par l'Amiral Hollandois fut brulé. Les François, pour qui c'étoit beaucoup depuis longtems de n'être pas battus sur mer, s'attribuèrent la victoire, ils furent contredits, & la plus forte preuve qu'on eut contre eux, c'est qu'ils n'allèrent point à Gibraltar, comme ils y seroient infailliblement allez, s'ils avoient été victorieux. La vérité est que ce combat ne fut point du tout décisif, qu'on se maltraita beaucoup de part & d'autre & qu'après s'être ainsi mesurez, on se respecta, & qu'on évita, ou du moins qu'on ne profita pas de l'occasion, qu'on eut dès le lendemain de recommencer le combat.

Il y eut d'autres actions sur mer moins importantes, mais dignes pourtant de quelque attention. Le Comte de Toulouse, avant de quitter la mer, détacha dix vaisseaux de guerre & neuf fregates pour aider les Espagnols à presser le siége de Gibraltar. Les Commandans de la flotte Angloise en envoïèrent trente, qui battirent ce secours & délivrèrent la ville assiégée. Les ennemis avant ce tems-là avoient fait échouer un projet formé par la Reine de concert avec le Duc de Savoie. L'Amiral Rook, en rangeant les côtes de Provence, avoit débarqué à Nice cinq cens Réfugiez François, presque tous Officiers, avec des commissions de Sa Majesté & de leurs Hautes Puissances pour lever & pour former des régimens. Il y avoit aussi dequoi habiller & armer deux mille hommes, & une grande quantité de munitions de guerre. Ce secours, destiné pour se joindre aux Camisards des Sevennes, ou pour faire quelque diversion en leur faveur sur les côtes les plus voisines du Languedoc, fut embarqué sur trois tartanes escortées par autant de fregates. Le débarquement devoit se faire au port de Cette. On le sut à Toulon; on en fit sortir quelques vaisseaux de guerre, qui prirent une de ces tartanes, brûlèrent l'autre & contraignirent la troisième de se sauver à Villefranche. Je ne sai à quoi pouvoient servir ces commissions d'Angleterre & de Hollande. Certainement de pareilles commissions pour lever des régimens de Papistes Anglois, qui prendroient les armes contre le Gouvernement établi, n'empêcheroient point qu'on ne les regardât, & qu'on ne les punît comme criminels de haute trahison, à moins

moins peut-être que le titre de Reine de France, qu'Anne portoit, ne lui fit regarder les François comme ses Sujets. Mais en ce cas les commissions des Etats Généraux étoient parfaitement inutiles. C'est le droit d'un Souverain d'appuïer & d'exciter même la révolte des Sujets de son Ennemi. Mais il doit s'attendre & ne pas trouver étrange qu'on lui rende la pareille. Ce seroit outrer la matière & donner des armes contre soi-même, que de prétendre justifier ces révoltes. J'ignore, disoit un Seigneur Anglois, pourquoi nous appellons nos freres tous les Protestans qui se révoltent contre leurs Souverains.

Outre la grande flotte qui faisoit trembler les côtes d'Espagne, la Reine avoit plusieurs vaisseaux dans la Manche pour assûrer le commerce de ses Sujets & ruiner celui de ses Ennemis. Une escadre entre autres fermoit le Port de Dunkerque. Elle ne put pourtant empêcher quelques-uns de leurs vaisseaux de sortir & de causer d'assez grands désordres. Les Armateurs de chaque côté faisoient beaucoup de prises, mais il y avoit entre eux de la collusion. Les François prenoient les laines & autres marchandises dont ils avoient besoin, & les Anglois & Hollandois prenoient les vins & les eaux de vie.

Les Torys absolument dépossédés des Emplois.

* Tandis que la guerre se faisoit de toutes parts avec une extrême animosité, elle continuoit aussi entre les différens partis qui divisoient les esprits en Angleterre & en Ecosse. La Reine jugea à propos de faire des changemens assez considérables dans le Ministère des deux Roïaumes. Le Comte de Nottingham fut le premier qui déchut de la faveur & de ses emplois. Il avoit inutilement sollicité la Reine d'éloigner de son Conseil les Ducs de Somerset & de Devonshire. Enfin, il lui demanda son congé, en protestant qu'il n'assisteroit plus à des déliberations, où ces Seigneurs étoient admis. Protecteur déclaré de la Haute Eglise, il se flattoit que sa Souveraine voudroit retenir, à quelque prix que ce fût, un Ministre aussi dévoué & aussi utile que lui à une Eglise qu'elle chérissoit. Il sentit bientôt qu'il s'étoit trompé. La Reine à la vérité voulut bien dans ce moment refuser sa démission & l'avertir de se consulter encore. Mais elle avoit pris son parti &, dès le même jour, elle avoit ôté au Comte de Jersey la Baguette de Chambellan, & au Chevalier Edouard Seymour la dignité de Controlleur. Une révolution si soudaine convainquit le Comte de Nottingham qu'il étoit disgracié. Il revint le lendemain résigner son emploi de premier Secretaire d'Etat.

Disgrace du Comte de Nottingham.

Elévation & caractere de Robert Harley depuis Comte d'Oxford.

Robert Harley, depuis Comte d'Oxford, & en ce temps-là Orateur des Communes, comme il l'avoit été sous les deux derniers Parlemens, fut celui que la Reine donna au Comte pour Successeur. Ce choix fut honoré de l'applaudissement universel de la Nation. Il tomboit sur un

* Le Continuateur commence ici le XXVII. Livre : mais il n'avoit pas eu d'autre raison de séparer les deux premières années du Règne de la Reine Anne d'avec la suite, que d'avoir de quoi grossir le Volume précédent, qui se trouvoit trop foible. Comme cette raison n'a pas lieu par rapport à l'ordre, que l'on donne à cette Edition; on a cru qu'il étoit à propos de réunir tout ce Règne dans un seul Livre.

ANNE. 1704.

homme d'une famille ancienne & considérable, quoique médiocrement riche. Harley à un esprit brillant & cultivé joignoit un air ouvert, des manieres prévenantes, une conversation aisée, une heureuse flexibilité qui faisoit que chacun le croïoit de son parti. Son éducation parmi les Non-Conformistes aïant disposé les Whigs en sa faveur, il avoit achevé de les obliger par ce qu'il avoit fait pour assurer la Succession à la Maison d'Hanover, &, dans le besoin qu'on avoit d'eux pour soutenir le crédit public, on avoit crû leur plaire, en élevant un homme qu'ils affectionnoient autant. Ceux de la Haute Eglise à leur tour avoient sujet de le croire porté pour leurs intérêts. Il avoit gagné les bonnes graces des deux partis par la découverte & par la recherche des malversations de la Compagnie des Indes Orientales.

Autres changemens dans l'Etat.

Ces circonstances justifioient si bien son élevation qu'on ne trouva pas à redire aux suites qu'elle eut. Il obtint pour son ami Henry Saint-Jean, depuis Lord Bollingbroke, le profitable emploi de Secretaire de la Guerre, & chacun vit avec plaisir un homme qui avoit l'esprit si beau & un accueil si gracieux remplacer Guillaume Blaithwaite. Il en fut de même lorsqu'il fit succeder Thomas Mansel au Chevalier Seymour. Ce dernier, content de connoître à fond les formalitez des procédures Parlementaires, d'ailleurs homme d'un grand sens, alloit droit à ce qu'il regardoit comme l'intérêt de sa Patrie avec une fermeté & une roideur, qui avoient souvent choqué la Cour & les Particuliers. Ainsi on fut ravi de voir Mansel à sa place. Il n'y eut que la nomination du Grand Chambellan sur laquelle on se partagea. Les Torys & principalement les Jacobites regrettèrent le Comte de Jersey, qui, étant marié à une Dame Catholique & aïant toûjours paru fort attaché aux Cours de Saint Germain & de Versailles, depuis son Ambassade en France, passoit pour le Ministre secret du Prétendant. Peut-être fût-ce pour le venger qu'ils répandirent le bruit, que le Comte de Kent, qui remplit sa place, l'avoit gagnée, en perdant exprès au jeu de grandes sommes avec la Duchesse de Marlborough.

Il parut un Ecrit qui avoit pour titre *Adresse d'une Legion de peuple aux Seigneurs de la Chambre Haute*. Le but en étoit d'indisposer la Nation contre la guerre présente, & par contre coup contre ceux qui en étoient les auteurs, ou qui avoient intérêt à la continuer, & on supposoit que le Duc de Marlborough étoit à leur tête. Du reste c'étoit uniquement à la Chambre des Communes qu'on faisoit semblant d'en vouloir, &, en implorant contre elle le secours de la Chambre Haute, c'étoit contre le Gouvernement qu'on prétendoit animer la Nation.

Plaintes fort libres contre le Gouvernement.

On disoit que dans la dernière séance la Chambre Basse paroissoit ne s'être appliquée qu'à la ruine & à la destruction du Roïaume : Qu'elle avoit renversé les principaux privileges & les libertez essentielles de la Nation : Qu'elle avoit anéanti le commerce, en faisant enlever les Matelots des Navires Marchands : Qu'elle avoit accablé le Peuple d'impôts, sous prétexte de fournir aux frais d'une guerre étrangere, à laquelle il n'avoit point d'autre intérêt que celui d'une simple Alliance, & que ce-

pendant il s'y épuisoit sans comparaison davantage que dans la dernière, où il s'agissoit de la conservation de la Religion, des Loix, des Libertez des trois Roïaumes: Qu'elle avoit donné les mains à la désolation du Roïaume par des enrollemens forcez, & qu'on épuiseroit l'Etat plus d'hommes encore que d'argent, si on continuoit d'envoïer l'élite de la Nation dans le fond de l'Allemagne, en Savoie & en Portugal, où la plûpart avoient déja péri par le fer, par les maladies, par la disette & par les fatigues: Que cette Chambre avoit envahi les justes droits & les prérogatives des Seigneurs, qui sont l'ornement & le soutien de l'Etat: Enfin ajoutoit-on, le Peuple vous prie de ne pas souffrir de pareilles injustices & de prendre la défense du Public, qui vous offre jusqu'à la dernière goute de son sang pour soutenir une si digne résolution. Le sang Anglois est prodigué, disoit-on dans un autre Ecrit. Qu'a affaire l'Angleterre d'aller combattre les Ennemis de l'Empire, & quel avantage trouve-t-elle à s'épuiser d'hommes & d'argent pour secourir des Etats qui sont à trois cens lieues de nous? Ces discours qui n'étoient pas tout-à-fait déraisonnables ne firent pas alors grand effet; mais ils furent les semences du changement qui se fit peu à peu dans les esprits, changement qui sauva la France sans enrichir & sans aggrandir l'Angleterre.

Les nouveaux Ministres & Officiers que Sa Majesté se donna en Ecosse ne rendirent pas le Parlement plus docile. Au contraire, il eut encore plus de fermeté & plus de concert dans cette Séance, & il y fit passer en Actes ses résolutions, quelque exorbitantes qu'elles fussent. Le Duc de Queensbury fut remercié de ses services, quoiqu'il eût été des premiers à favoriser la Révolution & qu'il eût conduit son Regiment de Cavalerie au Prince d'Orange. On ôta à son frere le gouvernement du Château d'Edimbourg. La Charge de Grand Commissaire fut donnée au Marquis de Tweedale, quoique dans la séance précédente il eût été des plus ardens pour l'Acte de Sureté qui restreignit si fort l'autorité Roïale. Apparemment qu'on l'avoit gagné & qu'il avoit donné sa parole de tenir une conduite différente. Le Duc d'Athol Garde du Sceau privé eut encore la charge de Secretaire d'Etat de ce Roïaume. Le Gouvernement du Château d'Edimbourg fut donné au Lord Ross. On changea aussi le Grand Trésorier & le Sous-Trésorier.

C'est un usage établi depuis long-tems que, lorsqu'on cesse d'exercer ces sortes de charges, le Souverain fasse expédier une patente en forme de pardon. Le Conseil d'Angleterre se servit de la déposition du Duc de Queensbury pour marquer son autorité sur l'Ecosse. Il fit insérer dans cette patente que Sa Majesté vouloit que ce pardon fût aussi valable que s'il avoit été accordé par le Parlement d'Ecosse. Cette addition choqua les Ecossois. Ils firent opposition au Sceau & la patente ne put être signée qu'après que cette addition eut été raïée.

Après que la Cour eut fait ces arrangemens & qu'elle eut redoublé ses efforts pour augmenter le nombre de ses partisans, elle convoqua le

ANNE. 1704.

Parlement pour le dix-sept de Juillet. Il s'assembla au jour marqué & s'ajourna pour le vingt-deux. Le Grand Commissaire y lut la lettre de Sa Majesté. Elle se reduisoit à deux ou trois chefs. Elle faisoit entendre que leurs divisions seroient pour eux une source de troubles & de miseres, dont l'Ennemi commun ne manqueroit pas de profiter, pour les engager à faire une diversion, qui le mettroit en état de faire triompher le Papisme & d'exécuter d'autres projets ambitieux. Elle ajoutoit que l'unique moïen de prévenir ces malheurs étoit d'établir la Succession dans la Ligne Protestante comme avoit fait l'Angleterre. Enfin, après avoir recommandé l'affaire des subsides, elle assuroit qu'elle étoit dans la disposition de maintenir le gouvernement de l'Eglise & de l'Etat ainsi qu'il étoit établi & de consentir à tous les Actes qu'on jugeroit nécessaires pour la sûreté de l'une & de l'autre & pour prévenir toutes les atteintes qu'on pourroit ou qu'on voudroit y donner à l'avenir.

Ainsi, concluoit Sa Majesté, aïant fait ce qui dépendoit de nous, nous sommes persuadée que vous ne manquerez pas de votre côté à ce que vous devez & que vous ne laisserez pas échapper cette occasion de faire voir la sincerité des protestations qui nous ont été faites, & que c'est le véritable amour de votre patrie & le sentiment de ce que vous lui devez, non le manque d'obéissance & de respect envers nous, qui ont servi de fondement à nos dernières mésintelligences.

Mesures inutiles pour gagner le Parlement d'Ecosse.

Le Marquis de Tweedale, homme d'esprit & jusqu'alors fort zelé pour le bien de sa patrie, appuïa cette lettre d'un discours, dont l'éloquence, à ce qu'on prétend, alla jusqu'au pathétique. Il fut suivi du Comte de Seafield, Grand Chancelier, qui étoit parfaitement bien au fait de la maniere dont il falloit s'y prendre pour ménager le Parlement au gré de la Cour. Le Comte de Cromarty, Secretaire d'Etat, Homme d'un savoir choisi & du plus aimable caractere, mit ensuite tout en œuvre pour que cette Séance donnât à la Reine sa bienfactrice plus de satisfaction que la précédente. Malgré ces soins, ces représentations, ces reproches, le prudent Parlement suivit son but, qui étoit de se maintenir dans l'indépendance de l'Angleterre.

Dès qu'on eut examiné la lettre de la Reine & les dispositions du Commissaire & du Chancelier, il fut établi un Commité pour considérer les demandes & les propositions. Le Lord Seaton de Pidmeddon présenta un projet d'Acte, portant que la Chambre s'attacheroit, comme elle avoit déja fait, à sa Majesté & à son Gouvernement, & qu'elle ne décideroit rien par rapport à la Succession dans la présente Séance, mais qu'elle prendroit des résolutions pour le maintien du Gouvernement, qui pussent être exécutées après la mort de Sa Majesté & contribuer à affranchir le Roïaume de la domination Angloise, afin qu'on pût être en état de travailler à l'union des deux Roïaumes. Le projet étoit confus & il ne fut point agréé.

Le Duc d'Hamilton, qui avoit été fort attaché au Roi Jacques & qui peut-être l'étoit encore alors au Prétendant, proposa qu'on ne traiteroit point de la Succession à la Couronne, jusques à ce que le Parle-

ment d'Angleterre eût donné satisfaction au Roïaume d'Ecosse sur les demandes faites au sujet de la Sureté & d'un Commerce libre. Le Comte de Roxburgh ajouta que ce Parlement feroit des restrictions de Gouvernement pour rectifier celui qui étoit établi & pour assûrer la Religion, les Libertez & l'Indépendance de la Nation, avant que de travailler à établir la Succession. On disputa long-tems à laquelle de ces deux propositions on s'en tiendroit. Enfin, le vingt-huit de Juillet, à la pluralité d'un très-grand nombre, il fut résolu qu'on les uniroit en ces termes.

Résolu que le Parlement ne travaillera point à la nomination d'un Successeur jusqu'à ce qu'on ait fait un traité avec l'Angleterre pour régler notre commerce & d'autres affaires qui regardent l'intérêt de la Nation : d'ailleurs que le Parlement fera de telles restrictions & conditions de Gouvernement, qu'elles puissent assurer la Religion, les Libertez & l'Indépendance de cette Nation avant que de travailler à nommer à la Succession.

Résolutions vigoureuses de ce Parlement.

Le Comte de Marchmont, autrefois complice de la révolte du Duc de Monmouth & qui dans la Séance précédente de ce Parlement avoit ouvert l'avis d'armer les Ecossois & de leur faire faire l'exercice, remontra que, puisqu'on avoit résolu de ne point travailler si-tôt à l'affaire de la Succession, il étoit raisonnable qu'on prît du moins la résolution d'en exclure les Papistes. On répondit qu'on examineroit cette proposition une autre fois. Le Duc d'Hamilton ajouta que, quoiqu'il ne fût pas d'avis de nommer à la Succession, il seroit le premier à tirer l'épée contre un Successeur Papiste.

Le même jour il fut résolu qu'on accorderoit à la Reine un subside pour six mois. Il parut le trente qu'on s'étoit repenti de cette complaisance. Le Lord Ross proposa que le Parlement accorderoit seulement deux mois de subsides à Sa Majesté & qu'après que l'acte de Sûreté auroit reçu le consentement Roïal, on en accorderoit d'autres pour quatre mois. Le Lord Roxburgh enchérit sur ce Projet & en présenta un autre en ces termes.

Divers projets des Seigneurs Ecossois.

Accordé & résolu qu'on a lu pour la première fois l'Acte de Sûreté & que cet Acte & celui de Subside resteront sans être examinez jusqu'à ce que le Grand Commissaire ait reçu des instructions au sujet de l'Acte de Sureté, & qu'il sera alors libre au Parlement de joindre ces deux Actes, ou de les tenir séparez. Ce projet fut reçu avec applaudissement de la plus grande partie de l'assemblée. La résolution en fut prise le sixiéme d'Août.

Huit jours auparavant, on avoit parlé des Ecossois emprisonnez à Londres pour la conspiration dont on avoit fait un si grand bruit en Angleterre. Outre qu'on se croïoit flêtri par ces bruits, on y soupçonnoit du mystère. On prétendoit que les droits de la Nation étoient violez. Peut-être croïoit-on ces bruits faux en tout ou en partie. Ces raisons firent résoudre que le Duc d'Athol Garde du Sceau privé iroit trouver le Grand Commissaire pour le requérir d'écrire à la Reine & de la prier d'envoïer promptement en Ecosse les témoins & papiers au sujet de la conspiration, pour que le Parlement, selon son droit, prît connoissance

ANNE. 1704.

de cette affaire. En vain le Marquis de Tweedale représenta que cette demande étoit injurieuse à la Reine. On persista dans la réquisition & il fut obligé de faire ce qu'on souhaitoit. La demande étoit pour le moins aussi embarrassante que hardie. On n'osa ni la rejetter ni l'accorder entièrement. On prit le parti d'envoïer quelques papiers contenant partie des informations. Ils furent examinez avec beaucoup de soin & de vivacité, l'accusation parut peu fondée & le Parlement résolut, que les procédures faites en Angleterre contre les Sujets du Roïaume, sous un faux prétexte de Conspiration, de même que ce qu'on y avoit résolu au sujet de la Couronne, autant que cela touchoit l'Ecosse, étoient irréguliéres, illégitimes, donnant atteinte à la souveraineté, à l'honneur & à l'indépendance de la Nation. On résolut encore de présenter une Adresse à la Reine pour se plaindre du peu d'égard qu'elle avoit eu à la priere qui lui avoit été faite de la part de son Parlement pour l'envoi des Témoins & la communication des Papiers concernant la Conspiration. L'Adresse étoit des plus vives & contenoit même quelques menaces peu enveloppées. Je crois devoir la transcrire pour faire connoître la disposition où étoit alors la Nation & combien il falut que la Cour travaillât pour l'amener au point où elle la souhaitoit.

Adresse du Parlement d'Ecosse.

Nous les très-fideles Sujets de Votre Majesté, les Nobles, Barons & Bourgeois assemblez en Parlement, représentons humblement à Votre Majesté combien nous avons été frustrez dans notre attente, en ce qu'on n'a pas mis devant nous les papiers originaux touchant ce qu'on appelloit en Angleterre la Conspiration d'Ecosse, & en ce qu'on n'a pas envoïé ici les personnes qui avoient été examinées sur cette affaire, vû que nous l'avions demandé au commencement de cette séance.

C'est pourquoi, selon notre devoir, nous représentons à Votre Majesté la part que toute la Nation prend dans cette affaire, aïant déja été declaré dans cette Séance par une résolution du Parlement de Votre Majesté que la Chambre des Seigneurs du Parlement d'Angleterre, s'étant mêlée de cette affaire, avoit usurpé un pouvoir sur l'indépendance de la Nation, & sur la prérogative de Votre Majesté comme Reine d'Ecosse.

Nous supplions donc très-humblement Votre Majesté qu'il lui plaise de prendre de si justes mesures qu'on puisse à l'avenir empêcher que les Anglois ne se mêlent de ces sortes d'affaires.

Nous supplions aussi qu'il nous soit permis de représenter à Votre Majesté qu'il n'y a rien qui puisse plus nous empêcher de prendre les mesures qui nous ont été recommandées par Votre Majesté, par rapport à la Succession, que les procédures de la Chambre des Seigneurs faisant des usurpations de cette nature, & nous supplions très-humblement Votre Majesté que toutes les personnes & papiers, concernant cette affaire, qui ont été examinez en Angleterre, soient envoïez ici à la prochaine Séance du Parlement, afin que cette affaire puisse être examinée à fond & que ceux qui ont été injustement accusez soient justifiez & que les Coupables soient punis suivant l'exigence du cas.

Cette Adresse ne fut présentée qu'après la fin de cette Séance, qui fut terminée au commencement de Septembre. Sans l'union de l'Acte

des subsides avec l'Acte de Sûreté, elle l'auroit été bien plutôt. Le temps qu'il fallut pour consulter la Reine sur une circonstance si délicate & ménagée avec tant d'adresse, fut emploïé à perfectionner l'Acte de Sûreté & à prendre d'autres mesures fort importantes. Le trentième d'Août, on proposa deux Bils l'un pour exclure du Parlement tous ceux qui auroient des charges & des pensions de la Cour, tous Papistes, tous Etrangers qui n'auroient pas dans le Roïaume douze cens livres Sterling de revenu, c'est-à-dire selon le pié où l'argent est aujourd'hui en France, vingt-quatre ou vingt-cinq mille livres de rente; & l'autre pour augmenter le nombre des Députez des Provinces, afin de balancer le nombre des Pairs faits ou à faire. Ce dernier plut si fort que sur le champ on en ordonna la lecture.

Anne. 1704.

Il y eut encore dans le même tems un nouveau sujet de brouillerie. Le Worcester Vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales en Angleterre relâcha dans le Port de Leith. Il venoit des Indes & étoit richement chargé. Les Marchands Ecossois le firent saisir, parce que ce Vaisseau vendoit sous main des Marchandises des Indes, contre le reglement qui défendoit de porter en Ecosse aucune Marchandise de cette espece, si ce n'étoit pour le compte de la Compagnie d'Afrique. Une autre raison de la saisie, c'est que les Anglois avoient pris deux Vaisseaux Ecossois chargez de vins de France, quoique selon leurs privileges & leur indépendance ils pussent négocier avec quelque Nation que ce fût à moins que le Parlement n'eût fait quelque défense ou quelque exception à cet égard. Les deux Puissances, si je puis parler de la sorte, l'une apparemment par respect, l'autre de crainte d'échaufer encore plus les esprits, ne voulurent point se mêler de cette affaire & l'abandonnèrent au cours de la Justice ordinaire.

Arrêt du Vaisseau le Worcester.

Enfin la réponse de la Reine arriva bien plus favorable qu'on n'avoit sujet de l'attendre. Le Grand Commissaire eut ordre de donner le consentement Roïal à l'Acte. Il le fit le sixième d'Août, & le neuf de Septembre il proroga le Parlement jusqu'au vingt-huit d'Octobre. Ce seroit faire tort & insulter en quelque sorte à la sagesse de la Reine & de son Conseil que de supposer qu'elle passa l'Acte de Sûreté en vûe d'un Subside modique accordé seulement pour six mois. Elle avoit des raisons bien supérieures à celle-là. Sans cette condéscendance, l'union ne se feroit jamais faite & les Ecossois auroient sûrement pris d'autres mesures pour se procurer la sûreté qu'ils demandoient. Ils n'avoient presque plus qu'un pas à faire pour porter leurs mécontentemens à l'extrémité, & Louis XIV. étoit prêt à les appuïer, au lieu qu'elle avoit sujet d'espérer que sa bonté calmeroit les esprits & donneroit le tems de les gagner tout à fait. Je croirois supprimer un des bons morceaux de cette Histoire, si je ne rapportois pas cet Acte si souhaité des Ecossois, ou si du moins je manquois d'en donner un précis. C'est un monument pour l'Ecosse de ce qu'elle étoit, & il est impossible que le détail des précautions, que cette Nation crut alors devoir prendre pour conserver sa liberté & ses prérogatives, déplaise aux Anglois, toûjours disposez à repandre jusqu'à la derniere goute de leur sang pour leur défense,

La Reine consent à l'Acte de sureté.

ANNE. 1704. Précis de cet Acte.

Au cas de la mort de ſa Majeſté, ou de quelqu'un de ſes Succeſſeurs, le Parlement qui ſera alors ne ſera pas diſſous. Et ſi le Parlement n'eſt pas alors aſſemblé actuellement, il s'aſſemblera à Edimbourg, le vingtieme jour après le decès. S'il n'y a point de Parlement alors, les Etats ou Membres du Parlement précédent s'aſſembleront comme il eſt dit cy-deſſus. S'il y a quelques places de Membres vacantes, les Provinces ou Villes intéreſſées les rempliront. Aucun Catholique Romain ne pourra être Membre dudit Parlement, de même que nul Anglois, ou autre Etranger, quand même il auroit un titre Ecoſſois, s'il n'a pour le moins douze cent livres ſterling de rente dans le Roïaume d'Ecoſſe.

Leſdits Etats aſſemblez en Parlement auront le pouvoir d'adminiſtrer le Gouvernement de la maniere ſuivante. A la mort de ſa Majeſté, ſoit qu'elle laiſſe des Héritiers provenus d'elle, ſoit qu'elle n'en laiſſe point, ils feront prêter à celui qui ſuccédera le Serment du Couronnement, après lui avoir lû la déclaration des droits des Sujets & après l'avoir prié d'accepter la Couronne aux conditions contenues dans la ſuſdite déclaration, ce qui ſe fera dans l'eſpace de trente jours après que leſdits Etats ſeront aſſemblez ſi le Succeſſeur ſe trouve dans l'Iſle de la Grande Bretagne, & dans l'eſpace de trois mois s'il n'y eſt pas. Si le Succeſſeur eſt mineur, c'eſt-à-dire, s'il n'a pas dix-ſept ans accomplis, ils établiront une Régence dans ſoixante jours, à compter depuis celui de leur aſſemblée, pour prendre l'adminiſtration du Gouvernement juſqu'à ce que le Succeſſeur ait fait le ſerment du couronnement & qu'il ait pris le Gouvernement en main. Leſdits Etats continueront leur ſéance pendant trois mois, à moins qu'ils ne ſoient ajournez plûtôt par le Succeſſeur, ou par la Régence.

De plus, en cas que Sa Majeſté, ou quelqu'un de ſes Succeſſeurs, vienne à mourir ſans laiſſer d'Héritier ou de Succeſſeur légitime, leſdits Etats pourront nommer & déclarer un Succeſſeur à la Couronne & établir la Succeſſion ſur les Héritiers & Deſcendans dudit Succeſſeur, leſquels ſeront toujours de la Ligne Roïale & de la véritable Religion Proteſtante, pourvû que telle perſonne ne ſoit pas Succeſſeur à la Couronne d'Angleterre, à moins que pendant la preſente Séance du Parlement, ou pendant quelque autre ſous le Regne de Sa Majeſté à préſent regnante, on n'ait établi telles conditions qui pourront aſſûrer l'honneur & la ſouveraineté de la Couronne & Roïaume d'Ecoſſe, la liberté & le pouvoir de ſes Parlemens, la religion & le commerce de ladite Nation contre toute influence étrangere.

Leſdits Etats ne pourront nommer de Succeſſeur pendant les vingt premiers jours de leur ſéance. Mais ce terme paſſé, ils pourront procéder à la nomination. Ce ſera haute trahiſon d'adminiſtrer le ſerment du couronnement, ou d'aſſiſter à telle adminiſtration ſans l'ordre deſdits Etats de Parlement, ou de reconnoitre pour Roi ou Reine quelque Héritier de Sa Majeſté préſente, en cas qu'elle en laiſſe après elle, avant qu'il ait prêté le ſerment du couronnement & accepté la Couronne dans les termes de la Déclaration des Droits, ou quelque autre perſonne que ce ſoit, en cas que ſadite Majeſté ne laiſſe point d'Héritier, avant que ladite Perſonne ait prêté

prêté le Serment susdit, & accepté la Couronne non seulement sous les conditions contenues dans la Déclaration des Droits, mais aussi sous telles autres conditions de Gouvernement qui seront ordonnées dans le Parlement présent, ou dans quelque autre à l'avenir, lequel crime de Leze-Majesté ne pourra être pardonné sans le consentement du Parlement.

Et comme pendant l'interregne de vingt jours qui sera entre la mort susdite & l'assemblée des Etats de Parlement, supposé qu'il n'y ait point de Parlement assemblé dans le tems du decès, il est nécessaire que le Gouvernement soit administré par *interim*, il est arrêté que ladite administration après la mort de Sa Majesté, ou de quelqu'un de ses Successeurs Rois ou Reine d'Ecosse, sera mise entre les mains de tels Membres desdits Etats & du Conseil Privé qui se trouveront pour lors à Edimbourg. Lesquels Membres assemblez pourvoiront par *interim* à la conservation de la paix du Roïaume.

Les Commissions des Officiers d'Etat, des Seigneurs de la Trésorerie ou Echiquier, du Président du Conseil Privé, seront sursises par la mort du Roi ou de la Reine, excepté les Commissions des Sherifs & des Justiciers dans leurs places respectives.

Tous Fonciers & Seigneurs de fiefs Protestans, se pourvoiront d'abord d'armes nécessaires pour armer tous les hommes qui sont capables d'en porter sur leurs terres, ils les exerceront une fois par mois, & ils en prendront un serment de fidélité.

Tous Catholiques Romains, ou soupçonnez d'être tels, prêteront, quand ils en seront requis, le serment selon la formule dressée par le Parlement en mil sept cens.

Après la mort de sa Majesté, ou de quelqu'un de ses Héritiers, ou Successeurs, toutes les commissions de tous les Officiers des Troupes sur pied au dessus des Capitaines seront d'abord annullées. Mais les Capitaines, Lieutenans des Colonelles, Lieutenans Colonels & Majors continueront leur commandement, sans oser l'étendre de quelque maniere que ce soit, sous peine de haute trahison.

Tous les Officiers & Soldats qui sont en paie, aussi-tôt qu'ils auront appris la mort susdite, demeureront dans leurs Garnisons, ou s'y rendront au plutôt pour n'en plus sortir sans ordre desdits Etats, sous peine de haute trahison.

Enfin on casse & on annulle le dix-septieme Acte de la Séance du Parlement de mil six cens quatre-vingt seize & toutes autres Loix & Actes de Parlement, entant qu'ils ne s'accordent pas, ou qu'ils pourroient être censez ne pas s'accorder avec le présent Acte de sûreté.

Quelque détaillé que soit cet Acte, il y manquoit pourtant un article essentiel, sans quoi les mesures qu'on avoit prises pour assurer l'honneur & la souveraineté de la Couronne & du Royaume d'Ecosse, devoient être inutiles. C'étoit de statuer que l'Ecosse ne seroit jamais unie avec l'Angleterre, ou du moins qu'elle le seroit de manière à pouvoir s'en séparer & redevenir ce qu'elle étoit avant que de s'unir, en cas qu'il arrivât qu'un Roi

ANNE. 1704.

d'Angleterre n'eût pas droit au Roïaume d'Ecosse. Car enfin, ce Roïaume est aussi éteint aujourd'hui que l'est la Principauté de Galles en Angleterre, ou le Roïaume d'Orleans en France. Le changement du titre de Roi ou Reine d'Angleterre en celui de la Grande Bretagne n'empêche pas que cette extinction ne soit réelle. L'accessoire suit le principal; le nom se prend de la plus noble partie.

Ces troubles intérieurs & ces brouilleries domestiques ne diminuèrent en rien l'attention de la Reine pour la cause commune. Dès que son Général fut arrivé en Allemagne, elle lui fit tenir cent mille livres sterling & lui permit de prendre à son service autant de troupes qu'il le jugeroit à propos. Dans le même tems elle ratifia le Traité du Duc de Savoie, par où elle s'obligeoit de fournir à ce Prince quatre mille hommes entretenus & un subside annuel de quarante mille livres sterling. A ces conditions il s'engageoit à ne faire aucun accommodement avec la France que de concert avec les Anglois, & à s'emploïer de la manière la plus forte pour détrôner sa fille. Si l'Empereur & les Etats Généraux paioient aussi cherement les services de ce Duc, il avoit eu raison de quitter le parti de la France.

L'Envoïé d'Angleterre, selon les instructions qu'il en avoit reçues, joignit ses sollicitations & ses mémoires à ceux des Ministres des autres Princes, ses Alliez, pour porter les Louables Cantons à persister dans la demande qu'ils avoient faite à la France de la neutralité pour la Savoie. Le Ministre de cette Couronne fit tant par ses intrigues & apparemment par ses largesses, qu'ils s'en désistèrent & se contentèrent de l'obtenir pour le Chablais & pour le Fossigny. Peut-être aussi que la manière ferme dont il leur parloit & leur écrivoit fit plus d'impression sur cette fiere Nation que l'espece d'adulation & les ménagemens que les autres emploïoient pour les gagner. Il fallut pourtant qu'il s'humiliât dans une occasion. Je rapporte ce fait pour faire connoître & estimer le caractere des Suisses, & en même tems pour faire remarquer avec quelle attention les Ministres des Princes doivent peser leurs paroles. Dans un discours que fit le Marquis de Puisieux à la Diète de Soleurre, il lui étoit échapé de dire par une espece de reproche, que recevant incessamment des graces du Roi, ils y faisoient peu d'attention & ne se lassoient point de lui demander. Voici la manière dont ces paroles furent relevées par le Président de la Diète.

Fermeté des Suisses.

Messieurs les Deputez des Louables Cantons m'ont chargé de dire à Votre Excellence qu'ils ne reconnoissent que trois sortes de graces, celle qu'on accorde à des Criminels qui ont mérité la mort: celle qu'un Souverain accorde à un autre Souverain par des largesses & des bienfaits: & celle qu'un grand Monarque accorderoit à un Souverain moins puissant que lui en n'envahissant pas ses Etats. A l'égard de la premiere, les Louables Cantons, ne se trouvant en rien criminels, n'estiment pas être réduits à demander ou à recevoir aucune grace. Pour la seconde, ils ne croient pas aussi être redevables au Roi d'aucun bienfait ni largesse. Aiant l'honneur d'avoir avec Sa Majesté des Traitez, si elle y a satisfait de son côté, ils y ont satisfait parfaitement du leur. Ainsi n'étant qu'une exécution d'en-

gagement reciproque, & chacun aiant fait ce à quoi il s'étoit engagé, cela ne peut pas s'appeller une grace. Pour la troisieme, nous ne croïons pas que le Roi ait eu la pensée d'envahir nos Etats. Mais si la chose arrivoit dans la suite, ce qu'ils ne sauroient croire, j'ai ordre exprès de dire à Votre Excellence qu'en ce cas-là ils feroient les derniers efforts pour convaincre Sa Majesté qu'ils sont de véritables compatriotes & gens d'honneur, qui, plûtôt que de souffrir qu'on donne quelque atteinte à leur liberté, verseroient jusqu'à la derniere goute de leur sang.

La Liberté Angloise s'exprimeroit-elle mieux & plus noblement? L'Ambassadeur François n'eut point d'autre replique à faire que celle-ci. *Messieurs, s'il m'est échapé quelque mot ou quelque expression dans la chaleur du discours, je vous prie de n'y faire aucune attention; car je n'en ai aucun ordre du Roi.*

La défense du commerce avec la France & l'Espagne étoit regardée en Angleterre comme quelque chose d'essentiel à la cause commune. Le Parlement avoit cette année réïtéré ses instances auprès de la Reine, afin qu'elle interposât son autorité auprès des Etats Généraux pour les engager à continuer cette défense. Il seroit fort difficile de dire pourquoi on avoit ce point si fort à cœur, car l'Angleterre y perdoit à proportion autant que la France. Quelques-uns ont cru que c'étoit l'effet d'une intrigue des Torys, qui, n'étant point Marchands, vouloient du moins ôter aux Wighs cette branche de leur commerce. Mais cette conjecture paroît trop recherchée, & s'il est vrai que les Torys fussent affectionnez à la France, ou plûtôt à la personne qui y étoit réfugiée, loin de demander la défense du commerce avec cette Nation, ils auroient dû s'y opposer comme on faisoit en Ecosse. Cette defense venoit donc des Wighs mêmes, & le Duc de Marlborough en étoit le principal promoteur tant auprès de Sa Majesté qu'auprès des Provinces-Unies. En sacrifiant le profit qu'ils auroient fait avec la France, ils prétendoient assûrer la constitution présente du Gouvernement contre ses intrigues par l'interdiction de tout commerce & communication avec elle.

Les Hollandois commercent avec la France.

Les Etats Généraux, qui n'avoient point de pareils motifs, n'avoient consenti qu'avec bien de la peine & uniquement par complaisance à entrer dans les vûes de l'Angleterre. Leur complaisance ne dura que deux ans. Quelques instances que la Reine pût faire, les Postes furent rétablies, & on convint avec les Députez des deux Couronnes d'un traité de commerce. Ils prétendirent même que le rétablissement du commerce, surtout avec l'Espagne, pourroit devenir fort utile aux intérêts de Charles III, pour qui particulierement se faisoit la guerre. Leur vraie raison, c'est que leur commerce souffroit extrêmement, & qu'ils ne pouvoient voir sans chagrin que les profits qu'ils auroient pu faire avec la France fussent tous pour les Suisses & pour les Génois. Nous n'avons point chez nous de mines d'or & d'argent, disoient ces habiles Négocians. Nous n'avons pas de quoi charger nos Vaisseaux. Notre unique moïen de subsister & de nous enrichir est d'acheter des marchandises de France & de les vendre dans d'autres Païs, d'où on rapporte à la France les choses dont elle a besoin.

ANNE. 1704.

Ce commerce pourtant ne s'étendit pas indifféremment à tout. Les chevaux dont la France avoit un extrême besoin furent exceptez. Il fut même défendu, sous peine de mort, de lui en fournir, pour se conformer aux autres Souverains de la grande Alliance, qui avoient publié de pareilles défenses. Cette précaution fut inutile. On les vendit aux Suisses, & ceux-ci les vendirent aux François en si grande quantité que ceux, qui en France en avoient fait des amas, y perdirent considérablement.

Les troubles de Pologne, qui empêchoient le Roi Auguste Electeur de Saxe de fortifier de ses troupes la grande Alliance, étoient aussi l'objet des attentions de la Reine & il ne tint point à elle que le Roi de Suede n'interrompît le cours de ses vengeances & de ses victoires. Elle écrivit à ce Prince, non comme Roi de Suede, mais comme Membre de l'Empire. Cette lettre est du huit de Février. Elle lui représentoit le danger pressant où étoit l'Allemagne, & par une suite nécessaire la liberté de l'Europe, de succomber sous l'ambition de Louis XIV. Afin de piquer ce Prince d'une noble émulation, elle lui faisoit un détail des grands efforts, qu'elle avoit faits par terre & par mer sans aucun intérêt particulier, mais uniquement par générosité, pour la défense du Saint Empire & de la Liberté publique. Ce Prince pour son malheur ne se rendit point à ses sollicitations. Apparemment qu'il espéroit que Louis XIV. lui feroit grace, ou qu'il étoit incrédule sur son projet de Monarchie universelle.

La longueur du siége de Landau, qui ne capitula que le vingt-trois de Novembre, après avoir tenu soixante sept jours de tranchée ouverte, empêcha le Duc de Marlborough de venir aussi-tôt qu'on l'auroit souhaité recevoir les applaudissemens que méritoient ses Victoires. Je ne puis m'empêcher d'ajouter ici à ce que j'en ai déja dit que l'Histoire moderne n'en fournit point qui leur soient comparables. Dix mille morts, autant de prisonniers, cent pieces de canon, vingt-quatre mortiers, trois mille six cens tentes, trois cens mulets chargez, dix-sept paires de tymbales, trois cens drapeaux ou étendarts, un grand nombre de bonnes places prises, quatre-vingt lieues de Païs gagnées en furent la preuve & la suite. Ce Général commanda l'armée d'observation pendant ce long siége, où les Allemands à leur ordinaire manquoient de munitions de guerre, & il fallut que la Hollande leur en envoyât. Il s'empara de Tréves & de Traerbach. Il fit faire des magasins abondans, afin d'attaquer la France par cette frontiere qui étoit son endroit foible. Il fit un tour à Berlin, pour engager le Roi de Prusse à fournir des troupes pour la Savoie. Enfin le douze de Décembre il arriva à la Haie. On ne peut rien ajouter à la magnifique réception qu'on lui fit dans cette ville & dans les autres qui se trouvèrent sur son passage. C'est tout dire que jamais on n'en avoit tant fait pour Guillaume III. Capitaine & Négociateur tout à la fois. Il eut plusieurs conférences avec les Deputez de l'Etat; il s'efforça de leur faire comprendre la nécessité de faire un dernier effort, pour achever d'accabler la France la campagne prochaine & la réduire à accepter la Paix aux conditions qu'on voudroit lui prescrire; & entrant dans le détail, il leur dit que

sa pensée étoit qu'ils augmentassent leur Flotte de quinze Vaisseaux & leur Armée de terre de quinze ou vingt mille hommes. Un des Députez répondit, « Mylord, si j'étois en votre place, je tiendrois le même langage; & » si vous étiez à la nôtre, peut-être trouveriez vous que nous avons déja » trop fourni. »

Triomphe du Duc de Marlborough.

On l'attendoit à Londres avec la plus grande impatience du monde. Il y arriva le jour de Noël. Il y fut reçu avec tous les honneurs & toutes les distinctions que méritoient ses succès. Les Peuples couroient en foule sur son passage & le regardoient avec admiration. La Reine & le Prince de Dannemarc lui firent l'accueil le plus gracieux. Dès le lendemain de son arrivée, il fut complimenté de la part des Communes. Le même jour il se rendit à la Chambre Haute. Le Garde des Sceaux lui fit un compliment qui dut le satisfaire. *La Chambre des Pairs m'a ordonné de vous remercier de leur part des grands services que vous avez rendus à la Reine & à la Nation, à l'Empereur & aux autres Alliez, & de vos négociations dans les Cours d'Allemagne, qui n'ont pas eu un moindre succès pour le bien public que les batailles que vous avez livrées aux Ennemis cette derniere Campagne. Les Seigneurs vous félicitent aussi sur votre heureux retour & vous souhaitent une longue & heureuse vie, afin que, par votre influence & votre conduite, l'Europe puisse être entierement délivrée des fers, que la France lui préparoit depuis longues années.*

Il y avoit déja quelque tems que le Parlement étoit assemblé. L'ouverture de cette séance s'étoit faite le quatrième de Novembre par la Reine même, qui harangua selon la coutume. *Mylords & Messieurs,* dit cette Princesse victorieuse, *les grands & remarquables succès, dont Dieu a beni nos armes cette Campagne, ont excité nos bons Sujets dans toutes les parties de ce Roïaume à donner des marques de leur joie & de leur satisfaction unanime, & je m'assure que vous êtes tous assemblez dans la disposition de faire toutes les choses nécessaires, pour pousser efficacement cette guerre. Je suis certaine que, si nous profitons avec diligence de nos avantages présens, c'est le seul moyen qui puisse nous mettre en état de procurer à l'Angleterre le fondement d'une sureté durable & à l'Europe un ferme appui de sa liberté. C'est mon but. Je n'ai ni n'aurai jamais d'autre intérêt que celui d'assurer le bonheur de tous mes Sujets.*

Je vous demande les subsides nécessaires pour les besoins de l'année prochaine tant par mer que par terre, pour satisfaire aux traitez avec nos Alliez, sur quoi il est inutile de vous faire souvenir combien il est important de soutenir le crédit de la Nation tant au dehors qu'au dedans.

Je croi que vous trouverez plus de dépenses nécessaires pour l'année prochaine que celles dont on a fait mention dans la derniere Séance, & qu'il faut aussi pourvoir à quelques frais extraordinaires, qui se sont faits depuis, pour lesquels on n'avoit point de fonds.

La Reine finit son discours par exhorter les deux Chambres à une parfaite union entre elles, en leur représentant que la seule espérance des Ennemis étoit de les voir divisées, que la concorde seule pouvoit les faire triompher, & que pour elle, elle s'emploieroit de tout son pouvoir à les rendre un Peuple heureux & florissant.

ANNE. 1704.

Ce discours fut suivi de remercimens, de louanges sur la sagesse & sur le courage des ordres qu'elle avoit donnez si à propos, de protestations de dévouement, dont la preuve fut la promptitude à accorder les subsides, à les augmenter & à prendre de justes mesures pour les fournir promptement. La chose ne pouvoit être autrement. Les succès réels du Duc de Marlborough & ceux qu'on attribuoit à la Flotte flattoient trop la Nation pour que le Parlement en usât d'une autre façon.

Subsides extraordinaires.

Dès le commencement de Décembre il fut résolu qu'on accorderoit à la Reine deux millions quatre-vingt mille livres sterling pour quarante mille Matelots, y compris huit mille Soldats de marine; Cent mille livres sterling pour l'ordinaire de la Flotte; Huit cens quatre-vingt cinq mille cent quatre-vingt treize livres pour l'entretien des quarante mille hommes stipulez dans les traitez; Cent soixante & dix-sept mille cinq cens onze livres pour les dix mille hommes d'augmentation; Deux cens vingt-deux mille trois cens soixante & dix-neuf livres pour les troupes de Portugal; Trois cens soixante & dix mille livres pour la quote-part de sa Majesté aux Alliez; Quarante mille livres pour le Duc de Savoie; Six mille sept cens vingt-cinq livres pour remonter la Cavalerie; Vingt quatre mille six cens soixante-cinq livres pour recruter les troupes étrangères; Cinq mille cent trente-cinq livres pour deux Regimens d'augmentation en Portugal; Soixante huit mille cinq cens quarante six livres pour le Roi de Portugal; Trois cens cinquante sept mille livres pour les Gardes de la Reine & Garnisons du Roïaume; Cent vingt mille livres pour l'artillerie, soixante mille pour le transport des Troupes; Quatre mille pour faire circuler les Billets de l'Echiquier; Onze mille huit cens quarante quatre pour cinq mille honmmes d'augmentation sur la flotte; Quatre-vingt-sept mille cent vingt-trois livres pour l'entretien desdits cinq mille hommes, & Deux mille quatre cens quarante quatre livres pour l'entretien de deux Hôpitaux en Portugal. Ces sommes jointes ensemble montoient à quatre millions six cens vingt-quatre mille cinq cens quarante livres sterling, & le tout, qu'il me soit permis de le dire, pour l'exécution des desseins du feu Roi, qui vouloit la guerre à quelque prix que ce fût pour se conserver la Couronne.

Discours du Lord Haversham.

Cette augmentation étonnante de subsides vérifia à la lettre ce qu'avoit dit le Lord Haversham dans la séance précédente. *On nous rassemblera l'hyver prochain & on nous demandera encore davantage. Est-il possible qu'on abuse ainsi de la générosité d'une Nation, & que par des craintes exagerées on l'engage à se dépouiller elle-même ? Ainsi Aaron dépouilla les Israëlites sous prétexte de leur faire une idole. Qu'on pardonne à mon zele pour la tranquillité & le bonheur de la Nation, en quoi donc la France est-elle si terrible que nous devions sans cesse la craindre ? Fût-elle encore plus puissante, notre situation ne nous met-elle pas à couvert de son avidité & de son ambition ? Soïons unis, entretenons notre marine, & l'Europe entière conjurée contre nous nous attaquera en vain. Avions-nous donc tant d'obligation à la Maison d'Autriche, qu'il fallût nous épuiser pour la placer sur un trône, qui l'auroit mis en état de faire contre*

nous ce que nous appréhendions de la France ? Voisine comme elle est de nos côtes, peut-elle équiper une flotte que nous n'en soïons avertis, & dès qu'elle ne peut nous surprendre, en quoi peut-elle nous nuire ? Une vraie affection pour la Nation auroit profité des circonstances pour lui procurer quelque avantage solide, non pour l'engager dans une guerre ruineuse. Dunkerque par exemple, n'auroit-elle pas mieux valu que toutes les esperances de la Conquête des Indes ? Il faut l'avouer à notre honte, il n'est guères de Peuple que l'on leurre plus aisément que nous. Il ne faut que ces trois mots, France, Papisme, Prétendant, *pour nous faire oublier nos intérêts les plus essentiels.*

Anne. 1704.

Taxes universelles.

Pour lever promptement ces subsides, on eut recours aux moïens suivans. On établit pour cinq ans un droit de trente pour cent sur les marchandises des Indes Orientales. On augmenta de deux tiers pour quatre ans les droits sur le Tonnage & le Pondage. Les droits sur les eaux distilées, le caffé & le thé furent augmentez de la moitié pour cinq ans. On mit sur les toiles blanches une taxe de quinze pour cent. La taxe sur les Merciers fut continuée pour cinq ans. On imposa dix pour cent sur les drogues qui entreroient dans le Roïaume, & quatre pour cent sur les marchandises où il n'y avoit encore aucun droit. Les terres, héritages & autres biens personnels furent chargez de quatre chelings par livre sterling, c'est-à-dire, au moins d'un cinquième. Les pensions, offices, salaires, gages, émolumens annuels le furent d'un quart. Les Ministres, Avocats, Procureurs, Chirurgiens, Medecins étoient compris dans cette dernière imposition.

Les Communes entrent dans l'examen des Comptes publics.

En même tems que le Parlement entroit si parfaitement dans les vûës de la Reine par rapport aux subsides, il faisoit des examens & prenoit des résolutions qui ne devoient guères plaire à cette Princesse. La Chambre des Communes ordonna qu'on lui présenteroit divers comptes & états concernant les dépenses publiques faites ou à faire & en particulier les nouveaux Traitez faits avec les Alliez. La même Chambre résolut qu'aucun de ses Membres n'iroit desormais plaider à la barre des Seigneurs, sans qu'elle sût auparavant qu'elle étoit la cause & qui étoient les parties. Il fut aussi résolu qu'on ne permettroit à aucun Membre d'y aller plaider en cas d'appel des Cours d'Equité. Elle ordonna de plus que ceux qui avoient des gages provenans des taxes publiques & annuelles seroient incapables d'avoir séance dans la Chambre des Communes, & qu'on feroit un Bill pour en exclure ceux qui avoient des emplois & offices créez le dix-sept Fevrier mil six cens quatre-vingt quatre.

Affaire de la Conformité Occasionelle.

L'affaire de la Conformité Occasionelle fut reprise avec beaucoup de chaleur, quoique la Cour, la Ville, les Provinces mêmes souhaitassent qu'elle demeurât ensevelie & oubliée, & que les Ministres n'eussent rien négligé pour qu'on la réservât du moins à des tems où elle ne suspendroit & n'embarrasseroit point des resolutions plus importantes. Guillaume Bromley fut celui qui la proposa. Il eut contre lui dans la Chambre des Communes plusieurs d'entre ceux-là mêmes sur lesquels il avoit

ANNE. 1704.

le plus compté. De ce nombre fut Henry Boyle, Chancelier de l'Echiquier, & peu s'en fallut qu'on ne passât deux fois à la négative, savoir contre les deux premières lectures du Bill. Les Chefs des Torys, dont il étoit un, en étoient convenus dans une assemblée secrette du parti, & secondez des Whigs, ils firent effectivement l'opposition la plus vigoureuse à l'entreprise de Bromley. Néanmoins les Anglicans rigides l'emportèrent &, à la suggestion du Premier Secretaire d'Etat, comme on disoit alors, ils entreprirent d'unir ce Bill à celui de la Taxe sur les terres.

Bromley en consequence fit un discours, où il fit voir *que la Conformité Occasionelle étoit une scandaleuse & inexcusable hypocrisie: Qu'elle étoit condamnée par les plus sages & les plus religieux d'entre les Non-conformistes: Que jamais dans un Gouvernement éclairé on n'avoit commis les interêts du Public qu'aux personnes qui étoient de la Religion établie par les loix: Que le Test, sagement imposé par la puissance Legislative pour la sureté de l'Eglise Anglicane, lui étoit aujourd'hui aussi nécessaire contre les Non-conformistes, qu'il l'avoit été alors contre les Catholiques: Que cependant cette Loi si nécessaire aiant été deux fois rejettée par les Lords, il falloit l'attacher au Bill pour la taxe des Terres: Qu'on ne feroit à cet égard que suivre l'ancien & juste usage, qui vouloit que, quand les Peuples païoient à la Couronne des taxes onéreuses, la Couronne à son tour leur accordât les Loix favorables qu'ils demandoient.*

Cette proposition inquiéta d'autant plus la Cour & la Ville, qu'on voïoit bien que, si elle passoit, le Parlement seroit dissous, ce qui porteroit un grand préjudice aux affaires des Alliez. L'habileté du Secretaire Harley & de quelques autres prévint ces malheurs. Ils ne se contentèrent pas de l'argument général, qu'attacher à des Bills pecuniaires des Bills d'une autre nature, c'étoit ôter aux Pairs du Roïaume & à la Couronne même la voix négative, qui leur appartient, & détruire ainsi la constitution de l'Etat, en mettant le pouvoir législatif entre les mains des Communes seules. Le Lord Cutts entre autres représenta que le Duc de Marlborough avoit traité avec le Roi de Prusse pour huit mille hommes, dont le Duc de Sovoie avoit un besoin pressant; Que ces Troupes s'étoient mises en marche sur l'assurance donnée par les Communes qu'elles feroient bon les Traitez conclus par la Reine; Qu'il ne falloit pour arrêter ce secours que continuer à rendre le Bill de la Taxe & celui de la Conformité dépendans l'un de l'autre; Que les Prussiens dégoutez de cette inconstance laisseroient périr un Allié, que les Anglois abandonnoient les premiers. Il ajouta que la Nation Angloise étoit parvenue au plus haut point de considération. « L'Europe attentive a les yeux ouverts » sur les résolutions du Parlement, continua-t-il. C'est à nous à faire en» sorte qu'une division entre les deux Chambres ne déconcerte point les » vûes de la Grande Alliance & ne donne point aux François le même avan» tage sur nous que nous avons obtenu sur eux à la Journée de Bleinheim.» Le Chancelier de l'Echiquier, s'exprimant dans le même sens, demanda, *si, après une pareille inconstance, il y auroit un homme sage qui voulût risquer*

son

fon bien sur un vote des Communes. Non sans doute, reprit-il. *Qui donc voudroit hazarder là-dessus le salut de l'Angleterre & de l'Europe?* Le Chevalier Jean Hollis, voïant que plusieurs Anglicans abandonnoient le parti de la Haute Eglise, dit que, pour lui, il avoit toûjours été opposé à ce Bill. *Mais qu'il s'étonnoit que tant de Membres des Communes, qui avoient continuellement représenté l'Eglise Anglicane comme sur le penchant de sa ruine, si ce Bill ne passoit pas, le laissassent eux-mêmes tomber. S'ils le croient nécessaire & raisonnable, comment peuvent-ils justifier leur démarche d'aujourd'hui? Je m'en rapporte à leur conscience,* continua-t-il. *Du reste, je souhaiterois fort, pour l'amour d'eux & du Roïaume, qu'ils se fussent ainsi unis avec nous, il y a deux ans. Ils auroient épargné à la Nation bien de l'embarras & de l'inquiétude, & se seroient sauvez de la confusion de laisser leur parti dans la peine.* Le Chevalier Thomas Littleton dit ensuite ces mots remarquables: *Nous nous flattons en attachant les deux Bills d'imposer la nécessité aux Lords de les accepter tous deux. Mais supposons qu'ils jugent à propos de séparer ce que nous avons joint, & qu'ils nous fassent dire qu'ils acceptent le Bill pécuniaire, mais qu'ils veulent prendre l'autre en considération, je vous prie, à qui est-ce que la Nation se prendra du retardement des affaires publiques?*

Le Bill ne laissa pas d'être lû pour la troisieme fois & on l'envoya aux Seigneurs. La Reine depuis quelque tems avoit soin de se rendre dans leur Chambre, lorsqu'on y agitoit des affaires importantes, & par là, outre qu'elle s'instruisoit du fonds des matieres & des vûës des Partis, elle étoit à portée de remettre l'ordre & le calme dans les délibérations. Ce fut un bonheur qu'elle y eut assisté cette fois-ci. On parla des deux côtez avec beaucoup de chaleur. Mais le Bill fut abandonné après la premiere lecture.

Autre Discours du Lord Haversham.

L'Acte de fureté dressé par le Parlement d'Ecosse & le consentement Roïal que la Reine avoit jugé à propos d'y donner ne pouvoient manquer de faire grand bruit en Angleterre & de devenir l'objet de l'attention des Seigneurs & des Communes. Le Lord Haversham avec sa liberté, son éloquence & sa sagacité ordinaire entama le premier cette matiere dans un discours, qu'il fit aux Seigneurs le quatre Décembre de l'année derniere. Comme il y toucha quantité d'autres faits importans & que cette Piece est d'un stile si concis qu'on ne pourroit l'abbreger sans la rendre obscure, ou sans en retrancher des choses essentielles, je croi faire bien de la transcrire. On m'en saura gré & les personnes de goût la liront avec une vraie satisfaction. *Cette Chambre étant le seul endroit où on puisse faire ses complaintes, j'espére que Vos Seigneuries me pardonneront la liberté que je prends. Je m'éloignerai de la médisance & me garderai bien de diminuer les justes louanges dûës à qui que ce puisse être.*

Je croi fermement que la miraculeuse victoire remportée sur les François sous le commandement du Prince Eugene & du Duc de Marlborough, considérée dans toutes ses circonstances, sur-tout le secret extraordinaire avec lequel les ordres ont été exécutez, est la plus grande qu'aucune Histoire puisse fournir.

Quoique notre succès sur mer n'ait pas égalé celui de terre, le courage & la

ANNE. 1704.

bravoure Angloise s'y est toûjours fait voir la même. Je ne puis pas à la verité congratuler le Chevalier Roock d'une entiere victoire sur les François, mais je le félicite de tout mon cœur de son heureuse délivrance & de ce qu'avec une Flotte si mal pourvuë & affoiblie par le départ de cinq ou six Vaisseaux Hollandois, qui furent rappellez un peu avant la bataille, il a rendu, ce me semble, un service considérable. En dire davantage, ce seroit flatterie; & en dire moins, ce seroit injustice.

Mylords, les Flottes d'Angleterre sont sa gloire & sa garde; ce sont elles qui protegent notre commerce & qui assûrent nos côtes. Vos Seigneuries en sont si persuadées que dans les dernières séances vous recommandâtes ces deux points à Sa Majesté dans deux Adresses pleines de respect, mais fort pressantes. Mais nous avons été si éloignez de recevoir les fruits, que nous espérions des soins de Vos Seigneuries, que quiconque jettera les yeux sur ce qui s'est passé la campagne dernière, verra nos côtes abandonnées & notre commerce exposé. Saint Pol Armateur François est à l'ancre dans le Canal. Nos Marchands loin d'être protégez voient enlever leurs bâtimens. Nos vaisseaux de guerre sont même pris dans la Manche. Ce qui augmente notre infortune, c'est de voir nos ennemis se servir de nos Vaisseaux contre nous & être pourvus des choses nécessaires par nos Gens, comme étoit l'Escadre du Comte de Toulouse, si un témoin oculaire qui est à la porte peut en être cru.

Mylords, que nos victoires soient telles qu'on voudra par Terre, tant que la France sera si puissante par Mer & qu'elle la devient encore plus chaque jour, non seulement par ses augmentations, mais aussi par notre facile concession, comme a été celle de Saint Christophle, de Terre-Neuve & de la Baïe de Hudson, pendant que notre trafic est ainsi négligé & les avis de Vos Seigneuries ainsi méprisez par les pernicieux conseils, on ne sait de qui, l'Angleterre selon moi ne peut jamais être en sûreté.

Une autre chose que je dois remarquer est l'état présent de l'argent monnoïé, & j'ose dire que, si on continue le transport de tant d'especes hors du Roïaume, il en restera très-peu chez nous. La France peut être battuë; mais il faut que l'Angleterre soit mendiante. Je sai que nous sommes peu sensibles à cela, parce qu'il y a des billets qui courent pour argent comptant. Mais s'il arrivoit qu'on les empêchât de circuler, je prie Dieu qu'il nous préserve d'une ruine subite.

La derniere remarque que j'ai à faire regarde l'Ecosse. Il n'y a qu'à exposer simplement le fait pour faire voir combien il mérite notre attention. Un peu avant la séance du Parlement de ce Roïaume là, on trouva à propos de faire quelque changement parmi les Ministres, & il y en eut qui furent dépossédez pour faire place à d'autres de chaque parti, lesquels auroient pû avoir de l'influence sur le reste. Les choses ainsi préparées, le Parlement s'assembla le seize de Juillet, & quoique la succession dans la ligne Protestante fût la principale affaire qui lui fût recommandée par une lettre de la Reine, cependant ce ne furent que remises & mépris, tellement que le tout aboutit à rien, tant à cause que les Ministres étoient foibles & divisez, que parce qu'eux ou ceux qui avoient le maniment des affaires ici n'ont jamis été sinceres, ni bien intentionnez pour la succession. C'est un fait évident; car à l'ouverture de la séance Mylord Secretaire fit distinction entre un secret & une volonté revelée. Non seulement cela, mais au quatrieme sederunt

il y eut débat pour un Bill d'exclusion. Je le prends formellement de même, quoiqu'il porte le titre d'Acte de sureté. Il fut lû pour la premiere fois le dix-sept d'Août & on ordonna qu'il resteroit sur la table jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles d'Angleterre, & le vingt il passa en Loi. Y-a-t-il aucune personne raisonnable qui puisse croire que ceux qui furent les promoteurs de ce Bill d'exclusion, ou ceux qui conseillèrent ici de le passer, puissent être réellement pour la Succession des Anglois? Je sai qu'il y a une exception dans ce Bill, mais telle qu'elle pouvoit bien être omise, car celui qui demande ce qu'il sait qu'on ne lui accordera pas, demande le refus. Ce n'est pas encore tout, puisque ce Bill d'exclusion, comme je l'appelle, ne permet pas seulement, mais ordonne à toutes Villes & Villages d'être armez & de faire exercer une fois par mois les hommes capables de porter les armes.

Tel étant le fait, comme je crois vous l'avoir représenté au vrai, assûrément, Mylords, il mérite votre considération. Je ne ferai plus qu'une remarque ou deux. Il y a deux causes des troubles, beaucoup de mécontentement & une grande pauvreté. Quiconque voudra jetter les yeux sur l'Ecosse, trouvera ces deux choses dans ce Roïaume. Il est certain que la Noblesse d'Ecosse est aussi cultivée & aussi brave qu'aucune Nation en Europe, & en général elle est mécontente. Quant au Peuple, il est fort hardi, mais très-pauvre. Et qui est l'homme qui répondra de ce qu'une si grande multitude si bien armée & si disciplinée sous de pareils conducteurs pourra entreprendre, sur tout depuis que les occasions causent un si grand changement dans les hommes? Et ils ne manqueront jamais de promesses ni d'assistance de la part de la France. D'ailleurs, Mylords, je regarde comme le plus grand danger pour l'Angleterre, qu'il y ait la moindre ombre ou prétention d'une nécessité d'être armé dans ce Roïaume.

Enfin, Mylords, je croi que chacun souhaiteroit que ces choses ne fussent jamais arrivées, & selon mon avis, il n'y a personne qui ne doive dire qu'elles ne devoient point avoir été faites. Je finis par une sentence de Mylord Bacon. Qu'on se garde, dit-il, *de souffrir que quelqu'un fomente des matieres de troubles; car personne ne peut empêcher qu'une étincelle ne puisse mettre tout en feu.*

Si quelque chose de ce que j'ai dit mérite d'être considéré, je vous prie de le faire; sinon, je vous demande mille pardons d'avoir abusé si longtems de votre patience.

Ce discours est certainement beau. Tout autre qu'un Anglois doit envier le sort d'une Nation, à qui il est permis de penser & de parler sensément sur les affaires publiques, sans être regardé & poursuivi comme un rebelle, ou du moins comme un esprit dangereux. Mais la partie qui regarde les affaires d'Ecosse auroit été bien plus à propos dans la séance précédente. On connoissoit alors les prétentions des Ecossois, & il y auroit eu plus de mérite à les empêcher d'être exécutées qu'à arrêter les suites de cette exécution.

Résolutions vives contre les Ecossois.

Ces remarques du Lord Haversham furent considérées des Seigneurs avec beaucop d'attention, & peut-être avec plus de vivacité qu'il ne l'auroit lui-même souhaité. Leurs résolutions furent telles qu'elles étoient plus propres à augmenter le mal qu'à le guérir, & si les Ecossois en avoient pris de pareilles, les choses auroient bientôt été aux dernieres extrêmitez. Voici ces résolutions.

ANNE. 1704.

Premierement. Pour prévenir les mauvais effets qui pourroient arriver des Actes passez depuis peu au Parlement d'Ecosse, la Chambre est d'avis de donner pouvoir à Sa Majesté de nommer & établir des Commissaires de la part de l'Angleterre pour traiter d'une parfaite & entiere union des deux Roïaumes avec des Commissaires qui seront établis de la part de l'Ecosse. Mais ce pouvoir ne pourra être exécuté qu'après qu'on aura passé un Acte de Parlement en Ecosse pour cet effet.

Secondement. Après le jour qui sera marqué aucuns Sujets d'Ecosse, excepté ceux qui sont présentement établis & habitans en Angleterre, en Irlande, ou dans les Plantations de Sa Majesté, & qui sont actuellement employez au service de Sa Majesté par Mer & par Terre, ne jouiront des franchises ni des privileges des Anglois, jusqu'à ce qu'on soit tombé d'accord d'une parfaite & entiere union des deux Roïaumes & que la succession à la Couronne d'Ecosse soit déclarée & établie par un Acte de Parlement en Ecosse de la même maniere qu'elle a été établie en Angleterre.

Troisiemement. Après ledit jour, aucuns bestiaux ne pourront être amenez d'Ecosse en Angleterre, ni en Irlande, sous peine de confiscation, jusqu'à ce qu'on soit convenu de ladite union.

Quatriemement. Le Grand Amiral d'Angleterre, ou les Commissaires de l'Amirauté seront requis de donner des instructions aux Commandans de tous les Vaisseaux de Sa Majesté, pour se saisir des Vaisseaux Ecossois qui trafiquent avec les Ennemis de Sa Majesté, & de nommer un certain nombre de Vaisseaux pour croiser dans les endroits propres à cet effet.

Cinquiemement. L'opinion de la Chambre est encore qu'on prenne des mesures pour prévenir le transport des laines d'Angleterre & d'Irlande en Ecosse.

Avant que de réduire en Bill ces résolutions, on leur prépara la voie au Trône par une Adresse du même goût, qu'on se hâta de présenter à la Reine.

Aiant pris en considération divers Actes passez depuis peu au Parlement d'Ecosse & pesé mûrement les dangereux effets qui en peuvent arriver tant à l'égard du Commerce que pour la paix & la tranquillité de ce Roïaume, nous avons cru être indispensablement obligez, selon notre devoir envers Votre Majesté & notre Patrie, de procéder & d'aviser sérieusement aux expédiens les plus convenables pour prévenir ces grands maux.

Et comme dans cette vuë, nous préparons diligemment des Bills, afin qu'étant présentez à Votre Majesté suivant la méthode du Parlement, ils puissent recevoir son approbation Roïale, nous espérons qu'ils produiront un bon effet. Ainsi nous nous trouvons obligez de représenter humblement à Votre Majesté, que nous croïons absolument nécessaire pour la sûreté de ce Roïaume qu'on donne des ordres prompts & efficaces pour mettre la Ville de Newcastle en état de défense, pour assûrer le Port de Tinmouth, pour réparer & augmenter les fortifications des Villes de Berwick, Carlisle & Hull.

Nous supplions aussi Votre Majesté d'ordonner que les Milices des quatre Provinces septentrionales soient disciplinées & pourvues d'armes & de munitions, afin qu'elles se trouvent prêtes à servir en cas de besoin, & nous conseillons à Votre

Majesté d'avoir sur pied un nombre suffisant de troupes reglées sur les frontieres septentrionales d'Angleterre & dans celles du nord de l'Irlande.

Nous estimons aussi que, dans la situation présente des affaires, il est nécessaire qu'il plaise à Votre Majesté d'ordonner que les loix soient fidelement exécutées contre les Papistes, ou réputez tels, & contre toutes Personnes qui refusent ou négligent de prêter les sermens à Votre Majesté: de même qu'à l'égard de leurs armes & chevaux; & qu'il soit fait une exacte relation au Conseil de Votre Majesté de tout ce qui aura été fait en exécution de vos commandemens; afin qu'on sache quelles sont les personnes qui auront fait leur devoir en cette occasion.

Je suppose & je me fais une espece de devoir de croire que les Seigneurs vouloient le bien. Mais ils prenoient un chemin bien contraire à leur but. Ces manieres hautes, impérieuses, violentes, qu'ils conseilloient à la Reine de prendre avec les Ecossois, étoient-elles propres à les gagner? Il falloit les supposer stupides au dernier point, pour ne pas profiter des circonstances de repousser la violence & l'oppression. Je cherche en vain, je ne trouve pas qu'on eût pû donner des conseils plus propres à changer ces brouilleries en une guerre ouverte.

Les Communes entrèrent dans les sentimens des Seigneurs & ajoutèrent même à leurs résolutions déja trop rigoureuses, qu'on empêcheroit aussi l'entrée des Toiles d'Ecosse en Angleterre & en Irlande, qu'on défendroit le transport des mêmes Toiles dans les Colonies d'Amerique, & qu'en leur place on y porteroit des Toiles d'Irlande, qu'on empêcheroit le transport en Ecosse d'aucuns chevaux, armes ni munitions d'Angleterre ni d'Irlande. La Reine se donna bien de garde de suivre des conseils de cette nature. Elle répondit en général à l'Adresse des Seigneurs qu'on auroit soin de faire visiter les places frontieres de l'Ecosse & qu'on y entretiendroit des Garnisons sur le pied des années passées. Un peu d'attention de la part des deux Chambres sur le grand intérêt, qu'avoit personnellement la Reine aux affaires d'Ecosse, leur auroit fait connoître que la modération & la tranquillité de cette Princesse au milieu de ces troubles & de ces excès, ne pouvoient être fondées que sur des espérances & des assûrances de les voir bientôt finir. Peut-être qu'on s'en doutoit & qu'on ne faisoit tant de bruit que pour arracher un secret qu'il étoit essentiel de garder.

Prudence de la Reine.

On fit aussi beaucoup d'attention aux autres remarques du Lord Haversham. En conséquence de ce qu'il avoit dit des succès médiocres de la Flotte, la Reine fut suppliée de communiquer à la Chambre les ordres qu'on avoit donnez à l'Amiral Rook. On entendit plusieurs témoins pour vérifier la déposition du Capitaine Edwards, qui s'étoit fait fort de prouver que les François avoient tiré des Provisions d'Irlande & d'Angleterre pour entretenir leur Flotte. Ce que ce Lord avoit dit du transport de l'argent hors du Roïaume, donna occasion à un démêlé assez vif. Les Comtes de Worcester & de Nottingham insistèrent sur cette remarque, & ils l'appuïèrent de manière que le Lord Godolphin, Grand Trésorier, se crut personnellement attaqué. Il répondit en homme picqué qu'il n'étoit pas

ANNE. 1704.

difficile de prouver qu'il n'y avoit jamais eu tant d'argent en Angleterre qu'il y en avoit pour lors: Que cependant il savoit un moïen sûr d'augmenter cette abondance & d'empêcher le transport des especes dans les Païs Etrangers; qu'il n'y avoit qu'à faire une paix fourrée avec la France. « Mais, ajouta-t-il, je laisse juger à tout homme de bon sens si ce n'est pas » là le moïen de perdre & notre argent, & encore notre païs par dessus » le marché.» Cette reponse n'étoit qu'un lieu commun & le refrain ordinaire des Wighs contre les Torys. On auroit pu lui répondre qu'on laissoit juger à tout homme de bon sens si on ne pouvoit faire avec la France une paix solide, avantageuse même, dans les circonstances présentes, & si une paix de cette nature exposoit la Nation à perdre son argent & son païs.

Au milieu de ces recherches & de ces contestations qui ne devoient guères plaire à la Reine, on lui présenta une Adresse qui dut être fort de son goût. Les Communes y parloient avec de grands éloges des glorieuses victoires remportées par les Armées de Sa Majesté & de ses Alliez, sous la conduite du Duc de Marlborough, & prioient la Reine de vouloir penser aux moyens les plus propres qu'il y auroit pour éterniser la mémoire des services que ce Duc avoit rendus. Elle ne laissa point refroidir cette ardeur, & cinq jours après, elle leur envoya ce Message par le Chancelier de l'Echiquier.

Sa Majesté, ayant considéré l'Adresse de cette Chambre au sujet des grands services rendus par le Duc de Marlborough, a jugé à propos d'accorder le droit de la Couronne sur la terre & manoir de Woodstock & sur la division de Wooton à lui & à ses Héritiers, & Sa Majesté demande l'assistance de cette Chambre en cette occasion extraordinaire. Le Gouvernement des Parcs avec les rentes & profits du manoir & de la division étant déja engagez pour deux vies, Sa Majesté trouve bon que cette hypotheque soit purgée.

Les Communes perdirent encore moins de tems que la Reine. Le Bill fut dressé sur le champ, &, afin que rien n'arrêtât l'exécution, la Reine fut priée d'avancer l'argent nécessaire au Comte de Lichtfield, à qui le Roi Jacques avoit engagé ces domaines, en lui faisant épouser une fille naturelle de Charles II. On parla d'eriger à ce Duc une statue dans une nouvelle place qu'on feroit bâtir à Londres. Mais ces projets étoient apparemment des projets du Peuple, car dans un Roïaume ces sortes d'honneurs doivent être & sont reservez à la Majesté Roïale. On dit pourtant que les Wighs, dont ce Duc embrassa alors ouvertement le Parti, firent frapper une médaille en son honneur, où il étoit qualifié de Vainqueur des François & des Bavarois; c'étoit apparemment pour le dédommager de ce qu'ils l'avoient traité après ses deux premieres Campagnes de Vainqueur sans défaite; *Victor sine clade.*

Mortification donnée au Duc de Marlborough.

Tandis que les Communes travailloient pour la gloire & pour les intérêts du Duc de Marlborough, les Seigneurs lui portèrent des coups assez rudes. Sans doute que l'envie y avoit autant de part que le zele du bien public. Dans l'examen des comptes & des affaires de la Marine, trouvant beaucoup

d'abus dans l'Amirauté, ils présentèrent à la Reine une Adresse, où ils se plaignoient vivement de ce que l'Amiral Churchill, frère du Duc de Marlborough, tiroit les émolumens & même la dépense de sa table, comme ceux qui servoient actuellement, sans pourtant qu'il rendît le moindre service: Que cette dépense inutile, jointe à tant d'autres & aux sommes qui se perdoient dans un gouffre inconnu, faisoit que les fonds assignez pour la Marine étoient en arriere au moins d'un million trois cens mille livres sterling. Cette affaire suscitée contre cette famille dans le tems même de sa plus grande faveur dut faire sentir à son chef qu'il avoit tout à craindre pour la suite, & que c'est un crime impardonnable en Angleterre que d'être tellement élevé au dessus des autres qu'on absorbe tout & qu'on attire tout à soi.

Jusqu'ici les Chambres avoient tenu la promesse qu'elles avoient faite à la Reine d'éviter & d'écarter tout sujet de division pendant cette Séance. Elles ne purent garder cette promesse jusqu'à la fin. La désunion s'y mit & fut si violente qu'on regarda comme un bonheur que ce Parlement dût finir.

1705.

La Chambre des Communes fit arrêter quelques personnes d'Aylesbury accusées d'avoir violé les loix concernant l'élection de quelques Membres du Parlement. Les Prisonniers eurent recours à la Cour du Banc de la Reine pour obtenir leur élargissement sous caution suivant la fameuse Loi *Habeas Corpus*. Des quatre Juges l'un opina à leur accorder leur demande, & les trois autres la refusèrent. Les intéressez dans ce refus interjettèrent leur appel comme d'abus à la Chambre des Pairs. L'appel y fut reçu & la Sentence de la Cour du Banc de la Reine déclarée abusive & donnant atteinte à un des plus beaux privileges de la Nation Angloise. Sur cette décision des Seigneurs, les Communes prirent feu & présentèrent une Adresse à la Reine, où dans les termes les plus forts elles lui remontrèrent le droit indubitable des Communes assemblées en Parlement d'emprisonner pour violation de leurs Privileges; que les emprisonnemens par ordre de la Chambre ne devoient être examinez par aucune Cour; que jamais on n'avoit interjetté de semblables appels, & que comme cette Chambre avoit marqué son zele & sa fidélité par sa promptitude à accorder & à trouver les grands subsides qu'on lui avoit demandez, elle se reposoit aussi entièrement sur la bonté & la justice de Sa Majesté, qui ne souffriroit pas qu'on fît rien qui pût tendre à la destruction des droits & des privileges de ses fidelles Communes.

Il fut aussi résolu que ceux qui avoient favorisé, sollicité, conseillé ce recours à la Loi *Habeas Corpus*, au nom des gens emprisonnez, étoient coupables d'avoir semé des querelles entre les Seigneurs & les Communes, qu'ils étoient perturbateurs de la paix du Roïaume & qu'ils avoient tâché de renverser les droits & les privileges des Communes d'Angleterre. Sur le champ on établit un Commité pour en faire la perquisition, en conséquence de laquelle sept ou huit personnes furent encore arrêtées.

ANNE. 1705. Brouilleries des Chambres sur leur jurisdiction.

L'Adresse, deux jours après qu'elle eut été présentée, c'est-à-dire, le neuf de Mars, fut répondue par un message assez peu satisfaisant. Il portoit que la Reine avoit beaucoup de chagrin que les Communes crussent qu'elle avoit agi contre leurs privileges, pour lesquels elle avoit autant d'égard que pour sa propre prérogative. Qu'ainsi la Chambre des Communes pouvoit être assûrée que Sa Majesté ne feroit rien qui pût lui donner aucun sujet de plainte. Mais que comme cette affaire qui est du ressort des procédures en justice étoit de la derniere importance, Sa Majesté croioit nécessaire de peser & de considérer soigneusement ce qu'elle devoit faire dans une occasion de si grande conséquence.

Les Seigneurs prirent aussi cette affaire en considération & décidèrent qu'aucune des deux Chambres du Parlement n'avoit pouvoir de se faire de nouveaux privileges: Que celle des Communes en emprisonnant les cinq personnes d'Aylesbury, s'en étoit arrogé un nouveau qu'elle ne sauroit justifier: Que chaque Anglois avoit droit de solliciter & d'obtenir un *Habeas Corpus*: Que la permission d'appeller comme d'abus n'étoit pas une grace, mais un droit du Sujet, & que les Communes, en censurant des personnes pour avoir procuré un *Habeas Corpus*, faisoient une entreprise de dangereuse conséquence.

Pendant les Conférences que les deux Chambres jugèrent à propos d'avoir par leurs Députez sur cette matiere intéressante, le Sergent d'Armes des Communes leur rapporta qu'il avoit reçu deux ordres de l'*Habeas Corpus* sous le Grand Sceau d'Angleterre, pour amener devant le Lord Garde des Sceaux deux prisonniers faits par un ordre de l'Orateur à cause qu'ils avoient sollicité des *Habeas Corpus* pour les prisonniers d'Aylesbury. Cet incident rompit les Conférences. Les Seigneurs présentèrent une Adresse à la Reine & les Communes prirent les résolutions les plus vigoureuses, savoir, qu'aucun du tiers Etat d'Angleterre, emprisonné par ordre de la Chambre pour infraction des privileges ne pouvoit par un ordre de l'*Habeas Corpus* être mené en aucun lieu, ni devant aucune Cour de Justice, pendant la séance du Parlement qui l'a emprisonné. Que le Sergent d'Armes n'obéïroit point aux-dits ordres d'*Habeas Corpus*. Que la Chambre le protégeroit dans son refus; Et que le Clerc de la Chambre informeroit le Lord Garde des Sceaux de ces Résolutions, afin qu'il suspendît ses ordres, comme contraires aux Loix & aux Privileges des Communes d'Angleterre. A ces Résolutions qui se prirent le dix-neuf on ajouta le vingt-quatre que les Procédures touchant les prisonniers d'Aylesbury, avoient été faites pour maintenir les anciens & indubitables Privileges des Communes d'Angleterre, & qu'on imprimeroit tout ce qui s'étoit dit dans les Conférences, aussi bien que tous les Papiers concernant la même affaire & particulièrement les lumières tirées des anciens journaux.

Parlement congédié.

Ces Résolutions des Communes, non plus que l'Adresse des Seigneurs, n'eurent pas grand effet. La Reine fatiguée de ces débats, & ayant d'ailleurs tout ce qu'elle pouvoit souhaiter, tant par rapport aux subsides qu'à la reconnoissance pour les services de Mylord Duc, termina le vingt-cinq

cette

cette séance, qui fut la derniere de ce Parlement. Sa Majesté donna son consentement à quantité d'Actes, dont la plûpart regardoient les subsides. Elle remercia gracieusement les Communes de leur constante & diligente application. *Je vous remercie de tout mon cœur des grands subsides par lesquels vous me mettez en état de continuer cette guerre si nécessaire. Je suis persuadée que je trouverai toûjours des secours prompts & volontaires de la part de mes fideles sujets jusqu'à ce que nos ennemis soient obligez de faire une paix qui nous soit avantageuse ainsi qu'à nos Alliez. Nous avons par la grace de Dieu une belle espérance de voir accomplir cette grande & desirable fin, si nous ne la perdons par notre humeur déraisonnable & par nos animositez dont peu s'en est fallu que nous n'aïons senti les mauvais effets pendant cette séance. C'est un avertissement suffisant pour l'avenir.*

C'est pourquoi je conclus en vous exhortant tous à la paix & à l'union, qui toujours louäbles, sont particulièrement nécessaires en ce temps-ci, que le Roïaume devant bientôt faire de nouvelles élections, chacun & principalement ceux qui sont dans des Charges ou Emplois publics, doivent se comporter avec la derniere prudence & modération. Rien ne contribuera davantage à notre réputation au dehors dans les Païs Etrangers & à notre sureté dans le nôtre.

Le jour qui termina cette séance, ceux qui étoient arrêtez par les ordres des Communes furent mis en liberté. Les Procédures de la Chambre Basse au sujet de ces prisonniers parurent en même tems imprimées sous le titre *de Parlement libre.* C'est ainsi qu'en Angleterre chacun a ses droits & que les Sujets sont en possession de penser & de parler autrement que le Souverain sans encourir son indignation.

Il en parut encore d'autres preuves dans la séance dont nous finissons l'histoire. Les Torys, sentant que la Reine les abandonnoit, formoient mille projets pour la ramener à eux, ou pour la mortifier & se venger. Il ne tint pas au Comte de Rochester qu'il n'en fit réussir un. Il insinua un jour dans la Chambre des Pairs qu'il avoit à proposer des choses importantes & qu'il les diroit dans un autre tems. Quelques Seigneurs le prièrent de leur faire connoitre son dessein. Il avoua que c'étoit de faire appeller l'Electrice de Hanover en Angleterre. Les Whigs ne pouvoient guères que s'opposer à cette entreprise, parce qu'il paroissoit certain que la Reine, qui commençoit à les favoriser, s'y opposeroit. Les Torys au contraire sembloient devoir entrer dans les vuës du Comte, puisque si les Whigs les contrarioient, après le zele qu'ils avoient fait éclater pour la succession de Hanover, on les considèreroit comme des hommes qui sacrifioient tout à la Cour, au lieu que les Torys, à tout évenement, se raccommodoient par ce service avec la Duchesse Sophie, s'ils ne pouvoient point parvenir à tirer de là dequoi faire revivre les prétentions du Prince de Galles. Heureusement ils rejettèrent le plan du Comte.

Les Whigs de leur côté proposèrent un Bill pour naturaliser quelques centaines de François. Les Torys qui l'emportoient par le nombre dans les Communes feignirent d'y consentir. Ils ajoutèrent seulement à cet Acte une clause, qui le rendoit inutile à ceux qui l'avoient mis sur le tapis &

ANNE. 1705.

qui renversoit l'Acte même dans ce qui s'y trouvoit de principal, savoir, que ces nouveaux Anglois ne pourroient donner leurs suffrages dans les Elections pour le Parlement. Ils alléguèrent pour prétexte que les Libertez Britanniques avoient besoin de cette précaution contre des gens, qui malgré leur exil, conservoient toûjours des liaisons aussi dangereuses qu'étroites & tendres avec la France. Mais la vérité est que la naturalisation de ces François n'auroit essuyé aucun obstacle, s'ils avoient été Whigs moins zélez. Les Torys firent tomber de même un Bill que les Seigneurs avoient pressé contre les Papistes.

Le Parlement d'Irlande se tint aussi au commencement de cette année. L'ouverture s'en fit le vingt-un de Fevrier par le Duc d'Ormond. Ils accordèrent cent cinquante mille livres sterling de subsides pour deux ans. C'étoit peu en soi-même, mais à proportion c'étoit autant & peut-être plus que n'en fournissoit l'Angleterre.

Caractère du Lord Cutts.

Comme on avoit sujet de craindre que les Ecossois ne fissent quelque entreprise sur l'Irlande, on jugea à propos d'y envoyer en qualité d'un des Seigneurs Régens, en l'absence du Viceroi, le Lord Jean Cutts Lieutenant Général des Armées de la Reine. C'étoit un des meilleurs Officiers qu'il y eut en Angleterre; il avoit fait son apprentissage en Hongrie sous le Duc de Lorraine dont il avoit été Aide de camp. Le Roi Guillaume à qui il s'étoit attaché, connut son mérite & le récompensa. Il le fit d'abord Colonel d'Infanterie. Il lui donna ensuite le second Regiment des Gardes à pié & le fit Major-Général. Ce Prince en tira de grands services, & Cutts contribua, sinon à ses victoires, du moins à ses glorieuses retraites. La vigilance, l'intrépidité, la sagacité étoient son caractere. Les ennemis mêmes le connoissoient sur ce pié-là & en faisoient une estime singuliere.

Jalousie du Duc de Marlborough.

Un Subalterne d'un mérite si distingué ne plait pas toujours à un Général, dont quelquefois il partage la gloire. La médisance a prétendu que le Duc de Marlborough, qui aimoit, disoit-on, la totalité de l'encens, le fit éloigner, afin de ne plus l'avoir dans ses Armées, où il obscurcissoit fort son Général d'Infanterie. Ce brave Soldat n'étoit point homme d'intrigues. Il ne lui vint pas même à l'esprit de soupçonner que la commission, dont on le chargeoit, fût l'effet de la jalousie de son Général, qu'il croïoit devoir lui être attaché, à cause des grands services qu'il lui avoit rendus. Ainsi ce fut à lui-même qu'il s'adressa pour avoir son avis sur le nouvel emploi qu'on lui offroit. Ce seul fait, s'il est vrai, seroit capable de flétrir la gloire du Duc; car s'il ne lui ôte pas son habileté, sa valeur, son bonheur, il lui ôte la générosité qui est la premiere qualité du Héros.

Le Commerce de la Hollande avec la France chagrinoit fort les Anglois. Quelque utile que fût l'alliance de cette République, on s'oublia jusqu'à prendre plusieurs Vaisseaux munis de Passeports de leurs Hautes Puissances. Autant de vivacité & de hauteur de leur part auroit suffi pour exciter de fâcheuses brouilleries. Elles bornèrent leur ressentiment à des plaintes. On dit même que, pour les faire surement écouter, elles eurent recours à

la faveur du Duc de Marlborough. La Reine leur rendit justice & ordonna à ses Vaisseaux de respecter ceux des Sujets de la République. On publia à cet effet une proclamation en date du quatre Avril. Il s'y trouvoit des termes & des exceptions qui auroient blessé la délicatesse de tout autre Souverain. On y disoit que Sa Majesté avoit eu la *bonté* d'ordonner qu'on cessât de molester les Vaisseaux des Sujets de la République. On les soumettoit indifféremment aux ordres qu'on donnoit pour les Anglois. On alloit jusqu'à permettre aux Armateurs de saisir & d'enlever les vaisseaux de la République qui seroient chargez de marchandises de contrebande. C'est ce qui donna lieu dans la suite à beaucoup de chicanes, que les Etats Généraux vinrent à bout de terminer par leur sage modération. Je croi que je ne me trompe pas en regardant ceci comme des fautes. Il est bien difficile que la République n'en ait jugé de même & qu'elle ne s'en souvienne assez pour être à l'avenir plus circonspecte & plus réservée.

ANN. 1705. Hauteur des Anglois envers les Etats Généraux.

Je ne sai si ce que je viens de dire refroidit un peu leurs Hautes Puissances. Mais elles ne répondirent pas tout à fait aux empressemens de la Reine & de son Général. Elles se contentèrent de remplir les engagemens des Traitez & donnèrent un ordre précis à leurs Députez d'Armée de modérer la vivacité du Duc de Marlborough & de ne pas se confier tellement à ses manières décisives qu'ils n'écoutassent les autres Chefs. Leur raison étoit que ce Général, en hazardant une Bataille, n'exposoit point les Etats de sa Souveraine & qu'il exposeroit les leurs. Il est hors de doute que la Bataille d'Hochstet, dont les suites auroient encore été plus fatales aux Alliez, s'ils l'avoient perdue, qu'elles ne le furent aux François, donna lieu à ces justes réflexions.

La Campagne ne répond point aux victoires de l'année dernière.

Les grands succès de la campagne dernière sembloient en assûrer de proportionnez pour celle-ci. Une attente si bien fondée n'auroit pas été vaine, si le Corps Germanique eût répondu aux soins diligens & au procédé généreux de la Reine & de la Hollande. En-vain on les sollicita par les lettres les plus pressantes & par les exhortations les plus vives d'avoir soin de leurs intérêts. Tout fut inutile. Leur lenteur renversa les projets les mieux concertez & dont après tout l'exécution n'étoit pas fort difficile. Ils ne pouvoient s'excuser sur le manque d'argent. On leur fournissoit avec la derniere exactitude les subsides réglez, & comme ils demandoient toûjours, on alloit bien loin au delà. La plus grande partie des sommes immenses qu'on levoit en Angleterre passoient en Allemagne & lui rendoient la guerre sans comparaison plus utile que la paix.

Les Troupes dont les Princes Allemans faisoient une espece de trafic leur apportoient des sommes considérables. La Maison d'Autriche gagnoit encore plus qu'eux. Les Etats Généraux avoient magnifiquement défrayé l'Archiduc jusqu'à Londres. La Reine Anne avoit fait ensuite des dépenses royales pour ce Prince. L'Angleterre & la Hollande, qui s'étoient jointes pour le placer sur le Thrône d'Espagne, l'avoient conduit à leurs propres frais dans ce Roïaume, où elles l'entretenoient avec l'armée qu'elles lui avoient fournie. Il ne paroitra pas étonnant, après ces détails, que

ANNÉE 1705.

l'Empereur, au sortir d'une guerre si longue, ait trouvé son trésor plus rempli qu'il ne l'étoit avant la guerre, tandis que ses Alliez s'étoient épuisez à soutenir sa querelle. Ce qui surprend, c'est que l'Empereur & l'Empire, si intéressez à la cause commune, se remuassent avec tant de lenteur. Ne devoient-ils pas craindre qu'une marche si pesante & des demandes fréquentes ne dégoutassent leurs Alliez d'une alliance si onéreuse?

Au reste, la négligence de l'Allemagne ne fut pas la seule cause du dérangement des projets du Duc de Marlborough & du Prince Eugene. La diligence & les efforts des François, aussi bien que l'habileté du Général, qu'ils opposérent à leurs Ennemis, eurent une grande part à ce qui se passa dans cette campagne d'avantageux pour Louis XIV. Je le répete & il y auroit une basse affectation à le dissimuler. La fermeté de ce Prince dans son malheur & son habileté à en prévenir les suites lui firent presque autant d'honneur chez les Connoisseurs du vrai mérite qu'auroit pu faire une victoire; à quoi on peut ajouter qu'on ne connut jamais mieux sa puissance, que par la situation avantageuse, où parurent ses armées après la prise & la défaite de ses meilleures troupes.

Les grands amas de vivres & de munitions de guerre qu'on avoit faits à Treves & aux environs firent comprendre à la France que les grands efforts des Alliez se feroient sur la Moselle. Ce côté-là depuis la prise de Landau étoit son endroit foible. Il n'y avoit que Thionville à prendre pour pénétrer dans la Lorraine, d'où de plain pied on pouvoit porter la désolation dans le cœur de ce Roïaume. Or Thionville étoit une place qui ne pouvoit arrêter longtems des troupes victorieuses. Ce fut aussi à empêcher le siége de cette Ville que l'Ennemi emploïa tous ses soins & la plus grande partie de ses forces. Il craignoit peu du côté de la Flandre, qu'une triple ligne de Villes fortifiées gardoit suffisamment. Attaquer la France par cet endroit, un Seigneur Anglois disoit que ç'auroit été attaquer le Taureau par ses cornes. Quelque diligence qu'eût emploïée la Reine aux préparatifs de la campagne, l'Ennemi y fut le premier. L'Armée de la Moselle commandée par le Maréchal de Villars étoit de soixante & quinze Bataillons & de cent dix Escadrons. Les Marechaux de Marsin & de Villeroi, dont le premier commandoit sur le Rhin, l'autre en Flandre, avoient ordre de lui envoïer de leurs troupes, à mesure qu'ils sauroient que les Alliez en donneroient au Duc de Marlborough. Avant la fin de Mai cette armée fut camper à SIRCK. Ce camp est fameux & je croi qu'on ne sera pas fâché d'en voir la description.

Camp de Sirck.

SIRCK est un assez gros Village presque sur les bords de la Moselle, également distant, ou peu s'en faut, de Saar-Louis & de Thionville. Proche de ce Village sont deux hauteurs, dont l'une s'appelle Konigsberg, l'autre le Mont d'Herlin, proche d'un Village qui porte ce nom, & ces deux hauteurs, avec le vallon qui les sépare & la ravine d'Anspach qui s'étend de l'une à l'autre, forment une figure semblable à celle d'un fer à cheval. La hauteur de Herlin s'approchoit de Konigsmacheren, celle de Konigsberg étoit couverte par les bois de SIRCK. Ce camp ne pouvoit être attaqué que

par le front, il couvroit absolument Thionville, il étoit à portée de secourir Saar-Louis, il tiroit ses vivres des trois Evêchez, & par le moïen d'un pont sur la Moselle, il pouvoit faire passer des secours à Luxembourg. A cette avantageuse situation & à ces retranchemens naturels l'Ennemi ajouta tout ce que l'art militaire enseigne pour rendre un camp de difficile accès. Il fit faire un grand abbatis d'arbres dans les bois de Sirck pour couvrir davantage sa gauche & pour assûrer & faciliter sa marche vers le Luxembourg. Il fit pratiquer des routes commodes dans le même bois pour se rendre promptement à la Nide, petite riviere, qu'il falloit que le Duc de Marlborough passât pour aller à Saar-Louis. Il compta si fort sur ces précautions qu'il mit dans cette Place onze Bataillons & un Régiment de Dragons.

Le second de Juin le Duc de Marlborough se mit en état d'exécuter ses projets. A une heure du matin, il entra en marche, passa la Saarre à Consarbrux & alla camper à deux petites lieues de Sirck. Le même jour à six heures, il s'avança avec une partie de sa Cavalerie sur la hauteur d'Anspach, s'étendant le long du ravin, tandis que le Maréchal de Villars parut sur la hauteur bordant l'autre côté. On fut en présence assez longtems & on ne se retira qu'à la nuit fermée.

Projet du Duc de Marlborough déconcerté.

Le Duc de Marlborough fit faire le six à ses troupes un mouvement qui mit son Armée à la vue de l'Ennemi. Elle étoit au moins de quatre-vingt mille hommes effectifs. Outre les soixante & quinze bataillons & les cent escadrons, qui d'abord avoient occupé le camp de Sirck, il étoit arrivé au Maréchal de Villars des détachemens considérables d'Infanterie & de Cavalerie, qui rendoient son armée égale à celle des Alliez; car assûrément la situation de son camp & les retranchemens qu'il y avoit ajoutez valoient bien dix ou douze mille hommes qu'il avoit de moins.

Le Prince de Bade avoit promis de joindre à tems les Armées d'Angleterre & de Hollande. Les Princes & les Cercles d'Allemagne s'étoient engagez à fournir les munitions de guerre & l'artillerie nécessaire pour un ou deux siéges qu'il avoit resolu d'entreprendre. Ces promesses & ces engagemens furent vains. Le Prince de Bade ne parut point, & chacun en particulier crut avoir de bonnes raisons de manquer à sa parole. Cette négligence ou peut-être cette espece d'infidélité chagrina extrêmement le Duc de Marlborough; mais elle ne le découragea point. Il reconnut avec application le camp ennemi. Quelque avantageuse que lui en parût la situation, il résolut de l'attaquer. A la tête des Anglois, rien ne lui paroissoit impossible, & telle étoit la confiance des Anglois en lui, que sous ses ordres ils se croïoient sûrs de la victoire. Son dessein étoit de forcer un des quartiers de l'Ennemi pour passer la Moselle & lui ôter la communication avec Thionville. Il lui en eût couté du monde, mais selon toute apparence il auroit réüssi. Le conseil de guerre qu'il assembla ne fut point du tout de son avis. Ils jugèrent presque tous l'attaque impossible. On proposa le siége de Saar-Louis. Le Duc s'opposa à cette proposition & montra que ce siége, qu'on vouloit entreprendre, étoit aussi hazardeux que l'attaque

ANNE. 1705.

du camp ennemi, dont on ne vouloit point entendre parler. La disette extreme de fourage, la maladie qui commençoit à se mettre dans les troupes, les ordres réïterez des Etats Généraux qui rappelloient leurs troupes en Flandres pour leur propre défense, le contraignirent de se retirer & d'abandonner un projet, dont les préparatifs avoient couté des sommes immenses.

Il décampa le seize Juin. Comme il est toûjours dangereux de le faire à la vûe de l'ennemi, il se mit en marche à minuit avec tant de silence que le Maréchal de Villars n'en fut informé qu'au grand jour. Ce Seigneur cependant l'avoit averti de son départ par un billet, qu'il lui avoit écrit le quinze en ces termes. *Je pars demain, avec toutes les troupes qui sont à la solde de Hollande, pour aller en Flandre.* Il ajoutoit que *le Prince de Bade lui avoit donné rendez vous pour exécuter le dessein qu'ils avoient de l'attaquer & de se saisir, s'ils avoient pû, des trois Evêchez. Mais que ce Prince n'étant point arrivé, il décampoit, sans ruse de guerre, plein d'estime pour lui & fort fâché contre le Prince de Bade.*

Plaintes du Prince de Bade.

Les plaintes que le Général Anglois faisoit du Prince de Bade au Général François, il les fit retentir de toutes parts, & ses Partisans, qui étoient en grand nombre, publièrent que l'envie avoit eu part à l'inexécution des promesses du Prince de Bade. Celui-ci fut sensible comme il devoit l'être aux reproches qu'on lui faisoit & aux soupçons qu'on insinuoit contre lui. Il répondit qu'il n'étoit point le maître du Corps Germanique, que son indisposition l'avoit empêché d'agir, qu'après tout les troupes n'avoient point manqué au Duc, & qu'il étoit assez fort pour se battre, s'il en avoit tant d'envie: Que la vérité étoit que le Maréchal de Villars avoit prévenu le Duc en s'emparant du camp de Sirck, & que c'étoit pour cacher sa faute qu'il affectoit de se plaindre de ceux qu'il savoit bien n'y avoir point de part.

Huy prise par les François,

L'Electeur de Baviere qui commandoit en Flandre l'Armée de France, aïant sous ses ordres le Maréchal de Villeroy, se hâta de profiter de l'absence du Duc de Marlborough & de la supériorité de ses troupes sur le Comte d'Owerkerque. Il fit investir Huy le vingt-sept de Mai. Cette place, quoique mauvaise, l'arrêta quinze jours. Ce fut trois ou quatre jours de trop pour la garnison, qui fut faite prisonniere de guerre au nombre de treize-cens-dix-sept Soldats & quatre-vingt-seize Officiers. Huy avoit été prise & reprise quatre ou cinq fois dans la dernière guerre. Le Château bâti par le Cardinal de la Marck étoit assez fort. On avoit bâti trois ou quatre Forts autour pour le couvrir & lui servir de dehors. Les François en rasèrent deux dès qu'ils en furent maîtres. Ils marchèrent ensuite à Liege. Ces expéditions allarmant leurs Hautes-Puissances, elles envoïèrent ordre à leurs troupes, que le Duc avoit emmenées sur la Moselle, de revenir incessamment. Il prit le parti, comme nous l'avons vû, de les ramener lui-même avec les troupes Angloises, & dès qu'il fut proche, l'Electeur retira ses troupes du Païs de Liege & rentra dans ses lignes.

Le cinq de Juillet, le Général Anglois investit Huy, qui ne tint que sept jours. Le Gouverneur & la Garnison qui étoit de cinq-cens hommes furent aussi obligez de se rendre prisonniers de guerre. Le seize on tint un grand conseil, où se trouvèrent les Officiers Généraux & les Deputez des Provinces Unies, & on y résolut d'attaquer l'Armée ennemie dans ses lignes, quoiqu'elles fussent défenduës par un grand nombre de troupes, l'Armée de l'Electeur, sans compter le renfort, qui lui vint de la Moselle, étant de cent-dix-neuf bataillons & de cent-soixante escadrons.

ANNE. 1705. Et reprise par les Alliez.

Ces lignes commençoient à Marche-aux-Dames sur la Meuse & alloient gagner la riviere de Ghette au dessus de Hanut. En traversant la Mehaigne & suivant cette riviere, elles alloient finir à Lewe. La Ghette depuis cet endroit servoit de ligne jusqu'à Dieſt où elle se jette dans la Dille. Cette derniere riviere qui passe à Arschot & à Malines servoit aussi de ligne jusqu'à celle du Rupel où elle se perd, & le Rupel se perd lui-même peu après dans l'Escaut, de sorte que ces lignes avoient au moins vingt lieuës de circonférence. Ceux qui ne savent pas la guerre s'imaginent qu'il est aisé à une Armée de forcer des lignes d'une si grande étenduë, quoiqu'elles soient gardées par de nombreuses Troupes. C'est qu'ils ignorent que l'Armée qui attaque ne se transporte pas tout d'un coup à l'endroit qu'elle veut attaquer, & que les differentes parties de celle qui défend n'étant point attachées au poste qu'elles défendent, elles sont à portée de se soutenir les unes les autres & de se porter en plus grand nombre où le besoin le demande. De plus ces lignes aïant ordinairement plusieurs endroits hors d'insulte, on a la facilité de mieux garder ceux qui sont plus foibles. J'ose le dire, il y a plus de science militaire à attaquer & à forcer des lignes gardées par un nombre de Troupes proportionnées à leur étenduë, qu'il n'y en auroit à attaquer une Armée, & s'il n'avoit pas plû au commun des hommes d'attacher la plus grande gloire au risque & au fracas d'une bataille, je dirois que ce reste de campagne en Flandre, où le Duc de Marlborough fit connoître à quel point il savoit le métier de la guerre, devoit lui faire autant d'honneur que celle de l'année derniere. En un mot, une entreprise de cette nature est si difficile qu'on la manque presque toujours, quand l'ennemi est instruit des mouvemens de ceux qui viennent l'attaquer & qu'il sait prendre des précautions.

Lignes de l'Armée Françoise.

Dans le conseil dont j'ai parlé, il fut résolu qu'on marcheroit le dix-sept pour attaquer les lignes auprès d'Elisheim. Le Général d'Owerkerque partit de Vignamont avec l'Armée des Etats Généraux & alla se poster vis-à-vis des lignes qui étoient de l'autre côté de la Mehaigne aux environs de Moffelen, dans la vuë que l'Electeur de Baviere donnât une grande attention à ce côté-là & y postât un corps considérable de troupes. Le même jour au soir le Duc de Marlborough détacha vingt bataillons pour surprendre les postes de Neerhespen & d'Elisheim. Ce détachement se mit en marche aussitôt qu'on eut battu la retraite. Le reste de son Armée suivit peu de tems après.

ANNE. 1705. Négligence des François.

L'Electeur de Baviere ignora ce mouvement. Il n'eut connoissance que de la marche du Comte d'Ouwerkerque & il prit contre lui les mesures necessaires. Outre le détachement qui marchoit vers Elisheim, le Duc en fit un autre de douze escadrons commandez par le Baron de Hompesch & de onze bataillons sous les ordres du Baron de Welderen. Ce dernier étoit accompagné de Travailleurs & de Chariots qui portoient les outils & les matériaux nécessaires. Il étoit aussi soutenu des dix bataillons & des douze escadrons qui avoient été emploïez au siége de Huy. Ce Corps marcha toute la nuit sur trois colonnes, & arriva le dix-huit à quatre heures du matin devant les lignes des Ennemis, proche le Château de Venge. Le pont du Moulin de ce Château étoit seulement fermé d'une barrière abandonnée. Il fut aisé de la rompre & de se rendre maître du pont. Les Grenadiers des onze bataillons commandez par Cadogan, homme de confiance du Duc de Marlborough, passèrent un marais qui s'étendoit jusqu'aux lignes, qui en cet endroit qu'on regardoit apparemment comme un des plus forts, n'étoient gardées que par quarante hommes, qui s'enfuirent après avoir fait leur décharge. Les Grenadiers suivis du Baron de Welderen avec le reste de ses onze bataillons se formèrent au-delà des lignes. Onze autres bataillons commandez par le Comte de Noyelle se postèrent dans un chemin creux, qui s'étendoit depuis le pont de Venge jusqu'à la plaine que bordoient les lignes. Le Général Hompesch à la faveur de cette Infanterie y pénétra & forma promptement une ligne de Cavalerie, derrière laquelle il s'en forma aussi-tôt une seconde. Le Duc de Roquelaure commandoit à cette partie des lignes, dont on s'empara sans coup férir.

Le Général ennemi n'apprit la marche & le passage de ces troupes que lors qu'il n'étoit presque plus tems d'y remédier. Il monta à cheval & fit suivre au galop la plus grande partie de sa Cavalerie. En même tems il donna ordre à vingt-&-un bataillons de marcher pour le soutenir. A peine fut-il formé que le Général Hompesch l'attaqua & le renversa. Il se rallia pourtant à la faveur de son Infanterie. Mais il fut rompu une seconde fois & tellement mis en désordre que la Cavalerie se dissipa & abandonna son Infanterie. La Cavalerie Angloise attaqua cette Infanterie, dont on avoit formé un bataillon quarré. Mais elle y trouva un feu si vif qu'elle fut obligé de s'arrêter. L'Electeur de Baviere dans ce commencement de déroute prit un parti qui sauva son Armée & qui rendit presque inutile la prise de ses lignes. Il jugea sagement que ses troupes arrivant à la file & hors d'haleine seroient chargées & battuës en arrivant, & que sa perte seroit d'autant plus grande que son armée seroit battuë en détail, qu'ainsi il valoit mieux souffrir l'échec qu'il venoit de recevoir que de s'opiniâtrer mal à propos à le réparer. Suivant ces vuës, il fit faire halte aux troupes qui marchoient au secours de celles qui étoient attaquées, & sans perdre de tems, il marcha du côté de Louvain, pour sauver cette place, aussi bien qu'Anvers, Liere & Malines. Il retira ses troupes & fit sa retraite en fort bon ordre, le défilé de Nodouë, qu'il

falloit

falloit passer pour aller à lui, aïant empêché qu'il ne fut poursuivi. Il laissa pourtant sur cette espéce de champ de bataille dix piéces de canon à trois coups & sept à huit cens Morts. Il gagna le fameux camp de Bethlehem, où Guillaume III. dans la guerre précédente avoit arrêté toute une campagne l'activité du Maréchal de Luxembourg.

Belle marche du Duc de Baviére.

Pendant cette marche, les troupes du Duc de Marlborough entrèrent de tous côtez dans les lignes &, s'étant formées, elles passérent le défilé de Nodouë pour suivre l'ennemi. Elles firent halte & attendirent leur Général, qui s'avança vers Tillemont, où il établit sa gauche, appuïant sa droite à la petite Ville de Rustruck, dont il s'empara, aussi bien que d'un bataillon qu'on avoit négligé d'en retirer. Le dix-neuf il s'avança vers Louvain. Deux piéces de canon placées sur une demi-lune qui dominoit le grand chemin l'arrêtèrent & l'obligérent d'attendre son artillerie. Louvain ne s'étant point rendu à la sommation qu'il lui fit faire, il prit la résolution de passer la Dille vers Florival. Les Hussards qui reconnurent cette riviere éclairèrent l'Electeur sur ce dessein. Il se prépara à l'empêcher, & il y réussit, en se postant de manière qu'il étoit à portée d'attaquer les troupes du Duc, à mesure qu'elles se formeroient. L'attaque du Duc de Wirtemberg soutenuë par le Comte d'Ouwerkerque fut encore moins heureuse & il lui fut impossible de passer la riviere, au lieu que du côté des Anglois on s'étoit emparé de deux Villages qui auroient assuré le passage, si on avoit pû s'y maintenir & gagner un peu plus de terrain. Il est aisé de remarquer que ce Général s'embarrassoit peu qu'il lui coutât du monde pour l'exécution de ses desseins. Ne manquant point d'argent, il ne craignoit pas de manquer d'hommes, & d'ailleurs il avoit sujet de croire que l'ennemi pourroit à peine soutenir l'aspect de troupes victorieuses. En effet, pour les y engager, il falloit toute l'habileté & toute la résolution du Duc de Baviere, qui dans cette occasion, chargea à la tête des Dragons à pied avec la plus grande intrépidité. Cette affaire manquée, Milord Duc voulut porter sa droite à l'Abbaïe du Parc que ses troupes avoient abandonnée pendant l'attaque. Le Maréchal de Villeroi l'avoit prévenu & y étoit déja à la tête de dix mille hommes, de sorte qu'il retourna à Tillemont. Il n'y fut pas longtems sans former de nouveaux projets. Il mit en œuvre tout ce que l'industrie militaire a de plus rusé & de plus subtil pour engager l'ennemi à quitter un poste si avantageux. Il fit mine d'en vouloir à Bruxelles; on se contenta d'y envoïer deux régimens d'Infanterie. Il tourna autour de l'Armée ennemie, qui resta tranquille. Lassé enfin de l'inutilité de ces manœuvres, il se résolut à le déloger de vive force en l'attaquant malgré sa situation. Il avoit reconnu & déterminé les endroits de l'attaque. Tout étoit prêt & les troupes marquoient une ardeur incroïable, quoiqu'à dire le vrai, elles dussent être menées à la boucherie. On assembla le conseil de guerre. Le seul Comte d'Ouwerkerque appuïa le sentiment de son Général. Les autres, ou moins braves, ou plutôt moins complaisans & plus prudens, combattirent cette résolution & soutinrent

ANNE. 1705.

qu'il y avoit trop de risque dans l'exécution. Ils avouoient pourtant qu'on pourroit réussir, mais qu'il en couteroit la moitié de l'Armée. Les Députez des Etats Généraux, n'aimant point la gloire qui coutoit si cher, se joignirent au grand nombre &, selon leurs ordres, ils s'opposèrent formellement au généreux dessein du Duc. Il fit dans cette occasion ce qu'il avoit fait au commencement de cette campagne par rapport au Prince de Bade. Il se plaignit par-tout qu'en lui liant les mains, on lui avoit arraché la victoire, laquelle, disoit-il, étoit assurée. Je ne sai pas s'il avoit raison de se plaindre; mais certainement il avoit raison de tâcher de se justifier. Car le peu de succès de cette campagne, malgré les efforts qu'on avoit faits pour lui donner une Armée supérieure à celle des Ennemis, flétrissoit un peu les lauriers de Hochstet & ne répondoit point du tout, ni aux espérances du Public, ni à celles qu'il avoit conçuës lui-même & qu'il avoit publiées.

Campagne d'Allemagne.

Les Armées d'Allemagne ne firent rien de décisif. On se suivit, on s'observa, on tâcha de se surprendre. Cependant le Prince de Bade, recevant du renfort, tandis que l'Armée s'affoiblissoit par des détachemens, fut en état à la fin de la campagne de pousser le Maréchal de Villars & de chercher à son tour à le combattre. Ses succès se terminèrent à la prise des lignes de Pfaffenhoffen, qu'on lui abandonna avant qu'il les attaquât, & de la Ville de Haguenau, d'où le Commandant à la tête de sa Garnison, après quelques jours de tranchée ouverte, sortit la nuit du six au sept d'Octobre, & se rendit à Saverne, sans avoir perdu un seul homme. Ces campagnes peu décisives ne sont pas celles qui supposent le moins d'habileté dans les Généraux & qui doivent leur faire le moins d'honneur.

Mort de l'Empereur Leopold.

La mort de l'Empereur Leopold qui arriva à Vienne le huit de Mai de cette année fit si peu d'effet sur les esprits & eut si peu de suite par rapport aux affaires que j'oubliois presque d'en parler. Ce Prince mourut dans la soixante-&-cinquième année de son âge. La Maison d'Autriche si féconde en bons Princes en a eu peu dont on ait autant exalté la vertu. Le méritoit-il? On en pourra juger par ce portrait. Ce Prince avoit de la pieté, de la dévotion même: S'il ne se distingua pas des Souverains de son tems par la force & l'étenduë de son génie, par sa grandeur d'ame, par sa valeur & par son courage, sa docilité aux avis de ses Conseils suppléa à ce qui lui manquoit d'ailleurs. Jamais Empereur n'a été si puissant dans les Dietes. Il en prescrivoit les délibérations; il en fixoit les résolutions; il y agissoit en maître, sans que personne osât, ou se plaindre, ou entreprendre de se faire écouter. On le vit créer un nouvel Electeur & faire un Roi en vertu de sa *toute Puissance*, comme il s'exprima lui-même dans l'Acte d'érection de la Prusse en Roïaume, Acte fait sans le consentement, bien plus contre le sentiment des trois Colleges. Sans être ni Soldat, ni Capitaine, sans presque même avoir vû d'Armée, il fit la guerre avantageusement pour lui, & l'Allemagne autrefois si jalouse de sa liberté ne s'arma & ne combattit sous son régne que pour l'agrandir,

S'il avoit autant aimé sa grandeur qu'il redoutoit celle de Louis XIV. il auroit pu réunir en sa personne le titre d'Empereur d'Orient & d'Occident. Il se vit en de grands dangers ; mais il fut puissamment secouru. Sobieski arracha sa Capitale des mains des Turcs, & l'Angleterre & la Hollande tout recemment venoient de le dérober à la vengeance du Duc de Baviere, outragé & en état de se venger. Si les Catholiques peuvent lui faire quelque reproche pour avoir contribué à achever de bannir la Catholicité d'Angleterre, ils lui doivent des éloges pour l'avoir soutenuë en Hongrie au risque de perdre ce Roïaume. Il fut constamment rival de Louis XIV. &, après l'avoir vû pendant presque toute sa vie triompher de ses efforts & de sa politique, il eut le plaisir, peu de tems avant sa mort, de le voir humilié par la fameuse victoire de Hochstet, & par là d'avoir sujet d'espérer que la Couronne d'Espagne rentreroit dans sa Maison.

Son fils aîné remplit sa place sous le nom de Joseph, premier Empereur de ce nom. Il suivit les vuës de son Prédécesseur & se fit aussi une régle de s'en tenir aux résolutions qui se prenoient à la Haie. Son premier soin fut d'appaiser les Mécontens de Hongrie. Il leur fit dire qu'il ne prenoit aucune part aux sujets de plaintes & aux injures que son Prédécesseur prétendoit avoir reçuës, & il fit mettre en liberté l'Epouse du Prince Ragotzki. Ces démarches ne produisirent que quelques conférences, qui furent aussi inutiles que celles de l'année dernière.

Succès des Alliés en Espagne.

Les grands succès qu'eurent en Espagne les troupes de la Reine Anne commandées par le Lord Gallowai & celles des Etats Généraux sous les ordres du Général Fagel dédommagèrent de l'inutilité des Armées de Flandre & d'Allemagne. On dut ce succès à la valeur des troupes & à l'habileté des Chefs. Mais on en fut aussi redevable à l'aheurtement de Philippe V. à reprendre Gibraltar. Il y perdit ses meilleures troupes & ne put se mettre assez tôt en campagne. Ménacé d'ailleurs par la formidable flotte, qui devoit venir sur ses côtes, il fut obligé de partager une grande partie de ses troupes dans les lieux les plus importans & les plus exposez. Les Portugais entrèrent les premiers en campagne au nombre de huit-mille. Le Marquis das Minas qui les commandoit s'approcha le second de Mai pour prendre possession de Salvatierra, que le Gouverneur nommé Don Lopez de Gallardo avoit venduë. La Garnison fut dépouillée & faite prisonniere de guerre, au nombre de sept-cens hommes. Ils s'exposèrent à ces mauvais traitemens plutôt que d'avoir part à la trahison de leur Commandant.

Presque en même tems le Lord Gallowai & le Général Fagel avec environ huit mille homme assiégèrent Valentia d'Alcantara située sur la frontiere de Portugal dans une gorge de montagne sur la petite riviere de San-Salvador. Quoique cette place fût importante, on avoit négligé de la fortifier & de la pourvoir des choses nécessaires à la défense. On y avoit mis pour Gouverneur un brave Officier nommé Don Alonse de Mariaga avec trois cens cinquante Castillans. C'étoit à quoi se réduisoit tout ce qu'on

ANNE. 1705.

avoit fait pour la conservation de cette place. Elle fut assiégée le trois de Mai. Don Alonse la défendit jusqu'au neuf. Il soutint cinq assauts & aïant été forcé, il se défendit de ruë en ruë; jusqu'à ce que blessé de trois coups de mousquet, il se rendit prisonnier de guerre avec cent douze hommes qui lui restoient. On leur ôta leurs armes, on les dépouilla & on les mit en cet état sous la garde de trente Cavaliers Portugais pour les conduire à Portalegre. A peu près à moitié chemin les Cavaliers jugèrent à propos de faire halte dans une prairie pour repaitre. Ils descendirent, mirent leurs chevaux à l'herbe, s'assirent eux-mêmes pour manger tranquillement, & ils le firent sans aucune précaution contre les hommes qu'ils conduisoient. Ceux-ci sans dire un mot convinrent en un clin d'œil de ce qu'ils avoient à faire, tous ensemble se jettèrent sur les Cavaliers, les désarmèrent pour la plus grande partie, prirent des routes où des gens à cheval ne pouvoient marcher, & tous se sauvèrent.

Violences & cruautez commises en Espagne.

Quoique la Reine eût marqué publiquement que les desordres, que ses troupes avoient commis au Port de Sainte Marie, l'avoient pénétrée de la douleur la plus amere, & qu'on sentît qu'une conduite si violente n'étoit propre qu'à inspirer aux Espagnols une horreur invincible contre le parti qu'on vouloit leur faire embrasser, cependant on fit beaucoup plus de desordre à la prise de Valentia. On passa au fil de l'épée la plûpart des hommes, on égorgea les femmes & les filles qui résistèrent à la brutalité du Vainqueur, l'Archidiacre fut poignardé sur l'Autel, & l'Hostie foulée aux pieds. Le contrecoup de ces violences retomba sur les Portugais, dont les Espagnols justement irritez brûlèrent & saccagèrent plusieurs Villages.

Enfin le Maréchal de Tessé, qui devoit commander l'Armée de Philippe V. l'assembla & fit passer le Tage à vingt-deux escadrons, pour en joindre dix-huit autres commandez par le Marquis de Bay. Son dessein étoit de s'opposer au Lord Gallowai qui en vouloit à Badajos, comptant sur les intelligences que l'Amirante de Castille y avoit pratiquées. Elles furent découvertes. Le Lord Gallowai décampa des environs de cette place & mit ses troupes en quartier de rafraichissement, les chaleurs étant si vives en Espagne qu'il est impossible d'y tenir la campagne pendant les mois de Juillet & d'Août.

Projet horrible contre Philippe V.

On faisoit en Espagne la guerre de plus d'une façon. Ce n'étoient que conspirations & menées secrettes de l'Amirante de Castille. On en découvrit entre autres une, dont on a prétendu que le Marquis de Leganez étoit le chef. Dans les circonstances où étoit le Roïaume, peut-être, étoit-il permis de changer de parti & de rompre les engagemens qu'on avoit pris avec un des deux pretendans, pour se donner à l'autre. Mais la trahison, c'est-à-dire l'abus de la confiance, n'a jamais pû être légitime, & je demanderois volontiers ce que c'est & à quoi sert ce qu'on appelle une haute naissance, si elle n'éloigne pas de ce vice si honteux & si contraire à la probité. Le projet de cette conspiration étoit d'enlever Philippe V. & son Epouse & de les transporter à Lisbonne.

ou de les égorger tous deux, si on trouvoit trop de difficulté à les y conduire. Le Marquis qui étoit Gouverneur du Palais de ce Prince & Grand Maître de l'Artillerie fut arrêté & conduit à Pampelune. On se saisit de ses papiers. Si on y avoit trouvé des preuves de cet exécrable complot, on ne se seroit pas contenté de lui ôter la liberté, & il n'est guères de supplice, pour affreux qu'il puisse être, qu'il n'eût merité. Il faut supposer pour l'honneur de Charles III. qu'il n'entroit point dans ces projets, qu'il les ignoroit même, & qu'on emploïoit pour le servir des moïens qu'il auroit eus en horreur. Ce seroit une étrange chose, si de deux Plaideurs, qui sont fondez en titre à prétendre la même succession, l'un se persuadoit avoir droit de faire assassiner l'autre.

Anne. 1705.

Philippe V. découvrit encore une conspiration à Grenade. Un Moine en étoit le chef. Cet homme consacré à la pieté avoit projetté de faire égorger la Garnison de la place & avoit choisi pour ce massacre le jour de la Fête-Dieu. Ce malheureux Hypocrite se sauva. Je ne puis m'empêcher de dire que j'en suis fâché. On découvrit une troisième conjuration à Cadix. Mais la plus importante, qui devoit faire perdre à Philippe la Catalogne, demeura cachée, & n'éclata que lorsque les flottes Angloise & Hollandoise parurent sur ces côtes.

Armement de mer excessif.

On n'avoit point encore vû d'armement pareil. Les deux Puissances maritimes eurent cette année en mer cent soixante & douze vaisseaux de guerre, y compris ceux qui étoient pour la sureté des côtes & pour escorter les vaisseaux marchands. Quelque nombreuses que fussent ces flottes, elles furent prêtes de fort bonne heure. La flotte Hollandoise mit à la voile dès le vingt-deux de Mai, & prit la route de Lisbonne. Elle conduisoit plusieurs vaisseaux de transport chargez de troupes & de munitions de toute espece, car il falloit porter en ce païs-là jusqu'à du blé. Celle de la Reine ne tarda pas à la suivre. Elle mit à la voile le troisième de Juin & prit aussi la route de Portugal. Elle étoit sous les ordres de l'Amiral Showel. Elle portoit huit mille hommes de troupes de débarquement, avec le Comte de Peterbourough qui devoit les commander, quarante mille grenades, des boulets & de la poudre à proportion, des échelles, des chaînes, des crochets, des casaques & toute sorte d'outils & de machines. Le Chevalier Leack, qui commandoit en ces mers une escadre de trente vaisseaux Anglois, avoit ordre de joindre cette flotte, laquelle par cette jonction devoit être de soixante & treize vaisseaux, non compris quelques vaisseaux Portugais, quelques fregates, & plusieurs brulots & galiotes à bombes. Chaque vaisseau de guerre étoit pourvu de trois grands bateaux plats pour débarquer les troupes plus commodément & plus promptement. L'Angleterre avoit encore deux escadres pour bloquer les ports de Brest & de Dunkerque.

La France à son tour fit de grands efforts, afin de mettre en mer une armée navale capable de secourir Philippe V. On arma à Toulon quarante quatre vaisseaux, sur lesquels il y avoit trois mille deux cens soixante neuf pieces de canon. On en arma dix-huit à Brest & dix-sept

ANNE. 1705.

au Havre. Ceux de Breſt que le Marquis de Coetlogon avoit ordre de conduire à Toulon ne purent ſortir de ce port, tant les Chevaliers Bings & Jennings le fermèrent exactement. Le Comte de Toulouſe ſe rendit à Toulon, viſita les côtes, prit quelques meſures & donna des ordres pour les mettre en ſureté; mais il n'oſa ſe mettre en mer & déſarma dès le mois de Septembre.

Cette eſpèce de victoire que la flotte Angloiſe remporta ſans avoir combattu eut des ſuites fort avantageuſes. Maitreſſe de la mer, elle ſe ſepara en divers eſcadres, &, à l'aide des Catalans que l'Amirante de Caſtille & le Prince de Darmſtat avoient mis dans les intérêts de Charles III. elle ſoumit à ce Prince la Catalogne entière en moins d'un mois. Cette conquête mérite quelque détail.

Charles III. s'embarqua le dix-ſept de Juillet avec le Prince de Darmſtat & le Comte de Peterborough. Il mit pied à terre à Gibraltar, où il reçut les hommages de la Garniſon, quoique cette Ville ne dût jamais lui appartenir. Il ſe rembarqua le cinquième d'Août & débarqua le dix-neuf ſur la côte de Catalogne entre Barcelone & Palamos. Les ſept à huit mille hommes qui débarquèrent avec lui furent joints par quinze cens Miquelets. Avec cette foible armée il entreprit d'aſſiéger Barcelone par terre, tandis que la flotte l'aſſiégeroit par mer. L'entrepriſe auroit été plus que téméraire s'il n'avoit pas compté ſur les intelligences qu'on avoit ménagées en ſa faveur. Car cette place eſt d'une grande étenduë & extrêmement fortifiée. Elle eſt ſituée dans une plaine le long de la mer. Elle eſt compoſée de deux Villes, l'ancienne & la nouvelle, leſquelles outre leurs propres murs, ſont enfermées d'une ſeconde muraille, appuïée de remparts & défenduë de foſſez à fonds de cuve & de pluſieurs baſtions. Un mole d'environ trois cens pas défend un côté du port. L'autre eſt défendu par le Mont-Joui qui s'avance dans la mer en forme de promontoire, & à la cime duquel eſt un Château qui peut contenir trois ou quatre cens hommes.

Priſe de Barcelone.

On commença par l'attaque de ce Fort. Celui qui y commandoit étoit convenu avec le Prince de Darmſtat de le lui livrer. Le Comte de Velaſco Viceroi de Catalogne fut inſtruit de ſon manège & le fit pendre avec ſes complices. On ignora cet accident. Le Prince de Darmſtat qui s'étoit chargé de l'expédition s'avança à la tête de mille Grenadiers & fit donner le ſignal convenu. On y répondit par une décharge générale de l'artillerie du Château & de la mouſqueterie du retranchement. Cette erreur couta la vie au Prince, qui fut tué d'un coup de canon. Les troupes Angloiſes & Hollandoiſes par leur bravoure ſuppléèrent à cette intelligence manquée. Elles y furent fort aidées par une bombe qui mit le feu aux poudres du Château & en fit ſauter une partie avec le Commandant, pluſieurs Officiers & un bon nombre de Soldats. Les autres ſe rendirent & furent faits priſonniers de guerre. La priſe du Mont-Joui aſſura celle de la Ville. Le Viceroi qui avoit tout à craindre des habitans, qui ſoupiroient après un nouveau maître, capitula avant

de soutenir l'assaut, que les troupes Angloises commandées par le Comte Peterborough se préparoient à lui donner. La capitulation fut signée le neuf d'Octobre & la Garnison en partit le treize pour être conduite à Malaga. Tarragone, Tortose, Girone, Saint Felix, Lerida, Urgel, le Fort de la Baie de Roses se donnèrent ou aidèrent à se faire prendre. Sans les soins du Prince de Tilly, qui avoit sous lui le Comte de Mahony, ce Colonel Irlandois fameux par la grande part qu'il eut à l'affaire de Cremone, les Roïaumes de Valence & d'Arragon couroient risque d'être emportez avec la même facilité. On ne put pas reprocher cette année l'inutilité des flottes. Il est vrai que le profit réel étoit pour la maison d'Autriche; mais la gloire de soutenir cette auguste maison pouvoit-elle trop se païer?

Et du reste de la Catalogne.

La campagne d'automne du côté de Portugal se termina au siége de Badajos, que le Comte de Gallowai fut obligé de lever, après y avoir perdu le bras droit, qu'un coup de canon lui emporta, tandis qu'il l'avoit levé pour montrer au Général Fagel un certain endroit de la place qu'il vouloit faire attaquer.

Le tumulte des Cevennes recommença. Mais la promptitude & la sévérité du Maréchal de Berwick en empêchèrent les suites, qui auroient été considérables, puisqu'il ne s'agissoit pas de moins pour les Cevenois que de favoriser un débarquement de trois ou quatre mille hommes, que la flotte combinée devoit faire au port de Cette. Pour exécuter ces projets, ils devoient commencer le vingt-cinq de Mai à mettre le feu aux quatre coins des Villes de Nismes & de Montpellier & égorger en même tems les Gouverneurs & les Officiers de ces deux Villes. Sans doute qu'ils n'auroient pas oublié l'Intendant, qui leur avoit fait une rude guerre. Il n'est point de Religion qui autorise des Sujets à former de pareils desseins, & on ne sauroit disconvenir que ceux qui les avoient formez ne méritassent les derniers supplices, d'autant plus qu'il est visible que la Religion n'étoit qu'un prétexte, dont ces misérables se servoient pour exercer mille brigandages.

Par tout où il y avoit des troupes de la Reine, en Flandre, en Alsace, en Portugal, en Catalogne, les Hauts Alliez eurent de grands succès, ou du moins ils embarassèrent fort l'ennemi, qui crut avoir beaucoup fait en arrêtant leurs progrès. Il n'en fut pas de même en Italie. Le Prince Eugene fut battu à Cassano & le Duc de Savoie se vit réduit à n'avoir presque plus que Turin sa capitale. Je sai que dans ce tems-là le Prince Eugene s'attribua la victoire & qu'on fit semblant de le croire sur sa parole. Mais l'Histoire doit démêler la vérité des obscuritez dont la Politique l'a enveloppée, & apprendre en même tems aux Peuples comment ceux qui les gouvernent se jouent de leur credulité. La lettre que le Duc de Savoie écrivit à la Reine prouve trop clairement ce que j'avance pour que je ne la rapporte pas. Elle est datée de Turin le vingt-six Août mil sept cens cinq. *Madame, les assurances que Votre Majesté nous donna par sa lettre du douze du mois dernier, que l'année Im-*

Plaintes du Duc de Savoie.

périale sous le commandement du Prince Eugene nous joindroit incessamment & délivreroit nos peuples du triste état où ils se trouvent, viennent de s'anéantir par le fâcheux succès de la bataille de Lombardie. Le malheur qui vient d'arriver à cette armée ne doit être attribué ni à ce Prince, ni aux autres Généraux qui servoient sous lui, puisqu'ils y ont tous donné des marques de leur valeur. La mort de quelques-uns & le sang des autres justifient assez leur conduite. Cependant nos Etats sont les seuls qui souffriront des suites de cet évenement, puisque l'Empereur n'est guères en état de faire passer en Italie un secours aussi prompt & aussi nombreux qu'il seroit à souhaiter pour réparer la perte que Sa Majesté Impériale vient d'y faire.

Si les projets de la campagne, que nous fimes communiquer à Votre Majesté, dès le mois de Mars dernier, avoient été suivis, les affaires auroient aujourd'hui une autre face. Vous savez, Madame, que notre sentiment étoit d'être sur la défensive en Allemagne, en Brabant & même en Portugal, & que pendant que la flotte de Votre Majesté & celle de Messieurs les Etats Généraux tiendroient en crainte & en allarme les côtes d'Espagne & de France, on feroit passer en Italie au moins soixante mille hommes, dont vingt mille auroient fait diversion du côté du Milanés, pe dant que le reste aïant pénétré en Piémont, auroit chassé l'Enremi de nos Etats & favorisé en même tems les Mécontens de Languedoc, qui abandonnez du côté du Piémont, d'où ils attendoient leur unique soutien, se sont vû accablez dans un instant.

L'évenement n'a jusques ici que trop prouvé que nous ne nous étions point trompez dans les conjectures que nous tirames lorsque nos Ambassadeurs à Londres & à la Haie nous donnèrent avis que le fort de la guerre tomberoit cette campagne sur la Moselle. Ils firent en notre nom des remontrances inutiles Les Alliez crurent sans doute que nous n'avions en vuë que nos propres intérêts, ce qui les engagea à préferer les avis de quelques particuliers aux nôtres. Si ces particuliers ambitionnoient si fort la gloire, ils pouvoient venir en acquerir plus surement en Italie que sur la Moselle, où leurs vues se sont trouvé bientôt bornées.

Notre conduite jusqu'à présent a été fort opposée à l'idée qu'on a voulu en donner dans les Conférences de la Haie. On a vû que, bien loin de songer à nos véritables intérêts, nous les avons sacrifiez pour ceux de la cause commune, & ce sacrifice volontaire ne nous a procuré que l'abandon de la part de nos Alliez, car, Madame, nous ne saurions nommer autrement la foiblesse & la lenteur des secours qu'on nous a envoïez jusqu'à présent, puisque Votre Majesté n'ignore pas qu'ils nous ont été entierement inutiles.

Nous nous trouvons présentement dans deux extrémitez également fâcheuses. Il faut que nous voïons passer le reste de nos Etats entre les mains de l'Ennemi, ou que nous fassions avec lui une paix forcée, qui ne sera pas moins désavantageuse pour nous que honteuse pour nos Alliez.

Si nous en venons à cette dure nécessité, aucune personne raisonnable ne sauroit nous en blâmer. Car vous voïez, Madame, qu'il n'est plus tems pour nous de demander du secours aux Alliez, puisqu'ils ont négligé de nous en envoïer, lorsque nous étions encore en état d'en favoriser le passage & que l'armée ennemie étoit fort affoiblie par la longueur du siége de Veruë. Cependant, s'il y a encore quelque

milieu

milieu à prendre pour l'intérêt de la cause commune & que nous puissions y contribuer de notre part, nous sommes prêts d'écouter là-dessus les sentimens de Votre Majesté & ceux de l'Empereur & des Etats Généraux, à qui nous écrivons aujourd'hui sur le même sujet. Mais comme le tems ne sauroit être plus précieux, nous espérons que les Puissances alliées avec nous ne l'emploieront pas en vaines délibérations. Cependant nous souhaitons à Votre Majesté un heureux Regne & toute sorte de prospéritez, puisque nous sommes avec sincerité, Madame, votre affectionné ami & confédéré. VICTOR AMEDÉE.

Réponse de la Reine Anne.

La Reine sentit la justice de ces demandes & de ces plaintes & elle auroit souhaité pouvoir y satisfaire. Mais la chose étoit impossible. On fit donc représenter à ce Prince que les projets sur l'Espagne ne pouvoient manquer de réussir, tant les mesures étoient bien prises: Que leur exécution obligeroit les François à y envoïer de grands secours & que ce seroit des armées de Piémont qu'ils seroient obligez de les tirer: Que si la flotte ne réüssissoit pas sur les côtes d'Espagne, elle avoit ordre de le secourir puissamment: Qu'on ne pouvoit pas de tous côtez agir avec la même vigueur: Qu'on avoit regardé l'expédition d'Espagne, comme la plus essentielle & la plus propre à faire cesser la guerre: Qu'après tout la bataille de Cassano n'étoit pas si absolument perduë qu'elle dût lui faire perdre toute espérance; & qu'on feroit toute la diligence possible pour empêcher qu'il ne fût accablé cette année, avec assûrance qu'on le mettroit en état d'agir avec supériorité la campagne prochaine.

Troubles d'Ecosse.

Les affaires d'Ecosse étoient pour le moins aussi importantes & bien plus essentielles à la paix & à la tranquillité des Roïaumes de la Grande Bretagne que celles de la guerre. Les changemens faits dans les Grands Officiers de ce Roïaume n'en avoient point produit dans les esprits. Il n'y avoit que trop parû dans la dernière Séance, où les Ecossois s'étoient échauffez de plus en plus & avoient augmenté leurs prétentions déja si excessives. Le jugement de l'Amirauté qui, malgré la recommandation de la Reine, avoit déclaré de bonne prise le vaisseau Anglois arrêté dans un des ports de ce Roïaume, avoit été suivi d'une sentence qui avoit condamné le Capitaine de ce vaisseau à être pendu, parce que, disoit-on, il avoit coulé à fonds un vaisseau Ecossois avec tout l'équipage, après l'avoir pillé. Cette sentence fut exécutée, quoiqu'on eût connoissance des lettres de répit accordées par la Reine. Un reste de respect engagea à prendre le parti d'empêcher qu'elles ne fussent signifiées en forme, afin d'être en droit de prétendre qu'on les avoit ignorées. Tous ceux qui étoient capables de porter les armes avoient été armez, & une fois toutes les semaines, on leur faisoit faire l'exercice, quoiqu'il eût été réglé dans l'acte de sureté qu'on ne les exerceroit qu'une fois par mois. On avoit eu la sage précaution de défendre tout transport d'armes d'Angleterre en Ecosse; mais on avoit oublié de prendre les mesures nécessaires pour les empêcher de s'en procurer d'ailleurs. Ils en achetèrent à Amsterdam autant qu'ils en voulurent. Les Bils du dernier Parlement d'Angleterre, qui avoient pour but de violenter les Ecossois, par la crainte des préparatifs qu'on ordonnoit contre

ANNE. 1705.

qui avoit été dressé pour règler la maniere dont on choisiroit les Officiers d'Etat, en cas que la Reine vînt à mourir sans enfans. On résolut ensuite qu'avant que de traiter avec l'Angleterre, la Reine seroit priée de faire annuller ce qui avoit été résolu dans le dernier Parlement d'Angleterre contre les intérêts, l'honneur & l'indépendance de son ancien Roïaume d'Ecosse, & qu'on mettroit la derniere main aux actes nécessaires pour règler le commerce, & ensuite à ceux qui regardoient les limitations pour le successeur à la Couronne & les additions ou réformations au sujet de la constitution du Roïaume. Ces propositions furent enregistrées, mais elles ne passèrent pas en résolutions.

Autres Réglemens.

Le Parlement en général avoit si fort à cœur de maintenir l'indépendance de la nation qu'il ordonna le vingt-un que le Sieur James Anderson seroit remercié d'avoir mis au jour un livre qui traitoit de l'indépendance de la nation, qu'on lui donneroit une récompense de quatre cens livres sterling, & que deux autres livres contraires à celui-ci seroient brûlez par la main du Bourreau. L'un avoit pour titre *Souveraineté de la Couronne d'Angleterre sur celle d'Ecosse*, & l'autre l'*Ecossois démasqué*. On établit aussi un Conseil de Commerce, qui devoit être composé de vingt-un membres pris des trois Etats du Roïaume. Il fut ordonné que sept de ces vingt-un, quels qu'ils fussent, feroient un nombre complet pour régler & décider les affaires, & on établit que tous Receveurs & autres Officiers des revenus de la Reine seroient absolument incapables de remplir jamais aucune place de ce Conseil.

Au commencement de Septembre il fut résolu que le Parlement seroit triennal à commencer à l'année mil sept cent-huit, & que les personnes qui avoient des charges publiques aussi bien que les fermiers des revenus de la Couronne en seroient exclus, à quoi on ajouta que ce seroit au Parlement à nommer tous les Officiers d'Etat & de la Trésorerie du Roïaume. Quelques-uns vouloient que personne ne pût regner qu'à ces conditions. On insista de nouveau sur la communication des papiers qui concernoient ce qu'on avoit appellé en Angleterre la conspiration d'Ecosse. On accorda à la Reine quatre cens trente-deux mille livres sterling pour un an de subside. Enfin on lut un projet d'acte pour traiter de l'union avec l'Angleterre. On convint que la Reine & le Parlement nommeroient les Commissaires, & il fut statué encore une fois que les Commissaires nommez ne commenceroient le traité qu'après la révocation de la clause de l'Acte du Parlement d'Angleterre, qui déclaroit les Ecossois Etrangers, si dans un terme marqué ils ne se conformoient à ce qu'avoit déterminé la Nation Angloise par rapport à la succession. A cette espece de fermeté on joignit une grande bassesse. Quelqu'un, apparemment plus zelé & plus éclairé que les autres, proposa d'ajouter aux instructions qu'on donneroit aux Commissaires, la clause suivante: que l'union dont on traiteroit ne dérogeroit en aucune maniere aux loix fondamentales, ni aux anciens droits, privileges, libertez & dignitez du Roïaume d'Ecosse. Elle fut rejettée sous prétexte qu'elle seroit trop embarrassante. Cet acte étoit le but essen-

tiel de la Reine & de son Conseil d'Angleterre. L'Acte de sureté devenoit inutile, & la succession ne pouvoit manquer d'être établie comme elle l'étoit en Angleterre. Cet Acte une fois passé & donnant à la Reine le pouvoir de nommer une partie des Commissaires, on devoit regarder l'union comme faite au gré des Anglois. Aussi presque aussi-tôt que cet acte & celui du subside eurent été dressez, le Parlement fut prorogé depuis le deux d'Octobre jusqu'au dernier de Décembre. On laissa pourtant les Ecossois s'amuser à dresser divers projets d'actes que leur suggéroit encore leur indépendance expirante. Ils résolurent qu'aucun Pair ou aucun Membre du Conseil privé d'Ecosse ne pourroit aller en Angleterre sans la permission dudit Conseil : Que ceux qui y demeureroient plus de deux mois seroient obligez de païer cent marcs par jour au profit de ceux qui les dénonceroient : Qu'on ne pourroit accorder cette permission qu'à six Pairs & que, si quelque autre vouloit y aller pendant ce tems-là, il seroit obligé de païer cent marcs par jour jusqu'à ce qu'un des six autres fût retourné en Ecosse. On exceptoit de cette règle les Secretaires d'Etat. Ils se firent lire un projet d'Acte pour lever & entretenir huit mille hommes de troupes reglées. Ils voulurent même qu'aux Ambassadeurs Anglois envoïez vers les Cours étrangeres fussent joints des Ambassadeurs Ecossois. Ce projet, qu'on peut appeller *Tard-avisé* comme certains ouvrages ajoutez après coup à des places de guerre, mérite d'être rapporté. *Notre souveraine Dame de l'avis & du consentement des Etats du Parlement ordonne & veut qu'à l'avenir, lorsqu'il y aura occasion de faire des traitez dans les Païs étrangers, on y envoie un ou plusieurs Ambassadeurs Ecossois, qui seront nommez par la Reine pour assister auxdits traitez & y représenter le Roïaume d'Ecosse.* Ils s'amusèrent encore à lire différens projets, où on leur faisoit voir par le détail de leurs forces, qu'ils pouvoient se soutenir contre l'Angleterre & se soustraire à ses prétentions.

Prétentions des Ecossois.

La grande différence de cette séance du Parlement d'Ecosse à celle de l'année passée montre clairement la sagesse des vues de la Reine, en lui accordant une partie de ce qu'il souhaitoit, pour l'empêcher de passer certaines bornes, qui, quand une fois elles sont passées, font perdre tout respect & tout ménagement. Cette grande sagesse n'éclata pas moins dans les changemens fréquens des grands Officiers de ce Roïaume. Par-là elle fit naître entre eux la jalousie & les soupçons, d'où naquirent naturellement les divisions & l'abandon de la cause commune, avec l'envie & la disposition de s'accommoder avec la Cour & d'avoir part à ses faveurs. Un seul s'aperçut de cette politique rafinée. Du moins un seul eut le courage de la faire connoître à ses Compatriotes. C'est du Lord Belhaven que je veux parler. Dès le commencement de cette séance, il prononça sur ce sujet un discours, qui auroit fait échouer le dessein de la Reine, s'il avoit persuadé autant qu'il fut applaudi & qu'il méritoit de l'être. C'est tout dire qu'il valoit au moins ceux du Lord Haversham. Je ne sai si je me trompe, ou si je ne suis pas trop prévenu pour ces harangues, où la force & la beauté du génie Anglois paroissent dans tout leur jour.

ANNÉE 1705.

Mais je m'imagine qu'une Histoire est faite pour conserver ces sortes de monumens. J'ajouterai même que, si les harangues de Tite-Live étoient toutes de la même beauté que celle que je vais transcrire, on ne lui feroit à cet égard aucun reproche.

Harangue du Lord Belhaven.

Par l'expérience que j'ai des affaires du monde, j'ai toujours remarqué que, lorsque les divisions domestiques sont si grandes qu'elles se forment en factions pour prendre de differentes mesures & arriver à differentes fins, les raisons & les argumens ne font qu'une légère impression sur l'esprit de l'un & de l'autre parti. C'est pourquoi je ne m'attacherai pas à examiner l'utilité ou l'inutilité de la proposition dont il s'agit, de peur de donner occasion à de nouveaux débats. Je ne ferai qu'avancer cette maxime que le plus grand danger que cette nation ait à craindre vient plutôt de nos divisions & de nos factions que des fausses mesures que nous pourrions prendre, pourvû que nous les prenions d'un consentement unanime.

J'avouë que dans nos résolutions nous pouvons prendre de fausses mesures. Mais il est vrai qu'on a une vuë plus claire de l'affaire dont il s'agit. Les mesures peuvent manquer, il est vrai. Mais l'union soutient le choc avec fermeté, au lieu que les divisions & les factions qui naissent quelquefois de peu de chose croissent & se multiplient si fort que les plus sages conseils n'ont aucun effet, sur tout parmi les gens de qualité, la plûpart desquels étant plus reconnoissans, plus constans dans leurs promesses & plus fermes dans le parti qu'ils embrassent, sont aussi plus susceptibles de ressentimens & plus portez à la vengeance, passions les plus dangereuses & les plus fatales au bien d'un Etat.

Ainsi, Mylords, la chose que je tâche de persuader est l'union entre nous. Souhaitez-vous qu'on fasse des limitations & des restrictions pour le Prince qui succedera à cette Monarchie? Travaillez y unanimement. Souhaitez-vous un traité avec l'Angleterre? Procedez y de la même manière. Voulez-vous régler la succession avec des restrictions sans un traité, ou avec un traité sans restriction? Ne voulez-vous faire ni l'un ni l'autre? En un mot, que tout ce que vous souhaitez qu'on fasse se fasse d'un consentement unanime, & vos résolutions auront leur poids. Car quelque résolution que vous preniez, des mesures quoique fausses, mais prises d'un consentement unanime, sont à préferer à de justes mesures que l'esprit de faction auroit suggérées.

Pour confirmer ce que j'avance & pour faire voir que je ne parle pas à la légère, je pourrois produire plusieurs exemples tirez des Histoires de l'Europe & sur tout de celle de nos voisins les Etats de Hollande, qui par leur union se sont élevez à la grandeur & aux richesses dont ils joüissent à présent. Dans l'enfance de leur République ils ont sans doute quelquefois pris de fausses mesures, plusieurs de leurs desseins ont échoué, mais leur fermeté unanime à défendre leur liberté a vérifié leur devise, Concordiâ res parvæ crescunt, *que de petites choses deviennent grandes par la concorde.*

Mais laissant les Histoires étrangères, je me renfermerai dans celle de notre propre Païs & je ferai voir évidemment par quatre exemples que, lorsque nos Prédécesseurs ont été unis entre eux, ils ont toujours été en état de défendre leurs libertez contre les Anglois, & que ceux-ci n'ont jamais eu d'avantage sur

nous que lorsque nous avons été divisez & déchirez par des factions domestiques.

Le premier exemple est la fameuse dispute touchant le droit de succession après la mort d'Alexandre III. Ce fait est si connu que, pour ne pas fatiguer l'attention de cette illustre Assemblée, je m'épargnerai la peine de le répéter. Je dirai seulement que nous nous divisâmes là-dessus. Quelle en fut la suite? Le Roi d'Angleterre nous donna un Roi. Mais il nous coûta cher aux uns & aux autres. Car comme les Historiens de l'une & de l'autre nation nous l'apprennent, de là vint la plus longue & la plus fâcheuse guerre qu'il y ait jamais eu entre deux peuples. Ce fut alors & jamais auparavant que l'Angleterre prétendit que nous lui devions hommage.

La seconde fois que nous avons gémi sous le joug Anglois a été du tems de Cromwel, qui savoit également bien désunir ses ennemis & les combattre. Nous avions appellé le Roi Charles II. comme successeur de son Pere. Cromwel entre en Ecosse & y triomphe. Quelle en fut la raison? Le nombre de ses forces étoit-il à comparer à celui des nôtres? Il savoit bien que le Roi Charles son maître nous avoit attaquez avec une armée beaucoup meilleure, dans un tems où nous étions bien moins préparez & moins aguerris, & que cependant lorsqu'il avoit les armes à la main, il fut obligé de nous accorder un traité avantageux. Il savoit fort bien que nous avions les restes de la vieille Armée, qui nous avoit procuré de si bonnes conditions au traité de Rippon. Qu'est-ce donc qui donna lieu aux espérances de Cromwel? Ce furent nos divisions. Nous étions unis auparavant, mais alors nous étions divisez. En un mot, il y avoit alors parmi nous les Hamiltons, les Grahams, les Campbells qui avoient tous differens desseins. Que dis-je? La faction étoit alors parvenuë à ce degré d'enthousiasme que lorsqu'il fut question de se battre contre Cromwel à Dumbar, nous ne voulumes nous battre que comme fit Gedeon contre les Madianites. Je prie Dieu que les choses n'en viennent pas là aujourd'hui, d'autant plus que je remarque qu'on ne se met guères en peine de ce qu'on doit faire, mais seulement que telles ou telles personnes soient dans les Emplois, ensorte que chaque nouveau Commissaire songe plutôt à changer le Conseil qu'à faire les affaires de la Reine. Je ne dis pas ceci par chagrin de ce qu'on m'a ôté depuis peu un emploi que j'avois. Dieu m'est témoin que je n'en ai pas le moindre ressentiment. Pourquoi la Reine n'auroit-elle pas la liberté d'emploïer qui elle veut? Je parle uniquement parce que je crains que ces fréquens changemens ne soient des semences de faction, lesquelles ont donné deux moissons en un an, quoique nous soïons dans un climat septentrional.

Les deux exemples qui font voir que notre union nous a fait éviter les suites fatales de nos guerres avec l'Angleterre sont ceux du Roi David & du Roi Jacques I. après que nous eumes recouvré notre liberté sous la conduite du brave Bruce, qui avoit obligé le Petit fils à renoncer solemnellement à l'hommage que le Pere nous avoit si injustement imposé. Deux fâcheux accidens firent tomber ces deux Rois entre les mains des Anglois. Ceux-ci laissérent-ils échapper l'occasion de renouveller leur prétendu droit d'hommage? Non. Qu'est-ce qui les empêcha d'aller plus avant? Le Roi David avoit perdu une grande bataille,

ANNE. 1705.

il étoit prisonnier, plusieurs personnes de qualité avoient été tuées ou prises, & en même tems l'Angleterre triomphoit de la France, dont le Roi étoit prisonnier à Londres. Le Roi Jacques cherchant un azile contre les injustes desseins de son Oncle Robert, avoit trouvé une Prison en Angleterre où il s'étoit réfugié. Toutes ces conjonctures paroissoient fort favorables aux Anglois; mais notre ferme union déconcerta leurs desseins. Nous déclarames que nous ne voulions pas obéïr à nos Rois pendant qu'ils seroient sous la puissance & la direction de l'Anglois, & les Pairs d'Ecosse ne voulurent point recevoir leurs ordres pendant qu'ils furent en Angleterre, jugeant que c'étoit moins les ordres d'un Souver...mi. Ainsi nous fumes conservez & nos Rois nous furent... rançon.

J'ai remarqué que ni avant ni après l'union des deux ...terre n'a jamais laissé échapper l'occasion de nous subjugue... dé que la chaleur & l'animosité, qui ont éclaté parmi nos... séances du Parlement, ont le plus contribué à ce menaçant... Parlement d'Angleterre dans lequel ils noircissent nos Min... nos actions, de même qu'elles ont donné occasion à ces n... écrits qu'on a publiez depuis peu contre la souveraineté & l'i...tre nation. Voulez-vous prévenir les desseins qu'on a contre no... qu'ils le sont, dans les mesures que vous prendrez contre ... les Toris sont-ils de different sentiment par rapport à no... chambres du Parlement d'Angleterre, quoi qu'en guerre civil... vaillé à qui auroit l'honneur de nous donner le plus grand c... lez-vous éteindre le feu qui semble être allumé en Angleterr... lez-vous faire un traité avantageux & de bonnes restrictio... J'espere que nos affaires ne sont pas encore en si méchant éta... sions soutenir l'honneur de notre patrie comme nos prédécesse...

On me demandera peut-être quel est le moïen de parve... lequel de nous doit céder. Il me semble que la Providenc... fort aisée par rapport à la résolution dont il s'agit. Car su... de nous veuille des limitations sans un traité & qu'il y en ai... lent un traité sans limitations, & que ceux qui sont contre... parce qu'ils n'esperent pas de bonnes & raisonnables conditi... & que les autres soient contre les limitations, parce qu'ils les... des amusemens imaginez pour nous porter à choisir le n... l'Angleterre, je ne voi rien qui empêche que les deux parti... cette resolution. Car quand même les deux suppositions sero... rions-nous en plus méchant état que nous ne sommes présent... que nous ne voulons pas même nous résoudre à traiter a... que des limitations que nous pouvons faire & maintenir no... ...oissent impraticables & de peu de durée? Non. Nous avons une bonne Reine qui nous assistera dans l'un & dans l'autre, puisque dans sa lettre elle semble le desirer.

Je regarde l'Angleterre par rapport à la succession de la Grande Bretagne comme autant de poissons renfermez dans un filet grand & fort. Ils ont de l'espace pour nager & pour se demener. Mais pendant que le Pêcheur tient

bien

bien le filet, ils n'en sauroient sortir. Je suis persuadé que les Anglois voient à présent que la succession aux deux Roïaumes de la Grande Bretagne ne devroit pas avoir été projettée, encore moins réglée, sans en avoir communiqué le dessein à une partie de la Grande Bretagne qui est indépendante de l'autre. C'est pourquoi si nous sommes unis, si nous tenons fermes, si nous ne demandons rien que de raisonnable, ou de la Reine par rapport aux limitations, ou de l'Angleterre par rapport au traité, mais que nous demandions seulement ce qui est absolument nécessaire pour le bien de cet Etat, j'espere de la bénédiction de Dieu sur nos justes efforts & de la protection de notre illustre Reine que nous serons satisfaits dans nos desirs & qu'il y aura une bonne correspondance entre les deux nations, non-seulement pour le présent, mais pour toujours. Que s'ils négligent cette occasion, j'ose prophetiser qu'il viendra un tems où ils nous accorderont davantage sans se faire tant prier. Ainsi j'opine pour la résolution qu'on doit commencer par les limitations.

ANNE. 1705.

C'étoient-là de grandes leçons données peut-être un peu trop finement & trop spirituellement pour qu'on en fît usage. Après tout, il faut avouer que ce fut l'avantage de l'Ecosse de ne pas pousser plus loin l'attachement à ses prérogatives. Beaucoup de sureté & de tranquillité valent mieux qu'un peu de gloire.

Ouverture du nouveau Parlement d'Angleterre.

Le nouveau Parlement d'Angleterre ouvrit ses séances le cinquième de Novembre. La Reine aïant changé presque tout le Ministère, les nouveaux Ministres, le Duc de Marlborough à leur tête, influèrent assez par eux mêmes & par leurs Créatures pour que le grand nombre des Députez fût de leur parti. Il parut d'abord qu'ils avoient réüssi par le choix de l'Orateur des Communes. Il y avoit deux Prétendans. L'un Tory étoit Bromley. L'autre étoit Whig & s'appelloit Smith. Ce dernier l'emporta de quarante-quatre voix.

Les Wighs y dominent.

Les disputes élevées au commencement de cette année entre les deux Chambres, & les prétentions des Communes qui avoient voulu unir le bill des subsides à celui qui condamnoit les Non-Conformistes & la Conformité Occasionnelle, avoient fort chagriné & inquiété la Reine. Pour montrer l'irrégularité de cette démarche & pour empêcher qu'on ne la tentât de nouveau, on jugea à propos de faire imprimer & distribuer une harangue composée par le Chevalier Nottingham sous le regne de Charles II. Elle rouloit sur la jonction de certains bills à ceux du subside. Ce Magistrat avoit prétendu que cette jonction passoit le pouvoir des Communes, comme étant contre les procédures ordinaires du Parlement d'Angleterre : Que par là on donneroit atteinte à la constitution du Roïaume d'Angleterre, & qu'on ôteroit au Roi la prérogative de pouvoir rejetter un Bill quand il le trouveroit à propos : Qu'on dépouilleroit les Pairs du Roïaume de l'honneur & des titres qui leur sont dûs, & par conséquent de la liberté de délibérer & de juger ce qui seroit avantageux à l'Etat : Qu'on noirciroit & diffameroit le Gouvernement : Enfin que les Communes s'arrogeroient par cette voie le droit de faire seules des loix. La distribution de cette harangue eut l'effet qu'on avoit

ANNÉ. 1705.

prétendu, soit que les raisons fussent demonstratives, soit que le nouveau Parlement ne jugeât pas à propos de continuer les entreprises du précédent.

Deux jours après que la Reine eut approuvé le choix que les Communes avoient fait du Sieur Smith pour leur Orateur, elle vint au Parlement & y parla plus longtems & plus vivement qu'elle n'avoit encore fait, de sorte qu'il étoit aisé de s'appercevoir, dit un célébre Tory, qu'elle étoit inspireé d'un nouvel Esprit. *Il n'y a rien de plus évident*, dit cette Princesse, *que si le Roi des François demeure maître de la Monarchie Espagnole, la balance du pouvoir en Europe est entièrement ruinée & que dans fort peu de tems il sera en état de s'emparer de tout le commerce & de toutes les richesses du monde. Il n'y a point de bon Anglois qui puisse demeurer tranquille, en voïant les affaires dans une situation si dangereuse. Nous avons à présent tout sujet d'esperer que, par la bénédiction de Dieu sur nos armes & sur celles de nos Alliez, les fondemens sont bien jettez pour restituer la Monarchie d'Espagne à la Maison d'Autriche, & que les suites contribueront, non seulement à la sureté & au bien de l'Angleterre, mais qu'elles lui seront aussi fort glorieuses. Je puis ajouter que nous avons appris par notre propre expérience qu'aucune paix avec la France ne durera que jusqu'à la première occasion qu'elle trouvera de désunir les Alliez & d'en attaquer quelqu'un avec avantage.* *Elle appuïa ensuite sur les subsides & fit sentir que, loin de les diminuer, il falloit les augmenter pour entretenir les troupes Prussiennes nécessaires en Italie, & pour secourir puissamment le Duc de Savoie, dont la fermeté au milieu des plus grandes difficultez n'avoit point d'exemple,* ainsi que s'exprimoit la Reine. Prenant ensuite occasion du consentement de l'Ecosse à s'unir avec l'Angleterre: *il y a*, continua-t'elle, *une autre union que je me trouve obligée de vous recommander, je veux dire celle des esprits & des affections entre nous. C'est cette union qui par-dessus toutes choses fera évanouir les esperances & rompra les mesures de nos Ennemis.*

Abrégé de la Harangue de la Reine.

Ce n'est qu'avec regret que j'observe qu'il y a des gens parmi nous qui tâchent de fomenter des animositez. Mais je me persuade qu'ils se trouveront en petit nombre, quand on verra que vous m'aiderez à déconcerter & ruiner de telles pratiques. Je parle de ceci avec un peu plus de chaleur, parce que je sai qu'il y a eu des personnes assez malicieuses pour suggérer, même par des libelles imprimez, que l'Eglise Anglicane, ainsi qu'elle est établie par les loix, est en ce tems-ci en danger. Il faut que ceux qui travaillent à insinuer des choses de cette nature soient mes Ennemis & ceux du Roïaume, & que leur véritable intention soit de cacher des desseins qu'ils n'oseroient avouer publiquement. Ils tâchent de semer la division entre nous par des méfiances & des jalousies déraisonnables & sans fondement. Je vous dirai franchement que les meilleures marques que nous puissions tous donner à présent de notre zele pour la conservation de l'Eglise, seront de nous unir de cœur pour continuer la guerre contre un Ennemi, qui est certainement engagé à extirper notre Religion & à réduire ce Roïaume sous l'esclavage.

Les Adresses des deux Chambres en remerciement de ce discours

y furent proportionnées. Elles furent longues. Mais elles n'ajoutoient rien au sentiment respectueux & tendre qu'on avoit généralement pour la Reine. Chacun toutefois suivit ses idées particulières & ne se fit pas une loi des sentimens de cette Princesse.

Anne. 1705.

Harangue du Lord Haversham.

Le Lord Haversham opina avec sa liberté ordinaire. Il commença par dire que le meilleur moïen de conserver la liberté des Discours dans le Parlement étoit de s'en servir, qu'il toucheroit trois ou quatre points principaux & qu'il parleroit avec beaucoup de franchise & sans détour. Il faut l'entendre lui-même. « La première chose dont je parlerai est la » présente guerre, & parce que le meilleur moïen de juger de l'avenir est » de refléchir sur le passé, qu'il me soit permis d'ébaucher les opérations » de la dernière campagne. Je ne m'etendrai pas beaucoup sur ce qu'on a » forcé les lignes des Ennemis & qu'on a battu les François ; non que » l'action n'ait été grande & fort brave, mais parce qu'il y a eu un mé- » lange de victoire & de malheur & que c'est une piece bigarrée, je » m'abstiens à dessein d'en faire un plus grand détail.

» Il y a d'autres actions qui à mon avis ont occupé toute la campagne, » savoir la marche de notre armée à la Moselle & l'affaire d'Over-Ysh, » dans l'une & dans l'autre desquelles qu'il me soit permis de dire qu'on » n'en a pas usé de la manière que nous devions raisonnablement at- » tendre. Notre Général couvroit avec beaucoup de conduite l'armée » du Prince de Bade. Il est évident qu'il pouvoit nous joindre sans être » exposé à aucun danger de la part des François, & que s'il l'avoit fait, » nous aurions été par là pour le moins plus forts de vingt-cinq mille » hommes que les François, ce qui n'étant point arrivé le grand dessein » est avorté. Dans l'affaire d'Over-Ysh par la conduite de Mylord Duc » de Marlborough nous avions une belle occasion de mettre fin en une » seule fois à la guerre. Les Hollandois nous ont arrêté les bras & n'ont » pas voulu nous laisser frapper le coup décisif. Qu'il me soit permis de » conclure de là que, ni les hommes, ni l'argent, ni le courage, ni la » conduite ne sont pas les seules choses nécessaires pour faire avec suc- » cès une guerre confédérée. Ceux qui commandent notre armée & » l'armée elle-même ont tant de courage que je ne croi pas qu'un nom- » bre égal d'hommes dans tout le monde pourroit leur faire tête. Mais » que nos subsides soient si amples & si prompts qu'on voudra, que » nous les emploïions avec tout le ménage possible : cependant si le mal- » heur nous fait avoir des Alliez aussi lens & aussi circonspects que » nous sommes ardens & hardis, qui retiennent nos bras & nous em- » pêchent de profiter de l'occasion qui s'offre, & qui viennent en cam- » pagne lorsque nous allons en quartier d'hiver, je ne voi pas ce que » nous devons raisonnablement en attendre. Pour ce qui est du com- » merce, chacun voit comment nos Marchands manquent tous les jours » & combien le présent commerce de la Nation décline. Je sai qu'il y » a un mot dont nous sommes entêtez ; c'est celui d'*equilibre du pou- » voir*. Mais les Hollandois qui sont des gens fort habiles ont une dou-

ANNE. 1705.

» ble vûe, & prenant autant à cœur l'équilibre du commerce que l'équi-
» libre du pouvoir, ils craignent autant notre pouvoir sur mer que ce-
» lui de la France sur terre. La meilleure connoissance des choses est
» celle qu'on a par leurs causes. Le commerce apporte l'opulence &
» celle-ci fait naître le pouvoir. Et il paroît fort dur pour l'Angleterre
» que, pendant que les Hollandois vivent en paix sous la protection
» de nos armes, si nous voulons avoir quelque part au commerce avec
» eux, il nous faille l'avoir sous la protection de leurs passeports. Mais il
» seroit bien plus dur encore, si, après qu'ils auront eu l'avantage d'une
» guerre trafiquante, il nous falloit faire une paix qui nous privât du
» Commerce.

Je dois observer que la Reine étoit présente à ce discours & ce fut pour cette raison que le Lord Haversham ajouta ce qui suit. » C'est le
» bonheur de l'Angleterre, Mylords, & ce qui tiendra toujours les plus
» grands Ministres dans la crainte, que par les loix & les coutumes du
» Parlement le moindre Membre de l'une ou de l'autre Chambre a un
» droit incontestable d'éplucher les matieres & de dire ses pensées en
» toute liberté, sans crainte d'être appellé à en rendre compte par quel-
» que personne que ce soit, à moins que le Parlement même n'en ait
» le premier pris connoissance. Cela est fondé sur la plus grande équité
» du monde & sur la raison, parce que ce qui nous regarde tous doit
» être examiné par nous tous.

Il rapporta ensuite ce paragraphe du discours de Sa Majesté au dernier Parlement. « Nous avons par la bénédiction de Dieu une belle apparence
» de cette grande prochaine fin, si nous ne la renversons par nos mauvai-
» ses humeurs & par nos animositez hors de saison, dont à peine avons
» nous évité les funestes effets dans cette session, ce qui doit être un suffi-
» sant avertissement contre de dangereux essais pour l'avenir. Je ne m'ar-
» rêterai pas à montrer la construction grammaticale de ces paroles, con-
» tinua ce Seigneur. Je dirai seulement que, comme nous jouissons de
» tant de bénédictions sous l'heureux Regne de Sa Majesté, aussi esperé-je
» que nous aurons pareillement celle que Sa Majesté ne prêtera jamais l'o-
» reille à aucune suggestion secrette & particuliere. Enfin, Mylords, je
» croi qu'il n'y a rien qui puisse mieux tendre à la sureté de la Reine, au
» maintien de notre constitution, à la conservation de l'Eglise Anglicane,
» à l'avantage de nous tous que si l'Héritier présomptif de la Couronne,
» suivant l'Acte de l'établissement dans la ligne Protestante, étoit ici parmi
» nous. Il est évident que rien ne peut mieux contribuer à la sûreté d'un
» Trône que la quantité de Successeurs qui l'environnent & dont l'intérêt
» est de défendre le possesseur, de prévenir tout attentat contre lui & de
» venger les injures qu'on lui feroit. Y a-t-il quelqu'un, Mylords, qui
» doute que si le Duc de Glocester étoit en vie, Sa Majesté ne fût plus en
» sûreté qu'elle ne l'est? Nous ne pouvons réfléchir sur ce malheur sans
» un extrême déplaisir, mais aussi ne devons-nous pas négliger notre pro-
» pre sûreté, & quoiqu'un Successeur ne soit pas Enfant du Prince, il est

» cependant l'Enfant de la Reine & de la Nation. D'ailleurs, Mylords, » les aigreurs & les disputes qui sont entre nous requièrent que nous aïons » l'Héritier présomptif qui réside ici. Le devoir & le respect dont nous nous » acquitons envers Sa Majesté & l'autorité de la Loi peuvent à peine à pré- » sent nous tenir en paix & dans l'union. Que ne peut-on donc pas crain- » dre, lorsque ces nœuds viendront une fois à se rompre? Ne sera-ce pas » un grand avantage pour l'Eglise que l'Héritier présomptif confére en » personne avec les Réverends Prélats? Ne sera-ce même pas un avantage » pour toute l'Angleterre que, lorsqu'un Successeur viendra, il n'ait pas à » sa suite une foule d'Etrangers pour venir sucer la moëlle & dévorer » la graisse du Païs ». Ce hardi & ingénieux discours finit par cette propo- sition, *Qu'une humble Adresse soit présentée par cette Chambre à Sa Majesté, à ce qu'il lui plaise gracieusement d'inviter l'Heritier présomptif de la Couronne d'Angleterre, suivant les Actes de Parlement faits pour l'établissement de la succes- sion à la Couronne dans la Ligne Protestante, de venir résider dans ce Roïaume.*

Les Torys demandent l'Héritier Présomptif.

Le Duc de Buckingham appuïa ce Discours & fut appuïé lui-même des Comtes de Rochester & de Nottingham. Ils alléguèrent qu'aïant juré de maintenir la succession établie par les Loix, ils ne pouvoient pas ne point penser comme le Lord Haversham, puisqu'effectivement il n'y avoit pas de meilleurs moïens pour la maintenir, que d'avoir en Angleterre un Successeur, prêt à occuper le Trône & à défendre la Loi qui l'y appel- loit: Que l'Histoire prouvoit que le premier venu en Angleterre y étoit toûjours le mieux venu: Que le Prétendant y pouvoit être en trois jours & qu'il faudroit trois semaines au légitime Successeur pour s'y rendre: Que, si l'Archiduc d'Autriche s'étoit trouvé en Espagne, lorsque Charles II. mourut, on l'y auroit probablement reconnu sans aucun obstacle, ce qui auroit épargné à l'Europe la guerre présente: Que c'étoit-là une utile leçon pour les Anglois dans un cas aussi semblable.

Les Whigs s'y opposent.

Par une étrange vicissitude les Torys se joignirent tous à ces Seigneurs, & par une révolution non moins étonnante, les Whigs s'accordèrent éga- lement à s'y opposer. Ceux-ci persuadez avec raison qu'ils faisoient leur cour à la Reine, en la laissant maitresse de cette affaire, alléguèrent qu'il ne convenoit, ni à cette Princesse, ni à la Nation, que l'Héritier Pré- somptif ne fût pas dans une entiere dépendance de la Reine: Que le sé- jour de deux personnes dans le Roïaume, l'une occupant le Trône, l'autre destinée à y monter, causeroit à la Cour & parmi le Peuple des divisions périlleuses: Qu'au bout du compte cet Héritier étoit content des assû- rances qu'il avoit reçues de la bonne volonté de la Reine: Qu'elle avoit déja donné ordre qu'il fût nommé dans les Prieres publiques; qu'elle n'a- voit rien omis pour que l'Ecosse le reconnût: & qu'il n'y avoit rien à faire au-delà.

C'est ainsi qu'on tourna contre les Torys les raisonnemens, dont ils avoient fait usage, lorsque possédant les bonnes graces de la Reine, ils lui faisoient craindre que la présence d'un Héritier Présomptif ne l'é- clipsât & ne lui laissât qu'une autorité précaire. Cependant ils ne valoient

ANNE. 1705.

rien dans la bouche des uns ni des autres. Ce n'étoit pas assez qu'on eût désigné un Successeur, ni qu'on eût assûré son droit. Il falloit, ou qu'il vînt en Angleterre, à quoi il n'y avoit pas plus d'inconvénient réel qu'à laisser dans un Roïaume Héréditaire un Roi & son fils ainé, ou du moins qu'en cas de mort de la Reine, on nommât une Régence pour gouverner au nom de ce Successeur jusqu'à ce qu'il fût dans le Roïaume. L'Evêque de Salisbury ouvrit cet avis & fut secondé du Lord Godolphin.

Le Lord Wharton entra dans les mémes vues. Il débuta par des exclamations ironiques sur ce qu'il appelloit la conversion miraculeuse des Torys. Il dit qu'il n'avoit pû entendre sans une grande émotion le Discours que la Reine avoit prononcé de dessus son Trône pour exhorter ses Sujets à l'union & à la concorde: Que sans doute une Divinité étoit auprès d'elle, lorsqu'elle parloit: Qu'une cause surnaturelle avoit seule pû produire le miracle dont la Chambre étoit témoin. *Nous sommes tous aujourd'hui pour la Succession Protestante*, continua-t'il. *En étoit-il de même quelques jours auparavant?* Il ajoûta qu'il se réjouissoit d'une conversion si subite & si entière: Qu'il ne vouloit ni ne devoit soupçonner la sincerité de ceux qui proposoient d'inviter l'Héritier présomptif à venir dans le Roïaume: Que cependant il ne pouvoit s'empêcher de rappeller dans sa mémoire les efforts continuels, qu'on avoit faits pendant plusieurs années contre la même proposition: Que c'étoit-là ce qu'il trouvoit miraculeux. Il proposa ensuite un plan de Régence pour le tems qui se passeroit entre la mort de la Reine & l'arrivée de son Successeur.

Plan de Régence proposé.

Les Whigs donnèrent tous les mains à ce projet. Les Torys n'eurent garde de les imiter. En persistant à demander que l'Héritier présomptif se rendît en Angleterre, ils avoient des vuës bien plus délicates que celles qu'ils proposoient. Leur but étoit de prévenir ce Successeur pour leur parti. En se déclarant les premiers en sa faveur, ils jettoient par là leurs Adversaires dans un grand embarras, soit qu'ils consentissent à la proposition, soit qu'ils la rejettassent. Y consentir, c'étoit perdre surement une grande partie de leur autorité & de l'empire presqu'ab[illegible] qu'ils avoient sur la Reine. La rejetter, c'étoit s'attirer ce Succ[illegible]. De plus, qui pourroit savoir si quelqu'un n'avoit pas en vuë que l'Héritier se brouillât peut-être avec Sa Majesté, ou, ce qui étoit la même chose, avec ses Ministres, & que ces brouilleries fissent naître l'occasion de quelque changement? Car, on le sait, tous ceux qui consentent à une proposition, n'ont pas les mêmes motifs, il arrive même souvent qu'ils en ont de contraires.

Le Comte de Rochester s'y oppose.

D'une manière, ou d'autre, les raisons publiques de cette proposition furent spécieuses, si elles n'étoient pas solides. On y attachoit la sûreté de l'Etat & particulièrement celle de la Religion. Le Comte de Rochester appuïa fort sur ces deux articles, & dit que la Reine s'étoit expliquée si positivement dans sa harangue que c'étoit la contredire que de parler avec liberté sur ces matières. *Mais considerant*, ajoutoit-il, *qu'on peut supposer que les Ministres dictent les Harangues, je souhaite que Sa Majesté, pour*

qui j'ai toujours eu beaucoup de respect, ne s'offense pas de ce que j'ai à dire. Selon ce Lord, *l'Etat étoit en danger par l'Acte de sureté accordé à l'Ecosse, qui mettoit les armes à la main aux Ecossois & leur donnoit le pouvoir d'envahir l'Angleterre, étant sûrs d'y trouver un puissant parti toujours prêt à favoriser leur invasion. Mais la Religion l'étoit bien davantage. Le Gouvernement Presbytérien confirmé en Ecosse par l'Acte de sureté, sans aucune tolérance de l'Episcopat, étoit à ses yeux une preuve démonstrative du peu d'égard & de zele qu'on avoit pour l'Eglise Anglicane. Le refus de passer l'Acte contre la Conformité occasionelle & les Non-Conformistes étoit une preuve du moins aussi forte, puisque cette précaution étoit si juste & si raisonnable, qu'il n'y avoit qu'un dessein formé contre l'Eglise qui eût pû la faire rejetter. Enfin, selon lui, l'avenir devoit faire trembler. Si les Presbytériens d'Angleterre donnent à l'Eglise de justes sujets d'allarmes, combien plus devra-t-elle les craindre quand ils seront soutenus de ceux d'Ecosse?* De ces dangers réels de l'Etat & de l'Eglise, il concluoit qu'il étoit nécessaire que l'Héritier choisi de la Couronne fût présent, afin de s'instruire à fonds du Gouvernement, de connoître ceux qui devoient être ses Sujets, & de prendre de justes mesures pour prévenir l'exécution des mauvais desseins.

Des discours de cette nature surprirent la Chambre. Tout accoutumé qu'on y devoit être, un silence d'étonnement y regna quelque tems. Peut-être aussi que les deux partis se taisoient, l'un pour attendre la réponse, l'autre parce qu'il ne la trouvoit pas. Enfin les Whigs ouvrirent la bouche & convinrent unanimement de dresser un Acte de Régence. Il portoit que les Régens seroient au nombre de sept, savoir, l'Archevêque de Cantorbery, le Garde du Grand Sceau, le Grand Trésorier, le Président du Conseil, le Garde du Petit Sceau, le Grand Amiral & le Grand Juge du Roïaume, qui se trouveroient alors en charge: Qu'immédiatement après le décès de la Reine, ils seroient obligez, sous peine de Haute Trahison, de proclamer & faire proclamer son Successeur en Angleterre & en Irlande: Que ce Prince pourroit leur joindre d'autres Régens à son gré. Et enfin que le dernier Parlement, quand même il auroit été dissous, se rassembleroit incontinent après la vacance du Trône & continueroit ses séances durant six mois, jusqu'à ce que le Successeur fût venu en personne, ou eût envoïé des ordres contraires.

Efforts inutiles des autres Torys contre ce Bill.

Les Torys attaquèrent ces articles les uns après les autres. Piquez contre le Lord Godolphin, ils demandèrent en premier lieu, que le Grand Trésorier fût exclus de ce Conseil de Régence, & ensuite qu'on associât le Lord Maire de Londres aux Régens. On rejetta ces deux propositions. Par rapport à la premiere, il parut qu'il y auroit autant d'imprudence que d'injustice, dans un tems où l'argent pouvoit être nécessaire, à exclure un Officier qui seul étoit en état de le fournir, ou d'en faire trouver. Quant à la seconde, on allégua que, le dessein de cet Acte étant de confier les soins du Gouvernement à des personnes nommées par la Reine & déja introduites par elle dans le secret des affaires, le Maire de Londres ne convenoit pas à cet emploi, puisqu'il n'étoit ni de nomination roïale, ni au fait des affaires.

ANNE. 1705.

Le Comte de Rochester proposa, en troisième lieu, qu'il fût défendu aux Lords Régens de révoquer en tout, ni en partie, l'Acte d'Uniformité, & il soutint qu'autrement l'Eglise seroit en danger. On eut beau lui répondre que, si la Puissance Roïale résidoit dans les Régens & que le Parlement fût légitime, l'autorité législative se trouvant rassemblée dans ces Corps, on ne pouvoit la borner par aucune Loi. Les Juges étoient d'avis que ces limitations ne contenoient rien d'illégitime. Les Whigs à leur tour craignoient qu'on n'abusât de leur opposition pour les rendre suspects à la Haute Eglise. Voilà ce qui détermina les Whigs à se relâcher sur cet article.

Le Bill passa enfin & fut envoïé à la Chambre des Communes. Il y trouva d'autant plus d'obstacles, que l'Electrice Douairière d'Hanover, prévenue par des personnes intriguantes, ou Emissaires des Torys, que la Reine étoit mal disposée à son égard, avoit écrit à l'Archevêque de Cantorbery une lettre, qui fut rendue publique & par laquelle elle marquoit qu'elle étoit prête à passer en Angleterre, si la Reine & le Parlement le desiroient. Cependant le Ministère réüssit à la fin à faire accepter cet Acte.

Ils veulent prouver le danger de l'Eglise.

Le Lord Hallifax, un des Hommes d'Angleterre les plus éloquens, fit naitre une nouvelle difficulté, & ce furent les harangues des Anglicans rigides qui y donnèrent lieu. On a vû qu'ils ne se lassoient point de les remplir des plus pathétiques lamentations sur le danger de l'Eglise. Le Comte de Rochester entre autres s'étoit répandu plusieurs fois là-dessus en plaintes tragiques. Le Lord Hallifax demanda donc qu'on prît un jour, pour examiner si l'Eglise étoit effectivement aussi exposée qu'on le prétendoit, & reprenant la harangue du Lord Rochester, il y répondit article par article: Que l'Acte de sureté passé en Ecosse se bornoit à cette Nation & n'avoit aucun rapport aux affaires de l'Angleterre: Que l'absence de l'Héritiere présomptive étoit un danger dont on ne s'étoit apperçu que depuis huit ou quinze jours: Qu'on avoit suffisamment pourvû aux inconvéniens de cette absence par l'Acte qui établissoit & nommoit les Régens, qui en ce cas administreroient le Gouvernement. Il ajouta qu'il étoit étonnant qu'on crût alors que la Maison d'Hanovre fût un si grand appui de l'Eglise, puisque, lorsqu'il s'agissoit de faire des loix pour assurer la succession à cette Famille, les Membres les plus zélez de l'Eglise Anglicane avoient dit que c'étoit imposer de dures loix à l'Eglise, & que quelques-uns n'avoient pas craint de dire que la Princesse Sophie étoit une Luthérienne sans Batême: Que l'affaire de la Conformité occasionelle étoit finie & qu'on avoit sagement jugé que ce Bill ne pouvoit être que préjudiciable à l'Eglise: Que depuis longtems on crioit sur les dangers de l'Eglise, sans qu'on eût encore pu connoître sur quoi ces clameurs étoient fondées: Qu'elles avoient été fort vives du tems du Roi Guillaume, qu'elles s'étoient appaisées au commencement du regne de Sa Majesté, mais qu'elles venoient de se renouveller à l'occasion de quelques changemens dans le Ministère.

Le Lord Wharton, qui venoit d'être rétabli dans quelqu'un des Emplois que Sa Majesté lui avoit ôtez, appuïa le Lord Halifax, & dit qu'après avoir lû

lû un libelle intitulé *Mémoire de l'Eglise*, il avoit trouvé que le danger consistoit tout en l'éloignement du Ministere du Duc de B. . . m, (*Buking-ham*) du Comte de R. . . r, (*Rochester*) du Comte de N. . . m, (*Nottingham*): Qu'il ne savoit ce que vouloient dire ces B. . . m, ces R. . . r, ces N. . . m. Mais que peut-être il y avoit dans ces noms quelque Talisman pour la sûreté de l'Eglise.

Réponse des Wighs.

L'Evêque de Lincoln prit ensuite la parole & prétendit prouver le danger de l'Eglise, en disant que *tels étoient les progrès de la corruption & de l'irréligion en Angleterre & telle la licence de la presse, qu'un Ecclésiastique de son Diocèse aïant publié un Livre infame, il s'étoit en vain efforcé de le châtier, que cet Ecrivain lui avoit échappé à la faveur des subterfuges des Loix, & qu'on prêchoit dans les chaires la rébellion & la resistance.* Il entendoit par ces derniers mots un Sermon du Docteur Benjamin Hoadly, depuis Evêque de Bangor & à présent de Salisbury. Le Docteur Burnet alors Evêque de Salisbury répondit que l'Evêque de Lincoln devoit être le dernier à condamner la Doctrine de ce Sermon, puisque, si elle n'étoit pas bonne, il avoit eu tort de venir en armes à Nottingham. Il fit remarquer que, sous Henry III. en France, les Catholiques croïoient aussi que l'Eglise étoit en danger de la part des Huguenots & forcèrent le Roi de se prêter à leurs desseins. Mais qu'en arriva-t-il? Ils tournèrent contre lui-même les forces qu'il leur avoit données, & ils alloient le confiner dans un Monastere, s'il ne s'étoit hâté de les prévenir & qu'il n'eût pas fait poignarder le Duc de Guise, leur Chef. Quant aux raisons alléguées par le Comte de Rochester sur le prétendu danger de l'Eglise, il répliqua qu'elle n'étoit nullement intéressée à ce qui se passoit en Ecosse: Que, si on avoit établi le Presbytéranisme dans ce Roïaume, sans établir par un Acte la tolérance de l'Episcopat, c'est qu'un tel Acte auroit été superflu, puisqu'il n'y avoit point eu de Loix pour défendre la tolérance: Qu'il étoit permis en Ecosse aux Episcopaux de servir Dieu selon leurs lumieres & qu'on se contentoit de les exclure des Bénéfices: Qu'ils avoient quatorze Eglises publiques & ouvertes dans Edimbourg, à telles enseignes qu'on lisoit dans la plûpart la Liturgie Anglicane & qu'on n'y prioit point pour la Reine: Qu'ils auroient même pû avoir part aux Bénéfices, vers la fin du Regne précédent, si une personne, qui avoit proposé là-dessus un Bill, avoit voulu consentir qu'on y inférât la clause, *que ces Ecclésiastiques prêteroient serment de fidélité au Gouvernement.*

Ce discours, dont je n'ai fait qu'abreger un des points, n'empêcha point l'Archevêque d'Yorck de soutenir que diverses Académies érigées par les Non-Conformistes exposoient l'Eglise à un danger évident & qu'on devoit consulter les Juges sur les moïens de supprimer ces pernicieuses Ecoles.

L'Evêque d'Ely, apparemment pour prouver que l'idée du Comte de Rochester & des autres de son parti par rapport à la situation présente de l'Eglise étoit fort répanduë parmi les Ecclésiastiques, se plaignit avec amertume du faux zèle & de l'aigreur des Régens des Universitez, qui inspiroient à leurs Disciples un esprit de révolte contre le Gouvernement,

ANNE. 1703.

c'étoit à dire contre les Non-Conformistes & contre la Conformité occasionnelle. Il remontra que ces Disciples formez par de tels Maitres remplissoient les Cures & y portoient l'esprit de fureur qui regnoit dans les Académies du Roïaume, jusques-là, ajoutoit ce grand Evêque, que, dernierement à l'élection des Députez de l'Université de Cambridge pour le Parlement, plus de cent jeunes Ecoliers criérent comme des Valets & des Portefaix à plusieurs reprises : *Point de Fanatiques ; point de Conformité occasionnelle*. Il conclut son discours en disant que la désobéïssance & la rebellion du bas Clergé contre les Evêques procédoient de la même cause, c'est-à-dire, de la persuasion où ils étoient que l'Eglise n'étoit pas en sûreté. L'Evêque de Lichtfield joignit ses plaintes à celles de son Confrere, disant qu'il étoit bien fâcheux pour les Evêques d'être exposez aux insultes & aux calomnies du Clergé, comme s'ils avoient dessein de détruire l'Eglise & d'anéantir l'Episcopat, & qu'ils eussent consenti d'être les derniers Evêques en renonçant à leurs Evêchez, à condition d'avoir des pensions viagères.

L'Evêque de Bath & Wells ajouta que les termes de *Haute Eglise* & *Eglise Basse* renfermoient une distinction odieuse & propre à soulever une partie des Anglois contre l'autre. Qu'on représentoit la Haute Eglise aux Peuples comme travaillant à étendre la Puissance Ecclésiastique au delà de ses justes bornes, & que l'Eglise Basse à son tour étoit taxée de vouloir se réduire sur le pied des Presbytériens. Qu'il croïoit ces accusations aussi injustes & aussi fausses que malicieuses.

Le Lord Somers, qui n'avoit pas encore parlé, se leva, il récapitula les argumens des deux Partis, il les abregea & conclut « que la Nation » étoit heureuse, le Gouvernement sage & juste, l'argent public emploïé » convénablement, la Trésorerie tenue en bon ordre, le crédit public » avantageusement établi, les armées & les flottes bien pourvues : Que les » succès des armes de la Reine avoient couvert la Nation de gloire : Que » tout lui promettoit une paix heureuse & honorable, & qu'ainsi ces vaines » craintes & ces prétendues inquiétudes ne pouvoient venir qu'à des gens » qui vouloient embarrasser les délibérations publiques & déconcerter les » glorieux projets de la Reine contre la France ».

On prétendit imposer silence sur ces matieres en décidant *que l'Eglise Anglicane, qui avoit été délivrée du plus grand des dangers par le Roi Guillaume III. d'heureuse mémoire, étoit par la bénédiction de Dieu sous le glorieux regne de Sa Majesté dans un état sûr & florissant, & que quiconque entreprenoit de suggérer & d'insinuer le contraire étoit l'ennemi de la Reine, de l'Eglise & du Roïaume*. On peut bien juger que cette résolution souffrit de grandes oppositions. Mais enfin le parti Whig l'emporta à la pluralité de soixante-une voix contre trente.

Vingt-six Lords, les Ducs de Buckingham, Beaufort, Leeds, les Comtes de Northampton, Caernarvan, Veymouth, Denbigh, Winchelsey, Nottingham, Anglesey, Guernsey, Thanet, Scarsdale, Rochester, Abingdon, les Evêques de Bath & de Londres, & les Lords Osborn, Granville-North-and-Grey, Craven, Chandos, Conway, Howard Escrick, Guilford

versham, auxquels se joignirent ensuite l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque de Rochester, protestèrent contre ce vote & donnèrent les preuves suivantes que l'Eglise étoit en danger. Premièrement, que la Reine avoit ordonné de lire, dans l'Office des jours de jeûnes solemnels, une priere *pour détourner le danger extrême, que les Anglois couroient par leurs funestes divisions.* Secondement, que l'Ecosse, loin d'accepter l'établissement de la succession à la Couronne dans la Ligne Protestante, avoit abrogé cet établissement par l'*Acte de sureté*, Acte qui aussi bien que plusieurs autres, ne pouvoit être regardé que comme capable de troubler maintenant & à l'avenir la paix du Roïaume. Troisièmement, qu'il n'y avoit point de Loi, qui exclût des emplois publics, soit dans l'Eglise ou dans l'Etat, ceux qui ne faisoient pas une profession constante de la Religion établie par les Loix, gens qui n'étoient pourtant qu'en trop grand nombre, puisqu'une des calamitez de ce siécle étoit qu'il s'y trouvât tant d'Impies qui désavouoient publiquement toute sorte de Religion. Quatrièmement & cinquièmement, que ni leur respect pour la Reine, ni leur fidélité pour le Gouvernement, ne les obligeoit à condamner ceux qui apprehendoient pour l'Eglise & pour la Couronne, & qu'enfin *ce n'étoit pas dissiper le danger que de déclarer qu'il n'y en avoit point.*

Cette décision dogmatique & doctrinale, soutenue de la crainte d'être traité comme ennemi de l'Etat, ne laissa pas d'être reçue dans la Chambre des Communes, après de longs & vifs débats. Mais aussi on n'en persista pas moins à croire que l'Eglise étoit en danger. On continua de le dire & on commença à prendre des mesures pour empêcher ce qu'on craignoit. On s'appliqua à décrier peu à peu le Duc de Marlborough & ses Créatures, & on réussit à la longue.

Le Parlement voulut connoître des affaires d'Ecosse. La Reine fit remettre aux deux Chambres les papiers qui les concernoient & qui pouvoient les mettre au fait. En conséquence ils annullèrent les Actes faits pendant le dernier Parlement contre l'Ecosse, excepté en ce qu'ils pouvoient contenir de favorable à l'union. Ces sortes d'annullations sont toujours désagréables. Elles affoiblissent l'autorité & devroient la rendre méprisable si elles arrivoient souvent. La Chambre des Communes n'avoit point de part à ce changement, puisque c'étoit un nouveau Parlement. Ainsi le blâme en retomboit uniquement sur les Seigneurs, à qui du moins on pouvoit reprocher beaucoup de précipitation & de vivacité.

Les subsides augmentent d'année en année.

Avant la fin de Novembre, les subsides furent accordez, tant avoit fait d'impression sur les Communes ce que leur avoit dit la Reine touchant le danger de l'Europe, si la Monarchie d'Espagne ne retournoit pas à la Maison d'Autriche, & du peu de sureté qu'il y avoit à entrer en négociation avec la France, qui ne cherchoit, comme elle avoit toujours fait, qu'à désunir les Alliez, afin de les opprimer les uns après les autres. Le vingt-sept, il fut résolu d'accorder à la Reine la somme de cent vingt-mille livres pour la dépense de la flotte pendant l'année prochaine; cent autres mille livres pour bâtir un quai & un magazin à Portsmouth; De plus cent

ANNE. 1705.

quatre-vingt deux mille deux cens trente-cinq livres pour l'artillerie & pour la construction de huit nouveaux vaisseaux. Trois jours après, on accorda trois cens cinquante-sept mille livres pour les Gardes, les Garnisons & les Invalides; Huit cens quatre-vingt-six mille deux cens vingt-trois pour l'entretien de quarante mille hommes; Cent soixante & dix-neuf mille cinq cens onze pour dix mille hommes d'augmentation; Deux cens vingt-trois mille trois cens dix-neuf pour l'Espagne; Quatre-vingt seize mille neuf cens vingt-neuf pour le Portugal; Quatre cens quatorze mille cens soixante & six pour les troupes des Alliez à la solde d'Angleterre dans les armées de l'Empereur en Allemagne & en Italie; Quarante huit mille six cens trente-six livres pour les troupes Prussiennes; Soixante cinq mille pour les troupes en Savoie; Sept mille quatre-vingt quatre livres pour le surplus des troupes de Zell & d'Hanover; Sept mille six cens trente & une livres pour les Officiers d'Espagne; Deux cens cinquante mille pour l'entretien de Charles III; Cent quarante mille pour le Duc de Savoie; Quinze mille six cens soixante dix pour la remonte de la Cavalerie aux Païs-Bas. Ce qui monte en tout à quatre millions deux cens quatre-vingt douze mille six cens soixante-quinze mille livres sterling de dépense extraordinaire, sans compter les subsides accordez par l'Irlande & par l'Ecosse, ni les biens confisquez d'Irlande dont la Reine avoit la disposition, ni la plus grande partie des revenus de Sa Majesté, non plus que sa part des prises sur les Negocians François, ni celle du Grand Amiral son Epoux.

Projet de Paix.

Il étoit naturel que les peuples souhaitassent la fin d'une guerre ruineuse. On le savoit & on craignoit que la suite de ces desirs ne fût quelque refus, ou du moins quelque difficulté & quelque lenteur par rapport aux subsides. C'étoit pour prévenir les effets de ces dispositions à la paix & pour inspirer des sentimens contraires que la Reine avoit exagéré dans sa harangue le danger de l'Europe, & l'espece d'impossibilité de faire une paix sure avec Louis XIV. Il s'étoit effectivement répandu une sorte de projet de paix, où le Ministre de France avoit sans doute beaucoup de part. Un Particulier, quelles que puissent être son habileté & sa pénétration, ne peut être au fait des affaires & des intérets de toutes les Cours, comme il falloit l'être pour dresser ce projet. On prétendit que la France avoit engagé les Louables Cantons à le faire valoir auprès des Hauts Alliez. Il courut même un bruit qu'il n'avoit pas tout-à-fait déplu à la Reine. Elle donna ordre là-dessus au Lord Harley, son principal Secretaire d'Etat, d'envoïer à tous ses Ambassadeurs & Résidens la déclaration suivante.

Déclaration de la Reine à ce sujet.

Le nommé Poussin, Ministre de France à la Cour de Dannemarc, y aiant fait courir un bruit qu'il se ménageoit avec le Roi son Maitre un traité de paix, qui apparemment auroit un heureux succès; & le même bruit s'étant aussi répandu dans d'autres Païs, Sa Majesté m'a commandé d'informer Votre Grandeur que c'est une chose controuvée & sans aucun fondement. Et comme il n'est rien de plus contraire au service de Sa Majesté & de la Grande Alliance que ces faux bruits, c'est l'intention de la Reine que vous emploïez les moïens les plus efficaces pour les détruire & convaincre tout le monde que ce n'est qu'un artifice de la France,

pour tâcher, en exécutant ses mauvaises intentions, de faire naître de la jalousie entre les Hauts Alliez. C'est ce que Sa Majesté m'a expressément ordonné de faire savoir à tous ses Ministres dans les Païs Etrangers. A Whitehall ce deux d'Octobre mil sept cens cinq.

ANNE. 1705.

Ceux qui gouvernoient les Provinces-Unies étoient à peu près dans la même disposition par rapport à la paix. Moins contraires pourtant & aiant moins besoin de la souhaiter, parce que leur commerce étoit beaucoup moins dérangé que celui d'Angleterre, ou, que moins généreux & pour dire vrai plus sages, ils ne faisoient que remplir leurs traitez. La France vouloit commencer par les adoucir, du moins assez pour qu'ils l'écoutassent. Le Marquis d'Alegre, fait prisonnier aux lignes de Flandre, fut chargé de faire quelques avances. Le Duc de Marlborough qui regardoit la fin de la guerre, comme la fin de sa fortune, lui fit dire que c'étoit de l'Angleterre qu'il étoit prisonnier, & qu'il le prioit de s'y rendre. Les Résidens des Princes d'Allemagne, à qui la guerre étoit si utile, pensoient & parloient le même langage, c'est-à-dire qu'ils faisoient sonner bien haut le mot d'équilibre de pouvoir, & le projet de Monarchie universelle, dont ils supposoient que Louis XIV. étoit entêté plus que jamais. Aujourd'hui qu'on est de sang froid, je ne doute pas que ce projet de Paix, qu'on auroit alors rougi d'avoir écouté tranquillement, ne trouve des approbateurs. Il fera voir que souvent les Princes cherchent à surprendre leurs Sujets, & peut-être que la conviction de cette vérité tant de fois éprouvée nous rendra à l'avenir, non moins dociles, moins généreux, mais moins crédules, & plus attentifs à distinguer les phantômes d'avec les réalitez. Voici comme on s'exprimoit dans ce Plan.

Dispositions des Peuples & des Princes par rapport à la Paix.

L'interêt particulier & les préjugez communs font croire qu'on ne peut faire la paix avec sureté, que la France n'ait été abaissée & réduite aux bornes que lui prescrivoient les Traitez de Munster & des Pyrénées : Que sans cet abaissement & cette réduction les offres & toutes les propositions de cette Couronne doivent être regardées comme des pieges, & que la continuation de la guerre, qui affoiblira & qui humiliera la France, au point qu'elle ne soit plus à craindre, peut seule donner une paix durable. En parlant de la sorte, on ne fait pas attention que l'abaissement de la France au point qu'on le souhaite rendroit extrêmement difficile l'établissement de l'équilibre & du contrepoids qu'ils estiment si capital pour la liberté générale de l'Europe. Alors elle seroit obligée de céder, non seulement ses droits & prétentions sur la Monarchie d'Espagne, mais ses conquêtes, lesquelles reviendroient naturellement à la Maison d'Autriche, dont la puissance par là seroit augmentée à l'excès, avec les avantages qui suivent ordinairement la bonne fortune & les droits étendus qu'on attribue à l'Empereur, que la Cour de Vienne ne manqueroit pas de faire valoir en Italie & peut être ailleurs dans la suite. Ainsi, quand la France pourroit être humiliée autant & aussi facilement qu'on veut le supposer, l'Europe ne feroit que sortir d'un danger, pour tomber quelques années après dans un autre à peu près pareil. Car dans

Propositions de la France.

ANNÉE 1705.

la suppoſition de l'abaiſſement de la France, la Maiſon d'Autriche ne ſe contenteroit pas de l'entière & paiſible poſſeſſion de la Monarchie d'Eſpagne. L'Empereur en ſon particulier augmenteroit ſon pouvoir en Allemagne & en Italie à un point qu'il en ſeroit preſque le maître; car en ce cas il voudroit avoir l'Alſace; les trois Evêchez & ne pourroit pas être obligé à reſtituer la Baviere & le haut Palatinat, qui ſont ſi fort à ſa bienſéance. Sa Majeſté Impériale acquerroit par même moïen la Franche Comté & le Duché de Milan comme fiefs de l'Empire. De plus il diſpoſeroit du Duché de Mantoue & de l'Electorat de Cologne & en revêtiroit des Princes entierèment attachez à ſes interêts, auquel cas on verroit dans la ſuite de nouvelles guerres, où entreroient les Souverains jaloux de l'aggrandiſſement de la Maiſon d'Autriche & dans leſquelles la France, dépouillée pour l'enrichir, ne manqueroit pas d'être engagée. Ainſi la paix la plus ſure eſt celle qui ſeroit fondée ſur la modération des conditions & ſur le contentement raiſonnable & mutuel des Partis différens. Comme c'eſt de la France qu'on ſe plaint & qu'on ſe défie, c'eſt à elle à appaiſer les plaintes & à régagner la confiance par des conditions ſi avantageuſes & par un procedé ſi ſincere & ſi net qu'elle engage les Hauts Alliez à donner les mains à une treve, afin de pouvoir négocier la paix générale, ce qui ne ſe peut faire en peu de tems, à cauſe du grand nombre de Puiſſances intereſſées & de la diverſité de leurs interêts. N'y réüſſiroit-elle pas, ſi par anticipation, elle remettoit les choſes dans les Païs-Bas ſur le même pié qu'elles étoient avant la mort du feu Roi d'Eſpagne, ce qui l'engageroit à en faire ſortir ſes troupes, où rentreroient pour lors dans les principales places celles des Provinces-Unies, auxquelles la garde privative en doit demeurer toujours pour former la barriere néceſſaire à leur ſureté & à celle de l'Angleterre indirectement? Si outre cela elle retiroit les troupes qu'elle a en Savoie & dans la Vallée d'Aouſte, ſi elle évacuoit tout ce qu'elle a pris en Piémont & dans le Comté de Nice, ſi en vue de cette treve elle conſentoit à la démolition du Fort Louis, à la reſtitution du Fort de Kell, des places priſes en Portugal, des Etats du Duc de Modene; ſi elle conſentoit que les Hauts Alliez demeuraſſent ſaiſis juſqu'à la ratification de la paix générale des importantes places de Gibraltar & de Landau, de même que de celles qu'ils tiennent dans l'Archevêché de Cologne & l'Evêché de Liege, avec la Province de Limbourg, & des conquêtes qu'ils ont faites ſur la Meuſe; cette treve ſous ces conditions ne ſeroit-elle pas auſſi avantageuſe que glorieuſe aux Alliez & ne ſuffiroit-elle pas pour diminuer les défiances & faire eſpérer de la ſincérité? Si outre ces préliminaires glorieux & utiles aux Alliez, la France revenoit au Traité de Partage, ou qu'en conſidération de l'attachement qu'ont les Eſpagnols pour Philippe V. & de la difficulté qu'il y auroit à le leur ôter pour leur donner un autre Roi malgré eux, les Alliez conſentiſſent que ce Prince reſtât ſur le Trône d'Eſpagne, & que tout le reſte de ce qui forme la Monarchie Eſpagnole fût le partage de Charles III. les

deux Maisons ne feroient-elles pas à peu près égales en pouvoir, & l'Angleterre avec les Provinces-Unies ne feroient-elles pas toujours en état de maintenir cet équilibre & de contraindre ces deux Puissances à se tenir en paix & à y laisser le reste de l'Europe ? Si à tout cela on ajoutoit un consentement aux promesses faites par les Alliez au Duc de Savoie; si la France n'avoit pas plus de facilité au commerce des Indes dépendantes de l'Espagne que les autres Nations; si l'Espagne cédoit aux Anglois & aux Hollandois quelque endroit dans ces contrées, pour y assurer leur commerce; si les Etats Généraux avoient la sureté, qu'ils peuvent souhaiter & qu'ils ont demandée par rapport à leur barriere, on ne voit point pourquoi la continuation de la guerre seroit jugée nécessaire & ce qui pourroit manquer à la gloire & à l'avantage de sa Majesté Britannique & des Etats Généraux, qui n'ont entrepris la guerre que pour donner des fondemens durables à la tranquillité de l'Europe, en réduisant les deux principales Puissances à une égalité qui les empêche d'entreprendre l'une sur l'autre. Quand il arriveroit dans la suite que tout se trouvât contraire à la France & que par ce moïen les choses vinssent à tourner si bien selon les desirs des Hauts Alliez, qu'avec une évidente supériorité ils vissent encore des dispositions aux Espagnols & aux autres peuples de la Couronne d'Espagne à se déclarer ouvertement en faveur de la Maison d'Autriche, tout cela n'empêcheroit pas que l'interêt des Hauts Alliez ne fût toujours de traiter de la paix générale à des conditions modérées & raisonnables, sans se trop prévaloir de leur prosperité, pour ne point laisser des semences à une nouvelle guerre & ne pas tomber dans la suite en divers inconvéniens. Pourquoi donc continuer une guerre ruineuse aux Vainqueurs mêmes, puisqu'on peut avoir la paix aux conditions les plus justes & les plus raisonnables qu'on puisse souhaiter ? Il est visible que le Traité de Partage auroit été plus avantageux à la France que celui qu'on propose? Pourquoi donc n'y pas consentir, puisqu'on avoit consenti au premier ? Il ne paroît pas que l'interêt de l'Angleterre puisse faire aucun obstacle à la paix, puisqu'elle n'en a point de personnel & de particulier & que la liberté de l'Europe, qu'elle a en vue, est suffisamment assurée par les conditions offertes & par celles qu'on accorderoit encore dans le cours de la négociation. Ce qui est vrai de l'Angleterre l'est aussi des Etats Généraux. Dès que leurs Païs sont en sureté par une forte barriere telle qu'ils peuvent la souhaiter, dès que leur commerce est augmenté & assuré, qu'ont-ils besoin d'une plus longue guerre, qu'il faudra enfin finir & que divers accidens peuvent rendre aussi triste pour la plus grande Alliance qu'elle l'est depuis deux ans pour les deux Couronnes ? Au reste, l'âge avancé de Louis XIV. & l'épuisement de ses Peuples assurent d'une paix, qui sera d'autant plus longue & plus solide qu'on aura usé de ses avantages, avec plus de modération & qu'on aura mis plus d'égalité entre les deux Prétendans. Car de dire que la France n'a aucun titre qui fonde ses prétentions sur l'Espagne, c'est reconnoître l'injustice

ANNE. 1705.

des Traitez de partage, dont cependant l'infraction a été pour l'Angleterre & les Provinces-Unies le motif déterminant de la présente guerre.

Rejettées par des interêts particuliers.

Tel étoit à peu près le projet de paix, qu'on se fit un mérite de rejetter. Qu'on le compare avec le Traité d'Utrecht, on verra lequel est le plus avantageux, & ce sera une preuve que des intérêts particuliers faisoient durer la guerre, malgré les avantages réels qu'on auroit trouvez dans la paix. La plus grande opposition venoit de l'Angleterre. En Hollande les préjugez contre la sincerité de Louis XIV. étoient bien forts; mais ils n'alloient pas jusqu'à empêcher d'écouter ce qu'il avoit à proposer. Le Président Rouillé fut deux ou trois mois incognito aux environs de la Haie, & sans le grand bruit que firent les Ambassadeurs & les Résidens, ou Envoïez des Puissances Alliées, peut-être que les négociations n'eussent pas été tout à fait inutiles. Effectivement, il étoit visible que ces cris étoient excitez par des vues particulières, & non par un vrai zele pour la cause commune, ni même pour le bien de chaque Etat en particulier. Certainement l'Empereur ne pensoit guères à ce qu'on appelle équilibre de pouvoir. Si à l'Espagne on avoit voulu ajoûter la France, il ne l'auroit sans doute pas refusée. Les autres Princes qui avoient leurs troupes à la solde d'Angleterre & de Hollande pouvoient-ils préférer la paix à la guerre ? Dès que les deux principales Puissances devenoient égales par le partage de la Monarchie d'Espagne, la cause commune n'étoit-elle pas en sureté & le prétendu projet de la Monarchie universelle n'étoit-il pas anéanti ? Enfin l'Angleterre s'est-elle mieux trouvée après onze ou douze années de guerre qu'elle ne se seroit trouvée à la fin de cette année ?

La Reine communiqua au Parlement une lettre du Roi Charles sur la conquête de la Catalogne. Ce Prince avouoit que c'étoit à la générosité de cette Princesse, à la valeur surprenante de ses Troupes, à la sage conduite de ses Officiers qu'il devoit cette conquête. A cet aveu si glorieux il ajoûtoit qu'en vain on l'avoit assisté, si on cessoit de le faire. Ce morceau de la lettre de ce Prince est un monument trop autentique de ce qu'a fait la Nation Angloise pour l'aggrandissement de la Maison d'Autriche, pour qu'il doive manquer à cette Histoire. *Madame, je ne doute point que vous n'appreniez cette grande nouvelle avec des sentimens d'une parfaite satisfaction, tant parce que cet heureux succès n'est qu'un fruit de vos armes toujours glorieuses, qu'à cause des mouvemens de bonté & de tendresse maternelle que vous avez pour moi & pour tout ce qui peut contribuer à l'avancement de mes intérêts.* Ainsi commençoit ce Prince ; voici comme il finissoit. *Je reçois tant de secours de votre Majesté & de votre généreuse Nation, que je suis accablé de ces bontez & tout confus d'être cause d'une si grande dépense pour soutenir mes intérêts. Mais, Madame, je sacrifie ma personne, & mes Sujets dans la Catalogne exposent aussi leurs vies & leurs fortunes sur les assurances qu'ils ont de votre protection. Votre Majesté & votre conseil savent mieux que nous ce qui est nécessaire pour notre conservation. Nous attendrons donc le secours de votre Majesté avec une confiance entière dans sa bonté*

Remerciment du Roi Charles.

bonté & dans sa sagesse. On voit quelles sont les forces nécessaires, on voit la grande diversion que nous faisons à la France, & on ne peut point douter qu'elle ne fasse les derniers efforts contre moi, dès qu'il lui sera possible. Mais je ne doute point non plus que les mêmes efforts ne soient faits par mes Alliez pour me défendre : Que peut-on vous dire, Madame ? Votre bonté vous donne l'inclination, & votre puissance vous fournit le moïen de soutenir ceux que la tirannie de la France voudroit opprimer. Tout ce que je puis insinuer à votre sagesse, ou à celle de vos Alliez, c'est que les forces emploïées dans ce païs ne seront point inutiles à la cause publique & qu'elles agiront avec la dernière vigueur contre les ennemis. Du camp devant Barcelone le vingt-deux d'Octobre mil sept cens cinq.

Des remercîmens si tendres, une confiance si parfaite, des demandes si naturelles, touchèrent le Parlement & la Reine. Il étoit en effet bien glorieux à la Nation qu'un Prince de l'auguste Maison d'Autriche implorât sa protection, lui demandât humblement du secours & reconnût qu'il tiendroit d'elle seule sa Couronne. Aussi presque sur le champ, il fut résolu d'augmenter les subsides accordez de trois cens dix-neuf mille livres sterling. Anne, qui étoit venue elle-même communiquer à son Parlement ces grandes nouvelles, eut tout sujet d'être contente de la promptitude des Communes à entrer dans ses vues. Elles lui donnèrent encore une preuve de leur dévouement à ses volontez, qui dût lui faire plaisir & causer une joie bien délicate au Duc de Marlborough. C'étoit une Adresse que voici.

Adresse du Parlement.

Nous les très-obéïssans & fidèles Sujets de Votre Majesté, les Seigneurs spirituels & temporels & les Communes assemblées en Parlement, n'étant pas allarmez sans raison des continuelles pratiques, que les Emissaires de la France ont mises cette année en œuvre, pour semer la jalousie & la division parmi les Alliez engagez dans cette guerre nécessaire pour soutenir les libertez de l'Europe, apprehendant que, si on ne traversoit pas ces malicieuses insinuations, elles ne vinssent avec le tems à intimider les esprits & abbatre le zèle de la Confédération, nous nous trouvons obligez de supplier très-humblement Votre Majesté qu'il lui plaise faire tout son possible pour conserver une bonne correspondance entre tous les Confédérez, & particulièrement pour maintenir & cultiver une étroite amitié avec les Etats Généraux des Provinces Unies. Et nous supplions aussi humblement Votre Majesté que, comme vous avez déja donné un grand & glorieux exemple à vos Alliez, il plaise aussi à votre Majesté d'emploïer tous les moïens possibles pour encourager toute la Confédération à faire de prompts & puissans préparatifs, afin qu'on puisse pousser avec vigueur la guerre contre la France. La Reine répondit que la concurrence des deux Chambres à cette Adresse lui étoit d'une satisfaction singulière, que leur opinion seroit toûjours pour elle d'un grand poids, & qu'enfin elle ne doutoit pas que tous les Alliez n'y eussent de justes égards.

Décision que l'Eglise n'est point en danger.

Les deux Chambres se réünirent encore dans un sujet, à quoi la Reine & son nouveau Conseil s'intéressoient presqu'autant qu'à la guerre. Elles s'accordèrent sur le non-danger de l'Eglise Anglicane & supplièrent la Reine d'emploïer le poids de son autorité contre ceux qui diroient le

ANN. 1705.

contraire. Sa Majesté le fit par une proclamation aussi vive & aussi énergique que le fut en ce tems-là une Bulle de Clement XI. contre les Jansénistes. Ni la Bulle ni la Proclamation ne furent fort efficaces. On défendit la doctrine du Livre condamné par la Proclamation. On proposa cette espèce de problême, si l'affectation à dire qu'il n'y avoit point de danger ne prouvoit pas autant qu'il y en avoit, que l'auroit pû faire l'affectation à dire qu'il y en avoit? On publia un abregé des preuves de ce danger. Premièrement, que le Roi Guillaume avoit fort favorisé les Non-Conformistes & sur tout les Presbytériens, comme étant de sa Religion, en leur permettant de bâtir des Eglises. Secondement, que, depuis quelque tems, on avoit établi des Ecoles tant à Londres que par tout le Roïaume, où on élevoit les Enfans dans les sentimens du Presbytéranisme, & que par conséquent dans quelque tems le nombre des Presbytériens surpasseroit celui des Episcopaux, ce qui sûrement mettroit l'Eglise en danger. Troisièmement, qu'on avoit pris soin de mettre des Maires dans les Villes, & des Sherifs dans les Comtez, des Juges de Paix & des Connétables, tous Presbytériens, qui par leur autorité avoient fait choisir ce grand nombre de Députez Presbytériens qui dominoient dans la Chambre des Communes, ce qui mettoit l'Eglise dans un grand danger, qui deviendroit sans comparaison plus grand par l'union des Presbytériens d'Ecosse avec ceux d'Angleterre, puisque se soutenant les uns & les autres, ils seroient en état de faire quelles loix ils voudroient, pour rendre le Presbytéranisme la Réligion dominante de la Nation Angloise comme il l'est de l'Ecossoise. Quatrièmement, que quelques Evêques, par exemple celui de Salisbury, avoient été Presbytériens, qu'ils n'y avoient renoncé qu'en vuë de l'Episcopat & qu'ils l'étoient encore dans le cœur. Cinquièmement, que la plus grande marque de la décadence de la Religion étoit l'abus monstrueux de la Conformité occasionnelle & la résistance invincible qu'on avoit trouvée dans les Evêques mêmes à passer en Loi les seuls moïens efficaces de le corriger. A tout celà, comme font d'ordinaire ceux qui ont l'autorité en main, on répondit par une décision qu'il n'y avoit point de danger & par la proclamation qui défendoit de dire le contraire. Toutefois la Convocation, c'est-à-dire, l'Assemblée du Clergé, qui se tenoit à Londres dans l'Eglise de saint Paul en même tems que le Parlement, avoit décidé qu'il y avoit du danger. Mais qu'est-ce qu'une décision ecclésiastique en comparaison de celles du Parlement, qui peut, quand il le trouve à propos, abolir les loix anciennes & leur en substituer de nouvelles?

Après tout il n'y avoit qu'à répondre à ces Ecclésiastiques ce qu'ils écrivirent eux-mêmes peu de tems après aux Pasteurs de l'Eglise de Genève. *Il est très-éloigné de notre charité de censurer si sévèrement les Eglises Réformées, qui par une nécessité inévitable, ont été contraintes contre leur propre sentiment d'abandonner la forme primitive du Gouvernement Episcopal. Nous sommes encore une fois très-éloignez de les censurer comme si elles étoient destituées de Pasteurs légitimes, ou de Sacremens administrez dans la manière prescrite. Les plus célè-*

bres de nos Théologiens n'ont jamais porté de jugement qui condamnât en cela votre Eglise. Pourquoi tant de cris pour conserver ce qu'on reconnoît pouvoir cesser d'être en usage, sans cesser d'être une vraie Eglise, d'avoir des Pasteurs légitimes & des Sacremens administrez dans la manière prescrite? Cette lettre étoit des Docteurs & des Régens de l'Université d'Oxford, qui l'écrivirent le vingt-trois Février mil sept cens sept.

1706. Harangue de la Reine.

Une conformité de sentimens si parfaite dans les deux Chambres plut si fort à la Reine, qu'elle crut devoir leur marquer la satisfaction qu'elle en avoit. Elle le fit dans les termes les plus gracieux, le premier jour de Janvier. *Mylords & Messieurs, l'unanimité de vos délibérations en ce présent Parlement a déja produit un si bon effet dans toute l'Europe, que je ne saurois m'empêcher de vous en témoigner ma satisfaction. La bonne disposition que vous avez fait voir à faire tout ce qui dépend de vous pour une union avec l'Ecosse m'est aussi fort agréable, & j'espère qu'elle se trouvera être avantageuse aux deux Roïaumes & contribuera beaucoup à leur tranquilité. Je ne dois pas laisser passer l'occasion de vous remercier de tout mon cœur de la grande promptitude avec laquelle vous m'avez accordé les subsides. Je la regarde comme un gage assûré que vous expédierez avec le même zéle & la même affection pour mon service les autres affaires nécessaires au bien public pendant cette séance.*

Le Duc de Marlborough arriva à Londres le dix du même mois. Depuis la fin d'Octobre qu'il avoit quitté l'armée, il avoit toûjours été occupé de négociations à la Haie & dans les Cours d'Allemagne. Il avoit même été à Vienne auprès de l'Empereur Joseph, apparemment pour le déterminer à s'accommoder avec les Mécontens de Hongrie, à quelque prix que ce fût, sauf à lui de les soumettre dans la suite, quand il auroit mis la France à la raison. Dans ces différentes courses le Général Anglois passa chez le Prince de Bade, qui le reçut comme s'il avoit ignoré qu'il avoit voulu se justifier à ses dépens de l'affront que le camp de Sirckh lui avoit fait essuïer. Ce Lord étoit l'homme à la mode; il étoit l'ame de toutes les entreprises & de tous les conseils. L'attache qu'on avoit pour lui étoit la mesure de la faveur & des récompenses. En un mot on disoit publiquement qu'il avoit succédé à Guillaume III. & qu'il étoit moins dangereux d'offenser la Reine que de lui déplaire.

Presque aussi-tôt qu'il fut arrivé, les Communes résolurent qu'il seroit remercié des grands services qu'il avoit rendus à la Reine & à la Nation & de ses prudentes négociations avec les Alliez. Il répondit à cet obligeant message qu'il étoit d'autant plus sensible à l'honneur, qu'on lui faisoit, qu'il pouvoit regarder avec mépris la malice secrette de quelques Particuliers, puisqu'il avoit la satisfaction de voir ses fidèles efforts pour le service de la Reine & de l'Etat si favorablement reçus par la Chambre des Communes. Pendant son séjour à la Haie, il recommença ses plaintes sur l'opposition des Députez de leurs Hautes Puissances à l'affaire d'Over-Ysch. Il emploïa tout ce qu'il avoit de talens & d'amis pour les engager à le laisser le maître des opérations de la campagne prochaine, leur promettant en ce cas-là de grands succès. Sa démande étoit d'une trop dange-

Le Duc de Marlborough intrigue à la Haie pour être indépendant des Députez de l'Etat.

ANNE. 1706.

reuse conséquence. Elle fut refusée avec toute sorte de politesse, mais en même tems avec beaucoup de fermeté, & comme on ne doutoit pas que la Reine & son Conseil n'appuïassent les prétentions du Général, on donna des ordres précis au nouvel Ambassadeur, qu'on envoïoit en Angleterre, de ne point se relâcher sur cet article. Leurs Hautes Puissances ne jugèrent pas non plus à propos de consentir à l'augmentation de huit vaisseaux qu'on leur proposoit & qu'on tâchoit de leur extorquer. Ils crurent se devoir autant de fidélité qu'ils en devoient à leurs Alliez, & comme ils ne retranchoient rien de ce qu'ils avoient promis, aussi n'y vouloient-ils rien ajouter. D'ailleurs, les Matelots manquoient, leurs Marchands n'eussent pas souffert tranquillement qu'on eût dérangé leur commerce; & la constitution de leur Gouvernement, qui bannit sur tout la violence, ne leur permettoit pas de penser à des enrôlemens forcez.

Plaintes de la Nation au sujet de la Marine.

En Angleterre on n'avoit point ces attentions. Le Parlement annulla les loix qui défendoient ces sortes d'enrollemens. Tous ceux du peuple qui ne pouvoient païer leurs dettes étoient contraints de servir sur la flote. Les Marchands se plaignirent inutilement que la disette de Matelots leur causoit de grandes pertes, ils ne furent point ecoutez. On demandoit à quoi servoit cette multitude prodigieuse de vaisseaux de guerre, puisqu'elle n'empêchoit pas les Armateurs François d'enlever des flotes marchandes entieres avec leur escorte. « C'est tous les ans à recommencer, disoit-on. On tient la mer & trop longtems & dans des tems trop fâcheux. Les vaisseaux qui échappent à la tempête sont tout-à-fait délabrez & il en coute des sommes immenses, pour les remettre en état de servir. Pourquoi trente vaisseaux occupez tout l'été à empêcher dix-sept vaisseaux François de sortir de Brest? Vingt n'auroient-ils pas suffi & les dix surnuméraires n'auroient-ils pas été mieux emploïez à réprimer les courses des Armateurs de Saint Malo & de Dunkerque »?

Ce n'étoient là que des bruits populaires. Ils ne trouvèrent point d'accès au Parlement, qui presqu'en tout d'accord avec le Parti dominant de la Cour, approuvoit en tout ses démarches & prenoit sa défense avec beaucoup de vivacité. Les années passées on s'étoit plaint de l'administration des finances; il fut résolu dans ce Parlement, à l'honneur du Comte Godolphin, intime ami du Duc de Marlborough, que les deniers publics avoient été duement emploïez selon les souhaits & à l'avantage de la Nation.

Lorsqu'on délibéroit sur un projet d'Acte envoïé de la part des Seigneurs, un Membre des Communes, nommé César, se leva & dit avec beaucoup de liberté: *Inutilement travaillerons-nous à la sureté du Gouvernement, tant que la Reine emploiera dans les affaires les plus secrettes des gens peu affectionnez à l'Etat. Il y a actuellement un noble Pair, sans l'avis duquel sa Majesté ne fait rien, lequel sous le Règne précédent entretenoit une étroite correspondance à la Cour de St. Germain. Je doute même qu'il n'y ait encore de fortes intelligences.* Cette liberté fut fort mal prise. A peine eut-il achevé de parler qu'il s'éleva un grand murmure dans l'assemblée, on se plaignit de ce Député, on le fit retirer sur le champ & il fut décidé, que ces paroles étoient injurieuses à

la Perſonne & au Gouvernement de ſa Majeſté : Que pour cette offenſe ledit Charles Céſar Ecuïer ſeroit envoïé priſonnier à la Tour : Que l'Orateur donneroit les ordres néceſſaires pour l'y faire conduire, & qu'il y demeureroit pendant le bon plaiſir de la Chambre. Si ce que ce Membre avoit dit étoit véritablement injurieux à la Reine, comme on le décida, il faut avouer qu'on a bien dit des injures aux Rois d'Angleterre dans leurs Parlemens, la liberté qu'on y a toûjours eue d'examiner la conduite du Souverain & celle de ſes Miniſtres étant inſéparable de ſemblables réflexions & expreſſions. Il falloit que ce Gentilhomme fût bien neuf dans le manege du Parlement & qu'il ne connût guères la diſpoſition actuelle des eſprits. Autrement il auroit ſû que, pour ouvrir avec ſuccès des avis ſur certaines matières, il falloit auparavant s'aſſurer de quelques voix des plus fortes & des plus éclatantes, & que les Whigs dominoient à tel point dans le Parlement & à la Cour, qu'il y avoit une extrême imprudence à les choquer le moins du monde, particulièrement dans ces commencemens de leur ſupériorité.

On ne pouvoit rien ajouter aux complaiſances de la Reine pour le Parlement. Quelques-uns de ſes Membres ſe trouvoient impliquez dans la recherche de l'Auteur & des Diſtributeurs du *Mémoire Eccléſiaſtique*. A cette occaſion Anne trouva bon de leur envoïer le Meſſage ſuivant par le principal de ſes Secretaires d'Etat. *Dans la recherche de l'Auteur du libelle intitulé* Mémoire de l'Egliſe Anglicane, *on a trouvé que quelques Membres de cette Chambre y étoient engagez. Mais ſa Majeſté a tant de délicateſſe ſur la moindre choſe qui ſemble regarder les privileges des Communes qu'elle a voulu le leur faire connoître avant que de donner aucun ordre pour ſuivre cette affaire.* La Chambre ordonna ſur le champ qu'on préſenteroit une Adreſſe à la Reine pour la remercier de ſon meſſage & des grands égards qu'elle avoit pour leurs privileges & pour la prier de faire continuer la recherche de ce libelle.

Confiance du Public en la Reine.

Ce fut ſans doute cette grande union des deux Chambres entre elles & avec le Miniſtère, qui produiſit dans le Public une telle confiance, qu'avant la fin de Janvier on porta à l'Echiquier trois millions trois cens ſoixante & onze mille ſept cens ſoixante & une livres ſterling, ce qui fit qu'on refuſa huit cens mille livres ſterling que la Banque d'Angleterre offroit de prêter pour quatorze ans, ſans autre intérêt que d'être continuée pour le même nombre d'années. Cette confiance & le zèle pour ce qu'on étoit convenu d'appeller le bien public alloient ſi loin que l'Empereur même trouva à emprunter un million d'écus. A la vérité on n'eut pas d'abord une ſi grande diſpoſition à lui faire ce prêt. Mais les exemples qu'on donna animèrent de manière que ſa Majeſté Impériale fut aſſez promptement ſatisfaite. Mylord Duc propoſa de fournir cette ſomme par ſouſcriptions volontaires, il ſouſcrivit le premier pour ſeize mille livres ſterling, ſon ami le Grand Thréſorier s'engagea pour douze mille, d'autres perſonnes de qualité & de riches Marchands les imitèrent. Il n'étoit pas étonnant qu'un Grand Thréſorier eût douze mille livres ſterling dont il ne ſût que faire; mais qu'un Général d'Armée, dont le fait n'eſt point d'amaſſer, en eût ſeize

ANNE. 1706.

mille, après en avoir donné cens mille comptant à sa Fille en mariage, c'est ce qui assurément doit paroître un peu extraordinaire.

Le vingt-six Février la Reine harangua le Parlement pour la troisième ou quatrième fois. Elle remercia les deux Chambres en général & dit en s'adressant aux Communes: *Je me croi obligée de vous rendre graces en particulier d'avoir si promptement accompli les assurances, que vous me donnâtes à l'ouverture de ce Parlement, d'expédier l'affaire des subsides avec toute la diligence possible. On auroit de la peine à trouver d'exemples qu'on en ait dépêché de si grands & de si effectifs en si peu de tems. Je regarde cela comme procédant, non seulement de votre zèle pour le bien public, mais aussi d'une juste idée que vous avez conçue qu'il est nécessaire de faire des efforts extraordinaires pour soutenir & encourager nos Alliez & nous tenir prêts de bonne heure à tâcher de déconcerter les desseins de nos ennemis.* Le Parlement s'occupa ensuite à assûrer la Personne & le Gouvernement de la Reine, aussi bien que la succession dans la Ligne Protestante.

Suite des affaires du Parlement.

On proposa différentes clauses toutes favorables à ces deux vûes, sur lesquelles on ne laissa pas d'avoir de la peine à s'accorder dans les deux Chambres. Les Communes mêmes se servirent de cette occasion pour faire passer un Bill, qu'elles avoient aussi fort à cœur que l'avoit eu le précédent Parlement. C'étoit de rendre les procédures du Parlement plus libres & plus désintéressées, en empêchant ce grand nombre d'Officiers Civils & Militaires d'y avoir place. On avoit inféré ce Bill comme une clause de l'Acte de succession. Mais il en fut retranché à la pluralité de cent quatre-vingt dix-sept voix contre cent quatre-vingt dix. Les banqueroutes fréquentes, dont plusieurs étoient frauduleuses, furent avec raison l'objet de l'attention de l'Assemblée. Elle fit des règlemens, dont la sévérité étoit bien capable d'empêcher un si criminel abus. Elle trouva aussi d'excellens moïens pour encourager le service de la Marine. Elle augmenta les gages & en donna même contre la coutume à ceux qui ne servoient pas actuellement. A ces moïens on ajouta une permission aux Juges de paix & aux Connétables de contraindre à servir sur les vaisseaux tous les Fainéans & Gens sans aveu, les Ouvriers mêmes qui n'avoient point actuellement d'ouvrage. On ordonna aussi que la peine de certains Coupables, qui consistoit à être transportez dans les Colonies de l'Amérique, seroit changée en celle de servir deux ans sur la flote. Ce n'étoit pas faire beaucoup d'honneur au corps des Matelots que d'y aggréger ces sortes de gens. Quelque grandes que fussent les dépenses de la guerre, on pensa à aggrandir & à rendre plus commodes deux ou trois ports d'Angleterre & à rendre une où deux rivieres navigables. On renouvella les loix contre les Papistes, à la requête de l'Evêque de Chester, qui s'étoit plaint de ce que les Papistes avoient perverti diverses personnes de la Religion Protestante, & entre autres une Dame nommée Hotsket. On naturalisa aussi trois cens François Réfugiez, & il fut même déclaré qu'ils auroient droit de voter dans les élections des Députez au Parlement.

Le sentiment proposé par le Lord Haversham de faire venir en Angle-

terre l'Héritier présomptif de la Couronne n'eut point de succès. Le Chevalier Gwinn dans une lettre imprimée & adressée au Comte de Stamford entreprit de le soutenir & de le justifier. Il s'étendoit sur les raisons qu'il en avoit. La Princesse Sophie y étoit adroitement flattée, & ceux qui s'étoient opposez à ce qu'on la priât de venir y étoient fort maltraitez. Il étoit bien difficile qu'on traitât un sujet de cette nature sans que le respect dû à la Reine en souffrît.

Le Parlement prit connoissance de cette affaire. Il censura cet écrit d'une manière très-forte & demanda contre ceux qui l'avoient fait & publié le secours de la Puissance souveraine. L'adresse étoit en ces termes. « Nous demandons la permission d'informer votre Majesté, qu'aïant sérieusement considéré un Libelle intitulé: *Lettre du Chevalier Roland Gwinn au Comte de Stamford*, nous avons pris la résolution suivante: Que ledit libelle est scandaleux, faux, malicieux, tendant à semer la mésintelligence entre votre Majesté & la Princesse Sophie, & qu'il réfléchit extrêmement contre votre Majesté, la Princesse Sophie & les procédures des deux Chambres du Parlement. Ce libelle artificieux aïant été depuis peu artificieusement dispersé parmi vos Sujets, nous supplions très-humblement Votre Majesté de donner des ordres précis pour en découvrir l'Auteur, l'Imprimeur & ceux qui l'ont publié, afin qu'ils soient punis comme ils le méritent, selon la derniere rigueur des loix, & nous prions Votre Majesté d'emploïer les moïens les plus propres, selon votre sagesse roïale pour prévenir dans la suite de si insolentes & si dangereuses entreprises ».

Une affaire d'une tout autre conséquence fut portée au Parlement. Les Seigneurs s'y portèrent avec beaucoup de chaleur. Elle fut plaidée en leur présence le vingtième Mars, & ce ne fut qu'après des examens & des disputes, qui ne finirent qu'à dix heures du soir, qu'ils prirent quelque résolution. Voici le sujet de ce procès. Selon les loix fondamentales, établies par les Propriétaires de la Caroline, en vertu de la Chartre que leur accorda Charles II, les Non-Conformistes, de même que les Membres de l'Eglise Anglicane, pouvoient être élus Membres du Parlement de cette Colonie. Le Lord Graville & d'autres puissans Propriétaires, apparemment Torys outrez & excessivement rigides, avoient fait passer un Acte le sixième Mai mil sept cens quatre, par lequel les Presbytériens ou Non-Conformistes étoient exclus de leur droit. De plus, le quatrième Novembre suivant, ils passèrent un autre Acte, par lequel étoient établis vingt Commissaires Ecclésiastiques, pour juger en dernier ressort des affaires concernant la Police & le Gouvernement de l'Eglise & de ses Ministres. Sur cet exposé, ouïes sans doute & considérées les raisons de part & d'autre, la Chambre des Pairs prononça premièrement que l'Acte de l'Assemblée de la Caroline du quatrième Novembre mil sept cens quatre, entant qu'il établissoit des Commissaires pour déplacer les Pasteurs & Ministres de cette Colonie, n'avoit aucun fondement dans la Chartre, comme étant contraire à la Raison & aux Loix du Roïaume & tendant à détruire la Cons-

Procès entre les Vighs & les Torys de la Caroline décidé à Londres.

ANNÉE 1706.

titution de l'Eglise Anglicane. Secondement, que celui du sixième Mai de la même année mil sept cens quatre intitulé, *Acte pour la plus grande conservation du Gouvernement de cette Province*, étoit fondé sur une fausseté en matière, contraire aux Loix d'Angleterre & à la Chartre accordée aux Propriétaires de cette Colonie, tendant à encourager l'athéïsme & l'irreligion, à détruire le commerce, à ruiner & dépeupler cette province. Sans cette décision des Pairs auroit-on crû en Angleterre que l'opposition aux Non-Conformistes, ou, ce qui revient au même, à la Conformité occasionelle, supposât & produisît l'athéïsme & l'irreligion ? Ces conclusions n'étoient guères naturelles & il y avoit bien du chemin à faire pour en trouver les principes.

En conséquence de ce prononcé, qui sentoit bien le génie ardent de l'Evêque de Salisbury, la Reine fut suppliée de prendre en pitié l'état malheureux de la Caroline & d'emploïer le moïens les plus efficaces pour délivrer cette province de l'oppression sous laquelle elle gémissoit, & de de faire punir selon les loix ceux qui en étoient les auteurs. Après des règlemens si utiles & des décisions si nécessaires, cette séance finit le vingt-septième Mars, à la satisfaction des deux partis. La Reine exprima la sienne de la manière la plus gracieuse, insistant particulièrement sur le bel endroit qui étoit l'union des deux Chambres, union aussi rare qu'elle étoit nécessaire. *A l'ouverture de ce Parlement je recommandai serieusement une entière union d'esprit & d'affection entre tous mes Sujets & un désir sincère d'éviter & d'éteindre toutes les occasions de division & d'animosité. Je vois avec beaucoup de plaisir que vos sentimens à cet égard ont été parfaitement conformes aux miens. Votre zèle unanime, que j'ai observé avec beaucoup de satisfaction, déconcerte tellement de pareilles entreprises pour l'avenir & donne un tel exemple à tout le Roïaume, que je ne doute pas que vous n'en ressentiez tous les effets à votre retour dans les Provinces. Je m'assure aussi que vous vous appliquerez à avancer & à perfectionner ce grand ouvrage, dans lequel vous avez fait ici tant de progrès & qu'en continuant à montrer une juste indignation contre les procédures factieuses & turbulentes & à déconcerter ceux qui les soutiennent, vous ferez bien-tôt ressentir à tout le Roïaume les bons effets d'une conduite si prudente & si sage.* Ces éloges méritez auroient fait beaucoup d'honneur. Mais la Reine ne vouloit pas faire réflexion que cette union, qu'elle louoit si fort, loin de finir les divisions, les augmentoit, & que ce n'étoit qu'une union d'un parti contre l'autre, lequel s'unissant aussi, ne manqueroit pas de rendre la division d'autant plus dangereuse qu'elle seroit plus concertée.

Il n'eût rien manqué à la satisfaction de Sa Majesté, si la Convocation eût suivi l'exemple du Parlement. Il s'en fallut beaucoup qu'elle ne fût aussi tranquille. La plus grande partie encourut même les especes d'anathèmes portez par la proclamation de la Reine contre ceux qui soutiendroient cette proposition scandaleuse *que l'Eglise Anglicane est en danger*. On eut recours au remède ordinaire en pareil cas. En un mot on prorogea cette assemblée à différens termes, sans lui permettre de se réünir que pour entendre sa prorogation. La lettre de la Reine, qui ordonnoit cette prorogation,

Le Clergé opine que l'Eglise est en danger.

rogation, en qualité de Chef suprème de l'Eglise Anglicane, est assez curieuse, du moins par rapport à d'autres qu'à des Anglois, pour qu'elle ait ici sa place. Elle étoit du huit de Mars & adressée à l'Archevêque de Cantorbery.

Très-Révérend Pere en Dieu, nous avons bien du déplaisir de ce que les différens de la Convocation continuent & augmentent plûtôt que de diminuer, & nous sommes d'autant plus surpris de ce malheureux état des choses que ç'a toujours été & sera notre soin constant de préserver la constitution de l'Eglise Anglicane, telle qu'elle est établie par les Loix, & de décourager toutes les divisions & innovations qu'on y voudroit suivre quelles qu'elles soient. Nous sommes résolus en notre particulier de maintenir notre Suprématie & la légitime subordination des Prêtres aux Evêques, qui en sont les principaux fondemens, & nous nous attendons que vous & vos Suffragans vous conformerez à cette nôtre résolution. Quoi faisant vous pouvez être assurez de la continuation de notre protection & faveur, & ni l'une ni l'autre ne manquera à notre Clergé, pendant qu'ils seront attachez à la constitution & obéïssans envers nous & leurs Supérieurs Ecclésiastiques & qu'ils se contiendront tous dans les bornes de la bienséance, sur tout ceux qui sont dans les Ordres sacrez. Nous vous requérons de communiquer cette nôtre volonté aux Evêques & au Clergé de la Convocation de votre Province. Et comme la Convocation est prorogée jusqu'au douzième Mars prochain, nous vous ordonnons, quand ce jour viendra, de la proroger encore jusqu'au tems que vous le jugerez à propos, & ainsi nous vous disons adieu.

La lecture de cette lettre fut accompagnée d'une espece de tumulte. L'Evêque de Norwich fut délégué par l'Archevêque de Cantorbery pour intimer les ordres de la Reine. L'Orateur de la Chambre Basse, car c'est à peu près la même police extérieure qu'au Parlement, fut mandé dans la Chambre Haute. Il y vint accompagné de quelques autres Docteurs, qui prétendirent que l'Evêque de Norwich prenoit une place qui ne lui appartenoit pas. La lettre fut toutefois lue, quoique peu écoutée & encore moins goûtée. On n'obéït à la prorogation qu'avec bien des murmures & précisément parce qu'on ne pouvoit faire autrement. Le Corps Ecclésiastique n'est point à craindre par lui-même & n'a aucun pouvoir. Mais quand il trouve un Parlement susceptible de ses impressions & disposé à le seconder, il peut devenir redoutable. La Reine n'avoit rien à craindre de pareil. Ce Parlement tout Whig presque & Presbytérien étoit bien plus disposé à humilier les Ecclésiastiques qu'à écouter leurs plaintes & à faire valoir leurs prétentions.

Le Duc de Savoie presque accablé.

Tandis que la Reine & leurs Hautes Puissances faisoient les préparatifs de la campagne & excitoient leurs Alliez à les seconder & à leur fournir au moins à tems les troupes qu'ils leur païoient si exactement, l'ennemi commun ne s'endormoit pas. Nice & Montmelian s'étoient rendues à la fin de l'année derniere, ou au commencement de celle-ci. Pour achever de dépouiller le Duc de Savoïe, on n'avoit plus qu'à lui enlever sa Capitale, & c'est à quoi on se préparoit avec d'autant plus d'ardeur, qu'il ne paroissoit pas possible que ce Prince fût secouru. Dans cette extrémité il

ANNE. 1706.

eut recours au refuge ordinaire des Alliez malheureux. Il écrivit à la Reine Anne une lettre très-forte. *Madame*, disoit ce Duc, *c'est à ce coup que nous attendons quels doivent être les effets des promesses que Votre Majesté & Messieurs les Etats Généraux nous font espérer depuis si longtems. Comme de notre côté nous n'avons rien oublié pour contribuer à l'avancement de la cause commune, nous ne pouvons pas croire que les hauts Alliez veuillent absolument nous abandonner. Les préparatifs que l'Ennemi fait pour assiéger notre Ville capitale sont si grands & si publics, que Votre Majesté ne peut les ignorer. Elle sait aussi que nous ne sommes pas en état sans un puissant & promt secours de troupes & de munitions de guerre de rendre cette attaque inutile. L'état où l'Ennemi vient de réduire nos forteresses de Montmelian & de Nice sont d'assez puissans aiguillons pour nous porter à bien défendre Turin. Nous avons même pris de justes mesures pour cela. Mais, Madame, ce seroit tromper Votre Majesté & nous tromper nous-mêmes, que de vous promettre de faire dans cette occasion échouer les desseins de la France. A la vérité nous les reculerons autant que nous le pourrons, mais nous ne saurions nous flater de faire davantage. Cependant de la perte de nos Etats dépend absolument la liberté de l'Europe. Faites-y quelque attention, Madame, & songez que les conquêtes qu'on fera en Espagne ne dédommageront jamais les Alliez de la perte du Piémont.* VICTOR AMEDÉE. A Turin le quatrième Janvier mil sept cens six.

Quelque justes que fussent les demandes de ce Prince, la Reine Anne & les Etats Généraux se contentèrent de donner des ordres de faire passer à l'armée du Prince Eugene six régimens d'infanterie Allemande qui étoient à leur solde. Il est vrai que c'étoit tout ce qu'on pouvoit faire, & le Duc de Savoie ne pouvoit pas raisonnablement espérer, dans la situation où il étoit, d'être secouru autrement que par de puissantes diversions qu'on feroit ailleurs, pour mettre la France dans la nécessité de lui donner quelque repit. Cette espérance même lui fut presque ôtée par la diligence du Duc de Vendôme, ou par la négligence du Comte de Reventlau, Général Danois, qui commandoit l'armée Impériale en attendant l'arrivée du Prince Eugene. Ce Général se laissa surprendre dans son camp. Il fut battu & mis en déroute. Il perdit presque tout son bagage & environ la moitié de ses troupes, de sorte que le Prince Eugene, qui arriva deux ou trois jours après cette défaite, se voïant poursuivi par le Vainqueur, fut obligé de gagner les montagnes du Trentin, où il attendit les secours qui lui venoient d'Allemagne.

Le Comte Reventlau battu par le Duc de Vendôme.

Un contretems si fâcheux fit craindre à la Reine que le Duc de Savoie ne pensât enfin à abandonner la Grande Alliance, qui paroissoit le négliger, pour donner toutes ses attentions à l'établissement de Charles III. sur le trône d'Espagne. Pour appaiser & pour affermir cet Allié mécontent, la Reine lui fit écrire par le Duc de Marlborough, ne doutant nullement qu'une lettre de celui, pour qui elle avoit tant de déférence, ne fit de grandes impressions. Ce Seigneur, après avoir rejetté la cause du retardement des secours, qu'on lui avoit promis, sur la lenteur des Princes d'Allemagne, s'avisa de prendre un ton de Prophete

& de lui dire que les conjectures, qu'on tiroit de ce commencement de campagne, étoient fausses & qu'il étoit persuadé, qu'avant qu'elle finît, on verroit à l'égard de l'Italie ce qu'on avoit vû en Allemagne, où un moment avoit dissipé les projets & renversé les espérances de la France.

Un autre sujet d'inquiétude étoit la Catalogne. Les deux Couronnes avoient fait pendant l'hiver les préparatifs du siége de Barcelone. Dès la fin de Janvier, une escadre de vingt-six vaisseaux de guerre, commandée par le Comte de Toulouse, étoit prête à mettre à la voile & à sortir de Toulon. Les troupes de terre n'arrivèrent pas assez tôt à la Flotte, & celle-ci à son tour, à cause des vents contraires, les arrêta; de sorte que Barcelone ne fut investie que le trois d'Avril, au lieu qu'elle auroit pû l'être dès le mois de Février. Ce retardement sauva la place. Car il étoit impossible que les vaisseaux Anglois, aïant tenu la mer jusqu'à la fin de Décembre, pussent former avant le mois d'Avril une flotte supérieure à celle de France. D'ailleurs l'Ennemi fit une faute considérable en s'attachant au Mont-Joui, au lieu de s'attacher au corps de la place & d'y faire promptement une breche pour donner l'assaut. Le siége traina & donna le tems au secours d'arriver. La Garnison pourtant n'étoit pas nombreuse, mais elle fut renforcée par quantité de Bourgeois, qui prirent les armes, & par des Moines de toute espece, qui firent des actions de valeur, dont on ne voit guères d'exemples dans les vies des Peres du désert, ni de préceptes dans les devoirs de la vie monastique. Le Mont Joui tint dix-huit jours de tranchée ouverte. La Garnison l'abandonna & se retira dans la ville.

Levée du siége de Barcelone par Philippe V.

L'Ennemi y fit une breche considérable. Mais les Assiégez avoient élevé derrière un grand retranchement garni de canons chargez à cartouche. En un mot, le secours arriva à tems, & dès que la flotte Angloise fut en mer, celle de France se retira. L'Amiral Leake débarqua sept à huit mille hommes sans opposition, & quatre jours après, c'est-à-dire le douze de Mai, Philippe V. & le Maréchal de Tessé levèrent le siége avec beaucoup de précipitation. Ils abandonnèrent quinze cens barils de balles de mousquets, cinq mille barils de poudre, huit mille épées, treize mille sacs de farine, du froment, de l'avoine à proportion. Ce Prince ne pouvant regagner la Castille par l'Arragon, qui avoit reconnu son Rival, fut obligé de passer par le Roussillon, pour faire le tour des Pyrénées & se rendre dans la Navarre.

Il est inconcevable qu'il n'ait pas été suivi dans sa retraite. Plus qu'à demi battu par la fatigue, qu'auroit-il fallu pour changer cette retraite en fuite? Le Prince de Darmstat n'auroit apparemment pas manqué cette occasion décisive. On peut assurer que jamais expédition ne fut plus mal concertée & si mal conduite. Le Maréchal de Tessé n'étoit pas heureux en siéges, témoin celui de Gibraltar. Il sembloit que le Conseil de France fût tombé en enfance, tant es ordres qui en venoient étoient extraordinaires. Une armée de dix-huit mille hommes devoit-

ANNÉE 1706.

elle entreprendre le siége d'une place si importante, sans y avoir de bonnes intelligences, & n'auroit-il pas fallu porter le premier effort de la guerre dans le Roïaume de Valence & le réduire pié à pié sans s'exposer à tout perdre ? C'est ce que vouloit le conseil d'Espagne. Mais celui de France voulut absolument qu'on marchât à Barcelone.

Quelque considérable que fût la perte, que les soins de la Reine Anne firent souffrir aux deux Couronnes en cette occasion importante, elle étoit pourtant legere en comparaison des disgraces qui les accablèrent le reste de la campagne. Jamais la France n'avoit été plus humiliée, si ce n'est peut-être aux Journées de Poitiers & de Pavie, où ses Rois furent prisonniers.

Les armées en Flandre se mirent de bonne heure en campagne. Avant la mi-Mai elles étoient formées. Les François sous les ordres de l'Electeur de Baviere & du Maréchal de Villeroi avoient repris leur camp de l'année passée sous Louvain derriere la Dyle. Le Duc de Marlborough campoit aux environs de Maestricht & de Tongres. Les Généraux ennemis, selon les ordres qu'ils avoient, voulurent profiter du retardement des Troupes de Lunebourg, de Prusse & de Hesse, afin d'attaquer les Anglois & les Hollandois avec avantage. Dans ce dessein ils décampèrent le dix-neuf & s'avancèrent entre Tillemont & Judoigne, aïant la Ghette devant eux. Le même jour, le Duc de Marlborough marcha à Borchloo & y fut joint le vingt par les Danois. Il avoit le même dessein que les ennemis, à qui il épargna ou qui lui épargnèrent une partie du chemin. Chaque parti a prétendu que l'armée qu'il avoit en face étoit fort supérieure à la sienne. Les uns l'ont dit pour excuser la honte de leur défaite, les autres pour donner plus d'éclat à leur victoire. Ce qui est sûr, c'est que ni les uns, ni les autres, ne se seroient cherchez, s'ils avoient été si inférieurs en nombre de troupes qu'on l'a publié.

Le vingt-troisième de Mai, jour de la Pentecôte, les deux armées se trouvèrent en présence, sur les huit heures du matin. Elles n'avoient devant elles qu'un ruisseau presque à sec. Le Maréchal de Villeroi mit l'armée ennemie en bataille. Il appuïa sa droite à la Tombe d'Ottemont vers la Mehaigne. Elle étoit composée de ce qu'on appelle en France la Maison du Roi soutenue de huit brigades d'infanterie. Elle avoit devant elle le village de Franquenie où on plaça quatre bataillons pour couvrir le flanc de cette droite. Il appuïa sa gauche à Entreglise, autre village, où il posta quelques bataillons. L'infanterie de sa droite avoit devant elle le village de Ramillies, & celui d'Offuz couvroit l'infanterie de la gauche. On les garnit de quelque infanterie & de quelques pieces de canons.

Déroute des François à Ramillies.

Telle étoit la situation de l'armée ennemie, lorsque celle d'Angleterre & de Hollande arriva pour la combattre. Marlborough la mit en bataille à mesure qu'elle arriva. Il appuïa sa droite au village de Foltz vis à vis d'Entreglise, où appuïoit la gauche ennemie. Un marais sépa-

roit ces deux aîles & les couvroit mutuellement. Il poussa sa gauche vers la Mehaigne le plus près de Franquenie qu'il lui fut possible. Le centre appuïoit à Jandrouille, où il posta un corps de réserve de ses meilleures troupes, dont il se servit habilement pendant l'action & à qui il dut en partie le succès de cette journée.

Sur les onze heures les armées commencèrent à se canonner, ce qu'elles firent pendant trois heures. Le Général Anglois fit commencer le combat par l'attaque d'Entreglise & fut repoussé. Ce n'étoit qu'une fausse attaque, c'étoit contre la droite qu'il vouloit faire ses plus grands efforts, & il n'attaquoit la gauche que pour engager les François à la fortifier aux dépens de leur droite. Soit que l'Ennemi connut son dessein, ou non, il ne changea rien à sa première disposition, Le Duc ne laissa pas de suivre son plan, il commenda quelques bataillons pour attaquer le village de Franquenie, parce que son aîle gauche ne pouvoit avancer qu'il ne fût maître de ce poste. L'Ennemi qui en connoissoit l'importance, fit mettre pié à terre à quatorze escadrons de Dragons, qui se postèrent dans le vallon de Tavieres, pour couvrir le flanc de Franquenie & soutenir l'infanterie répandue dans les haies de ce village. Ce renfort si considérable détermina Marlborough à faire avancer sa gauche entière pour soutenir cette attaque. La droite des François se mit aussi en mouvement pour la repousser. En même tems le Duc fait avancer vingt-quatre pieces de gros canon pour battre Ramillies & commande douze bataillons pour attaquer ce village. Outre ces dispositions, il donne ordre au Duc de Wirtemberg, qui étoit au corps de reserve, à la tête de la cavalerie Danoise, de faire le tour par l'extrémité de sa gauche entre elle & le village de Tavieres, afin de prendre en flanc la cavalerie ennemie, tandis que la cavalerie Hollandoise l'attaquera de front. De plus, voïant que sa droite ne peut, ni attaquer, ni être attaquée avec succès, il en tire cinquante escadrons pour fortifier sa gauche, ce qui lui donne lieu de faire une nouvelle disposition de cavalerie, qui déconcerte absolument celle des François, & il la range sur quatre lignes de profondeur, sans aucun intervalle entre les escadrons de la même ligne.

Les François ne s'apperçurent point de ces mouvemens & de ces dispositions qui devoient leur être si fatales. Autrement ils auroient pû aussi faire venir la cavalerie de leur gauche. Le poste de Franquenie fut cependant forcé. Pour arrêter la suite de ce commencement d'échec, l'Electeur de Baviere donna ordre à la Maison du Roi, en qui il avoit mis sa principale confiance, d'attaquer la cavalerie des Alliez. Il faut rendre justice à ses Ennemis, cet ordre fut exécuté avec une bravoure étonnante, il n'y eut même que les succès de ces braves gens qui furent cause de leur perte. Leur ligne étoit disposée à la manière ordinaire, c'est-à-dire qu'il y avoit du vuide entre chacun de leurs escadrons. Chaque escadron perça la ligne dans l'endroit où il l'attaqua. Ils en firent autant à la seconde. Quelques-uns même pénétrèrent jusqu'à la quatrième ligne.

ANNE. 1706.

Mais les parties de ces lignes qui répondoient aux intervalles de leurs escadrons, les prirent en flanc & se replièrent sur eux. En vain firent-ils les plus grands efforts pour se rallier. Il fallut céder à la force & se retirer comme on put, & la cavalerie ordinaire, destinée à soutenir la Gendarmerie & les Mousquetaires, les voïant enveloppez, se débanda, sans avoir combattu.

Les douze bataillons, que le Duc de Marlborough avoit destinez pour attaquer le village de Ramillies, le firent pendant que la cavalerie se battoit. Ils y trouvèrent beaucoup de résistance. Mais la cavalerie victorieuse, prenant ce poste en flanc, contraignit cette infanterie à l'abandonner. Elle se retira pourtant en assez bon ordre avec le reste de l'aîle droite. La cavalerie de la gauche ennemie, qui n'avoit point combattu, se retira de même & se forma sur la hauteur entre Offuz & le Mont Saint André, pour favoriser la retraite des autres troupes. Ce fut le Marquis de Mezieres qui fit ce mouvement, le seul qui fut fait à propos pendant cette action, ainsi ce Marquis fut le seul Officier Général des ennemis, qui osa se montrer. L'Electeur de Baviere ni le Maréchal de Villeroy ne parurent point sur le champ de bataille. On a même assuré en France que ce fut un Anglois, fait prisonnier par hazard, qui aprit à Villeroy qu'il avoit perdu la bataille, & qu'il étoit tems qu'il se sauvât, s'il ne vouloit pas être une seconde fois prisonnier.

Les François battus se retirèrent par différens endroits. Comme les Chefs avoient disparu, ou qu'ils avoient perdu la tête, leur retraite fut encore plus ruineuse pour eux que ne l'avoit été l'action. Le régiment du Roi infanterie de cinq bataillons, qui pendant l'action n'avoit pas tiré un coup de fusil, se retirant par la plaine, qui est entre Ramillies & Judoigne, se débanda étourdiment pour aller prendre ses havresacs. Un corps de cavalerie Danoise tomba sur eux, &, sans un bois qui se trouva sur leur droite, il n'en seroit pas échapé un seul. Il arriva encore un accident, qu'un peu d'ordre & de soin auroit certainement prévenu. Quelques chariots de l'avant-garde, s'étant rompus dans un défilé, arrêtoient les bagages & l'artillerie. Les Troupes sans Chef, qui se retiroient en assez bon ordre, trouvant ce chemin embarrassé, se debandèrent, pour fuir plus vîte. Marlborough averti de ce désordre détacha la plus grande partie de sa cavalerie & de ses Dragons après les Fuïards. Quantité furent pris avec l'artillerie, le bagage & les caissons, qui se trouvèrent abandonnez.

Les François abandonnent presque toute la Flandre.

Ceux qui échapèrent à la poursuite des Alliez se retirèrent partie à Louvain, à Bruxelles, à Nivelle, à Namur & dans d'autres places du Brabant. Une autre partie se sauva dans les bois. Plusieurs désertèrent. On a pu remarquer que le Général Anglois emploïa dans cette action le stratagême qui lui avoit si bien réüssi à Hochstet. On dit communément qu'un homme de sens ne se laisse pas prendre deux fois au même piege. Il est étonnant que le Duc de Baviere qui certainement étoit homme de guerre ait démenti ce proverbe.

Cette victoire du moins pour les suites valoit bien celle de Hochstet. Cependant elle fut beaucoup moins exaltée. Etoit-ce qu'accoutumé à battre les François, on fût moins susceptible du plaisir de les avoir battus, ou que leur peu de résistance eût diminué le mérite de la victoire, ou enfin que le Vainqueur, eût eu plus de succès qu'il n'avoit cru en avoir? Pour les François & la plûpart de leurs Officiers Généraux ils y perdirent le reste de leur réputation. Louis XIV. avoit voulu cette année réparer par de grands efforts la gloire de ses armes. Mais il s'y étoit mal pris. Eviter le combat, couvrir les places les plus importantes, c'étoit ce qu'il avoit à faire, ou s'il vouloit quelque chose de plus, il devoit donner à ses Troupes des Généraux en qui ils pussent avoir confiance, & non pas opposer des Capitaines décriez ou malheureux à un Duc de Marlborough.

L'Electeur & le Maréchal se retirèrent à Louvain, & voïant que les Troupes qui les avoient suivis plûtôt qu'ils ne les avoient amenées, n'étoient pas suffisantes pour garder le passage de la Dyle, ils abandonnèrent cette place & les grands magazins qu'ils y avoient. L'Electeur arriva à Bruxelles le lendemain de sa défaite. Il fit emballer ses papiers & ses meubles les plus précieux & rejoignit le Maréchal, avec lequel il se retira sous le canon de Gand, après avoir évacué Bruxelles, Malines, Liere. Ils ne s'y crurent pas en sureté. Ils vinrent se réfugier sous le canon de Lille, abandonnant encore Gand, Bruges, Oudenarde & les autres places, qui n'étoient pas assez fortes ou assez bien munies pour soutenir un siége.

Anvers fut la seule ville des Païs-Bas Espagnols qu'ils n'abandonnèrent pas. Le Marquis de Caracena, Commandant de la citadelle, qui passoit autrefois pour la plus forte de l'Europe, la rendit, à condition qu'on lui en laisseroit le gouvernement. Celui qui y commandoit les Troupes Françoises fit sa capitulation à part, &, sans avoir été attaqué, il eut tous les honneurs militaires, excepté celui de sortir par la breche.

Tant de conquêtes inespérées, qui n'avoient pas couté un coup de canon, inspirèrent au Vainqueur le desir d'en faire d'autres. On s'y opposa dans le conseil de guerre. Le Général d'Auwerkerke même ne fut pas de son sentiment. Pour éviter les longueurs des lettres & des réponses, il se rendit à la Haie pour engager leurs Hautes Puissances à consentir à l'exécution de ses projets. S'il n'obtint pas tout ce qu'il souhaitoit, il en obtint une partie, & il parut qu'on avoit consenti qu'il assiégeât Menin, à condition qu'auparavant il prendroit Ostende. La tranchée fut ouverte devant cette place la nuit du vingt-trois au vingt-quatre de Juin. Elle se rendit le six de Juillet. Une escadre Angloise l'avoit attaquée par mer, & d'ailleurs le Gouverneur Espagnol, le Commandant des Troupes Françoises & les Bourgeois n'étoient guères d'accord. La plûpart des maisons furent brûlées ou renversées par le feu prodigieux de terre & de mer.

Pendant ce siége l'armée ennemie se rassembloit. Le Maréchal de Mar-

ANNE. 1706.

ſin amena d'Allemagne vingt-deux bataillons & vingt-deux eſcadrons. Le Maréchal de Villars eut ordre de détacher de ſon armée trente bataillons & vingt-ſix eſcadrons. Le Duc de Vendôme fut retiré d'Italie pour venir en Flandre prendre la place du Maréchal de Villeroi, qui avoit obtenu la permiſſion de ſe retirer. Ce nouveau Général ſe reſſentoit de ſon origine. Il étoit arrière-petit-fils d'Henri IV. un des grands Rois qu'ait eu la France & un des grands Capitaines de ſon tems. Il avoit la pénétration, le coup d'œil, l'intrépidité qui ſont les grands Capitaines, avec la généroſité & la liberalité qui conviennent aux grandes places. Le Prince Eugene, ſi juſtement fameux, ne fit rien en Italie, tandis qu'il eut le Duc de Vendôme en tête. Cependant ſon arrivée en Flandre ne rétablit pas les affaires; mais elle raſſura le Soldat & arrêta les progrès rapides des Alliez.

L'Electeur de Baviere, en attendant qu'il fût arrivé, forma des camps en pluſieurs endroits. Il y en avoit un ſous Ypres de vingt mille hommes. Il envoïa dix mille chevaux dans l'Artois pour y conſumer les fourrages ſecs & pour en apporter des grains. Le Maréchal de Vauban, qui commandoit à Dunkerque, traça deux camps, l'un entre le canal de la Moer & celui de Bergues, l'autre entre le canal de Bergues & celui de Bourbourg, il les fit fortifier à ſa maniere & y plaça environ quinze mille hommes. Le reſte des troupes étoit répandu dans les villes de Flandres & d'Artois, non ſeulement pour les garder, mais auſſi par la néceſſité de ſe remettre en équipage. Ces différens corps ne ſe réünirent que le dix-huitiéme d'Août derriere la Deule au nombre de ſoixante & onze bataillons & cent cinquante eſcadrons, après que le Duc de Vendôme les eut joints.

Menin pris.

A peine Oſtende étoit-il pris que le Duc de Marlborough penſa au ſiége de Menin. C'étoit une fort grande entrepriſe, cette ville étant fortifiée de maniere à ruiner une armée avant que de pouvoir être priſe, d'autant plus que les François, inſtruits de ce deſſein, avoient eu ſoin de la munir de tout ce qui étoit néceſſaire pour une longue & vigoureuſe défenſe. Ils avoient chargé du ſoin de la défendre un Lieutenant Général, qui avoit quelque réputation, mais qui la perdit abſolument en cette occaſion, où il auroit dû en acquérir. On prétendit qu'il avoit été mal choiſi, parce que la défenſe d'une ville eſt une affaire d'infanterie & que toujours il avoit ſervi dans la cavalerie. La Garniſon étoit de douze bataillons & de huit cens Dragons deſtinez à faire l'office de Grenadiers, ce qui faiſoit en tout quatre mille trois cens vingt-ſix Soldats, non compris deux cens quatre-vingt quatorze Sergens, ſoixante & un Sous-Lieutenans, cent trente & un Lieutenans & quatre-vingt huit Capitaines. Ce ſiége fut diſtingué, non par la belle ou longue réſiſtance des aſſiégez, mais par les travaux & la vivacité des attaques des aſſiégeans. Cette ville eſt d'une médiocre grandeur. Vauban l'avoit fortifiée à plaiſir, ſans pourtant la charger de beaucoup d'ouvrages. La Lis qui paſſe au milieu oblige à une grande étendue de circonvallation & ſépare en deux l'armée qui l'attaque. Sans être

commandée,

ANNÉE. 1706.

commandée, elle est presque tout-à-fait enterrée. Le Général Salisch commença à l'investir le vingt-trois de Juillet avec trente-deux bataillons & vingt-quatre escadrons. On travailla dès le lendemain aux lignes de circonvallation, qui devoient avoir trois lieues d'étendue. Les assiégez de leur côté travaillèrent fortement à vuider les magazins & à mettre en état les chemins couverts & les glacis. Occupez eux-mêmes, ils n'interrompirent guères ceux qui travailloient à les enfermer. Ils laissèrent même dans leurs environs quelques maisons & plusieurs arbres & haies qui facilitèrent beaucoup les approches. Les lignes de circonvallation & les autres ouvrages nécessaires à la sureté & à la commodité des assiégeans occupèrent pendant douze jours, & la tranchée ne fut ouverte que la nuit du quatre au cinquième d'Août. S'il y avoit eu quelque lenteur aux préparatifs, la vivacité & la vigueur des attaques répara abondamment le tems perdu. La Place fut obligée de se rendre au dix-septième jour de tranchée ouverte. A la vérité, le feu fut épouvantable & si bien conduit que l'artillerie des assiégez fut bien vîte démontée. Les ouvrages à leur tour se trouvèrent dirigez avec tant de prudence, que sans s'être rendu maître d'aucun ouvrage extérieur, on fit breche au corps de la place & on attacha le mineur au principal bastion. Enfin la vigilance fut si grande que depuis la tranchée ouverte aucune sortie des Ennemis ne réüssit. On leur accorda une capitulation plus honorable qu'ils ne la méritoient. Preuve évidente qu'ils s'étoient mal défendus, c'est que pendant ce siége il n'y eut que quarante-neuf Officiers tuez ou blessez, cinq cens Soldats tuez & huit cens blessez. Le Gouverneur fut fort blâmé. Il se retira à une de ses terres, où il cacha sa honte le reste de ses jours. On publia qu'il s'étoit perdu dès le commencement du siége, & qu'effraïé du grand feu des assaillans, il s'étoit caché dans le meilleur souterrain, d'où il n'étoit sorti qu'après avoir fait battre la chamade. Dans un cas pareil l'Etat-Major & les Officiers de la Garnison n'avoient-ils pas droit de se faire un Commandant?

Et de Dendermonde.

La prise de Dendermonde ne tarda pas à suivre celle de Menin. Après la bataille de Ramillies, il eût été fort aisé de s'en emparer. Mais, au milieu de tant de conquêtes qu'on avoit à faire, on ne pensa point à celle-là, ou on y pensa un peu trop tard. L'Electeur, revenu de sa fraïeur, y envoïa un détachement de cinq ou six cens hommes, qui mit le Gouverneur en état de soutenir un siége, qu'on fut obligé de changer en blocus, afin d'assiéger plus librement Ostende & Menin. Le Général Churchill frere du Duc de Marlborough fut chargé de cette expédition. Il investit la Place tout-à-fait le vingt-cinquième d'Août, & le premier de Septembre il fit ouvrir la tranchée. Le Gouverneur se vit bientôt forcé de capituler. Le Général Churchill, sachant qu'il y avoit de la division entre lui & le Commandant François & que d'ailleurs il avoit peu de vivres, voulut l'avoir prisonnier de guerre, à quoi il fut obligé de consentir, à condition néanmoins qu'on ne désarmeroit pas les Officiers & qu'on leur laisseroit leurs équipages aussi bien qu'aux Soldats. Cette garnison étoit de huit ou neuf

ANNE. 1706.

cens hommes. Elle valoit bien peu, si elle ne valoit pas ce qu'il en avoit coûté pour la prendre.

Et d'Ath.

Le huit de Septembre, les troupes qui avoient fait ce dernier siége, & celles qui étoient restées autour de Menin, rejoignirent le Duc de Marlborough. Le neuf, il passa l'Escaut sur six ponts qu'il avoit fait construire vis-à-vis le village de Polte, à dessein de s'approcher d'Ath, dont il avoit résolu le siége. Cette ville fut investie le treize par le Velt-Maréchal d'Auverkerque avec trente-huit bataillons & vingt-six escadrons. Depuis ce tems jusqu'au vingt on travailla aux lignes de circonvallation & aux autres préparatifs nécessaires, sans lesquels on se presseroit en vain d'ouvrir la tranchée. Cette Place est située sur la riviere de Dendre; elle a trois portes & les fortifications en sont fort régulières. Il y a huit bastions & autant de demi-lunes qui couvrent les courtines. Celles du côté de la haute Dendre sont en tenaillons, & les courtines sont couvertes de tenailles. La Garnison étoit de deux mille hommes sous les ordres d'un Gouverneur Espagnol & d'un Commandant François. La tranchée fut ouverte la nuit du vingt au vingt-&-un du côté de la porte de Mons. Dès cette premiere nuit, on poussa une parallèle à trois cens pas de la contrescarpe, sans perdre un seul homme, parce que les ennemis s'étoient persuadez que la tranchée s'ouvriroit au même endroit où le Maréchal de Catinat l'avoit fait faire dans la dernière guerre, d'autant plus que les breches n'avoient point été réparées & qu'actuellement elles n'étoient fermées qu'avec des fascines. Dans cette idée, ils avoient placé leur canon de ce côté-là, sans examiner si on ne les attaqueroit pas d'un autre comme on le fit, le Général d'Auverkerque aiant trouvé que le terrain entre le ruisseau de Cambron & la Dendre étoit plus favorable pour les travaux & pour la vue des ouvrages. Ce siége fut conduit avec autant de vigueur & d'habileté que celui de Menin, & quoique la place fût sans comparaison moins bonne & bien moins fournie de troupes & de munitions, elle se défendit beaucoup mieux. Après quatorze jours de tranchée ouverte, la Garnison réduite à huit cens hommes fut faite prisonnière de guerre. C'est ainsi que finit la campagne de Flandre, plus utile encore que glorieuse. La Flandre Espagnole reconnut le Roi Charles, & outre que les Alliez eurent des quartiers d'hiver bien plus commodes que ceux qu'ils avoient auparavant, la France fut entamée par Menin & obligée de faire hiverner ses troupes sur ses propres terres.

Troupes Angloises triomphent en Espagne.

Les troupes Angloises & Hollandoises triomphoient pareillement en Espagne. Outre la prise de Barcelone, dont nous avons parlé, & la soumission volontaire de la Catalogne & d'une partie des Roïaumes de Valence & d'Arragon, le Lord Galloway, secondé du Marquis das Minas Général des Portugais, s'empara d'Alcantara. Le Gouverneur, qui pouvoit se défendre longtems avec quatre mille cinq cens hommes de Garnison, vendit sa place & la Garnison, & consentit à se rendre prisonnier de guerre. Il voulut pourtant sortir par la breche; ainsi le Lord Gallowai fut obligé, pour lui donner cette satisfaction, de faire battre la muraille trois

jours durant, après quoi ce brave Espagnol, plus content de n'avoir pas tué un seul homme aux Portugais que de n'en avoir perdu aucun, sortit avec tous les honneurs militaires & puis se rendit prisonnier. Ces sortes d'actions ne doivent se lire qu'avec horreur. N'y avoit-il point dans une si nombreuse Garnison quelque homme d'honneur & de courage qui s'opposât à cet indigne Gouverneur? Quel qu'eût été son sort, il auroit été plus digne d'envie que celui de ce perfide. Le Général Anglois prit ensuite Marialva & Coria, places peu importantes en elles-mêmes, mais qui ouvroient & assuroient le chemin de la Castille. Il proposa ensuite aux Portugais de marcher à Madrid. Ils le refusèrent, dans la crainte que Barcelone ne fût prise & que les Espagnols ne vinssent leur couper la retraite. Seulement ils voulurent bien s'avancer jusqu'à Almaraz sur la frontière d'Estramadure, dont ils avoient dessein de rompre le pont. Mais, quand ils y furent, leur peur redoubla & ils résolurent de retourner sur leurs pas. Cependant, comme ils n'avoient point d'Ennemi en tête, à force de prieres & de remontrances, ils consentirent à faire le siége de Ciudad Rodrigo, qui se rendit après cinq jours de siége. Dans cet intervalle on apprit la levée du siége de Barcelone. Alors les Portugais voulurent bien marcher à Madrid. Pendant leur marche, Philippe V. se rendit dans cette capitale avec les pitoïables restes de son armée. Il n'y fit pas long séjour. N'étant pas en état de la disputer au Lord Gallowai, il la lui abandonna. Ce Général y entra le vingt-six de Juin & y fit proclamer Charles III. sans succès, presqu'aucun Habitant de cette grande ville n'aïant melé sa voix aux acclamations des Troupes. On dépécha Couriers sur Couriers à ce Prince pour hâter sa marche. Tandis qu'il s'arrêta sous je ne sai quels prétextes, les secours de France arrivèrent, les Espagnols s'animèrent plus que jamais à la défense de Philippe, le Lord Gallowai fut obligé à son tour d'abandonner Madrid & les environs & de se retirer à Guadalaxara, où Charles III. le joignit le sixième d'Août avec le Comte de Peterborough & six mille hommes. Cette armée alla camper entre le Tage & la Trana où elle demeura jusqu'au commencement de Septembre.

La crainte des Portugais n'avoit pas été tout-à-fait vaine. Ils ne purent rentrer en Portugal, & furent obligez de prendre la route du Roïaume de Valence, où le Maréchal de Berwik les conduisit un peu de trop près à leur gré. Le Lord Gallowai prétendit l'année suivante (dans une Apologie publiée à Londres) que Charles III. avoit perdu la partie pour n'être pas venu à Madrid dans le tems qu'il lui avoit marqué. Ce Prince étoit allé à Tarragone pour se rendre à Madrid par le Roïaume de Valence. Puis, changeant de dessein, il prit la résolution de marcher à Sarragosse, pour se faire voir à ses nouveaux Sujets. Le séjour qu'il y fit donna le tems à son Rival de lui fermer de ce côté-là l'entrée de la Castille, de sorte qu'il fut obligé de retourner sur ses pas pour y entrer par Valence. Dans l'apologie dont j'ai parlé on apportoit les raisons de cette manœuvre. Si elles sont vraies, elles partoient d'une politique bien profonde & faisoient voir que les Alliez dans la suite ne devoient pas beaucoup compter, ni sur la reconnoissance

de la Maison d'Autriche en général, ni en particulier sur celle de Charles III. On y disoit que ce Prince eut moins d'égard aux instances réïterées du Lord Gallowai, (il lui avoit dépêché quarante Couriers) qu'aux mauvais conseils du Prince de Lichtenstein, du Comte de Fuensalida & de quelques autres de ses Officiers Allemans, qui lui firent entendre que son empressement à passer à Madrid l'obligeroit à trop de reconnoissance envers les Portugais & les Généraux des Alliez, qui venoient de lui gagner la Couronne, au lieu qu'en différant son départ, il n'en seroit redevable qu'à l'affection de ses Peuples.

Quelque grands que fussent les succès des Troupes & des Généraux de la Reine, elle en avoit personnellement elle-même de bien plus considérables par les grands avantages qui assuroient pour toujours aux Anglois la paix avec leurs plus proches voisins, & une grande augmentation de puissance. C'est l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre que je veux dire. C'est-là le bel endroit de ce Règne. Lui seul suffit pour le faire chérir de l'Angleterre & l'engager à ne s'en souvenir qu'avec la plus vive reconnoissance. Depuis près de deux siécles, c'est-à-dire, avant même que les deux Couronnes d'Ecosse & d'Angleterre fussent réünies sur la même tête dans la famille des Stuarts, on avoit pensé à cette union, & même quelques Rois d'Angleterre y avoient travaillé. Mais les difficultez de cette entreprise, causées tant par l'antipathie naturelle des deux Nations, que par la fierté des Ecossois, qui paroissoient déterminez à ne cesser jamais d'être ce qu'ils avoient été, c'est-à-dire un peuple particulier, libre, indépendant, avoient obligé d'y renoncer, ou au moins de s'en désister.

Henry VIII. fut le premier qui en conçut le dessein. Il offrit dans cette vue Marie sa fille à Jacques V. Roi d'Ecosse, & pour prévenir les difficultez qui pourroient arriver après sa mort touchant la succession, il promit de déclarer ce Prince, immédiatement après son mariage, Duc d'York & Lord Lieutenant ou Viceroi d'Angleterre. Le Prince Ecossois avoit assez de penchant à accepter cette offre. Mais le Clergé du Roïaume & la Cour de France trouvèrent le moïen de la faire rejetter.

Edouard VI, poursuivant le projet de son Pere, proposa d'épouser Marie, Reine d'Ecosse, ainsi que le Parlement de ce Roïaume en étoit convenu dès le Règne précédent. Les Catholiques & les François s'y opposèrent encore. C'est ce qui donna lieu à une guerre, qui finit par la bataille de Muscleburgh & par la conquête d'une partie de l'Ecosse. Cependant le Vainqueur invita de nouveau les Ecossois à unir leur Couronne à celle d'Angleterre. Voici comme il s'exprimoit dans sa Proclamation. *Nous vous avons défaits à la guerre, & nous vous offrons la paix. Nous prenons vos Places, & nous n'usons point du droit de conquête. Nous nous rendons maitres de l'Ecosse, & nous vous offrons l'Angleterre. Que pouvons nous faire plus pour vous que de nous réünir ensemble par le Commerce & par des Mariages, & que d'abolir celles de nos Loix, qui le défendoient, ou qui pourroient mettre obstacle à une amitié reciproque entre les deux Nations? Nous nous obligeons, non seulement de renoncer au pouvoir, nom, titre, droit, ou prétention de Conquerans,*

mais encore de subir le sort des Vaincus, en un mot de perdre notre nom avec l'honneur de la victoire, pour nous confondre ensemble sous l'ancien & commun nom de Bretons. Nous cherchons, non à déshériter votre Reine; mais à faire que ses Héritiers le soient aussi d'Angleterre. Nous cherchons, non à vous ravir vos Loix & Coutumes; mais à vous délivrer de l'oppression où vous êtes. Ces propositions paroissoient généreuses dans la bouche d'un Souverain victorieux. Les Ecossois ne laissèrent pas de les refuser & on n'y pensa plus que sous le Règne de Jacques I.

Ce Prince, tout à la fois Roi d'Angleterre & d'Ecosse, souhaitoit que les deux Couronnes fussent inséparablement unies. D'abord les deux Nations se prêtèrent à ses vues. Les Commissaires nommez par leurs Parlemens s'assemblèrent à Westminster pour délibérer. Ils convinrent de plusieurs articles: mais le Parlement d'Angleterre ne voulut consentir qu'à ceux qui regardoient la paix & l'amitié des deux Roïaumes. Le Roi ne se rebuta point. Le Parlement d'Ecosse reprit cette affaire par son ordre. Il confirma les articles arrêtez par les Commissaires, en stipulant les conditions suivantes: Premièrement, qu'ils seroient aussi ratifiez par le Parlement d'Angleterre, faute de quoi ils n'auroient point force de loi, & secondement, que si l'union avoit lieu, l'Ecosse demeureroit cependant une Monarchie absolue & indépendante & qu'on ne toucheroit point à ses Loix fondamentales. Les Puritains d'Angleterre furent charmez d'une union si avantageuse pour eux: mais ils en triomphèrent avec trop d'éclat & trop tôt. Les Anglicans, avertis par-là de ce qu'ils avoient à craindre, déclamèrent dans le Parlement, dans la Convocation, dans la Chaire, contre les Ecossois, & prenant en même tems le Roi par son foible, ils l'engagèrent à substituer au projet d'unir les deux Roïaumes celui de faire reconnoître sa Suprématie en Ecosse & d'y étendre les limites de la Prérogative Roïale.

L'entreprise abandonnée par ce Prince devoit encore moins réüssir à Charles II. Du moins Jacques avoit-il ménagé le juste amour des Ecossois pour la liberté & pour l'indépendance de leur Nation. Charles au contraire ne se proposoit pas moins que de faire des deux Roïaumes une Monarchie inséparable pour lui & ses Héritiers & Successeurs & que de réduire les deux Parlemens en un. Il croïoit acheter assez cher cet avantage, en s'offrant de confirmer les Loix civiles & Ecclésiastiques de l'Ecosse & de maintenir les divers privilèges & avantages dont elle jouissoit. Les Ecossois en jugèrent autrement, & c'est ainsi que cette affaire tomba & fut oubliée jusqu'en l'année mil sept cens, que Guillaume III. l'aïant remise sur le tapis, elle manqua de nouveau. Il n'y renonça pourtant pas encore. Elle fut même le dernier objet de ses soins.

Avant que de mourir, il en parla à la Princesse, qui alloit lui succéder, & il en recommanda fortement l'exécution à ses Ministres, qu'il supposoit devoir l'être sous le Règne suivant. Il avoit digéré ce projet méthodiquement & l'avoit divisé en trois parties. Dans la première il marquoit les articles sur quoi il falloit particulièrement insister. C'étoit la succession

ANNE. 1706.

dans la Ligne Protestante & nommément dans la Maison d'Hanover. « Il »n'est point de moïen, dit ce Prince, sans même en excepter la guerre, qu'on »ne doive emploïer pour déterminer l'Ecosse à consentir à cet article essen»tiel, d'où dépend la sureté & le bonheur de l'Angleterre, aussi bien que »sa splendeur & sa dignité ». On voit assez les raisons qu'il avoit de parler de la sorte, & d'ailleurs il étoit visible que, sans cette reconnoissance, l'union projettée étoit impossible. Le second article essentiel consistoit dans l'abrogation du Parlement d'Ecosse, & dans l'infériorité en nombre des Députez de cette nation pour la représenter au Parlement d'Angleterre, afin que la pluralité des voix assurât à l'Angleterre la direction des affaires & une espèce d'indépendance, ou même de souveraineté par rapport à la Nation unie. Le troisieme point sur quoi il falloit insister, c'étoit l'assujettissement aux mêmes taxes & aux mêmes impositions établies, ou à établir en Angleterre, de meme qu'aux nouvelles loix qui seroient ou pourroient être dans la suite jugées nécessaires à l'avantage commun des deux Nations unies. A ces articles essentiels, qu'il falloit obtenir de l'Ecosse, il en joignoit d'autres qu'on devoit lui accorder, avant meme qu'elle les demandât. Tels étoient la communication du commerce & des privilèges qui pouvoient le concerner, la conservation du Presbytéranisme, même sans tolérance pour l'Episcopat, ou, ce qui revient au même, pour la Liturgie Anglicane, & la manutention de tous les droits, coutumes, privilèges de la Nation en général & de chacune des villes & des communautez en particulier.

La seconde partie prescrivoit la manière dont il faudroit se conduire dans cette entreprise. « Il est hors de doute, disoit cet habile Prince, que la propo»sition revoltera d'abord les Ecossois, ou que du moins elle ne passera pas sans »avoir essuié quantité d'examens, de remontrances, d'oppositions, de pro»testations, d'invectives. Il n'y faudra opposer que la patience, la modération »la condescendance. En leur laissant jetter leur feu, on connoîtra leurs sen»timens, on saura qui sont ceux qui dominent dans les assemblées, qui sont »les plus à craindre & qu'on aura le plus interêt de gagner, & ce ne sera qu'a»près avoir fait ces observations & ces découvertes qu'il faudra joindre les »moïens particuliers aux moïens généraux. Ce projet trouvera aussi des op»positions en Angleterre pour le fonds & pour la manière. Le Parlement »voudra prendre connoissance de cette affaire; c'est ce qu'il faudra empê»cher le plus qu'il sera possible. Les hauteurs des Ecossois le choqueront. »Il voudra emploïer des moïens de rigueur & guérir les excès par d'autres »excès. D'autres, ou manque de lumières, ou par des vues malignes & »contraires au Gouvernement, feront tous leurs efforts pour faire échouer »ce projet. L'unique moïen de surmonter ces obstacles, c'est la dissimula»tion, l'attention à reconnoître les mauvais conseils, & la fermeté à ne »les point suivre ».

Il entroit ensuite dans le détail des moïens particuliers. Les charges qu'on a à donner seront un moïen puissant de se faire des créatures. En les confiant à ceux dont on ne sera pas sûr, on les gagnera peut-être & on les rendra infailliblement suspects; on fera du moins naître de l'envie

& de la jalousie dans ceux qui y prétendoient, ou qui pouvoient les espérer. Quand on peut donner & qu'on le fait à propos, il est aisé de faire changer d'idées & de sentimens. Le parti, où on trouve son compte, paroît presque toujours le plus juste, & il est rare qu'on préfére ce qu'on appelle bien public à son interêt particulier. Les fréquentes prorogations du Parlement seront aussi d'un grand secours. Elles suspendront l'exécution des résolutions contraires; elles donneront le tems de s'assurer peu à peu du grand nombre des suffrages. C'est en cette occasion plus qu'en toute autre qu'il faut faire usage de cette maxime, *divisez pour régner*. « Je connois, » ajoutoit-il, la Noblesse Ecossoise; il en est peu à qui je puisse actuelle- » ment me fier pour le succès de cette affaire : mais aussi il en est peu que » je ne vienne à bout de gagner quand je voudrai l'entreprendre ». Il entroit à cet égard dans un grand détail; on trouvera bon que je le supprime. Il est des secrets, que l'Histoire même ne doit révéler qu'après qu'une longue suite d'années les a meuris.

Dès que la Reine Anne fut montée sur le Trône, elle pensa à l'exécution de ce grand projet, & plus hardie, ou peut-être plus éclairée du moins sur cet article que celui qui l'avoit dressé, elle regarda la guerre où elle s'engagea, comme une circonstance favorable à son entreprise. Elle connoissoit aussi bien que son Prédécesseur la délicatesse des Ecossois par rapport à leur souveraineté & à leur indépendance; elle savoit à quels excès ils étoient capables de se porter pour empêcher qu'on n'y donnât la moindre atteinte; mais elle savoit en même tems que leur haine contre le Papisme étoit encore plus vive que l'amour de leur souveraineté & de leur indépendance, d'où elle concluoit avec une espèce de certitude que la guerre, qui pouvoit la faire triompher, s'ils y donnoient occasion par leurs divisions, les tiendroit surement dans les bornes d'une modération, qui empêcheroit les mauvais effets de leurs refus & de leur résistance. L'événement vérifia la justesse de ses vues & la solidité de ses raisonnemens.

Commissaires nommez pour faire le Traité d'Union.

Les Commissaires qu'elle nomma ouvrirent leurs conférences le vingt-six d'Avril à Cockpit près de Witehall. Ils se trouvoient au nombre de trente pour l'Angleterre (1) & de trente-un pour l'Ecosse (2). On assure,

(1) Les Archevêques de *Cantorberi* & d'*Yorck*; *Guillaume Cowper* Garde du Grand Sceau; *Sidney Lord Godolphin* Grand Trésorier; *Thomas Comte de Pembroke & Montgomery* Président du Conseil; *Jean Duc de Newcastle* Garde du petit Sceau; *Guillaume Duc de Devonshire* Grand Maître de la Maison de la Reine; *Charles Duc de Somerset* Grand Ecuyer; le *Duc de Bolton*; les *Comtes de Sunderland* & de *Kingston*; le *Vicomte Townshend*; les *Lords Wharton*, *Grey*, *Powlet*, *Somers*, *Hallifax*; *Jean Smith*; les *Marquis d'Hattington & de Granby*; les *Chevaliers Hedges & Harley* principaux Secrétaires d'Etat; *Henri Boyle* Chancelier & Sous-Trésorier de l'Echiquier; les *Chevaliers Jean Holt & Thomas Trevor*, Chefs-Justice, l'un du Banc de la Reine, l'autre de la Cour des Plaids-Communs; les *Chevaliers Edouard Northey* & *Simon Harcourt* Procureurs-Généraux; le *Chevalier Jean Cook* Avocat Général, & *Etienne Waller* Docteur en Droit. L'Auteur.

(2) Le *Comte de Seafield*, Chancelier d'*Ecosse*; le *Duc de Queensberry*, Garde du Petit Sceau; les *Comtes de Marr & de Loudon*, Principaux Secrétaires d'Etat; les *Comtes*

ANNE. 1706.

qu'à deux près, (l'Archevêque d'York qui ne vint pas une seule fois à l'Assemblée, & George Lockhart de Carnwath) tous étoient Whigs, ou dévouez à la Cour, quoique quelques-uns eussent uniquement en vue des interéts personnels, & que plusieurs se proposassent des desseins plus vastes qu'ils ne le faisoient paroître. On mettoit parmi les premiers le Lord Godolphin. On a même écrit † que se voïant généralement blâmé pour avoir fait passer l'Acte de sureté, il songea moins à procurer une union parfaite des deux Roïaumes, qu'à amuser les Anglois de l'espérance flateuse du succès, & qu'enfin il n'eut pour but que de tirer cette affaire en longueur jusqu'à ce qu'il se crut à couvert de la haine de ses ennemis. Quant aux seconds, voici les intentions qu'on leur a prêtées. Toujours amoureux de l'idée brillante, qu'ils s'étoient faite, ou d'une République de la grande Bretagne, ou pour le moins d'une Monarchie dépendante du Peuple, ils se flattoient de la faire réüssir, quand l'Ecosse auroit perdu sa souveraineté & ses loix, & qu'au lieu d'un Parlement particulier, elle n'en auroit plus qu'un en commun avec les Anglois, où le petit nombre de ses Représentans seroit perdu & comme enseveli dans la foule de ceux de l'autre Roïaume. A moins de ce changement, ils craignoient ce qui étoit arrivé sous les Règnes des deux Charles, c'est-à-dire, que quand ils oseroient toucher à la Prérogative Roïale, les Ecossois ne vinssent encore la maintenir.

† *Lockhart.*

Gilbert Burnet.

Au contraire, un Historien Whig prétend que les Commissaires Ecossois étoient la plûpart Torys ou Jacobites, jusques-là que l'opposition connue de leurs principes à ceux de la Cour fit croire qu'un Ministère, qui les avoit nommez, ne pouvoit pas souhaiter sincèrement l'union. Quelle apparence en effet qu'on aille de gaieté de cœur commettre ses interêts à ses ennemis? Cependant, selon lui, ce fut cette qualité-là même qui les fit choisir, & le politique Comte de Stair, qui conduisoit cette machine, fut celui qui le conseilla à la Reine. Il jugea que, si on pouvoit gagner des personnes aussi agréables au gros de la Nation Ecossoise, leur autorité entraîneroit leur parti, & qu'ils feroient tomber le Parlement d'Ecosse dans leurs sentimens.

Il n'est pas impossible de concilier ces deux récits. Il est vrai que les Commissaires Anglois étoient Whigs. Peut-être aussi que plusieurs d'entre eux, en feignant de se laisser conduire par la Cour, ne travailloient que pour eux-mêmes, & qu'en un mot ils suivoient uniquement leur projet de République. On reconnoît de même que jusques alors les Commissaires Ecossois avoient ouvertement tenu le parti de Jacques II. & de

de Sutherland, de Morton, de Weems, de Leven, de Stair, de Roseberry, de Glasgow; les *Lords Cambpell, Duplin, Ross;* les *Chevaliers Hugues* & *David Dalrymple, Robert d'Undass d'Armistoun, Alexandre Ogilvie, Patrice Johnstown,* & *Jacques Smallet de Bonbill; Adam Cockburn d'Ormistoun; Robert Stuart de Tillicultrie, François* & *Hugues Montgomery, George Lockhart, Guillaume Morison, Alexandre Grant, Guillaume Seton de Pidmeddon, Jean Clark de Pennycook, Daniel Stuart,* & *Daniel Campbell d'Arutennet.* L'AUT.

Jacques

Jacques III. Mais la Cour pouvoit se les être attachez depuis ce tems-là, & il y a grande apparence qu'elle l'avoit fait. Sans compter que des gens sages ne changent point de parti à moins d'un grand intérêt, on a des preuves presque incontestables que la Reine fit païer des sommes considérables aux principaux Membres du Parlement d'Ecosse. Auroit-elle moins fait pour les Commissaires de ce Roïaume?

Il ne laissa pas de s'élever quelques débats entre les Députez des deux Nations. Peut-être les affectoit-on des deux côtez, afin qu'il n'y parût point de collusion trop marquée. Néanmoins, après quarante-quatre conférences, qui ne durèrent qu'un peu plus de trois mois, on fut d'accord sur une affaire qui étoit de nature à occuper plusieurs années, & les Commissaires des deux Nations signèrent le Traité à Londres le six d'Août.

Articles de l'Union des deux Roïaumes.

Il consistoit dans les articles suivans: *Les deux Roïaumes d'Ecosse & d'Angleterre seront d'orenavant unis à perpétuité en un seul Roïaume sous le nom de Grande-Bretagne, à commencer le premier jour de Mai prochain. Les armes dudit Roïaume seront telles que Sa Majesté l'ordonnera. Les croix de Saint André & de Saint George seront jointes ensemble de la manière que Sa Majesté le trouvera bon, & on les emploiera dans tous pavillons, drapeaux, étendarts, bannières, tant par mer que par terre.*

La succession à la Monarchie du Roïaume uni de la Grande-Bretagne & des terres & seigneuries qui en dépendent sera, demeurera & continuera, après Sa Majesté & au défaut d'Enfans issus de son corps, à la très-excellenté Princesse Sophie Electrice Douairiere d'Hanover & à ses Hoirs issus de son corps étant Protestans, sur lesquels la succession est établie par un Acte du Parlement fait en Angleterre la douzième année du Règne de feu sa Majesté Guillaume III. intitulé Acte pour une plus ample limitation de la Couronne & pour mieux assurer les droits & libertez des Sujets, *& que tous les Papistes & Personnes mariées à des Papistes seront exclus & incapables à perpétuité d'hériter, posséder ou jouir de la Couronne impériale de la Grande Bretagne & des Territoires qui en dépendent, ou d'aucunes parties d'iceux; & en tous & tels cas semblables la Couronne & le Gouvernement seront possédez par une Personne Protestante comme elle en auroit hérité & joui, en cas que telle personne Papiste, ou mariée à un Papiste fût morte naturellement; conformément à l'ordonnance pour la succession du Roïaume d'Angleterre faite dans un autre Acte du Parlement d'Angleterre intitulé,* Acte déclarant les droits des Sujets & pour établir la succession de la Couronne.

Le Roïaume uni de la Grande Bretagne sera représenté par un seul & même Parlement, lequel sera nommé le Parlement de la Grande Bretagne.

Tous Sujets du Roïaume uni de la Grande Bretagne auront après l'union, entière liberté & correspondance de commerce & de navigation dans tous les ports & places dudit Roïaume uni & des terres & colonies qui en dépendent, & il y aura communication de tous les autres droits, privilèges & avantages qui appartiennent ou qui peuvent appartenir aux Sujets de l'un ou l'autre Roïaume, à la réserve de ce qui est expressément & autrement convenu dans ces articles.

ANNE. 1706.

Tous les vaisseaux appartenans aux Sujets de sa Majesté en Ecosse au tems de la signature de ce Traité, quoique construits hors du Païs, seront estimez & passeront pour vaisseaux de la fabrique de la Grande Bretagne. Les Propriétaires feront serment que ces vaisseaux leur appartenoient du tems de ladite signature, & qu'aucun Etranger directement ou indirectement n'y a aucune part ou interêts, lequel serment sera fait en présence des Officiers de la Douane, lesquels l'attesteront & l'enregistreront, duquel enregistrement sera délivrée copie au maître du vaisseau & un double de ladite copie sera envoïé à Edimbourg & à Londres.

Toutes les parties du Roïaume uni auront toujours, après l'union, les mêmes avantages & privilèges & seront soumis aux mêmes défenses & restrictions & règlemens de Commerce, & tenues aux mêmes douanes, & les droits d'entrée & de sortie établis en Angleterre au commencement de l'union auront lieu après l'union partout le Roïaume uni.

Toutes les parties du Roïaume uni seront à perpétuité depuis l'union tenues aux mêmes impôts sur toutes les liqueurs sujettes aux impôts, & les impôts, qui se trouveront être mis en Angleterre sur telles liqueurs au commencement de l'union, auront lieu par tout le Roïaume uni.

Depuis l'union, tout le sel qui sera apporté des Païs étrangers en Ecosse sera chargé des mêmes droits d'entrée dont ce sel est présentement chargé pour l'entrée en Angleterre, & ils y seront levez & pris de la même manière. Mais l'Ecosse sera exempte pendant l'espace de sept ans, à commencer depuis l'union, de païer sur le sel qui y sera fait les droits qui se paient maintenant sur le sel qui se fait en Angleterre. Après l'expiration desdites sept années, on y sera sujet, & pendant lesdites sept années d'exemption on n'apportera point de sel d'Ecosse en Angleterre, ni par mer, ni par terre, sous peine de confiscation du sel, des voitures & de vingt schelings d'amende pour chaque vaisseau du sel, au paiement de quoi le Voiturier & le Propriétaire seront tenus solidairement & pourront être emprisonnez pendant six mois jusqu'au paiement de ladite amende. Toute boisson & toute chair salée venant d'Ecosse en Angleterre sera saisie & confisquée.

Quand la somme d'un million neuf cens nonante-sept mille sept cens & soixante-trois livres huit schelings quatre sous & demi sera ordonnée par Acte du Parlement de la Grande-Bretagne être levée dans la partie du Roïaume uni appellée aujourd'hui Angleterre, sur les terres ou autres choses taxées ordinairement dans ledit Roïaume par ordre du Parlement, pour donner des subsides à la Couronne, cette partie du Roïaume uni appellée aujourd'hui Ecosse sera chargée par le même Acte d'une somme de quarante-huit mille livres, comme étant la quote-part de l'Ecosse dans cette taxe, & ainsi proportionellement pour chaque somme qui sera levée au dessus & au dessous en Angleterre; & la quote-part de l'Ecosse, qui sera levée & recueillie comme elle se lève & recueille aujourd'hui dans ledit Roïaume, sera toutefois sujette aux règlemens qui seront faits à cet égard par le Parlement de la Grande-Bretagne.

Pendant la continuation des droits respectifs sur le papier timbré, le velin, le parchemin, par des Actes qui sont maintenant en vigueur en Angleterre, l'Ecosse ne sera point chargée desdits droits respectifs.

Pendant la continuation des droits païables en Angleterre sur les fenêtres & les

lumières, qui doivent finir au premier jour du mois d'Août mil sept cens dix, l'Ecosse ne sera point chargée des mêmes droits.

Pendant la continuation des droits païables en Angleterre sur le charbon de toute espèce & qui doivent cesser le trentième jour de Septembre mil sept cens dix, l'Ecosse ne sera point chargée desdits droits sur les charbons qui s'y consumeront; mais elle en sera chargée comme l'Angleterre pour ceux qui ne s'y consumeront pas.

Le Roïaume d'Ecosse ne sera chargé d'aucun autre droit imposé par le Parlement d'Angleterre avant l'union, à la réserve de ceux dont on est convenu dans ce Traité. Et comme on ne sauroit supposer que le Parlement de la Grande-Bretagne imposera jamais aucune sorte de charge au même Roïaume uni, que celles qui seront trouvées nécessaires pour le bien & conservation du tout, & ce eu égard aux circonstances & aux forces de chaque partie du Roïaume uni, il a été arrêté qu'on n'insistera plus sur aucune exemption, mais qu'on s'en tiendra à la détermination du Parlement de la Grande-Bretagne.

Tout ce que païera de taxes le Roïaume uni, qui sera emploïé à acquitter les dettes d'Angleterre contractées avant l'union, il en sera tenu compte au Roïaume uni, & l'équivalent qui lui en reviendra sera emploïé à acquitter ses dettes contractées aussi avant l'union, & à d'autres utilitez qui lui seront particulières, & à Sa Majesté sera autorisée à nommer des Commissaires qui aient inspection sur ces équivalens & sur leur emploi & qui en rendent compte au Parlement de la Grande-Bretagne.

Du moment de l'union & après, la monnoie sera du même titre & valeur par tout le Roïaume uni comme elle est présentement en Angleterre, & l'Hôtel de la Monnoie sera continué en Ecosse sous les mêmes règles que la Monnoie d'Angleterre, & sera sujet à tel règlement que sa Majesté ou ses Hoirs & Successeurs, ou le Parlement de la Grande Bretagne le trouveront à propos.

Du moment & après l'union, on se servira par tout le Roïaume uni des mêmes poids & mesures qui sont à présent établis en Angleterre, & les modèles desdits poids & mesures seront gardez dans les Bourgs d'Ecosse, à qui la garde des poids & mesures qui sont aujourd'hui en usage appartient de droit spécial. Tous lesquels modèles seront envoïez ausdits Bourgs, formez sur ceux qui sont gardez dans l'Echiquier à Westminster, & seront néanmoins sujets aux règlemens, qui seront jugez utiles par le Parlement de la Grande-Bretagne.

Les Loix concernant le règlement du commerce & des douanes, & les taxes ausquelles en vertu de ce Traité, l'Ecosse doit être sujette, seront en Ecosse les mêmes après l'union qu'en Angleterre. Toutes les autres Loix qui sont usitées dans le Roïaume d'Ecosse seront après l'union, & nonobstant l'union, dans la même vigueur qu'auparavant, à la réserve de celles qui sont contraires aux termes de ce Traité. Mais elles pourront être changées par le Parlement de la Grande-Bretagne, avec cette différence entre les Loix concernant les Droits publics, la Police & le Gouvernement civil, & celles qui concernent le Droit particulier, que les premières pourront être les mêmes par tout le Roïaume uni; & qu'il ne sera fait aucun changement dans les autres, à moins que ce ne soit pour l'utilité évidente des Sujets d'Ecosse.

Le College de Justice sera & demeurera, après & nonobstant l'Union, en tout tems en Ecosse, tel qu'il est maintenant établi par les Loix de ce Roïaume, & avec

ANNÉE 1706.

la même autorité & les mêmes privilèges qu'avant l'Union, étant néanmoins sujet aux règlemens qui pourront être faits pour mieux administrer la Justice par le Parlement de la Grande-Bretagne. Toutes les Jurisdictions de l'Amirauté seront sujettes au Lord Grand-Amiral ou aux Commissaires de l'Amirauté de la Grande Bretagne. La Cour de l'Amirauté qui est maintenant établie en Ecosse sera continuée, avec les mêmes droits & autoritez qu'elle a aujourd'hui, jusqu'à ce que le Parlement de la Grande-Bretagne y fasse les règlemens & changemens qui seront jugez expédiens pour le Roïaume uni. Il y aura toujours en Ecosse une Cour d'Amirauté pour terminer les causes maritimes qui auront rapport aux droits particuliers de l'Ecosse, laquelle néanmoins sera sujette aux règlemens & altérations qui seront jugez devoir être faits par le Parlement de la Grande-Bretagne. Les droits héréditaires d'Amirauté & de Vice-Amirauté subsisteront comme droits de propriété avec la même clause que ci-dessus. Il en sera de même de toutes les autres Cours qui sont maintenant dans le Roïaume d'Ecosse, soit qu'elles soient souveraines ou subalternes. Aucunes causes d'Ecosse ne pourront être évoquées, ni renvoïées de la connoissance des Cours de la Chancelerie, du Banc de la Reine, des Plaids communs, ou de quelque autre Cour à Westminster, & lesdites Cours ou aucunes autres semblables après l'union n'auront pas le pouvoir de connoître, revoir ou changer les actes ou sentences des Judicatures d'Ecosse, ou d'en suspendre l'exécution. Après l'union, il y aura en Ecosse une Cour d'Echiquier avec les mêmes droits & attributions & indépendances que la Cour d'Echiquier qui est en Angleterre, & que celle qui est actuellement en Ecosse, jusqu'à ce que le Parlement de la Grande-Bretagne en forme une nouvelle. Sa Majesté pourra après l'Union continuer en Ecosse un Conseil Privé pour le maintien & la conservation de l'ordre & de la paix publiques, jusqu'à ce que le Parlement de la Grande-Bretagne juge à propos de le changer, ou d'établir quelque autre méthode effective.

Toutes les charges, toutes les jurisdictions héréditaires, les charges, les jurisdictions à vie, seront conservées aux Propriétaires comme droits de propriété, de la même manière qu'elles sont aujourd'hui possédées, nonobstant ce Traité.

Les droits & les privilèges des Bourgs Roïaux d'Ecosse, tels qu'ils sont aujourd'hui, demeureront dans leur entier, après & nonobstant l'union.

En vertu de ce Traité, seize Pairs d'Ecosse au tems de l'Union feront le nombre de ceux qui devront avoir séance & voix dans la Chambre des Seigneurs, & quarante-cinq feront le nombre des Représentans pour l'Ecosse, dans la Chambre des Communes du Parlement de la Grande-Bretagne. Lesquels Députez & Représentans de la Nation Ecossoise feront les mêmes sermens, en tel tems & de la manière que les Membres des deux Chambres du Parlement d'Angleterre ont coutume de les prêter, faire & signer, & sous les mêmes peines. Et ces mots de ce Roïaume, de la Couronne de ce Roïaume, *mentionnez dans les sermens & déclarations qui etoient dits pour signifier la Couronne & le Roïaume d'Angleterre, seront entendus de la Couronne & du Roïaume de la Grande-Bretagne.*

Les seize Pairs d'Ecosse, mentionnez dans l'article précédent pour avoir séance dans la Chambre des Seigneurs du Parlement de la Grande-Bretagne, auront tous les privilèges que les Pairs d'Angleterre ont actuellement ou pourront avoir après l'Union, & particulièrement le droit de séance au jugement des Pairs, auquel cas,

au tems d'ajournement ou de prorogation du Parlement, lesdits seize Pairs seront sommez de la même manière & auront les mêmes pouvoirs & privilèges à un tel jugement qu'aucun autre Pair de la Grande-Bretagne. Et, si au cas susdit, il n'y avoit point de Parlement, les seize Pairs qui auront assisté au dernier Parlement seront sommez de la manière & aux conditions que ci-dessus. Et tous les Pairs d'Ecosse & leurs Successeurs seront après l'Union Pairs de la Grande-Bretagne, auront rang & préséance proche & immédiatement après les Pairs de pareil ordre & dégré en Angleterre au tems de l'Union & devant tous les Pairs de la Grande-Bretagne qui pourront être créez après l'Union, & seront jugez comme Pairs de la Grande-Bretagne & jouïront de tous les privilèges des Pairs aussi pleinement & entièrement qu'en jouïssent maintenant les Pairs d'Angleterre, à la réserve de ceux qui sont attachez aux Pairs entant que Membres de la Chambre des Seigneurs, & notammment celui d'assister au jugement des Pairs.

Après l'Union, il y aura un grand Sceau pour le Roïaume uni de la Grande-Bretagne, différent de celui qui est usité maintenant dans l'un & dans l'autre Roïaume. L'écartellement des Armes qui conviendra le mieux à l'Union sera laissé à la disposition de Sa Majesté, & en attendant, le grand Sceau d'Angleterre servira de grand Sceau pour le Roïaume uni. L'Angleterre & l'Ecosse, même après l'Union, se serviront du Sceau dont elles se servent maintenant dans toutes les affaires relatives aux droits & concessions particulières de chaque Nation. Le Sceau privé, le Cachet des Cours de Justice & tous les Sceaux des Cours dont on se sert aujourd'hui en Ecosse, seront continuez tant qu'il plaira à sa Majesté; & ces Sceaux & les Gardes desdits Sceaux seront sujets aux règlemens que le Parlement de la Grande-Bretagne trouvera bon de faire ci-après.

Toutes les Loix & Statuts des deux Roïaumes, en tout ce qu'ils seront contraires & ne pourront subsister avec les termes de ces Articles ou aucuns d'eux, cesseront & seront abolis par l'Union, & seront déclarez être ainsi par les Parlemens respectifs desdits Roïaumes.

Réflexions sur l'Union des deux Roïaumes.

C'étoit beaucoup que d'avoir sû rendre favorables aux projets de l'Union les Commissaires Ecossois, mais il y avoit encore bien du chemin à faire avant que d'arriver au but; il étoit même à craindre que la facilité des Commissaires à accorder aux Anglois tout ce qu'ils avoient voulu n'aigrît le reste de la Nation & ne la jettât dans un parti opposé. Ce n'auroit pas été la première fois que l'excès des demandes auroit attiré un refus absolu & fait prendre des mésures & des résolutions à quoi peut-être on n'avoit jamais pensé. Il faut l'avouer, la facilité de ces Commissaires fut excessive & un Conquérant modéré n'auroit pas exigé d'autres conditions que celles ausquelles ils consentirent. A considérer les choses sous un certain point de vue, cette Union étoit avantageuse aux deux Roïaumes. Une paix éternelle entre eux & plus de forces pour résister à leurs Ennemis en devoit être le fruit. Mais pour procurer cette paix & cette augmentation de puissance, il n'étoit pas nécessaire que l'Ecosse devînt de pire condition que l'Irlande, qui a conservé son Parlement, quoiqu'elle ait été conquise. Il suffisoit que ce Roïaume s'engageât par un Acte authentique & irrévocable à ne jamais reconnoître d'autre Roi que celui qui règneroit en Angleterre. Tout ce

ANNÉ. 1706.

qu'on a ajouté à cette clause essentielle alloit au-delà de ce but, que les Ecossois devoient avoir uniquement en vue, & n'a servi qu'à dégrader l'Ecosse & à la rendre, à proportion du Gouvernement, aussi dépendante de l'Angleterre que la Bretagne l'est de la France. Ce petit nombre des Députez d'Ecosse, qui, joint au grand nombre des Députez d'Angleterre, devoit dans la suite former le Parlement de la Grande-Bretagne, où tout se décideroit à la pluralité des voix, n'assuroit-il pas aux Anglois le succès de toutes leurs entreprises? Cette clause répétée presqu'à chaque article, *à moins que le Parlement d'Angleterre ne trouve à propos d'y faire quelque changement*, ne livroit-elle pas les Droits, les Coutumes, les Privilèges des Ecossois à la discrétion des Anglois? Cette restriction odieuse à seize Pairs Ecossois qui entreroient dans le Parlement de la Grande-Bretagne, tandis qu'aucun Pair d'Angleterre n'en étoit exclus, cet assujettissement de l'Amirauté d'Ecosse au Grand-Amiral d'Angleterre, ce changement des poids & des mesures, cet assujettissement à la même manière de lever les impôts & aux mêmes espèces d'impôts, servoient-ils à assurer la paix & l'augmentation de puissance, ou à marquer en caractères distincts la supériorité & la souveraineté de l'Angleterre? Après tout, il étoit juste que ceux qui avoient vendu leur Roi se punissent un jour eux-mêmes, en vendant leur souveraineté & leur indépendance. On proteste qu'on n'a aucune mauvaise intention, en proposant ces réflexions qui sont du ressort d'un Historien; on est même persuadé & on souhaite sincèrement de persuader à ceux qui peuvent se croire lésez, qu'il est plus avantageux pour eux que ce qui est fait reste comme il est, que d'entreprendre de le changer, quand même ils seroient assurez du succès.

Aussi bien l'Ecosse à d'autres égards parut-elle avoir été un peu ménagée. La taxe de quatre chelins par livre monte en Angleterre par an à deux millions sterling. On se contenta que l'Ecosse païât les quarantehuit millelivres, ausquelles elle étoit accoutumée & qu'elle disoit être tout ce qu'elle pouvoit donner. Quoiqu'elle ne portât que la quarantième partie des dépenses publiques, on lui accorda environ la onzième partie du Pouvoir législatif, puisque l'Ecosse devoit être représentée par seize Pairs de sa Nation & par quarante-cinq Membres des Communes, qu'elle éliroit à son gré, selon les règles qu'elle se prescriroit elle-même dans son Parlement. Comme elle devoit païer les Droits & Excises sur le même pied que l'Angleterre & entrer pour une part dans le paiement des dettes contractées durant la guerre, il fut règlé que les Anglois lui donneroient, comme en équivalent, trois cens notante-huit mille livres * sterling, qu'elle emploïeroit à mettre sa monnoie au coin & à la valeur de celle d'Angleterre, à païer les dettes publiques du Roïaume, à dédommager & à éteindre la Compagnie d'Afrique, & à encourager les manufactures. Elle devoit avoir la liberté du commerce avec l'Angleterre & ses Colonies. Les droits particuliers étoient maintenus. Elle conservoit ses loix & ses formes de Justice. On avoit seulement

* Lockhart dit 398085 livres sterling. L'AUT.

réglé qu'à l'avenir, comme les deux Nations ne feroient plus qu'un seul Roïaume, soumis au même Roi & aïant un Parlement commun, ce seroit à cette Assemblée qu'on nommeroit le Parlement de la Grande-Bretagne, à établir de nouvelles Loix.

La Reine & les Commissaires n'eurent garde de ne pas faire valoir ces avantages aux Ecossois; mais ils n'en regardèrent pas moins l'union comme un Traité également honteux & préjudiciable à leur Nation. La Reine au contraire, charmée de ces commencemens & presque sure des suites, emploïa les termes les plus gracieux pour témoigner sa satisfaction aux Commissaires Ecossois & pour les engager à soutenir leur ouvrage au Parlement qui devoit bientôt s'assembler. Peut-être avoient-ils déja reçu ou étoient-ils assurez de recevoir quelque récompense plus solide que des remercimens. Le Duc de Queensbury fut nommé Grand Commissaire au Parlement d'Ecosse, dont l'ouverture se fit le quatorze d'Octobre. Ce Seigneur avoit déja été une fois revêtu de cet emploi & s'en étoit démis de lui-même. On crut communément que c'étoit mécontentement de sa part & de celle de la Reine. On a cru depuis qu'il y avoit eu du mystère dans cette espèce de disgrace & que ce Duc étoit celui qui avoit le plus contribué au succès de l'Union. Du moins le Chevalier Lockhart lui donne-t-il le gros lot. Il avoit pour adjoint le Comte de Seafield, Grand Chancelier de ce Roïaume, dont le dévouement aux volontez de la Cour n'avoit jamais varié. Il étoit parfaitement au fait de la manière dont il falloit s'y prendre pour conduire le Parlement de sa Nation. « Il affectoit, dit quelqu'un qui se vante » de l'avoir fort connu, un air de simplicité & de candeur; mais il n'étoit » rien moins que sincère ».

Lettre de la Reine sur cette Union.

La lettre de la Reine étoit un abregé des raisons qui devoient déterminer à cette Union. *Il y a longtems*, disoit cette Princesse, *que les deux Nations souhaitent cette Union, & nous regarderons comme la plus grande gloire de notre Règne de la voir aujourd'hui à sa perfection, étant entièrement persuadée qu'on trouvera que c'est le plus grand bonheur de notre Peuple. Une entière & parfaite Union sera le fondement solide d'une ferme & durable paix. Elle assurera votre religion, vos libertez, vos droits & privilèges. Elle dissipera les animositez qu'il y a entre vous, ainsi que les jalousies & les différens qui règnent entre nos deux Roïaumes. Elle doit augmenter votre force, vos richesses & votre commerce. Enfin par cette Union toute l'Isle étant jointe par affection, délivrée de toute crainte, n'aïant plus de différens intérêts, elle sera en état de résister à ses ennemis, de soutenir par tout l'intérêt de la Religion Protestante, & de maintenir les libertez de l'Europe.*

Nous renouvellons en cette occasion les assurances que nous vous avons ci-devant données de notre résolution à maintenir le Gouvernement de l'Eglise, ainsi qu'il est établi par la Loi en Ecosse & les Actes des deux Parlemens sur lesquels ce traité est fondé, qui ont conservé la Religion telle qu'elle est exercée dans chaque Roïaume. Les Commissaires n'ont point touché à cet article & vous avez présentement l'occasion de faire ce qui sera nécessaire pour la sureté de votre Eglise en Ecosse, après que l'Union sera accomplie. . . .

Ce vous doit être un grand encouragement à finir l'Union en ce tems-ci que Dieu

ANNE. 1706.

a beni nos armes & celles de nos Alliez de si grands succès. Ils nous font éspérer bientôt une heureuse paix, laquelle vous mettra dans une entière possession de tous les avantages de cette Union, & vous ne devez point douter que le Parlement d'Angleterre, après avoir levé avec tant de zèle les difficultez qui pouvoient empêcher qu'on n'entrât en traité, ne fasse de son côté tout ce qui est nécessaire. Nous vous recommandons très-fortement de traiter cette grande & importante affaire avec un esprit de douceur & beaucoup d'unanimité, afin que l'Union, d'où dépend notre félicité future & présente, puisse être entièrement terminée & les desseins de nos ennemis déconcertez: car vous devez penser qu'ils ne manqueront pas en cette occasion de faire les derniers efforts pour empêcher & retarder cette Union, qu'ils savent devoir tant contribuer à notre gloire & au bonheur de notre Peuple. L'onzième Août mil sept cens six, de notre Règne le cinquième.

Les harangues du Grand Commissaire & du Chancelier n'étoient qu'une répétition assez insipide des raisons alléguées dans la lettre de la Reine. Il y avoit pourtant un endroit assez marqué. *Quoiqu'il n'y ait point eu de Règne*, disoit le Grand Commissaire, *si véritablement grand par de sages & fermes conseils & par tant d'importans succès que celui de Sa Majesté, vous voiez pourtant qu'elle veut bien considérer la conclusion de cette Union comme la plus grande gloire de son Règne, parce que c'est le fondement le plus solide, sur lequel on puisse plus fermement assurer la Religion Protestante & la Liberté de l'Europe, de même que la paix & le bonheur de ses Peuples.*

Opposition des Ecossois à la ratification de ce traité.

Ces discours n'empêchèrent point les oppositions & les disputes vives qu'essuïa presque chaque article du Traité en particulier. La Nation se déclara contre cette Union par des Adresses qu'on présenta de toutes parts au Parlement, & par des émeutes qui pensèrent être fatales à plusieurs des Commissaires, qui avoient, disoit-on, lâchement vendu leur Patrie. Le Grand Commissaire même n'osoit se rendre aux assemblées qu'en plein jour. Ceux qui avoient consenti au Traité, soutenus par quantité d'autres, qu'ils avoient gagnez au Parti de la Cour, faisoient les derniers efforts pour qu'il fût ratifié. Ceux qui pensoient autrement & qui se disoient véritablement Ecossois, emploioient de leur côté ce qu'ils avoient de crédit, d'adresse, d'esprit, d'éloquence, pour qu'il fût rejetté. Le Peuple étoit pour eux, ils faisoient de fort beaux discours, la raison & l'éloquence étoient surement de leur côté. Leurs adversaires n'entreprenoient pas même de leur répondre, on les laissoit parler tant qu'ils vouloient, on leur applaudissoit, mais le grand nombre des suffrages se trouvoit toujours contre leurs prétentions. Tant il est vrai qu'une Cour qui a les richesses en main, triomphe bien plus surement des cœurs & des esprits que la raison & l'éloquence.

Outre ce moïen essentiel qui leur manquoit, il paroît que la timidité les lioit & les empêchoit de prendre de concert certaines résolutions vigoureuses, qui apparemment auroient changé la scène & arrêté la rapidité de l'exécution. Ils devoient commencer par exclure de leur assemblée les Commissaires qui avoient stipulé les conditions du Traité. Ils avoient droit de les regarder comme juges & parties, ce qui a toujours été un titre

suffisant

suffisant de recusation. Ils ne devoient pas non plus souffrir que les Officiers de la Couronne, tous nommez par la Reine, eussent dans cette affaire droit de suffrage, puisque tous étoient autant que le Grand Commissaire, hommes de cette Princesse. C'étoient là des espèces de préliminaires qu'il falloit soutenir par des protestations réïtérées & par une séparation unanime en cas de refus. Si on ne vouloit pas commencer d'une manière si vive, le Traité fournissoit assez d'occasion de faire usage de ces moïens. On ne le fit point, & la raison pourquoi on se contenta de plaintes vagues & de protestations inefficaces, c'est que personne n'osa se mettre à la brêche, ni être le premier à rompre l'assemblée par une séparation en forme. D'ailleurs la pluralité des suffrages avoit été vendue & la ratification conclue avant même que le Traité eût été examiné. Bien plus, on agit avec si peu de ménagement, qu'on rejetta certaines clauses que le Parlement d'Angleterre auroit admises.

La plûpart des suffrages vendus.

Non-seulement la fermeté & le courage manquoient aux Opposans; ce qui étoit en un sens encore plus essentiel, ils manquoient de concert & n'avoient ni dessein formé ni projet arrêté. Les uns vouloient un autre Roi que l'Angleterre; les autres consentoient à avoir le même. Ceux-ci vouloient conserver le Parlement en Ecosse; ceux-là n'étoient point contraires à son extinction, pourvû que le nombre des Députez Ecossois ne fût pas limité comme il l'étoit, & que tous ceux qui avoient droit de séance au Parlement d'Ecosse, l'eussent aussi au nouveau Parlement de la Grande Bretagne. Quelques-uns ne pensoient qu'à la Religion; d'autres ne pensoient qu'au commerce.

A ces circonstances la Fortune en joignit d'autres qui firent un extrême tort aux Opposans. La mort du Comte de Hume en fut une: Ils perdirent en sa personne un Seigneur, à qui, outre une intégrité inviolable & un zèle toujours égal pour les interêts du Prétendant, un Historien † attribue un talent singulier pour découvrir les desseins & les démarches du Parti contraire.

Autres circonstances de cette affaire.

† *Lockhart.*

La défection de ce que les Ecossois appelloient l'Escadron volant fut un autre coup de partie pour la Reine. Le nom de cette faction, qui est emprunté des Conclaves, fait assez entendre que ceux dont elle étoit composée, se donnoient pour gens qui, ne tenant à aucune cabale, ne se proposoient d'autre interêt que celui de leur Patrie. Ce rolle est trop noble pour que je puisse m'imaginer que de tant de Seigneurs il n'en eût pas tenté aux moins quelques-uns. Mais peut-être aussi plusieurs ne le jouèrent-ils que pour se venger de la Cour, ou pour en obtenir des conditions avantageuses, ou pour l'engager à être de moitié avec eux contre des ennemis particuliers, qu'ils vouloient perdre. Quoiqu'il en soit, l'Escadron ajoutoit un grand poids au parti qu'il choisissoit, & par le nombre de ses Membres qui alloit à près de trente, & par leur réputation & leur dignité. Les principaux d'entre eux étoient le Marquis de Montrose, celui de Twéedale, les Comtes de Rothes, Roxburgh, Hadington & Marchmont. Ces Seigneurs se laissèrent longtems solliciter par la Cour, par les Jaco-

ANNE. 1706.

bites, par les Presbytériens, par ceux qui, sans avoir de nom particulier, n'avoient en vue que le bien public. Ils affectèrent des manières froides & un silence mystérieux, & on a remarqué qu'ils ne se déclarèrent enfin pour la Reine, qu'après avoir reçu d'elle des marques, ou des assurances de sa faveur.

Les Presbytériens, sur lesquels les Opposans avoient compté, leur manquèrent aussi, dès qu'on leur eut promis qu'on ne changeroit rien au gouvernement de l'Eglise d'Ecosse. Les différens que la jalousie fit naître entre le Duc d'Hamilton & le Duc d'Athol, tous deux Chefs du parti opposé à l'Union, affoiblirent encore ce parti, en ce qu'ils firent joindre à l'interêt commun des vues particulières, aussi contraires à cet interêt qu'opposées entre elles. Il n'y eut pas jusqu'à la circonstance de la saison qui ne nuisît aux Opposans, c'est-à-dire, que les pluies continuelles, qui tombèrent durant la tenue du Parlement, aïant rompu les chemins, empêchèrent les Habitans des Provinces de l'Ecosse de se rendre en armes à Edimbourg & de dissiper un Parlement par qui ils se croïoient trahis.

Je n'ajouterai plus que deux circonstances; mais elles furent décisives & achevèrent de déconcerter ceux qui ne vouloient point que l'Ecosse fût incorporée avec l'Angleterre. Ils s'étoient flatez que Louis XIV. les soutiendroit vigoureusement & que les Torys Anglois se mettroient de la partie. La France effectivement ne demandoit pas mieux que de les aider. Elle leur envoia même le Colonel Hookes, ci-devant Chapelain du Duc de Montmouth & devenu Catholique & Officier depuis ce tems-là. Il avoit des pleins pouvoirs pour négocier avec eux de la part de Louis XIV. & du Prétendant. L'un & l'autre lui avoient donné des lettres pour le Duc d'Hamilton & pour les Comtes Marschal & d'Errol. Il n'y avoit rien qu'on ne l'eût chargé de promettre. Les Ecossois crurent s'appercevoir qu'on songeoit moins à les soutenir qu'à se servir de leur mécontentement pour embarrasser la Reine par une diversion. Ils envoïèrent en France pour s'en informer. On ne leur en rapporta que des promesses magnifiques. La bataille de Ramillies & l'affaire de Turin avoient réduit le Roi de France à ne plus s'occuper que de la défense de son Roïaume.

Il en fut de même du fond qu'on avoit fait sur les Torys d'Angleterre. Le célebre Lockhart, qui a écrit l'histoire de l'Union de l'Ecosse, fut chargé par son Parti de traiter avec eux & de savoir ce qu'ils feroient, en cas que le Prétendant se rendît chez les Ecossois & qu'ils le reconnussent. Il en eut pour toute réponse, qu'il ne falloit point toucher cette corde-là tant que la Reine vivroit.

Fautes des Opposans.

Qu'il me soit permis de dire ceci en général: Les Opposans manquoient de conduite & procédoient au hazard. Ils auroient dû s'attacher à un projet raisonnable & ne s'en point désister. Ils pouvoient s'engager par exemple à reconnoître le même Roi que l'Angleterre, pourvû que par le sang il eût du moins quelque droit sur l'Ecosse. Ils pouvoient encore convenir d'un arrangement pour conduire la paix & la guerre. Mais c'étoit tout & il falloit tenir ferme à n'admettre aucun changement sur le reste.

ANNE. 1706. Adresse de la Convention d'Ecosse.

L'Adresse de la Convention assemblée à Edimbourg renfermoit un plan qu'on auroit pû suivre. Les Communautez déclaroient qu'elles n'étoient pas contre une Union honorable & sure avec l'Angleterre, mais qu'elle ne pouvoit être telle qu'en conservant le Parlement d'Ecosse en son entier: Que le Parlement une fois ôté, il n'y auroit plus de sureté pour elles, ni pour leur religion, ni pour leurs interêts civils, ni pour leur commerce: Que par les articles du Traité d'union tous ces points étoient dans un danger visible, vû que les deux Roïaumes ne devoient être représentez que dans un seul & par un même Parlement: Qu'il étoit visible que la Monarchie seroit éteinte & le Parlement National supprimé, & par conséquent que leur religion, loix, libertez, commerces, pourroient recevoir bien des atteintes, être même abolis par les Anglois, que la supériorité de leur nombre dans ce seul Parlement rendroit maîtres des décisions: d'ailleurs que les Peuples seroient assujettis aux taxes & impositions des Anglois: Que ce seroit un fardeau certain, au lieu que l'avantage du commerce qu'on offroit étoit incertain, devant être règlé par les Loix d'Angleterre & sujet aux droits de la Douanne de ce Roïaume & aux changemens que le Parlement de la Grande Bretagne voudroit y faire. On ajoutoit que dans les circonstances présentes il suffisoit, pour assurer la paix des deux Nations entre elles, d'exclure de la manière la plus solide & la plus claire qui se pourroit tout Papiste de la Couronne d'Ecosse. Cette Adresse & quantité d'autres furent également inutiles; on en jugera par ce détail.

Suite de l'affaire de l'Union.

Le Parti de la Cour avoit obtenu, dès la première séance, qu'on procéderoit d'abord à l'examen des articles du Traité, & il consentit en recompense que les Traitez d'union anciennement projettez par l'Angleterre & par l'Ecosse seroient communiquez aux Membres du Parlement. Il demanda donc à l'ouverture de la seconde séance qu'on entamât la lecture des articles. Plusieurs Députez s'y opposèrent & prétendirent ne pouvoir délibérer sans avoir auparavant consulté leurs Constituans, puisqu'il ne s'agissoit pas de moins que de renverser la constitution du Roïaume. On leur répondit qu'ils avoient une assez ample commission, puisqu'elle les autorisoit à faire tout ce qu'ils jugeroient avantageux à la Patrie. Ils répliquèrent qu'à la vérité la Nation leur avoit accordé un pouvoir fort étendu, mais qu'ils n'en étoient pas moins de simples Représentans, à qui la nature même de leur emploi défendoit d'attenter contre la constitution du Roïaume & de disposer d'un pouvoir qui ne leur appartenoit pas: Que de plus ceux qui les avoient nommez n'avoient eu grde de les autoriser à traiter de l'union de l'Ecosse, puisqu'alors il nen étoit seulement pas question: Qu'il convenoit donc de leur demander leur avis sur une matière si importante, & que les Commissaires mêmes devoient souhaiter qu'on le fît: Qu'aussi bien il y auroit plus d'honneur pour eux à voir leur conduite approuvée par un Parlement, qui seroit muni de pouvoirs exprès, qu'à n'avoir que l'approbation suspecte d'une assemblée, qui tenoit depuis trop long-tems, pour que le

ANNE. 1706.

Miniftère n'eût pas corrompu la plûpart de ceux qui la compofoient. On ne laiffa point de paffer outre & l'examen du traité fut réfolu à la grande pluralité des voix.

Le premier article du Traité étoit le plus effentiel, puifqu'il déclaroit l'union des deux Roïaumes & des deux Parlemens en un feul fous le nom de Roïaume & de Parlement de la Grande-Bretagne.

Il fut vivement attaqué & le Duc d'Hamilton entre autres s'en acquitta en des termes qui firent honte & arrachèrent des larmes à ceux mêmes qui étoient réfolus de tout facrifier à la Cour. *Quoi*, s'écria ce Seigneur ! *Abandonnerons-nous en une demi-heure ce que nos Aïeux ont défendu de leurs biens & de leurs vies pendant plufieurs fiècles ? Ne refte-t-il plus de Defcendans de ces dignes Citoïens qui maintinrent la liberté de leur Patrie contre les Ufurpateurs, qui aidèrent le grand Robert Bruce † à relever la conftitution du Roïaume & à punir la perfidie des Anglois & l'ufurpation de Baliol ? Où font les Douglas & les Campbells ? Où font les Pairs ? Où font les Barons ? Où font ces défenfeurs de la Nation jadis fi braves ? Quoi ! N'en eft-il plus ? Livrerons-nous l'indépendance & la fouveraineté de la Nation, dans le tems même que ceux que nous repréfentons nous ordonnent de les maintenir & nous affurent de leur affiftance ?* Le Marquis d'Annandale préfenta enfuite par écrit la propofition fuivante.

Il eft évident que la Nation Ecoffoife paroît abfolument contraire à une union d'incorporation, qui tend à renverfer la fouveraineté, la conftitution fondamentale & les droits du Roïaume, & menace de ruiner l'Eglife établie par les Loix. De forte que fi elle fe fait, elle ne répondra point aux fins paifibles & amiables qu'on s'y propofe, mais qu'au contraire elle caufera des animofitez intérieures & fémera des foupçons & la difcorde entre les deux Nations, avec un danger éminent de fuites fâcheufes. Il joignit à cette propofition deux réfolutions qu'on trouva fort fages, mais qu'on ne prit pourtant pas, parce qu'on étoit convenu de n'en prendre aucune, qui fît au traité figné avec les Commiffaires le moindre changement. Ces deux réfolutions étoient, premièrement que le Parlement vouloit bien entrer en une telle union avec l'Angleterre qu'elle joignît les deux Roïaumes de la manière la plus étroite, d'intérêts, de fucceffion, de guerre, de paix, d'alliances & de commerce, réfervant à ce Roïaume la fouveraineté & l'indépendance de la Couronne, les privilèges & les immunitez des Sujets, la conftitution & la bafe du Gouvernement, de l'Eglife & de l'Etat, comme ils étoient établis & fubfiftoient alors. Secondement, que le Parlement procéderoit fans délai à régler la fucceffion de la Couronne, de même que l'Angleterre, avec de telles conditions & reftrictions, que la fouveraineté & l'indépendance de la Couronne & du Roïaume d'Ecoffe feroient affurées d'une manière indiffoluble felon les loix & les ftatuts du Roïaume.

Cette propofition & ces réfolutions cauférent de grands débats. Ils finirent par cette queftion, fi on approuveroit le premier article du trai-

† Il étoit Roi d'Ecoffe.

té, ou non, avant qu'on allât aux voix. Le Duc d'Athol fit cette protestation en son nom & en celui de plusieurs autres & il eut le plaisir de la faire enregistrer. *Une union incorporant deux Nations en une pour n'avoir à l'avenir qu'un même Parlement selon la teneur du traité, est contraire à l'interêt & à l'honneur de la Nation, aux loix fondamentales du Roïaume, aux privilèges des Barons & des Sujets, comme aussi à leurs libertez & droits dans tous les Bourgs.*

L'enregistrement fait, on reprit la question proposée, & l'affirmative pour l'approbation du premier article l'emporta de trente-quatre voix. On imprima même ce jour-là la liste des Membres qui avoient été pour ou contre l'union.

Il y eut tant d'intrigues dans cette affaire, qu'il seroit bien difficile de décider si tous ceux qui parloient contre l'union étoient véritablement du parti opposé à la Cour. Le Duc d'Athol & le Marquis d'Annandale se trouvoient dans la liste de ceux qui donnèrent leurs voix, en reconnoissance ou par espérance de quelque gratification. Sûr qu'on étoit de la pluralité des voix pour un article, il étoit important que quelques-uns des plus accreditez parussent être du parti contraire, afin que leur autorité eût plus de poids pour en faire passer d'autres. Le caractère d'un de ces deux Seigneurs autorise ma réflexion. Le Marquis d'Annandale étoit un homme d'esprit, qui pensoit bien & s'exprimoit fortement. On prétend que son interêt particulier a été le principal ressort de sa conduite & que jamais il ne mit la constance au nombre des vertus, du moins au nombre de celles qu'il vouloit pratiquer. Au tems de la révolution il prit hautement le parti du Roi Guillaume, & quelques mois après il entra dans un dessein pour rétablir le Roi Jacques. La Reine Anne, de Comte qu'il étoit, le fit Marquis & Chevalier de l'Ordre de Saint André. Sans doute qu'il fut trop sensible à ces faveurs pour prendre absolument parti contre elle. Pour le Grand Chancelier Seafield, il ne voulut point que son attachement au parti de la Cour fût équivoque. Il n'avoit pû donner sa voix pour l'approbation du premier article, & il auroit été mortifié que son nom n'eût point paru dans la liste: il demanda en grace qu'il fût imprimé avec les autres, protestant qu'il étoit des approbateurs.

On examina ensuite l'Acte pour la sureté de la Religion; les Commissaires l'avoient réservé de concert à la décision du seul Parlement d'Ecosse. On voulut joindre à cet Acte des clauses tendantes à infirmer quelques articles du Traité d'Union; elles furent rejettées, quoiqu'au fond elles fussent raisonnables. Les voici. « Premièrement, lorsqu'on traitera des affaires de » Religion dans le Parlement de la Grande-Bretagne, les Evêques seront » obligez d'en sortir. Secondement, les Ecossois qui auront de l'emploi » dans la Grande-Bretagne ne seront pas obligez de se conformer à l'Église » Anglicane, selon l'Acte du *Test* ». La plûpart des Ecossois étant Presbytériens, ils avoient assûrément droit de demander que les Evêques sortissent du Parlement, quand on y traiteroit des affaires de Religion, qui regarde-

ANNE. 1706.

roient l'Ecosse en particulier; ils avoient, dis-je, ce droit, pourvû qu'ils consentissent aussi à sortir du Parlement, quand on y traiteroit d'affaires concernant en particulier l'Eglise Anglicane. Pour le second article, le rejetter, c'étoit mettre entre les deux Nations une distinction bien odieuse. Il falloit qu'un Ecossois, pour posséder une charge publique en Angleterre, se conformât du moins occasionellement à la Religion Anglicane, au lieu que les Anglois, sans aucune gêne & sans se conformer en aucune façon au Presbytéranisme, pouvoient posséder des charges en Ecosse. Ces oppositions, qui marquoient si clairement la détermination où étoit le grand nombre des Membres du Parlement, de favoriser en tout les prétentions de l'Angleterre, n'ouvrirent point les yeux sur l'inutilité des discours & des protestations. Le Lord Belhaven en cette occasion protesta que ledit Acte, sans les deux clauses proposées, n'étoit pas une sureté suffisante pour l'Eglise, en cas d'union d'incorporation, & que l'Eglise d'Ecosse ne pouvoit jamais être assurée solidement par aucune union qui annullât l'Acte qui règle les droits des Sujets, qui incorporât le Parlement d'Ecosse & qui abolît entièrement la souveraineté & l'indépendance de ce Roïaume. Cette protestation fut enregistrée comme les précédentes & eut le même succès.

Le parti de la Cour domine de plus en plus.

En dépit des protestations, la parti de la Cour poussoit sa pointe avec avantage. La Succession comme elle étoit règlée en Angleterre fut reconnuë & établie en Ecosse. On disputa si cette acceptation seroit relative au traité d'union, ou si elle ne le seroit pas. Le Marquis d'Annandale étoit pour la non-rélation. Un autre proposa qu'avant toutes choses il falloit représenter à la Reine dans les termes les plus touchans l'extrême répugnance des Ecossois pour une union d'incorporation: Qu'ils n'en étoient pas moins disposez à établir la succession dans la ligne protestante: Qu'ils souhaitoient seulement d'y faire quelques limitations. A ces propositions & remontrances le Comte Marshal, Maréchal Héréditaire du Roïaume, joignit la protestation suivante. *Qu'aucune personne ne pouvoit être désignée pour succéder à la Couronne d'Ecosse après le décès de Sa Majesté sans Enfans, si elle succédoit à celle d'Angleterre, à moins que préalablement on ne reglât par Acte de Parlement, soit dans celui-ci actuellement assemblé, ou dans quelqu'autre sous le Règne de Sa Majesté, des conditions du Gouvernement qui pussent assurer l'honneur & la souveraineté du Roïaume & de la Couronne d'Ecosse, la liberté, la fréquente tenue & le pouvoir du Parlement, la Religion & le Commerce de la Nation contre l'influence des Anglois ou autres Etrangers.*

Les protestations particulières sur les articles particuliers du Traité d'union étoient inutiles. Une seule des Opposans réunis contre le premier article auroit eu plus d'effet, si on l'eût soutenue d'un refus constant d'entendre lire & d'examiner le reste du Traité. Les Partisans de la Cour, sans s'écarter de leur plan, proposèrent la question, si on rejetteroit ou si on approuveroit ce second article. Il fut approuvé à la pluralité de cinquante-neuf voix, parce que, dit Lockhart, on avoit eu soin d'appesantir l'esprit de quelques-uns en appesantissant leurs bourses.

Ce ne fut qu'à l'extrémité qu'une branche du Parti opposant protesta contre cet article. Ils avoient usé d'adresse pour en reculer l'examen & pour éluder la décision qui devoit l'autoriser. On proposa qu'avant de prendre aucune résolution touchant la succession à la Couronne ; on inférât dans le journal qu'une telle résolution n'auroit aucune force, jusqu'à ce qu'on fût convenu avec l'Angleterre des autres conditions de l'union & que lesdites conditions eussent été ratifiées par un Acte du Parlement d'Angleterre. On ajouta même qu'il seroit beaucoup plus à propos de procéder à l'examen des articles qui ont du rapport au commerce & aux taxes. Mais il fut résolu à la pluralité de cent-dix voix contre quatre-vingt quatre qu'on procéderoit à la lecture & à l'examen du second article. On tâcha encore de le faire différer, en mettant sur le tapis d'autres affaires fort intéressantes. Ainsi l'assemblée du Clergé présenta une espèce de requête, où elle se plaignoit vivement de l'accroissement du Papisme & demandoit qu'on le réprimât. On présenta encore un nombre d'Adresses contre l'union d'incorporation. On les lut ; mais on ne prit point le change ; on en revint toujours à la lecture du second article & on l'approuva, comme nous venons de le voir. Au milieu de ces disputes, il fut décidé qu'on travailleroit à l'Acte du subside, avant que de travailler à celui de la sureté de l'Eglise d'Ecosse, & on résolut d'accorder à la Reine cinq cens soixante & seize mille livres monnoie d'Ecosse, païables en quatre termes. Cette promptitude & cette libéralité étoient des preuves évidentes que le parti de la Cour dominoit absolument dans cette séance. Dans les autres, on peut s'en souvenir, ce Parlement accordoit peu & n'accordoit que le plus tard qu'il pouvoit.

Le troisième article qui établissoit l'unité du Parlement dans le nouveau Roïaume de la Grande Bretagne souffrit aussi de grandes difficultez. On vouloit qu'il n'eût lieu qu'après qu'on auroit règlé les autres conditions de l'union & qu'elles auroient été ratifiées par les Parlemens des deux Roïaumes. On proposa l'examen de quelques autres articles. On insinua même qu'il seroit à propos que le Parlement se séparât pour quelques jours, afin que les Membres eussent le tems & la commodité de se mettre mieux au fait sur les interêts de la Patrie, dont le sort dépendoit de leurs suffrages. A ces réflexions le parti de la Cour, ou si on veut, le parti Anglois, & plus véritablement encore le parti du Duc de Marlborough n'opposa point d'autre réponse que cette Question : *Rejettera-t-on cet Article, le passera-t-on ?* On alla aux voix, & le dernier membre de l'alternative l'emporta de trente & une voix. On voulut le jour suivant faire ajouter cette clause-ci, savoir que le Parlement de la Grande Bretagne se tiendroit pour le moins une fois en trois ans dans l'Ecosse. Après des contestations assez vives, l'examen de cette clause fut renvoïé à la séance, où on examineroit le vingt-deuxième Article, qui traite du lieu où ce Parlement devra se tenir.

Il faut que je le dise ; la conduite des Opposans paroît inconcevable. Que prétendoient-ils par leurs harangues, leurs raisonnemens, leurs protesta-

ANNE. 1706.

tions? Pouvoient-ils douter que le parti de la Cour étoit déterminé à ne rien écouter, quelque solide qu'il pût être, & que leurs protestations, assez semblables à des escarmouches que les Braves font à la tête de deux camps, ne pouvoient ni les intimider ni les déconcerter? Il falloit se soumettre de bonne grace, ou prendre d'autres mesures. Aussi bien ce devoit être pour eux quelque chose de bien dur & de bien rebutant que de disputer & de plaider sans cesse avec certitude d'être toujours condamnez.

On a dit en effet, qu'au moins quelques-uns d'eux avoient formé des desseins tout autrement efficaces que des protestations. Ils consentoient à fixer la succession dans une branche protestante & même dans celle de la Princesse Sophie; mais ils ne vouloient point absolument d'union, & pour la rendre impossible, ils vouloient un autre Roi que celui qui le seroit en Angleterre. Dans cette vue, ils firent proposer au Roi de Prusse, qu'ils avoient dessein de choisir pour leur Roi le Prince Roïal, son fils, qui par sa mère étoit petit-fils de la Princesse Sophie. Ce Roi n'eut garde de se prêter à un dessein aussi mal concerté, si toutefois il a jamais été réel, car le premier pas pour le faire réüssir, c'étoit de rompre absolument la négociation pour l'union, à quoi il falloit ajouter le concert de la plus considérable partie de la Nation & une dissimulation profonde jusqu'à ce que le trône fût vacant. Or c'étoient-là autant de mesures qu'on n'osoit prendre, ou qu'on ne pouvoit garder sans une espèce de prodige.

Le quatrième Article, qui rendoit le commerce commun aux deux Nations & qui par là paroissoit le plus avantageux à l'Ecosse, ne laissa pas d'être vivement attaqué, soit qu'en effet cet avantage ne fût rien moins que réel, soit que par son étendue & la difficulté de le discuter, on voulût s'en servir pour gagner du tems & retarder l'examen des autres articles. Fletcher entre autres fit un long discours, où il prouva que ce seroit un vrai desavantage pour les Ecossois que d'être admis au commerce des Anglois.

D'autres proposèrent d'examiner en détail les diverses branches du commerce qu'on devoit avoir en commun avec l'Angleterre, afin qu'on pût surement & distinctement connoître quel avantage il en reviendroit en Ecosse. On disputa longtems. Enfin le parti gagné eut recours au moïen infaillible qu'il avoit de vaincre. On proposa la question, si on ne différeroit pas l'examen des branches du commerce jusqu'à ce que les autres parties du traité eussent été examinées; l'affirmative l'emporta presque de quatre contre un.

La manière dont on usoit en Angleterre pour fournir de Matelots les flottes & les escadres de la Couronne fit peur à quelques Membres du Parlement d'Ecosse. Ils demandèrent avec beaucoup d'instance qu'on ne délibérât point sur le cinquième Article, qu'on n'y eût ajouté cette clause, *Que pendant l'espace de sept ans après l'Union, on n'enlèveroit aucuns Matelots appartenans aux Vaisseaux marchands Ecossois, pour les faire servir sur les Vaisseaux de Sa Majesté, & qu'en cas qu'on fît une levée de Matelots dans le Roïaume uni, la partie qu'on nomme aujourd'hui Ecosse ne fourniroit qu'un contingent propor-*

tionné

tionné aux taxes qu'elle paieroit. Cette clause fut débattue pour la forme; mais on la rejetta à la pluralité de trente-quatre voix, & le cinquième Article tel qu'il étoit dans le Traité d'Union fut approuvé.

Le Traité passe sans aucune restriction.

La détermination uniforme & constante à rejetter toute addition & restriction au Traité étoit une preuve trop visible de complot, pour qu'on ne s'en apperçût pas. On crioit de tous côtez que le Roïaume étoit vendu à l'Angleterre & que ceux à qui il avoit confié ses intérêts l'avoient indignement trahi. On fut obligé à Edimbourg de doubler les Gardes du Parlement & de répandre le reste des Gardes à pied & à cheval dans plusieurs postes. On ne laissoit entrer au lieu de l'Assemblée que des Gentilhommes connus. De la Capitale le feu se répandit dans plusieurs endroits du Roïaume, sur tout à Glascow, à Kirkudbright, à Dumfries. Le Peuple de Glascow prit les armes, se déclara ouvertement contre l'Union & pilla la maison d'un des Seigneurs du parti de la Cour. Les Habitans de Dumfries allèrent plus en règle; ils firent publier & afficher une déclaration contre le Traité d'Union, dont ils firent brûler les articles avec les noms des Commissaires qui l'avoient fait & signé. Cette action hardie & qui pouvoit avoir de grandes suites, fut annoncée dans le reste du Roïaume par un Ecrit [illegible]olent, qui avoit pour titre: *Rélation du brûlement des Articles du Traité [illegible]Union à Dumfries.*

Soulèvement à Edimbourg & ailleurs.

La rélation fut lue au Parlement par le Grand Chancelier. On y fut fort allarmé & fort embarrassé. Il fut arrêté qu'on suspendroit pour quelque tems l'Acte de sureté qui accordoit le port des armes à tout Ecossois & permettoit à leurs Seigneurs & Chefs de les assembler pour les exercer. On prit aussi la résolution d'envoïer cinq cens fantassins & trois cens chevaux pour contenir les esprits trop échauffez. Au même tems que le Parlement prenoit ces résolutions, le Peuple d'Edimbourg s'assembla avec tumulte & demanda par des cris menaçans & redoublez que le Traité d'Union fût rejetté. Le Duc d'Argyle, qui avoit été Grand Commissaire à la dernière séance & qui avoit contribué plus que personne à amener l'Union au point où elle étoit, eut la hardiesse de sortir pour appaiser ce peuple irrité. Ce Seigneur n'avoit que vingt-quatre ans; son attachement à la Religion du Païs & ses qualitez personnelles, soutenus de manières populaires & extrêmement engageantes, l'avoient distingué de la plûpart des Seigneurs d'Ecosse & lui avoient attaché presque tous les cœurs. Il se présenta au peuple & lui demanda s'il le connoissoit encore: On lui repondit fierement qu'on ne le connoissoit plus pour Duc d'Argyle, mais uniquement pour Comte de Gréenwich & comme tel vendu à l'Angleterre. Malgré cette réponse d'autant plus fâcheuse qu'elle étoit vraie, il leur témoigna tant de zèle, les assura d'une manière si positive & en apparence si sincère qu'il ne se concluroit rien qui fût contre l'honneur & l'intérêt de l'Ecosse, pour lesquels il protestoit qu'il étoit prêt de donner mille vies, qu'enfin ces bonnes gens le crurent de leur parti & se mirent à crier: *Vive le Duc d'Argyle.*

Les Habitans de Glascow ne s'appaisèrent pas si facilement. Il est vrai

ANNÉE 1706.

que tout parut calme à l'arrivée des troupes que le Parlement avoit envoïées de ce côté-là : mais lorsqu'on lut dans la place publique la Proclamation contre ceux qui se trouveroient en armes pendant la séance du Parlement, le peuple s'attroupa de nouveau, chassa les Officiers qui venoient de faire cette lecture, maltraita la garde qui voulut arrêter le désordre, & commit plusieurs excès. Ils entrèrent même dans les maisons des Partisans de la Cour & en enlevèrent les armes qu'ils y trouvèrent. On fut obligé d'y envoïer des troupes réglées. On dissipa ces Mécontens, on en tua quelques-uns, on en fit d'autres prisonniers & particulièrement les nommez Finlay & Montgommery qui passoient pour les auteurs de ces soulévemens, pour les conduire à Edimbourg & les mettre entre les mains du Parlement. Cette conduite parut violente aux Habitans de cette Capitale. Ils entreprirent de délivrer ceux qu'ils regardoient comme n'aïant d'autre crime que d'être fort zélez pour la liberté de la Patrie. Ils sortirent de la ville & allèrent au devant de l'Escorte qui conduisoit les Prisonniers. Les Chefs firent ferme, & l'un d'eux aïant passé son épée au travers du corps d'un des plus hardis, les autres prirent la fuite. Les Habitans de Glascow envoïèrent des Députez au Parlement pour obtenir la liberté des Prisonniers. On la leur refusa. A leur retour, le soulévement recommença [illegible] ne finit que par le pillage des maisons des Magistrats, qu'on soupçonn[illegible] apparemment de quelque collusion avec le parti de la Cour.

Ce fut à ces légères émotions que se termina le ressentiment des Ecossois pour la perte de leur souveraineté & de leur indépendance. On fut heureux à la Cour qu'ils ne trouvassent point de Chef capable de les mettre en œuvre. Quelques mesures qu'on pût avoir prises, le reste de l'Ecosse auroit suivi ces premiers mouvemens, s'ils avoient été conduits & ménagez, & le moindre mal qui eût pu en arriver, auroit été d'abandonner le projet dont l'exécution étoit déja si avancée. Mais les Seigneurs opposans ne vouloient opposer aux desseins de l'Angleterre que des raisonnemens qu'ils croïoient sans replique. On n'y repliquoit pas non plus; on passoit par-dessus. Ces Seigneurs étoient sans doute braves; mais ils aimoient la paix & regardoient avec raison la division d'un Peuple comme le plus grand des maux ; car assurément ce ne pouvoit être la crainte de blesser leur conscience qui les arrêtoit. Si jamais un Peuple a droit de prendre les armes, les Ecossois l'avoient en cette occasion, où il s'agissoit pour eux de continuer ou de cesser d'être un Peuple particulier, c'est-à-dire, où il s'agissoit de l'abandon de leur souveraineté, de leurs loix, de leurs droits, de leur honneur, de leur Religion ; abandon à quoi ne pouvoit les obliger l'obéïssance qu'ils devoient à leur Souverain, bien moins encore celle qu'ils devoient à un Parlement visiblement & notoirement suspect de peu de zèle pour la Patrie & d'intelligence avec ceux qui vouloient s'illustrer & se fortifier en la dégradant & en l'affoiblissant. On connoissoit son droit, ses forces, les circonstances qui les rendoient encore plus formidables qu'elles ne l'étoient en elles-mêmes. On n'osa faire valoir son droit, ni même faire semblant d'emploïer ses forces. On se contenta de se plaindre & de prouver en

forme qu'on se plaignoit avec raison. Ceux qui sont accoutumez au pouvoir arbitraire diront peut-être que les Ecossois firent leur devoir. Mais les Anglois, qui se conduisent par d'autres principes, ne peuvent, sans se condamner eux-mêmes, s'empêcher d'avouer que ce Peuple fit plus que son devoir, & qu'en de pareilles circonstances ils n'auroient pas été si dociles.

La même méthode qu'on avoit suivie par rapport aux cinq premiers articles du Traité, on la suivit par rapport aux autres, c'est-à-dire qu'on répondit aux objections, aux adresses, aux protestations, aux additions, restrictions, explications, par la pluralité des voix, qui fut toujours à peu près de trente ou trente-quatre, pour recevoir chaque article tel qu'il avoit été dressé par les Commissaires. En vain les Ducs d'Hamilton & d'Athol sur l'article vingt-deuxième dirent que l'exclusion du grand nombre des Pairs d'Ecosse du Parlement de la Grande-Bretagne étoit une peine infligée sans cause & une espèce de confiscation du droit que leur donnoit leur naissance: Qu'il en étoit de même des droits & des privilèges des deux autres Etats: Qu'il étoit contre la nature d'une union d'incorporation, que l'un des deux Parlemens fût conservé en son entier, tandis que la plus grande partie de l'autre étoit supprimée.

Les Comtes de Stairs, de Cromarty, de Marchmont, voulurent répondre, pour montrer du moins une fois que la raison étoit aussi du côté de la pluralité des voix. Ils dirent qu'à la vérité plusieurs Particuliers perdoient à cette Union, mais que les grands avantages qui en revenoient à la Nation en général, devoient faire compter ces pertes pour rien. On leur repliqua que, ni les avantages réels & présens, que quelques-uns en tiroient, ni les avantages imaginaires qu'on en espéroit, n'étoient rien en comparaison de l'indépendance & de la souveraineté, qu'on perdoit pour toujours. Cependant la pluralité fut à l'ordinaire contre le Duc d'Hamilton & son parti. Il falloit que ce Seigneur & ceux qui lui étoient unis fussent étrangement brouillez avec la Raison, puisque leurs Antagonistes ne convinrent pas une seule fois qu'elle fût de leur côté. On protesta de part & d'autre. On protesta même contre les protestations. Le Duc d'Athol & le Duc d'Argyle eurent entre eux des paroles fort vives, qui firent craindre des suites fâcheuses entre ces Seigneurs. Le Parlement en corps interposa son autorité & les obligea à se réconcilier, & il fut conclu que ces protestations ne seroient point rendues publiques, mais seulement enregistrées.

Intrigues de la Cour.

On jugea ensuite à propos d'interrompre l'examen, ou plutôt la ratification du Traité, par une espèce de scène politique, où les Spectateurs & les Acteurs se passionnèrent extrêmement. La grande modération du parti opposé à la Cour faisoit craindre de la dissimulation de leur part. Pour déconcerter leurs desseins, s'ils en avoient, on imagina un moïen d'être toujours les plus forts à Edimbourg, à l'aide des troupes, qui étoient entièrement sous la disposition des Grands Officiers de la Couronne, tous dévouez aux intentions de la Cour & engagez à faire passer le Traité d'Union. Le Chancelier Seafield vint un jour au Parlement fort

ANNE. 1706.

échauffé & dit d'un air sérieux & embarrassé, que le Duc de Queensbury, Grand Commissaire, avoit reçu des avis certains qu'un grand nombre de ceux qui avoient fait présenter des Adresses contre le Traité d'Union étoient en chemin, ou sur le point de s'y mettre, pour venir chercher les réponses qu'on avoit à leur faire. Il ajouta que ce mal demandoit un prompt remède & que, de quelque sentiment qu'on fût, chacun étoit intéressé & pour son honneur & pour sa sureté à s'opposer de concert à ces voies de fait, qui ne pouvoient manquer d'avoir de funestes suites. Le Chancelier, en parlant de la sorte, disoit ce qui pouvoit & qui peut-être devoit se faire, & il le disoit pour empêcher qu'il ne se fît. Plusieurs reconnurent le piége tendu. Ils s'inscrivirent en faux contre l'avertissement; ils eurent beau faire, selon le projet, il fut arrêté à la pluralité des voix que le Parlement ordonneroit au Conseil Privé de publier une proclamation, par laquelle il seroit défendu à tous ceux qui avoient signé des Adresses de venir à Edimbourg, sous quelque prétexte que ce fût, & sous des peines rigoureuses. Cette proclamation est un monument marqué de la politique du Conseil de la Reine & de la passion avec laquelle il souhaitoit l'union des deux Roïaumes.

Proclamation contre les Ennemis de l'Union.

Attendu que diverses Adresses ont été présentées au Parlement contre l'union d'incorporation avec l'Angleterre contenue dans les termes & articles du Traité, que nos Etats du Parlement les ont pesées, & que tous les bons Sujets de notre ancien Roïaume doivent s'assurer & se confier que nous & nos Etats du Parlement avons procédé & voulons procéder en cette affaire avec toute l'attention & la tendresse possible pour l'honneur & l'interêt de notre ancien Roïaume, tant à l'égard du politique que du sacré. Néanmoins nous sommes informez que ce nonobstant divers Fonciers & autres qui ont signé les Adresses à notre Parlement contre ladite union d'incorporation avec l'Angleterre, viennent à Edimbourg de divers endroits du Roïaume en grand nombre & d'une manière séditieuse, sous prétexte de voir quel effet leurs Adresses ont eu & ce que le Parlement en disposera. Et comme nous sommes informez que plusieurs se sont chargez d'inviter de bouche & par écrit d'autres Fonciers & autres à venir aussi à Edimbourg sous le même prétexte, & nous trouvant sensibles à de semblables pratiques illicites & séditieuses, qui pourroient avoir des suites dangereuses, si elles étoient tolérées dans les circonstances présentes. C'est pourquoi nous, de l'avis de nos Etats de Parlement, défendons toutes semblables assemblées illicites & séditieuses de nos Sujets, comme aussi toutes invitations & convocations pour s'assembler ainsi séditieusement & désordonnément à certain lieu particulier & à certain jour, ou jours marquez, & défendons toutes semblables invitations ou convocations, ou de se trouver à ces assemblées, lesquelles ne sont point permises par les loix, & cela sous peine d'illicite convocation & de sédition, conformément aux Actes du Parlement faits sur ce sujet, & nous recommandons de l'avis susdit aux Lords de notre Conseil Privé de faire rechercher & poursuivre tous ceux qui se sont rendus coupables de semblables pratiques non permises & séditieuses, se servant de tous les moïens qu'ils jugeront les plus convenables & les plus efficaces pour les supprimer.

L'unique remède à ce coup, auquel on ne s'étoit point attendu parce

qu'on n'avoit eu ni la volonté, ni la résolution de faire ce qu'on suppofoit avoir été projetté, fut une Proteſtation du Chevalier Lockhart, qui étoit fort touché de l'extinction du Roïaume d'Ecoſſe. *Moi George Lockart de Carnwath proteſte pour moi même & pour tous ceux qui veulent ſe joindre à moi, que la Proclamation n'aura point d'effet & que tous les Barons, les Fonciers & les Propriétaires des terres de ce Roïaume pourront venir à Edimbourg pendant la ſéance du Parlement & que ladite Proclamation ne préjudiciera en rien au droit qui appartient par les loix de la Nation aux Barons, Fonciers & Propriétaires des terres de ce Roïaume.* Cette proteſtation fut ſignée d'un bon nombre de Membres du Parlement. Elle étoit embarraſſante, parce qu'elle étoit viſiblement raiſonnable. De plus, la défenſe aux Barons & Fonciers de venir à Edimbourg étoit ſans exemple & la reſtriction de cette défenſe à ceux qui avoient ſigné des Adreſſes contre l'union d'incorporation avoit quelque choſe de fort odieux & qui ne s'accordoit pas tout-à-fait avec les libertez & droits de la Nation. On ſe tira de celle-ci comme de toutes les autres par la pluralité des voix, qui décida qu'on n'y auroit point d'égard & que la proclamation auroit lieu.

Oppoſitions du Clergé.

En récompenſe, le Clergé d'Ecoſſe fut fort tranquille, quoiqu'il eût plus d'un ſujet de s'allarmer. Le Serment du Teſt qu'il falloit faire en Ecoſſe comme en Angleterre, la conformité occaſionnelle à laquelle les Ecoſſois étoient obligez pour poſſéder des charges publiques en Angleterre, le refus d'un ſerment fort honorable au Preſbytéraniſme, cette clauſe rejettée par laquelle on ſtatuoit que le Parlement de la Grande-Bretagne ne pouvoit rien innover par rapport à la Religion, ne troublèrent point leur tranquillité & ne réveillèrent point leur zèle. Il falloit qu'il fût bien affoibli depuis leurs démêlez avec Charles I. Ils ne donnèrent alors aucun ſigne d'attention à leurs intérêts que dans l'Adreſſe ſuivante.

« Aïant conſidéré la confiance que la dernière aſſemblée générale a eue » en nous, nous avons cru de notre devoir de repréſenter humblement » à votre Grandeur & à vos Seigneuries, que, comme nous ſommes in» formez que vous travaillez à paſſer un Acte pour la ratification des ar» ticles du Traité d'Union entre les deux Roïaumes d'Ecoſſe & d'An» gleterre, où ſont inſérez les termes ſuivans: *Déclarons néanmoins » qu'il ſera permis au Parlement d'Angleterre de pourvoir à la ſureté de l'E» gliſe Anglicane, s'il le juge à propos, pour avoir lieu dans le Roïaume d'An» gleterre, ſans déroger pourtant à la ſureté priſe ci-deſſus pour l'Egliſe Ecoſſoiſe » dans les limites de ce Roïaume, ce qui ne ſuſpendra ni ne dérangera en aucune » manière l'exécution de la préſente ratification, mais ſera entendu y être inſéré » ſans qu'il ſoit néceſſaire d'avoir aucune nouvelle ratification du Parlement d'E» coſſe.* Nous repréſentons, dis-je, humblement à votre Grandeur & à » vos Seigneuries, qu'il nous ſemble que cette clauſe doit être regardée, » non-ſeulement comme un *blanc-ſigné* de votre Grandeur & de vos Sei» gneuries mis entre les mains du Parlement d'Angleterre, pour ſtatuer » ce qu'ils jugeront à propos en faveur de la Hiérarchie & des Cérémo-

ANNE. 1706.

» nies de leur Eglise; mais aussi comme un consentement à ce que cette » clause soit un article fondamental de l'union, & que de la manière dont » elle est touchée dans votre ratification, on ne peut l'expliquer que » comme un consentement. C'est pourquoi nous supplions humblement » Votre Grandeur & vos Seigneuries que cette stipulation ou consente- » ment pour l'établissement de la Hiérarchie & des Cérémonies en ques- » tion n'ait point lieu, si vous voulez éviter le péché où vous tomberiez » avec cette Nation, & si vous avez à cœur le bien & la tranquillité » de votre Patrie, tant à l'égard de l'Eglise que du Gouvernement. » Nous prions Dieu qu'il lui plaise de vouloir conserver la Reine, no- » tre clémente Souveraine, & diriger Votre Grandeur & vos Seigneu- » ries en cette affaire & dans les autres qui sont devant Vous ». Cette remontrance eut le même sort que les autres Adresses & Mémoires. On la lut & la pluralité décida que l'article & la clause resteroient approuvez sans aucun amandement.

L'Ecosse ratifie l'Union. 1707.

Enfin, le vingt-sept Janvier de l'année suivante, il fut décidé à la pluralité des voix que l'Acte pour ratifier le Traité d'Union passeroit, aussi bien que l'Acte pour assurer la Religion Protestante & le Gouvernement de l'Eglise Presbytérienne en Ecosse. Ces deux Actes furent touchez du sceptre & devinrent des Loix, d'autant plus, ou si on veut, d'autant moins irrévocables, que la Puissance législative venoit de se déposer & de se supprimer elle-même. C'est ainsi que l'Ecosse subit enfin le sort ordinaire d'un Voisin plus foible, qui tôt ou tard est opprimé par la violence ou par l'intrigue du plus fort.

Grandeur ancienne de ce Roïaume.

Ce Roïaume subsistoit, depuis environ vingt siécles, sous une longue suite de Rois de la même famille, sans que jamais il eût été conquis, ni par ses Voisins, ni par les divers Peuples qui subjuguèrent les Anglois. Toujours Rival, ou même Ennemi de l'Angleterre, il l'avoit souvent fait repentir de ses entreprises ambitieuses; & si en quelques rencontres il avoit été vaincu, il avoit regagné sur elle, par la constance de ses Rois & par la valeur de ses Peuples ce que le sort des armes lui avoit fait perdre. Alliez de la France depuis Charlemagne, ils la secoururent pendant plusieurs Règnes avec autant de générosité qu'ils en furent secourus: & de-là les honneurs dont ils ont longtems joui à la Cour de France, aussi bien que les distinctions éclatantes où plusieurs Grands d'Ecosse y sont parvenus. L'Ecosse n'avoit pas été moins célèbre par la politesse & par l'érudition de ses Habitans que par leurs exploits. Elle a longtems fourni à l'Eglise & aux Académies de saints Moines, des Prélats illustres & des Savans du premier ordre. L'opulence de ses Rois & la magnificence de leur Cour avoient été célèbres jusqu'à l'avènement de Jacques VI. au Trône d'Angleterre sous le nom de Jacques I. Mais depuis ce tems-là elle déchut continuellement, parce qu'elle fut gouvernée par des Ministres qui n'eurent en vue que leurs intérêts particuliers, & ce Roïaume, dont les richesses avoient été sous les premiers Stuarts à celles de l'Angleterre dans la proportion d'un à six, ne se trouvoit plus au tems de l'Union que comme un à cinquante.

Remarques touchant l'union des deux Roïaumes.

Ceux qui désapprouvent cette Union ont fait diverses remarques sur les circonstances qui l'accompagnèrent. Ils ont observé que le Comte de Stairs, qui en avoit été un des principaux instrumens, épuisé des efforts qu'il avoit faits pour parvenir à la conclusion de ce grand ouvrage, mourut subitement la nuit même qui le suivit. Ils ont fait d'autres observations sur les jours remarquables de cette négociation. On en approuva le premier article, le jour anniversaire de la naissance de Guillaume III. & la veille du jour où avoit éclaté la conspiration des poudres. Les Ecossois renoncèrent au droit de leur Pairie, le huit Janvier, date du *Warrant* donné sous le Règne précédent † pour le massacre de Glencoe, & à pareil jour mourut le Comte de Stairs qui avoit signé ce Warrant. La ratification du Traité fut signée à pareil jour que l'avoit été la sentence de mort portée contre Charles I. Le Roïaume d'Ecosse prit fin par l'extinction de son Parlement, le vingt-cinq de Mars, qui est le premier jour de l'année en Angleterre; *Riche étrène pour ce Roïaume*, dit Lockhart. Enfin l'équivalent donné à l'Ecosse fut rendu à Edimbourg, le cinq d'Août, jour marqué, cent-six ans auparavant, par les Comtes de Gowry, pour assassiner Jacques VI. d'Ecosse & I. d'Angleterre. On ne s'en est pas tenu là. On a cru voir dans la suppression du Roïaume d'Ecosse, que Dieu avoit voulu venger sur les Ecossois, premièrement, la foiblesse de Jacques VI. en souffrant que Marie Stuart sa mere fût condamnée & décapitée en Angleterre, & en second lieu, l'infidelité des Ecossois envers Charles I. & Jacques II.

† En Janvier 1692.

Ces remarques sont assez curieuses pour que je dusse les rapporter. Il est d'autant plus juste d'y joindre les réflexions du Parti contraire, qu'elles le méritent encore mieux. L'Ecosse depuis Jacques I. étoit à la merci du Ministère. Les Ministres n'usoient de leur pouvoir que pour s'enrichir & enrichir leurs Créatures aux dépens du Peuple. C'étoient eux qui nommoient les Juges, & ceux-ci, maîtres des biens de la Nation en quelque manière, parce que les Ecossois n'ont point de Jurez dans les procès en matières civiles, disposoient presque absolument des biens du Roïaume & en faisoient une ample part aux Ministres. Il est vrai qu'on pouvoit porter ses plaintes à la Cour contre ces Juges; mais on n'en rapportoit que la médiocre satisfaction d'avoir exhalé son ressentiment, & on demeuroit exposé à la vengeance des Ministres. De plus, les Lords pauvres & les petits Bourgeois faisant le grand nombre dans les Parlemens, il étoit aisé à la Cour d'acheter leurs suffrages, & par eux elle disposoit presque absolument de l'Ecosse entière. D'un autre côté, l'Ecosse n'étoit, ni assez riche par elle-même pour établir un commerce avantageux, ni assez puissante pour l'établir malgré les Anglois; & elle en avoit fait une fâcheuse expérience dans l'affaire de Darien. L'Union, qui incorporoit les deux Roïaumes, pourvut à ces inconvéniens.

Reprenons à présent la suite des évènemens guerriers, que l'Union, ou, pour mieux dire, la conquête pacifique de l'Ecosse nous a obligez d'interrompre. C'étoit sans doute beaucoup que d'avoir arraché à la Maison de Bourbon, presque toute la Flandre, toute la Catalogne, les Isles

ANNI. 1706. Siége de Turin par les François.

Majorque & Minorque, une partie des Roïaumes de Valence, d'Arragon, de la Castille même. Il falloit encore, selon la prophétie du Duc de Marlborough, lui faire perdre l'Italie & rétablir le Duc de Savoie, à qui il ne restoit plus que sa Capitale. Encore étoit-elle assiégée par le Duc de la Feuillade, Gendre de Chamillard principal Ministre de Louis XIV, c'est-à-dire que l'armée qui faisoit le siége étoit abondamment pourvue de tout ce qui pouvoit être utile à en assurer le succès. Pendant tout l'hiver on avoit travaillé à remplir des magazins sur les frontières de Piémont & particulièrement à Suse & à Crescentin. On verra combien ils étoient immenses par la grande quantité de munitions de bouche & de guerre, qui fut la proie des Vainqueurs, quand ils eurent fait lever ce siége fameux.

Turin est une des plus fortes places de l'Europe; sa grandeur & deux rivières qui la traversent la rendent difficile à investir & fort aisée à secourir. A la multitude d'excellens ouvrages qui la défendoient, le Duc de Savoie, depuis un an qu'on le menaçoit de ce siége, en avoit fait ajouter de nouveaux, & ce fut justement par l'endroit qu'il avoit fortifié avec le plus de soin que cette place fut attaquée. Elle avoit une garnison qui pouvoit passer pour une armée, cent-cinquante piéces de gros canon, des mortiers, bombes, boulets à proportion, sur-tout une quantité prodigieuse de poudre, de sorte que depuis le deux de Juin que la tranchée fut ouverte jusqu'au neuf de Septembre que l'armée d'observation fut battue, le feu des Assiégez fut presque toujours supérieur à celui des Assiégeans. Cette place pourtant, quelque bien qu'elle fût défendue, quelque mal qu'elle fût attaquée, auroit enfin succombé, si elle n'avoit été secourue. L'armée Impériale en Italie fut fort augmentée par les soins de la Reine Anne & des Etats Généraux, qui consentirent que la meilleure partie des troupes de Hesse & de Prusse, qui étoient à leur solde, allassent joindre cette armée. Ces renforts mirent le Prince Eugène en état d'entreprendre le passage de l'Adda, qui étoit le seul par où il pût marcher au secours de Turin, qui, manque de vivres, étoit sur le point de se rendre, malgré les intrigues qu'on croit que la Duchesse de Bourgogne fille du Duc de Savoie avoit mises en œuvre pour la sauver.

Les passages furent forcez, & malgré l'armée ennemi supérieure ou égale à la sienne, ce Prince, après une marche de trois semaines au milieu d'un païs coupé de rivières, arriva dans le Piémont au commencement de Septembre. Le Duc de Savoie le joignit avec quatre ou cinq mille chevaux, en quoi consistoit le reste de ses troupes. Ils prirent ensemble des mesures pour attaquer les retranchemens de l'Ennemi.

Le Duc d'Orleans battu devant cette Ville.

Le Duc d'Orleans, petit-fils de France, qui avoit succédé au Duc de Vendôme dans le commandement de l'armée des deux Couronnes en Italie, n'avoit pû empêcher la marche rapide du Prince Eugène. Mais il avoit pû le prévenir en Piémont, & déja il y étoit retranché & couvroit le siége, lorsque l'armée Impériale arriva. Ce Prince s'étoit posté de manière qu'il falloit lui passer sur le ventre pour faire entrer du secours dans la place assiégée. Il étoit entre la Staure & la Doure qui couvroient ses deux flancs, aïant

aïant devant lui un grand retranchement, où, malgré lui & uniquement par obéïssance aux ordres de son Roi, il attendoit qu'on le vînt attaquer. Son armée étoit forte de quarante bataillons & de cinquante-huit escadrons, sans compter les grands secours qu'il pouvoit tirer de l'armée qui faisoit le siége.

ANNE. 1706.

La situation avantageuse de l'armée ennemie ne fit pas balancer un moment si on l'attaqueroit. On marcha presque sûr de la victoire, parce qu'on savoit l'ordre qu'elle avoit de ne point sortir de ses retranchemens. Ce fut le sept de Septembre qu'on l'attaqua sur les neuf ou dix heures du matin. Le Duc d'Orleans & le Maréchal de Marsin furent tous deux blessez dangereusement; on eut bon marché du reste, le retranchement fut forcé, toutes les troupes se dissipèrent, on en tua & on en prit autant qu'on voulut. Cependant, comme il y avoit des corps entiers qui n'avoient point combattu, on se tint sur ses gardes & on ne s'engagea point à la poursuite des Fuïards. On trouva dans le camp abandonné deux cens cinquante-cinq pièces de canon, cent-huit mortiers, sept mille huit cens bombes, trois mille deux cens grenades roïales, sept mille cinq cens petites grenades, quarante-huit mille boulets de canon, quatre-vingt six mille quintaux de poudre, les tentes, le bagage & une grande partie de l'argent destiné à païer les troupes. Ce fut là leur moindre perte. Les deux Généraux blessez ne purent prendre soin de la retraite; elle se fit dans le dernier désordre, chacun ne pensant qu'à se sauver, de sorte que, le reste de la campagne, ils n'eurent plus d'armée.

Les suites de cette déroute furent encore plus avantageuses aux Alliez que celles de Ramillies. Le Duché de Milan, le Roïaume de Naples, le Piémont & la Savoie, par où je devois commencer, en furent le fruit. Ce n'étoit pas que les pertes dans ces batailles fussent si considérables. C'est que l'esprit de vertige saisissoit tellement & le Soldat & les Chefs, qu'ils ne savoient plus ce qu'ils faisoient. Turin manquoit de vivres; un quartier forcé ne lui en donnoit pas, &, plus il y étoit entré de troupes, plus la disette avoit augmenté. Il falloit donc après l'échec reprendre ses postes & continuer le siége. Aussi, le Marquis d'Albergotti, qui commandoit les troupes postées sur la hauteur des Capucins, ne consentit-il à se retirer qu'après des ordres plus d'une fois réïtérez. Du moins en se retirant, il ne falloit pas se méprendre, si je puis parler de la sorte, & prendre Pignerol pour Casal, où ils auroient dû se rassembler, tant pour conserver le Milanois, & le Modenois que pour couper au Prince Eugène la communication avec le Prince de Hesse & les autres secours qui pouvoient lui venir d'Allemagne. Alors certainement le Vainqueur auroit été bien plus embarrassé que les Vaincus, d'autant plus que, deux jours après la levée du siége de Turin, l'armée du Prince de Hesse avoit été absolument ruinée par le Comte de Medavy. Mais Dieu vouloit humilier Louis XIV. autant qu'il l'avoit exalté.

Campagne d'Allemagne.

L'Allemagne, en faveur de qui particulièrement se faisoit la guerre, fut le seul endroit, où la grande Alliance ne triomphât pas cette année. Au contraire la France y remporta des avantages considérables. Le Maréchal

ANNE. 1706.

de Villars, qui y commandoit, trompa par divers mouvemens la vigilance du Prince de Bade, & peu s'en fallut qu'il ne le surprît lui-même dans son camp près d'Haguenau, avec le Prince de Frise, d'où ils furent obligez de se retirer avec précipitation dans un autre qu'ils avoient retranché quelques lieuës au-delà. Ils n'y furent pas longtems. L'Ennemi passa la Moter, après avoir défait huit cens chevaux qui lui disputoient ce passage. La cavalerie battue donna une allarme si chaude que le Prince de Bade crut devoir encore abandonner ce second camp, de manière que les François en y entrant trouvèrent la plûpart des tentes dressées, presque tous les bagages, quantité de munitions de guerre & de bouche, & même la vaisselle d'argent de plusieurs Officiers Généraux. L'armée qui fuïoit passa le Rhin à Stomart sur un pont, qu'elle y avoit, & le rompit ensuite, de crainte qu'il ne servît à l'ennemi. Par-là le Fort-Louis, bloqué depuis près d'un an, fut dégagé, & les conquêtes faites au delà du Rhin dans les deux dernières campagnes, à l'exception de Landau, furent perdues en trois ou quatre jours de tems, avec les magazins qu'on avoit faits dans ces différens postes. L'Ennemi étant maître de Drusenheim, Benheim, Seltz, Neubourg, Weissembourg, Lauterbourg, Germersheim, Neustat, voulut achever de dégager l'Alsace & de couper au Prince de Bade la communication de Landau. Dans cette vûe il assiégea Haguenau, qui ne tint que huit jours. La garnison de deux mille cinq cens hommes fut prisonnière de guerre. On trouva dans cette place deux cens milliers de poudre, huit mille sacs d'avoine, dix mille sacs de bled, quantité de tonneaux pleins de farine, quatre-vingt pieces de canon & des habits neufs pour plusieurs régimens.

Les flottes alliées eurent quelques succès, mais qui répondirent peu à ceux de terre & bien moins encore aux sommes prodigieuses qu'elles avoient coûté. Excepté la levée du siége de Barcelone, qui fut l'effet du secours, qu'on débarqua, les autres entreprises furent vaines, ou peu utiles. Les vents leur firent une cruelle guerre & déconcertèrent absolument leurs desseins. La plus nombreuse commandée par l'Amiral Showel fut contrainte de rentrer dans les ports autant de fois qu'elle entreprit de se mettre en mer. A la fin, ne pouvant exécuter le projet formé contre les côtes de France, après avoir perdu quantité de Matelots & de troupes de débarquement par les maladies, aïant plusieurs de ses meilleurs Vaisseaux hors d'état de servir, elle fut transformée en escadre & réduite à porter des secours d'hommes, de bled, d'avoine, de chevaux, d'argent à Charles III, qui, malgré les victoires des Lords Galloway & Peterborough & du Comte de Noyelles, étoit dans une grande disette.

La nécessité de pourvoir à la conservation des conquêtes faites en Catalogne & du côté du Portugal & les autres desseins empêchèrent qu'on ne pensât assez à la sureté des Colonies. Une escadre de cinq vaisseaux François, ausquels s'étoient joints deux Armateurs & plusieurs petits bâtimens chargez de troupes règlées & de milices des Isles de la Martinique & de la Guadeloupe, fit le vingt-huit de Février, une descente dans l'Isle de Saint

Christophle. Ils y trouvèrent peu de résistance, la pillèrent, enlevèrent les Negres & les chaudières, brûlèrent les moulins, les maisons, les cannes. La perte passoit trois millions. La même escadre fortifiée de quelques autres vaisseaux alla attaquer l'Isle de Nièves au commencement d'Avril. La plus grande partie de leurs vaisseaux se présenta devant les ports pour y attirer toutes les troupes, pendant que dix chaloupes & quantité d'autres bâtimens chargez de Soldats & de Filibustiers alloient descendre à deux ou trois lieuës du Fort. Cet artifice leur réussit. Le Commandant, les Soldats, les Habitans sans distinction d'âge ni de sexe, furent faits prisonniers de guerre avec sept mille Negres. Les Ennemis s'emparèrent aussi de trente vaisseaux tant de guerre que marchands, qui se trouvèrent dans la rade, ou dans le port. Ces colonies étoient riches. Ils y prirent quantité d'argent en espèces & en vaisselle. Les sept mille Negres valoient au moins trois millions. Ce qu'il y eut de singulier, ce fut la capitulation. Les Vainqueurs accordèrent à tous les Officiers & Habitans la liberté, à condition qu'on leur remettroit un rolle exact de tous les Officiers, Soldats, Habitans, Femmes & Enfans, pour être remis, ou en France, ou aux Isles appartenantes à la France. Le Gouverneur de cette Isle & la Veuve du précédent Gouverneur des Barbades étoient du nombre des Prisonniers.

ANNÉ. 1706. L'Isle de S. Christophle pillée & rançonnée par les François.

Non-seulement les Colonies furent négligées. L'Ennemi, dans la Manche même & dans la Mer du nord, sous les yeux de l'Angleterre & de la Hollande, dérangea extrêmement le commerce des Anglois. Le deux de Juin, le Chevalier de Forbin, commandant une escadre de quatre vaisseaux de guerre & de cinq frégates, rencontra près du Texel une flotte marchande de quinze ou seize vaisseaux. Il en prit huit chargez d'étain, de plomb & de draps. Un mois après, le même croisant du côté des Orcades, s'empara de deux vaisseaux, l'un de cinquante, l'autre de seize canons, tous deux faisant route aux Indes. Dans le premier il trouva sept caisses d'or & d'argent. L'autre étoit chargé de vin & d'eau de vie. La même escadre attaqua une flotte marchande escortée par six vaisseaux de guerre, sans autre succès que d'avoir pris un des vaisseaux de l'escorte & fait sauter l'Amiral, car cette escorte se battit si bien qu'aucun vaisseau marchand ne fut pris. Le Chevalier des Angers, autre Chef d'escadre, partit de Brest le sept de Mars, & le treize Avril il prit deux vaisseaux Hollandois, sur lesquels en lingots d'argent, en escalins ou florins de Hollande, en écus ou patagons de Flandre, il y avoit au moins quatre cens mille livres. Ces deux vaisseaux étoient du moins de cinquante ou soixante pièces de canon. La même escadre eut la hardiesse d'entrer le neuvième de Juin dans la rade de Sainte Hélène & d'y prendre deux vaisseaux malgré le canon des Forts. L'un de ces vaisseaux s'appelloit la Reine de Londres & l'autre le Douvre. On trouva sur le premier cinquante paquets de diamans achetez aux Indes cinquante mille francs, & environ pour quarante mille écus de toiles de coton, de salpêtre & de sandal. L'autre n'étoit chargé que de poivre & de salpêtre. On rapporte ces légères disgraces, uniquement pour faire sentir que l'applica-

Autres avantages des François sur mer.

ANNE'E 1706.

tion du Ministère aux grandes choses absorboit celle qu'il devoit aux petites, & que la France avoit encore assez de vaisseaux, au moins pour inquiéter les flottes marchandes & faire un grand tort au commerce.

Ils font des propositions de paix.

Les pertes qu'elle avoit faites déterminèrent Louis XIV. à faire ouvertement des propositions de paix. Sans doute il crut que celles, qu'il avoit fait faire depuis un an par des voies indirectes, n'avoient pas réussi, parce qu'elles n'étoient pas assez autorisées. L'Electeur de Baviere se chargea de cette négociation. Il s'adressa à ceux qui en étoient les Arbitres, c'est-à-dire, au Duc de Marlborough & aux Deputez des Etats Généraux. Son Altesse Electorale leur écrivit le vingt & un d'Octobre. Il faisoit entendre que le Prince, au nom duquel il écrivoit, étoit dans la disposition de mettre fin à la guerre qui désoloit l'Europe, qu'il l'avoit déja fait connoître, mais que ceux qui n'étoient pas pour la paix, avoient mal interprété ses démarches & avoient voulu les faire passer pour un dessein de détacher les Etats Généraux de leurs Alliez. Que ces vûes étoient tout-à-fait contraires aux intentions de ce Prince, qui proposoit des conférences, dans lesquelles ceux qui seroient chargez de ses pouvoirs pourroient, de concert avec ceux à qui la Reine d'Angleterre & les Etats Généraux donneroient les leurs, chercher les moïens de conclure une paix durable; & que ces conférences se tiendroient, ou entre les deux Armées, ou entre Bruxelles & Mons, ou enfin en quel lieu on jugeroit convenable. Parler de la sorte, c'étoit offrir la paix, ce qui ne convenoit point après tant de défaites humiliantes, & non pas la demander d'une manière modeste, en proposant un plan de paix, qui assurât du moins une grande partie des avantages, qu'on avoit droit de se promettre de la possession où on étoit de battre ses troupes. Aussi ces offres vagues furent-elles rejettées unanimement par le Conseil d'Angleterre & par les Etats Généraux. On répondit qu'on avoit communiqué la lettre à leurs Hautes Puissances & au Duc de Marlborough & qu'ils étoient chargez de lui dire qu'ils avoient reçû avec beaucoup de joie les assurances que son Altesse Electorale leur donnoit de l'inclination de Sa Majesté Très-Chretienne à chercher les moïens de parvenir au plûtôt à une paix solide & durable. Que leurs Hautes Puissances étoient prêtes d'entrer conjointement avec leurs Alliez dans toutes les voies justes & nécessaires qui pourroient conduire à une paix générale; mais que celle des conférences proposées & sans avoir un éclaircissement plus particulier des intentions de Sa Majesté Très-Chretienne, ne leur paroissoit pas propre à la fin qu'on se proposoit, comme elle ne l'avoit point paru à la Reine de la Grande-Bretagne, puisque jusques-là on ne leur avoit fait aucune ouverture suffisante pour être proposée à leurs Alliez, & que par conséquent il falloit songer à des moïens plus convenables pour parvenir à ce grand but, auquel leurs Hautes Puissances donneroient les mains, si elles y voïoient plus de sureté.

Horreur pour la paix en Angleterre.

Cette réponse étoit juste, & Louis XIV. n'en devoit pas attendre d'autre, ou bien il ignoroit ses pertes & connoissoit peu les dispositions où on étoit à son égard. Eût-il fait dès-lors les propositions humiliantes qu'il fit

depuis à Gertruydenberg, on n'auroit pas été content. Les deux têtes qui gouvernoient la Grande Alliance, le Prince Eugene, & le Duc de Marlborough, vouloient la guerre, dans laquelle ils faisoient consister leur intérêt particulier, & ils la faisoient valoir à leurs Souverains, qui suivoient aveuglément leurs impressions. Sans doute que l'Empereur se portoit de lui-même à suivre les conseils du Prince Eugène, c'étoit pour lui qu'on agissoit. Il ne pouvoit rien perdre dans la continuation de la guerre & pouvoit beaucoup gagner. Pour ce qui est de Marlborough, personne n'ignoroit qu'il étoit absolument maître de la Reine & du nouveau Parlement & que les grands emplois étoient formellement ou virtuellement entre ses mains. Enfin, dit-on, le Grand Pensionnaire Heinsius entroit dans les vûes des deux Généraux, & la grande autorité que lui avoient acquis son mérite personnel & ses liaisons étroites avec Guillaume III, entrainoit presque tous les suffrages, de sorte que si ce triumvirat avoit toujours duré, jamais on n'auroit eu la paix que la France & l'Espagne n'eussent été subjuguées & partagées entre les Conquérans. Au reste, l'horreur de la paix étoit si vive en Angleterre que le bruit, qui s'en répandit, y causa une consternation, à laquelle succéda une espèce de fureur, qui éclata en mille manières différentes. On présenta de tous côtez des Adresses à la Reine. Les rues, les places publiques, les lieux d'assemblée rétentissoient de ces mots, *point de paix avec l'ennemi commun.* Les Prédicateurs prêchoient sur le même ton & firent servir leur voix de trompettes pour animer la discorde & les furies qui l'accompagnent. Le Docteur Burnet Evêque de Salisbury se distingua en cette occasion; il prononça le dernier jour de cette année un discours, où il entreprit de prouver, par l'autorité des saintes lettres, que ce seroit un crime digne des plus sévères châtimens de faire la paix avec la France, après les victoires signalées qu'on venoit de remporter sur elle. Les complimens les plus flateurs à la Reine, au Parlement, au Duc de Marlborough, n'y furent point épargnez. Au contraire les injures les plus atroces, les invectives les plus sanglantes, les attributions les plus odieuses & les plus infamantes y furent prodiguées contre Louis XIV. sans aucun ménagement pour la dignité roïale, respectable pour tout autre que pour un Républicain emporté. On me pardonnera de m'exprimer de la sorte. Je me ferois trop de violence pour dissimuler mes sentimens & je ne puis m'imaginer que les honnêtes gens ne pensent pas comme moi, qu'il est des bornes de modération & de bienséance, qu'on ne doit point passer, quand on parle des Souverains, même pour les rendre odieux. Pour l'horreur de la paix & l'amour de la guerre, il est visible que c'étoit un de ces goûts qui se mettent à la mode, sans qu'on sache pourquoi & qu'on ait des idées distinctes de ce qu'on hait & de ce qu'on aime, goûts qui sont ordinairement l'effet & la marque d'un parti artificieux qui devient dominant. Aujourd'hui que les auteurs de ces goûts déréglez ont disparu, qu'on y fasse attention, qu'a gagné la Nation à cette guerre? Gibraltar & Port-Mahon valent-ils les soixante ou quatre-vingt millions de livres sterling qu'ils ont coûté?

ANNE. 1706.

Harangue de la Reine.

Cette horreur de la paix, qui étoit devenue si à la mode qu'il eût été ridicule & peut-être dangereux de faire paroître d'autres sentimens, influa beaucoup dans les résolutions du Parlement. Après différentes prorogations, il fut assemblé le quatorze de Décembre. La harangue de la Reine fut remplie de piété. Elle y parla de la paix, mais d'une manière tout-à-fait propre à animer à la guerre. *Je ne doute pas*, dit elle, *que dans la conjoncture présente nous ne soïons tous assemblez avec des cœurs véritablement touchez de réconnoissance envers Dieu tout-puissant pour les glorieux succès dont il a beni nos armes & celles de nos Alliez pendant le cours de cette année, & avec de fermes & sérieuses résolutions de poursuivre les avantages que nous avons remportez, jusqu'à ce que nous en recueillions le fruit souhaité par une paix honorable & de durée. La bonté de Dieu nous rapproche tellement de cet heureux jour que, si nous ne nous manquons pas à nous mêmes, nous pouvons à juste titre espérer de voir un tel équilibre établi en Europe, qu'il ne dépendra plus d'un Prince de troubler le repos & de mettre en danger les libertez de cette partie du monde.*

La juste considération de l'état présent des affaires, des circonstances dans lesquelles se trouvent nos Ennemis, & de la bonne disposition de nos Alliez, doit produire en nous un zèle extraordinaire & nous animer à faire les derniers efforts dans une conjoncture où les affaires paroissent être dans leur crise. La Reine parla ensuite de l'union avec l'Écosse & rendit une espèce de compte de la situation avantageuse où étoit cette affaire, après quoi elle recommanda instamment d'expédier les affaires publiques avec autant de promptitude que leur nature le pouvoit permettre, *parce que*, ajoutoit-elle, *il est de la dernière conséquence que tant nos amis que nos ennemis soient entièrement convaincus de votre fermeté & de la vigueur de vos résolutions.*

Réponses des deux Chambres.

On répondit à ce discours par des Adresses pleines de complimens, &, ce qui devoit plaire encore davantage, pleines de protestations que le désir & l'espérance de la paix n'ôteroient rien à la vigueur dont on étoit résolu de continuer la guerre, ni au dessein où on étoit de mettre Sa Majesté en état de faire valoir par-tout les avantages de cette heureuse campagne. Les Communes ajoutoient avec de vifs sentimens de reconnoissance, que l'application constante de Sa Majesté à travailler à l'union de ses deux Roïaumes d'Angleterre & d'Ecosse faisoit voir le tendre & grand intérêt qu'elle prenoit, non-seulement au bien présent des deux Roïaumes, mais aussi à leur futur avantage.

L'Adresse des Seigneurs étoit fort longue & d'un stile assez embarrassé. Elle étoit la même en substance que celle des Communes, excepté l'article de la paix & de la continuation de la guerre, qui étoit beaucoup plus étendu. *Si nous les Sujets de votre Majesté*, disoient leurs Grandeurs, *ne faisions pas tout ce qui est en notre pouvoir pour faire valoir les avantages que la Providence divine a donnez à votre Majesté & à vos Alliez, nous nous montrerions ingrats envers Dieu, inexcusables envers votre Majesté, & manquerions évidemment à ce que nous devons à notre Patrie & à la cause commune de l'Europe. Nous ne saurions assez exprimer la joie & la satisfaction de vos Peuples au sujet de la déclaration publique, que votre Majesté, de concert avec les Etats Généraux,*

a faite aux Ministres des Princes Alliez qu'on n'entreroit en aucune négociation de paix que conjointement avec tous les Membres de la Grande Alliance. Cette manière généreuse préviendra les pratiques indirectes & dangereuses de l'Ennemi commun & arrêtera les négociations sourdes & agissantes par corruption, & dissipera non-seulement les jalousies des Alliez pour le présent, mais leur donnera même une confiance assurée en Votre Majesté, & ils se reposeront entièrement sur votre intégrité & votre justice.

L'exemple de Votre Majesté & celui des Etats Généraux doivent inspirer à tous les autres Alliez une noble émulation & les faire agir avec la même vigueur. Si quelques-uns d'entre eux se sont relâchez par le passé, nous espérons que Votre Majesté trouvera les moïens les plus propres pour leur faire connoître que l'unique & la meilleure réparation qu'ils puissent faire à la cause de sa liberté, est de redoubler leurs efforts dans une conjoncture si importante.

Ce sera le véritable moïen d'obtenir une paix telle que tous les gens de bien la souhaitent, une paix qui assure aux Sujets de Votre Majesté la succession dans la ligne protestante & les avantages du trafic & du commerce, qui rende au Roi Catholique toute la monarchie d'Espagne, qui établisse une telle barrière pour les Etats Généraux, dans la sureté desquels nous devons toujours compter que l'intérêt de l'Angleterre est engagé, qu'ils y trouvent leur juste satisfaction; une paix qui procure à tous les Alliez des conditions justes, sures & honorables, & enfin une paix constante & durable, qui réduise entièrement le pouvoir exorbitant d'un Prince, dont rien ne peut satisfaire l'ambition inquiète & démésurée & qui a toujours méprisé les liens & les obligations des alliances & des traitez les plus sacrez.

Subsides accordez.

Trois ou quatre jours après l'ouverture de cette séance, on présenta à la Chambre des Communes l'état des garnisons & des forces de terre & de mer pour l'année suivante avec le détail des dépenses nécessaires, sur quoi elles prirent la résolution suivante: Que quarante mille hommes seroient emploïez au service de la Marine pour l'année mil sept cens sept: Qu'on donneroit à chaque Matelot quatre livres sterling par mois, y compris le service de l'artillerie; cent vingt mille livres sterling pour l'ordinaire de la Marine, trois cens cinquante-sept mille livres pour les Gardes & Garnisons: Que les quarante mille hommes pour servir avec les Alliez seroient continuez, comme aussi les dix mille hommes d'augmentation & les trois mille Prussiens ou Hessiens: Que pour les quarante mille hommes de Marine, il seroit donné huit cens quatre-vingt-treize mille livres sterling, & pour les troupes de terre un million quatre-vingt dix-huit mille livres sterling, de plus cent quatre-vingt mille deux cens trente-cinq livres pour l'artillerie, soixante & quinze mille livres pour la construction de quelques nouveaux vaisseaux de guerre, deux cens vingt-trois mille deux cens dix-neuf pour le Portugal, quatre cens quatorze mille deux cens soixante & six pour les troupes des Alliez au service d'Angleterre, soixante-cinq mille livres pour les troupes de Savoie, quarante mille au Duc de ce nom, deux cens cinquante mille pour la Catalogne & pour Charles III.

Après avoir accordé les subsides, la Chambre prit en considération les

ANNE. 1706.

Règlemens pour les Elections.

Elections des Membres du Parlement & prit les résolutions suivantes.

Qu'aucun Pair du Roïaume n'a droit de donner sa voix pour l'election d'aucun Membre de la Chambre Basse.

Que si on présente des requêtes frivoles & malicieuses contre quelques Membres, la Chambre lui fera faire satisfaction.

Qu'elle procédera pareillement contre ceux qui aposteront ou débaucheront des Témoins.

Qu'elle punira sévèrement les faux Témoins.

Que si quelque Lord du Parlement, ou quelque Lieutenant de Roi dans quelque Province, s'ingère dans les élections des Membres de la Chambre Basse, il sera coupable d'infraction des privilèges des Communes d'Angleterre.

Ces précautions & règlemens étoient fort sages; mais, si les Communes prétendoient empêcher toute brigue, elles faisoient une entreprise impossible, &, si elles vouloient seulement exclure les recommandations & sollicitations de la grande Noblesse, elles faisoient une espèce d'injustice, en supposant que les Pairs seroient plus disposez à recommander des sujets indignes que tant d'autres personnes d'autorité, dont la recommandation n'étoit point exclue par leur décret. Par-tout on a entrepris la même chose, & par-tout on l'a entreprise inutilement. Souvent même la Loi qui défend les sollicitations & les recommandations en est l'effet.

Honneurs accordez au Duc de Marlborough.

Le Parlement fut aussi fort occupé à témoigner sa reconnoissance au Duc de Marlborough. On présenta à cet effet des Adresses à la Reine d'autant plus volontiers qu'on ne pouvoit douter que c'étoit lui faire sa cour. Celle des Seigneurs mérite d'être rapportée. *Aïant avec beaucoup de satisfaction consideré tant de belles actions que le Duc de Marlborough a faites au service de Votre Majesté, à la gloire de sa Patrie & pour le bien de la cause commune de l'Europe, actions pareilles à celles que les plus sages & les plus puissantes Nations ont récompensées par des statues & des triomphes, nous souhaitons de marquer la juste estime que nous faisons de son mérite d'une manière particulière & distinguée, & pour en perpétuer la mémoire, de constituer & continuer ses titres & dignitez avec son droit de préséance à sa postérité par un Acte de Parlement, comme le moïen le plus efficace pour cet effet & le plus convenable en cette grande occasion. Mais comme nous avons toujours de justes égards pour les prérogatives de la Couronne, Votre Majesté étant l'unique source des honneurs & des dignitez, nous avons crû qu'il étoit de notre devoir de nous adresser premièrement à Votre Majesté pour demander votre roïale approbation, avant de dresser un Bill de cette nature, & pour prier en même tems Votre Majesté d'avoir la bonté de faire savoir à la Chambre ses intentions.*

La Reine répondit qu'elles étoient qu'après la mort du Duc de Marlborough ses biens & titres fussent constituez à sa fille aînée & à ses héritiers mâles, & ensuite de la manière la plus efficace pour perpétuer la mémoire de son mérite, en continuant, autant qu'il se pourroit, ses titres & son nom à toute sa postérité. Elle ajouta qu'elle croïoit à propos que la Seigneurie & Terre de Woodstock avec la maison de Bleinheim demeurassent toujours annexées aux titres.

Le

ANNÉE 1706.

Le Duc de Marlborough étoit présent à la Chambre, quand cette réponse plus que gracieuse y fut apportée. Après qu'on en eut fait la lecture, le modeste Général, c'est l'épithète que lui donna dans son sermon l'Evêque de Salisbury, parla de la sorte. *Les paroles me manquent pour exprimer le vif ressentiment que j'ai de l'honneur distingué que vous me faites d'une manière si éclatante par votre résolution & par votre Adresse à Sa Majesté. J'en chérirai toujours la pensée & je les regarderai comme la plus haute récompense. Toute ma postérité ne peut qu'en conserver le souvenir avec de grands sentimens de reconnoissance. Je prens la liberté de dire un mot à la Chambre touchant cette partie de la réponse de sa Majesté qui regarde la terre de Woodstock & la maison de Bleinheim. J'ai prié humblement sa Majesté que l'une & l'autre soient annexées aux titres, & je demande la même grace à vos Grandeurs, afin qu'après la mort de la Duchesse de Marlborough, à laquelle ce bien est constitué en douaire, cette terre & cette maison soient toujours annexées avec les titres.*

Adresse de la Convocation.

Un autre sujet de satisfaction pour la Reine, ce fut une Adresse de la Convocation Générale du Clergé, qui lui fut présentée, le dix-huit de ce mois. Cette pièce est d'un bon goût & prouve que cette année le Whigisme dominoit dans l'Eglise, comme dans l'Etat. *Madame*, disoient ces Ecclesiastiques, *c'est un bonheur particulier au Règne de votre Majesté, que vos Sujets puissent tous les ans, sans être soupçonnez de flatterie, venir mettre aux pieds de votre Majesté leur très-humble reconnoissance des nouveaux avantages qu'ils reçoivent sous votre heureux Gouvernement.*

Nous devons cette année particulièrement féliciter votre Majesté, non sur une seule victoire, mais sur une suite de succès si surprenans qu'à peine en peut-on trouver de semblables dans l'Histoire; des succès qui rendront le règne de votre Majesté glorieux à toute la postérité, & qui, comme nous l'espérons, abattrons cette formidable puissance, qui nous a si long-tems menacez avec le reste de l'Europe.

Nous avons déja présenté solemnellement à Dieu nos remercîmens pour les succès surprenans que vos armes ont eus au commencement de cette campagne, & nous célebrerons avec des cœurs remplis de joie ce jour d'actions de graces publiques que votre Majesté a si pieusement ordonné pour remercier le Ciel de la continuation de ses bénédictions pendant tout le cours de cette année.

Nous croïons qu'il est après cela de notre devoir de rendre nos très-humbles remercîmens à votre Majesté, dont le zèle pour la cause commune, dont les finances & la sage administration qui en est faite, dont les armées de terre & de mer, dont le grand Général le Duc de Marlborough ont donné la vie & cet esprit à cette alliance qui, après Dieu, est cause que toutes ces grandes choses sont arrivées.

Nous desirons aussi reconnoître avec toute sorte de gratitude les bénédictions dont nous jouissons sous le très-heureux Gouvernement de votre Majesté, de ce que nous sommes exempts de ces grands inconvéniens qui n'accompagnent que trop souvent les règnes si évidemment favorisez de succès militaires, de ce que nos Loix conservent leur libre cours, de ce que la Justice est également administrée, de ce que nos libertez, nos droits & nos privilèges sont en sureté, & de ce qu'enfin & par-dessus

ANNE. 1706.

toutes choses notre Religion & notre Eglise sont soutenues & encouragées, tant par vos principes véritablement chretiens que par votre grand exemple.

Joüissant de ces heureux avantages, nous sommes obligez d'avouer que notre Eglise est dans un état assuré & florissant sous l'administration de votre Majesté, & nous espérons qu'avec la bénédiction de Dieu votre Majesté pourra la faire passer en sureté à la postérité, après avoir si fort abbatu & humilié son plus grand Ennemi.

Puisse notre bon Dieu, qui a jusqu'à présent fait prospérer si miraculeusement toutes choses entre vos mains, continuer encore son soin & sa providence sur votre personne sacrée, afin que votre Majesté accomplisse efficacement tous ses grands desseins pour le bien de vos Roïaumes, & qu'après cela elle puisse longtems jouir d'un regne paisible sur un peuple étroitement uni, obéissant & reconnoissant.

Cette année finit par la cérémonie suivante. Les étendards & les drapeaux gagnez sur la France la dernière campagne furent portez en triomphe de Whitehall jusqu'à l'Hôtel de Ville, où ils furent déposez en mémoire perpétuelle, selon la très-humble supplication que les Magistrats de Londres en avoient faite à la Reine par le Duc de Marlborough. Les étendards au nombre de vingt-six furent portez par deux compagnies des Gardes du Corps, & les drapeaux au nombre de soixante & trois par deux bataillons des Gardes. Ce spectacle attira une multitude infinie de peuple. La Reine même, accompagnée des principaux Seigneurs de sa cour, voulut les voir passer. A l'égard des autres étendards & drapeaux, qui avoient été pris en mil sept cens cinq, lorsqu'on força les lignes du Brabant, Anne en fit présent au Duc de Marlborough, pour les mettre dans la grande salle de son château de Bleinheim. Il y avoit six étendards & vingt-trois drapeaux. Cette cérémonie fut suivie d'un repas splendide, que la Ville de Londres donna au Duc de Marlborough & à cent Officiers de l'Armée, qui furent tous nommez par ce Duc, selon la très-humble prière qui lui en avoit été faite, quelques jours auparavant, par une députation expresse. Il s'y trouva encore beaucoup de personnes de distinction, entre autres les Ducs d'Ormond & de Sommerset & le Grand Trésorier fait depuis peu Comte Godolphin & Vicomte de Rialton.

1707.

L'année suivante commença par de nouveaux honneurs déférez au Général comme la précédente avoit fini. Les Communes auroient eu honte de ne pas témoigner autant de zèle pour éterniser la mémoire de cet illustre Favori qu'en avoient fait paroître les Seigneurs. Elles présentèrent à la Reine cette Adresse. *Considérant les grands & signalez services de Jean Duc de Marlborough, lesquels ont tant contribué à la gloire du Gouvernement de votre Majesté, à l'honneur & à la sureté de vos Roïaumes & au bien de la cause commune; nous prions humblement votre Majesté que, comme elle veut bien bâtir à ses frais la Maison de Bleinheim, comme un monument de ses actions glorieuses, & que la Chambre des Seigneurs, du consentement de votre Majesté, a commencé un Acte pour perpétuer ses titres à sa Postérité, elle nous permette de prendre la liberté d'exprimer l'estime que nous faisons d'un mérite si distingué & la disposition dans laquelle nous sommes de mettre*

votre Majesté en état de maintenir plus honorable sa dignité dans sa postérité & de la manière qui sera la plus agréable à sa Majesté. Ainsi la gratitude de ce Roïaume se continuera de siècle en siècle & encouragera les autres à suivre son grand exemple.

ANNE. 1707.

Cette Adresse fut parfaitement bien reçue & la réponse fut apportée par Robert Harley premier Secrétaire d'Etat. Elle étoit conçue en ces termes. *La Reine, en considération des grands & éminens services du Duc de Marlborough, dès la première année de son Règne, comme aussi de ses sages négociations en qualité de son Plenipotentiaire à la Haie, & de sa valeur & bonne conduite en commandant les armées confédérées hors du Roïaume, a trouvé à propos de lui accorder & aux enfans mâles issus de lui le titre de Duc de ce Roïaume; & pour une plus grande marque de sa faveur & de la satisfaction qu'elle a de ses services, & pour mieux soutenir sa dignité, d'accorder audit Duc & à ses héritiers mâles une pension de cinq mille livres sterling par an païable des revenus de la poste pendant sa vie. Et comme durant cette séance un Acte a passé pour établir les honneurs & dignitez dudit Duc de Marlborough dans sa postérité & annexer l'honneur & le fief de Woodstock & la maison de Bleinheim ausdits honneurs, on feroit une chose agréable à Sa Majesté, si la pension de cinq mille livres sterling par an étoit continuée & limitée dans sa postérité par Acte du Parlement pour mieux soutenir leurs dignitez de la même manière que son titre & fief sont déja limitez & établis.* Comme l'Adresse avoit été présentée en conséquence des volontez connues de la Reine, on satisfit, pleinement à ses intentions, & son Favori, doublement satisfait, eut beaucoup de gloire avec beaucoup de profit.

Adresse des Communes.

Il fallut revenir sur l'affaire des subsides, car il s'en falloit bien que ce qu'on avoit accordé fût suffisant. Outre ce que nous avons dit, il n'y a qu'un moment, on accorda cent trente-sept mille cinq cens livres sterling pour le Roi de Dannemarc, cent-cinquante mille au Roi de Portugal, cinquante mille neuf cens soixante & deux au Landgrave de Hesse, quatre cens quarante-cinq mille trois cens soixante pour les troupes d'Espagne & de Portugal, quarante-sept mille cinq cens pour un prêt fait par Sa Majesté à l'Empereur, cent vingt & un mille livres à partager entre l'Electeur Palatin, le Roi de Prusse & l'Electeur de Hanovre, cent cinquante mille livres sterling à la disposition de la Reine pour pousser avec vigueur la guerre en Espagne. En un mot, pour cette année mil sept cens sept, les subsides montèrent à plus de six millions de livres sterling, dont l'Espagne & le Portugal consommèrent presque la moitié, sans compter que les flotes s'équippoient particulièrement pour ces païs, où l'on étoit encore plus avide qu'en Allemagne & dans le Nord.

Nouveaux subsides qu'elles donnent.

Ces sommes immenses païées vingt ans de suite sont une preuve incontestable de la richesse de la Nation & de sa générosité, puisque ce n'étoit point pour ses interêts qu'elle s'étoit épuisée de la sorte, mais pour délivrer une grande partie de l'Europe, pour soutenir la dignité de l'Empereur d'Allemagne & pour faire rendre à la maison d'Autriche une Monarchie dont Louis XIV. s'étoit emparé, quoiqu'il fût convenu

Anne. 1707.

de la partager. *Que la dépense est glorieuse*, avoit dit le Docteur Burnet en son sermon du dernier jour de l'année précédente ! *Que la dépense est glorieuse, quand elle n'est faite que par un pur amour de la justice & pour conserver un juste équilibre, sans aspirer à des conquêtes, sans se faire donner des villes d'otage, sans redemander des sommes emploïées à la défense de ses voisins dénuez de secours, & qui sont fort au-dessus de ce qu'ils pourroient païer quand ils se vendroient eux-mêmes.... ! On fera toujours entrer dans la gloire de cette Nation, que nous avons vû finir une grande guerre, sans qu'elle ait demandé aucun dédommagement, sans qu'elle ait eu aucune vûe d'intérêt ou d'ambition, sans qu'elle ait recherché d'autre avantage que celui de nous procurer du repos dans son sein & de mettre les autres peuples en sureté. Les Romains n'ont jamais poussé la générosité si loin. Ils s'érigeoient aussi en protecteurs des Rois & des Nations opprimées, & ils croïoient que le glaive étoit en leur main, non-seulement pour punir les malfaiteurs de leurs Etats, mais aussi pour dompter l'orgueil des Princes qui s'érigeoient en Conquérans, ou, ce qui revient à peu près au même, en Usurpateurs. Mais ce zèle de la justice leur fut toujours utile, & ce fut par-là qu'ils devinrent les maîtres des Nations.* Après tout, il est d'autres intérêts que ceux qui regardent une Nation en général; c'est souvent ceux-là qui sont les plus négligez. Le point, c'est de déguiser sa marche, si je puis m'exprimer ainsi, & d'imposer aux Peuples, en les passionnant pour des intérêts qui ne sont pas les leurs.

Le Parlement, à l'occasion des grands subsides qu'il accordoit, prit inspection de l'emploi de ceux de l'année passée, & on mit en question si les fonds accordez pour l'extraordinaire de la guerre avoient été bien administrez & véritablement dépensez pour la conservation des intérêts du Duc de Savoie & du Roi d'Espagne & pour l'honneur & la sureté de la Nation Angloise. L'affirmative l'emporta à la pluralité de deux cens cinquante voix contre cent-cinq. Il se pouvoit faire que le petit nombre eût raison : du moins le Prince de Hesse se plaignoit amèrement de ce qu'il n'avoit rien touché pendant toute la campagne. Mais le Grand Trésorier avoit marié son fils à une fille du Duc de Marlborough, & c'est ce qui ne pouvoit manquer de lui attirer la protection & les approbations qu'il pouvoit souhaiter. Quoiqu'il eût été décidé que les subsides avoient été emploïez à l'avantage de l'Espagne, les Ennemis pendant la campagne d'automne avoient repris presque toutes les places qu'ils avoient perdues le printems précédent. Cartagène, Alcantara, les Villes & Châteaux qui ouvroient la Castille du côté de l'Arragon & de Valence, furent de ce nombre. Ce n'étoit pas le courage qui manquoit aux troupes Angloises : c'étoit donc l'argent, les recrues, les munitions de guerre, & peut-être de bouche.

L'Acte d'Union approuvé par le Parlement.

Dès que l'Acte d'Union eut été ratifié au Parlement d'Ecosse, la Reine le communiqua aux deux Chambres de son Parlement d'Angleterre & leur recommanda avec beaucoup d'instance d'expédier promtement cette affaire. Les Communes consentirent à tout avec tant de promptitude qu'on crut qu'elles n'avoient pas apporté à cet examen l'attention qu'il méri-

toit. Les Pairs furent moins faciles. L'Archevêque de Cantorberi proposa un Bill pour assurer l'Eglise Anglicane & pour déclarer que les Actes faits en sa faveur seroient à jamais irrévocables. Ce Bill passa & fut attaché au Traité d'Union, comme en étant une partie essentielle & fondamentale. On s'arrêta beaucoup plus à divers articles de ce Traité. D'entre les Seigneurs, les uns prétendirent qu'avec les changemens que les Ecossois y avoient faits, il n'alloit pas à moins qu'à altérer la constitution d'Angleterre. Les autres se plaignirent qu'on avoit outré la condescendance pour l'Ecosse, en lui imposant des taxes si peu proportionnées à celles que païoient les Anglois. D'autres prétendirent qu'on étoit allé contre la nature de la Pairie, en bornant le nombre des Pairs Ecossois qui assisteroient au Parlement de la Grande-Bretagne. On leur fit cette réponse générale, qu'un objet aussi grand & aussi important que l'union des deux Roïaumes ne pouvoit guères qu'entraîner après lui quelques inconvéniens, mais que la commune sureté & tranquillité des deux Peuples, qui en résultoit, les dédommageoit abondamment. On dit en particulier touchant l'élection des Pairs Ecossois, que, si eux-mêmes s'y étoient soumis de bon gré, ce n'étoit point aux Pairs Anglois à s'en plaindre.

Les Anglicans prirent là-dessus le parti d'insister fortement sur le danger auquel l'Eglise étoit exposée. Ils alléguèrent que tant d'Ecossois Presbytériens introduits dans le Parlement y mettroient la pluralité du côté du Presbytéranisme. « Or quel maux n'auroit-on pas à craindre en ce cas-là, » continuoit-on? On peut en juger par les violences & les excès, où les Ecos- » sois se sont portez plus d'une fois contre les Episcopaux ». Quelques Evêques & les Comtes de Rochester & de Nottingham pressèrent cet argument & le firent valoir autant qu'ils purent. Le sujet étoit merveilleux pour des imaginations fortes & brillantes: mais il ne fut pas malaisé de détruire ces objections. On fit voir que ceux que l'Eglise Anglicane devoit le plus redouter, c'étoient, non les Presbytériens, mais le Papisme & la France, & qu'à couvert de leur fureur, elle ne devoit guères craindre le reste. « Vous vous opposez à l'union des deux Roïaumes, disoient les » autres: Et bien opposons-nous y avec vous. Mais il pourra s'élever une » guerre entre les deux Nations, l'Ecosse probablement sera subjuguée, » en ce cas-là elle sera réünie avec l'Angleterre, ou bien il faudra une » armée pour la contenir dans le devoir. Or l'un & l'autre ne sont-ils pas » plus préjudiciables que l'union présente? Une union produite par la force » seroit peu durable, au lieu que celle-ci est volontaire. Une armée entrete- » nue deviendroit entre les mains de quelques Rois d'Angleterre un instru- » ment pour subjuguer l'Angleterre par le secours des Ecossois mêmes. » Reste donc uniquement la difficulté qu'on fait sur le danger qu'il y au- » roit à composer le Parlement & le Ministère de personnes de Religions » différentes ». Mais y pense-t-on bien, quand on pousse avec tant de chaleur & avec des airs de triomphe une objection aussi foible? En premier lieu, si les Presbytériens ont maltraité les Anglicans, les Anglicans n'ont pas témoigné plus de modération aux Presbytériens, & par conséquent ils

ANNÉ. 1707.

n'ont rien là-dessus à se reprocher les uns aux autres. En second lieu, une conduite sage & modérée peut adoucir l'animosité des deux Communions & les réünir dans une paisible société par rapport au Gouvernement. La Suisse en fournit un exemple, elle où les Cantons Catholiques ne forment avec les Cantons Réformez qu'une République, aux conseils de laquelle l'union & la concorde président. Et il en est de même de la Diette d'Allemagne, quoique formée de Réformez, de Luthériens & de Catholiques. En troisième lieu, si un Parlement mi-parti peut avoir des suites fâcheuses pour l'une des deux Religions, le danger est, non pour les Anglicans, qui y seront cinq cens treize contre quarante-cinq, mais pour les Presbytériens, dont les quarante-cinq voix seront étouffées par une pluralité de quatre cens soixante-huit. Ajoutez que de ces quarante-cinq voix il s'en trouvera peut-être plusieurs bien foibles. La faveur de la Cour étant du côté des Anglicans y fera peut-être passer bien des Ecossois.

Les principaux de ceux qui tenoient ces discours étoient les Evêques de Salisbury, d'Oxford & de Norwich, le Grand Trésorier, les Comtes de Sunderland & de Wharton, les Lords Townshend, Hallifax & Somers. Enfin leur avis l'emporta & on dressa un Bill pour ratifier l'union & la réduire en Loi. Ce fut le Chevalier Harcourt qui le prépara. Le préambule consistoit uniquement dans l'exposé des articles de l'Union, tels qu'ils avoient été passez en Ecosse, & on y avoit joint les Actes faits par les deux Parlemens pour la sureté de leurs Communions respectives, après quoi venoit la clause qui ratifioit le tout. Cette forme déconcerta ceux des Communes qui avoient résolu de s'opposer à divers articles & d'y faire des amendemens. Ils ne pouvoient rien objecter contre le préambule, puisqu'il n'étoit qu'une copie fidèle d'Actes autentiques. Ils ne se sentoient pas assez forts pour combattre la clause générale qui les ratifioit tous, ni pour attaquer les clauses particulières. Dans leur surprise, ils passèrent ce fameux Bill, qui fut porté à la Chambre Haute, & l'approbation de celle-ci ne se fit guères attendre.

Discours de la Reine au Parlement.

Le dix-sept du même mois, la Reine se rendit au Parlement, revêtue de ses habits Roïaux, & après avoir donné son consentement à l'Acte d'Union ratifié par les Parlemens de ses deux Roïaumes, elle parla de la sorte. *C'est avec une extrême satisfaction que j'ai donné mon consentement à l'Acte pour unir l'Angleterre & l'Ecosse en un seul Roïaume. Je regarde cette Union comme une affaire de la plus grande importance pour le bien, la force & la sureté de toute cette Isle, & en même tems comme un ouvrage si épineux & si délicat en soi-même, que jusqu'à présent tous les efforts qu'on avoit faits depuis plus d'un siècle pour y réüssir, avoient été inutiles. Ainsi je ne doute pas que la postérité n'en conserve la mémoire & ne parle avec honneur de ceux qui ont servi d'instrument pour l'amener à une si heureuse conclusion.*

Je souhaite & j'attens de tous mes Sujets des deux Nations qu'à l'avenir ils agissent les uns envers les autres avec toute sorte d'égards & avec toute l'affection possible, afin que tout le monde voie qu'ils sont unis de cœur pour ne faire plus qu'une seule Nation. C'est la chose qui me sera la plus agréable & qui nous fera le plutôt sentir tout le bon effet de cette union.

Je regarde aussi comme un bonheur singulier pour mon Règne qu'on ait pourvû si efficacement à la paix & au repos de mon Peuple, de même qu'à la sureté de notre Religion, en établissant d'une manière si ferme la Succession Protestante dans toute la Grande-Bretagne. Je dois vous faire souvenir de pourvoir au paiement de l'équivalent stipulé pour l'Ecosse dans le tems marqué par cet Acte. Et je m'assure que vous y apporterez la même diligence que vous avez fait paroître dans toutes les autres parties de ce grand ouvrage. Le même jour la Reine reçut les complimens de la Cour & des Ministres étrangers sur l'heureux succès de cette grande affaire, & le soir il y eut des feux de joie & des illuminations accompagnées de plusieurs décharges des canons de la Tour & du Parc.

Réponse des deux Chambres.

Les deux Chambres se réünirent pour présenter à la Reine une Adresse de louanges & de remercimens. Ils la présentèrent seulement le vingt-deux, car il fallut quelque tems pour en convenir. Elle étoit conçue en ces termes. *Nous remercions très-humblement Votre Majesté de ce qu'il lui a plu approuver la part que nous avons eue à amener le Traité d'Union entre vos deux Roïaumes d'Angleterre & d'Ecosse à une heureuse fin; Ouvrage, qui, après tant d'inutiles efforts, semble avoir été réservé par la Providence, pour donner un nouveau lustre au glorieux Règne de Votre Majesté.*

Les succès de vos armes nous aïant mis à couvert des insultes du dehors, & le soin que Votre Majesté a pris de bien établir la Succession dans la Ligne Protestante, aïant assuré notre Religion établie par les loix dans l'Eglise Anglicane d'une manière ferme & durable, nous vous supplions de nous permettre d'assurer Votre Majesté que nous serons toujours prêts à maintenir le Gouvernement de Votre Majesté au dedans & à affermir la paix de cette Isle, en telle sorte qu'il ne reste aucune division parmi nous, mais qu'au contraire nous tâchions tous à l'envi de reconnoître de la manière la plus soumise la sage conduite d'une si grande & fameuse Reine.

Les Communes marquèrent leur satisfaction d'une manière encore plus solide. Aux cinq ou six millions sterling de subsides déja accordez elles ajoutèrent cent-cinquante mille livres sterling pour faire circuler les billets de l'Echiquier, & trois cens quatre-vingt dix-huit mille quarante-cinq pour l'équivalent promis à l'Ecosse.

Difficulté par rapport à l'exécution du Traité d'Union.

Quelque docile qu'eût été le Parlement pendant cette séance à suivre les volontez de la Reine, quelque empressé même qu'il eût été à les prévenir, il reçut une mortification assez sensible. Un des articles du Traité d'Union avec l'Ecosse portoit en termes exprès que, jusqu'au mois de Mai de la présente année, toutes marchandises, de quelque espèce qu'elles fussent, venant de ce Roïaume en Angleterre, ne paieroient aucun droit. Les Marchands toujours attentifs à l'occasion du gain voulurent profiter de celle-ci & envoièrent en Ecosse toutes sortes de marchandises de France & des Indes, pour les faire venir ensuite en Angleterre dans le tems marqué. La Chambre des Communes comprit que ce manège alloit à diminuer les fonds d'où elle tiroit les subsides. Elle fit un Bill pour déclarer que toutes marchandises qui viendroient en Angleterre par l'Ecosse paieroient la Douane, aussi bien que les autres. Ce Bill fut envoïé aux Seigneurs pour avoir leur concurrence. Ceux-ci remarquant qu'il donnoit atteinte au

ANNE. 1707.

Traité d'Union, refusèrent de le passer. Comme ce refus pouvoit causer quelque bruit entre les deux Chambres, la Reine jugea à propos, tout d'un coup, sans en avoir auparavant prévenu, comme elle avoit coutume, de proroger le Parlement depuis le dix-huit Avril jusqu'au vingt-trois, parce que la prorogation annulle toutes déliberations qui ont été prises & tous Bills qui ont été passez sans avoir reçû le consentement roïal, & que la Reine, de concert avec les Seigneurs, vouloit faire tomber un Acte si capable de chagriner les Ecossois, qu'on vouloit absolument ménager.

Le Parlement se rassembla au jour qui lui avoit été marqué. Les Communes reprirent l'affaire du Bill concernant les marchandises venant d'Ecosse. Elles y furent animées par les requêtes de plusieurs Marchands qui, étant chargez de vins & d'eaux de vie d'Espagne, de Portugal, d'Italie, aussi-bien que de raisins, prunes & soies, craignoient avec raison que les marchandises de France de la même espèce, transportées en Angleterre par la voie d'Ecosse, sans paier de douane, ne leur causassent un préjudice considérable. Elles prirent là-dessus les résolutions suivantes.

Premièrement, que le transport en Ecosse des denrées & marchandises de France & d'ailleurs pour être apportées de là en Angleterre après le douzième de Mai, afin d'éviter de païer les droits en Angleterre, tendoit à la ruine du commerce de la Nation, étoit préjudiciable à ses manufactures de laines, & tournoit au préjudice des doüanes de la Reine & au détriment du Public. Secondement, que les transports en Ecosse du tabac & des marchandises des Indes Orientales pour les faire repasser en Angleterre après le douze de Mai étoit une fraude manifeste tendant à la ruine du commerce & des manufactures de laines, au préjudice de la Reine & au dommage du Public. Troisièmement, qu'on présenteroit un Bill conformément à ces résolutions.

Ce Bill fut dressé & approuvé. Le second de Mai, on l'envoïa aux Seigneurs; il causa entre eux quelques débats. Le Comte de Sunderland, les Lords Halifax, Somers, l'Evêque de Salisbury parlèrent fortement & au long pour le faire rejetter. Les Comtes de Rochester & de Nottingham à la tête de leur parti furent d'un autre sentiment. D'autres s'excusèrent de se déclarer, sur l'importance de l'affaire, qui demandoit, disoient-ils, qu'on y pensât mûrement. Ces difficultez de la Chambre Basse & ces disputes des Seigneurs sur un des articles du Traité d'Union sont une preuve trop claire de leur précipitation à le ratifier. C'étoit lorsqu'ils l'examinoient qu'il falloit faire ces attentions & ces difficultez, elles eussent été de saison; mais y revenir quinze jours ou trois semaines après l'avoir approuvé, c'étoit s'attirer un ridicule bien mérité: & certainement on avoit eu raison de dire qu'on avoit couru la poste dans une affaire de la dernière importance. La Commission des Députez Anglois étoit de la fin de Juin, & le Traité avoit été règlé le sixième d'Août de la même année mil sept cens six. Le Parlement d'Ecosse avoit été plus longtems à règler comment se feroient les élections pour le nouveau Parlement de la Grande-Bretagne qu'à examiner & à discuter les articles du Traité. Le Parlement d'Angleterre emploïa à la considération de ce Traité depuis le vingt-huitième Février jusqu'au septième Mars.

Déja

Déja les Communes avoient demandé des conférences aux Seigneurs sur leurs difficultez contre le Bill du commerce, & par une espèce de représailles, elles avoient refusé d'admettre certaines additions à un Bill, où il s'agissoit d'éloigner les magazins à poudre de la ville & des fauxbourgs de Londres. On se seroit infailliblement brouillé, si la Reine n'étoit venue le quatrième Mai mettre fin à cette séance par des remercimens proportionnez aux services qu'elle en avoit reçus. *Je vous remercie de tout mon cœur*, dit elle affectueusement, *du grand zèle que vous avez fait paroître pour mon service & pour le bien public en toutes les affaires qui ont été devant vous, & particulièrement en celle de l'union avec l'Ecosse, qui sans doute sera une bénédiction perpétuelle pour cette Isle.*

Je dois vous remercier en particulier, Messieurs des Communes, de ce que vous avez si promptement pourvû aux plus grands & plus efficaces subsides qui aient jamais été donnez à la Couronne dans aucune séance du Parlement. J'ai beaucoup de regret de ce que les affaires publiques exigent la levée de si grosses sommes sur mon Peuple. J'aurai soin qu'elles soient appliquées aux usages à quoi elles sont destinées, & j'espère qu'avec la bénédiction de Dieu nous obtiendrons des avantages qui répondront à ces grandes dépenses.

Il est à propos que je vous dise, avant que nous nous séparions, que je crois expédient que les Seigneurs & les Communes de ce Parlement d'Angleterre soient Membres des deux Chambres du premier Parlement de la Grande-Bretagne de la part de l'Angleterre.... Je m'assure qu'après que vous serez retournez dans vos Provinces, vous ne perdrez aucune occasion de faire sentir à mes Sujets la sureté où ils sont & les grands & durables avantages qu'ils peuvent raisonnablement attendre de cette heureuse Union. Cette persuasion contribuera beaucoup à la rendre telle & sera un bon préparatif pour l'heureux succès de notre première Assemblée. J'espère qu'alors nous travaillerons tous de bon cœur & sincèrement au bien & à la prospérité de la Grande-Bretagne.

Cette harangue de la Reine mérite quelque attention. Il est louable à une Nation de s'épuiser, lorsqu'il s'agit de ses vrais intérêts & de sa véritable gloire; mais quand elle le fait par séduction, par une chaleur aveugle, par un zèle outré & excessif, cet épuisement est une preuve de sa légèreté, du peu de connoissance qu'elle a de ses intérêts, & de sa facilité à se laisser jouer & amuser. C'est sur ce pied qu'on doit aujourd'hui juger si les remercîmens de la Reine Anne étoient honorables, ou ne l'étoient pas. Selon des gens fort sages, elle auroit pû ajoûter que jamais on n'avoit accordé de si grands subsides avec moins de nécessité, puisque dans la guerre d'alors il ne s'agissoit que des intérêts d'une Maison, à laquelle toutes sortes de raisons devoient empêcher qu'on ne s'attachât si fort. Si le regret qu'elle prétendoit avoir de la nécessité où elle étoit d'exiger de si grandes sommes eût été réel, il étoit en son pouvoir de faire cesser cette nécessité, d'essaïer du moins de le faire, en écoutant les propositions d'un Ennemi, avec lequel elle n'avoit aucun démêlé personnel, excepté un seul, sur lequel elle savoit bien qu'on lui accorderoit toute sorte de satisfactions raisonnables, dès qu'elle voudroit bien les demander. Si on avoit cherché la

ANNE. 1707.

gloire, on devoit être content; elle étoit à un ſi haut point qu'il étoit difficile qu'elle pût croître, & elle étoit d'autant plus ſatisfaiſante qu'elle étoit accompagnée du plaiſir touchant d'avoir flétri l'éclat d'un des plus beaux & des plus heureux Règnes qu'eût vû la France.

L'Ecoſſe élit ſes Députez au nouveau Parlement.

Tandis que le Parlement d'Angleterre avoit travaillé à la ratification du Traité d'Union & aux autres affaires dont il étoit chargé, celui d'Ecoſſe avoit règlé la manière dont ſe feroit l'élection des ſeize Pairs & des autres Députez pour le prochain Parlement de la Grande-Bretagne. Ce règlement ſouffrit d'aſſez grandes difficultez, parce qu'il fallut ôter à quelques Bourgs & même à quelques Villes le droit qu'on y avoit eu de tems immémorial de fournir des Députez au Parlement. On en vint à bout & on tâcha de ne mécontenter que ceux dont on avoit le moins à craindre. Cette affaire règlée, on fit le choix de ces Députez, & enſuite, ſavoir le troiſième d'Avril, ce Parlement fut diſſous, apparemment pour jamais, après que le Grand Commiſſaire les eut exhortez à ne pas manquer à la reconnoiſſance qu'ils devoient à la Reine pour le grand bien qu'elle venoit de leur procurer. *Je ſuis perſuadé*, dit ſérieuſement ce Seigneur, *que Nous & nos Deſcendans recueillerons le fruit de l'Union des deux Roïaumes; & je ne doute pas, puiſque ce Parlement a eu l'honneur de la conclure, que chacun de vous en particulier ne recommande au Peuple la reconnoiſſance qu'il doit avoir des bontez & des ſoins que la Reine a témoignez pour le bien de ſes Sujets, en portant ce grand ouvrage à ſa perfection, & que vous ne travailliez à inſpirer un déſir univerſel en ce Roïaume pour devenir unis de cœur & d'affection comme nous le ſommes inſéparablement d'intérêt avec la Nation voiſine.*

Ce fut l'onzième Mai que le nouveau Roïaume de la Grande Bretagne prit ſon commencement, en vertu de la renonciation de l'Ecoſſe à ſa ſouveraineté, à ſon indépendance & à ſes autres droits. Ce jour fut un jour ſolemnel à Londres, un jour d'actions de graces, un jour de joie & de réjouiſſance. Il eſt étonnant qu'on n'en ait pas fait une de ces fêtes qu'on célèbre tous les ans pour en perpétuer la mémoire & la reconnoiſſance. Il le méritoit du moins autant que celui de la mort de Charles I. ou de la découverte de la conſpiration des poudres. En conſéquence de ce changement, on ôta des rituels de l'Egliſe Anglicane les titres de Reine d'Angleterre, d'Ecoſſe, de France & d'Irlande, pour leur ſubſtituer ceux-ci *Reine de la Grande-Bretagne*. Les ſceaux & cachets du Gouvernement furent changez & écartelez au premier & quatrième d'Angleterre & d'Ecoſſe, au ſecond & troiſième de France d'Irlande, & les croix de Saint Georges & de Saint André furent jointes dès ce jour dans les bannières, drapeaux & étendards, qu'on porta pendant la marche que fit la Reine de ſon Palais à l'Egliſe de Saint Paul. L'Europe ne s'eſt point faite à ce changement. On a continué par tout de dire le *Roïaume d'Angleterrre &* d'entendre par-là les trois Roïaumes réünis.

Affaires d'Allemagne.

Cette année fut féconde en négociations & en intrigues, ſans pourtant ceſſer de l'être en évènemens guerriers. Le Duc de Marlborough ſatisfait des grands honneurs qu'il avoit reçus & de l'augmentation conſidérable

de ses revenus, continua de servir la cause commune avec beaucoup de zèle. Il alla trouver Charles XII. Roi de Suéde. Ce Prince, après avoir contraint Auguste Electeur de Saxe d'abdiquer la Couronne de Pologne & de reconnoître celui qu'on avoit élû en sa place, différoit à retirer ses troupes de la Saxe, il les augmentoit même considérablement par des levées qu'il faisoit faire de tous côtez en Allemagne. Sa conduite & son voisinage inquiétoient extrêmement les Alliez. On savoit que depuis longtems la Suéde avoit été alliée de la France. On ne doutoit point que cette Couronne ne fît mille efforts pour mettre de son côté ce jeune Conquérant, digne imitateur du grand Gustave. Le Duc de Bavière nouvellement mis au ban de l'Empire tâchoit aussi de l'émouvoir à prendre son parti. Ce fut pour renverser les desseins des Ennemis que la Reine donna ordre & que les Etats Généraux firent d'humbles prières au Duc de se charger de cette négociation. Il réüssit; du moins le Roi de Suéde retira ses troupes de Saxe & continua de faire la guerre aux Moscovites.

ANNE. 1707.

Le Cercle de Suabe fit représenter aux Etats Généraux combien ces quartiers d'Allemagne avoient à craindre des grands préparatifs de la France. Il faut observer que la plûpart de ces affaires se traitoient à la Haie de concert avec le Ministre de la Grande-Bretagne, parce que la Reine ne jugeoit pas à propos que ses Sujets fussent instruits des particularitez. On répondit d'abord à ses représentations que c'étoit à l'Empire à y songer. On se rendit ensuite aux instances réïtérées de plusieurs autres Députez & on envoïa à Heilbron, où devoient s'assembler les Députez du Haut & Bas Rhin, de Franconie & de Suabe, une espèce de Commissaire, qui devoit proposer à l'Assemblée la matière de ses délibérations rédigée en huit articles.

Il s'agissoit de délibérer comment pourvoir à la défense & à la fureté du Haut-Rhin; Comment mettre en fureté Landau & Philisbourg; Comment trouver les choses nécessaires & requises, non-seulement pour la défensive: mais aussi, s'il étoit possible pour l'offensive: Si les quatre Cercles, Bas-Rhin, Haut-Rhin, la Suabe & la Franconie étoient en état d'y contribuer: Si les autres Cercles & Membres de l'Empire ne suppléeroient pas à l'impuissance de ces Cercles: Comment la levée des recrues pourroit être faite & achevée à la mi-Février: Comment on pourroit soulager les Cercles épuisez, & comment chaque Général pourroit à l'avenir pourvoir le corps de troupes qu'il commanderoit, d'argent, de vivres, de fourrage, de munitions, de voitures: Enfin, comment remèdier aux marches & contre-marches qui ruinoient le Païs, & faire ensorte que les ordres & les règlemens qu'on auroit établis fussent généralement observez.

A ces questions & à beaucoup d'autres encore plus précises & plus détaillées on répondit d'une manière assez vague. On promit que la caisse seroit fournie de sommes suffisantes, que les magasins feroient prêts à Philisbourg & qu'on muniroit Landau de tout ce qui feroit nécessaire à sa défense; Que Fribourg dépendroit uniquement de l'Empereur; Que les troupes feroient complettes & prêtes à passer en Savoie au commence-

ANNE. 1707.

ment de Mars pour le plus tard; Enfin qu'on pourvoiroit aux voitures. A ces assurances on joignit l'énumération des troupes tant cavalerie qu'infanterie, & le détail des canons & des mortiers & de tout ce qui est nécessaire pour en faire usage. Ils ajoutèrent que si, malgré leurs soins, ils se trouvoient pressez, ils auroient recours à leurs voisins & qu'ils espéroient qu'on ne les abandonneroit pas à leurs malheurs. On compta plus sur cette dernière partie de leur reponse que sur tout le reste; on dissimula toutefois. On les encouragea par des espérances de secours, parce qu'on savoit que quelques-uns de ces Cercles penchoient à la neutralité & avoient peine à regarder cette guerre comme une guerre de l'Empire, puisqu'il n'étoit point intéressé à la succession d'Espagne. Nous verrons dans peu à quoi se terminèrent les soins des Chefs de la Grande Alliance & les promesses de cette partie de leurs Alliez.

L'Empereur donne le Milanez à Charles III.

On négocia aussi avec l'Empereur Joseph pour le déterminer à donner à Charles III. son frere l'investiture du Duché de Milan. Le retardement de Sa Majesté Impériale à se désaisir de ce Duché, dont le Prince Eugène de Savoie avoit pris possession en son nom, ne laissoit pas d'inquiéter, parce qu'alors on ne vouloit point démembrer la Monarchie d'Espagne, apparemment pour ne pas aigrir davantage les Espagnols, que la crainte de ce démembrement avoit engagez plus fortement qu'aucune autre raison à se jetter entre les bras de la France. D'ailleurs, toute l'Italie & le Duc de Savoie même commençoient à s'allarmer, en voïant ce Duché entre les mains de l'Empereur, dont ils n'aimoient guères plus le voisinage que celui des François. Après des sollicitations réïtérées, on obtint ce qu'on souhaitoit.

Le Duc de Savoie agissoit fortement pour qu'on lui laissât les troupes de Hesse, qui étoient dans ses Etats, jusqu'à menacer même qu'il prendroit son parti, si en rappellant les troupes qu'il demandoit on l'exposoit de nouveau aux malheurs, dont il n'étoit échapé que par une espèce de prodige. Ces menaces déterminèrent à accorder au Landgrave ce qu'il demandoit pour consentir à laisser ses troupes en Savoie. La Reine assura elle-même l'Envoïé de Savoie qu'on ne pensoit point du tout à l'affoiblir pour fortifier Charles III. à son préjudice, pour le service duquel elle avoit résolu d'entretenir un corps de six mille Espagnols. Cette négociation fut embarrassante pour la Reine. Le Landgrave vouloit absolument être païé de tous ses arrérages, & l'argent destiné pour lui avoit été emploïé à faire réünir l'Ecosse à l'Angleterre, de sorte qu'on ne pouvoit le satisfaire, sans lui donner des sommes destinées par le Parlement à d'autres usages.

Et plusieurs domaines au Duc de Savoie.

Dans le même tems qu'on négocioit pour faire rester en Savoie les troupes de Hesse & de Prusse & que les Chefs convenoient des projets de la campagne qu'on avoit résolu de faire en Provence, & de commencer par la prise de Toulon, on pensoit aussi à déterminer leurs Majestez Impériale & Catholique à mettre le Duc de Savoie en possession des terres & domaines qu'on lui avoit promises pour le détacher de la Grande

Alliance. On repréſentoit qu'au fonds la ceſſion de ces terres étoit plutôt un achat de la part du Duc de Savoie qu'une grace de la part de la Maiſon d'Autriche, puiſque ce Prince en cette conſidération renonçoit à de groſſes ſommes, qui lui étoient dûes par l'Eſpagne pour le mariage de ſon Aïeule, ſans compter ce qui lui étoit dû par la Cour Impériale. Les ſollicitations de la Reine Anne & de leurs Hautes Puiſſances furent promptement écoutées. L'Empereur Joſeph donna à cette occaſion un Décret, que la Maiſon de Savoie doit garder précieuſement comme un monument autentique de ſon dévouement à la Maiſon d'Autriche & de la récompenſe qu'elle en a eue. *Le ſacrifice*, dit ce Décret, *que Son Alteſſe Roïale de Savoie a fait de ſa perſonne & de ſes Etats pour l'illuſtre Maiſon d'Autriche, a obligé l'Empereur Léopold I. de glorieuſe mémoire de lui céder en récompenſe les Villes de Valence, d'Alexandrie & autres. Ces conſidérations, jointes au grand fruit que l'Auguſte Maiſon d'Autriche & la cauſe commune ont tiré de la fermeté de Son Alteſſe Roïale ont auſſi engagé ſa Majeſté Impériale d'aujourd'hui à donner à ce Prince la pleine & actuelle poſſeſſion & l'entière propriété deſdites villes.* Ainſi chacun des Alliez profitoit de la guerre, dont d'Angleterre faiſoit la plus grande partie des frais ſans autre profit que la gloire qui lui en revenoit.

La France abandonne l'Italie.

L'Empereur Joſeph & Louis XIV. firent auſſi un Traité par lequel ce dernier retira de la Lombardie un grand nombre de troupes & céda un fort grand nombre de places & de châteaux, qui auroient couté au premier beaucoup de monde & de tems. Ce Traité fut ſigné le treize Mars, ratifié le quinze à Mantoue par le Prince de Vaudemont, & le ſeize à Turin par le Duc de Savoie. D'abord il parut fort avantageux aux Alliez; mais depuis, ſur la foi de quelques Ecrivains aſſez médiocres, on a trouvé bon de le regarder comme l'effet d'une profonde politique de la France, qui par-là avoit trouvé le ſecret de jetter ſes forces en Eſpagne, où elles avoient été fort utiles. Il eſt vrai que la France retira des troupes, qu'elle auroit infailliblement perdues. Mais auſſi d'un trait de plume les Alliez gagnèrent des places qu'ils n'auroient peut-être pas conquiſes en deux ans, & où ils furent même diſpenſez de mettre des Garniſons, parce qu'il n'y avoit plus d'Ennemi qui pût les attaquer. Libres ſur le Pô, maîtres du Milanez & du Mantoüan, ils furent en état de pénétrer en France & d'y faire des entrepriſes, ce que certainement le Prince Eugène & le Duc de Savoie n'auroient point tenté, s'ils avoient été occupez bien loin au delà des Alpes. Louis XIV. fit paſſer des ſecours en Caſtille : Il ne tint qu'à la grande Alliance d'en envoïer en Catalogne, & ſi on ne le fit pas, c'eſt qu'on crut les huit mille Anglois, qu'on y avoit envoïez, plus que ſuffiſans pour mettre le Lord Galloway en état de ne rien appréhender. Tout ce qu'on dit alors à cet égard ne fut dit qu'après des évènemens, que ceux qui avoient fait le Traité n'avoient aſſurément point prévus. Si l'entrepriſe ſur Toulon avoit réüſſi, que n'auroient pas dit les Politiques de France contre l'évacuation de la Lombardie & l'envoi des troupes Françoiſes en Eſpagne? C'eſt l'ordinaire de

ANNE. 1707.

l'homme de donner presque toujours dans l'extrêmité, soit qu'il blâme, ou qu'il loüe, & communément il fait plus d'usage de ses yeux que de sa raison. C'est le succès qui détermine & qui fixe son jugement, & ce seroit un paradoxe bien étrange, si on entendoit dire qu'il est quelquefois arrivé qu'un Général victorieux étoit un étourdi, & que celui qui avoit été battu étoit un grand Capitaine.

Lignes de Stolhoffen forcées.

Ces négociations ne firent rien perdre de l'activité avec laquelle on se préparoit de part & d'autre à entrer en campagne. Il faut en excepter les Allemands, qui se laissèrent prévenir & surprendre dans les fameuses lignes de Stolhoffen, que le Prince de Bade avoit fortifiées, pour couvrir ses Etats & Rastad sa belle maison de campagne. Il les avoit commencées dès l'année mil sept cens trois, & chaque année il les avoit perfectionnées & croïoit les avoir rendues imprenables. Ce Prince étoit mort le troisième ou quatrième jour de cette année, & le Marquis de Brandebourg Bareith lui avoit succédé dans la place de Général des armées de l'Empereur. Le Maréchal de Villars commandoit l'armée ennemie. Tout l'hiver il avoit médité les moïens de s'emparer de ces fameuses lignes qui faisoient la sureté de l'Empire ; il avoit même fait les préparatifs nécessaires pour l'exécution. Il se rendit à Strasbourg le dix de Mai. Son armée devoit être de soixante-six bataillons & cent huit escadrons. L'équipage d'artillerie étoit de soixante-quatre pièces de canon. Dès qu'il fut arrivé, il forma un camp de dix bataillons & de quarante-huit escadrons au village de Kell & répandit le reste de son infanterie le long du Rhin depuis Offendorf jusqu'à Lauterbourg & depuis Lauterbourg jusqu'à Weissembourg.

L'armée de l'Empire auroit dû être du moins aussi forte que celle des François; mais il s'en falloit bien qu'on eût tenu les paroles qu'on avoit données à la conférence d'Heilbron. A peine y avoit-il vingt-deux mille hommes pour garder cette longue étendue de lignes : C'étoit pourtant assez, si on eût été sur ses gardes ; mais on se laissa surprendre.

Ces lignes s'étendoient depuis Drusenheim jusqu'aux montagnes de la Forêt noire. La droite de ces lignes appuïoit au Rhin. L'isle de Dalunde extrêmement fortifiée en gardoit la tête & coupoit au Fort Louis & à Strasbourg la communication du Rhin. Cette isle & les lignes communiquoient par le moïen d'un pont; de-là elles passoient au village de Stolhoffen. Tout l'espace entre ce village & le Rhin étoit inondé par le moïen de fortes digues maçonnées, que le Prince de Bade avoit fait faire par des Ouvriers Hollandois. Ces inondations, quoiqu'impratiquables d'elles-mêmes, étoient encore défendues par des retranchemens à redans & par de bonnes redoutes palissadées de distance en distance. La chaussée qui conduit à Stolhoffen étoit défendue par des ouvrages de terre palissadez, ce qui rendoit cette partie des lignes inaccessible. Les mêmes inondations continuoient depuis Stolhoffen jusqu'à Bruhl, petit bourg bien retranché par des ouvrages de terre palissadez. Les lignes depuis ce lieu s'étendoient aux montagnes qui étoient retranchées jus-

ques sur le sommet. Les inondations ne regnant plus, on avoit retranché cet intervalle avec plus de soin, les parapets étoient fort épais, les redoutes multipliées, les fossez plus profonds, les glacis si bien pratiquez qu'on voïoit de tous côtez à la portée du mousquet. Cet espace d'environ un demi-quart de lieüe d'étendue étoit le seul endroit par où les lignes pussent être insultées, encore falloit-il pour l'entreprendre être maître de l'Isle du Marquisat.

Cette isle, située vis à vis du Fort Louis, est formée par le Rhin, qui coule entre elle & le Fort Louis, & par la rivière de Stolhoffen, qui se joint en cet endroit à un bras du Rhin & la sépare de la terre. Depuis que les Ennemis s'en étoient emparez, on avoit fait sur le bord opposé un double retranchement en amphithéatre, pour empêcher le passage de cette rivière, qui entouroit le flanc des lignes. Ces doubles retranchemens finissoient vis-à-vis l'extrêmité de cette côte. Depuis cet endroit jusqu'à Philisbourg il y avoit le long du Rhin des redoutes de distance en distance, qui défendoient le passage de ce fleuve. Toutes ces redoutes & en général toutes ces lignes étoient bien munies d'artillerie, il n'y manquoit pas même des hommes. Il y manquoit seulement des hommes vigilans pour ne se pas laisser surprendre, ou des hommes fermes qu'une surprise ne déconcertât point jusqu'à fuir sans faire la moindre résistance.

Description de cette Action.

Entre Lauterbourg & Hagenbach est une isle nommée Neubourg. On avoit exactement reconnu le bras du Rhin qui la séparoit de la terre & il étoit aisé d'y construire un pont de bateaux, sans être apperçu, parce que les Allemands se contentoient de garder les bords du Rhin de leur côté & n'avoient mis personne dans cette isle. Ce fut par cet endroit négligé que le Général ennemi projetta de faire passer le gros de ses troupes, pendant qu'il feroit faire de fausses attaques par l'isle du Marquisat & par celle de Dalunde, & qu'il marcheroit lui-même de l'autre côté du Rhin droit aux lignes de Biehl pour y attirer une bonne partie des Allemands. Son dessein rangé & ses mesures prises, il ne parla plus que de parties de plaisir. Le dix-neuf de Mai, il invita les Dames de Strasbourg à un grand souper, qui fut suivi d'un bal, à la fin duquel il partit avec l'Etat Major de l'armée & alla se mettre à la tête de quarante-cinq escadrons & dix bataillons qui campoient au-delà du Rhin proche de Kehl. Il se fit voir le plus qu'il put, afin qu'on le rapportât à ceux qui gardoient les lignes du côté de Biehl, & qu'ils ne doutassent pas un moment que la grande attaque ne se fit de ce côté-là. Les troupes ennemies entrerènt dans l'isle de Neubourg sans être apperçues, s'y retranchèrent & y établirent quelques batteries de canon, à la faveur desquelles ils gagnèrent l'autre rivage du Rhin. Dans le même tems, de fausses attaques se faisoient du côté de l'isle du Marquisat & de Dalunde. Le Général de l'armée Impériale, voïant qu'inutilement on disputeroit le terrein, donna ordre à ses troupes de se retirer, ce qu'elles firent avec un peu trop de précipitation. L'Ennemi trouva dans les postes abandonnez, outre un fort grand nombre de canons & beaucoup de bagages, quarante

ANNE. 1707.

mille sacs d'avoine, quarante mille de blé ou de farine, un pont de bateaux, plusieurs pontons & de quoi habiller plusieurs régimens.

Le passage & la prise des lignes n'étoit pas un grand exploit de guerre. Il n'en coûta qu'un seul homme aux François & peut-être deux cens aux Allemands. Mais le défaut de gloire fut abondamment réparé par la grande quantité de munitions de guerre & de vivres qu'ils trouvèrent dans différens postes dont ils s'emparèrent. Ils étendirent les contributions dans une grande partie de l'Allemagne & en retirèrent des sommes immenses. Le Duché de Wirtemberg fut taxé à deux millions deux cens mille livres, la Principauté de Dourlach à deux cens vingt mille livres, le Marquisat de Bade à trois cens trente mille livres, & les autres Villes & païs à proportion. Le Maréchal de Villars ne s'oublia pas en cette rencontre. Les sauvegardes, qu'il accorda aux Particuliers qui en voulurent, le mirent en état, par l'achat de quantité de belles terres, d'établir sa maison aussi solidement que les plus anciennes. Sa fortune n'étoit pas si immense que celle du Duc de Marlborough, mais elle en approchoit. L'Allemagne ne fut délivrée de ses fraïeurs que vers la fin de Juillet; ce fut en ce tems-là que les troupes qui devoient la défendre se joignirent, excepté celles d'Hanovre, qui n'arrivèrent que lorsque l'Electeur vint prendre le commandement de cette armée, au lieu du Marquis de Bareith, qui avoit obtenu de l'Empereur la permission de se retirer, comme le Maréchal de Villeroi l'avoit obtenue de Louis XIV. après la bataille de Ramillies.

Le nouveau Général obligea les François de se réünir sur les bords du Rhin & de le repasser même pour couvrir l'Alsace & pour défendre leurs lignes de la Lautre. Il dissipa & leur enleva la partie d'un camp volant qu'ils avoient auprès d'Offembourg. Cette affaire fut bien conduite, &, sans faire beaucoup de mal à l'Ennemi, qui se retira sous le canon de Kell, parce qu'on s'amusa à piller son camp au lieu de le poursuivre, elle fit beaucoup d'honneur au nouveau Général & rétablit un peu la réputation des armes de l'Empire & de l'Empereur. Ce Prince fit faire d'autres lignes à Etlingen aussi utiles que celles dont l'Ennemi s'étoit emparé, & moins étendues, & plus aisées à défendre. La campagne ne finit que vers la fin d'Octobre.

Les disgraces de l'Allemagne devoient être d'autant plus sensibles à la Grande-Bretagne & aux Etats Généraux, qu'on les y avoit prévues & qu'on avoit fait mille efforts pour déterminer l'Empereur & l'Empire à les prévenir. On se ressentit en Flandre de cette mauvaise conduite, parce que, malgré l'indignation qu'elle avoit excitée, on ne put s'empêcher de laisser en Allemagne plusieurs troupes qui, rendues en Flandre, auroient mis les armées d'Angleterre & de Hollande en état de faire ou d'entreprendre beaucoup plus qu'elles ne firent. Avant d'entrer dans le détail de ce qui se passa en Flandre, l'équité demande que je fasse remarquer que les Mécontens de Hongrie embarrassoient extrêmement l'Empereur & occupoient une grande partie de ses troupes. Il s'agissoit personnellement pour la Maison d'Autriche d'un Roïaume & d'une Principauté considérable, au lieu que sur le Rhin il ne s'agissoit que des Membres de l'Empire. Ainsi

on

Maréchal osât l'attendre, & qu'ainsi en marchant à lui, on s'assureroit la tranquillité du siége de Villéna.

Il croïoit apparemment être environné de l'éclatante réputation de Marlboroug. S'il avoit voulu se donner le tems de réfléchir, il lui seroit venu plusieurs raisons de ne pas combattre, du moins aussi fortes que celles qui le déterminèrent à le faire. Villéna n'étoit pas une de ces places importantes, qui demandent qu'on risque une bataille pour s'en rendre maître. Etant inférieur en cavalerie, il falloit du moins attendre que l'Ennemi eût quitté la plaine avant que de l'attaquer. Il comptoit beaucoup sur la bravoure des Anglois; mais il devoit se défier de celle des Portugais. La bataille perdue, il n'avoit plus de ressource que dans les secours qui pouvoient lui venir par mer, au lieu qu'actuellement les troupes de France étoient sur les frontières d'Espagne, sans compter un corps de troupes de cette Nation qui étoit en Catalogne. Enfin il devoit se souvenir que, dans un Conseil tenu à Valence le quinze Janvier, la plûpart avoient été d'avis de se tenir sur la défensive en Espagne, du moins jusqu'à ce qu'on sût quel tour prendroient les affaires d'Italie & qu'on fût assuré du tems de l'arrivée des flottes; avis qui méritoient d'autant plus d'être suivis qu'ils étoient suggérez par le Duc de Savoie & par le Prince Eugène.

Le conseil du Général fut suivi; le vingt-cinq d'Avril de grand matin on marcha aux ennemis sur quatre lignes en fort bel ordre: vers midi on arriva à leur vûe. Il étoit en bataille presqu'au milieu de la plaine d'Almanza. La droite s'étendoit jusqu'à une hauteur où elle étoit appuïée. On laissa au Comte de Galloway tout le tems & tout le terrein nécessaire pour mettre son armée en bataille; on ne le chicana en aucune façon. Il sembloit que les deux armées s'étoient appellées en duel & qu'on auroit perdu son honneur, si on avoit attaqué son ennemi avant qu'il fût prêt à se battre; en effet c'étoit une affaire d'honneur, dont le succès dépandoit uniquement de la valeur des troupes & de l'habilité des chefs. Le Comte de Galloway donna autant d'étendue à ses deux lignes qu'en avoient celles des Ennemis. Comme il étoit inférieur en nombre, ses troupes étoient nécessairement moins serrées & les intervalles des bataillons & des escadrons étoient plus grands. Pour suppléer au défaut de cavalerie, il s'avisa d'entremêler ce qu'il en avoit avec de l'infanterie. Il commença à former sa droite par cinq escadrons, ensuite cinq bataillons, & ce même ordre il le suivit dans les deux lignes. Cette méthode pouvoit être bonne, mais elle n'a point été suivie. L'Ennemi témoin de cette nouvelle disposition ne changea rien à la sienne.

Dès que le Comte de Ruvigny, ou Galloway, fut en état, il passa le ravin, qui auroit pû couvrir la droite du Maréchal de Berwick, s'il avoit voulu s'en servir; mais il en laissa le passage libre, n'étant point fâché qu'une partie de l'armée qui venoit le combattre fût comme enfermée entre ce ravin & ses troupes. Tandis que Galloway s'avançoit en ordre de bataille, Berwick parcourut son armée & fit aux Espagnols cette harangue militaire courte, mais fort vive. *Soutenez votre réputation de fer-*

ANNE. 1707.

avec le Duc d'Hanovre, l'Electeur de Mayence & le Comte de Wratiflau de la part de l'Empereur, & avec plusieurs Princes & Députez des Cercles de l'Empire. Le Général, à qui tout le monde rendoit justice & qui se la rendoit aussi lui-même, craignoit extrêmement une paix, qui auroit rendu ses grands talens inutiles. Les disgraces souffertes en Espagne & en Allemagne lui faisoient appréhender qu'on ne fût cette année plus disposé à écouter des propositions pacifiques que l'année dernière. Son but dans son voïage étoit, non-seulement d'éloigner ces pensées, mais encore d'animer à faire la guerre avec une nouvelle vigueur, & il assuroit de la part de la Reine qu'elle ne penseroit point à la paix, jusqu'à ce que les Alliez eussent obtenu de la France ce qu'ils demandoient & qu'on eût réduit cette Monarchie sur le pied où elle étoit sous Louis XIII. Le Capitaine négociateur pressa fort ces Princes & Seigneurs de fournir de bonne heure leur contingent & d'augmenter leurs forces de trente mille hommes pour la campagne prochaine. Les membres de l'Empire rejettèrent absolument cette proposition. Le Duc fertile en expédiens proposa que l'Empereur, l'Angleterre, les Provinces-Unies fournissent chacun dix mille hommes. A cette proposition l'Envoïé de l'Empereur jetta les hauts cris. Elle n'effraïa guères moins le Seigneur de Geldermalsen. Il soutint fortement que la République étoit épuisée par les dépenses extraordinaires qu'elle avoit faites pour soutenir la diversion d'Espagne, de Portugal & de Piémont. En vain le Duc protesta que la Reine & lui n'oublieroient rien pour engager le Parlement à contribuer à la plus grande partie de cette augmentation. On ne voulut consentir à rien, & on ne le pouvoit. Ainsi, dit un Historien, le Duc de Marlborough retourna en Angleterre, également mal satisfait de son voïage sur le Rhin, de sa campagne & de sa négociation de Francfort.

Je ne doute en aucune façon que quelque Admirateur de ce fameux Général ne trouve mauvais que j'aïe attribué à son aversion pour la paix les mouvemens qu'il se donnoit pour animer & pour soutenir le courage des Alliez. Qu'on me dise donc à quel autre motif il falloit les attribuer? Etoit-ce par attachement pour la Maison d'Autriche, qu'il vouloit lui faire rendre tout ce que Louis XIV. lui avoit enlevé? Un pareil attachement dans un Anglois Protestant approcheroit fort de ce qu'on appelle folie. Etoit-ce par haine contre la France? Il fut toujours plein de politesse & d'humanité pour les François, qui tombèrent entre ses mains. Etoit-ce persuasion que la sureté de l'Angleterre étoit attachée à l'abaissement de la Maison de Bourbon & à l'accroissement de la Maison d'Autriche? Il suffit de répondre qu'il avoit quelque bon sens & quelque pénétration. Etoit-ce par zele pour la Religion Protestante en général, ou pour l'Eglise Anglicane, qu'il vouloit affoiblir la France, afin qu'elle ne pût entreprendre de leur nuire? Quoiqu'un Historien de sa vie le fasse communier à la manière de l'Eglise Anglicane, la veille ou le jour de la bataille d'Hochstet, tout le monde convient que la dévotion, la piété, sur tout cette piété ardente & zélée ne fut jamais son caractère. Etoit-ce par zele pour la Reine, à qui la France disputoit ce titre? Il savoit trop bien la disposition de cette

Couronne à contenter Anne ſur cet article. Il faut donc en revenir à la raiſon que j'ai rapportée & avouer que le Duc de Marlborough, formé par Guillaume III. & rempli de ſes maximes & de ſon eſprit, aimoit la guerre pour ſa propre ſureté & pour ſon propre intérêt, à quoi j'ajoute qu'il avoit d'autant plus de raiſons de l'aimer que juſqu'alors elle lui avoit été infiniment glorieuſe.

Les ſujets qu'il avoit de craindre le découragement des Alliez n'étoient que trop ſolides. Les ſuccès du Maréchal de Villars ſur le Rhin étoient propres à inſpirer des penſées de paix à des Princes & à des Peuples qui ne ſe piquoient point de s'épuiſer pour ce qu'on appelloit l'équilibre de l'Europe. Ce qui eſt certain, c'eſt que, ſi pluſieurs avoient été libres, ils auroient accepté volontiers la neutralité offerte par la France. Le malheur arrivé en Eſpagne & les grandes ſuites qu'il eut étoient encore ſans comparaiſon plus capables de faire de mauvaiſes impreſſions.

Dès la fin de l'année paſſée, les affaires d'Eſpagne avoient commencé à prendre un mauvais tour pour Charles III. Les Eſpagnols s'étoient animez en faveur de Philippe & lui avoient donné les marques les plus ſolides de leur zele, je veux dire des troupes & de l'argent. Juſqu'à ces diſgraces, ils avoient laiſſé aux François le ſoin de le défendre, & d'ailleurs par leur froideur & leur indifférence ils vouloient lui faire ſentir qu'ils étoient mécontens, non de lui-même, mais de quelqu'un de ceux à qui il avoit donné ſa confiance. Louis XIV. extrêmement déconcerté par les grandes pertes qu'il avoit eſſuïées preſque de tous côtez, étoit bien réſolu de ne pas riſquer ſes Etats, pour procurer un Roïaume à ſon Petit-fils. Il vouloit à la vérité l'aider. Mais convaincu qu'il le feroit inutilement, ſi les Eſpagnols lui étoient contraires, ou n'avoient pour lui que de l'indifférence, il vouloit s'aſſurer de leur affection, ou la ranimer & la rendre plus efficace qu'elle n'avoit été.

Affaires d'Eſpagne.

Il donna ordre à ſon Ambaſſadeur à Madrid d'aſſembler les Grands d'Eſpagne & de leur dire de ſa part, qu'ils avoient eux-mêmes demandé ſon Petit-fils pour leur Roi & qu'il avoit lieu de s'étonner du peu d'efforts qu'ils faiſoient pour défendre leur propre choix: Que malgré les engagemens, qu'ils avoient pris d'eux-mêmes, il ne prétendoit point leur faire violence & qu'ils pouvoient lui renvoïer ſon Petit-fils, s'ils vouloient ceſſer de le reconnoitre pour leur Roi: Qu'auſſi bien les ſacrileges horribles qui ſe commettoient en Eſpagne par les troupes Proteſtantes, lui faiſoient plus d'horreur que l'élevation de ſon Petit-fils ſur le Trône d'Eſpagne ne lui avoit fait de plaiſir: Que s'ils perſiſtoient dans leur premier ſentiment, ils devoient changer de conduite & devenir auſſi ardens qu'ils étoient fideles: Qu'attaqué de toutes parts comme il étoit, il ne pouvoit ſeul leur conſerver leur Roi: Que s'ils concouroient avec lui, il eſpéroit qu'ils réüſſiroient: Qu'au reſte s'il y avoit quelque ſujet de mécontentemens, ils ſeroient les maitres de les réformer comme ils jugeroient convenir.

Ce diſcours fit ſon effet, le Duc de Medina Celi répondit pour tous que la Nation étoit dans les mêmes ſentimens, qu'elle en donneroit des

ANNÉ. 1707.

marques efficaces, & que, dès qu'on vouloit bien lui donner satisfaction sur certains griefs, qui après tout n'étoient pas essentiels, il n'étoit rien qu'elle ne fît & à quoi elle ne s'exposât pour marquer son dévouement. « S'il en est, ajouta-t'il, qui pensent autrement, ils peuvent se retirer en li» berté. Mais si dans la suite ils venoient à changer, ils peuvent s'attendre à » laisser leur tête sur un échaffaut & je consens d'y laisser la mienne, si jamais » je deviens coupable d'une pareille lâcheté. » Le sujet de l'assemblée & le résultat devinrent publics. Le Peuple entra dans les mêmes sentimens & chacun s'empressa à dégager la parole que le Duc de Medina Celi avoit donnée pour tous. Cette digression sert trop à faire connoître la générosité du caractère Espagnol pour qu'on la condamne.

La Reine & la Hollande à leur tour ne négligèrent rien de ce qui pouvoit dépendre d'elles pour soutenir les affaires de Charles III. On lui fit de grosses remises d'argent & on lui envoïa dix mille hommes de bonnes troupes, avec quantité d'armes & de munitions. Mais le trop de bravoure ou de confiance d'un Général en ses lumières & en la valeur des troupes rendit inutiles les grands efforts & les dépenses excessives qu'on avoit faites.

Dès qu'on put entrer en campagne, le Lord Galloway assembla son armée dans le Roïaume de Valence; elle étoit forte de cinquante-&-un bataillons & de soixante & dix escadrons. Celle qu'il avoit en tête étoit de cinquante-deux bataillons & de soixante & seize escadrons; elle étoit commandée par le Duc de Berwick fils naturel du Roi Jacques. Ce Seigneur étoit un homme d'un vrai mérite, & c'est à ses talens pour la guerre plûtôt qu'à sa naissance qu'il doit son élévation aux premiers emplois de la guerre. Il a rendu à la France de grands services, &, ne fût-ce que celui dont je vais parler, il peut se glorifier d'avoir païé tout ce qu'elle a fait pour lui.

Bataille d'Almanza.

Le Général Galloway assembla le premier ses troupes & voulut d'abord attaquer l'Ennemi, dont les forces n'étoient pas encore jointes; elles le furent le seize d'Avril. Alors Galloway retourna sur ses pas & s'attacha au siége du château de Villena. Le Duc de Berwick qui lui étoit supérieur en troupes, sur-tout en cavalerie, ne balança pas à le suivre & vint camper le vingt-deux à Almanza distante de quatre ou cinq lieuës de Villéna. L'armée du Roi Charles, ou plûtôt de la Reine & des Hollandois, couvroit le siége & étoit campée entre Almanza & Villéna, la droite à Fuente & la gauche à Alforine. Dès qu'il sut que Berwick approchoit, il assembla le Conseil de guerre & opina fortement pour la bataille. C'est la première faute qu'il fit. Tout Supérieur, qui propose son avis avec chaleur, demande de l'approbation, non du conseil. Les raisons de ce Capitaine étoient que le Maréchal avoit dessein de secourir Villéna, ou de lui couper la communication avec Valence, d'où il tiroit ses vivres: qu'il valoit mieux le prévenir que d'en être prévenus: Qu'il faudroit dans la suite, ou le combattre, ou lui abandonner le Roïaume de Valence, les magazins qu'il avoit sur cette frontière étant épuisez: Qu'il convenoit mieux de le combattre actuellement que d'attendre à le faire lorsqu'il auroit été joint pas les secours qui lui venoient de France: Qu'après tout, il ne croïoit pas que le

Maréchal osât l'attendre, & qu'ainsi en marchant à lui, on s'assureroit la tranquillité du siége de Villéna.

Il croïoit apparemment être environné de l'éclatante réputation de Marlboroug. S'il avoit voulu se donner le tems de réfléchir, il lui seroit venu plusieurs raisons de ne pas combattre, du moins aussi fortes que celles qui le déterminèrent à le faire. Villéna n'étoit pas une de ces places importantes, qui demandent qu'on risque une bataille pour s'en rendre maître. Etant inférieur en cavalerie, il falloit du moins attendre que l'Ennemi eût quitté la plaine avant que de l'attaquer. Il comptoit beaucoup sur la bravoure des Anglois; mais il devoit se défier de celle des Portugais. La bataille perdue, il n'avoit plus de ressource que dans les secours qui pouvoient lui venir par mer, au lieu qu'actuellement les troupes de France étoient sur les frontières d'Espagne, sans compter un corps de troupes de cette Nation qui étoit en Catalogne. Enfin il devoit se souvenir que, dans un Conseil tenu à Valence le quinze Janvier, la plûpart avoient été d'avis de se tenir sur la défensive en Espagne, du moins jusqu'à ce qu'on sût quel tour prendroient les affaires d'Italie & qu'on fût assuré du tems de l'arrivée des flottes; avis qui méritoient d'autant plus d'être suivis qu'ils étoient suggérez par le Duc de Savoie & par le Prince Eugène.

Le conseil du Général fut suivi; le vingt-cinq d'Avril de grand matin on marcha aux ennemis sur quatre lignes en fort bel ordre: vers midi on arriva à leur vûe. Il étoit en bataille presqu'au milieu de la plaine d'Almanza. La droite s'étendoit jusqu'à une hauteur où elle étoit appuïée. On laissa au Comte de Galloway tout le tems & tout le terrein nécessaire pour mettre son armée en bataille; on ne le chicana en aucune façon. Il sembloit que les deux armées s'étoient appellées en duel & qu'on auroit perdu son honneur, si on avoit attaqué son ennemi avant qu'il fût prêt à se battre; en effet c'étoit une affaire d'honneur, dont le succès dépandoit uniquement de la valeur des troupes & de l'habilité des chefs. Le Comte de Galloway donna autant d'étendue à ses deux lignes qu'en avoient celles des Ennemis. Comme il étoit inférieur en nombre, ses troupes étoient nécessairement moins serrées & les intervalles des bataillons & des escadrons étoient plus grands. Pour suppléer au défaut de cavalerie, il s'avisa d'entremêler ce qu'il en avoit avec de l'infanterie. Il commença à former sa droite par cinq escadrons, ensuite cinq bataillons, & ce même ordre il le suivit dans les deux lignes. Cette méthode pouvoit être bonne, mais elle n'a point été suivie. L'Ennemi témoin de cette nouvelle disposition ne changea rien à la sienne.

Dès que le Comte de Rurigny, ou Galloway, fut en état, il passa le ravin, qui auroit pû couvrir la droite du Maréchal de Berwick, s'il avoit voulu s'en servir; mais il en laissa le passage libre, n'étant point fâché qu'une partie de l'armée qui venoit le combattre fût comme enfermée entre ce ravin & ses troupes. Tandis que Galloway s'avançoit en ordre de bataille, Berwick parcourut son armée & fit aux Espagnols cette harangue militaire courte, mais fort vive. *Soutenez votre réputation de fer-*

ANNE. 1707.

meté dans le parti que vous avez pris; faites revivre celle de valeur dont votre Nation a donné si souvent des preuves éclatantes; jugez ce que vous devez attendre d'un Roi, qui, pour règner sur vous malgré vous, expose vous & votre Religion à la fureur & à l'impiété des Hérétiques.

Sur les trois heures après midi, Galloway se mit à la tête des Dragons Anglois & marcha à l'Ennemi malgré le feu d'une batterie de canon postée sur une hauteur qui le prenoit en flanc. Dès qu'il fut à cent pas de l'aile droite qu'il alloit attaquer, il s'ébranla pour la charger. La cavalerie Espagnole, loin de fuir comme il s'y étoit attendu, le reçut avec beaucoup de fermeté, elle le poussa même, le renversa & lui fit perdre quelques cens pas de terrein. Le feu d'infanterie qu'elle rencontra fort vif la repoussa & fit avancer par sa gauche cinq bataillons Anglois, à dessein de prendre en flanc l'infanterie Ennemie découverte alors & dénuée de cavalerie. Mais le Maréchal de Berwick fit dans ce tems avancer la droite de sa seconde ligne, pour donner le tems à la cavalerie de la première de se rallier à sa faveur, & s'étant apperçu de la manœuvre des cinq bataillons, il fit avancer une brigade, qui fermoit la droite de la seconde ligne de son infanterie, pour aller à leur rencontre & empêcher leur dessein. Ces deux troupes d'infanterie se rencontrèrent & se chargèrent. La partie n'étoit pas égale, une brigade d'infanterie étant ordinairement de huit ou neuf bataillons, celle des Ennemis essuïa de trente pas la décharge des cinq bataillons Anglois. Elle marcha ensuite tête baissée, fit sa décharge à bout touchant, mit la bayonnette au bout du fusil, les fit reculer en désordre, & sans leur donner le tems de se rallier, elle les mena batant jusqu'au ravin, qui arrêtant & embarrassant leur fuite, lui donna le moien de les joindre & d'en faire un grand carnage. L'Ennemi profita de ce succès & fit charger la cavalerie, qui s'étoit avancée pour soutenir les cinq bataillons qui fuïoient. Elle fut aussi culbutée & presque taillée en pièces avec le reste de ces bataillons.

Les affaires alloient mieux à la droite de l'aîle gauche. Deux brigades Ennemies renversèrent d'abord la première ligne sur la seconde; mais une brigade Hollandoise mit en déroute une troupe Espagnole, qui couvroit le flanc des deux brigades qui se croïoient victorieuses, & les attaqua par cet endroit, tandis que d'autres troupes d'infanterie & de cavalerie les attaquoient de front. Elles reculèrent & une des deux fut poussée assez loin; mais l'autre se rallia à la faveur d'un fossé & par son feu arrêta & fit reculer deux escadrons qui l'avoient poursuivie. Le Chevalier d'Asfeld Lieutenant Général dans l'armée Françoise s'apperçut de ce désordre. De crainte que la fraïeur ne se communiquât aux autres troupes, il envoïa un Aide de camp les avertir de ne point s'étonner, que cette retraite se faisoit par son ordre, afin d'attirer & d'engager davantage les troupes Portugaises & Hollandoises. Ce message fut soutenu par quatre escadrons que le Duc de Berwick tira de la droite de sa seconde ligne. Ce secours rendit le courage aux brigades maltraitées. Elles attaquèrent les bataillons Hollandois de front, tandis que ces quatre esca-

drons les prenoient en flanc. Comme on avoit négligé de les faire soutenir, ils se défendirent en braves gens & se firent presque tous tailler en pieces.

Le Lord Galloway, ou celui qui commandoit de ce côté-là, fit une grande faute de n'avoir pas fait occuper par son infanterie le grand vuide, laissé par les trois brigades Ennemies, que les bataillons Hollandois avoient fait reculer. Peut-être n'en eut-il pas le tems. Car, dès que l'ennemi s'en fut apperçu, il le fit remplir par une partie de l'infanterie de sa seconde ligne, à la tête de laquelle quatre Officiers Généraux se mirent à pied pour l'animer.

Il n'y avoit encore rien de décidé, quand le Duc de Berwik fit ébranler sa gauche pour attaquer l'aile droite, où étoient la plus part des Portugais commandez par le Marquis das Minas. La cavalerie commença, &, dès la seconde charge, celle des Portugais prit la fuite & abandonna son infanterie. Les bataillons qui ne se réünirent point furent taillez en pieces. Ceux qui se réünirent & formèrent un corps soutinrent plusieurs fois l'attaque des vainqueurs, jusqu'à ce que s'appercevant qu'on faisoit avancer deux brigades pour les prendre en flanc, ils se retirèrent en assez bon ordre vers les montagnes, où ils se sauvèrent, hors quelques bataillons Portugais, qui se laissèrent entamer par la cavalerie qui les poursuivoit & qui furent taillez en pieces. Au milieu de cette fuite, un regiment Portugais répara l'honneur de sa Nation, en se sacrifiant d'une manière bien éclatante. Attaquez de tous côtez par de la cavalerie & de l'infanterie, il se soutint si bien qu'il ne put être rompu. Il se laissa tailler en pieces plutôt que de se rendre, tous furent tuez dans leur rang.

Le Comte de Galloway à l'aile gauche se soutenoit encore malgré les grands échecs qu'il avoit reçus. Mais le Duc de Berwick victorieux par tout ailleurs étoit en état de l'accabler par le nombre. Il le fit charger par neuf bataillons & sept ou huit escadrons de troupes fraiches jointes à celles qui l'avoient déja attaqué avec succès. Tout plia; la cavalerie rompue, on se jetta sur l'infanterie abandonnée qui fit des prodiges de valeur, mais qui pourtant fut taillée en pieces, excepté treize bataillons qui se retirèrent sur une hauteur, où ils furent obligez de rester, parce que l'Ennemi avoit eu la précaution, dès qu'il avoit vû la victoire se déclarer pour lui, de faire saisir les passages des Montagnes vers le Roïaume de Valence. Ils furent investis le soir même & contraints le lendemain matin de se rendre prisonniers de guerre. Quelques Brigadiers qui avoient combattu au centre rassemblèrent plusieurs soldats dispersez des régimens Anglois, & les aïant joints aux Hollandois & aux Portugais qui avoient été ralliez par un Général Portugais, ils formèrent un corps de deux mille hommes, qui furent longtems poursuivis. Le Comte de Galloway blessé au visage de deux coups de sabre se retira à Tortose avec trois mille chevaux, ce fut tout ce qu'il ramassa de sa défaite.

L'Ennemi fut maître du champ de bataille & de l'artillerie qui con-

ANNE. 1707.

sistoit en vingt-quatre pièces de canon. Il prit cent vingt tant drapeaux qu'étendards & presque tous les bagages. Il resta cinq mille morts, presque tous Anglois & Hollandois, parce que les Portugais s'étoient mis de bonne heure en sureté & que les Espagnols irritez pour quelque cruauté commise mal à propos, ne firent dans les commencemens aucun quartier. Le nombre des prisonniers fut encore plus grand que celui des morts. Entre les premiers étoient six Maréchaux de Camp, six Brigadiers, vingt Colonels & huit cens autres Officiers. Le Marquis das Minas Général des Portugais fut aussi blessé. Il perdit ses équipages, & sa Maitresse, vêtue en Amazone, fut tuée à côté de lui. En un mot cette bataille fut une espèce d'Hochstet, presqu'aussi fatal aux affaires du Roi Charles que celui d'Allemagne l'avoit été au Duc de Baviere. La seule consolation qu'on eut, c'est que les Anglois se battirent comme des lions & soutinrent parfaitement leur réputation de bravoure. Ils pouvoient encore dire qu'ils étoient commandez par un François & qu'ils avoient été battus par un Anglois.

La perte entière des Roïaumes de Valence & d'Arragon & d'une partie de la Catalogne furent la suite de la bataille d'Almanza, comme la perte de la Bavière, de la Flandre Espagnole, du Duché de Milan avoient été la suite des batailles d'Hochstet & de Turin. Le Duc d'Orleans, qui étoit arrivé à l'armée le lendemain de l'action, recueillit les fruits de la victoire. Tout ce qui n'avoit point de forte garnison prévint par sa soumission l'arrivée du vainqueur. La peine méritée par la défection précédente fut commuée en fortes amendes, qui punirent suffisamment ces peuples & qui furent fort utiles aux victorieux.

Galloway étoit absolument hors d'état de tenir la campagne, manque de chevaux, de bagages & d'infanterie qui avoit été absolument ruinée. La perte étoit si grande, que dans le camp Ennemi, après la bataille, les chevaux se donnoient pour un écu, les habits pour quinze sols, les fusils pour quatre, & prenoit les mules qui vouloit. Le lendemain de la bataille, le Duc d'Orleans fit partir un corps de cavalerie après les fuïards. Ils firent plus de quinze cens prisonniers, &, après trois lieues de marche, ils trouvèrent les bagages au nombre de quatre cens chariots avec plusieurs carosses & plusieurs chaises de poste. Dans les chemins qui environnoient le camp on trouva assez d'armes pour en fournir six mille Habitans de la Manche.

Suites de la Bataille d'Almanza.

Quoique la plûpart des forteresses fussent assez garnies de troupes & de munitions & qu'elles pussent arrêter les progrès de l'Ennemi, presque tous les Gouverneurs intimidez par la défaite, ne pouvant espérer de secours, effraïez par des menaces, se rendirent à la première sommation. Le fort de Requena où il y avoit environ cinq cens hommes & quatre pieces de canon donna le premier ce mauvais exemple qui ne fut que trop suivi.

Je me suis étendu sur la perte de cette bataille, pour faire sentir combien on en a imposé aux Anglois, pendant la dernière guerre, afin d'entreteni

treteni

tretenir l'ardeur qu'on avoit sû lui inspirer pour des avantages chimériques. Autant qu'on exagéroit les avantages, autant on diminuoit les pertes. Le fait dont il s'agit est encore assez récent pour que plusieurs de ceux qui liront cette histoire se rappellent ce que les nouvelles publiques disoient à Londres de la bataille d'Almanza. Selon elles, les Vainqueurs avoient perdu plus de monde que les Vaincus, & trois ou quatre bicoques avoient été le seul fruit de leur victoire. Charles III. ne pensoit & ne s'exprimoit pas de même dans un Mémoire présenté de sa part à la Reine. *Sa Majesté Catholique, connoissant l'ardeur avec laquelle votre Majesté a jusques ici emploïé tous ses soins pour la mettre en possession de toute la Monarchie d'Espagne, est persuadée que ce coup (la bataille d'Almanza) aussi fatal qu'imprévu lui aura causé une douleur extrême, voïant réculer si fort les espérances qu'on avoit de parvenir bientôt au but proposé. La défaite a été si générale que sa Majesté apprèhende fort qu'après la conquête des Roïaumes de Valence & d'Arragon, toutes les forces des Ennemis ne fondent de tous côtez sur la Catalogne, sur quoi sa Majesté vous fait les représentations suivantes.*

Premièrement. Le Roi n'auroit pas manqué de faire agir à l'ouverture de cette campagne les six mille hommes de ses propres troupes, si les subsides que votre Majesté lui a généreusement accordez n'avoient pas été si longtems en chemin & si les armes, les habits & autres choses ordonnées par votre Majesté n'avoient pas été jusqu'à présent retenues en Angleterre. Votre Majesté peut pourtant être assurée que le Roi auroit eu tout le soin imaginable de bien emploïer l'argent qu'il auroit reçu.

Secondement. L'infanterie de votre Majesté & des autres Alliez étant entièrement détruite, le Roi trouve nécessaire de lever incessamment une nombreuse infanterie pour garnir les places & les passages les plus importans. Pour l'exécution, il n'y aura pas de difficulté, la Catalogne étant fort peuplée & les Catalans fort propres à porter les armes. Mais comme votre Majesté jugera par sa prudence ordinaire que les subsides accordez ne suffiront pas pour ces nombreuses levées, le Roi espère qu'elle aura la bonté de les augmenter à proportion de ses besoins, & de ceux de ses Sujets qui viendront des Roïaumes de Valence & d'Arragon se jetter entre ses bras pour sauver leur vie & pour lui marquer leur zèle.

Troisièmement. Comme le Roi considère que le nombre des Officiers qui ont perdu la vie ou la liberté dans cette malheureuse bataille est fort grand, & que d'ailleurs il en faut beaucoup, tant pour les places & les châteaux qu'à la tête des troupes, il prie Votre Majesté de lui en envoïer le plus qu'elle pourra avec quelques hommes d'expérience & de considération pour les former & les emploïer où il conviendra.

Quatrièmement. Le Roi ne doute pas que Votre Majesté n'ait déja donné à l'Amiral Showel les ordres & les instructions nécessaires pour transporter les troupes qui pourront lui être accordées d'Italie, & il la prie très-instamment de vouloir ordonner de plus à cet Amiral que, dans cette malheureuse situation des affaires, il ne se retire point avec sa flotte que la Catalogne ne soit suffisamment à couvert des insultes des Ennemis. Le Roi croit qu'il seroit bon que cet Amiral conférât avec le Prince Eugène & avec le Duc de Savoie,

ANNE. 1707. Plaintes de Charles III.

Cinquièmement. L'expérience a fait voir que le Roi étant arrivé avec un petit corps d'armée en Catalogne, toute la Principauté se déclara d'abord pour lui, aussi bien que les Roïaumes de Valence & d'Arragon, & que ces Peuples animez par sa présence lui ont donné toute sorte de marques de fidélité & de zèle. Il est persuadé que sa présence à l'Armée auroit été de quelque utilité; mais sachant qu'on étoit fort peu disposé à avoir pour lui les égards convenables & qu'il y auroit été sans autorité ni pouvoir, il prit le parti de se retirer en Catalogne, où depuis le six d'Avril il n'avoit reçu aucune nouvelle de cette Armée, ni avant, ni depuis sa défaite. Delà vient que le Roi craignant que les efforts que Votre Majesté pourra faire à l'avenir n'aient pas un plus heureux succès, à moins que le commandement ne soit entièrement réglé, il se promet de la sagesse de Votre Majesté qu'elle mettra ordre à une affaire de cette conséquence, comme il l'en a déja fait prier plusieurs fois, assurant encore que, si Sa Majesté veut l'honorer de quelque confiance à cet égard, il tâchera de s'en bien acquitter.

Sixièmement. Le Roi laisse à disposition de Votre Majesté la quantité & la qualité des troupes qu'elle jugera à propos de lui envoïer, de même que ce qui concerne le tems & le lieu où elles seront envoïées, étant assuré que Votre Majesté comprend l'impossibilité qu'il y a de soutenir longtems le peu de troupes qui restent contre les forces supérieures & victorieuses de l'Ennemi.

Je ne pense pas qu'après ce Mémoire il se trouve quelqu'un qui doute de la vérité de ce que j'ai dit de la défaite d'Almanza & des faussetez qu'on en débita dans le tems, pour amuser les deux Peuples, sur qui retomboient tous les malheurs de la grande Alliance & aux dépens desquels ils se réparoient. On voit encore par ce Mémoire que les bonnes intentions de la Reine n'étoient pas fidèlement exécutées: Que ses Officiers se conduisoient avec beaucoup de hauteur, & qu'ils faisoient acheter par beaucoup de patience & de dissimulation les services qu'ils rendoient: Que du reste, malgré les ordres réïterez de Sa Majesté & les prières de Charles III, ils se conduisoient avec une grande licence & vivoient en Espagne comme dans un païs de conquête: Qu'ils vouloient dominer dans les conseils comme partout ailleurs, croïant mal à propos que par ces airs de hauteur & de suffisance ils soutenoient l'honneur de la Nation & donnoient une grande idée de leur propre mérite. Ce qu'on vient de dire est distinctement marqué dans une lettre écrite par ordre de Charles III. aux Généraux de l'armée qui combattoit pour lui & sur laquelle il n'avoit aucun pouvoir; elle commençoit ainsi.

Lettre qu'il écrit aux Généraux des Alliez.

Les Secretaires d'Etat au Marquis Das Minas & à Mylord Galloway. Aïant fait rapport au Roi de ce que vos Excellences ont agité dans la conférence de hier au soir, Sa Majesté nous a commandé de vous dire qu'aïant des avis certains que les François se préparent à entrer dans la Catalogne, & vos Excellences aïant représenté que vous avez des ordres positifs de ne faire aucun détachement de vos troupes, il est absolument nécessaire que Sa Majesté aille en Catalogne... Et Sa Majesté aïant fait réflexion sur ce que vos Excellences demandent instamment la présence du Roi à l'Armée pour appuïer les opérations, il nous a ordonné de vous dire que, comme vos desseins ne peuvent s'exécuter qu'à la fin de Mars, il y

a assez de tems pour que Sa Majesté se rende à l'Armée, dès qu'elle saura qu'elle se gouverne avec le bon ordre & la discipline, qui ne se sont point observez l'année dernière, & qu'elle pourra espérer que sa présence Roïale pourra servir de consolation à ses Sujets plûtôt que d'accroissement à leur affliction, voïant que leur Roi viendroit uniquement pour être témoin de leurs malheurs & des extorsions dont on les accable. Dans ces cas-là & étant assuré que ses ordres, du moins ses avis, ses sentimens & ses prières ne seront ni méprisez ni négligez, Sa Majesté donne parole qu'elle se mettra d'abord en chemin pour joindre l'Armée avec toute la diligence possible, ce qu'elle pourra faire de Catalogne aussi promptement & plus commodément que si elle restoit à Valence. Voilà ce que le Roi nous a ordonné de dire à vos Excellences, & parce que, faute de mémoire, nous pourrions avoir oublié quelques circonstances qu'il nous a commandé de vous communiquer, vos Excellences pourront, quand elles voudront, les apprendre de la propre bouche de Sa Majesté.

Ces reproches fâcheux & qui auroient si fort mérité l'attention de la Reine & du Parlement, ne tomboient point sur le Comte de Peterborough; ce Seigneur s'étoit fait aimer à la Cour de Portugal & à celle de Charles III. & par sa bonne conduite en Espagne il avoit en quelque sorte réparé l'odieux de sa vie passée. Il avoit pourtant été dépossédé de la commission dont il s'étoit bien acquitté, & sa place avoit été donnée à Stanhope, créature du Duc de Marlborough, qui lui avoit déja nui dans une autre occasion, aïant empêché que la commission de Capitaine Général des Colonies d'Amérique & de Gouverneur de la Jamaïque, que le Comte de Notsingham lui avoit fait avoir, ne fût scellée. Le Comte de Galloway, qui vouloit se faire un grand nom, ne pouvoit souffrir la sagesse & la modération des conseils du Comte de Peterborough, & soit qu'il eût contribué à son rappel, soit qu'il ne l'eût pas fait, il s'accommodoit beaucoup mieux avec Stanhope. Tous deux se firent un mérite de contredire les avis du Comte, & comme, en qualité d'amis du Duc de Marlborough, ils avoient le Ministère à eux, ils se firent donner les ordres qu'ils voulurent. C'est à eux qu'il faut attribuer la défaite d'Almanza & les pernicieuses suites qu'elle eut, aussi bien que l'aversion de la plus grande partie des Espagnols pour le parti de Charles III. Le seul avis du Comte de Peterborough suffisoit pour leur condamnation; il est si sage & si judicieux qu'on ne peut le lire qu'avec plaisir.

Avis du Lord Peterbourgh.

Pour la réputation des troupes & le crédit des Généraux les entreprises offensives ont beaucoup d'éclat; mais souvent pour l'intérêt public la défensive est plus utile. Les circonstances demandent des efforts vigoureux dans l'Italie ou dans l'Espagne. En Espagne la défensive nous assure la Couronne d'Arragon. Les troupes d'Italie peuvent seules donner le coup mortel, c'est-à-dire entrer en France. On ne peut prendre de parti sûr sans savoir l'état de la flotte. Si elle n'est pas supérieure, on ne peut rien faire du côté de l'Italie. En ce cas il faudra faire en Espagne les grands efforts, parce que la guerre y est d'une dépense inconcevable pour les Alliez. La campagne passée fait voir la difficulté de faire subsister une grosse Armée dans la Castille & qu'il est bien dangereux de s'y engager, aïant en tête une Armée supérieure en cavalerie. Il faut passer le Tage devant l'Ennemi, sans pontons &

ANNE. 1707.

avec des préparatifs fort médiocres. Les précipices de cette rivière & ses bords escarpez sont des fortifications naturelles. Si du côté d'Aranjués le passage est plus facile, il y a des plaines qu'on ne peut passer sans donner à l'Ennemi tout l'avantage qu'il peut espérer de sa supériorité en cavalerie, supériorité qui le met d'ailleurs en état de couper aisément les vivres dans un païs qui n'est guères abondant. Si on avance dans la Castille, sans prendre les précautions nécessaires pour la défense de la Catalogne, il faut gagner Madrid, ou tout perdre. On peut même douter que la prise de Madrid soit décisive, à moins qu'en même tems on ne détruise l'Armée ennemie. Au contraire, la perte de la Catalogne paroît indubitable, si les places ne sont mieux pourvues & fortifiées, & si on n'y envoie point de troupes, ou sur les frontières de l'Arragon, pour embarrasser les secours de France & rassurer les esprits allarmez de ce qu'on paroît vouloir les abandonner. Si on peut espérer d'avoir de bonne heure dans ces Mers une flotte supérieure, quelle nécessité peut-il y avoir de prendre des mesures téméraires & hazardeuses? La moindre disgrace ou les fatigues peuvent donner à nos troupes l'envie de déserter, & les Ennemis leur en donneront la facilité quand elles seront dans une situation favorable à se sauver.

Cette dernière réflexion étoit relative au grand nombre de Prisonniers François faits aux batailles d'Hochstet & de Ramillies, qu'on avoit contraints, à force de mauvais traitemens, de s'engager pour le service d'Espagne, service si décrié en Angleterre que les troupes auroient autant aimé être décimées que de s'y voir transporter.

On le rejette.

Charles III. jugea à propos de garder le silence sur cet avis, afin de ne point gêner les sentimens. Le Comte de Noïelles, Commandant des troupes Hollandoises, ni les Ministres du Prince, n'étoient point du tout pour l'offensive; mais le Comte de Galloway, soutenu de son Ami Stanhope, fit tant qu'à la pluralité des voix il fut résolu que les troupes des Alliez qui étoient dans le Roïaume de Valence, jointes à celles qu'on attendoit incessamment d'Angleterre & de Hollande, agiroient en un corps pour entrer dans la Castille par l'Arragon, parce que c'étoit de ce côté-là que le Tage étoit le plus facile à passer & que c'étoit le moïen le plus sûr pour conserver le Roïaume de Valence: Qu'on commenceroit par ruiner les magasins que les Ennemis avoient sur cette frontière, qu'on prendroit quelques forteresses pour s'assurer d'une retraite en cas de besoin, & que, s'il étoit possible, on tomberoit sur quelques corps des Ennemis avant qu'ils eussent assemblé toutes leurs troupes. Ce ne fut pas tant la beauté du projet & la force des raisons qui emportèrent la pluralité des voix, que la manière haute & le ton menaçant dont Stanhope s'y prit pour faire prévaloir son sentiment. Il déclara qu'il protesteroit au nom de la Reine, si l'opinion du Comte de Peterborough étoit suivie. « Sa Majesté Britannique & la Nation Angloise, ajouta-t'il, n'exposent pas le sang de leurs » Sujets & ne font pas une si prodigieuse dépense pour mettre leur Armée » en garnison, mais pour conduire le Roi à Madrid & assujettir l'Espagne ». Il écrivit le même jour quinze Janvier en Angleterre ce qui s'étoit passé dans ce Conseil: on peut juger qu'il n'oublia rien de ce qui pouvoit être

à son avantage. Le Comte de Sunderland, depuis peu Ministre d'Etat, parce qu'il avoit épousé une des filles du Duc de Marlborough, lui répondit le vingt-cinq du mois suivant, qu'il étoit étonnant & bien chagrinant que dans ce Conseil il n'y eût eu que lui & le Comte de Galloway qui eussent été pour l'offensive. Ce Ministre ajoutoit que la Reine avoit approuvé sa vigueur à opiner & qu'elle avoit même écrit à Charles III. dans les termes les plus forts pour appuïer son avis. « Bien des gens qui » savoient la situation de l'Espagne ne trouvoient pas, dit un Auteur, que » le Comte de Sunderland eût jugé avec assez de pénétration, & ils di- » soient même, soit par malice, soit seulement par indiscrétion, que se » croïant sans d'assez bonnes preuves un esprit sublime, il se précipitoit » souvent dans ses idées sans les bien peser ».

Prise de Lérida.

Le Comte de Galloway pendant ce tems-là s'étoit appliqué avec une diligence incroïable à réparer la perte de la journée d'Almanza. La flotte Angloise l'avoit fourni d'hommes & de provisions de toute espèce. Il avoit formé une nouvelle armée & mis les places fortes en état de faire une meilleure défense. Le Duc d'Orleans ne laissa pas vers la fin de Septembre de mettre le siége devant Lerida avec une armée de trente mille hommes. Le Prince de Hesse y fit une longue & vigoureuse défense & il ne tint pas au Lord Galloway qu'on ne forçât les François de se retirer. Son dessein étoit de tirer des troupes des garnisons & d'en composer un gros corps, à la tête duquel il se seroit mis, & il comptoit qu'un coup heureux, auquel il voïoit jour, rétabliroit les affaires en Espagne. Il le fit savoir au Roi Charles. Malheureusement il avoit irrité ce Prince par la sincérité de ses conseils. On eut plus d'égard au ressentiment de Charles qu'à ses intérêts. En un mot, pour lui plaire, on lui représenta Galloway comme un Général imprudent, on prétendit qu'il feroit périr l'armée dont on lui confieroit le commandement, on dissimula les grandes pertes que les Assiégeans avoient essuïées, enfin Lerida fut réduite à capituler au commencement de Novembre.

Entreprise sur Toulon manquée.

Si l'entreprise formée sur Toulon par le Duc de Savoie & par le Prince Eugene avoit réüssi, on se seroit aisément consolé du malheur arrivé en Espagne, & les troupes de France qui y étoient, seroient bien vîte accourues au secours. Outre que la marine de ce Roïaume eût été absolument ruïnée, ses plus belles Provinces auroient été exposées & il n'auroit pas été fort difficile de les en séparer. On l'a remarqué plusieurs fois: Quoique le secret soit l'ame des grandes entreprises, il est extrêmement rare qu'il soit gardé, sur-tout dans des affaires, qui demandent de grands préparatifs & le concert de différentes Puissances. Il ne le fut point en cette occasion, non plus qu'en tant d'autres. L'ennemi fut averti de ce dessein, dont l'exécution lui auroit été si fatale, & il fut assez heureux pour l'empêcher. Il n'y eût pourtant pas réüssi, si les deux Généraux eussent fait un peu plus de diligence & n'eussent pas tant craint de manquer de vivres. Leur armée étoit de quarante mille hommes, dont trente-quatre mille étoient d'infanterie & le reste de cavalerie. Elle ne se mit en

ANNÉ. 1707.

marche qu'au commencement de Juillet; elle l'auroit dû faire six semaines plûtôt; elle l'auroit fait avec succès.

Quelque précaution qu'eut pris l'Ennemi pour fermer les passages, il en avoit trop à garder pour y réüssir. Le Maréchal de Tessé, qui avoit par devers lui d'assez belles actions & qui étoit premier Ecuïer de la Duchesse de Bourgogne, fut opposé par Louis XIV. à deux des plus habiles Généraux de l'Europe, & ce qui fut plus étonnant encore, ce Général de faveur fit échouer leur entreprise. Le dix les Généraux firent reconnoître le Var, rivière qu'il falloit absolument passer pour entrer en Provence. L'ennemi travailloit à des retranchemens qui s'étendoient depuis la mer jusqu'aux montagnes de Saint Laurent. On trouva au-dessus de ces montagnes un endroit qui n'étoit point gardé. Le passage se fit sans autre difficulté que celle des chemins, que l'ennemi avoit rendu presque impratiquables, ce qui retarda de dix-huit heures la marche de l'armée. Outre la chaleur qui étoit fort grande, le dégât que les François avoient fait eux-mêmes dans ce païs, rendit les marches fort pénibles, manque de fourages pour les chevaux & de vivres pour les hommes. Le vingt-quatre on arriva à la vue de Toulon. Le même jour, la flotte Angloise qui avoit presque toujours côtoïé l'armée de terre, mouilla le long de la côte à une demi-lieue de cette place importante & débarqua les munitions nécessaires pour en faire le siége, entre autres cent pièces de canon de vingt-quatre, soixante & douze mille boulets, quarante mortiers & trente ou quarante mille bombes. Ce qui devoit animer à pousser l'entreprise avec vigueur, &, ce qui valoit mieux en un sens que la ville même, c'est qu'on étoit assûré qu'il y avoit dans le port douze vaisseaux du premier rang & vingt-huit du second.

On trouva beaucoup plus de difficultez qu'on n'avoit prévû. La place étoit abondamment fournie de vivres & de munitions. Le mauvais état des anciennes fortifications étoit suffisamment réparé par les ouvrages qu'on venoit d'y faire, & sur-tout par une armée bien retranchée qui la défendoit.

Siége de cette Ville.

Toulon n'est pas une grande ville, mais elle est de difficile accès, &, à moins qu'on ne soit maître des passages des montagnes, qui l'environnent d'un côté opposé à celui que la mer couvre, il est impossible de l'investir. Le port qui est un des meilleurs de la Méditerranée, est inaccessible par plusieurs Forts qui la défendent. Six mille pionniers & trois mille hommes de milice avoient un camp retranché sur la hauteur de Sainte Anne. La droite étoit appuïée au glacis de la place & le front de ce camp étoit bordé de cent pièces de canon. Le Maréchal de Tessé y établit vingt-six bataillons de vieilles troupes. Ce camp étoit à portée de fournir des Troupes au Fort de Sainte Catherine, que le Duc de Savoie étoit à portée de faire attaquer. Le Général François fit faire un second retranchement qui occupoit la gorge du mont Saint Antoine, par où passe le chemin de Marseille, & il y plaça dix bataillons. Il en fit encore un troisième, appuïé par la gauche au château de Messicy, presque sur le

bord de la petite rade, & il y fit entrer trois brigades d'infanterie, c'est-à-dire quinze bataillons. De plus on avoit fait sortir du port dans la petite rade deux vaisseaux de quatre-vingt-dix pièces de canon chacun, qui devoient extrémement incommoder les Assiégeans.

Malgré ces formidables apprêts de défense, on ne laissa pas de faire les approches & de se rendre maître de plusieurs postes détachez. On s'empara même de la hauteur de Sainte Catherine, poste important, puisque le fils du Maréchal de Tessé le défendoit. Cette hauteur dominoit la ville & pouvoit favoriser l'attaque du retranchement sur la hauteur de sainte Anne. On bombarda la ville & le port, où on brula deux vaisseaux & une cinquantaine de maisons. La nuit du quinze au seize d'Août, l'ennemi attaqua avec beaucoup de vigueur la hauteur de Sainte Catherine & la reprit. Il s'y établit si bien qu'on n'entreprit pas même de l'en chasser. Par cet évènement le siége se trouva aussi peu avancé au bout de trois semaines qu'il l'étoit en arrivant à la vûe de la place. La disette, les maladies, la désertion de la plûpart des François pris à la journée de Turin, qui s'étoient engagez, ou qu'on avoit engagez par force, déterminèrent à lever ce malheureux siége, qui coûta au moins dix mille hommes & des sommes immenses à l'Angleterre & à la Hollande. Les deux Généraux montrèrent leur habileté du moins dans leur retraite; ils la firent avec un grand ordre. On n'abandonna que ce qu'il falloit nécessairement abandonner pour que l'Ennemi ne la devinât pas. On fit en deux jours le chemin de six, & on le fit en présence d'une armée nombreuse, au travers d'un païs ennemi, rempli de troupes & de païsans armez. En un mot, on dut regarder cette retraite comme un prodige, à moins qu'on ne crût que les François, par reconnoissance de ce que le Duc de Savoie n'avoit pas voulu forcer Toulon, quoiqu'il le pût, ne voulurent pas aussi le défaire dans sa retraite quoiqu'ils le pussent.

Réflexions sur cet évènement.

La connoissance du mauvais état des fortifications de cette place & le peu de confiance qu'on avoit en l'habileté du Maréchal de Tessé ont toûjours fait soupçonner en France du mystère dans la levée de ce siége & dans la tranquillité de cette retraite. Un Ecrivain, qui ne fait que de paroître, & qui sur quantité d'autres faits est fort instruit, prétend avoir découvert les principes secrets de ces évènemens, qui ont paru si singuliers. Voici à peu près comme il s'exprime.

» La France, appercevant que la perte de Toulon seroit pour elle un » coup fatal, envoïa des ordres à son Ministre Buzenval qui étoit en Saxe » auprès du Roi de Suéde, où ce Prince étoit pour lors; ces ordres por» toient de faire ses efforts pour engager ce Prince victorieux à se décla» rer contre l'Empereur. Le Comte de Monasterols, qui y étoit aussi de la » part du Duc de Bavière, avoit les mêmes vûes & étoit chargé de faire » les mêmes propositions. Ces deux Ministres gagnèrent le Comte Piper » qui, comme tout le monde sait, avoit un grand ascendant sur l'esprit » de ce Prince. Sa Majesté Suédoise, qui avoit donné des assurances réi» térées de ne rien entreprendre contre les Alliez, se trouvoit fort embar-

ANNE. 1707.

» rassée. Elle prit le parti de se roidir contre l'Empereur & de lui faire des » demandes exorbitantes accompagnées de menaces d'envahir la Silesie » & la Bohême. L'Empereur conjura l'orage, en acquiesçant aux demandes du Roi de Suede. Pendant qu'on négocioit le Traité, le siége de » Toulon fut entrepris. Le Roi de Suede, qui souhaitoit d'empêcher la » perte de ce port, fit parvenir, avec un grand secret, des insinuations à » son Altesse Roïale de Savoie, tendantes à engager ce Duc à ne pas s'a- » heurter au siége de Toulon, parce que, si on le prenoit, il seroit obligé » d'entrer dans les Pais Héréditaires de l'Empereur. Ce Prince exigeoit » absolument le secret. Le Duc de Savoie, qui a une grande pénétration » & des lumières fort étendues, fit reflexion que le Roi de Suede étoit » ferme dans ses résolutions & que ses grands succès lui donnoient cette » fermeté; qu'au fond il ne s'agissoit que d'une place qu'on auroit peut- » être bien de la peine à conserver & qu'on prendroit le parti de démolir. » Ces considérations pesées selon la grande sagesse de son Altesse Roïale la » portèrent par une générosité sans exemple à préférer les intérêts de la » cause commune à l'avantage de la prise de Toulon & à sa gloire même. » Voilà le ressort secret de la levée du siége de cette place ».

Le Public qui l'a ignoré pendant tant d'années pourroit s'imaginer que cette anecdote n'est qu'une invention; on en a cependant pour garand le Duc même, qui l'a bien voulu déclarer à des personnes de caractère. Quoiqu'il puisse être de ce récit, le Duc de Savoie & le Prince Eugène se dédommagèrent d'avoir manque Toulon par la prise du château de Suze. Je ne puis m'empêcher d'ajouter qu'en vain on cherche la raison de cette entreprise manquée, quoiqu'elle eût été formée & méditée par les meilleures têtes de l'Europe. La lenteur avec laquelle le Duc de Savoie marcha, après avoir passé le Var, fut l'unique cause qui fit échouer cette expédition, en donnant le tems aux troupes ennemies d'arriver & de se retrancher. Mais soit qu'il voulût être paié des arrerages qui lui étoient dûs par l'Angleterre & par la Hollande, avant de rien exécuter, soit qu'il eût peur qu'on ne lui coupât les vivres, s'il entroit dans le païs ennemi avant que la flotte fût à portée de lui en fournir par mer, il ne parut devant Toulon que lorsque la place fut hors d'insulte par les nouvelles fortifications qu'on y avoit ajoutées, & qu'elle fut devenu presque imprenable par les nombreuses troupes retranchées entre la ville & les hauteurs, dont il falloit être maître pour faire ce siége avec quelque espérance de succès. En Angleterre & dans les Provinces-Unies on rejetta cette disgrace sur l'opiniâtreté que l'Empereur avoit euë d'envoïer un gros détachement à la Conquête de Naples. Mais encore une fois, il faut convenir que le Duc de Savoie manqua de diligence & non pas de troupes, & que cette ville n'auroit pas tenu huit jours, s'il avoit marché aussi promptement pour l'attaquer, qu'il marcha pour s'en retourner.

C'étoit le caractère du Duc de Savoie qui donnoit occasion à ces recherches & à ces conjectures; autrement rien n'étoit plus naturel que d'attribuer la levée de ce siége à l'impossibilité d'y réüssir, causée par le secret

violé

violé qui fit faire à l'Ennemi les préparatifs immenses dont on a parlé. Ce fut de Londres que lui vint cette connoissance si utile. Rien alors n'étoit plus commun en Angleterre que de faire des paris sur les évènemens à venir. C'étoit une espèce de commerce qui pouvoit être d'un fort grand revenu à ceux qu'on instruisoit des secrets du cabinet. Un Joueur de profession, créature d'un Ministre de ce tems-là, paria que Toulon seroit assiégé. Les gens sensez qui connoissoient ses rapports jugèrent d'abord qu'il ne parloit pas sur de simples conjectures.

ANNE. 1707.

Conquête de Naples.

Cette campagne ne fut heureuse qu'en Italie, où l'Empereur, à l'aide de la flotte qui parut sur les côtes & des intelligences ménagées par le Cardinal Grimani, se rendit maître du Roïaume de Naples, presque sans tirer l'épée. Le Viceroi qui y commandoit pour Philippe V. se vit tout d'un coup abandonné de ceux à qui il se confioit le plus. Le Cardinal Pignatelli Archevêque de Naples fit dans cette occasion un personnage qu'un homme d'honneur devroit avoir bien de la peine à soutenir. Pendant qu'il négocioit le Traité qui devoit livrer ce Roïaume à l'ennemi du Souverain qu'il avoit reconnu, il voïoit assidûment le Cardinal de la Trimouille & le Duc d'Ucèda, il entroit dans leur confidence & donnoit des marques d'un grand attachement & d'une fidélité inviolable pour les intérêts de Philippe V. Cette conduite dans un Prêtre n'est pas surprenante, ces sortes de gens sont ordinairement lâches. Mais le Duc de Monteleon frere de cet Archevêque agissoit de même auprès du Duc d'Escalona Viceroi, qui lui communiquoit toutes les dépêches qu'il recevoit de la Cour de Madrid & prenoit ses avis sur les affaires les plus essentielles. Les deux freres informoient le Cardinal Grimani de tout ce qu'ils apprenoient, de manière qu'il savoit les moindres mesures qu'on prenoit pour la conservation de ce Roïaume & les dispositions où étoient les Cours de Madrid & de France.

Le Général Thaun, fameux par le siége de Turin, entra à la fin de Juin dans le Roïaume de Naples, à la tête de neuf mille Impériaux. Le deux de Juillet, il s'empara de Capoue, dont le château se rendit le cinq, après avoir essuïé quelques volées de canon. Deux jours après, les Députez de Naples lui présentèrent les clefs de leur ville, & les trois châteaux, qui étoient en état de se défendre pendant plusieurs mois, ne tinrent que quelques jours. Le reste du Roïaume suivit l'exemple de sa Capitale, dont la conquête ou prise de possession finit par la prise de Gaëte, qui fut emportée d'assaut, à la fin de Septembre, par la trahison d'un régiment de Catalans qui mit les armes bas sur les breches.

Le Traité fait avec le Cardinal Grimani pour la soumission de ce Roïaume à la Maison d'Autriche portoit : Que les privilèges accordez aux Napolitains par l'Empereur Charles V. seroient confirmez & observez : Qu'on bâtiroit aux dépens de Charles III. un port fermé à Salerne : Que les Espagnols seroient pour jamais incapables de posséder aucune charge dans le Roïaume : Que les Bénéfices, tant de collation roïale, que de collation du Pape, ne pourroient être conférez qu'à des Napolitains : Que les tours de sainte Catherine & de saint Laurent de Naples seroient fortifiées &

ANNE. 1707.

commises à la garde des bourgeois : Qu'il seroit permis à chaque Bourgeois du Roïaume & de la ville de Naples de faire équiper des vaisseaux pour le commerce : Que le Roi Charles entretiendroit vingt vaisseaux de guerre, outre les galères, pour servir de convoi aux Navires Marchands, sur quoi, à cet effet, on léveroit certains droits : Que le Prince seroit tenu de faire construire des forteresses par tout le Roïaume dans deux ans, capables de contenir deux mille hommes de garnison. Que le Prince seroit tenu d'entretenir dix mille hommes de troupes réglées, sans compter les garnisons.

Il falloit que ces Peuples craignissent étrangement de se conserver la liberté de changer une seconde fois de Maître, puisque la plûpart des conditions de l'accommodement tendoient à les mettre dans l'impossibilité de le faire. Ce Traité fait voir que l'Archevêque Pignatelli & son frere le Duc de Monteleon, qui en avoient été les principaux auteurs, ne furent pas plus fidèles à l'égard des Peuples qu'à l'égard de Philippe V.

Rien d'ordinaire n'est plus agréable que les commencemens d'une nouvelle domination ; caresses, diminutions d'impôts, promesses, tout est emploïé pour gagner le Peuple ; on l'amuse pour l'accoutumer insensiblement au joug. Les Ministres Impériaux tinrent une conduite toute différente qui leur réüssit. Les Napolitains furent accablez de charges, au lieu que Philippe V. ne tiroit d'eux que ce qu'ils vouloient lui donner. Tout ce qu'ils purent faire, c'étoit de déplorer leur aveuglement & de se reprocher leur inconstance, que leur nouveau Maître punissoit justement, de crainte de l'éprouver à son tour.

Cette conquête étoit fort avantageuse à la Maison d'Autriche & intéressoit fort peu les Chefs de la grande Alliance, c'est-à-dire sa Majesté Britannique & les Provinces-Unies, qui n'en portoient pas moins le fort de la dépense. Quelque avance que procurassent à l'Empereur les contributions de la Bavière, les grosses sommes à quoi furent taxez les Princes d'Italie & le Duché de Milan, la plûpart de ses troupes continuoient d'être à la solde de ces deux Puissances. Ce Prince souffroit même que son frere Charles III. fût aussi à charge à la Reine que le misérable Perkins du tems d'Henri VII. l'avoit été à la Duchesse Douairiere de Bourgogne. On fit enfin ces réflexions dans une conférence à la Haie, & on y conclut qu'il falloit mettre l'Electorat de Bavière sous l'administration du corps Germanique & qu'il convenoit que les Princes & Etats de l'Empire eussent part à ces espèces de profits, puisque toute la perte & les desavantages retomboient sur eux. On prit les mesures convenables pour que ces demandes & ces plaintes fussent portées à la Diète de Ratisbonne. Un autre fait encore plus criant, c'est que l'Empereur s'étoit emparé d'une somme que les Etats de Bavière avoient destinée pour païer les intérêts d'une somme considérable, que leur Maître avoit empruntée en Hollande sur ses bijoux dès l'année mil sept cens.

Intrigues des Alliez pour être soutenus préférable-

Le Portugal, la Savoie, les Cercles d'Allemagne, le Duc de Wirtemberg, le Prince de Hesse Cassel, le Roi Charles, demandoient tous, les uns de l'argent, les autres des troupes, de l'argent pour les païer, des

vivres, des munitions. Chacun de ces Princes vouloit être préféré & trouvoit ses raisons les meilleures. « Le Duc de Marlborough, *dit un Ecri-* » *vain d'alors*, n'étoit point du tout pour affoiblir le Duc de Savoie, parce » qu'il étoit convaincu de la sagesse de ce Prince, qui lui avoit envoïé » un riche présent ». Il consistoit en une tenture de sept ou huit pièces d'un cuir doré fort usé, mais dont le prix étoit infiniment rehaussé par des cartouches au milieu de chaque pièce, de la main du fameux Titien; c'étoient des nuditez en diverses postures lascives. Ces pièces étoient originales & il n'y en avoit aucune copie. Louis XIV. en avoit inutilement offert cent mille écus. Cette tapisserie est encore actuellement dans le Palais de Bleinheim. Ce Duc reçut encore de la part du Czar son portrait enrichi de diamans. Apparemment qu'il avoit peur qu'on ne traversât ses desseins contre la Suede. On crut pourtant alors qu'il avoit fait ce présent au Duc, pour lui marquer son estime & par une espèce d'envie de se mettre à la mode, sur ce qu'il avoit appris que l'Empereur, le Roi de Prusse, les Electeurs Palatin & de Hanovre en avoient fait autant. A un Guerrier des lauriers suffisent. C'étoit donc à sa faveur également puissante auprès de sa Souveraine & des Etats Généraux, plûtôt qu'à sa valeur, que ces présens s'adressoient.

Anne. 1707. ment les uns aux autres.

Le pitoïable état des affaires de Charles III. & les justes sujets d'allarmes du Portugal, dont la plûpart des troupes avoient péri à Almanza & dont les frontières avoient été insultées, parlèrent plus haut que la recommandation du Duc de Marlborough en faveur du Duc de Savoie. On païa ce Prince d'une partie des arrérages qui lui étoient dûs. Mais on lui ôta les troupes de Hesse & de Prusse, qu'on résolut d'envoïer au secours du Portugal & de la Catalogne.

Avantages procurez au Roi de Prusse.

Le Roi de Prusse fut un de ceux qui profita le plus du besoin qu'on avoit de ses troupes, pour faire valoir ses intérêts particuliers. En cette considération, les Etats ne furent point contraires à ses prétentions sur la succession de feu Guillaume III. En cette considération encore la Reine & leurs Hautes Puissances emploïèrent leurs sollicitations, d'autant plus puissantes que leurs armes étoient victorieuses, pour engager les cantons à lui adjuger la Principauté de Neuchatel, à laquelle il n'avoit point du tout ou que fort peu de droit. On accomplissoit par-là un des articles du traité que le Duc de Marlborough avoit signé avec ce Prince le vingt-huit Octobre mil sept cens quatre pour l'envoi d'un corps de Prussiens en Italie. Les sollicitations gênent la liberté, mais ne l'ôtent pas, & par conséquent, elles ne purgent point l'injustice des Juges. Sans entrer dans le détail de cette affaire, il suffira, pour faire voir combien le Roi de Prusse est obligé à l'Angleterre & à la Hollande, de remarquer que leur recommandation fut si efficace qu'on lui adjugea les Comtez de Valengin & de Lodron avec quelques Châtellenies que les Princes de Longueville avoient réünies à leur Souveraineté, depuis le testament de René de Nassau, d'où il s'ensuivoit qu'ils ne pouvoient être transmis au Roi de Prusse, quand il seroit issu des anciens Comtes de Châlons, ce qu'il

ANNE. 1707.

ne sauroit prouver, & leur Héritier aussi bien que de René de Nassau, qui n'a pas fait la moindre mention dans son testament, en vertu duquel ce Prince l'a prétendu & obtenu.

Tous les Alliez profitoient de la guerre, c'étoit la remarque du nouveau Roi de Portugal dans une lettre qu'il écrivoit à la Reine, lui seul & l'Angleterre excepté. *Le Duc de Savoie, disoit ce Prince, est en possession de la plûpart des Terres & Seigneuries qu'on lui avoit promises pour le détacher de la France. Les Etats Généraux sont en possession de la plûpart des places qu'ils souhaitoient d'avoir pour leur barrière. La Maison d'Autriche est maîtresse du Duché de Milan, de la Lombardie, du Duché de Mantoue, du Roïaume de Naples. Aucun des autres Alliez n'est sans profit, ou sans recompense. Il n'y a que nous, Madame, pour qui la guerre soit ruineuse, ou stérile.* Il est pourtant vrai que le Prince qui parloit de la sorte vendoit bien cherement les foibles secours qu'il donnoit. Lui seul coutoit presqu'autant que les autres Alliez ensemble, j'entens ceux qui comme lui ne l'étoient que pour de l'argent.

Traité de Commerce avec Charles III.

Cette Princesse, pour ne pas paroître oublier tout-à-fait les intérêts de la Nation, fit avec Charles III. un Traité de commerce fort avantageux, qui devoit avoir lieu, quand ce Prince seroit paisible possesseur des Espagnes & des Indes. Le Major Général Stanhope profita de la situation fâcheuse, où la perte de la bataille d'Almanza avoit mis ce Prince, pour obtenir de lui les plus grands avantages qu'il lui fut possible. Il fut signé le dix de Juillet. En voici l'essentiel. *Toutes les marchandises ou effets de toutes sortes ou espèces, que les Sujets de la Grande-Bretagne transporteront en Espagne, pour lesquelles avant ce Traité c'étoit la coutume de demander des droits de consomption ou d'autres impositions, ne seront dans la suite obligez de païer lesdits droits ou impositions, que six mois après que les marchandises ou effets auront été débarquez ou effectivement vendus ou livrez à la deuxième main.*

Les Sujets de la Grande-Bretagne pourront porter & transporter dans la Domination d'Espagne toutes sortes de marchandises, manufactures, ou fruits provenant de la Domination de Maroc, pourvû que ce soit en leur nom & sur leurs vaisseaux, & ces effets ne pourront être chargez d'autres taxes ou tributs que ceux qu'on paie ordinairement, bien entendu que ces marchandises n'y seront pas transportées par les garnisons ou villes d'Afrique de la domination d'Espagne.

Tous les Marchands, Sujets de la Grande-Bretagne, qui feront commerce en Espagne, seront informez des droits qu'ils auront à païer pour leurs marchandises. Et pour éviter les controverses & disputes qui pourroient naître sur ce paiement, leurs Majestez Britannique & Catholique nommeront des Commissaires pour dresser un Tarif, lequel Tarif sera dressé deux mois après la signature de ce Traité, & Sa Majesté Catholique le fera publier par tous ses Etats. Bien entendu que les Sujets de la Grande-Bretagne ne seront pas obligez de païer d'autres droits ou impôts que ceux qui seront spécifiez audit Tarif, & Sa Majesté Catholique ne pourra les augmenter sous quelque motif que ce soit. Quant aux marchandises, dont il ne sera pas fait mention dans le susdit Tarif, on ne pourra exiger pour les taxes, droits, ou coutumes, que sept pour cent de leur valeur principale. Pour

cet effet, le Facteur où la personne à qui telles marchandises appartiendront, sera tenu de présenter sous serment la facture de l'achat de la marchandise, qui suffira & sera tenue pour instrument autentique, en vertu de laquelle les susdits sept pour cent seront paiez. On est encore convenu pour l'avenir que tous les effets & Marchandises, dont un vaisseau de guerre armé par le Roi ou la Reine de la Grande-Bretagne, ou par quelqu'un de ses Sujets, se sera saisi comme prises, seront estimées sans aucune différence comme marchandises & effets du crû de la Grande-Bretagne.

On s'étonnera peut-être que dans un Traité de commerce entre l'Espagne & l'Angleterre il ne soit fait aucune mention des Marchands Espagnols. Mais on doit savoir que cette Nation, par complaisance pour les autres, s'abstient du commerce & que par là elle a droit de les regarder comme ses Commissionaires. On peut encore remarquer que ce Traité suppose un Roi en tutelle & dans une grande dépendance. En effet, dans la crise où étoit ce Prince, il ne pouvoit marquer trop de déférence & de soumission pour la Puissance, qui seule pouvoit rétablir ses affaires.

Outre des articles si avantageux & qui donnoient à la Nation Angloise tant de supériorité, il y en avoit un d'une toute autre conséquence & qui devoit être tenu fort secret, sans doute crainte d'exciter & d'irriter la jalousie & le ressentiment des Etats Généraux, qui à proportion de leur puissance avoient aussi bien mérité de ce Prince que la Grande-Bretagne. Le voici.

Article secret de ce Traité.

La Reine de la Grande-Bretagne & Charles III. Roi d'Espagne voulant fortifier leur alliance & leur amitié, de façon que les avantages réciproques en puissent rejaillir au profit des Sujets des deux Couronnes & que leurs intérêts communs puissent cimenter une union éternelle & indissoluble entre eux, & considerant que le moïen le plus propre & le plus efficace pour cette fin est de former une Compagnie aux Indes, moïennant laquelle les vastes & riches Provinces de la domination de Sa Majesté Catholique puissent fournir aux Monarchies de la Grande-Bretagne & d'Espagne, dequoi prendre de telles mesures & avoir de telles forces qu'on jugera suffisantes pour assujettir leurs Ennemis & procurer une paix universelle à leurs Sujets, il a été accordé & stipulé en vertu de cet article secret que la susdite Compagnie de commerce doit se former des Sujets de la Grande-Bretagne & des Espagnols pour le commerce des Indes de la domination de Sa Majesté Catholique, & qu'on prendra de part & d'autre les mesures les plus convenables pour cet établissement. Mais comme à présent il n'est pas possible d'en règler les circonstances nécessaires, parce que le Duc d'Anjou posséde actuellement & injustement les Provinces d'Espagne, qui sont les fondemens principaux du commerce & où résident les personnes qui ont plus de connoissance & sont plus propres à ce dessein, on se reserve la forme de fixer les conditions sous lesquelles la susdite Compagnie de commerce aux Indes doit être établie, jusqu'à ce que Sa Majesté Catholique soit en possession de Madrid. Et leurs Majestez Britannique & Catholique s'obligent de prendre mutuellement les mesures qu'elles jugeront convenables pour perfectionner cette affaire, en applanissant les difficultez qui pourroient l'embarrasser. Mais au cas que la susdite Compagnie ne puisse s'établir, ce qu'on ne croit pas, Sa Majesté

ANNÉ. 1707.

Catholique s'oblige & promet en son nom & en celui des Rois ses Successeurs, qu'elle veut accorder & accorde aux Sujets de Sa Majesté Britannique les mêmes privilèges & libertez d'un commerce libre aux Indes, dont jouissent les Espagnols Sujets de Sa Majesté, sous la supposition qu'ils donneront des assurances de paier les droits roïaux & dûs à sa Couronne comme font ses Sujets. Sa Majesté Catholique s'oblige pareillement que depuis le jour que la paix générale sera faite, & que par conséquent elle sera en possession des Indes appartenantes à la Couronne d'Espagne, jusqu'au jour que la susdite Compagnie sera formée & établie, qu'elle veut donner & donne permission aux Sujets de Sa Majesté Britannique de trafiquer librement en toutes les villes & ports des Indes mentionnez avec dix Navires de cinq cens tonneaux chacun, ou plus ou moins de Navires, pourvû qu'ils n'excedent pas la proportion des cinq cens tonneaux; qu'ils pourront trafiquer & vendre dans lesdits Navires ou embarcations aux ports & places susdits toutes sortes de marchandises, comme il est permis aux Sujets de Sa Majesté Catholique de trafiquer, transporter & vendre, sous condition expresse de paier & satisfaire aux finances de Sa Majesté Catholique les mêmes taxes & impôts que paient les Espagnols, sous condition encore que les susdits Navires seront visitez au port de Cadix, ou à un que Sa Majesté Catholique nommera en Espagne; qu'ils auront à faire voile de ce port vers les Indes, avec obligation d'y retourner en revenant des Indes pour être visitez de rechef, sans s'arrêter en aucun port de Portugal, France ou de la Grande-Bretagne, si ce n'est qu'ils fussent forcez par la tempête, & ils rapporteront des témoignages ou certificats des Gouverneurs ou Ministres de Sa Majesté Catholique des Ports ou Places où ils auront abordé, pour faire connoître qu'ils se sont exactement acquittez de ce qui est déterminé en cet article avec la bonne foi que la Nation Angloise a toujours observée dans ses Traitez avec l'Espagne.

Sa Majesté Catholique veut & permet que lesdits Navires mentionnez pourront être convoïez d'Europe aux Indes par les vaisseaux de guerre que Sa Majesté Britannique trouvera convenir pour leur sureté & protection; mais ces vaisseaux de guerre ne pourront charger ni transporter aucunes marchandises, d'autant qu'ils ne doivent servir qu'à convoïer & assurer lesdits Navires marchands.

Sa Majesté Catholique déclare pareillement qu'on n'exigera aucun indult, donatif, ou nouvelle imposition, se contentant des droits Roïaux & accoutumez, que pour cet effet sadite Majesté leur fera délivrer les dépêches nécessaires, afin que ses Ministres en Espagne & aux Indes ne puissent les molester ni troubler leur commerce sous aucun prétexte, & au contraire ils leur donnent toute faveur & assistance qu'ils pourront demander. Sa Majesté Britannique promet de son côté que les vaisseaux de guerre, qu'elle envoiera pour servir de Convoi à ceux de Commerce en allant & en venant, escorteront les vaisseaux appartenans à Sa Majesté Catholique & ses Sujets qui voudront profiter de l'occasion & qu'ils les assureront de la même manière que s'ils appartenoient à Sa Majesté Britannique, ils pourront le faire & les Capitaines desdits vaisseaux de guerre seront obligez de remettre lesdits effets aux personnes auxquelles ils seront consignez avec soin & ponctualité & un juste compte pour leur décharge.

Et comme il est notoire & évident à tout le monde que les forces avec lesquelles la Couronne de France a troublé l'Europe ont été maintenues par les grands trésors

qu'elle a tirez & tire encore des Indes d'Espagne, moyennant la frauduleuse introduction des marchandises & commerce que ses Sujets y font, & connoissant que l'exclusion des François aux Indes n'est pas d'une petite conséquence & sera d'un grand avantage aux Sujets de la Grande-Bretagne & d'Espagne, il a été arrêté, accordé & conclu entre leurs Majestez Britannique & Catholique pour elles & tous les Rois leurs successeurs dès à present & à jamais que tous les François sujets de la Couronne de France seront entierement exclus, non-seulement de la compagnie du commerce susmentionnée, mais aussi de toutes sortes de trafic aux Indes de Sa Majesté Catholique, sans le pouvoir faire directement ou indirectement, en leurs noms ou en celui de quelque autre personne. La Reine de la Grande-Bretagne & Sa Majesté Catholique s'obligent en leurs noms & ceux des Rois leurs successeurs & héritiers, parce qu'il importe aux Sujets des deux Monarchies, à la paix universelle & au repos de la Chrétienté, qu'ils ne consentiront jamais par aucun Article ou Traité de Paix secret & public, à la moindre chose qui puisse répugner ou contredire à l'exclusion établie par cet Article des Sujets de la Couronne de France de la susdite Compagnie, trafic, commerce & navigation aux Indes de Sa Majesté Catholique, & si Sa Majesté Britannique ou Sa Majesté Catholique, ou quelqu'un de leurs héritiers & successeurs Rois & Reines, accorde ou admet, par quelque Article ou Traité de Paix public ou secret, que les François ou Sujets de la Couronne de France puissent trafiquer aux Indes appartenantes à celle d'Espagne, ou avoir part à la susdite Compagnie, celui qui y aura contrevenu, soit Sa Majesté Britannique, soit Sa Majesté Catholique ou leurs successeurs, n'aura plus droit de demander ou insister sur l'accomplissement de ce qui est stipulé en cet Article secret, & par conséquent la partie qui l'aura observé aura la liberté de choisir à son gré ou d'annuller cet Article, ou de le faire exécuter comme il trouvera plus convenable. A Barcelone le dix Juillet mil sept cent sept & étoit signé. Diego Stanhope, Antoine Florin Prince de Lichtenstein, le Comte d'Oropeza, le Grand Amiral d'Arragon.

Ce Traité étoit infiniment avantageux & pouvoit dans la suite des tems dédommager avec usure l'Angleterre des dépenses immenses qu'elle faisoit pour la Maison d'Autriche; & vû la différence de caractere entre les Anglois & les Espagnols, il étoit plus que probable que les premiers domineroient dans ce Commerce & que le Proverbe, *Qui a compagnon a maître*, se vérifieroit à la lettre par rapport aux derniers. Ce Traité devenu public n'étoit guères propre à gagner les Espagnols au parti de Charles III. Ils ne pouvoient voir qu'avec indignation que, pour règner sur eux, il abandonnât à des Etrangers, ou du moins qu'il partageât avec eux leurs plus grands avantages. Il devoit aussi choquer les Hollandois, sinon pour le fonds, du moins pour la forme, c'est-à-dire pour le secret & la dissimulation dont on avoit usé à leur égard. On l'envoïa à Londres par la voie de Gènes. Le navire qui portoit le Courier fut attaqué par une fregate Françoise. Le voïant sur le point d'être pris, il jetta sa male dans la mer, les François s'en apperçurent, ils sondèrent, la mer en cet endroit se trouva peu profonde, des Plongeurs pêchèrent cette male, elle fut envoïée à la Cour de France, on y trouva le Traité en question. On ne manqua pas d'en faire

ANNE. 1707.

tirer des copies, qu'on envoïa aux intéressez, je veux dire, en Espagne & en Hollande. On en fit grand bruit en Espagne ; la sage République dissimula le ressentiment qu'elle devoit naturellement en avoir, &, sans rien relâcher de son zèle pour les intérêts de la cause commune, elle se contenta d'assurer les siens par quelques traitez, qu'elle entama dès cette année avec la Reine Anne & qui ne furent terminez que l'année suivante.

Le peu de succès des flottes & les malheurs qui leur arrivèrent furent un surcroit de disgraces. La prise de Toulon avoit été l'unique objet des grands armemens que l'Angleterre & la Hollande avoient faits. Les vaisseaux d'escorte & de transport souffrirent extrêmement des vents contraires, des tempêtes & des Armateurs ennemis. La flotte commandée par le Comte Rivers, qui débarqua le six Février neuf ou dix mille hommes, sur les côtes d'Alicante, avoit mis à la voile pour la premiere fois le quinze d'Août de l'année précédente. Deux jours après, une tempête la dispersa & la contraignit de relâcher en différens ports, & elle ne put se remettre en mer que le douze d'Octobre. A peine fut elle sortie de la Manche qu'une nouvelle tempête fit périr plusieurs de ses vaisseaux & obligea de jetter à la mer presque tous les chevaux, & ce ne fut qu'après deux mois de séjour à Lisbonne, pour radouber les vaisseaux & rétablir les troupes extrêmement fatiguées, qu'elle put reprendre sa route. Le treize Janvier, une horrible tempête brisa sur les côtes d'Irlande vingt-cinq ou trente vaisseaux. Ce malheur fit perdre à la Reine vingt mille livres sterling pour son droit.

Flottes Angloises maltraitées par d'horribles tempêtes.

Un autre tempête, qui arriva le vingt-quatre Janvier, surprit en mer l'escadre du Chevalier Hickes & du Vice-Amiral Vander Goes, qui conduisoient en Portugal & en Espagne les recrues pour les troupes Angloises & Hollandoises, & servoient en même tems d'escorte à plusieurs Marchands. Cette flotte fut contrainte de relâcher à Torbay. Elle remit à la voile. Au sortir de la Manche, une escadre ennemie en enleva treize bâtimens chargez de recrues, de munitions de bouche & de guerre, d'habits, d'armes, de selles & de quantité de piastres. Elle essuïa encore de rudes tempêtes dans le mois de Février, qui dispersèrent ses vaisseaux. Quelques-uns périrent, d'autres tombèrent entre les mains des Armateurs Biscayens. La grande flotte commandée par l'Amiral Showel, après avoir servi au siége de Toulon, transporta à Final & dans d'autres ports les malades & les blessez. Il repassa ensuite le Détroit & alla dans le port de Lisbonne, à dessein d'y laisser une partie de ses vaisseaux & de ramener le reste dans les ports d'Angleterre & de Hollande. Il partit à la fin d'Octobre & dans sa route il alla heurter contre un rocher des Isles de Sorlingues, nommé *l'Evêque & ses Clercs*. Le vaisseau qu'il montoit, qui étoit de quatre-vingt dix canons & de neuf cens hommes d'équipage, se brisa, sans qu'on pût sauver un seul homme. Cet Amiral avoit sur son bord son frere, le Chevalier Narborough son gendre, le fils de l'Amiral Aylmer, le fils de l'Evêque de Winchester, quatre Capitaines, cinq Lieutenans & plusieurs personnes de considération. Le Rumney vaisseau du premier

rang

rang & de huit cens hommes d'équipage & un brûlot eurent le même ſort. Le reſte de la flotte eût échoué de la même maniere, ſi le Chevalier Showel, ſe voïant périr, n'eût fait tirer deux coups de canon pour avertir du danger.

ANNÉE 1707.

La France qui ne faiſoit peut-être pas pour ſa Marine la cinquantième partie de la dépenſe, que faiſoient l'Angleterre & la Hollande, eut à proportion beaucoup plus de ſuccès. L'Iſle de Majorque avoit renoncé à l'obéïſſance de Philippe V. l'année derniere, à la vûe des flottes combinées d'Angleterre & de Hollande qui portoient des ſecours à Barcelone. L'Iſle de Minorque ne fut pas longtems ſans ſuivre cet exemple. A l'aide d'une partie des troupes Angloiſes que l'Amiral Leack avoit débarquées à Majorque, ceux de Minorque réduiſirent ce qu'ils avoient de troupes Eſpagnoles à ſe renfermer dans le château de Mahon, & dans le fort de Saint Philippe. Louis XIV. à la priere de Philippe V. ordonna d'armer à Toulon une eſcadre chargée de quelques troupes, pour y porter du ſecours. Elle étoit compoſée de quatre vaiſſeaux de guerre & de neuf tartanes. Elle mouilla le premier jour de cette année au Port Mahon. Les troupes de débarquement, qui conſiſtoient en deux bataillons du Régiment de la Marine, furent ſi bien conduites qu'après avoir délivré les Eſpagnols enfermez dans leurs Forts, elles contraignirent en ſept ou huit jours ce Peuple à rentrer dans l'obéïſſance qu'il venoit de quitter. Cette eſcadre rencontra, avant que de rentrer dans Toulon, le Comte de Peterborough, qui alloit de Barcelone en Italie. Il avoit avec lui trois vaiſſeaux; Ce Lord étoit fort preſſé & n'avoit pas le tems de ſe battre. Il monta à bord de l'Entrepriſe qui étoit le meilleur voilier, & laiſſa ſon fils ſur la Réſolution. Ce vaiſſeau, qui étoit le plus gros, étant chargé de ſoixante & douze pieces de canon, ne put fuir auſſi vîte que l'Entrepriſe & le Milfort. Le Chef de l'eſcadre Françoiſe, forte de quatre vaiſſeaux, l'atteignit & le força de s'échouer & de ſe brûler lui-même, ſur la côte de Gènes proche de Ventimiglia. Le Lord Mordant fils du Comte de Peterborough fut bleſſé à la cuiſſe d'un coup de canon. Ce Comte avoit cet accident en vue, lorſqu'il écrivoit à Charles III. *Sire, je compte tous les riſques, toutes les pertes pour rien, pourvu que Votre Majeſté ſoit convaincue de mon véritable zèle & attachement à ſes intérêts.*

Actions ſur mer

La France arma encore à Dunkerque une eſcadre de dix vaiſſeaux; une fregate & quatre barques longues. La fregate étoit de ſeize canons & les vaiſſeaux depuis ſoixante juſqu'à quarante. Cette eſcadre ſortit le onze Mai, & le douze elle rencontra une flotte de cinquante navires, tous marchands & de tranſport, excepté deux fregates & trois vaiſſeaux de guerre qui ſervoient d'eſcorte. Ceux-ci étoient le Chêne Roïal de ſoixante-&-ſeize canons, le Hamptoncourt & le Grafton, tous deux de ſoixante-&-dix. Deux des trois furent pris, après avoir fait la plus belle défenſe du monde. Le Chêne Roïal ſe ſauva, après avoir extrêmement maltraité ceux des ennemis qui avoient voulu l'aborder. La fermeté de ces trois vaiſſeaux, qui ne craignirent pas de ſe battre contre dix, ſauva une

Armateurs François déſolent le commerce.

ANNE. 1707.

partie de la flotte marchande, dont l'Ennemi ne prit que vingt-cinq ou trente bâtimens. Cette escadre prit une autre fois dix-neuf vaisseaux marchands vers Kilduin. Le onze d'Août, elle mit en déroute une flotte Hollandoise de quarante vaisseaux marchands, escortez par trois vaisseaux de guerre, qui s'attachèrent à se sauver eux-mémes & une partie de ceux qu'ils escortoient. L'Ennemi n'en prit que quinze ou seize.

Cette escadre, qui désoloit ainsi le commerce, tandis que les flottes étoient inutiles dans la Méditerranée, fut jointe par cinq autres vaisseaux équippez à Brest & commandez aussi bien que les dix autres par un des meilleurs hommes de mer qui fut en France. Le vingt-deux d'Octobre à la hauteur du Cap Lezart, ces escadres réunies eurent connoissance d'une flotte de cent-cinquante voiles qui alloit à Lisbonne, chargée de troupes, de provisions & de munitions de guerre, escortée de cinq vaisseaux du premier & second rang, savoir le Cumberland de quatre-vingt-huit piéces de canon, le Devonshire de quatre-vingt-six, le Chêne Roïal de soixante-&-seize, le Chester & le Rubis, tous deux de cinquante-quatre. Ces vaisseaux appercevant que les Ennemis étoient trois contre un prirent le parti de se sauver; mais ils ne le purent. Les François meilleurs voiliers les atteignirent & les forcèrent de se battre. Ils le firent en désesperez. Le Cumberland, le Chester & le Rubis furent pris. Le Devonshire à bord duquel il y avoit six-cens Officiers, sauta en l'air. Le Chêne Roïal eut encore le bonheur de se sauver. L'Ennemi prit environ soixante de ces vaisseaux chargez de munitions pour le Portugal & la Catalogne, les autres se sauvèrent dans differens ports. Outre la perte qui étoit fort grande en elle-même, ce convoi dissipé fit presqu'autant de tort aux affaires de Charles III. qu'en avoit fait la bataille d'Almanza. Sept ou huit vaisseaux de moins dans la Méditeranée auroient empêché ces malheurs & ces pertes aussi honteuses pour le moins que dommageables.

Comme les succès de l'année dernière avoient servi de motif à continuer la guerre avec vigueur, les disgraces de celle-ci en servirent à faire des efforts plus grands qu'on n'en avoit jamais fait. Le Duc de Marlborough négocia si bien à la Haie que les Etats-Généraux consentirent à une augmentation considérable par terre & par mer. On convint d'augmenter les flottes de vingt-quatre vaisseaux de ligne & les troupes de terre de trente mille hommes. On eut de la peine à consentir. Mais la Province de Hollande, qui paie elle seule presque autant que les autres ensemble aïant cedé aux instances vives qu'on lui faisoit de tous côtez, les autres cédèrent pareillement. Le grand embarras étoit pour les vaisseaux, à cause de la difficulté d'avoir des Matelots, car pour les troupes de terre, on en avoit tant qu'on vouloit avec de l'argent, & cet Etat n'en manquoit point, puisque, malgré les dépenses de la guerre, presque tous ceux qui en avoient besoin trouvoient à y faire des emprunts considérables.

Harangue de la Reine.

Les arrangemens faits avec les Etats Généraux, le Duc de Marlborough passa en Angleterre. Il eut l'honneur de saluer la Reine le jour même de son arrivée, qui fut le sept de Novembre. Le Parlement qui n'étoit point

encore assemblé le fut huit ou dix jours après. Le discours de la Reine, moins triomphant que celui de l'année passée, n'en fut pas moins pressant pour la continuation de la guerre & pour l'augmentation des subsides. Il rouloit d'abord sur l'union des deux Roïaumes & sur la joie qu'avoit Sa Majesté de se trouver dans le premier Parlement de la Grande-Bretagne. Elle ajoutoit que rien n'étoit plus propre à persuader que l'union des deux Nations avoit augmenté leur pouvoir, que de les voir pousser cette guerre juste & raisonnable jusqu'à ce qu'on parvînt à une sûre & honorable paix. Ensuite elle excusoit ou diminuoit le plus & du mieux qu'elle pouvoit les affaires désagréables de la campagne. *L'entreprise sur Toulon*, disoit cette Princesse, *n'a pas eu tout le succès qu'on espéroit; elle a été néanmoins accompagnée dans la suite de plusieurs grands avantages. Comme les François ont gagné sur nous du terrein en Espagne, ils ont aussi été entièrement chassez d'Italie. Il sera plus facile à nos Alliez de se joindre pour assister l'année prochaine & mettre le Roi d'Espagne en état de rétablir ses affaires en ce Roïaume & de réduire la Monarchie d'Espagne sous son obéïssance. La foiblesse & le mauvais état des affaires sur le Rhin au commencement de cette année a donné le tems aux François de se rendre les plus forts dans tous les autres endroits. Mais, selon les apparences, on remédiera entièrement à ce défaut la campagne prochaine, par la conduite & l'autorité de l'Electeur d'Hanovre, qui s'étant chargé fort à propos du commandement, a fortifié & obligé la Confédération.* La Reine vint ensuite à l'article essentiel & capital, qui étoit celui des subsides. *La juste application des subsides qui m'ont été donnez par les Parlemens précédens, l'évidente nécessité de continuer cette guerre, & les apparences raisonnables d'y mettre une bonne fin, si nous ne nous manquons pas à nous-mêmes & à l'honneur du premier Parlement de la Grande-Bretagne, sont, comme je n'en fais point de doute, des raisons suffisantes pour vous exciter à pourvoir aux subsides nécessaires, que je suis obligée de vous demander pour la campagne prochaine de tous côtez, & particulièrement pour assister de bonne heure le Roi d'Espagne & faire bon notre Traité avec le Roi de Portugal, comme aussi pour donner vigueur à l'Armée confédérée commandée par le Duc de Savoie, & je ne doute pas que vous ne trouviez ces choses si nécessaires qu'elles ne doivent pas être négligées, quand même elles requerroient une augmentation. Les sommes déja emploïées dans cette guerre ont été grandes & sont des preuves suffisantes de la satisfaction que mes Sujets ont toujours eu des intentions de mon gouvernement. C'est à quoi je suis tellement sensible que je ne demande jamais d'eux aucun subside que ce qui est absolument nécessaire pour la conservation de leurs religion & libertez, & je regarde comme un grand bonheur que je n'aie pas eu cette rencontre le moindre intérêt séparé de celui de mes Sujets.*

Réponse des Communes.

Les réponses furent telles que Sa Majesté pouvoit les souhaiter & au-delà de ce qu'elle devoit espérer. *Quoique les grands & sages projets de Votre Majesté*, disoient les Communes, *n'aient pas eu dans la campagne dernière tous les effets qu'on s'en étoit promis, nous demandons néanmoins la permission à Votre Majesté de l'assurer qu'aucun contre-tems ne pourra nous décourager de faire tous nos efforts pour mettre Votre Majesté en état de recouvrer toute la Monarchie d'Espagne pour le Roi Charles III. conjointement avec vos Alliez, comme*

ANNE. 1707.

aussi pour faire bon le Traité avec le Portugal & pour augmenter l'Armée confédérée sous le Duc de Savoie. Et nous promettons à Votre Majesté que nous dépêcherons les affaires publiques unanimement & promptement, & que nous donnerons à Votre Majesté des subsides efficaces pour pousser la guerre avec vigueur, & moïennant la bénédiction de Dieu sur vos armes, pour parvenir à une paix avantageuse & durable.

Et des Lords.

La réponse des Seigneurs avoit aussi de quoi plaire au moins par sa politesse. *La grande fermeté*, disoient-ils, *& la résolution que Votre Majesté a fait paroître dans sa harangue pour continuer avec vigueur la guerre en Espagne & en Portugal, & pour renforcer l'Armée du Duc de Savoie, qui a si bien mérité de toute l'Alliance, ne sauroient manquer de contribuer de la manière la plus efficace à amener cette guerre à une promte & heureuse fin. Un tel exemple doit donner une noble émulation à tous vos Alliez, & nous sommes assurez que Votre Majesté fera tout son possible pour porter ceux d'entre eux qui jusques ici ont manqué à leurs engagemens à agir à l'avenir comme ceux qui ont sincèrement à cœur le rétablissement & la sureté de la paix & la liberté de l'Europe.... Le zèle que nous avons pour la conservation de votre personne & de votre Gouvernement & ce que nous devons à notre Patrie, nous a toujours portez & nous obligera toujours à faire tous nos efforts pour soutenir Votre Majesté dans cette guerre, jusqu'à ce qu'elle soit surement & heureusement terminée.*

La Chambre des Seigneurs prit fort à cœur les affaires d'Espagne. Elle établit pour une espèce de préliminaire qu'on ne quitteroit point les armes qu'on n'eût établi le Roi Charles dans toute la succession d'Espagne. Quelques-uns allèrent jusqu'à dire qu'il falloit plutôt donner dix-neuf schellings par livre de tous les revenus que de faire la paix sans cette condition. On examina beaucoup la cause des pertes arrivées en ce Roïaume. Le Lord Haversham dit qu'elles n'étoient pas étonnantes, puisque les affaires étoient entre les mains d'un Etranger. Le Comte de Peterborough arrivé depuis peu de Catalogne n'avoit pas peu contribué à décrier le Comte de Galloway qui étoit l'Etranger dont on parloit. Il ne fut pas seulement question de découvrir les causes du mal, on chercha le remède. Le Comte de Rochester opina qu'il falloit en Flandre se tenir sur la défensive & détacher de la grande Armée, qu'on y destinoit & qui n'y étoit pas toujours fort utile, quinze ou vingt-mille hommes, pour envoïer en Catalogne. Il ajouta que c'étoit de l'Espagne qu'il étoit sur-tout question, que c'étoit ce Roïaume & non la France qu'il falloit conquerir, & que celui des deux Compétiteurs qui demeureroit maître de l'Espagne, auroit l'avantage & devroit être regardé comme victorieux. Le Duc de Buckingham & le Comte de Nottingham appuïèrent cet avis. Le Duc de Marlborough, à qui on entreprenoit par-là de rogner les aîles, croïant qu'avec une petite armée, il ne seroit plus qu'un petit Général, parla fort vivement. Il entreprit de prouver que loin de penser à diminuer les armées de Flandre, il faudroit même les augmenter : Que la situation de la Flandre & celle de l'Espagne étoient bien differentes : Que ce Roïaume ne pouvoit fournir la subsistance à de fortes armées : Que la plupart des

Examen des affaires d'Espagne.

places fortes de ce païs pouvoient être gardées par un bataillon ou deux: Que ce n'étoit point les hommes qui avoient manqué en Espagne, mais qu'on avoit eu trop de courage & un peu trop de confiance en la bonté de ses troupes : Que les grandes pertes avoient été causées par les vents contraires, qui n'avoient pas permis de débarquer à temps les troupes & les provisions nécessaires : Qu'à la vérité, l'Espagne étoit le morceau essentiel; mais que le moyen de l'avoir surement étoit d'entamer la France & de la contraindre d'abandonner tous ses projets, pour ne penser qu'à sa propre conservation. Il ajoutoit que les villes du Brabant qu'on avoit conquises ne pouvoient être gardées sans de grosses garnisons, au lieu que celles qui restoient à l'Ennemi étoient à couvert, au moins de la surprise, avec un bataillon ou deux : Que si l'armée de Flandre étoit diminuée & que les François, par la supériorité de leur nombre, vinssent à obtenir quelque avantage considérable, les Mécontens de Hollande, qui n'étoient pas en petit nombre & qui supportoient fort impatiemment les frais de la guerre & la diminution de leur commerce, ne manqueroient pas de crier pour avoir la paix.

ANNÉE 1707.

A ce discours, prononcé avec un feu qui approchoit de l'emportement, le Comte de Rochester répondit de sang froid, qu'il s'étonnoit fort que le Duc de Marlborough, qui s'étoit toujours distingué par une modération pleine de sagesse, sortît ainsi de son caractère : Que cependant, comme il y avoit une nécessité absoluë de secourir l'Espagne, sa Grandeur feroit plaisir de dire où on trouveroit des troupes pour y envoyer, d'autant plus que le Comte de Peterborough venoit d'assurer avoir oüi dire au Prince Eugène, que les Allemans avoient une opposition invincible au service d'Espagne. Le Duc de Marlborough répondit à ce reproche & à cette demande que l'affaire étoit de trop grande importance pour en parler sans quelque émotion : Que, quoiqu'il ne convînt pas de découvrir dans une si nombreuse Assemblée le secret & le détail des affaires, cependant pour complaire aux desirs de la Chambre, il pouvoit assurer qu'on avoit déja concerté toutes choses avec l'Empereur, pour avoir une armée de quarante-mille hommes sous le Duc de Savoie & pour envoïer un puissant secours au Roi Charles : Qu'il y avoit même lieu d'espérer que le Prince Eugène iroit commander en Espagne & qu'en ce cas les Allemans l'y suivroient avec plaisir. Il prévint encore l'objection naturelle qu'on avoit à lui faire de la lenteur de la Cour de Vienne, en engageant sa parole qu'à l'avenir Sa Majesté Impériale accompliroit exactement ses promesses. Quoique ce Duc pût dire, on refusa absolument de consentir à la proposition qu'il avoit faite d'une augmentation de dixmille hommes pour le service de terre.

1708.

La Harangue de Sa Majesté à l'ouverture de cette séance & celle qu'elle fit à la fin de Décembre & où elle s'exprima encore plus fortement sur la continuation de la guerre avoient donné lieu à ces disputes. Le besoin pressant d'argent pour satisfaire tous ceux à qui on devoit des arrérages engagea la Reine à venir par extraordinaire au Parlement & à donner les

consentement Roïal à deux Bills, dont l'un étoit pour ainsi dire le prix de l'autre. Le Bill qui continuoit le cinquième denier des terres, maisons, pensions, offices, bénéfices, étoit accompagné d'une clause qui autorisoit Sa Majesté à faire un emprunt sur cette taxe. On avoit aussi dressé un autre Bill qui annulloit deux Actes du Parlement d'Ecosse intitulez *Acte de sureté pour le Roïaume d'Ecosse*, *Acte au sujet de la paix & de la guerre*. L'Union par elle-même annulloit ces Actes & il étoit inutile de les casser. Du moins, il ne falloit pas se hâter de faire sentir aux Ecossois que le Parlement de la Grande-Bretagne, vû le petit nombre de Députez qu'ils y avoient, ne seroit jamais pour eux que le Parlement d'Angleterre. La Reine aussi pouvoit ne se pas presser si fort de supprimer le Conseil Privé d'Edimbourg & dégarnir les principales places de cet ancien Roïaume d'artillerie & de munitions de guerre; sur-tout elle ne devoit pas y envoïer des Commissaires Anglois pour lever des Matelots & des Soldats par force. A moins qu'on ne soit sûr de n'avoir rien à craindre, ce n'est que peu à peu qu'on doit faire sentir à un Peuple le joug dont on l'a chargé, & il faut bien se donner de garde de lui faire éprouver qu'on l'a trompé & que ceux qui s'opposoient au changement disoient la vérité. Quoiqu'il en puisse être de ces réflexions, voici la harangue de la Reine. Surement elle lui avoit été dictée par des gens, qui faisoient consister leur repos & leur satisfaction dans la guerre.

Autre discours de la Reine.

Je suis fort sensible à la promptitude & à l'affection avec laquelle vous avez pourvû à une partie si considérable des subsides. Et comme je suis pleinement persuadée que rien ne sauroit donner de plus grande satisfaction à nos Alliez, je le regarde aussi comme un gage assuré de votre disposition à remplir les assurances sincères que vous m'avez données au commencement de cette séance.

Je vous dis alors que j'espérois que vous feriez attention aux affaires qui regardent l'Espagne, le Portugal & l'armée commandée par le Duc de Savoie, comme étant d'une telle importance pour la continuation de cette guerre, qu'il vous paroîtroit qu'elles méritent d'y faire des augmentations, & à mon avis, elles seront de la dernière utilité pour la cause commune, tant par rapport à ces endroits-là, que parce que cela nous mettra en état de profiter des heureuses conjonctures qui pourront naître l'année prochaine.

J'ajouterai seulement que, comme rien n'est plus essentiel pour mon propre repos & pour le bonheur de mes Sujets que de finir cette guerre d'une manière sure & honorable, aussi me crois-je obligée de regarder tous ceux qui veulent & souhaitent de m'assister à parvenir à cette fin comme les objets les plus dignes de ma faveur & de ma protection.

Sans doute que toute la Nation, excepté un très-petit nombre, souhaitoit la paix plus sincèrement encore & plus ardemment que la Reine, parce qu'elle sentoit bien plus vivement les incommoditez de la guerre; mais le petit nombre, qui ne la souhaitoit pas, étoit venu à bout de faire regarder à la Reine, aux Grands, au Peuple, comme une condition essentielle à la paix, un point qui ne pouvoit manquer de faire durer la guerre; de sorte que ne vouloir la paix qu'à cette condition, c'étoit vouloir la guerre.

Quelque zélée que fût la Nation à seconder les intentions de la Reine, quelque docile qu'elle fût à s'assujettir aux sentimens qu'on lui inspiroit contre ses vrais intérêts, elle sentoit pourtant son mal & se plaignoit de la longueur de la guerre, qui ne pouvoit servir qu'à augmenter sa misère de plus en plus. Une Adresse que la Chambre Haute de concert avec les Communes présenta au Trône sur la situation de l'Espagne, exprimoit fort délicatement les dispositions dont je viens de parler.

Madame, aïant toujours été entièrement persuadez que rien ne pouvoit rétablir le juste équilibre de la puissance en Europe, que la réduction de l'entière Monarchie d'Espagne à l'obéissance de la Maison d'Autriche, & aïant déja vû par la bénédiction de Dieu sur les armes victorieuses de Votre Majesté & de vos Alliez plusieurs grandes parties de cette Monarchie réduites sous l'obéissance de cette Maison, nous croïons qu'il est non-seulement à propos, mais aussi nécessaire dans cette conjoncture de communiquer à Votre Majesté notre opinion unanime, qui est qu'on ne peut point faire de paix honorable ou sure pour Votre Majesté ou pour vos Alliez, si on permet que l'Espagne, les Indes Occidentales ou quelque autre partie de cette Monarchie demeure sous la puissance de la Maison de Bourbon.

Quand nous réflechissons sur les efforts continuels que ce Roïaume a faits depuis le commencement de cette guerre, nous ne saurions nous empêcher de croire qu'on n'eût déja fait de plus grands progrès sur l'Ennemi, si quelques-uns de vos Alliez, qui y sont les plus intéressez & qui en ont recueilli les premiers fruits, avoient secondé Votre Majesté avec la même vigueur, ensorte que la France eût été seulement pressée de tous côtez.

Nous sommes obligez de remercier très-humblement Votre Majesté du soin que vous avez eu & des instances que vous avez faites auprès de Sa Majesté Impériale pour envoïer un renfort considérable en Espagne sous le commandement du Prince Eugène, puisque c'est sans doute le meilleur moïen de rétablir les affaires des Confédérez en ce païs-là.

Mais notre attente a été si souvent frustrée du côté de l'Empereur & de l'Empire, au grand préjudice de la cause commune, que nous croïons qu'il est de notre devoir, pour finir promptement & heureusement cette guerre, de supplier Votre Majesté de faire les instances les plus pressantes auprès de l'Empereur, afin de le porter à envoïer avec toute la diligence possible de puissans secours à son frere le Roi d'Espagne sous la conduite de ce grand & heureux Général, à s'acquitter de bonne heure de tout ce qu'il a promis & qui a été concerté pour mettre vingt mille hommes de ses troupes sous le commandement du Duc de Savoie, & à emploïer tout son pouvoir & tout son crédit pour renforcer l'armée sur le Haut-Rhin, qui a été heureusement mise sous le commandement de ce sage & vaillant Prince l'Electeur d'Hanovre. Nous croïons que tout ceci ne peut être refusé aux instantes prières de Votre Majesté, qui a fait tant de choses pour la Maison d'Autriche, & quand ceci sera accordé, nous aurons raison d'espérer que la prochaine campagne sera heureuse & glorieuse.

Anne leur répondit qu'elle étoit de leur opinion touchant l'impossibilité d'une paix honorable & sure & du rétablissement de l'équilibre en Europe jusqu'à ce que la Monarchie d'Espagne eût été entièrement ren-

ANNE. 1708.

due à la Maiſon d'Autriche. Elle ajouta qu'elle continueroit à faire de preſſantes inſtances auprès de l'Empereur pour le porter à envoïer de plus grands ſecours en Catalogne ſous le commandement du Prince Eugène.

Des Marchands, au nombre de plus de deux céns, avoient préſenté au Parlement une requête où ils ſe plaignoient amèrement des grandes & irréparables pertes, qu'ils avoient faites, manque de convois aſſez nombreux. Le neuf Janvier on examina beaucoup de plaintes & de requêtes particulières ſur le même ſujet. Quelques Membres des Communes intéreſſez dans le commerce de Moſcovie appuièrent fortement ces plaintes. On ſoutint même avec hardieſſe & fermeté qu'il y avoit de la fraude, de la malice, du moins de l'ignorance auſſi coupable dans la conduite des Commiſſaires de l'Amirauté, qui avoient été cauſe de la perte de la flotte de Ruſſie; attaquée & preſque toute enlevée par le Chevalier de Fourbin. Après avoir examiné les pièces produites par les Marchands pour la juſtification de leurs plaintes, il fut réſolu à la pluralité des voix qu'ils avoient pleinement prouvé ce qu'ils avoient avancé dans leur requête: Qu'il étoit aiſé de reconnoître que la conſervation du commerce en Portugal, en Eſpagne, en Italie où ſe faiſoit le débit des manufactures & du poiſſon ſalé d'Angleterre, ne pouvoit ſe faire qu'en donnant aux flottes marchandes les convois néceſſaires à leur ſureté: Qu'on établiroit des eſcadres pour croiſer ſur les routes que les vaiſſeaux marchands doivent tenir à leur départ & à leur retour: Qu'il étoit viſible qu'il y avoit eu de la colluſion, de la mauvaiſe foi, ou du moins une négligence condamnable dans la perte qu'on avoit faite de la flotte de Ruſſie, comme il paroiſſoit évidemment par les lectures des papiers produits par les Négocians & par le Chevalier Weſton Contre-Amiral.

Cette même matière fut auſſi agitée dans la Chambre des Seigneurs un jour que la Reine s'y étoit rendue *incognito*. Sa préſence adoucit ſans doute les expreſſions de ceux qui parlèrent; mais elle ne parut pas gêner beaucoup la liberté du Lord Haversham. *Mylords*, dit-il, *la Nation doit louer le Ciel d'avoir une Reine ſi ſage & ſi prudente qui, toute capable qu'elle eſt de gouverner par elle-même, ne veut néanmoins rien faire que par vos bons avis. Effectivement vous en avez donné de bons & de ſalutaires, mais par malheur ils n'ont pas été ſuivis au grand détriment du Roïaume. Quant à ce qui regarde l'Amirauté, étant entre les mains de Son Alteſſe Roïale le Prince George de Dannemarc, il n'eſt pas permis de ſe plaindre de ſon adminiſtration, ni d'eſperer de la changer, puiſque ce Prince a fait connoître qu'il ne vouloit pas la quitter.*

Diſcours du Lord Haversham.

Caractère du Lord Wharton.

Le Lord Thomas Wharton fit auſſi un diſcours ſur le mauvais état des affaires publiques. Il dit qu'aïant traverſé les principales parties du Roïaume, il y avoit trouvé le commerce preſque anéanti & une ſi grande diſette d'argent que les Fermiers n'étoient plus en état de païer aux propriétaires des terres les prix convenus. Ce Lord étoit un homme d'un grand eſprit & qui s'exprimoit avec beaucoup de force. Il y a peu de perſonnes qui aient cenſuré avec autant de hardieſſe que lui les démarches de

de la Cour, quand elles lui ont paru dignes de censure. Il avoit une espèce de droit de parler, s'étant opposé avec une hardiesse sans égale aux desseins du Roi Jacques & aïant concouru avec beaucoup de zèle au grand ouvrage de la Révolution. Tandis qu'il fut dans la Chambre des Communes, il y fut toujours à la tête d'un grand parti. Guillaume III. qui parmi ses éminentes qualitez avoit celle de se connoître en hommes, se l'attacha, en le faisant Controlleur de sa maison. Il étoit capable de plus hautes charges; mais ce Prince qui le connoissoit trop populaire & trop républicain, ne jugea pas à propos de les lui confier. La Reine Anne, en ne lui rendant pas la baguette blanche, comme elle fit à deux ou trois autres, lorsqu'elle parvint à la Couronne, s'en fit un ennemi. Le Lord Somers ci-devant Grand Chancelier, le Duc de Buckingham, les Comtes de Rochester, de Nottingham, de Peterborough, & plusieurs Seigneurs appuïèrent ces discours, qui ne tendoient qu'au bien public, du moins en apparence. Ces Lords disoient la vérité; mais l'auroient-ils dite, s'ils n'avoient point eu d'autre motif que l'amour du devoir & de la patrie?

Conduite du Lord Peterborough examinée.

A l'occasion des affaires d'Espagne, on loua beaucoup la conduite du Comte de Peterborough. Ce que nous avons rapporté de la sagesse de ses vûes & de ses conseils, par rapport à l'affaire d'Almanza, prouve certainement qu'il méritoit d'être loué; & d'ailleurs tout avoit prospéré, tandis qu'il avoit gouverné les armes & les affaires en ce païs. N'importe ces louanges étoient affectées & on ne les prodiguoit à ce Seigneur que pour faire dépit au Duc de Marlborough & pour lui faire sentir qu'il n'en avoit point mérité la campagne derniere. Le Comte de Rochester ajouta à tant d'éloges que, lorsqu'une personne du rang du Comte de Peterborough s'étoit acquis autant de gloire que lui dans un poste distingué, on avoit coutume à son retour de la remercier, ou de lui faire rendre compte de sa conduite. Le Lord Hallifax, qui étoit, si je puis m'exprimer ainsi, l'Orateur du Duc de Marlborough, prit la parole &, après s'être étendu beaucoup sur les succès du Comte, il insinua adroitement qu'un remerciment lui feroit beaucoup plus d'honneur s'il étoit fait avec une parfaite connoissance de cause, c'étoit-à-dire selon lui, s'il étoit précédé de l'examen de sa conduite. Comme les actions de ce Comte n'étoient pas extraordinairement parlantes & que d'ailleurs il y avoit quelques reproches contre lui, il fallut convenir que le sentiment du Lord Halifax étoit raisonnable & qu'on le suivroit. Cet examen se fit, la conduite du Général fut déclarée bonne & digne d'un fidèle & habile Ministre; mais le remerciment ne suivit pas, quoique ce fût ce qu'on avoit prétendu en proposant l'examen. Le parti de la Cour voulut par-là épargner au Duc de Marlborough la mortification de voir un autre Négociateur Général d'armée remercié par le Parlement, tandis qu'on ne feroit de lui nulle mention.

Recherches des Communes.

L'esprit d'examen & de critique saisit aussi les Communes. Les plaintes des Marchauds fondées sur la négligence des Commissaires de l'Ami-

ANNE 1708.

rauté lui donnèrent envie d'approfondir ce qu'on disoit assez communément des malversations qui se commettoient dans l'administration des finances, dans l'armement naval & dans la distribution de l'artillerie & des munitions de bouche & de guerre. Ce fut dans cette vue qu'au commencement de cette année elle supplia la Reine de lui faire communiquer plusieurs papiers détaillez dans une Adresse qu'elle lui présentoit, entre autres l'état des subsides qu'on devoit païer aux Alliez pendant l'année courante; les comptes de l'artillerie, ceux des dettes de la marine; l'état de la flotte depuis le mois de Mai mil sept cens deux jusqu'à présent; le nombre des vaisseaux qui avoient été armez depuis le commencement de la guerre & à quoi on les avoit emploïez chaque mois; en un mot la Chambre demandoit un compte exact de l'argent qui avoit été donné pour la marine depuis l'année mil sept cens deux, jusques & inclus mil sept cens sept.

Affaire de Creigh ou Gregg.

Tandis que le Parlement s'occupoit à ces recherches qui ne pouvoient remédier au mal passé, on découvrit des intrigues fort dangereuses pour le Gouvernement. On avoit jugé à propos d'établir à Londres un bureau où les lettres des Officiers François prisonniers de guerre seroient lûes, tant celles qu'ils écrivoient que celles qu'ils recevoient; il fut même ordonné qu'on en tiendroit un regiſtre fort exact. Robert Harley Secretaire d'Etat fut chargé de l'exécution de ce sage règlement; il en remit le soin à un de ses Commis nommé Creigh, Ecossois de Nation, & ce Clerc infidèle, après voir fait l'examen dont il étoit chargé, en recachetant les lettres, y inséroit des mémoires sur les affaires d'Etat. On prétendit même que ce fut sur ses avis que le convoi qui alloit à Lisbonne sur la fin du mois dernier fut attaqué, pris, ou coulé à fond par les deux escadres réünies de Brest & de Dunkerque. Il fut encore accusé d'avoir écrit plusieurs lettres à Chamillard, le Ministre de France le plus accrédité, & en particulier une du 28 Nov. dernier, où il avoit inféré les procédures du Parlement au sujet de la résolution prise d'augmenter les forces de terre & de mer, de même que la copie d'une lettre de la Reine à l'Empereur & l'extrait d'une autre lettre de la Reine au Duc de Savoie. Ce malheureux fut convaincu & avoua son crime. Il fut justement condamné au supplice ordinaire des traitres.

Presqu'au même tems, on arrêta un nommé Baud, Secrétaire du Comte de Briançon, Envoïé Extraordinaire de Savoie, accusé d'entretenir des correspondances avec la Cour de Saint Germain. Comme on le conduisoit chez un Secrétaire d'Etat, il s'échapa. Cette évasion fit grand bruit & causa parmi le Peuple une espèce de soulèvement. On déclamoit publiquement contre le Duc de Savoie, & on le traitoit d'une manière fort indigne. On alloit jusqu'à dire qu'après avoir trahi ses Alliez en mil six cens quatre-vingt-seize & vendu en dernier lieu les alliances qu'il avoit contractées avec Louis XIV. & Philippe V. son gendre, il n'entretenoit un Ministre à Londres que pour informer les Ennemis de ce qu'il y avoit de plus secret dans les affaires de la Nation, afin de rendre meilleures les conditions de son accommodement avec la France.

La Reine, pour appaiser ce fracas, qui pouvoit aller au-delà des bornes prescrites par le droit des gens, fit publier une proclamation, par laquelle elle promettoit deux cens livres sterling à celui qui découvriroit le Prisonnier échapé. Le Comte de Briançon fit publier de son côté qu'il donneroit vingt guinées. Il fut bien vîte trouvé. On résolut aussi d'arrêter le Sieur Primolo, Secrétaire du Comte de Galasch Ambassadeur de l'Empereur, en qualité de complice de celui dont on vient de parler. Ce Secrétaire aïant eu avis de cette résolution, alla de lui-même se remettre entre les mains d'un Messager de la Reine. On avoit certainement grand tort de soupçonner le moins du monde la fidélité du Duc de Savoie, qui venoit de déclarer qu'il étoit résolu de demeurer inviolablement attaché aux intérêts de la Grande Alliance, sans autre condition que d'être incessamment païé des subsides & arrérages qui lui étoient dus selon ses Traitez, sans quoi il lui étoit impossible de se mettre de bonne heure en campagne avec des troupes suffisantes pour servir utilement la cause commune.

Eloge du Chevalier Showel.

La funeste mort de l'Amiral Showel universellement regretté donna lieu à bien des brigues. Il étoit difficile à remplacer; son grand mérite, malgré l'obscurité de son origine, l'éleva par degrez à un poste éminent, qui n'avoit au-dessus de lui que le Grand-Amiral d'Angleterre. Personne n'entendoit mieux que lui les affaires de la Marine & n'étoit plus aimé des gens de mer. Ses sentimens ne se sentoient point de la bassesse de sa naissance. Jamais des vûes sordides & interessées ne le firent agir. Sans entrer dans l'examen des droits de ses maîtres, il fut aussi fidèle à Charles III. & à la Reine Anne qu'il l'avoit été à Charles II. & à son Successeur, sous qui il étoit déja Capitaine de haut-bord. Le Chevalier Jean Narborough, qu'il avoit servi en qualité de Garçon de Cabane, étant mort, il épousa se Veuve & toute sa vie il en usa parfaitement bien avec elle. Le Chevalier Leack succéda à ce grand homme & eut le bonheur de l'emporter sur quantité de concurrens. Il fut fait Amiral du Pavillon blanc, le Chevalier Noris Vice-Amiral, le Lord Archimbald Hamilton Contre-Amiral. Le Chevalier Bings fut nommé Amiral du Pavillon bleu, Fairfax Vice-Amiral, le Lord Durley contre-Amiral. L'Escadre rouge eut pour Chefs le Chevalier Jennings & Backer. On prétendit communément alors que la justice eût été assez exactement gardée dans cette nomination, si on avoit mis le Chevalier Bings à la place du Chevalier Leacke.

Vers ce tems-là on fit construire deux grands bâtimens à rames, armez pourtant de quelques pièces de canon. On prétendoit s'en servir sur l'Océan à remorquer les vaisseaux, comme on se sert des galères sur la Méditerranée. L'invention ne réüssit pas & elle fut abandonnée.

Changement dans le ministère.

Le crime de Creigh Commis de Harley retomba en partie sur son maître. Il est vrai qu'on n'osa l'accuser que d'imprudence d'avoir confié des affaires importantes à un simple Clerc. Le Coupable effectivement ne dit rien qui pût porter préjudice à son maître, & en mourant il le déchargea absolument. Un Ecrivain assez médiocre attribue pourtant à cette affaire le changement qui se fit dans le Ministère, à la fin de Février, ou comme

ANNE. 1708.

il parle, la défaite des Torys & le triomphe des Whigs. Il s'est trompé; voici la véritable cause de ce changement.

Cause de ce changement.

Il y avoit déja quelque tems que la Cour commençoit à changer de face. Ce n'étoit plus la Duchesse de Marlborough qui y règnoit, quoiqu'on le crût toujours & qu'elle le crût elle-même. Une Dame de ses parentes, nommée Hill & depuis Lady Masham, étoit tombée avec sa famille dans une profonde misère, & la Duchesse, après avoir eu d'elle des soins extrêmes, l'avoit enfin placée auprès de la Reine. Voilà celle qui travailloit sourdement à supplanter sa Protectrice. Elle lui avoit déja dérobé la confiance & les bonnes graces de la Princesse. Il ne s'agissoit plus que de lui enlever les restes de sa faveur & de les partager entre elle & Harley son proche parent, à qui d'ailleurs elle avoit obligation de son mariage avec le jeune Masham, & elle s'y appliquoit avec tant de bonheur, que déja Harley agissoit dans la Secretairerie d'Etat avec des airs d'indépendance, qui annonçoient son crédit auprès de sa Souveraine. On a prétendu que le Prince George, époux de la Reine, s'étoit jetté entre les bras de la nouvelle cabale, pour abaisser le Duc & la Duchesse de Marlborough & le Comte de Godolphin, qu'on lui avoit représentez comme des gens qui tenoient dans l'Etat & à la Cour un rang qui n'étoit dû qu'à lui & qui l'obscurcissoient au dehors. On s'efforçoit en même tems de persuader au grand nombre que Wighs & Torys étoient également dévouez à la Reine, & que, pour règner heureusement, elle n'avoit qu'à abandonner la famille Allemande, qu'elle destinoit au Trône. On disoit aux Torys que cette Princesse vouloit les admettre dans sa confidence & se délivrer ainsi de la tyrannie des Wighs. Pendant ce tems-là, les Mécontens d'Ecosse, envers lesquels la nouvelle faction affectoit une conduite hautaine & dure, pour aigrir de plus en plus leurs ressentimens, tramoient une négociation secrette avec la France. Il y avoit déja parmi eux un grand parti qui se déclaroit sans crainte pour le Prétendant. On célébroit publiquement son jour de naissance à Edimbourg & en d'autres endroits du Roïaume. On disoit tout haut qu'il falloit mettre à profit l'occasion qui s'offroit de s'affranchir, & que quiconque auroit le courage de l'entreprendre pouvoit compter sur l'assistance unanime de la Nation. La Cour d'Angleterre entendoit ces bruits avec une indifférence propre à faire penser qu'ils ne lui déplaisoient pas & qu'effectivement elle méditoit quelque chose contre la Succession Protestante.

Ces circonstances ranimèrent la haine & les craintes des Whigs. Le Duc de Marlborough agit avec le plus de chaleur, parce qu'il avoit le plus d'intérêt. Il ne pouvoit pardonner à Harley, qu'il avoit placé dans le Ministère, d'avoir été souvent opposé à ses vûes dans le Parlement, où il avoit crû pouvoir compter sur lui. Il le voïoit avec douleur travailler à se rendre aussi nécessaire à la Cour qu'il lui avoit été utile. Une chose qui le piquoit encore plus, c'est qu'il eût appuïé auprès de la Reine les ouvertures de paix, que l'Electeur de Bavière avoit faites après la bataille de Ramillies, & il regardoit les conseils pacifiques du Secretaire comme

une conspiration contre son autorité & sa fortune. Les autres Whigs redoutoient encore moins ses talens pour les grandes affaires que ceux qu'il avoit pour gagner les cœurs, & ils jugeoient bien que, maître de l'esprit de la Reine, par l'adresse avec laquelle il s'étoit accommodé à ses goûts, il ne manqueroit pas de réussir un jour à mettre les Torys en leur place.

Ils se servirent pour leur vengeance de l'affaire de Creigh ou Gregg & y joignirent ensuite celle des nommez Valière & Bara, que le Secretaire d'Etat Harley emploïoit, en qualité d'Espions, en France, & qui passoient pour être au contraire Espions de la France en Angleterre. Comme pas un de ces trois hommes ne déposoit contre le Secretaire, le Duc de Marlborough & le Comte Godolphin travaillèrent à indisposer la Reine, en lui rapportant les discours que Harley & les siens répandoient dans le public. Cette Princesse leur répondit qu'elle n'avoit donné de tels ordres à personne, mais qu'aussi elle ne pouvoit croire qu'on eût dit rien de semblable, qu'en tout cas elle ne vouloit point creuser cette affaire, & qu'enfin elle n'aimeroit pas qu'on l'en importunât davantage. Ces deux Seigneurs lui écrivirent là-dessus qu'ils ne pouvoient point la servir, si elle gardoit le Secretaire d'Etat à son service, & en effet aïant été appellez au Conseil, le Dimanche suivant, ils lui déclarèrent qu'ils étoient forcez de se retirer, puisqu'elle ne vouloit point éloigner Harley. La Reine, assez peu frappée de la résolution du Grand Trésorier, le fut beaucoup de celle du Duc, & elle s'efforça par des discours obligeans & gracieux de le retenir. Il fut ferme & elle ne le fut pas moins. Ces deux Lords partirent & la Reine entra dans la Chambre du Conseil.

Harley y proposa quelque chose concernant les affaires étrangères. Le Duc de Somerset dit qu'il ne savoit comment on pouvoit délibérer là-dessus, tandis que le Duc de Marlborough n'y étoit pas. Les autres Membres du Conseil témoignèrent leur chagrin par leur air glacé & par leurs réponses concises. Le Conseil ne tarda pas à se lever. Le Parlement de son côté fit voir combien il s'intéressoit à ce changement. Les Communes laissèrent le Bill des subsides sur la table, quoiqu'elles eussent pris ce jour-là pour l'examiner. Les Lords choisirent un Commité pour interroger Gregg & les autres Prisonniers. Les autres Ministres & les principaux Officiers menacèrent d'abandonner le service.

Cependant la Reine, soit fermeté, ou dépit, étoit résolue de maintenir son Favori, on prétend du moins qu'elle le faisoit entendre. Mais Harley, appréhendant le danger qu'il couroit, le prévint, en la priant de recevoir sa démission. Peut-être fut-elle bien-aise qu'il l'eût tirée d'embarras. Quoi qu'il en soit, elle lui conserva dans son esprit & dans ses divertissemens la place qu'il y avoit prise, & les deux Lords qu'elle rétablit dans le Conseil, perdirent sa confiance.

D'autres Ecrivains ont rapporté le fait d'une manière un peu différente. Ils disent que, le vingt-deux de Février, on tint un Conseil de guerre sur les affaires d'Espagne & sur un armement que les François faisoient à Dun-

ANNE. 1708.

kerque. Le Duc de Marlborough y eut de grosses paroles avec Harley, Secretaire d'Etat, & Saint Jean, Secretaire de la guerre. Leur querelle rouloit sur les mauvaises mesures qu'on avoit prises pour profiter des avantages qui devoient suivre la déroute des François à la journée de Ramillies, & sur l'inaction de l'armée de Flandre la campagne dernière. Le Duc de Marlborough, que ces plaintes attaquoient personnellement, en rejetta la faute sur les Députez des Etats Généraux, qui, disoit-il, contrarioient toujours les sentimens les plus solides. Harley lui répondit: *N'est-ce pas plûtôt, Mylord, que vous n'auriez pas trouvé votre compte en poussant la guerre avec plus de vigueur, parce que cela auroit pû nous donner trop tôt la paix, & que vous avez mieux aimé ruiner l'Armée dans la longue possession d'un camp où vous étiez en sureté? D'ailleurs où sont les effets des avis que vous donnez, & des grandes promesses que vous aviez apportées de votre dernier voyage d'Allemagne?* Le Duc piqué au vif, comme il devoit l'être, se contenta de repliquer, en interrompant ce Ministre, qu'il prenoit mal-à-propos la liberté de lui faire la mercuriale, qu'il n'étoit pas comptable de ses actions à un Particulier d'un aussi petit génie que le sien, après quoi sortant brusquement du Conseil, il alla porter ses plaintes à la Reine. Ce Ministre n'étoit rien moins qu'un petit génie. Le Duc l'éprouva dans la suite. Mais la colere aveugle les plus grands hommes & fait quelquefois dire ce qu'on ne pense pas.

Harley & S. Jean disgraciez.

La Reine entra dans les ressentimens de son Favori. Dès le lendemain, elle dit au Secretaire Harley que Marlborough se plaignoit fort de lui & de Saint Jean, & qu'il avoit protesté que jamais il ne se trouveroit dans aucune assemblée où ils seroient. Celui-ci, qui comprit le sens d'un pareil compliment & qui s'y étoit attendu, après avoir respectueusement justifié sa conduite sur le zèle qu'il avoit pour la gloire de Sa Majesté & pour le bien de l'Etat, ajouta: *Mais, Madame, comme il ne seroit pas juste que Votre Majesté se privât à mon occasion d'un Sujet aussi utile que le Duc de Marlborough, dont les sentimens doivent prévaloir sur tous ceux de vos Ministres, je supplie très-respectueusement Votre Majesté de disposer de la charge de Secretaire d'Etat dont elle m'avoit honoré; je lui en rapporte la commission & les sceaux.*

La Reine le prit au mot & sa place fut donnée à Boyle Chancelier de l'Echiquier. Le même jour, le Chevalier Thomas Mansel, Controlleur de la maison de la Reine, se démit aussi de sa charge. Le lendemain Henry Saint Jean & le Chevalier Simon Harcourt Procureur Général en firent autant. Le Lord Archimbald Hamilton & Fairfax rendirent de même à la Reine leurs Commissions de Vice-Amiral & Contre-Amiral.

Le Parlement pendant ce tems-là étoit occupé à examiner les comptes publics, & la conduite de quelques Particuliers. Le Vice-Amiral fut accusé d'avoir laissé sortir le Chevalier de Fourbin du port de Dunkerque; mais comme il avoit de bons amis, il fut résolu à la pluralité des voix que son journal & les ordres du Grand Amiral & de l'Amirauté le justifioient suffisamment. La Reine cependant ne jugea pas à propos de le remettre en emploi. Le Capitaine Hardi fut déchargé du crime de lâcheté, qu'on

lui avoit imputé, parce que des vaisseaux François plus forts que lui avoient enlevé à sa vûe plusieurs navires Marchands, auxquels il servoit d'escorte. Sa cause fut si bien plaidée par ses Amis, que presque sur le champ il reprit ses fonctions. Guillaume Kerr, Capitaine de vaisseau, aïant même commandé une escadre dans les Indes Occidentales, fut convaincu dans la Chambre Basse d'avoir exigé des Marchands des sommes considérables sous prétexte qu'il escortoit leurs navires, & on résolut qu'il seroit déclaré indigne de servir l'Etat.

Anne. 1708.

En examinant la conduite du Comte de Peterborough par les papiers que ce Seigneur produisit pour sa justification, on fit une découverte qui fit grand bruit dans toute l'Europe & qui irrita les deux Chambres autant qu'elle les étonna. On reconnut que, quoique le Parlement d'Angleterre eût assigné l'année dernière des subsides pour l'entretien de vingt-neuf mille trois cens quatre-vingt-quinze hommes de troupes Angloises en Espagne ou en Portugal, il ne s'en étoit trouvé que huit mille six cens soixante à la bataille d'Almanza, de manière qu'on avoit fait païer à la Nation pendant une année entière, pour la seule armée d'Espagne, vingt mille sept cens trente-cinq hommes qui n'étoient point au service de l'Etat. Il étoit aisé de conclure que ceux entre les mains de qui étoient ces sortes d'affaires, abusoient extrêmement de la bonté & des embarras de la Reine pour s'enrichir. Les Communes ne manquèrent pas de présenter à la Reine une Adresse, où ils lui demandoient humblement de vouloir bien informer ses fidèles Communes des raisons pourquoi elle n'avoit pas eu en Espagne le nombre des troupes qui devoient y être entretenues & à quoi on avoit emploïé l'argent destiné à cette dépense. La Reine répondit, pour gagner du tems, qu'elle feroit faire une recherche exacte d'un fait, dont elle vouloit absolument être éclaircie, aussi bien que la Chambre des Communes.

Etrange malversation par rapport à l'Espagne.

La vérité, si on l'avoit sincerement voulu, étoit aisée à développer, dès ce moment. Il ne falloit que faire porter à la Chambre les registres du Secretaire de la guerre, qui devoient contenir l'état des troupes qui étoient sur pied & où, selon l'usage, on devoit avoir marqué de mois en mois les endroits où chaque régiment étoit emploïé. Il n'auroit manqué, pour avoir une connoissance parfaite à cet égard, que de savoir si les corps étoient complets au commencement de la campagne, ce qu'il étoit aisé de connoître par les procès verbaux des Inspecteurs. La Reine, dix ou douze jours après que cette Adresse lui eut été présentée, fit savoir à la Chambre, si justement inquiète de l'énorme différence qu'il y avoit entre le nombre des troupes que la Nation païoit pour l'Espagne & celui qui s'étoit trouvé à la bataille d'Almanza, qu'elle n'avoit omis aucun soin pour fournir les alimens nécessaires à l'entretien de la guerre d'Espagne & de Portugal, nonobstant les difficultez, les pertes & les accidens inévitables eu égard à l'éloignement des lieux: Que, dès que Sa Majesté avoit eu avis de la bataille d'Almanza, elle s'étoit appliquée à réparer la perte de cette journée, en achetant sept mille hommes de troupes Palatines, trois mille autres Allemands, douze cens Italiens, dont la plûpart étoient déja en

ANNE. 1708.

Catalogne, & le reste devoit y arriver incessamment; de plus, qu'elle avoit demandé six mille hommes à l'Empereur pour l'Espagne, & un plus grand nombre, s'il pouvoit les fournir, offrant même de les lui païer des fonds qui lui viendroient des subsides accordez par son Parlement de la Grande-Bretagne.

Quelque dévoué que fût le Parlement aux volontez de la Reine, il ne pouvoit, sans se déshonorer, prendre ces réponses pour les éclaircissemens qu'il avoit demandez. Car ces troupes, achetées & demandées depuis la défaite d'Almanza, n'avoient aucun rapport à celles qui auroient dû se trouver à cette bataille, puisqu'on avoit fourni l'argent nécessaire pour les soudoïer. La Chambre, sans en faire aucune plainte, présenta une seconde Adresse, pour demander qu'on lui communiquât un état des troupes que Charles III. avoit dû entretenir de l'argent, que lui avoit accordé le Parlement dans la dernière séance, & à quoi cet argent avoit été emploïé, comme aussi un second état des Soldats effectifs que le Roi de Portugal avoit dû mettre sur pied, en vertu du dernier Traité d'alliance avec la Couronne d'Angleterre, & du nombre de Portugais qu'il y avoit à la bataille d'Almanza. Ces questions curieuses & précises devoient fatiguer la Reine & déplaire infiniment à ses Ministres contre qui elles étoient faites. Sans doute qu'on eût prorogé cette assemblée trop spéculative; mais les subsides n'étoient pas encore tout-à-fait règlez & c'étoit avec une lenteur affectée qu'on procédoit à en arrêter les fonds. Ainsi il fallut répondre & entrer dans un détail fort désagréable. Ces réponses furent lues à la Chambre, elles portoient en substance que Sa Majesté, pour sa propre satisfaction & celle de ses Sujets, s'étoit fait informer des régimens qui devoient composer le nombre de vingt-neuf mille trois cens quatre-vingt-quinze hommes, combien il y avoit de ces troupes en Espagne & en Portugal en Janvier mil sept cens sept, lorsque le Parlement résolut de pourvoir à leur paie, & combien de régimens on y avoit envoïé depuis ce tems-là.

Qu'elle avoit appris que ce corps devoit être composé de trente-sept Régimens, que de ce nombre il devoit y en avoir eu vingt-cinq servant en Espagne & en Portugal sous les Comtes Peterborough & Galloway, & que ces vingt-cinq Régimens, s'ils avoient été complets, auroient fait dix-huit mille huit cens cinquante-deux hommes.

Que Sa Majesté avoit été informée, par le Lord Tirawley Lieutenant Général & le Colonel Wade Ajudant Général, que les Régimens, qui avoient servi en Espagne & en Portugal ne faisoient que douze mille dix-sept hommes, quoique dans les trois années précédentes on eût envoïé en Espagne & en Portugal trois mille quatre cens dix hommes de recrues.

Que le Régiment de Dragons & les dix d'Infanterie complets, quand ils partirent de Torbay, faisoient le nombre de huit mille deux cens quatre-vingt-dix-sept hommes; mais que peu de tems après leur arrivée à Valence, ils se trouvèrent réduits à quatre mille six cens hommes, y compris les Officiers & leurs Domestiques.

Qu'on

Qu'on avoit trouvé à propos, au commencement de mil sept cens sept, de prendre des Soldats de six régimens d'Infanterie, qui étoient en Catalogne & dans le Roïaume de Valence, pour rendre complets d'autres régimens, & d'envoïer en Angleterre les Officiers de ces six régimens pour y en lever d'autres.

Que toutes ces choses étant murement pesées, Sa Majesté ne concevoit pas qu'au tems de la bataille d'Almanza, qui arriva peu après que le Parlement eut pourvu à la paie des vingt-neuf mille trois cens quatre-vingt-quinze hommes, il pût y en avoir en Espagne & en Portugal plus de treize mille huit cens sept, outre les quatre mille six cens qui restoient des huit mille deux cens quatre-vingt-dix-sept envoïez à la fin de mil sept cens six.

Qu'à l'égard des deux régimens qu'on devoit lever en Angleterre, on avoit trouvé à propos d'emploïer l'argent donné pour ces deux régimens à d'autres usages de guerre, & qu'on avoit fait partir au mois d'Avril quatre régimens Irlandois, qui devoient être comptez comme autant de recrues pour rendre complets les vingt-neuf mille trois cens quatre-vingt-quinze hommes en question.

On ne lui donne que des éclaircissemens généraux.

C'est à quoi se réduisirent les réponses que le Parlement put tirer de la Reine. Elles lui apprirent ce qu'il savoit sur le peu de troupes qui avoient servi en Espagne, quoiqu'on en eut païé un grand nombre, & il continua d'ignorer ce qu'il vouloit savoir de l'emploi de cet argent reçu, pour païer une fois plus de troupes qu'on n'en avoit emploïé. Cette espèce de comédie finit d'une manière que j'oserois presque appeller burlesque. La matière fut réduite à la question, si le défaut de troupes en Espagne & en Portugal, lors de la bataille d'Almanza, avoit été principalement causé par la négligence d'y envoïer à tems un assez grand nombre de recrues. Il falloit que la premiere question eût bien changé sur la route, pour être métamorphosée en celle-ci. La Chambre se partagea & il y eut deux cens-trente voix pour la négative contre cent-soixante & quinze pour l'affirmative. Ensuite il fut résolu que la Chambre en corps présenteroit à la Reine une Adresse pour la remercier des grands soins qu'elle se donnoit afin d'assister le Portugal & l'Espagne.

Aux autres questions du Parlement, qui tendoient à savoir l'usage que les Cours de Barcelone & de Lisbonne avoient fait des subsides que le Parlement d'Angleterre leur avoit païez, & si elles avoient mis sur pied les troupes portées dans leurs Traitez; Anne répondit d'une manière plus instructive. Elle déclara que, lorsqu'elle seroit informée du nombre des troupes Catalannes & Valenciennes que la Cour de Barcelone avoit sur pied en mil sept cens sept, elle en feroit communiquer l'état à la Chambre. De quoi donc l'instruisoit Stanhope, s'il ne lui apprenoit pas l'usage de l'argent qu'elle prodiguoit & comment on correspondoit à ses efforts?

A l'égard du Roi de Portugal, elle dit franchement que les Ministres d'Anglererre à Lisbonne l'avoient assurée que ce Prince avoit fourni le nombre de troupes auquel il s'étoit engagé, qu'il avoit fait des pertes considérables lorsque son armée avoit marché à Madrid & traversé toute l'Es-

ANNÉE 1708.

pagne, qu'il faisoit lever de nouvelles troupes pour réparer cette perte ; & qu'enfin elle ne jugeoit pas à propos d'éplucher de si près la conduite d'un Prince, dont l'alliance étoit si avantageuse à la cause commune, principalement dans un tems où elle avoit à craindre que, se lassant de la guerre, dont il tiroit si peu d'avantage, il ne fît sa paix avec les deux Couronnes.

Subsides immenses qu'il accorde.

On avoit commencé d'assez bonne heure à régler les subsides. Le mécontentement causé par les affaires d'Espagne & la manière confuse dont on en donnoit l'explication avoient fait traîner ces règlemens plus qu'à l'ordinaire, & ce ne fut que vers la fin de Mars, ou au commencement d'Avril, que les arrangemens furent pris. Il fut résolu qu'on accorderoit à la Reine un million deux cens mille livres sterling pour l'entretien de quarante mille Matelots; Huit cens quatre-vingt-quatorze mille deux cens soixante & douze livres pour l'entretien de quarante mille hommes en Flandre; Cent soixante & dix mille cinq cens onze livres pour les dix mille homme d'augmentation; Trente-quatre mille deux cens cinquante & une livres pour les trois mille Palatins; Quarante-trois mille deux cens cinquante & une livres pour les quatre mille Saxons au service d'Angleterre; Neuf mille deux cens soixante-neuf livres pour un régiment de cavalerie dont la moitié étoit au service des Etats-Généraux; Cent mille livres de subsides extraordinaires au Duc de Savoie pour l'année mil sept cens sept; Soixante-cinq mille neuf cens quatorze livres pour les troupes de Hesse emploïées en Italie; Douze mille deux cens quatre-vingt quatre livres pour Gibraltar; Soixante mille trois cens trente-quatre livres pour ce qui étoit dû à l'armée; Dix mille livres pour bâtir un magazin à Portsmouth; Trois mille cinq cens livres pour faire circuler les vieux billets de l'Echiquier; Cent quarante-quatre mille livres pour les frais du transport des forces de terre; Cent vingt mille livres pour l'artillerie de terre; Cent trente mille pour le Portugal; Trois cent quatre-vingt quatre mille pour le Dannemarc; cent dix-huit mille pour la Prusse; cinquante-cinq mille pour la Catalogne, cent trente-deux mille pour les troupes d'Hanovre, vingt-trois mille six cens soixante & douze pour la remonte de la cavalerie. De plus, car ce détail ne finit pas, cent-vingt mille livres pour l'ordinaire de la flotte, soixante & quinze mille pour construire de nouveaux vaisseaux de guerre & pour mettre les vieux en état de servir; Quatre cent quatorze mille deux cent soixante & six pour la quote-part des subsides accordez aux Alliez, supplément pour le Portugal & la Catalogne cent dix mille livres. En un mot, ce que la Reine avoit dit des subsides accordez pour l'année passée, que jamais aucun Parlement pour quelque occasion que ce fût, n'en avoit accordé de plus considérable, elle pouvoit encore le dire de ceux qu'on lui accordoit pour celle-ci. Car pour réparer les pertes d'Espagne, pour dégager le Portugal, pour prendre en Flandre plus de supériorité qu'on n'en avoit eu la dernière campagne, pour animer l'Allemagne à sa propre défense, il falloit de nouveaux efforts, ou, ce qui signifie la même chose, il falloit augmenter la dépense. La Reine

étoit chef de la Grande Alliance. En cette qualité si honorable, elle étoit obligée de suppléer à la foiblesse, à l'indigence, au peu de résolution de ses Alliez; elle étoit même obligée d'essuier leurs caprices, leur mauvaise humeur, de ménager leur délicatesse, d'appaiser la jalousie que pouvoit exciter entre eux quelque faveur qu'elle eût accordée aux uns préférablement aux autres.

La Hollande, il est vrai, partageant avec la Reine, quoique fort inégalement, la qualité de chef, se chargeoit aussi d'une parti du fardeau qui y étoit attaché. Leurs Hautes Puissances exhortoient, pressoient, menaçoient ceux des Alliez qui paroissoient manquer de courage & se lasser de combattre pour les intérêts d'autrui. Voici entre autres l'abregé d'une lettre qu'elles écrivirent à la Diette de Ratisbonne.

Lettre des Etats Gen. aux Princes & Cercles d'Allemagne.

Comme on doit dès-à-présent prendre des mesures pour la campagne prochaine, afin de pouvoir agir de tous côtez en même tems avec plus de vigueur que la campagne dernière, il est nécessaire sur toutes choses de se mettre en état de prévenir les François. Cette guerre aiant pour but la défense & la liberté de l'Europe en général & de chaque Etat en particulier, leurs Hautes Puissances sont dans le dessein de la continuer avec toutes leurs forces & de prendre toutes les mesures nécessaires pour en pouvoir sortir avec honneur & avec avantage, elles se promettent la même chose des autres Alliez. Il est cependant arrivé que, plus elles ont augmenté leurs forces, plus l'Empereur & l'Empire on diminué les leurs, excepté quelques Cercles & Etats qui ont fort bien fait. La lenteur de l'envoi des troupes pour l'armée de l'Empire, la campagne dernière, a été cause que les Ennemis ont pénétré si avant dans l'Allemagne, & le mal auroit été plus grand, si l'expédition de Provence ne les avoit obligez d'y envoïer une partie de leurs forces. On ajoutoit que d'ailleurs, la Reine de la Grande-Bretagne & leurs Hautes Puissances, pour donner à l'Empire une plus grande marque de leur affection, avoient renforcé l'armée du Rhin de cinq mille Saxons: Que cependant l'Empire avoit fourni peu de troupes & même fort lentement: Que, lorsque les François eurent pénétré dans le cœur de l'Empire, il avoit semblé qu'on n'y prît aucun intérêt; qu'on ne s'étoit pas seulement remué pour assembler des secours qui pussent redresser l'état des affaires, mais qu'on avoit emploïé l'été entier à délibérer pour établir une caisse militaire de cinq cens mille florins, dont on attendoit encore l'exécution, pendant que les François avoient tiré plusieurs millions de l'Empire; qu'il lui auroit été plus avantageux de les donner volontairement & de bon cœur pour sa propre défense. Leurs Hautes Puissances finissoient en ces termes. *Nous espérons qu'à l'avenir l'Empire se tiendra mieux sur ses gardes contre de pareils inconvéniens, que chaque Membre donnera son contingent en entier, suivant les résolutions de la Diète, pour le bien de la cause commune; qu'on prendra à la solde de l'Empereur & de l'Empire la cavalerie Saxonne qui est à vendre pour renforcer l'armée Impériale, & enfin qu'on aura le soin nécessaire pour que les magazins, l'artillerie & les autres choses nécessaires à la guerre soient prêtes, afin d'entrer de bonne heure en campagne.* Qu'auroit-

ANNE. 1708.

on répliqué à la Diète, si elle avoit répondu qu'elle ne prétendoit rien, ni aux Indes, ni aux Païs-Bas, ni sur Cadix ou sur Barcelone, & qu'elle ne s'étoit point chargée de régler l'équilibre du pouvoir en Europe ?

Entreprise de la France sur l'Ecosse.

L'Ennemi commun, dont on soutenoit que la puissance ne pouvoit être contrebalancée que par la réversion de l'Espagne, des Indes, de la Flandre, du Milanez, des Roïaumes de Naples, de Sardaigne & de Sicile, au hazard même de les voir réünir avec l'Empire sur la même tête, ne négligeoit rien de son côté, non-seulement pour résister, mais aussi pour attaquer. L'union de l'Ecosse avec l'Angleterre s'étoit faite par une espèce de surprise & n'étoit point du goût de la Nation en général. Ceux des Seigneurs qu'on n'avoit pas gagnez croïoient avoir été méprisez & cherchoient à faire sentir qu'ils valoient bien ceux qu'on leur avoit préférez. Le grand nombre des Pairs, plusieurs villes & bourgs, exclus du nouveau Parlement de la Grande-Bretagne, & dépouillez par-là du plus beau de leurs privilèges, ne pouvoient oublier cette injure, non-plus que la perte de leur souveraineté & de leur indépendance, ni que la nécessité où on les avoit mis de suivre en tout les vûes de l'Angleterre, & de se sacrifier à ses caprices, ainsi que parloient les plus échauffez.

Ils ne voïoient de ressource pour leur liberté que dans le rétablissement de l'ancienne Maison Roïale en la personne du Prétendant. Dans cette pensée, il n'y avoit pas jusqu'aux Presbytériens & aux Caméroniens mêmes qui ne lui passassent sa qualité de Catholique. *Dieu peut le convertir, ou lui donner des enfans Protestans*, disoient ces Prédestinateurs. Les Ministres Presbytériens s'étoient joints la plûpart au nouveau Parti. Ils tâchoient de se racheter par cette déclaration de la haine & du mépris de la Nation, où ils s'étoient exposez par leur complaisance pour la Cour. En un mot, telle étoit l'inclination générale du Peuple, que, dans un tems, où la Cour de France ne méditoit rien pour le service du Prétendant & que les Ecossois ne négocioient pas encore avec lui, il couroit mille bruits en Ecosse qu'il y arriveroit incessamment.

† *Au commencement de 1707.*

Louis XIV, informé de ces dispositions, envoïa † le Colonel Hookes avec des lettres de lui & du Prétendant, pour traiter avec les Grands d'Ecosse. Les Jacobites de ce Roïaume se trouvoient alors partagez entre les Ducs d'Hamilton & d'Athol, qui étoient jaloux de l'autorité & du crédit l'un de l'autre. Hookes, adressé par le Duc de Perth à la Comtesse Douairiere d'Errol, sa sœur, reçut d'elle diverses instructions & passa ensuite dans les Comtez de Perth & d'Angus, où les Gentilshommes, qui étoient la plûpart dévouez au Duc d'Athol, le reçurent avec une joie qui répondoit de leur franchise. Leur Traité ne tarda pas à être fait & il fut signé par quinze ou seize Lords & Gentilshommes de la premiere distinction.

Aucun d'eux ne s'apperçut alors de la faute qu'ils faisoient. Hookes avoit suivi les ordres des Cours de Versailles & de Saint Germain. Le Duc d'Athol se regardoit comme un autre Monk & se promettoit l'honneur de rétablir le Prétendant. Il étoit d'ailleurs charmé qu'on l'eût préféré dans cette rencontre au Duc d'Hamilton. Quant aux autres Seigneurs & Gen-

tilshommes, comme ils étoient entrez dans cette négociation par pur zèle pour leur Patrie & pour celui qu'ils considéroient comme leur Roi, ils ne songeoient seulement pas que les autres Jacobites pussent être jaloux de n'avoir eu aucune part à ce Traité, & ils se flattoient que l'Ecosse entière y accéderoit avec joie.

Ils virent bientôt qu'ils s'étoient trompez & qu'on n'avoit pû sans imprudence négliger un Seigneur aussi considérable à tous égards que le Duc d'Hamilton. Il est vrai que HOOKES lui remit à la fin des lettres du Prétendant. Mais ce Lord & son Parti, piquez qu'on se fût adressé à d'autres avant eux, ne voulurent avoir affaire ni à ce Négociateur, ni au Duc de Perth, & ils s'adresèrent par une autre voie au Comte de Middleton. Delà vint une désunion pernicieuse. HOOKES & ceux ausquels il s'étoit attaché traitoient les autres de lâches & d'infidèles & s'efforçoient de prévenir la Cour de Saint Germain contre eux. Ceux-ci à leur tour lui faisoient sentir qu'on ne pouvoit compter sur rien sans leur concurrence ; ils la promettoient en même tems. Mais au lieu que les autres représentoient les choses faciles, qu'ils invitoient le Prétendant à se hâter de passer en Ecosse, & qu'ils ne lui demandoient que six ou sept mille hommes, ceux-ci étaloient les difficultez nombreuses qui se rencontreroient dans cette entreprise, & ils avertissoient que, si le Prétendant passoit lui-même en Ecosse, il y amenât au moins dix mille hommes : Que de foibles démarches ne serviroient qu'à exposer sa personne & qu'à lui enlever jusqu'à l'espérance de remonter sur le trône : Qu'enfin, quand on auroit une fois tiré l'épée, il falloit, ou vaincre, ou périr, qu'ainsi il valloit mieux remettre la descente à un meilleur tems que de la faire dans des conjonctures où l'Ecosse divisée étoit incapable d'agir vigoureusement.

Voilà comme l'affaire manqua & ne fut reprise que cette année. Tout en promettoit alors une favorable issue. Le Prétendant étoit sûr qu'à peine abordé en Ecosse, le Parlement le reconnoîtroit solemnellement, que trente à quarante mille hommes accourroient à son service, & que la grande & la petite Noblesse lui formeroient plusieurs régimens de cavalerie. D'ailleurs, les troupes règlées qui se trouvoient dans le Roïaume n'étoient qu'au nombre de deux mille cinq cens hommes, encore manquoient-ils de munitions de bouche & de guerre, & c'étoit une chose assurée qu'il y en auroit au moins deux mille, qui prendroient parti contre le Gouvernement. Les places fortes, faute de vivres & d'armes, auroient été obligées de se rendre, à la première sommation. On auroit trouvé dans le château d'Edimbourg une grande partie de l'équivalent fourni par l'Angleterre. Quant aux poudres, canons, fusils, dont on auroit pû avoir besoin, on les auroit trouvez avec une grande somme d'argent sur une flotte Hollandoise, qui étoit échouée depuis peu sur la côte d'Angus & dont la Noblesse voisine se seroit saisie.

La situation de l'Angleterre répondoit à ce que j'ai dit de l'Ecosse. Ses troupes réglées étoient réduites à cinq mille hommes la plûpart levez depuis peu. Les Peuples étoient divisez en plusieurs partis, également jaloux &

ANNÉE 1708.

ennemis les uns des autres, & il y avoit apparence que, dans la surprise de la descente, chaque faction se défiant de la faction contraire, la croiroit d'intelligence avec les François & aimeroit mieux se laisser opprimer avec elle, que de conspirer ensemble pour leur défense mutuelle : Que si les Anglois avoient résisté, toujours les Ecossois les auroient-ils tellement embarrassez par une diversion, que la France les trouvant occupez dans leur Isle, auroit eu une belle occasion de réduire la Hollande & d'affoiblir par-là au dernier point la Grande Alliance. Cette révolution auroit d'autant plus étonné le monde, qu'on savoit que les négociations de l'Ecosse avec la France n'étoient nullement ignorées en Angleterre. Un Historien de nom † prétend même tenir de bonne part que le Duc de Marlborough & le Comte Godolphin avoient été mis de ce secret.

† Lockart.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'il ne s'agissoit plus pour le Prétendant que d'aborder en Ecosse avec de l'argent & des armes, de marcher droit à Edimbourg, de s'y faire proclamer Roi, de déclarer l'Union nulle, & de répandre un Manifeste, où il se seroit engagé à gouverner les deux Roïaumes selon leurs loix respectives & à convoquer un Parlement libre pour regler leurs intérêts par rapport au spirituel & au temporel. Il auroit ensuite invité les Ecossois à l'assister dans le dessein de recouvrer ses droits sur l'Angleterre & à lui former une armée. Il n'auroit eu alors qu'à pénétrer dans ce Roïaume pour le conquerir.

Telles aussi étoient ses vues. Dès qu'on en fut instruit en Ecosse, tout y retentit de prières & de souhaits pour l'heureux voïage du Prétendant, & la plûpart des personnes de marque s'échappèrent sans bruit d'Edimbourg, pour être prêts à lui amener des troupes. Tout au contraire marquoit la dernière consternation parmi les Anglois. On couroit en foule à la Banque, pour en retirer son argent, & peut-être eût-elle été forcée de faire banqueroute, si la nouvelle de l'avantage que le Chevalier George Bing avoit eu sur les François avoit encore tardé un jour.

La Reine prit cependant de promtes mesures pour prévenir la tempête qui la menaçoit. Le Major Général Cadogan embarqua à la hâte en Hollande dix bataillons. C'étoit peu de chose, d'autant plus qu'une partie de ces troupes, qui étoient Ecossoises, avoient déclaré qu'elles ne tireroient pas l'épée contre leurs Concitoïens. Ajoutez que celles qui étoient destinées à la garde de l'Angleterre n'auroient pû arriver d'assez bonne heure & qu'on auroit eu le tems en Ecosse de se préparer à les recevoir avec avantage. La diligence de la flotte Angloise répara ces inconvéniens.

Son arrivée devant Dunkerque, la rougeole qui vint au Prétendant, ensuite les vents contraires qui retinrent les François dans leurs ports, puis des tempêtes qui donnèrent le tems au Chevalier Bing de les suivre de près dans le Firth, peut-être aussi des circonstances qu'on n'a pas encore découvertes firent échouer cette entreprise. Voici ce qu'en ont dit les personnes les plus instruites.

On avoit cru en France l'affaire fort secrette & fort sûre ; mais la Reine Anne en fut instruite presque dans l'instant qu'elle eut été formée. Peut-

être même qu'elle ne dissimula ce qu'elle savoit à cet égard que pour avoir occasion de finir tout d'un coup ses craintes & ses inquiétudes par la prise de celui qui les causoit. Si elle n'avoit été avertie que lorsque l'entreprise éclata, sa flotte se seroit-elle trouvée prête à point nommé, non-seulement pour disputer le passage, mais pour faire surement échouer cette entreprise? Elle étoit si bien informée qu'il lui fut aisé de prendre à loisir les mesures convenables pour sa sureté & pour celle de ses Roïaumes. Presqu'en même tems que la flotte Françoise sortoit du port de Dunkerque, arriva à Edimbourg le Comte de Leven, à qui la Reine avoit donné le commandement général des troupes & des milices de ce Roïaume. On ne peut rien de plus adroit que la manœuvre de ce Seigneur. Dès le vingtiéme de Mars, qui étoit le jour de son arrivée, il assembla le Conseil privé, à qui il intima les ordres de la Reine & communiqua les mesures qu'elle avoit prises pour faire manquer l'expédition des François. Il leur fit voir des lettres, qui portoient qu'on avoit embarqué à Ostende & à Flessingue trente mille hommes de troupes Angloises & Hollandoises, qui avoient ordre de tout mettre à feu & à sang, si à leur arrivée le Roïaume n'étoit pas tranquille. Les mêmes lettres ajoutoient qu'il y avoit cinquante vaisseaux des deux Nations qui fermoient le port de Dunkerque, de sorte que la France, convaincue de l'impossibilité de faire une descente en Ecosse, avoit fait débarquer ses troupes & que le Prétendant étoit retourné à Saint Germain. Ces fausses nouvelles, quoiqu'assez mal concertées, produisirent l'effet qu'on avoit espéré; elles intimidèrent les Partisans de la nouveauté, d'autant plus qu'en effet celui qu'ils attendoient depuis dix ou douze jours n'arrivoit point. A ces mesures d'adresse on en joignit de réelles. On arrêta & on desarma les Catholiques & les personnes suspectes. Ce fut ce qui déconcerta le plus les mesures de l'Ennemi & fut cause que personne ne se montra, lorsque l'escadre du Chevalier de Fourbin se fit voir dans la rade d'Edimbourg.

D'un autre côté, comme je l'ai déja observé, une incommodité qui survint au Chevalier de Saint George & que les Médecins assurèrent pouvoir devenir mortelle, s'il s'embarquoit, fit différer le départ de son escadre. Les vents ensuite ne le servirent pas; il fut obligé de mouiller pendant trois jours entre les bancs de la côte vers Nieuport. Il en partit le vingt de Mars & fut suivi de si près par l'Amiral Bing que le Salisbury, un des Vaisseaux de son Arrière-garde, fut obligé de se rendre au Capitaine Gordon. Arrivé dans la rade d'Edimbourg, en vain il fit les signaux, dont on étoit convenu, rien ne parut. La fraïeur que causoit l'Amiral Bing fit juger la descente impossible. Il se contenta d'avoir vû l'Ecosse & prit le parti de retourner d'où il étoit venu; sans se mettre fort en peine de ce que deviendroient ceux qui, pour le servir, s'étoient exposez à la rigueur des loix.

Ce projèt mal concerté & mal exécuté.

Cette entreprise ne fit honneur, ni à Louis XIV, ni au Prétendant. Ce jeune Prince devoit suivre le conseil que lui avoit donné sa Sœur, de vaincre ou de mourir. Du moins il devoit faire paroître l'envie de s'y exposer, de sorte qu'il pût dire qu'on lui avoit fait violence pour l'empêcher de suivre son courage. Mais il se laissa conduire à la prudence de gens qui crai-

ANNE. 1708.

gnoient pour le moins autant pour eux que pour lui. A la vérité, il étoit encore jeune, à peine avoit-il vingt ans. Mais, on peut bien l'assurer, le Prince de Condé, Guillaume III. Charles XII. au même âge n'auroient pas été si dociles. Peut-on se croire Roi, & voir tranquillement son Trône occupé par un autre, & ne pas se servir des occasions, au moins pour montrer qu'un Peuple belliqueux ne seroit point déshonoré d'avoir un tel maître?

Pour ce qui regarde l'entreprise en elle-même, il falloit, ou ne la point tenter, ou l'assurer davantage. Il falloit faire attention, que des Peuples en ces circonstances, qui demandent du secours, exagèrent toujours leur nombre, leur union, leurs ressources & la facilité qu'il y a à les mettre en état de réussir. Il falloit tellement compter sur ce que disoient les Ecossois, qu'on ne laissât pas de se mettre en état de marcher un peu plus à découvert & de n'être pas obligez de fuir comme de malheureux Corsaires. Louis XIV. ou son Conseil devoit faire réflexion que l'Angleterre seule soutenoit la guerre violente sous laquelle il étoit prêt de succomber, & que cette entreprise manquée animeroit plus que jamais cette Nation opulente & belliqueuse à sa perte.

Le Parlement marqua d'abord ses inquiétudes, ensuite sa confiance, son zèle, & bien-tôt après sa joie. Il exhorta la Reine à continuer la guerre & l'assura que, quelque entreprise qu'elle voulût faire, il la mettroit en état de la soutenir. On arrêta plusieurs personnes; mais la bonté de la Reine fit qu'il n'y eut point de sang répandu. Au nombre des prisonniers se trouva le Duc d'Hamilton, qui avoit été le Chef des Opposans à l'Union des deux Roïaumes. Ce Seigneur reçut un accueil si gracieux à Londres qu'on soupçonna de la collusion & qu'on alla jusqu'à dire qu'il étoit entré dans le parti du Prétendant, pour en découvrir les secrets & en avertir la Cour. Ce double personnage, s'il l'a fait, étoit bien au dessous de son rang. La trahison a quelque chose de si odieux & de si infame, que je ne crois pas qu'on puisse l'emploïer, même contre les Traîtres sans se déshonorer.

Tête du Prétendant mise à prix.

La Reine mit à prix la tête du Prétendant, après l'avoir déclaré criminel de haute trahison. Si elle convenoit qu'il étoit son frère, comme on n'en peut guères douter, il y avoit dans cette proclamation une dureté, qui ne s'accordoit guères avec sa clémence à l'égard de ses complices. Le Prétendant pouvoit user du même droit & renouveller ainsi ces Bulles odieuses, où deux Papes s'accabloient mutuellement des foudres qu'ils croïoient avoir en leur disposition.

Procédures du Parlement.

Les agitations que causèrent les affaires d'Ecosse interrompirent peu l'application du Parlement aux affaires dont il étoit chargé. Il fixa la manière d'élire les seize Pairs d'Ecosse qui devoient entrer au Parlement de la Grande-Bretagne : Il décida comment & où devoient être jugez les Pairs d'Ecosse qui auroient commis quelques crimes en cette partie du nord du Roïaume de la Grande-Bretagne qu'on appelle Ecosse : Il défendit aux vaisseaux marchands de mettre en mer avant que les flottes roïales fussent pourvues de Matelots : Il permit de prendre par force pour le service de terre ou de mer les Fainéans, les Vagabonds, les Ouvriers même qui actuellement n'avoient

n'avoient point d'emploi : Il accorda à la Reine six cens mille livres sterling plus qu'il n'avoit fait l'année dernière : Il confirma tous les impôts établis : Il continua à la Compagnie des Indes ses privilèges pour quatorze ans, parce qu'elle avoit prêté à un intérêt fort modique douze cens mille livres sterling pour les besoins de la Reine, dans les vues de laquelle il entra toujours, lui causant le moins de peine qu'il lui fut possible, sans prévariquer à son devoir & sans trahir les intérêts essentiels de la Nation ; aussi eut-il l'honneur d'être souvent loué de sa Souveraine. Elle le remercia tout-à-fait le douze d'Avril, parce qu'il y avoit trois ans qu'il étoit assemblé. Voici le discours qu'elle prononça.

ANNE. 1708.

Discours de la Reine.

Je ne saurois finir cette séance, sans vous marquer ma reconnoissance des sages & promtes résolutions que vous avez prises pour la sureté publique. Je vous remercie aussi des grands & promts subsides ausquels vous avez pourvu pour pousser la guerre avec vigueur. Je regarde ces choses, sur-tout dans cette conjoncture, comme des preuves incontestables de votre zèle & de votre affection pour mon service, & elles doivent convaincre tout le monde que vous me faites la justice de croire, que ce que vous avez de plus cher est entièrement assuré sous mon gouvernement & seroit perdu sans ressource, si jamais les desseins d'un faux Prétendant Papiste, élevé dans les maximes du gouvernemement le plus arbitraire, venoient à prévaloir.

Je suis persuadée que quelques-uns de mes Sujets, qui doivent avoir une fausse idée des véritables inclinations & intérêts de mes Peuples, ont donné lieu à ce téméraire attentat, puisque sans quelque chose de cette nature, il paroît contraire à la précaution ordinaire de nos ennemis de hazarder ainsi les dépenses, le chagrin & la honte d'une entreprise si vaine & si mal fondée.

Cependant il est certain que nous serions tous inexcusables, si cet attentat ne nous portoit pas à achever ce qui peut être nécessaire pour notre sureté au dedans & à prévenir de pareils desseins à l'avenir.

Pour cet effet, je dois vous recommander qu'à votre retour dans vos différentes Provinces, vous vous appliquiez avec tout le soin & la diligence possible à faire observer les loix contre les Papistes & toutes autres personnes mal intentionnées pour mon gouvernement & à leur faire païer tout ce que les Loix exigent d'eux pour les taxes publiques, puisqu'il n'est rien de plus raisonnable que ceux qui, par leurs maximes & par leurs pratiques, encouragent, pour ne pas dire fomentent ces troubles, contribuent au double dans les dépenses qu'on est obligé de faire pour les appaiser & pour affermir la paix du Roïaume, & qu'ils sentent qu'en de telles occasions ils seront eux-mêmes responsables de tous les inconvéniens qui en pourront arriver.

La leçon que la Reine faisoit à Louis XIV. devoit être d'autant plus mortifiante pour lui qu'elle étoit plus juste & mieux fondée. Pour le reste du discours, quelqu'un surement y avoit inspiré sa passion. Les menaces ni les invectives ne conviennent point dans la bouche d'un Souverain contre une partie de ses Sujets. Il est le pere de tous &, si pour de justes raisons il juge à propos de les traiter différemment, il ne doit pas leur en faire un sujet d'insulte & de reproche. Mais ce n'est pas la seule faute que les Ministres aient fait faire à cette Princesse. On disoit commu-

ANNÉE 1708.

nément qu'elle étoit la montre qui marquoit ce que vouloient ceux qui en gouvernoient les ressorts.

Mécontens d'Ecosse arrêtez.

Le Conseil Privé d'Ecosse donna des marques d'un grand zèle & d'un grand attachement au Gouvernement présent. Il s'assembla le quatrième d'Avril & fit arrêter tous ceux qui lui parurent suspects & particulièrement ceux qui s'étoient opposez à l'Union, ou qui ne lui avoient pas paru favorables, tant il est vrai que dans les affaires qui regardent le Souverain, il est dangereux de faire usage de la liberté de suffrage. Du nombre de ces Prisonniers étoient le Duc de Gordon, le Comte de Seaford, le Comte de Murray, le Burggrave de Kilsith, le Duc d'Athol, le Comte d'Aberdeen, les Lords Sinclair & Belhaven, Huntley, Drummond & un grand nombre d'autres. Le Duc de Hamilton fut le seul qui fut conduit à Londres. Son Epouse le suivit; elle eut l'honneur de saluer la Reine & de lui baiser la main, faveur qu'un Souverain n'a jamais faite en de pareilles circonstances & qui semble justifier le soupçon flétrissant dont on parloit il n'y a qu'un moment.

Dispositions des Alliez pour la campagne.

Ces affaires ne détournèrent point de l'attention qu'on devoit à l'objet principal. Tout se trouva prêt pour la campagne. On n'oublia ni le Portugal ni la Catalogne. Le nouvel Amiral, malgré la crainte de la descente en Ecosse, étoit parti pour Lisbonne dès le commencement de Février, avec un grand convoi de troupes, de munitions & d'argent. Le Marquis das Minas & le Lord Galloway retournèrent en Portugal par mer, tous les chemins de terre étant fermez. L'espèce de procès qu'il y avoit eu entre ce dernier & Charles III. ne permettoit pas qu'il demeurât plus longtems en Catalogne. D'un autre côté, la Reine Anne étant contente de cet Officier, ou aïant ses raisons pour le paroître, lui continua sa commission de Général & y joignit celle de son Ambassadeur Plénipotentiaire à la Cour de Portugal. Le Comte de Staremberg, Général Allemand, fameux dans les guerres de Hongrie avec les Turcs & les Mécontens, lui succéda en Catalogne. Le Duc Electeur d'Hanovre continua de commander l'armée Impériale. Il eut beau faire pour piquer d'honneur les Princes & les Cercles d'Allemagne; ils se contentèrent de fournir leur contingent & encore le firent-ils avec lenteur. Quelques-uns toutefois donnèrent au-delà quelques sommes d'argent pour acheter trois ou quatre mille cavaliers Saxons, dont leur Maitre, alors détrôné, ne savoit que faire.

Le Duc de Savoie se donnoit aussi de grands mouvemens pour se mettre en état d'exécuter des projets importans sur le Dauphiné & peut-être encore sur la Provence. Le départ des troupes Allemandes, qu'on lui avoit ôtées, afin de rétablir les affaires délabrées de Charles III. l'avoit fort chagriné. Mais un présent de cent mille guinées que la Reine lui fit de concert avec le Parlement l'appaisa & le remit dans de bonnes dispositions pour la cause commune.

Il seroit inutile de dire que l'attention principale étoit pour l'armée de Flandre. Le grand crédit du Général qui la commandoit, & le vif in-

térêt que les Etats Généraux prenoient aux succès, ou aux disgraces, qui pouvoient arriver en ces païs, ne permettent pas d'en douter.

ANNÉE 1708.

Celles des François.

L'Ennemi faisoit aussi des préparatifs considérables & disposoit tout pour l'exécution de ses projets. Son plan étoit de faire les grands efforts en Espagne & dans les Païs-Bas & de se tenir sur la défensive en Savoie & sur le Rhin. Le Duc d'Orleans commandoit l'armée principale destinée à agir dans la Catalogne du côté de Valence & du Roïaume d'Arragon. Le Duc de Noailles commandoit celle qui devoit agir du côté du Roussillon. Le Duc de Bourgogne voulut être à la tête de celle de Flandre.

Le Duc de Bavière, qui y commandoit, depuis que la bataille d'Hochstet l'avoit contraint d'abandonner ses Etats, fut prié par Louis XIV, de prendre le commandement sur le Rhin. Le Maréchal de Villars, qui, pour de certaines raisons, ne pouvoit servir sous cet Electeur, fut envoïé pour tenir tête au Duc de Savoie; & le Maréchal de Berwick fut tiré d'Espagne pour commander en second sur le Rhin.

Pendant que le Duc de Marlborough, de concert avec le Prince Eugène, couroit dans les diverses Cours d'Allemagne, pour les faire entrer dans les projets qu'il avoit formez, son armée sous les ordres du Velt-Maréchal d'Ouwerkerque s'assembloit à Anderlecht. Dès qu'il l'eut jointe, elle marcha entre Billingen & Halt à trois lieuës des Ennemis, qui l'avoient prévenu, en s'emparant d'un camp, qu'ils croïoient pouvoir lui fermer les passages de la Flandre & l'obliger ainsi de rester dans le Brabant. Quelques soins qu'il eût apportez & quelque effort qu'on eût fait pour lui donner la supériorité de troupes sur celles de France, son armée, toute forte qu'elle étoit, se trouva encore plus foible d'un bon nombre d'escadrons & de bataillons. Il n'avoit que cent quatre-vingt escadrons & cent treize bataillons, tandis que le Duc de Bourgogne avoit à ses ordres cent trente-neuf bataillons & deux cens quatre escadrons, sans compter un camp volant de sept à huit mille hommes. Cette supériorité de l'armée Françoise n'empêcha point le Duc de Marlborough de faire une campagne extrêmement avantageuse & qui pour le brillant ne le cédoit guères à celles d'Hochstet & de Ramilies. Il est pourtant vrai que les commencemens ne donnèrent pas lieu d'augurer qu'elle dût avoir une heureuse issue.

Campagne de Flandre.

Le camp d'Estines manqué le mit d'abord fort à l'étroit pour les fourrages. Il parut même fuir dans une occasion ou deux. Du moins il laissa si brusquement son camp de Sainte Renelle, qu'il obligea sa cavalerie de quitter un fourrage, qu'il avoit ordonné, & d'abandonner à l'Ennemi plusieurs chevaux & plus de dix-huit mille trousses prêtes à emporter, dont elle avoit pourtant grand besoin. De plus, il s'étoit cru obligé, pour fortifier son armée, de retirer les garnisons de la plûpart des villes du Brabant & de Flandre. L'Ennemi profita de cette faute, que la nécessité l'avoit contraint de faire, pour lui enlever Gand & Bruges. La prise de ces villes ouvroit le Brabant, qui étoit presque sans défense & ôtoit en grande partie la communication avec Menin & Courtrai, de sorte que sans Ou-

ANN. 1708.

denarde qui assuroit le passage de l'Escaut, l'Ennemi auroit été assuré de tout le païs qui est entre cette rivière & la Lis. Il est presque impossible qu'un Général ne fasse pas quelque faute. Sa gloire est de n'en pas faire d'essentielle, ou de la réparer, si, par malheur, il en faisoit de ce genre.

Fautes des François.

Après la prise de Gand & de Bruges, l'ennemi dévoit garder les passages de la Dendre, ou passer lui-même l'Escaut, afin d'empêcher Marlborough de le passer. Ce projet étoit facile à exécuter. Il avoit une marche sur l'armée de la Grande Alliance. Il pouvoit passer l'Escaut au-dessous d'Oudenarde, occuper un camp avantageux près de cette ville & disputer le passage de cette rivière. Ce fut en effet le parti qu'il prit. Il fit jetter des ponts près de Gaveren. Puis oubliant ce dessein, il marcha sur la Dendre. Il se repentit de cette marche & reprit son premier dessein. Ces variations & le retardement qu'elles causoient donnèrent au Duc de Marlborough un tems dont il profita en habile homme. Cadogan & Rantzau firent par ses ordres une si grande diligence qu'ils passèrent l'Escaut, en assurèrent & facilitèrent le passage au reste de l'armée qui suivoit, & eurent le tems de se poster dans une espèce d'amphithéatre, entouré de haies & de ravins, & emportèrent ensuite des défilez d'Asperen.

Bataille d'Oudenarde.

Les François arrivèrent peu de tems après, & ne pensant point qu'on les eût prévenus, l'infanterie & la cavalerie se débandèrent, pour aller à la paille & au fourrage. Cadogan les fit bien vîte revenir de leur erreur; il les chargea & les mit en fuite. L'avant-garde ennemie survint & rétablit ce désordre; elle chassa même quelques bataillons de-dessus une hauteur. Mais on fut bien surpris, quand de-dessus cette hauteur on vit quarante bataillons postez à la portée du canon d'Oudenarde. Le Duc de Vendôme, qui en fut averti, posta sept bataillons dans le village de Heurne sur le grand chemin le long de l'Escaut, & les fit soutenir de quelques escadrons, qu'il mettoit en bataille, à mesure qu'ils arrivoient dans une plaine située entre Rotz & Mulen. Son dessein étoit d'arrêter les troupes qui étoient passées, de les empêcher de s'étendre, & de les attaquer ensuite, lorsque la plus grande partie de son armée seroit arrivée. Cadogan, qui entendoit la guerre pour le moins aussi-bien que son Général, connut ce dessein & en comprit l'importance: il chargea à l'instant ces sept bataillons avec tant de vigueur qu'il les chassa de leur poste & s'en empara. La cavalerie qui les soutenoit fut renversée de même.

Pendant ce tems-là, l'avant-garde passa & s'étendit dans des haies & derrière des ravines qui bordoient une plaine, où le Duc de Bourgogne mettoit ses troupes en bataille, à mesure qu'elles arrivoient. Ce Prince fit charger ces troupes ainsi cantonnées par trente bataillons. Elles se soutinrent avec tant de valeur qu'elles donnèrent le tems au reste de l'armée d'accourir pour les soutenir. Le Duc d'Argyle arriva le premier avec les Prussiens. Ils furent chargez & rompus; mais le Comte de Lottum étant venu avec le reste de l'infanterie de la droite, il rétablit les affaires, pressa les François à leur tour & les fit reculer loin au-delà du terrein qu'ils avoient gagné.

C'étoit peu que d'avoir repoussé les assauts de l'Ennemi, il falloit l'attaquer à son tour; on le fit avec succès. Le Duc de Marlborough tira vingt ou vingt-cinq bataillons de sa gauche & donna ordre en même tems aux Comtes de Tilly & d'Ouwerkerque de passer à la gauche du Château de Bruan & de prendre les troupes Françoises en flanc. Tout réüssit à souhait. L'infanterie ennemie, ne pouvant soutenir cette double attaque, se jetta dans des haies, où elle fut forcée, malgré la Maison du Roi qui la soutenoit. Cette cavalerie même fut obligée de se retirer en désordre. Ce fut dans cet endroit que les Gendarmes ou les Gardes à cheval du Roi de Prusse souffrirent beaucoup & se virent réduits à la moitié de leur nombre; pour s'être laissé emporter à l'ardeur indiscrette de poursuivre un corps qui se retiroit, mais qui le faisoit avec beaucoup d'ordre & de précaution. On se battit de part & d'autre sans en avoir trop d'envie. On ne se cherchoit pas, mais on ne put s'éviter. On se battit sans ordre & à mesure qu'on trouvoit un ennemi devant soi. Ce fut une attaque de poste & par conséquent fort meurtrière; le succès fut tel qu'on pouvoit le souhaiter. On prit aux ennemis trente-quatre étendards, vingt-cinq drapeaux, cinq paires de tymbales, quatre pièces de canon, c'étoit tout ce qu'ils en avoient, leurs gros bagages n'étant point arrivez, & on leur fit quantité de prisonniers. Comme la nuit avoit mis fin au combat, & qu'on s'étoit battu, à cause du terrein inégal & coupé, par troupes séparées, les François rompus étoient dispersez en plusieurs bandes, sans savoir où ils étoient, ni de quel côté ils devoient se retirer. Le Duc de Marlborough qui pensoit à tout, fit battre la retraite à la Françoise dans plusieurs endroits de son camp, il fit même crier à la manière de France & par des François, *à moi Picardie, à moi Touraine*. Ces troupes égarées donnèrent en foule dans ce piége.

Le Duc de Bourgogne décampe.

Le Duc de Bourgogne ne jugea pas à propos d'attendre le jour pour connoître sa perte; il décampa la nuit même avec l'aîle qui n'avoit point combattu & les débris de l'autre, & marcha vers Gand par cinq endroits différens, afin d'y arriver plus vîte. Ce Prince prit ce parti, malgré le Duc de Vendôme, qui vouloit que l'armée couchât où elle se trouvoit, pour recommencer le lendemain à se battre, ou se règler sur les mouvemens que feroit le Duc de Marlborough. Je n'ai garde de vouloir diminuer la gloire de ce Lord: mais les Connoisseurs ont dit en ce tems-là qu'elle lui auroit couté bien cher & que peut-être il ne l'auroit pas eue, si le Duc de Vendôme n'avoit pas été embarrassé par le Duc de Bourgogne. Ce fut ce Prince qui voulut aller vers Ninove & qui, perdant sept ou huit heures à cette fausse démarche, donna le tems aux Comtes de Cadogan & de Rantzaw. Ce fut lui qui fit attaquer l'infanterie Angloise postée avantageusement derrière des haies & des chemins creux, avant que le reste de ses troupes fût à portée de le soutenir, quoique le Duc de Vendôme l'eût prié instamment de ne le pas faire. Si le fait que je vais rapporter est vrai, il falloit que ce Prince fût d'un étrange caractère & qu'il méprisât beaucoup, ou, du moins, qu'il ne sentît guères ce qu'on appelle gloire & honneur. Un Colonel d'un régiment distingué au service de France & à portée d'être instruit m'a assuré

ANNE. 1708.

qu'après la fin du combat, les trois Princes qui étoient à cette armée battue, c'est-à-dire, le Chevalier de Saint George, le Duc de Bourgogne & le Duc de Berry, s'amusoient à jouer au volant dans une grange peu éloignée du champ de bataille, que le Duc de Marlborough avoit donné l'ordre pour investir cette ferme & les enlever, & que cet ordre auroit été exécuté, sans un Déserteur François qui l'entendit donner & prévint d'un quart d'heure le détachement, qui arriva encore assez tôt pour prendre quelques personnes de leur suite.

Je n'ai point parlé du Prince Eugène qui se trouva à cette action, parce que, comme les troupes qu'il avoit amenées d'Allemagne n'y servirent point, tout se fit au nom & par les ordres du Duc de Marlborough. Ces deux grands Capitaines réünis s'appliquèrent efficacement à profiter de l'avantage que l'armée d'Angleterre & de Hollande venoit de remporter. La rencontre d'Oudenarde étoit arrivée le onze Juillet. Dès le treize, il se fit un détachement considérable, qui s'empara des lignes d'Ypres & les rasa. Le Duc de Bourgogne par sa retraite vers Gand avoit abandonné les importantes places de Lille, Tournay & Ypres, & les Généraux Alliez pouvoient à leur gré choisir laquelle de ces trois ils assiégeroient. Ils s'attachèrent à Lille, quoique la plus forte, parce qu'elle avançoit davantage vers le païs ennemi, & que d'ailleurs cette conquête feroit plus d'éclat, à cause de la grandeur & de la beauté de la ville.

Siége de Lille.

Généralement on jugea l'entreprise téméraire. Ceux qui aiment le rafinement en matière de conduite dirent que le Duc de Bourgogne, en se retirant vers Gand & en découvrant cette place, avoit en grand Capitaine tendu un piége à son ennemi, qui s'y étoit laissé prendre. Cette entreprise difficile en elle-même l'étoit encore par le peu de préparatifs qu'on avoit faits pour s'y engager. On n'avoit, ni canon, ni mortiers, ni poudre. On ne savoit pas trop où établir ses magasins & où trouver de quoi les remplir. L'armée ennemie étoit à portée de s'opposer au transport de l'artillerie & des munitions de guerre, qu'il falloit faire venir de Hollande à Anvers par eau & transporter ensuite par charroi aux environs de Lille. Par rapport aux vivres, il falloit qu'on les tirât du Brabant & de la Flandre Espagnole, ne pouvant compter d'en trouver assez dans la Châtellenie de Lille & dans la partie de l'Artois qui y confine, bien moins encore de disposer tranquillement de ce qu'on pourroit y en trouver, à cause des trente-six bataillons & des soixante escadrons, venus d'Allemagne sous les ordres du Maréchal de Berwick pour fortifier l'armée du Duc de Bourgogne, à proportion de ce que les troupes conduites par le Prince Eugène avoient fortifié l'armée du Duc de Marlborough.

On ajoutoit que la saison commençoit à s'avancer : Que cette place fortifiée à plaisir par le célèbre Vauban, le plus habile Ingénieur de son siècle, bien munie de troupes, de vivres, de munitions, ne se rendroit pas en quelques jours de tranchée ouverte, & qu'on seroit heureux, si on la prenoit au bout de deux ou trois mois : Que l'étendue de la circonvallation faciliteroit le secours : Que l'armée ennemie, malgré l'échec qu'elle avoit reçu, étoit

non seulement sur pied, mais encore supérieure à celle qui couvriroit le siége; enfin que les mauvais tems, s'ils survenoient, pourroient seuls ruiner l'armée, sans que l'ennemi s'en mêlât autrement qu'en arrêtant les vivres.

Ces difficultez étoient réelles & il falloit des hommes aussi fermes dans leurs entreprises, ou aussi prévenus de leur bonheur & du peu de résolution de leurs ennemis, que l'étoient ces deux Généraux, pour n'en être point effraïez & ne s'y pas rendre. Le Prince Eugène avec ses troupes, qu'il posta entre l'armée ennemie & le chemin d'Anvers à Lille, se chargea de faire passer l'artillerie & les munitions de guerre, qui vinrent de Hollande peu de tems après que ce siége eut été résolu. On eut de la peine. On craignoit beaucoup que l'ennemi ne fît certaines démarches, qu'on auroit faites en sa place: mais il ne les fit point & tout arriva comme on l'avoit souhaité. Cent vingt pièces de gros canon, soixante mortiers, des boulets, des bombes, des grenades, de la poudre pour en faire usage deux ou trois mois, c'étoit en quoi consistoit ce convoi.

Description du siége de cette ville.

Dès qu'on eut cessé de faire un mystère du siége de Lille, le Maréchal de Boufflers s'y jetta pour la défendre, avec quelques Officiers, dont il connoissoit particuliérement le mérite & en qui il avoit une parfaite confiance. Il y trouva seize bataillons & trois régimens de Dragons, sans compter un grand nombre de Soldats, séparez de leurs corps à la déroute d'Oudenarde, qu'il forma en compagnies & dont il tira de grands services. Il se servit du tems qu'on lui laissa depuis le vingt-neuf de Juillet jusqu'à la mi-Août pour ajoûter de nouveaux ouvrages aux endroits qui lui parurent foibles & pour couper les haies, les buissons, les bleds à quatre cens toises autour de sa place. Il fit de grands amas de palissades, de fascines & de piquets. Il fit augmenter les provisions pour la subsistance de ses troupes. Il s'assura des Armuriers pour raccommoder les armes, & des Ouvriers pour les affuts & les roues & les bandages. Il fit de concert avec les Officiers qui commandoient sous lui & avec les Magistrats tous les règlemens, qu'on jugea utiles pour conserver l'ordre & ménager les munitions de guerre & de bouche. Un des plus grands secours qu'il eut, ce fut Vauban, neveu de celui qui avoit fortifié cette place, qui y entra avec le plan de défense que son Oncle en avoit tracé.

Le quatorze, la place fut investie par le Prince Eugène, qui s'étoit chargé de ce siége, & par le Prince de Frise, avec cinquante bataillons & quatre-vingt-dix escadrons. Le Duc de Marlborough avec soixante & dix mille hommes se posta entre Fretin & Noïelle pour conserver la communication avec Oudenarde & être en même tems à portée d'envoïer des secours au Prince Eugène, selon les besoins qu'il en auroit. Ce Prince fit travailler avec tant de diligence aux préparatifs & aux dispositions nécessaires, que tout fut prêt le vingt-deux pour ouvrir la tranchée, quoique la circonvallation eût trois lieuës d'étendue. Rien n'étoit mieux entendu que le plan de la conduite des troupes & de la subordination des Officiers pour relever la tranchée & en continuer les travaux, pour soutenir les Travailleurs & les Soldats qui servoient de garde, pour l'amas des fascines & des gabions, en

ANNE. 1708.

un mot pour la fureté des Travailleurs & la facilité aussi bien que la promptitude du travail. Le Roi Auguste de Pologne & le Prince de Hesse-Cassel, qui n'avoient rien à faire chez eux, attirez par le grand bruit que faisoit cette expédition en Allemagne, se rendirent le vingt dans le camp du Prince Eugène, pour en être spectateurs, & ils convinrent, comme tout le monde faisoit alors, que dans la conjoncture présente c'étoit la plus grande entreprise qu'on eut pû former.

La tranchée fut effectivement ouverte la nuit du vingt-deux au vingt-trois par dix bataillons de troupes Impériales & Allemandes, soutenus de neuf escadrons & de quatre mille Travailleurs commandez par deux Lieutenans-Colonels, deux Majors, vingt-trois Capitaines & des Subalternes à proportion. Dès le vingt-sept, les batteries furent prêtes & on commença à foudroïer la place entre la porte de la Magdelaine & celle de Saint André. C'étoit aux deux bastions, dont l'un étoit sur la gauche, l'autre sur la droite de la Deule, qu'on en vouloit. Ce siége mériteroit une Histoire entière. La beauté des attaques & la vigueur des défenses charmeroit les Connoisseurs. En voici un échantillon. L'artillerie aïant eu beaucoup d'effet contre la face des deux bastions, dont on avoit voulu ruiner toutes les défenses, le Prince Eugène résolut d'attaquer le chemin couvert, ou, ce qui revient au même, la contrescarpe, entre la tenaille & l'ouvrage à corne depuis la basse Deule jusqu'à la porte de la Magdelaine. L'ordre de l'attaque fut mis par écrit entre les mains des Officiers Généraux, qui devoient l'exécuter eux-mêmes & le faire exécuter.

On tirera avec les batteries de canon & on jettera des bombes pendant tout le jour (c'étoit le sept de Septembre) *autant qu'il sera possible dans l'ouvrage à corne & dans les ravelins proche de la porte de la Magdelaine, ainsi que dans la tenaille sur la basse Deule.*

Ordre d'attaque.

On commandera seize cens Grenadiers, qu'on divisera en quatre pelotons. Le premier attaquera l'angle saillant du chemin couvert du demi bastion gauche de la corne; le second attaquera l'angle de la tenaille; le troisième la face du ravelin proche la brèche; le dernier la contrescarpe devant la brèche; & chacun de ces pelotons aura devant soi des Charpentiers pour couper les palissades.

Les seize cens Grenadiers ainsi disposez seront soutenus par seize cens Fusiliers; la tranchée sera gardée par huit bataillons, la moitié dans la première & l'autre moitié dans la seconde parallèle, & dès que les Grenadiers seront sortis de leurs logemens, les seize cens Fusiliers prendront leurs places, & les premiers bataillons les places des Fusiliers, & six cens chevaux seront postez à la gauche pour les faire agir en cas de besoin.

Dès qu'on se sera rendu maître de la contrescarpe, si on trouve le fossé pratiquable devant la brèche, on détachera des Grenadiers pour y monter, ce qui pourroit obliger les Assiégez de battre la chamade, par la crainte d'être pris d'assaut. On essaiera pareillement de se loger sur la tenaille, sinon les Grenadiers sauteront dans le chemin couvert & se couvriront avec des sacs à laine, qu'on fera porter avec chaque détachement. S'il arrivoit qu'on eût besoin de plus de monde, les Fusiliers marcheront de la même manière que les Grenadiers, & les bataillons qui seront dans les

tranchées envoieront du secours autant que les Generaux le trouveront à propos.

On mettra huit pièces de canon devant l'ouvrage à corne, pour incommoder les Assiégez, ce qu'on pratiquera aussi devant la tenaille; & du poste le plus près de cette tenaille on fera un feu continuel pour enfiler tout ce qui paroîtra.

Si on fait encore une autre attaque entre la basse Deule & la porte de Saint André, outre la garde ordinaire des tranchées, qui est de dix bataillons & de quatre escadrons, on commandera huit cens Grenadiers & huit cens Fusiliers pour les soutenir.

Quatre cens Grenadiers sortiront en quatre troupes de cent chacune, qui marcheront aux angles de la contrescarpe, suivis de quatre cens autres, les huit cens Fusiliers & la Garde des tranchées se tenant toujours prêts pour les soutenir.

Les premiers Grenadiers s'étendront depuis le ravelin jusques vers la tenaille qui soutient l'aîle de l'ouvrage à corne, pour tenter le passage du chemin couvert & gagner la brèche du bastion. En cas que le fossé se trouve possible, ils le traverseront. Sinon, ils retourneront sur la crête du chemin couvert, où les Travailleurs viendront faire leur logement. Il y en aura deux mille, afin que, si l'affaire étoit opiniâtre, on en eût toujours en reserve.

Il faut avoir sur les lieux quatre cens gabions, des fascines en abondance & toute sorte d'outils, afin qu'on ait d'abord de quoi en donner à ceux qui en pourroient manquer. Les Grenadiers destinez à l'attaque, qui se fera à huit heures du soir, sortiront quand on fera le signal marqué, qui sera de trois coups de canon suivis d'une décharge générale de toutes les batteries.

Deux heures avant l'attaque, on fera un feu continuel sur tous les remparts, pour inquiéter les Assiégez. Mais quand l'affaire sera engagée, on ne tirera que sur la droite & sur la gauche, pour modérer le feu croisé, que les Ennemis feront apparemment des ouvrages à corne des tenaillons.

Plan de défense de l'Ennemi.

Le Maréchal de Bouflers comprit aisément le dessein du Prince Eugène au grand mouvement qui se fit dans son camp; le seul état de ses bastions suffisoit pour le lui faire connoître. Il se prépara à se bien défendre. Le Marquis de la Frezelière, ancien Maréchal de camp, qui s'étoit toujours fort distingué par son habileté à conduire l'artillerie, lui donna un plan de défense contraire à celui du feu Maréchal de Vauban, qu'on avoit d'abord approuvé tout d'une voix, & que la force des raisons qui soutenoient le nouveau plan fit abandonner. L'ancien étoit de ne point défendre le chemin-couvert de pied ferme, par la raison que, si-tôt que l'Ennemi auroit gagné le haut du parapet, il pourroit plonger, enfiler les défenses & envelopper les troupes qui y seroient, d'autant que pendant ce tems-là le feu des remparts, tant du corps de la place que des dehors, seroit sans action, parce que les troupes qui défendroient ce chemin couvert y seroient aussi exposées que celles des Assaillans. Ainsi, selon cet avis, il falloit ne laisser que fort peu de Soldats dans les principaux Angles saillans, dès que l'Ennemi seroit à portée de s'y jetter, & ils devoient faire leurs décharges en se retirant par la droite & par la gauche, rangeant le bord pour se couvrir, & cela à mesure que l'Ennemi passeroit, afin de l'exposer au feu des remparts, ce qui ne pouvoit manquer de lui causer

ANNE. 1708.

une perte considérable; & lorsqu'il seroit affoibli & en désordre, les troupes reviendroient pour lors à la droite & à la gauche par le dehors & le dedans du chemin couvert, afin de regagner ces postes.

Il en est de la guerre comme des échets. Il n'est point de livre qui apprenne surement l'art de vaincre ou de gagner la partie, parce qu'il n'en est point qui puisse entrer dans le détail de ce que peut faire l'Adversaire pour éluder les desseins de son Ennemi. Le Marquis de la Frezelière s'opposa seul à cet avis & remontra qu'il étoit bon du tems que les Généraux comptoient pour quelque chose la vie de leurs Soldats : Que, comme alors on prodiguoit leur sang, il ne s'agissoit plus de ruser, mais qu'il falloit opposer la force à la force, poster dans les places d'armes & dans les angles saillans autant de Grenadiers qu'ils pourroient en contenir, & mettre le reste dans les ouvrages qui en étoient proche, à savoir dans les ouvrages à corne, dans les tenaillons & les demi-lunes, prêts à les soutenir & à sortir sur les Assaillans, lorsqu'ils auroient été affoiblis par le grand feu des remparts. Il ajouta que ce feu auroit suffisamment la liberté d'agir par les intervalles entre les places d'armes & les angles saillans qui ne seroient point occupez par les Assiégez, puisqu'ils pouvoient se retirer par la droite & par la gauche, après avoir fait leurs décharges. Ce fut dans cette disposition que le Maréchal de Bouflers attendit le formidable assaut qu'on se préparoit à lui livrer.

A l'heure marquée & au signal convenu, les Grenadiers sortirent des tranchées dans l'ordre prescrit. Chaque troupe marcha avec une fermeté admirable vers l'endroit qu'elle devoit attaquer. Avant que d'y arriver ils essuièrent un feu terrible du chemin couvert. Quand ils eurent atteint les palissades, les troupes Françoises se retirèrent à droite & à gauche dans les places d'armes & dans les angles saillans. Ces intervalles étant vuides de leurs troupes, les Assaillans, qui voulurent y entrer & qui y entrèrent en effet, furent exposez à tout le feu de la mousqueterie & du canon des remparts, du corps de la place & des ouvrages, & à celui qui venoit des places d'armes & des angles saillans du chemin couvert qu'on attaquoit. Cette attaque & ce feu violent durèrent près de trois heures, sans que les Assiégeans se rebutassent. Ils commencèrent même à se loger; mais les Grenadiers François, sortant de tous côtez par les angles saillans & les places d'armes du chemin couvert & des ouvrages voisins, les chassèrent de tous les endroits où ils avoient commencé à se loger, à l'exception de deux angles saillans, l'un du chemin couvert des tenaillons, & l'autre de l'ouvrage à corne de la droite. Le Roi Auguste, le Prince Eugène, le Prince d'Orange, furent dans la tranchée pendant tout le tems de l'action. On conçoit assez que des troupes ne peuvent être longtems exposées à un feu violent sans une grande perte. Le Maréchal de Bouflers écrivit à son maître qu'il avoit fait compter les morts des Assiégeans & qu'il s'en étoit trouvé deux mille, de manière que selon la supputation ordinaire, il devoit y en avoir eu quatre mille blessez.

Assaut manqué avec grande perte.

Cet essai dut faire sentir au Prince Eugène que l'entreprise étoit encore

plus difficile qu'il ne l'avoit pensé, & que ses ordres de tenter la descente du fossé & d'essaïer de monter sur la brèche, pour contraindre l'Ennemi de battre la chamade, avoient été prématurez. Peut-être même se repentoit-il de s'être engagé à ce siége, du moins il le devoit; car, quoique le Duc de Bourgogne eût mal à propos empéché qu'on n'attaquât l'armée d'observation, il lui restoit bien d'autres moïens, même la ville prise, de l'enfermer lui & le Duc de Marlborough dans l'espèce de cul-de-sac, où ils s'étoient imprudemment enfoncez. A proprement parler, pour en sortir, ils n'avoient que la chaussée de Menin. Gand, Bruges, Ypres, Tournai, les serroient de toutes parts. Il falloit périr, ou se rapprocher de la Flandre Espagnole, ce que l'Ennemi, avec une armée de plus de cent mille hommes pouvoit facilement empêcher.

Je viens de toucher en passant bien des faits que je dois développer, d'autant plus que le Duc de Marlborough & les troupes Angloises & Hollandoises y eurent la plus grande part. Dès que Louis XIV. sut que le siége de Lille étoit commencé, il donna ordre à son Petit-fils de ne rien omettre de ce qui seroit en son pouvoir pour le faire lever. En conséquence de ces ordres, ce Prince se fit joindre par le Maréchal de Berwick, qui avoit amené d'Allemagne vingt-sept bataillons & quatre-vingt escadrons, ce qui rendoit son armée bien plus nombreuse que l'armée d'observation. Il emploïa le premier & le second de Septembre à passer l'Escaut, & se mit en bataille dans la plaine qui conduit à Lille. Il avoit un équipage d'artillerie de deux cens pièces de canon. Le Prince Eugène avec un détachement de vingt-cinq bataillons & un nombre proportionné d'escadrons de l'armée du siége joignit le Duc de Marlborough.

Vaines tentatives de l'Ennemi.

Ils auroient pû disputer à l'armée ennemie le passage de l'Escaut, mais ils étoient trop sages pour le faire & ils savoient bien que, dans la situation où ils étoient, ce n'étoit point à eux à attaquer & à risquer un combat. Leur unique attention fut de trouver un poste qui barrât à l'Ennemi le chemin de la ville assiégée, & où ils pussent l'attendre de pied ferme & le recevoir avec avantage. Ils le trouvèrent entre la Deule & la Marque, petites rivières qui formoient des marais sur leur droite & sur leur gauche, en sorte qu'on ne pouvoit les attaquer que de front, encore falloit-il prendre un détour & passer la Marque au-dessus de sa source. Le terrein qu'ils occupèrent, quand ils virent que le Duc de Bourgogne continuoit de marcher à eux, étoit tellement partagé qu'ils avoient trois villages, dont deux appuïoient leur droite & leur gauche, & le troisième couvroit leur centre. Celui de la droite se nommoit Noïelle: celui de la gauche Fretin, celui qui étoit à peu près au centre Entiers. On eut le loisir de s'y retrancher. Depuis Noïelle jusqu'à Fretin on fit un fossé large de douze pieds sur six de profondeur, l'artillerie fut postée sur le retranchement dans les endroits où on crut qu'elle auroit plus d'effet. On s'appliqua sur tout à fortifier les trois villages & on y jetta la meilleure infanterie.

Enfin l'armée Françoise parut le dix à la vue des retranchemens. On l'y avoit attendue dès le cinq, & quoiqu'on ait pû dire, il n'est pas pos-

ANNE. 1708.

sible de comprendre comment, sur-tout les passages n'étant point disputez, il fallut à cette armée huit jours pour se rendte de la plaine qui est entre Tournai & Lille sur les bords de la Marque. Le Roi de France, infiniment attentif à tout ce qui se passoit & instruit par les différentes lettres qu'on lui écrivoit de la division qui étoit entre les Généraux, fit partir Chamillard, son Secretaire d'Etat de la guerre, afin de connoitre par lui-même ce qui se pourroit faire dans cette occasion & de concilier les divers avis. En vain on voudroit le nier, Louis XIV. étoit un grand Prince. Mais, dès qu'il aimoit quelqu'un & qu'il l'honoroit de sa confiance, il le croïoit digne des emplois dont il le chargeoit, & il semble qu'il entroit là-dedans une espèce d'orgueil, qui lui persuadoit que son choix ne pouvoit tomber que sur de dignes sujets. Le fait qui donne occasion à cette remarque en est une preuve sans replique. Chamillard étoit honnête homme; mais, toujours appliqué aux emplois pacifiques de la robe & à l'innocent jeu de billard, où il excelloit, il ignoroit ce que c'étoit que la guerre. Voilà pourtant celui que ce Prince chargea de la décision d'une affaire, d'où dépendoit presque le sort de la France.

Le Duc de Bourgogne aïant passé la Marque, mit son armée en bataille, la droite derrière Ennevelin près de la Marque, le centre à Avelin, & la gauche à Phalempin, de manière qu'elle faisoit une espèce de croche, qui alloit près du village de Seclin, dont le Duc de Marlborough avoit jugé à propos de s'emparer. Ce jour-là même, ils établirent une batterie de six pièces de canon, dont ils battirent le village d'Entiers, & ils en dressèrent une autre bien plus nombreuse de gros canon contre ce même village, dont ils devoient se servir le lendemain pour en chasser sept bataillons qui le gardoient. A trois heures du matin, le Duc de Vendôme fit attaquer un poste avancé vers Seclin. Il vouloit dès ce moment attaquer Seclin, qui fut emporté. Le douze & les deux jours suivans se passèrent ou plûtôt se perdirent, soit à reconnoître les retranchemens, ou à tenir des conseils de guerre, où à peine le Duc de Vendôme trouva-t-il quelqu'un, qui osât être de son avis. Le quinze, on décampa, sous prétexte qu'il étoit bien plus facile & bien plus sûr de couper les convois que de se battre. Le simple Soldat étoit indigné de voir faire cette manœuvre à un Prince, qui devoit être un jour son Maître, & il s'en feroit volontiers vengé sur les Marquis d'O, de Gamaches, & autres tels Guerriers, qu'ils croïoient auteurs des irrésolutions de ce Prince & de son opposition aux avis du Duc de Vendôme, qui, disoient-ils, avoit plus gagné de batailles qu'ils n'en avoient vû.

Fautes du Duc de Bourgogne.

On raisonna beaucoup en France sur cet évènement & sur les autres qui suivirent, évènemens sans lesquels, selon toutes sortes d'apparence, les deux Généraux, non plus que les Députez de Leurs Hautes Puissances, ne se fussent jamais tirez du mauvais pas où le trop de confiance des uns & le trop de complaisance des autres les avoit engagez. On prétendit, & ce n'étoit pas le Peuple qui parloit de la sorte, que la Duchesse de Bourgogne animée contre le Duc de Vendôme, qui avoit fait sans quartier la guerre

à son père le Duc de Savoie, avoit prévenu son Epoux contre ce Général & avoit engagé tous ceux qui l'approchoient à entretenir, à augmenter même les soupçons & les mauvaises impressions qu'elle avoit commencé de lui donner. On avoit déja dit auparavant que l'ordre donné au Duc d'Orleans d'attendre dans ses retranchemens devant Turin l'armée qui venoit au secours, avoit été l'effet des intrigues de cette Princesse. La vieillesse de Louis XIV, le caractère facile du Dauphin, l'ascendant qu'avoit déja pris à la Cour le Duc de Bourgogne, la passion de ce Prince pour les femmes toute emploïée à prouver à son Epouse l'extrême attachement qu'il avoit pour elle, ces circonstances la rendoient toute-puissante & appuïoient les conjectures de ceux qui lui attribuoient presque tout ce qui se faisoit dans l'Etat. Il est même vrai que Madame de Maintenon lui faisoit sa cour, en vue de l'avenir, comme cette Princesse lui faisoit la sienne, en vue du présent.

D'autres soutenoient que cette Princesse étoit jalouse de voir sa Cadette sur le trône, tandis qu'elle ne faisoit que l'espérer; que le Duc de Bourgogne, malgré sa dévotion, avoit les mêmes sentimens par rapport à son frère le Duc d'Anjou; & que, sollicité par la jalousie de son Epouse & par la sienne, il voulut aux dépens de sa gloire mettre le Roi son Aïeul dans la nécessité de laisser aux Espagnols le soin de défendre le Roi qu'ils s'étoient donné, contre toutes les forces de la grande Alliance. Je n'ai garde d'adopter ces bruits. Ce qu'il y a de certain, c'est que les vrais François auroient tous fait par zèle pour le bien public ce que plusieurs supposoient que le Duc de Bourgogne avoit fait par une basse jalousie.

Ces soupçons au reste, sans s'arrêter à la conduite du Duc de Bourgogne, pouvoient avoir une cause plus naturelle & moins odieuse. Le Duc de Vendôme avoit les manières & le langage d'un vrai Soldat. Il ne s'étoit pas fait une règle d'entendre tous les jours la Messe. Il croïoit que son âge, ses services, son rang le dispensoient de faire sa cour d'une certaine manière. Dans les Conseils il disoit son avis, en homme persuadé qu'il devoit être écouté, & il répondoit aux difficultez des Courtisans du Duc de Bourgogne, d'un air qui marquoit la mince idée qu'il avoit de leur capacité. En falloit-il davantage pour produire l'opposition d'avis qui empécha la bataille? Un Prince dévot jusqu'à dire le Bréviaire pouvoit-il estimer un homme qu'il regardoit comme un libertin? La réputation méme de ce Général & l'estime où il étoit parmi les troupes étoient des raisons de le contredire, & il est fort apparent que, si le Duc de Vendôme avoit pû dissimuler & combattre son propre sentiment, il auroit été suivi.

La retraite du Duc de Bourgogne avoit délivré l'armée confédérée d'un grand danger & ses chefs d'une grande inquiétude. Car, s'ils avoient été battus, comme ils pouvoient l'être, ils auroient eu un sort pour le moins aussi déplorable que l'avoit eu l'armée Françoise à Turin; mais le parti qu'il prit & qu'il ne pouvoit pas ne point prendre les embarrassa extrêmement. La résistance extraordinaire du Maréchal de Bouflers prolongeoit le siége bien au-delà de ce qu'on avoit cru. Les munitions de guerre commen-

ANNE. 1708.

çoient à manquer vers la mi-Septembre. Les vivres devenoient rares & le passage des convois se rendoit tous les jours plus difficile. Les magazins mêmes étoient épuisez & on n'avoit pas le tems d'attendre que la Hollande les fit remplir. Avant de faire voir comment on se tira de ces embarras, nous reprendons la suite de ce fameux siége.

Embarras des Généraux des Alliez.

Le peu de succès de l'attaque du chemin couvert fit comprendre qu'on l'avoit hazardée & que les ouvrages qui le défendoient n'étoient pas assez ruinez. On travailla à le faire jusqu'au dix-neuf qu'on résolut de donner l'assaut aux tenaillons & aux ouvrages qui défendoient les bastions depuis la porte de la Magdeleine jusqu'à celle de Saint André. On fit venir cinq mille Anglois choisis de la grande armée. Douze cens Grenadiers soutenus de douze cens Fusiliers furent destinez aux deux attaques principales avec dix-sept cens Travailleurs. On prit le parti d'attaquer en même tems, sans doute pour partager l'attention de l'ennemi, la contrescarpe de la basse Deule, celle qui étoit vis à-vis le bastion de la droite, & les places d'armes entre l'ouvrage à corne & le ravelin, avec le chemin couvert qui s'étendoit depuis le ravelin jusqu'à la porte de la Magdelaine, c'est-à-dire qu'on attaqua tout à la fois le tiers des dehors de la place assiégée.

Assaut manqué par le Prince Eugène.

Tout étant prêt sur les six heures du soir, le Prince Eugène se mit dans une batterie avancée pour animer les troupes par sa présence. Au signal marqué, elles sortirent de tous côtez. Le feu fut terrible de part & d'autre & dura pendant deux heures avec la même violence. Les Assaillans furent repoussez par trois fois en présence du Roi Auguste & du Prince Eugène. Celui-ci s'exposa beaucoup pour faire reprendre cœur à ses troupes rebutées. Il fut blessé d'un coup de feu au dessus de l'œil gauche. On gagna pourtant à cette action, qui fut encore plus meurtrière que la première, l'angle du demi-bastion du tenaillon à la gauche, où trente à quarante Braves se logèrent, & la place d'armes du chemin couvert vis-à-la grande brèche, à la gauche du bastion proche la basse Deule.

Autre par le Duc de Marlborough.

La blessure du Prince Eugène, sans être dangereuse, l'obligea de garder la chambre quelques jours, pendant lesquels le Duc de Marlborough prit soin du siége. Il voulut voir s'il ne seroit pas plus heureux. Il borna son attaque précisément au tenaillon. Il fit venir de la grande armée l'élite des Grenadiers Anglois. Il en destina trois cens pour attaquer la droite du tenaillon, & leur joignit deux cens cinquante Fusiliers. Le même nombre fut commandé pour l'attaque de la gauche. Le reste des Grenadiers au nombre de douze cens fut partagé en deux corps pour soutenir ces deux attaques. Ces troupes essuïèrent un feu terrible des ennemis. Le combat fut long & opiniâtre. Encouragées par la présence de leur Général & des deux Princes de Hesse-Cassel & d'Orange, elles revinrent plusieurs fois à la charge & gagnèrent enfin une petite partie de l'angle du tenaillon de la gauche, parce que cet angle avoit une coupure fraizée & palissadée qu'il leur fut impossible d'emporter. Cet essai du Duc de Marlborough lui couta environ mille hommes.

Ces pertes & ces assauts manquez n'étoient pas ce qu'il y avoit de plus

capable d'inquiéter. Les munitions de guerre manquèrent presque absolument vers la fin de Septembre. Depuis quelques jours on se servoit de pierres au lieu de boulets. Il n'étoit plus possible de rien faire venir de Bruxelles. Soixante chariots chargez de poudre, qui étoient sortis, afin de gagner l'armée d'observation par des chemins détournez, avoient été arrêtez & pris.

Les Assiégez n'étoient pas non-plus dans une grande abondance. Quelques amas qu'ils eussent faits de poudres & de vivres, ils commençoient à craindre d'en manquer. Le vingt-cinq, dans une sortie qu'ils firent par la porte des Malades, du côté du Pont à Bovines, ils enlevèrent cent-cinquante vaches & quatre cens moutons : mais ce n'étoit rien pour une garnison, qui étoit encore forte de douze mille hommes. Le vingt-huit, le Chevalier de Luxembourg, fils du fameux Maréchal de ce nom, entra dans la place assiégée, avec un secours d'hommes, d'armes & de poudre, d'une manière qui lui fit beaucoup d'honneur. Il entreprit de passer les lignes de circonvallation & au travers d'un quartier de l'armée qui faisoit le siége. Pour exécuter ce dessein hardi, il partit de Douay avec un détachement de deux mille cinq cens chevaux tant Cavalerie que Dragons. Chaque Cavalier portoit un sac de soixante livres de poudre, & chaque Dragon trois mousquets & quantité de pierres à fusils. Sur les dix heures du soir ils arrivèrent à une barrière. L'Officier qui étoit à la tête parloit fort bien Allemand & étoit au fait de ce qu'il falloit savoir pour imposer. Il dit à l'Officier de Garde à la barrière, qu'il venoit de la grande armée, avec tels & tels régimens qu'il lui nomma, que tous ses Cavaliers étoient chargez de poudre & qu'il étoit poursuivi par un détachement François. La barrière fut promptement ouverte. Presque tout le détachement étoit passé, lorsqu'un Officier, oubliant où il étoit & le personnage qu'il faisoit, cria étourdiment, *serre*, *serre*. Ces mots firent appercevoir la tromperie. La barrière fut fermée. Deux régimens qui ne purent passer, retournèrent sur leurs pas. On poursuivit inutilement les deux troupes séparées. Le Chevalier de Luxembourg entra dans Lille avec dix-huit cens hommes effectifs & quatre-vingt milliers de poudre.

Action de Wynendael.

Le même jour, la perte de Lille & le salut de l'armée des Alliez furent décidez à Wynendaël par la bravoure & la sage conduite du Général Webb, & par le peu d'habileté du Comte de la Mothe, ou, si on veut, par le malheur attaché depuis longtems aux armes Françoises. Le Duc de Marlborough, embarrassé au dernier point, sut qu'une flotte étoit prête pour porter en Portugal des munitions de guerre & des troupes. Il écrivit à la Reine la situation fâcheuse où il se trouvoit, & la supplia d'envoïer à Ostende ce qui étoit destiné pour le Portugal. Sa demande étoit si juste & si raisonnable que, quand il n'auroit pas été tout puissant à la Cour & maître du Conseil, comme il l'étoit, on n'auroit pû se dispenser de la lui accorder. L'Ambassadeur de Portugal fit inutilement ses répréséntations. Le Commandant eut ordre de conduire sa flotte à Ostende & de suivre en tout pour les munitions & pour les troupes de débarquement les ordres

ANNE. 1708.

du Duc de Marlborough. Elle arriva le vingt-deux à Ostende. Dès que le Général en eut reçu la nouvelle, il fit partir un gros détachement, qui se saisit du passage du Canal de Nieuport, du village de Leffinghem & du bourg d'Oudenbourg en deçà du Canal par rapport à Lille, après quoi il envoïa six cens chariots chercher le convoi.

Tandis qu'il faisoit ces dispositions pour le faire venir, le Duc de Bourgogne en faisoit d'autres pour l'arrêter. De part & d'autre on ne pouvoit prendre des mesures trop justes, puisque de là dépendoit la continuation ou la levée du siége. Le Duc de Vendôme jugea la commission assez importante pour vouloir s'en charger. Mais le Duc de Bourgogne voulut que le Comte de la Mothe en eût l'honneur. Il le détacha avec dix-huit ou vingt mille hommes pour se poster entre Bruges & Nieuport. A peine ce Comte fut-il arrivé à Bruges qu'il apprit que le convoi marchoit. Il l'atteignit sur les cinq heures du soir. Le Général Webb qui l'escortoit n'avoit que vingt-deux bataillons : mais il sut profiter en habile homme de la situation avantageuse du terrein où il fut rencontré. Pour attaquer le convoi, il falloit que l'ennemi passât par une espece de défilé bordé des deux côtez de taillis & de brossailles. Il se posta au fond de ce défilé avec une partie de ses troupes & cacha le reste dans les brossailles à droite & à gauche, avec défense de tirer jusqu'à ce qu'il eût attaqué l'ennemi de front. Le Comte de la Mothe, sans avoir pris aucune précaution de celles qu'on prend ordinairement, sans reconnoître l'ennemi, sa force, sa disposition, sans avoir fait fouiller ni à la droite ni à la gauche du chemin par où il devoit passer, s'y enfonça témérairement avec sa première ligne. L'embuscade eut tout l'effet qu'on en pouvoit attendre. Ces troupes attaquées inopinément de trois côtez à la fois, sans pouvoir presque se défendre, sinon contre celles qui les attaquoient de front, firent de plus grands efforts & soutinrent plus longtems qu'on ne pouvoit l'espérer. Elles cédèrent pourtant & se repliérent sur leur seconde ligne, qui fut absolument inutile. Il fallut se retirer, après avoir perdu au moins deux mille hommes, & le convoi passa tranquillement & arriva à Menin sans aucune perte. On dit que le Général François témoigna beaucoup de valeur. Ce n'est pas tant le bras qu'on demande dans le Chef d'une entreprise que la tête. On ajoute qu'il avoit donné ordre de reconnoître ces taillis & ces brossailles. Pourquoi donc marcha-t-il, sans qu'on lui en eût rendu compte? Le Duc de Vendôme, pour empêcher qu'il ne passât d'autres convois, fit couper les digues, ce qui inonda le Païs aux environs d'Ostende. Cette précaution fut inutile, parce qu'avec des bateaux plats on trouva moïen de faire passer les munitions dont on eut besoin.

L'arrivée du convoi fit reprendre le siége avec vigueur. On poussa les travaux. On fit par la sappe ce qu'on avoit en vain entrepris à force ouverte. Le Maréchal de Bouflers, persuadé que son Souverain devoit être content de sa belle défense, d'ailleurs voulant conserver la Garnison pour la Citadelle & obtenir des conditions avantageuses aux Bourgeois, dont il avoit tout sujet d'être content, battit la chamade le vingt-trois d'Octobre,

au

au bout de soixante & deux jours de tranchée ouverte. La capitulation fut des plus honorables. Le Prince Eugène eut même la générosité d'en laisser règler les articles à ce Maréchal. Celui-ci vouloit que la Citadelle ne pût être attaquée du côté de la Ville. Le Prince Eugène ne voulut point que cet article fût écrit, mais il donna sa parole d'honneur qu'il n'en seroit pas moins observé. Les autres Généraux & les Députez de leurs Hautes Puissances trouvèrent l'exécution de cette promesse trop incommode & refusèrent de la garder.

ANNE. 1708.

Prise de Lille.

Depuis longtems Ville n'avoit été si vigoureusement attaquée, ni si vivement défendue. Les Assiégeans n'emportèrent aucune pièce que par un combat en forme, & souvent ils en étoient à peine les maîtres qu'on les en avoit chassez. Il faut toutefois convenir que cette place, dont la force consiste dans ses dehors, n'auroit pas tant duré, si les Assiégeans n'eussent pas manqué de munitions. Si cette réflexion diminue un peu la gloire de la défense, elle ne fait pas beaucoup d'honneur à la prévoïance des Auteurs de l'entreprise.

La bataille évitée, les convois arrivez, la ville prise, succès sur quoi on n'auroit pas dû compter, n'étoient pas suffisans pour se tirer du pas dangereux où on s'étoit engagé contre les règles. Il falloit passer l'Escaut, ou mettre toute l'armée en quartier d'hiver dans le petit espace qu'enfermoient Lille, Menin, Courtrai, & par conséquent abandonner à l'Ennemi la Flandre, le Brabant, la Gueldre & une partie des Provinces-Unies. Les bords de cette rivière étoient gardez par une armée nombreuse & fraiche, au lieu que ce long siége & le mouvement continuel des troupes Alliées, pour assurer les convois, les avoient extrêmement fatiguées & diminuées. Le siége de Lille avoit au moins couté dix-huit ou vingt mille hommes. Le Duc de Marlborough, aussi plein de confiance que s'il eût fait un pacte avec la Fortune que jamais elle ne l'abandonneroit, entreprit hautement le passage & il y réussit sans tirer l'épée, au moïen d'un brouillard & bien plus encore à l'aide de la négligence inconcevable des Comtes de Souternon & de la Mothe, qui le laissèrent passer & qui se retirèrent, dès qu'ils virent une tête de son infanterie marcher à eux. La levée du siége de Bruxelles, que l'Electeur de Bavière assiégeoit & où il laissa dix-sept pièces de canon, pour se retirer plus vîte, la prise de Bruges, celle de Plassendal, furent la suite du passage de l'Escaut. Après cette campagne, où presque chaque démarche des François fut marquée par quelque perte, ou par quelque faute, leur Général se rendit à Versailles. Il n'osa passer à Paris, craignant d'y recevoir des marques du mécontentement & de l'indignation du public. Le Duc de Vendôme, outré du peu d'égards qu'on avoit eus pour lui, se retira à une de ses maisons de campagne. Ce Duc étoit le quatrième ou cinquième Général que le Duc de Marlborough avoit usé.

Passage de l'Escaut.

Campagne d'Allemagne.

En Allemagne les deux Electeurs de Bavière & d'Hanovre ne firent rien de digne d'eux. La Campagne, qui fut fort longue, par rapport à celle de Flandre, se passa toute de part & d'autre dans des lignes qu'on s'appliqua à

ANNÉE 1708.

fortifier, faute d'avoir quelque chose de mieux à faire. On essaïa pourtant; mais les deux partis furent sur leurs gardes, & on ne se laissa point surprendre. En un mot la guerre se fit là d'une manière fort pacifique. L'embrasement de quelques bateaux chargez de cent quatre-vingt milliers de poudre & de quantité de farine & d'avoine pour l'armée Impériale fut l'action la plus importante qui se passa de ce côté-là; encore précéda-t-elle l'ouverture de la campagne.

Et de Savoie.

Le Maréchal de Villars arriva assez tard en Dauphiné. Il y trouva une armée de soixante & quatorze bataillons & de quarante escadrons. Le Duc de Savoie avoit fait pendant l'hiver de grands préparatifs. Outre ses propres troupes, il avoit vingt-deux mille hommes à la solde d'Angleterre & de Hollande. Ce Prince avoit formé de grands desseins; il devoit pénétrer dans le Dauphiné, passer par la Suisse & se joindre dans l'Alsace aux troupes Impériales. Ces grands projets aboutirent à la prise de Fenestrelles & de quelques autres postes peu importans & peu décisifs.

L'Empereur chagrine les Princes d'Italie,

Quelque zèlé qu'il fût pour la cause commune, l'Empereur Joseph fit publier à Milan un décret, par lequel il révoquoit le don que l'Empereur son père avoit fait à ce Prince des fiefs impériaux des Langhes dans le Milanez, sous prétexte qu'on n'avoit pu les aliéner. Le Duc se mit d'abord peu en peine de ce décret, persuadé qu'on avoit trop de besoin de lui pour attaquer sa possession par la voie des armes: mais il ne laissa pas de se plaindre fort vivement. Les Médiateurs de la Grande Alliance intervinrent dans cette affaire & emploïèrent leurs bons offices auprès de l'Empereur, pour qu'il consentît à un arbitrage. La Reine Anne & les Etats Généraux obtinrent ce qu'ils souhaitoient. Mais la sentence des Arbitres n'aïant pas été favorable à l'Empereur, il refusa de s'y tenir, conduite qui ne pouvoit produire que des effets fâcheux, si la mort de ce Prince n'en avoit arrêté les suites.

Il auroit mis aussi l'Italie en feu & auroit contraint les Princes, qui la partagent, à se réunir contre lui, pour se mettre à couvert de la nouveauté & de la hauteur de ses prétentions. Dès le mois de Mai, le Comte de Caunits distribua aux Cardinaux une lettre circulaire de l'Empereur, accompagnée d'un Manifeste, où ce Prince déclaroit qu'il étoit résolu de poursuivre en Italie les droits de l'Empire sur les Etats, qui ne prouveroient point par des titres authentiques que la possession leur en avoit été accordée par ses Prédécesseurs du consentement unanime de l'Empire. En même tems Sa Majesté Impériale fit signifier au Duc de Parme, que dans quinze jours, il eût à lui faire hommage de ses Etats, à peine de confiscation. Cette déclaration qui rappelloit des droits surannez & prescrits depuis plusieurs siécles devoit étrangement allarmer l'Italie. Venise, Gènes, les Ducs de Modène, de Savoie, de Toscane y étoient également intéressez. Il étoit naturel d'observer que l'Empereur se condamnoit lui-même, en déclarant que le consentement unanime de l'Empire étoit nécessaire pour la validité d'une donation, puisque depuis peu, sans ce consentement, il avoit disposé du Haut Palatinat & d'un Comté en faveur du Comte Palatin.

Leopold son père avoit-il consulté l'Empire pour transférer au Duc de Savoie une portion considérable du Duché de Milan ? Lui-même l'avoit-il consulté pour donner tout récemment à ce Prince l'investiture du Montferrat ? Si la possession primitive, quoiqu'interrompue l'espace de plusieurs siècles, tenoit lieu de titre, l'Empereur de Constantinople seroit bien plus en droit que celui d'Allemagne de répéter l'Italie. Les Rois de France paroîtroient bientôt sur les rangs pour revendiquer la vaste étendue de Païs qui est entre la mer Baltique & les extrémitez du Danube, car c'est l'ancien patrimoine de leurs Prédécesseurs. Que deviendroit elle même la Maison d'Autriche, si on l'obligeoit de prouver que ce qu'elle appelle les Provinces héréditaires lui a été légitimement & authentiquement cédé du consentement unanime de l'Empire ?

L'Empereur Joseph se brouilla aussi avec le Pape. Ses troupes s'emparèrent de Comacchio & de quelques autres places, sous prétexte de faire valoir les droits du Duc de Modène. Il y avoit plus de neuf cens ans que les Papes jouissoient de Comacchio, que Pepin leur avoit fait céder en sept cens cinquante-cinq par Astolphe Roi des Lombards. Ainsi on ne voit pas ce qui pouvoit servir de fondement à la prétention du Duc de Modène. Cette brouillerie alla si loin que le Pape leva des troupes & nomma pour son Général le Comte Marsigli, dégradé des armes par ordre de l'Empereur Leopold pour la prétendue mauvaise défense de Brisac. Ces préparatifs n'eurent point de suite.

Et les Puissances maritimes.

Peu s'en fallut même qu'il ne se brouillât avec les Anglois & les Hollandois, en interdisant le commerce de la Silésie avec les Sujets de la Grande-Bretagne & des Provinces-Unies. Les Anglois s'en plaignirent vivement & taxèrent cette conduite d'enorme ingratitude. Pour ce qui regarde les Provinces-Unies, le sujet de plainte, qu'il avoit contre elles, c'est qu'il n'avoit pu en obtenir que son Frère fût proclamé Souverain des Païs-Bas, qu'on avoit presque tous arrachez des mains de la France, & dont Leurs Hautes Puissances s'étoient mises en possession, à mesure qu'on les avoit pris. La sagesse & la modération des colonnes de la Grande Alliance l'emportèrent sur la vivacité de ce Prince & sur la hauteur de son Conseil, & malgré qu'il en eût, si je puis m'exprimer ainsi, on lui demeura attaché.

Campagne d'Espagne.

L'Espagne qui étoit l'endroit où il importoit le plus de réüssir, puisque ce Roïaume étoit, disoit-on, l'objet de la guerre, fut celui où l'ennemi eut de plus grands succès ; la conquête de la Flandre, dont on étoit bien résolu de retenir une bonne partie, occupant toutes les forces & consumant toutes les munitions. Les deux Couronnes eurent cette année trois armées, la première sous le Duc d'Orleans, la seconde aux ordres du Duc de Noailles, la troisième commandée par le Marquis de Bay. Les deux premières agirent du côté de la Catalogne, & la dernière en Estramadure contre le Portugal. La supériorité de leurs forces les mit en état de faire quantité d'entreprises avant que la campagne fût ouverte, & de resserrer toujours de plus en plus le Roi Charles.

Ce Prince, en attendant les secours d'Angleterre & de Hollande, em-

ANNÉE 1708.

ploïa l'hiver à mettre ses places en état de défense. Il fit fortifier Tortose avec beaucoup de soin & de diligence. Il fit faire des lignes dans les détroits des passages du côté du Roussillon & de l'Arragon. Il mit dans Tarragone une forte garnison, &, comme il lui étoit impossible de se soutenir tout à la fois dans le Roïaume de Valence & dans la Catalogne, il tira quinze cens hommes d'Alicante & de Dénia, pour assurer davantage Barcelone. Le secours étant arrivé, l'armée de ce Prince se trouva d'onze mille hommes d'infanterie & de cinq mille chevaux, non compris quelques régimens de Miquelets. L'armée du Duc d'Orleans étoit de cinquante-cinq escadrons & de trente-six bataillons. Quelque habile que fût le Comte de Staremberg, il ne put avec sa foible armée empêcher la prise de Tortose, qui se rendit au bout de quinze jours de tranchée ouverte. Quoique l'ennemi pût prendre cette place d'assaut, il voulut bien accorder à la garnison des conditions honorables, bien que selon les règles il dût la faire prisonniere de guerre.

Peu s'en fallut que la prise de cette place ne fût suivie d'un étrange accident. Les Habitans de Barcelone s'intéressoient extrêmement aux opérations de la campagne. Comme on craignoit que les succès de l'ennemi ne diminuassent leur attachement pour Charles III, on les leur cachoit le plus qu'il étoit possible & dans cette occasion on leur avoit fait accroire que le siége de Tortose avoit été levé. Quand le peuple vit arriver la garnison de cette place, il entra dans une espèce de fureur. Ils coururent les armes à la main au Palais du Prince, en intention de faire main basse sur ceux qu'ils croïoient les auteurs de cette supercherie. Charles III. crut qu'en se montrant sur un balcon il appaiseroit le tumulte; mais on tira un coup de carabine, dont un de ses Valets de Chambre fut tué à côté de lui.

L'armée du Duc de Noailles n'étoit que de quinze bataillons & de vingt-deux escadrons; c'étoit encore trop par rapport au peu de troupes qu'on avoit à lui opposer. Cependant il ne fit rien autre chose que faire vivre son armée aux dépens de la Catalogne & donner de l'inquiétude pour Gironne. Le Prince de Darmstat, fils de celui qui avoit été tué lorsque la Roi Charles s'étoit emparé de Barcelone, se fit beaucoup d'honneur; il conduisit si bien sa petite armée de sept ou huit mille hommes au plus, qu'il empêcha l'ennemi de rien entreprendre.

Règlement louable en faveur des Laboureurs.

L'armée d'Estramadure étoit de sept mille hommes d'infanterie tant François qu'Espagnols, & de trois mille cinq cens chevaux, sans compter les troupes, qui étoient en Andalousie au nombre de cinq ou six mille hommes. Les Portugais n'avoient à opposer à ces forces que neuf bataillons de leur Nation, six Anglois & vingt-quatre escadrons. Malgré cette inégalité, l'ennemi ne tenta rien, ni en hiver, ni en automne. En récompense, si les Généraux des deux partis ne se distinguèrent point par des expéditions militaires, ils le firent par leur sagesse & par leur humanité. Ils firent une convention qui étoit en usage entre les anciens Romains & les Peuples avec qui ils étoient en guerre, à savoir qu'à l'avenir les Laboureurs des deux frontières cultiveroient librement leurs terres & envoie-

roient leurs bestiaux aux pâturages, sans qu'ils pussent être inquiétez à l'occasion de la guerre, qui ne se feroit qu'entre les troupes règlées, sans que les actes d'hostilité pussent s'exercer contre les habitans de la campagne. Ce qui avoit donné lieu à ce règlement étoit qu'on avoit éprouvé de part & d'autre les abus, les injustices, les inhumanitez qui se commettoient dans les courses par les différens partis. D'où vient la même expérience qu'on a euë par-tout ailleurs n'a-t'elle pas produit le même règlement? Est-ce manque d'attention? Est-ce défaut d'humanité? Se peut-il qu'un Général ignore & qu'il souffre les abus énormes qui se commettent au préjudice des Peuples, la plûpart du tems sans profit réel pour les troupes? Il faut rendre justice au Duc de Marlborough, & ce n'est pas à mon sens la moindre partie de sa gloire, ses troupes ont fait moins de tort & ont été moins à charge dans le païs ennemi, que ne l'ont été les troupes Françoises.

Conquête de la Sardaigne & de Minorque.

Les flottes furent cette année fort utiles, L'Amiral Leack s'empara de l'isle de Sardaigne sans tirer l'épée. Quantité de Moines gagnez par le Cardinal Grimani, dès qu'ils virent la flotte, parurent dans les rues & dans les places publiques, le crucifix à la main, assurant que Dieu se servoit des Hérétiques pour leur donner un meilleur maître, & ils firent de si grandes impressions que le Vice-Roi fut obligé d'accepter les conditions qu'on lui offrit. Le même Amiral à cette conquête importante ajouta celle de Minorque, isle peu considérable en elle-même, mais extrêmement avantageuse par le Port-Mahon, où le mouillage est excellent. A l'aide de ce Port & de celui de Gibraltar, qui se soutiennent mutuellement, les Anglois sont à peu près maîtres de la Méditerranée. A la vérité ils ne les possédent qu'à titre d'engagement & jusqu'à ce qu'ils aient été remboursés des frais de la guerre. A cette condition, on peut s'assurer qu'ils les posséderont toujours, & que les Puissances de l'Europe entreprendroient en vain de faire ce remboursement; se vendissent-elles elles-mêmes, elles n'en viendroient pas à bout.

Mariage de Charles III.

Avant de faire ces conquêtes, l'Amiral Leack avoit eu l'honneur de conduire à Barcelone la Princesse de Wolffenbutel, Epouse de Charles III. La différence de religion sembloit devoir mettre obstacle à cette alliance. En effet il y eut quelque difficulté, mais elle fut bien-tôt levée par les Théologiens Luthériens assemblez à Helmstadt le vingt-huit Avril mil sept cens sept. Ils décidèrent que les Catholiques ne sont point dans l'erreur quant au fonds de la doctrine, & qu'on peut se sauver dans la Religion Catholique. Pourquoi donc tant de fracas & de sang répandu pour réformer cette religion, dans laquelle on peut se sauver & dont la doctrine est bonne? Que deviennent les accusations de Luther contre cette Eglise, accusations qui ont été, à ce qu'il a prétendu, l'unique fondement de sa séparation? Ces Docteurs Luthériens prétendoient que tout Protestant raisonnable pensoit ou devoit penser comme eux. Pourquoi le Catholique n'est-il pas aussi complaisant? On ne voulut point à Rome du Dieu des Juifs, parce que c'étoit un Dieu impérieux qui n'en souffroit

ANNÉE 1708.

point d'autres. Il en est de même de la Religion Catholique ; son intolérance réünit contre elle toutes les autres.

Le Vice-Amiral Bing rendit aussi de grands services par l'activité avec laquelle il poursuivit l'escadre, qui portoit le Prétendant en Ecosse, & par ce qu'il fit pour assurer le commerce, en donnant la chasse aux Armateurs François. Mais on ne fut pas content de ce que ses tentatives sur les côtes de France réüssirent mal. Ce ne furent ni les vents ni les tempêtes qui les déconcertèrent. Le bon ordre & le nombre des Milices, soutenues d'une grande quantité de Noblesse, rendirent seuls impossible l'exécution des ordres qu'on lui avoit donnez. L'expérience avoit déja fait voir si souvent l'inutilité de ces entreprises qu'il est inconcevable qu'on s'y aheurtât encore. Mais la Nation le souhaitoit, & la Reine, en reconnoissance de sa docilité & de son zèle, cherchoit à lui faire ce plaisir.

Mort du Prince George de Dannemarc.

La joie que devoient causer à la Reine les grands succès de son armée de Flandre fut détrempée d'une grande amertume. Son Altesse Roïale le Prince George de Dannemarc, son Epoux, mourut le huit de Novembre, après avoir langui quelques mois. C'étoit un Prince d'une humeur pacifique, sans ambition, sans intrigues, en un mot, tel qu'il falloit pour être le Mari d'une Reine d'Angleterre, sans se mêler en aucune façon du Gouvernement. Du reste brave, d'une humeur douce, bien versé dans les Mathématiques, aïant beaucoup profité dans ses voïages, parlant plusieurs langues. Les Whigs l'aimoient, parce qu'ils croïoient n'avoir pas à redouter son ambition ; & il aimoit les Torys, parce qu'ils lui avoient fait assigner † une pension annuelle de cent mille livres sterling, en cas qu'il survêcut à la Reine. Ce fut un malheur pour lui d'avoir été fait Grand-Amiral d'Angleterre. Quoiqu'élevé pour la marine, peu propre à cette dignité, il s'étoit trouvé réduit à se faire un Conseil, dont les avis, peut-être imprudens ou même infidèles, causèrent un grand tort au commerce & à la navigation des Anglois. On lui reprocha leurs fautes, &, s'il prouva qu'il n'en étoit point complice, du moins ne put-il empêcher qu'on ne l'en estimât comptable. La maladie dont il mourut étoit un asthme dont il avoit été travaillé plusieurs années. Il étoit né à Coppenhague en Avril mil six cens cinquante-trois & étoit frere de Christiern V. Il avoit épousé en Juillet mil six cens quatre-vingt-trois la Princesse Anne & avoit eu d'elle le Prince Guillaume, Duc de Glocester, que la mort enleva dans une jeunesse brillante, lorsque les Peuples, sur lesquels il étoit destiné à règner, fondoient sur lui les plus douces espérances. Peu d'époux sur le Trône ont donné de si beaux exemples de tendresse conjugale.

† *En* 1702.

Dès qu'il eut rendu les derniers soupirs, la Reine, qui l'avoit gardé dans sa maladie avec des attentions peu communes, sortit de Kensington, baignée de larmes, & se rendit au Palais de Saint James, où elle se tint enfermée pendant quelques mois ; elle ne parut même point à l'ouverture du nouveau Parlement. Quelques Seigneurs eurent commission de la représenter, & son Chancelier harangua à sa place.

Les Wighs ont

Le choix des nouveaux Députez avoit été tel qu'on pouvoit le souhai-

ter, c'est-à-dire que les Whigs, comme dans les précédentes élections, étoient en bien plus grand nombre que les Torys, de sorte que ceux qui aimoient la guerre étoient surs que ce Parlement la voudroit aussi & se feroit un mérite & un devoir de fournir abondamment aux subsides nécessaires pour la pousser. Après le choix d'un Orateur pour les Communes, choix qui tomba sur le Chevalier Richard Onslow, l'ouverture de ce Parlement se fit, le vingt-neuf Novembre. Le Grand Chancelier fit un long discours, qui se réduisoit à animer la guerre, pour avoir surement la paix, & à demander encore de plus grands subsides que les années précédentes.

ANNE. 1708. le dessus dans les Elections.

On répondit à ce discours selon la coutume avec beaucoup de respect, &, ce qui ne se fait pas toujours, avec une certaine effusion de cœur, qui est une marque infaillible de la sincérité des expressions. L'Adresse des Communes fut présentée le cinq Décembre; elle étoit conçue en ces termes.

Adresse des Communes.

Nous prenons la liberté de vous féliciter sur les glorieux succès de vos armes & de celles de vos Alliez dans le cours de cette année. Les grands & signalez avantages, qui ont été remportez d'une manière si surprenante, si vigoureusement poursuivis & augmentez, & si heureusement accomplis dans toutes les occasions, sont des preuves réitérées qu'il n'y a point de difficultez insurmontables pour vos Généraux & que toutes les forces des Ennemis ne sont point capables d'arrêter les progrès de vos armes victorieuses, ce qui nous donne sujet d'espérer avec justice de plus grands succès de cette longue & pénible campagne.

Les bons Sujets de Votre Majesté ont pendant tout le cours de cette guerre accordé de très-bon cœur les subsides necessaires pour la soutenir & la pousser avec vigueur, & ils ont tiré tant d'avantages de leur zèle, que Votre Majesté peut s'assurer que cette Chambre ne manquera jamais à son devoir envers Votre Majesté, ni à soutenir l'intérêt de ceux qu'elle représente; mais qu'elle est résolue de donner de tels subsides qu'ils suffiront avec la bénédiction de Dieu pour réduire la puissance de l'Ennemi commun & pour le forcer d'accepter la paix, que Votre Majesté & ses Alliez jugeront honorable & durable.

L'Union est une si grande gloire pour Votre Majesté & un si grand avantage pour tout votre peuple, que de notre côté nous ferons tout ce qui dépend de nous pour l'affermir & la perfectionner. Sur tout notre plus grand soin sera de défendre la personne sacrée de Votre Majesté, de maintenir le titre incontestable que vous avez à la Couronne, de faire avorter les espérances & les desseins du Prétendant & de ses Adhérans couverts & cachez, & de maintenir la succession dans la ligne Protestante.

Les Seigneurs avoient dit à peu près les mêmes choses dans leur Adresse, excepté que, toujours attentifs aux démarches de la Cour de Vienne & craignant toujours son peu de correspondance, ils dirent à la Reine: *Nous vous prions instamment que, dans un tems, où vos Sujets font des efforts si extraordinaires pour le soutien de la cause commune, Votre Majesté veuille faire les plus vives instances auprès de vos Alliez pour les porter à vous seconder avec la même vigueur, sur-tout auprès de ceux dont la Famille a le plus d'intérêt à cette guerre.*

ANNE. 1708.
Subsides qu'elles accordent.

Le Parlement, qu'on avoit assemblé plus tard qu'à l'ordinaire, à cause de la longueur de la campagne de Flandre, qui duroit encore, suppléa par sa diligence à accorder & règler les subsides au tems que ce retardement lui avoit ôté. Il ne retrancha rien des subsides accordez l'année dernière; au contraire il les augmenta considérablement, aïant consenti à une nouvelle augmentation de dix mille hommes. Il destina pour les troupes de terre une livre sterling de gratification à chaque Soldat. Il assigna un fonds pour quinze mille hommes de recrue, & remit à la Reine une somme considérable pour acquitter les arrérages dûs à plusieurs Princes qui fournissoient des troupes & pour remplir les avances qu'elle avoit faites, de manière que les subsides pour l'année mil sept cens neuf se trouvèrent augmentez de plus de six cens mille livres sterling. Et le tout se faisoit de bon cœur & de la meilleure grace du monde, parce qu'on étoit fortement persuadé, que la liberté, la religion, la forme du Gouvernement de la Nation seroient toujours dans des dangers éminens jusqu'à ce que la Monarchie d'Espagne eût été restituée à la Maison d'Autriche, du moins jusqu'à ce que la Maison de Bourbon fût absolument dépouillée de ce qu'elle en avoit usurpé. Il faut avouer aussi que l'antipathie de la Nation contre la France & qu'une espèce de haine personnelle contre Louis XIV. avoit autant de part à ses contributions volontaires, que son zèle pour la Maison d'Autriche, ou pour le rétablissement de l'équilibre de puissance en Europe.

Affaire embarrassante au sujet de l'Ambassadeur du Czar.

Une affaire qui survint vers la fin de cette année embarrassa fort la Reine & le Parlement. La Russie avoit un Ambassadeur en Angleterre & on avoit toute sorte de raisons de souhaiter une parfaite intelligence avec cette Cour. Ce Ministre nommé Antoine Artemonowitz Matueof devoit à des Marchands de Londres. Ils prirent le parti de le faire arrêter. La chose ne se fit pas sans violence & il fut conduit chez un Juge. Quelques Seigneurs se firent caution & le délivrèrent. Il se plaignit vivement & demanda justice. Les Marchands de leur côté répondirent qu'ils n'avoient rien fait contre les loix, qui permettent d'arrêter pour dettes qui que ce puisse être, sans qu'il soit fait aucune exception des Ambassadeurs, d'où ils inféroient que n'aïant rien fait contre les loix, ils n'avoient mérité aucune peine & ne pouvoient être obligez à aucune satisfaction. Le Czar même prit l'affaire fort à cœur & écrivit à la Reine de la manière la plus forte. La négociation dura. On ne savoit comment s'y prendre. Sévir contre les Marchands, on ne le pouvoit & on ne le devoit pas. Ailleurs on s'en feroit du moins pris aux Sergens; on les auroit livrez pieds & mains liez à l'Ambassadeur offensé: mais en Angleterre on n'est point puni qu'on ne soit convaincu d'avoir violé quelque Loi. On appaisa pourtant cette affaire, & le Parlement fit un règlement pour empêcher qu'il n'en arrivât de semblable à l'avenir. Les Ministres, qui avoient pris part à l'insulte faite à celui de Russie, s'assemblèrent pour examiner le règlement. Ils firent leurs observations & prièrent la Chambre d'y faire quelques additions, entre autres que les privilèges des Ministres publics sont fondez sur le droit des

des gens, qui eſt antérieur à toutes autres loix & coutumes municipales; Que non-ſeulement il ne ſeroit fait aucune procédure de juſtice contre les Ambaſſadeurs, mais auſſi qu'il ne leur ſeroit fait aucune inſulte & qu'on ne les maltraiteroit en aucune façon; Que leurs équipages & autres effets devoient être compris dans les mêmes défenſes; Que dans leurs Hôtels ne devoit être envoïé aucun Sergent, ni aucun Officier de juſtice; Qu'enfin les privilèges & les défenſes de les violer ſeroient obſervées à l'égard des Miniſtres publics, dès leur entrée dans la Grande-Bretagne, & après leur congé pris, pendant qu'ils retiendroient leur caractère.

Bill touchant les gageures.

Le nouveau Parlement, auſſi libéral & auſſi ſoumis aux volontez de la Reine que le précédent, fut beaucoup plus exact & plus curieux, ſi je puis parler de la ſorte; il ſe mêla de tout & voulut tout ſavoir. La gageure par rapport au ſiége de Toulon, qu'on prétendoit n'avoir été ſû en France que par ce moïen, donna occaſion de dreſſer un Bill, pour défendre les gageures, qui ſe faiſoient au ſujet des affaires publiques. Sans doute cette défenſe ne regardoit que celles qui ſe feroient ſur l'avenir.

Débats touchant les élections des Communes d'Ecoſſe.

† 13. Décembre.

Le même jour, † la Chambre Baſſe prit en conſidération l'article de l'Union des deux Roïaumes, qui regarde l'élection des Membres des Communes, pour cette partie de la Grande-Bretagne qui s'appelle l'Ecoſſe. L'occaſion de cet examen fut que les Ecoſſois avoient choiſi quelques Fils aînez de Lords pour repréſenter leurs Communes. L'article dont il étoit queſtion portoit ces mots: *Perſonne ne ſera habile à élire ni à être élu pour repréſenter un Comté ou un Bourg dans le Parlement de la Grande-Bretagne, pour cette partie du Roïaume uni, excepté ceux qui ſont maintenant habiles à élire & à être élus Commiſſaires des Comtez ou des Bourgs au Parlement d'Ecoſſe.* De là il ſuivoit évidemment que les Fils aînez de ces Pairs n'avoient pû être élus Membres des Communes de la Grande-Bretagne, ſi de notoriété publique ils n'avoient jamais eu ce droit dans le Parlement d'Ecoſſe. Or c'étoit un fait inconteſtable, & on en avoit même des exemples aſſez récens †. De plus le Traité d'Union avoit réſervé dans les termes les plus exprès aux Communes d'Ecoſſe le droit de choiſir entre elles les Députez qui leur paroîtroient les plus propres à maintenir leurs intérêts & leurs droits, c'eſt-à-dire, ceux en qui, avec des biens aſſez conſidérables pour les mettre au deſſus de la tentation de prévariquer pour s'enrichir, elles trouveroient une candeur, une fermeté, une fidélité, des lumières dignes de gens ſur qui elles vouloient ſe repoſer. Il falloit donc que les Elections fuſſent entièrement libres; mais le moïen de croire qu'elles l'avoient été, lorſqu'on les verroit tombées ſur les Fils des Lords? Ils ſont également nombreux & puiſſans en Ecoſſe; ils environnent de toutes parts les Communes; chacun d'eux dans ſes terres eſt un eſpèce de Souverain, & juge définitivement les matières civiles & criminelles. Etre tenancier d'un Pair d'Ecoſſe, n'être même que ſon voiſin, c'eſt aſſez pour vivre dans ſa dépen-

† En 1685. ce point avoit été jugé par le Parlement d'Ecoſſe contre le Fils aîné du Vicomte *Tarbat*, & en 1689. contre le Lord *Levingſton*. L'Auteur.

ANNE. 1708.

dance. Ne s'ensuivoit-il pas qu'on devoit borner le pouvoir exorbitant de ces Seigneurs, & y avoit-il un moïen plus naturel & moins odieux que de s'en tenir aux Loix Ecossoises sur l'exclusion des Fils aînez des Lords ?

Voilà ce qu'alléguèrent ceux qui condamnoient l'élection de Guillaume Lord Haddo pour le Comté d'Aberdeen & celle de Jacques Lord Johnstoun pour Linlithgow. Ils ajoutèrent que, si le Parlement d'Ecosse, consistant en Pairs & en Bourgeois, aïant séance dans la même Chambre, aïant le même droit de parler, jouissant des mêmes privilèges, astreint aux mêmes formes, avoit eu tant de raisons pour exclure les Fils aînez des Pairs, les Communes de la Grande-Bretagne en avoient bien davantage, elles qui formoient une assemblée séparée & distincte de celle des Pairs & qui avoient en leur particulier des prérogatives & immunitez précieuses, ausquelles les Lords ne pouvoient toucher, sans mettre en danger la constitution des Communes, & qu'enfin la liberté de celles d'Ecosse importoit extrêmement à celles d'Angleterre. Cet avis l'emporta de la grande pluralité des suffrages.

Autres sur l'élection des Pairs de ce Roiaume.

Il y eut encore plus de difficultez par rapport à l'élection des seize Pairs d'Ecosse. Le Duc de Queensbury, un d'entre eux, appellé au Parlement de la Grande-Bretagne sous le titre Anglois de Duc de Douvres, prétendit avoir droit d'y paroître aussi comme Pair Ecossois, puisqu'il avoit été élu en cette qualité, & à ce compte-là il auroit dû avoir deux voix. D'autres Lords d'Ecosse, qui étoient prisonniers dans le Château d'Edimbourg, soupçonnez d'avoir favorisé le Prétendant, avoient prêté serment à la Reine dans cette prison, entre les mains du Sherif de Lothian, & ils prétendoient sur ce fondement avoir eu droit de nommer les Représentans de la Pairie Ecossoise. Il y eut aussi quelques nominations qu'on attaqua, comme dépourvues des formalitez prescrites par les Loix d'Ecosse, & d'autres qu'on soutint être valables, quoique rejettées.

Le Parlement de la Grande-Bretagne examina tour à tour ces points. Le Duc de Queensbury fut débouté de sa demande. On délibéra davantage sur le fait des Lords d'Ecosse prisonniers. Plusieurs Seigneurs soutenoient que le Château d'Edimbourg n'étoit point de la jurisdiction des Sherifs; & qu'ainsi un serment, rendu là entre leurs mains, n'étoit pas valable, outre que leur Cour, ainsi que toute autre, devoit être ouverte & libre, & non pas tenue dans une prison. On leur répondit que la Loi n'avoit point décidé cet article; Que sa principale intention avoit été que chacun prêtât serment au Gouvernement; Que les Lords prisonniers s'étoient conformez à cette intention; Que ce n'étoit point leur faute qu'ils ne l'eussent pas fait avec plus de liberté, & qu'enfin ils ne devoient point perdre les privilèges de la Pairie, pour n'avoir pû se rendre au Tribunal des Sherifs. Cet avis fut celui du plus grand nombre. Quant aux autres difficultez sur les Elections, après des débats, qui durèrent plusieurs jours, l'Election du Marquis de Lothian fut jugée non-valable, & on ratifia au contraire celle du Marquis d'Annandale.

On proposa ensuite si les Membres de la Chambre qui avoient des em-

plois dans la Marine pouvoient y demeurer. L'affirmative l'emporta à la pluralité de cent-quarante-quatre voix contre cent-trent-sept. Au même tems on présenta une Adresse à la Reine pour la prier de faire savoir à la Chambre quel nombre d'hommes il falloit pour recruter les troupes de la Grande-Bretagne, tant par mer que par terre. On la supplioit encore de faire communiquer un compte de l'argent que le dernier Parlement avoit accordé pour l'encouragement des troupes.

Affaire du Général Webb.

Le Général Webb, après l'action de Wynendaël, où il s'étoit conduit avec tant de sagesse, étoit venu lui-même en apporter la nouvelle à la Reine. On a voulu dire que le Duc de Marlborough lui avoit confié cette commission, afin de lui procurer une prompte & considérable récompense. Cette action & une vue si noble seroient effectivement dignes de l'équité d'un grand Capitaine. Mais la chose se passa d'une manière fort différente. Cardonnel, Secretaire du Duc, écrivant à la Reine le détail de l'action de Wynendaël, en attribuoit l'honneur au Major Général Cadogan, Favori de son Maître, qui ne s'y étoit seulement pas trouvé; & il ne nommoit pas même le Général Webb, dont la bonne conduite avoit tout fait. Les nouvelles publiques se chargèrent de cette lettre. Webb n'en fut pas plûtôt instruit par ses amis, qu'indigné de cette injustice, il quitte l'armée & se rend à Londres, où il présente à la Reine un détail sincère, que bientôt les Nouvelles publient. Le Parlement lui accorda une récompense éclatante. Sur la proposition du Chevalier Thomas Hammer, les Communes conclurent que leur Orateur remercieroit ce digne Officier. Il se trouvoit alors dans leur Chambre. Il répondit à leur compliment avec une modestie, qui donna occasion à un des Membres † de dire ces mots remarquables. *Je ne desapprouve point la coutume, qui s'est introduite, depuis quelques années, de remercier les Généraux qui ont rendu des services éclatans, surtout, quand ces actions de graces sont reçues avec une modération aussi aimable que ce digne Membre vient de recevoir les nôtres. Mais ce qu'on remarque avec dépit, c'est que certain Général, que non-seulement les deux Chambres ont honoré de leurs remercîmens, mais à qui on a même accordé de grandes récompenses, ne paroisse pas encore content.* Cette réflexion regardoit le Duc de Marlborough, & elle ne fut rien moins que la seule du même genre qu'on fit alors.

† *Guillaume Bromley.*

Du reste le Parlement se prêta comme à l'ordinaire aux vues de la Reine; il lui accorda deux cens vingt mille livres sterling de surplus pour augmenter les Troupes, & la supplia en même tems de ne pas souffrir que l'Angleterre fût la dupe de ses Alliez. En conformité de ces représentations, la Princesse & les Hollandois firent faire les plus vives instances à la Diète de Ratisbonne, afin qu'on règlât de bonne heure le nombre des troupes & les moïens de s'en servir avec avantage. On convint que les Directeurs du Collège Electoral & du Collège des Princes mettroient par écrit les points suivans, sur quoi l'assemblée délibéreroit: Que les Etats qui n'avoient pas fourni leur contingent pendant cette guerre seroient pressez d'y satisfaire, & que, de la part de l'Empire, il leur seroit donné un terme de six semaines pour fournir les arrérages qu'ils devoient en hommes ou

ANNE. 1708.

en argent : Qu'on ordonneroit la voie d'exécution à l'égard des Récusans : Qu'on formeroit une armée de quatre-vingt mille hommes sur le Haut Rhin, & qu'on en feroit la répartition sur les Cercles de l'Empire : Qu'on transporteroit à Francfort une certaine quantité d'artillerie & de munitions de guerre : Qu'on emprunteroit un million de risdales pour former une caisse militaire. La plûpart des Princes & des Etats s'excusèrent sous différens prétextes. L'Empereur fut un des premiers à donner ce mauvais exemple. A peine même délibéra-t-on sur les cinq articles qu'on vient de rapporter, & les choses allèrent leur train ordinaire, c'est-à-dire, fort lentement & fort imparfaitement.

1709. Inquiétudes des Wighs.

L'invasion de l'Ecosse projettée par Louis XIV. avoit allarmé les vrais Anglois, ou, ce qui revient au même, tous ceux qui avoient eu part à la dernière révolution & qui depuis l'avoient approuvée. On se défioit un peu de la bonté de la Reine. L'avis, que lui avoit donné en mourant Guillaume III, de prendre garde que son penchant pour son frère ne lui devînt funeste, faisoit craindre quelque chose de plus que de la bonté. Ce fut apparemment sur ces principes que, le treize Janvier, la Chambre Basse résolut d'un consentement unanime : Que la Reine seroit suppliée de faire communiquer à la Chambre un état de tout ce qui regardoit l'invasion de l'Ecosse projettée ci-devant, comme aussi des procédures faites là-dessus, sur tout contre le Lord Griffin & autres personnes prises en rébellion ouverte avec le Prétendant ; les noms de ceux qui avoient été arrêtez sur des soupçons, les procédures faites contre eux, & en quel état de défense étoient alors & à présent les châteaux d'Edimbourg, de Dumbarton, de Sterling & la Garnison d'Inverlochy.

Piége qu'on leur tend.

Peu de jours après, le Parlement étant assemblé & la Chambre Basse occupée à la lecture d'un projet, qu'on prétendoit devoir faciliter beaucoup les recrues, des gens inconnus distribuèrent à la porte de cette Chambre une feuille imprimée sans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur, où on entreprenoit de prouver qu'il étoit nécessaire d'abolir le *test sacramentel*. C'étoit une partie d'un Acte passé sous Charles II, par où il étoit ordonné que ceux qui seroient pourvûs de quelque charge, outre les sermens qu'ils prêteroient avant d'entrer en exercice, seroient tenus de communier selon le rit de l'Eglise Anglicane. Cet écrit étoit un piége tendu au grand nombre de Whigs, qui étoient membres des Communes. En entrant dans les vues du livre & en abolissant cet usage, qui gênoit si fort les Puritains, par la nécessité où il les mettoit de pratiquer une cérémonie de Religion qu'ils n'approuvoient pas, & qui excluoit des charges les plus rigides d'entre eux, ils soulevoient l'Eglise Anglicane & lui fournissoient un spécieux prétexte de crier que l'Eglise étoit en danger. Si on prenoit le parti de conserver le test sacramentel, malgré les raisons exposées dans l'écrit, il étoit naturel que les disputes sur la conformité occasionnelle, qui avoient si fort altéré les Parlemens précédens, se réveillassent & produisissent les mêmes animositez dans celui-ci. La Chambre s'apperçut du piége & l'évita, en condamnant ce libelle au feu, sur la simple lecture qui lui en fut

faite le vingt-trois de Janvier, & en le qualifiant de témeraire, de séditieux & de scandaleux.

Les Communes se font rendre compte de l'usage des subsides.

Il fut résolu le même jour qu'on demanderoit à la Reine les comptes des cinq cens mille livres sterling accordées par le dernier Parlement pour augmenter les troupes de la Reine & celles du Duc de Savoie, pour remplir les traitez avec le Portugal & pour pousser la guerre avec vigueur jusqu'à l'entier recouvrement de la Monarchie d'Espagne. On demandoit encore un état des sommes destinées par le Parlement pour l'entretien des troupes en Portugal & en Espagne. On vouloit aussi prendre inspection des contracts pour ravitailler la flotte en Espagne & en Portugal pendant les trois dernières années. L'exact & curieux Parlement ne s'en tint pas là; huit jours après, il ordonna qu'on supplieroit la Reine de nommer les vaisseaux de guerre emploïez pour faire échouer le projet sur l'Ecosse. On demanda aussi les noms des Capitaines de ces vaisseaux, & sur tout de ceux qui étoient actuellement à Londres. Ce Parlement étoit bien intentionné: mais par ses recherches il faisoit presque autant de peine que s'il eût été plein de mauvaise volonté. A tant de demandes il en ajouta une plus embarrassante. Les Communes prièrent qu'on leur communiquât les traitez ou accords faits au sujet des contributions. Cette demande intéressoit particulièrement le Duc de Marlborough, qui, selon les apparences, ne laissoit aux Etats Généraux qu'une partie des contributions qu'on tiroit du Païs ennemi. Mais preuve qu'on n'en vouloit point à ce Général, c'est que le même jour, deux de Février, qu'on demandoit d'être mis au fait sur les contributions, il fut unanimement résolu que les Communes de la Grande-Bretagne étant fort sensibles, non-seulement aux grands & éminens services rendus par le Duc de Marlborough la campagne dernière, campagne si pleine de succès, si honorable à la Nation & si avantageuse à toute l'Europe, mais aussi au zèle infatigable dans lequel il persévéroit pour le service de la cause commune hors du Roïaume, pendant qu'il pourroit avec raison s'attendre d'être reçu ici avec de grandes marques d'honneur & de satisfaction, il seroit remercié de ses glorieuses actions par la Chambre & que l'Orateur lui envoïeroit ces remercîmens.

Discours du Lord Haversham.

Les Seigneurs étoient occupez à examiner l'état de la Nation Ecossoise par rapport à la dernière entreprise de la France & aux personnes accusées d'y avoir eu part. Cet examen causa de grands débats sur les procédures faites & sur les précautions prises & à prendre. Plusieurs Seigneurs firent des discours à cette occasion: mais aucun n'en fit de si remarquable pour le sens & l'air de liberté que le Lord Haversham, déja fameux par plusieurs autres de même goût. Il dit, *qu'il pourroit paroître à quelques-uns que c'étoit s'allarmer mal-à-propos & donner une marque de peu d'esprit, que de témoigner quelque crainte pour l'intérieur du Roïaume, présentement que Louis XIV. venoit de perdre Lille & d'abandonner Gand & Bruges: mais qu'il ne falloit pas s'endormir là-dessus; Que ce Prince avoit fait de bien plus grandes pertes à Hochstet & à Ramillies, & qu'elles ne l'avoient pas empêché de faire l'été dernier une dangereuse tentative pour placer le Prétendant sur le Trône de la Reine;*

Qu'on devoit considérer s'il étoit actuellement moins en état qu'alors de faire une pareille entreprise, s'il avoit moins de Vaisseaux, moins de Mariniers, moins de Soldats, &, ce qui étoit encore plus important, s'il avoit moins de Partisans dans ce Roïaume. Car, ajoutoit-il, *le petit nombre des vaisseaux avec quoi il a entrepris ce grand dessein fait assez connoître qu'il se confioit moins sur ses propres forces, que sur l'affection & sur le secours qu'il croïoit trouver dans ce Roïaume même & qu'on lui avoit sans doute promis; Que c'étoit là ce qu'il falloit approfondir, & qu'il s'étonnoit qu'on ne l'eût pas fait; Qu'à la vérité on avoit arrêté quelques personnes de considération: mais qu'on les avoit aussitôt relâchées, & que quelques-uns de ceux-là étoient actuellement assis dans la Chambre Haute.*

De-là il prit occasion de parler des Ministres & de dire, *qu'il étoit impossible de rien donner à connoître à la Reine, ou au Parlement, des fautes qui avoient été commises en toute cette affaire, sans réfléchir en quelque manière sur eux; Que si on vouloit appeller cela artifice ou malignité pour les détruire, il étoit à craindre qu'à l'avenir bien des choses concernant le service de Sa Majesté ne demeurassent cachées, & qu'une des principales intentions du Parlement ne fût frustrée, savoir celle d'empêcher la trop grande autorité de ceux qui sont en place.*

Il parla ensuite de la différence qu'il falloit faire entre les divers Habitans du Roïaume. Il dit *que les Papistes, les Jacobites & ceux qui refusoient de prêter les sermens étoient une partie séparée & divisée du reste de la Nation: mais que les autres, quoiqu'ils eussent peut-être des sentimens différens sur la Religion & sur la Politique, doivent tous être censez avoir pour but l'honneur & la prospérité de la Reine & de son Gouvernement; Que bien que dans les diverses communions il pût se rencontrer quelqu'un de coupable* (car entre les Apôtres mêmes qui n'étoient que douze, il s'en trouva un Traitre, & c'étoit justement celui qui portoit la bourse,) *cependant ceux qui avoient prêté les sermens à la Reine devoient pour le moins être autant considérez que ceux qui avoient jusqu'ici refusé cette épreuve; Que ces personnes qui n'ont point voulu prêter les sermens étoient celles que la Reine avoit en vue, lorsque dans sa harangue au dernier Parlement elle recommandoit de travailler avec soin & diligence à faire exécuter les loix contre les Papistes; après avoir dit auparavant que nous serions inexcusables, si l'entreprise faite sur notre Païs ne nous portoit pas à nous tenir sur nos gardes pour en empêcher de semblables à l'avenir.*

Il faut donc penser, continuoit-il, *si le Roi des François n'a pas présentement de plus grandes raisons pour reprendre son dessein qu'il n'en avoit quand il l'a formé la première fois, puisque de tout ce grand nombre d'amis qu'il avoit parmi les Habitans de la Grande-Bretagne, il n'en voit aucun puni ou découvert, & que même on n'a emploïé pour les découvrir, ni les promesses du pardon, ni celles des récompenses, qui étoient les moïens les plus efficaces & les plus usitez en telles rencontres.*

Que la banque de Londres, cette colomne principale & du Gouvernement & du Commerce, prête à tomber au seul bruit de son invasion, & à peine rétablie présentement de la rude secousse qu'elle souffrit alors, pouvoit lui être aussi d'un grand encouragement, de même que le chetif état de défense où se trouva l'Ecosse dans le tems de son entreprise, quoiqu'on en eût été averti auparavant; Enfin qu'on de-

voit bien prendre garde que les grands services des uns n'empêchassent point de rechercher les fautes des autres, & qu'ainsi on devoit prier la Reine de faire connoître à la Chambre en quel tems elle avoit recu le premier avis du dessein de la descente en Ecosse, quels ordres furent donnez pour l'empêcher & quelle augmentation de troupes on y avoit faite depuis.

On prie la Reine de se remarier.

Ces examens du Parlement furent interrompus par un soin qui lui parut encore plus important. La Reine, peu après la mort de son Epoux le Prince George de Dannemarc, avoit ordonné quon retranchât du formulaire des prières communes ces paroles, *& afin que ces bénédictions puissent s'étendre à la post rité, nous te prions de rendre la Reine heureuse mere d'enfans, qui, étant élevez dans la véritable foi & dans la crainte de ton nom, puissent lui succéder au gouvernement de ces Roïaumes.* Ce retranchement fit juger que la Reine étoit resolue de ne se point remarier. On en fut fort inquiet, on crut qu'il falloit la détourner de cette résolution, qu'après tout elle étoit encore en âge de pouvoir espérer des enfans. On agita même cette espèce de question dans la Chambre des Communes. Un des Membres fit un discours sur ce sujet; il y expliqua combien il seroit avantageux à la Nation d'avoir un Successeur à la Couronne, qui fût né de la Reine, sans aller chercher des Princes Etrangers, quelque mérite qu'ils pussent avoir. La conclusion de ce discours, qui ne devoit guères plaire à la Maison d'Hanover, fut, qu'il seroit à propos de prier la Reine d'appaiser sa douleur & de ne pas renoncer à un second mariage. Le Lord Lumley, fils du Comte de Scarborough, appuïa cet avis de toute son éloquence, & fut suivi du plus grand nombre. La Chambre Haute l'adopta & se joignit pour faire cette prière à la Reine.

Madame, étant véritablement & profondément touchez des grandes & nombreuses bénédictions que nous avons obtenues, pendant le règne glorieux de Votre Majesté, nous jugeons avec beaucoup d'humilité que nous nous ferions un tort irréparable & à tout le Roïaume, si nous négligions de faire nos derniers efforts pour faire passer ces bénédictions aux siècles à venir. C'est pourquoi nous venons avec des cœurs remplis de la plus profonde humilité & obéïssance pour la personne de Votre Majesté la prier très-humblement que, suivant les vœux ardens & les profondes supplications de vos Sujets, elle ne se laisse pas si fort aller à sa juste douleur qu'elle en perde la pensée d'un second mariage.

Cela causeroit une joie inexprimable à votre Peuple, qui ne cesseroit de présenter à Dieu ses prières les plus ardentes pour le supplier de benir Votre Majesté d'une postérité Roïale, étant tous dans le sentiment unanime qu'on ne peut souhaiter un plus grand bonheur pour votre Roïaume que celui de pouvoir vivre longtems eux & leurs enfans sous la douce & gracieuse régence de Votre Majesté & de ses Descendans.

La Reine répondit à cette gracieuse Adresse de la manière la plus obligeante. *Les témoignages réïterez d'affection envers ma personne & mon gouvernement*, dit cette Princesse, *que je reçois des deux Chambres du Parlement, ne peuvent que m'être fort agréables. Le soin que j'ai pris de pourvoir à la succession de la Couronne dans la ligne protestante sera toujours une preuve que je*

ANNÉ. 1709.

n'ai rien plus à cœur que le bonheur futur de ce Roïaume. Le sujet de cette Adresse est d'une telle nature, que je suis persuadée que vous n'attendez pas de moi une réponse précise.

Après ces soins extraordinaires, le Parlement reprit celui des affaires publiques. A la réünion tout n'avoit été ni règlé, ni prévu. L'invasion de l'Ecosse donna lieu à faire un règlement par rapport aux Loix qui regardoient la punition des crimes de haute trahison; il fut statué qu'elles seroient les mêmes dans les Roïaumes unis.

Les besoins de l'Etat augmentant, on remarqua que le produit des douanes étoit fort diminué par la défense d'entrer des vins de France. La Reine fut suppliée de la lever. L'Ambassadeur de Portugal voulut s'y opposer, sous prétexte que cette permission seroit contre les Traitez faits avec cette Couronne. On jugea son opposition mal fondée, & la permission fut accordée.

Emprunt considérable à la Banque.

Les mêmes besoins déterminèrent les Communes à écouter favorablement les propositions de la Banque d'Angleterre. Ses privilèges devoient expirer en mil sept cens onze. On fit entendre aux Directeurs & aux principaux Intéressez qu'ils feroient bien de penser à en demander la prolongation, & que les circonstances présentes étoient les plus favorables qui se pussent trouver. Ils s'assemblèrent le quinze Février & résolurent de demander cette prolongation pour vingt-&-un ans. Ils offrirent de prêter quatre cens mille livres sterling à six pour cent; de faire circuler deux millions cinq cens mille livres sterling de billets de l'Echiquier, qui porteroient trois pour cent d'intérêt, à condition qu'on lui feroit bon cinquante-trois mille livres sterling pour les deux années & demi qui lui restoient de son ancien privilège; qu'elle retireroit les dix-sept mille livres sterling d'anciens billets de l'Echiquier à quatre & demi pour cent, mais qu'on lui en alloueroit six; qu'elle ouvriroit ses livres pour admettre de nouvelles souscriptions jusqu'à la concurrence de deux millions deux cens mille livres; que le capital seroit estimé à quinze pour cent, de sorte que toutes les personnes qui souscriroient pour cent livres sterling par exemple, en paieroient cent-quinze. Ces offres furent acceptées, & les conditions ausquelles on les faisoit, accordées. On présenta à ce sujet à la Reine une Adresse, qui ne pouvoit manquer d'être bien reçue, puisqu'il s'agissoit d'une somme si considérable d'argent comptant.

Les dettes de la Nation augmentoient, pour ainsi dire, à proportion des grands efforts qu'elle faisoit pour n'en point contracter. A la mort du Grand-Amiral, Epoux de la Reine, il s'étoit trouvé que l'Amirauté devoit quatre ou cinq millions sterling. Ces dettes avoient donné l'envie au Parlement d'examiner l'usage qu'on avoit fait des subsides accordez avec une espèce de profusion. C'étoit là la source de ces Adresses désagréables dont on a parlé. On y revint encore avec moins de ménagement. Le vingt-trois de Février, on mit pardevant les Communes, comme elles l'avoient souhaité, les papiers & les comptes qui concernoient l'argent païé en Ecosse pour l'équivalent. L'onzième Mars, on demanda la communication d'un

compte

compte de l'argent public, païé par ceux qui l'avoient reçu depuis le commencement de la guerre présente, aussi bien que les détails des procédures faites contre ceux qui n'avoient pas rendu leurs comptes. On demanda aussi à la Reine un état des pensions qu'elle donnoit pour des services secrets. Enfin on voulut savoir en quelle sorte de monnoie les troupes au service d'Angleterre étoient païées & quelle étoit la proportion de cette monnoie avec la monnoie Angloise. Ces attentions & ces examens furent inutiles pour le fonds des choses qui continuèrent sur le même pié. Mais c'étoient des signes que les dépenses commençoient à devenir bien à charge, & qu'on n'auroit point été fâché de voir enfin la paix succéder à une guerre si fatiguante & si pernicieuse même aux vainqueurs. Ces recherches marquoient encore que les sources des subsides commençoient à tarir & que bien-tôt elles seroient à sec. C'est assez l'ordinaire des grands Seigneurs; ils ne pensent guères à examiner la conduite de leurs Intendans, que lorsque le désordre de leurs affaires & la multitude de leurs Créanciers les mettent dans la nécessité de le faire.

Les Protestans Etrangers naturalisez.

Depuis la cassation de l'Edit de Nantes, si fatale à la France par la diminution du commerce, par la perte d'une infinité de bons Sujets, par le transport des Arts chez ses Voisins, l'Angleterre étoit pleine de Protestans François. On les y avoit reçus avec charité, mais avec bien plus de réserve que dans les Provinces-Unies & dans les Etats de Brandebourg & de Prusse. Ils avoient pourtant rendu tous les services dont ils étoient capables, & les Anglois mêmes n'avoient pas montré une valeur plus déterminée & plus animée contre la France que celle de ces Réfugiez. Exclus pour jamais de leur Patrie, ils souhaitoient avec raison d'en retrouver une autre & de perdre enfin la qualité d'Etrangers, presque toujours odieuse & méprisée, en s'incorporant au Peuple chez qui ils avoient cru devoir chercher un azyle contre la persécution, que la fausse piété & la cruelle politique de certaines gens avoit allumée contre eux. Il y avoit longtems qu'ils poursuivoient des lettres de naturalisation, sans les pouvoir obtenir. Ce Parlement, où dominoient les Whigs, qui avoient pour maxime de favoriser les Protestans étrangers, leur accorda ce qu'ils souhaitoient. Wortley Montague en fit la proposition; elle choqua grand nombre de personnes & ne passa qu'après bien des oppositions.

Les Opposans, c'est-à-dire, les Torys & les Anglicans rigides, alléguoient que ce grand nombre d'Etrangers étoit à craindre pour le Gouvernement: Que ces gens aïant le droit de donner leurs suffrages dans l'élection des Membres du Parlement, d'être choisis eux-mêmes, de posséder toute sorte d'emplois, ils supplanteroient les Naturels du païs: Que retenant toujours de l'inclination pour leur Patrie & pour leur Prince, ils pourroient en tems de guerre causer du trouble dans l'Etat, faire le métier d'Espions, s'assembler même & se déclarer hautement ennemis.

On repliqua que la puissance d'une Nation consiste dans la multitude de ceux qui la composent, & que l'exemple de la Hollande & du Brandebourg, dont le commerce & les revenus s'étoient considérablement aug-

ANNE. 1709.

mentez, depuis que les François Réfugiez s'y étoient établis, suffisoit pour montrer l'utilité de ce Bill. On ajouta que ces Refugiez s'étoient montrez aussi zèlez au tems de la révolution que les Anglois mémes: Qu'ils avoient servi à soutenir le crédit du Roïaume, en mettant leur argent dans les fonds publics, où ils avoient plus de deux millions sterling: Qu'ils avoient toûjours eu un attachement sincère pour l'Etat, qu'ils en avoient donné des preuves dans toutes les professions où ils s'étoient trouvé engagez; &, qu'on ne pouvoit ignorer, ni contester le zèle, la conduite, la bravoure de ceux qui étoient dans les armes. A toutes ces raisons on pouvoit ajouter qu'aucun Réfugié François ne s'étoit trouvé mêlé dans aucune affaire d'Etat.

Les Torys, voïant qu'ils ne pourroient l'emporter & que le grand nombre se laissoit entraîner aux bonnes raisons, tâchèrent d'embarrasser dans l'exécution & de restreindre cette faveur. Ils firent intervenir la ville de Londres, dont les Avocats furent introduits dans la Chambre. Ils représentèrent qu'en vertu d'une Chartre accordée par Edouard IV. & confirmée par Henri VIII, la ville de Londres avoit un certain droit, nommé Scavage, sur les marchandises que les Marchands étrangers faisoient entrer, & que ce droit étoit actuellement affermé neuf cens livres sterling, dont le Bill en question la priveroit presque entièrement. Plusieurs Bourgeois & Artisans présentèrent aussi une requête contre la naturalisation. Ils y disoient que les Ouvriers & Artisans étrangers travailleroient à meilleur marché qu'eux, & que, si on les naturalisoit, ils ruïneroient les véritables Anglois. On remédia à l'inconvénient proposé par les Avocats de la ville de Londres, & on n'eut aucun égard à la requête des Ouvriers, qui effectivement n'en méritoit aucun, puisque la multitude des Artisans fait naître parmi eux l'émulation à perfectionner leurs ouvrages & les empêche de rançonner ceux qui ont besoin de leurs services. Ces démarches inutiles engagèrent à proposer que, du moins dans le Bill de la naturalisation des Protestans étrangers, on mît une clause, qui les obligeroit de communier à la manière Anglicane, pour marquer quelque conformité avec l'Eglise dominante & seule autorisée par les loix, les autres n'étant que tolérées. On alla aux voix; il y en eut cent-quatre-vingt-neuf pour la négative contre cent soixante pour l'affirmative. Cette affaire fut absolument conclue le dix-huit de Mars à la pluralité de cent-trois voix contre soixante & dix-sept. Par ce Bill il étoit permis de communier comme on voudroit, ou bien à la manière de l'Eglise Anglicane, ou à la manière des Luthériens, ou enfin selon l'usage des Eglises Réformées Calvinistes. On ne sera pas fâché de voir ici l'abrégé d'un Bill aussi sage & aussi utile que la cassation de l'Edit de Nantes avoit été peu raisonnable en elle-même & dommageable à la France.

Abregé du Bill de naturalisation.

Sa Majesté de l'avis de son Parlement a déclaré que l'augmentation des Sujets est un moïen pour accroître les richesses & la force d'une Nation, & que plusieurs Etrangers de la Religion Protestante & Réformée, considérant l'heureuse constitution du Gouvernement, seroient induits de se transporter ici avec leurs biens, s'ils pouvoient avoir part aux avantages

& privilèges dont les Sujets naturels jouissent : Que toutes les personnes nées hors des Domaines de l'obéïssance de la Reine, ses Héritiers ou Successeurs, qui prêteront le serment de fidélité & souscriront la déclaration contenue dans l'Acte passé la sixième année du Règne de Sa Majesté, qui règle l'élection des seize Pairs d'Ecosse, seront censées être nées Sujets de Sa Majesté à tous égards, comme si elles étoient nées dans le Roïaume : Qu'aucune personne ne sera naturalisée en vertu de cet Acte, à moins qu'elle n'ait reçu le Sacrement de la communion dans quelque Eglise Protestante ou Réformée de la Grande-Bretagne, trois mois avant que de prêter les sermens, & en produisant un certificat qu'elle aura communié : Que les enfans de tous les Sujets naturels, nez hors des Domaines de la Reine, seront tenus & censez nez naturels Sujets de ce Roïaume : Et que toutes personnes nées hors des Domaines de l'obéïssance de Sa Majesté, qui se qualifieront en Irlande, de la même manière que dans la Grande-Bretagne, seront regardées comme nez Sujets de la Reine. Cette latitude accordée pour la Communion ne devoit guères plaire aux Anglicans zélez ; mais comme on avoit décidé que l'Eglise n'étoit point en danger, ils n'avoient rien à dire.

Cette affaire finie, on revint à celle des dettes & des subsides. La Reine fut suppliée par une Adresse du quatre Avril de faire communiquer à la Chambre les comptes des sommes accordées à Sa Majesté depuis son avènement à la Couronne, & de quelle manière cet argent s'étoit trouvé court. A cette question on en ajouta une autre, savoir, que les principaux Commissaires de la flotte communiquassent les raisons pour lesquelles les dettes de la flotte avoient si fort augmenté. L'embarras où se trouvoient les Communes, par rapport aux grandes dettes de la Nation contractées par le Gouvernement, malgré l'abondance des subsides accordez, n'empêcha point cet illustre Corps de donner des marques d'une compassion généreuse & éclairée. Quoiqu'on l'eût dissimulé dans le tems, la Colonie de Saint Christophle avoit été absolument ruinée par les François, jusqu'au point que les Colons, même les femmes & les enfans étoient tous prisonniers de guerre. Il s'agissoit de les rétablir dans leurs Plantations. Le Parlement consentit de donner à la Reine pour cette bonne œuvre cent cinquante-quatre mille livres sterling ; Aumône considérable & digne de la générosité de ceux qui la faisoient.

Le Duc de Marlborough remercié par le Parlement.

Le Duc de Marlborough, incapable de goûter les douceurs du repos, quand il s'agissoit de sa gloire, de l'avantage de sa patrie, & de la liberté de l'Europe, ne revint à Londres que le douze de Mars, encore n'y vint-il que pour en repartir bien-tôt. Le peu de séjour qu'il devoit y faire fit qu'on se pressa de lui témoigner la reconnoissance & l'admiration qu'inspiroient ses grands actions. Dès qu'il parut à la Chambre Haute, le Grand Chancelier le harangua en ces termes. *Mylord Duc de Marlborough, je suis honoré de nouveau des ordres de cette Chambre, pour vous présenter ses remercîmens aussi unanimes que sincères, à l'occasion des grands & signalez services que vous avez rendus dans cette dernière campagne à Sa Majesté, à ses Roïaumes, & à tous ses*

ANNE. 1709.

Alliez en général. La dernière fois que j'obéïs à un ordre pareil à celui-ci, je ne pûs m'empêcher de conclure de vos succès passez que nous avions tout sujet d'attendre que vous ne manqueriez pas d'en tirer de nouveaux avantages. Qu'il me soit donc permis de vous féliciter de ce que nos espérances que je croïois très-bien fondées, ont eu leur plein & entier accomplissement. Je me flatte même que je ne passerai point les bornes de ma commission, si, venant à réfléchir sur les grandes choses que vous avez faites pour nous, je ne puis finir sans reconnoître avec un cœur plein de gratitude que la Providence de Dieu vous a suscité, pour nous procurer tous ces avantages dans une conjoncture si délicate & lorsque nous en avions tant de besoin.

Le Duc pénétré de la justice que la Chambre lui faisoit, dit ingénument un de ses Panégyristes, répondit: *Vous me ferez, Mylords, la justice de croire, si je ne me trompe, qu'il y a très-peu de choses au monde, qui pussent me donner plus de joie que la favorable approbation de mes services par cette Chambre. Qu'il me soit aussi permis de vous assurer que je ferai toute ma vie de nouveaux efforts, pour mériter l'avantageuse opinion que vous avez de moi.*

Ce n'étoient pas tant les préparatifs de la campagne, qui alloit bientôt s'ouvrir, qui l'avoient arrêté à la Haie depuis la prise de Gand, que la crainte qu'il avoit, aussi-bien que le Prince Eugène, que les Hollandois extrêmement fatiguez de la guerre ne donnassent dans le projet d'une paix insidieuse, que la France présentoit. Comme il avoit réüssi à éclairer les Etats-Généraux sur l'insuffisance & le captieux des offres de Louis XIV, il vint en Angleterre apporter les mêmes lumières à sa Souveraine. La déroute d'Oudenarde, la prise de Lille, la famine dans le Roïaume, les finances épuisées, les mécontentemens du Peuple, les brouilleries de la Cour, tout avoit abbatu le courage des François & mis leur Souverain dans la nécessité de demander la paix & d'offrir pour l'obtenir des conditions qui paroissoient proportionnées à sa triste situation & aux succès de la grande Alliance. L'Envoïé du Duc de Holstein Gottorp se chargea de faire de sa part quelques propositions aux Etats-Généraux. Elles parurent avantageuses, & Leurs Hautes Puissances témoignèrent qu'elles recevroient ceux qui viendroient de la part de Louis XIV. en Hollande.

La France cherche la paix.

Le Président Rouillé vint d'abord à Anvers, où il eut quelques conférences avec les Députez Buys & Van der Dussen; ensuite il vint à la Haie. Les Confédérez firent leurs demandes; quelque exorbitantes qu'elles fussent, la France les accepta pour la plûpart; & parce qu'on ne doutoit pas que les Alliez ne fissent quelque modération, le Marquis de Torcy, Secretaire d'Etat, fut envoïé pour conclure le Traité. Cette Cour s'étoit flattée, faute de connoître le caractère & les intérêts des Ames de la grande Alliance. On tint ferme, encouragé qu'on étoit par les deux Généraux, &, loin d'adoucir, on augmenta la rigueur des demandes; de sorte qu'ils eurent la satisfaction de se revoir à la tête des armées, place qu'ils remplissoient si bien qu'ils ne pouvoient se résoudre à l'abandonner. Je ne prétends pas les blâmer de leur conduite. Il auroit fallu une vertu plus qu'héroïque, pour qu'ils préférassent le repos au personnage distingué qu'ils fai-

soient à la guerre. Mais je ne puis comprendre comment pour ménager la paix on se confioit à eux.

Les conditions proposées & presque toutes acceptées par un Roi, que ses Sujets avoient presque divinisé, en lui prodiguant les titres dont l'Antiquité profane flattoit ses Héros, sont des monumens trop glorieux des victoires de l'Angleterre sur son ancienne Ennemie, pour qu'on les omette, sous prétexte de leur longueur, d'autant plus que sans les connoître il est difficile de bien juger des intrigues & des évènemens, que nous aurons à développer dans la suite & presque jusqu'à la fin de ce Règne.

Articles Préliminaires proposez par la Reine et les Etats Généraux.

I. *On procèdera incessamment à faire une bonne, ferme & durable paix entre Sa Majesté Impériale & tous ses Alliez, spécialement le Roïaume de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies d'une part, & de l'autre entre Sa Majesté Très-Chrétienne & ses Alliez.*

II. *Et pour parvenir au plûtôt à ce but si salutaire & en jouir à présent autant qu'il sera possible, on est convenu des Articles préliminaires, qui doivent servir de fondemens aux Traitez de la Paix générale.*

III. *En considération & en conséquence de la bonne paix & réünion sincère de toutes parts, le Rois Très-Chrétien reconnoîtra dès-à-présent publiquement & authentiquement, comme aussi après dans les Traitez de paix à faire, le Roi Charles III en qualité de Roi d'Espagne, des Indes, de Naples & de Sicile, & généralement de tous les Etats & Dépendances compris sous le nom de la Monarchie Espagnole, en quelque Partie du Monde qu'ils soient situez, à la réserve de ce qui doit être donné à la Couronne de Portugal & au Duc de Savoie, suivant les Traitez faits entre les Hauts Alliez & de la barrière que ledit Charles III. doit faire tenir ausdits Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies dans les Païs-Bas, selon la teneur de la grande Alliance de l'année mil sept cens un.*

IV. *Et d'autant que le Duc d'Anjou est présentement en possession d'une grande partie des Roïaumes d'Espagne, des côtes de Toscane, des Indes & d'une partie des Païs-Bas, il a été réciproquement convenu, que pour assurer l'exécution desdits articles & des Traitez à faire & à achever, dans l'espace de deux mois, à commencer du premier du mois de Juin prochain, s'il est possible, Sa Majesté Très-Chrétienne fera ensorte que dans ce même terme le Roïaume de Sicile soit remis à Sa Majesté Catholique Charles III. & le dit Duc sortira en pleine sureté & liberté de l'étendue des Roïaumes d'Espagne avec son Epouse, les Princes ses enfans, leurs effets, & généralement toutes les personnes qui voudront les suivre; en sorte que, si ledit terme finit sans que ledit Duc d'Anjou consente à l'exécution de la présente convention, le Roi Très-Chretien & les Princes & Etats stipulans prendront de concert les mesures convenables pour en assurer l'entier effet, & que toute l'Europe par l'accomplissement desdits Traitez de Paix jouisse incessamment d'une parfaite tranquillité.*

V. *Pour en avancer l'établissement, Sa Majesté Très Chretienne retirera*

dans le terme desdits deux mois les troupes & les Officiers qu'elle a présentement en Espagne & aussi celles qui se trouvent dans le Roïaume de Sicile, aussi bien que dans les autres Païs & Etats dépendans de la dite Monarchie d'Espagne, en Europe & aux Indes, aussitôt qu'il sera possible, promettant en foi & parole de Roi de n'envoïer desormais au Duc d'Anjou, s'il refuse d'y acquiescer, ni à ses adhérants, aucun secours, soit de troupes, artillerie, munitions de guerre ou d'argent, directement ou indirectement.

VI. *La Monarchie d'Espagne demeurera en son entier dans la maison d'Autriche de la manière qu'il a été dit ci-dessus, sans qu'aucune de ses parties puisse en être jamais démembrée, ni ladite Monarchie en tout ni en partie être unie à celle de France, ni qu'un seul & même Roi, ni un Prince de la Maison de France, en devienne le Souverain, de quelque manière que ce soit, par testament, appels, succession, conventions matrimoniales, dons, ventes, contracts, ou autres voies telles qu'elles puissent être, ni que le Prince qui regnera en France, ni un Prince de la Maison de France, puisse jamais regner aussi en Espagne, ni acquerir dans l'étendue de ladite Monarchie aucunes villes fortes, places ou païs dans aucune partie d'icelle, principalement dans les Païs-Bas, en vertu d'aucuns dons, ventes, échanges, conventions matrimoniales, héréditez, appels, succession par testament ou* ab intestato, *de quelque sorte & manière que ce puisse être, tant pour lui que les Princes ses enfans & freres, leurs héritiers & descendans.*

VII. *Que la France ne pourra jamais se rendre maitresse des Indes Espagnoles, ni envoïer des vaisseaux pour y commercer sous quelque prétexte que ce soit.*

VIII. *Sa Majesté Très Chretienne voulant donner des marques certaines du dessein qu'elle a de maintenir une paix ferme & stable, & faire cesser tout ombrage de desseins contraires, consent à remettre à Sa Majesté Impériale la ville & citadelle de Strasbourg dans l'état où elles se trouvent présentement, avec le fort de Kell & ses dépendances situées des deux côtez du Rhin, sans aucune répétition de frais ou dépenses, sous quelque prétexte que ce soit, avec cent pieces de canon de bronze de différens calibres, savoir cinquante pièces de vingt-quatre & de douze livres de bale, cinquante de huit & de quatre livres, des munitions à proportion, pour être rétablie dans les prérogatives & privilèges dont elle jouissoit avant que d'être sous la domination de Sa Majesté Très Chretienne, laquelle ville de Strasbourg & forts seront évacuez aussi-tôt après les ratifications de l'Empereur & de l'Empire qui seront échangées à la Haie, & qu'il comparoitra aux portes de ladite ville de Strasbourg & forts quelqu'un muni d'un plein pouvoir de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, selon la forme accoutumée, pour en prendre possession.*

IX. *Que la ville de Brisac avec son territoire soit evacuée par Sa Majesté Très-Chrétienne & remise par elle à Sa Majesté Impériale & à la maison d'Autriche avec tous les canons, artillerie, munitions de guerre qui s'y trouveront à la fin de Juin au plus tard, pour en joüir desormais en toute proprieté, ainsi que Sa Majesté Impériale en a joui & dû jouir en exécution du traité de Paix de Ryswick.*

X. *Sa Majesté Très Chretienne possédera desormais l'Alsace dans le sens litteral du Traité de Westphalie, en sorte qu'elle se contentera du droit de préfecture sur les dix villes impériales de ladite Alsace, sans pouvoir néanmoins étendre ce droit au préjudice des prérogatives, droits & privilèges qui leur compétent, comme*

aux autres villes libres de l'Empire, pour en jouir aussi bien que des prérogatives, revenus & domaines, ainsi que sa Majesté a dû jouir lors de la conclusion dudit traité, devant aussi être remises les fortifications desdites villes au même état qu'elles étoient alors; excepté toutefois la ville de Landau, dont la possession & propriété appartiendront pour toujours à sa Majesté Impériale & à l'Empire, avec faculté de démolir ladite place, s'il est jugé à propos par l'Empereur & l'Empire.

XI. *Qu'en conséquence dudit Traité de Westphalie, sadite Majesté Très-Chrétienne fera démolir dans le tems convenu, à ses dépens, les forteresses qu'elle a présentement sur le Rhin depuis Basle, jusqu'à Philisbourg, nommément Huninghen, le neuf Brisac & le Fort-Louis avec tous les ouvrages & dependances dudit fort, tant en deçà qu'au delà du Rhin, sans que jamais on puisse le rétablir.*

XII. *Que la ville & forteresse de Rhinfeltz avec ce qui en dépend demeurera au Landgrave de Hesse-Cassel, jusqu'à ce qu'il en soit convenu autrement.*

XIII. *La Reine de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux soutenant que la clause inserée dans l'Article* IV. *du traité de Ryswick touchant la Religion, est contre la teneur du traité de Westphalie & que conséquemment elle devroit être révoquée, il a été trouvé bon que cette affaire fût remise à la négociation de la paix générale.*

XIV. *Quant à la Grande-Bretagne, sa Majesté Très-Chrétienne reconnoîtra dès à présent & dans la négociation du traité de Paix la Reine de la Grande-Bretagne en cette qualité.*

XV. *Sa Majesté reconnoîtra aussi la Succession à la Couronne de la Grande-Bretagne dans la Ligne Protestante, ainsi qu'elle est établie par les Actes du Parlement.*

XVI. *Le Roi Très Chretien cédera à la Couronne de la Grande-Bretagne ce que la France possede dans l'Isle de Terre Neuve, & on restituera de la part de la Reine de la Grande-Bretagne aussi bien que de la part de Sa Majesté Très Chretienne tous les Païs, Isles, Forteresses & Colonies, que les armes de l'un & de l'autre côté ont occupez depuis la présente guerre, en quelque lieu des Indes qu'il soient situez.*

XVII. *Sadite Majesté promet de faire raser toutes les fortifications de la ville de Dunkerque, du port & des rysbans, & ce qui en pourroit dépendre, à ses dépens, sans exception, en sorte que la moitié desdites fortifications soit rasée & la moitié du port comblée dans deux mois, & l'autre moitié des fortifications rasée; aussi bien que l'autre moitié du port comblée dans deux autres mois, le tout à la satisfaction de la Reine de la Grande-Bretagne & des Etats-Généraux; sans qu'il soit permis de rétablir ces fortifications & de rendre le port navigable à jamais, ni directement, ni indirectement.*

XVIII. *La Personne qui prétend être Roi de la Grande-Bretagne, aiant desiré de sortir hors du Roïaume de France & de prévenir la demande que la Reine de la Grande-Bretagne & la Nation Britannique ont faite, se retirera en tel Païs & de telle manière que par le prochain Traité de Paix il sera convenu.*

XIX. *Dans la négociation principale du Traité à faire on tâchera de convenir d'un Traité de Commerce avec la Grande-Bretagne.*

ANNE. 1709. Articles Préliminaires.

XX. *A l'égard du Roi de Portugal, Sa Majesté Très Chretienne consentira qu'il jouisse de tous les avantages établis en sa faveur par le Traité fait entre lui & les Alliez.*

XXI. *Sa Majesté reconnoîtra le Roi de Prusse en cette qualité & promettra de ne le point troubler dans la possession de la Principauté de Neufchatel & du Comté de Valengin.*

XXII. *Et quant aux Seigneurs Etats-Généraux, Sa Majesté leur cédera dans les termes les plus précis qu'il conviendra les places de Furnes & Furner-Ambaght, le Fort de Knok y compris, Menin avec sa Verge, Ypres avec sa Chatellenie & ses dépendances, qui seront desormais Bailleux, Warneton, Commines, Werwick, Popperinghen & ce qui dépend des lieux ci-dessus exprimez, (la Ville & Chatellenie de Cassel demeureront à sa Majesté Très Chretienne,) Lille avec sa Chatellenie (à l'exception de la Ville & Gouvernance de Douay) Tournay, Condé & Maubeuge avec toutes leurs dépendances, le tout en l'état que sont à présent lesdites places, spécialement avec les canons, artillerie, munitions de guerre qui s'y trouvent, pour aussi servir de barrière avec le reste des Païs-Bas Espagnols ausdits Seigneurs Etats-Généraux, bien entendu que, s'il y a un magazin général à Tournay, on conviendra de la quantité & qualité d'artillerie & de munitions qui seront laissez dans ladite place.*

XXIII. *Sa Majesté Très Chretienne rendra aussi toutes les villes, forts & places qu'elle aura occupez dans les Païs-Bas Espagnols, dans l'état qu'ils sont présentement avec leurs canons, artillerie... le tout sous condition expresse que la Religion Catholique sera maintenue dans toutes lesdites places rendues, hormis que les garnisons de l'Etat pourront exercer leur religion.*

XXIV. *Sa Majesté Très Chretienne promet de ne faire sortir dès à présent, ni canons, ni artillerie, ni munitions de guerre des villes & forts qui devront être rendus & cedez en vertu de cet Article.*

XXV. *Sa Majesté accordera ausdits Seigneurs Etats-Généraux touchant leur commerce ce qui est stipulé par le Traité de Ryswick & le Tarif de mil six cens soixante & quatre, la suppression des Tarifs faits depuis la Révocation de tous édits, déclarations & arrêts postérieurs contraires audit Tarif de l'an mil six cens soixante & quatre, & aussi l'annullation du Tarif fait entre la France & lesdits Seigneurs Etats-Généraux le vingt neuf de Mai l'an mil six cens nonante-neuf, de sorte qu'il n'y aura que le Tarif du dix-huit de Septembre de l'année mil six cens soixante-quatre qui aura lieu à leur égard: ensemble l'exemption de cinquante sols par tonneau, sur les vaisseaux Hollandois trafiquant dans les ports de France.*

XXVI. *Sa Majesté reconnoitra lors de la signature des Traitez de paix le neuvième Electorat érigé en faveur de son Altesse Electorale d'Hanover, de Brunswick & Lunebourg.*

XXVII. *Le Duc de Savoie sera remis en possession du Duché de Savoie, du Comté de Nice & de tous les lieux & païs qui lui appartiennent héréditairement & que les armées de sa Majesté auront occupez pendant la présente guerre, sans aucune reserve, consentant d'ailleurs que son Altesse Roïale jouisse de tous les païs, états & places qui lui ont été cédez par l'Empereur & ses Alliez.*

XXVIII.

XXVIII. *Le Roi céde à Monsieur le Duc de Savoie la propriété & souveraineté des villes d'Exilles, Fenestrelles & Chaumont occupées présentement par les armes de son Altesse Roïale, aussi bien que la vallée de Pragelas, comme aussi tout ce qui est en deçà du Mont Genèvre & autres, en sorte que desormais ils servent de barrière & de limites entre le Roïaume de France & la Principauté de Piémont.*

XXIX. *Quant aux ci-devant Electeurs de Cologne & de Bavière, leurs demandes & prétentions seront remises à la négociation du Traité de Paix, & les dispositions & décrets de Sa Majesté Impériale & de l'Empire faits & émanez durant cette guerre seront soutenus à l'égard de son Altesse Electorale Palatine, qui restera dans la possession du Haut Palatinat, du Comté de Cham & dans le rang & dignité, comme il en a été investi par Sa Majesté Impériale. Comme aussi à l'égard de ce qui a été fait en faveur de la ville Impériale de Donawert & de plusieurs autres dispositions de cette nature. Et pour ce qui regarde les garnisons qui se trouvent ou se trouveront ci-après de la part des Etats-Généraux dans la ville de Huy, dans la citadelle de Liége, dans la ville de Bonn, elles y resteront jusqu'à ce qu'il en soit convenu autrement avec Sa Majesté Impériale & l'Empire.*

XXX. *Et pour faire cesser tous les doutes sur l'exécution desdits articles & en avancer l'exécution, dont dépend le rétablissement du repos général & de la confiance & amitié reciproquement.*

XXXI. *On promet que les demandes ultérieures que l'Empereur, la Reine de la Grande-Bretagne, & lesdits Seigneurs Etats-Généraux pourront faire dans la négociation de la Paix générale, aussi bien que le Roi Très-Chretien, ne pourront interrompre l'armistice dont il sera parlé ci-après.*

XXXII. *Pour l'Empire, les quatre Cercles associez, le Roi de Portugal, le Roi de Prusse, le Duc de Savoie & autres Alliez, il leur sera libre, outre ce qui leur est accordé ci-dessus, de faire dans ladite assemblée générale telles demandes qu'ils trouveront convenables.*

XXXIII. *La négociation générale se terminera s'il est possible dans le tems de deux mois.*

XXXIV. *Et afin que ladite négociation se puisse tant mieux faire dans le terme desdits deux mois & que sur l'exécution desdits articles la paix s'en puisse suivre immédiatement, il a été accordé qu'il y aura une cessation d'armes entre les armées de toutes les Hautes Parties qui sont en guerre, à commencer par tout lorsque la conclusion desdits articles pourra venir à leur connoissance.*

XXXV. *Le Roi Très-Chretien, pour donner des preuves de son desir & inclination pour terminer cette guerre, dès à présent promet, aussi-tôt la conclusion & ratification desdits articles, d'évacuer comme ci-dessus aux Païs-Bas les villes de Namur, Mons & Charleroi devant le quinze Juin prochain; Luxembourg, Condé, Tournay & Maubeuge quinze jours après; & devant le quinze Juillet les villes de Nieuport & Furnes & les forts de Knock & Ypres, & devant l'expiration de ces deux mois de raser & combler comme on est convenu ci-dessus les fortifications & le Port de Dunkerque, se rapportant à l'égard de Strasbourg & du Fort de Kehl à ce qui est stipulé par l'article VIII.*

ANNE. 1709. Articles Préliminaires.

XXXVI. *Sa Majesté Très-Chretienne promet de même, au tems de ladite conclusion & devant l'expiration des deux mois après, d'exécuter tout ce qui a été accordé ci-devant aux autres Alliez.*

XXXVII. *Et en cas que le Roi Très-Chretien exécute tout ce qui a été dit ci-dessus & que toute la Monarchie d'Espagne soit rendue & cédée audit Roi Charles III, comme il est accordé par ces articles, dans le terme stipulé, on a accordé que la cessation d'armes entre les armées des Hautes Parties en guerre continuera jusqu'à la conclusion & la ratification de la paix.*

XXXVIII. *Tout ceci servira de base & de fondement des Traitez de Paix à faire, dont on fera l'extension dans les formes les plus amples, comme on a accoutumé de faire dans les Traitez de Paix.*

XXXIX. *Les ratifications des articles préliminaires ci-dessus seront formées & échangées de la part du Roi Très-Chretien, de la Reine de la Grande-Bretagne & des Seigneurs Etats-Généraux avant le quinze Juin prochain; de l'Empereur, le premier Juillet suivant; & de l'Empire le plûtôt qu'il sera possible; & aussi-tôt après la délivrance desdites ratifications de la Reine de la Grande-Bretagne & des Seigneurs Etats-Généraux, l'on procédera à l'exécution de ce qui est stipulé touchant l'évacuation des places que Sa Majesté Très-Chretienne doit rendre & céder aux Païs-Bas, comme aussi touchant la démolition de la ville de Dunkerque & le comblement du port & tout ce qui est accordé ausdites Puissances. La même exécution aura lieu pour ce qui est stipulé en faveur de l'Empereur & du Roi Charles III. après la ratification de Sa Majesté Impériale.*

XL. *Et pour avancer la conclusion des Traitez de Paix générale, il a été convenu que le quinze du mois prochain de Juin, le Congrès commencera en ce lieu de la Haie, & tous les Rois, Princes, Etats Alliez & autres seront invitez d'y envoïer leurs Ministres & Plénipotentiaires. Pour prévenir toutes les difficultez & embarras sur le cérémonial & avancer d'autant plus la conclusion de la Paix générale, ceux desdits Ministres qui auront le caractère d'Ambassadeurs ne le déclareront que le jour de la signature des Traitez de ladite Paix. Ainsi fait, convenu & signé à la Haie le vingt-huitième Mai mil sept cens neuf. Eugène de Savoie, le Prince & Duc de Marlborough, Welderen.*

Tous accordez à l'exception de cinq.

Le Marquis de Torçy & le Président Rouillé, quelque étendus que pussent être leurs pouvoirs, n'eurent garde de signer des articles de cette nature. Ils avoient pourtant ordre de passer tous ces préliminaires à l'exception de cinq. On prétendoit que le Duc de Savoie rendroit les conquêtes qu'il avoit faites sur la France, comme on lui rendroit celles qu'on avoit faites sur lui. On vouloit absolument le rétablissement des Electeurs de Cologne & de Bavière. On ne pouvoit consentir à découvrir ses frontières sans être assuré de la paix. On vouloit bien céder quelques villes, mais non un si grand nombre. Enfin on prétendoit qu'on ne pouvoit rien faire de plus par rapport à l'Espagne, que de cesser de secourir le Prince qui en possédoit la plus grande partie. Le lendemain de l'arrivée de Torcy à Versailles, Louis XIV fit assembler les Princes de son Sang & tout ce qui s'y trouva de grands Officiers de la Couronne. On leur lut ces conditions, sur lesquelles on n'avoit pû obtenir la plus légère modération. Tous opinèrent

qu'il valoit bien mieux courir les risques de la guerre que de se mettre ainsi à la discrétion d'Ennemis, qui paroissoient déterminez à user de leurs avantages avec la dernière rigueur.

La France avoit un vrai besoin de la paix, on la souhaitoit; on s'y attendoit même. Il étoit pour cette Cour d'une extrême conséquence de convaincre les Peuples qu'on cherchoit sérieusement à la leur procurer & qu'on sacrifioit même presque toutes les conquêtes qu'on avoit faites. La publication des conditions excessives qu'on demandoit eut cet effet & anima les courages abbattus, &, ce qui étoit pour le moins aussi essentiel, ouvrit les bourses fermées.

Ceux qui vouloient la guerre firent grand bruit de ce refus; ils feignirent même d'en être surpris. Ils en conclurent que Louis XIV ne vouloit point la paix: Qu'il n'avoit cherché en la demandant qu'à amuser les Alliez & à les désunir: Que la continuation de la guerre étoit l'unique moïen de mettre à la raison cet Ennemi de la liberté & de l'équilibre de l'Europe. Ainsi parloient les Chefs, je veux dire, le Prince Eugène, le Duc de Marlborough, le Grand-Pensionnaire Heinsius. Il ne faut pas douter que les Ministres des Princes, que la guerre enrichissoit, ne leur servissent d'écho, & ne répétassent par-tout que la France ne vouloit point de paix & que la continuation de la guerre étoit nécessaire. Preuve cependant qu'on se défioit de sa cause, c'est que ces préliminaires ne devinrent point publics, ni en Angleterre, ni en Hollande, & qu'on se contenta de déclamer comme je viens de rapporter. Ces conclusions si différentes qu'on tira du refus des préliminaires & de l'attachement à les soutenir tous, sans le moindre changement, ni adoucissement, pouvoient être dans ces tems-là l'effet des préjugez & de la séduction; car il étoit impossible que les deux partis eussent raison & que, voulant sincèrement la paix, ils se la rendissent mutuellement impossible. Aujourd'hui qu'on est tranquille, la décision de cette espèce de procès seroit plus aisée. Les préliminaires en sont la pièce essentielle. Les raisons d'en rejetter quelques-uns & de les soutenir acheveront de mettre au fait & en état de décider. Ce qui est de sûr, c'est que dans des assemblées les plus respectables on s'est souvent attaché à examiner des affaires moins importantes.

Lettre circulaire de Louis XIV. sur la rupture des conférences pour la paix.

Les raisons de Louis XIV. pour refuser ces préliminaires, raisons qui furent applaudies de ses Peuples, sont renfermées dans une lettre circulaire, qu'il écrivit aux Gouverneurs de ses Provinces, afin qu'elle fût repandüe & expliquée. *L'espérance d'une paix prochaine*, disoit ce Prince, *étoit si généralement répandue dans mon Roïaume que je croi devoir à la fidélité, que mes Peuples m'ont témoignée pendant le cours de mon Regne, la consolation de les informer des raisons qui empêchent encore qu'ils ne jouissent du repos que j'avois dessein de leur procurer.*

J'aurois accepté, pour le rétablir, des conditions bien opposées à la sureté de mes Provinces frontières. Mais plus j'ai témoigné de facilité & d'envie de dissiper les ombrages, que mes Ennemis affectent de conserver de ma puissance & de mes desseins, plus ils ont multiplié leurs prétentions; en sorte qu'ajoutant par degrez de

ANNE. 1709.

nouvelles demandes aux premières, & se servant, ou du nom du Duc de Savoie, ou du prétexte de l'intérêt des Princes de l'Empire, ils m'ont également fait voir que leur intention étoit seulement d'accroître aux dépens de ma Couronne les Etats voisins de la France, & de s'ouvrir des voïes faciles pour pénétrer dans l'intérieur de mon Roïaume, toutes les fois qu'il conviendroit à leurs intérêts de commencer une nouvelle guerre. Celle que je soutiens & que je voulois finir ne seroit pas même cessée, quand j'aurois consenti aux propositions qu'ils m'ont faites. Car ils fixoient à deux mois le tems où je devois de ma part exécuter le Traité, & pendant cet intervalle ils prétendoient m'obliger à leur livrer les places qu'ils me demandoient dans les Païs-Bas & dans l'Alsace, & à raser celles dont ils demandoient la démolition. Ils refusoient de prendre de leur côté d'autre engagement que de faire cesser tous actes d'hostilité, jusqu'au premier du mois d'Août, se réservant la liberté d'agir alors par la voie des armes, si le Roi d'Espagne mon Petit-fils persistoit dans la résolution de défendre la Couronne, que Dieu lui a donnée, & de périr plûtôt que d'abandonner des Peuples fidèles, qui depuis neuf ans le reconnoissent pour leur Roi légitime. Une telle suspension, plus dangereuse que la guerre, éloignoit la paix plûtôt que d'en avancer la conclusion; car il étoit non-seulement nécessaire de continuer la même dépense pour l'entretien de mes armées; mais le terme de la suspension d'armes expiré, mes ennemis m'auroient attaqué avec les nouveaux avantages qu'ils auroient tirez des places, où je les aurois moi-même introduits, en même tems que j'aurois démoli celles qui servent de rempart à quelques-unes de mes Provinces frontières. Je passe sous silence les insinuations qu'ils m'ont faites de joindre mes forces à celles de la ligue & de contraindre le Roi mon Petit-fils à descendre du Trône, s'ils ne consentoit pas volontairement à vivre désormais sans Etats & à se réduire à la condition d'un simple Particulier. Il est contre l'humanité de croire qu'ils aient seulement eu la pensée de m'engager à former avec eux une pareille alliance. Mais quoique ma tendresse pour mes Peuples ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres Enfans, quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des Sujets aussi fidèles, & que j'aïe fait voir à toute l'Europe que je desirois sincèrement de les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeroient eux-mêmes à la recevoir, à des conditions également contraires à la justice & à l'honneur du nom François.

Mon intention est donc que tous ceux qui, depuis tant d'années, me donnent des marques de leur zèle, en contribuant de leurs peines, de leurs biens & de leur sang à soutenir une guerre aussi pesante, connoissent que le seul prix que mes ennemis prétendoient mettre aux offres que j'ai bien voulu leur faire, étoit celui d'une suspension d'armes, dont le terme borné à l'espace de deux mois leur procuroit des avantages beaucoup plus considérables qu'ils ne peuvent en espérer de la confiance qu'ils ont en leurs troupes. Comme je mets la mienne en la protection de Dieu & que j'espère que la pureté de mes intentions attirera la bénédiction de Dieu sur mes armes, je veux que mes Peuples dans l'étendue de votre Gouvernement sachent de vous qu'ils jouiroient de la paix, s'il eût dépendu seulement de ma volonté de leur procurer un bien, qu'ils désirent avec raison, mais qu'il faut acquerir par de nouveaux efforts, puisque les conditions immenses que j'aurois accordées sont inutiles pour le rétablissement de la tranquillité publique.

Raisons des Alliez pour soutenir les Préliminaires.

Les raisons qu'on avoit de soutenir les préliminaires en général & surtout les cinq articles contestez & refusez étoient contenues dans une résolution, que prit là-dessus l'assemblée des Etats-Généraux le sept Juin. En voici l'extrait: *Comme le refus de la part de la France d'accepter les préliminaires avoit été prévû, les Ministres de l'Empereur & de Sa Majesté Britannique* (le Prince Eugène & le Duc de Marlborough) *avoient jugé qu'il n'y falloit admettre aucun changement, sur tout à ces articles qui sont les plus essentiels. Les Députez des Etats aiant mûrement pesé & considéré que ces préliminaires avoient, non seulement été signez par les susdits Ministres Plénipotentiaires & envoïez pour être ratifiez, ce que la Reine de la Grande-Bretagne avoit déja fait, ils ont trouvé que ces préliminaires contestez intéressoient la sureté de la grande Alliance en général & de chacun des Hauts Alliez en particulier; Qu'on ne pouvoit se désister de la demande d'une Barrière pour le Duc de Savoie; Que les prétentions touchant les deux Electeurs dépouillez ne pouvoient servir qu'à faire naître des troubles & des méfiances parmi les Alliez; Que le refus de l'article XXXVI. tendoit à renverser tous les autres, qui devenoient inutiles, sans l'exécution de celui là; Que la France promettant seulement de ne donner aucune assistance au Duc d'Anjou, les Alliez seroient obligez de continuer la guerre en Espagne & dans les autres Païs & Places qui obéïssoient à ce Duc; Que pendant ce tems-là on resteroit dans l'inaction dans les Païs-Bas où l'on poussoit la guerre avec succès; Que cette guerre, qu'on feroit pour la réduction de l'Espagne, pourroit être sujette à divers incidens & accidens, & que la France seule seroit en paix, ce qui étoit contre le but qu'on s'étoit proposé, en écoutant les propositions de la France. De tout ceci les Députez conclurent unanimement que ces changemens ne pouvoient être admis & que, comme les Ennemis avoient reculé, après avoir tant avancé vers la Paix générale, il falloit les pousser avec vigueur & fermeté pour les obliger à consentir à ce qu'on leur demandoit.* Cette résolution, dit simplement l'Ecrivain que j'ai déja cité quelques fois, plut tellement au Duc de Marlborough, il la trouva si sage & si héroïque qu'il en remercia les Etats dans les termes les plus expressifs & les plus reconnoissans, même au sortir de l'assemblée, il en embrassa de joie la plûpart des Membres.

Adresse du Parlement touchant la paix.

Le Parlement avoit été prorogé, quand les négociations pour la paix furent rompues; mais il ne l'étoit pas quand elles commencèrent. On ne le consulta point à cet égard. Quelque dévoué qu'il parût, on craignoit que son avis ne fût pas conforme aux sentimens du Conseil. Sur le bruit qui se répandit de ces négociations, on présenta cette Adresse à la Reine: *Considérant la grande effusion de sang & les sommes immenses qu'il en a couté à Votre Majesté & à ses Alliez* (les Etats-Généraux) *pour soutenir cette longue guerre & assurer les libertez de l'Europe, nous supplions humblement Votre Majesté que, pour conserver la tranquillité & le repos de l'Europe & prévenir dans la suite les desseins ambitieux de la France, il plaise à Votre Majesté d'avoir soin, en finissant la guerre, de conserver & d'établir une bonne & ferme amitié entre les Alliez, d'obliger le Roi de France de reconnoître le titre de Votre Majesté & la succession dans la ligne Protestante comme elle est établie par les loix de la Grande-Bretagne, & que vos Alliez s'engagent d'en être garants; comme aussi qu'il plaise*

ANNE. 1709.

à Votre Majesté de faire en sorte que le Prétendant soit banni du Roïaume de France & qu'il ne lui soit pas permis d'y revenir, pour troubler le regne de Votre Majesté, ou de vos Héritiers & Successeurs dans la ligne Protestante; & que pour la sureté des Etats de Votre Majesté, la conservation du commerce, le bien de tous les Alliez, il plaise aussi à Votre Majesté de faire en sorte que les fortifications & le port de Dunkerque soient démolis & ruinez.

Cette Adresse sembloit prescrire les conditions de la paix & supposoit aussi qu'avec les conditions qu'elle marquoit on ne la refuseroit pas. Quelques mots de plus, par où on auroit supplié la Reine de communiquer à ses fidèles Communes les conditions de paix, offertes par la France, n'auroient pas été hors de leur place. Cet examen auroit été pour le moins aussi utile que bien d'autres. Elles auroient eu le plaisir de voir l'Univers vengé de Louis XIV. aussi bien que de la flatterie de ses Sujets par l'abaissement & l'humiliation où il étoit réduit. Elles auroient vu leurs souhaits prévenus & accomplis par l'acceptation des conditions qu'elles venoient de marquer. Elles auroient pû remarquer que leurs Alliez avoient eu autant d'avidité, que la Nation avoit montré de désintéressement; que c'étoit en quelque sorte être insatiable, que de ne pas se contenter des offres de la France: & sans doute elles auroient compris qu'il eût fallu que Louis XIV. & son Conseil eût été absolument infatué, si pour une suspension d'armes de deux mois, il avoit cédé ou démoli un si grand nombre de villes, d'autant plus que cette suspension devoit être suivie de la continuation de la guerre, si Philippe V. n'avoit pas au bout de ces deux mois abandonné l'Espagne; abandon, qui ne dépendoit en aucune façon de Louis XIV. & qu'il ne pouvoit exiger de son Petit fils, qui n'étoit point obligé de lui obéir en ces circonstances, & qui sûrement ne l'auroit pas fait. De ces observations elles auroient inferé que ceux qui avoient imaginé ces conditions & qui s'étoient aheurtez à les soutenir n'avoient point voulu la paix, ou s'étoient laissez conduire à ceux qui ne la vouloient point.

Campagne des Païs-Bas.

Dès que les conférences pour la paix furent rompues, le Duc de Marlborough partit de la Haie pour se mettre à la tête de son armée. Le Prince Eugène avoit absolument refusé d'aller en Espagne. Il n'y avoit plus rien à faire en Italie. L'armée du Rhin se formoit difficilement & s'assembloit tard. Ainsi il prit le parti de rester dans l'armée de Flandre & de seconder les grands desseins du Duc. Les recrues furent faites à tems. Les nouvelles troupes, qui consistoient en quelques régimens Anglois & en huit mille Saxons, que le Duc de Marlborough avoit négociez avec le Roi Auguste, faisoient avec les anciennes une armée de cent dix mille hommes.

La France, malgré les ravages extrêmes que la rigueur excessive de l'hiver avoit faits sur les hommes, sur les bleds, sur les arbres fruitiers, sur les bestiaux, leur opposa le Maréchal de Villars, qui déja une fois avoit déconcerté par son fameux camp de Sirk les grands projets du Duc de Marlborough. Son armée étoit de cent-trente bataillons & de deux cens soixante escadrons, plus foible par conséquent que celle des Alliez de quarante-deux bataillons & de quarante escadrons. Quelque ardeur qu'on eût

de part & d'autre, on ne put se mettre en campagne, que vers la fin de Juin, à cause de l'extrême disette de fourrages.

Anné. 1709.

Le Prince Eugène & le Duc de Marlborough formèrent leur armée dans la grande plaine de Lille. Le nombre de leurs troupes, la confiance qu'ils y avoient, la consternation qu'ils croïoient trouver dans l'ennemi, leur faisoient espérer la victoire, & les promesses magnifiques qu'ils avoient faites à la Haie de dissiper l'armée de France & de pénétrer dans l'intérieur de ce Roïaume, les mettoient dans la nécessité de se battre, dès qu'ils en trouveroient l'occasion.

Camp retranché des François.

Le Maréchal de Villars assembla ses troupes proche de Lens. Il fit travailler à un retranchement, qui prenoit depuis le marais de Vainse à Courière, joignant le canal de Douay, & s'étendoit jusqu'au marais de Cambrain. Il étoit fortifié par des redans avec des batteries de canon aux endroits nécessaires. Il fit de plus barrer le canal de Douay vis-à-vis Monchain pour faire entrer l'eau & détremper par ce moïen le marais depuis Benifontaine jusqu'à Cambrain. Ce retranchement fut dans sa perfection le dix-neuf Juin. Toutes les troupes étoient à portée de s'y rendre en peu de tems. Le camp s'étendoit depuis le Village d'Aunay proche du Pont Avendin jusqu'auprès de Béthune. La droite qui étoit à Aunay étoit appuïée par des terres marécageuses pleines d'espèces d'abymes à cause des tourbes qu'on en tiroit incessamment. La gauche étoit protégée par un ruisseau appellé le Grand Courant, dont les bords étoient extrêmement marécageux. La Bassée, petite ville sans défense, étoit vis-à-vis le centre, à la portée du canon. Ce centre à son tour étoit couvert par une ligne, dont le parapet avoit quinze pieds d'épaisseur. Un fossé de dix-huit pieds de large sur six de profondeur regnoit tout du long. Il y avoit de plus un avant-fossé parallèle, large de douze pieds & profond de six. De fortes redoutes couvroient les barrières. Toute l'armée ennemie étoit dans ce camp sur une seule ligne bordée par l'infanterie, dont le surplus de distance en distance devoit servir de réserve en cas d'attaque. La cavalerie, qui campoit du côté de Douay, pour la commodité des fourrages, étoit à portée de joindre, dès qu'il en seroit besoin, pour soutenir l'infanterie.

Le dix-neuf de Juin, les deux armées de la Grande Alliance se mirent en mouvement & marchèrent vers l'Ennemi. Leur centre étoit à Waterlo & à Turquoin, & le quartier général à Commines. Le Prince Eugène à la tête des Allemands alla camper à Mouzon à une petite demi-lieuë du Duc de Marlborough. Le vingt-deux, ils avancèrent vers Armentières. On tint un grand Conseil de guerre, où, malgré la diversité des avis, il fut résolu de marcher au Maréchal de Villars, pour l'attaquer. Le vingt-cinq, on marcha sur trois colomnes. L'une commandée par le Prince Eugène avança vers la Bassée : l'autre conduite par le Duc de Marlborough cotoïa la Deule du côté de Seclin ; & la troisième venoit du Pont à Marck. On avoit dessein de faire trois attaques, l'une à Berclau, l'autre au Pont à Saul, postes situez sur le canal, & la troisième du côté de la Bassée. L'armée ennemie resta tranquille dans son camp, le Général fit seulement raser plusieurs vil-

ANNE. 1709.

lages & abbatre les arbres, les haies, & jusqu'aux moindres buissons, afin que rien n'embarrassât son champ de bataille & qu'il pût voir aisément lorsqu'on viendroit à lui. Il chargea un Trompette, qui étoit venu dans son camp, de dire à ses adversaires que, si ses retranchemens les empêchoient d'avancer, il les feroit raser dans le moment.

L'Ennemi évite la bataille.

Le vingt-six, la droite de l'armée confédérée aux ordres du Prince Eugène s'avança à Warin entre Lille & la Bassée. Il fit préparer les chemins jusqu'à Salome, village proche de cette dernière ville. Le Duc de Marlborough s'étendit avec sa gauche au-delà de la Marck & se mit à portée d'attaquer selon le projet deux endroits du canal. On examina le terrein, la situation de l'armée ennemie, sa contenance qui ne pronostiquoit point de défaite, & plus on examina, plus on comprit qu'il y auroit plus que de la témérité à entreprendre de forcer quatre-vingt mille hommes dans de pareils retranchemens. Cette victoire promise, espérée, annoncée même & pourtant manquée, renversa les projets, à quoi elle avoit servi de fondement. Déja on avoit fait monter jusqu'à Menin plusieurs bateaux chargez de grosse artillerie pour faire le siége d'Ypres, cette place étant absolument nécessaire pour faciliter l'entrée du Boulenois & établir une communication avec la mer, afin d'agir de concert avec une puissante flotte, qui devoit ravager les côtes de Picardie. C'étoit prudence aux deux Généraux de ne point attaquer l'ennemi si fort à son avantage. Mais en leur rendant cette justice, on est obligé de convenir qu'ils avoient eu tort de se flatter d'une victoire & de la promettre. Ces promesses divulguées & ces tentatives inutiles pour les tenir augmentèrent la confiance que les Soldats ennemis avoient en leur valeur, ce qui dans la guerre est d'une conséquence infinie & vaut presque le gain d'une bataille. On fit ce qu'on put pour engager l'ennemi à quitter son poste, on passa la Deule, on la repassa, on fit semblant de vouloir se jetter sur Aire. Tout fut inutile. Il ne s'ébranla point. Enfin, après avoir pris la résolution d'assiéger Tournay, on s'empara de Warneton & de Saint-Amand, deux postes qui devoient favoriser cette entreprise.

Cette place fut investie à la fin de Juin par le Général Lumley avec vingt-quatre bataillons & quarante-cinq escadrons, & le lendemain, le Duc de Marlborough, qui avoit cédé au Prince Eugène l'honneur de commander l'armée d'observation, acheva de l'investir avec trente-six bataillons & trente-&-un escadrons. Il donna ses ordres pour les lignes de circonvallation & les préparatifs nécessaires. Les bateaux qui avoient porté l'artillerie à Menin pour le siége d'Ypres retournèrent à Gand, d'où ils entrèrent dans l'Escaut, qu'ils remontèrent jusqu'au camp de Tournay, de sorte que la tranchée ne put être ouverte que la nuit du sept au huit.

Siége de Tournay.

Tournay est une des plus anciennes villes de Flandre. Depuis un tems immémorial elle avoit appartenu à la France jusqu'en mil cinq cens treize qu'Henri VIII. Roi d'Angleterre s'en empara. Il la rendit bientôt après par les intrigues du Cardinal de Wolsey. Les Espagnols s'en emparèrent en mil six cens dix-huit, & la conservèrent jusqu'en mil six cens soixante

& sept

& sept qu'elle fut prise par Louis XIV. Ce Prince avoit dépensé de grandes sommes à la fortifier & en avoit fait une des plus fortes places des Païs-Bas. Sa situation est fort avantageuse. Nulle hauteur ne la domine. Elle est tellement couverte que presque par-tout il faut être maître du chemin couvert pour battre en brèche. Son enceinte est grande, & l'Escaut, qui la partage, partage aussi l'armée qui en fait le siége, situation qui est toujours incommode & dangereuse. Le Maréchal de Vauban y avoit ajouté plusieurs ouvrages de sa façon, contregardes, tenaillons, lunettes, qui en auroient rendu le siége aussi long & aussi meurtrier que celui de Lille, si elle avoit eu un Gouverneur aussi actif & des Habitans aussi affectionnez pour le Maître à qui on venoit les enlever. Quelque forte que fût la ville, la citadelle l'étoit encore bien plus à proportion. Le Marquis de Mégrigny, Ingénieur le plus fameux de France après Vauban, l'avoit bâtie, & on avoit été si content de sa conduite qu'on l'en avoit fait Gouverneur. Cette citadelle a cinq bastions roïaux, c'est-à-dire, fort grands, avec une fausse braie qui l'environne entièrement. Chaque bastion est couvert par quelques demi-lunes assorties, si je puis ainsi parler, des autres ouvrages, qui en défendent les approches. Un excellent chemin couvert miné & contreminé autant qu'une fortification de cette nature peut l'ètre entoure ces ouvrages. Le Sieur de Surville étoit Gouverneur de cette place, & il s'étoit distingué au siége de Lille, où le Maréchal de Bouflers avoit souhaité de l'avoir en second pour l'aider à la défendre. Sa garnison étoit composée d'onze bataillons, de deux régimens de dragons, de trois compagnies franches, chacune de cent hommes, de huit cens Invalides, de deux compagnies de Canoniers. Outre ces troupes, il avoit levé un régiment d'Ouvriers & de Païsans, qui s'étoient engagez à servir pendant le siége, & il lui étoit assez venu de deserteurs Irlandois.

Dès que la tranchée fut ouverte, on poussa vivement les travaux du côté des trois attaques qu'on avoit résolu de faire. En un mot, le siége fut si bien conduit, ou si mal soutenu, que cette ville si forte fut prise en vingt-&-un jours de tranchée ouverte. Le Gouverneur eut si peur d'être emporté d'assaut qu'après avoir battu la chamade, il fit mettre un drapeau blanc à chaque attaque. Le trente Juillet, il entra dans la citadelle avec trois mille cinq cens hommes d'infanterie & cinq cens Dragons. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour défendre pendant bien du tems une place de cette force-là. Il la rendit un mois après. On murmura fort en France contre lui, & il s'excusa sur le défaut de vivres. Mais on lui repliqua qu'avec plus de fermeté, il en auroit trouvé chez les Bourgeois, dont plusieurs avoient de gros magazins de bled, où Mégrigny avoit part, outre qu'il avoit dû s'appercevoir que cet Ingénieur n'alloit pas droit dans la défense, & que la crainte de perdre ses bleds lui faisoit trouver des difficultez & des impossibilitez où il n'y en avoit point en effet. Cet Officier, aïant sacrifié son honneur à son argent, n'osa retourner en France & se mit au service des Ennemis de sa Patrie, sans avoir jamais reçu que des bienfaits de son Roi.

ANNE. 1709. Efforts inutiles pour le secourir.

L'Ennemi pendant ce siége fit ce qu'il put pour jetter du secours dans la place assiégée : mais les avenues étoient si bien gardées que ses tentatives furent inutiles. Il tâcha de se dédommager & d'entretenir le courage qu'il avoit inspiré à ses troupes, en s'emparant de quelques postes avantageux. Le Duc de Marlborough, après avoir pris Warneton, l'avoit fait fortifier, dans la vue de s'assurer un passage sur la Lis au-dessus de Menin, & y avoit laissé seize cens hommes sous les ordres d'un Brigadier. Tandis qu'il étoit occupé à s'établir autour de Menin, le Maréchal de Villars résolut de s'en emparer. Pour donner le change & détourner ailleurs l'attention du Prince Eugène, il monta à cheval & se fit suivre de trois mille chevaux d'un côté tout opposé au poste auquel il en vouloit. Sa feinte réüssit. Le Prince Eugène, tout vigilant qu'il étoit, fut surpris. Il envoïa au secours de Warneton, lorsqu'il n'étoit plus tems, & après que les seize cens hommes qui le défendoient avoient été tuez, ou noïez en voulant se sauver, ou faits prisonniers. Quelque tems après, s'étant venu camper à Denain & à Marchiennes, il s'empara de l'Abbaïe d'Hasnon, poste important sur l'Escaut, à l'endroit où la Scarpe se jette dans cette rivière.

Pendant le peu de tems que dura le siége de Tournai, il s'appliqua à empêcher les conquêtes, que le Prince Eugène & le Duc de Marlborough pourroient entreprendre, en avançant vers les frontières. Il se posta de façon qu'il couvroit l'Artois, le reste de la Flandre & une partie du Haynaut, il n'y avoit que Mons, où ils pussent aller, sans forcer ses lignes. Le bon esprit consiste à rendre justice au mérite quelque part où il se trouve. Ce Général par son habile manœuvre se fit un honneur infini, &, si on pouvoit gagner sur soi d'estimer plus ce qui vient de l'habileté que ce qui naît du hazard, je dirois hardiment que son personnage fut plus glorieux que celui de ses adversaires conquerans. Il fit des lignes de dix-huit lieues d'étendue, il les rendit presque impénétrables, avec le secours des rivières & des ruisseaux, & il fut si bien s'en servir qu'il couvroit tout ce qu'il y a de païs depuis la mer jusqu'à l'Escaut.

Le Duc de Marlborough n'étoit pas tellement occupé du siége de la citadelle de Tournay, qu'il ne pensât à s'ouvrir un passage pour les entreprises qu'il méditoit. Le dix-huit d'Août, il détacha six cens Grénadiers, suivis de neuf bataillons & de quelques escadrons, pour essaïer de se rendre maître de Marchiennes, qui étoit à peu près au centre des lignes des Ennemis. Marchiennes est une Abbaïe située dans un marais & on ne peut y arriver que par trois chaussées. Le détachement prit celle du milieu comme la plus aisée, quoiqu'il n'y pût marcher que huit hommes de front. Dès que l'Ennemi eut compris par le chemin que suivoit ce corps, que c'étoit à Marchiennes qu'il en vouloit, il y fit marcher une brigade d'infanterie, deux régimens de Dragons & deux pièces de canon. On fit tâter ces lignes de divers côtez. On les examina & on jugea qu'elles étoient hors d'insulte & que le seul parti qu'on eût à prendre pour déloger l'Ennemi de ces forts impénétrables, étoit d'aller assiéger la seule place que ses lignes ne couvroient pas.

Le siége de Mons résolu.

A peine la capitulation de la citadelle de Tournay fut-elle signée, que le Duc de Marlborough & le Prince Eugène songèrent à mettre en exécution le projet qu'ils avoient formé durant ce siége. Le trois de Septembre, ils détachèrent le Prince de Hesse-Cassel avec un gros corps de cavalerie & des Grenadiers en croupe, pour se saisir du passage de la Haine & investir Mons, où ils savoient que la garnison étoit foible & que le séjour du Duc de Bavière avoit fort diminué les vivres. Le Prince de Hesse-Cassel, en marchant vers Mons, voulut occuper Saint Guilain, pour abreger & faciliter sa marche. Mais l'Ennemi le prévint, de sorte qu'il fut obligé de prendre par les derrières de Mons & d'aller passer la Haine à Havré. La grande armée prit la même route & campa le sept à Havré. Là ils apprirent que le Maréchal de Villars avoit rassemblé ses troupes, qu'il étoit sorti de ses forts & qu'il s'avançoit du côté de Mons. Sur cette nouvelle, on tint le huit conseil de guerre, où il fut résolu qu'on avanceroit vers les débouchez de Sart & de Blangies, pour empêcher l'armée ennemie d'entrer dans la plaine de Mons & de se servir de toutes ses forces, en cas qu'elle voulût l'entreprendre.

Quelque timide que fût devenu Louis XIV, sachant que ses troupes n'étoient plus consternées comme elles l'avoient été les années précédentes, se confiant d'ailleurs à leur Général, qui jusqu'alors n'avoit été, ni malheureux, ni malhabile, il lui ordonna à tout évenement de s'approcher de Mons &, s'il le pouvoit, de se poster de manière que cette place ne pût être investie de tous côtez. Il lui enjoignit en conséquence de gagner la tête des trouées de la Louviere & d'Aulnois, ou de tâcher du moins de donner de la jalousie, du côté de la Trouille, par où les Assiégeans devoient tirer leurs convois & leur subsistance.

L'Ennemi avance vers Mons.

En exécution de ces ordres, dès le huit, il envoïa un détachement se saisir de la cense de la Louviere. En même tems, le Chevalier de Luxembourg fut commandé pour occuper les deux trouées. Le lendemain, dès cinq heures du matin, il commanda mille Grenadiers, mille chevaux, deux régimens de dragons, deux brigades d'infanterie pour déboucher dans la plaine de Malplaquet. Cette petite armée y arriva sur les dix heures du matin & y resta sans être inquiétée jusqu'à ce que le reste de l'armée y fut arrivé. Cette plaine étoit presque entourée de bois & on n'y pouvoit entrer que par deux gorges ou trouées. L'Ennemi plaça son aîle droite dans les bois de Ransart & de Lagniere qui étoient fort épais. Il y posta quatre Lieutenans Généraux, avec huit brigades d'infanterie, qui firent devant elles des abbatis, outre un ruisseau qui les couvroit déja. Vis-à-vis de la droite étoit une des deux trouées, dont nous avons parlé, trouée suffisamment large pour y passer vingt-cinq escadrons de front. Il y mit les Gardes Françoises & Suisses, l'infanterie Irlandoise & Bavaroise, les Gardes de Cologne. Deux autres brigades bien retranchées & appuïées même d'une batterie de canon étoient dans une espèce de pointe avancée, qui terminoit le bois à la gauche de cette droite. Ainsi on ne pouvoit attaquer ce qui étoit dans la trouée, sans être pris en flanc par les

ANNÉ. 1709.

deux brigades. Il posta son aîle gauche dans le bois du Sart. Elle appuïoit à un marais, qu'il crut mal à propos impratiquable, sans s'en être assûré, en quoi il eut d'autant plus de tort que rien ne l'empêchoit de reconnoître exactement ce terrein. Il y plaça cinq brigades d'infanterie. Le terrein de l'aîle gauche avoit une trouée à peu près de même largeur que celle de la droite. Il y logea quatre brigades de ses meilleurs troupes. Sa cavalerie étoit derrière son infanterie sur plusieurs lignes inégales à cause de l'inégalité du terrein, la droite au bois de Ransart, la gauche débordant le bois du grand Blangies. Les deux bois de la droite & de la gauche avoient entre eux un fonds, où aboutissoient les deux trouées. Ce fut dans ce fonds que l'infanterie du centre fut placée sur deux lignes, & comme le terrein étoit fort inégal, il donna moïen au Maréchal de Villars, de replier quelques bataillons de la première ligne, tant par la droite que par la gauche, dans la lisière des deux bois, de sorte que le chemin pour venir à ce centre se trouva des deux côtez bordé d'infanterie disposée à prendre en flanc ceux qui s'y engageroient pour l'attaquer. A cette formidable disposition on ajouta quantité de retranchemens, de coupures dans les chemins, & d'abbatis d'arbres de tous côtez.

Camp avantageux de l'armée de France.

Le Prince Eugène & le Duc de Marlborough auroïent été surpris & battus en détail, si l'ennemi avoit débouché dans la plaine, qui s'étend depuis Maubeuge jusqu'à Mons. Ils n'étoient point du tout en état de le recevoir, leurs troupes étant dispersées en différens postes sans beaucoup d'ordre. Les deux Généraux avoient compté que Villars sortiroit de ses lignes pour incommoder le siége de Mons. Mais la confiance qu'ils avoient en leurs troupes & en leur habileté ne leur avoit pas permis de prévoir qu'il oseroit s'approcher si près d'eux. Ce ne fut qu'à neuf heures du matin qu'ils eurent avis que l'armée Françoise débouchoit de la plaine de Malplaquet & qu'elle étoit à portée d'entrer dans celle de Maubeuge à Mons. Sur le champ ils se mirent en marche & postèrent leur gauche vers Blaregnies, leur droite vers les bois du grand Blangies, pour boucher les deux trouées, sans autre dessein que de se défendre, si on venoit les attaquer. Presqu'en même tems ils occupèrent Aulnoy où aboutissoit la trouée de la droite, & Blaregnies où aboutissoit celle de la gauche. Cette manœuvre étoit aussi nécessaire qu'excellente. Sans elle l'ennemi auroit gagné la Trouille par le bois de Lagnière, ce qui auroit rendu impratiquable la continuation du siége. On commença dès ce jour-là à se canonner de part & d'autre. L'ennemi n'osoit attaquer, parce qu'il n'avoit point d'ordre de le faire & que d'ailleurs il ne vouloit pas perdre l'avantage de son terrein & de ses dispositions. Les Généraux confédérez ne se pressoient pas non plus. Les difficultez de l'attaque les arrêtoient & de plus ils attendoient la Garnison d'Ath, avec vingt-six bataillons & vingt escadrons, qu'ils avoient laissez aux environs de Tournay, pour assurer cette nouvelle conquête. Ainsi les deux armées passèrent le reste de ce jour & le lendemain dixième tout entier à la portée du canon. Ce tems fut emploïé de part & d'autre à bien s'établir & à perfectionner ses dispositions. L'armée Françoise fut

tout s'occupa à se retrancher encore, de manière qu'en certains endroits, plus foibles par leur situation naturelle, ils mirent jusqu'à trois retranchemens, l'un sur l'autre.

Les Alliez délibèrent s'ils l'attaqueront.

Les troupes que le Prince Eugène & le Duc de Marlborough attendoient arrivèrent enfin le dix assez tard. Ils assemblèrent un grand Conseil de guerre, pour délibérer si on attaqueroit l'armée ennemie. Plusieurs Officiers Généraux & les Députez de leurs Hautes Puissances s'y opposèrent fortement. Ils soutenoient que, pour venir à bout de forcer le camp ennemi, il faudroit sacrifier une multitude prodigieuse de troupes; Que sa situation étoit telle que la retraite pouvoit s'y faire aisément; Que l'ennemi se battroit de poste en poste; Qu'il étoit au milieu de plusieurs villes qui lui appartenoient & qui l'appuieroient dans sa défaite, au lieu que les Alliez, en cas d'accidens, seroient dans un extrême embarras & harcelez de tous côtez par les garnisons de Maubeuge, de Mons, de Condé, de Valenciennes. Le Duc de Marlborough même, quoiqu'il souhaitât la bataille, dit son avis avec beaucoup de phlegme & d'un air fort indifférent. Il n'en fut pas de même du Prince Eugène. Il parla avec beaucoup de vivacité & d'une manière si forte que le plus grand nombre se déclara pour son sentiment. Ce Prince a autant d'esprit que de valeur, il s'exprima en ces termes.

Discours du Prince Eugène.

Je loüe la prudence qui fait hésiter en cette rencontre. Mais on me permettra de dire qu'elle est excessive. Cet ennemi, au sujet duquel on délibère, est le même qu'on a battu tant de fois. Les idées seules d'Hochstet & de Ramillies suffisent pour changer en fraïeur le courage que leur nouveau Général semble leur avoir inspiré. La multitude de leurs précautions & de leurs retranchemens est une preuve assurée de leur foiblesse & du peu de confiance que les Chefs ont en leurs troupes. Cette armée assemblée est le dernier effort de la France épuisée. Si nous osons l'attaquer, nous la dissiperons, & nous contraindrons l'ennemi commun de l'Europe de souscrire aux conditions de paix qu'on voudra lui imposer. Nos troupes attendent avec impatience le succès de ce Conseil. Elles regarderoient comme une injure la décision qui ne seroit pas conforme à leurs desirs. Notre grande prudence, c'est de compter sur des courages, qui depuis sept ans ne nous ont jamais manqué. Je pourrois ajouter qu'ils ont encore les mêmes Chefs, qui les ont emploïez si utilement & qui sont encore prêts de les conduire au chemin de la victoire, qui ne leur est pas tout-à-fait inconnu.

Ce discours plein de cette noble fierté qui sied aux Héros fut reçu avec applaudissement. La bataille fut résolue & on arrêta que le lendemain à la pointe du jour, on attaqueroit la droite & la gauche de l'armée ennemie, qui s'avançant en pointes, pouvoient être enveloppées assez facilement & ne pouvoient être que difficilement secourues. Il fut réglé que les Anglois attaqueroient la gauche, les Hollandois la droite, & les Allemands le centre, en cas qu'une des deux aîles culbutées & forcées en donnât la facilité. On espéra même que le Général ennemi dégarniroit ce centre pour fortifier les aîles attaquées, & on résolut d'être fort attentif à profiter de cette faute, s'il la faisoit.

ANNE. 1709. Bataille de Malplaquet.

Dès la pointe du jour, le Prince Eugène & le Duc de Marlborough se montrèrent à leur armée, parcoururent les rangs & les exhortèrent à soutenir leur gloire. Les Généraux ennemis exhortèrent leurs troupes à réparer la leur & à faire repentir ceux qui les méprisoient assez pour venir les attaquer dans la situation où elles étoient. Le Maréchal de Villars, qui avoit fait les arrangemens du camp & le plan de bataille, commandoit la gauche, & le Maréchal de Boufiers la droite. Sur les huit heures, les troupes commandées se trouvèrent à portée des endroits qu'elles devoient attaquer. Elles le firent avec une valeur extrême. Elles essuièrent toutefois un feu si violent à la gauche qu'elles reculèrent quelques pas en desordre. Elles se remirent & joignirent l'ennemi, qui, à l'aide de ses retranchemens, en fit un grand carnage. Le Duc d'Argyle, à la tête de la brigade d'Orby, vint au secours &, secondé du reste de ces bataillons & de quelques autres qui avoient passé le marais qu'on avoit cru impratiquable, fit une si terrible charge qu'il pénétra dans le bois & obligea les troupes qui le défendoient à en sortir. Elles le firent avec ordre & se mirent en bataille dans la plaine où on les avoit poussées. Ce fut dans cet endroit, comme on l'avoit prévu, que le Maréchal de Villars dégarnit son centre, pour fortifier l'aîle qu'il commandoit en personne. Aidé des brigades qu'il en tira, il repoussa les Anglois dans le bois & les y contint de manière qu'ils ne pouvoient en sortir.

L'attaque de la droite de l'ennemi, commandée par le Comte de Tilly, Général des troupes Hollandoises, avoit aussi du succès. Ces troupes marchèrent sur trois lignes avec une contenance des plus assurées. Elles firent & soutinrent pendant une heure un feu terrible. Elles firent même plier quelques bataillons. Mais le Maréchal de Boufiers les raffermit par sa présence & par son exemple. Ils retournèrent à la charge & reprirent leur poste avec une grande vigueur. Le reste de cette infanterie ennemie se soutint si bien qu'on ne put l'ébranler & qu'on fut obligé de se retirer sur sa perte. Une partie même devenue audacieuse par son heureuse résistance, sortit de ses retranchemens, la bayonnette au bout du fusil, & poussa le corps qui lui étoit opposé au-delà d'une de ses batteries, & revint fierèment prendre son poste avec neuf drapeaux qu'elle avoit gagnez dans la poursuite.

Vigoureuse défense des ennemis.

La gauche même, malgré les vigoureux efforts des Anglois assaillans, animez par la voix & par la présence de leur Général, sous qui ils avoient toujours été victorieux, se soutenoit avec une grande opiniâtreté dans la plaine, où on l'avoit fait reculer, & s'y comportoit bien mieux encore que dans le bois, où par un effort général elles firent rentrer pour la seconde fois les troupes qui les en avoient chassez, en même tems que six escadrons qui s'étoient formez pour les soutenir furent absolument défaits par les Carabiniers François.

Ce fut alors que le Général Cadogan fit remarquer le vuide de l'Ennemi aux deux Généraux, qui pensoient à se désister de leur attaque. On résolut de profiter de cette faute, sur laquelle on avoit compté. On entretint le feu de la droite & de la gauche. On fit couler le long du bois, d'où on avoit chassé l'Ennemi, un corps d'infanterie, qui n'avoit

point encore combattu. Le Prince Eugène conduisoit cette attaque. Il fit prendre en flanc, par l'intervalle dégarni, la brigade des Gardes Françoises, qui abandonna lâchement son poste, malgré ses Officiers. Le Prince se contenta d'être maître de cette partie du retranchement. Il défendit absolument à son infanterie de poursuivre les fuïards. Il la posta sur les retranchemens mêmes & lui fit faire un feu violent pour chasser un corps de cavalerie qui auroit pû empêcher la sienne de se former. Cette dernière vint à toute bride. Il la fit passer par les intervalles, que les ennemis avoient laissez dans leurs retranchemens, pour y faire passer eux-mêmes leurs escadrons, & il la mit en bataille sur plusieurs lignes, soutenues de l'infanterie placée sur la crête des retranchemens.

Le Maréchal de Boufiers se trouvoit chargé de tout par la retraite du Maréchal de Villars, qu'un coup de feu au dessus du genouil avoit mis hors d'état de donner ses ordres. Il fit des merveilles. Le combat de la cavalerie, qui jusques-là n'avoit été que témoin de l'action, fut aussi beau dans son genre & aussi vif que l'avoit été celui de l'infanterie. La cavalerie confédérée étant sur le terrein des ennemis, c'étoit à eux à attaquer, ils le firent. La Gendarmerie, qui est ordinairement un corps de quinze ou seize cens chevaux, marcha de bonne grace & rompit ceux qu'elle avoit attaquez. Mais aïant trouvé un feu terrible d'infanterie, elle plia à son tour, & fut obligée de revenir sur ses pas, pour se rallier, tandis que ceux qu'elle avoit enfoncez faisoient la même chose. Par trois fois elle revint à la charge & toujours avec une espèce de succès, jusqu'à ce que la seconde ligne de la cavalerie Allemande, entrant par ses intervalles, la prit en flanc & l'obligea de quitter le champ de bataille & d'aller se rallier derrière la maison du Roi, qui prit sa place & enfonça la ligne qui lui étoit opposée. Cette cavalerie poussée restoit toujours dans la plaine & grossissoit à chaque instant. Le Chevalier de Saint George, autrement le Prétendant, à la tête de trois Compagnies des Gardes du corps, qui alors faisoient à peu près douze cens chevaux, accompagné du Maréchal de Boufiers & du Comte de Montesson, fit une si vive charge qu'il enfonça de suite quatre lignes qui lui étoient opposées, malgré les mouvemens que se donnèrent les Princes de Hesse & le Comte d'Auvergne. Cette cavalerie rompue, que les retranchemens qu'elle avoit derrière elle empêchoient de fuir & de se dissiper, soutenue d'ailleurs par un grand feu d'infanterie & animée par l'exemple des deux Généraux, qui en cette occasion joignoient la fonction de Soldat à celle de Capitaine, se rallia, & après bien des efforts, aidée d'un feu de trente pièces de canon, força la cavalerie ennemie de lui céder le terrein où on s'étoit battu & d'aller se rallier hors de la portée du canon.

Ce commencement de déroute détermina Boufiers à la retraite. Il fit retirer son canon, excepté quatorze pièces qui se trouvèrent démontées. Sa retraite ne tint rien de la fuite; elle n'étoit ni empressée ni précipitée; elle se fit avec tant d'ordre qu'il n'y perdit pas dix hommes. La droite se retira par Tainiere à Bavay & marcha au Quesnoy. On la suivit jusqu'au

ANNE. 1709.

défilé de Tainière; mais le bon ordre qu'elle gardoit & sa contenance assurée firent qu'on n'osa rien entreprendre. La gauche passa l'Honneau sans être inquiétée & prit le chemin de Rievrain. Ces deux aîles se rejoignirent & l'Armée assemblée continua sa marche d'un pas aussi ferme que si elle avoit marché à l'ennemi, ou qu'elle n'eût fait que changer de camp. Elle avoit tous ses drapeaux & tous ses étendards, à l'exception de neuf: mais en récompense elle en emportoit trente-deux qu'elle avoit enlevez. Le sentiment de sa fermeté étoit tellement répandu dans cette Armée battue, que, si on en avoit cru les Soldats & la plûpart des Officiers, dès le lendemain, on seroit retourné au combat.

Cette bataille est une des plus sanglantes & peut-être des plus singulières, qui se soit donnée depuis plusieurs siècles. A peine y fit-on quelques Prisonniers. Les vaincus eurent presque autant de marques de victoire pardevers eux que les vainqueurs. Des Juges intègres & éclairez auroient eu bien de la peine à décider qui des deux avoit mérité le prix de la valeur. Généraux, Officiers, Soldats de part & d'autre avoient fait tout ce qu'on peut attendre de l'habileté la plus consommée & de la valeur la plus intrépide. Cette bataille est peut-être celle où le hazard a eu le moins de part. On pourroit dire que la Fortune, refusant ses faveurs à l'un & à l'autre parti, voulut ce jour-là se donner le plaisir de voir jusqu'où la valeur humaine pouvoit aller sans son assistance. Le Soldat, qui sait si bien se rendre justice, décida par ses sentimens que l'honneur de cette journée n'appartenoit à aucun parti, ou qu'il appartenoit à tous deux. L'Anglois & ses Confédérez cessèrent de mépriser leur Ennemi & avouèrent qu'il s'en falloit beaucoup qu'ils ne fussent invincibles. Le François, tout poussé qu'il avoit été, ne se croïoit pas vaincu, & ne souhaitoit que d'être ramené au combat, pour décider, disoit-il, à qui des deux appartenoit la victoire.

Victoire douteuse.

Les avantages étoient tellement compensez qu'on peut dire que les deux Armées étoient égales. La situation & les retranchemens de l'Armée de France valoient bien les quarante-deux bataillons & les quarante escadrons, que l'Armée des Alliez avoit de plus qu'elle, & la commodité que donnoit le grand nombre à celle-ci de relever les assaillans valoit presque les retranchemens de l'autre. Il est pourtant vrai que la blessure qui mit le Maréchal de Villars hors de combat fut désavantageuse à son Armée, & qu'aucun accident dans l'armée des Alliez ne contrebalança cette disgrace. Le grand nombre des morts & des blessez fut du côté des Alliez, dont les plus maltraitez furent les Anglois & les Hollandois, ou du moins les troupes qui étoient à leur solde & que commandoit le Comte de Tilly. La liste imprimée en Hollande, qu'on ne peut soupçonner d'exagération, marquoit qu'il y eut quatorze mille six cens quarante-sept hommes tant tuez que blessez des seules troupes de cet Etat, & huit mille deux cens quatre-vingt dix tant Anglois qu'Allemands. Encore, cette liste ne fait-elle aucune mention de la perte de la cavalerie, qu'elle supposoit médiocre, comme en effet elle l'avoit été. Il fut certain par la revue

exacte,

exacte, que les Généraux François firent de leur Armée, que leur perte avoit seulement été de huit mille cent trente-sept hommes hors de combat., y compris même environ trois cens Prisonniers. Cette grande différence ne doit pas surprendre ; il est impossible que des retranchemens bien défendus ne fassent périr beaucoup de monde, &, si l'ennemi les céde avec ordre plûtôt qu'il n'en est chassé de force, on doit compter, à peu près comme dans un siége, que la perte des assaillans est au moins de trois pour un.

Les Généraux sont gens d'honneur, ils savent rendre justice à leurs ennemis ; & si quelquefois ils dissimulent la vérité par rapport aux Peuples, ils n'oseroient le faire par rapport à leurs Maîtres. Je sens que le récit que je viens de faire de la dernière victoire du Duc de Marlborough est bien différent de ce que ses amis en ont dit & écrit dans le tems. Je veux donc l'appuïer de ces témoignages non suspects & du moins sans comparaison plus recevables que ceux de ces Ecrivains mercénaires & passionnez, qui ne disent pas même la vérité qui ne nuit pas à leur Héros ni à leur parti. Le soir même de cette journée, le Maréchal de Bouflers rendit compte à Louis XIV. de l'action. *Sire*, disoit-il, *le Maréchal de Villars est blessé, mais sans danger, à ce qu'assurent les Chirurgiens. Je suis bien affligé que ce malheur m'oblige de vous annoncer la perte d'une nouvelle bataille. Mais je puis assurer Votre Majesté que jamais malheur n'a été accompagné de plus de gloire. Les troupes de Votre Majesté s'y en sont acquise une des plus grandes par leur valeur distinguée, par leur fermeté, par leur opiniâtreté ; elles n'ont enfin cédé qu'au nombre supérieur & y ont fait des merveilles.... Les ennemis se sont portez avec de si grandes forces de cavalerie & d'infanterie sur le centre, qu'il a fallu céder au nombre infiniment supérieur, & aux prodigieux efforts des ennemis, après néanmoins avoir fait six charges de cavalerie des plus vigoureuses qui aient jamais été faites, aïant à chaque charge percé & culbuté deux & trois lignes des Ennemis, qui auroient été entièrement battus, sans l'infanterie, derrière laquelle elles se sont ralliées.... Je puis assurer Votre Majesté que les ennemis ont perdu considérablement plus de monde que nous & qu'ils ne peuvent tirer d'autre avantage de cette malheureuse action que le gain du champ de bataille.*

J'espère que toute l'armée sera demain rassemblée derrière le ruisseau de la Ronelle entre le Quesnoy & Valenciennes, & je croi pouvoir assurer Votre Majesté qu'elle sera encore très respectable & en état de disputer le terrein aux Ennemis. Jamais retraite après un combat aussi long, aussi sanglant, aussi opiniâtré, ne s'est faite avec plus d'ordre & plus de fermeté ; & je ne croi pas que les Ennemis nous aient fait vingt prisonniers en nous suivant. Je ne croi pas non plus que nous aïons perdu aucuns étendards ni drapeaux, ou du moins très-peu, & on m'a dit que nous en avions plusieurs des Ennemis.

L'accablement où je suis de fatigue, de lassitude & de douleur, & les ordres qu'il faut donner, ne me permettent pas de faire aujourd'hui à Votre Majesté un plus long détail de cette malheureuse & glorieuse action.

Le même Maréchal dans une autre lettre, qu'il écrivit le lendemain avec le même air de vérité, disoit encore. *Je puis vous assurer, Sire, avec*

ANNE. 1709.

vérité, que cette gloire de vos troupes est infiniment au-dessus de ce que j'en ai marqué à Votre Majesté . . . Elle le saura même par les relations des Ennemis, qui ne peuvent assez exalter & vanter l'audace, la valeur, la fermeté & l'opiniâtreté des troupes de Votre Majesté, dont ils ont ressenti bien durement les effets. Et hors d'avouer qu'ils ont été bien battus, ils conviennent qu'ils ont acheté bien cher le champ de bataille, que le nombre infiniment supérieur de leurs troupes nous a forcé de leur céder. Enfin la suite des malheurs arrivez depuis quelques années aux armes de Votre Majesté avoit tellement humilié la Nation Françoise, qu'on n'osoit quasi plus s'avouer François. J'ose vous assurer, Sire, que le nom François n'a jamais plus été en estime, ni peut-être plus craint qu'il l'est présentement dans toute l'armée des Alliez.

Le Prince Eugène & le Duc de Marlborough conviennent qu'il y a eu de part & d'autre plus de vingt-cinq à vingt-six mille hommes de tuez. Il y en a au moins dix-huit à vingt mille de leur part; & cela m'est confirmé unanimement, non-seulement par tous ceux de nos Officiers prisonniers qu'ils ont renvoïez avec beaucoup d'honnêteté, mais aussi par plusieurs Exprès que j'ai envoïez dans leur armée. Les deux Généraux Ennemis parlent avec admiration de la beauté de notre retraite; ils disent qu'ils ont reconnu en cette action les anciens François, & qu'ils voient bien qu'il n'y avoit qu'à les bien mener & à leur donner une bonne disposition.

Le Prince Eugène dit que de toutes les actions qu'il a vues, il n'y en a aucune qui ait été si rude, si sanglante, ni si disputée que celle-là. Je n'ai pû encore avoir l'état des morts & des blessez de notre part. Je sai seulement qu'il est très-considérable, ce qu'il est très difficile d'éviter dans des actions si longues, si terribles & si disputées. . . . Mais c'est un sang bien utilement répandu & il faut compter pour une grande victoire d'avoir rétabli l'honneur de toute la Nation.

Monsieur le Maréchal de Villars a jetté les yeux sur le Marquis de Nangis, pour porter à Votre Majesté les drapeaux & étendards des Ennemis, que l'on a rassemblez & qui se trouvent déja en assez grand nombre. Mondit Sieur de Nangis m'a témoigné de la répugnance à accepter cette commission, par le malheur que nous avons eu de perdre le champ de bataille; mais cette bataille & nôtre retraite ont tant l'air d'une victoire, & la prodigieuse perte des Ennemis tant l'air d'une défaite, que je l'ai déterminé à faire ce plaisir à Monsieur de Villars.

Je joins ici l'état des quartiers, que l'on m'a dit que les Ennemis doivent prendre devant Mons. Dès que je serai assuré de leur nouvelle situation, je pourrai bien me rapprocher un peu plus près d'eux pour les resserrer dans leur subsistance. . . . Il est certain que les Ennemis ont été tout à fait maltraitez dans cette malheureuse mais glorieuse action.

Les Députez des Etats-Généraux écrivoient qu'on avoit remporté une glorieuse victoire, mais que leurs troupes y avoient fait une perte considérable. Ils prioient en même tems Leurs Hautes Puissances de changer la plûpart des régimens qui s'étoïent trouvez dans ce combat, contre ceux qui étoient actuellement en garnison dans les villes, & ils ajoutoient qu'on avoit résolu de célébrer à l'Armée un jour d'action de grace & de faire tirer le canon selon la coutume ordinaire, pour cette grande victoire. Ils parloient aussi beaucoup de retranchemens forcez par les troupes

de l'Etat, de fuite précipitée & confuse, accompagnée d'un grand carnage.

Le Comte de Tilly, Général des troupes de Hollande, qui commandoit l'attaque de la droite ennemie, & qui assurément étoit du moins aussi au fait que les Deputez, écrivoit bien plus modestement. *On donna ce matin*, dit ce Général, *le signal de l'attaque, par une forte canonade tant de l'un que de l'autre côté. L'infanterie de la droite commença par l'attaque des haies & retranchemens au coin du bois de Sart, & celle de l'Etat le long du bois de Lagnière, où le feu a été très violent, & particulièrement à l'attaque de l'infanterie de l'Etat, qui a beaucoup souffert, à cause des doubles retranchemens qui se trouvèrent de ce côté-là, sans qu'il ait été possible de les emporter, nonobstant la bonne conduite & bravoure du Prince de Nassau & la vigueur des Officiers & Soldats, dont on peut dire qu'ils se sont tous distinguez. Les derniers bataillons qui soutenoient avancèrent avec la même grace que ceux qui étoient déja maltraitez. L'infanterie de l'aîle droite a aussi emploïé tous les efforts imaginables, s'étant rendue d'abord maîtresse de quelques postes. Mais elle fut arrêtée par d'autres retranchemens, où le feu continua furieusement jusqu'à environ deux heures après midi. C'est alors que le feu de notre infanterie commença à augmenter. Dans les mêmes conjonctures l'armée du Prince Eugène eut le bonheur de pénétrer & de passer, ce qui causa l'allarme à la gauche des Ennemis. Pendant ce tems, nous fimes une ouverture de notre côté pour introduire la cavalerie dans la plaine, où le Prince héréditaire de Hesse a mené avec une extrême bravoure les premiers escadrons de notre aîle gauche. Après que la cavalerie eut commencé à pénétrer, la victoire s'est bien-tôt declarée.* . . . .

Les escadrons des Ennemis, qui se présentoient en grand nombre, ont été chargez aussi-tôt que nous en avions formez, lesquels eurent au commencement beaucoup de peine pour se soutenir contre le grand nombre des Ennemis: mais aïant été renforcez de tems en tems & soutenus au côté droit par les escadrons du Prince Eugène, alors nos Ennemis ne pouvant plus soutenir nos efforts, se retirèrent & nous cédèrent le champ de bataille, se ralliant pourtant diverses fois. Mais le reste des escadrons de l'aîle gauche s'étant joint avec la droite, on acheva de contraindre leur cavalerie à s'enfuir par le chemin de Bavay & du Quesnoy. Leur infanterie, qui s'étoit maintenue dans les haies, s'est retirée, une partie le long des bois, une autre partie par le même chemin que la cavalerie, abandonnant la plûpart de leur artillerie & autres marques d'une victoire complette, dont on ne peut pas encore dire les particularitez.

Les Etats-Généraux, en répondant à la lettre de félicitation, que le Duc de Marlborough leur avoit écrite au sujet de cette bataille, firent sentir à ce Général d'une manière fort spirituelle, qu'une victoire si chère n'étoit guères de leur goût. *Nous avons reçu la lettre que votre Altesse nous a écrite le douze de ce mois. Nous la remercions de son obligeante félicitation sur la victoire que les armes des Alliez viennent de remporter, après le combat le plus rude & le plus opiniâtre, dont on ait jamais entendu parler. Nos Députez nous ont marqué le détail de toute l'action & n'ont pas oublié de nous avertir de la part que votre Altesse avoit à cette victoire & de ce qui est dû à sa valeur. Si la gloire augmente à proportion des obstacles qu'on surmonte, celle que vous avez acquise*

ANNE. 1709.

en cette occasion doit surpasser toutes les autres, & cette journée suffiroit toute seule pour rendre votre nom immortel, s'il ne l'étoit déja par tant de victoires précédentes.

Mon but, en rapportant ces témoignages, est de prouver que le Peuple, je dis celui même qui se mêle du Gouvernement, est presque toujours la dupe de ceux qui sont à la tête des affaires, & qu'autant qu'on le peut, on ne lui fait voir les choses que sous les couleurs capables de lui inspirer les sentimens, qu'on veut lui faire prendre.

Siége de Mons.

Après la bataille, on délibéra si on feroit le siége de Mons. Les Députez de Leurs Hautes Puissances n'en étoient point d'avis. Ils prétendoient que la saison étoit trop avancée, & que, si ce siége étoit aussi long qu'il sembloit devoir l'être, vû la force de la place, l'infanterie acheveroit de s'y ruiner, tandis que l'Armée ennemie se rétabliroit & se mettroit en état de prendre sa revanche presque à coup sûr. Ces raisons étoient bonnes; mais le Prince Eugène, qui vouloit le siége, en opposa de meilleures, ou du moins de plus spécieuses. Il représenta que cette entreprise, dans les circonstances de la bataille équivoque, étoit essentielle pour soutenir le crédit & la réputation de leurs armes, en déterminant par un siége de cette importance le sentiment du public en leur faveur: Que sans ce siége on les croiroit battus: Que les Peuples qui fournissoient le plus aux frais de la guerre se décourageroient & demanderoient peut-être la paix d'un ton à se faire écouter. A ces raisons il ajouta qu'il savoit surement que la place étoit mal pourvûe & la Garnison peu nombreuse & composée de nouvelles troupes. On se rendit à ces raisons & à ces assurances. La place fut investie par le Prince d'Orange, Stathouder de Frise, qu'on avoit chargé de ce siége. Il avoit sous ses ordres d'excellens Lieutenans Genéraux. La tranchée fut ouverte le vingt-cinq de Septembre, & la ville fut prise le vingt d'Octobre. Ce siége couta peu, & l'Ennemi, pendant qu'il dura, content de n'avoir pas été battu comme il avoit coutume de l'être, ne fit aucune tentative pour l'inquiéter.

Affaires d'Allemagne.

Les affaires en Allemagne eurent un sort assez différent. Le projet pour mettre le Duc d'Hanover à la tête d'une Armée de quatre-vingt mille hommes manqua, faute d'amasser les fonds & de former des magazins suffisans pour le paiement & la subsistance de tant de troupes, & se termina à fort peu de chose. L'Armée ne fut pas plus forte que la campagne dernière & commença à s'assembler dans le mois de Juin derrière les lignes d'Etlingen par les soins du Comte de Thungen, en attendant l'arrivée du Duc d'Hanover & d'une partie des troupes qui la devoient composer.

Le Maréchal d'Harcourt, qui commandoit l'Armée de France, l'avoit assemblée au commencement de Juin, au nombre de trente-huit bataillons & de soixante-&-sept escadrons. Il la divisa en trois corps & lui fit passer le Rhin au fort de Kehl, à Drusenheim & au Fort-Louis. Lui-même il passa ce fleuve, le onze de Juin, sans autre dessein pourtant que de faire subsister son Armée aux dépens des Allemans, jusqu'à ce que la moisson fut faite en Alsace. Il ne put y rester que quinze jours, parce que le Comte de Thungen lui donna de la jalousie pour l'Alsace, en s'approchant de Phi-

lipsbourg. Peu s'en fallut même que le Duc de Wirtemberg ne lui enlevât, ou ne lui taillât en pièces le tiers de ses troupes, qui campoient dans le voisinage de Fort-Louis, pour consommer les fourrages de ce côté-là.

Anne. 1709.

Beau projet du Duc d'Hanover, mais déconcerté.

Les Généraux de la Grande Alliance, aussi ingénieux qu'ils étoient braves, avoient formé un projet, qui auroit porté à l'Ennemi un terrible coup, s'il avoit réüssi. Le Duc d'Hanover devoit faire passer le Rhin dans la Haute Alsace à un gros détachement & le suivre après avec toute son Armée, tandis que le Duc de Savoie passeroit le Rhône & pénétreroit dans la Franche-Comté, où les deux Armées se joindroient, pour pénétrer en France par la Bourgogne, ou s'emparer des trois Evêchez. Pour ce dessein il falloit le consentement des Suisses & des Lorrains. On n'avoit pas eu de peine à l'obtenir, car il est rare qu'on tienne ferme dans l'alliance de ceux que la fortune paroît abandonner. Dès que le Duc d'Hanover eut joint l'Armée, il travailla à l'exécution de ce dessein. Pour donner le change à l'Ennemi, il fit faire un pont près de Philipsbourg, il le fit fortifier des deux côtez; son Armée y passa le sept d'Août & alla camper vis-à-vis des lignes de Weissembourg. Il fit courir le bruit qu'il avoit dessein de les attaquer & fit plusieurs mouvemens qui le confirmèrent. Le Général François prit les précautions nécessaires pour assurer ces lignes : mais il n'y donna pas tellement son attention qu'il négligeât de penser au reste. Dès le quinze, il avoit détaché cinq escadrons & deux bataillons, pour veiller à la garde du Rhin dans la Haute Alsace. L'Officier qui étoit à la tête de ce détachement eut avis du projet dont on parle : il en fit avertir son Général, & en attendant ses ordres, il se posta dans l'isle de Neubourg, où il savoit que les Allemans vouloient jetter un pont. Ces nouvelles ne déterminèrent point le Maréchal d'Harcourt à dégarnir ses lignes. Il supposa que ce pouvoit être un artifice du Duc d'Hanover pour l'attaquer avec avantage, dès qu'il se seroit affoibli, d'autant que le projet ne pouvoit s'exécuter sans passer sur les terres des Suisses, qui, selon les Traitez, ne devoient pas le permettre. Mais peu de jours après, il fut à n'en pouvoir douter que le Comte de Mercy, à la tête de treize bataillons & de vingt-trois escadrons, avoit traversé le territoire de Bâle, à la portée du canon de cette place, qu'il étoit entré dans le Brisgaw & qu'il s'avançoit vers l'isle de Neubourg. Alors il détacha trois escadrons, qui furent joints par les deux bataillons & les cinq escadrons qui s'étoient emparez de l'isle de Neubourg, & qui s'en étoient retirez à l'approche du Comte de Mercy. A ce corps de troupes se joignirent, deux jours après, quatre bataillons & dix escadrons. Le Comte du Bourg, qui commandoit cette petite armée, reçut un ordre précis de se battre, fort ou foible. Il se mit en marche la nuit du vingt-cinq au vingt-six, pour aller chercher le Comte de Mercy, sans comparaison plus fort, & qui d'ailleurs pouvoit tranquillement attendre dans son poste, où surement on ne l'auroit pas forcé, le Duc d'Hanover, qui le suivoit, ou du moins six mille hommes qui étoient déja à Fribourg. Mercy, qui apparemment vouloit se signaler, marcha au devant de son Ennemi, avec vingt escadrons, neuf bataillons & quatre piè-

ANNÉE 1709.

ces de canon. Il auroit pû venir mieux accompagné; mais son adversaire l'avoit finement trompé. Il écrivit par trois différentes routes au Gouverneur d'Huningen & lui donna ordre de sortir avec sa Garnison, d'aller au devant d'un gros renfort que le Maréchal d'Harcourt lui envoïoit, d'attaquer ensuite le pont de l'isle de Neubourg, ajoutant : *Vous voïez bien qu'avec cette manœuvre le Comte de Mercy sera entièrement perdu, n'aiant plus de retraite.* Une de ces lettres fut interceptée, comme on s'y étoit attendu. On profita du prétendu avis, & on s'affoiblit pour garder des postes qui ne devoient point être attaquez.

Dès que ces troupes qui se cherchoient furent à portée, leurs Généraux les rangèrent en bataille. Le Comte de Mercy appuïa au Rhin sa droite composée de dix escadrons, son aîle gauche de pareil nombre au bois du Hart; dans le centre son infanterie, qui avoit devant elle quatre pièces de canon, en quoi consistoit son artillerie. Le Comte du Bourg suivit la même disposition. Il partagea en deux ses dix-huit escadrons, pour en faire ses deux aîles. Sa gauche aboutissoit au Rhin, dont le bord en cet endroit étoit couvert de brossailles. Sa droite s'étendoit aussi jusqu'au bois du Hart. Son infanterie composée de six bataillons & de quatre cens Grenadiers faisoit son corps de bataille, dont le front étoit garni de huit pièces de canon. La bataille commença par l'empressement qu'eurent les deux partis à s'emparer d'une cense, que l'un jugeoit nécessaire pour appuïer sa gauche, l'autre pour appuïer sa droite. Un régiment de Dragons François prévint deux bataillons Allemands, qui marchoient avec diligence pour s'en emparer. Les Dragons, aidez de deux ou trois compagnies d'infanterie, soutinrent l'attaque des deux bataillons & les obligèrent de se retirer. S'étans apperçus qu'ils le faisoient avec quelque désordre, ils montèrent promptement à cheval, les chargèrent & les rompirent tout-à-fait. Un moment après, les deux aîles se mêlèrent, les deux corps d'infanterie se choquèrent. Le combat ne fut pas long, mais il fut vif & sanglant. La victoire & le champ de bataille demeurèrent aux François. Le Comte de Mercy y perdit la meilleure partie de sa petite armée. Il y en eut dix-huit cens hommes tant tuez que noïez, & plus de trois mille prisonniers. On lui prit douze drapeaux, huit étendards, deux paires de timbales, son artillerie, vingt-deux pontons, cinq cens chariots chargez de vivres & de munitions de guerre, & tous les équipages, & il fut heureux de se sauver avec trois cens chevaux. Le plan de la jonction concertée avec le Duc de Savoie fut trouvé dans la cassette de ce Général avec les arrangemens pour se rendre maître de la Franche-Comté & en particulier de la citadelle de Besançon.

Cet échec rendit le projet inutile & obligea le Duc d'Hanover de passer dans ses lignes le reste de la campagne. C'est ce que fit de son côté le Maréchal d'Harcourt dans les siennes, avec cette différence qu'il tira de grosses contributions des Bailliages aux environs de Landau & dans le Marquisat de Baden, au lieu que le Duc d'Hanover fut obligé de faire vivre son armée aux dépens de l'Empire, & qu'après la défaite de Mercy,

il ne put les garantir des contributions à quoi l'Ennemi les taxa.

Mécontentement du Duc de Savoie.

Quoique le Duc de Savoie eût été un des principaux auteurs du projet que la défaite du Comte de Merci déconcerta, il ne s'étoit pas mis à la tête des armées qu'on lui fournissoit & qu'on lui entretenoit à grands frais. Ce Prince étoit mécontent de l'Empereur, qui lui disputoit plusieurs des articles que le défunt Empereur Léopold lui avoit accordez, lorsqu'il étoit question de le détacher des deux Couronnes & de l'attacher à la Grande Alliance. En vain la Reine Anne & leurs Hautes-Puissances promirent d'engager l'Empereur Joseph à lui donner satisfaction, de garantir même ses prétentions; son mécontentement continua, & il parut s'embarrasser assez peu de l'armée qu'il devoit commander. Il falloit du présent à ce Prince; il ne se contentoit pas des paroles. Il l'avoit bien fait voir lors de l'expédition de Toulon, qu'il fit manquer par sa lenteur affectée, parce que l'Amiral Showel différoit de lui remettre les sommes d'argent qu'il avoit sur son bord, destinées à lui païer les arrérages qui lui étoient dus. Le Comte de Thaun prit sa place. Il eut pour adversaire le Maréchal de Berwick, dont l'armée étoit fort inférieure à la sienne. Mais dans des montagnes & des défilez, peu de troupes placées à propos peuvent empêcher les succès des armées les plus nombreuses. Le Comte de Thaun prit cependant Annecy, afin de s'ouvrir un passage sur le Rhône. Mais le malheur arrivé au Comte de Mercy rendit ce poste inutile. On fit de part & d'autre beaucoup de détachemens, qui presque tous eurent la précaution de ne se point rencontrer. Briançon étoit un poste essentiel; le Maréchal de Berwick ne voulut pas le perdre de vue: il campa dans le voisinage avec le gros de ses troupes. Le Comte de Thaun, mortifié de ne rien faire avec des forces supérieures, s'approcha de lui, dans l'espérance de l'entamer; il le trouva inabordable. Pour éviter les neiges, dont la chute approchoit, il repassa le mont Cenis avec les précautions que doivent prendre les grands Généraux pour assurer de pareilles marches, & remit en Piémont son armée en bon état, n'aïant eu occasion, ni de se battre, ni de faire aucun siége. Malgré cette inutilité apparente, ces deux Généraux se firent beaucoup d'honneur. Le Comte de Thaun mit en usage toutes les ruses imaginables de guerre pour faire prendre le change au Maréchal de Berwick. Celui-ci para à tout & tint ferme dans le parti qu'il avoit pris de couvrir Briançon. Son plan de défense même pour mettre à couvert la Provence & le Dauphiné fut trouvé digne de servir de modèle dans les campagnes suivantes.

Guerre d'Espagne négligée.

La réflexion qu'on a déja faite plus d'une fois, que l'Espagne, qui étoit l'objet principal de la guerre, étoit fort négligée par la Grande Alliance, seroit encore juste cette année. L'intime union du Duc de Marlborough avec les Etats-Généraux attiroit toute l'attention sur la Flandre & déterminoit à y emploïer les plus grandes forces. Les conquêtes qui s'y faisoient devoient toutes servir de barrière à leurs Hautes Puissances, &, plus elles se multiplioient, plus leur tranquillité étoit assurée à l'avenir. D'un autre côté, le Prince Eugène, presque aussi maître de la Cour de Vienne que

le Duc de Marlborough l'étoit de celle d'Angleterre, aimoit beaucoup mieux faire la guerre en Flandre que par-tout ailleurs, à cause des grandes armées qui pouvoient y subsister, des grandes occasions de se signaler, & sur tout de la multitude de lauriers qu'il y avoit à cueillir; moisson si abondante, pour user de ce terme, qu'on ne pouvoit la faire qu'en plusieurs années, au lieu qu'en Espagne, dans la situation où étoient les choses, une seule campagne pouvoit terminer à l'avantage de la Maison d'Autriche la querelle des deux Prétendans, & que la guerre une fois finie de ce côté-là auroit produit en peu de tems une paix générale.

Quoique la France, ou par impuissance, ou par politique, eût retiré d'Espagne une bonne partie de ses troupes, Charles III. & le Portugal furent tellement abandonnez, que Philippe V. remporta sur eux des avantages considérables.

Le Chevalier d'Asfeld s'étoit emparé l'année dernière d'Alicante & en avoit bloqué le château de manière qu'il ne pouvoit être secouru ni par mer, ni par terre. Le Général Stanhope profita de l'occasion d'une flotte qui alloit en Portugal & tenta de donner quelque secours à ce château. Il ne put y réussir, &, comme le Gouverneur étoit Anglois, par conséquent à ses ordres, il l'obligea de se rendre & fit lui-même la capitulation. La réduction de cette place acheva de soumettre à Philippe V. le Roïaume de Valence, de sorte que Charles III. ne possédoit plus en Espagne que Gironne, Barcelone, Tarragône & Gibraltar.

Philippe V. avec les vingt-neuf bataillons que Louis XIV. lui laissa & ses propres troupes forma deux armées, l'une pour agir en Catalogne sous les ordres du Comte d'Aguilar, l'autre en Estramadure, commandée par le Marquis de Bay, pour tenir tête au Comte de Gallowai, qui commandoit les troupes Angloises jointes aux Portugais. Le premier jour d'Août, un Maréchal de camp nommé Don Miguel Pons, qui avoit sous ses ordres deux bataillons, l'un Irlandois, l'autre François, avec trois régimens de cavalerie Espagnole, entreprit d'enlever un camp volant de six régimens de cavalerie & d'infanterie des troupes de Charles III. Il prit si bien ses mesures qu'il tomba sur eux sans qu'ils eussent rien sû de sa marche. Il leur tua quatre cens hommes, fit quatre cens prisonniers, prit leurs bagages & six étendards.

Jusqu'alors le Comte de Staremberg, dont l'armée étoit d'environ vingt mille hommes, la plûpart Allemands, étoit resté tranquille dans son camp. Il se mit en mouvement pour combattre, disoit-il, le Comte d'Aguilar, mais en effet pour se saisir de Lérida, à la faveur des intelligences qu'il y avoit pratiquées avec l'Ayde-Major du Fort de Gondrin, qui devoit lui livrer cette Forteresse, par où il se seroit aisément introduit dans la ville. Les mesures étoient prises pour le six d'Août. Ce jour-là même on arrêta un Païsan qui portoit des lettres au Comte de Staremberg, par où on lui marquoit l'heure précise du rendez-vous. Le Gouverneur, à qui ces lettres furent rendues, fit arrêter les auteurs du complot, & prit les mesures convenables pour en empêcher l'exécution. Ce coup important manqué,

le

le Comte de Staremberg se posta si avantageusement que l'armée de Philippe V, supérieure à la sienne, fut obligée d'abandonner Balaguer, dont il s'empara & où il fit deux bataillons prisonniers de guerre. Il conserva sa conquête; mais il abandonna une grande partie de la Catalogne aux ennemis, qui en tirèrent quarante mille pistoles de contribution, sans compter les profits particuliers des Soldats, en enlevèrent les grains, les fourrages, & brûlèrent ce qu'ils ne purent emporter.

La Catalogne étoit encore vivement attaquée du côté du Roussillon par le Duc de Noailles. Le peu de troupes qu'avoit Charles III. de ce côté-là étoient commandées par le Comte de d'Uhlefeld. Il se fit en ces quartiers quantité d'entreprises presque toutes au désavantage de ce dernier. Le Duc de Noailles étoit extrêmement actif & toujours occupé à méditer quelque dessein. Il surprit un quartier des Alliez à Figuières, en enleva cinq cens chevaux & dissipa le reste. Cet avantage lui en procura un autre. Il s'avança sur les bords du Ter, païs abondant en fourrage. La crainte du pillage obligea le Lampourdan, une partie des dépendances de Gironne, & la Ville de Palamos, à faire de nouveau serment de fidélité à Philippe V. Le Comte d'Uhlefeld reculoit toujours & ne pouvoit garder le païs. Il pensoit pourtant à la sureté des places importantes. Il posta deux mille chevaux sur le bord du Ter à demi-portée du canon de Gironne. Le Général Major des troupes Palatines commandoit ce corps. Le Duc de Noailles entreprit de le surprendre & y réussit. Il marcha par un chemin impratiquable, tandis qu'un autre corps de ses troupes s'attiroit l'attention. Le second de Septembre, il arriva une heure avant le jour à une demi-lieue de ce camp. Le Commandant, averti qu'on avoit vû paroître quelques troupes, s'avança avec un détachement, pour reconnoître ce que c'étoit. Il fut enveloppé & pris. Les fuïards donnèrent l'allarme au camp & les troupes se retirèrent sous le feu de la mousqueterie de Gironne; mais leur camp fut pillé à leur vue & malgré le canon de la place, sous lequel il étoit situé. Ces actions n'étoient véritablement pas décisives; mais elles enrichissoient l'ennemi, apauvrissoient le païs, où on le laissoit vivre à discrétion, augmentoient la réputation de ses troupes, & ébranloient la fidélité des Sujets de Charles III.

Les affaires allèrent encore sans comparaison plus mal en Portugal. L'armée du Comte de Gallowai étoit forte de trente-deux bataillons, dont six étoient Anglois, & de treize régimens de cavalerie, qui faisoient environ trois mille chevaux. Son artillerie étoit de vingt pièces de canon. Ce Général à son ordinaire forma de grands projets & les publia. Il devoit ouvrir la campagne par la prise de Badajox & promettoit que cette conquête seroit suivie de plusieurs autres. Une bataille hazardée mal-à-propos & perdue malgré sa bravoure & son habileté dérangea encore une fois ses projets. L'armée de Philippe V. commandée par le Marquis de Bay étoit plus foible de dix-huit bataillons. Mais sa cavalerie étoit excellente & un peu plus nombreuse. Pour l'artillerie, elle étoit aussi de vingt pièces de canon. Cette armée, pour empêcher l'exécution du projet publié, marcha le

ANNE. 1709.

trois de May à Badajox, où elle appuïa sa droite un peu au-delà de la petite rivière d'Ebora. Le Comte de Gallowai assembla en même tems la sienne & s'approcha à une lieuë & demie au plus de l'Armée ennemie, aiant devant lui la Caya, sur laquelle il fit jetter neuf ponts, pour être en situation de l'attaquer, quand il le jugeroit à propos.

Les Espagnols, qui ne craignoient point du tout le combat, qui le souhaitoient même, pourvû qu'il se donnât en plaine, ne firent aucun mouvement pour l'éviter. Au contraire, pour piquer l'Armée Portugaise, ils firent le sept de Mai, un grand fourage à une demi-lieuë de leur camp. Leur Général avoit pris deux précautions pour assurer son dessein. Il avoit marqué un champ de bataille pour recevoir le Comte de Gallowai, & dans ce prétendu fourrage sa cavalerie étoit armée & les chevaux en état. Ce qu'il avoit prévu arriva. L'Armée Portugaise, choquée de cette bravade, passa la Caya sur les neuf ponts qu'elle y avoit jettez. La cavalerie Espagnole, après avoir fait son fourrage tranquillement, revint en bon ordre & fit halte. Pendant ce fourage, son infanterie avoit marché & étoit à portée de se rendre au champ de bataille, qui avoit été marqué. La cavalerie s'y rendit aussi. Sur la droite étoit une maison appellée la *Chiminea*. Le Marquis de Bay pouvoit l'occuper, mais il négligea cet avantage, pour donner à sa cavalerie plus de terrein & plus de liberté d'agir. Il mit son Armée sur deux lignes à l'ordinaire, l'infanterie au centre & la cavalerie sur les aîles. La première ligne étoit de vingt-sept escadrons & de treize bataillons, la seconde de neuf bataillons & de vingt escadrons.

Tandis qu'on se rangeoit de la sorte, l'Armée Portugaise passoit la Caya & se mettoit en bataille à mesure qu'elle passoit. Le Comte de Gallowai ne fit point comme à Almanza. Dans cet arrangement il suivit la méthode ordinaire & donna à son Armée une disposition pareille à celle que l'ennemi avoit donnée à la sienne. Il marcha sur deux lignes, l'infanterie dans le centre, la cavalerie sur les aîles, & comme il n'avoit guères qu'une demi-lieuë à faire pour rencontrer le Marquis de Bay, qui l'attendoit, il fut à portée vers une heure après midi. Son premier soin fut de s'emparer de la Chiminea, afin de couvrir sa gauche, & il y mit trois bataillons Anglois, avec huit pièces de canon. Il étendit fort cette gauche, pour déborder celle de l'ennemi & pouvoir la prendre en flanc.

Le Comte de Galloway défait.

Sur les deux heures, l'action commença par la droite de l'ennemi, dont la cavalerie chargea si brusquement la cavalerie Portugaise inférieure en nombre, mais surtout en bonté, qu'en moins d'une demi-heure elle fut renversée & absolument dissipée. L'aîle droite fit un peu plus de résistance, mais elle eut le même sort. Le Comte de Fiennes, qui commandoit la gauche ennemie, après avoir essuïé tout son feu à la portée, l'attaqua le sabre à la main, renversa la première ligne sur la seconde & en fit un grand carnage. Un escadron de Grenadiers à cheval, je n'ai pu savoir s'ils étoient Anglois ou Portugais, se distingua si fort, il alla si souvent à la charge & se défendit si bien, qu'il n'en resta que quatre hommes.

La cavalerie étant rompue & entièrement dissipée, l'infanterie étoit en

grand danger d'avoir le même sort: mais outre sa bonne contenance, les fautes que fit l'ennemi la sauvèrent en parti. Il permit, que sa cavalerie victorieuse poursuivît trop loin les fuïards, ou du moins il ne l'empêcha pas, & la plus grande partie étoit à une lieuë du champ de bataille, lorsqu'il eût fallu charger l'infanterie. De plus il négligea de faire avancer son infanterie, à mesure que sa cavalerie poussoit & culbutoit celle qui lui étoit opposée. Ces manques d'attention donnèrent le tems à l'infanterie Portugaise de se mettre en un bataillon quarré. En cette forme respectable elle marcha vers Campo Mayor, & malgré les attaques de la cavalerie Espagnole, que le Marquis de Bay avoit enfin fait revenir de la poursuite, malgré le canon dont les décharges à cartouche faisoient de larges ouvertures, elle passa la Guadiana, qui par bonheur étoit à sec, & se mit à couvert des palissades de Campo-Mayor.

Outre dix-sept pièces de canon, dix-neuf pontons, quinze drapeaux ou étendards, toutes les tentes, tout le bagage, tous les chariots, tous les équipages des vivres & de l'artillerie que cette Armée battue abandonna au Vainqueur, elle laissa dix-sept cens morts sur le champ de bataille, sans compter ceux qui périrent dans la fuite. L'ennemie fit trois mille trois cent prisonniers, au nombre desquels étoient les trois bataillons Anglois, que le Comte de Gallowai avoit postez, comme on l'a dit, pour appuïer sa gauche, dont la défaite les sépara absolument du reste de l'Armée & les mit dans la nécessité de mettre bas les armes. Le Comte de Gallowai lui-même, qui étoit à la gauche, car il cédoit la droite aux Portugais, fut séparé de son armée & obligé de se sauver lui troisième du côté de Higuela. C'étoit la seconde bataille qu'il risquoit, & ce fut aussi la seconde qu'il perdit pour l'avoir risquée mal à propos. D'autant moins excusable en cette seconde occasion, que l'épreuve, qu'il avoit faite à la première, ne devoit pas lui avoir inspiré une confiance infinie en la valeur Portugaise. Il dit dans la suite pour sa justification que les Portugais avoient absolument voulu se battre & qu'il les avoit suivis plûtôt qu'il ne les avoit menez. Il le dit: mais personne ne se crut obligé de le croire. Il étoit habile dans son métier, il étoit brave, les Protestans François en faisoient leur Idole & le mettoient hardiment au-dessus des plus fameux Généraux de son tems; il faut du moins qu'ils conviennent qu'il n'étoit point heureux. Il est vrai que le bonheur ne suit pas toujours l'habileté, témoin Guillaume III. Mais on s'est de tout tems accordé à mettre le bonheur au nombre des qualitez, qui font les grands Capitaines. Du reste cette bataille perdue n'eut pas beaucoup de suites fâcheuses. Des contributions étendues à trente lieues dans le Portugal, la prise du pont d'Olivença, de Valencia, d'Alcantara, la liberté d'assiéger Olivença ou de le bloquer, furent les seuls fruits que les Espagnols en tirèrent, manque de munitions de guerre & de bouche & même faute de troupes.

Les flottes cette année furent pour le moins aussi nombreuses que les années précédentes, & ne servirent guères qu'à transporter des troupes en Catalogne & en Portugal. Encore ne les y portèrent-elles pas dans la quan-

ANNÉE 1709.

tité & dans le tems qu'il falloit pour empêcher les succès de Philippe V. La France, qui avoit peine à fournir aux dépenses de terre, renonça sagement à mettre sur pié des flottes. Elle n'arma cette année que quelques foibles escadres, qui conduisirent à Roses un grand convoi de vivres & de munitions de guerre, en dépit de vingt-quatre gros vaisseaux partie Hollandois & partie Anglois, qui bloquoient le port de Toulon.

Grandes flottes inutiles.

La Reine fit travailler dans tous ses ports à un grand armement, dont elle avoit destiné le commandement au Vice-Amiral Baker. Cette flotte devoit être de trente-six vaisseaux de guerre & de quantité de bâtimens de transport, pour embarquer un bataillon des Gardes Ecossoises, sept régimens, deux bataillons de la Marine & le régiment de Dragons de Rochefort. Ces treize bataillons devoient être joints par quatre mille hommes des troupes de Hollande. Ces préparatifs firent grand bruit, mais ils furent sans autre effet que de tenir alertes les milices des côtes de Flandre & ceux qui les commandoient. Peut-être le projet de se rendre libre la communication de la Mer & du Boulenois par la prise d'Ypres, manqué par l'armée de terre, dérangea-t-il les desseins de la flotte. D'autres crurent que cette flotte & ces troupes ne s'étoient point éloignées, à cause des tumultes, qu'excitèrent dans la ville de Londres quatre ou cinq mille Ouvriers, que la diminution du commerce réduisoit à n'avoir point d'ouvrage. Ils s'attroupèrent le douze Juillet & commirent de grands désordres. Ils brisèrent les portes de quantité de Marchands, enlevèrent plus de cinq cens moulins à devider de la soie & les brûlèrent publiquement. Cette émotion ne dura pas; elle fut bien vîte appaisée par les sages règlemens que fit le Lord Maire de concert avec les autres Magistrats.

La flotte de la Méditerranée fit divers mouvemens, pour favoriser quelques soulévemens, que le Gouverneur de Gibraltar & le Général Stanhope avoient ménagez. Ce dernier s'embarqua, croïant pouvoir se rendre maître de Cadix: mais ses intrigues furent découvertes & ceux qui y trempoient punis, ou mis hors d'état de rien faire de pareil à l'avenir. Quelques Chefs d'escadre François & plusieurs Armateurs firent à leur ordinaire de grands ravages dans la Manche. Ils enlevèrent plus de soixante vaisseaux tant armateurs que d'escorte, & des navires marchands à proportion. En Amérique ils s'emparèrent de Saint Thomé, où ils firent un butin considérable sur les Portugais; &, sur la côte orientale de l'isle de Terre-Neuve, ils se saisirent du Fort Jean que les Anglois y occupoient. Ces désavantages prouvent, ou l'inutilité de ce prodigieux nombre de vaisseaux, qu'on entretenoit à si grands frais, ou le peu de soin & d'habileté de ceux qui devoient les mettre en œuvre.

Traité de Barrière à l'avantage des Etats Généraux.

On négocioit à Londres, tandis qu'on se battoit de toutes parts, & le traité qui y fut signé par la Reine & par les Ambassadeurs de Leurs Hautes Puissances le vingt-neuf d'Octobre, étoit pour le moins aussi avantageux à la République que les conquêtes qu'on faisoit en Flandre. Ce qui est sûr, c'est qu'il la dédommageoit abondamment de l'espèce d'exclusion qu'on lui avoit donnée par le Traité de Commerce, conclu l'année précédente

avec Charles III. A la tête de ce Traité, qui fut appellé le Traité de Barrière, se trouve un préambule d'un goût singulier. On suppose que le motif déterminant de cet accord est la nécessité de donner aux Hollandois une barrière, qui puisse les mettre à couvert de toute insulte, surtout de la part de ceux qui pourroient dans la suite disputer la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne, telle qu'elle est établie par les dernières loix du Roïaume, par où on vouloit insinuer que ce Traité étoit plûtôt en faveur de l'Angleterre que des Etats-Généraux, & que les Habitans de la Grande-Bretagne étoient bien obligez aux Hollandois de ce qu'ils consentoient à se charger du gouvernement de plusieurs Provinces, pour être en état de les défendre plus efficacement de l'invasion du Prétendant & du Papisme. Je ne prétens point blâmer le fonds de ce Traité. La Reine donnoit ce qui ne lui appartenoit point; elle enrichissoit ses amis des dépouilles d'un Prince, dont elle soutenoit la cause, jusqu'à s'épuiser plûtôt que de laisser à ses ennemis la moindre partie de la succession qui lui étoit échue. Mais je ne puis m'empêcher de blâmer le prétexte qu'on emploïa pour colorer cette donation, qui, si elle avoit subsisté, ou que les Hollandois eussent été moins modérez, les auroit mis en état d'entreprendre avec succès d'autres conquêtes.

Cette négociation, qui doubloit au moins la puissance des Provinces-Unies, avoit été confiée au Lord Townshend, créature du Duc de Marlborough, aussi bien que tous ceux qui étoient alors dans le Ministère. On a écrit que ce Lord étoit fort habile & qu'il avoit ménagé ce Traité avec une adresse qui étoit au dessus de toute expression. On jugera si cet éloge étoit fondé.

Articles du Traité de Barrière.

I. *Les Traitez de Paix, d'Amitié, d'Alliance & de Confédération entre Sa Majesté Britannique & les Etats-Généraux des Provinces-Unies seront approuvez & confirmez par le présent Traité & demeureront dans leur première force & vigueur, comme s'ils y étoient inserez mot à mot.*

II. *La succession à la Couronne d'Angleterre aiant été réglée par plusieurs Actes de Parlement, & notamment par un Acte du Parlement de la Grande-Bretagne fait pour la grande sureté de la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne de la Sérénissime Maison d'Hanover, & en la personne de la Princesse Sophie & de ses Héritiers, Successeurs & Descendans mâles & femelles, nez & à naître; & aucune Puissance n'aiant droit de s'opposer aux loix faites sur ce sujet par la Couronne & le Parlement de la Grande-Bretagne; S'il arrivoit néanmoins, sous quelque prétexte, ou pour quelque cause que ce pût être, que quelque personne, ou quelque Puissance ou Etat, prétendît de révoquer en doute l'établissement que le Parlement a fait de ladite succession, de s'opposer à ladite succession, d'aider ou favoriser ceux qui s'y opposeroient, soit directement ou indirectement, par une guerre ouverte, ou en fomentant des séditions & des conspirations contre celle ou celui en faveur de qui la Couronne de la Grande-Bretagne seroit ouverte,*

ANNE. 1709. Art. du Traité de Barrière.

conformément aux Actes susdits, les Etats-Généraux des Provinces-Unies s'engagent & promettent d'assister & de maintenir dans ladite succession celle ou celui à qui elle appartiendra, de les aider à en prendre possession, s'ils ne l'avoient déja prise, & de s'opposer à ceux qui voudroient les troubler dans la prise de possession, ou dans la possession actuelle de ladite succession.

III. *Sadite Majesté & les Etats-Généraux, en conséquence du cinquième Article de l'Alliance, conclue entre l'Empereur, le feu Roi de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats-Généraux, le sept de Septembre mil sept cens un, emploieront toutes leurs forces pour recouvrer les Païs-Bas Espagnols.*

IV. *Et de plus on tâchera de conquerir autant d'autres villes & forts qu'il se pourra, afin qu'ils puissent servir de barrière & de sureté ausdits Seigneurs Etats.*

V. *Et comme suivant le neuvième Article de ladite Alliance, on doit convenir entre autres choses de quelle manière l'Etat sera mis en sureté par le moïen de cette Barrière, la Reine de la Grande-Bretagne fera ses efforts pour procurer que dans le Traité de Paix il puisse être convenu que tous les Païs-Bas Espagnols & ce que l'on pourroit en outre trouver nécessaire, soit à l'égard des Villes & Places conquises, ou non conquises, serviront de barrière à l'Etat.*

VI. *Qu'à cette fin leurs Hautes Puissances pourront mettre & avoir Garnison, la changer, augmenter & diminuer comme ils le jugeront à propos dans les Places suivantes, savoir, Nieuport, Furnes avec le Fort de la Knocke, Ypres, Menin, la Ville & la Citadelle de Lille, Tournay & sa Citadelle, Condé, Valenciennes & les places qu'on pourra conquerir encore sur la France, Maubeuge, Charlerei, Namur & sa Citadelle, Liere, Hale à fortifier, les Forts de la Perle, Philippe-Dame, le Château de Gand & Dendermonde. Le Fort Saint Donat, étant attaché aux fortifications de l'Escluse & y étant entièrement incorporé, demeurera & sera cédé en propriété à l'Etat, & le Fort de Rodenhuysen endeçà de Gand sera rasé.*

VII. *Lesdits Seigneurs Etats-Généraux pourront aussi mettre, en cas d'attaque apparente, ou de guerre, autant de troupes qu'ils jugeront nécessaires dans toutes les Villes, Places & Forts des Païs-Bas Espagnols, où la raison de guerre le demandera.*

VIII. *Et pourront aussi envoïer dans les Villes, Forts & Places où ils auront leurs Garnisons, sans aucun empêchement & sans païer aucuns droits, des vivres, munitions de guerre, armes, artillerie, des matériaux pour les fortifications, & tout ce qui pour lesdites Garnisons & Fortifications sera trouvé convenable & nécessaire.*

IX. *Lesdits Seigneurs Etats-Généraux pourront aussi mettre dans les Villes, Forts & Places de leur barrière mentionnées dans l'Article sixième, où ils auront leurs garnisons, tels Gouverneurs & Commandans, Majors & autres Officiers qu'ils trouveront à propos, lesquels ne seront sujets à aucuns autres ordres qui regardent la sureté desdites places & le militaire, quels qu'ils soient & de qui ils puissent venir, que seulement & privativement à ceux de leurs Hautes Puissances, sans préjudice pourtant aux droits & libertez tant Ecclésiastiques que Politiques du Roi Charles III.*

X. *Qu'en outre lesdits Seigneurs Etats pourront fortifier lesdites Villes, Places*

& Forts qui en dépendent, en réparer les fortifications de la manière qu'ils le jugeront nécessaire, & de plus faire tout ce qui sera utile pour leur défense.

XI. *On laissera aux Seigneurs Etats-Généraux tous les revenus des Villes, Places, Chatellenies, & leurs dépendances qu'ils auront pour leur Barrière de la France, desquelles la Couronne d'Espagne n'étoit pas en possession au tems de la mort du feu Roi Charles; & outre cela on fixera un million de livres, à païer cent mille écus chaques trois mois des revenus les plus clairs des Païs-Bas Espagnols, dont ledit Roi étoit alors en possession, pour servir l'un & l'autre à l'entretien des Garnisons de l'Etat & pour fournir aux Fortifications, comme aussi aux Magazins & autres dépenses nécessaires dans les Villes & Places susdites; & afin que les frais à supporter puissent être tirez desdits revenus; on tâchera d'étendre les Dépendances & Châtellenies sus-mentionnées autant qu'on pourra, & spécialement de stipuler avec la Châtellenie d'Ypres celle de Cassel & le Bois de Niepe, & avec la Châtellenie de Lille, la Gouvernance de Douay, l'une & l'autre y aïant été attachées avant la présente guerre.*

XII. *Aucune Ville, ou Fort, Place, Païs des Païs-Bas Espagnols ne pourra être cédée, transportée, ou donnée, ou écheoir à la Couronne de France, ou à quelqu'un de la ligne Françoise, soit en vertu d'aucun don, vente, échange, convention matrimoniale, hérédité, succession par Testament ou* ab inteftat, *de quelque titre que ce puisse être, ni de quelque manière que ce soit, être mise au pouvoir ou sous l'autorité du Roi Très-Chrétien, ou de quelqu'un de la ligne Françoise.*

XIII. *Et comme lesdits Etats-Généraux en conséquence de l'Article IX. de ladite Alliance, doivent faire une convention, ou un Traité avec le Roi Charles III. pour mettre l'Etat en sureté par le moïen de ladite Barrière, la Reine de la Grande-Bretagne concourra par ses devoirs afin que tout ce que dessus touchant la Barrière de l'Etat soit inséré dans le susdit Traité ou convention, & sadite Majesté continuera ses devoirs jusqu'à ce que la susdite convention entre l'Etat & ledit Roi Charles III. soit conclue conformément à ce qui est dit ci-dessus; & Sa Majesté garantira ledit traité ou convention.*

XIV. *Et afin que lesdits Seigneurs Etats jouissent dès à présent autant qu'il sera possible d'une Barrière aux Païs-Bas Espagnols, il leur sera permis de mettre leurs garnisons dans les villes déja occupées & qui pourront l'être encore avant que la paix soit faite & mise en exécution; & cependant ledit Roi Charles III. ne pourra entrer en possession desdits Païs-Bas Espagnols, ni en tout, ni en partie. La Reine aidera leurs Hautes Puissances à se maintenir dans la jouissance des revenus & à trouver le million de livres par an ci-dessus mentionné.*

XV. *Et comme leurs Hautes Puissances ont stipulé par le Traité de Munster, Article XIV, que la Rivière de l'Escaut, comme aussi les Canaux du bas Swyn & autres Bouches de mer y aboutissantes seroient tenues clauses du côté de cet Etat, & Article XV. que les navires & denrées entrant & sortant des Havres de Flandres seroient & demeureroient chargez de toutes telles impositions & autres charges qui se lèvent sur les denrées allant & venant au long de l'Escaut & autres Canaux sus-mentionnez, la Reine de la Grande-Bretagne promet & s'engage que leurs Hautes-Puissances ne seront jamais inquiétées dans leurs droits & possessions à cet égard, ni directement ni indirectement, mais qu'elles continueront d'en jouir*

ANNE. 1709. Art. du Traité de Barrière.

pleinement ; comme aussi qu'au préjudice dudit Traité le commerce ne sera pas rendu plus aisé par les ports de mer, par ladite Rivière, Canaux & Bouches de mer du côté de l'Etat des Provinces-Unies, ni directement ni indirectement. Et puisque par le même Traité de Munster, Articles XVI. & XVII., Sa Majesté le Roi d'Espagne s'est obligé de traiter les Sujets de leurs Hautes Puissances aussi favorablement que les Sujets de la Grande-Bretagne & des Villes Anseatiques qui étoient alors les Nations les plus favorablement traitées, Sa Majesté Britannique & leurs Hautes Puissances promettent aussi de faire en sorte que les Sujets de la Grande-Bretagne & de leurs Hautes Puissances seront traitez dans les Païs-Bas Espagnols aussi bien que dans toute l'Espagne, Roïaumes & Etats en dépendans, également & tant les uns que les autres aussi favorablement que les Nations les plus favorisées.

XVI. *Ladite Reine & les Etats-Généraux s'obligent à donner par mer & par terre les secours & assistances nécessaires pour maintenir par la force Sadite Majesté dans la paisible possession de ses Roïaumes, & la Sérénissime Maison d'Hanover dans ladite succession telle qu'elle est établie par les Actes du Parlement, & pour maintenir lesdits Etats-Généraux dans la possession de ladite Barrière.*

XVII. *Après les ratifications de ce Traité on fera une convention particulière des conditions ausquelles ladite Reine & lesdits Seigneurs Etats-Généraux s'engageront de fournir les secours qu'on jugera nécessaires tant par mer que par terre.*

XVIII. *Si Sa Majesté Britannique ou les Etats-Généraux des Provinces-Unies étoient attaquez de qui que ce puisse être, à cause de cette convention, ils s'assisteront mutuellement l'un l'autre de toutes leurs forces & ils se rendront garans de l'exécution de ladite convention.*

XIX. *Seront invitez & admis dans le présent Traité le plûtôt qu'il se pourra tous Rois, Princes & Etats qui voudront y entrer, particulièrement Sa Majesté Impériale, les Rois d'Espagne & de Prusse, & l'Electeur d'Hanover. Et il sera permis à Sa Majesté Britannique & aux Etats-Généraux des Provinces-Unies & à chacun d'eux en particulier de requerir & inviter ceux qu'ils jugeront à propos de requérir & inviter d'entrer dans ce Traité & d'être Garans de son execution.*

XX. *Et comme le tems a fait connoître l'omission qui s'est faite, dans le Traité signé à Ryswyk l'an mil six cens quatre-vingt-dix-sept entre l'Angleterre & la France, au sujet du droit de la succession d'Angleterre dans la personne de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne à présent regnante, & que, faute d'avoir établi dans ce Traité le droit incontestable de Sa Majesté, la France a refusé de la reconnoître pour Reine de la Grande-Bretagne après la mort de feu Guillaume III. de glorieuse mémoire, S. M. la Reine de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies conviennent & s'obligent aussi de n'entrer dans aucune Négociation, ni Traité avec la France, avant que le titre de S. M. à la Couronne de la Grande-Bretagne, comme aussi le droit de la succession de la Sérénissime Maison d'Hanover à ladite Couronne, telle qu'elle est réglée & établie, ne soit pleinement reconnu par la France comme préliminaire, & que la France n'ait en même tems promis l'éloignement hors de ses Etats de la personne qui prétend être Roi de la Grande-Bretagne ; & que l'on n'entrera dans aucune*

négociation

négociation ni discussion formelle dudit Traité de Paix, sinon que conjointement & en même-tems avec ladite Reine ou avec ses Ministres.

ANNÉE 1709. Art. du Traité de Barrière.

XXI. *Sa Majesté Britannique & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies ratifieront & confirmeront tout ce qui est contenu dans le présent Traité dans l'espace de quatre semaines, à compter du jour de la signature.*

Tant de concessions & donations garanties & assurées par la Reine Anne ne parurent pas suffisantes à ceux qui gouvernoient alors la République. A ce Traité ils ajoutèrent un Article secret & séparé, du moins aussi important que les précédens, & le Plénipotentiaire le leur passa avec la même facilité.

Comme dans les Articles préliminaires signez à la Haie le vingt-huit Mai mil sept cens neuf par les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale, de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, il est stipulé entre autres choses que les Seigneurs Etats-Généraux auront en toute propriété & souveraineté le Haut Quartier de Gueldre selon le cinquante-deuxième Article du Traité de Munster de l'an mil six cens quarante-huit; comme aussi que les garnisons, qui se trouvent ou se trouveront ci-après de la part des Seigneurs Etats-Généraux dans la ville de Huy, la citadelle de Liége & la ville de Bonn, y resteront jusqu'à ce qu'on en soit convenu autrement avec Sa Majesté Impériale & l'Empire. Et comme la Barrière, sur laquelle on est convenu aujourd'hui dans le Traité principal pour la garantie mutuelle entre Sa Majesté Britannique & les Seigneurs Etats-Généraux, ne peut donner aux Provinces-Unies la sureté pour laquelle elle est établie, sans qu'elle soit bien serrée d'un bout jusqu'à l'autre & que la communication en soit bien liée ensemble, à quoi le Haut Quartier de Gueldre & la garnison dans la citadelle de Liége, Huy & Bonn sont absolument nécessaires; l'expérience aiant fait voir par trois fois que la France aiant voulu attaquer les Provinces-Unies s'est servie des endroits susmentionnez pour venir à elles & pour pénétrer dans lesdites Provinces; que de plus à l'égard de l'équivalent, moiennant lequel le Haut Quartier de Gueldre doit être cédé aux Provinces-Unies selon l'Article LII. du Traité de Munster, Sa Majesté le Roi Charles sera beaucoup plus gratifié & avantagé en d'autres endroits que cet équivalent ne peut importer: Ainsi pour faire avoir aux Seigneurs Etats-Généraux le Haut Quartier de Gueldre en toute propriété & souveraineté & pour que ledit Haut Quartier soit cédé de cette manière ausdits Seigneurs Etats-Généraux dans la Convention ou le Traité qu'ils doivent faire avec Sa Majesté le Roi Charles III. suivant l'article du Traité conclu aujourd'hui, comme aussi pour que leurs garnisons dans la citadelle de Liége, dans celle de Huy & Bonn, y restent jusqu'à ce qu'on en soit convenu autrement avec Sa Majesté Impériale & l'Empire, Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne s'engage & promet par cet Article séparé, qui aura la même force que s'il étoit inséré dans le Traité principal, de faire pour tout cela les mêmes efforts qu'elle s'est engagée de faire pour leur faire obtenir la Barrière dans les Païs-Bas Espagnols.

Il y avoit encore un autre article séparé, par lequel la Reine promettoit & s'obligeoit de les aider dans le Traité qu'ils feroient avec Charles III. à élargir leurs limites en Flandre, en sorte que le territoire des Païs-Bas Espagnols ne s'étendît plus jusques sous le canon de leurs forteresses.

ANNE. 1709.

Réflexions sur ce Traité.

On pourroit faire sur ce Traité quantité d'observations intéressantes. On se contentera de remarquer qu'il est un monument indubitable de la générosité de la Reine Anne, & en même tems une preuve certaine de l'attention de Leurs Hautes Puissances à profiter des occasions de mettre leurs Provinces en sureté. On leur reprocha cependant ce qu'elles avoient déclaré à Louis XIV. avant cette guerre, que c'étoit les connoître bien mal que de s'imaginer qu'elles songeassent à étendre leur domination aux dépens des Puissances voisines. On prétendoit que les grands succès qu'elles avoient eus & leurs liaisons étroites avec le Ministère d'Angleterre leur avoient fait changer de pensée, en leur donnant lieu de tout espérer & de tout prétendre. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces nouvelles acquisitions tendoient uniquement à mettre la République en état de ne plus craindre la vaste ambition de la France. J'ajoute que ce Traité peut servir de clef au peu de disposition qu'on faisoit voir pour la paix. Il peut aussi expliquer les retardemens à faire reconnoître Charles III. pour Souverain des Païs-Bas, & enfin le refus formel de le faire jusqu'à ce qu'il eût consenti à ce qu'on vouloit exiger de lui. De là vient encore qu'on poussoit mollement la guerre en Espagne. On n'y prétendoit rien & tout y devoit appartenir à Charles III. On aimoit mieux s'emparer des Païs-Bas, dont on vouloit se faire un rempart.

Les succès de la campagne, que les Partisans de la guerre faisoient encore plus grands qu'ils n'étoient, mirent, ou plûtôt entretinrent le Parlement de la Grande-Bretagne en des dispositions tout-à-fait favorables à leurs vues. Il s'assembla le vingt-six de Novembre. La Reine, que la mort de son Epoux avoit empêché de paroître à la séance précédente, ouvrit celle-ci par un discours rempli des mêmes principes & des mêmes motifs, pour continuer la guerre, que tous ceux qu'elle avoit déja faits. Elle témoignoit une grande satisfaction de se trouver en état de rendre un si bon compte des progrès de la guerre depuis la dernière séance. Elle ajoutoit que la France avoit cherché à amuser par de fausses apparences & par des insinuations trompeuses de desirs pour la paix : mais qu'il lui avoit été impossible de déguiser longtems ses sentimens peu sincères. *Il a plû au Dieu Tout-puissant*, reprit cette Princesse, *de nous accorder une victoire signalée avec d'autres succès si importans, que la France se trouve par là beaucoup plus exposée aux progrès de nos armes, & par conséquent plus dans la nécessité d'une paix qu'elle ne l'étoit au commencement de cette campagne. Quoi qu'il en soit, la guerre continuant, je suis obligée de vous demander encore des subsides pour poursuivre vigoureusement nos avantages & mettre la dernière main à ce grand ouvrage, qui est de réduire le pouvoir exorbitant & l'oppression dont les libertez de l'Europe ont été si longtems menacées.*

Remercîment ingénieux des Seigneurs.

Cette harangue fut reçue avec applaudissement & les Seigneurs y répondirent avec beaucoup d'esprit. *Nous ne pouvons manquer de vous remercier humblement & de tout notre cœur de votre favorable harangue. On y voit avec quelle promptitude votre tendresse pour vos peuples vous a portée à entendre des propositions de paix, avec quelle sagesse & quelle fermeté vous vous êtes gou-*

vernée dans les premières démarches d'un Traité, & à quel point vous avez justement ressenti les artifices & la mauvaise foi de l'Ennemi, en continuant immédiatement & vigoureusement la guerre. Cette conduite a fait voir que la paix étoit le choix de votre modération, & qu'il faut qu'elle soit le réfuge de vos ennemis. La dernière campagne a été si glorieuse, tant par la force des places qui ont été prises, que par la difficulté & l'importance de la victoire remportée, que nous demandons permission de congratuler Votre Majesté sur les succès continuels de vos armes sous votre Général le Duc de Marlborough, qui par sa conduite est digne de commander en Chef dans cette juste guerre.

ANNE. 1705.

Subsides accordez par les Communes.

Le compliment de la Chambre Basse étoit moins ingénieux & plus solide. Dès le trois de Décembre, elle accorda cent-vingt mille livres sterling pour l'ordinaire de la flotte, sans compter quatre livres sterling par mois à chaque Matelot, ce qui montoit à onze ou douze cens mille livres: Pour l'entretien des troupes de terre un million sept cens mille livres; Pour la quote-part des subsides cinq cens soixante-sept mille huit cens quarante-cinq livres; Pour la dépense de l'artillerie cent-trente mille livres; Pour l'entretien des troupes en Portugal & en Catalogne onze cens vingt-six mille trente-cinq livres; Pour les dépenses extraordinaires de la guerre deux cens trente-quatre mille sept cens soixante-&-dix livres; Pour païer ce qui étoit dû aux navires qui avoient transporté les troupes cent quarante-quatre mille livres; Pour l'intérêt de l'argent pris dans la caisse des confiscations d'Irlande quarante-neuf mille trois cens cinquante-huit livres; Pour faire circuler les anciens billets de l'Echiquier deux mille livres sterling. Outre ces sommes, la Chambre répondoit de quatre cens mille livres sterling, qu'elle avoit autorisé la Reine à emprunter. Ainsi l'Angleterre s'épuisoit d'hommes & d'argent pour accroître les domaines du Duc de Savoie, pour assujettir à la Hollande les Païs-Bas, l'Electorat de Cologne, la Principauté de Liége, pour remettre l'Espagne dans la Maison d'Autriche, au risque de voir sur une même tête cette Couronne & la Couronne Impériale, l'Empereur Joseph n'aiant point d'enfans mâles.

Le Duc de Marlborough arriva de la Haie à la fin de Novembre, & quatre ou cinq jours après, il fut complimenté par quinze Députez, que les Communes envoïèrent lui présenter leur compliment. Il portoit que la dernière victoire remportée par le Duc & les grands & importans succès de la campagne étoient si mémorables, que cette Chambre se croïoit obligée de faire connoître combien elle étoit sensible à l'honneur & aux avantages du Roïaume. La Chambre des Seigneurs n'eut garde de ne pas suivre l'exemple des Communes. N'eût-elle pas pensé de la même façon, elle eût dissimulé ses véritables sentimens dans un tems où ce Général étoit aussi puissant à la Cour & au Parlement que dans son armée.

Il n'avoit pas perdu le tems à la Haie, où il s'étoit rendu au commencement de Novembre. De concert avec le Prince Eugène & le Pensionnaire Heinsius, il anima les Puissances confédérées & règla les préparatifs pour la campagne prochaine. Le Prince Eugène dans cette assemblée dit entre autres choses: Qu'on avoit sujet d'attendre que la glorieuse victoire &

ANNE. 1709.

les autres avantages qu'on venoit de remporter sur les Ennemis les engageroient à recevoir des conditions capables de produire une paix ferme & durable : Que cependant la chose étoit incertaine, & qu'ainsi il étoit d'une néceſſité absolue de prendre au plûtôt de justes mesures pour entrer de bonne heure en campagne & agir avec plus de vigueur que jamais ; Qu'il falloit sur tout penser à avoir de gros magasins de fourages, de blé, de farines, afin que les troupes pussent s'assembler & entrer en action, avant même que l'herbe eût poussé dans les prairies ; Que cette précaution étoit le moïen d'occuper les postes avantageux & de pénétrer en France, sans se voir réduits à la nécessité de hazarder une bataille & d'attaquer les ennemis dans leurs retranchemens. Il insista beaucoup sur ce qu'on devoit se pourvoir d'une quantité suffisante de chariots, pour servir au transport des vivres & des munitions à l'armée, qui, faute d'attention, avoit manqué plus d'une fois de pain, la campagne dernière ; Que sans cette précaution, il étoit impossible d'avancer dans les terres ennemies, quelque occasion qui s'en présentât, parce que le païs épuisé ne pouvoit pas nourrir tant de milliers d'hommes. Il recommanda ces deux points avec les plus fortes instances. Il pria aussi qu'on pensât à exécuter les conventions qui obligeoient de fournir le pain & les fourrages aux troupes Impériales & Palatines, ajoutant qu'il ne répondoit pas des inconvéniens qui en pourroient arriver, supposé qu'on négligeât de donner cette satisfaction. Il promit en même tems, que l'Empereur exhorteroit puissamment les Princes, Etats & Cercles d'Allemagne à fournir de bonne heure leur contingent, & que lui-même emploieroit ses bons offices pour avoir une augmentation de troupes Allemandes, afin qu'à la campagne prochaine, on ne s'apperçût plus de la bataille de Malplaquet, du moins quant au nombre des troupes.

Langage hautain du Duc de Marlborough.

Le Duc de Marlborough insista fortement sur les articles des magasins & des chariots. Il ajouta avec une vivacité & une ardeur extrordinaire que, sur le point de repasser la mer, il laissoit le Général Cadogan muni d'un plein pouvoir, pour terminer avec le Conseil d'Etat ce qui regardoit les troupes Impériales & Palatines & leur subsistance ; Qu'il en étoit de même des autres affaires, qui devoient se règler de concert avec la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux ; Qu'il étoit absolument nécessaire de travailler au plûtôt aux recrues & de renouveller les Traitez qui alloient expirer pour les troupes auxiliaires, afin de les retenir dans le service ; Qu'il falloit aussi règler la route que celles de Hesse-Cassel tiendroient à leur retour, parce que, s'étant distinguées par tout où elles s'étoient trouvées, il falloit les avoir de bonne heure. Guillaume III. avoit-il jamais parlé si absolument? On voit par ces discours que les deux Généraux suggéroient les mesures & les projets, & que les Etats-Généraux déféroient beaucoup à leurs avis.

Quoiqu'on décriât la sincérité des démarches que Louis XIV. faisoit vers la paix, les Peuples la souhaitoient, & quelques-unes des Provinces-Unies reprochoient à d'autres leur tachement à la guerre. Plusieurs Anglois ne la souhaitoient pas moins. On craignit même que la Reine ne fût

de ce nombre, & il fut convenu que Leurs Hautes Puissances écriroient à cette Princesse, pour l'animer de plus en plus à la ruine du Destructeur des libertez de l'Europe. Cette lettre fut écrite le quatorze Décembre & suivit de près l'arrivée du Duc de Marlborough à Londres.

Lettre des Etats-Généraux à la Reine.

Madame, après la dernière campagne, qui n'a pas été moins glorieuse qu'avantageuse aux armes des Hauts Alliez, nous conçumes quelque espérance que les Ennemis voudroient tourner sérieusement leurs pensées à la paix. C'étoit sur les instances qu'ils faisoient que le Sieur Petkum allat à leur Cour. Mais par la réponse qu'il a apportée de là il faut conclure que leur inclination pour la paix n'est ni grande ni sincère. Une preuve manifeste en est leur résolution de continuer la guerre & les grands préparatifs qu'ils font pour la campagne prochaine. C'est pour cet effet qu'il est absolument nécessaire que de la part des Hauts Alliez on se prépare sans la moindre perte de tems à pousser vigoureusement la guerre la campagne prochaine, afin de mettre à profit les avantages que Dieu nous a accordez jusqu'ici sur les ennemis, dans l'espérance qu'il continuera de benir notre juste cause. Il n'est pas nécessaire de dire à Votre Majesté les grands efforts que nous avons faits depuis le commencement de la guerre & combien nous les avons annuellement augmentez par le zèle du bien public. Mais nous assurons Votre Majesté que nous sommes prêts & résolus d'emploïer tout notre pouvoir & de faire tout ce qui est humainement possible pour la cause commune à l'avenir, ainsi que nous l'avons fait par le passé. Nous agissons ainsi dans la ferme attente & confiance que les Alliez en général & chacun en particulier, à proportion de leurs pouvoirs respectifs, voudront, non-seulement continuer de faire les mêmes efforts qu'ils ont faits jusqu'ici & de contribuer pour la campagne prochaine ce qu'ils ont fourni pour la dernière, mais aussi que ceux d'entre eux qui peuvent le faire augmenteront leurs troupes & contribueront plus qu'ils n'ont fait les années précédentes, afin qu'au printems prochain nous soïons de tous côtez en état de faire la guerre avec succès, & de forcer, moïennant la bénédiction divine, les Ennemis à une paix, avec telles conditions que tous les Alliez & chacun en particulier trouveront nécessaires pour leur sureté & pour la tranquillité de l'Europe. Il seroit hors de propos & peut-être hors de saison d'exhorter Votre Majesté & de l'encourager à faire de grands efforts. Ce que Votre Majesté a fait durant le cours de son glorieux Regne, est une assurance suffisante de ce qu'elle fera pour l'avenir, & nous avons des preuves journalières du grand zèle avec lequel elle a agi pour le bien de la cause commune, en quoi elle est heureusement secondée de ses Peuples. Ainsi nous ne pouvons douter que Votre Majesté ne veuille bien continuer, & même redoubler ses efforts contre l'ennemi commun autant qu'il sera possible. C'est pourquoi nous prions seulement Votre Majesté que dans le même tems qu'elle donne à cet égard un si grand exemple, il lui plaise de se joindre à nous pour persuader les autres Alliez de faire chacun en leur particulier de plus grands efforts qu'ils n'ont fait jusqu'ici. Voiant que les Ennemis font des préparatifs extraordinaires pour entrer en campagne avec des armées plus nombreuses que jamais, ainsi qu'ils se vantent, il est nécessaire que les Alliez en fassent autant, afin de ne pas perdre la supériorité & les autres avantages dont il a plu à Dieu de nous benir. Nous avons une autre prière à ajouter à la première: C'est qu'il plaise à Votre Majesté d'envoïer ici le Prince & Duc de

ANNE. 1709.

Marlborough de bonne heure & , s'il est possible, avant la fin de Février, afin que nous aïons l'avantage des sages conseils de ce grand Général, pour concerter de bonne heure les opérations de la campagne, aussi bien que pour profiter des avantages de sa valeur incomparable dans leur exécution.

Il seroit difficile de découvrir rien dans la conduite que la Reine avoit tenue jusqu'alors, qui pût donner lieu à cette exhortation, si ce n'est peut-être ce qu'elle venoit de dire à l'ouverture du Parlement, que les subsides qu'elle demandoit étoient pour mettre la dernière main au grand ouvrage de l'équilibre & de la liberté de l'Europe, & que, s'ils ne servoient pas aux usages de la guerre, ils serviroient à acquitter les dettes qu'elle avoit fait contracter. Peut-être s'étoit-on apperçu que cette Princesse commençoit à changer d'idée par rapport à la nécessité de la guerre & à se laisser gagner aux sollicitations de la France. En un mot, il faut supposer que les semences des grands changemens qui se firent dans la suite étoient déja jettées & commençoient à produire.

Le Parlement, qui dans la séance précédente s'étoit si fort occupé de l'emploi des subsides, & de la source des dettes dont la Nation étoit chargée, quoiqu'elle fût presque accablée de taxes, dont la plûpart devoient durer trente-deux ans, n'eut pas le loisir cette année de poursuivre ses recherches. Il s'appliqua tellement à faire le procès à un simple Prédicateur, qu'il négligea & qu'il oublia le reste. Henry Sacheverell avoit prêché l'année dernière deux sermons, le premier aux assises de Derby, le vingt-six d'Août, sur *la communication du péché*, & l'autre le seize Novembre, sur *le danger des faux frères*. Ce Docteur étoit homme d'esprit; ses sermons en étoient une preuve, qui fut confirmée par la fermeté & par la sagesse de ses réponses dans le procès qu'on lui suscita. Anglican rigide, &, par une suite nécessaire, ennemi des Non-Conformistes, des Conformistes occasionnels, des Whigs quels qu'ils fussent, outrez ou mitigez, il déclara ses sentimens dans ces deux sermons d'une manière fort vive & fort énergique, & les accompagna de réflexions sur le Gouvernement & de peintures qui caractérisoient le Ministère sans presqu'aucun ménagement. Loin même de respecter l'autorité d'un Parlement précédent, qui avoit statué que l'Eglise Anglicane n'étoit point en danger, il avoit attaqué cette décision en particulier & l'avoit comparée spirituellement, mais fort malicieusement, à celle par où on avoit déclaré que la personne de Charles étoit hors de danger, dans le tems même que ses Meurtriers conspiroient sa mort. Ces sermons furent imprimez. Les deux partis les lurent avec un égal empressement, &, ce qui fut plus fâcheux, avec une égale détermination à accuser & à défendre, à perdre & à sauver l'Orateur. Comme cette affaire occupa le reste de cette séance, nous ne parlerons des procédures que sous l'année suivante.

Affaire du Docteur Sacheverell.

Le Lord Wharton nommé Viceroi d'Irlande assembla le Parlement de cette Nation le vingt-six Mai. Sa harangue se réduisoit à deux principaux articles; Qu'il ne doutoit pas qu'on n'accordât promptement & de bon cœur les subsides nécessaires, pour lever de nouveaux régimens en la place

Affaires d'Irlande.

de ceux que la Reine avoit été obligée d'emploïer dans ses armées, pour mettre les fortifications en meilleur état de défense, pour bâtir des Arsenaux & les remplir d'armes & de munitions de guerre; Que la grande inégalité qu'il y avoit, quant au nombre, entre les Protestans & les Papistes, & la triste expérience du passé devoient faire considérer sérieusement s'il n'étoit pas nécessaire de faire quelques Bills, pour donner des éclaircissemens aux Loix déja faites pour empêcher l'accroissement du Papisme; Que ces mêmes considérations devoient engager à cultiver de plus en plus & entretenir une bonne correspondance entre les Protestans de ce Roïaume. Il ajouta que la Reine, n'aiant jamais rien eu si à cœur que de procurer l'union de ses Sujets de la Grande-Bretagne, & regardant le succès qu'elle avoit eu en cette grande entreprise avec une égale ou même plus grande satisfaction qu'aucun autre des évènemens glorieux de son Regne, elle leur recommandoit avec le même empressement & la même espèrance de succès une parfaite union & amitié entre eux.

Cette fin du discours du Viceroi, ou échapée au hazard, ou ménagée pour quelque vûe qui n'a point eu de suite, donna occasion aux Communes de ce Parlement de faire leur cour, en marquant qu'elles auroient fort souhaité de participer à cette grace d'union, dont les Ecossois qui l'avoient reçue étoient si peu reconnoissans. Cette Chambre dit dans son Adresse, qu'ils étoient persuadez que Sa Majesté pouvoit compter pour un évènement des plus glorieux de son Règne d'avoir procuré l'union de ses Sujets de la Grande-Bretagne & qu'à cette occasion ils supplioient qu'il leur fût permis d'espérer qu'en son tems Sa Majesté perfectionneroit ce grand ouvrage, en amenant aussi son Roïaume d'Irlande dans l'union, s'assûrant sur la bonté de son Excellence que, comme elle avoit été un instrument si considérable pour faire réüssir l'un, elle contribueroit aussi par ses bons offices au succès de l'autre.

Quelques jours après, on examina les comptes publics & on trouva qu'il restoit encore sept mille dix-neuf livres sterling, &, qu'ainsi les subsides accordez ci-devant, joints aux revenus de la Courônne, suffisoient pour maintenir le Gouvernement & païer les dettes. On accorda pourtant soixante & quinze mille livres sterling, avec promesse qu'on mettroit la Reine en état d'acheter des armes & des munitions de guerre & de faire bâtir des Arsenaux dans les diverses Provinces du Roïaume pour leur sureté & tranquillité. On dressa aussi un Bill contre l'accroissement du Papisme.

Le Parlement fit plusieurs règlemens pour le commerce. Le Viceroi les envoïa à la Reine, pour être confirmez, & on s'ajourna au huitième d'Août. Il arriva à cette occasion un incident, qui en Angleterre auroit eu apparemment des suites, mais qui n'en eut point en Irlande. L'Evêque de Rophoe protesta contre cet ajournement, parce que ce jour-là étoit destiné à servir Dieu publiquement dans les Eglises, & qu'il étoit contre les loix divines, & même contre l'Acte passé depuis peu en Parlement, de s'assembler alors pour des affaires temporelles. La représentation paroissoit raisonnable. Il devoit être fort indifférent au Parlement de s'assembler un

ANNE. 1709.

jour plûtôt ou un jour plus tard. Mais le zèle de cet Evêque ne fut point approuvé & les Seigneurs de la Chambre Haute lui firent dire qu'il eût à révoquer sa protestation, faute dequoi il seroit arrêté. Il refusa d'obéïr; il fut arrêté & conduit au château & mis sous la garde d'un Huissier de la Verge noire.

Affaires d'Ecosse.

Depuis l'Union de l'Ecosse avec l'Angleterre, il y avoit toujours dans ce premier Roïaume des semences de troubles & de division, jettées & fomentées par les Ecclésiastiques, dont plusieurs, au grand scandale des fidèles Sujets, s'obstinoient à ne vouloir point prier pour la Reine, & à ne point prêter les nouveaux sermens ordonnez pour la conservation de l'Union. On ferma leurs Eglises & on les dépouilla de leurs emplois, punition bien douce en elle-même & par rapport à celle qu'on subiroit en d'autres Etats pour de pareilles fautes, mais qui pourtant pouvoit paroître rude à des gens persuadez qu'on n'a pas droit de gêner leur conscience. Ceci s'étoit fait dans les mois de Janvier & de Février. Dès le quatre Avril, qui cette année tomboit un Dimanche, toutes ces Eglises furent ouvertes, sans le ministère de l'autorité qui les avoit fait fermer, & on y prêcha le matin & le soir, le Gouvernement aiant jugé à propos de fermer les yeux sur cet attentat, crainte de quelque chose de pis. Cette dissimulation augmenta le mal, qui dégénéra bien vîte en un espèce de fanatisme, presqu'aussi outré, mais moins violent que celui des Camisards. Non contens de tenir des conventicules dans des maisons particulières & de prêcher dans les Eglises, malgré les défenses des Magistrats, on les vit s'assembler en pleine campagne & y faire leurs exercices. Les Ministres de la Justice voulurent les dissiper, ils résistèrent & ne cédèrent qu'à une force supérieure. Au mois d'Octobre ils tinrent une espèce d'assemblée générale, où ils firent la Cêne à leur manière. Ils y excommunièrent quatre sortes de personnes, les Devins & les Sorciers, ceux qui avoient accepté le Test, ceux qui avoient rompu le *Convenant*, & ceux qui prenoient la Communion à genoux suivant l'usage de l'Eglise Anglicane. La plûpart des discours des Chefs de ces Assemblées, où il se trouvoit une foule de Peuple, rouloient sur la patience dans les grandes tribulations dont, à les entendre, le tems étoit venu. On accusa ces gens-là d'être Jacobites & par une suite nécessaire ennemis du Gouvernement & de la Patrie.

Caractère du Comte de Pembrock.

Après la mort du Prince George de Dannemarc, sa charge de Grand-Amiral avoit été rendue au Comte de PEMBROCK, qui à l'avènement de la Reine en avoit été revêtu & qui, peu de tems après, l'avoit cédé à l'Epoux de sa Souveraine. Ce Seigneur étoit un des plus honnêtes hommes d'Angleterre. Dans sa jeunesse il s'appliqua à l'étude des loix & de la constitution du Gouvernement & y fit de grands progrès. Cette étude ne l'empêcha pas de cultiver les Sciences. Il avoit le goût excellent & en jugeoit parfaitement bien. Il protégea les Savans & leur fit le plus de bien qu'il put. Il trouva le moïen de se faire estimer des différens partis sans être d'aucun. Son secret consistoit dans une vie simple & unie & dans une modération qui approchoit fort de celle des premiers Chretiens. Guillaume III. le

distingua,

distingua, il le fit Garde du Petit Sceau, & quelque tems après, Président du Conseil de l'Amirauté. Il assista & eut grande part au Traité de Ryswick en qualité de Plénipotentiaire. Sa grande application aux affaires de l'Amirauté l'avoit rendu fort habile dans cette partie essentielle du Gouvernement, & tous convenoient qu'il ne lui manquoit qu'un peu d'expérience sur mer pour en faire un excellent Amiral. Il le fut, comme nous venons de le dire; mais il ne garda pas long-tems ce poste important; il s'en démit à la fin de cette année & se retira à Wilton sa maison de campagne. On voulut faire croire que l'amour du repos avoit été le seul motif de sa retraite: mais il y a plus d'apparence que les dettes immenses de l'Amirauté & bien plus encore les contradictions qu'il éprouva de la part de certaines personnes le déterminèrent à cette démarche singulière. La Reine ne jugea pas à propos de remplir cette charge. Elle la fit exercer par cinq Commissaires. Le Comte d'Oxford étoit comme le Chef de cette commission & eut pour adjoints les Chevaliers Jean Leacke, George Bing, Paul Methwin & George Dorington.

Reprenons à présent la suite des grands évènemens, que nous avons interrompue pour faire place aux faits particuliers que nous venons de rapporter. On vouloit la guerre en Angleterre; mais une espèce de bienséance obligeoit de faire semblant de vouloir la paix. Les Peuples n'avoient pas trop bien pris la manière brusque dont on avoit rompu la négociation au commencement de cette année. Le Sieur Petkum Envoïé extraordinaire du Duc de Holstein Gottorp à la Haie fit un voïage à la Cour de France. On le pria de voir si les évènemens de la campagne n'avoient pas amené Louis XIV. au point où on le souhaitoit. Le Marquis de Torcy lui remit de la part du Roi cette réponse.

On renoue les conférences pour la paix.

Monsieur de Pettecum, retournant à la Haie, fera, s'il lui plait, connoître à Monsieur le Pensionnaire qu'il seroit impossible au Roi d'exécuter l'Article XXXVII. des Préliminaires, quand même il pourroit se résoudre à les signer; que sans examiner les observations à faire sur les termes & sur la forme des autres articles, il est constant qu'ils n'ont été proposez par les Alliez il y a six mois que dans la vûe de ne point empêcher les évènemens de la campagne prête à commencer; que les actions de la guerre pouvant changer les dispositions prochaines à la conclusion de la paix, il étoit alors de la prudence de les prévenir; que cette raison ne subsiste plus, l'hyver établissant naturellement l'armistice sans aucune convention par écrit; qu'ainsi, sans parler davantage d'Articles Préliminaires, on pourroit emploïer les trois mois de l'hyver à traiter de la paix définitivement; qu'en supprimant la forme de ces articles, on en laisseroit la substance; qu'on traiteroit de la part de la France & de celle des Alliez sur le fondement des conditions ausquelles elle avoit consenti pour la satisfaction de l'Empereur, de l'Empire, de l'Angleterre, de la Hollande & de leurs Alliez, quoiqu'elle eût déclaré que les conditions seroient nulles, si elles n'étoient acceptées pendant le tems des conférences tenues à la Haie; qu'on est prêt à reprendre les négociations sur le même pied, à nommer des Plénipotentiaires pour cet effet & à les envoïer dans tel lieu dont il sera convenu, pour commencer à conférer avec ceux des Alliez le premier de Janvier prochain.

ANNE. 1709.

Ces offres furent jugées insuffisantes & le dix-sept Décembre leurs Hautes Puissances résolurent de pousser la guerre plus vivement que jamais & notifièrent leurs résolutions à toute l'Europe. Par tout on haïssoit la France & les plaintes des Réfugiez y contribuoient beaucoup. Chaque Puissance avoit à se plaindre de quelque injure, du moins de quelque hauteur de sa part, & étoit charmée d'avoir occasion de s'en venger. Les Nations enchaînées à la Place des Victoires, justement indignées, ne croïoient pouvoir réparer leur honneur que par les profondes humiliations de ce Monarque. Or, par le refus des conditions offertes, lesquelles étoient certainement raisonnables, on se vengeoit avec rafinement & de la manière la plus sensible pour celui dont on se vengeoit.

La nécessité fit passer Louis XIV. pardessus les hauteurs & les mépris qu'on affectoit à son égard. La France n'avoit jamais été dans une situation plus pitoïable. Les finances étoient dans un désordre horrible. Tous les fonds manquoient. Les troupes n'étoient ni païées ni habillées, on avoit même de la peine à leur fournir du pain. Les Peuples étoient épuisez & le Roi étoit aussi pauvre que ses Sujets. Ce n'étoit pas qu'il n'y eût autant & plus d'argent dans ce Roïaume qu'il n'y en avoit jamais eu. Le commerce de la mer du Sud & des Indes Espagnoles y en avoit fait entrer des sommes prodigieuses. Mais tout cet argent, par différens canaux, étoit entré dans les coffres des gens d'affaires, & ces pestes publiques, ces hommes exécrables n'en laissoient sortir qu'autant qu'il en falloit pour fournir à leur luxe immense, ou se procurer des alliances honorables. Ce malheureux Prince étoit réduit à regarder comme une grace que ces Scélérats voulussent bien soutenir son Etat chancelant, en achevant de tirer la substance de ses Peuples. Ces considérations le déterminèrent à tout mettre en œuvre pour adoucir la rigueur de ses Ennemis.

Son Ministre d'Etat pour les affaires étrangères, par ses ordres, s'adressa encore une fois à l'Envoïé du Duc de Holstein. Sa lettre étoit datée du second de Janvier de cette année. Il offroit de reconnoître, après la conclusion de la paix, l'Archiduc Charles d'Autriche en qualité de Roi d'Espagne & généralement de tous les Etats dépendans de cette Monarchie, & de n'envoïer aucun secours au Roi son Petit-fils. Il devoit rendre à l'Empereur & à l'Empire Strasbourg, le Fort de Kehl & Brisac; céder Landau & démolir toutes les Forteresses bâties sur le Rhin depuis Bâle jusqu'à Philisbourg; reconnoître l'Electeur de Brandebourg en qualité de Roi de Prusse, &, ce qui lui coutoit davantage, pour Prince de Neufchatel, & le Duc d'Hanover pour neuvième Electeur. Il offroit encore de reconnoître la Princesse Anne pour Reine d'Angleterre, de lui céder l'Isle de Terre-Neuve, de faire raser les fortifications de Dunkerque, avec promesse de ne les jamais rétablir, de consentir que la personne que jusqu'alors il avoit reconnue pour Roi d'Angleterre sortît de ses Etats, pourvu toutefois qu'il jouît d'une parfaite sureté dans quelque endroit qu'il se retirât. Il devoit céder aux Etats-Généraux Furnes, la Knock, Menin, Ypres, Lille, Tournai, Condé, Maubeuge avec leurs dépendances, ref-

1710.

tituer au Duc de Savoie les Païs occupez sur lui, laisser à ce Prince Exiles, Feneftrelle, Chaumont & la Vallée de Pragelas, pour en jouir en toute souveraineté. La seule condition qu'il demandoit étoit le rétablissement des Electeurs de Bavière & de Cologne dans leurs Etats, & que leurs Ministres fussent admis aux conférences de la paix pour y défendre leurs intérêts.

Ces offres furent portées à la Haie. Quelque répugnance que Louis XIV. eût témoignée sur les termes & sur la forme des Préliminaires, on n'avoit voulu rien écouter qu'il n'eût consenti qu'ils serviroient de base au traité qu'on devoit faire, toutefois avec la modération pour le trente-septième article, qu'on discuteroit quel équivalent on donneroit pour la cession de la Monarchie d'Espagne, qui y étoit prescrite. La docilité de ce Monarque humilié alla plus loin qu'on ne l'avoit crû.

Négociations de Geertruydenberg.

Après de pareilles avances, il n'eût pas été possible de refuser d'entrer en conférence, sans faire paroître qu'on étoit résolu de n'accepter aucune offre & de perpétuer la guerre. Leurs Hautes Puissances firent expédier des passeports au Maréchal d'Uxelles & à l'Abbé de Polignac Plénipotentiaires François. Ils partirent de Versailles le cinq Mars & se rendirent à Geertruydenberg près de Breda. Ils ont dit qu'ils y furent maltraitez, qu'on ouvroit les lettres qu'ils recevoient & celles qu'ils écrivoient, qu'à peine avoient-ils la liberté de sortir de leurs maisons, qu'on eût fait un crime à quiconque les eût vûs. La Hollande s'en est fortement défendue. Les Pensionnaires d'Amsterdam & de Gouda furent choisis pour conférer avec ces Ministres. Il se tint plusieurs conférences, dont les Commissaires des Provinces Unies alloient de tems en tems rendre compte à leurs Hautes-Puissances. Il parut si essentiel au Grand Pensionnaire que le Duc de Marlborough se trouvât à ces assemblées, que leurs Hautes Puissances, à sa sollicitation, avoient prié instamment la Reine de le leur envoïer incessamment. Le Parlement de la Grande-Bretagne, quelque embarrassé qu'il fût de l'affaire de Sacheverell, ou de lui-même, ou gagné & mis en mouvement par les amis de ce Duc, présenta à la Reine une Adresse qui appuïoit la lettre venue de Hollande. Elle mérite que je la rapporte.

Adresse du Parlement à cette occasion.

Aiant sujet de croire que les négociations de la paix seront bien-tôt renouées en Hollande; & aiant raison de craindre que nos Ennemis ne tâchent par leurs ruses & par leurs insinuations de semer la division parmi nos Alliez, ou ne les amusent par des espérances trompeuses de paix, pour retarder leurs préparatifs pour la guerre, nous croïons qu'il est de notre devoir de représenter très-humblement à Votre Majesté combien il importe pour l'intérêt de la cause commune que le Duc de Marlborough se trouve dans le païs étranger en cette conjonEture critique.

Nous ne saurions manquer de prendre cette occasion pour exprimer combien nous sommes sensibles aux grands & incomparables services du Duc de Marlborough & d'applaudir avec un profond respect à la grande sagesse de Votre Majesté en honorant la même personne des grands caractères de Général & de Plénipotentiaire, caractères que, selon nous, ce Lord est très capable de remplir.

C'est pourquoi nous prions très-humblement Votre Majesté de vouloir bien or-

ANNE. 1710.

donner au Duc de Marlborough de partir incessamment pour la Hollande, où sa présence est également nécessaire, tant pour assister aux négociations de paix, qu'afin de hâter les préparatifs les plus efficaces pour rendre inutiles les artifices de nos Ennemis & pour procurer une paix sûre & honorable à Votre Majesté & à vos Alliez.

La Reine répondit qu'elle étoit si convaincue de ce qu'exprimoit l'Adresse, qu'elle avoit déja donné les ordres nécessaires pour l'exécuter, à quoi elle ajouta obligeamment qu'elle étoit bien aise que leurs sentimens s'accordassent si bien avec les siens.

Qu'auroient eu à dire ceux qui avoient présenté cette Adresse, si au lieu de cette réponse gracieuse, la Reine leur avoit répondu, qu'elle avoit pourvû aux affaires dont ils s'inquiétoient, & qu'elle avoit besoin des conseils de la personne, dont ils lui demandoient le départ? Il falloit qu'ils comptassent extrêmement sur la bonté de la Reine, ou sur son peu de pénétration, pour lui dire aussi ouvertement qu'on le faisoit dans cette Adresse, qu'il étoit à propos que Marlborough fît tout & regnât sous son nom. Ils auroient été pour le moins aussi embarrassez, s'ils avoient été obligez de répondre à ces questions. Convient-il que celui qui est le plus interessé à la continuation de la guerre soit arbitre de la paix? Que reviendra-t-il à l'Angleterre des conquêtes que ses armes victorieuses ont faites en Flandre? Est-ce vouloir la paix que d'exiger d'un pere qu'il fasse la guerre à son fils & à des Peuples qui se sont donnez à lui?

Le Duc de Marlborough & le Prince Eugène contraires à la paix.

En conséquence des ordres que le Duc de Marlborough s'étoit attirez, il s'embarqua le cinq Mars, après avoir ordonné aux Officiers qui étoient à Londres de se rendre à leurs postes en Flandre, sur peine de n'être pas avancez à leur rang. Le Prince Eugène ne tarda pas à le joindre. Il se tint à Gertruydenberg trois conférences, dont on alla rendre compte à la Haie dès que le Prince Eugène y fut arrivé. Les deux Généraux ne furent point du tout contens des propositions de la France. Elles leur paroissoient trop avantageuses pour qu'on s'y pût fier. Ils soutinrent qu'on ne devoit pas même délibérer d'un équivalent pour Philippe V. à qui l'Empereur ne consentiroit jamais qu'on cédât un pouce de terre de la Monarchie d'Espagne.

Le vingt-quatre Avril, les Commissaires de l'Etat rejoignirent les Plénipotentiaires de France & tinrent la quatrième conférence. Le vingt-six ils retournèrent à la Haie. Les Courriers, qu'il falloit envoïer aux Cours respectives, prolongèrent ces conférences jusqu'au treize de Juillet, que se tint la septième, qui fut la dernière. Il y avoit près de trois mois que les deux Généraux étoient en campagne, où ils avoient les succès accoutumez. Leur absence ne produisit aucun changement par rapport à la paix. On suivoit exactement leurs vûes, ou plûtôt chacun suivoit les siennes. On se paroit de leur autorité, & comme eux on aimoit bien mieux la guerre, qui produisoit chaque année de nouvelles conquêtes, que la paix, qui devoit les terminer.

Ainsi, plus les Ambassadeurs François se rendoient faciles, plus on se rendoit difficile. C'étoient chaque jour de nouvelles propositions & de

nouvelles conditions. Enfin, comme on s'ennuïoit de faire un personnage forcé, on déclara nettement à la dernière conférence, qu'on s'en tenoit à l'article XXXVII. des Préliminaires, sans aucun changement, ni modification, & que si dans deux mois, à compter du jour de la cessation d'armes, Louis XIV. n'avoit engagé ou réduit Philippe V. par la voie des armes à évacuer l'Espagne & les Indes, les hostilitez recommenceroient, bien entendu qu'on ne rendroit aucune des villes, dont on auroit été mis en possession. On faisoit pourtant une faveur, en ce qu'on vouloit bien que les troupes qu'on avoit en Portugal & en Catalogne concourussent avec celles de ce Monarque à détrôner son Petit-fils, pour mettre son Rival en sa place.

Anne. 1710.

Conditions qu'on propose.

En vain le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac représentèrent que ce qu'on exigeoit étoit impossible en si peu de tems; en vain promirent-ils d'ouvrir un passage libre sur les terres de France pour aller attaquer l'Espagne, & de fournir même une partie de l'argent nécessaire à cette expédition; en vain demandèrent-ils un terme plus long. On fut inflexible & on ne leur donna que quinze jours de tems pour obtenir de leur Cour une réponse décisive. Ils la donnèrent au bout de six & se retirèrent, après avoir écrit une lettre au Pensionnaire Heinsius, à laquelle il étoit difficile de rien repliquer de raisonnable, si ce n'est qu'on ne vouloit point la paix, qu'on n'eût entièrement humilié & affoibli la France.

Impossibilité de les exécuter.

Pour avoir de cette négociation une idée distincte, il faut remarquer qu'il ne s'y agissoit que du trente-septième article des Préliminaires, qui étoit l'évacuation de l'Espagne & des Indes dans le terme de deux mois, au défaut de laquelle, l'observation, l'exécution, l'accomplissement de tous les autres n'empêcheroient point qu'on ne reprît les armes & qu'on ne continuât la guerre contre la France. Cette Couronne remontroit qu'elle n'avoit que deux voies pour procurer cette évacuation, ou celle de la persuasion, ou celle de la force; Que la dernière étoit insoutenable & que même, l'année dernière, les Alliez avoient regardé comme une injure qu'on les eût cru capables d'avoir demandé à Louis XIV. d'unir ses forces à celles de la grande Alliance, pour contraindre son Petit-fils à abandonner l'Espagne. On appuïoit cette raison par l'extrême imprudence qu'il y auroit d'entreprendre en si peu de tems la Conquête d'Espagne & des Indes, avec assurance que ceux mêmes en faveur de qui on auroit fait cette guerre recommenceroient leurs attaques avec plus d'avantages qu'auparavant, par l'exécution des autres Préliminaires, qui les auroit mis en possession de plus de villes & de places fortes qu'ils n'en auroient peut-être pris en plusieurs années de guerre. On ajoutoit qu'il avoit été fort inutile de consentir à des conférences, si on étoit résolu de ne point adoucir l'article XXXVII., puisqu'on savoit bien que le Roi de France ne pouvoit, ni ne devoit l'accorder: Que malgré ces raisons, il offroit un passage sur ses terres, si on trouvoit cette route plus commode que celle de la mer.

Pour la voie de la persuasion, qu'on la tenteroit inutilement, si on n'avoit rien à donner à Philippe V, déterminé à périr plûtôt que de cesser

ANNE. 1710.

d'être ce qu'il avoit été. On demandoit les Etats d'Italie. On se borna à la Sicile & à l'isle de Sardaigne. On peut juger le bruit que firent sur ces demandes les Ministres Impériaux. « C'étoit inutilement, dit un Ecrivain » de ces tems-là, qu'ils se donnoient tant de mouvemens. Quelque peu » d'envie qu'ils eussent de la paix, ceux qui gouvernoient ces négociations » en avoient encore moins qu'eux.

Ils tâchèrent pourtant de rejetter sur la France le blâme des conférences rompues. Ils disoient qu'on n'avoit cherché qu'à les amuser par des conditions captieuses & qu'il y auroit du ridicule que la France seule joüît de la paix & rétablît ses affaires, tandis qu'ils continueroient de s'épuiser pour soumettre l'Espagne. Ils soutenoient qu'ils n'exigeoient rien que de juste & qu'on n'exigeât d'ordinaire en fait de restitution. On ajoutoit en général qu'on étoit persuadé que Louis XIV. pouvoit faire ce qu'on exigeoit de lui en moins de tems encore qu'on ne lui en donnoit, & qu'il n'avoit qu'à parler pour se faire obéïr.

Rupture des conférences.

De part & d'autre on prenoit l'Europe à témoin qu'on vouloit la paix, & que c'étoit au parti contraire qu'elle devoit imputer la continuation d'une guerre si sanglante. Les François parloient à cet égard avec plus de confiance, & ils osoient s'en rapporter au jugement des Peuples d'Angleterre & de Hollande. S'ils n'avoient pas raison pour le fonds, les apparences étoient pour eux, & peut-être s'est-on repenti plus d'une fois de n'avoir pas accepté les conditions offertes & d'avoir préféré l'avis de deux ou trois personnes aux sentimens de sagesse & de modération, qui jusqu'alors avoient servi de règles de conduite & dont l'observation avoit attiré l'estime & la confiance publique.

Malgré les négociations, ou plûtôt à cause des négociations, la guerre se faisoit plus vivement que jamais, &, ce qui n'étoit point encore arrivé dans cette guerre, ni dans la précédente, les armées d'Angleterre, de Hollande & d'Allemagne se trouvèrent prêtes pour entrer en campagne dès la mi-Avril. La rareté des fourrages & des vivres n'avoit point arrêté. On avoit rempli de bonne heure les magasins & on y avoit ramassé de quoi nourrir cette multitude presque infinie de Soldats & de chevaux trois ou quatre mois, sans avoir besoin de ce que le païs pourroit fournir. Il n'en étoit pas de même de l'ennemi; l'épuisement où il étoit l'avoit mis hors d'état de s'assembler avant la fin de Mai. Ses troupes étoient encore en quartier d'hyver, quand le Général Cadogan, le bras droit du Duc de Marlborough, & le Baron de Fagel, Général de l'infanterie Hollandoise, s'emparèrent de leurs lignes, lignes si mal gardées qu'ils auroient mieux fait de les abandonner entièrement.

Cet avantage donna la facilité d'assiéger quelle place on voudroit. Arras étoit le chemin le plus court pour pénétrer en France, n'y aiant de cette ville à Amiens, capitale de Picardie, que Dourlens, place incapable de durer plus de sept ou huit jours. Condé auroit pû attirer l'attention, d'autant plus que sa prise auroit extrêmement facilité celle de Valenciennes. On se détermina au siége de Douay, apparemment parce qu'il couvroit Lille

& assuroit le reste de la Flandre. Cette place est plus grande que Lille de soixante ou quatre-vingt toises, qu'elle a de plus dans son circuit. Elle est située en plaine & aucune hauteur ne la domine. Le terrein qui l'environne est marécageux & presque impraticable en tems de pluie, surtout du côté de Tournay. La Scarpe, rivière qui prend sa source trois ou quatre lieuës au-dessus d'Arras, coule au travers de cette place & oblige de donner une grande étendue aux lignes de circonvallation, n'étant pas possible d'établir des troupes dans les prairies qu'elle inonde. Du reste, Douay n'a point de citadelle: mais elle a un bon fort, situé dans des marais, qui la rend inabordable de ce côté-là, & il l'est presque lui-même. Aussi on ne l'attaque point & il suit le sort de la ville. Le corps de la place n'a que des bastions à l'antique. Mais les ouvrages extérieurs avoient été fort multipliez par les François, qui s'en étoient emparez en mil six cens soixante-sept. Albergotti Lieutenant-Général en étoit Gouverneur. Sa Garnison étoit au-moins de huit mille hommes. Cette ville, comme le sont ordinairement les places d'un Etat qui dépérit, n'étoit guères munie, & elle manquoit presque également d'argent & de vivres. Le Gouverneur, moins indulgent, ou plus prudent que ne l'avoit été en cas pareil le Gouverneur de Tournay, y pourvut. Il assembla les principaux Bourgeois & les Chefs de Communautez, & leur dit qu'il savoit la quantité de bled qu'ils avoient, qu'il leur en demandoit une certaine quantité; que ses billets qui seroient surement acquittez, leur tiendroient lieu d'argent; qu'au reste il falloit obéïr, que son parti étoit pris de faire pendre le premier qui refuseroit de lui céder ce qu'il demandoit pour le service du Roi son maître.

ANNE. 1710.

Prise de Douay

Douay fut investi le vingt-cinq d'Avril par quarante bataillons & quarante escadrons. Le reste des troupes, qui consistoit pour lors en cent trente-neuf bataillons & deux cens trente-deux escadrons, couvroit le siége, sous les ordres des deux Généraux, dont l'un devoit présider au siége, tandis que l'autre seroit à la tête de l'armée d'observation. Cette armée fut jointe peu de tems après par neuf mille Hessiens, cinq mille Palatins, & quantité de recrues, qui, sans augmenter le nombre des bataillons & des escadrons, servirent à les rendre complets, de sorte que cette armée formidable étoit au moins de cent vingt-cinq mille hommes effectifs. On emploïa douze jours à s'établir autour de la place, à faire les lignes de circonvallation, à dresser des ponts de communication, & la tranchée ne fut ouverte que la nuit du cinq au six. Ce siége fut long, le Gouverneur ennemi disputa le terrein pied à pied, & ce ne fut qu'à vive force qu'on l'obligea de se rendre, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte, pendant lesquels il fit jusqu'à trente-deux sorties. Quelque précaution qu'on pût prendre pour se mettre à couvert du feu de l'ennemi, & avec quelque réserve qu'on eût donné des assauts, à moins qu'auparavant le succès n'en eût été assuré autant qu'il pouvoit l'être, on ne laissa pas d'y perdre au moins dix mille hommes. On accorda à une si brave garnison les conditions les plus honorables.

ANNÉE 1710.

En même tems que la guerre se faisoit avec vivacité, elle se faisoit aussi avec politesse, principalement entre les Officiers Généraux. Le Prince Eugène l'avoit éprouvé peu de tems auparavant. Un parti de la Garnison de Namur avoit arrêté sur l'Escaut une barque venant de Hollande, où étoit une partie de ses équipages, entre autres sa vaisselle d'argent, deux mille ducats en espèce, une épée enrichie de diamans, estimée au moins vingt mille écus, tout lui fut rendu.

Pendant ce siége, qui ne finit que le vingt-neuf de Juin, l'armée ennemie commença de s'assembler vers Péronne, & de là elle s'avança vers Cambray, où elle fut jointe le vingt-deux & le vingt-trois de Mai par le reste des troupes qui devoient la composer. Elle se trouva alors de cent cinquante-trois bataillons & de deux cens soixante & deux escadrons, armée plus forte, malgré l'abaissement & l'accablement de la France, qu'aucun autre Potentat de l'Europe n'en pouvoit mettre sur pied. Elle étoit même assez forte pour entreprendre de secourir la place assiégée, si dans les conjonctures la défaite d'une armée n'avoit pas dû entrainer la décadence de l'Etat. Le vingt-sept cette armée se mit en marche vers Arras & passa la Scarpe. Le Maréchal de Villars fit distribuer à ses troupes de la poudre & du plomb & leur fit prendre du pain pour quatre jours.

Sur ces avis, le Prince Eugène & le Duc de Marlborough firent entrer leurs troupes dans le camp, qu'ils avoient fortifié d'avance, entre Lens & Vitry. Le Prince Eugène avec ses Allemands faisoit la droite de cette armée, le Duc de Marlborough avec les Anglois faisoit la gauche, & les troupes de Hollande, commandées par le Comte de Tilly & par le Baron de Fagel, étoient au centre. Un fossé profond & large garni de redans & de redoutes & d'une nombreuse artillerie gardoit le front de cette armée. L'infanterie étoit toute sur une ligne, & la cavalerie à la distance de sept à huit cens pas rangée sur deux lignes étoit à portée de soutenir l'infanterie.

L'armée ennemie marcha le trente & avança dans la plaine de Lens en ordre de bataille jusqu'à la portée du canon des retranchemens, dont on vient de parler. Le Maréchal de Villars étoit au centre avec le Maréchal de Montesquiou. Le Maréchal de Berwik commandoit la droite, & le Comte d'Arco Maréchal de Bavière la gauche. Ces quatre Maréchaux accompagnez d'un grand nombre d'Officiers Généraux allèrent reconnoître la situation du camp auquel ils en vouloient. Ils y revinrent à plusieurs fois, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Tout leur parut également difficile & ils conclurent d'une voix, qu'on ne pouvoit entreprendre de forcer dans de pareils retranchemens une armée supérieure, sans risquer de tout perdre. Après ce Conseil, le Maréchal de Villars décampa en plein midi. Il s'étoit attendu que le Prince Eugène ou le Duc de Marlborough feroient sortir quelques troupes de leurs retranchemens pour donner sur son arrière-garde, & il s'étoit preparé à les bien recevoir. Ses dispositions furent inutiles. On ne vouloit qu'assurer la prise de Douay, on avoit réussi par sa seule contenance, on ne souhaitoit pour lors rien de plus.

Il étoit juste que ceux qui avoient empêché la paix fissent la guerre d'une

d'une manière à empêcher qu'on ne la regrettât. C'est à quoi s'appliquèrent les deux Généraux, qui venoient de prendre Douay, après avoir obligé l'ennemi d'abandonner le dessein de la secourir. A peine se furent-ils rendu maîtres de cette importance place qu'ils pensèrent à une autre conquête. Ils donnèrent ordre de préparer à Gand un nouvel équipage d'artillerie & d'assembler une grande quantité de munitions de guerre. Ils firent venir de Hollande des Ingénieurs pour remplacer ceux qui avoient été tuez ou mis hors d'état de servir. On amassa aussi des magasins de fourrage sec, en cas que la Cavalerie en eût besoin. Cette espèce d'orage qu'ils formoient & dont ils disposoient à leur gré tomba sur Bethune, qu'ils firent investir le quatorze Juillet par les Généraux Fagel & Schuylembourg avec trente bataillons & dix-huit escadrons. Cette place est petite, mais régulièrement fortifiée. Elle a six bastions presque tous protégez par des ouvrages extérieurs. Il y a un vieux château du côté de l'inondation, avec quelques ouvrages au dehors & un double chemin couvert aux endroits que l'inondation ne couvre point. Les François s'en étoient rendus maîtres en mil six cens quarante-cinq. Le Sieur du Puy Vauban, neveu du Maréchal de ce nom, Lieutenant-Général des armées de France, en étoit Gouverneur & y commandoit. Il avoit pour Garnison neuf bataillons, un régiment de Dragons & une compagnie de Canoniers & de Bombardiers. C'étoit assez pour défendre longtems cette place, si elle avoit été abondamment pourvue de munitions de guerre & de bouche. Il n'y avoit plus de balles, ni de pierres à fusil, quand elle se rendit, après trente-cinq jours de tranchée ouverte.

Bethune prise.

Le Général Fagel l'attaqua du côté de la porte d'Arras, & le Général Schuylembourg du côté de la porte d'Aire qui est à l'autre extrêmité. La tranchée fut ouverte la nuit du vingt-trois au vingt-quatre Juillet. Dès la nuit suivante, l'Ennemi fit une sortie de mille hommes suivis de quatre cens Travailleurs. Ils comblèrent les travaux, tuèrent huit cens hommes & donnèrent une telle allarme qu'on passa sous les armes une partie de la nuit. Le reste du tems que dura le siége, il se donna nombre de petits combats, on fit jouer plusieurs mines, & il faut dire à la gloire de ce Gouverneur, qu'il défendit sa place en homme du métier, avec bravoure & avec méthode.

Il arriva à ce siége un fait singulier. L'attaque la plus difficile en apparence & la plus aisée au fond échut au Général Schuylembourg. Dès qu'il eut fait dessécher une prairie, qui bordoit l'inondation, il y fit ouvrir la tranchée & poussa fort vîte ses travaux, parce qu'il n'y avoit point de mine qui l'obligeât d'aller à la sape. Le terrein par où le Général Fagel attaquoit n'étoit pas si favorable. Il ne pouvoit guères avancer qu'à la sape. D'ailleurs ce côté-là étoit le plus fortifié, parce que l'inondation le défendoit fort peu. De cette différence de terrein il arriva que la place fut beaucoup plus pressée à l'attaque du Général Schuylembourg, de sorte que, quand le Gouverneur jugea qu'il étoit tems de battre la chamade, il fit arborer pavillon blanc de ce côté-là. Le Général Fagel, qui n'avoit encore poussé

ANNÉ. 1710.

son attaque que jusqu'aux palissades, crut que son honneur étoit intéressé, parce qu'on ne battoit pas aussi la chamade de son côté. Il fit dire que, si on déféroit tout l'honneur au Commandant de l'autre attaque, il n'auroit aucun égard à ce qui seroit convenu, & en effet, quoique la chamade battue emportât avec soi suspension d'armes, il continua de faire feu. On eut égard à sa délicatesse, & ce fut le Général Schuylembourg même qui le demanda.

Siége d'Aire & de Saint Venant.

Bethune se rendit le vingt-neuf de Juillet. Aire & Saint Venant furent investis le neuf d'Août. Saint Venant n'avoit que des fortifications de terre: mais il étoit défendu par une inondation, qui en rendoit les approches fort difficiles. Il n'étoit important, que parce qu'il donnoit lieu d'étendre les fourrages, & que la garnison, qui y étoit, auroit fort embarrassé, si on l'avoit laissée libre pendant le siége d'Aire. Il ne laissa pas de tenir jusqu'au trente de Septembre. Quant à Aire, cette place, qui est située sur la Lis, est assez grande, ou plûtôt, elle n'est pas petite. Elle a dix bastions & autant de demi-lunes qui les couvrent. Deux ouvrages à corne d'une grandeur extraordinaire défendent la plus longue courtine qui soit dans aucune ville de guerre que j'aie vue, ou dont j'aie oui parler. Je ne crois pas exagérer en disant qu'elle a un demi-quart de lieuë. Cette ville a aussi un château qui commande l'inondation. Les environs sont encore plus marécageux que ceux de Douay. Le Marquis de Goesbriant gendre du Contrôleur Général des finances y commandoit. Aussi cette place avoit-elle quatorze bataillons & trois régimens de Dragons. Ils ne manquèrent, ni de bales, ni de pierres à fusils, comme ceux de Bethune. Outre cette abondance de troupes & de munitions, le Gouverneur étoit brave. D'habiles connoisseurs lui auroient seulement souhaité un peu plus de sang froid & d'arrangement. Ils soutenoient qu'avec ces qualitez & sa nombreuse garnison il auroit fait une défense sans comparaison plus belle.

La tranchée fut ouverte la nuit du douze au treize, sans que les Assiégeans l'eussent apperçue. On s'empara d'une redoute située entre les deux attaques sur le chemin de Bethune; mais ils la reprirent le lendemain. Deux jours après, on voulut reprendre cette redoute; on ne put y réüssir & on fut obligé de la raser à coups de canon. Ce commencement ne promettoit rien de bon. Aussi ce siége fut-il fort long & fort meurtrier; on n'en vint à bout qu'à force de monde. Il y eut surtout un poste à l'attaque du côté de l'ouvrage à corne, qui défendoit la gauche de la longue courtine, dont j'ai parlé, qui couta au moins sept à huit mille hommes. On se rebuta même, & sans les Ingénieurs, qui assurèrent que cette place étoit aux abois, le Prince Eugène & le Duc de Marlborough se seroient accordez à lever le siége à la fin d'Octobre. Il dura encore jusqu'au dix de Novembre, que l'ennemi battit la chamade, pour ne pas exposer aux suites funestes d'être pris d'assaut les Bourgeois, dont il avoit tout sujet d'être content. Quand il se rendit, les Assiégeans étoient dans l'eau jusqu'aux genoux. Les Généraux firent ce qu'ils purent pour cacher leur perte: mais il étoit impossible qu'une défense de cinquante-huit jours, où les combats

furent fréquens & désavantageux, témoin la longueur du siége, ne leur eût coûté du moins autant de monde que le siége de Douay.

ANNE. 1710.

Convoi enlevé aux Alliez.

Ce fut au commencement de ce troisième siége qu'un détachement ennemi de la garnison d'Ypres enleva un gros convoi de munitions de guerre. Il consistoit en plusieurs bateaux, qu'on faisoit remonter la Lis depuis Menin, & qui portoient des canons, des mortiers, des boulets, des bombes, des carcasses, des grenades, & treize cens quatre-vingt milliers de poudre, avec plusieurs pièces de vinaigre & d'eau de vie. Il étoit escorté par le Comte d'Athlone, qui avoit treize cens hommes d'infanterie & six cens chevaux. Le détachement qu'on envoïa pour l'attaquer étoit de dix-neuf compagnies de Grenadiers, de quinze cens Fusiliers, d'un régiment de Dragons & de quelques Hussards. Ce Général fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un habile homme. Il posta à merveille sa troupe : mais il fut attaqué si vivement, que sa situation & son courage furent inutiles. Ses treize cens hommes d'infanterie furent tous tuez ou pris. Les Cavaliers furent aussi fort maltraitez. Les bateaux ou belandres avec les chevaux qui les tiroient furent la proie de l'Ennemi. Ils chargèrent les chevaux de ce qu'il y avoit de meilleur & de plus portatif & mirent le feu au reste. L'effet en fut si violent que quelques villages voisins furent renversez, que la terre trembla jusqu'à Valenciennes, & même jusqu'à Saint Quentin, que la Lis fut séparée en deux bras au travers des terres, & que sa navigation fut interrompue.

Telle fut en Flandre la campagne de mil sept cens dix, qui valut aux Alliez trois places importantes & douze ou quinze lieuës d'un fort bon païs. Elle couta au moins vingt-six mille hommes, & l'infanterie y fut plus d'à demi ruinée.

Affaires d'Allemagne,

Il y avoit aussi des armées sur le Rhin, mais elles étoient trop foibles pour faire aucune entreprise considérable. On ne fit rien non plus du côté de la Savoie, non manque de troupes, mais parce que le Maréchal de Berwick, par sa vigilance & par son exactitude, rendit inutiles les forces supérieures du Comte de Thaun, qui commandoit encore cette année l'armée du Duc de Savoie, à cause que les mécontentemens de ce Prince contre l'Empereur duroient encore.

Et d'Espagne.

La campagne d'Espagne fut fameuse par la défaite des deux Prétendans à la Couronne. L'armée de Philippe V. se trouva de cinquante-huit bataillons & de soixante-six escadrons, presque tous Espagnols. Il se mit le treize de Mai à la tête de cette armée & marcha vers Balaguer, dont il avoit résolu le siége. La Segre, rivière qu'il falloit passer pour exécuter ce dessein, s'enfla tellement par la fonte des neiges, qu'elle renversa les ponts qu'il y avoit fait jetter, & qu'il fut obligé de reculer vers Lérida pour la passer. Il se rapprocha ensuite de Balaguer & se posta entre Alguera & Almenar, en-deçà de la Noguera, sur laquelle il fit construire un pont, afin de faire reconnoître les hauteurs de Balaguer. Charles III. de son côté étoit aussi à la tête de ses troupes & avoit sous ses ordres le Comte de Staremberg. Il vint se camper de l'autre côté de la Segre, le front vers Balaguer, où il

ANNÉ. 1710.

ſe retrancha. Dès que Philippe V. le fut, il paſſa la Noguera & ſe campa entre cette rivière & l'armée de ſon Concurrent, le front tourné vers lui. Il paſſa enſuite la rivière pour aller l'attaquer, & s'approcha de ſon camp à la portée du canon. On lui laiſſa faire les mouvemens qu'il voulut; mais on tint ferme à ne point ſortir de ſes retranchemens. On étoit plus foible, particulièrement en cavalerie, on attendoit du renfort, & on n'avoit garde de s'expoſer dans ces circonſtances. Les troupes qui devoient joindre étant arrivées, Charles III. paſſa la Segre le quatorze de Juin. Les deux armées firent de part & d'autre quantité de détachemens, l'une pour l'Arragon, & l'autre pour la Catalogne. On prit & on reprit quelques poſtes, qu'on jugeoit les plus importans. Ces petites guerres ruinoient les peuples & ne décidoient point la querelle.

Philippe V. battu.

Le ſept de Juillet, une eſcadre Angloiſe débarqua à Tarragone trois mille cinq cens hommes, qu'elle avoit été prendre en Italie. Ces troupes joignirent Charles III. dans ſon camp de Balaguer. Juſques-là l'armée de Philippe V. ne s'étoit guères éloignée & avoit fort incommodé les Alliez par ſon activité à leur enlever les vivres. Le vingt-ſept de Juillet, il fit paſſer la Segre à ſes troupes, dans le deſſein de camper dans le Comté de Ribagorça, d'où Charles III. tiroit ſes vivres. Ce Prince réſolu de s'y oppoſer, s'avança ſur deux lignes vers Almenar & fit occuper les hauteurs par vingt-ſept eſcadrons & par une partie de ſon infanterie. Philippe V. marcha du même côté. Se trouvant prévenu, il rangea ſes troupes en bataille à meſure qu'elles arrivoient. On ſe chargea, ſa cavalerie fut miſe en déroute, & ſon infanterie avec beaucoup de confuſion ſe retira vers Lerida, emmenant ſon artillerie & la plus grande partie des équipages. La perte ne fut pas grande. On vit par la revue qu'elle n'avoit pas été au-delà de ſept cens hommes.

Cette armée fugitive ſe raſſembla ſous Lerida au nombre de dix-ſept mille hommes. Charles III. en avoit vingt-quatre mille, à la tête deſquels il marcha vers l'Arragon. Philippe entreprit de lui couper toute communication avec la Caſtille. Dans ce deſſein il paſſa la Cinca & marcha vers Sarragoſſe. Il fut harcelé dans ſa marche; mais il ſe défendit fort bien & repouſſa vivement ceux qui l'attaquèrent, juſqu'à leur prendre ſept étendards & deux paires de tymbales. Le dix-huit d'Août, il paſſa le Gallego & alla camper à une lieue de Sarragoſſe. Le Comte de Staremberg ſupérieur en forces cherchoit alors le combat, Philippe eût voulu à ſon tour l'éviter, mais il ne le put. La bataille ſe donna le vingt. Les deux Prétendans ne s'y trouvèrent pas. Le Comte de Staremberg & le Marquis de Bay eurent le commandement général. Le dernier ne manquoit, ni de cœur, ni de conduite, mais il manquoit de troupes, & d'ailleurs il avoit affaire à un des plus habiles Généraux de l'Europe. Il fut battu à plate couture, faute d'ordre & d'arrangement. Il ſe retira pourtant vers Tudela avec ſon artillerie & ſes bagages. La perte fut d'environ trois mille hommes tuez & de quinze cens priſonniers. Les troupes Angloiſes commandées par le Général Stanhope s'y diſtinguèrent fort & eurent la meilleure

part à la victoire. L'armée battue s'étant rassemblée à Grana, y fut jointe en peu de tems par trois mille hommes, que levèrent les Roïaumes de Castille & d'Andalousie, & marcha du côté d'Aranda & de Deuro sur le chemin de Burgos à Madrid.

Anne. 1710.

Le vainqueur vouloit profiter de la victoire. Le Général Stanhope & le Marquis de Belcastel Commandant des troupes Hollandoises le déterminèrent à marcher à Madrid, contre son sentiment & celui du Général Staremberg, ainsi que s'en expliqua ce Prince lui-même à la Reine son Epouse, dans une lettre qui fut surprise. Il lui disoit, en propres termes. » Mon armée a manqué de pain pendant trois jours, je marche à Madrid » contre mon sentiment & celui du Général Staremberg, les Généraux des » Alliez n'ont rien voulu écouter. Les Peuples me paroissent si affection» nez à mon Ennemi, que je ne crois pas tirer d'autres avantages de ma » victoire que quelques contributions pour païer mes troupes ». En effet les habitans de Sarragosse, près de tomber entre les mains du Vainqueur, avoient fourni aux vaincus du pain, du vin & de la viande pour trois jours.

Charles III. à Madrid.

Les Politiques Anglois prétendirent dans la suite que l'unique parti à prendre après la victoire de Sarragosse étoit de s'emparer des passages de la Navarre, pour fermer l'entrée aux secours qui pouvoient venir de France. Mais outre qu'ils ne raisonnèrent de la sorte que longtems après, ils ne faisoient pas réflexion qu'il eût été plus difficile de subsister dans la Navarre, où il y avoit des places fortes, que dans la Castille, païs ouvert & sans défense, & qu'on ne pouvoit se cantonner dans les montagnes de ce Roïaume, sans abandonner le reste de la Monarchie, au lieu qu'en occupant Madrid & les places qui faisoient la communication avec l'Arragon & la Catalogne, on coupoit l'Espagne par le milieu & on se donnoit la facilité d'être joints par les Portuguais. La vraie raison pourquoi Charles ne réussit point, c'est qu'il n'avoit pas le cœur des Espagnols, que la religion & les excès de ses Alliez avoient aliénez de lui, au point de ne pouvoir être regagnez.

Dès que Philippe eut appris la marche de son Compétiteur, il abandonna sa capitale pour la seconde fois. Il en sortit pour se rendre à Valladolid. Charles en fit prendre possession par le Général Stanhope. Ce Prince lui même s'y montra le vingt-huit; mais il fut si mécontent du peu d'empressement que le Peuple témoigna de le voir, qu'il en sortit le même jour. Ce Peuple ne voulut pas ramasser l'argent que son nouveau Maître avoit fait jetter sur son passage. Ils se tinrent enfermez pendant les illuminations. On assomma même quelques Comédiens qui avoient joué une pièce en son honneur, & le Poëte fut trouvé mort dans la rue percé de plusieurs coups. L'armée vivoit sans ordre. On pilla les Eglises des villages des environs, & on eut l'imprudence de vendre publiquement à Madrid les Ciboires & les Calices qu'on en avoit enlevez. On s'empara des chevaux & des mulets, quoiqu'on exigeât des contributions. On brûla par ordre du Général Stanhope le village de Vallejas, qui fournissoit la plus grande partie du pain qui se consumoit à Madrid. Cette conduite acheva d'irriter les Cas-

ANNE. 1710.

tillans, & ils aimèrent mieux brûler leurs provisions que de les voir enlever par ceux qui les traitoient en ennemis. La disette se fit bientôt sentir, &, manque d'ordre & de ménagemens, une armée de dix-sept mille hommes seulement ne put subsister dans le Roïaume.

Philippe V. se fortifie.

Bientôt Philippe V. fut en état de se faire craindre. Son malheur redoubla l'affection de ses Peuples, & ils lui en donnèrent les marques les plus efficaces. D'un autre côté, l'arrivée du Duc de Vendôme, que le caprice du Duc de Bourgogne avoit rendu inutile à la France, ranima la confiance des troupes. La Noblesse des Provinces les plus reculées s'empressa de venir servir sous lui. Les Soldats dispersez dans la déroute d'Almenar & dans la bataille de Sarragosse revinrent de tous côtez sous leurs étendards. A ces secours se joignirent ceux de France, qui consistoient en trente-cinq bataillons & vingt-huit escadrons, que le Maréchal de Berwick avoit détachez de l'armée, qu'il commandoit en Dauphiné. Son armée avant la fin d'Octobre se trouva forte de dix-huit mille hommes de pied & de douze mille chevaux, avec un équipage d'artillerie de quarante pièces de canon. Une autre armée s'assembloit dans le Roussillon, sous les ordres du Duc de Noailles, pour entrer en Catalogne, ce qu'elle fit le dix de Novembre.

Tandis que les affaires de Philippe V. se rétablissoient par les efforts des Espagnols & par ceux que la France faisoit en sa faveur, Charles III. avoit le chagrin de voir les siennes aller de mal en pis par l'aversion de ses Sujets & par l'abandon de ses Alliez, qui, sous prétexte de sa victoire, ou engagez par d'autres intérêts, le laissoient accabler. Ce Prince prit sagement le parti de se retirer à Barcelone, tandis qu'il le pouvoit encore. Il quitta son armée le onze Novembre & laissa le Comte de Staremberg se démêler comme il pourroit du mauvais pas où les Généraux Belcastel & Stanhope l'avoient engagé. Ils furent bientôt contraints de quitter la Castille & de reprendre la route de Catalogne, & ce ne fut qu'après avoir commis des hostilitez qui ont peu d'exemples. Les Peuples d'Espagne appliquoient à ces troupes ce passage de l'Evangile *Qui fur est venit ut perdat & mactet.* Celui qui commandoit les troupes Angloises à Tolede se distingua en ce genre d'une manière bien odieuse. Il se nommoit Hamilton. Non content d'emporter tout ce qu'il avoit pû enlever aux Habitans, il mit le feu au magnifique Palais d'Alcazar, après avoir pris la précaution de frotter les solives & les poutres d'huile & de goudron. Il avoit encore mis des barils de poudre dans les endroits voutez, pour renverser de fond en comble ce superbe édifice, qui étoit l'ouvrage de Charles V.

Le Général Stanhope pris.

L'armée de Charles III. fut vivement poursuivie. Elle s'étoit partagée en deux corps, afin de subsister plus commodément. Le Comte de Staremberg conduisoit le plus considérable. Le Général Stanhope conduisoit cinq mille Anglois, qui faisoient l'arrière-garde. Aiant beaucoup d'avance sur l'armée ennemie, il fit halte le huit Décembre à Brigueha, petite ville entourée de murailles assez épaisses & la plûpart terrassées. Il ignoroit apparemment que l'espérance donne des aîles aussi bien que la crainte. Le Duc de Vendôme à la tête de la cavalerie passa le Tage à la nage, & l'in-

fanterie fit autant de diligence à proportion, animée par la présence de Philippe V. qui la conduisoit. Cette armée étoit à Guadalaxara, quand Stanhope, qui se croïoit en sureté, eut l'imprudence de s'enfermer dans Brigueha. Il y fut investi le neuf, & si bien investi qu'il n'en put pas sortir un seul homme. Il s'y défendit bien : mais il fut forcé dans ses retranchemens, les Habitans démolissant eux-mêmes leurs maisons pour l'accabler de leurs ruines. Le jour même, qui étoit le neuf, il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre avec le reste de ses troupes. Le Général Staremberg, averti que son arrière-garde étoit attaquée, vint pour la dégager ; il arriva trop tard, & lorsqu'il sut sa disgrace, il étoit trop avancé pour reculer. Philippe V. & le Duc de Vendôme marchèrent à lui & le rencontrèrent à deux lieuës de Brigueha. Les uns cherchoient la bataille, l'autre ne pouvoit l'éviter. L'affaire fut bien-tôt décidée à la droite, où commandoit le Roi Philippe. Il culbuta & rompit presque en un instant la gauche du Comte de Staremberg. Le Duc de Vendôme, qui commandoit la gauche & qui eut affaire à ce Comte, qui commandoit lui-même la droite de son armée, n'eut pas un succès si facile, la victoire ne se déclara pour lui qu'après deux heures & demie de combat, encore fallut-il réünir toute l'armée pour attaquer de tous côtez un corps de cinq ou six mille hommes d'infanterie, dont le Comte de Staremberg avoit formé un bataillon, au milieu duquel il s'étoit mis. Ce bataillon fit des prodiges de valeur. Le Comte de Staremberg se surpassa lui-même & montra plus que jamais qu'il étoit un des plus grands Capitaines de son tems. A la fin ce bataillon fut ouvert, mais la nuit empêcha qu'il ne fût entièrement défait. Le champ de bataille resta au Vainqueur avec vingt pièces de canon, deux mortiers, & les munitions de guerre & de bouche, chargées sur des chariots fort longs qu'on nomme galeres. Les Espagnols prirent dix paires de timbales, quatorze étendards, cinquante-quatre drapeaux, & plus de mille chevaux ou mulets, chargez des provisions & des bagages des Officiers. Ils gagnèrent aussi les équipages du Comte de Staremberg, mais Philippe V. les lui fit rendre. Outre trois à quatre mille hommes, qu'il laissa sur la place, on lui fit trois mille prisonniers, au nombre desquels étoient les Commandans des Hollandois. Le lendemain, on prit encore deux mille prisonniers dans les environs du lieu du combat & sur les chemins de Siguença. La gloire d'un Général n'est pas de n'être point battu, mais de ne l'être que parce qu'il n'a pû vaincre & qu'il a combattu malgré lui, & de l'être le moins qu'il est possible, & avec le moins de perte. C'est ce qu'avoit fait Staremberg, & la seule chose capable de flétrir sa gloire en cette occasion, c'est d'avoir écrit à Barcelone & à Vienne qu'il avoit quitté le champ de bataille avec toutes les marques d'une victoire complette, à la réserve de l'artillerie des ennemis & de la sienne, qu'il avoit été obligé d'abandonner faute de chevaux pour la tirer, mais dont il avoit brûlé les affuts. Sans doute ces lettres étoient de celles qu'on rendoit publiques, afin de soutenir les Peuples, qu'on épuisoit pour une guerre qui ne les intéressoit point : Il étoit trop homme d'honneur pour écrire sérieusement sur ce ton.

Le Comte de Staremberg battu.

ANNE. 1710.

Le Duc de Noailles en Catalogne faisoit aussi de grands progrès, & le Marquis de Bay en Estramadure, non-seulement empêcha la jonction des Portugais avec le Comte de Staremberg, mais il étendit les contributions fort au long dans ce Roïaume, de manière que le Roi de Portugal envoïa Couriers sur Couriers à Londres & à la Haie, pour avoir du secours.

La Marine à l'ordinaire couta beaucoup & ne servit guères qu'à transporter quelques foibles secours en Portugal & en Catalogne. La prise de Cette ne servit qu'à faire périr sept à huit cens hommes. Les autres projets de descente manquèrent tous, & les armateurs & les escadres ennemies firent cette année encore plus de tort au commerce qu'ils n'avoient fait les années précédentes. Les Marchands s'étoient plaints du peu de soin de l'Amirauté à assurer leur commerce; on leur répondit que les vaisseaux de la Reine étoient emploïez à porter des secours en Espagne & à assurer le passage d'Angleterre en Flandre. Je passe légèrement sur ces choses, parce que je me hâte de reprendre la suite des affaires du Parlement.

Procès du Docteur Sacheverell.

Le procès qu'on faisoit au Docteur Henri Sacheverell avoit partagé & mis en feu toute la nation. Celui qu'on avoit fait vers le milieu du siécle passé à Charles I. avoit causé moins de fracas. Jamais cause ne fut plaidée avec plus d'appareil, discutée avec plus de soin, jugée avec plus de débats, & jamais cause aussi n'eut de plus fâcheuses suites. Je souhaiterois qu'il convînt à une Histoire d'entrer dans un détail exact de ce fait singulier. Mais il faut que je me contente & je crois qu'il suffira de donner une idée du sujet du procès, & de détailler les suites qu'il eut, ou du moins dont il fut l'occasion.

Son portrait.

Henri Sacheverell, Docteur de l'Université d'Oxford & Membre d'un de ses Colléges, étoit d'une famille, dont une branche faisoit une figure considérable dans la Comté de Derby. Son aïeul & son pere avoient été Ministres. Le dernier aiant laissé en mourant sa veuve & son fils dans l'indigence, l'un & l'autre eurent le bonheur de trouver de généreux protecteurs. Le Docteur Burnet, Evêque de Salisbury, plaça la mere dans une maison qu'il avoit fondée pour les pauvres veuves, & le fils trouva dans son parrain un second pere, qui le fit étudier à Oxford. On assure qu'il païa mal ces charitez, qu'il rapporta de ses Etudes peu d'Humanitez, & encore moins de Théologie; que le docte Lloyd, alors Evêque de Litchfield & Coventry, ne lui conféra les ordres sacrez, qu'après l'avoir renvoïé une fois comme incapable par son ignorance de les recevoir; que dès lors son ambition & sa suffisance éclatèrent; & qu'enfin il se rendit coupable d'une noire ingratitude envers le Docteur Burnet, par les traits injurieux dont il l'accabla dans ses Sermons. Quoi qu'il en soit, hardi, vif, parlant aisément, appuïant avec audace dans la Chaire les principes & les passions des Torys outrez & des Anglicans rigides, ressuscitant leur dogme de l'obéissance passive, soutenant ses déclamations factieuses d'un assez bel extérieur, il eut bien-tôt dans la Province un parti, qui l'admira & qui le fit souhaiter à Londres. Il fut prié de prêcher à Saint Paul. Il le fit le seize Novembre de l'année précédente. Le titre seul de son sermon an-

nonçoit

nonçoit un discours bien capable de piquer la curiosité. C'étoit *le danger des faux frères dans l'Eglise & dans l'Etat.* Le Lord Maire, les Aldermans & plusieurs Membres du Parlement y assistèrent. Le Prédicateur dut être content de son Auditoire. On ne parla plus dans Londres que des faux frères dans l'Eglise & dans l'Etat, on étudia la matière, on la médita, on prit parti, on s'entêta. Depuis l'Artisan jusqu'aux personnes de la première distinction, Femmes, Docteurs, Ecclésiastiques, Dévots, Athées, tout s'intéressa pour ou contre le Prédicateur & crut être en droit de le justifier, ou de le condamner.

Le Prédicateur n'avoit point parlé en l'air, & ses portraits n'avoient été rien moins que généraux. Ceux qui étoient ou qui se crurent notez se plaignirent vivement & prirent le prétexte ordinaire de ces sortes de plaintes, savoir, que ce Docteur n'étoit point ami du Gouvernement de la Reine, *non est amicus Cæsaris*, & que ses discours qu'il avoit fait imprimer ne respiroient que la sédition & la révolte. On ne s'en tint pas aux plaintes; dès que le Parlement fut assemblé, on intenta une accusation en forme. Jean Dolben fils du dernier Archevêque d'Yorck & Membre de la Maison des Communes fut l'Accusateur. C'étoit un homme hardi & ambitieux, qui, aiant presque épuisé par de folles dépenses les grands biens qu'il avoit gagnez en Amérique, s'étoit donné au Comte de Godolphin, Grand Trésorier, & avoit obtenu une pension de la Cour. Comme le Comte étoit un de ceux à qui le Docteur s'étoit attaché avec le moins de ménagement, jusqu'à le désigner par le sobriquet de *Volpone*, que ses Ennemis lui donnoient, Dolben saisit avidement l'occasion de faire sa cour à son Protecteur, en le vengeant. Il produisit quatre articles, qu'il prétendoit être l'abregé du Sermon contre les Faux frères. Comme ces points furent le fonds du procès, on ne sera pas fâché de les trouver dans cette Histoire.

Chefs d'accusation contre lui.

Le Docteur Henri Sacheverell, dans son sermon prêché à Saint Paul le seizé Novembre, avance & soutient que les moïens dont on s'est servi dans la Révolution étoient odieux & ne pouvoient se justifier; Que feu le Roi Guillaume avoit nié qu'il eût emploïé de la résistance, & que, dire qu'on a emploïé de la résistance, c'est noircir ce Prince aussi bien que la Révolution.

Il avance & maintient que la tolérance accordée par la Loi est déraisonnable & que quiconque accorde cette tolérance & la liberté de conscience est un faux frère dans l'Eglise. Il dit que l'Archevêque Grindal, qu'il appelle mal à propos un faux fils de l'Eglise & un perfide Prélat, avoit par ses artifices engagé la Reine Elizabeth à tolérer la Discipline & la Doctrine de Genève. Il exhorte les Prélats à frapper d'anathèmes ceux qui soutiennent la tolérance, & il ose défier qui que ce soit de réfuter ce qu'il a avancé à cet égard.

Il affirme faussement & avec malice que l'Eglise Anglicane est actuellement dans un état de très-grand danger & de calamité, & c'est dans le dessein de rendre odieuse & de condamner la résolution des deux Chambres du Parlement, qui déclaroit que ceux qui affirmoient que l'Eglise étoit en danger, étoient les ennemis du Roïaume, qu'il avance cette proposition. Il fait même entendre que les Membres du Parlement, qui ont fait ladite résolution, conspiroient la ruine de l'Eglise, de

ANNE. 1710.

même que du tems de Cromwel ceux qui déclaroient que la personne du Roi Charles étoit hors de danger étoient ceux-là mêmes qui conjuroient sa mort.

Il assure faussement & méchamment que l'administration de Sa Majesté dans les affaires politiques tend à détruire la constitution du Gouvernement, & qu'il y a des gens en des postes distinguez dans l'Eglise & dans l'Etat, qui sont de faux frères, qui affoiblissent cette Eglise, qui la trahissent, qui encouragent & qui favorisent ses ennemis déclarez. Il accuse Sa Majesté & ceux qui sont en charge sous elle d'une générale malversation, &, comme un Incendiaire public, il entretient parmi les Sujets de Sa Majesté l'esprit de faction; il leur inspire des craintes qui n'ont aucun fondement; il fomente entre eux des dissensions pernicieuses; il les excite & les anime à prendre les armes & à emploïer la violence; & afin que ces suggestions séditieuses & remplies de malice aient plus de force sur l'esprit des Sujets de Sa Majesté, il tord & pervertit plusieurs textes & passages de l'Ecriture Sainte.

Examen de cette Accusation.

Pour vérifier ses extraits, l'Accusateur présenta des exemplaires imprimez de ces Sermons. On en lut quelques pages, & le Chevalier Pierre King, Greffier de la ville, fit un grand discours contre l'audace de ce Prédicateur, qui avoit avancé des maximes diamétralement opposées à la Révolution, au Gouvernement présent, & à la succession dans la ligne Protestante, & par conséquent tendantes à semer la discorde & à porter les Peuples à la rébellion. Ce Docteur & sa doctrine avoient plus d'un Partisan dans la Maison des Communes: mais l'indignation contre l'une & l'autre étoit si marquée sur la plûpart des visages qu'aucun n'osa ouvrir la bouche pour leur défense. Sur le champ il fut décidé que ces Sermons étoient des libelles malicieux, scandaleux, séditieux, injurieux à Sa Majesté & à son Gouvernement, à la dernière heureuse Révolution, à la succession Protestante établie par les Loix, & aux deux Chambres de Parlement, tendantes à aliéner les cœurs des bons Sujets & à faire naître parmi eux la jalousie & la discorde. En conséquence de cette censure, il fut ordonné que l'Imprimeur de ces Sermons & celui qui en étoit qualifié l'Auteur comparoitroient le jour suivant.

Le Docteur obéït à l'ajournement. Il se rendit à Westminster dans le carosse du Docteur Lancaster Vice-Chancelier de l'Université d'Oxford. Il trouva dans la salle des Requêtes au moins cent-cinquante des principaux Ecclésiastiques, qui s'y étoient rendus la plûpart pour marquer qu'ils s'intéressoient à cette affaire. Il fut examiné à la barre. Il avoua qu'il étoit l'auteur des Sermons imprimez qu'on lui présenta. On lui demanda pourquoi il les avoit fait imprimer. Il répondit, touchant le dernier, qu'après l'avoir prononcé, il étoit allé trouver le Lord-Maire, qui l'en avoit remercié & lui avoit dit qu'il seroit bien-aise de le voir imprimé; Qu'il avoit regardé cette envie comme un ordre, à quoi il avoit crû devoir déférer. Il auroit pû répondre qu'aucune Loi ne défendoit l'impression, mais seulement telle impression, & que, dès que ce qu'il avoit imprimé n'étoit pas mauvais, on n'avoit rien à lui dire sur l'impression.

On le fit retirer & on demanda au Lord-Maire s'il étoit vrai qu'il eût en effet ordonné à Sacheverell d'imprimer son Sermon? Il le nia. Il avoit

raison, & la question qu'on lui faisoit étoit tout autre que ce qu'avoit répondu le Prédicateur. Le Lord-Maire fut crû sur sa parole, un des Membres aiant prononcé qu'on devoit plûtôt ajouter foi à un Député des Communes, qu'à un homme qui avoit osé prononcer un tel Sermon. On rappella l'Accusé & on lui demanda s'il n'avoit rien autre chose à alléguer. Il s'en tint à ce qu'il avoit avancé. Il sortit & on résolut à la pluralité des voix qu'il seroit accusé de crimes capitaux & de malversation. L'Accusateur eut ordre d'aller à la Barre des Seigneurs intenter cette accusation, & l'Accusé fut mis sous la garde du Sergent d'armes de la Chambre. Pour l'Imprimeur, il fut renvoïé, dès qu'il eut avoué que le Docteur Sacheverell lui avoit donné ses deux Sermons à imprimer.

Anne. 1710.

La Chambre, pour faire mieux sentir combien elle avoit d'opposition à la doctrine contenue dans ces deux Sermons, écouta volontiers ce que quelques Membres dirent à la louange du célèbre Benjamin Hoadly, Recteur de la Paroisse de Saint Pierre. Ce savant Ecclésiastique avoit réfuté les Ecrits de plusieurs Anglicans rigides & entre autres un Sermon prononcé par l'Evêque d'Exceter. Il fut prononcé qu'aiant en plusieurs occasions fortement soutenu les maximes selon lesquelles la Reine & la Nation avoient agi dans la dernière heureuse Révolution, il avoit justement mérité la faveur & la recommandation de la Chambre, & qu'elle présenteroit une Adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir conférer quelque dignité Ecclésiastique à ce Docteur pour avoir bien servi l'Eglise & l'Etat.

Le Docteur accusé à la barre des Seigneurs.

Le Sieur Dolben obéït exactement à l'ordre des Communes. Elles lui avoient choisi pour Adjoints le Chevalier Jean Holland Controlleur de la Maison de la Reine, le Secretaire d'Etat Boyle, le Sieur Smith Chancelier de l'Echiquier, le Chevalier Jacques Montague Avocat Général, Robert Eyre Procureur Général, Robert Walpole Trésorier de la Marine, le Chevalier Joseph Jekyll, les Sieurs Lechmère, Compton, Spencer, Cowper, Guillaume Thompson, les Chevaliers Thomas Parker, Pierre King Greffier de la ville de Londres, David Dalrymple, Jan Holles, les Lords Guillaume Powlet & Coningsby, & les Lieutenans-Généraux Stanhope & Mordaunt. Accompagné de ces Membres, il alla le vingt-six à la Chambre des Seigneurs, & là, à haute voix, au nom des Communes, il accusa le Docteur Sacheverell de crimes capitaux & de malversation, déclarant en même tems qu'il étoit sous la garde d'un Sergent d'armes & qu'on le remettroit entre les mains de l'Huissier de la verge noire, dès qu'ils le jugeroient à propos. Cependant il requit qu'on l'élargît sous caution, afin qu'il pût mieux se défendre sur l'accusation intentée contre lui à la Barre des Seigneurs. Avant de prononcer, on ordonna au Commité, qui dressoit l'accusation, d'examiner si en cas pareil on avoit accordé une semblable grace. Le Commité répondit qu'il n'avoit rien trouvé là-dessus, & la requête fut rejettée.

Ce refus parut dur & affectionna bien des gens au parti de ce Docteur. Il ne manqua point d'Avocats, & plus d'une personne de considération

ANNÉ. 1710.

s'offrit d'être sa caution, si on vouloit l'élargir. On délibéra à la Chambre Haute si on recevroit l'accusation des Communes. Le Lord Haversham à son ordinaire mêla dans son avis beaucoup de réflexions libres.

Il doit paroître fort étrange, dit-il, *de voir cet Ecclésiastique accusé pour avoir prêché une doctrine, pour laquelle il auroit été autrefois récompensé, & pour laquelle si les tems changent, il pourroit bien avoir place dans la Chambre des Pairs parmi les Evêques. Mais enfin il faut espérer qu'un jour viendra, où nous aurons d'autres crimes à examiner; car de quelque côté que je tourne les yeux, je vois plusieurs sujets d'accusation.*

On communiqua au Docteur les quatre articles de son accusation. Il y répondit fort au long & soutint sa réponse de cette lettre qu'il écrivit à la Reine. *Très-bénigne Souveraine, comme je me suis attiré la disgrace de l'honorable Chambre Basse du Parlement par un Sermon, que je prononçai le seize Novembre dernier, je n'ai point d'autre appel à faire qu'à votre bénigne clémence; car quelque sort que je subisse par la censure de mes Supérieurs, je le recevrai avec patience & soumission, pourvû que Votre Majesté ne me prive point de sa clémente miséricorde. Mais au milieu de mes afflictions je me console de ce que j'ai une Princesse, dont la bonté & la clémence s'étendent impartialement jusqu'au moindre de ses Sujets, comme une mère tendre envers ses enfans. Ces considérations m'ont obligé de faire présenter ces lignes à Votre Majesté, espèrant humblement qu'elles seront reçues avec la même compassion roïale que Votre Majesté a accordée jusqu'à présent au fidèle Clergé de l'Eglise Anglicane, dont je suis le moindre & le plus indigne.*

Lettre de Sacheverell.

Cependant ma conscience me témoigne avec Saint Paul que je dis la vérité en Christ & que je ne mens point, n'aiant rien avancé qne je ne pense être conforme à la Sainte Ecriture & à ce que l'Esprit de Dieu a révélé par sa parole.

Je ne laisse pourtant pas de me soumettre humblement aux Loix & Statuts de ma Patrie; & soit que je demeure ferme, ou que je succombe, je suis résolu, moïennant l'assistance divine, de tenir ma conscience déchargée de toute offense envers Dieu & les Hommes. Ce que j'ai fait peut bien être attribué à mes foiblesses humaines & à mon manque d'esprit, mais non pas à aucune mauvaise intention, ni sinistre dessein contre l'établissement de ce Gouvernement.

Ses reponses ni cette lettre n'empêchèrent point la continuation du procès. La Chambre des Seigneurs avoit règlé qu'il commenceroit à être traité en forme le vingt Février : mais l'Architecte représenta qu'il ne pouvoit en si peu de temps mettre la salle en état de contenir le grand nombre d'Auditeurs que cette cause attireroit infailliblement; ainsi on fut obligé de différer jusqu'au dix du mois suivant.

Tandis qu'on se préparoit à sauver ou à accabler le Docteur dans le Parlement, les deux partis travailloient à mettre le Public de leur côté. On publia plusieurs livres, ou libelles, presque tous également outrez, ainsi qu'il arrive toujours dans les affaires de parti. Il y en eut un entre autres qui fit beaucoup de bruit. Il avoit pour titre l'*Artifice du Clergé à son comble*. On y avançoit que l'Eglise Anglicane avoit frauduleusement inséré dans le vingtième article de la Confession de foi confirmée par plu-

ſieurs Actes du Parlement la clauſe ſuivante: *l'Egliſe a la puiſſance de règler les rites & les cérémonies, & l'autorité de décider dans les controverſes.* Le Docteur Hoadly, ſûr de la protection du Parlement, publia un gros volume, intitulé, *Examen de l'origine & inſtitution du Gouvernement civil.* Il attaquoit les principes de l'obéïſſance paſſive & en particulier un Sermon Latin prononcé depuis peu à Saint Paul par le Docteur Atterbury. On publia en même tems un petit livre, où on établiſſoit l'obéïſſance paſſive ſur l'autorité de pluſieurs Théologiens Proteſtans, & on menaça par une lettre le Docteur *Hoadly*, que, s'il ne ſe rétractoit, les Univerſitez d'Oxford & de Cambridge le cenſureroient auſſi ſévèrement qu'il le méritoit. Il n'y eut pas juſqu'aux Aſtrologues qui n'intervinſſent dans ce procès à leur manière. Un entre autres prétendit avoir lû dans les aſtres que ce procès tourneroit à l'honneur de l'Accuſé. Il fut bien vîte arrêté & ſe crut heureux de trouver quelqu'un qui voulût bien être caution qu'il ne liroit plus dans les aſtres, ou du moins qu'il ne publieroit pas ce qu'il y auroit lû de favorable au Défenſeur de l'obéïſſance paſſive.

Le jour de l'anniverſaire de Charles I. donnoit occaſion à pluſieurs Miniſtres & Prédicateurs de ſe mêler de cette affaire, & ils ne la manquèrent pas. Ceux qui étoient pour Sacheverell exaltèrent fort l'obéïſſance paſſive & la recommandèrent au Peuple comme un point eſſentiel de la Religion Chretienne. Les autres au contraire en montroient les fâcheuſes conſéquences par rapport à la liberté & au Gouvernement préſent. Le Docteur Wers Chanoine de Winchester, que la Maiſon des Communes avoit choiſi pour ſon Prédicateur, & à qui, ſelon la coutume, elle avoit donné le texte & la matière de ſon diſcours, s'appliqua à prouver directement le contraire de ce que le Prédicateur accuſé avoit avancé. Il prétendit que la doctrine de l'obéïſſance paſſive avoit été tacitement condamnée par Charles I. lui-même, lorſqu'il avoit donné du ſecours aux Rochelois, qui avoient pris les armes, pour le maintien de leurs privilèges, contre le Roi de France leur Souverain. Il attribua les malheurs de ce Prince, non aux maximes déteſtables qu'on ſuivit à ſon égard, mais aux mauvais Conſeillers, dans leſquels il avoit eu trop de confiance. Le même Prédicateur traita un autre point, en quoi apparemment il paſſa ſa commiſſion. Il repréſenta qu'il ſeroit bon de ne plus célébrer cet anniverſaire, cette coutume, ſelon lui, donnant preſque toujours occaſion de renouveller les diſputes au ſujet de l'obéïſſance paſſive & d'exciter de nouvelles diviſions. Il auroit pû dire encore que cette eſpèce de Fête ne ſert qu'à perpétuer l'opprobre, que cette mort tragique a attaché au nom Anglois. Ou je n'ai jamais bien entendu ce que diſoit Jeſus-Chriſt aux Juifs, que le ſoin qu'ils avoient des ſepulcres des Prophètes étoit une preuve qu'ils avoient conſenti à leur mort, ou je m'imagine que je n'aurois pas tort de l'appliquer à cette cérémonie.

Ceux qui pourſuivoient la condamnation du Docteur Sacheverell dominoient dans le Miniſtère & dans le Parlement, & ils y étoient preſque abſolus. La plûpart des Miniſtres étoient alliez du Duc de Marlborough,

ANNE. 1710.

ou ses créatures. Le Grand Trésorier avoit marié son fils à la fille de ce Duc. Le Comte de Sunderland avoit épousé la seconde. C'étoit à leur recommandation que Henri Boyle avoit eu la place de Harley. Les Membres des Communes avoient été choisis à leur sollicitation. Malgré ces avantages, les Torys engagèrent dans leurs intérêts le gros de la Nation & profitèrent si habilement du changement qui se fit à cette occasion dans les esprits, par rapport aux Ministres d'Etat, qu'ils vinrent à bout de les renverser & de se mettre en leur place.

Le dixième jour de Mars, marqué par les Seigneurs pour commencer les procédures publiques contre le Docteur accusé, on se rendit en foule dans la grande salle du Palais de Westminster. Les Whigs, qui étoient assurez de sa condamnation & qui la regardoient comme leur triomphe sur les Torys, n'avoient rien oublié pour la rendre fort éclatante. Par ordre du Parlement, ou du moins à sa prière, on avoit fait exprès un théâtre assez grand pour contenir les deux Chambres avec tous ceux qui devoient assister au jugement de ce procès. Les Architectes de la Reine y avoient travaillé plus de quinze jours.

Dispositions extraordinaires pour plaider la cause du Docteur.

Les deux tiers de cette grande salle formoient une espèce d'amphithéâtre & de parterre. Les deux tiers du parterre étoient occupez par la Chambre des Pairs. C'étoit un quarré long entouré d'une balustrade. A la droite du Trône, un peu derrière les places des Seigneurs, on avoit fait une loge tapissée de drap violet pour la Reine, d'où elle pouvoit voir & entendre tout sans être vue. Sur la même ligne à gauche, il y avoit une autre loge garnie de drap gris pour les Ministres étrangers & les personnes distinguées de la Cour. Aux deux côtez de la Chambre des Pairs, il y avoit huit rangs de bancs élevez en amphithéâtre. Ceux de la droite, garnis de drap vert, étoient pour la Chambre Basse, & ceux de la gauche, qui n'étoient que nattez, furent destinez aux Spectateurs, qui n'y entrèrent que par billets, dont les Seigneurs s'étoient réservé la distribution.

L'autre tiers du parterre fut divisé en plusieurs compartimens. Celui qui joignoit la Chambre Haute formoit la Barre des Seigneurs. C'étoit là le théâtre, si j'ose ainsi parler, où les Whigs & les Torys devoient représenter. Au fonds de cette Barre s'élevoient quatre rangs de bancs tapissez pour ceux de la Chambre Basse, qui avoient été nommez pour la poursuite du procès. Un peu plus sur le derrière étoient encore quelques bancs pour des Spectateurs. Tels furent la disposition & les préparatifs de cette Assemblée, qui avoit à décider de la doctrine prêchée par un Docteur de l'Eglise Anglicane, & du sens de quantité de passages de la Sainte Ecriture, qu'il avoit alléguez en confirmation de ses sentimens. On peut bien voir que je ne me suis arrêté à la description de ces préparatifs, que pour faire sentir que cette affaire étoit suscitée par un parti, qui se croïoit triomphant, qui l'étoit en effet, & qui peut-être n'auroit point cessé de l'être, sans ce triomphe recherché avec trop d'éclat, pour ne pas réveiller ses Rivaux.

Avant d'entrer dans le détail de cette affaire, je crois devoir faire obser-

ver que la compétence de cette assemblée n'étoit pas si claire qu'on ne pût la contester avec succès. Si l'Eglise Anglicane, selon l'article vingtième de la profession de Foi, a droit de juger de la doctrine, il paroît que Sacheverell n'étoit justiciable en fait de sa doctrine & du sens qu'il avoit donné à l'Ecriture, que des Evêques & des Universitez d'Oxford & de Cambridge. C'étoit là en effet le sentiment des Anglicans rigides. Mais la plûpart des Non-Conformistes prétendoient que la Reine, son Conseil, les deux Chambres du Parlement, surtout la Chambre des Communes, composée des Députez de toute sorte d'Etats, avoient les lumières nécessaires pour juger de la bonté d'une Doctrine. L'Accusé toutefois ne disputa point de cette compétence, & il fit bien. Ce doute auroit aigri encore plus les Communes; & le Parlement, Juge & Partie en sa propre cause, n'auroit pas manqué de décider en sa faveur, comme il fit lorsque l'infortuné Charles I. refusa de le reconnoître pour son Juge légitime.

Histoire de son procès.

Les deux Chambres s'étant rendues au Palais, le Docteur Sacheverell y fut amené par ses Cautions, car les Pairs lui avoient accordé la grace que les Communes lui avoient refusée. La scène s'ouvrit par le Chevalier Montague, Procureur-Général de la Reine, lequel parlant au nom des Communes, déclara les chefs d'accusation. Le Sieur Lechmère, fameux Avocat, fit un éloquent discours sur la nature & l'énormité du crime de l'Accusé. Le lendemain, on se rassembla & on tint deux grandes séances, où la Reine assista dans sa loge, l'une depuis onze heures jusqu'à deux heures de relevée, & l'autre depuis trois jusqu'à six. Les Communes avoient nommé plusieurs d'entre eux pour suivre ce procès en qualité de Directeurs. Ils parlèrent tous. Le Général Stanhope, qui en étoit un, s'attira beaucoup d'attention, soit par son style, qui étoit des plus vifs, soit par l'espèce d'opposition qu'avoit sa profession avec un discours aussi savant que le sien. Ce Général dit en substance, que, si le Sermon en question eût été prêché devant des personnes de peu de conséquence, on n'auroit dû faire aucune attention au discours d'un Furieux rempli d'impertinences: mais que, comme ce misérable fils de l'Eglise, ce malheureux instrument de quelques mécontens, avoit prononcé son Sermon devant un auditoire & dans un lieu, où il pouvoit produire de fort méchans effets & détourner les Bourgeois de Londres de contribuer aux subsides nécessaires pour conduire cette juste guerre à une heureuse & glorieuse fin, il falloit que cette auguste Assemblée en prît connoissance & en fît une justice exemplaire; Que les maximes de cet indigne Ecclésiastique étoient de la plus pernicieuse conséquence; Que, si ce qu'il avançoit étoit vrai, le Gouvernement de la Reine, les deux Chambres du Parlement, toutes leurs procédures depuis la Révolution seroient illégitimes & invalides, tant de sang qui avoit été versé & les sommes immenses, que la Nation avoit dépensées depuis vingt ans, auroient été emploïez dans une cause injuste, ce qui terniroit la gloire de ce Règne, gloire qui surpasse de beaucoup celle de la fameuse Reine Elizabeth, puisque celle-ci n'eut que le bonheur de défendre la Nation contre la puissance d'Espagne, au lieu que les armes vic-

Plaidoïer du Général Stanhope.

torieuses d'Anne triomphoient des forces combinées de la France & de l'Espagne.

Il ajouta qu'un autre Ecclésiastique, qu'il montroit du doigt & qu'il nomma par son nom (c'étoit le Docteur Atterbury) avoit quelque tems auparavant prononcé un Sermon en Latin à Saint Paul, pour prouver la doctrine de l'obéissance passive : mais que dans ce discours il s'étoit contredit lui-même, aiant avoué qu'il peut y avoir des cas extraordinaires, où Saint Paul ne servoit plus de guide & où il falloit avoir recours aux habiles Jurisconsultes & aux sages Politiques. Là-dessus, le Général Stanhope cita quelques passages de *Grotius, de jure belli & pacis*, par où il prouva qu'en certaines rencontres, les Peuples ont droit de s'opposer à la tyrannie & de défendre leurs libertez.

Le fort de ce discours n'étoit qu'un lieu commun, que tout parti dominant peut emploïer pour défendre sa cause, & se réduisoit à un pur paralogisme, dont Cromwel & ses complices auroient pû se servir. A force d'innover, on se met dans la nécessité de juger de la vérité d'une doctrine, non par les principes qui l'appuïent, mais par les faits qui lui sont conformes, ou contraires. L'obéissance passive doit être rejettée, parce qu'en telle occasion on n'y a point eu d'égard & que tout ce qui s'est fait depuis devroit être censé mal fait. Faut-il d'autre principe que celui-là pour excuser tout changement heureux? Car pour celui qui ne réussit pas, il est visible, en Angleterre comme partout ailleurs, qu'il mérite d'être puni. La comparaison de ce Regne avec celui d'Elizabeth, & la supériorité qu'on donnoit au premier sur le dernier n'étoient pas plus solides. Elizabeth seule résista à Philippe II. sans avoir à son secours le Portugal, la Savoie, l'Autriche, la Saxe, le Brandebourg, la Prusse, les Provinces Unies, le Dannemarc & la plus grande partie des Cercles & des Princes d'Allemagne. Qui pouvoit nier qu'en quelques occasions les Peuples ont droit de s'opposer à la tyrannie & de défendre leurs libertez? La difficulté est de détailler ces occasions qui rendent permis ce qui, généralement parlant, est illicite. Il y a un tems infini qu'on agite ces questions, sans qu'on ait encore nettement expliqué ce qu'on entend par *tyrannie*, à laquelle on doit résister, & par *libertez*, qu'on a droit de défendre. Si la tyrannie consiste à abolir des loix établies & confirmées par l'usage, Henri VIII. a été tyran. Si le consentement du corps qui représente la Nation rend légitime l'abolition des loix & des usages établis, Cromwel n'a point été tyran, & le Parlement, qui l'autorisa, ne fut pas complice de la tyrannie. Ainsi un Tyran est celui qui entreprend sans succès de changer les loix & les usages établis, ou dont les innovations sont déclarées illicites par quelque Parlement subséquent.

Après le discours du Général Stanhope, qui ne laissoit aucun lieu de douter s'il étoit Whig, ou Tory, le Duc de Buckingham proposa qu'on ouît les réponses de Sacheverell. Le Lord Somers, Président du Conseil, dit qu'il étoit de l'usage ordinaire d'entendre l'accusation entière, avant d'entendre les défenses de l'Accusé, & que, si on s'écartoit de cette méthode, on

on feroit traîner en longueur un procès qui ne feroit que trop long. Cette réponse n'empêcha pas les Seigneurs de délibérer si on entendroit les défenses de l'Accusé, à mesure qu'il se feroit un discours contre lui. La négative l'emporta. Ce jour & le précédent, au sortir de l'Assemblée, il se trouva une grande quantité de Peuple à la porte du Palais & dans les rues qui y aboutissent. Cette multitude, où il y avoit de fort honnêtes gens, reconduisit le Docteur accusé, comme en triomphe, criant à haute voix *Vive l'Eglise & la Reine*. Ils obligèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent sur leur passage de saluer le Prédicateur comme un digne Ministre de l'Eglise Anglicane. Ce cortège continua jusqu'à la fin du procès, autant de fois que l'Accusé ne put réussir à cacher sa marche. Les femmes entre autres montrèrent qu'elles sont toujours aisées à émouvoir en faveur de ceux dont elles croient que la cause intéresse la Religion & qui en même tems sont d'une figure agréable. Ce ne fut pas assez pour elles d'honorer le Docteur de mille marques de la compassion qui est naturelle à leur sexe. Il fallut que Peintres & Graveurs multipliassent pour elles son portrait, & à peine y eut-il quelque maison où il ne se trouvât, jusques-là qu'on le mit sur les meubles, même dans les tabatières & dans les éventails.

Emotions en faveur du Docteur.

On ne s'en tint pas à ces marques d'estime & d'approbation du Prédicateur & de sa doctrine. Un grand nombre de Palatins étoient arrivez l'année précédente dans le Roïaume & on avoit pourvû à leurs besoins avec beaucoup de charité. La disette qui étoit venue en même tems avoit laissé peu de chose aux gens commodes pour soulager leurs Concitoïens pauvres. Ceux-ci, dans la mauvaise humeur, où les mettoit leur indigence, obéïrent avec joie à des Mécontens, qui les païoient bien pour crier & pour exciter des troubles. Quelques-uns eurent l'insolence d'environner le carosse de la Reine, en criant, *Dieu bénisse Votre Majesté & l'Eglise, nous espérons que Votre Majesté est pour le Docteur Sacheverell.* D'autres menacèrent de renverser les maisons du Lord Somers, du Comte de Warthon, de l'Evêque de Salisbury, & de ceux qui se distinguoient dans la Chambre Basse contre le Docteur. On menaça de mettre le feu dans l'Eglise & dans la maison du Docteur Hoadley. Le Peuple poussé par un faux zèle s'en prit aux Eglises des Non-Conformistes. Il en enfonça les portes & les fenêtres, brisa les chaires & les bancs, & fit de ces débris des feux de joie dans les places publiques. On dit que quelques-uns de ces Mutins proposèrent d'aller piller la Banque d'Angleterre, & peut-être l'auroient-ils fait, si les Directeurs n'avoient pris de bonne heure les précautions nécessaires pour empêcher un si grand malheur. Le Comte Sunderland leur envoïa d'abord une compagnie de Grenadiers à cheval. On fit en même tems prendre les armes à la Milice de Londres. On occupa les postes les plus dangereux, & les Gardes du Corps eurent ordre de faire la patrouille toutes les nuits jusqu'à la fin de l'affaire.

Ces gens ne faisoient pas réflexion qu'ils ne rendoient pas meilleure la cause de celui en faveur duquel ils commettoient ces excès, & que ses ennemis n'en seroient que plus âpres à le poursuivre. La Chambre des Com-

ANNE 1710.

munes s'en ressentit fort vivement & les regarda comme des insultes faites à elle en particulier. Presque sur le champ une Adresse fut présentée à la Reine. Cette Princesse aussi sur le champ y eut égard & fit une proclamation ordonnant à tous Papistes, ou réputez tels au dessus de l'âge de seize ans, de sortir de Londres, & à toutes sortes de personnes indifféremment de jurer le formulaire du serment établi sous Guillaume III. On remercia la Reine & on exprima dans les termes les plus forts ce qu'on pensoit de Sacheverell & de sa doctrine. *Nous prions*, disoient les Communes, *Votre Majesté, d'être persuadée que cette poursuite, que les Papistes & Non-Jureurs ont voulu braver par des attroupemens, ne procéde que de l'indispensable nécessité où se trouvent vos fidèles Communes de ne pas demeurer tranquilles & voir d'un œil indifférent la justice de la dernière Révolution & la gloire du feu Roi notre libérateur, insultées indignement; le droit incontestable de Votre Majesté à la Couronne attaqué; votre Gouvernement, auquel nous devons tant de fidélité, rendu, s'il étoit possible, odieux aux Peuples & dépeint comme tendant à la ruine de l'Eglise & des loix fondamentales de l'Etat; l'établissement de la succession dans la ligne Protestante sappé; les résolutions du Parlement traitées avec mépris; les Conducteurs de l'Eglise & Votre Majesté qui en est le Chef calomniez & flétris; la tolérance regardée comme criminelle & la sédition publiquement & hautement prêchée.*

Discours de Sacheverell.

Quand les Avocats des Communes eurent prouvé les quatre chefs d'accusation, ceux de l'Accusé eurent leur tour & on parut les écouter attentivement. Le Docteur parla lui même. Ces discours se réduisirent à montrer qu'il n'avoit rien avancé contre la dernière Révolution, que la doctrine de l'obéissance passive ne lui étoit point particulière, que plusieurs Protestans Théologiens célèbres l'avoient enseignée avant lui, comme le prouvoient quantité d'extraits collationnez en forme qu'ils remirent au Secretaire. Lui-même il soutint qu'on lui attribuoit des sentimens, qu'il n'avoit jamais eus, & qu'on donnoit à ses expressions des explications différentes de ses pensées : Qu'il n'avoit nommé personne : Qu'il étoit étonnant que certaines gens s'appliquassent des portraits, qu'ils soutenoient ne leur point ressembler : Qu'en Angleterre jamais ce n'avoit été un crime capital, ni une malversation, que d'attribuer aux Ministres ce qui paroissoit défectueux dans le Gouvernement, sur tout actuellement qu'on avoit une Reine qu'on savoit avoir les meilleures intentions du monde : Qu'il ne croïoit point que la Religion de Jesus-Christ, que les Apôtres avoient enseignée, fut presque toute problématique : Qu'il y avoit deux sortes de tolérance, l'une civile & politique, l'autre ecclésiastique : Qu'il n'avoit eu garde d'attaquer la première, qu'il croïoit nécessaire : Qu'il n'en vouloit qu'à la seconde : Qu'il étoit pénétré de respect pour le Parlement : mais qu'il ne le croïoit pas infaillible & qu'il osoit dire qu'il passoit ses droits, quand il entreprenoit de décider des questions Théologiques : Qu'il étoit visible que la tolérance ecclésiastique, qui consiste à croire que les différentes branches de la Religion Chretienne sont également bonnes, ne pouvoit qu'affoiblir l'Eglise & la détruire peu à peu, & établir en sa place l'Athéisme, le Papisme, ou quelque autre mauvaise doctrine : Qu'au

reste il se soumettoit à la censure, & même au châtiment que les Evéques & les Universitez du Roïaume voudroient lui imposer.

Le reste du mois se passa à écouter les repliques des Avocats des Communes à ce qu'avoient dit les Avocats du Docteur & lui-même pour sa défense. Le Chevalier Parker se distingua beaucoup & fit voir une profonde érudition, en montrant que l'Accusé avoit mal à propos abandonné l'Hébreu pour suivre les Septante, la Vulgate même, & qu'il avoit pris le sens allégorique & mystagogique pour le sens naturel, ce qui n'étoit pas permis, ajouta-t-il doctement, quand il s'agit de points fondamentaux de Doctrine. Il ne réüssit pas si bien à prouver qu'il avoit eu dessein de faire des réflexions injurieuses contre les Ministres d'Etat & contre le Gouvernement.

Ces discours éloquens ne faisoient point revenir le grand nombre de ceux qui étoient persuadez de l'innocence du Prédicateur & de l'injustice du procès qu'on lui faisoit. Loin de là, dans plusieurs Eglises, en plein Sermon, on le recommanda aux prières du Peuple & on pria en effet pour lui comme pour un Ecclesiastique injustement persécuté. C'étoit apparemment pour le dédommager des duretez que lui avoit dites le Général Stanhope.

Le Comte de Nottingham proposa une question embarrassante, & qui ne tendoit à rien moins qu'à annuller toutes les procédures faites, depuis le dix de Mars jusqu'au jour où il parloit, qui étoit le vingt-deux du même mois. Il demanda si l'accusation des Communes étoit dans les formes, & si les propres paroles des Sermons, sur lesquelles l'accusation de hauts crimes & de malversation étoit fondée, ne devoient pas selon la Loi être exprimées dans les chefs d'accusation. Sur cette question, les Seigneurs se retirèrent dans leur Chambre en particulier, &, après avoir disputé assez long-tems, il fut résolu à la pluralité des voix que les procédures des Communes contre l'Accusé étoient juridiques & que l'on continueroit à lui faire son procès selon les loix & les usages du Parlement. Sans doute les Seigneurs ne vouloient pas dire qu'on n'eût point manqué à la forme, en n'exprimant point les propres termes de l'Accusé. Mais ils prétendoient seulement, ou qu'ils suppléoient à cette formalité omise, ou qu'elle ne devoit pas empêcher la continuation du procès. Car il est visible qu'en pareille espèce, c'est les paroles mêmes non des paroles équivalentes, qu'on doit produire & sur lesquelles les raisons pour ou contre doivent être appuïées.

Protestation en faveur du Docteur.

Aussi un grand nombre de Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels protestèrent-ils contre cette résolution. Ils alléguèrent pour raison, premièrement, que la Loi de la Patrie, observée dans les Tribunaux inférieurs & confirmée par une pratique constante, qui ordonnoit qu'on spécifiât expressément les propres termes qu'on supposoit être criminels, devoit être aussi la règle des Parlemens, sans quoi une personne, qui seroit reconnue innocente par la Loi dans les Cours inférieures, pourroit être condamnée par le Parlement; Qu'en effet l'équité de cette Loi étoit manifeste;

ANNE. 1710.

Que sans elle, ni l'Accusé ne pouvoit connoître distinctement de quoi on le chargeoit & défendre son innocence, ni les Jurez juger des preuves apportées par les Témoins, ni les Juges distinguer surement la nature du crime & y proportionner le châtiment. Ils dirent en second lieu qu'on se fondoit mal à propos sur ce que, dans la cause du Docteur Manwaring, accusé † d'un cas semblable par les Communes, on ne produisit point non plus les propres paroles de son Sermon; Qu'outre que celles qu'on avoit citées contre lui n'avoient point été comparées avec son Sermon & qu'ainsi on ne pouvoit assurer qu'elles n'en eussent pas été fidèlement extraites, incertitude qui ne pouvoit fonder une résolution positive; qu'outre cette raison, les Témoins avoient déposé lui avoir entendu prononcer dans la chaire ces propres expressions; Qu'autrement on n'auroit reçu ni pû recevoir leur témoignage, puisqu'il se seroit borné à de simples conjectures de leur part sur le but du Sermon déféré, conduite qui les auroit rendus à la fois Juges & Témoins; Que d'ailleurs, Manwaring n'aïant fait aucun usage des défenses que les loix auroient pû lui fournir, & aïant d'abord demandé pardon, son exemple ne tiroit point à conséquence contre un Accusé, qui reclamoit le secours de ces mêmes Loix. Ils ajoutèrent en troisième lieu, qu'un exemple unique ne pouvoit justifier une nouvelle résolution du Parlement, ni prévaloir sur une coutume ancienne & toujours observée. Ils rapportèrent un grand nombre de cas, où on avoit cité contre les Accusez leurs propres paroles. Enfin ils conclurent, que les Communes ne pouvoient s'en dispenser en aucune occasion, sous prétexte que cette nécessité seroit d'une pernicieuse conséquence pour les accusations qu'elles intenteroient à l'avenir, puisqu'il leur seroit toujours aisé de spécifier les termes qui les auroient choquées, & qu'il étoit au contraire bien difficile à un Accusé de se justifier, s'il ne savoit quels étoient ces termes.

† En 1626.

Les Seigneurs, en examinant les raisons pour & contre, eurent entre eux de grands débats par rapport à l'obéïssance passive, &, ce qui y tient de fort près, par rapport à la Révolution. Le Comte de Wharton, qui parla le premier, soutint & montra que la Révolution avoit été accompagnée de résistance, & que, si la prise d'armes avoit flétri le changement qui se fit alors dans l'Etat, non seulement une grande partie de l'Angleterre & du Parlement même étoit coupable de rébellion, mais encore que la Reine n'avoit aucun droit à la Couronne, puisque son meilleur titre étoit celui qu'elle avoit reçu du Parlement & qui étoit fondé sur la Révolution.

Discours du Lord Haversham dans le même sens.

Le Lord Haversham répondit à ce discours. Il fit d'abord des observations générales sur le danger auquel ce procès exposoit Anglicans & Non-Conformistes tout à la fois, en réveillant leurs haines & leurs défiances, & sur les propositions fausses ou choquantes que les uns & les autres avoient avancées. Il fit remarquer que les premiers avoient attribué à leur Eglise un droit divin, & que les seconds avoient soutenu que c'étoit à la Puissance Civile à prescrire au Clergé les dogmes qu'il falloit prêcher;

Qu'auſſi pluſieurs d'entre les derniers avoient-ils pris ſur eux le ſoin & l'autorité d'interpréter l'Ecriture & qu'ils avoient ſoutenu que Sacheverell l'avoit accommodée à ſes mauvaiſes intentions; Que les mêmes ne reconnoiſſoient rien de divin dans l'inſtitution du Gouvernement, quoique les Livres Sacrez ordonnent d'obéïr au Magiſtrat, non parce qu'il peut punir, mais par reſpect pour le *dictamen* de la conſcience, ce qui marque que cette obéïſſance nous eſt impoſée par Dieu même, & qui fait en même tems la principale ſureté du Souverain; Que c'étoient eux encore qui réduiſoient nos devoirs envers lui à une obéïſſance règlée par la diſcrétion *, ce qui ſignifioit qu'on n'eſt obligé de ſe ſoumettre aux Magiſtrats qu'autant qu'on y trouve ſon avantage.

Ce Lord entra enſuite en matière & ſoutint qu'on n'avoit point prouvé contre Sacheverell qu'il eût condamné la Révolution, ni la Réſiſtance qui la produiſit; Qu'il n'avoit attaqué la Réſiſtance au pouvoir ſouverain qu'en général, & que, loin d'avoir appliqué cette doctrine au cas de la Révolution, on lui faiſoit tort de lui imputer cette conſéquence, puis qu'il la déſavouoit abſolument. Il dit enſuite qu'on ne pouvoit faire voir que la réſiſtance eût été un moïen emploïé pour produire la Révolution, & qu'ainſi l'aſſertion générale de l'Accuſé touchant la réſiſtance ne renfermoit point ce cas-ci. Voici les propres termes du Lord Haversham. Moïen *eſt un terme relatif à quelque fin. Or la fin du Prince d'Orange, en venant ici, & celle de ceux qui ſe joignirent à lui, quand il y fut arrivé, ce fut de faire qu'un Parlement libre aſſurât les droits de la Nation & ceux des légitimes Succeſſeurs à la Couronne. Ainſi c'eſt à cette fin ſeule que tendit la réſiſtance, où on eut recours alors, & non à la Révolution, où perſonne ne penſoit. Loin de moi, Mylords, le deſſein de diminuer la gloire d'une entrepriſe, qui nous délivra du Papiſme & du Pouvoir arbitraire! Au contraire, je voudrois qu'on ne l'attribuât pas toute au Roi Guillaume, & qu'on n'eût pas oublié combien notre Reine y eut de part. Car, qu'il me ſoit permis de le dire, ſi cette Princeſſe n'avoit pas favoriſé ce deſſein, je ſuis fort trompé, ou le ſuccès en auroit été bien douteux. Mais, Mylords, peut-on ſe mettre dans l'eſprit que le but de notre Souveraine, non plus que de ceux qui joignirent le Prince d'Orange, ait été d'arracher la Couronne au Roi Jacques, ni de la mettre ſur la tête de Guillaume III? Non, Mylords, le grand deſſein qu'on eut, deſſein qu'on avoua publiquement dans la* Déclaration, *ce fut de rétablir & d'aſſurer deſormais nos Loix contre les attentats du deſpotiſme, de mettre à couvert le droit inconteſtable que la Princeſſe avoit de ſuccéder à la Couronne, de remettre les choſes dans leur premier état par le moïen d'un Parlement libre, & non point de faire une révolution, en détrônant Jacques II. Guillaume le reconnut le premier, puiſqu'il aſſura, dans ſa Déclaration,* qu'il étoit uniquement venu pour procurer la tenue d'un Parlement libre.

Cet éloquent & ſubtil Orateur fit remarquer enſuite que le premier chef d'accuſation contre Sacheverell portoit ſur des conjectures fort incertaines & déſavouées par lui, qu'on tiroit de ſon Sermon; Que la con-

* *A diſcretionary obedience.*

ANNE. 1710.

duite de ses Accusateurs à cet égard étoit aussi dangereuse qu'injuste; Que tant d'Archevêques, d'Evêques, de Théologiens, d'Universitez, tant en Angleterre que dans les Païs étrangers, aïant impunément soutenu le dogme de la non-résistance au Souverain, il étoit étonnant qu'on eût choisi cet infortuné Docteur pour en faire le martyr de cette Doctrine; Qu'au tems de la Révolution, ceux qui vouloient la rendre odieuse l'avoient dépeinte comme l'ouvrage de sa violence, & avoient assuré que la fuite de Jacques avoit été juste, puisqu'il s'y étoit vû réduit, pour mettre sa vie en sureté. Qu'au contraire ceux qui étoient dans le parti de la Révolution avoient nié alors que la retraite de Jacques II. eût été nécessaire pour sauver ses jours, & qu'il n'avoit abandonné ses Roïaumes, que pour ne point voir son Règne censuré par un Parlement; Que les premiers avoient fondé sur la violence faite au Roi Jacques l'injustice de sa déposition, au lieu que les seconds avoient prétendu en fonder la justice sur sa désertion volontaire, ou abdication, ainsi qu'ils parloient; Que les notions des Anglois étoient bien changées, puisque la proposition dont on faisoit aujourd'hui un crime à Sacheverell étoit la même que ceux qui la reprochoient au Docteur avoient tâché de prouver. Le Lord Haversham termina son discours, en disant contre le Lord Wharton, qu'il regardoit comme le meilleur titre de la Reine Anne à la Couronne, non celui que le Parlement lui avoit conféré, mais celui qu'elle avoit reçu de sa naissance.

Plusieurs Lords répondirent à ce discours. Le Docteur Talbot Evêque d'Oxford & le Docteur Burnet Evêque de Salisbury se distinguèrent en cette rencontre. Ils furent soutenus entre autres par les Ducs de Leeds, de Devonshire & d'Argyle, par le Grand Chancelier, par les Lords Somers & Hallifax. Ces débats finirent par la question que proposa le Lord Wharton, savoir, si les Communes avoient prouvé cet article-là, c'est-à-dire que le Prédicateur avoit enseigné l'obéïssance passive, & blâmé ou condamné l'heureuse Révolution,& l'affirmative l'emporta de soixante-huit voix contre cinquante-deux. Il en étoit à peu près dans cette affaire comme en Ecosse dans celle de l'Union. Le grand nombre des voix étoit assuré pour les Whigs contre Sacheverell, ou plûtôt contre les Torys. Les discours, les difficultez ne se faisoient, du moins ne s'écoutoient que pour la forme. Non que je veuille blâmer l'Union, ni justifier Sacheverell. Au contraire, je le crois coupable, au moins d'une grande indiscrétion, & je regarde l'Union comme le chef-d'œuvre de ce Règne. Mais je dis les choses comme elles étoient, & il étoit aussi sûr que les Amis & les Créatures du Duc de Marlborough seroient contre Sacheverell, qu'il étoit sûr que ceux qui avoient vendu leurs voix devoient être pour l'Union.

Suite de ce Procès.

Cette première question décidée, on passa aux trois autres. L'Evêque de Lincoln fit voir par un beau discours que la tolérance étoit conforme à l'esprit de l'Evangile & à la pratique de la primitive Eglise; Que c'étoit le meilleur moïen pour ramener les Schismatiques, & qu'il étoit nécessaire en Angleterre. Cet Evêque ajouta que le Docteur étoit coupable du

second chef d'accusation, puisqu'il avoit formellement prêché contre la tolérance accordée aux Non-Conformistes par un Acte de Parlement. Le Prélat avoit oublié la distinction que le Docteur avoit faite de tolérance politique & civile, qu'il prétendoit n'avoir point attaquée, & de tolérance Ecclésiastique, qu'il avoit prétendu être insoutenable.

L'Evêque de Norwich fut du même sentiment par rapport à la tolérance, & il insista sur l'insolence du Docteur d'avoir traité de perfide Prélat l'Archevêque Grindal, un des plus habiles Réformateurs, pour avoir toléré la discipline de Geneve. Il fit remarquer avec quelle présomption il avoit exhorté ses Supérieurs à fulminer des anathèmes contre les Schismatiques. Il observa doctement que ces armes Ecclésiastiques ne sont proprement destinées que pour réprimer le vice & la profanation dans les membres de l'Eglise, & non contre ceux qui sont hors de sa communion. Par rapport à cet article, il n'y eut que le Comte de Scarborough qui parla pour le Docteur. Encore le fit-il foiblement & il fut résolu, à la même pluralité de voix, que le second chef d'accusation avoit été prouvé par les Communes. Il en fut de même du troisième, qui étoit le danger de l'Eglise.

Il y eut un peu plus de difficulté sur le quatrième touchant les réflexions injurieuses contre la Reine & contre les Ministres. Le Comte de Wharton témoigna beaucoup de zèle pour la Reine, & du moins autant pour ses Ministres, à qui il étoit redevable d'un poste honorable, auquel naturellement il ne devoit pas s'attendre. L'Evêque de Salisbury n'eut garde non plus de laisser échapper cette occasion de servir le Ministère. Il enchérit surtout ce qu'avoit dit le Lord Wharton, &, oubliant un peu la douceur Episcopale, il invectiva fortement contre Sacheverell & prouva par ce raisonnement qu'il étoit coupable du dernier chef d'accusation. *Il a*, dit cet Evêque, *il a invectivé contre la Révolution, la Tolérance & l'Union, ce qu'il ne peut avoir fait sans attaquer la Reine elle-même, puisque Sa Majesté a eu tant de part à la première, qu'elle a déclaré qu'elle maintiendroit la seconde & qu'elle regardoit la troisième comme le plus glorieux évènement de son Regne, & enfin il a tâché de flétrir la réputation des Ministres de Sa Majesté & surtout d'un Membre de la Chambre Haute (le grand Trésorier) qui étoit présent.* Le Comte d'Isla & le Lord Mohun parlèrent dans le même sens. Le Lords Ferrers & Haversham, les Ducs d'Hamilton & de Buckingham, les Comtes de Scarsdale & d'Abingdon, le Marquis de Carmarthen tâchèrent de l'excuser, mais inutilement. La même pluralité de voix fut pour l'affirmative, c'est-à-dire, que les Communes avoient prouvé le dernier chef de l'accusation, comme les précédens.

Les Communes n'étoient pas tout-à-fait assurées de la victoire. Il falloit encore qu'il fût décidé que les articles prouvez renfermoient des crimes capitaux & de malversation. La conséquence n'étoit pas nécessaire. Pour le premier article, il n'y avoit point de loi qui défendît formellement & positivement la doctrine de l'obéïssance passive. Quant au second, le Prédicateur pouvoit avoir blâmé la Révolution, non par rapport au fond,

ANNÉE 1710.

mais par rapport à certaines circonstances. Le Troisième étoit un effet de zèle peut-être un peu trop vif, mais dans le fond excusable. Car quoique la tolérance soit bien établie, ne seroit-il pas à souhaiter pour l'Angleterre qu'elle fût toute de la Religion Anglicane ? Enfin, par rapport au quatrième, on n'est point censé manquer de respect au Souverain, quand ce n'est point à lui, mais seulement à ses Ministres, qu'on attribue ce qu'on regarde comme des dérangemens dans l'Etat. Ces réflexions, que firent les Comtes d'Abingdon & de Rochester, & les Lords Northand Gray & Ferrers, engagèrent à remettre au lendemain vingt-neuf la décision de cette proposition avancée par le Comte de Wharton, qui s'étoit fait le promoteur de cette affaire, savoir que, puisque la Chambre avoit résolu que les Communes avoient prouvé les quatre chefs d'accusation, on devoit aussi statuer par une conséquence nécessaire que le Docteur Sacheverell étoit coupable des crimes dont il étoit accusé.

Le vingt-neuf, on débattit fort longtems de quelle manière on résoudroit la question si le Docteur étoit coupable des crimes intentez contre lui. On insista beaucoup que chaque Seigneur fût interrogé séparément sur chaque chef d'accusation, & à la fin il fut résolu, toujours à la même pluralité de voix, que les Pairs seroient interrogez & répondroient en général si le Docteur étoit coupable ou non. Ces disputes donnèrent occasion à plusieurs Seigneurs de parler en sa faveur, & plusieurs protestèrent contre cette résolution. Ils étoient au nombre de trente-quatre & dirent en substance, Premièrement, *qu'obliger chaque Lord de répondre en général* coupable, *ou* non coupable, *sur une accusation partagée en plusieurs chefs, c'étoit mal-à-propos attacher & confondre ensemble des matières de differente nature, les assujettir à une & même détermination, & conséquemment porter préjudice au droit qu'a chaque Pair de se déclarer en liberté, pour l'affirmative, ou pour la négative, puisque tel Seigneur, qui jugeroit le Docteur Sacheverell coupable en un point & innocent dans un autre, seroit obligé ou d'approuver ce qu'il condamnoit, ou de condamner ce qu'il approuvoit.* Secondement, *que, si les Pairs étoient admis à prononcer séparément sur chaque article, il y avoit au moins quelque possibilité que la pluralité des voix fût pour absoudre Sacheverell, & que cependant, par cette méthode de décider en général, la même pluralité pourroit se trouver contre le Docteur, ce qui sembloit incompatible avec la manière ordinaire de procéder de cette Chambre.* Troisièmement, *que la sentence des Pairs dans ce cas-ci devant être une déclaration de la Loi, le sort du Peuple seroit bien triste, puisqu'il se verroit puni pour hauts crimes & malversations, sans pouvoir apprendre en quoi consistoient les crimes dont on le punissoit; Que néanmoins la Loi est l'unique Guide du Peuple, qu'il ne peut suivre un Guide qu'on ne lui montre pas, que cette incertitude pourroit inquiéter de vertueux Ecclésiastiques, lorsqu'ils auroient à prêcher quelques dogmes de l'Eglise Anglicane, nommément celui de la non-résistance, & enfin que cette incertitude serviroit de prétexte aux mauvais Prêtres, pour ne point prêcher cette doctrine dans les temps où il seroit nécessaire de le faire.*

Le trente-&-un la Chambre des Seigneurs se rendit dans la salle de Westminster,

Westminster. Les Communes y prirent leurs places avec une foule de Spectateurs. Le Lord Chancelier recueillit les voix, en commençant par le dernier Baron & remontant jusqu'à lui-même. A la même pluralité encore de soixante-huit ou soixante-neuf voix contre cinquante-deux ou cinquante-trois, le Docteur Sacheverell fut déclaré coupable. Sur le champ, l'Huissier à la verge noire alla le chercher & le mena à la Barre des Seigneurs. Il le fit mettre à genoux. Alors le Chancelier lui déclara que les Pairs, aiant examiné son Procès & entendu ses défenses, l'avoient trouvé coupable des crimes intentez contre lui par les Communes.

Condamnation de Sacheverell.

Le Docteur, sans se déconcerter, après s'être relevé, parla & pria la Chambre Haute de ne pas procéder à donner sentence contre lui, prétendant qu'il y avoit deux nullitez dans la procédure. La première, que les paroles, sur lesquelles les Communes avoient fondé leur accusation, n'étoient pas exprimées dans les chefs proposez. La seconde que, dans le titre desdits chefs, proposez au nom des Communes de la Grande-Bretagne, on avoit oublié d'y insérer *les Commissaires des Comtez d'Ecosse*. Les Seigneurs se retirèrent dans leur Chambre, où, après un débat assez court, il fut résolu, toûjours à la pluralité accoutumée en ce procès, que les prétendues nullitez alléguées par le Condamné étoient frivoles & mal fondées, & que la Chambre passeroit outre. Elle s'ajourna pour le premier d'Avril qui étoit le lendemain. Il s'agissoit de décerner la peine qu'on infligeroit au coupable. Les Whigs ne vouloient point de sang, ils ne vouloient que le triomphe. On proposa qu'il seroit enjoint au Docteur Sacheverell de ne point prêcher pendant sept ans, que pendant ce tems-là il ne pourroit jouir d'autres bénéfices que de ceux qu'il avoit déjà, qu'il demeureroit trois mois en prison & qu'il donneroit caution de sa bonne conduite pour le terme de sept années, & que ses deux Sermons seroient brûlez dans l'Exchange par l'Exécuteur de la Justice. Il n'y eut que le premier & le dernier article qui passèrent. On se contenta d'arrêter qu'il ne prêcheroit point pendant trois ans, & que ses Ecrits, qui avoient été la matière du Procès seroient brûlez par la main du Bourreau. Encore y eut-il trente-deux Lords qui se déclarèrent contre cette rigueur, ainsi qu'ils parlèrent. Ce furent Jean Sharp Archevéque d'Yorck, les Ducs de Beaufort & de Buckingham, les Comtes d'Abingdon, Scarsdale, Thanet, Rochester, Powlet, Denbigh, Berkshire, Anglesey, Scarborough, Northampton, Nottingham, Plimouth, Sussex, Weymouth, les Evêques de Londres, de Durham, de Bath, de Rochester, les Lords North and Grey, Ferrers, Guilford, Asburnham, Lempster, Craven, Howard, Conway, Osborne, Guernsey, Leigh.

Les Communes furent aussi peu contentes de cette sentence. Elle leur parut excessivement mitigée, & elles se plaignirent qu'on n'avoit pas eu pour leur Chambre en ce jugement les égards qu'elle méritoit. Les amis du Docteur tâchèrent en habiles gens de profiter de ce mécontentement

ANNE. 1710.

en sa faveur. Ils firent mettre en délibération si on iroit à la Barre demander le jugement des Seigneurs. Ils espéroient que ceux qui trouvoient ce jugement trop doux donneroient leurs voix pour n'y point aller & que, se joignant à eux, la négative l'emporteroit, d'où il arriveroit que le Docteur ne seroit point condamné. C'auroit été une chose plaisante qu'une affaire poursuivie avec tant de chaleur & traitée avec tant d'éclat fut restée presque indécise. Mais l'affirmative l'emporta de quarante-sept voix. On alla à la Barre le trois d'Avril demander la sentence. Elle fut prononcée à l'Accusé en ces termes. *Henri Sacheverell, Docteur en Théologie, sera & est condamné par le jugement à ne point prêcher pendant trois ans. Les deux Sermons de ce Docteur mentionnez dans l'accusation des Communes seront brûlez par la main du Bourreau, devant le Change Royal de Londres, le sept du mois d'Avril, entre une heure & deux de l'après-midi, en présence du Lord-Maire & des deux Sherifs de Londres.*

Le Peuple de Londres n'étoit pas fort persuadé de la modération des Ennemis du Docteur. Il craignoit quelque sentence violente & funeste, &, quand il sut que ce fameux Accusé en avoit été quitte à si bon marché, il fit éclater son allegresse de la manière la plus sensible. On fit des feux de joie. Un grand nombre mirent des tables devant les portes de leurs maisons & contraignirent les passans de boire à l'heureuse délivrance du Docteur Sacheverell. Le Sieur Dolben, qui avoit le premier fait l'office d'Accusateur, fut du nombre des invitez à boire la santé du Prédicateur condamné. Il s'en excusa du mieux qu'il put & accompagna ses excuses de quelque argent qu'il avoit sur lui, pour les faire gouter à ceux qui le pressoient trop à son gré. Le jour que les Sermons de cet Ecclésiastique furent brûlez, le Peuple brûla en d'autres endroits le livre du Docteur Hoadly & le discours du Chanoine Wert prêché devant les Communes à l'occasion de l'anniversaire de Charles I. Deux ou trois jours après sa condamnation, il fit la prière dans son Eglise. Il y eut un concours prodigieux de peuple. La prévention alloit si loin que les Parens vouloient que leurs enfans fussent batisez de la main de cet Ecclésiastique, qu'ils disoient avoir été injustement persécuté, & qu'on le nommât Henri, ou Henriette. Le parti qu'on avoit pris dans son affaire fut pendant quelque tems la regle suivant laquelle on traita bien ou mal ceux qui avoient été ses Juges. L'Avocat Lechmere, qui avoit plaidé pour les Communes, s'étant rendu à Glocester, afin de se trouver aux Assises, en qualité d'Assesseur, l'Assemblée ne voulut pas lui permettre de faire sa fonction & il fut insulté en plus d'une manière. Au contraire le Chevalier Harcourt, qui avoit plaidé pour le Docteur, passant à Hereford & à Shrewsbury, fut complimenté & régalé par les Magistrats & reçu par le Peuple avec des acclamations publiques.

Espèce de Triomphe du Docteur.

Le Criminel lui-même triompha dans une partie de l'Angleterre en dépit du Parlement qui l'avoit condamné. Les dons lui vinrent de tous côtés. Une Dame lui légua par son testament mille livres sterling. Une autre lui donna un bénéfice dans le Païs de Galles de deux cens livres

sterling. De toutes parts on lui fit des offres & des honneurs. En allant prendre possession de son bénéfice, il passa par Oxford. Le Comte d'Abingdon alla à sa rencontre à quelques milles de la ville avec plusieurs carosses & un cortège de quatre ou cinq cens chevaux. Il fut conduit à Oxford au travers de tout le peuple, qui s'étoit assemblé pour le voir & pour lui faire honneur, & les personnes du premier rang l'y régalèrent pendant quinze jours. Il prit ensuite sa route vers la Province de Shrewsbury, sous prétexte d'y aller prendre possession d'un Bénéfice, mais peut-être dans l'unique vue d'attacher plus que jamais les Peuples au parti de la Haute Eglise, en cas que, comme on le croïoit, la Reine cassât le Parlement. Il fut reçu à Bambury par les Magistrats, dans leurs robbes de cérémonie, leur Massier marchant devant eux, ils le félicitèrent sur sa délivrance, on lui offrit le vin d'honneur, & le soir il y eut des feux d'artifice accompagnez du bruit de l'artillerie & des cloches. On lui fit les mêmes honneurs à Warwick, chez les Lords Willoughby & Craven, chez le Chevalier Guillaume Boughton, & à Wrexham, où il fut conduit par plus de deux mille Cavaliers, qui allèrent un mille au-devant de lui. Un cortège de cinq mille chevaux alla le recevoir à trois milles de Shrewsbury, & tout ce qu'il y avoit de gens distinguez dans cette ville lui donnèrent tour à tour des fêtes superbes pendant plusieurs jours. Il en fut de même à Bridgnorth. Les Magistrats, le Clergé, la Noblesse, le Peuple, allèrent le prendre loin de la ville, au nombre de sept à huit mille hommes, dont quatre mille étoient à cheval. Presque tous avoient des ceintures blanches bordées d'or, ils portoient à leurs chapeaux en guise de cocardes trois feuilles de laurier doré, les haies à deux milles de la ville étoient ornées de fleurs & de guirlandes, bordées de peuples, & on avoit attaché aux clochers des étendards & des banderolles. On le reçut à Ludlow au bruit des tambours & des trompettes. Par tout ce furent de nouveaux honneurs. On grava même son portrait à Londres avec ceux des sept Evêques qui avoient donné leurs voix en sa faveur, lors du jugement de son procès. Ce qu'il y eut de plus frappant encore, c'est que ces démarches d'éclat qu'on pouvoit attribuer à la prévention aveugle d'un Peuple aisé à mettre en mouvement, furent soutenues par des démarches juridiques, je veux dire par des Adresses présentées à la Reine, où les ennemis de la Doctrine de l'obéissance passive étoient traitez de Schismatiques, de Républicains, d'Ennemis de la Roïauté en général & de sa Majesté en particulier. Ces pièces sont si singulières, que je crois devoir en traduire quelques-unes.

Adresses présentées à la Reine pour condamner les ennemis du Docteur.

Les Magistrats de Glocester s'exprimèrent ainsi. *Nous les très-humbles & fidèles Sujets de Votre Majesté le Grand Sherif, les Grands Jurez, les Juges de Paix & autres Gentilshommes assemblés aux Assises de ce Comté, prenons cette occasion de donner à Votre Majesté des assurances sincères & solemnelles que nous sommes présentement & que nous serons toujours prêts à sacrifier nos biens, nos vies, & tout ce qui nous est cher pour défendre les prérogatives sacrées de la Personne & du Gouvernement de Votre Majesté, la succession de la Ligne Protestante,*

ANNE. 1710.

l'Eglise d'Angleterre établie par les Loix, la Doctrine & les Instructions Apostoliques, contre tous les Républicains, Factieux, Traitres & Schismatiques au dedans, & tous les ennemis ouverts & déclarez au dehors. Nous assurons aussi Votre Majesté qu'autant qu'il dépendra de nous, nous tâcherons d'étouffer toute sorte de dogmes séditieux, d'impiété & d'irreligion; que dans le prochain Parlement nous choisirons des personnes qui soient entièrement dévoués à Votre Majesté & animées d'un zèle religieux pour notre Sainte Eglise & qui s'intéressent à la vie, aux libertez & au bien de leurs Compatriotes.

Londres suivit le Comté de Glocester, & ses expressions furent encore plus fortes. *Redoutable Souveraine, les atteintes audacieuses & insolentes, qu'on a publiquement données à notre heureuse Constitution, dont la Prérogative Roïale de Votre Majesté est une partie si essentielle, en insinuant dans l'esprit de vos Sujets des maximes républicaines, en imprimant & en publiant des livres & des libelles séditieux & scandaleux, ont avec raison réveillé l'attention de nous vos très-fidèles Sujets, & nous ont fait réflechir serieusement sur les suites de telles doctrines fatales à la Personne sacrée de Votre Majesté & à la Succession Protestante établie par les Loix, puisqu'elles tendent à la ruine de la Monarchie même.*

C'est pourquoi nous prenons la liberté de déclarer que nous détestons de tout notre cœur toute sorte de maximes contraires à la Monarchie, & d'assurer Votre Majesté de notre ferme & inébranlable fidélité pour votre personne & pour votre Gouvernement, de notre zèle ardent pour la conservation de l'Eglise Anglicane fondée sur la doctrine & sur la pratique des Apôtres & des premiers Chretiens, avec des égards pour toutes sortes de personnes d'une conscience véritablement scrupuleuse, & de notre ferme résolution de maintenir la Succession Protestante dans l'illustre Maison d'Hanover.

Ce fut la seule de ces Adresses qui reçut un remercîment de la Reine. Il étoit en ces termes. *Je vous remercie, Milord-Maire, de votre obligeante Adresse, par laquelle vous faites paroître tant de soumission & d'obéïssance envers moi.*

Nouvelles démarches des Communes contre Sacheverell.

Les Communes n'oublièrent rien de ce qui étoit en leur pouvoir pour soutenir leur procédé contre la rumeur publique. Elles mirent en délibération le quatre Avril, si on présenteroit une Adresse à la Reine, pour la prier d'ordonner un jour de jeûne, afin de détourner le jugement du Ciel au sujet de plusieurs livres impies & blasphématoires imprimez depuis peu. Cette proposition, dans la vue de ceux qui la faisoient, regardoit principalement le Docteur Sacheverell, qu'on vouloit encore flétrir de cette nouvelle façon. Cependant, ses Partisans, loin d'y contredire, furent les premiers à l'appuïer, croïant qu'indéterminée comme elle étoit, elle pourroit servir à montrer qu'il n'avoit pas eu si grand tort de dire que l'Eglise étoit en danger. On s'apperçut de ce rafinement & on l'éluda, en décidant qu'on mettroit dans l'Adresse ces expressions vives, bien plus propres à faire voir la passion de ceux qui les avoient dictées, qu'à justifier la condamnation du Prédicateur, *plusieurs desquels blasphêmes ont été publiez, imprimez & dispersez par tout le Roïaume d'une manière très-irrégulière, extraordinaire & insolente par le Docteur Henri Sacheverell, pendant le cours de son dernier procès, au scandale de tous les bons Chretiens.* L'Adresse ainsi corrigée fut présen-

tée à la pluralité de cent quarante-quatre voix contre soixante-neuf. La Reine toujours sage & qui peut-être dès lors méditoit ce qu'elle fit peu de tems après, ne jugea pas à propos de donner cette nouvelle mortification au Docteur, ou plûtôt à son parti.

Les deux ou trois jours suivans, on condamna au feu plusieurs livres tendans à justifier les réponses du Docteur Sacheverell & sa doctrine. Il suffisoit pour ces condamnations qu'on en eut lû ou parcouru quelques pages. A cette sentence on joignit les qualifications de libelles séditieux, scandaleux & blasphématoires, & on comprit dans les ouvrages proscrits un Décret de l'Université d'Oxford, du mois de Juillet mil six cens quatre-vingt-trois, en faveur de l'obéïssance passive.

Il étoit tems que cette séance finît. Loin de s'appaiser, le feu, qu'avoit allumé l'affaire du Docteur, prenoit de nouveaux accroissemens, & l'unique moïen d'en arrêter les suites étoit de séparer les Combattans par une prorogation. La Reine se rendit le seize d'Avril à la Chambre des Seigneurs & y manda les Communes. Là, après les avoir remerciées de l'importance des subsides & de leur promptitude à les accorder, elle parla de la sorte.

Le Parlement congédié.

Mylords & Messieurs, je ne saurois assez exprimer mon chagrin de ce que vous avez été obligez d'emploïer une grande partie de votre tems, comme vous l'avez fait, vers la fin de cette séance. Je suis bien assurée qu'aucun Prince, qui ait jamais rempli le Trône n'a favorisé l'Eglise plus effectivement & avec plus de sincérité que moi, ni ne s'est jamais intéressé avec plus de tendresse à sa prospérité, que je l'ai fait & que je continuerai toujours de le faire. J'ai toujours recommandé fortement d'arrêter le cours de l'impiété & de supprimer les livres prophanes & autres libelles malicieux & criminels; & j'embrasserai avec plaisir la première occasion de donner mon consentement à des Loix qui puissent servir efficacement à cette fin. Mais comme c'est un mal dont on s'est plaint de tout tems, il est injurieux de se servir de ce prétexte, pour insinuer que l'Eglise est en danger sous mon administration.

Je souhaiterois de tout mon cœur qu'on voulût s'appliquer à demeurer tranquille & que chacun eût soin de ses propres affaires, plûtôt que de se mêler de renouveller des questions & des disputes sur des matières fort relevées, ce qui ne se peut faire qu'à une fort mauvaise intention, puisqu'elles ne peuvent tendre qu'à fomenter, non à faire cesser nos divisions & nos animositez.

Pour moi, comme il a plu à Dieu de faire réüssir mes efforts pour l'union de mes deux Roïaumes, ce que je regarderai toujours comme une des plus grandes félicitez de mon Regne, j'espère aussi que la bonté divine continuera de me favoriser & me rendra l'heureux instrument d'une union qui est encore plus à désirer, je veux dire l'union des cœurs de tout mon Peuple par les liens d'une affection mutuelle, de manière qu'il ne reste plus d'autre émulation entre nous que celle de se surpasser l'un l'autre en contribuant à augmenter le bonheur dont nous joüissons présentement, & à assurer la succession dans la Ligne Protestante.

Comme je vois par les avis, que j'ai reçus de delà la mer, que notre armée n'est pas entrée en campagne & que les Plénipotentiaires de France sont encore en

ANNE. 1710.

Hollande, j'ai cru qu'il étoit à propos de ne vous proroger présentement que pour fort peu de tems.

En effet, le Chancelier, par ordre de la Reine, prorogea le Parlement seulement jusqu'au vingt-neuf. Mais il le fut de nouveau dans la suite, & enfin il fut cassé, après que le Ministère eut été changé. La prorogation du Parlement n'arrêta point l'émotion des esprits. Au contraire, elle parut s'accroître, & comme on croïoit que ce Parlement ne se rassembleroit que vers la fin de l'année, on parla avec encore plus de liberté. Le Comte d'Oxford, irrité du procédé du Parlement, qui avoit insulté l'Université de ce nom, en faisant brûler un de ses Décrets par la main du Bourreau, présenta une Adresse, où il étoit traité sans aucun menagement. *Madame, Nous le Grand Sherif, les Grands Jurez, les Juges de Paix, le Sous-Gouverneur & les Gentilshommes du Comté d'Oxford, nous prenons la liberté de vous marquer unanimement notre grand chagrin de ce que les maximes séditieuses, qui ont été si ouvertement soutenues depuis peu, font voir qu'il est nécessaire que tous vos fidèles Sujets vous donnent de nouvelles assurances de leur zèle & de leur fidélité inviolable. Nous détestons toute sorte de doctrines qui permettent aux Sujets de résister à leur Souverain, lesquelles sont répandues en opposition aux Loix de Dieu & du Roïaume & qui sont tout-à-fait incompatibles avec le repos & la forme du Gouvernement.*

Adresse des Torys.

Nous sommes toujours fermes dans ces maximes & dans notre fidélité à notre Souveraine, que nous avons professées & qui nous ont été enseignées dans les tems les plus fâcheux par la fameuse Université de notre voisinage, & nous tâcherons de les transmettre à notre postérité, afin que notre fidélité soit héréditaire, de même que le droit de Votre Majesté au Trône de vos Ancêtres. Quoique nous aïons été surpris de voir ces maximes séditieuses renouvellées sous le plus doux & le meilleur des Gouvernemens, cependant notre étonnement cesse en quelque manière, quand nous faisons réflexion que les plus ouverts Défenseurs de la doctrine de la résistance sont en même tems les Avocats des blasphêmes & de l'impiété. Mais si les flèches empoisonnées qui ont été décochées contre Dieu & contre la Princesse qui tient sa place, sont sorties du même carquois, nous ferons tout notre possible pour réprimer l'insolence & pour confondre la malice des ennemis de Dieu & de Votre Majesté, & lorsque Votre Majesté, à la grande joie de vos fidèles Sujets & dans sa grande sagesse, trouvera à propos de convoquer un autre Parlement, nous choisirons des personnes qui représentent véritablement leur Patrie, toujours fameuse par sa fidélité, en faisant tout ce qui dépendra d'eux pour maintenir les justes prérogatives de votre Couronne, l'Eglise d'Angleterre établie par les Loix, la prospérité de vos Peuples & la Succession dans la ligne Protestante, comme elle est établie dans l'illustre Maison d'Hanover.

La ville de Lichfield présenta une Adresse à peu près du même goût. On y disoit à la Reine qu'elle n'étoit point parvenue à la Couronne par le droit précaire d'élection, ou par la force, mais par un droit légitime, paisible & héréditaire, & que lorsque Sa Majesté assembleroit un nouveau Parlement, la ville s'efforceroit de choisir des Représentans, qui eussent soin de combattre fortement toute sorte de dogmes & de pratiques impies,

hérétiques, fchifmatiques & anti-monarchiques, furtout la doctrine que les Princes peuvent être dépofez en certains cas par leurs Sujets.

Le Parti oppofé ne fe tint pas dans le filence; il préfenta auffi des Adreffes. Celle qui vint de la part de Norwich & du Comté de Nortfolck fut la plus eftimée; elle touchoit cependant des matières délicates & qui pouvoient déplaire, parce qu'on entroit un peu trop dans l'intérieur du Gouvernement & qu'on paroiffoit vouloir prévenir certains changemens, dont on n'avoit aucun droit de fe mêler. On en jugera.

Adreffes des Wighs.

Très-bénigne Souveraine, c'eft avec un chagrin inexprimable que nous remarquons que votre Regne eft troublé par des perfonnes qui font dans l'erreur, ou qui ont de méchans deffeins, lefquelles fomentent avec tant d'induftrie des diftinctions & des divifions parmi vos Sujets, quoique Votre Majefté ait fi fouvent recommandé l'union. On auroit pu efpérer avec raifon que la fageffe & la clémence fans exemple, avec lefquelles vous nous gouvernez, auroient porté tous vos Sujets à applaudir à votre conduite & que le Miniftère, que vous avez choifi avec tant de fageffe & qui s'eft acquitté de fon devoir envers Votre Majefté & la Patrie avec tant de prudence & de fidélité, auroit été à couvert des traits de l'envie. Nous fommes touchez au fond du cœur de la manière indigne dont on traite Votre Majefté, vos Miniftres & votre Confeil, & nous fouhaitons que l'horreur que nous avons de telles pratiques foit tranfmife à la Poftérité.

Nous ne faurions comprendre la conduite de certaines perfonnes qui, en idée, foutiennent qu'on doit fe foumettre aveuglément & abfolument aux plus méchans Princes, & qui cependant dans la pratique obéïffent fi imparfaitement à la meilleure des Reines, puifque par de fauffes infinuations il font entendre que Votre Majefté n'a pas foin de l'Eglife Anglicane, nonobftant la grande libéralité que vous avez exercée envers les Eccléfiaftiques, votre piété exemplaire & vos affurances rëitérées de l'intérêt que vous prenez à fa profpérité. Pour nous, bien loin de faire de telles plaintes, nous déclarons au contraire que nous fommes très-fatisfaits de votre adminiftration, & nous fommes perfuadez que toutes les perfonnes défintéreffées fe joindront à nous à cet égard. Nous affurons avec humilité Votre Majefté, que Dieu conferve longtems, que nous ferons toujours prêts à défendre votre Perfonne & votre Gouvernement contre le Prétendant & tous fes Adhérans, ouverts ou cachez, & tous vos autres ennemis, & à maintenir l'Eglife Anglicane & la Succeffion Proteftante dans l'illuftre Maifon d'Hanover, & qu'à tous égards nous nous comporterons en bons Sujets de la meilleure des Reines.

Nous efpérons qu'on ne fe fervira pas du libre accès qu'ont vos Peuples auprès de Votre Majefté pour vous donner de l'inquiétude, puifqu'au contraire ces fortes d'Adreffes ne devroient être que des démonftrations de refpect envers Votre Majefté: mais que tous vos Sujets s'attacheront fans ceffe à rendre votre Regne heureux & tranquille, puifque vous avez fait tout ce qu'un bon & fage Prince pouvoit faire pour les rendre tels.

Il auroit été étonnant qu'on n'eût pas attribué cette affaire aux intrigues des Papiftes & de la France. C'eft ce qui ne manqua pas d'arriver. *Nous fommes perfuadez*, difoient quelques Baronets dans leur Adreffe, *que tous ces tumultes ne font caufez & fomentez que par des Papiftes, ou d'autres perfonnes mal-*

ANNE. 1710.

intentionnées, qui ont en vue la ruine entière de notre Gouvernement, tel qu'il est établi. Le Grand Sherif, les Grands Jurez & les Juges de Paix de Worcester s'exprimoient ainsi dans leur Adresse. *Permettez nous, très-bénigne Souveraine, de féliciter Votre Majesté de ce que les tumultes séditieux, dernièrement excitez par des Papistes & autres ennemis des droits de Votre Majesté, ont été heureusement appaisez. La hardiesse de cet attentat, même dans un tems où le grand Perturbateur de l'Europe, humilié par les armes de Votre Majesté, traitoit de la paix, marque bien que c'étoient les derniers efforts des amis qu'il a en ce païs.* Cette Adresse finissoit par ces paroles remarquables, qui faisoient sentir à n'en pouvoir douter l'union des Whigs avec le Ministère. *Puisse Votre Majesté être toûjours servie par des Ministres aussi sages & aussi équitables, par un Général aussi fidèle & aussi courageux, & par un Parlement aussi soumis & aussi affectionné que ceux qui rendent maintenant le Regne de Votre Majesté la gloire de la Monarchie Britannique, l'envie de vos Voisins, & la terreur de vos ennemis.*

La Reine entend la plûpart des plaidoïers.

Ces différentes Adresses & les Plaidoïers pour ou contre Sacheverell furent, si je puis ainsi m'exprimer, les pièces sur lesquelles Anne prononça contre les Whigs en faveur des Torys, sans compter que l'abus que les premiers avoient fait de leur autorité y eut une grande part. La Reine, aïant été présente à ce fameux procès, écouta avec beaucoup d'attention ce qui se disoit de part & d'autre. Elle entendit les Whigs avancer & soutenir plusieurs propositions peu favorables à la prérogative, où à l'autorité des Rois, d'où on pouvoit inférer que le Droit Parlementaire étoit le principal & peut-être l'unique droit pour regner. Elle avoit déja éprouvé les effets de ce sentiment, puisque c'étoit en le suivant que, sans aucune attention à son droit incontestable à succéder à sa Sœur, on l'avoit exclue de la Couronne jusqu'à la mort de Guillaume III. Les Torys au contraire défendirent l'autorité roïale & la prérogative des Rois avec beaucoup de zèle & d'ardeur. Il est hors de doute que l'esprit de faction & l'animosité firent dire de part & d'autre des choses fort outrées, qu'on diminua, qu'on exagéra la puissance roïale, & sans qu'on le dise, on pensera que la Reine devoit naturellement prendre le parti de ceux qui se déclaroient en sa faveur. Par là elle comprit qu'aucun de ses Ministres n'étoit véritablement à elle, ou du moins qu'ils n'avoient pas de la Roïauté les idées qu'elle jugeoit qu'on devoit en avoir.

Les Adresses présentées à cette occasion firent sentir l'union trop étroite du Parlement & du Ministère, & la dépendance mutuelle où ils s'étoient mis à l'égard l'un de l'autre, afin, s'ils l'avoient pû, de se rendre indépendans de l'autorité roïale, ou du moins d'intimider la Reine par leur concert & d'empêcher qu'elle n'usât de son pouvoir, à quoi au fond ils savoient bien qu'ils ne pourroient résister. Ces Adresses apprirent en même tems que ce parti n'étoit pas si formidable qu'on l'avoit cru, & que sans risquer on pouvoit l'abattre.

Elle s'indispose contre les Wighs.

Il y avoit déja quelque tems que la Reine commençoit à s'indisposer contre lui. La Duchesse de Marlborough, longtems seule en possession de la faveur de la Reine, & fière des conquêtes de son Epoux, sembloit ne plus

plus se comporter envers sa Maîtresse & sa bienfaitrice avec le respect & la reconnoissance, qu'elle lui devoit. C'est ainsi, comme je l'ai rapporté ailleurs, qu'Anne lui retirant peu à peu sa confiance, l'accordoit à une Parente de la Duchesse. Ce refroidissement se changea en une espèce de haine par la rivalité que la Duchesse osa faire paroître contre sa Souveraine. Madame Masham, la nouvelle Favorite, avoit un frère Colonel, nommé Hill, qui s'étoit fort distingué à la bataille d'Almanza, où il avoit contribué plus que tout autre à sauver une partie de l'infanterie Angloise. Il convenoit qu'elle se servît de sa faveur pour le faire récompenser. A sa prière, la Reine voulut lui donner un régiment de Dragons vacant par la mort du Comte d'Essex. La Duchesse, accoutumée depuis longtems à disposer des charges & des emplois, s'y opposa. La Reine de son côté trouva fort étrange qu'on osât ainsi la contrequarrer. La Duchesse, indignée de voir son crédit en compromis avec celui d'une Parente, qui avoit été à son service, prit la résolution de s'éloigner, & on dit même que le Duc menaça de ne plus servir. Enfin on poussa la chose jusques-là, que le Comte de Sunderland, gendre de la Duchesse, proposa à quelques Membres des Communes de présenter une Adresse à la Reine, pour la prier d'éloigner d'elle Madame Masham. Hill, à qui la Reine vouloit du bien, crainte de s'attirer à lui & à sa sœur la haine & la persécution des Communes, se jetta aux pieds de cette Princesse, pour la supplier de donner ce régiment à un autre.

Conversations secrettes de M. Harley avec la Reine.

J'ai déja dit que la nouvelle Favorite étoit liée d'amitié avec Robert Harley & que la Reine avoit pris pour lui beaucoup d'estime. Il ne fut pas difficile à Madame Masham de réveiller les sentimens de Sa Majesté pour cet ancien serviteur. Elle lui procura plusieurs audiences secrettes, non-seulement pour lui faire plaisir, mais encore pour se procurer de l'appui contre la puissante famille qui avoit entrepris de la détruire. Harley, habile & adroit, ne laissa pas échaper des occasions si favorables de représenter à la Reine combien la plûpart de ses Sujets étoient mécontens de voir l'énorme grandeur & le pouvoir démesuré d'une seule famille au préjudice des autres, & combien la conduite qu'on tenoit par rapport aux affaires de la guerre & de la marine déplaisoit au Public. Il représenta le danger qu'il y avoit de rendre le parti Whig si puissant. Il fit voir que celui des Torys qui possedoient la plus grande partie des terres du Royaume n'étoit pas à négliger. Il exagéra l'espèce d'esclavage où ce Ministere réüni par l'intérêt, que leurs alliances rendoient commun, avoit réduit Sa Majesté, jusqu'à la contraindre dans ses volontés les plus raisonnables. Il remontra qu'on avoit absolument négligé les affaires navales; qu'on avoit sacrifié l'Espagne à la gloire du Duc de Marlborough, sous prétexte de faire des conquêtes, dont le profit retournoit aux Hollandois seuls; que la puissance de ce Duc étoit formidable, ses richesses immenses, ses alliances fort considérables, & que son attachement excessif aux intérêts des Provinces-Unies, fondé peut-être sur quelque enga-

ANNE. 1710.

gement, suffisoit pour le rendre suspect, & pour faire craindre qu'il ne devînt trop grand.

Sur les raisons de ce fin politique, la Reine résolut de changer le Ministère, &, par une suite également nécessaire & naturelle, de convoquer un nouveau Parlement. Il est sûr qu'on n'en vouloit point à l'emploi de Général, que remplissoit si dignement le Duc de Marlborough. On se proposoit seulement de mettre quelques bornes à son pouvoir & de lui faire sentir qu'il avoit un Maître. Il ne dut dans la suite attribuer sa disgrace qu'à ses intrigues & à sa désobéïssance.

Le Duc de Shrewsbury fait Grand Chambellan.

† En 1706.

Les changemens proposez ne se firent pas tout d'un coup. On commença par élever le Duc de Shrewsbury à la dignité de Grand Chambellan. Ce Seigneur étoit revenu † depuis environ quatre ans d'Italie, où il étoit allé vers la fin du dernier Regne, sous prétexte qu'un air chaud étoit nécessaire à sa santé, & il avoit épousé à Augsbourg une Dame Romaine, qui l'y étoit venu joindre & qui avoit embrassé la Religion Protestante. Les Whigs se défioient de lui & il avoit donné lieu à leurs soupçons avant sa sortie d'Angleterre; par le choix d'un Ministère Tory, qu'ils regardoient comme son ouvrage, & il n'avoit rien moins que dissipé leurs craintes depuis son retour. Bien loin delà il s'étoit déclaré encore dernièrement pour le Docteur Sacheverell. Ces dispositions furent cause que Harley le recommanda à la Reine pour la dignité de Chambellan.

Lettre de la Reine à ce sujet.

Pour la forme, ou peut-être pour couvrir la suite de ses desseins, elle communiqua celui-ci au Grand Trésorier, qui s'étoit retiré depuis peu à Newmarket, mécontent des intrigues qui se formoient. Elle lui écrivit de sa propre main la lettre suivante. *Je suis fâchée de voir que vous êtes d'assez mauvaise humeur, pour penser que vous ne pouvez plus contribuer à mon repos que de vos souhaits. Je me flatte pourtant que vous y ajouterez encore vos travaux. Ils n'ont jamais été plus nécessaires qu'aujourd'hui. Car, tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend, dans l'état où sont toutes choses, ne présage que confusion. Pour moi, c'est ma résolution fixe, je me joindrai à tous ceux qui m'affectionnent, en tout ce qui sera raisonnable, pour appaiser la fermentation des esprits de mes pauvres Peuples. Depuis que vous êtes à Newmarket, le Duc de Shrewsbury m'a plusieurs fois assurée qu'il me serviroit en quelque occasion que ce pût être. J'ai accepté ses offres avec d'autant plus de joie que j'ai fort bonne opinion de lui & que je crois qu'il pourra rendre beaucoup de services dans ces tems fâcheux. C'est ce qui m'a déterminé à congédier le Marquis de Kent. J'espére qu'en le faisant Duc je le disposerai à ne pas faire le difficile. Je me flatte aussi d'obtenir votre approbation; je la souhaite dans tout ce que je fais. Au reste je n'ai pas encore déclaré le dessein où je suis de donner la baguette & la clef à Shrewsbury, parce que je voulois vous en donner la première nouvelle.*

Réponse du Comte Godolphin.

Des manières si gracieuses n'empêchèrent pas le Comte Godolphin de remarquer qu'on méditoit la ruine du Ministère & des Wighs. Il le déclara dans sa réponse à la Reine. Il lui remontra avec la sévérité d'un vieux Ministre & d'un Whig, qu'on voïoit assez par ce début quels projets elle avoit formez; Qu'on devoit s'attendre à de nouveaux Ministres & à un autre

Parlement ; Que la Nation se croiroit mal païée par ces changemens de tant de millions sterling, qu'elle avoit fournis pour une guerre d'où dépendoit la sureté de la Couronne ; Que les Alliez ne pourroient plus se fier à l'Angleterre, dès qu'elle seroit gouvernée par des gens aussi amis de la France & du Prétendant que les Torys ; Que les Hollandois seroient les premiers à faire leur paix particulière, & que par-là ils feroient perdre à la Reine, & les fruits des victoires que ses armées avoient remportées, & ceux du sang & des trésors, que son Peuple avoit prodiguez. Il ajouta ces propres paroles. *Ce qui me chagrine le moins dans cette affaire, c'est que Votre Majesté ait pris une résolution de cette importance, sans en faire part au Duc de Marlborough, ni à moi, qu'après s'y être déterminée. Cependant le monde jugera peut-être qu'après de longs & fidèles services, que nous avons tâché de rendre à Votre Majesté avec un zèle toujours égal, nous méritions un peu plus de considération.* Il finit en priant la Reine de lui permettre d'achever sa vie loin de Londres & du Ministère.

Les Torys prennent dans le Ministère la place des Wighs.

Anne avoit déja nommé le nouveau Chambellan, lorsqu'elle reçut cette réponse. Le Duc travailla dès-lors avec Harley & réussit à faire ôter les Sceaux au Comte de Sunderland. Cet évènement fit jetter les hauts cris aux Whigs. Ils comprirent qu'il n'étoit guères possible qu'on touchât à l'un sans toucher aux autres. L'Europe en fut allarmée. Les Ambassadeurs de l'Empereur & des Provinces-Unies eurent ordre de prier la Reine de ne pas pousser plus loin les changemens. Cette Princesse n'auroit peut-être pas dû trouver mauvais que ses Alliez s'intéressassent à cette affaire. Ils s'étoient engagez dans une guerre longue & onéreuse, sur les mesures qu'ils avoient prises avec le Ministère Whig & sur leur confiance dans les talens du Général Duc de Marlborough. Il leur importoit donc qu'il commandât toujours les armées & que les Ministres Anglois demeurassent encore les mêmes. On prétendoit d'ailleurs qu'Anne avoit fait la première des démarches, qui autorisoient en quelque manière l'intervention des Puissances alliées (†). Elle ne laissa pas d'en être choquée, & elle attribua leurs sollicitations, moins à leur zèle pour le maintien de la Grande Alliance, qu'aux intrigues de la famille, qu'elle jugeoit à propos d'abaisser. Cependant, sans témoigner son ressentiment, elle répondit que, quelque changement qu'elle pût faire, elle laisseroit le Duc de Marlborough à la tête de ses armées.

Le Comte de Sunderland fut congédié avec honneur. On lui marqua qu'on étoit content de sa conduite & on lui offrit une pension de trois mille livres sterling. Ce noble & généreux Seigneur regarda ces offres avec mépris, &, par une grandeur d'ame digne des anciens tems, il répondit: *Qu'il avoit beaucoup de joie de ce que Sa Majesté étoit contente de ses services ; mais que s'il n'étoit pas assez heureux pour servir sa patrie, il ne seroit jamais assez lâche pour la piller.* Les libelles, dont le Public fut innondé à cette occa-

† Elle avoit sollicité à Vienne en faveur des Sujets Protestans de l'Empereur & elle l'avoit prié d'envoïer le *Prince Eugène* commander en Espagne. L'AUT.

ANNE. 1710.

sion, semblèrent prouver que Sacheverell avoit bien rencontré, lorsqu'il avoit dit, dans son Sermon des *faux frères*, que les Whigs pouvoient jouer le rôle de bons & fidèles Sujets & vivre tranquilles sous le Gouvernement, pourvû qu'ils en possédassent les honneurs & les avantages; mais que si la Reine venoit à les toucher du bout du doigt, alors ces ennemis jurez de l'obéïssance passive & de la Maison Roïale s'abandonneroient à la violence de leurs maximes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le changement presque universel, qui s'étoit fait dans le Ministère, deux ans auparavant (*), s'étoit fait tranquillement & n'avoit point été accompagné de tant de bruit & de mouvement. Le Lord Darmouth gendre du Comte de Nottingham fut mis en la place du Comte de Sunderland. Il étoit fils de celui qui commandoit la flotte de Jacques, lorsque Guillaume vint en Angleterre au secours de la Religion & des Loix. Un tel Ministre ne devoit point être suspect d'en vouloir à la constitution présente, outre qu'il étoit homme d'esprit, extrêmement laborieux & déja rompu aux affaires. Ce changement se fit au commencement de Juin.

On ne s'en tint pas là. Les Whigs remontrèrent en vain à la Reine que quand même le Ministère seroit coupable, on avoit besoin de sa prudence & même de son nom dans des tems si difficiles; qu'au bout du compte c'étoit à lui que les Anglois avoient obligation de tant de victoires gagnées & de villes prises; que sa chute rempliroit les Alliez d'inquiétudes & de soupçons, & les Ennemis de confiance; que d'ailleurs il y auroit quelque ingratitude à dissoudre un Parlement, qui avoit fourni avec tant de générosité les subsides nécessaires, & que néanmoins cette dissolution étoit une suite nécessaire du projet de déposer les anciens Ministres. Les nouveaux Favoris faisoient entendre à leur Maîtresse que le Ministère, soit pour tirer la guerre en longueur, ou pour procurer plus d'honneur & de profit à son Général, avoit borné ses attentions à la Flandre & négligé la guerre d'Espagne, & qu'on avoit besoin d'un Grand Trésorier, qui partageât également ses soins & les contributions publiques entre les différentes branches de la guerre, pour forcer la France à faire la paix; Que malgré les ordres du Parlement, les forteresses & les garnisons de l'Ecosse étoient encore ce qu'on les avoit vues, il y avoit deux ans; Qu'on emploïoit longtems d'avance les anciens fonds; Que la plûpart des nouveaux ne suffisoient point; Que les dettes étoient immenses, malgré l'immensité des taxes, & qu'en même tems qu'on empêchoit la Nation d'en examiner trop curieusement les sources, on ne faisoit rien pour les boucher; Que les Ministres s'efforçoient d'augmenter par leurs artifices les animositez des Anglois, pour détourner l'attention de dessus leurs rapines & pour se sauver dans la confusion publique; Que c'étoient ces infidélitez, aussi funestes au Roïaume qu'odieuses en elles-mêmes, & non les secrettes intelligences des Jacobites avec le Prétendant, qui devoient allarmer les Alliez, qui avoient compté sur la puissance de l'Angleterre; Que c'étoit aux mêmes

* En mil sept cens huit & avant ce tems-là en mil sept cens cinq. L'AUT.

causes qu'on devoit attribuer le mépris de Louis XIV. pour les Anglois, & les espérances qu'il fondoit sur le désordre de leurs finances & sur leurs querelles. On ajoutoit que c'étoit peu de changer le Ministère, si on ne congédioit le Parlement; Que l'un & l'autre avoient formé entre eux une ligue également dangereuse & criminelle; Qu'ils partageoient ensemble l'autorité législative; Qu'ils disposoient d'une grande partie des Citoïens, à l'aide des pensions & des emplois, dont ils étoient les distributeurs; Qu'ils connivoient aux gains excessifs que quelques Particuliers faisoient aux dépens du public; Qu'ils étoient convenus d'avoir un Général à vie, dont l'autorité, presque égale à celle d'un Dictateur Romain, ou d'un Protecteur d'Angleterre, s'étendroit sur la Nation & jusques sur la Reine même; Qu'il étoit tems de rompre une ligue si fatale; Qu'aussi bien le Parlement & le Ministère avoient-ils épuisé leur imagination, & qu'elle ne leur fournissoit plus aucun moïen de trouver l'argent nécessaire; Qu'on n'avoit plus que cet expédient, pour appaiser une Nation libre, justement indignée de voir un petit nombre de Citoïens accumuler des richesses prodigieuses, tandis qu'elle gémissoit dans l'indigence; Que le parti de la Haute Eglise aïant porté le principal poids de la guerre, il étoit juste de l'admettre à son tour aux emplois utiles; Que comme les Whigs avoient commencé la guerre, les Torys auroient la gloire de la terminer.

Les amis & la famille du Duc de Marlborough dépouillez de leurs charges.

Sur ces raisons, ausquelles l'autorité du Duc de Shrewsbury & l'adresse de Harley donnoient beaucoup de poids, la Reine envoïa, le dix-neuf d'Août suivant, redemander la baguette au Comte de Godolphin. Alors on perdit patience, &, comme si ce Lord eût été le pivot, sur quoi s'appuïoit la Monarchie Britannique, on cria par tout que tout étoit perdu. Ces cris allarmèrent. Les fonds publics baissèrent & les gens affidez au Trésorier dépossédé firent tout ce qui dépendoit d'eux pour justifier ces cris. D'autres ouvrirent leurs bourses. Peu à peu les allarmes cessèrent & on reconnnt bien-tôt qu'il n'y a guères qu'une passion aveugle, qui puisse faire regarder un Sujet comme necessaire. La Reine mit cette charge en commission comme elle avoit fait celle de Grand Amiral. Ceux qui en furent chargez étoient le Comte Powlet, Robert Harley, le Chevalier Mansel, & les Sieurs Paget & Benson.

Une des choses qui contribuèrent le plus à la disgrace des Whigs, ce fut que, dans cette conjoncture critique, ils se trouvèrent privez de l'appui de deux Seigneurs, aux conseils desquels la Reine déféroit beaucoup. L'un étoit le Comte de Warthon, alors en Irlande, & l'autre le Duc de Somerset, que le Duc de Marlborough avoit offensé, en refusant un régiment au Comte de Hertford, son fils. Cependant plusieurs de ce parti auroient pû se maintenir encore dans les grands postes. Du moins on prétend que la Reine avoit dessein d'en retenir quelques-uns, dont elle estimoit les talens & la probité, comme le Lord Cowper, & qu'elle le leur avoit fait proposer. Mais ce projet échoua par le refus unanime des Whigs & des Torys.

La populace des Ecrivains Whigs remplit l'Angleterre de libelles con-

ANNE. 1710.

tre Harley, qui venoit d'être fait Chancelier de l'Echiquier. Ils le peignirent des couleurs les plus noires & lui attachèrent l'épithète aussi commune qu'odieuse d'ami de la France & du Prétendant. C'étoit pourtant un homme d'un grand mérite & qui dans des occasions fort délicates s'étoit toujours déclaré pour la Révolution. Ces mêmes Ecrivains crièrent d'avance contre la paix future & semblerent prophétiser qu'elle alloit se faire. Un d'eux sur ce plan écrivit aux Ministres sous le nom de Louis XIV. une longue lettre, où il les remercioit des services qu'ils lui avoient déja rendus & qu'ils continuoient de lui rendre.

Le Parlement cassé.

Toutefois ce n'étoit encore là que les premiers coups qu'on devoit porter aux Whigs. Le second d'Octobre, la Reine cassa le Parlement, dont le tems n'étoit pas expiré, & en convoqua un nouveau. On tint les paroles qu'on avoit données dans les Adresses présentées à la Reine, & on les tint même mieux que les nouveaux Ministres ne souhaitoient. Effectivement, ceux-ci contens d'avoir éloigné le Grand Trésorier & ses Créatures, se proposoient de faire du reste les choses à peu près égales entre les deux partis. En un mot ils souhaitoient que le parti de la Haute Eglise fût tout à la fois, & assez puissant dans la Chambre Basse pour les soutenir, & assez gêné par les Whigs pour qu'il ne pût porter d'atteinte à la tolérance. Ce projet étoit digne de la modération de Harley qui l'avoit conçu. Mais les élections prirent un autre tour qu'il n'avoit pensé, & elles ne tombèrent presque que sur des Torys rigides.

Elections pour le nouveau Parlement.

Les Whigs y contribuèrent eux-mêmes, les uns, parce que ne pouvant croire que la Reine casseroit le Parlement, ils n'avoient pris aucunes mesures, & les autres, parce qu'ils s'étoient mal à propos flattez d'être encore élus. Les Torys au contraire, avertis & soutenus par la Cour, travaillèrent de bonne heure à gagner les voix, &, dans le mouvement violent où l'affaire de Sacheverell avoit mis les esprits, ils n'eurent pas de peine à réüssir. Le Clergé, qui regardoit la cause de ce Docteur comme la sienne propre, ou même comme celle de l'Eglise, s'intéressa vivement en leur faveur, & quelques-uns allèrent dans la chaleur de leur zèle jusqu'à briguer pour eux contre leurs Patrons & leurs Bienfaiteurs. La Populace n'avoit garde de ne pas suivre un parti où elle voïoit les Ecclesiastiques. Elle le fit avec l'impétuosité & la férocité, qui lui sont naturelles, & elle s'y abandonna avec d'autant moins de réserve qu'elle se sentoit soutenue, & qu'on lui avoit représenté les Whigs comme autant de Républicains & d'Athées. A Westminster elle chassa à main armée ceux qui avoient voulu voter pour le Général Stanhope & pour le Chevalier Dutton - Colt. Elle eut le même avantage par les mêmes moïens dans les élections de Londres. Elle ne se contenta même pas de ce triomphe, ni des réjouissances publiques qu'elle en faisoit. Elle voulut que chacun prît part à sa joie par des illuminations & par des feux. Elle cassa les vitres de tous ceux qui n'avoient pas illuminé leurs fenêtres. Elle poussa l'insolence aux derniers excès contre le Chevalier Gilbert Heathcote, qui, quoique Whig, venoit d'être élu Lord-Maire de Londres Enfin telle fut par tout la fureur avec laquelle le petit Peuple se porta

contre les Whigs dans les élections, que non-seulement peu d'entre eux furent élus, mais encore qu'on craignit que ces tumultes ne dégénérassent en une guerre civile.

ANNE. 1710.

Les élections d'Ecosse ne furent pas tout-à-fait aussi agréables aux Anglicans. Il est vrai que les Pairs furent tous choisis parmi ceux que la Cour nomma. C'étoient les Ducs d'Hamilton & d'Athol, le Marquis d'Annandale, les Comtes Marshall, Eglingtoun, Marr, Loudoun, Hume, Kinnoule, Northesk, Orkney, Roseberry, Hay, le Vicomte Kilsyth & les Lords Balmerinoch & Blantyre. Mais les membres des Communes furent mi-partis. Anne de son côté acheva de faire les changemens qu'elle avoit résolus. Le Comte de Rochester, Oncle de cette Princesse, fut fait Président du Conseil en la place du Lord Somers. Le Duc de Buckingham & Normanby eut la Grande Maîtrise de la Maison de la Reine, qu'avoit le Duc de Devonshire. Henry Saint Jean devint Secretaire d'Etat, par la résignation d'Henry Boyle. On rendit au Chevalier Simon Harcourt la charge de Procureur Général. Le Lord Cowper, Chancelier, remit le Grand Sceau à la Reine, & cette dignité, après avoir été environ un mois en commission entre les mains des Chevaliers Thomas & Robert Trevor & de .... Scroop, fut donnée au Chevalier Simon Harcourt, qui s'étoit longtems défendu de l'accepter. Le Comte d'Anglesey & Henry Lord Hyde eurent des postes avantageux dans les finances. George Granville, proche Parent du Comte de Bath, fut fait Secretaire des guerres, en la place de Robert Walpole. Le Duc d'Hamilton, le même qui avoit eu tant de part à la dernière invasion de l'Ecosse, fut nommé Lord Lieutenant de la Comté de Lancastre. Le Comte d'Orford premier Commissaire de l'Amirauté rendit sa commission à la Reine. Le Duc d'Ormond obtint la Viceroïauté d'Irlande résignée par le Lord Wharton.

Nouveaux changemens dans les Charges.

On fit sur le même plan des changemens dans l'Eglise. Le Docteur Robinson, Doïen de Windsor, qui étoit dans la confidence de Harley, fut nommé à l'Evêché de Bristol. Le Docteur Bysse eut celui de Saint Davids.

Le nouveau Ministère se fit aussi un plaisir, peut-être malicieux, mais certainement politique, d'avancer les Officiers à qui les anciens Ministres avoient fait tort. Le Comte de Portmore fut un de ceux qu'on favorisa. Ce brave Officier s'étant distingué dans la dernière guerre sous le nom du Chevalier David Collyer, on l'avoit prié de servir pendant celle-ci en Portugal sous le Duc de Schomberg, avec promesse de succéder à ce Seigneur, si la Cour le rappelloit. Le cas arriva. Mais la Comtesse de Rochester avoit irrité la Maison de Marlborough par un mot fort piquant qu'elle avoit dit †. On s'en vengea sur Portmore, qui avoit épousé cette Dame, & le commandement, qu'il devoit avoir, fut donné au Comte de Galloway. Les nouveaux Ministres lui rendirent justice en rappellant Gal-

Suite de ces changemens.

† Un Historien (M. *Boyer*) prétend que voïant un tableau, qui représentoit le Duc & la Duchesse de *Marlborough*, le Marquis de *Blandford* leur fils, & leur quatre filles, elle avoit dit, *Ah! Quelle génération de vipères!* L'AUT.

ANNE. 1710.

loway & en le mettant à sa place. Ils obtinrent la charge de Lieutenant Genéral au Lord Windsor, à qui on avoit ôté un régiment de cavalerie, pour avoir parlé dans la Chambre Basse contre les intentions du Ministère, ou pour s'être opposé à l'élection du Lord Rialton, fils du Comte Godolphin. Ils firent aussi donner le Gouvernement de l'isle de Wight au Général Webb. En un mot, le changement fut presque universel & on prétendit qu'à la Révolution il avoit été moins grand. Rien ne prouvoit mieux à quel degré de puissance le Duc de Marlborough étoit parvenu & qu'il avoit autant d'intrigue que de bravoure.

Le Comte Rivers envoïé à Hanover.

Comme ces changemens pouvoient causer de l'inquiétude à la Cour d'Hanover, où ils étoient sans doute calomniez autant qu'en Angleterre, la Reine y envoïa le Comte Rivers. Il avoit été le premier à joindre le Roi Guillaume avec son régiment de Cavalerie lors de la Révolution. Ce Prince lui donna une compagnie de ses Gardes à cheval & le fit ensuite Lieutenant Général. Il quitta le service sous la Reine Anne, après avoir servi seulement une campagne. Jusqu'alors il avoit été regardé comme un homme de sens, adroit, brave, affectionné à la constitution de l'Etat telle qu'il avoit contribué à l'établir. Mais depuis ce choix il devint odieux aux Whigs & il leur plut de parler de lui avec mépris. Sa commission portoit d'assurer, que les changemens de Ministres & d'Officiers, qu'il plaisoit à la Reine de faire pour de bonnes raisons, ne préjudicioient en rien aux actes & résolutions qu'elle avoit elle-même sollicitez, pour assurer à cette illustre Maison la succession à sa Couronne. Il persuada malgré tout ce qu'on publioit au contraire. Du moins on fut tranquille à Hanover & on ne s'avisa point de faire des représentations.

Discours de la Reine au nouveau Parlement.

Le nouveau Parlement, aussi Tory que l'autre avoit été Whig, s'assembla le sept Décembre. La Reine en fit l'ouverture par un discours auquel, tout modéré qu'il étoit, les Membres du précédent & l'ancien Ministère durent être fort sensibles. *En convoquant le Parlement*, dit-elle, *j'ai fait paroître la confiance que j'ai mise dans le zèle & l'affection de mes Sujets, & c'est avec une grande satisfaction que je me trouve ici au milieu de vous, n'aiant aucun lieu de douter que je ne reçoive de si grandes marques de votre reconnoissance que nos amis en ressentiront une nouvelle vigueur, & que nos ennemis verront leurs espérances entièrement frustrées.*

Dans cette vue j'ai à vous recommander ce qui est absolument nécessaire pour notre sureté commune. Continuer la guerre dans toutes ses parties, mais particulièrement en Espagne avec la dernière vigueur, c'est le moïen le plus apparent d'obtenir avec l'assistance de Dieu une paix sûre & honorable pour nous & nos Alliez, dont j'ai véritablement à cœur le soutien & les intérêts. Pour cet effet il faut que je vous demande les subsides nécessaires. . . . Ce n'est qu'avec beaucoup de regret que je me trouve obligée de vous dire que le bureau de la marine & les autres bureaux sont chargez de grosses dettes, qui sont d'un grand préjudice aux affaires publiques. Je vous recommande instamment de trouver quelque moïen de pourvoir à ces besoins & d'en prévenir de semblables à l'avenir. . . Je suis sensiblement touchée de ce que mon Peuple souffre à l'occasion de cette guerre longue & onéreuse,

&,

&, quand il plaira à Dieu d'y mettre fin, l'état floriſſant de mes Sujets ſera autant l'objet de mes ſoins que leur ſureté l'eſt à préſent. Vous avez ſur vous les yeux tant de nos amis que de nos ennemis. Le moïen d'encourager les uns & de confondre la malice turbulente des autres eſt d'agir d'une manière digne d'un Parlement de la Grande-Bretagne.

J'ai réſolu de ſoutenir & d'encourager l'Egliſe Anglicane comme elle eſt établie par les Loix, de conſerver la Conſtitution de la Grande-Bretagne ſelon l'union & de maintenir l'indulgence que les Loix ont accordées aux Conſciences ſcrupuleuſes. Et afin que ces choſes puiſſent être tranſmiſes à notre poſtérité, je n'emploierai perſonne qui ne ſoit de tout ſon cœur pour la ſucceſſion de la ligne Proteſtante dans la Maiſon d'Hanover, aux intérêts de laquelle perſonne ne peut prendre plus véritablement part que moi. Voilà mes réſolutions, & c'eſt en concourant avec moi à les ſoutenir avec fermeté que vous donnerez les meilleures preuves de votre zèle pour notre Religion, pour l'intérêt de notre Patrie, pour votre ſureté & pour ma gloire.

Quand même on auroit ignoré les changemens qui s'étoient faits, la différence de ſtile & même de ſentiment en auroit fait appercevoir. Si cette harangue de la Reine dut mortifier le précédent Parlement, les réponſes des deux Chambres & ſurtout celle des Communes durent le piquer au vif. En voici les endroits les plus marquez.

Réponſe des Communes.

Nous n'avons aucun ſujet de douter que Votre Majeſté ne prenne ſoin de tout ce qui regarde l'intérêt de ſon Peuple: mais nous nous croïons obligez, pour rendre juſtice à nos Citoïens & pour leur faire ſupporter avec une plus grande affection les charges que nous jugerons néceſſaires de leur impoſer, de ſupplier humblement Votre Majeſté d'avoir la bonté de continuer vos puiſſantes ſollicitations auprès de tous vos Alliez pour les porter à faire tous leurs efforts pour le bien de la cauſe commune, par des réſolutions ſemblables & des ſubſides proportionnez aux nôtres. Le fardeau de ces grandes dettes, dont le poids ſe fait ſi fort ſentir à votre Peuple, eſt en quelque manière ſoulagé par votre compaſſion roïale. Nous tâcherons de découvrir la ſource de ce grand mal & d'y appliquer le remède le plus propre. Nous remercions humblement Votre Majeſté de la ferme aſſurance que vous avez donnée par vos actions de ſoutenir & d'encourager l'Egliſe Anglicane établie par les Loix. Comme nous ſommes de véritables enfans de cette Egliſe, nous ne pouvons nous empêcher de nous intéreſſer tendrement à ſa proſpérité & à ſa gloire, & nous ſommes portez par affection & par principe à maintenir ſa doctrine, ſa diſcipline & ſon culte. Comme nous ſommes frères en Chriſt & compatriotes de ces Proteſtans Non-Conformiſtes, qui ont le malheur d'avoir des ſcrupules ſur la conformité avec notre Egliſe, nous ſouhaitons & ſommes réſolus de les laiſſer jouir paiſiblement de l'indulgence que les Loix leur ont accordée. Ce ſont là des fins véritablement dignes de l'attention de Votre Majeſté, & nous repréſentons à Votre Majeſté que les moïens les plus efficaces pour animer vos amis & pour déconcerter la malice inquiette de vos ennemis, ſont de s'appliquer à décourager tous ceux qui ont ces principes, & à réprimer les meſures qui peuvent tendre à affoiblir le titre & le Gouvernement de Votre Majeſté, l'établiſſement de la Couronne dans l'illuſtre Maiſon d'Hanover & qui favoriſent les eſpérances du Prétendant; de même que tous les autres

ANNE. 1710.

principes & projets qui ont depuis peu menacé votre Couronne & Dignité Roïale, & lesquels, si jamais ils prévaloient, seroient funestes à notre Constitution tant dans l'Eglise que dans l'Etat.

Changemens faits dans les emplois militaires.

Le nouveau Ministère donna ses premiers soins à ce qui regardoit l'Espagne. Une grosse flotte, chargée de troupes, de provisions, de munitions & d'argent, partit pour le Portugal à la mi-Novembre, & fut jointe en chemin par une escadre Hollandoise. On commença aussi à faire sentir au Duc de Marlborough la diminution de son pouvoir. Quelques commissions, qu'il avoit données de son autorité, selon sa coutume, n'eurent point leur effet. On ôta au Général Cadogan l'emploi de Commissaire ou de Plénipotentiaire dans les Pays-Bas. On remercia de leurs services le Lieutenant-Général Meredith, le Général-Major Maccartney & le Brigadier Honywood. Tous trois étoient fort dans les intérêts du Duc de Marlborough, jusques-là qu'on les accusoit d'avoir bû à la damnation du nouveau Ministère & de ceux qui avoient eu part à l'expulsion de l'ancien. Coupables, ou non, on fut bien-aise de se défaire d'eux, &, pour toute grace, on leur permit de vendre leurs régimens. On affecta sagement cette rigueur, pour intimider un grand nombre d'Officiers, qui, trop dévouez à leur Général, avoient osé faire entendre qu'ils le défendroient envers & contre tous. On changea aussi la Lieutenance de Londres & on nomma pour nouveaux Colonels des six régimens de la Milice de cette grande Ville les Chevaliers Garard, Child, Parsons, Bedingfield, Withers & Hoare, tous du parti de l'Eglise.

Le Duc de Marlborough n'en fut pas quitte pour le chagrin de voir disgracier ses amis & d'être réduit à leur notifier lui-même les ordres de la Cour. Il vit entrer dans les emplois tous ceux que les Whigs jusqu'alors en avoient privez ou chassez. Le Comte Peterborough eut ordre d'aller à Vienne proposer de nouveaux arrangemens touchant la guerre d'Espagne. Le Comte Rivers fut renvoïé avec le titre de Plénipotentiaire à la Cour de Hanover. Le Capitaine Delaval, déja nommé à l'Ambassade extraordinaire de Portugal, fut aussi nommé Ambassadeur Plénipotentiaire auprès de l'Empereur de Maroc, avec ordre d'acheter chez ce Prince des chevaux & des vivres pour les armées alliées d'Espagne. Le Gouvernement de la Caroline fut donné à un frère du Lord Craven. On rendit à Richard Hill la dignité d'Envoïé Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès des Provinces-Unies & dans la Flandre Espagnole. Les Ducs de Beaufort & d'Hamilton furent nommez Conseillers d'Etat. On partagea entre Conyers Darcy, frère du Comte d'Holdernesś, & le Comte d'Hertford, fils du Duc de Somerset, les emplois du Lieutenant-Général Meredith. George Clarke, qu'on avoit exclu du Conseil de l'Amirauté, parce qu'il avoit voté dans la Chambre-Basse contre les intentions des Whigs, fut fait Commissaire de l'Amirauté avec le Chevalier Jacques Wisheart. Charles Withworth fut nommé Ambassadeur Extraordinaire en Russie. Le Comte & la Comtesse d'Abingdon obtinrent diverses charges, & Constantin Phips, un des Avocats de Sacheverell, reçut en même temps le

titre de Chevalier & celui de Chancelier d'Irlande. Mais peut-être rien ne fit plus de peine au Duc de Marlborough que de voir le Duc d'Argyle honoré de la Jarretière & du commandement en Espagne. Ils s'étoient brouillez depuis quelque tems, & dernièrement encore, le Comte Scarborough aïant proposé dans la Chambre Haute qu'on remerciât le Duc de Marlborough, le Duc d'Argyle s'étoit opposé avec tant de vigueur à cette résolution, que les amis du Général avoient cru devoir pour son honneur laisser tomber cette affaire.

ANNE. 1710.

Le Duc de Marlborough étoit alors à la Haie, occupé avec les Etats-Généraux des projets & des préparatifs de la campagne prochaine. Les intérêts de sa famille ne l'inquiétoient pas moins. Il craignoit qu'on ne lui ôtât le commandement de l'armée, ou qu'on ne le gênât de façon à l'obliger d'y renoncer. On prétend même que, sans les fidèles conseils & les instantes prières de ses amis, ou il ne seroit point retourné dans sa patrie, où il se seroit retiré dans ses terres. Heureusement pour lui, les vents contraires le retinrent longtems en Hollande & lui donnèrent le loisir de prendre conseil de sa prudence. Il se rendit ensuite à Londres.

Inquiétudes du Duc de Marlborough.

Le peuple accourut en foule au-devant de lui. Les ruës retentirent des applaudissemens de la même multitude, qui, peu de tems auparavant, avoit fait la même chose pour Sacheverell. Les fenêtres furent éclairées dans les ruës où le Général passa. Une infinité de gens avec des flambeaux environnèrent son carosse & le conduisirent ainsi à l'Hôtel de Montague. Il y a quelque apparence qu'il craignit qu'une réception si glorieuse ne réveillât la jalousie de ses ennemis. Il est dangereux pour un Sujet si grand & si puissant de paroître populaire. Quoi qu'il en soit, il se déroba de l'Hôtel par une autre porte & se rendit sans bruit à Saint James. La Reine lui fit un accueil extrêmement gracieux. Il assista le lendemain au Conseil. Ce jour-là & les jours suivans il reçut les visites des Ministres & des Grands. Quelques-uns de ses amis vouloient sur ces apparences de faveur proposer de nouveau que les deux Chambres le remerciassent. Il s'y opposa & fit sagement. Il ne s'abandonna pourtant pas à son chagrin.

Son retour à Londres.

Un Général, moins prudent, ou moins maître de lui-même, se seroit dit qu'il avoit acquis assez de réputation, qu'il étoit tems pour lui de se retirer, qu'aussi bien il auroit désormais autant à lutter contre la mauvaise volonté des Ministres que contre les forces des ennemis, que les armes sont journalières & qu'on lui feroit un crime de ses malheurs, que le mieux étoit de laisser à d'autres le commandement de l'armée, que peut-être on seroit trop heureux de le prier de le reprendre, qu'en effet il ne manquoit plus à sa gloire que de voir ceux qui le haïssoient réduits à implorer son secours & à le prier de ramener la victoire dans leur camp. C'étoit effectivement ce que disoient dans le monde bien des gens, qui n'écoutoient que leur aveugle & indiscrette affection. Il jugea mieux qu'eux. Il lui importoit de conserver son crédit chez les étrangers & d'appuïer dans le Roïaume sa fortune chancelante. Il falloit pour réüssir qu'il fût Général, & il ne pouvoit l'être que par beaucoup de soumission. Il prit

Sage conduite de ce Seigneur.

ANNE. 1710.

ce parti, vêcut honnêtement avec les Ministres, négocia & parut s'ouvrir avec eux, remit à la Reine les emplois de la Duchesse son épouse, dissimula le chagrin qu'il eut de les voir passer dans des mains ennemies, & par là obtint ce qu'il souhaitoit. En un mot, sa commission fut renouvellée & la Reine lui laissa le choix des Généraux qui commanderoient sous ses ordres.

Eloge du Lord Haversham.

Autant que cette résolution fit de plaisir aux Whigs, autant en fit aux Whigs & aux Torys la mort de Jean Thompson Lord Haversham. Né dans une famille républicaine & avec un beau génie, qu'il cultiva avec soin, il s'attacha dès sa jeunesse au Lord Wharton, Whig zèlé, & au Comte d'Anglesey, Tolérant par principes. L'un & l'autre étoient pleins d'esprit & tous deux le remplirent de leurs maximes. C'est avec eux qu'il se fit cette manière de penser également solide & brillante, qu'on admiroit dans le Parlement & qu'on redoutoit à la Cour. Peu d'autres personnes ont porté aussi loin que lui la liberté de s'exprimer. Mais il savoit donner à ses discours un certain air de vérité & de franchise, qui empêchoit qu'on ne pût les attribuer à aucune passion qu'à celle de servir sa patrie. Sa conduite d'ailleurs étoit irreprochable, &, autant qu'il étoit libre à dire son sentiment au public, autant étoit-il réservé dans le particulier. Qu'on lise la plûpart de ses discours, on avouera que rien n'est plus sensé que ses réflexions, plus judicieux que ses avis, plus sage que ses conjectures, & qu'on a eu plus d'une fois lieu de regretter de n'en avoir pas fait usage. Il mourut âgé d'environ soixante ans. Cet éloge étoit dû à la mémoire d'un Citoïen si illustre.

Examen des dettes de la Nation.

Le nouveau Parlement tint la parole qu'il avoit donné à la Reine de lui marquer efficacement que ce n'étoit pas en vain qu'elle l'honoroit de sa confiance. La première chose qu'il fit fut d'accorder un subside en ces termes. *Résolu qu'on accordera un subside à Sa Majesté & que pour cet effet on présentera un compte des dépenses de la flotte, avec un état des forces de terre & des frais de l'artillerie pour l'année mil sept cens onze, un compte pour les dépenses de l'ordinaire de la flotte & des dettes présentes, un état des subsides pour les Alliez suivant les Traitez, un état des dettes du bureau de l'artillerie & de l'argent païé à l'Echiquier sur les fonds de l'année dernière. Résolu qu'on présentera une Adresse à Sa Majesté pour la prier de faire donner cette communication à la Chambre, & d'y joindre un état du nombre effectif des Soldats à la paie de Sa Majesté en Espagne & en Portugal au tems de la bataille d'Almanza & chaque année suivante.* Deux jours après, on résolut d'accorder pour les dépenses de la Marine deux millions neuf cens vingt mille livres sterling. Le même jour on dressa le projet d'un Bill pour assurer la liberté des Parlemens, en limitant le nombre des Officiers qui pourroient avoir séance dans la Chambre des Communes, & il fut ordonné qu'on présenteroit deux Adresses à la Reine, l'une, pour la supplier de faire communiquer à la Chambre l'état des dettes publiques non encore païées, & l'autre, pour lui demander une semblable communication touchant les dépenses de la guerre qui excédoient ce qui avoit été accordé chaque année, avec les causes de cette dépense extraordinaire, & un compte de l'argent déboursé pour la flotte

On accorda aussi pour les troupes de terre ordinaires, pour les extraordinaires, pour la part des subsides dûs au Portugal, à la Savoie & aux Puissances d'Allemagne, pour l'artillerie, pour les Gardes & Garnisons, les mêmes sommes que le précédent Parlement avoit accordées. Ces articles ensemble montoient à un million huit cens quatre-vingt un mille quatre cens quatre-vingt-deux livres sterling.

Au milieu du mois de Janvier, la Reine reçut la facheuse nouvelle de Brihuega & de Villa-viciosa. Elle en fit part aux Communes par un message conçu en ces termes. *Sa Majesté aiant eu avis d'une action en Espagne au désavantage du Roi Charles, & sachant que les troupes Angloises y ont particulièrement souffert a donné ses ordres pour faire passer des troupes en ce Païs-là, afin de réparer cette perte. Sa Majesté ne doute point que la Chambre n'approuve ce qu'elle à fait & ne concoure par son assistance à remédier à ce malheur.*

Sentimens du Parlement sur la défaite de Brihuega.

Cette désagréable nouvelle mit la Nation en rumeur & irrita le Parlement. L'une & l'autre Chambre donna des marques de son inquiétude & de son zèle à cet égard. Les Seigneurs disoient dans leur Adresse, qu'apparemment ce malheur étoit arrivé par la mauvaise conduite qu'on avoit tenue auparavant. Ils assuroient qu'ils n'oublieroient rien pour en découvrir la source & pour prévenir de pareils malheurs. Ils protestoient qu'ils assisteroient efficacement la Reine à rétablir le mauvais état de ces affaires. Les Communes tinrent à peu près le même langage. Elles assuroient qu'elles étoient pénétrées de reconnoissance de ce que Sa Majesté avoit eu la bonté de leur communiquer les nouvelles qu'elle avoit reçues d'une action désavantageuse au Roi Charles, ajoutant qu'elles n'en feroient pas moins les derniers efforts pour mettre la Reine en état de pousser cette juste & nécessaire guerre pour conserver les libertez de l'Europe.

Ce message & ces Adresses ne s'accordent guères avec la prétendue lettre du Comte de Staremberg, où il s'attribuoit la victoire. Mais voilà jusqu'à quel point on imposoit au public & avec quelle facilité ce Public crédule se laissoit tromper. Du reste, la mauvaise conduite, que les Seigneurs supposoient avoir été cause de ce malheur, n'étoit pas bien difficile à découvrir. Depuis l'affaire de Sarragosse, si avantageuse au Roi Charles, on l'avoit abandonné à lui-même, & son armée victorieuse s'étoit extrêmément affoiblie par la disette & la maladie, au lieu que l'Espagne & la France avoient fait des efforts extraordinaires pour rétablir les affaires délabrées de Philippe V. & pour le mettre en état de prendre enfin sa revanche. C'étoit là la cause générale & éloignée. La cause prochaine & particulière fut l'imprudence du Général Stanhope, de s'enfermer dans une mauvaise place & de s'y laisser surprendre, & celle du Comte de Staremberg, de s'exposer lui-même pour dégager des troupes qu'il n'étoit plus tems de secourir.

Suite de l'examen des comptes publics.

Le Parlement, en conséquence de ce que la Reine s'étoit plaint dans sa harangue des grandes dettes de la Nation, s'appliquoit à l'examen des comptes publics, & le nouveau Ministère l'aidoit de tout son pouvoir. Le Chancelier de l'Echiquier eut ordre de faire savoir aux Communes qu'en

ANNE. 1710.

examinant les comptes de la Marine rendus devant les Commissaires de la Trésorerie, ils avoient découvert divers abus considérables dans le Bureau des vivres & qu'un Membre des Communes y étoit intéressé. Aussi-tôt il fut résolu qu'on demanderoit la communication de ces comptes. On ne s'en tint pas là. On pria encore la Reine de faire communiquer un compte du paiement de la quote-part du subside accordé pour ses Alliez par le dernier Parlement; un état de la distribution des contingens, fourrages & voitures pour les forces de Flandre; un état de la distribution des deniers accordez pour les gardes, garnisons & forces de terre de la Grande-Bretagne, & un état des pensions accordées sur le revenu des postes & autres. La Reine promit tout ce qu'on lui demandoit à cet égard, excepté l'Article des contingens de Flandre, qu'elle prétendit devoir être secret.

Il étoit visible que ces recherches se faisoient à la charge du Grand Trésorier déposé. Son parti ne cessoit de l'exalter & de le mettre infiniment au-dessus de ceux qui l'avoient remplacé. Mais ces louanges n'étoient que des assertions sans preuve, aussi aisées à nier qu'à avancer, que des exclamations mal digérées & que des lieux communs entassez les uns sur les autres. Le résultat de l'examen des comptes publics & des dettes, que le Parlement entreprit, ne fit point d'honneur à ce Comte, &, si on ne le soupçonna point d'infidélité & de malversation, il fut convaincu de peu d'habileté, ou d'une extrême négligence. Le vingt-&-un de Mars, la Chambre des Communes prit les résolutions suivantes, savoir, qu'on donneroit à la Reine la somme de cinq millions treize mille cinq cens trente-neuf livres sterling pour païer les dettes de la flotte, & des forces de terre jusqu'à la Saint Michel mil sept cens dix; La somme de cent cinquante-quatre mille trois cens vingt-quatre livres sterling pour païer les dettes du Bureau de l'artillerie jusqu'à ce jour-là; La somme de quatre cens vingt-quatre mille sept cens quatre-vingt-onze livres sterling pour païer les dettes des vaisseaux de transport jusqu'au même terme; La somme d'un million dix-huit mille six cens cinquante-six livres sterling pour le principal & les intérêts dûs à l'armée pour le même tems; La somme de douze mille vingt-cinq livres sterling pour faire bon le principal des taillis qui ont manqué jusqu'à la Saint Michel; La somme de trois cens soixante & dix-huit mille huit cens cinquante-neuf livres sterling pour païer le restant du subside dû à l'Electeur d'Hanover & au Duc de Zell, suivant le Traité du quatorze Mai mil six cens quatre-vingt-seize.

Subsides excessifs.

Il sera toujours difficile de comprendre comment, la Nation fournissant des subsides si considérables, & les augmentant à proportion des besoins, qui croissoient chaque année, avoit pû contracter de si grandes dettes. On pourroit aussi demander pourquoi on les avoit ainsi laissé accumuler, pourquoi on les avoit dissimulées, pourquoi ce ne fut qu'à la mort du Prince Roïal de Dannemarc, Grand Amiral, qu'on commença à connoître les dettes de l'Amirauté, & que, sans le changement qui venoit d'arriver, on auroit longtems ignoré celles des autres Bureaux. Le motif le plus innocent qu'on puisse apporter de cette conduite, c'est qu'on vouloit cacher

à la Nation que les subsides immenses qu'elle accordoit ne suffisoient pas, de crainte que cette connoissance ne rallentît son ardeur pour la guerre, qu'on souhaitoit de continuer. A l'occasion de cette découverte, on pourra aussi observer que les résolutions du précédent Parlement, qui avoient fait tant d'honneur au Comte Godolphin, avoient été hazardées & prises sans connoissance de cause, & qu'il n'est point étonnant que les recherches & les examens commencez eussent été jusqu'alors inutiles. Maître d'un grand nombre de voix dans l'une & dans l'autre Chambre du Parlement, on avoit trouvé le secret d'éluder ces recherches, ou de les faire interrompre par des contestations qu'on avoit l'adresse de susciter. On prétend même avec assez de vraisemblance, que le Grand Trésorier, appréhendant toujours qu'on ne poursuivît les recherches commencées dans la dernière séance du précédent Parlement, se saisit adroitement de l'occasion favorable pour détourner l'attention du Public & occuper le Parlement, que lui fournit le Sermon de Sacheverell. & que ce fut uniquement dans cette vue qu'il suscita un procès solemnel à ce Prédicateur étourdi, dont le Sermon, de l'aveu des deux partis, ne méritoit pas qu'on y fît une grande attention, & qui surement n'auroit eu aucune suite fâcheuse, si on ne l'avoit pas relevé avec tant d'éclat.

Outre cette somme prodigieuse, qu'on résolut de donner à la Reine pour l'acquit des dettes, on lui accorda cinq cens mille livres sterling pour rétablir les affaires d'Espagne & de Portugal; Quatre cens cinquante mille pour faire circuler les billets de l'Echiquier & les mettre sur le pied d'argent comptant; Deux cens quatre-vingt douze mille trois cens soixante-neuf pour l'extraordinaire de la guerre; Cent trois mille pour indemniser les isles de Neves & de Saint Christophle des pertes que leurs Habitans avoient souffertes par l'invasion des François; Cent cinquante mille pour bâtir de nouvelles Eglises.

Pour fournir ces sommes, on peut bien juger qu'il fallut avoir recours à des moïens extraordinaires. Aux impôts déja mis on en ajoûta quantité d'autres sur les cuirs, sur le charbon, sur les chandelles de cire, ou de suif, sur les marchandises chargées pour la Méditerranée, sur les lettres, tous pour le terme de trente-deux ans, Ces impositions ne fournissoient point l'argent comptant, dont on avoit besoin. Pour en avoir, les Commissaires de la Trésorerie firent le projet d'une Lotterie d'un million cinq cens mille livres sterling. On le trouva si sûr & si avantageux qu'en deux fois vingt-quatre heures il y eut des souscriptions pour un cinquième plus qu'on n'en avoit demandé. Personne ne voulut rendre ses billets & reprendre son argent. Il n'y avoit non plus aucune raison de préférer les uns aux autres. Pour se débarrasser, les Directeurs de la Banque prirent le parti de rendre à chaque Souscrivant un cinquième de la somme qu'ils avoient donnée.

Etablissement de la Compagnie du Sud.

Cette facilité à trouver de l'argent devoit couvrir de confusion les Partisans du Trésorier disgracié, eux qui d'un ton prophétique avoient assuré que sa chute entraîneroit infailliblement celle du crédit public. Ce ne

ANNE. 1710.

fut pas tout. On s'avisa de former une compagnie, qui auroit le commerce du Sud par préférence & à l'exclusion de tous autres, à condition qu'elle se chargeroit de païer les dettes de la Nation, moïennant que le Parlement lui accordât les fonds suffisans pour païer les intérêts aux Particuliers jusqu'au rembourſement du capital produit par ledit commerce. Ceux à qui appartenoient ces dettes publiques pouvoient à leur gré être de cette compagnie préférablement à tout autre, ou n'en être point. Ce fut l'ingenieux Harley qui traça le plan de cette Compagnie, qui est une des belles choses qu'on ait faites en ce genre. Par le moien de cette Compagnie, de la Lotterie de quinze cens mille livres, & d'une autre de deux millions sterling, qui fut remplie avec autant de facilité & de promptitude que la première, & de quantité d'argenterie qu'on trouva le secret d'engager de porter à la Monnoie, les dettes furent païées & on se trouvoit en état de fournir à des dépenses même extraordinaires.

Résolutions touchant les Palatins appellez à Londres.

L'examen des comptes & la recherche des dettes & de leurs causes apparentes & cachées donnèrent lieu aux Communes de prendre plusieurs résolutions peu honorables au précédent Ministère. Elles devoient d'autant plus le chagriner qu'elles paroissent encore aujourd'hui fort raisonnables, & qu'alors elles étoient appuïées sur des faits sensibles. La première, qui les regardoit, au moins indirectement, avoit pour objet la multitude de Palatins, qu'on avoit transportez en Angleterre, ou par un esprit de charité mal entendue, ou peut-être dans la vue d'avoir à soi ces Etrangers. Elle étoit conçue en ces termes. *Résolu que l'invitation faite aux pauvres Palatins de toutes Religions de venir en Angleterre, aux dépens du Public, a causé une dépense extravagante, déraisonnable & onéreuse au Roïaume, ce qui est d'une dangereuse conséquence pour l'Eglise & pour l'Etat, & que quiconque a été d'avis de les faire venir a été ennemi de la Reine & du Roïaume.*

Ces gens s'étoient d'abord réfugiez en Hollande, d'où on les avoit conduits à Londres, sans doute de concert avec le Ministère, qui vouloit apparemment suppléer par ces Etrangers au grand nombre dhommes que la guerre faisoit périr tant sur mer que sur terre. Ces Palatins joints aux Protestans François pouvoient devenir formidables, sur tout l'Acte de Naturalisation les mettant au niveau avec les Habitans naturels du Roïaume, & ils absorboient de plus en plus le petit nombre des vrais Anglicans. Il est difficile que cette résolution ne regardât pas un peu le Duc de Marlborough, aussi bien que le projet d'un Bill pour révoquer les concessions ou donations faites sous le Regne précédent, & sous celui-ci. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on lui en vouloit extrêmement, & c'étoit sur tout pour mettre des bornes à sa trop grande puissance, qu'on avoit ménagé les changemens qui venoient de se faire.

Autres par rapport aux Finances.

Ces coups pouvoient encore se dissimuler. On en porta d'autres si marquez qu'il fut impossible de s'y méprendre. Le cinq Mai, la Chambre examina le compte des deniers publics & il fut résolu qu'il paroissoit à la Chambre que, de l'argent accordé par le Parlement & déboursé pour le service public jusqu'à Noël mil sept cent dix, il manquoit trente-cinq millions

millions trois cens deux mille cent trente-ſept livres ſterling dix-huit chelings & neuf ſols, dont pour la plûpart on n'avoit point rendu compte aux Auditeurs de l'Echiquier. Le neuf du même mois, les Communes, continuant cet examen, réſolurent que ceux qui pendant ces dernières années avoient eu l'adminiſtration des affaires de la Tréſorerie, ſans avoir obligé les Receveurs de paſſer dûment leurs comptes reſpectifs, avoient violé à un haut point la confiance miſe en eux, & avoient fait une haute injuſtice, & que ces Receveurs ne devoient plus être emploïez dans la recette de l'argent public. Le ſeize, on décida qu'en n'obligeant pas les Receveurs des taxes ſur les terres & autres Receveurs des deniers publics de païer dans l'Echiquier l'argent qu'ils avoient reçu, on avoit fait un grand tort au Public, & que cet abus étoit une des cauſes des dettes de la Nation. Le vingt-ſix, à l'occaſion des dettes de la Marine, on prit les réſolutions ſuivantes : *Que d'avoir augmenté les dépenſes publiques au-delà des ſubſides accordez tous les ans, avoit été la principale cauſe des dettes de la Nation ; Qu'en païant ſix cens ſix mille huit cens cinq livres ſterling de l'argent deſtiné à la flotte pour le ſervice des troupes de terre, on avoit dimnué le crédit de la Nation, découragé les Matelots & cauſé des contracts extravagans, qu'il avoit fallu que le Bureau de la Marine eût paſſez ; & que ç'avoit été une mauvaiſe application de l'argent public, que de ne pas emploïer les ſommes votées aux uſages pour leſquels elles étoient deſtinées.*

Tant de traits lancez contre l'ancien Miniſtère ne ſont rien en comparaiſon du Mémoire ſanglant que les Communes préſentèrent en forme de Remontrance à la Reine le quinze Juin. Il eût été à ſouhaiter pour ces Miniſtres qu'eux-mêmes ou leurs amis euſſent répondu préciſément aux faits qui y ſont articulez. Mais, dans quantité de ces écrits, que j'ai lus avec attention, je n'ai trouvé aucune réponſe qui allât au fait. Ces ſortes d'affaires étant bien plus de l'Hiſtoire de la Grande-Bretagne que les ſiéges ou les batailles de Flandre, ou d'Eſpagne, je m'attache à les détailler. Voici donc l'abregé de cette fameuſe Remontrance. Elle ſuppoſe néceſſairement ou que ce Miniſtère étoit blâmable, ou que les Communes, qui la préſentèrent au Trône, étoient une aſſemblée d'indignes & d'inſenſez Calomniateurs.

Adreſſe des Communes contre l'ancien Miniſtère.

Nous nous ſommes appliquez avec tout le zèle & toute l'unanimité poſſible à expédier les grandes & importantes affaires qu'il a plû à Votre Majeſté de nous recommander, & nous nous flattons qu'à tous égards nous avons répondu à l'attente que Votre Majeſté avoit conçue en convoquant ce Parlement.

En donnant les ſubſides néceſſaires pour les beſoins de l'Etat, nous avons rencontré de grandes difficultez cauſées par l'anticipation des fonds & l'hypothéque des revenus publics pour un très-long terme. Cependant nous ne nous ſommes pas rebutez. Au contraire, nous avons fait nos efforts pour lever des ſubſides, qui, à ce que nous eſpérons, ſeront efficaces, non ſeulement pour les beſoins de cette année, mais auſſi pour acquitter les grandes dettes, dont on s'eſt plaint ſi longtems avec tant de juſtice.

Et comme la néceſſité abſolue de pouſſer la guerre, & nos réſolutions de ſoutenir

le crédit Public, & de maintenir l'honneur & la justice du Parlement, nous ont obligez d'aggraver le poids des taxes sur nos Compatriotes, nous sommes persuadez que les mêmes raisons les porteront à païer ces impositions avec allegresse.

Nous avons crû qu'il étoit en même tems de notre devoir de rechercher les causes des grandes dettes, dont nous sentons la pesanteur, & de remonter à la source de ce grand mal, pour calmer en quelque manière les esprits de votre Peuple & prévenir un tel mal à l'avenir.

C'est la promesse que nous fimes à Votre Majesté au commencement de cette séance, & présentement à sa conclusion nous prenons la liberté de communiquer à Votre Majesté le résultat de nos recherches. Nous nous flattons qu'elle ne les jugera pas indignes de son attention. Nous croïons que les abus que nous avons découverts se réduisent à ceux-ci.

L'application des deniers publics à d'autres usages que ceux ausquels ils avoient été destinez par le Parlement, attentat presque aussi énorme que de lever de l'argent sans le consentement du Parlement. Les dépenses excessives de la marine. Les contracts frauduleux pour la fourniture de la bière pour les vaisseaux de la Reine. Les abus commis dans la recette des deniers publics. La dépense extraordinaire pour l'entretien des pauvres Palatins qu'on a attirez dans ce Roïaume. L'attentat arbitraire de réformer les Communautez, en forçant celle de Bewdley d'accepter une nouvelle chartre.

De ces mauvaises pratiques & des desseins encore plus pernicieux de quelques personnes, qui, sous une fausse apparence d'amour pour leur patrie, s'étoient insinuez dans les bonnes graces de Votre Majesté, il en seroit arrivé un mal irréparable au Public, si dans sa grande sagesse Votre Majesté n'avoit pas découvert la fin fatale de telles mesures, & si, par sa singuliere bonté envers son Peuple, elle n'avoit pas ôté l'administration des affaires des mains de ceux qui avoient si mal répondu à l'opinion favorable, que Votre Majesté avoit conçue d'eux, & en tant d'occasions notoirement abusé de la confiance que Votre Majesté mettoit en eux. Votre Peuple auroit pû souffrir avec plus de patience le grand tort que lui faisoient les fraudes & les voleries de tels méchans Ministres, si ces mêmes personnes n'avoient osé traiter Votre Personne sacrée avec desobéïssance & avec mépris. Mais comme les intérêts de Votre Majesté & de Votre Peuple sont inséparables, les injures que ces personnes avoient faites au Public leur ont attiré la disgrace de Votre Majesté, & leur irrévérence à l'égard de Votre Majesté les a justement exposées à l'indignation de votre Peuple.

Au commencement de son heureux Règne, Votre Majesté avoit marqué une modération vraîment chretienne, par des promesses de sa clémence & de sa protection à tous ses paisibles Sujets & de sa faveur envers tous ceux qui se rendroient recommandables par leur zèle pour le Gouvernement établi dans l'Eglise & dans l'Etat. Mais ces Ministres s'étoient formez des projets chimériques & insoutenables de l'égalité des partis &, sous un faux prétexte de tempérament & de modération, ils fomentoient en effet la faction, en rebutant & en abaissant des personnes zélées pour Votre Majesté & pour l'Eglise, & en prenant sous leur protection des gens d'un principe licentieux & impie, qui sappe les fondemens de toute sorte de Gouvernement & de Religion.

Nous supplions Sa Majesté de permettre que nous la prïons humblement de n'emploïer à son service que des gens, qui aient donné de bonnes preuves de leur fidélité envers Votre Majesté & de leur affection pour le véritable intérêt de son Roïaume.

Anne. 1711.

La réponse de la Reine confirmoit les faits alléguez dans cette Remontrance & faisoit sentir qu'elle avoit à peu près les mêmes sentimens que les Communes. Elle leur parla en ces termes. *Cette Adresse me donne de nouvelles assurances de votre zèle pour mon service & pour le véritable intérêt de votre patrie. Elle contient un grand détail. Je ferai sérieusement attention à tous les chefs particuliers, & je donnerai les ordres nécessaires pour réformer les griefs dont vous vous plaignez. Vous pouvez être assurez que votre avis aura toujours beaucoup de poids auprès de moi.*

Promotions en faveur des Torys.

La Reine avoit déja agi conformément à ces sentimens. Elle le fit avec encore plus d'éclat avant la fin de cette séance du Parlement. Le Duc de Buckingham fut fait Président du Conseil, à la place du Comte de Rochester, Oncle de la Reine, mort depuis peu. L'épouse de ce Duc eut la place de la Duchesse de Marlborough. Le Comte Powlet fut fait Grand Maître de la Maison de la Reine, le Chevalier Windham Grand Veneur, le fils du Comte de Nottingham Garde des Joïaux, le Sieur César Trésorier de la Marine à la place du Chevalier Holland, le Comte de Winchester premier Commissaire du commerce, le Comte d'Anglesey Conseiller du Conseil privé en Irlande, & le Chevalier Cox Lord Chef de Justice du même Roïaume. La Duchesse de Shrewsbury & la Comtesse de Cardigan eurént auprès de la Reine les places de Dames d'honneur qu'avoient occupées les deux filles du Duc de Marlborough. Mylady Masham eut la Garde de la bourse privée, & sa fille, qui n'avoit que deux ans, fut faite Gouvernante du Parc de Saint James. Le Lord Raby Ambassadeur d'Angleterre en Hollande & le Sieur Bromley Orateur des Communes furent faits Conseillers du Conseil Privé.

Tenue de la Convocation.

Le Clergé, dont la convocation avoit été prorogée, se rassembla le quatre Février par ordre de la Reine, qui selon son droit en qualité de Chef de l'Eglise, leur prescrivit les articles, sur quoi ils devoient délibérer. Ils se réduisoient à cinq. Un nouveau formulaire de prières pour les personnes condamnées à mort, parce que celui dont on se servoit en ces occasions étoit le même que pour les Agonisans. Un formulaire d'abjuration pour les Catholiques Romains qui se sont Protestans. Les moïens de rendre l'excommunication plus solemnelle & par là plus efficace. Un état des terres dont le Clergé étoit en possession. Enfin une espèce de tableau de la Religion en Angleterre, avec les causes de l'accroissement du Déïsme & du Socinianisme en ce Roïaume.

Les quatre premiers articles étoient d'une exécution facile. Le cinquième demandoit une discussion infinie. On pense bien plus différemment encore sur la Religion que sur le Gouvernement. Chacun se fait ou se choisit des principes selon son caractère, son caprice, ses passions, ses intérêts, de sorte qu'il y a presque autant de Religions que de gens, qui se

ANNÉ. 1711.

piquent de savoir penser & raisonner. Pour les causes de l'accroissement du Déïsme & du Socinianisme, elles n'étoient pas difficiles à découvrir; mais il étoit alors impossible comme il l'est encore aujourd'hui de les détruire. Chacun raisonne, chacun veut paroître au fait sur les affaires de la Religion comme sur celles du Gouvernement, on ne reconnoît point de Juge à qui on doive une soumission intérieure, on est à soi même sa lumière, son guide, son docteur, & on n'a garde de se contraindre à croire ce qu'on ne comprend point & ce qui paroît incroïable. Un certain bon sens & une certaine équité naturelle, qu'on fait gloire d'écouter & de suivre, tiennent lieu de Religion, c'est-à-dire, qu'on n'a aucune loi fixe qui règle ses pensées & ses sentimens, rien n'étant plus équivoque que ce qu'on appelle raison & équité naturelle.

Affaire de Guillaume Whiston.

La Convocation fit ce qu'elle put pour répondre aux bonnes intentions de la Reine, qui avoit une piété sincère & qui auroit souhaité que ses Sujets lui eussent tous été semblables à cet égard. Les efforts de cette assemblée se terminèrent à la censure du célèbre Guillaume Whiston. Ce savant & vertueux Mathématicien avoit cru voir les dogmes des Ariens dans les Constitutions Apostoliques, & dès-lors cette doctrine, devenue pour lui orthodoxe, lui avoit fait considérer ces Constitutions comme un ouvrage inspiré. Chassé, pour ces sentimens, de Cambridge, où il professoit les Mathématiques, il se défendit par un ouvrage, qu'il dédia à la Convocation. Il semble qu'elle auroit pû & dû se dispenser de l'examiner, l'usage étant en pareil cas, ou que la personne accusée d'hérésie soit jugée solemnellement par son Evêque, de la Cour duquel il y a appel à celle de l'Archevêque, & de celle-ci à celle du Roi, ou que l'Archevêque, juge en première instance. Plusieurs Membres de la Convocation remarquoient d'ailleurs qu'il n'y avoit point d'exemple clair & certain qu'elle se fût jamais ingérée de prononcer de sentence en semblable cas. Cependant le grand nombre fit résoudre qu'on se saisiroit de cette affaire, & la Reine sur l'avis des deux tiers des Grands Juges, ordonna que la Convocation procéderoit contre l'Accusé. Elle se servit donc du droit, qu'on voulut bien ne lui pas contester, & chacun, selon ses principes, eut pour la censure les égards qu'il jugea à propos d'avoir.

Examen des affaires d'Espagne.

La Chambre des Seigneurs ne fut pas non plus oisive. Tandis que les Communes & la Convocation s'occupoient comme on vient de le voir, elle prit en considération les affaires d'Espagne, à l'occasion de la défaite de Brihuega & de la bataille de Villa-Viciosa. On reprit les choses de fort haut. Le fort du procès fut le fameux Conseil tenu en Janvier mil sept cens sept, ou le Comte de Galloway & le Général Stanhope, en citant le nom de la Reine, avoient fait prévaloir leur avis d'agir offensivement contre celui du Roi Charles & de son Conseil, qui pensoient qu'on devoit se tenir sur la défensive. Le Comte de Peterborough s'étoit opposé à l'avis du Comte de Galloway. Mais il avoit eu le dessous dans ce démélé & on l'avoit même rappellé de Catalogne. Ces deux Seigneurs étoient alors à Londres. La Chambre voulut les entendre. Le

Comte de Peterborough étoit sur son départ pour l'Ambassade de Vienne. On lui fit donner ordre de suspendre son voïage. Le seize Janvier, il se rendit à la Chambre, où il exposa fort au long & fort en détail les raisons qui servoient à sa justification & qui prouvoient que les auteurs du conseil de l'offensive avoient été la cause de tout le mal. Sur ce discours le Comte de Galloway & son Adjudant le Lord Tirawley furent sommez de comparoître le lendemain dix-sept. Le Duc de Marlborough voulut s'opposer à cette sommation. Il ne pensoit pas que sa voix n'étoit plus dominante, ou peut-être craignoit-il d'éprouver un jour le même sort. On n'eut point d'égard à sa représentation, la sommation fut faite & les deux Ajournez se présentèrent à la Barre.

Mémoire du Lord Galloway.

Le Comte de Galloway ne se contenta pas d'avoir ingénument répondu aux questions qui lui furent faites. Il présenta encore un mémoire instructif de sa conduite en Espagne & en Portugal. Il y rapportoit qu'en mil sept cens quatre, chargé malgré lui du commandement en Portugal, il envoïa au secours de Gibraltar, assiégé par les Ennemis, quatre régimens d'infanterie, à l'aide desquels, après avoir soutenu un siège, où les Espagnols & les François virent leur infanterie entièrement ruinée, on fut encore en état d'empêcher qu'ils ne pénétrassent le printems suivant dans l'Alentejo: Que l'année suivante, il engagea les Portugais à assiéger Valencia de Alcantara & Albuquerque qu'ils prirent, qu'il ne tint pas à lui qu'ils ne missent le siège devant Badajox, qu'il donna six régimens au Comte Peterborough pour servir en Espagne, que ce fut lui qui porta enfin les Portugais à assiéger Badajox, & qu'on auroit pris cette Ville, si on avoit suivi le plan d'attaque qu'il avoit dressé : Que l'année suivante, quoiqu'il eût perdu le bras d'un coup de canon & que sa plaie fut encore ouverte, il se rendit à Lisbonne, obtint des Portugais qu'ils se mettroient de bonne heure en campagne & marcheroient vers Madrid, défit peu après l'arrière-garde du Duc de Berwick, prit le château de Brocas, se rendit maître d'Alcantara, où il fit dix bataillons prisonniers de guerre & gagna soixante pièces de canon : Qu'il remporta ensuite divers avantages sur les Ennemis, & que, si les Portugais avoient voulu continuer leur route vers Madrid, comme il le leur conseilloit, ils y seroient entrez avec la nouvelle du retour de Philippe V. en France, & que trouvant encore les Tribunaux rassemblez dans cette ville, la guerre auroit dès lors été terminée. Mais qu'on donna le tems à ce Prince de revenir à Madrid & d'en faire sortir les Tribunaux. Que quand les Alliez y arrivèrent, ils n'avoient que quatre mille chevaux & huit ou dix mille hommes de pied, que le Duc d'Anjou avoit cinq mille cinq cens hommes de cavalerie & huit mille d'infanterie, sans compter les secours qui lui étoient venus de France : Que, si on avoit été joint dans cette conjoncture par les troupes du Roi Charles & du Comte de Peterborough, c'étoit fait dès lors du Duc d'Anjou : Qu'on l'auroit réduit à abandonner pour toujours l'Espagne : Qu'il le fit savoir au Roi Charles par plusieurs Exprès : Qu'il écrivit & fit écrire au Lord Peterborough dans les mêmes termes : Qu'il l'annonça même par les gazettes d'Espagne,

Que tout fut inutile & qu'enfin Charles III. & Peterborough n'arrivèrent que dans un tems où Philippe V, malgré la jonction des deux armées, se trouvoit encore de beaucoup supérieur, par l'arrivée de plusieurs secours: Qu'à la vérité le Lord Peterborough s'étoit prétendu justifier sur ce qu'il n'avoit appris l'arrivée de lui Galloway & des Portugais à Madrid, que par un Officier, qui avoit fortuitement traversé son quartier, avec une lettre pour le Roi Charles: Qu'il n'en étoit pas moins vrai que plusieurs Courriers avoient précédé celui-là, & qu'en tout cas le Comte avoit appris de lui la situation des Portugais & le besoin qu'on avoit de son secours: Qu'après la jonction des Alliez à Madrid, lui Galloway avoit demandé sa demission à la Reine & offert le commandement des Anglois au Comte Peterborough, qui, sur le refus que les Portugais avoient fait de consentir à ce changement, avoit mieux aimé se retirer: Que les armées combinées avoient ensuite jugé à propos, par de bonnes raisons, d'entrer dans le Roïaume de Valence, dont la situation les mettoit en sureté contre les attaques d'une armée supérieure: Qu'on lui imputoit d'avoir refusé, quelque tems après, c'est-à-dire pendant le quartier d'hiver, au Lord Peterborough cinq mille hommes, qu'il lui demandoit pour une expédition vers la Catalogne: Qu'il ne se souvenoit point qu'une telle demande lui eût été faite personnellement, qu'aussi bien il n'auroit pû y répondre qu'en s'excusant sur ce qu'il ne dépendoit point de lui de rien accorder, ni refuser, servant comme il faisoit sous le Roi Charles: Qu'il se souvenoit seulement que le Comte de Peterborough avoit fait cette proposition dans un Conseil de guerre, tenu en présence de Charles III, touchant les opérations de la campagne prochaine*, & que lui Galloway s'étoit joint à ceux qui jugeoient qu'il ne falloit point séparer les forces des Confédérez, ainsi qu'il paroissoit par une copie de son avis, signée de sa main & de celle du Lord Tyrawley †: Qu'au reste ce Conseil-là n'étoit point celui qui avoit décidé des demarches de la campagne suivante, qu'il y en avoit eu depuis plusieurs autres, tenus devant le Roi sur des matières de plus d'importance, & que les Généraux & les Ministres qui y assistoient, bien que partagez sur la manière, s'étoient presque tous parfaitement accordez sur le fonds, savoir que les armées combinées marcheroient ensemble à Madrid: Qu'on y étoit convenu ensuite que les Alliez prendroient leur route par les Roïaumes de Valence & d'Arragon, qu'ils passeroient le Tage près de sa source, & que, pour empêcher les Ennemis d'entrer dans le Roïaume de Valence, on ruineroit leurs fourrages & leurs magasins sur la frontière de ce Roïaume: Que, lorsqu'on avoit déja exécuté une partie de ces résolutions, la nouvelle étant venue que l'Ennemi avoit assemblé ses troupes à Almanza, on avoit unanimement résolu de le combattre: Que plusieurs circonstances y avoient déterminé les Alliez, le manque de vivres dans l'endroit où ils étoient, la juste crainte d'en manquer en traversant l'Arragon côtoïez ou poursuivis des Ennemis, celle d'être arrêtez devant des villes qui leur fermeroient les portes, ou d'être attaqué par les Païsans furieux de ce qu'on les abandonnoit,

* *Celle de 1707.*

† *En date du 26 Janvier 1707.*

& enfin l'arrivée de huit mille François qui alloient joindre le Duc d'Anjou : Que c'étoit ainsi qu'on s'étoit porté d'un commun avis à risquer une bataille & qu'on avoit perdu celle d'Almanza.

Réponse du Comte Peterborough.

Après la lecture de ce Mémoire, on lut les questions qui avoient été faites au Lord Peterborough avec ses réponses. On lui avoit demandé en premier lieu, quels secours d'hommes & d'argent on lui avoit fournis en Espagne, & ce qu'il avoit fait, ou à qui il s'étoit adressé pour en recevoir. Il répondit que les Généraux qui l'avoient précédé avoient été abondamment pourvus de troupes & d'argent, & qu'on avoit publié mille faussetez notoires pour cacher leurs fréquens échecs : Qu'on l'avoit au contraire laissé manquer de tout, & que, malgré le bonheur constant de ses armes, on avoit tâché de le dénigrer en mille manières, ainsi qu'il apparoissoit par les preuves qu'il avoit produites devant la Chambre, qu'il pourroit le prouver encore mieux, si l'occasion s'en présentoit : Qu'on ne lui avoit envoïé quelques troupes que trois ou quatre jours avant la levée du siège de Barcelone : Qu'il n'avoit reçu d'argent qu'après son retour dans le Roïaume de Valence, & qu'encore l'avoit-on empêché pendant un mois & davantage de disposer de cette petite somme : Que les troupes à son commandement ne montoient qu'à cinq mille hommes, quoique la Gazette d'alors les fit monter à vingt-cinq mille : Qu'il n'avoit reçu de l'Angleterre, ni mules, ni chevaux, soit pour les équipages, soit pour l'artillerie, ni argent, ni enfin aucun secours, & que cependant avec trois mille hommes il en avoit chassé sept mille de Valence & vingt-cinq mille d'Espagne : Qu'il avoit suppléé à ce défaut de son propre bien & de son crédit, & qu'actuellement encore les Banquiers lui retenoient de grandes sommes pour ces avances : Qu'il n'en avoit pas moins partagé entre ses troupes la somme entière qu'on lui avoit remise. Enfin, qu'on avoit faussement rejetté la perte de la bataille d'Almanza sur ce qu'on avoit été obligé d'envoïer ailleurs quatre à cinq mille hommes, puisque le Roi Charles n'avoit tiré de l'armée alliée que deux cens Dragons Espagnols, & que les régimens qu'on disoit avoir été empruntez du Comte Galloway, ou n'existoient point, ou étoient à deux cens cinquante milles delà.

La seconde question faite au Lord Peterborough regardoit les démarches du Comte Galloway jusqu'à la bataille d'Almanza. Il répondit qu'il n'avoit eu absolument aucune nouvelle des vues ni des demarches de ce Comte, soit depuis sa première entrée en Espagne jusqu'à son retour en Portugal, soit depuis sa seconde marche vers Madrid, quoique la marche de lui Peterborough & celle du Roi Charles ne fussent rien moins qu'inconnues au Comte de Galloway, & qu'il n'avoit pas dépendu de lui que Charles III. ne prît sa route par le Roïaume de Valence.

On avoit demandé en troisième lieu que le Lord Peterborough déclarât quels avis il avoit reçus de Madrid du Lord Galloway, & ce qu'il savoit des raisons, qui avoient porté le Roi Charles à se rendre à Madrid par le Roïaume de Valence, & non par celui d'Arragon. Il répondit que tout ce qu'il savoit là-dessus & qu'il étoit en état de prouver par des pièces au-

ANNE. 1711.

thentiques, c'eſt que le Lord Galloway avoit négligé d'augmenter ſes troupes & de faire des magaſins, qu'il avoit agi contre les ſentimens du Roi Charles & de ſon Conſeil, & qu'il n'avoit tenu qu'à lui, en pourſuivant les ennemis vers l'Ebre, de les ruiner abſolument.

La quatrième queſtion regardoit les Conſeils de guerre tenus à Valence en Janvier de l'année mil ſept cens ſept, & le nombre de troupes que le Roi avoit priſes de l'armée. Le Comte Peterborough répondit qu'en ce tems-là on avoit tenu de fréquens Conſeils de guerre touchant les opérations de la campagne ſuivante, & qu'on y avoit principalement délibéré ſi l'armée marcheroit vers Madrid & iroit chercher l'ennemi; Que le Comte Galloway, le Général Stanhope, le Lord Tyrawley, auſſi bien que le Général Portugais, avoient conſtamment ſoutenu l'affirmative, contre l'avis du Roi, du Comte de Noyelles, des Généraux & des Miniſtres Eſpagnols & de lui qui parloit, qui regardoient cette entrepriſe comme extrêmement dangereuſe; Que là-deſſus il avoit demandé & obtenu que les Généraux donneroient tous leur avis par Ecrit, & qu'il avoit envoïé une fidèle copie du ſien au Grand Tréſorier; Que le ſentiment du Lord Galloway l'aïant emporté, par l'autorité d'un Miniſtre de la Reine, qui avoit déclaré en ſon nom qu'elle vouloit qu'on allât à Madrid, qu'on cherchât l'Ennemi & qu'on tînt les armées enſemble, on avoit pris dans les Conſeils ſuivans des meſures, pour exécuter ce deſſein avec le moins d'inconvéniens qu'il ſeroit poſſible; Qu'on étoit unanimement convenu que l'armée prendroit ſa route vers la ſource du Tage pour entrer dans l'Arragon, afin d'éviter la cavalerie ennemie dans les plaines & de n'avoir point à paſſer cette rivière devant l'Ennemi; Que cependant le Lord Galloway avoit conduit l'armée dans les plaines de Valence, route directement contraire à celle de l'Arragon, & que par-là il l'avoit expoſée à des dangers, qu'elle auroit évitez, en ſuivant la route tracée par le Conſeil; Que lui Peterborough avoit eu d'autant plus de raiſon de conſeiller une guerre défenſive, que c'étoit auſſi l'avis du Duc de Savoie & du Prince Eugène; Qu'il leur avoit de concert avec la Reine envoïé un projet ſur cette matière; Qu'il s'étoit enſuite rendu en Italie par l'ordre & ſur les inſtances de Sa Majeſté pour traiter avec le Duc de Savoie; Qu'il avoit communiqué ces ordres à Charles III. & aux Généraux des armées combinées; Que tous l'avoient ſollicité d'y obéïr & qu'on en étoit convenu dans un Conſeil de guerre; Que, s'étant rendu en conſéquence à la Cour de Savoie, on l'avoit rappellé en Angleterre, ſous prétexte qu'il avoit fait ce voïage ſans ordres; Qu'on lui avoit fait une mauvaiſe objection ſur ce qu'il n'avoit point amené de troupes à l'armée combinée, puiſqu'il n'avoit pas tenu à lui d'en tirer de la flotte Angloiſe; Qu'aiant été renvoïé en Eſpagne, à la ſollicitation de Charles III, il s'étoit fortement oppoſé aux téméraires meſures qui avoient produit la bataille d'Almanza, & qu'il avoit fait la même choſe par rapport aux réſolutions qu'on avoit priſes touchant le ſecours amené par le Lord Rivers.

La dernière queſtion étoit celle-ci, pourquoi le Roi Charles avoit quitté l'armée

l'armée, après la résolution prise d'aller à Madrid & de combattre l'Ennemi, & s'il y avoit eu des ordres émanez d'Angleterre pour prendre cette résolution. Le Comte répondit que ce Prince avoit déclaré lui-même dans un Conseil, assemblé par ses ordres, quel étoit le motif de sa retraite, & qu'il y avoit fait dresser en même tems une protestation contre ce que les Anglois & les Portuguais avoient résolu.

Ces réponses méritoient d'autant plus d'attention, que le Comte offroit de les appuïer de pièces authentiques. On demanda ensuite au Lord Tyrawley ce qu'il savoit touchant les mêmes affaires. On le lui avoit déja demandé une fois & il avoit répondu qu'il ne portoit, ni encre, ni plume à la guerre, mais bien une épée, dont il se servoit de son mieux. Il répondit cette fois-ci que ne sachant s'il étoit accusé, ou non, & personne n'étant obligé de s'accuser soi-même, il prioit les Seigneurs de lui dire s'il étoit accusé, &, en cas qu'il le fût, de lui donner copie de son accusation, afin qu'il pût fournir ses défenses. Ce discours donna lieu à divers débats entre les Pairs. Enfin ils convinrent de lui dire qu'il n'étoit point accusé, & il répondit ensuite dans le même sens que le Comte Galloway.

Résolutions de Lords sur cette affaire.

Cet examen fut suivi de la lecture de plusieurs lettres & papiers présentez par le Comte de Peterborough. Sur ses réponses & sur ces pièces on résolut, à la pluralité de cinquante-neuf voix contre quarante-cinq, que ce Seigneur avoit rendu un compte exact, fidèle, honorable, juste, que les Lords Galloway & Tirawley & le Général Stanhope, aiant insisté dans le Conseil tenu à Valence le dix Janvier mil sept cens sept, qu'il falloit agir offensivement, & s'étant servis du nom de la Reine pour appuïer leur sentiment contre celui du Roi Charles & de ses Généraux, leur avis avoit déterminé les opérations de la campagne suivante & causé la fatale bataille d'Almanza, & fait échouer l'entreprise du Duc de Savoie sur Toulon.

Compliment fait au Lord Peterborough.

Le Chancelier eut ordre ensuite de remercier au nom de la Chambre le Lord Peterborough des grands & mémorables services qu'il avoit rendus. Il s'en acquitta en ces termes. *Mylord, j'ai ordre des Mylords de vous remercier des importans & fidèles services, que vous avez rendus à votre Souveraine & à votre Patrie, pendant que vous avez commandé en Espagne. Mylord, les remercîmens de cette illustre assemblée sont un honneur qu'elle a rarement fait à des Sujets. Mais jamais elle ne l'avoit accordé à personne après un examen plus exact de la nature de ses services, après une délibération plus mûre, ni avec plus de justice, que cette fois-ci. Telle est la générosité reconnue de V. E. & la vraie noblesse de vos sentimens, que je ne fais aucun doute qu'une telle récompense ne vous paroisse d'autant plus précieuse, qu'elle vient* PURE ET SANS MESLANGE, *& qu'elle n'est accompagnée d'aucune de ces autres* RECOMPENSES, *que vous pourriez justement regarder comme un* ALLIAGE *impur. Mylord, quand j'aurois eu plus de jours que je n'ai eu de minutes pour rappeller dans ma mémoire les étonnans & merveilleux succès, qui ont toujours accompagné V. E. en Espagne & qui étoient les fruits de votre valeur & de votre conduite, je n'aurois pas entrepris de louer en détail vos grands services, persuadé que le peu que j'en dirois blesseroit votre modestie, & que cette honorable Chambre auroit droit*

Anne. 1711.

d'être choquée de l'oubli involontaire, où j'aurois laissé une grande partie de vos exploits. Tout ce que je dirai, Mylord, c'est que, si on avoit suivi les sages conseils de V. E., & qu'on se fût réglé pendant la campagne suivante sur l'avis que vous proposâtes dans le Conseil tenu à Valence, on auroit prévenu la fatale bataille d'Almanza, aussi bien que les tristes & nombreuses disgraces que nous avons depuis ce tems-là essuïées en Espagne, & que le dessein sur Toulon auroit heureusement réussi.

Suite de l'affaire du Lord Galloway.

Cet éloge, juste en lui-même, parut injuste par ses circonstances aux amis du Comte de Galloway, en ce qu'il renfermoit une censure de ce Seigneur & du Lord Tyrawley. En effet, on pouvoit, ce semble, la trouver prématurée, puisqu'elle avoit été faite avant que d'avoir entendu ces deux Pairs, quoiqu'ils eussent demandé d'être ouïs, & que même le Comte de Galloway eût présenté par écrit des remarques dignes d'attention contre les réponses du Comte Peterborough. Aussi se trouva-t-il plusieurs Lords qui désavouèrent publiquement les résolutions prises au désavantage des deux Généraux. Trente-cinq protestèrent contre elles. Ils prétendirent que le refus qu'on avoit fait d'écouter ces deux Lords violoit la justice & l'équité; que les preuves qu'on avoit alléguées contre eux n'étoient pas suffisantes; qu'on ne devoit pas imputer à leurs conseils le mauvais succès de l'expédition de Toulon, ni la perte de la bataille d'Almanza; que ces conseils d'ailleurs étoient conformes aux ordres de la Reine & aux desirs de la Nation, & qu'enfin des recherches si sévéres étoient d'une dangereuse conséquence, puisque les Généraux Anglois n'oseroient plus à l'avenir insister sur les opinions qu'ils croiroient avantageuses pour le service de la Reine & de la cause commune, dès qu'elles seroient contraires à celles du Roi Charles & de ses Ministres.

Ces protestations n'empêchèrent point qu'on ne fît un autre procès au Comte de Galloway sur ce qu'il avoit donné la droite aux Portugais, lorsqu'il étoit entré avec eux dans les terres de la Couronne d'Espagne. Il répondit que la nécessité & le bien des affaires l'y avoit obligé, que les Portugais étoient gens fiers & opiniâtres, & que comme il avoit eu besoin de ménagement & d'adresse pour les conduire à Madrid, il en avoit eu besoin encore & avoit été contraint d'user des mêmes ménagemens pour les faire agir de concert avec lui en Espagne. Cette réponse ne satisfit point &, après un long débat, il fut décidé à la pluralité de soixante-quatre voix contre quarante-quatre, que le Comte de Galloway, en donnant le poste d'honneur aux Portugais, lorsqu'ils eurent passé leurs frontières & qu'ils furent entrez en Espagne, avoit fait brèche à l'honneur de la Couronne de la Grande-Bretagne. Il se fit beaucoup d'autres recherches sur les affaires d'Espagne & de Portugal, en conséquence desquelles les Seigneurs présentèrent une Adresse à la Reine, le vingt-&-un de Février. Elle est fort instructive & mérite d'avoir place dans l'histoire de ce Regne.

Adresse des Lords touchant les affaires d'Espagne.

Nous sommes extrêmement sensibles à la bonté que vous avez eüe de nous faire communiquer beaucoup de lettres & d'autres écrits concernant la guerre en Espa-

gne. Par-là, ainsi que par l'examen de diverses personnes & avec l'assistance du Comte de Peterborough, qui, moïennant l'agrément de Votre Majesté, nous a exactement informez de plusieurs circonstances & nous a fait un fidèle, juste & honorable rapport des conseils de guerre tenus ci-devant à Valence, nous nous trouvons en état de découvrir quelques-unes des fautes qui ont renversé les grandes espérances que Votre Majesté & l'Europe entière avoient fondées sur les résolutions du Parlement. Effectivement l'issue auroit pû répondre à l'attente qu'on en avoit, si elles avoient été exécutées par ceux à qui Votre Majesté les avoit confiées avec autant de soin qu'elles avoient été prises avec beaucoup de zèle & de bonne intention.

Quand nous considérons avec quelle générosité Votre Majesté est entrée dans cette guerre pour la sureté des libertez de l'Europe & le maintien des droits de la Maison d'Autriche sur la Monarchie d'Espagne, qui a été usurpée sur elle par les ruses & les violences du Roi des François; Quand nous songeons qu'un Prince de cette illustre famille eut son recours à Votre Majesté contre l'oppression & que Votre Majesté le prit en sa protection, non-seulement par votre bonté naturelle, mais aussi par la concurrence unanime de vos Peuples, qui ont toujours été prêts à sacrifier leurs vies & leurs biens pour assister Votre Majesté dans la défense d'une si juste cause; Quand nous considérons de plus les fruits heureux, qu'on auroit pû tirer d'une guerre avantageuse en Espagne, savoir la gloire de Votre Majesté, la sureté & la prospérité de vos Roïaumes & une paix durable pour l'Europe, nous sommes surpris de trouver que quelqu'un emploïé par Votre Majesté ait contribué à faire échouer un si glorieux dessein, ou en ait si fort retardé l'exécution.

Nous avons été extrêmement étonnez de trouver par tous les comptes & listes, qui sont présentement devant nous, qu'au lieu des vingt-neuf mille trois cens quatre-vingt quinze hommes, accordez par le Parlement pour le service de la guerre en Espagne, il n'y en eut que treize mille sept cens cinquante-neuf à la bataille d'Almanza.

Quoique le Comte de Galloway, qui commandoit alors les troupes de Votre Majesté en Espagne, ait mérité châtiment pour d'autres cas, nous ne pouvons pourtant pas lui imputer le defaut de dix-sept cens hommes, qui furent comptez deux fois dans les régimens de Hotham & de Hill, ni des huit cens soixante & seize hommes du régiment du Lord Baltimore, qui avoit été reduit par le Comte de Peterborough & qu'on levoit alors en Angleterre, ni des dix-huit cens trente-trois hommes accordez pour être domestiques des Officiers des régimens qui étoient actuellement en Espagne, sans avoir encore été reduits lors de la bataille d'Almanza, ni des cent cinquante-&-un hommes de recrues pour chacun des régimens, ni des trois mille sept cens quarante-&-un hommes des régimens de Farringdon, Hamilton, Mohun, Brudenell, Allen & Toby, qui avoient été reduits quelque tems avant cette bataille, ni des six cens soixante & deux Officiers sans commission & Soldats du régiment de Blosser, qui avoient été reduits par le Comte de Rivers & incorporez dans le régiment de Sibourg.

Car la plûpart de ces défectuositez doivent être justement attribuées à ceux qui avoient ici l'administration des affaires de Votre Majesté, d'autant plus que c'étoit leur devoir de donner les ordres nécessaires & d'en procurer l'exécution pour un

ANNE. 1711.

service, que la Nation prend si fort à cœur, savoir, d'arracher l'Espagne des mains des François.

Ainsi, quelques raisons qu'on ait euës de compter deux fois les régimens de Hotham & de Hill dans l'état de guerre présenté à la Chambre des Communes, nous ne pouvons juger, sinon que les troupes accordées par la même Chambre pour le service de cette année-là n'étoient pas complettes, & aiant consideré les autres défectuositez, nous avons jugé à propos de resoudre que les Ministres ont négligé alors un service de si grande importance, en manquant de remplir le nombre de troupes que le Parlement avoit accordé pour la guerre d'Espagne.

Et cependant cette négligence & la dépense inutile de tant d'argent accordé par le Parlement, ne sont pas les seuls abus que nous avons à représenter à Votre Majesté. Nous demandons la liberté d'y ajouter que l'avis inexcusable donné alors à Valence & approuvé ici d'agir offensivement en Espagne, nonobstant le peu de troupes qu'il y avoit en ce païs-là, y compris même celles qu'on y envoïoit par le Comte de Rivers, a donné lieu à la fatale bataille d'Almanza & aux suites fâcheuses où nous sommes encore.

Le Comte de Galloway, le Géneral Tirawley & le Géneral Stanhope s'étant trouvez à un Conseil de guerre tenu à Valence en présence du Roi Charles, insistèrent au nom de Votre Majesté à faire une guerre offensive contre le sentiment de Sa Majesté Catholique & de tous les Géneraux & Ministres publics, excepté du Marquis Das Minas, & cette opinion du Comte de Galloway, du Lord Tirawley & du General Stanhope, aiant été suivie dans les opérations de la campagne suivante, donna lieu à la fatale bataille d'Almanza & fit aussi échouer l'entreprise du Duc de Savoie sur Toulon, laquelle avoit été concertée avec Votre Majesté.

Il paroît par les lettres du Comte de Sunderland que la guerre offensive en Espagne avoit été dirigée & approuvée par les Ministres, nonobstant le dessein d'attaquer Toulon, lequel ils savoient avoir été concerté avec le Duc de Savoie; de sorte qu'ils sont justement blâmables d'avoir si fort contribué à nos malheurs en Espagne & à déconcerter l'entreprise sur Toulon.

Avant que de conclurre cette humble Adresse, nous nous sentons obligez de représenter à Votre Majesté que, comme le Comte de Galloway a agi contre l'honneur de la Grande-Bretagne, en donnant aux Portugais le rang sur les troupes de Votre Majesté en Espagne, nous trouvons que le Comte de Peterborough a rendu plusieurs éminens services pendant le tems qu'il a commandé en Espagne les troupes de Votre Majesté, & que, si on eût suivi l'avis qu'il donna dans le Conseil de guerre tenu à Valence, les malheurs qu'on a essuïez depuis en Espagne ne seroient apparemment pas arrivez.

Cette fidelle représentation de la mauvaise conduite de ceux qui ont été chargez des affaires les plus importantes, & au conseil & à la conduite desquels on peut justement attribuer le mauvais succès de la guerre en Espagne, aiant été portée devant Votre Majesté, nous sommes entièrement persuadez, que Votre Majesté donnera de si bons ordres & prendra de si bonnes mesures par rapport à notre présente situation, que les mauvais succès de cette malheureuse administration seront redressez pour le bien de la cause commune & pour parvenir à une paix heureuse & honorable.

La Reine approuva cette Adresse & marqua aux Seigneurs qu'elle en étoit satisfaite. Effectivement, leurs recherches étoient raisonnables & leurs réflexions justes. Le conseil de la simple défensive étoit le meilleur dans les circonstances d'alors, &, si les Officiers de la Reine n'avoient pas pris un ton si haut, & qu'ils n'eussent pas interposé son autorité, ce conseil eût été suivi. Le Comte de Galloway eut tort aussi & passa visiblement ses droits, en accordant la droite aux Portugais hors de chez eux, & l'affaire étoit assez délicate, pour qu'il en demandât la décision à la Reine, ou à son Conseil. Le nom de malversation est trop doux pour exprimer l'abus excessif qui avoit réduit à moins de moitié les trente mille hommes que le Parlement païoit pour le service d'Espagne. Cependant ce n'étoit pas là le plus grand mal. Le peu de discipline qu'on faisoit observer aux troupes & les excès qu'elles commirent par rapport à la Religion, malgré les plaintes & les remontrances du Roi Charles, jusques-là que ce Prince n'avoit pas voulu se trouver à l'armée, afin de n'en être pas témoin, nuisirent plus que les batailles perdues, parce qu'ils attachèrent les Espagnols à Philippe V. & qu'en même tems qu'ils combattoient pour lui, ils croïoient combattre pour la défense de leurs autels. J'ose le dire, c'étoit en ce point que les Généraux Anglois étoient le plus coupables. On avoit assez de troupes en Espagne pour réussir, si on avoit ménagé les Espagnols. Mais les aïant aliénez au point qu'on l'avoit fait, on en auroit eu le double & le triple qu'on n'en auroit pas eu assez. On n'avoit garde de suivre en Flandre une pareille conduite. On ménageoit les peuples, on respectoit leur religion, & par là on n'avoit à combattre que les armées ennemies, au lieu qu'en Espagne on avoit presque autant d'ennemis qu'il y avoit d'habitans.

Attentat furieux de l'Abbé de la Bourlie.

Ces procédures & ces attentions du Parlement furent interrompues par un évènement, qui jusqu'alors n'avoit point eu d'exemple. Il y en avoit en Angleterre un Abbé de la Bourlie, frère du Comte de Guiscard, Lieutenant Général dans les armées de France, qui étoit Gouverneur de Namur, lorsque cette ville fut prise par Guillaume III. Cet Abbé, dont la conduite déréglée avoit dérangé la fortune, quitta sa patrie & vint offrir ses services aux Hollandois, leur vantant beaucoup ses liaisons avec les Camisards & se glorifiant d'avoir attisé & allumé ce feu. En effet il avoit écrit quelques lettres & libelles, qui avoient fait impression parmi ces Peuples. Il ne fut pas mal reçû, mais il ne le fut pas assez bien à son gré. Il prit le parti de passer en Angleterre, où le zèle étoit bien plus vif. On l'y traita sans comparaison mieux qu'il ne méritoit. On lui donna un régiment & des pensions. Il promit plusieurs fois de partir pour des expéditions qu'il avoit lui-même proposées. Son inconstance l'arrêta toujours & il quitta même le service avec une pension de six cens pièces. La Thrésorerie fort chargée & fort embarassée fit réduire cette pension à un tiers, & ne la païa pas fort exactement. Ces dégouts & ces chagrins lui firent naître la pensée de se réconcilier avec la France. L'intrigue fut découverte. Dans une des lettres interceptées il étoit parlé d'un coup qui devoit changer la face des

ANNÉE 1711.

affaires. On n'a jamais sû ce que c'étoit. Mais il est sûr que cet Abbé avoit fait voir beaucoup d'empressement pour parler à la Reine, &, le jour même qu'il fut arrêté, il avoit instamment prié le Duc d'Ormond de lui procurer une audience.

Ce fut le dix-neuf de Mars qu'il fut pris. On le conduisit chez le Secretaire d'Etat Saint Jean, où il y avoit un Committé du Conseil, composé entre autres des Ducs d'Ormond, de Buckingham, d'Argyle, de Newcastle, & du Chancelier Harley. On l'examina sur ses pratiques criminelles avec la France. Il nia tout. On lui produisit ses lettres. Alors, plein de rage, il s'approcha de la table, s'arma du canif qu'il y trouva, se jetta sur Harley, & lui en porta deux coups, qui ne pénétrèrent pas, parce que dès le premier le canif s'étoit rompu sur une côte. Les Seigneurs voulurent le saisir & ne purent en venir à bout. Ce furieux voulut aussi se jetter sur le Duc de Buckingham. Mais ce Seigneur le repoussa & para le coup. Le Duc de Newcastle & le Secretaire d'Etat Saint Jean mirent l'épée à la main, & ce dernier passa la sienne au travers du corps de ce malheureux. On le saisit & il fut conduit dans les prisons de Newgate.

Les mémoires de ce temps-là portent qu'on l'interrogea inutilement sur ses complices & sur ses desseins. On arrêta un Colonel qui étoit son ami & qui passoit pour son confident. On s'assura aussi de son valet de chambre & de son laquais. On n'en put tirer aucune lumière. Cet homme indigne de sa naissance, de son caractere, des bontez qu'on avoit eues pour lui, mourut de ses blessures dans un transport violent, qui ne lui permit pas la moindre réflexion sur ce qu'il alloit devenir. Il y a apparence que dans ce transport il dit certaines choses, auxquelles on crut devoir faire attention. Du moins on doubla les gardes de l'antichambre de la Reine, on augmenta le nombre de ceux du dehors, & pendant les nuits, dans le Parc & autour du Palais, il se fit double patrouille. La Reine se tint aussi plus retirée qu'à l'ordinaire.

Marques d'estime qu'on accord à Harley.

Comme le Chancelier Harley étoit en ce tems-là l'homme à la mode, le Communes présentèrent à la Reine une Adresse au sujet de l'assassinat de ce Ministre. Elles disoient qu'elles ne pouvoient s'empêcher d'être sensiblement touchées, en voïant un tel exemple de malice invêtérée contre une personne emploïée dans le Conseil de la Reine & si près de sa personne roïale, & qu'elles avoient lieu de croire que sa fidélité & son zèle lui avoient attiré la haine des Partisans du Papisme & des Factions. La Reine répondit dans le même sens, *Je reçois de bon cœur votre Adresse au sujet de l'attentat barbare qu'on a commis sur le Sieur Harley, dont le zèle & la fidélité pour mon service éclatent d'autant plus par cette horrible entreprise sur sa vie, qu'on n'en voit point d'autres raisons que celle-ci, qu'il est opposé au Papisme & aux Factions.* Ces expressions de la Reine & du Parlement supposoient qu'il y avoit autre chose que de la phrénésie dans l'action de l'Abbé de la Bourlie. Quoi qu'il en puisse être, son crime ou sa folie donna occasion de faire une loi portant que quiconque attenteroit à la personne d'un Conseiller Privé seroit coupable de félonie.

Rien n'étoit plus flatteur pour Harley que ces attentions du Parlement & de sa Souveraine. On ne s'en tint pas là. Le Parlement ordonna le vingt-deux d'Avril que, lorsque ce Ministre viendroit à la Chambre, l'Orateur le congratuleroit de ce qu'il étoit échappé à l'énorme attentat commis sur sa personne, & de ce qu'il étoit guéri de sa blessure. Ce compliment se fit le sept Mai & fut conçu en ces termes relatifs à l'Adresse & à la réponse dont on vient de parler. *La manière dont vous avez été traité par diverses personnes a fait conclure que votre fidélité pour sa Majesté & votre zèle pour son service vous ont attiré les blessures que vous avez reçues. Si ces deux vertus pouvoient être révoquées en doute & manquoient de témoignages pour les prouver, vous en avez présentement le plus ample, le plus honorable & le plus incontestable qui se puisse donner.* Harley répondit à ce compliment flateur avec beaucoup de modestie & supposa ingénieusement que la Chambre vouloit faire voir en sa personne combien elle affectionnoit ceux qu'elle voïoit s'emploïer au glorieux dessein de conserver la constitution dans l'Eglise & dans l'Etat.

Il est fait Comte d'Oxford.

Anne à ces témoignages d'estime & d'affection toûjours si glorieux pour un Sujet ajouta des graces & des bienfaits réels. Elle le créa Baron de Wigmore & Comte d'Oxford & de Mortimer. Les lettres patentes en furent expédiées le quatre de Juin. Elles contenoient l'éloge le plus magnifique que la flaterie mêm epuisse faire de l'homme du monde le plus estimable. Le voici en partie. *Il n'y a point de graces qu'un homme d'une illustre & ancienne famille, formé par la nature pour de grandes choses, rendu capable de plus grandes par sa profonde érudition, versé dans les affaires & qui a exercé des emplois publics fort differens avec beaucoup d'applaudissement & non sans danger, puisse mériter d'un Prince équitable, que notre féal & bien aimé Conseiller Privé Robert Harley ne doive avec justice recevoir de nous. . . . Il a pris soin de notre Epargne en qualité de Chancelier de l'Echiquier. Il a arrêté le cours du péculat qui se répandoit comme un mal contagieux. Il a jetté les fondemens d'un nouveau Commerce dans l'Amerique &, avec une sagacité merveilleuse, il a depuis peu si bien & si à propos remédié au mauvais état de nos finances, que le Parlement lui donne la louange d'avoir rétabli le crédit public. A ces causes. . . . Nous y sommes portée par notre propre inclination & par la voix générale de la Grande-Bretagne. Car, en nous faisant connoître que la fidélité & l'affection, qu'il a pour notre service, l'ont exposé à la haine des méchans & des scélérats, & en le félicitant d'avoir échapé à la détestable fureur d'un Parricide, les deux Chambres du Parlement nous avertissent qu'il ne doit pas avoir été conservé en vain. Nous concourons volontiers à leurs desirs &, puisqu'il est recommandé par des suffrages si glorieux des deux Chambres du Parlement, nous lui donnons une place parmi des Pairs, auxquels il est allié depuis longtems par le noble sang de ses Ancêtres & par ses grandes alliances; souhaitant qu'avec toute sorte de bonheur il porte le titre de la ville où les Sciences fleurissent avec splendeur, puisqu'il est lui-même l'ornement des Sciences & le Protecteur des Savans.* Cinq ou six jours après, le nouveau Comte d'Oxford fut déclaré Grand Trésorier de la Grande-Bretagne, je dis déclaré, parce que, depuis que cette charge avoit été ôtée

ANN. 1711.

u Comte Godolphin, il l'avoit réellement exercée.

Nouveaux complimens qu'on lui fait.

Cette nouvelle dignité lui attira de nouveaux complimens. Le Garde du Grand Sceau, lorsqu'il prêta les sermens accoutumez à la Cour de l'Echiquier, appuïa fort sur sa naissance illustre, sur son amour pour les belles lettres & sur son habileté dans le maniement des finances. Voici une partie de son compliment. *Le titre de Comte d'Oxford ne vous convient pas moins par le rapport qu'il a à la principale de nos Universitez. Car vos ennemis mêmes, Mylord, s'il en reste encore quelques-uns, doivent avouer que l'amour des belles lettres & la protection de ceux qui y excellent font une partie éclatante de votre caractère. Vous avez été le grand instrument pour rétablir le crédit public & pour soulager cette Nation du poids ignominieux des dettes immenses sous lequel elle gémissoit, & il étoit juste qu'on vous mît en main le pouvoir de nous empêcher de retomber dans le fâcheux état dont vous nous avez tirez.*

Tels étoient les éloges qu'on faisoit d'un homme, qu'une partie de la Nation s'est appliquée à décrier. Je veux croire qu'ils étoient outrez. Mais on avouera aussi qu'en effet le Comte d'Oxford en méritoit au moins une partie, & qu'un Corps tel que le Parlement de la Grande-Bretagne ne s'accorderoit pas à élever aux cieux un homme qui n'auroit aucun vrai mérite. Je vois d'ailleurs des faits certains qui appuient ces louanges & qui en prouvent l'équité. Je vois le grand nombre des suffrages réünis en faveur du Comte avant sa grande élévation & sa déclaration contre le parti qui l'a décrié. Je vois au contraire qu'on l'accuse en l'air d'être ambitieux, vindicatif, fourbe, & qu'on le charge de ces crimes usez, si je puis ainsi parler, d'avoir été ami de la France, du Prétendant, du Papisme. Je n'ai eu aucune liaison avec ce Seigneur. Mais s'il est vrai, comme on le dit communément, qu'il avoit encore plus de mérite que le Secretaire d'Etat Saint Jean, depuis Vicomte Bollingbroke, son ami, j'en puis juger par comparaison. Il est peu d'hommes d'un esprit aussi délié, aussi pénétrant, aussi juste, & si le Comte d'Oxford en avoit plus que lui & d'une meilleure espèce, je dirois presque qu'il en avoit infiniment.

Mort de l'Empereur Joseph.

Presque dans le même tems que le Parlement, de concert avec la Reine & ses Ministres, prenoit des mesures efficaces pour rétablir les affaires de Charles III. en Espagne, son frère l'Empereur Joseph mourut à Vienne, trois jours après la mort du Dauphin fils unique de Louis XIV, qui mourut le quatorze Avril. L'Empereur Joseph n'avoit pas encore trente-trois ans. Il déclara par son testament Charles son frère Héritier universel des Etats appartenans à la maison d'Autriche, sans aucun égard pour les droits de Marie-Josephine & de Marie-Amélie, ses deux Filles, à qui appartenoient, privativement à leur Oncle, les fiefs féminins & en particulier le roïaume de Hongrie, & à qui du moins ce roïaume & ces fiefs devroient revenir, au cas que Charles VI. actuellement regnant ne laisse point d'Héritier, puisqu'ils ne leur ont été ôtez qu'en vue de conserver la puissance de la Maison d'Autriche par la réünion de ses différens domaines sur la même tête, & qu'il ne seroit pas juste que cette vûe manquée les dépouillât de leurs droits, pour les transporter à leurs cousines. Cet Empereur avoit plus

plus de vivacité que n'en ont eu la plûpart des Princes de la Maison d'Autriche. Mais aussi il avoit moins de politique, & la violence présidoit d'ordinaire à ses conseils. Les Electeurs de Cologne & de Bavière, les Héritiers du Duc de Mantoue, le Duc de Savoie, le Pape Clément XI, les Princes d'Italie l'éprouvèrent. Son regne fut fort heureux. En peu de tems il vit la Lombardie conquise, le Piémont délivré, la Hongrie pacifiée, Naples & les Païs-Bas soumis pas ses armes, ou par celles de ses Alliez. Sa mort changeoit la situation de l'Europe, qu'elle exposoit à revoir un Prince aussi puissant que l'avoit été Charles V. L'attention qu'on y fit à Londres fut la source des pensées pacifiques qu'on y prit.

On pense à la paix.

Dès que la Reine eut reçu cette nouvelle intéressante, elle la communiqua au Parlement par un message extraordinaire conçu en ces termes. *Il plait à Sa Majesté de donner part à cette Chambre de la triste nouvelle qu'elle a reçue de la mort de l'Empereur. Prévoïant bien de quelle conséquence cette grande perte peut être aux Alliez, combien quelques-uns d'entre eux seront découragez par là, & que la France d'un autre côté ne manquera point de mettre tout en œuvre pour en profiter. Sa Majesté a jugé à propos de vous faire savoir que, dès qu'elle a eu la première nouvelle de la maladie de l'Empereur, elle a résolu, en cas qu'il vînt à mourir, de soutenir l'intérêt de la Maison d'Autriche & d'emploïer son crédit pour faire tomber l'élection d'un nouvel Empereur sur le Roi d'Espagne Charles III, & que les Etats-Généraux des Provinces-Unies s'étant conformez en cela à l'opinion de Sa Majesté, elle a pris les mesures nécessaires pour exhorter tous ceux qui ont droit de voter à cette élection à se joindre à Sa Majesté pour amener cette affaire à une heureuse fin. Sa Majesté a une entière confiance en l'affection de son Parlement. Ainsi elle espère que, moïennant son assistance & le secours du Ciel, elle sera mise en état de finir heureusement cette guerre par une paix ferme & honorable.*

La même nouvelle ne fit point venir en Hollande l'idée de la paix. Au contraire elle y fit prendre la résolution de continuer la guerre avec plus d'ardeur. Les Ministres de l'Empereur défunt, de Savoie, de Portugal, des Princes d'Allemagne, qui tiroient de gros émolumens de leurs troupes, le Prince Eugène à leur tête, conclurent tous que l'équilibre ne seroit point troublé par la réunion de la couronne d'Espagne avec la couronne Impériale sur la même tête, ou qu'il importoit peu à l'Europe qu'il le fût, pourvû qu'il le fût par un Prince de la Maison d'Autriche. Les raisons de cette décision n'étoient point du tout celles qu'on apportoit. Les Généraux & ceux qui fournissoient des troupes vouloient la guerre pour leur gloire & pour leur profit. Les autres vouloient s'attribuer sans autre titre que celui de bienséance une partie de la succession de Charles II, & comme, selon l'axiôme, *ce qui est le dernier dans l'exécution a été le premier dans l'intention*, c'étoit cette envie qui avoit été le motif de la guerre, plus que le zèle pour la conservation de l'équilibre & des libertez de l'Europe dont on s'étoit paré, & c'étoit cet intérêt particulier qu'il avoit plû & qu'on étoit convenu d'appeller la cause commune.

Depuis longtems aucune séance du Parlement, du moins depuis ce

ANNE. 1711.

Regne, n'avoit été si longue, ni peut-être si utile, par les arrangemens efficaces qui y furent pris pour acquitter les dettes immenses dont la Nation se trouvoit chargée. Aussi depuis longtems & jamais peut-être aucune séance n'avoit été terminée par un discours aussi gracieux & plus sincère que le fut celui que la Reine prononça le vingt-trois de Juin, jour auquel le Parlement fut prorogé. La Nation, les Torys au moins, qui en sont la plus considérable partie, ne me pardonneroient pas, si je supprimois une pièce de cette nature.

Discours de la Reine.

Mylords & Messieurs, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous dis à la fin de cette séance, que vous avez entièrement répondu aux assurances, que vous me donnâtes lors de son ouverture. Je regarde votre conduite comme un nouveau gage de l'obéïssance & de l'affection de mes Sujets, laquelle est l'appui le plus ferme de mon Trône. Je vous remercie particulièrement de ce que vous avez fait, Messieurs de la Chambre des Communes. Vous avez satisfait à mes desirs, en donnant un subside pour bâtir plusieurs nouvelles Eglises, & vous ne m'avez seulement pas mis en état de continuer la guerre, mais vous avez encore pourvû effectivement au paiement de ces dettes onéreuses, dont le fardeau étoit devenu presque insupportable au Public. Bien plus, vous avez fait ces choses dans le tems que nos ennemis se flattoient de l'espérance, qu'on ne pourroit pas trouver des subsides, pour subvenir aux besoins de l'année courante. Vous les avez frustrez en toutes manières, & par les grosses sommes que vous avez levées, sommes plus considérables qu'on n'en eût jamais accordées à aucun Prince dans une seule séance, vous avez rétabli le crédit public, lequel je prendrai soin de conserver par un ménagement frugal. Le monde doit à présent être persuadé que rien ne peut être trop difficile à un Parlement rempli de tant de zèle pour le véritable intérêt de la Nation par rapport & à l'Eglise & à l'Etat. La satisfaction que je prends dans le pouvoir que Dieu m'a confié, c'est quand je l'emploie pour la protection & le bien de mes Peuples, dont la prospérité m'est autant à cœur qu'elle l'ait jamais été à aucun de mes Prédécesseurs. Vous voïez les heureux effets d'une confiance mutuelle entre moi & mes Sujets. Je regarderai ce qu'on entreprendra pour la diminuer comme un acheminement à la dissolution de mon Gouvernement. La modération que vous avez fait paroître convaincra, comme je l'espère, ceux qui ont le malheur de différer d'avec notre Eglise, que leur liberté n'est pas en danger.

Il seroit superflu de renouveller les assurances de l'intérêt passionné que je prends à la succession dans la Maison d'Hanover & de ma ferme résolution de soutenir & d'encourager l'Eglise Anglicane, ainsi qu'elle est établie par les loix. Vous allez à présent retourner dans vos Provinces. J'attends de vous que vous vous rendrez recommandables par votre application à l'établissement de la paix & de la tranquillité publique.

Campagne de Flandre.

Les armées étoient en campagne il y avoit déja quelque tems. Le Duc de Marlborough, à la prière des Etats, qui en avoient écrit à la Reine, s'étoit rendu à la Haie, vers la fin de Mars. Le prétexte de la lettre étoit le besoin de la présence de ce Général pour règler les opérations de la campagne. La vraie raison étoit l'envie de savoir s'il seroit continué dans son emploi. Il devoit être secondé par le Prince Eugène. On avoit projetté de

prendre Arras & Cambray, & de s'ouvrir ainsi le chemin dans la Picardie jusqu'aux bords de la Somme, dont le passage n'auroit pas été fort difficile, les villes qui le gardent n'étant presque point en état de défense. Les armées combinées devoient être de cent quarante-&-un bataillons & de deux cens cinquante-six escadrons. La mort de l'Empereur Joseph déconcerta ces projets. La crainte que les François & les Partisans des Electeurs de Bavière & de Cologne ne traversassent l'élection à l'Empire, qu'on vouloit faire tomber sur le Roi Charles, obligea le Prince Eugène d'aller sur le Rhin & d'emmener avec lui la plus grande partie des troupes Allemandes. Il faut pourtant avouer que ce projet n'étoit pas immanquable, quand même les affaires d'Allemagne ne l'eussent pas dérangé. Car quelque épuisée que fût la France l'armée, que commandoit en Flandre le Maréchal de Villars étoit de cent cinquante-six bataillons & de deux cens vingt-sept escadrons. Ce Général fit aussi pour l'Allemagne des détachemens proportionnez au nombre de troupes que conduisoit le Prince Eugène, de sorte qu'avec ce qui lui restoit il étoit en état de tenir tête au Duc de Marlborough. Ces deux Généraux pendant la plus grande partie de la campagne s'observèrent & cherchèrent à s'incommoder plûtôt qu'à se battre. Le Maréchal de Villars crut en avoir trouvé une occasion avantageuse. Il en écrivit à son Maître, qui lui ordonna de ne rien risquer & de se tenir sur la défensive. Le Duc de Marlborough se rendit maître d'Arleux, poste important, non par lui-même, car ce n'est qu'un mauvais village, mais parce que quiconque en est maître gouverne la Scarpe à son gré. Les François qui s'en étoient emparez incommodoient extrêmement Douay, parce qu'en retenant, ou détournant les eaux de cette rivière, ils mettoient les moulins hors d'état de moudre. Il ne lui couta pas dix hommes. Il le fit fortifier, &, pour assurer les Travailleurs, il détacha de son armée douze escadrons & dix bataillons, aux ordres du Baron de Hompesch, qui allèrent camper presque sur le glacis de Douay. L'ennemi se dédommagea sur ce camp de la perte d'Arleux. Il le surprit, tailla une partie des troupes en pièces, dissipa l'autre, emmena plusieurs prisonniers & quantité de chevaux, & peu de jours après, il reprit Arleux avec quatre ou cinq cens hommes qui devoient le défendre.

Commencement des négociations de Paix.

Pendant ce tems-là, on négocioit à Londres & à Paris, & les deux Puissances avoient donné secrettement leurs ordres respectifs à leurs Généraux de ne faire aucune entreprise. Le Duc de Marlborough ne jugea pas à propos d'obéïr, soit qu'il jugeât que ses grands services le mettoient au dessus des regles, ou plûtôt parce qu'il crut que les Députez des Etats-Généraux excuseroient sa désobéïssance. Dans ces idées il hazarda une marche des plus hardies, qui étoit de passer deux rivieres, la Censée & l'Escaut. L'Ennemi averti arriva sur lui assez à tems pour défaire une partie de ses troupes qui avoit passé la Censée; tandis que l'autre étoit entre cette petite rivière & l'Escaut. Les ordres qu'il avoit l'empêchèrent de profiter de son avantage. On fit le siége de Bouchain. Le Baron de Fagel Général de l'Infanterie Hollandoise en fut chargé; il le poussa avec vigueur.

ANNE. 1711.

Au vingt-troisième jour de tranchée ouverte, le Commandant battit la chamade. On voulut l'avoir prisonnier de guerre. Il ne voulut pas subir cette condition. On fit les préparatifs pour l'assaut. Le Baron de Fagel fit dire à ce Commandant qu'il lui accordoit la même capitulation qu'on avoit accordée à la Garnison de la citadelle de Tournai, c'est-à-dire, que lui & son monde ne serviroient qu'après qu'ils auroient été échangez. Il y consentit & livra une porte. Le Duc de Marlborough désavoua le Général Fagel & voulut avoir la garnison prisonnière de guerre. Il est fâcheux qu'une action de cette nature ait été la dernière d'un Capitaine, qui en avoit un grand nombre de si belles en tout genre. Après la prise de Bouchain, qui arriva le treize de Septembre, les armées restérent encore quelque tems en campagne, & se séparèrent vers la mi-Octobre, pour prendre leurs quartiers d'hyver.

Campagne sur le Rhin

Les armées d'Allemagne agirent encore plus mollement que celles de Flandre. Le but de la France, en grossissant ses troupes de ce côté-là, avoit été d'inquiéter par rapport à l'élection de l'Empereur & d'attirer ainsi sur les bords du Rhin une partie des troupes alliées qui devoient agir en Flandre. Le Prince Eugène ne vouloit point faire de conquêtes ailleurs qu'en Flandre. Il ne cherchoit qu'à assurer l'élection en faveur de Charles III, &, dès qu'elle eut réussi, il mit ses troupes en quartier d'hiver. Le Maréchal d'Harcourt, qui commandoit l'armée ennemie, ne parut pas même vouloir troubler cette élection. Elle ne fut occupée qu'à conserver son païs & à vivre sur celui d'autrui, ce qu'elle fit jusqu'à ce que le Prince Eugène eût reçu de Flandre les secours qu'il en attendoit. Alors chacun se retira dans ses lignes, l'armée Impériale dans celles d'Etlingen, l'armée Françoise dans celles de Lauterbourg. Elles y restèrent jusqu'à la fin de la campagne, qui dura jusqu'au mois de Novembre.

Charles élu Empereur.

Le douze Octobre, Charles fut élu Empereur par le consentement unanime des Electeurs. La situation où étoit la France par rapport à ses troupes & à ses finances ne lui permettoit pas de s'opposer à l'élévation de son ennemi. Mais quand elle l'auroit pû, je doute qu'elle l'eût fait. J'ose même assurer qu'elle n'auroit pas dû le faire. La couronne impériale sur la tête de Charles sembloit en exclure celle d'Espagne & ôtoit à l'Alliance le principal motif de la guerre. Il n'étoit pas naturel que l'Allemagne travaillât à se donner un maitre assez puissant pour achever de l'opprimer, ni que les autres Alliez, après avoir tant travaillé pour affoiblir une puissance qu'ils avoient sujet de craindre, voulussent en former une presque aussi redoutable. Au contraire, si le choix eût tombé sur un autre & que les intrigues d'Auguste Roi de Pologne & Electeur de Saxe eussent réussi, il y auroit eu une espèce de bienséance à assurer à ce Prince la couronne d'Espagne, & les raisons de faire la guerre auroient eu plus de force que jamais. Ainsi l'évènement le plus favorable qui pût arriver à la France étoit celui-là même à quoi elle paroissoit vouloir s'opposer.

Capitulation qu'il jure.

Deux jours avant que le nouvel Empereur fût couronné à Francfort, on lui fit jurer l'observation de la capitulation impériale & les conditions

fous lefquelles on l'avoit élû & on devoit le couronner Empereur. On prétendoit par-là fe remettre en poffeffion des droits & libertez que le défunt Empereur avoit violées. Mais le même Acte, par où on prétendoit remédier à ces ufurpations, fembloit les approuver, tant il étoit refervé à les condamner. Selon cette capitulation, les Electeurs doivent jouir de leurs droits & privilèges aux élections de l'Empereur, ou du Roi des Romains. L'Empereur ne peut affembler, ni Diète, ni Confeil, concernant les affaires de l'Empire, fans les y appeller tous. Il ne peut entreprendre aucune guerre, foit au dedans, foit au dehors, ni faire aucune alliance, que de leur avis & avec leur confentement unanime donné dans une Diète générale. Les Princes & Etats fouverains, qui compofent l'Empire, peuvent s'allier entre eux & avec les Potentats Etrangers, lorfque leurs intérêts communs le demandent, ou le bien particulier de leurs Etats, pourvû que ce ne foit point pour attaquer l'Empereur, ou l'Empire. Si un Electorat vient à vaquer par mort, ou par malverfation, il ne fera point permis à l'Empereur d'en difpofer, fans le confentement du College Electoral. Le nouvel Empereur Charles VI. devoit au plûtôt faire reftituer les biens, dont les Electeurs, Princes, Prélats, ou autres Membres de l'Empire avoient été dépouillez par force, ou autrement. A ces articles on ajouta par forme de notes que perfonne à l'avenir ne feroit mis au ban de l'Empire, à moins qu'auparavant il n'eût été juridiquement condamné dans une Diète générale. Que les biens qui viendroient à être confifquez ne le feroient jamais en faveur de la Maifon ou famille de l'Empereur. Qu'à l'avenir on ne procéderoit plus à l'élection d'un Roi des Romains du vivant de l'Empereur, à moins que l'Empereur ne fût obligé de faire un trop long féjour hors de l'Allemagne, ou que fon grand âge ne le mît hors d'état de gouverner le Corps Germanique.

Il paroiffoit par ces articles que le Collège Electoral n'approuvoit point la conduite des deux derniers Empereurs à l'égard des Electeurs de Cologne & de Bavière, qu'il vouloit prévenir de pareilles entreprifes, qu'il fe reprochoit même la foibleffe, qu'il avoit eue de laiffer tranquillement violer fes droits & fes libertez. Ce n'étoit pas affez. Il falloit que cette augufte Affemblée rétablît elle-même ce qu'elle reconnoiffoit avoir été fait injuftement, pour remettre en vigueur une vérité, contre laquelle il femble qu'il y a prefcription, favoir, que l'autorité fuprême réfide dans le Collège Electoral, furtout pendant l'interregne, & qu'il a droit de faire des loix & d'en exiger l'obfervation. Le pouvoir des Electeurs paroît borné depuis long-tems à dreffer une capitulation & à exiger le ferment de l'Empereur nouvellement élu, qui regarde cette capitulation & fon ferment comme une pure formalité & comme un refte de cérémonie qui ne l'engage à rien. Je me fuis un peu étendu fur ce fait, tout étranger qu'il eft à l'hiftoire que j'écris, pour faire fentir aux Anglois qu'ils ne font pas le feul Peuple jaloux de fa liberté, mais qu'ils font le feul qui ait fû la conferver. Ce n'eft pas la violence étrangère qui lui enlevera ce tréfor. Ce ne peut-être que la féduction, contre laquelle elle n'eft pas toujours en garde.

ANNE. 1711.

Jamais elle n'a porté si loin l'amour de la liberté que du tems de Cromwel, & jamais elle n'a été plus près de la perdre qu'en ce tems-là.

Campagne de Dauphiné,

Les campagnes d'Espagne & de Dauphiné furent presque aussi stériles en évènemens que celle d'Allemagne. Le Duc de Savoie avoit de grandes forces & étoit fort supérieur à l'Ennemi. Mais le Maréchal de Berwick sut si bien poster le peu de troupes qu'il avoit, qu'il empêcha ce Prince de pénétrer en France. Il le contraignit de se contenter de ravager la Savoie & de rentrer dans quelques-unes des places ouvertes.

& d'Espagne.

Le Roi Philippe avoit fait de grands préparatifs, pour assiéger une des deux places qui restoient en Catalogne à son Rival, & le Duc de Vendôme, qui n'étoit point fanfaron, s'en étoit vanté. On ne fit pourtant rien, ni au printems, ni en automne, soit que le secours envoïé à propos par la Reine Anne eût rendu cette entreprise bien plus difficile, soit que les négociations commencées fissent espérer de ravoir bientôt sans dépense & sans effussion de sang ce qu'on n'étoit pas assuré de conquerir. On prit pourtant plusieurs places & châteaux, qui resserroient de plus en plus le Général Staremberg, lequel, malgré sa prétendue victoire de Villaviciosa, se conduisoit comme on a coutume de faire quand on a été battu. Le Marquis de Bay dans l'Estramadure ne fit rien, non plus que les Portugais. Les armées étoient pourtant assez nombreuses. A force de camper & de décamper, elles se trouvèrent en présence un ruisseau entre deux. Elles s'obstinèrent toutes deux à ne le point passer, craignant apparemment de se déranger au passage. Les Espagnols prétendoient que le camp des Portugais placé sur des hauteurs entrecoupées de haies & de ravins étoit trop avantageux. Les Portugais disoient de l'autre côté qu'après avoir passé le ruisseau, ils auroient encore des défilez à passer avant de pouvoir se battre. Le Général Espagnol s'éloigna du ruisseau & attendit dans une plaine qu'on vînt à lui. Il attendit inutilement. Chacune de ces armées pénétra par des détachemens dans le païs ennemi. Le mal fut plus grand en Portugal, parce que le côté, par où les Espagnols pénétrèrent, étoit meilleur, & qu'ils trouvèrent plus à y prendre, & que d'ailleurs il n'y avoit point de place forte pour les arrêter.

Les flottes combinées furent à l'ordinaire fort nombreuses, & les dépenses pour les équiper fort grandes. En réünissant les sommes fournies tous les ans & les dettes païées par les soins inventifs du nouveau Grand Trésorier, on trouvera qu'elles montent au moins à vingt millions sterling. Si on compare à cette somme prodigieuse le profit que l'Angleterre en a tiré, quelle prodigieuse différence entre la mise & la recette? Il est vrai que la gloire n'a point de prix, qu'en certaines circonstances on ne peut l'acheter trop cher & qu'à cet égard la Nation n'a rien à desirer. Cependant on auroit pû se procurer des établissemens considérables dans les Indes Espagnoles. Mais, quelque amies que fussent les Puissances maritimes, jalouses l'une de l'autre, elles s'empêchèrent mutuellement de rien entreprendre de ce côté-là, &, par une espèce de concert fort singulier, elles gardèrent ces Païs à celui des deux Concurrens qui demeureroit Roi d'Es-

pagne. On ne s'intéressoit pas de la même façon pour ce que la France possedoit dans le nouveau monde. Les Hollandois virent sans jalousie l'Angleterre former des projets pour en faire la conquête. On l'avoit déja tenté plus d'une fois inutilement. Cette année on reprit ce dessein avec plus de vivacité qu'on n'avoit encore fait.

ANN. 1711.

Vaine entreprise sur la nouvelle France.

On arma à Portsmouth dix vaisseaux de guerre du second & du troisième rang & on équipa autant de vaisseaux de transport qu'il en falloit pour embarquer cinq mille hommes de troupes de débarquement avec les munitions & provisions nécessaires pour un voïage d'assez long cours. La Reine nomma le Chevalier Hovendon Walker pour commander cette flotte & fit le Chevalier Nicholson Général des troupes de débarquement & des autres qui devoient les joindre dans la nouvelle Yorck. Cette flotte mit à la voile le quinze Mai & arriva à Boston le trente de Juin. On n'a pas sû ce qui arrêta si longtems le Chevalier Walker dans ce port. Mais il n'en sortit que le dix d'Août. Il arriva le vingt-neuf à l'embouchure du grand fleuve Saint Laurent & y avança environ quarante lieuës. Il s'éleva le trois une brume fort épaisse & un grand vent d'est-sud-est. L'Amiral donna le signal de se tenir serrez & de porter au Sud. Les Pilotes, qu'il avoit pris à Boston & de la capacité desquels le Gouverneur lui avoit répondu fort mal à propos, ne connoissoient point du tout les mouillages. Les courans, ausquels on ne peut résister, quand une fois on y est engagé, portèrent la flotte vers la côte du nord. Elle donna sur des rochers, où se brisèrent deux vaisseaux chargez de provisions, & huit autres, sur lesquels étoient vingt-six compagnies, dont la plûpart périrent. Cette ignorance des Pilotes, sans compter les Equipages, fit périr sept cens quatorze Soldats & beaucoup d'Officiers. Par un grand bonheur les vaisseaux de guerre échappèrent. Mais comme ils avoient été fort maltraitez, le Conseil de guerre résolut qu'on abandonnèroit l'entreprise, parce que la perte qu'on venoit de faire en rendoit le succès douteux, & que la saison avancée, jointe à l'ignorance des Pilotes, donnoit lieu de craindre des accidens pareils à celui dont on venoit d'échapper. Ainsi, sans avoir vû Quebec, qui étoit l'objet de l'entreprise, on mit à la voile pour descendre cette rivière.

Comme les expéditions de mer, quelque bien dirigées qu'elles puissent être, sont encore plus sujettes à manquer que celles de terre, la Reine avoit donné ordre de prendre le fort de Plaisance dans l'isle de Terre-Neuve, en cas que l'entreprise sur le Canada ne réussit point. Ce second ordre ne put s'exécuter manque de vivres, & il fut résolu de retourner en Angleterre. Cette flotte délabrée arriva le vingt-cinq d'Octobre à la rade de Sainte Helene, où pour comble de disgraces, le feu aïant pris à la Sainte Barbe d'un vaisseau de soixante & dix canons, qui avoit servi d'Amiral pendant ce voïage, il sauta en l'air avec l'Equipage qui étoit de quatre cens soixante & dix hommes.

L'Ennemi depuis longtems avoit renoncé à équiper des flottes. Il se contentoit d'entretenir quelques escadres sur la Méditerranée, pour la

ANNE. 1711.

garde des côtes d'Espagne & de Provence, & sur l'Océan pour troubler le commerce. Les Escadres & les Armateurs ne réussirent que trop & ils firent encore plus de mal cette année que les précédentes. On arma même à Brest dix-sept vaisseaux de guerre, deux du premier rang, dix du second, cinq du troisiéme. Outre les Equipages, qui étoient fort nombreux, on y embarqua deux mille cinq cens hommes de troupes réglées, des vivres pour huit mois, quantité de bombes, plusieurs mortiers, quelques pieces de canon de campagne & beaucoup d'outils à remuer la terre. La Reine, aiant eu avis de ces préparatifs extraordinaires, donna ordre au Chevalier Leack d'aller boucher le port de Brest avec vingt vaisseaux de guerre. Quelque diligence qu'on pût faire, on ne put mettre à la voile que le deux de Juin. La flotte ennemie étoit déja partie, sans qu'il fût possible au Chevalier Leack de découvrir quelle route elle avoit prise. La Reine envoïa là-dessus à ses Colonies une corvette pour les avertir de se tenir sur leurs gardes, & un paquebot extraordinaire à Lisbonne pour y donner le même avis. Cette Cour conjectura que l'escadre Françoise en vouloit à Rio-Janeïro. C'étoit en effet sa destination. On s'étoit proposé de venger les cruautez exercées contre le droit des Gens, à l'égard des troupes Françoises, qui, au nombre de sept cens hommes l'année d'auparavant, avoient eu la témérité d'attaquer cette place défendue par quatre ou cinq mille hommes.

Expédition hardie d'une escadre Françoise.

Quoique cette expédition ait peu de rapport à l'Histoire d'Angleterre, elle est si singulière & fait si bien sentir la facilité qu'il y auroit de s'emparer de ces païs, si on l'entreprenoit sérieusement, qu'on me saura quelque gré d'en avoir donné une description abrégée. Le Bresil est cette portion de l'Amérique Méridionale qui est la plus avancée vers l'Orient & l'Europe. Elle en est la plus considérable partie par sa grandeur, par sa fertilité, par le grand nombre de bons ports qu'elle a sur ses côtes. Elle s'étend depuis la rivière des Amazones au Nord jusqu'à la rivière de la Plata au Sud. Les Portugais, qui les premiers l'ont découverte, n'en occupent proprement que les côtes, & le milieu est encore possédé par plusieurs nations, qui n'oublient rien pour la défense de leur liberté. Ce Païs est divisé en treize Provinces ou Capitaineries, dont celle de Rio-Janeïro est la plus considérable.

Cette ville est bâtie le long de la mer, au milieu de trois montagnes, qui la commandent absolument, mais qui étoient défendues par des forts biens garnis d'artillerie. Le corps de la place étoit fortifié par des redans, sur lesquels, de distance en distance, il y avoit des batteries, dont les feux se croisoient. Du côté de la plaine, elle étoit défendue par un camp retranché couvert d'un large & profond fossé plein d'eau. Il y avoit dans ce camp deux places d'armes capables de contenir quinze cens hommes en bataille. Autour de ces places & sur leurs avenues étoient des maisons trouées & crenelées de toutes parts. La baïe de Rio-Janeïro est une des plus grandes, des plus belles, & des plus commodes qui soient peut-être au monde. Le mouillage y est parfaitement bon, le vent n'y entre presque jamais & il

il y a au fonds une rivière qui s'étend quatorze lieues dans les terres du Nord-eſt. Il n'eſt guères poſſible d'imaginer un endroit moins abordable que cette baie. Elle eſt fermée par un goulet plus étroit encore que celui de Breſt. L'entrée de ce goulet étoit défendue du côté de ſtribord par le Fort de Sainte Croix garni de quarante-quatre pièces de canon de tout calibre, à côté duquel en dehors étoit encore une batterie de ſix pièces. Du côté de bas-bord il étoit défendu par le Fort Saint Jean & par deux autres batteries, où il y avoit quarante-huit pièces de gros canon, qui croiſoient l'entrée, au milieu de laquelle ſe trouve une iſle ou gros rocher, qui a quatre-vingt ou cent braſſes de longueur. En dedans de l'entrée à ſtribord ſe voïoit une batterie nommée Notre-Dame de bon voïage, placée ſur une montagne inacceſſible, où il y avoit cent pièces de gros canon qui ſe croiſoient avec les vingt pièces placées dans l'iſle de Villegagnon, qui eſt à bas-bord. Au deſſus de ce dernier Fort & de celui de Saint Jean il s'en trouvoit encore un autre nommé de Saint Theodoſe, où il y avoit une batterie de ſeize pièces de canon. Un peu plus haut on voïoit une eſpèce de demi-lune remplie d'artillerie. A une portée de fuſil de la ville eſt l'iſle des chevres, avec un Fort de quatre baſtions garni d'artillerie, auſſi bien que le tour, du moins dans les endroits pratiquables à la défenſe. Enfin il n'y avoit pas un ſeul endroit tant-ſoit-peu abordable, où les Portugais n'euſſent fait des retranchemens, ou des épaulemens, dreſſé des batteries, ou fait des abatis d'arbres. Ils avoient douze ou quinze mille hommes de troupes, pour défendre ces différens poſtes & pour appuïer leurs nombreuſes batteries.

L'Ennemi pourtant paſſa le goulet, quoique défendu par plus de trois cens pièces de canon, &, avec trois mille cinq cens hommes de débarquement, il s'empara de leurs forts. Les Portugais pleins d'effroi abandonnèrent la ville & s'allèrent camper à deux lieues, pour attendre trois ou quatre mille hommes, que leur amenoit un Général nommé Albuquerque, qu'ils diſoient être un grand homme de guerre. Les François pendant ce tems-là s'emparèrent de la ville abandonnée & des hauteurs qui la couvroient. Ils marchèrent enſuite aux Portugais & les obligèrent de racheter le combat & l'incendie de leur ville par deux cens caiſſes de ſucre & ſix cens dix mille cruzades. Le fameux Général arriva le lendemain de cet accord. Mais il ne voulut pas riſquer ſa réputation contre des avanturiers, qui avoient eu la témérité de venir chercher à ſe battre contre douze ou quinze mille hommes avantageuſement poſtez. Les François gagnèrent à peine en cette expédition les frais de leur entrepriſe. Mais les Portugais y firent une perte conſidérable. Elle monta au moins à vingt millions. Car, quoique les Habitans ſe fuſſent ſauvez dans les montagnes avec leurs effets les plus précieux, les magaſins & pluſieurs maiſons étoient pleines de marchandiſes. On mit le feu aux plus conſidérables, afin que l'Ennemi n'en profitât point, & le Soldat victorieux fit un ample butin dans les maiſons.

Les grands changemens, que la Reine avoit faits dans le Miniſtère & — Les Peuples ap-

ANNE. 1711. plaudissent au nouveau Ministère.

dans les charges, furent agréables au Peuple, malgré la foule d'écrits que les Whigs répandoient de tous côtez. Le Duc d'Ormond, nouveau Vice-Roi d'Irlande, y fut reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive & la plus sincère. Il devoit être bien doux pour ce Seigneur de voir des marques si éclatantes de la satisfaction qu'on avoit de le voir représenter une seconde fois la Majesté souveraine. Mais aussi cette Nation auroit été d'un bien mauvais gout, si elle avoit eu d'autres sentimens. Le Duc d'Ormond à tous égards étoit un des hommes les plus accomplis d'Angleterre. Il étoit Petit-fils de ce Duc d'Ormond, qui fut Vice-Roi d'Irlande pendant une grande partie du règne de Charles II. Dès sa première jeunesse, il se distingua par la beauté de son génie & par la facilité avec laquelle il apprit les secrets de la belle littérature. Quelques écrits badins, qui lui sont échapez, lui auroient fait un grand nom parmi les gens de lettres, si sa naissance & ses talens ne l'avoient appellé à quelque chose de plus grand. Il s'attacha à Guillaume III, qui crut devoir aussi se l'attacher particulièrement, en le faisant Capitaine de ses Gardes à cheval, Gentilhomme de sa chambre, Lieutenant Général de ses armées. Dans ce haut dégré d'honneur, il s'oublia lui-même & ne pensa qu'à faire honneur à sa Nation par sa générosité. Loin de travailler à s'enrichir, comme ont fait tant d'autres, il se servit de ses grands biens, pour faire une dépense proportionnée à sa situation. On soupoit chez lui aussi délicatement & aussi abondamment qu'on y avoit dîné. Jamais il ne demanda rien pour lui-même, & la bonté de son cœur l'engagea toujours à appuïer de son crédit les prières de quiconque s'adressoit à lui. Les grands emplois qu'il a eus, il ne les avoit point cherchez, & après s'en être acquitté en homme d'honneur, il les a quittez sans le moindre chagrin. Il brula à Vigos les gallions d'Espagne & les vaisseaux François qui leur avoient servi d'escorte. A son retour, le Peuple lui donna plus d'applaudissemens qu'aucun Sujet n'en avoit jamais reçus. Il avoit l'ame grande, mais sans ambition, & l'intérêt n'eut aucune part aux services qu'il rendit à sa Patrie. Sa politesse, sa conversation spirituelle & enjouée, ses manières nobles, aisées, gracieuses, lui donnèrent pour amis tous ceux qui avoient assez de délicatesse pour gouter son aimable caractère. Les Irlandois lui accordèrent tout ce qu'il leur demanda de la part de la Reine & entrèrent dans tout ce qu'il leur proposa. Le Parlement résolut unanimement de donner trois cens cinquante-quatre mille livres sterling pour entretenir pendant deux ans les listes civiles & militaires, pour bâtir un arsenal & des magasins à poudre & pour rétablir des Bureaux, qu'un incendie arrivé depuis peu avoit consumez.

Contestations dans le Parlement d'Irlande.

La sagesse de ce Duc n'éclata pas moins dans l'occasion suivante. Un Ecclésiastique nommé Edouard Forbes, Docteur du Collége de la Trinité à Dublin, eut l'imprudence de parler mal du grand attachement, qu'avoient ceux qui composoient ce Collége aux principes de la dernière Révolution, au gouvernement de la Reine & à la succession dans la ligne Protestante. Ce Docteur téméraire fut censuré & dégradé. La Chambre des

Communes approuva la censure & la dégradation, &, pour récompenser l'ardente fidélité de ce Collége, elle pria le Vice-Roi d'intercéder en leur nom auprès de la Reine, afin qu'elle eût la bonté de donner à ce Collége cinq mille livres sterling, pour se faire une bibliothèque à l'usage des Docteurs, Professeurs & Etudians. Cette Princesse accorda la requête. La Chambre des Pairs en parut mécontente & inséra la clause suivante dans une Adresse qu'elle présenta à la Reine. *Votre Majesté a aussi étendu sa roïale faveur sur le Collége de Dublin, dans un tems où il ne paroît pas au monde qu'il recevra ce bienfait, pour avoir approuvé les principes de la Révolution, à quoi néanmoins il étoit destiné.* Dès que cette clause fut venue à la connoissance des Communes, elles s'assemblèrent extraordinairement & votèrent que les Seigneurs avoient violé leurs droits, priviléges & libertez, qu'ils avoient mal interprété l'acquiescement de la Reine à leur demande, & qu'ils avoient injustement insinué, au grand déshonneur de la Chambre, que la Reine desapprouvoit les raisons qui l'appuïoient. Elles prirent même les résolutions suivantes. *Résolu que ceux qui insinuent que la Chambre a eu autre chose en vue dans cette Adresse, que d'approuver l'heureuse Révolution faite par le Roi Guillaume de glorieuse mémoire, réfléchissent scandaleusement, faussement & malicieusement sur l'intégrité & l'honneur de la Chambre & violent hautement ses priviléges: Que la Chambre & la Nation sont redevables de la jouissance de leurs vies, religion, libertez & proprietez à la Révolution & à la justice & piété de Sa Majesté; & que cette Chambre s'emploiera au péril de leurs vies, de leurs biens & généralement de ce qu'ils ont de plus cher à défendre, supporter & maintenir la sacrée personne de la Reine, son Gouvernement, l'Eglise d'Irlande établie par les loix, & la succession à la Couronne dans l'illustre Maison d'Hanover, contre le Prétendant & tous les Ennemis de Sa Majesté hors du Roïaume, & contre les Jacobites & autres personnes factieuses dans le Roïaume.* Ce commencement de division étoit des plus marquez. Le Duc d'Ormond, craignant que la Chambre des Seigneurs ne s'animât à son tour, jugea à propos de proroger le Parlement jusqu'au mois d'Octobre suivant. Comme la querelle ne venoit que d'un mal entendu & qu'au fonds les deux Chambres étoient également bien intentionnées pour le Gouvernement, le respect pour la Reine & la déférence pour le Vice-Roi rétablirent promptement la paix.

Histoire d'une médaille du Prétendant.

Il se passa vers le même tems en Ecosse une scène fort différente. La Duchesse de Gordon, Catholique Romaine avoit envoïé au Doïen des Avocats d'Edimbourg une médaille d'argent, où d'un côté étoit gravée une tête d'homme couronnée de laurier, avec cette légende, CUJUS EST, & sur le revers on voïoit des isles semblables par leur figure à celles de la Grande-Bretagne, avec ce mot, REDDITE. Elle avoit fait dire qu'elle destinoit ce présent à la Faculté. Le Doïen en assembla là-dessus les Membres & leur proposa de mettre cette rareté dans leur cabinet & de remercier la Duchesse. Ils y consentirent à la pluralité de soixante-trois voix contre cinq. On prétend même qu'ils se servirent dans leur compliment de ces expressions séditieuses. *Nous recevons avec beaucoup de*

ANNE. 1711.

reconnoissance la médaille du Roi notre Souverain. Nous nous assurons que Votre Grandeur aura bientôt occasion d'en donner à la Faculté une autre, qui aura été frappée pour le rétablissement du Roi légitime & de la Famille Roïale, & pour la fin de la révolte, de l'usurpation, de la tyrannie & du Whigisme.

Il y avoit deux choses remarquables dans ce présent, que la Duchesse l'eût fait & qu'on l'eût accepté avec tant de cérémonies. En effet, la médaille n'étoit, ni nouvelle, ni rare, ni précieuse par sa matière. Il y avoit environ un an qu'on en avoit répandu beaucoup de semblables dans les Païs-Bas, & sa valeur intrinséque ne passoit pas un demi écu. Ces circonstances firent juger qu'on avoit eu des raisons secrettes pour donner & pour recevoir avec solemnité une chose si médiocre, on chercha ces raisons, on crut les avoir devinées, & on prétendit que les Jacobites voulant soulever le Roïaume contre la Reine, avoient eu recours à cet artifice pour engager le corps des Avocats à se déclarer publiquement en leur faveur, persuadez que leur autorité entraîneroit beaucoup de monde. Les Ministres jugèrent comme le Public. La Reine ordonna de faire des recherches sur cette affaire. Cependant elle n'eut que peu de suites, soit parce que la Faculté nia qu'elle eût accepté cette médaille, ni dit les choses qu'on lui imputoit, ou parce que des personnes puissantes arrêtèrent le cours des poursuites, malgré les remontrances du Duc d'Hanover.

Besoin que l'Angleterre avoit de la paix.

Ce Prince ne tarda pas à essuïer un chagrin, qui lui fut encore plus sensible. Je parle des mesures pacifiques qui occupoient alors le Conseil secret de la Reine, que le dérangement des finances, causé par les grandes dettes contractées sous l'ancien Ministère, mettoit hors d'état de continuer la guerre. Il n'étoit guères possible d'augmenter les impositions, puisque tout étoit taxé, ni d'en étendre la durée, puisqu'elles étoient établies pour trente-deux ans, & plusieurs même pour cinquante-deux. Quelque habile que pût être le Comte d'Oxfort, il n'avoit pû décharger tout d'un coup la Nation du poids humiliant de ses dettes, sans engager pour longtems une bonne partie du produit de ses impositions. Ainsi il étoit absolument nécessaire, ou de faire la paix, ou de retomber bien vîte dans un état encore plus fâcheux que celui dont on venoit de sortir. Il étoit même naturel que le dérangement aïant éclaté, la Nation d'ailleurs étant divisée, on ne trouvât plus à emprunter, & que dans peu on se vît réduit à souhaiter la paix avec autant d'ardeur que les François, &, par une suite nécessaire, forcé de renoncer aux grands avantages qu'on pouvoit retirer de la foiblesse de l'Ennemi humilié & des victoires insignes qu'on avoit remportées. C'est ce que le Comte représentoit vivement à la Reine Anne.

La Cour de France n'ignoroit point ce qui se passoit en Angleterre, & elle regardoit ces conjonctures comme favorables au dessein qu'elle avoit de faire la paix. Tandis qu'elle délibéroit sur la manière d'entrer en négociation, un Abbé nommé Gautier, qui étoit allé en Angleterre pour ses affaires particulières & qui y étoit resté en qualité d'Aumonier de la

Comtesse de Jersey, écrivit au Marquis de Torcy que depuis quelque tems il avoit pressenti le Seigneur chez qui il demeuroit, qui ne lui avoit pas paru éloigné de faire des propositions de paix, & que, si le Roi jugeoit à propos de faire quelques tentatives, il avoit lieu de croire qu'elles réussiroient heureusement. Cette nouvelle fut reçue avec beaucoup de joie. Mais comme on ne connoissoit point l'Abbé Gautier, on écrivit au Maréchal de Tallard, qui étoit encore prisonnier depuis la bataille de Hochstet, pour s'en instruire. Le Maréchal répondit qu'il ne connoissoit personne en Angleterre aussi propre à conduire cette affaire que celui qui en avoit fait l'ouverture. Sur cette réponse on envoïa des ordres & des instructions à l'Abbé. La bataille de Sarragosse, que Philippe V. perdit, empêcha d'entamer la négociation. Mais l'affaire de Brihuega & la victoire de Villa-viciosa aiant rétabli la fortune de ce Prince, le Comte de Jersey crut cette occasion propre à faire écouter des propositions de paix. Il en parla aux Ministres, qui y étoient fort disposez. Ceux-ci en parlèrent à la Reine, & elle leur permit d'entrer dans le détail des conditions. L'Abbé Gautier en fit d'abord part à la Cour de Versailles. On lui envoïa un projet qui supposoit que l'Espagne & les Indes resteroient à Philippe V. Il étoit daté du vingt-deux d'Avril en ces termes.

Projet de Paix proposé par la Cour de France.

Comme on ne sauroit douter que le Roi ne soit en état de continuer la guerre avec honneur, on ne sauroit aussi envisager comme une marque de foiblesse la démarche que fait Sa Majesté de rompre le silence, qu'il a gardé depuis la séparation des conférences tenues à Gertruydenberg, & qu'il donne de nouvelles marques, avant l'ouverture de la campagne, du desir qu'il a toûjours conservé de procurer le rétablissement du repos de l'Europe. Mais après l'expérience qu'il a faite des sentimens de ceux qui gouvernent aujourd'hui la République de Hollande & des artifices dont ils se sont servis pour rendre les négociations infructueuses, il a jugé à propos pour le bien public, d'adresser à l'Angleterre les propositions qu'il croit propres à finir la guerre & à assurer fortement le repos de la Chretienté. C'est en cette vûe que le Roi offre de traiter de la Paix sur la base des conditions suivantes.

I. *On donnera aux Anglois des sûretez réelles pour l'exercice futur de leur commerce en Espagne, aux Indes & dans les ports de la Mediterranée.*

II. *On accordera aux Païs-Bas une Barrière suffisante pour la sûreté de la République de Hollande ; & cette Barrière sera agréable à l'Angleterre & à la satisfaction des Anglois. On promet en même tems une entière liberté & sûreté de commerce pour les Hollandois.*

III. *On conviendra sincèrement & de bonne foi des voies les plus raisonnables pour satisfaire tous les Alliez de l'Angleterre & de la Hollande.*

IV. *Comme le bon état où se trouvent les affaires de Philippe V. fournit de nouveaux expédiens pour terminer les differens qui regardent cette Monarchie, & pour les regler à la satisfaction des parties interessées, on tâchera de surmonter les difficultez qui se trouvent à cet égard & d'assurer les états, le commerce & géné-*

ANNE. 1711. Projet de Paix proposé par la Cour de France.

ralement les intérêts de toutes les Parties engagées dans la presente guerre.

V. *On ouvrira immédiatement les Conférences pour traiter de la paix sur la base de ces conditions, & les Plénipotentiaires qu'on nommera pour y assister traiteront avec ceux d'Angleterre ou de Hollande, seuls, ou conjointement avec ceux de leurs Alliez, au choix de l'Angleterre.*

VI. *On propose les villes d'Aix-la-Chapelle & de Liege pour le lieu où les Plénipotentiaires s'assembleront, & on laisse à l'Angleterre le choix d'une de ces deux places, pour y traiter de la Paix générale.*

Ce projet ne fut point du tout agréable à la Reine, &, quelque desir qu'elle eût de procurer la paix à ses Peuples, jamais elle n'y auroit consenti, sans la mort de l'Empereur Joseph. Ce changement fit comprendre la nécessité de s'attacher à ce qui avoit été positivement marqué dans les Traitez de partage, savoir que l'Empire & l'Espagne ne pourroient être possédez par un même Prince. Ainsi Anne prit le parti d'emploïer tout son crédit, afin que l'élection à l'Empire tombât sur Charles III, & de laisser l'Espagne & les Indes à Philippe V, en prenant les mesures convenables pour que la Monarchie d'Espagne ne fût jamais réünie à celle de France.

Jugement des Etats-Généraux sur ces offres.

Cette Princesse, dont les vûes étoient droites & qui ne vouloit point abandonner ses Alliez, ni se prévaloir de la disposition où étoit l'Ennemi de lui accorder tout ce qu'elle pouvoit souhaiter pour l'avantage particulier de son Roïaume & de ses Peuples, fit communiquer aux Etats-Généraux le projet qu'on vient de rapporter. Leur réponse datée du vingt-cinq de Mai marquoit, que le Pensionnaire & les Députez des Etats emploïez auparavant aux négociations de paix avoient examiné ces propositions, aussi bien que la manière obligeante avec laquelle il avoit plû à la Reine de les leur communiquer. Qu'ils la remercioient de la confiance qu'elle avoit en eux & l'assuroient qu'ils ne manqueroient pas d'y répondre. Que comme Sa Majesté les assuroit qu'elle ne travailleroit à la paix que de concert avec eux, ils la prioient de croire qu'ils en agiroient de même à son égard. Qu'ils étoient persuadez qu'il étoit absolument nécessaire d'entretenir une confiance mutuelle dans une conjoncture aussi délicate. Qu'à la vérité ils étoient las de la guerre. Mais qu'ils tâchoient de le cacher aux Ennemis, de crainte qu'ils n'en tirassent avantage. Qu'enfin ils étoient prêts de prendre avec Sa Majesté toutes les mesures qu'elle jugeroit à propos pour parvenir à une bonne paix. Que cependant ils trouvoient ces propositions vagues, obscures, tendantes à faire naître de la division entre les deux Nations & leurs Alliez. Mais qu'ils faisoient fonds sur la justice & la prudence de Sa Majesté pour en prévenir les mauvais effets, & qu'ils se flattoient qu'elle obligeroit la France à s'expliquer plus intelligiblement sur les points contenus dans lesdites propositions.

Démarches des autres Alliez.

Il seroit difficile d'exprimer les allarmes & les mouvemens que produisit ce commencement de négociation. Les Ministres de Charles III, du Roi de Portugal, du Roi Auguste, de l'Electeur de Hanover, crioient de tous côtez que l'Europe n'avoit plus qu'à tendre les mains, pour recevoir les chaînes, que la France lui préparoit depuis si long-tems. A ces discours

vagues ils ajoutoient des menaces de pourvoir à leur sûreté de la manière qu'ils le jugeroient à propos. Charles III. en particulier, pour toucher la Reine & animer les Anglois à continuer la guerre, protesta qu'il ne pouvoit consentir à ces négociations & que, si on l'abandonnoit, il iroit jusqu'à exposer sa personne roïale pour se faire rendre ce qu'on avoit usurpé sur lui.

Ce fut à l'occasion du projet de paix envoïé par la France que le Ministre du Duc de Holstein, soit de lui-même, soit à la sollicitation de quelque Membre des Etats-Généraux, écrivit au Marquis de Torcy. Sa lettre avoit pour but de montrer que le chemin le plus sûr pour parvenir à la paix étoit de s'adresser à Leurs Hautes Puissances. On fut du tems sans lui répondre. Enfin on lui écrivit que Louis XIV. avoit trop sujet d'être mécontent des Etats, pour entrer de nouveau dans aucune négociation particulière avec eux. Que, si pourtant il avoit quelque idée d'une paix générale, il pouvoit la lui écrire, & qu'il tâcheroit de prendre un bon moment pour la présenter au Roi son maître. Cette réponse si seche fut suivie quelque tems après d'une lettre du Médecin Helvétius écrite sans doute par ordre. Elle marquoit qu'on ne manquoit plus en France, ni de pain, ni d'argent. Que les maladies avoient cessé. Que les moissons & les vendanges seroient des plus abondantes. A ce détail avantageux on ajoutoit que les Etas se repentiroient de n'avoir pas accepté les offres avantageuses, qui leur avoient été faites. Que la paix pourroit se faire dans un lieu où ils n'auroient pas tant de facilité d'assurer leurs intérêts. Que cependant, quelque choqué qu'on fut en France des procédez insultans de Gertruydenberg, il seroit encore tems de redresser les fautes passées. Ces lettres furent montrées au Pensionnaire Heinsius. Elles ne changèrent rien à la résolution de continuer la guerre, soit parce qu'on espéroit que le parti du Duc de Marlborough romproit les mesures, qu'on prenoit en Angleterre pour la paix, ou bien parce qu'on avoit tout sujet de craindre, que ces avances ne fussent qu'un piége pour attiter quelque réponse, dont on se serviroit pour hâter les négociations qui se faisoient en Angleterre.

Et de la France.

En effet, malgré les cris, les reproches, les menaces, les intrigues, les invectives des Puissances qui vouloient la guerre, les fondemens de la paix se jettoient à Paris & à Londres. La Reine envoïa en France le célèbre Matthieu Prior, emploïé par le feu Roi en qualité de Secretaire à la Paix de RysWick. On l'avoit aussi fait Membre du Conseil établi pour le commerce d'Angleterre. Son esprit l'avoit tiré d'une condition obscure & l'avoit mis de niveau avec les personnes du premier rang. Outre son talent singulier pour la poësie, il étoit propre aux grandes affaires, & ses Protecteurs se trouvèrent toujours bien de ses conseils & des ouvertures qu'il leur fournissoit, pour conduire les négociations dont ils étoient chargez. Les Torys, ses partisans, ont dit que sa droiture & ses sentimens pour la vraie gloire & les vrais avantages de sa Patrie lui avoient attiré la disgrace du Duc de Marlborough. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il fut rétabli, dès que le pouvoir de cette famille commença à tomber. Sa commission étoit datée

Suite des négociations.

ANNE. 1711.

du premier jour de Juillet. Il étoit particulièrement chargé de s'assurer si on avoit en France les pleins pouvoirs de l'Espagne. Comme on vouloit sincèrement la paix, & que la mort de l'Empereur avoit fait un changement considérable dans les intérêts de l'Europe, les propositions, qui devoient servir de base à la traiter, étoient bien différentes de celles qu'on avoit proposées au commencement de mil sept cent neuf. Les voici. *On ne fera la paix qu'à la satisfaction de tous les Alliez. Les Hollandois, l'Empereur, le Duc de Savoie auront chacun une Barriere pour leur sureté. On aura des assurances positives que les Couronnes de France & d'Espagne ne seront jamais unies. On assurera le commerce de la Hollande.*

Après les demandes qui renfermoient les principaux intérêts des Alliez, la Reine en faisoit qui ne regardoient que ses intérêts & ceux de ses Peuples. *Le négoce & le commerce sera réglé à la satisfaction des Sujets de la Grande-Bretagne. Le Gouvernement sera reconnu en France sur le pied qu'il est aujourd'hui dans la Grande-Bretagne. Gibraltar & le Port Mahon resteront entre les mains de ceux qui en sont en possession. Dunkerque sera démoli. L'Assiento ou le Négoce des Negres sera remis entièrement entre les mains de la Grande-Bretagne, sans que la France ni aucune autre Nation, puisse s'en mêler, & la Grande-Bretagne en jouira après la conclusion de la Paix, de la même manière que la France en jouit à présent. L'isle de Terre-Neuve sera entièrement cédée à l'Angleterre. Le Commerce de la baïe de Hudson restera aux Anglois & aux François sur le pied où il est à présent. Les choses resteront en Amérique en la possession de ceux qui en seront les maîtres au tems de la conclusion de la paix. Tous les avantages & les libertez du commerce, qui ont été, ou qui seront accordez aux François par les Espagnols, seront pareillement accordez aux Sujets de la Grande-Bretagne. On gardera inviolablement le secret jusqu'à ce qu'il soit permis de le rompre du consentement mutuel des deux parties.*

Ces demandes ne souffrirent presque aucune difficulté. Louis XIV, pour consommer l'affaire & en même tems par déférence pour la Reine, fit partir avec Prior un nommé Mesnager, Deputé de Rouen à la Chambre du commerce de France, à qui il donna les pouvoirs les plus étendus, pour traiter, négocier, conclure & signer les préliminaires en question. Ils étoient du quatre d'Août. Après plusieurs conférences, ils furent réduits à sept ou huit, que voici avec les réponses de la Cour de France.

DEMANDES préliminaires pour la Grande-Bretagne en particulier.	RÉPONSE de la Cour de France.
I. LA succession de ces Roïaumes selon l'établissement présent sera reconnue.	*I. Sa Majesté reconnoîtra la Reine de la Grande-Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette Couronne suivant l'établissement présent.*
II. Un nouveau Traité de Commerce entre la Grande-Bretagne & la France sera	*II. Le Roi consent à faire un nouveau Traité de Commerce avec la*

fait

Dem. préliminaires pour la Grande-Bretagne en particulier.	Rép. de la Cour de France.
fait de la manière la plus juste & raisonnable.	*Grande-Bretagne de la manière la plus juste, la plus raisonnable & la plus avantageuse à la France & à la Grande-Bretagne.*
III. Dunkerque sera démoli.	*III. Quoique Dunkerque ait coûté des sommes très-grandes, tant pour l'acquérir que pour le fortifier, & qu'il soit nécessaire de faire encore une dépense très-considérable pour en raser les ouvrages, Sa Majesté veut bien toutefois s'engager à les démolir immédiatement après la conclusion de la Paix, à condition qu'il lui sera donné pour les fortifications de cette place un équivalent convenable & dont elle puisse être contente. Et, comme l'Angleterre ne peut fournir ledit équivalent, la discussion sera remise aux Conférences qui se tiendront pour la Paix générale.*
IV. Gibraltar & Port-Mahon resteront entre les mains de ceux qui les possédent actuellement.	*IV. Le Roi promet, au nom du Roi son Petit-fils & suivant le pouvoir que Sa Majesté en a reçu de ce Prince, que Gibraltar & Port-Mahon demeureront entre les mains des Anglois, qui possédent actuellement l'un & l'autre.*
V. Le Pacte d'Assiento sera fait avec les Anglois de la même manière que les François le possédent à présent, & telles Places seront assignées dans l'Amérique Espagnole aux Intéressez dans le commerce, pour le rafraîchissement & ventes de leurs Negres, qui seront trouvées nécessaires & convenables.	*V. Les Anglois auront après la Paix conclue la traite des Negres de Guinée aux Indes Occidentales, autrement le pacte de l'Assiento, aux mêmes conditions que cette convention a été faite par le Roi d'Espagne avec les François; en sorte que la Compagnie, qui sera établie pour cet effet en Angleterre, aura la prérogative de faire reposer, rafraîchir, vendre & débiter ses Negres dans toutes les places & ports de l'Amérique Septentrionale, dans celui de Buenos-Ayres & généralement dans toutes les places & ports dont l'entrée étoit permise aux vaisseaux de la Compagnie formée en France sous le nom de l'Assiento.*

ANNE'E 1711.

DEM. préliminaires pour la Grande-Bretagne en particulier.	RÉP. de la Cour de France.
VI. Tous les avantages, droits & priviléges qui sont déja accordez, ou qui pourront l'être doresnavant par l'Espagne aux Sujets de France & de quelque autre Nation que ce soit, seront pareillement accordez aux Sujets de la Grande-Bretagne.	*VI. Le Roi promet pour lui-même & pour le Roi son Petit-fils, suivant le pouvoir qui est entre les mains de Sa Majesté, que cet article sera accordé, en cas de la conclusion de la Paix, comme les précédens, & qu'il sera ponctuellement exécuté.*

VII. Et pour mieux protéger le commerce dans l'Amérique Espagnole, on y mettra les Anglois en possession de telles places qui seront nommées dans les Traitez de Paix.

La France aiant offert une sureté réelle pour le commerce des Sujets de la Reine de la Grande-Bretagne dans l'Amérique Espagnole, on n'a jamais douté qu'elle n'entendît par là des Places, & on a été confirmé dans cette opinion, vû qu'elle a proposé Gibraltar comme une sureté pour le commerce d'Espagne & de la Méditerranée. Les priviléges & avantages offerts par le Sieur Mesnager ne doivent pas être regardez comme des suretez réelles, parce qu'il sera toujours dans le pouvoir d'Espagne de les reprendre. C'est pourquoi on croit que la France est dans l'obligation, ou de faire céder à la Grande-Bretagne les places demandées dans cet article, ou de demander pour elle de nouveaux avantages, tels que l'amour de la paix puisse les faire accepter comme un équivalent: Sur quoi on se trouve obligé d'insister que ce Ministre soit muni d'un pouvoir suffisant; & pour marquer d'autant mieux la sincérité avec laquelle on traite & le desir que Sa Majesté de la Grande-Bretagne a d'avancer la paix générale, elle a trouvé à propos de déclarer que la difficulté survenue sur cet article pourra être levée en lui accordant les articles suivans.

Que le Pacte de l'Assiento soit fait avec la Grande-Bretagne pour le terme de trente ans.	*Quoique le Roi d'Espagne au commencement de son regne fût porté à favoriser la Nation Françoise &*

Dem. préliminaires pour la Grande-Bretagne en particulier. | Rép. pour la Cour de France.

qu'il eût besoin de secours d'argent pour subvenir aux frais d'une guerre imminente, ce Prince, nonobstant ces considérations, n'a accordé que pour dix ans aux François les privilèges de la Traite des Negres. Ce seroit beaucoup faire en faveur des Anglois que de laisser pendant vingt ans à la Nation Angloise une prérogative, dont il semble que toutes les Nations de l'Europe voudroient jouir chacune à leur tour. Toutefois le Roi promet que le Roi son Petit-fils laissera aux Anglois pendant trente années consécutives la traite des Negres de Guinée aux Indes Occidentales, autrement le Pacte d'Assiento, aux mêmes conditions, prérogatives & privilèges accordez à la Compagnie Françoise & dont elle a joui ou dû jouir depuis le premier Mai de l'année mil sept cens deux jusques à présent.

Le Roi accorde cet article.

Que l'Isle entière de Saint Christophle soit assurée à la Grande-Bretagne.

Que les avantages & exceptions de droit promis par le Sieur Mesnager & qu'il prétend devoir monter à quinze pour cent sur toutes les Marchandises du crû de la Manufacture lui soient effectivement accordez.

Sa Majesté promet pareillement, au nom du Roi d'Espagne, les avantages & exemptions de droits dont il est fait mention dans cet article, & dont les Anglois jouiront immédiatement après la conclusion de la paix & l'échange des ratifications.

La Grande-Bretagne pourra rafraîchir à la Jamaïque ses Negres & y faire la distribution de ceux qu'elle envoiera à la Vera-Crux, Porto-Bello, & aux autres comptoirs de cette partie des Indes. Mais comme du côté de la rivière de la Plata elle n'est en possession d'aucune Colonie, on demande qu'il lui soit assigné dans cette rivière quelque étendue de terrein, sur lequel elle pourra non-seulement rafraîchir ses Negres, mais les garder en fureté jusqu'à ce qu'ils soient vendus aux Espagnols. Et comme on n'entend aucune finesse en faisant cette demande, on se soumettra à cet égard

La paix générale étant faite, il sera assigné à la Compagnie Angloise de l'Assiento une étendue de terrein dans la rivière de la Plata; sur lequel terrein elle pourra, non-seulement rafraîchir ses Negres, mais les garder en sureté, jusqu'à ce qu'ils soient vendus suivant les conclusions qui seront stipulées par la convention qui doit être passée pour l'Assiento. Et pour empêcher qu'il ne soit abusé de cette permission, le Roi d'Espagne nommera un Officier pour y veiller, à l'inspection duquel les Intéressez à ladite Compagnie & généralement tous ceux qu'ils emploieront

ANNE. 1711.

DEM. préliminaires pour la Grande-Bretagne en particulier.	RÉP. pour la Cour de France.
l'inspection de l'Officier qui sera nommé à cette fin par l'Espagne.	*pour en faire le service seront soumis*
VIII. La Terre-Neuve, la baye & les détroits de Hudson seront entièrement restituez aux Anglois. La Grande-Bretagne & la France garderont & posséderont respectivement tous les païs, domaines, territoires dans l'Amérique Septentrionale, que chacune de ces Nations possédera au tems que la ratification de ce Traité sera publiée dans ces parties du monde.	*VIII. La discussion de cet article sera remise aux Conférences générales de la Paix, bien entendu que la faculté de pêcher & de sécher la molue sur l'isle de Terre-Neuve sera réservée aux François.*

Réponses de la France agréées.

Ces réponses que le Plénipotentiaire François donna par Ecrit avoient une préface qui mérite d'être rapportée. « Le Roi étant particulièrement » informé par le dernier Mémoire, que les Ministres de la Grande-Bre- » tagne ont remis entre les mains du Sieur Mesnager, des dispositions où » se trouve cette Couronne de faciliter la paix générale à la satisfaction » de toutes les parties intéressées dans la présente guerre, & Sa Majesté » voïant bien, comme le marque le Mémoire, qu'il ne sauroit courir au- » cun risque, en s'engageant de la manière qu'il est conçu, puisque les » Articles Préliminaires n'auront aucun effet avant la signature de la paix » générale, & souhaitant de plus très-sincèrement de faire tout ce qui lui » sera possible pour contribuer au rétablissement du repos de l'Europe, & » surtout par une voie aussi agréable à Sa Majesté que l'est l'entremise d'une » Princesse, que les liens du sang devroient unir avec lui & dont les sen- » timens à l'égard de la tranquillité publique ne sauroient être révoquez » en doute ».

Ces réponses furent agréées du Comte de Dartmouth & de Henri Saint Jean, tous deux Plénipotentiaires de la Reine, signées le huit d'Octobre par Mesnager, & acceptées le même jour au nom d'Anne. Cette acceptation étoit ainsi motivée. « Le Roi Très-Chretien aiant fait connoître à la » Reine le desir sincère qu'il a de voir rétablir la tranquillité générale de » l'Europe par une paix définitive sûre & durable, qui réponde aux inté- » rêts de tous les Alliez, & aiant souhaité que la Reine voulût bien con- » tribuer à la négociation d'une paix de cette nature, on a jugé qu'il se- » roit juste & raisonnable de conclurre & d'assurer en premier lieu les in- » térêts de la Grande-Bretagne. Ce Prince aiant envoïé à cette fin le Sieur » de Mesnager Chevalier de l'Ordre de Saint Michel & Député au Conseil » du Commerce. Il est convenu de huit articles, en vertu des pouvoirs » qu'il a reçus pour cela de Sa Majesté Très-Chretienne, dont il nous a re-

» mis une copie signée de sa main. Et nous soussignez déclarons en vertu » d'un ordre exprès de la Reine qu'elle accepte lesdits articles, comme » Articles Préliminaires, qui ne contiennent que les suretez & avantages, » que Sa Majesté croit pouvoir prétendre avec justice, quel que soit le » Prince auquel la Monarchie d'Espagne sera assignée. Et ces articles seront » regardez comme des conditions que le Roi Très-Chretien consent d'ac- » corder & qu'on réduira à la forme ordinaire des Traitez, de la manière » la plus claire & la plus intelligible, à la satisfaction commune de la » Grande-Bretagne & de la France, & cela seulement au cas qu'on signe » la paix générale. En foi dequoi nous avons signé ces présentes & y avons » apposé le cachet de nos armes. Donné à Londres le huit Octobre mil » sept cens onze ».

Le même jour on convint aussi des Préliminaires, ou des propositions qu'on devoit envoïer en Hollande pour servir de fondement à un Traité général. Elles consistoient dans les articles suivans.

Préliminaires pour la Paix générale.

La France reconnoîtra la Reine de la Grande-Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette Couronne suivant l'établissement présent.

Elle consentira volontairement & de bonne foi à prendre toutes les mesures justes & raisonnables pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne soient jamais unies sur la tête d'un même Prince, étant persuadée que l'excès de puissance seroit contraire au bien & au repos général de l'Europe.

Son intention est que les parties engagées dans la guerre présente, sans en excepter aucune, trouvent toutes une raisonnable satisfaction dans les Traitez de paix à faire, & que le commerce soit maintenu & rétabli desormais à l'avantage de la Grande-Bretagne, de la Hollande, & des autres Nations qui ont coutume de l'exercer.

Comme elle veut aussi maintenir exactement l'observation de la paix, lorsqu'elle aura été conclue, & que l'objet qu'elle se propose est d'assurer ses frontières, sans troubler en quelque manière que ce soit les Etats voisins, elle promet de convenir par le Traité futur de paix, que les Hollandois auront entre les mains les places fortes qui seront spécifiées, dans les Païs-Bas, pour servir désormais comme de barrière, qui assure le repos de la République de Hollande contre toute entreprise de la part de la France.

Elle consent aussi qu'il soit formé à l'Empire & à la Maison d'Autriche une barrière sure & convenable.

Quoique Dunkerque ait coûté des sommes très-grandes, tant pour l'acquerir que pour le fortifier, & qu'il soit nécessaire de faire encore une dépense très-considérable pour en raser les ouvrages, Sa Majesté veut bien toutefois s'engager à les démolir immédiatement après la conclusion de la paix, à condition qu'il lui sera donné pour les fortifications de cette place un équivalent convenable & dont elle puisse être contente; & comme l'Angleterre ne peut fournir ledit équivalent, la discussion en sera remise aux conférences qui se tiendront pour la paix générale.

ANNE. 1711. Prélim. pour la Paix générale.

Lorsque les conférences pour la négociation de la paix seront formées, on y discutera de bonne foi & à l'amiable toutes les prétentions des Princes & Etats engagez dans la présente guerre, & rien ne sera obmis pour les règler & pour les terminer à la satisfaction de toutes les parties. A Londres le vingt-sept Septembre, vieux style, & du nouveau le huit Octobre mil sept cens onze.

Article séparé.

Mesnager signa encore cet article séparé. *Le Roi promet de rendre au Duc de Savoie les Etats & Territoires, qui appartenoient à ce Prince au commencement de cette guerre & dont Sa Majesté est en possession. Le Roi consentira de plus qu'on cede audit Duc de Savoie en Italie les places qu'on jugera convenables au sens des traitez faits entre ce Prince & ses Alliez.*

La Reine fit partir le Comte de Strafford, pour porter à la Haie des préliminaires communs à la Grande Alliance & pour déterminer leurs Hautes Puissances à concourir avec elle. Il y arriva le vingt-&-un d'Octobre. Ses instructions datées du onze étoient extrêmement détaillées & ne lui laissoient presque rien à faire.

Instructions de la Reine pour la Négociation de la Paix.

Vous entrerez en conférence avec le Grand Pensionnaire & Associez le plûtôt qu'il vous sera possible, disoit la Reine dans ces instructions signées de sa main, *vous leur communiquerez l'écrit qui a été remis entre vos mains signé par le Sieur Mesnager, & vous leur représenterez que, bien que les articles qui y sont contenus, n'expliquent pas particulièrement les concessions qu'il faut que la France fasse & qu'elle fera assurément, ils ne laissent pas d'être suffisans pour servir de fondement à l'ouverture des conférences.*

Vous leur direz que nous n'avons pas voulu nous ingérer de décider des intérêts de nos Alliez & que nous nous sommes contentez par cette raison de propositions générales, capables de renfermer toutes les demandes particulières qu'il sera à propos de faire dans le cours de la négociation, laquelle ne peut être heureuse, sans que les Confédérez demeurent bien unis.

Si vous vous appercevez de quelque jalousie, ou inquiétude que nous aïons fixé les intérêts de nos Roïaumes par un accord particulier, vous leur direz que nous avons refusé de traiter en notre Païs & que nous continuerons de le faire, à moins qu'ils ne nous contraignent à prendre d'autres mesures. Vous ajouterez que nous n'avons fait aucunes stipulations particulières pour nous, qui soient contraires aux intérêts de la Hollande. Que la plûpart des articles, que nous prétendons faire insérer dans le Traité de Paix, ne contiendront que des avantages, dont les ennemis continueroient de jouir, si nous ne les obtenions pas. Et enfin qu'il n'y a point de concessions, qui puissent nous porter à faire la paix, à moins qu'on n'accorde à nos bons Amis & Alliez les Etats-Généraux une satisfaction raisonnable par rapport à leur barrière & à leur commerce.

Après avoir donné ces assurances, vous leur ferez sentir avec force que nous aurions juste sujet de nous plaindre de l'inégalité de leur procédé envers nous, s'ils continuoient après cela à marquer de l'inquiétude. Qu'au reste, la figure que nous

Instr. pour la Négoc. de la Paix.

avons faite pendant tout le cours de la guerre & la part que nous y avons eue, supérieure à celle de chacun des Alliez, même des plus interessez & des plus exposez, pourroient justifier notre conduite, quand nous jugerions à propos de régler & de fixer en premier lieu les intérêts particuliers de la Grande-Bretagne, avant de consentir à entamer les négociations générales.

S'ils objectent les engagemens où nous sommes entrez de ne faire la paix que de concert avec eux, ou les obligations particulières que nous avons contractées avec eux par le Traité de la barrière, vous leur répondrez qu'à l'égard du premier, nous n'avons rien fait qui y répugne. Que nous sommes si éloignez de faire la paix sans leur approbation, que nous avons déclaré positivement que nous ne la ferions qu'à leur satisfaction. Par rapport au second, vous leur représenterez fortement que c'est leur intérêt d'en venir plutôt à une composition sur les avantages du Traité de la barrière, que d'insister sur le tout, puisqu'il est notoire que la Maison d'Autriche & plusieurs des autres Alliez y répugnent & ne sauroient manquer d'y répugner. Vous les assurerez que plusieurs parties de ce Traité sont odieuses aux Peuples de ces Roïaumes, & que rien n'a empêché cette indignation nationale & universelle d'éclater, que l'industrie & le soin qu'on a pris de calmer les esprits de ceux qui ont connoissance des conditions de cette garantie, & de les cacher à ceux qui les ignorent. Vous leur ferez comprendre qu'il est d'une nécessité absolue d'entretenir une bonne harmonie entre les deux Nations & que, sur ce principe, il n'est, ni de leur intérêt, ni du nôtre, d'insister sur les conditions qui pourroient causer de justes appréhensions aux autres.

Vous conclurez en les pressant de se déterminer au plutôt sur le choix du lieu du Traité & d'envoïer au plutôt des passeports pour les Plenipotentiaires de France.

Comme il pourroit arriver que les Hollandois, les Impériaux & d'autres Ministres ne jugeroient pas l'écrit, que vous devez produire, suffisant, & qu'ils insisteroient que la France consentît à des articles préliminaires de la nature de ceux de mil sept cens neuf, vous insinuerez en premier lieu, outre ce qui est marqué au commencement de vos instructions, qu'on auroit apparemment pû porter les François à s'expliquer plus clairement, s'ils n'avoient découvert l'inquiétude extraordinaire, l'impatience & la jalousie que nos Alliez ont fait paroître depuis quelque tems.

Vous déclarerez enfin, qu'au cas qu'ils veüillent continuer la guerre & qu'ils refusent de recevoir des conditions de paix inferieures à celles qu'on a demandées autrefois, nous sommes prêts à continuer de sacrifier le sang & les trésors de nos Sujets, comme nous avons fait jusqu'à présent, pour leur avantage & sureté. Mais que nous sommes aussi obligez à leur rendre justice & à ne pas decevoir nos Alliez : Que par cette raison nous leur déclarons par vous notre Ambassadeur & Plénipotentiaire, que nous ne saurions plus soutenir le fardeau inégal, dont on a augmenté le poids chaque année passée, ni les relâchemens de nos Alliez dans toutes les parties de la guerre. Qu'il est évident qu'il faudra faire de plus grands efforts qu'on n'a fait jusqu'à présent contre l'Ennemi, sans quoi on ne sauroit se flatter de parvenir aux fins qu'on se propose : Qu'il sera nécessaire par cette raison, si on veut continuer la guerre, que chacun fournisse à l'avenir son contin-

ANNE. 1711. Instr. pour la Négoc. de la Paix.

gent de vaisseaux & de troupes, ce qui ne s'est pas fait jusqu'à présent, & qu'ils augmentent leur dépense, pendant que nous diminuerons la nôtre, à proportion de ce que la raison & la justice exigent de part & d'autre.

Si ces Ministres marquent qu'ils ne sauroient aller au-delà de ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, nous voulons & vous ordonnons de conclure en disant, qu'il nous semble que nous sommes en droit d'exiger qu'ils condescendent à ce que nous souhaitons, soit en continuant la guerre, ou en faisant la paix, puisque nous ne demandons rien au premier cas que ce qu'ils sont obligez de faire & une chose essentielle au succès de nos armes, & qu'à l'égard du second, nous avons fait & déclarons que nous continuerons de faire tout ce qui nous sera possible pour obtenir une paix à la satisfaction de nos Alliez.

La Hollande mécontente des Préliminaires.

Au moment qu'il fut arrivé, il se rendit chez le Pensionnaire Heinsius & lui communiqua les sept articles préliminaires. On fit d'abord revenir le Pensionnaire d'Amsterdam, homme de beaucoup d'esprit. On l'avoit choisi pour conférer à Gertruydenberg, parce qu'on savoit qu'il n'étoit pas de ceux qui souhaitoient la paix. On eut avec lui plusieurs conférences secrettes, & le vingt-quatre d'Octobre on répondit au Comte de Strafford que leurs Hautes Puissances aïant examiné ces articles, les avoient trouvez conçus en termes si généraux & si obscurs qu'ils craignoient, qu'en les faisant servir de base à une négociation formelle, elle ne fût sujette à des délais, à des incertitudes & autres inconvéniens: Que par cette raison, leurs Hautes Puissances avoient ordonné au Sieur Buys, qui étoit nommé en qualité d'Envoïé Extraordinaire en Angleterre, de communiquer à Sa Majesté leurs craintes & leurs sentimens sur ce sujet.

Cette résolution des Etats-Généraux, ni les instances du Pensionnaire d'Amsterdam, leur Envoïé à Londres, ne firent point changer de disposition à la Reine. Elle donna à son Ambassadeur des ordres précis de presser à la Haie la détermination du lieu du Congrès & l'envoi des Passeports pour les Plénipotentiaires de France, & pour toute réponse à Monsieur Buys, on lui dit qu'on s'en tenoit aux ordres qu'on avoit donnez au Comte de Strafford à la Haie. Ces oppositions pourtant déterminèrent la Reine à envoïer à la Cour de France un assez long mémoire. On prioit Louis XIV. d'y répondre d'une manière distincte, afin que, dans l'occasion, on pût faire voir que ce n'étoit pas en vain qu'on avoit assuré les autres Puissances de sa sincérité. Ces sortes de pièces sont si curieuses & sont ordinairement si bien faites qu'il ne convient ni de les supprimer, ni de les abbreger.

MÉMOIRE ENVOÏÉ A LOUIS XIV.

LA Reine a fait proposer l'ouverture des Conférences par le Comte de Strafford. Les Etats-Généraux ont répondu qu'ils n'estimoient pas le Mémoire que Sa Majesté leur a envoïé, un fondement assez solide pour hazarder une négociation: Qu'ils ont différé par cette raison de procéder avec ledit Ministre, avant de

de savoir l'effet que produiroient les remontrances que le Sieur Buys leur Envoïé Extraordinaire a ordre de faire à la Reine sur ce sujet.

Ledit Envoïé a représenté à Sa Majesté que les Etats sont prêts de concourir avec elle pour faciliter une paix générale; mais qu'il leur semble que ce seroit trop hazarder, que d'ouvrir les Conférences avant que la France ait expliqué & rendu spécifiques les articles qu'elle a offerts.

La Reine, qui avoit déja prévû & qui prévoit encore qu'il seroit impossible de porter ses Alliez à convenir d'un plan de préliminaires particuliers, & qui persiste dans sa première résolution d'ouvrir les Conférences sur les articles signez par le Sieur de Mesnager, a répondu positivement qu'elle trouve dans ces articles dequoi fonder toutes les prétentions que ses Alliez peuvent raisonnablement former.

Les choses étant en cette situation, la Reine juge qu'il seroit absolument nécessaire, pour ouvrir au plûtôt les Conférences & travailler à la paix, que le Roi Très-Chretien voulût expliquer à Sa Majesté ses desseins par rapport aux intérêts particuliers des Alliez, & ce qu'il jugera le plus convenable pour les porter à entrer volontairement dans une négociation générale.

Comme les Hollandois ne songent qu'à leur barrière & à leur commerce, pourvû que la Reine puisse, sans crainte d'être désavouée, spécifier à peu près la barrière que la France voudra leur accorder, & les assurer du tarif de mil six cens soixante-quatre, elle ne doute pas que les Etats-Généraux n'entrent sans difficulté en négociation, comme on l'a concerté.

Les Ministres du Duc de Savoie étant aussi allarmez pour leur barrière du côté de la France, la Reine est persuadée qu'il seroit nécessaire, pour la sureté & le repos de l'Italie, que ce Prince fût plus puissant qu'il n'est en ce païs-là. La Reine souhaiteroit aussi lui pouvoir donner quelques assurances d'une barrière pour ses Etats du côté de la France. Sa Majesté juge même cet article si essentiel, qu'elle s'attend à une réponse favorable & aussi particulière qu'il sera possible à cet égard.

Les Hollandois & le Duc de Savoie étant satisfaits sur ces points-là & en étant convenus avec Sa Majesté, les plus grandes difficultez seroient levées par rapport à la paix générale, & on ouvriroit immédiatement les Conférences.

Il y a plusieurs prétentions des autres Alliez, comprises dans la promesse générale d'une satisfaction raisonnable, qui seront examinées & règlées dans le cours de la négociation, comme celles du Roi de Prusse & de l'Electorat de Brunswick, sur lesquelles, si la Reine étoit autorisée à leur donner des assurances de la part de la France, elles produiroient ce bon effet que ces Puissances entreroient sans hésiter dans les vûes & les mesures de Sa Majesté.

Il n'y a aucun lieu de douter, après les démarches que la Reine a faites, qu'elle souhaite sincèrement de faire la paix & de procurer le repos général de l'Europe; & si Sa Majesté desire que le Roi Très-Chretien s'explique sur les demandes qu'on a faites & sur ce qui regarde les intérêts particuliers des autres Puissances confédérées, le Roi Très-Chretien peut s'assurer que la Reine ne fera nul autre usage de la confiance que le Roi aura en elle, que pour avancer la négociation & trouver les moïens les plus faciles & les plus courts d'obtenir la paix tant desirée, honorable pour Sa Majesté Très-Chretienne, sûre & équitable pour les Confédérez.

ANNE. 1711.

L'Abbé Gautier fut chargé de porter ce Mémoire en France. Il partit de Londres à la fin d'Octobre & y revint à la fin de Novembre avec une réponse fort ample & fort détaillée sur les divers articles du Mémoire. Je ne la transcris point, parce qu'en le faisant, je préviendrois le Traité d'Utrecht & même celui de Rastadt, où on l'a suivi presque de point en point.

Le Comte de Strafford, suivant ses ordres & ses instructions, pressoit les Etats, pour qu'ils se déterminassent à entrer dans les intentions de la Reine, sa Souveraine. Il y avoit près d'un mois qu'on différoit sous divers prétextes. Il perdit enfin patience & le dix-neuf de Novembre il écrivit au Pensionnaire Heinsius la lettre suivante, en le chargeant de la communiquer à la première Assemblée.

Lettre vive du Comte de Strafford aux Etats Généraux.

» Monsieur, après les assurances que je vous ai données de la part de » la Reine, qu'elle continuoit la même affection qu'elle avoit toujours » eue pour cette République: Qu'elle souhaitoit & vouloit même contri- » buer autant que jamais à son aggrandissement, & qu'elle m'ordonnoit » en même tems, comme son Ambassadeur, de vous déclarer les raisons » qui l'avoient portée à vous recommander l'envoi des passeports pour » les Ministres de France, & le choix d'une ville pour l'ouverture d'un » congrès de paix générale, conformément à ses traitez & à ses engage- » mens avec ses Alliez, raisons qui n'ont pû qu'être trouvées bonnes par » tous les Membres de cette République, Sa Majesté a eu de plus la bon- » té de déclarer qu'elle n'avoit point fait de paix séparée avec la France » & qu'elle n'en feroit jamais aucune qu'on n'eût satisfait à tous ses enga- » gemens avec ses Alliez & plus particulièrement à l'égard de la barrière & » du commerce de ces Etats.

» Il est surprenant de voir qu'après tout ceci je n'aie pû encore obtenir » une réponse positive, quoiqu'on sache que Monsieur de Buys ait inutile- » ment fait ses représentations à Sa Majesté même & à ses Ministres.

» Au lieu de la réponse, à laquelle je me pouvois avec justice attendre, » je trouve, sans faire mention des discours extravagans de plusieurs qui » trouvent leur compte dans la continuation de cette guerre, que les Etats » eux-mêmes ont reçu des papiers contenant des expressions qui ne ten- » dent qu'à des vûes particulières & à semer la division & la jalousie entre » les deux Nations, sans me donner la moindre communication des pa- » piers d'une telle nature. Puis donc que les Etats sont assemblez, il faut » que je vous répete qu'il est nécessaire que vous veuilliez bien, Monsieur, » rapporter exactement le contenu de cette lettre à Leurs Hautes Puissan- » ces, avant leur séparation, afin que je puisse avoir leurs réponses, pour » assurer la Reine de cette confiance qu'ils ne sauroient manquer d'avoir en » elle, après les grandes marques qu'elle leur a données de la sienne, & les » avantages éclatans que cette République a reçus par elle & par ses ar- » mées pendant plus de dix ans. Sa Majesté ne s'est point inquiétée, quand » ils ont jugé à propos d'envoïer des passeports pour les Ministres de France. » C'est pourquoi je me persuade que Leurs Hautes Puissances ne voudront

» point paroître douter de la sincérité de la Reine, par le refus ou le délai
» affecté d'une réponse à ce qu'elle leur a recommandé & sur quoi elle m'a
» ordonné d'insister. Je tiens mon Courier prêt à envoïer en Angleterre,
» dès que je saurai la détermination des Etats.

» Je ne doute nullement qu'un Ministre aussi sage, aussi prudent, aussi
» éclairé que vous, ne fasse voir les fâcheuses conséquences qui pourroient
» suivre de la moindre division ou apparence de division entre cet Etat
» & la Reine. J'ose dire que quiconque la conseille en sera assurément
» responsable à sa Patrie, aussi bien qu'à la postérité.

Deux jours après, il revint à la charge encore plus vivement. « Je ne
» saurois, Monsieur, m'empêcher de vous marquer que j'espère qu'il n'y
» aura point de difficultez dans l'assemblée de Leurs Hautes Puissances ce
» matin pour la signature des passeports & la nomination du lieu du Con-
» grès, puisque je me suis déja donné l'honneur de marquer que la Reine
» ma Souveraine prendroit tout délai pour un refus, ce qui pourroit cau-
» ser une désunion fatale à cette République & à toute l'Europe.

» J'avoue mon impatience pour savoir le résultat de leurs Hautes Puis-
» sances ce matin, puisque je ne saurois retenir le Courier de la Reine que
» jusquà la fin de cette assemblée ».

Ils consentent à la négociation de la Paix.

Ces menaces portèrent coup. Les passeports furent rendus à l'Envoïé de
Hollande par le Courier que le Comte de Strafford envoïoit en Angle-
terre. On en fit part à la Cour de France en ces termes. « Les Seigneurs
» Etats Généraux des Provinces-Unies aïant concouru par leur résolution
» du vingt-&-un de ce mois avec Sa Majesté pour faciliter l'ouverture du
» Congrès, le lieu qui a paru le plus propre a été la ville d'Utrecht. Le
» douze de Janvier prochain, nouveau stile, a été fixé pour l'ouverture dudit
» Congrès. Il a été arrêté que les Ministres de la Reine & des Seigneurs
» Etats s'y trouveront en qualité de Ministres Plénipotentiaires, & qu'ils
» ne prendront le caractère d'Ambassadeurs que le jour de la signature de la
» paix, afin d'éviter le plus qu'il sera possible l'embarras des cérémonies &
» la longueur qui en pourroit naître. La Reine & les Etats-Généraux des
» Provinces-Unies insistent que les Ministres du Duc d'Anjou & des ci-de-
» vant Electeurs de Baviere & de Cologne n'entrent pas au Congrès jus-
» qu'à ce que les points qui les pourroient regarder aient été ajustez. Et la
» Reine & lesdits Seigneurs Etats sont fermement résolus de ne pas en-
» voïer les passeports pour les Ministres de France, que le Roi Très-Chre-
» tien n'ait préalablement déclaré que l'absence des Ministres sus-mention-
» nez ne retardera pas le progrès de la négociation.

» Les lettres circulaires ont déja été écrites par Sa Majesté à tous les Alliez
» qui sont engagez avec elle dans la présente guerre, en conformité des
» trois premiers articles ci-dessus spécifiez. Et la Reine m'ordonne de
» vous faire savoir que, d'abord qu'elle recevra la déclaration de Sa Maje-
» sté Très-Chretienne sur le dernier de ces quatre articles, les passeports
» qui sont ici en blanc vous seront envoïez avec les noms de Monsieur le
» Maréchal d'Uxelles, de Monsieur l'Abbé de Polignac & du sieur Mes-

ANNE. 1711.

» nager, qui y seront inscrits, à moins que le Roi n'ait fait quelque chan-
» gement à la nomination de ses Plénipotentiaires, dont vous m'avez donné
» part. Comme non-seulement les Ministres de Sa Majesté, mais aussi ceux
» de plusieurs de ses Alliez, qui doivent assister au traité de Paix futur, sont
» présentement ici, j'ai à vous prier, Monsieur, de m'envoïer les passeports
» nécessaires, pour qu'ils puissent se rendre en Hollande avec plus de
» sûreté ».

Voici la lettre circulaire, dont il est parlé dans l'avis donné à la France.
» Le Roi Très-Chretien, disoit la Reine, nous aiant témoigné le desir qu'il
» a de voir rétablir la tranquillité de l'Europe par une paix sure & hono-
» rable pour nous & pour tous nos hauts Alliez, & aiant fait quelques
» offres pour nous disposer à ouvrir les conférences à cette fin, lesquelles
» offres ont été communiquées à tous lesdits Alliez; & les Etats Généraux
» aiant là-dessus déclaré qu'ils sont portez & prêts à entrer en négociation
» d'une paix bonne & générale & à se joindre à nous pour convier les Puis-
» sances engagées avec nous dans la présente guerre d'envoïer leurs Mini-
» stres & Plénipotentiaires au Congrés; le lieu & le tems duquel Congrès
» aiant été concertez avec le Ministre desdits Etats-Généraux, nous avons
» cru qu'il étoit nécessaire de vous faire part, sans perdre de tems, que
» nous sommes tombez d'accord de fixer l'ouverture dudit Congrès au
» douze de Janvier prochain, nouveau stile, dans la ville d'Utrecht. Com-
» me nous n'avons en vûe que de mettre fin à cette guerre, par une paix
» solide & dans laquelle chaque Allié puisse trouver sa satisfaction raison-
» nable, nous ne doutons point que vous ne soïez également porté à con-
» tribuer à l'avancement d'une œuvre si pieuse & si salutaire. C'est pour-
» quoi nous vous prions d'envoïer au plûtôt les Ministres que vous choisirez
» pour cet effet, afin qu'ils puissent arriver à ladite ville d'Utrecht au tems
» ci-dessus marqué ».

Cette lettre circulaire fut assez bien reçue en Portugal. Le Roi remit ses intérêts entre les mains de la Reine. Presque tous nommèrent pour leurs Plénipotentiaires leurs Envoïez ou Résidens à Londres & à la Haie. Peu entrèrent de bon cœur dans les desseins de la Reine, ou plutôt ils ne parurent y consentir, que parce qu'ils ne pouvoient faire autrement & que cette Princesse étoit le chef & la plus ferme colomne de la grande Alliance. Mais en s'y prêtant, leur vûe étoit de les faire échouer & de l'en faire repentir s'ils avoient pû. Elle se crut même obligée par cette raison de faire sortir de ses Etats le Comte de Galas Envoïé de Charles III.

Affaire du Comte de Galas.

En effet ce Seigneur parloit aussi haut à Londres & se plaignoit aussi amèrement que si l'Angleterre avoit été à la solde de son Maître, & qu'elle n'eût pû sans injustice & sans perfidie cesser de s'épuiser, pour rendre Charles VI. plus puissant encore que n'avoit été Charles V. Aux plaintes cet Ambassadeur joignit les intrigues. Il eut avec le Duc de Marlborough des entretiens furtifs & nocturnes. Il avoit d'autant plus de tort que sans les bons offices de la Reine l'Empire seroit peut-être sorti de la Maison d'Autriche. Du moins, on ne peut nier que le parti qu'elle auroit appuïé

n'eût été difficile à abbattre. Le même Ambaſſadeur avoit d'abord fait ſentir ſon mécontentement d'une manière aſſez marquée. On lui avoit remis de même qu'aux autres Miniſtres une copie des propoſitions de la France. Il affecta d'ignorer à quel deſſein on la lui avoit envoïée & ce qu'on vouloit qu'il en fît. La lettre par où il témoigna ſa ſurpriſe & ſon incertitude étoit fort ſpirituellement tournée. « Mylord, j'ai reçu l'honneur de » la vôtre du vingtième du courant avec la copie des Articles Préliminai- » res de la France pour parvenir à la paix générale. Les aiant combinez » avec ceux qui furent établis ci-devant d'un commun accord entre » les principales Puiſſances alliées & engagées dans cette guerre, pour » ſervir de baſe & de fondement à une paix générale, véritablement ſure » & honorable, il me parut d'abord que les préliminaires de la part de » la France ne méritoient aucune attention. Mais conſidérant enſuite que » vous m'en faiſiez part par ordre de Sa Majeſté la Reine, je les reçois » avec toute la conſidération que je dois & que je recevrai toujours tout » ce qui me viendra de votre part, ou qui me ſera communiqué par ordre » de Sa Majeſté la Reine. Cependant, comme vous ne vous expliquez, ni » ſur le ſentiment de la Reine, ni ſur le fait d'une ſi importante affaire, qui » ſemble renverſer tout le ſyſtême contenu dans les préliminaires ci-de- » vant établis, je trouve qu'il eſt de mon devoir, Mylord, de vous ſup- » plier de me vouloir dire à quelle fin vous m'avez fait cette communica- » tion, & ſi ce ſont de nouveaux Articles Préliminaires, que Sa Majeſté » a en ſon particulier agréez & arrêtez avec la France.

» Votre prudence connuë, Mylord, vous fera aiſément juger quelle » doit être l'inquiétude du Roi mon Maître d'être éclairci de cette énigme, » puiſqu'il ſe trouve menacé & en danger par-là de ſe voir tout d'un coup » privé de la grande amitié de Sa Majeſté la Reine, ſur laquelle ſeule étoit » juſqu'ici fondée ſa plus grande eſpérance, pour que ſa Maiſon & par con- » ſéquent tout le reſte de l'Europe ne reſtaſſent pas en proie à l'ambition » démeſurée de la Maiſon de Bourbon. C'eſt pourquoi, comme je ne ſais » par où mon maitre peut avoir mérité un ſi fatal revers, je m'attends à » une auſſi prompte que favorable explication de la ſuſdite énigme.

Le Comte de Darmouth, à qui il s'étoit adreſſé, lui répondit avec politeſſe, « Monſieur, puiſque vous me demandez dans votre lettre du douze » de ce mois d'Octobre pour quelle fin je vous ai communiqué les Articles » Préliminaires, j'ai à vous répondre que la copie vous en a été remiſe en » qualité de Miniſtre du Roi d'Eſpagne, pour que vous puiſſiez en donner » avis à votre Cour. Cependant, ſi vous avez peine à vous en charger, Sa » Majeſté les fera remettre au Roi Catholique par ſon Ambaſſadeur. Com- » me leſdits articles ont été propoſez dans la vûe d'ouvrir enſuite des con- » férences, pour ajuſter les prétentions de tous les Confédérez, & que la » Reine les a trouvez conformes au ſens de la grande Alliance, elle a jugé » à propos de les faire communiquer aux Princes & Etats intéreſſez dans » la préſente guerre, car ils y ſont compris & doivent avoir leur ſatisfac-

ANNÉE 1711.

» tion raisonnable. Je ne saurois expliquer plus clairement ce qu'il vous a » plû de traiter d'énigme. »

Cette réponse, quoique ménagée, devoit faire sentir qu'on s'embarrassoit peu des plaintes & du mécontentement des Cours de Vienne & de Barcelone. On croïoit n'avoir que trop fait pour elles. On disoit que le prétendu honneur de cette alliance avoit épuisé l'Angleterre d'hommes & d'argent. Que c'étoit une alliance, sur laquelle on ne pouvoit compter & qui ne dureroit qu'autant que la crainte & le besoin dureroient. Alliance d'ailleurs dont on pouvoit aisément se passer & qui étoit tellement disproportionnée par rapport au profit & aux dépenses, qu'il étoit presque inconcevable qu'on l'eût faite & qu'on l'eût si longtems soutenue. Ces réflexions n'étoient pas les seules qu'on fit en Angleterre. Voici comme on y parloit. La nature même nous a séparez des autres Etats. Par-là nous sommes dispensez d'entrer dans leurs querelles. Les richesses de la Grande-Bretagne & la valeur de ses Habitans si généralement reconnue la rendront toujours respectable, & lui attireront les égards & les ménagemens les plus honorables. Ainsi rien n'est plus facile à l'Angleterre que d'être toujours en paix. Elle trouve même sa sureté dans la division des autres, &, à moins qu'on ne l'attaque particulièrement, ou qu'on n'entreprenne de lui ôter son commerce, elle oublie ses véritables intérêts, quand elle prend parti dans les guerres des autres Etats. Il n'en est aucun, qui, dans la crainte de l'avoir pour ennemie, ne lui accorde toutes les suretez & tous les avantages qu'elle peut raisonnablement souhaiter. Un Peuple est-il sage & use-t-il comme il doit de sa liberté, quand, par des animositez & par des terreurs aussi injustes que mal fondées, il se fait un faux mérite & une fausse gloire de renoncer à la paix, le plus solide & le plus doux des biens que le ciel ait à donner à la terre, pour venger des querelles surannées & pour éloigner des dangers que la guerre seule peut attirer? De cette indifférence, où l'Angleterre peut être par rapport aux Nations qui l'environnent, j'excepte les Provinces-Unies. Si leur conservation n'est pas absolument nécessaire à la sureté & au bonheur de la Grande-Bretagne, elle y est extrêmement utile. Ainsi il faut toujours qu'on s'y intéresse, & qu'on se déclare contre quiconque voudroit affoiblir cet Etat ou l'envahir.

Vrai intérêt de l'Angleterre.

L'Electeur de Hanover, Héritier désigné de la Couronne de la Grande-Bretagne, joignit ses remontrances à celles des autres Alliez. Ce mémoire étoit long & ne contenoit que les raisons qui étoient en ce tems-là à la mode & de stile, savoir l'ambition démesurée de la France, l'assujettissement de l'Espagne à la France, qui ne feroit plus qu'un seul Etat, la liberté de l'Europe envahie, l'intrusion du Prétendant sur le Trône d'Angleterre, l'adresse de la France dans les négociations, sa subtilité, ses chicanes, le danger de la Religion Protestante. Il paroissoit avoir été dicté par les Auteurs des feuilles volantes, qui inondoient la Grande-Bretagne, hors un ou deux endroits que voici. « Il sera surtout essentiel de se ga-» rantir du piége d'une cessation d'armes, que la France proposera, dès » que l'assemblée de la paix sera ouverte, & qui, laissant les Puissances

» maritimes dans la néceſſité de faire les mêmes efforts & les mêmes dé-
» penſes pour la guerre & d'entretenir les mêmes flottes & les mêmes ar-
» mées, leur ôteroit les moïens de s'en ſervir & arrêteroit le progrès de
» leurs armes victorieuſes. . . . Dieu qui a beni les armes de la Reine &
» de ſes Alliez de tant de triomphes ſur l'Ennemi, ne voudra pas permet-
» tre que, tout épuiſé qu'il eſt & vaincu dans toutes les occaſions, il attei-
» gne encore ſon but & qu'il ſorte de cette guerre par une paix glorieuſe
» pour lui, à la ruine des Alliez victorieux & à la deſtruction de la liberté
» de toute l'Europe, en gagnant par cette paix le pouvoir de donner un
» Roi à l'Eſpagne, d'en impoſer un à l'Angleterre, & de faire dépendre
» de ſon approbation la validité de l'élection d'un Chef de l'Empire. »

Démarches pacifiques de l'Angleterre & de la France.

Les oppoſitions & les remontrances venoient trop tard. Soit raiſon, ſoit prévention, le parti étoit pris, & la paix tellement réſolue qu'on pouvoit dire qu'elle étoit faite. On avoit fait déclarer au Duc d'Hanover qu'il pouvoit rappeller dans ſes Etats quelques-uns de ſes régimens de Dragons. La Reine envoïa ordre au Duc d'Argyle, qui commandoit ſes troupes en Catalogne & les autres qui étoient à ſa ſolde, de les mettre dans leurs quartiers d'hiver, & de n'agir ni offenſivement, ni défenſivement. Le Duc de Vendôme dépêcha à Louis XIV. un Courier, qui arriva le vingt-huit Novembre à Verſailles, pour lui faire ſavoir que le Duc d'Argyle avoit exécuté ce qui lui avoit été ordonné. Le Comte de Portmore, qui commandoit les troupes Angloiſes en Portugal, reçut un ordre de les remener en Angleterre, excepté deux bataillons, pour remplacer ce qui manquoit de Soldats à la garniſon de Gibraltar. Cet ordre fut exécuté dès le huit de Novembre. Louis XIV. de ſon côté, pour répondre à tant de générosité, donna des ordres dans ſes ports, pour qu'on eût à procurer aux vaiſſeaux Anglois toute l'aſſurance & la protection poſſible. Il leur accorda auſſi la permiſſion la plus ample & la plus favorable pour enlever des vins. Ce Prince nomma pour ſes Plénipotentiaires le Maréchal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac & le Sieur Meſnager. Il étoit juſte que les deux premiers fuſſent dédommagés par le ſuccès qu'ils devoient avoir à Utrecht des chagrins & de la confuſion qu'ils avoient eſſüiez à Gertruydenberg. L'Evêque de Briſtol Garde du Sceau privé & le Comte de Strafford Plénipotentiaires de Sa Majeſté Britannique furent comme les Préſidens de cette aſſemblée. Ils donnèrent la loi à tous & ne la reçurent de perſonne. Tous ceux qui ne voulurent pas ſe ſoumettre à leurs déciſions, eurent ſujet de s'en repentir.

Oppoſition de l'Empereur à la paix.

L'Empereur ſeul refuſa d'y envoïer les ſiens, il proteſta même contre tout ce que cette aſſemblée pourroit faire, & il ne tint point à lui que les Etats-Généraux ne refuſaſſent abſolument d'entrer dans les vues de la Reine. Il tenta toutes les voies imaginables; il écrivit une lettre, qui lui paroiſſoit ſans replique. Les Etats-Généraux écrivirent de leur côté, non pour empêcher le congrès, mais pour prier la Reine de déclarer nuls les ſept Articles Préliminaires, afin qu'ils ne ſerviſſent point de fondement aux conférences. On en vint même au grand remede, ſi je puis parler de

ANNE. 1711.

la forte. On envoïa le Prince Eugène à Londres, ne doutant pas que la vue de ce Héros & la force de ses raisons ne déconcertassent le Ministère d'Angleterre & ne soulevassent les Peuples contre la paix. Il y fut reçu comme sa naissance & son mérite le demandoient. Il conféra avec les Ministres. Il eut des audiences particulières; il ne réussit pas mieux que l'Envoïé de Hollande, qui, de concert avec les amis du Duc de Marlborough, avoit inutilement emploïé tout ce qu'il avoit d'esprit & d'adresse.

Inutilité de la campagne de cette année par terre,

En effet, ces oppositions à la paix devoient paroître d'autant plus étranges, qu'elles n'étoient plus fondées, comme au tems des Conférences de Gertruydenberg, sur une suite continuelle de victoires, ni sur l'espérance flatteuse d'un avenir encore plus glorieux. La campagne de cette année n'avoit été marquée nulle part par aucune action de grande importance. La lassitude commune & le respect réciproque que s'inspiroient par tout les deux partis les avoient bornez à des entreprises médiocres. Je n'en excepte que la surprise des lignes du Maréchal de Villars & la prise de Bouchain. Ces deux actions étoient dignes du Duc de Marlborough, & elles terminèrent la campagne en Flandre. Celle du Rhin n'étoit avantageuse aux Alliez qu'en ce que la présence du Prince Eugène en cet endroit, avec une armée renforcée des troupes, qui avoient dû servir en Flandre, avoit rendu inutiles les desseins & les intrigues de la France, pour empêcher l'élection de Charles III. ou Charles VI. à l'Empire. La campagne de Savoie auroit été absolument infructueuse, si elle n'avoit pas obligé Louis XIV. de dégarnir son armée sur le Rhin, pour défendre le Dauphiné contre le Duc de Savoie, à qui l'Empereur Joseph avoit enfin fait satisfaction, sur les vives instances de l'Angleterre. Les actions en Catalogne & en Portugal avoient été aussi peu importantes & encore moins décisives.

& par mer.

L'Angleterre à son tour n'avoit pas lieu de s'applaudir du succès de ses armées navales. Une des plaintes les plus spécieuses & les plus justes, qu'elle eût faites contre l'ancien Ministère, c'étoit que, depuis tant d'années que duroit une guerre si onéreuse & si sanglante, on n'eût rien entrepris, ni pour profiter des conditions avantageuses, sur lesquelles la Grande Alliance étoit fondée, savoir, que les Anglois demeureroient maîtres de tout ce qu'ils pourroient conquerir dans l'Amérique Espagnole, ni pour assurer les Colonies Angloises & pour regagner la pêche de Terre Neuve. Il est vrai que le Colonel Nicholson avoit pris l'année dernière Port Roïal, & que cette entreprise avoit été concertée avec les anciens Ministres. Mais on la leur comptoit pour rien, ou, parce qu'ils n'étoient plus en place, quand la nouvelle de ce succès arriva, ou parce que c'étoit trop peu de chose, au prix de ce qu'il sembloit qu'on auroit pû & dû faire. J'ai rapporté que le nouveau Ministère s'efforça de satisfaire la Nation sur ce point-là. Il forma un projet pour s'emparer de Quebec & de Plaisance dans le Canada, & pour chasser à jamais les François de Terre Neuve. Il seroit revenu de cette conquête à la Nation cinq cens mille livres sterling par an, tous frais faits, elle auroit augmenté ses forces navales, elle auroit enrichi son commerce par la riche pêche de Terre Neuve, la France y auroit perdu une

une abondante pépinière de Matelots, & les Colonies Angloises dans ces quartiers-là se seroient enfin trouvées en sureté. On garda un profond secret sur cette expédition. On tira cinq régimens de l'armée de Flandre pour l'exécuter. On y en joignit trois autres. On les embarqua sur neuf vaisseaux de guerre. Cette escadre fut jointe dans la Nouvelle Angleterre par un grand nombre de troupes & de vaisseaux. Il n'y avoit rien qu'on ne se promît de tant de forces. Cependant, comme on a déja vû, tout manqua par la difficulté de remonter la rivière de Canada, & par les mauvais tems qu'on y essuïa. Huit bâtimens de transport y périrent avec plus de huit cens hommes, & on se crut trop heureux de pouvoir rentrer dans les ports d'Angleterre. Encore perdit-on, en y retournant, un vaisseau de soixante-&-dix pièces de canon, où le feu prit & qui sauta en l'air.

Il étoit naturel que ces circonstances disposassent l'Angleterre à faire la paix. Aussi la Reine prenoit elle de plus en plus ce dessein à cœur. C'est même dans cette vue qu'elle avoit prorogé le Parlement à diverses reprises, parce que, depuis peu plusieurs Torys s'étant joints aux Whigs, pour rejetter les propositions de la France, elle croïoit devoir attendre l'arrivée des Pairs Ecossois, qui seroient moins opposez à ce projet. Il arriva à Londres sur ces entrefaites une chose qui donna fort à penser. C'est la coutume dans cette ville que, le jour anniversaire du couronnement d'Elisabeth, on y brûle solemnellement les effigies du Diable, du Pape, des Cardinaux, des Jesuites, des Moines, ausquelles depuis ce Regne-ci on avoit joint l'effigie du Prétendant. La Populace Protestante se fait une fête de cette bagatelle. Une société (1) de Lords & Gentilshommes Whigs* fit cette année-ci les frais de ces figures & les habilla magnifiquement. Leur but étoit de faire ressouvenir la Nation qu'à pareil jour, en mil six cens septante-neuf, on en avoit fait autant & qu'elle avoit aujourd'hui les mêmes choses à craindre qu'en ce tems-là, c'est-à-dire, les cabales des Papistes & un Roi Catholique Romain. Les Ministres, craignant les suites de cette cérémonie, firent doubler les sentinelles dans Londres, pendant quelques jours. On répandit le bruit dans cette ville que la société dont j'ai parlé avoit voulu soulever la populace contre la Reine & les Ministres & exciter une dangereuse sédition. Les Whigs au contraire voulurent y voir des ménagemens extraordinaires pour le Prétendant & pour le Papisme, & ils firent observer que Jacques II. étoit le seul Roi, qui eût voulu priver Londres de ce divertissement.

* Kit-Kat Club.

On juge sans peine quelle idée les Whigs pouvoient se faire là-dessus de la Reine Anne. Elle le sut & prit diverses mesures pour en prévenir les mauvais effets. Ses Ministres, par son ordre, firent de grandes offres au Comte de Nottingham (2), qui étoit un de ces Torys, liguez avec les

(1) Elle étoit composée des Ducs de *Grafton*, de *Sommerset*, de *Montague*, des Comtes de *Godolphin*, de *Sunderland*, de *Wharton*, des Lords *Somers* & *Hallifax* & du Docteur *Garth*. L'Aut.

(2) Cette espéce de désertion donna lieu de mettre cet avertissement dans une Gazette.

AN. N. R. 1711.

Whigs contre la paix, pour le regagner. Elle-même entreprit de persuader les Ducs de Grafton, de Saint Albans, de Marlborough, les Comtes de Dorset & de Scarborough, les Lords Somers, Cowper & divers autres. Tous demeurèrent fermes dans la résolution de se déclarer contre toute paix, qui donneroit à un Prince de la Maison de Bourbon l'Espagne & les Indes occidentales. La Reine ne laissa point de se croire assez puissante pour réussir dans le Parlement & elle voulut qu'il s'assemblât. Elle en fit l'ouverture par ce discours. « Mylords & Messieurs, je vous ai fait assembler dès que les affaires publiques l'ont permis, & je suis bien aise » de pouvoir présentement vous apprendre que, malgré les artifices de » ceux qui aiment la guerre, on a fixé le lieu & le tems pour l'ouverture » du traité d'une paix générale.

Discours de la Reine au Parlement.

» Nos Alliez & particulièrement les Etats-Généraux, dont je regarde » les intérêts comme inséparables des miens, ont fait voir par leur prompt » concours la confiance qu'ils ont en moi, & je n'ai aucun lieu de douter que mes propres Sujets ne soient certains de mon soin particulier » pour eux.

» Ce que j'ai le plus à cœur est que la Religion Protestante & les loix » & libertez de ces Nations vous soient continuées, en assurant la succession à la Couronne, ainsi qu'elle est limitée par le Parlement à la » Maison d'Hanover.

» J'emploierai mes soins à faire en sorte qu'après une guerre, qui a » couté tant de sang & d'argent, vous puissiez trouver vos intérêts de négoce & de commerce augmentez & étendus, avec les autres avantages qu'une Souveraine tendre & affectionnée peut procurer à un Peuple » obéïssant & fidèle.

» Les Princes & Etats, qui sont engagez avec nous dans cette guerre, » aïant lieu par les traitez de prétendre que leurs différens intérêts soient » assurez par la paix, je ne ferai pas seulement tout mon possible pour leur » procurer à chacun toute la satisfaction qui sera raisonnable, mais je me » joindrai aussi à eux, par les engagemens les plus étroits, afin de maintenir l'alliance & rendre la paix générale sûre & durable. Comme vous » m'avez assistée volontiers & de bon cœur à soutenir cette longue & onéreuse guerre, je m'assure qu'il n'y a point de vrai Protestant ni de bon » Sujet qui envie, ou à la Grande-Bretagne, ou à moi, la gloire & la satisfaction d'y mettre fin par une paix équitable & honorable pour nous » & pour tous nos Alliez.

« D'autant qu'un homme fort grand, menu, le teint basané, entre soixante & soixante & dix ans, portant un justaucorps brun avec des manches étroites & les poches taillées en long, a depuis peu abandonné ses amis, par la séduction de méchantes gens qui l'entraînent dans un mauvais chemin, on avertit que quiconque le découvrira aura dix chelins de récompense, ou si lui-même revient volontairement, il sera bien reçu de ses amis, qui ne lui reprocheront point ses folies passées, pourvû qu'il donne de bonnes assurances qu'à l'avenir il demeurera fermement attaché à l'Eglise Anglicane, dans laquelle il a été soigneusement élevé par ses honnêtes Parens ». L'AUT.

„ Une telle paix fera revivre notre commerce dans les Païs Etrangers, „ & je ferai tout ce qui me sera possible, pour profiter de cette heureuse „ occasion d'encourager nos Manufactures dans le Roïaume, ce qui con„ tribuera à soulager nos Sujets par rapport à la dépense excessive, à laquelle „ ils sont obligez pour faire subsister les Pauvres. Je tâcherai aussi de „ remédier aux abus qui peuvent s'être glissez dans quelques parties de „ l'administration pendant une si longue guerre.

„ Je ne saurois finir sans vous recommander à tous avec empressement „ de conserver l'unanimité & d'éviter avec soin tout ce qui pourroit don„ ner sujet à l'Ennemi de nous regarder comme un Peuple divisé entre „ nous, & par conséquent nous empêcher d'obtenir cette bonne paix, „ que nous avons tant de raison d'espérer & qui nous paroit si proche.

„ Je prie Dieu de diriger vos délibérations vers cette fin, de sorte „ qu'étant délivrez des maux de la guerre, vous puissiez devenir un Peu„ ple heureux & florissant „.

Débats au sujet de ce discours.

La matière de ce discours causa de grands débats dans les deux Chambres, mais sur tout dans celle des Seigneurs. Le Comte de Nottingham se mit à la tête des Whigs, c'est-à-dire des partisans du Duc de Marlborough. Il parla vivement sur l'article des préliminaires, qui supposoit que l'Espagne & les Indes resteroient au Duc d'Anjou, & il dit, « Que „ l'Angleterre aïant fait des traitez avec les Alliez pour la restitution de „ la Monarchie d'Espagne à la Maison d'Autriche, il croïoit qu'on ne de„ voit entrer dans aucune négociation de paix avec la Maison de Bour„ bon sans cette restitution, & que toute paix qui se feroit autrement, „ ne seroit, ni sûre, ni honorable à la Grande-Bretagne, ni avantageuse „ à son commerce; Qu'il avoit plus d'intérêt que personne de souhaiter „ la paix, chargé comme il étoit de quatorze enfans & ses biens consistant „ en fonds de terre; mais qu'il aimeroit mieux sacrifier tous ses revenus „ pour la continuation de la guerre, que de voir une mauvaise paix; & „ qu'il se contenteroit de deux cens livres sterling de rente, jusqu'à ce „ qu'on pût en obtenir une bonne „. Ce discours fut appuïé avec beaucoup de chaleur par les Comtes de Sunderland, Godolphin, Wharton, le Duc de Marlborough lui-même, en un mot par tous ceux à qui on avoit depuis peu ôté leurs emplois. Les autres au contraire soutinrent que *le droit de faire la paix ou la guerre étant une prérogative roïale, il falloit s'en rapporter à la sagesse de la Reine & à son zèle pour le bien de ses Sujets.* Le Comte de Wharton fit un assez long discours, dans lequel il insista fort sur l'insuffisance des préliminaires proposez par la France. Quelqu'un aïant dit que cette affaire ne pressoit pas & qu'elle pourroit se discuter une autre fois, il répondit avec chaleur, *qu'il n'y avoit point de tems à perdre, puisque ce jour-là alloit décider du salut de l'Europe.* Ce discours supposoit que la résolution de la Chambre lieroit les mains de la Reine & l'empêcheroit d'achever son ouvrage, si elle le jugeoit à propos. Le Comte d'Anglesey parla aussi & dit comme en passant, que la paix se seroit faite après la bataille de Ramillies; *si elle n'avoit pas été détournée par un grand homme, qui*

ANNE. 1711.

avoit intérêt de prolonger la guerre. Ce grand homme étoit le Duc de Marlborough. Il prit la parole, pour se justifier du reproche que lui faisoit ce Seigneur, & qu'il avoit sujet de croire que la Reine avoit voulu lui faire, dès le commencement de sa Harangue. Il dit, en adressant la parole à la Reine qui étoit présente à cette contestation, qu'il se rapportoit à Sa Majesté, « s'il n'avoit pas toujours donné connoissance à elle & à son Conseil; » pendant qu'il avoit été Plénipotentiaire, de toutes les propositions qui » avoient été faites, & s'il n'avoit pas demandé les instructions nécessaires sur ce sujet; Qu'il pouvoit déclarer en bonne conscience, en présence de la Reine, de cette illustre Assemblée, & de Dieu, qui est infiniment au dessus des Puissances de la Terre & à qui, suivant le cours » de la Nature, il devoit dans peu rendre compte de ses actions, qu'il avoit » toujours été porté pour une paix sûre, honorable & durable; Que, » bien loin d'avoir eu dessein de prolonger la guerre pour son propre intérêt, comme l'insinuoient faussement certains libelles, son âge avancé » & les grandes fatigues des campagnes lui faisoient souhaiter ardemment » de pouvoir jouir d'un doux repos, pour songer à l'Eternité; Que d'ailleurs il n'avoit aucun sujet de désirer la continuation de la guerre pour » son intérêt particulier, puisque ses services avoient été récompensez bien » au delà de son attente, tant par la Reine que par les Parlemens; mais » qu'il se sentoit obligé à une telle reconnoissance envers Sa Majesté & » sa Patrie, qu'il seroit toujours prêt à la servir, quand même il devroit » se traîner à la guerre, pour obtenir une paix honorable & durable; Que » néanmoins il ne pouvoit se conformer en aucune manière aux mesures, » qui avoient été prises pour entrer en négociation de paix avec la France » sur le pied des sept articles préliminaires; Que son opinion étoit, de » même que celle de tous les Alliez, qu'il seroit entièrement ruineux pour » l'Europe de laisser l'Espagne & les Indes à la Maison de Bourbon, & » qu'il l'avoit insinué ainsi fidèlement & humblement à Sa Majesté, lorsqu'il avoit eu l'honneur de la saluer peu après son retour ».

Le Duc de Marlborough tâche de se justifier.

Il est étonnant que personne ne relevât ces expressions hautaines & nullement convenables dans la bouche d'un Sujet, *je ne puis me conformer en aucune manière aux mesures qui ont été prises pour entrer en négociation de Paix avec la France.* Le style de l'Empereur n'étoit pas plus ferme. Enfin, après un débat qui dura jusqu'à sept heures du soir, où la Reine fut toujours présente, il fut conclu à la pluralité de soixante & une voix contre cinquante-six, qu'on présenteroit une Adresse à la Reine pour la remercier de sa gracieuse Harangue, & qu'on y inséreroit cette clause. *Le sentiment de la Chambre est que la Grande-Bretagne ni l'Europe ne peuvent jouir d'une Paix sure & honorable, si l'Espagne & les Indes demeurent entre les mains d'un Prince de la Maison de Bourbon.* Dès le jour même, l'Adresse fut rédigée. On la lut le lendemain. Quelques Seigneurs proposèrent de renvoïer cette affaire jusqu'à l'arrivée des Pairs absens. Ceux qui, comme le Comte de Wharton, pensoient que la destinée de l'Europe étoit attachée à la diligence qu'on auroit à la présenter, s'y op-

posèrent. On alla aux voix & la négative l'emporta de vingt-deux, parce que, disoient plusieurs qui opinèrent de la sorte, il est contraire aux droits & aux usages du Parlement de différer la conclusion d'une affaire à cause des absens. L'Adresse fut présentée trois jours après, c'est-à-dire le vingt-deux Décembre. La Reine y répondit en ces termes. « Mylords, je re-» çois avec plaisir les remercîmens que vous me faites. Je serois fâchée » qu'il y eût quelqu'un qui pût penser que je ne fasse pas les derniers ef-» forts pour retirer l'Espagne & les Indes de la Maison de Bourbon ».

Les Seigneurs attachez à la Cour protestèrent de leur côté contre cette démarche. Ils en donnèrent les raisons suivantes. En premier lieu, que ce n'étoit point là une véritable Adresse, puisqu'il n'y avoit point d'exemple qu'on eût jamais inseré une clause d'avis dans une Adresse de remercîment. Et en second lieu, qu'ils regardoient comme un attentat contre la prérogative roïale, de déclarer si soudainement leurs opinions dans une affaire aussi importante à la Couronne, & où il s'agit de faire la guerre ou la paix.

Adresse des Communes.

L'esprit de contestation souffla aussi sur la Chambre des Communes. Quelques-uns vouloient suivre l'exemple de la Chambre Haute; mais il fut décidé à la pluralité de deux cens trente-deux voix contre cent six qu'on s'abandonneroit aux soins maternels de la Reine, sans prendre la liberté de lui rien prescrire, & sans mêler rien de désagréable au remercîment qu'on lui devoit pour sa gracieuse harangue. L'Adresse fut composée dans ce goût & fit autant de plaisir à la Reine que celle des Seigneurs lui avoit causé de chagrin. « Nous demandons la permission de » remercier sincèrement & de tout notre cœur Votre Majesté, de sa très-» favorable Harangue émanée de son Trône, dans laquelle Votre Majes-» té, en exprimant le grand soin & l'intérêt particulier que vous prenez » pour la Religion Protestante, qui sur toutes choses nous est chere, pour » ces loix & libertez qui nous rendent plus heureux que toutes les autres » Nations, & pour la succession de la Maison d'Hanover comme elle est » limitée par le Parlement, d'où dépend à l'avenir la sureté de notre Re-» ligion, de nos loix & de nos libertez, nous a donné des marques récen-» tes que Votre Majesté n'a rien tant à cœur que la sureté & le bonheur de » votre Peuple.

» Comme nous nous reposons entièrement sur la sagesse & sur la bonté » de Votre Majesté, sur votre honneur, sur votre justice envers vos Al-» liez, & sur le soin particulier que vous prenez de vos propres Sujets, » nous ne saurions nous empêcher d'exprimer la satisfaction que nous » avons de ce que Votre Majesté a eu la bonté de déclarer au sujet d'une » juste & honorable paix qu'elle a en vue.

» Cette paix a été la fin que Votre Majesté s'est proposée en entrant en » guerre, & rien ne peut ajouter à la gloire de votre Regne, si ce n'est » qu'après tant de succès sans pareils, pendant le cours de cette guerre, » on voie Votre Majesté la finir avec l'avantage d'une telle paix, qui sans

ANNE. 1711.

» doute sera rendue sure & durable par le soin de Votre Majesté à conti-
» nuer la Grande Alliance dans cette vue.

» Nous osons assurer Votre Majesté que nous prendrons tous les soins
» imaginables pour conserver l'unanimité que Votre Majesté nous re-
» commande, & nous ferons tous nos efforts pour déconcerter, tant les
» artifices & les desseins de ceux qui, pour des vues différentes, prennent
» plaisir à la guerre, que les espérances, que les Ennemis peuvent vai-
» nement concevoir, de tirer avantage d'aucune division parmi nous.

» Nous concourons tous à juger avec Votre Majesté que le meilleur
» moïen de faire heureusement réussir le traité de paix est de faire de bon-
» ne heure les préparatifs nécessaires pour la campagne prochaine, pour
» laquelle, nonobstant le pésant fardeau que les Sujets de Votre Majesté
» ont porté pendant cette longue guerre, qui a couté tant d'argent, nous
» accorderons avec le plus grand plaisir des subsides si effectifs & si prompts
» qu'ils mettront Votre Majesté en état de continuer la guerre avec vi-
» gueur & de convaincre vos Ennemis, en cas que la négociation projet-
» tée n'ait point d'effet, qu'aucuns amusemens ni entreprises telles qu'el-
» les soient ne peuvent changer la ferme & inébranlable résolution d'ai-
» der la meilleure des Reines à continuer une guerre si juste, jusqu'à
» ce qu'on puisse procurer à Votre Majesté une paix sure, durable &
» honorable ».

Jugement des Pairs sur une prétention du Duc d'Hamilton.

Ces procédez furent suivis d'affaires encore plus importantes. L'une régardoit la prétention du Duc d'Hamilton, qui, aïant été fait depuis peu Pair d'Angleterre sous le titre de Duc de Brandon, demandoit séance en cette qualité dans la Chambre Haute. Son droit paroissoit incontestable. Il est certain que tout Souverain d'Angleterre peut accorder les honneurs de la Pairie à quiconque il en juge digne, & qu'aucun Sujet des Roïaumes unis n'est incapable d'y parvenir. D'ailleurs la Chambre paroissoit avoir décidé cette affaire, quelques années auparavant, lorsque le Duc de Queensberry aïant été fait Duc de Dover *, elle l'avoit reçu comme Pair Anglois & avoit déclaré qu'en cette qualité il ne pouvoit voter dans l'élection des seize Pairs d'Ecosse. Les Avocats du Duc d'Hamilton firent valoir ces raisons avec beaucoup de netteté & de force. La Cour les appuïa de tout ce qu'elle avoit de crédit. Les Lords Ecossois prirent vivement le parti du Duc & allèrent jusqu'à menacer de se venger, si on décidoit contre ce Seigneur. Les Lords opposans n'en soutinrent pas leur avis avec moins de fermeté. Ils répondirent qu'ils ne touchoient point à la prérogative de la Reine & qu'ils ne lui contestoient nullement le pouvoir de conférer des honneurs Anglois aux Pairs d'Ecosse. Mais qu'elle ne pouvoit leur accorder le droit de séance & de suffrage dans le Parlement; Que ce droit par le traité d'union étoit totalement renfermé dans les seize Représentans de la Pairie Ecossoise; Que quant au Duc de Dover, on lui avoit à la vérité donné séance dans le Parlement; mais que l'aïant fait sans délibération précédente, on n'en pouvoit rien conclure en faveur du Duc d'Hamilton, & que de plus, en déclarant le Duc de Queensberry inhabile à

* En Mai 1708.

voter dans l'élection des seize Pairs d'Ecosse, on avoit uniquement déclaré & couché par écrit sur les registres, que c'étoit comme prétendant être Duc de Dover. Ces Seigneurs gagnèrent leur cause & crurent non sans raison avoir gagné un point important. En effet, si les prétentions du Duc d'Hamilton avoient passé, les Rois d'Angleterre, profitant de cet exemple, auroient introduit dans le Parlement autant de Pairs Ecossois qu'ils auroient voulu, & comme la plûpart de ces Seigneurs sont aussi pauvres que nobles, il auroit été aisé de les gagner. De quoi alors le Souverain n'auroit-il pas pû disposer? Il auroit toujours eu la pluralité des voix dans la Chambre Haute. On proposa ensuite une autre question des plus singulières, savoir, si depuis l'acte d'Union la Reine pouvoit créer les Pairs Ecossois Pairs de la Grande-Bretagne; & ce qui est encore plus singulier, il fut résolu que non, à la pluralité de cinquante-sept voix contre cinquante-deux. Les Comtes Nottingham, Sunderland, Townshend étoient les Chefs des Opposans. Le Duc de Marlborough, qui n'étoit pas encore dépouillé de ses charges, le Comte Godolphin, l'Evêque de Salisbury sortirent de la Chambre, avant qu'on recueillît les voix. Au reste, j'ai traité cette question, & la décision qui en fut faite, de *singulière*. Voici pourquoi.

Depuis l'Union, les Pairs d'Ecosse & d'Angleterre étoient également Pairs de la Grande-Bretagne, puisque ce nom nouveau signifioit également l'un & l'autre Roïaume & que par une suite nécessaire, il n'y avoit point de Pairs de la Grande-Bretagne, ou que ceux d'Ecosse avoient autant de droit à ce titre que ceux d'Angleterre. Ainsi la question, pour avoir un sens fixe, &, si j'ose le dire, raisonnable, devoit être ainsi proposée, *Si depuis l'Union la Reine peut créer les Pairs Ecossois, Pairs d'Angleterre.* Il est constant que la Reine pouvoit mettre au rang des Pairs un Etranger naturalisé. Les Comtes d'Albemarle & Portland en étoient la preuve. A plus forte raison y pouvoit elle mettre un Ecossois, qui, depuis l'Union, ne pouvoit plus être considéré comme Etranger, & il y avoit du ridicule à dire que ce qu'elle pouvoit pour un Ecossois en général, elle ne le pût à l'égard d'un Pair Ecossois. D'ailleurs, un Ecossois, qui devient Pair d'Angleterre, devient Anglois en quelque sorte, & s'il est en même tems Pair d'Ecosse, il sera tout à la fois Anglois & Ecossois, c'est-à-dire qu'il aura droit aux priviléges attachez à sa double Pairie, & que comme Pair d'Ecosse il peut être choisi pour être un des seize qui ont droit de séance au Parlement de la Grande-Bretagne, quoiqu'en qualité de Pair d'Angleterre il ne puisse en être exclus. L'objection du nombre de seize fixé par l'acte d'Union n'étoit qu'une chicane. Il est visible que cet article n'avoit pour but que de mettre de la distinction entre les Pairs d'Ecosse, dont seize seulement, à ce titre de Pairs d'Ecosse, auroient séance au Parlement, & entre les Pairs d'Angleterre, qui tous à ce titre y avoient droit. Ainsi cet article de l'Union excluoit du Parlement le dix-septième Pair d'Ecosse à titre de Pair d'Ecosse, non à titre de Pair d'Angleterre, le sujet restant comme avant l'Union capable de ce dégré d'honneur, & le Souverain ou la Souveraine capable de le conférer. Par conséquent ces

ANNE. 1711.

article de l'Union ne nuisoit aux droits respectifs du Sujet & du Souverain, ni formellement, puisqu'il n'en étoit fait aucune mention, ni conséquemment ou équivalemment, puisqu'il étoit observé à la lettre & à la rigueur, dès-là que la Nation Ecossoise ne choisissoit pas plus de seize de ses Pairs, pour avoir séance au Parlement de la Grande-Bretagne.

La Reine & les Ecossois furent également mécontens de cette décision partiale. Les Seigneurs de cette Nation présentérent une Adresse, où ils s'en plaignoient amèrement. Cette Princesse, qui se croïoit aussi offensée qu'eux, leur fit la réponse suivante. « Je suis fâchée qu'on ait donné sujet » de faire cette représentation. Mais vous devez être assûrée que je suis » fortement résolue de maintenir l'union des deux Roïaumes, & que je » chercherai les moïens les plus raisonnables de vous faire avoir cette satisfaction. » Elle envoïa en même tems ce message à la Chambre Haute. « Il y a une chose, dans laquelle les Sujets de Sa Majesté de la partie septentrionale de ce Roïaume sont extrêmement intéressez, savoir la distinction que doivent subir ceux qui étoient Pairs d'Ecosse avant l'Union, si la prérogative de la Couronne est restreinte à leur égard seulement. C'est une affaire qui touche sensiblement Sa Majesté. C'est pourquoi elle la communique à cette Chambre, la priant instamment de » lui donner son avis & de concourir avec elle, afin de trouver le moïen » le plus convenable pour règler cette affaire à la satisfaction de tout le » Roïaume ».

Bill contre les Non-conformistes.

Cette Chambre s'occupa ensuite d'un projet contre les Non-conformistes. Deux fois sous ce Regne on l'avoit proposé sous le titre de Bill contre la conformité occasionnelle, & il avoit chaque fois été rejetté. Le Comte de Nottingham le remit de nouveau sur le tapis. Un Historien * prétend que ce Seigneur, mal satisfait de ce qu'on ne lui avoit point donné de place dans le nouveau Ministère, & qu'on lui avoit refusé la charge de Garde du Sceau Privé, s'étoit jetté dans le parti Whig pour se venger, & je trouve dans d'autres Mémoires † qu'en se joignant à cette faction disgraciée, il lui avoit promis de la grossir d'un grand nombre de Torys, à condition qu'elle concourût avec lui pour faire passer ce Bill. Ses offres furent acceptées avec d'autant plus de plaisir que le Comte promettoit une grande modération envers les Non-conformistes, & que d'ailleurs la Cour avoit promis d'agréer tout ce que le Parlement pourroit proposer contre eux.

* *M. Boyer.*

† *Ceux du Docteur Burnet.*

D'un autre côté, il y a ceci de remarquable que, si, en soutenant ce Bill, les Torys suivoient leurs anciens principes & leur conduite ordinaire, les Whigs au contraire prononçoient contre eux-mêmes & démentoient leurs oppositions précédentes. Mais ils avoient besoin de ce vernis de piété & de religion, pour réparer le décri où ils étoient tombez à cet égard. On leur faisoit publiquement de cruels reproches sur la longue & criminelle nonchalance avec laquelle ils avoient souffert que les ennemis du Christianisme écrivissent & débitassent impunément des dogmes aussi dangereux que détestables. On citoit entre autres le Livre intitulé les *Droits de l'Eglise*. On attribuoit à cette négligence la chutede leur parti, & on disoit,

disoit de quelques-uns qui étoient à leur tête, que, pendant qu'ils travailloient à se montrer vrais Anglois, ils oublioient quelquefois qu'ils étoient Chrétiens.

ANNE. 1711.

Ces raisons jointes ensemble portèrent les Whigs à faire ce que souhaitoit le Comte de Nottingham. Son Bill favori, dont il avoit changé le nom, étoit à peu près conçu en ces termes. « Premièrement, tous ceux » qui auront des emplois, ou qui recevront des salaires, gages, ou pen» sions par des Patentes de la Couronne, ou qui auront quelque com» mandement ou place de confiance de la Couronne d'Angleterre, c'est» à-dire dans les limites de l'ancien Roïaume avant l'Union & non en » Ecosse, car cette partie de la Grande-Bretagne garde ses contestations » & privilèges sur la Religion, & qui assisteront dans une assemblée où on » sera le service divin autrement que selon la Liturgie de l'Eglise Angli» cane, où il se trouvera dix personnes ou plus outre ceux de la Famille, » & où on ne priera point pour la Reine & pour la Famille Roïale en » termes exprès, seront déchus des charges & autres avantages qu'ils pos» sedent.

» Secondement, tous ceux qui pendant une année n'auront point as» sisté aux conventicules, & qui cependant auront communié trois fois à » l'Eglise Anglicane, seront rendus capables de recevoir ces emplois & » autres avantages, en prêtant les sermens.

» Troisièmement, aucun ne pourra être poursuivi pour contravention, » à moins que sous serment les plaintes n'en soient portées dix jours après » le manquement devant les Juges ou le Juge de Paix, & poursuivies » trois mois après sur le témoignage de deux personnes qui auront fait » serment.

» Quatrièmement, cet Acte ne regardera point ceux qui possèdent des » charges héréditaires.

» Cinquièmement, l'Acte de Tolérance passé la première année du » Regne du Roi Guillaume & de la Reine Marie sera confirmé par ce» lui-ci.

» Sixièmement, aucun Non-Conformiste ne sera poursuivi pour n'a» voir pas prêté les sermens, à moins qu'il ne refuse de le faire quand il » en sera requis.

» Septièmement, les Ministres Non-Conformistes auront la liberté d'al» ler prêcher dans les provinces à leur choix, moiennant qu'ils aient prê» té le serment requis selon la tolérance.

» Huitièmement enfin, les Avocats & autres Officiers publics & Mem» bres du Collége de Droit à Edimbourg seront obligez avant le vingt» six de Juin prochain de prêter le serment d'abjuration du Prétendant » passé la sixième année du Regne de la Reine ».

Cet Acte passa sans aucun obstacle dans les deux Chambres. Les Non-Conformistes s'en plaignirent inutilement, soit au Comte d'Oxford, qui avoit été élevé parmi eux & qui y avoit encore beaucoup de Parens, ou aux Whigs, sur qui ils s'étoient toujours reposez. Le Comte répondit

qu'il n'avoit pû résister au torrent. Les Whigs prétendirent n'avoir cédé que pour voir si cette complaisance ne tranquilliseroit pas enfin ceux qui vouloient absolument que l'Eglise fût en danger, & on soutint qu'on avoit cherché par là à les mettre dans leur tort. En un mot les Non-Conformistes furent pleinement sacrifiez.

Le Duc de Devonshire proposa ensuite qu'on donnât au Prince Electoral d'Hanover, comme Duc de Cambridge, la préséance sur les autres Ducs d'Angleterre, & la chose passa tout d'une voix. Le Comte de Nottingham fit suivre après cette résolution celle de donner de nouveaux avis à la Reine touchant la négociation de la paix. Ils étoient dans le même sens que la clause de l'Adresse, dont j'ai parlé, & le Duc de Sommerset, le seul des Officiers de la Cour qui s'opposât encore au Ministère, les soutenoit avec d'autant plus de vigueur, qu'il n'ignoroit pas qu'on lui auroit ôté son emploi, si la Reine ne l'avoit empêché par estime & par affection pour la Duchesse, son épouse.

On présenta ces avis, Anne les écouta avec bonté, & elle n'en suivit pas moins ses vuës pacifiques. Elle fit partir ses Plénipotentiaires avec des instructions fort détaillées & pleines de sagesse. Elle y avoit prévenu les difficultez des Opposans & étendu ses vuës & ses précautions bien au-delà de celles qu'ils s'ingéroient de lui prescrire. En effet, cette Princesse avec son Conseil auroit ignoré les premiers principes du Gouvernement, si elle avoit eu besoin des avis qu'on lui donna.

INSTRUCTIONS DES PLÉNIPOTENTIAIRES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

A votre arrivée à Utrecht, vous commencerez à concerter avec les Ministres des Alliez de quelle manière il sera à propos d'ouvrir les Conférences. Vous représenterez fortement dans cette occasion & dans toutes les autres l'importance de paroître unis, & par cette raison vous leur recommanderez, en cas qu'il survînt quelque dispute, de l'accommoder entre vous, pour empêcher la France de s'en prévaloir; & toutes les fois que vous vous assemblerez au Congrès avec les Ministres des Ennemis, il faudra prendre soin de soutenir & de seconder de la force unie de toute la Confédération tout ce qui sera proposé & toutes les instances qui seront faites.

Pour parvenir au plûtôt à la conclusion de ce grand ouvrage & empêcher autant qu'il sera possible que l'Ennemi ne profite d'une longue négociation, en divisant les Alliez, ou en leur faisant ralentir les préparatifs de la campagne prochaine, vous leur proposerez de fixer un tems pour la conclusion, comme on a fait pour l'ouverture des Conférences.

Si on juge à propos de commencer par la disposition de la Monarchie d'Espagne, vous insisterez que la sureté & la satisfaction raisonnable, que les Alliez attendent & que le Roi Très-Chrétien a promise, ne sauroient s'obtenir en laissant l'Espagne & les Indes occidentales à aucune branche de la Maison de Bourbon. Et au cas que l'Ennemi objecte, comme ont fait les Ministres Impériaux, que le

second article des sept signez par le Sieur Mesnager suppose que le Duc d'Anjou doit rester sur le Trône d'Espagne, vous déclarerez que ces articles n'engagent que la France & qu'ils ne sont nullement obligatoires à notre égard, ni à celui de nos Alliez; Que prendre des mesures pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne ne soient jamais réunies, ce n'est pas consentir qu'on laisse la dernière sur la tête de celui qui la possède actuellement.

Soit que le grand article qui regarde la Monarchie d'Espagne soit reglé en premier lieu, ou qu'on juge à propos d'en différer la considération, vous demanderez en notre nom & en faveur de nos Alliez les conditions suivantes à la France, avec les extensions & les restrictions, que les Puissances intéressées pourront souhaiter & qui paroîtront justes & raisonnables.

En premier lieu, pour ce qui regarde les intérêts de notre bon Frere l'Empereur & de l'Empire, vous insisterez qu'on leur rende la ville & citadelle de Strasbourg avec le Fort de Kehl, sans aucun remboursement, comme aussi la ville de Brisach, & vous demanderez la démolition de toutes les fortifications & forteresses depuis Bâle jusqu'à Philisbourg.

Vous insisterez que le Roi Très-Chrétien reconnoisse notre bon Frere le Roi de Prusse en cette qualité & en celle de Prince de Neufchatel & de Comte de Valengin, & qu'il rende la Principauté d'Orange & les autres biens qui appartenoient à notre cher frere le defunt Roi Guillaume III. Vous demanderez aussi qu'on reconnoisse l'Electorat qui a été érigé en faveur du Duc d'Hanover.

Quant à notre bon Frere le Roi de Portugal, vous insisterez qu'il jouisse de tous les bénéfices & avantages qui lui ont été accordez par les traitez.

Pour ce qui est des intérêts particuliers de nos bons Amis & Alliez les Etats-Généraux, vous insisterez que le Roi Très-Chretien leur céde, pour former une barrière suffisante, Furnes, la Knocke, Menin, Ypres, Lille, Tournai, Condé, Valenciennes, Maubeuge, Douai, Bethune, Aire, Saint Venant & Bouchain, avec leurs dépendances, le canon, & l'artillerie.

Vous ferez vos efforts pour procurer ausdits Etats-Généraux de la part de la France le Tarif de mil six cens soixante quatre & la suppression de tous ceux qui ont été faits depuis ce tems-là ... & pour leur faire accorder en même tems les avantages du traité de Ryswick, avec l'exemption de cinquante sols par tonneau imposez sur tous les vaisseaux Hollandois qui trafiquent dans les ports de France.

Mais vous prendrez soin de ne pas laisser conclure ces articles en faveur des Etats-Généraux, jusqu'à ce que le Traité de la succession & de la barrière ait été expliqué & qu'on ait levé les apprehensions que nous avons à l'égard des consequences de quelques points de ce Traité....

Quant à notre bon Frere le Duc de Savoie, vous demanderez qu'il soit rétabli dans la possession du Duché de Savoie, du Comté de Nice, de tous ses Païs héréditaires & de tous les lieux qui lui ont été cédez par les Traitez faits avec l'Empereur & les autres Alliez, & qu'on cede à ce Prince tout le terrein qui est entre le Piémont & le Mont Genevre, en sorte que cette montagne serve à l'avenir de barrière au Roïaume de France & à la Principauté de Piémont.

Et d'autant que par le Traité de la barrière le commerce de nos Roïaumes aux

ANNE. 1711. Instr. des Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne.

Païs-Bas & aux places cédées aux Etats-Généraux, en vertu dudit Traité, est exposé à un danger évident, ou du moins à de grandes incertitudes, & que le Sieur Buys leur Envoïé Extraordinaire auprès de nous est convenu de la justice de nos appréhensions & de la raison que nous avons de souhaiter qu'on nous mette à couvert du préjudice, que pourroit recevoir notre commerce par ces grandes acquisitions faites aux dépens du sang & des trésors de nos Sujets: Lorsque vous ferez vos efforts auprès de l'Ennemi & de ceux de nos Alliez qui sont intéressez en cette affaire, pour procurer aux Etats l'effet dudit Traité, vous insisterez que les villes de Nieuport & de Dendermonde, le château de Gand & les autres lieux qui paroissent plûtôt une barrière contre nous que contre la France, ne soient pas remis entre les mains des Hollandois, sans qu'on trouve un expédient pour assurer l'entrée & la sortie de nos Sujets dans tous les Païs-Bas aussi librement & aussi surement que si cette barrière n'eût pas été accordée aux Etats-Généraux.

Quant au septième article du Traité de la Barrière, qui autorise les Etats-Généraux, au cas d'une rupture, ou d'une guerre apparente, à mettre autant de troupes qu'ils le jugeront à propos dans toutes les villes, places & forts des Païs-Bas, vous tâcherez de faire expliquer cet article, de manière que cela n'ait lieu à l'avenir qu'à l'égard d'une rupture ou d'une guerre avec la France, puisque rien ne seroit plus déraisonnable que d'autoriser les Etats-Généraux à se servir desdites Provinces contre ceux à qui la souveraineté en appartiendra, ou contre la Grande-Bretagne.

Vous aurez aussi un soin tout particulier de pourvoir que le commerce de nos Sujets ne soit pas interrompu, ou exposé par aucunes des omissions du quinzième article dudit Traité de la Barrière, & qu'on convienne très-expressément que les Sujets de nos Roïaumes pourront négocier aussi librement & avec les mêmes avantages & priviléges & sans autres impositions qu'ils le faisoient, lorsque ces places étoient sous la puissance de la France, ou de l'Espagne, ou que les Sujets des Etats-Généraux l'ont fait ou le pourroient faire à l'avenir.

En vertu de ce qui a été dit, vous ferez toutes ces instances & toutes celles qu'on vous ordonnera de faire sur ces points-là & sur toutes les choses en quoi les intérêts de nos Roïaumes & ceux des Etats-Généraux pourroient être contraires, de manière que l'établissement de leur barrière ne puisse être préjudiciable à nosdits intérêts.

Vous insisterez de même que le Roi Très-Chretien reconnoisse de la manière la plus claire & la plus forte la succession à la Couronne de nos Roïaumes comme elle est établie par les loix dans la maison d'Hanover & qu'il oblige immédiatement la personne qui prétend y avoir droit à sortir de France: Que ledit Roi Très-Chretien promette & s'engage de même pour lui & pour ses Héritiers & Successeurs de ne jamais reconnoître qui que ce soit en qualité de Roi ou de Reine de ces Roïaumes, que nous & ceux qui doivent nous succéder en vertu de l'acte de l'Etablissement qui subsiste à présent.

Vous demanderez qu'on travaille au plûtôt à un Traité de commerce entre nous & la France, & qu'on convienne en attendant des points qui paroîtront nécessaires pour prévenir les difficultez.

Comme la possession commune de l'isle de saint Christofle a causé de fréquentes disputes entre nos Sujets & ceux du Roi Très-Chretien & l'effusion de beaucoup de

sang, vous demanderez & insisterez qu'on nous cede à l'avenir le droit & l'entière possession de cette isle, & que ledit Roi Très-Chretien renonce à tous les droits, titres prétentions ou intérêts que Sa Majesté ou ses Sujets pourroient avoir ou prétendre sur cette isle, ou sur aucune de ses parties.

ANNE. 1711. Instr des Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne.

Quant à nos intérêts de la partie septentrionale de l'Amérique, vous prendrez soin de demander particulièrement & en premier lieu la restitution de la baie & du détroit de Hudson, avec toutes les assurances que vous pourrez obtenir pour la sureté du négoce, & la compensation des pertes que cette Compagnie a souffertes.

Outre les avantages & les privilèges que nos Sujets ont droit de prétendre, en vertu des anciens traitez ou accords dans quelques parties de la domination de la Monarchie d'Espagne, vous insisterez dans celui qu'on doit faire sur les articles suivans. Premièrement, que Gibraltar, le Port-Mahon & l'Isle Minorque soient annexez à l'avenir à la Couronne de la Grande-Bretagne.

En second lieu, que le contract de l'Assiento pour fournir des Esclaves aux Indes occidentales Espagnoles se fasse pour le terme de trente ans avec ceux de nos Sujets que nous nommerons, avec les mêmes avantages & privilèges dont la Compagnie des Marchands François jouit depuis mil sept cens deux. Et vous insisterez particulièrement qu'on assigne une certaine étendue de terrein le long de la rivière de Plata, où nos Sujets puissent rafraîchir leurs Negres & les garder sûrement jusqu'à ce qu'ils puissent les vendre aux Espagnols.

En troisième lieu, vous aurez soin de faire insérer un article général, en vertu duquel les Sujets de la Grande-Bretagne jouiront à l'avenir de tous les avantages, droits & privil'ges, qui ont été ou pourroient être dans la suite accordez par les Espagnols à la Nation la plus favorisée.

En quatrième lieu, en réglant le commerce de nos Sujets en Espagne, vous tâcherez d'obtenir des exemptions des droits sur les denrées & marchandises du crû ou des manufactures de nos Roïaumes, qui se montent à un avantage de quinze pour cent au moins.

Et comme nous avons fait préparer un état des demandes que nous pouvons faire avec justice, non seulement à l'égard des dépenses que nous avons faites pour nos bons Amis & Alliez les Etats-Généraux, mais en vertu des sommes immenses que nous avons fournies pour notre bon Frere l'Empereur, on vous ordonne par ces présentes d'insister, aussi-tôt que cet état sera remis entre vos mains, sur la satisfaction de ce qu'il paroîtra qu'il nous est dû à cet égard.

Nous voulons & vous ordonnons en dernier lieu d'observer & d'exécuter les autres instructions & ordres que vous recevrez de notre part de tems en tems, ou de celle d'un de nos Secretaires d'Etat, avec lequel vous entretiendrez une correspondance constante & nous rendrez par son canal un compte exact de votre procédé dans ces négociations importantes, & de toutes les choses qui parviendront à votre connoissance, pendant le cours de votre Ambassade & le tems que vous serez emploïé à notre service hors du Roïaume.

Cette instruction étoit datée du vingt-trois Décembre.

Subsides accordez à la Reine.

La Chambre des Communes tint exactement la parole qu'elle avoit donnée de fournir promptement & abondamment les subsides dont on avoit besoin. Dès le lendemain, elle résolut d'accorder à la Reine la somme de

Anne. 1711.

deux millions quatre-vingt mille livres ſterling pour l'entretien de quarante mille hommes ſur mer, y compris huit mille ſoldats, & de plus cent quatre-vingt mille livres ſterling pour l'ordinaire de la Marine. Cette Chambre enſuite pria la Reine de lui faire communiquer le traité par lequel elle étoit engagée de fournir quarante mille hommes pour agir en Flandre conjointement avec les forces des Alliez. Un Secretaire d'Etat leur fit réponſe le trente Décembre que, conformément à leur Adreſſe, on avoit cherché ce traité, mais qu'on n'avoit trouvé ni traité, ni convention à cet égard. La Chambre ne manqua pourtant pas d'occupation. Elle ſe fit préſenter un état des procédures faites par les Commiſſaires établis pour régler les Comptes publics du Roïaume. Elle s'appliqua à les examiner juſques bien avant dans la nuit. Elle y trouva des accuſations de péculat contre le Duc de Marlborough & contre les Sieurs Cardonnel, Walpole, Dalrymple & autres. Apparemment ce Seigneur avoit été averti de bonne heure de l'affaire qu'on ſe preparoit à lui ſuſciter, puiſque, étant encore à la Haie, il écrivit aux Commiſſaires des comptes publics une longue lettre pour ſa juſtification, en date du dix Novembre. La mémoire de ce grand homme eſt encore chère en Angleterre & je crois faire plaiſir de rapporter ce qu'il daigna répondre pour ſa juſtification.

Apologie du Duc de Marlborough par lui-même.

» Aiant appris hier à mon arrivée en cette ville que le Chevalier Salomon Medina vous avoit informez que j'avois reçu de lui pluſieurs ſommes : Afin que ce rapport ne faſſe aucune impreſſion ſur vous, je n'ai point voulu perdre de tems à vous faire ſavoir qu'il n'y a rien en tout cela qui n'ait toujours été accordé comme un droit caſuel au Général ou Commandant en chef de l'armée dans les Païs-Bas avant & après la Révolution, & je vous aſſure en même tems que tout l'argent que j'ai reçu ſur cet article a toûjours été emploïé pour le ſervice public, à entretenir des correſpondances & à recevoir les avis des mouvemens & des deſſeins des Ennemis, & cet argent a été ſi court, que je prends la liberté de vous communiquer un autre article qui a été appliqué au même uſage & qui réſulte d'un ordre de Sa Majeſté, dont la lettre eſt ci-jointe, quoique cela n'ait pas proprement du rapport aux comptes publics, puiſque c'eſt un don gratuit des troupes étrangères.

» Vous pourrez avoir remarqué par les divers états de guerre qu'avant la mort du feu Roi, lorſque le Parlement réſolut d'accorder quarante mille hommes pour le contingent de l'Angleterre dans les Païs-Bas, il devoit y avoir vingt-&-un mille ſix cens douze hommes de troupes étrangères & le reſte d'Anglois. Le Parlement donna pour les derniers dix mille livres ſterling par an, pour les avis & autres extraordinaires. Mais Sa Majeſté étant convaincue par l'expérience de la dernière guerre que cette ſomme ne ſuffiſoit pas à beaucoup près pour cet uſage, & ne voulant pas en demander davantage au Parlement, il lui plut d'ordonner que les troupes étrangères y contribueroient deux & demi pour cent. Et comme j'étois alors Ambaſſadeur & Commandant en chef dans les Païs étrangers, elle m'ordonna de le leur propoſer, les aſſurant qu'on ne prendroit

» rien autre chose de leur paie. On y consentit volontiers, & la Reine voulut bien le confirmer ensuite par un ordre exprès, lorsque je l'eus informée de l'usage auquel cet argent étoit destiné. Ainsi il a été appliqué de » tems en tems & en diverses occasions à procurer des intelligences & à des » services secrets, & ce avec tant de succès, qu'après la bénédiction divine » sur la bravoure de nos troupes, nous pouvons en quelque maniere attri- » buer la plûpart des avantages de cette guerre remportez dans ce païs aux » bons avis qu'on a reçus à propos par le moïen de cet argent.

» Or, Messieurs, comme je vous ai rendu un fidele compte de cette » affaire, & que j'espère que vous conviendrez que j'ai servi la Reine & ma » Patrie avec le zèle & la fidélité d'un honnête homme, la grace, que j'ai » à vous demander, est que, lorsque vous ferez votre rapport au Parlement, » vous mettiez ceci dans son véritable jour, afin qu'il voie qu'on a pourvû à » cette partie nécessaire & importante de la guerre, sans qu'il en coute au » Public que dix mille livres sterling par an. Et je me flatte que, lorsque » vous viendrez à examiner les comptes d'armée de Flandre, vous serez » convaincu que le Public y a été servi avec autant d'économie & de mé- » nagement qu'il étoit possible ».

Disgrace de ce Seigneur. 1712.

Il se justifia en vain. Soit que ses Ennemis eussent pris le dessus, ou que sa justification ne fût pas jugée suffisante, cette affaire fut la raison qu'on apporta de sa disgrace. La Reine, dans un Conseil, qui fut tenu le dernier Dimanche de cette année, vieux style, déclara, *qu'étant informée que les Commissaires des comptes publics avoient porté une information contre ce Duc dans la Chambre des Communes, elle avoit trouvé bon de lui ôter tous ses emplois, afin que l'examen de cette affaire pût avoir un libre cours exempt de toute partialité.* Elle exécuta sa résolution le premier jour de la nouvelle année par un billet signé de sa main. Il portoit *que Sa Majesté étoit satisfaite de ses services. Mais qu'elle avoit trouvé à propos de reprendre les emplois qu'elle lui avoit confiez.* Quelques-uns des amis de ce Duc eurent part à sa disgrace. Le Duc d'Ormond fut fait Commandant en chef de toutes les forces de la Grande-Bretagne & Colonel du premier régiment des Gardes à pied. Le Comte de Rivers fut fait Grand-Maitre de l'artillerie & Colonel du premier régiment des Gardes à cheval. Le Général Major Hill, à l'occasion duquel la Reine avoit commencé à s'indisposer contre la famille du Duc de Marlborough, fut fait Lieutenant Gouverneur de la Tour, à la place du Général Cadogan. Le Duc de Beaufort fut fait Grand Ecuïer, au lieu du Duc de Sommerset, & le Duc de Saint Albans fils naturel du feu Roi Charles II, fut dépouillé de sa charge de Capitaine des Gentils-hommes Pensionnaires.

Suites de cette affaire.

L'affaire qui avoit servi de prétexte ou de raison pour remercier de ses services un des plus grands Capitaines qu'ait eus l'Angleterre, fut agitée avec beaucoup de chaleur. Le quatrième de Février, la Chambre reprit l'examen du rapport des Commissaires établis pour régler les comptes publics. On s'arrêta sur l'article qui concernoit le Duc de Marlborough. On lut les dépositions & certificats qui étoient à sa décharge, d'où il résultoit

ANNE. 1711.

que ç'avoit été un usage constant que les Entrepreneurs des vivres & des fourrages fissent des présens au Général des armées. Malgré ces certificats, il fut mis en question, *si les sommes, que le Duc de Marlborough avoit reçues tous les ans des Contractans pour la paie & les fourrages de l'armée, étoient des droits légitimes & soutenables.* Ses amis ne l'avoient pas tous abandonné avec la Fortune. Quelques-uns proposèrent qu'on ajoûtât à la question les mots suivans, & *ordinairement accordez aux Généraux & Commandans en chef aux Païs-Bas.* On demanda si on feroit cette addition. Rien ne paroissoit plus raisonnable. Il fut pourtant résolu à la pluralité des voix qu'on ne la feroit pas. Sans doute leur raison étoit que de mauvais exemples ne justifient pas ceux qui les ont suivis. On revint donc à l'examen de la question principale. Après un débat, qui dura jusqu'à onze heures & demie du soir, il fut résolu, à la pluralité de deux cent soixante-&-dix voix contre cent soixante-&-cinq, que le Duc de Marlborough, en acceptant des présens annuels des Munitionnaires pour fournir la paie & les voitures à l'armée de Flandre, avoit fait une chose illégitime & insoutenable; que les deux & demi pour cent sur la paie des troupes étrangères étoient des deniers publics dont on devoit rendre compte; qu'on présenteroit une Adresse à la Reine, pour lui communiquer ces résolutions, & que ce seroit la Chambre en corps qui la porteroit. La Reine répondit. *J'ai beaucoup d'égards à tout ce qui m'est représenté par mes Communes, & je ferai ce qui dépend de moi pour remédier aux choses dont vous vous plaignez.* Les procédures ne furent pas poussées plus loin. Un reste de considération pour le Duc les arrêta. On crut qu'il suffisoit de l'avoir humilié & de lui avoir fait sentir qu'on pouvoit le perdre.

Je ne prétends pas que ce Seigneur fût coupable. Mais je ne puis condamner les recherches de la Chambre. Les Généraux d'armée ont des appointemens si considérables, qu'on suppose qu'ils en consacreront une partie à entretenir les correspondances qui leur sont nécessaires pour s'acquitter avec honneur de leur fonction. Et certes ils seroient bien méprisables, s'ils n'étoient pas dans cette disposition. C'est une maxime constante, qu'on ne donne rien pour rien. Les présens qu'ils s'attirent, ou qu'on croit devoir leur faire, ont pour objet, ou qu'ils ne soient pas mécontens lorsqu'ils ne doivent pas l'être, & alors les Traitans se rédiment de la véxation, ou qu'ils soient contens lorsqu'ils devroient être mécontens, & alors ils se rendent complices des malversations. Ce que le Général fait, les Subalternes le font, & leur part est d'autant plus forte, qu'ils ont plus d'accès auprès de lui. On disoit assez plaisamment en Flandre que le Général Cadogan avoit les mains fort rudes & que ce n'étoit qu'avec une certaine espece d'huile qu'on pouvoit les adoucir. Ces libéralitez, que les Officiers savent si bien s'attirer, sont toujours à la charge de leur Souverain, en ce que, ou bien on exige de lui ce qu'il faut pour ces dépenses inséparables du traité qu'on fait avec lui, ou bien, ce qui est encore plus fâcheux, on s'en dédommage sur la quantité & sur la qualité des vivres & des fourrages qu'on fournit à ses troupes. Ainsi, c'étoit du moins un abus que les Communes reprenoient, & il seroit à souhaiter qu'elles eussent à cet égard

poussé

poussé leur zèle plus loin, en faisant une loi sévère pour l'empêcher à l'avenir. Pour ce qui regarde les deux & demi pour cent sur la paie des troupes étrangères, il est visible que le Duc en devoit rendre compte à la Reine, par ordre de laquelle il les avoit perçûs & en avoit disposé.

La chute du Héros de l'Angleterre, quoique prévue, fit grand bruit, & plus encore parmi les Alliez qu'en Angleterre. Ils voïoient par-là s'évanouir leurs espérances de continuer la guerre. Aujourd'hui même on regrette cette chute, on la reproche à ceux qu'on croit en avoir été la cause, & on la regarde comme la tache la plus marquée du Regne d'Anne. Tant d'Ecrivains ont fait l'apologie du Général disgracié, que je ne crois pas que personne puisse trouver mauvais que je fasse celle de sa Souveraine. Si j'ai contre moi ceux qui pensent que les Souverains ont toujours tort, je serai dédommagé de leur mépris par l'attention de ceux qui ont des idées plus favorables.

Justification de la conduite tenue envers le Duc de Marlborough.

Le Duc de Marlborough avoit fait honneur à sa patrie. Mais il en avoit été bien recompensé & jamais Sujet n'étoit parvenu à un plus haut point de faveur. La Reine l'avoit comblé de biens & d'honneurs, & l'Etat étoit en sa disposition, parce que les grands emplois étoient dans ses mains, ou dans celles de ses Proches & de ses Créatures. Qu'il me soit permis de le demander. Etoit-ce la Reine qui devoit de la reconnoissance au Lord Churchill pour les services qu'il lui avoit rendus, ou bien étoit-ce le Lord Churchill qui en devoit à la Reine pour les récompenses qu'il en avoit reçues? A parler exactement, un Souverain ne doit point de reconnoissance à son Sujet, il ne fait que son devoir, en s'acquittant de son mieux de l'emploi qui lui a été confié. Ce n'est même que par-là qu'il peut reconnoître l'obligation qu'il a pour le choix qui l'a distingué de ses Egaux, & qui peut-être l'a mis au dessus de ceux qui lui étoient supérieurs, & par leur propre mérite, & par celui de leurs Ancêtres. Les Partisans les plus outrez du Duc de Marlborough ne peuvent se dispenser d'avouer que sa réputation en fait de guerre, quoique belle, n'étoit point assez éclatante, pour que la Reine dût le metre à la tête de ses armées préférablement à tant d'autres Seigneurs, qui avoient servi sous le feu Roi avec beaucoup de distinction. Au contraire ses succès passèrent de beaucoup ce qu'on attendoit de lui. Un homme de beaucoup d'esprit, qui a écrit en style burlesque & allégorique l'Histoire des tems dont nous parlons, dit que la pratique & l'usage du Palais qui manquoient *à ce Général* étoient suppléez par de bons Clercs, dont il avoit soin de remplir son étude. Tel entre autres étoit le Lord Cadogan. Supposons pourtant que le devoir de la reconnoissance étoit mutuel entre la Reine & le Sujet, & voïons qui des deux l'a le mieux rempli.

Quelque avide qu'ait pû être de richesses & d'honneurs le Duc de Marlborough, j'ose assurer que ses desirs ont dû être satisfaits. Il s'est vû le plus riche Seigneur d'Angleterre, c'est-à-dire, le plus riche Particulier de l'Europe, & s'il n'a pas dû tous ces grands biens immédiatement à la libéralité de la Reine, il les a sûrement dûs à la considération qu'elle avoit pour lui. & à la situation où elle l'avoit mis. La plûpart des Pairs étoient trop heu-

reux de fléchir le genou devant lui & d'avoir la liberté de l'encenser au retour de ses campagnes. George Lockhart, qui a fait une Histoire de l'Union de l'Ecosse avec l'Angleterre, rapporte avec indignation qu'il a vû les plus grands Seigneurs de l'Ecosse attendre long-tems dans l'antichambre du Duc de Marlborough & n'être guères mieux reçus qu'un simple Gentilhomme n'a coutume de recevoir le Valet de chambre d'un Seigneur qualifié. En un mot, charges, dignitez, titres, prééminences pour lui & pour sa Famille ont été prodiguées, & s'il étoit vrai que jamais Sujet n'eût rendu des services aussi brillans & aussi solides, il seroit encore bien plus vrai que jamais Sujet n'a été récompensé d'une manière plus glorieuse, &, si je puis user de ce terme, plus lucrative. Si les bienfaits sont des especes de chaines, qui attachent celui qui les reçoit & lui imposent une sorte de nécessité d'avoir pour son Bienfacteur toutes les complaisances & les soumissions qui ne sont pas des crimes, il se trouvera que les lauriers de ce Général toujours victorieux seront bien flétris, & qu'en même tems que ses exploits guerriers méritent notre estime, sa conduite à l'égard de ses maîtres mérite notre indignation.

Son dévouement pour l'Empereur l'emporta dans la concurrence sur celui qu'il devoit à la Reine, &, si on veut le justifier d'une imprudence excessive, il faut dire qu'il eut la grandeur d'ame de sacrifier la faveur de sa Souveraine aux engagemens qu'il avoit avec ce Prince. Ce dévouement étoit-il bien pur? Supposons-le, car il n'est pas nécessaire qu'il ait été intéressé pour lui en faire un sujet de reproche. Ce qu'il y a d'assuré, c'est que, la Reine aiant changé de disposition pour les Whigs, il continua d'être de leur parti. Quand sa maîtresse & sa bienfactrice eut marqué son inclination pour la paix, il se déclara pour la guerre plus fortement que jamais, il eut des conférences nocturnes avec le Comte de Gallas, il prit des mesures pour arrêter ou pour rompre les négociations. Si dans tout ceci on voit de la générosité, de la noblesse de sentiment, de la probité, au lieu de l'ingratitude, de la témérité, de la désobéïssance que le commun des hommes y apperçoit, qu'on avoue du moins que la Reine avoit droit d'humilier & d'abbatre un Sujet, qui avoit la hardiesse de lutter contre elle & de s'opposer formellement & ouvertement à l'exécution de ses volontez, qu'on pouvoit peut-être ne pas approuver, mais qui n'avoient rien d'assez criant, pour qu'un homme qui lui devoit tout pût se croire obligé d'y résister, même avec éclat.

La censure du Parlement fut moins douce à l'égard des Sieurs Walpole & Cardonnel, dont le Duc de Marlborough s'étoit servi, pour recueillir ces présens, ou ces taxes des Munitionnaires. Tous deux étoient de la Maison des Communes. Tous deux en furent chassez comme coupables de malversation. Le premier même fut mis à la Tour. Peut-être cette condamnation a-t'elle été la source de son élévation. Dans ces tems-là il n'épargnoit guères le Ministère, & il ne doit pas être surpris aujourd'hui qu'on l'épargne si peu.

Ce ne fut pas assez pour le Ministre d'avoir ainsi humilié ce nouveau

parti de Whigs & de Torys, qui conspiroit dans la Chambre Haute contre les vues de la Cour. Le Comte d'Oxford s'avisa d'une ressource qui lui rendit la supériorité dans cette Chambre. Ce fut que la Reine créât douze nouveaux Pairs, sur lesquels elle pût se reposer. Elle y consentit & ils furent introduits le douze Janvier dans la Chambre Haute, savoir, les Lords Compton & Bruce, comme fils aînez des Comtes de Northampton & d'Aylesbury, George Hay Lord Duplin en Ecosse, Gendre du Grand Trésorier, sous le titre de Baron Hay de Bedwarden, le Vicomte Windsor en Irlande sous le titre de Baron Montjoy, Henry Paget sous le titre de Baron Burton, le Chevalier Thomas Mansel sous le titre de Baron Mansel de Morgan, le Chevalier Thomas Willougby sous celui de Baron Middleton, le Chevalier Thomas Trevor sous le titre de Baron Trevor, George Grandville sous celui de Baron Landsdowne de Biddiford, Samuel Masham sous celui de Baron Masham d'Oates, Thomas Foley sous celui de Baron Foley de Cidderminster, & Allen Bathurst sous celui de Baron Bathurst de Battlesden.

Création de douze Pairs.

Il est aisé de comprendre combien les ennemis des Ministres murmurèrent contre une promotion, qui, jointe à l'arrivée des Pairs Ecossois, mettoit la Cour au dessus de tout ce qu'on pourroit méditer contre elle. On ne balança point à dire & à imprimer que, quoique la Reine eût droit de créer autant de Pairs qu'il lui plaisoit, on pouvoit cependant s'en prendre à ses Ministres, quand ils la portoient à abuser de ce droit; Que celui de faire la paix & la guerre étoit aussi une prérogative de la Couronne, & que néanmoins tout Ministre, qui conseilloit une guerre ruineuse, ou une paix mal sure & trompeuse, en étoit responsable, & que plusieurs avoient païé chèrement ces mauvais conseils; Que la création de ces douze Pairs *Occasionels*, ainsi qu'on parloit alors, tendoit visiblement à mettre la Chambre Haute dans une dépendance absolue de la Cour, & qu'elle pouvoit y étouffer la voix de la liberté; Que véritablement les nouveaux Pairs étoient tous riches, & que plusieurs s'étoient rendus recommandables par leur zèle pour le présent établissement: mais qu'une aussi nombreuse création étoit d'un dangereux exemple, & qu'on pourroit en abuser sous un autre Regne, pour introduire dans le Roiaume, ou la Tyrannie, ou le Papisme.

Quoiqu'il en soit, on ne tarda pas à essaïer l'utilité de cette augmentation. Le Comte d'Oxford rendit à la Chambre le message suivant de la Reine. « Sa Majesté aïant des choses importantes à communiquer aux „ deux Chambres, elle souhaite que celle des Seigneurs s'ajourne d'abord „ jusqu'au vingt-cinq de ce mois de Janvier ». Quelques-uns des contredisans firent difficulté de déférer à ce message. Ils disoient que c'étoit indirectement faire brèche aux libertez de la Chambre, que de lui marquer ainsi les dates de ses ajournemens. Ils en firent une question; mais il fut décidé à la pluralité de soixante-trois voix contre quarante-neuf qu'on se conformeroit à l'intention de Sa Majesté.

La santé de la Reine se dérangea au commencement de cette année & l'empêcha de venir aussi souvent au Parlement qu'elle l'auroit souhaité.

ANNE. 1712.

Elle y suppléa par divers messages. Elle y en envoïa un entre autres, le vingt-huit Janvier, qui contenoit l'abbregé d'un discours qu'elle auroit prononcé, si elle avoit pû s'y rendre. Elle faisoit part aux deux Chambres de l'ouverture du Congrés d'Utrecht & les assuroit de ses bonnes intentions pour leurs avantages & la satisfaction de leurs Alliez. Elle promettoit qu'avant de rien conclure, elle leur donneroit connoissance des conditions offertes ou acceptées dans la suite. Elle ajoutoit « Le monde verra présentement combien peu fondez sont les bruits répandus par des gens mal » intentionnez, pour servir à leurs mauvais desseins, comme si on avoit » fait une paix séparée, quoiqu'on n'ait pas donné la moindre occasion » pour le croire. . . . Le zèle que cette Chambre a déja témoigné est un » gâge assuré qu'elle procedera avec toute la diligence possible à donner » les subsides qui lui ont été demandez. Sa Majesté trouve nécessaire de » vous faire remarquer la grande licence qu'on prend à publier des libel- » les faux & scandaleux, qui feroient honte à tout Gouvernement... C'est » pourquoi il vous est recommandé de trouver un remede proportionné » au mal ». Les Communes répondirent d'une manière satisfaisante pour la Reine.

Adresse des Communes.

« Votre Majesté a montré dans toutes les occasions une si grande affec- » tion & de si grands égards pour le bien de votre Peuple, & une atten- » tion si généreuse & si désintéressée à soutenir & à procurer l'avantage » des Alliez, & on en a eu tant de preuves pendant le cours de cette guerre, » que nous n'avons aucun sujet de douter que Votre Majesté n'ait soin de » l'un & de l'autre dans un Traité de Paix, & qu'on ne concerte les moïens » les plus convenables pour procurer une juste satisfaction à tous ceux qui » sont en alliance avec Votre Majesté, selon leurs divers Traitez, & en » particulier par rapport à l'Espagne & aux Indes Occidentales. Cepen- » dant nous nous croïons obligez de reconnoître du plus profond de nos » cœurs la bonté & la condescendance de Votre Majesté, en nous pro- » mettant de communiquer à votre Parlement les articles d'une paix gé- » nérale, avant qu'elle soit conclue, ce qui fera entièrement cesser, si tant » est que cela soit possible, les bruits séditieux qu'on a fait courir avec in- » dustrie & malicieusement contre l'honneur de Votre Majesté, savoir » qu'on a traité d'une paix séparée; ce qui ne peut avoir été suggéré que » par quelques Boutefeux, qui, pour couvrir leurs mauvaises intentions » envers l'établissement & le Ministère présent, & des desseins qu'ils n'ont » pas osé avouer publiquement, tâchent de semer la discorde parmi vos » Sujets, en faisant naître dans leurs esprits des défiances & des jalousies » déraisonnables & sans fondement.

» Nous sommes convaincus qu'on a abusé de la liberté de la Presse, » en la changeant en une si grande licence qu'elle fait honte à la Nation; » puisque non seulement on imprime & on publie des libelles faux & scan- » daleux contre le Gouvernement de votre Majesté, mais même les plus » horribles blasphemes contre Dieu & la Religion, & nous assurons très- » humblement Votre Majesté que nous ferons tous nos efforts pour ap-

» porter un remede proportionné à ce mal & qui puisse le faire cesser en-
» tièrement ».

ANNE. 1712.

Il ne se peut rien de plus flatteur pour des Sujets, qui se font un mérite de plaire à leur Souverain & de ne le pas contredire hors de propos, que la réponse de la Reine à cette Adresse. « J'ai reçu tant de marques de la » fidélité de la Chambre des Communes, que la meilleure réponse que je » puisse faire à cette Adresse très-soumise est de les en remercier de tout » mon cœur & de réïtérer les assurances que je leur ai données, que je » tâcherai de répondre à la confiance qu'elles ont en moi, en faisant les » derniers efforts pour procurer la sureté & l'avantage de tous mes Sujets ».

Réponse de la Reine.

Le Parlement paroissoit avoir en vûe de réformer tout ce qu'il jugeoit blâmable dans les résolutions de celui qui l'avoit précédé. Dès l'année dernière on avoit voulu annuller l'Acte qui naturalisoit tous les Protestans Etrangers, & les Pairs s'y étoient fort opposez. Cette année ils changèrent de sentiment & s'accordèrent avec les Communes pour réformer & restreindre cette naturalisation. Les Whigs avoient eu fort à cœur de gratifier ces Etrangers, sans doute parce qu'aucun d'eux n'étoit Anglican, ou du moins de la Haute Eglise, & que dans un besoin ils pouvoient compter sur eux. S'ils avoient borné leur bienfaît, il eût été plus durable. Ils devoient imiter la sage conduite des Provinces-Unies, qui avoient, presque en même tems, accordé droit de bourgeoisie aux Protestans Etrangers, mais en les excluant des charges publiques de Magistrature.

L'Acte de naturalisation restreint.

L'examen des comptes publics conduisit naturellement à prendre en considération les traitez d'alliance, les conditions à quoi on s'étoit mutuellement obligé, & la fidélité qu'on avoit eue à les remplir. Rien n'étoit plus propre que ces examens à dégouter de la guerre, à faire souhaiter la paix, à indigner même contre la conduite de certains Alliez. L'Angleterre surement n'étoit point en arrière. Elle avoit rempli ses engagemens & avoit été bien au delà. Si les troupes en Espagne n'avoient pas été aussi nombreuses qu'elles auroient dû l'être, ce n'avoit été la faute, ni du Parlement, qui avoit fourni dequoi païer vingt-neuf mille hommes en ce païs, tandis qu'à peine il y en avoit quatorze mille, ni celle de la Reine, qui avoit donné ses ordres pour que l'argent accordé par le Parlement fût emploïé suivant sa destination.

Considération des Traitez d'Alliance.

Les découvertes, qu'on prétendoit avoir faites & qu'on rendit publiques, seront un monument éternel, ou de l'infidélité & de la négligence les moins pardonnables, ou de l'imposture la plus effrontée. En conséquence des Adresses présentées par les Communes au commencement de Février, on lui donna communication du traité d'alliance fait avec la Hollande en mil six cens quatre-vingt-neuf & renouvellé en mil sept cens trois. Les traitez avec l'Empereur & le Roi de Portugal furent aussi examinez. On décida le quinze à la pluralité de deux cens trente-cinq voix contre quatre-vingt dix que les Hollandois n'avoient pas rempli leurs traitez. Cette décision générale fut détaillée par les résolutions suivantes prises à la pluralité de deux cens dix-sept voix contre cinquante-quatre. L'Empereur &

ANNE. 1712. La conduite des Alliez examinée & condamnée.

le Roi de Portugal, suivant les résolutions, avoient encore été moins exacts que leurs Hautes Puissances. Quoiqu'il en soit, on déclara en ces termes. « Premièrement, que les Etats-Généraux avoient fourni pour » leur contingent sur mer deux tiers moins, & pour leur contingent en- » tier la moitié moins qu'ils ne devoient. Secondement, que l'Empereur » défunt & l'Empereur à présent regnant n'avoient jamais eu aucunes » troupes à leurs dépens en Espagne, si ce n'est, depuis l'année dernière, » un régiment d'infanterie de deux mille hommes. Troisièmement, que » les troupes, que la Reine avoit fournies dans ce païs-là depuis l'année mil » sept cens cinq jusqu'en mil sept cens dix, montoient à cinquante-cinq » mille neuf cens soixante-&-treize hommes, outre treize bataillons & » dix-huit escadrons que Sa Majesté avoit entretenus. Quatrièmement, » que celles, que les Etats-Généraux avoient fournies dans ce Roïaume-là » depuis l'année mil sept cens cinq jusqu'en mil sept cens huit, ne pou- » voient monter tout au plus qu'à douze mille deux cens hommes, & que » depuis l'année mil sept cens huit ils n'y avoient envoïé aucunes troupes. » Cinquièmement, que la Reine avoit fourni son contingent de douze » mille hommes en Portugal, & avoit pris celui de l'Empereur sur son » compte, de sorte que Sa Majesté avoit fourni les deux tiers, & les Etats- » Généraux un tiers seulement. En sixième lieu, que le Roi de Portugal, » par le traité conclu avec lui, devoit fournir, douze mille hommes d'in- » fanterie & trois mille de cavalerie à ses propres frais, outre onze mille » fantassins & deux mille cavaliers pour les subsides qu'on lui fournissoit; » mais que Sa Majesté Portugaise ne fournissoit en tout que treize mille » hommes. En septième lieu, que depuis l'année mil sept cens six, que les » troupes Angloises & Hollandoises entrèrent en Castille sans retourner en » Portugal, la Reine avoit plus que remplacé son contingent, & que les » Etats-Généraux n'avoient pas fourni un seul homme. En huitième lieu, » que les accords & conventions faites entre le feu Roi Guillaume & les » Etats-Généraux pour les contingens des troupes en Flandre n'avoient » pas été entièrement exécutez par leurs Hautes Puissances. Neuvième- » ment, que leurs Hautes Puissances durant toute la guerre avoient fourni » vingt mille huit cens trente sept hommes moins qu'elles ne devoient en » Flandre. Dixièmement, que les conditions d'empêcher tout commerce » avec la France, sous lesquelles on avoit accordé une augmentation de » troupes & consenti à les continuer, n'avoient pas non plus été exécutées. » En onzième & dernier lieu, que la Reine & leurs Hautes Puissances » avoient au commencement de la guerre contribué également aux sub- » sides; mais que depuis la Reine seule avoit fourni beaucoup au-delà de » son contingent ».

Ces résolutions firent grand bruit. On cria à la calomnie. On déclama. On dit qu'on manquoit de respect au Chef de la Grande Alliance, & que c'étoit quelque chose de bien indigne & de bien criant que d'insulter ainsi les Hollandois, ces fidèles Alliez & ces véritables Amis dont la fidélité à exécuter les conditions de leurs Traitez étoit célèbre par toute la terre.

Les Torys alléguèrent le fait suivant pour se défendre. Le Chevalier Wishart avoit inutilement sollicité l'année dernière leurs Hautes Puissances de joindre vingt-cinq vaisseaux aux quarante qu'on équipoit dans les ports d'Angleterre. La demande étoit du vingt-six Février, & on différa d'y répondre jusqu'au vingt-sept de Mars. Sur cette réponse, le Chevalier Wishart revint à la charge & dit qu'aïant considéré la résolution de leurs Hautes Puissances touchant l'équipement de la flotte confédérée pour l'été prochain, il se donnoit l'honneur de leur représenter qu'il n'y trouvoit aucune intention de faire joindre leur quote part de vaisseaux à ceux de l'Angleterre destinez pour le service de la Manche, quoiqu'il eût fait de fortes instances auprès d'eux par son mémoire & auprès de leurs Députez pour conférer avec lui.

Réponse des Hollandois.

La meilleure réponse fut celle des Hollandois mêmes. Ils dirent que ces plaintes étoient mal fondées. Des divers Traitez & Alliances, qu'il y avoit entre les deux Nations, aucun ne stipuloit le nombre des forces, que chacune emploieroit pour pousser la présente guerre. Les Alliez, se reposant à cet égard avec confiance sur leur bonne foi mutuelle, s'étoient contentez de déclarer que chacun d'entre eux emploieroit par terre & par mer tout ce qu'il auroit de forces. La question n'étoit donc pas de savoir si la Hollande avoit autant ou moins contribué qu'elle ne l'avoit promis à l'Angleterre. Il s'agissoit aussi peu de faire voir qu'elle avoit moins contribué que l'Angleterre. On ne devoit pas attendre cette égalité d'efforts de deux Nations inégales en force. C'est même sur cette inégalité connue que dans les Traitez, où on a règlé les secours mutuels, que les deux Etats doivent donner, ceux de l'Angleterre ont été communément règlez aux deux tiers ou aux trois cinquièmes contre un tiers ou deux cinquièmes de ceux des Provinces-Unies. On ne pouvoit se plaindre d'elles qu'au cas qu'elles n'eussent point fidèlement rempli leurs engagemens & qu'elles eussent pû faire plus qu'elles n'avoient fait. Mais c'est ce qu'il auroit été difficile de prouver.

La Hollande au contraire étaloit les désavantages extrêmes, avec lesquels elle avoit commencé & soutenu cette guerre. Elle y étoit entrée au sortir de deux guerres furieuses †, qui lui avoient couté des efforts extraordinaires & des dépenses immenses, dont elle se sentoit encore, & elle n'avoit pas eu le tems de respirer & de se remettre. La Grande-Bretagne n'avoit eu part qu'à la seconde de ces guerres, & la paix de Ryswik l'avoit soulagée de l'entretien d'une armée, au lieu que, même après cette paix, l'Etat avoit été obligé d'avoir quarante mille hommes sur pied. Une autre différence considérable, c'est que le théâtre de la guerre aiant été la première campagne sur les terres de l'Etat, il s'étoit vû réduit à inonder une grande étendue de terrein pour se mettre à couvert, & que la mer en avoit submergé d'autres, qu'il avoit été contraint de païer annuellement de grosses contributions aux François, au lieu que l'Angleterre n'avoit été exposée à aucun de ces malheurs. La grandeur des taxes, qu'il fut obligé de mettre sur ses Sujets, & des emprunts qu'il lui fallut faire,

† *Celles de 1672. & de 1688.*

ANNE. 1712.

prouvoit encore qu'on auroit dû le tenir quitte pour moins que l'Angleterre. Cependant il avoit fait à proportion autant ou plus qu'elle. Durant le cours de la guerre, c'est-à-dire, depuis dix ans, il fournissoit chaque année l'une portant l'autre environ cinquante-quatre vaisseaux de ligne, sans y comprendre aucune fregate ou petits bâtimens; & ce nombreux armement défendoit le Portugal, la Méditerranée, le Canal & la Mer du Nord.

Les Anglois prétendoient en premier lieu, que la quote-part de la Hollande pour les armemens de flottes seroit de trois contre cinq. En second lieu, qu'elle entretiendroit soixante mille hommes en Flandre, sans en compter quarante-deux mille pour les garnisons, tandis qu'eux mêmes n'y en auroient sur pied en tout que quarante. En troisième lieu, qu'elle n'avoit point fourni pendant les quatre dernières années son tiers de douze mille hommes, que l'Empereur, que l'Angleterre & elle s'étoient obligez à tenir en Portugal. En quatrième lieu, qu'elle avoit violé la condition de défendre tout commerce & correspondance entre elle & la France, moïennant laquelle, dès mil sept cens trois, on avoit accordé des troupes d'augmentation, toujours continuées depuis ce tems-là. Enfin qu'au commencement de la guerre, les subsides aiant été païez par portions égales par la Reine & les Etats, la Reine avoit païé depuis trois millions cent cinquante - cinq mille écus au-delà de son contingent.

La première prétention étoit fondée sur les Traitez & reconnue des Hollandois. Mais les Anglois ajoutoient que l'Etat n'avoit point rempli à cet égard son devoir. On répondoit que c'étoit que les Anglois ne comptoient pour vaisseaux de l'Etat que ceux qui servoient avec les leurs, & non ceux qui, en grand nombre & utilement pour les Alliez, servoient dans la mer du Nord.

La seconde prétention étoit fondée sur un message de bouche, que Guillaume III. avoit fait faire au Parlement en mil sept cens deux par Vernon Secretaire d'Etat. La réponse consistoit en ceci, que ce message étoit ignoré de l'Etat; Que jamais telle convention n'avoit été acceptée de sa part; Qu'il étoit injuste de lui imposer une charge si forte, & encore à son insçû; Que l'unique convention, qu'il reconnoissoit, étoit de faire la guerre *omnibus viribus*, de toutes ses forces; Que cependant il avoit fourni en Flandre autant de troupes que la Grande-Bretagne en avoit données, & qu'ainsi, en adoptant même les prétentions des Anglois, l'Etat n'auroit fourni que quatre mille trois cens hommes de trop peu, ou les Anglois qu'autant de trop; mais que d'ailleurs cette prétention étoit contre divers Traitez *, contre toute raison & équité, contre la proportion reconnue, sur le seul fondement d'un message de bouche fait au Parlement, à l'insçû & sans l'aveu de l'Etat.

* *Du 3 Mars 1678. Du 11 Novembre 1701 la Grande Alliance.*

On objecte que les Hollandois ont toujours eu durant la guerre quarante-deux mille hommes en garnison, & que ces troupes ne peuvent pas être mises en ligne de compte, comme si elles avoient été jointes aux Anglois. La réponse n'est pas difficile. En premier lieu, ces quarante - deux mille

mille hommes n'ont servi en garnison qu'au commencement de la guerre, lorsque les Provinces Unies étoient comme bloquées par les troupes de France. Dans la suite ces garnisons ont été réduites à quatorze mille hommes, & le reste, savoir vingt-huit mille, joint à l'armée Alliée. En second lieu, quand deux Puissances Alliées égales s'engagent à combattre *omnibus viribus*, si l'une a besoin de plus de troupes que l'autre pour défendre ses frontières, il n'est ni raisonnable ni possible qu'elles aient toutes deux le même nombre de forces en campagne. Il l'est bien moins, si l'Allié, qui a le plus besoin de troupes pour garder ses frontières, est plus foible que l'autre Allié. Enfin les Anglois servoient à ces garnisons aussi bien que les Hollandois.

On disoit sur la troisième prétention que le tiers non fourni en Portugal l'avoit été dans le Roïaume de Valence & en Catalogne, & même beaucoup au-delà, & que de plus cette legère défectuosité avoit été bien compensée par ce que l'Etat avoit fait de trop en Flandre, puisqu'il y avoit païé en frais extraordinaires de plus que l'Angleterre cinquante-trois millions six cens quatre-vingt-trois mille sept cens soixante-cinq livres, c'est-à-dire en tout soixante-cinq millions huit cens soixante-&-un mille huit cens vingt-&-un florins, au lieu que l'Angleterre ne comptoit-elle même pour ces frais extraordinaires qu'un million cent sept mille nonante-six livres sterling. En tout cas, si les Anglois ont plus fait en Espagne & en Portugal, ils n'ont que suppléé à ce qu'ils ont manqué de faire en Flandre. Enfin les Hollandois n'ont pû faire que ce qu'ils ont fait.

La réponse à la quatrième prétention étoit la suivante. L'Etat n'a consenti que pour un an * à cette défense du commerce. Elle a observé un an cette convention, & l'an expiré, il a exposé à la Reine les raisons qui rendoient la continuation de cette défense impossible, raisons que l'Angleterre approuva alors, & il ne fut plus parlé de cette convention.

* *Par une convention du 11 Avril* 1703.

Voici ce qu'on dit sur la cinquième prétention, savoir que l'Etat aiant acquis de grands revenus & païs dans les Païs-Bas, ces revenus dont l'Etat avoit joui, devoient être emploïez par lui contre la France. On dit que la Flandre Françoise & l'Artois depuis la bataille de Ramelies, ruinez par le séjour des armées Alliées & par les contributions païées aux François, n'avoient depuis mil sept cens six jusqu'à la fin de mil sept cens onze rendu à l'Etat en tout que quinze cens nonante mille neuf cens seize florins, somme modique & qui n'avoit pas suffi pour réparer les fortifications & remplir les magasins des villes & forteresses de ces Provinces.

L'Angleterre prétendoit en sixième lieu qu'elle avoit païé de subsides trois millions cent cinquante-cinq mille livres plus que la Hollande. Telle fut la réponse. En ce cas-là, la différence en dix ans de guerre ne seroit que de trois cens mille écus par an. C'est peu de chose, vû l'inégalité de puissance. La Hollande auroit encore à se plaindre. Secondement, cette différence doit être réduite à deux millions sept cens vingt-deux mille deux cens vingt-deux écus, vû qu'on n'a pas mis sur la liste le surplus des trois millions cent cinquante-cinq mille livres, que la Hollande a païez

ANNE. 1712.

en subside. De plus elle ne s'est pas engagée à païer autant que l'Angleterre. Enfin la chose ne seroit pas juste, vû l'inégalité de puissance, & elle seroit contre la pratique des guerres précédentes.

Plaintes de Portugal contre la Hollande.

Le Portugal joignit ses plaintes à celles de l'Angleterre & les fit porter par le Comte de Tarouca, son Ambassadeur. Selon ce Ministre, « Leurs Hautes Puissances s'étoient engagées d'entretenir quatre mille „ hommes de troupes réglées en Portugal. Mais il est constant qu'on n'y „ trouve pas un Soldat à leur solde depuis plusieurs années. Leurs Hau- „ tes Puissances avoient promis à Sa Majesté de l'assister avec tous les vais- „ seaux qu'il jugeroit à propos pour la sureté de ses ports & de son com- „ merce. Cependant, bien loin de s'aquitter de ceci, quand on craignoit „ fort pour la Flotte du Bresil, quelques instances qu'on pût faire, on ne „ put obtenir un seul vaisseau. Leurs Hautes Puissances avoient aussi sti- „ pulé de païer régulièrement tous les ans certain nombre de subsides. „ Cependant il lui en est encore dû une partie de l'année mil sept cens „ six & les quatre années suivantes. Leurs Hautes Puissances s'étoient pa- „ reillement engagées à fournir au Roi mon Maître une certaine somme „ pour les préparatifs de la première campagne. Jusqu'ici elles ne se sont „ point acquitées de leurs promesses. Elles doivent encore la plus grande „ partie des vivres fournis à leur troupes. Il y a longtems qu'elles ont cessé „ d'envoïer de la poudre & des armes selon leurs conventions ». On répondit à ce Mémoire & on tâcha de se justifier par les grands efforts qu'on faisoit & par le poids important qu'on donnoit à la cause commune. On prétendoit que tout ce qui s'étoit fait pour la conquête & la défense de la Catalogne devoit être censé avoir été fait pour le Portugal.

Suite de l'examen des comptes publics.

La Chambre Basse poussa encore plus loin les recherches. On résolut d'examiner le Traité de Barrière & de prier humblement la Reine de faire donner à la Chambre des copies des instructions & ordres donnez aux Plénipotentiaires Anglois pour ce Traité. On les produisit le vingt-quatre Février, & ces pièces n'étant pas jugées suffisantes, on demanda encore des lettres, écrites par le Comte de Townshend au Secretaire d'Etat, & des réponses, ce qui fut accordé. L'examen de cette affaire se fit en grand Commité, & dès le vingt-cinq on prit les Résolutions suivantes. Premièrement, *que, sous prétexte d'assurer la succession Protestante à la Couronne & d'assurer la Barrière pour les Etats-Généraux, on a inséré dans ce Traité plusieurs articles tendans à la destruction du commmerce de la Grande-Bretagne, contraires à ses intérêts & fort deshonorables à Sa Majesté.* Cette résolution passa à la pluralité de deux cens soixante-&-dix-neuf voix contre cent dix-sept. Secondement, *que le Comte de Townshend n'avoit eu aucun ordre ni autorité pour négocier & conclure plusieurs articles dudit Traité.* Cette résolution fut unanime. Troisièmement, *que le Comte de Townshend, qui a négocié & signé ledit Traité, & tous ceux qui ont conseillé à la Reine de le ratifier, sont des Ennemis de Sa Majesté & du Roïaume.* Cette Résolution fut prise à la pluralité de deux cens vingt-cinq voix contre soixante-quinze. Ces Résolutions contre le traité de la Barrière allarmèrent le Résident

du Duc d'Hanover. Il écrivit au Secretaire d'Etat Saint Jean, que son Altesse Roïale regardant ce Traité comme la plus grande sureté de la succession à la Couronne dans sa Maison, elle ne pouvoit voir avec indifférence qu'on y donnât la moindre atteinte. Le Secretaire d'Etat lui répondit, qu'il avoit communiqué sa lettre à la Reine, qui lui avoit ordonné de l'avertir qu'il eût à ne point entrer dans des affaires si délicates, sans en avoir des ordres exprès de l'Electeur son Maître; & sans les faire voir; Que les bonnes intentions de la Reine, du Parlement & du Peuple étoient la meilleure garantie pour assurer la succession Protestante, & qu'après les nombreuses marques que la Reine & les deux Chambres avoient données de l'intention où elles étoient de maintenir le droit de la Maison d'Hanover, il leur paroissoit étrange que l'examen du traité de Barrière, qui concerne de si près le commerce de la Grande-Bretagne, pût donner quelque ombrage.

On travailla, les jours suivans, à l'examen des dépenses qu'avoit causé la guerre d'Espagne, dont le poids étoit presque entièrement tombé sur l'Angleterre, par la négligence & l'impuissance vraie, ou prétendue des autres Alliez. On résolut que les charges pour transporter les troupes en ce païs-là, depuis mil sept cens deux jusqu'en mil sept cens onze, montoient à un million trois cens trente mille sept cens dix-neuf livres sterling; Que le contingent de Sa Majesté pour la paie, charrois, & autres dépenses extraordinaires pour les troupes à la solde de l'Angleterre en Piémont, Italie, Espagne, Portugal, depuis le vingt-quatre Juin mil sept cens cinq, montoit à trois millions quatre cens quatre-vingt sept mille sept cens deux livres sterling; Que la dépense de la Reine pour les vaisseaux emploïez pour le service de la guerre en Espagne & en Portugal montoit à cinq cens quatre-vingt trois mille sept cens soixante & onze livres sterling. Ces supputations déterminèrent à présenter une Adresse à la Reine, pour la prier d'insister auprès de l'Empereur à ce qu'il emploïât à la guerre d'Espagne les revenus des places & païs réünis à la Maison d'Autriche, hors ce qui est nécessaire pour leur défense, & pour assurer en même tems cette Princesse que la Chambre la mettroit en état de fournir son contingent des dépenses qu'il faudroit faire tant par mer que par terre, à proportion de ce que l'Empereur & les autres Alliez fourniroient les leurs réellement & de fait, & que, pour ce qui regardoit les autres parties de la guerre, ausquelles l'Angleterre étoit obligée de contribuer par des traitez particuliers, on prioit la Reine de ne donner à l'avenir des troupes & de l'argent qu'à proportion de ce que les Alliez feroient.

Ces résolutions, tant celles qui regardoient le Traité de Barrière, que celles qui avoient pour objet la disproportion des dépenses & efforts de la plus grande partie des Alliez, en comparaison de ce qu'avoit fait & fourni l'Angleterre, furent étendues & appuïées par un Mémoire raisonné. C'est une des plus belles pièces qui se soit faite en ce genre. Les Intéressez, c'est-à-dire, ceux des Alliez qui étoient taxez de s'être un peu trop ménagez, & les Whigs déterminez à rejetter tout ce qui leur paroissoit capable de

ANNE. 1712.

faire souhaiter la paix & de rallentir l'ardeur pour la guerre, dirent en général que la vérité ne s'y trouvoit point, que l'amour pour la France & peut-être pour le Prétendant l'avoit dicté, & qu'il n'étoit appuïé que sur des comptes & des mémoires faits à plaisir. Comme cette pièce est longue, il suffira d'en faire l'analyse & d'en extraire les endroits les plus marquez.

Mémoire des Communes.

Les Communes commencent par dire qu'elles ont examiné les Traitez & jusqu'où on s'est de part & d'autre acquitté de ses engagemens; Qu'elles ont considéré les différens intérêts des Alliez dans le succès de cette guerre, & ce que chacun d'eux a contribué pour la soutenir. Qu'elles ont tâché d'en découvrir la nature, l'étendue & la dépense, afin qu'après avoir fait une exacte comparaison de ce qu'il en doit couter avec les forces de l'Angleterre, on puisse si bien proportionner les uns aux autres que les Anglois ne continuent pas d'être chargez au-delà de ce qui est juste & raisonnable, & qu'on ne trompe pas la Reine, ses Alliez, les Anglois mêmes par des engagemens, dont la Nation ne sauroit s'acquitter dans l'état où elle se trouve: Et que, lorsqu'elles auront exposé leurs remarques & leurs avis, elles espèrent que, si les bons & généreux desseins de la Reine pour obtenir une paix sure & durable venoient à échouer, une véritable connoissance de ce qui s'est passé dans la conduite de la guerre servira de fondement pour la pousser à l'avenir avec plus de ménage & d'égalité. Pour donner cette connoissance, on rappelle les motifs qui ont déterminé à la guerre. Selon le traité d'Alliance, ce fut pour maintenir les prétentions de l'Empereur & pour assister les Etats-Généraux, qui, par la perte de leur Barrière contre la France, se trouvoient dans le même ou dans un plus dangereux état que s'ils avoient été actuellement attaquez. Ces fins sont clairement marquées dans le huitième article du traité de la Grande Alliance, qui marque formellement qu'il tend à procurer une satisfaction juste & raisonnable pour Sa Majesté Impériale, & une sureté suffisante pour les Païs, les Provinces, la Navigation & le Commerce de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux; à prendre de bonnes mesures, afin que les deux Roïaumes de France & d'Espagne ne soient jamais unis sous le même gouvernement, & en particulier afin que les François ne possédent jamais les Indes Occidentales Espagnoles & qu'ils ne puissent même y envoïer des vaisseaux, sous quelque prétexte que ce puisse être, de sorte que les Sujets de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux rentrent dans tous les droits & priviléges qu'ils avoient à l'égard du commerce dans tous les païs de la domination de Charles II. avant sa mort.

Pour arriver à ces fins, les trois Puissances, sans entrer dans aucun détail, s'engagèrent à s'entr'aider mutuellement de toutes leurs forces. On trouve pourtant une espèce de traité, où il est dit que pour le service de terre Sa Majesté Impériale fourniroit quatre-vingt-dix mille hommes, le Roi de la Grande-Bretagne quarante mille & les Etats Généraux cent deux mille, dont quarante deux mille seroient emploïez dans leurs garnisons & les autres soixante mille agiroient en campagne, & qu'à l'égard des opérations militaires sur mer, elles se feroient conjointement par la

Grande-Bretagne & les Etats Généraux, en sorte que la première fourniroit pour sa quote part des vaisseaux cinq huitièmes, & les Etats Généraux les trois autres.

On observe ensuite que la guerre a commencé sur ce pied & qu'alors toute la dépense annuelle pour l'Angleterre montoit à trois millions sept cens six mille quatre cens quatorze livres sterling, au lieu que pour cette année mil sept cens douze, si on veut continuer le service sur le même pied que l'année précédente, il faut au moins huit millions sterling. « C'est » surtout les causes qui ont produit ce mal, & les dégrez par où ce poids » immense est tombé sur nous, que nous voulons représenter à Votre Ma» jesté, *continuent les Communes.*

» La première cause de cette double charge, dont vos Sujets ont été » accablez, c'est le service de mer, qui a été poussé durant le cours de » cette guerre jusqu'à présent d'une manière très-désavantageuse à Votre » Majesté & à votre Roïaume: Car l'exemple & la promptitude de Votre » Majesté à fournir sa quote part des vaisseaux dans tous les endroits né» cessaires, loin d'exciter les Etats Généraux à marcher avec vous d'un » pas égal, les ont portez à se négliger toutes les années, jusqu'à un tel » point qu'ils ont été quelquefois en arrière des deux tiers & presque tou» jours de la moitié de leur contingent, d'où il est arrivé que Votre Ma» jesté, pour prévenir les disgraces qui pouvoient arriver, a été obligée » de suppléer à ce défaut par de nouveaux renforts. Cette nécessité, outre » qu'elle a fait contracter des dettes immenses au bureau de la Marine, a » empêché de fournir les convois nécessaires aux vaisseaux Marchands & » a mis hors d'état de traverser l'Ennemi dans son commerce des Indes » Occidentales, sans lequel il n'auroit jamais pû soutenir les frais de la » guerre.

» La seconde cause de l'épuisement où est réduite l'Angleterre, c'est la » guerre de Flandre. Quoiqu'elle regardât immédiatement la sureté des » Etats Généraux & qu'elle dût servir à leur acquerir de grands reve» nus & de vastes domaines, ils n'y ont cependant pas fourni leur contin» gent de troupes & ils en ont diminué le nombre peu à peu, en sorte » qu'il leur manquoit l'année dernière vingt mille huit cens trente-sept » hommes. L'Acte du Parlement, qui consentit à l'augmentation de dix » mille hommes demandée instamment par la Hollande, exprimoit que » c'étoit à condition que les Etats Généraux défendoient tout commerce » avec la France. Puisqu'ils ne l'ont point tenue, on auroit dû en revenir » à la première règle de trois quints contre deux, tant à l'égard de cette » augmentation que des autres qui ont suivi, d'autant plus que les revenus » de ces riches Provinces, qu'on a conquises, devoient servir à l'entretien » d'un grand nombre de nouvelles troupes. On n'a eu garde d'en faire » cet usage. On s'en est servi à se décharger d'une partie du premier » contingent.

» La troisième cause & la plus marquée, c'est la guerre d'Espagne & de Portugal. L'Empereur & les Etats Généraux avoient traité avec le Roi

ANNE. 1711.

„ de Portugal sur le même pied que Votre Majesté. L'Empereur ne pou-
„ vant fournir son tiers de troupes & de subsides & les Hollandois ne vou-
„ lant pas suppléer à ce défaut, Votre Majesté s'est vue obligée à païer les
„ deux tiers de la dépense qu'il en coûte pour ce service. C'est encore peu.
„ Depuis l'année mil sept cens six, lorsque les troupes Angloises & Hollan-
„ doises marchèrent de Portugal en Castille, les Etats-Généraux ont en-
„ tièrement abandonné cette guerre & laissé à Votre Majesté le soin de la
„ poursuivre à vos propres frais, ce qui est arrivé. A quoi il faut ajouter
„ que les généreux efforts de Votre Majesté pour la défense du Roi de Por-
„ tugal ont été bien mal secondez de la part de ce Prince, qui n'a presque
„ jamais eu treize mille hommes, quoique, par son traité, il fût obligé
„ d'en fournir vingt-huit mille.

„ La guerre en Espagne a été encore plus inégale & plus onéreuse. Elle
„ commença sans aucun traité & les Alliez n'ont presque point voulu y
„ contribuer. En mil sept cens cinq on y envoïa un petit corps de troupes
„ Angloises & Hollandoises, dans la seule vûe d'aider les Espagnols, qu'on
„ disoit avoir beaucoup d'inclination pour la Maison d'Autriche. Cette
„ espérance se trouva vaine, & l'Angleterre se vit insensiblement engagée
„ dans cette guerre. Les deux Empereurs défunts & celui d'aujourd'hui,
„ pour qui & aux instances de qui cette guerre s'étoit entreprise & s'est
„ soutenue, n'y ont jamais eu aucunes forces, à leurs propres frais, jusqu'à
„ l'année dernière. Les Etats-Généraux y ont plus contribué que la Cour
„ Impériale. Mais leur portion n'a pas été fort loin. Depuis mil sept cens
„ cinq jusqu'en mil sept cens huit ils y ont envoïé douze mille deux
„ cens hommes. Depuis l'année mil sept cens huit jusqu'à ce jour, ils
„ n'y ont envoïé, ni corps de troupes, ni recrues. Les troupes envoïées
„ d'Angleterre en Espagne depuis mil sept cens cinq jusqu'à mil sept
„ cens-onze inclusivement montent à cinquante-sept mille neuf cens
„ soixante-&-treize hommes, sans compter bon nombre de bataillons &
„ d'escadrons qu'on a païez pour l'Empereur. Les comptes publics font
„ voir que la dépense des vaisseaux emploïez pour le service d'Espagne & de
„ Portugal, est de six millions cinq cens quarante mille neuf cens soixante-
„ six livres sterling. Les frais du transport pour le même service revien-
„ nent à un million trois cens trente-six mille sept cens dix-neuf pièces.
„ L'avitaillement des troupes embarquées a coûté cinq cens quatre-vingt
„ trois mille sept cens soixante-&-dix livres sterling. La dépense des ex-
„ traordinaires pour le même service revient à un million huit cens qua-
„ rante mille trois cens cinquante-trois livres sterling.

„ Pour ce qui regarde les subsides qu'on a fournis aux Princes Etran-
„ gers, il paroît que Votre Majesté a fourni, au-delà de son juste contin-
„ gent, trois millions cent cinquante-cinq mille écus, sans compter les
„ extraordinaires païez en Italie, qui montent à cinq cens trente-neuf
„ mille cinq cens cinquante-trois livres sterling. De ce détail il résulte
„ qu'au delà du contingent de la Grande-Bretagne, proportionné à celui
„ de vos Alliez, Votre Majesté a dépensé durant le cours de cette guerre

» plus de dix-neuf millions sterling, & qu'aucun des Alliez n'a fourni la
» moindre chose pour contrebalancer cette somme ».

Le morceau qui termine les détails qu'on vient de voir est trop important, pour que j'en retranche seulement une syllabe. « C'est avec » beaucoup de chagrin que nous trouvons tant de sujets de représenter » le mauvais usage qu'on a fait du zèle de Votre Majesté & de vos Peu- » ples pour le bien de la cause commune, qui n'a pas été aussi avancé par-là » qu'il seroit à souhaiter, parce que les autres ont abusé de cette ardeur » pour se décharger à nos dépens, & qu'on a souffert qu'ils aient jetté leur » portion du fardeau sur ce Roïaume, quoiqu'à tous égards ils soient au- » tant ou plus intéressez que nous dans le succès de cette guerre. Nous » sommes persuadez que Votre Majesté nous pardonnera, si nous témoi- » gnons du ressentiment sur le peu d'égard qu'ont eu pour les intérêts de » leur Patrie quelques-uns de ceux qui ont été emploïez au service de » Votre Majesté, lorsqu'ils ont souffert qu'on lui imposât d'une manière » si déraisonnable, s'ils ne sont pas eux mêmes en quelque sorte la princi- » pale cause de ces mauvais tours. Le cours de ces injustices de nos Alliez » a été si extraordinaire que, plus les richesses de ce Roïaume ont été épui- » sées, plus les armes de Votre Majesté ont obtenu d'heureux succès, & » plus notre fardeau s'est appesanti. Tandis que de l'autre côté, plus vos » efforts ont été vigoureux & plus vos Alliez en ont retiré de grands avan- » tages, plus ces mêmes Alliez ont diminué de leur portion de la dépense.

» Dès qu'on eut entamé cette guerre, les Communes en vinrent tout » d'un coup à des efforts extraordinaires & à donner de si gros subsides » qu'on n'a jamais rien vû de pareil, dans l'espérance de prévenir les mal- » heurs d'une guerre languissante & d'amener bientôt à une heureuse con- » clusion celle où nous étions nécessairement engagez. Mais l'évènement » a si mal répondu à leur attente, qu'elles ont grand sujet de soupçonner » que ce qui devoit abbreger la guerre a été la véritable cause de sa lon- » gueur : car ceux qui en tiroient le plus de profit n'ont pas été facilement » disposez à y renoncer. De sorte que Votre Majesté pourra découvrir sans » peine d'où vient que tant de personnes se plaisoient dans une guerre qui » leur apportoit tous les ans une si abondante moisson de la Grande- » Bretagne ».

On proteste ensuite que ce n'est, ni l'amour déraisonnable de la paix, ni l'envie de se dispenser de fournir les subsides, qui engagent à parler de la sorte, mais uniquement le desir que les autres Puissances Alliées marchent d'un pas égal avec Sa Majesté & qu'on fasse une juste application de ce qu'on a déja gagné sur l'Ennemi, pour le bien de la cause commune. En conséquence de cette disposition, on prie la Reine d'engager l'Empereur à emploïer à la conquête d'Espagne les revenus du Roïaume de Naples, du Duché de Milan, des Electorats de Bavière & de Cologne, de la Principaute de Liége, du Duché de Mantoue. « Pour ce qui regarde » les autres branches de la guerre, *dit-on*, Votre Majesté est suppliée de » vouloir tenir la main à ce que les Alliez s'acquittent des engagemens

ANNÉ. 1712.

» où ils sont entrez, & de ne leur donner ni troupes ni subsides, qu'à » proportion de ce qu'ils en fourniront eux-mêmes. Lorsqu'on aura fait » cette justice à Votre Majesté & à votre Peuple, il n'y a rien que vos » Communes n'accordent de bon cœur pour soutenir la cause où on est » engagé ».

Ce que disoient les Communes sur le Traité de Barrière n'étoit pas moins remarquable. « On se flattoit de trouver dans les conditions d'une » paix future des avantages capables de dédommager la Nation avec le » tems des trésors immenses qu'elle a fournis & des grosses dettes qu'elle » a contractées. Cette espérance auroit été remplie, si on avoit pû don- » ner plus de fureté & plus d'étendue à notre commerce. Mais en vain la » conserverions nous. Les intérêts de la Grande - Bretagne n'ont pas été » seulement négligez, mais sacrifiez dans certain Traité conclu il n'y a » pas longtems entre Votre Majesté & les Etats Généraux, sous prétexte » de se donner une garantie mutuelle sur la succession & sur la barrière ». On remarque d'abord qu'en vertu de ce Traité, plusieurs villes & places doivent être mises entre les mains des Etats Généraux, quoiqu'on ne puisse les regarder comme partie d'une barrière contre la France, mais plutôt comme les clefs des Païs-Bas du côté de la Grande-Bretagne, ce qui doit inquiéter le commerce d'Angleterre & peut le détruire, dès que les Etats le jugeront à propos. On observe que la concession faite aux Etats-Généraux de s'emparer des dix Provinces, toutes les fois qu'ils craindront d'être attaquez, peut devenir funeste à l'Angleterre, puisqu'en cas de rupture, les richesses, la force, la situation avantageuse de ces païs, serviroient contre elle, quoiqu'on ne les eût jamais conquis sans ses puissans & généreux secours.

Par rapport au commerce, on observe encore que l'égalité est bien établie entre les Sujets d'Angleterre & ceux des Provinces-Unies en ce qui concerne les entrées des marchandises dans les Païs-Bas Espagnols par mer, ou par les rivières & canaux. Mais qu'on a oublié d'établir cette même égalité, lorsqu'il s'agit de la sortie de ces marchandises hors des Provinces Espagnoles, & de leur entrée dans les Païs & Places qui doivent être à la disposition des Etats Généraux en vertu de ce Traité. C'est-à-dire que dans la suite, & déja il en est arrivé quelques exemples, les droits d'entrée mis sur les marchandises transportées dans ces païs & villes par les Sujets des Etats Généraux seront ôtez, pendant qu'on continuera ceux qu'on exige des Sujets de la Grande-Bretagne.

A l'égard des païs & terres de la Couronne d'Espagne, les Anglois y ont toujours été distinguez & ont joui de plus grands privilèges & immunitez que les Hollandois ou aucune autre Nation. Par ce Traité on renonce à cet avantage & on se fait garand des articles XVI. & XVII. du Traité de Munster, ausquels la Nation n'avoit jamais consenti & que les Espagnols n'avoient jamais observez. Par ce Traité encore on déroge à un article du Traité de la Grande Alliance, où il étoit établi que chaque Nation à la fin de la guerre seroit sur le même pied par rapport au commece avec l'Espagne qu'elle l'étoit au commencement.

« La

» La promptitude extraordinaire, *reprennent les Communes*, avec laquelle » Votre Ambassadeur consentit à dépouiller vos Sujets de leurs anciens » droits & Votre Majesté du pouvoir de leur procurer quelque nouvel avan- » tage paroît évidemment par ses lettres. Car lorsqu'on offrit certains » articles avantageux à Votre Majesté & à vos Peuples, pour les insérer » dans ce Traité, les Etats Généraux ne voulurent pas les admettre, sous » prétexte qu'il n'y falloit rien mêler de ce qui ne touchoit point à la ga- » rantie de la succession & de la barrière. Mais ils n'eurent pas plutôt avis » d'un traité de commerce conclu entre Votre Majesté & le présent Em- » pereur, qu'ils renoncèrent à ce prétexte, pour insister sur l'article dont » vos Communes se plaignent aujourd'hui & que l'Ambassadeur de Votre » Majesté accorda, quoiqu'il n'eût aucun rapport à la succession & à la » barrière, & que ce Ministre même se fût départi pour cette raison de » quelques articles qui auroient été avantageux à sa Patrie ».

On dit ensuite qu'on s'est abstenu de fatiguer la Reine par des remarques générales sur ce Traité, en ce qui concerne l'Empire & les autres Etats de l'Europe, qu'on s'est contenté d'exposer les maux qui en résultent à la Grande-Bretagne, & enfin on conclut en ces termes. « Sur ces » fidèles avis & informations de vos Communes, nous nous promettons » que Votre Majesté, par la tendresse qu'elle a pour son Peuple, le garan- » tira de ces malheurs, ausquels les conseils de gens mal-intentionnez » l'ont exposé, & qu'en votre grande sagesse vous trouverez quelque moïen » d'expliquer & de corriger divers articles de ce Traité, en sorte qu'ils » puissent compatir avec l'intérêt de la Grande-Bretagne & avec une amitié » sincère & durable entre Votre Majesté & les Etats Généraux.

La Reine répondit que cette représentation étoit une nouvelle preuve de la fidelité, de l'affection pour son service, & du zèle pour l'intérêt public, que cette Chambre des Communes avoit toujours fait paroître. « Vous pouvez être assurez, *ajoutoit-elle*, que je donnerai des ordres » pour effectuer ce que vous souhaitez de moi ».

Ce Mémoire des Communes fut imprimé & répandu par toute l'Europe. L'Empereur & le Roi de Portugal ne jugèrent pas à propos de relever ce qui y étoit dit sur leur compte. Il n'en fut pas de même des Etats Généraux. Ils crurent que leur honneur exigeoit qu'ils répondissent aux accusations & aux reproches des Communes. Ils le firent par un fort long Mémoire en date du premier Avril mil sept cens douze. Il eut le sort qu'ont ces sortes de Pièces. Leurs Partisans le trouvèrent admirable, convaincant, démonstratif & capable de couvrir de confusion les Communes d'Angleterre. D'autres en jugeoient différemment & disoient qu'il n'étoit guères solide, non plus que la réponse qu'ils avoient donnée sur les plaintes du Roi de Portugal.

Mémoire des Etats en réponse.

Avant d'entrer dans aucun détail des plaintes des Communes, on établit qu'il n'est point de Traité qui règle la quote part de troupes ou de vaisseaux que chaque Puissance devoit fournir; que les Communes ont eu tort de prendre un projet de Traité pour le Traité même; que le Mes-

ſage du feu Roi Guillaume, où étoit exprimée la propoſition qu'ils ſuppoſent avoir été règlée par un Traité, n'a pû obliger les Provinces Unies, & que c'eſt à tort qu'on les accuſe d'avoir manqué à des engagemens, qu'ils n'ont jamais pris. « A la vérité, *diſent-ils*, un article du Traité de la Gran-
» de Alliance portoit qu'on fixeroit cette proportion. Mais dans la ſuite ce
» deſſein fut laiſſé ſans exécution, ſoit qu'on y trouvât trop de difficultez,
» ſoit qu'on le jugeât ſuperflu, parce que les Alliances portent que cha-
» cun des Alliez fera la guerre de toutes ſes forces par mer & par terre,
» & qu'on a cru pouvoir ſe repoſer ſur la bonne-foi les uns des autres.
» Comme donc le *quantum* n'a point été règlé, il s'enſuit néceſſairement
» & inconteſtablement que l'unique règle de ce *quantum* doit être la for-
» ce d'un chacun ; & que celle des deux Puiſſances qui peuvent montrer,
» ou relativement, ou abſolument, qu'elle a emploïé toutes ſes forces dans
» la préſente guerre, doit être cenſée avoir ſatisfait à toutes ſes obliga-
» tions & ne peut être repriſe d'y avoir manqué.

» Or, *continue le Mémoire*, il eſt évident que les forces de la Grande-
» Bretagne ſont incomparablement plus grandes que celles de cet Etat &
» que quand tous les manquemens dont on le charge ſeroient prouvez,
» il n'en ſeroit pas moins vrai qu'il a emploïé toutes ſes forces dans
» la préſente guerre, & qu'à proportion de ſa puiſſance, il a autant &
» plus fait qu'aucun des autres Alliez, ſans en excepter la Grande-Bre-
» tagne ».

Le Mémoire des Etats Généraux relève auſſi fortement les Communes, qui avoient dit que les Alliez étoient également intéreſſez dans la préſente guerre avec l'Angleterre, & que même ils l'étoient davantage. Il prouve d'abord, par un paſſage du *Préambule* du Traité de la Grande Alliance, « *que les Anglois & les Hollandois étoient ſur le point de perdre la li-*
» *berté de leur navigation & de leur commerce dans la Mer Méditerranée,*
» *aux Indes & ailleurs*. Raiſons, *ajoute le Mémoire*, qui intéreſſent la Grande-
» Bretagne ſi directement & de ſi près, qu'on en peut conclure qu'elle
» ne fait pas moins la guerre pour ſoi-même que pour l'Empereur, l'E-
» tat ou les autres Alliez, ce qui paroît encore plus clairement par l'ar-
» ticle ſéparé conclu le douzième d'Août mil ſept cens deux entre l'Em-
» pereur, la Reine de la Grande-Bretagne & les Etats Généraux. La re-
» connoiſſance faite par la France du Prétendant pour Roi d'Angleterre
» n'étoit-elle pas un intérêt particulier à cette Couronne, & les de-
» mandes qu'on vient de faire pour la paix ne ſont aſſurément pas de
» nature à intéreſſer autant ou plus les autres Alliez que la Grande-Bre-
» tagne même ».

Après ces réflexions générales, le Mémoire vient au détail. On y convient par rapport à la Marine de la proportion de cinq à huit marquée dans la repréſentation des Communes, & on prétend que leur erreur vient uniquement de ce qu'elles n'ont fait attention qu'à leurs vaiſſeaux, qui ſervoient conjointement avec les vaiſſeaux Anglois, & qu'elles ont oublié la mer du Nord où l'Etat en avoit toujours pluſieurs. On révoque en doute

les listes des vaisseaux fournis par l'Angleterre. On demande s'il étoit nécessaire d'en avoir un si grand nombre. « Par exemple, *dit le Mémoire*, » on compte soixante-&-quatorze vaisseaux pour l'année mil sept cens quatre, soixante-&-dix-neuf pour l'année mil sept cens cinq. Cependant » les projets fournis par l'Amiral Mitchel pour ces années-là ne demandoient que vingt-quatre vaisseaux de l'Etat, contre soixante vaisseaux de » Sa Majesté, tant pour le service de la Méditerranée que pour celui du » Canal & de la mer du Nord. D'où vient donc que les Commissaires de » l'Amirauté mettent présentement en compte de la part de Sa Majesté » soixante-&-quatorze & soixante-&-dix-neuf vaisseaux pour le service de » la Méditerranée & du Canal....? On laisse au reste au jugement d'un » chacun si ce nombre de vaisseaux n'auroit pas été trop grand, eu égard » au service qu'on en pouvoit retirer & aux forces que l'Ennemi pouvoit » alors mettre en mer. Le sentiment de l'Etat fut que vingt-quatre vaisseaux de sa part & quarante de la part de Sa Majesté suffiroient pour ces » années-là ».

Par les calculs & les supputations du Mémoire, il conste que l'excédant des troupes fournies par l'Angleterre pour les armées de Flandre, ou le défaut de la part des Etats Généraux, se réduit à trois ou quatre mille hommes, supposé qu'on admette les principes établis par les Communes. Mais, si on ne les admet pas, dit le Mémoire, il s'en faudra plus de la moitié que l'Angleterre n'ait fourni son contingent pour la Flandre.

Le Mémoire convient qu'on n'a pas contribué également avec l'Angleterre pour l'Espagne & le Portugal. Mais il prétend qu'il n'auroit pas été juste que les Etats l'eussent fait, vû les efforts prodigieux qu'ils faisoient en Flandre. Il avoue qu'on a cessé d'envoïer des troupes en Portugal depuis la journée d'Almanza. Mais il prétend que le théâtre de la guerre étoit alors changé & que ce qu'on envoïoit en Catalogne pour la conquérir étoit censé être envoïé en Portugal pour le défendre; Que les efforts considérables faits aux Païs-Bas pardessus la Grande-Bretagne suffisent pour compenser abondamment ces manquemens prétendus, & qu'en païant la moitié de certains subsides, au Roi de Dannemarc, par exemple, ils font plus, à proportion de leurs forces, que la Grande-Bretagne, en païant les deux tiers des subsides pour le Portugal & pour la Savoie, dont elle s'est chargée volontairement, dont par conséquent elle a tort de se plaindre.

On conclut ce Mémoire par le même raisonnement par où on l'a commencé. « Le résultat de tout ce qu'on vient de dire est, Que suivant les Traitez & les Alliances, la Grande-Bretagne & les Etats sont obligez cha- » cun en particulier d'emploïer toutes leurs forces dans la présente guerre; » Que, puisque le *quantum* n'a été réglé par aucune convention, ni accord, » la proportion n'en doit & n'en peut être règlée que sur celle de leur » puissance respective; Que la Grande-Bretagne est incontestablement » plus puissante que cet Etat, & que ce principe suffit pour en pouvoir

ANNE. 1712.

» conclure aussi inconteſtablement qu'elle doit contribuer davantage
» toutes les charges & dépenſes de la guerre ».

Enfin par manière de *Poſt-ſcriptum* on répond en ces termes aux réflexions des Communes ſur le Traité de Barrière. « On pourroit encore mon-
» trer ici par de bonnes raiſons, que l'Adreſſe ſuſdite, en ce qu'elle re-
» fléchit ſur l'Etat, contient des propoſitions erronées au ſujet du Traité
» de Barrière. Mais outre qu'on peut avec juſtice s'en tenir à un Traité
» qui a été conclu & ratifié dans l'ordre requis, on ne croit pas qu'il ſoit
» à propos d'entrer pour à préſent en cette diſcuſſion, d'autant moins
» qu'on négocie encore pour voir ſi, par quelque élucidation ou autre-
» ment, on pourroit lever les difficultez qu'il ſemble qu'on y trouve pré-
» ſentement de la part de la Grande-Bretagne ».

Réponſe de la Reine.

On ne fut pas perſuadé à la Cour d'Angleterre des principes & des raiſonnemens de ce Mémoire. Du moins on n'en fut pas content. Henri Saint Jean Secretaire d'Etat y répondit par ordre de la Reine d'une manière fort ſéche. « La Reine, *dit ce Miniſtre*, aiant mûrement conſidéré
» les Mémoires qui lui ont été préſentez par le Sieur van Borſelen, Envoïé
» Extraordinaire de Meſſieurs les Etats Généraux auprès de Sa Majeſté,
» m'a ordonné d'y répondre en peu de mots, qu'elle a été ſurpriſe de voir
» que, loin de donner aux efforts que Sa Majeſté a faits en Eſpagne & en
» Portugal, deux théâtres de la guerre, qui ont été abandonnez depuis
» tant d'années par les Etats, les louanges qu'ils méritent, on ne les re-
» garde que comme des quote parts, que la Reine étoit ſous une obliga-
» tion de fournir, pour ſatisfaire à une règle de proportion, qui n'a pas
» le moindre fondement. Sa Majeſté tombe d'accord que, ſelon les prin-
» cipes établis dans la réſolution ci-deſſus mentionnée, la Grande-Bre-
» tagne ne contribuera jamais aſſez, ni les Provinces-Unies trop peu. On
» y poſe pour maxime que le pouvoir d'un chacun eſt la ſeule règle & me-
» ſure des efforts que les Alliez doivent faire. Après cela, on s'érige en
» Juge, tant de la puiſſance des Roïaumes de Sa Majeſté, que de celle
» de l'Etat. Il n'eſt pas difficile de voir juſqu'où une telle Logique nous
» méneroit. Bien loin d'avoir été obligée par le Mémoire de changer de
» ſentiment, Sa Majeſté trouve à propos de renouveller les déclarations,
» que le Comte de Strafford a faites par ſon ordre & en ſon nom. Ce ne
» ſont pas des points que la Reine propoſe comme un ſujet de négociation.
» C'eſt une communication qu'elle donne à ſes Alliez d'une réſolution
» priſe & d'une règle établie, afin qu'ils puiſſent là-deſſus concerter leurs
» meſures. La Chambre des Communes, qui eſt compoſée de Députez
» envoïez de chaque Province du Roïaume, & qui eſt un Juge plus com-
» pétent que qui que ce ſoit du fardeau que le Peuple eſt en état de por-
» ter, n'a donné des ſubſides pour l'année courante que dans les propor-
» tions & ſous les conditions dont on a fait part à Meſſieurs les Etats Gé-
» néraux. Sa Majeſté a déclaré à cette Chambre qu'elle trouvoit les con-
» ditions raiſonnables; & ſes ordres ſont donnez ſur ce plan, dans lequel
» par conſequent il n'y a pas le moindre changement à eſpérer.

» La Reine regarde l'union entre elle & l'Etat comme le plus ferme ap-
» pui de la cause commune, & c'est par cette raison qu'elle a fait tout ce
» qui dépend d'elle pour traverser les desseins de ces esprits factieux qui
» tendent à la rompre. Les propositions qui ont été faites par les Pléni-
» potentiaires de Sa Majesté aux Ministres des Etats Généraux, montrent
» d'une manière incontestable le desir sincère de la Reine d'entretenir une
» bonne correspondance & étroite union avec eux. Ce sont aussi toutes
» les avances qu'elle peut faire. Sa Majesté se flate qu'elles auront l'effet
» qu'on en doit attendre, & qu'elles dissiperont toutes les craintes mal
» fondées, qui ont été semées avec tant d'industrie dans les Provinces.
» En tout cas, Sa Majesté aura la consolation de n'avoir rien négligé de
» tout ce qu'elle pouvoit contribuer à la satisfaction des Etats Généraux,
» sans abandonner les intérêts de ses propres Roïaumes. A Whitehall le
» dix-neuf de Mai mil sept cens douze, *signé* H. St. John ».

Le Congrès pour la paix s'ouvrit à Utrecht le vingt-neuf Janvier. Les Plénipotentiaires y étoient arrivez il y avoit déja quelque tems. On emploïa les premiers jours à des visites de cérémonie, à des conférences particulières & à dresser des règlemens, pour éviter l'embarras entre eux & pour maintenir l'ordre & la paix parmi leurs Domestiques. L'Evêque de Bristol, premier Plénipotentiaire de la Reine, fit l'ouverture de ce Congrès par un discours, qu'il adressa surtout aux Plénipotentiaires de la France. Il dit qu'on s'assembloit au nom de Dieu pour traiter d'une paix générale; Que les Plénipotentiaires des Hauts Alliez étoient en de sincères dispositions & avoient même des ordres précis de leurs Maitres, pour concourir en tout ce qui dépendoit d'eux à conduire à une heureuse fin une affaire si salutaire & si chretienne; Qu'ils espéroient aussi que les Plénipotentiaires de France seroient dans la même disposition, & que leurs ordres seroient si amples qu'ils pourroient répondre sans perte de tems à l'attente des Hauts Alliez, en s'expliquant nettement sur les points dont on traiteroit, & qu'ils le feroient de manière que chacun des Princes & Etats Alliez pourroit y trouver une satisfaction raisonnable. Le Maréchal d'Uxelles répondit succintement que tels étoient les ordres qu'ils avoient reçus du Roi leur Maître. L'Abbé de Polignac parla ensuite sur le même sujet avec beaucoup d'éloquence. Cette première assemblée fut peu nombreuse. Les seuls Ministres de la Grande-Bretagne, de France, des Etats Généraux, de Savoie s'y trouvèrent, & on se contenta d'arrêter qu'on s'assembleroit deux fois, le Mercredi & le Samedi, & qu'on travailleroit sans perte de tems aux affaires principales.

A la seconde conférence, qui se tint le Mercredi trois de Février, les Ministres de la Grande-Bretagne & ceux de France déclarèrent que les sept articles préliminaires, donnez en Angleterre & signez par le Sieur Mesnager, ne devoient être considérez que sur le pied de simples propositions, qui n'obligeoient en rien les Hauts Alliez, ni en général, ni en particulier. Cette déclaration calma un peu les esprits & détermina les Plénipotentiaires de l'Empereur à se rendre à Utrecht, car ce Prince, malgré sa

ANNE. 1712.

première résolution de ne prendre aucune part aux Conférences d'Utrecht, les avoit nommez pour s'y trouver. A la quatrième conférence, qui se tint le dix, les Plénipotentiaires de France donnèrent leurs propositions & leurs offres par un Ecrit qui avoit pour titre, *Explication spécifique des offres de la France pour la Paix Générale, à la satisfaction de tous les intéressez à la présente guerre.* Comme ces offres furent en effet le plan de la paix, il est nécessaire de les transcrire, afin qu'on puisse juger si elles étoient aussi déraisonnables & aussi injustes que l'ont dit les partis opposez.

OFFRES DE LA FRANCE POUR LA PAIX.

Le Roi reconnoîtra, en signant la paix, la Reine de la Grande-Bretagne dans cette qualité, aussi bien que la succession à cette Couronne, suivant l'établissement présent & de la manière qu'il plaira à Sa Majesté Britannique.

Le Roi fera démolir toutes les fortifications de Dunkerque immédiatement après la Paix, moïennant un équivalent à sa satisfaction.

L'Isle de Saint Christophle, la Baye & le Détroit de Hudson seront cédez en entier à la Grande-Bretagne respectivement.

L'Acadie avec le Fort & Port-Roïal seront restituez en entier au Roi.

Quant à l'Isle de Terre-Neuve, le Roi offre de la céder encore à la Grande-Bretagne, en se reservant seulement le Fort de Plaisance & le droit de pêcher & de secher la Morüe comme avant la guerre.

On conviendra de faire un Traité de commerce, avant ou après la Paix, au choix de l'Angleterre, dont on rendra les conditions égales entre les deux Nations le plus qu'il sera possible.

Le Roi consentira, en signant la paix, que les Païs-Bas Espagnols cédez à l'Electeur de Bavière par le Roi d'Espagne, servent de barrière aux Provinces-Unies, & pour l'augmenter il y joindra Furnes & Furner-Ambacht, la Knoke, Ypres & sa Châtellenie, Menin avec sa Verge, & en échange, le Roi demande pour former la barrière de France Aire, Saint Venant, Bethune, Douay & leurs dépendances.

Si les Etats Généraux veulent tenir des garnisons dans les places fortes de la barrière, ainsi formée des Etats cédez à son Altesse Electorale & de ce que la France y joint du sien, le Roi consent qu'ils y mettent leurs troupes en si grand nombre qu'il leur plaira, & de plus qu'elles soient entretenues aux dépens du Païs.

Au moïen de cette cession & de ce consentement, le Roi de son côté demande pour équivalent de la démolition de Dunkerque les Villes & Citadelles de Lille & de Tournay avec leurs Châtellenies & Dépendances.

La barrière ainsi règlée entre la France & les Etats Généraux, le Roi accordera, pour augmenter le commerce de leurs Sujets, ce qui est stipulé par le Traité de Ryswick & le Tarif avantageux de mille six cens soixante-&-quatre, à l'exception seulement de six genres de marchandises, dont on conviendra, & qui demeureront chargez des mêmes droits qui se paient aujourd'hui, ensemble l'exemption de cinquante sols par tonneau sur les vaisseaux Hollandois venant en France des Provinces-Unies ou des Païs Etrangers.

ANNE. 1712. Offr de la France pour la Paix.

A l'égard du commerce de l'Espagne & des Indes, le Roi s'engagera non-seulement aux Etats Généraux, mais encore à la Grande-Bretagne & à toutes les autres Puissances, en vertu du pouvoir qu'il en a, que ces commerces se feront précisément & en tout de la même manière qu'ils se faisoient sous le regne & jusqu'à la mort de Charles II, & promettra que les François s'assujettiront comme toutes les autres Nations aux anciennes loix & règlemens faits par les Rois Prédécesseurs de Sa Majesté Catholique au sujet du commerce & navigation des Indes Espagnoles. Le Roi consent de plus que toutes les Puissances de l'Europe entrent en garantie de cette promesse.

Le Roi promet que le Roi son Petit-fils renoncera pour le bien de la paix à toute prétention sur les Roïaumes de Naples & de Sardaigne, aussi bien que sur le Duché de Milan, dont il consentira audit nom que la partie cédée au Duc de Savoie demeure à son Altesse Roïale, bien entendu que, moïennant cette cession, la Maison d'Autriche se désistera pareillement de toute prétention sur les autres parties de la Monarchie d'Espagne, d'où elle retirera ses troupes immédiatement après la paix.

Les frontières de part & d'autre sur le Rhin seront remises au même état qu'elles étoient avant la présente guerre.

Moïennant toutes les conditions ci-dessus, le Roi demande que les Electeurs de Cologne & de Bavière soient rétablis dans la pleine & entière possession de leurs Etats, dignitez, prérogatives, biens meubles & immeubles, dont ils jouissoient avant la présente guerre, & réciproquement il reconnoîtra dans l'Allemagne & dans la Prusse tous les titres, que jusqu'à présent il n'a pas reconnus.

Le Roi restituera au Duc de Savoie tout ce qu'il lui a pris pendant cette guerre, comme pareillement son Altesse Roïale rendra ce qu'elle a pris sur la France, de sorte que les limites de part & d'autre seront les mêmes qu'elles étoient avant la déclaration de la guerre.

Les choses pour le Portugal seront rétablies & demeureront sur le même pied en Europe qu'elles étoient avant la présente guerre, tant à l'égard de la France que de l'Espagne, &, quant aux Domaines qui sont en Amérique, s'il y a quelque différend à règler, on tâchera d'en convenir à l'amiable.

Le Roi consentira volontairement & de bonne foi à prendre de concert avec les Alliez toutes les mesures les plus justes pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne soient jamais réünies sur une même tête, c'est-à-dire qu'un même Prince puisse être tout ensemble Roi de l'une & l'autre.

Tous les précédens Traitez, savoir ceux de Munster & les suivans, seront rappellez & confirmez pour demeurer dans leur force & vigueur, à l'exception seulement des articles ausquels le Traité de Paix à faire présentement aura dérogé ou changé quelque chose.

Ces offres rejettées avec indignation.

Ces offres furent reçues avec indignation par les Ministres des Puissances alliées. Ceux mêmes d'Angleterre affectèrent d'en paroitre surpris. En effet, des personnes qui n'avoient pas trouvé suffisans les préliminaires de mil sept cens neuf, ne pouvoient regarder ces conditions offertes par la France qu'avec une espèce d'exécration, accompagnée d'un repentir cuisant d'avoir laissé échaper l'occasion, qu'ils sentoient bien ne devoir plus

ANNE. 1712.

retrouver. Leur étonnement alla jusqu'à la colere & l'emportement. Tous éclatèrent contre le Ministère d'Angleterre. Les uns disoient qu'ils ne comprenoient pas comment il débrouilleroit cette fusée si intriguée & si délicate. D'autres, apparemment selon leur génie particulier, ou le caractère de leur Nation, s'exprimoient avec la dernière violence. Ils parloient de membres gangrenez & pourris qu'ils falloit retrancher par le fer & par le feu, pour sauver de la corruption le reste de l'Angleterre. Un d'entre eux cita une sentence que Tacite met à la bouche de Tibère pour caractériser les Romains, *O Homines ad servitutem nati*, voulant dire par-là que les Anglois étoient faits pour être esclaves, puisqu'ils étoient disposez à faire la paix à des conditions si déraisonnables & si intolérables.

& censurées par la Chambre Haute.

Cette explication spécifique des offres de la France fut pour le moins aussi mal reçue par les Opposans de la Chambre Haute, qu'elle l'avoit été par les Ministres des Puissances les plus intéressées à la guerre. Ce fut un déchainement étonnant, &, si on avoit raison, on ne parla certainement que le langage de la passion. Le Lord Hallifax, dérobé autrefois à la poursuite des Communes pour affaires pécuniaires, dit que ces conditions étoient frivoles & arrogantes, qu'elles étoient pires que tout ce que le Roi de France avoit proposé, & que jamais il n'eût osé faire de telles propositions, s'il ne s'étoit crû sûr de quelques personnes qui le soutiendroient en Angleterre. Le Lord Cowper ajouta qu'il ne falloit pas s'étonner que le Roi de France fût devenu si fier, puisque le Général, qui l'avoit jusqu'ici tenu en crainte, venoit d'être dépossédé. Quelqu'un ajouta que ceux qui avoient envoïé Prior en France mériteroient d'être mis à la Tour. Le Comte de Sunderland, plus spirituel, badina avec finesse & dit que les propositions des François ne valoient pas la peine d'être examinées par la Chambre, qu'il ne pouvoit croire qu'elles fussent véritables, que vraisemblablement c'étoit quelque pasquinade, que certainement les Plénipotentiaires d'Angleterre devoient avoir eu ordre d'exiger avant toute chose la reconnoissance de la Reine en son titre Roïal, & que, puisqu'il ne paroissoit pas que cela fût fait, on devoit nécessairement conclure que cet Ecrit n'étoit qu'une fiction. Un autre Lord mit en question si les Plénipotentiaires avoient eu de telles instructions, sur quoi il fit ce dilemme : s'ils les ont eues, ils méritent d'être punis ; s'ils ne les ont pas eues, c'est ceux qui devoient les leur donner qui sont punissables. L'avis du Comte de Sunderland avoit plû, on y revint & quelqu'un dit que, pour donner un bon sens à cette affaire, il regarderoit volontiers aussi les propositions des François comme une simple pasquinade ; mais qu'il ne le pouvoit, en aiant vû un exemplaire imprimé en Hollandois. Après bien des discours de cette nature, on vint au sérieux & on prit les résolutions suivantes. « Que les » propositions faites à Utrecht par les Plénipotentiaires de France étoient » scandaleuses, frivoles, & déshonorantes pour la Reine & pour les Alliez ; » Que ceux qui conseilleroient à la Reine de traiter sur de telles propositions seroient ennemis de Sa Majesté & de la Nation : Et qu'on présen- » teroit à Sa Majesté une Adresse, pour lui témoigner la juste indignation

que

» que la Chambre avoit conçue, à la vue desdites propositions ».

ANNÉ. 1712.

L'Adresse fut en effet présentée le vingt-sept de Février. « Nous de-» mandons humblement la permission de représenter à Votre Majesté la » juste indignation de cette Chambre sur le traitement injurieux que les » François font à Votre Majesté, en proposant de ne reconnoître les titres » de Votre Majesté qu'à la signature de la Paix.

Adresse qu'elle présente.

» Nous ne pouvons nous empêcher de témoigner notre extrême ressen-» timent, à la vûe des conditions de la paix offertes à Votre Majesté & à » ses Alliez par les Plénipotentiaires de France, & nous assurons Votre » Majesté avec zèle & affection que cette Chambre veut se tenir ferme à » assister Votre Majesté de nos biens, en continuant la guerre conjointe-» ment avec vos Alliez, jusqu'à ce qu'on puisse obtenir une bonne & hono-» rable paix pour Votre Majesté & ses Alliez ». La Reine dissimula son ressentiment & répondit: « Je vous remercie de tout mon cœur du zèle » que vous témoignez pour ma gloire, & des assurances que vous me don-» nez de vouloir m'assister ».

Le Prince Eugène étoit encore à Londres & on disoit alors que ses dis-cours & ses intrigues, soutenus du précédent Ministère & de leurs amis, avoient fort contribué au peu de modération des Seigneurs. Je ne sais pourquoi on affecta dans ces tems-là de publier que ce Prince n'étoit point allé en Angleterre, pour empêcher les négociations. C'étoit lui faire tort dans l'esprit de bien des gens, qui ne jugeoient du mérite que par l'oppo-sition qu'on avoit à la paix. Du reste ces discours étoient aussi faux qu'ils étoient incroïables, vû les engagemens & les intérêts de ce Prince. Sa né-gociation est curieuse & ne peut être indifférente à cette Histoire.

Les espèces de préliminaires signez à Londres par le Sieur Mesnager, le jugement de la Reine, qui les avoit déclarez suffisans pour entamer la négociation de la paix, les recherches des Communes sur la concurrence des Alliez, tout fit craindre à la Cour de Vienne qu'on ne fût déterminé à finir la guerre. Pour détourner cette résolution, l'Empereur crut devoir ôter aux Communes le juste sujet de leurs plaintes, c'est-à-dire qu'il prit la résolution de faire enfin des efforts proportionnez au grand intérêt qu'il avoit à la guerre & à ceux de ses Alliez, qui l'avoient secouru si généreu-sement. On fit un plan magnifique de la guerre en Espagne & un long dé-tail des troupes nombreuses qu'on devoit fournir. Elles se montoient à plus de cent mille hommes, non compris les garnisons. Il devoit y en avoir tant en Italie, tant en Espagne, & enfin un corps de dix-huit ou vingt mille qu'on emploïeroit où on jugeroit le plus à propos. Le Prince Eugène fut chargé de communiquer ce plan aux Puissances Maritimes. Il fut extrêmement goûté à la Haie, sans pourtant qu'il y fût convenu de rien en particulier.

Avant de passer en Angleterre, ce Prince crut devoir s'informer si sa présence seroit agréable à la Reine. On ne lui répondit pas. Mais on fit savoir au Résident de l'Empereur qu'on ne trouvoit point à propos que le Prince Eugène passât à Londres. Que les négociations dont il pouvoit

ANNE. 1712.

être chargé, soit qu'elles regardassent la paix, ou la guerre, se discuteroient aussi bien à la Haie, ou à Utrecht, avec les Ministres & Plénipotentiaires de la Reine. Cette réponse seche ne rebuta point son Altesse. Le zèle ardent qu'il avoit pour la liberté de l'Europe, qu'on croïoit perdue, si l'Empereur n'étoit pas Roi d'Espagne, le détermina à partir. On ne manqua pas de dire que le Ministère Anglois craignoit l'habileté de cet illustre Négociateur. Il pouvoit redouter ses intrigues, & peut-être auroit-il bien fait de s'expliquer plus clairement pour empêcher son voïage. Mais en fait d'esprit & d'habileté, le Comte d'Oxford & le Secretaire d'Etat Saint Jean étoient sûrs de leur avantage, & ils n'avoient point à craindre, en se mesurant avec qui que ce pût être.

Le Prince Eugène négocie en Angleterre.

Le Prince Eugène arriva à Londres, cinq ou six jours après la disgrace du Duc de Marlborough. Il eut une Audience de la Reine, qui le renvoïa au Comte d'Oxford pour les affaires dont il étoit chargé. Il commença par demander en général que la Reine ne se détachât point des intérêts de Sa Majesté Impériale & des engagemens de la Grande Alliance. On lui répondit que la Reine avoit donné à ses Plénipotentiaires les ordres & les instructions nécessaires; que c'étoit à Utrecht, non à Londres, qu'on discuteroit les intérêts de l'Empereur & de chaque Membre de la Grande Alliance : que Sa Majesté Impériale devoit être assurée que ses intérêts seroient toujours chers à Sa Majesté Britannique, & qu'il ne tiendroit pas à elle qu'on ne donnât une satisfaction raisonnable à chacune des Puissances intéressées dans cette guerre.

L'intention du Grand Trésorier étoit de se débarrasser des négociations & discussions du Prince Eugène. Il ne put y réussir. Ce Prince demanda avec tant d'instance qu'on écoutât les propositions qu'il avoit à faire sur la guerre en Espagne, qu'on y consentit. Henri Saint Jean fut chargé de cette affaire. Comme on négocie en Angleterre par écrit, le Prince Eugène présenta son premier Mémoire le vingt-cinq Janvier. Il se reduisoit à trois ou quatre articles. Il demandoit que le Comte de Gallas pût écrire à la Reine & suppléer ainsi à l'audience de congé, qu'il ne pouvoit obtenir. Il remontroit qu'il falloit trouver quelque expédient, pour que l'Empereur pût envoïer ses Ministres à Utrecht, malgré la déclaration qu'il avoit faite de n'y en point envoïer, sur des préliminaires tels que ceux que Sa Majesté Britannique avoit jugé suffisans. Il fournissoit une copie du détail des forces que Sa Majesté Impériale offroit de mettre en campagne. Enfin, il convenoit que les affaires auroient pû être règlées à la Haie. Mais il insistoit que celle d'Espagne demandoit d'être traitée particulièrement entre lui & les Ministres de la Reine.

Premier Mémoire qu'il donne.

Réponse.

Ce Mémoire fut répondu article par article en ces termes. « On a fait » part à l'Empereur des raisons qu'a eu la Reine d'interdire sa présence » au Comte de Gallas, & elle est absolument déterminée à n'admettre, sous » aucun prétexte, en sa présence un homme qu'elle avoit déclaré ne vou- » loir plus regarder comme un Ministre public, & à ne recevoir aucune let- » tre de sa part.

Par rapport aux difficultez de l'Empereur sur le Congrès, on dit. « C'est » avec beaucoup de chagrin que la Reine a entendu la répugnance que » l'Empereur a montrée à l'ouverture du Congrès, qui se tient présente- » ment à Utrecht. Il auroit été à souhaiter pour l'intérêt de la cause com- » mune que tous les Alliez eussent montré la même union & la même » confiance dans la Reine que pendant le cours de la guerre. Ce sera, ajou- » toit-on, de ces jalousies mal fondées & de ces menées secrettes qu'on a » tramées, & de ces déclarations publiques qu'on a faites contre l'ouver- » ture du Congrès que l'Ennemi retirera des avantages, & non pas des » mesures que la Reine a prises, ou de la méthode qu'elle a suivie ».

Sur le troisième article, qui consistoit dans le détail des troupes, que l'Empereur s'offroit de mettre en état de servir la campagne prochaine, on se contenta d'y faire quelques observations. « Sa Majesté, dit-on, a consi- » déré la liste, que le Prince Eugène lui a fait présenter. Elle croit que les » huit mille six cens hommes, qu'on a dessein de laisser dans les garni- » sons de Lombardie, aussi bien que les sept mille cinq cens quarante, » qui sont dans le Roïaume de Naples, ne peuvent être regardez comme » un contingent pour la guerre. La Reine pourroit avec la même justi- » ce mettre sur la liste de ses troupes, avec lesquelles elle agit contre la » France, les régimens qui sont en garnison dans la Grande-Bretagne, » ou dans l'Irlande, ou dans les Colonies de l'Amérique.

» La Reine remarque que les régimens qui servent en Espagne & qu'on » prétend recruter & faire monter à dix-huit mille quatre cens hommes » aussi bien que les régimens Italiens & Espagnols, qui sont présentement » en Catalogne, ont été jusqu'ici, à l'exclusion d'un seul, ou païez par la » Reine, ou maintenus par les subsides qu'elle a donnez.

» Sa Majesté est fort aise d'entendre, par le rapport que les Seigneurs, » qui ont conféré avec le Prince Eugène, lui ont fait, que l'Empereur » veut prendre sur lui l'entretien de quelques corps de ces troupes. Il faut » espérer que les Etats Généraux feront de même & que tant Sa Majesté » Impériale que lesdits Etats Généraux entreront aussi dans leurs portions » des extraordinaires de cette guerre, qui montent à de très-grandes som- » mes. La Reine ne tardera pas à régler & à fournir sa quote-part, d'abord » que les subsides nécessaires auront été donnez par son Parlement.

» A l'égard du corps de vingt-trois mille sept cens quatre-vingts hom- » mes, la Reine souhaiteroit fort qu'ils pussent être emploïez en Flandre. » Sa Majesté se joindra à Messieurs les Etats Généraux pour tâcher de ré- » gler préalablement l'affaire du pain & des fourrages, que les Païs-Bas » Espagnols ont accoutumé de fournir aux troupes Impériales. Mais » en même tems la Reine espére que, si le misérable état de ces Provinces » les met dans l'impuissance de faire cette dépense, Sa Majesté Impériale » ne laissera pas pour cela une si belle & si grande armée dans l'inaction.

» En dernier lieu, Sa Majesté remarque que toutes les troupes conte- » nues dans la liste dressée par le Prince Eugène, dont une partie est païée » par la Reine, l'autre sert dans les garnisons, ne montent qu'à seize cens

ANNE. 1712.

» hommes de plus que les quatre-vingt dix mille, que l'Empereur Leo-
» pold défunt entreprit dans l'année mil sept cens deux de fournir pour
» sa quote part de la présente guerre, en proportion des quarante mille
» hommes qui composoient alors la seule armée, à l'entretien de laquelle
» la Grande-Bretagne s'étoit obligée ».

Second Mémoire de ce Prince.

Le Prince Eugène repliqua, mais seulement en général & en évitant avec soin tout détail, que la Maison d'Autriche avoit fait tout ce qu'elle avoit pû & même au-delà de son pouvoir; Qu'au reste la saison de faire la guerre en Espagne étoit si proche qu'à peine restoit-il assez de tems pour s'y préparer; Que l'Empereur offroit trente mille hommes des quarante mille, qu'on y jugeoit nécessaires, & un million d'écus des quatre millions, à quoi devoit se monter la dépense. On fit la réponse suivante à ce Mémoire.

Réponse.

» En réponse au Mémoire du Prince Eugène du dix-huit Février, j'ai
» l'honneur de faire savoir audit Prince, par ordre exprès de la Reine,
» que Sa Majesté ne pouvoit pas répondre de l'effort qu'elle seroit en état
» de faire cette année en Espagne, jusqu'à ce qu'elle sût quels subsides
» lui seroient accordez par son Parlement pour cet effet, & qu'elle don-
» neroit communication à la Chambre-Basse de la proposition faite par
» l'Empereur. Sa Majesté se croit pourtant obligée de remarquer que jus-
» qu'ici elle ne voit pas que les Etats Généraux entrent dans aucun con-
» cert pour leur quote part de cette dépense. La Reine avoit crû que les
» représentations de Sa Majesté Impériale auroient été d'un plus grand
» poids auprès des Etats. La Reine espére qu'on ne s'excusera plus en Hol-
» lande, ni ailleurs, d'entrer dans des dépenses, ausquelles on n'est pas
» engagé par des traitez, puisqu'il est notoire à tout le monde que Sa Ma-
» jesté n'a été sous aucune obligation, que celle que lui imposoient sa
» générosité & son zèle pour la cause commune, de contribuer la plus
» grande partie de ces sommes immenses, qu'elle a fournies pendant tant
» d'années au soutien de la guerre,

Troisiéme Mémoire.

Tandis que le Prince Eugène étoit au fort de sa négociation, on lui manda de Barcelone que le Duc d'Argyle, un moment avant que de mettre à la voile, avoit défendu par écrit au Païeur de la Reine de païer un sol aux troupes Impériales jusqu'à nouvel ordre. Sur cela, nouveau Mémoire, où on représentoit que cette démarche avoit mis Sa Majesté Impériale dans une surprise & une consternation d'autant plus grande, que la ruine entière des troupes Impériales étoit tout-à-fait inévitable, si cet ordre n'étoit incessamment révoqué. On supplioit la Reine de vouloir prendre à cœur l'extrémité, à laquelle les affaires de ce Païs-là & même la propre personne de l'Impératrice se trouvoient réduites par un cas si imprévû. On répondit simplement qu'on ne pouvoit rien statuer à cet égard jusqu'à l'arrivée du Duc d'Argyle, qui venoit rendre compte à la Reine de tout ce qui regardoit la guerre d'Espagne, & qui étoit attendu à chaque moment.

Réponse.

Quatrième Mé-

Il y avoit six semaines que ce Prince étoit à Londres & sa négociation

n'étoit pas plus avancée que le premier jour. Dans un quatrième Mémoire qu'il présenta, il demanda une réponse positive & prompte sur les affaires d'Espagne. Pour réponse, on lui envoïa la résolution des Communes, qui portoit qu'on païeroit les subsides sur l'ancien pied jusqu'au vingt-cinq de Mars, où on étoit actuellement. Mais que pour le reste de l'année, elle n'avoit donné qu'une troisiéme partie de la somme des quatre millions d'écus, qu'elle regardoit comme la quote part de la Reine dans les dépenses de cette guerre. On ajouta que Sa Majesté prioit le Prince d'en faire part à Sa Majesté Impériale, afin qu'elle prît ses mesures pour fournir à tems sa quote part & qu'elle donnât ses ordres à ses Ministres en Hollande pour porter les Etats Généraux à païer leur tiers de ces quatre millions d'écus, sans quoi Sa Majesté déclaroit qu'elle se dispenseroit aussi de païer ce que les Communes avoient bien voulu lui fournir pour sa part de l'entretien de ces troupes.

moire. Réponse.

Cette réponse attira un cinquième Mémoire où on paroissoit fort étonné que les Communes aiant fourni l'année passée quinze cens mille livres sterling, se restreignissent tout d'un coup à deux cens cinquante mille. Ce raisonnement paroissoit si solide qu'on le répétoit trois ou quatre fois. On représentoit qu'agir de la sorte, c'étoit abandonner l'Espagne à la France & autoriser les propositions énormes que ses Plénipotentiaires venoient de faire à Utrecht. On ajoutoit que cette somme donnée par le Parlement suffisoit à peine pour les arrérages dûs, tant aux troupes Angloises, qu'à celles qui étoient à leur solde; Qu'outre ces arrérages, Sa Majesté Impériale avoit de grosses sommes à prétendre pour le pain & les fourrages fournis à ces troupes; Qu'ainsi on étoit obligé de prier la Reine qu'elle voulût incessamment faire païer ces arrérages, sans quoi cette armée seroit entièrement ruinée. Ce Mémoire étoit daté du vingt-&-un Mars. Comme le Prince étoit fort pressé de s'en retourner, on lui répondit le lendemain.

Cinquième Mémoire du Prince Eugène.

» Depuis que cette négociation est entamée, on a toujours fait entendre au Prince Eugène que l'Empereur & les Etats Généraux devoient s'intéresser également avec la Reine dans la guerre d'Espagne. C'est sur ce même principe que le Parlement a pris ses résolutions & qu'il a donné un tiers des quatre millions d'écus.

Réponse.

» Pourvû que Sa Majesté Impériale & les Etats Généraux fournissent les deux autres tiers, la somme proposée comme nécessaire pour pousser la guerre dans ce Roïaume sera fournie. Mais on tombe d'accord qu'en cas que l'Empereur ni les Etats Généraux ne fournissent pas leurs portions respectives, cette guerre sera véritablement abandonnée; ce n'est pas pourtant par la Reine que l'abandonnement se fera.

» La différence est à la vérité considérable en ce que le Parlement a donné l'année passée & ce qu'il vient d'accorder présentement... Mais il semble que la grandeur & l'inégalité des efforts, que la Reine a faits autrefois, doivent servir plutôt de raison pour la diminution de ces dépenses, que d'argument pour en obtenir la continuation.

ANNE. 1712.

» On ne s'étoit pas attendu à un article, qu'on trouve dans le dernier » Mémoire du Prince Eugène, & il doit étre un peu surprenant pour la » Reine de se trouver endettée à l'Empereur. Mais comme il n'y a rien » que Sa Majesté souhaite plus que de satisfaire à toutes les demandes jus- » tes qu'on peut avoir sur elle, la Reine déclare qu'elle est prête à faire » liquider les comptes entre elle & Sa Majesté Impériale, & que ses or- » dres sont déja donnez pour cet effet.

» Il est impossible à la Reine de donner un plus grand éclaircissement » sur le sujet de la guerre d'Espagne, que celui que le Prince Eugène a eu » depuis son séjour ici. Tout a été remis au concert que Sa Majesté Im- » périale espéroit que la Reine prendroit avec elle. Or il ne dépend que » de Sa Majesté Impériale & des Etats-Généraux de faire en sorte que ce » concert soit effectivement pris. Car le Prince Eugène est informé des » assistances de la part de la Reine, sur lesquelles l'Empereur peut absolu- » ment compter.

» Surtout ce qu'on vient de dire, la Reine espere que le Prince Eugène » se servira de son grand crédit, tant auprès de l'Empereur son Maître, » qu'auprès des Etats-Généraux, pour les porter à concourir dans leurs » proportions justes & raisonnables au soutien de la guerre en Catalogne, » & des intérêts de la Maison d'Autriche en Espagne. Il faut donc que » chaque Allié fasse ce qu'il lui convient de faire, & qu'on ne perde plus » de tems, en sollicitant la Reine d'entrer dans des engagemens au-dessus » de ses forces, & qu'elle croit ne devoir, ni ne pouvoir pas remplir.

» On se sert de cette occasion pour dire au Prince Eugène, qu'il peut » représenter que la Reine s'attend aussi que l'Empereur fournisse à cette » heure son tiers, tant en hommes qu'en argent, pour la guerre de Portu- » gal, suivant le Traité, Sa Majesté n'étant plus en état d'y contribuer, » comme elle a fait jusqu'ici, la portion de Sa Majesté Impériale, aussi bien » que la sienne ».

Il part sans avoir rien fait.

On voit par cette négociation que la réputation du Prince Eugène n'é- blouit point les Ministres d'Angleterre, & que, si on ne le satisfit pas, du moins on le païa de bonnes raisons. Il eût été à souhaiter qu'on eût plutôt fait ces attentions judicieuses sur l'inégalité de concours, dont la plus grande partie retomboit sur la Grande-Bretagne, tandis que les grands profits étoient pour d'autres. La Nation ne se seroit pas abymée de dettes comme elle a fait, & ceux qui gouvernoient n'auroient pas été réduits, malgré les succès, à souhaiter la paix avec autant d'ardeur que l'ennemi tant de fois vaincu & hors d'état de se relever de ses pertes.

Malgré l'indignation, que les propositions de la France avoient causée aux Ministres des Puissances intéressées à la guerre, il fut résolu de leur répondre. On fixa le cinquième de Mars; Aux réponses chacun joignit les demandes spécifiques. L'Empereur demandoit l'Espagne, l'Alsace & généralement tout ce que l'Empereur & l'Empire avoient cédé à la France dans les Traitez de Munster, de Nimegue & de Ryswick, & de plus un dédommagement de toutes les pertes que l'Empire avoit souffertes pen-

Demandes des Alliez à la France.

dant la guerre, & la restitution entière au Duc de Lorraine des places cédées par Charles IV. à la Couronne de France, avec exemption de vasselage, féodalité & hommage.

Les Etats Généraux, outre la satisfaction générale de tous leurs Alliez, surtout la restitution de l'Espagne, des Indes, de l'Alsace, demandoient pour eux qu'on leur remît les Païs-Bas Espagnols, dès qu'ils seroient convenus avec l'Empereur de la manière dont ces Provinces devoient leur servir de barrière. Qu'on leur cédât, pour en jouir en toute souveraineté, Menin, Lille, Douai, le Fort de Scarpe, Orchies, la Lœu, Gorgue, Tournai, Aire, Terouane, Lillers, Saint Venant, Bethune, Bouchain, Furnes, Dixmude, Ypres, Warneton, Commines, Poperinghen, Warvick, Valenciennes, Condé & Maubeuge, avec leurs forts, artillerie, arcenaux, munitions. Qu'il leur fût permis de tenir garnison à Hui, à Liége & à Bonn. Que tous les biens meubles & immeubles de tous les François réfugiez en Hollande leur fussent rendus avec le droit d'hériter & la liberté de conscience. Qu'on leur accordât toute liberté pour le commerce, suivant le Tarif de mil six cens soixante-quatre, & ils se reservoient le droit d'amplifier leurs demandes dans le cours de la négociation.

Les Portugais demandèrent que la France accordât à l'Empereur tout ce qu'il souhaitoit, avec une satisfaction raisonnable pour ses amis, c'est-à-dire, la cession pour eux des villes & châteaux promis par Leopold au Roi Pierre II. avec le droit de la France sur les contrées du Cap du Nord, situées entre la Rivière des Amazones & celle de Vincent Pinson.

Le Duc de Savoie & le Roi de Prusse firent aussi leurs demandes. Le Comte Palatin, l'Electeur de Treves, l'Evêque de Munster, le Duc de Wirtemberg, le Landgrave de Hesse jugèrent à propos d'intervenir comme parties intéressées & de faire leus demandes particulières. Les Cercles dirigez par l'Electeur de Maïence insistèrent fortement sur ce que la France rendît tout ce qui lui avoit été abandonné par des Traitez. Ils publièrent sur cette affaire en Latin-Allemand un Ecrit raisonné & extrémement méthodique. Il étoit divisé en trois parties. Dans la première on prouvoit la nécessité, dans la seconde on établissoit l'équité; & dans la troisème on montroit la facilité de cette restitution.

Le Prince Ragotski même ne s'oublia pas. Il fit représenter avec beaucoup de force les grandes raisons qu'avoit l'Europe entière de le maintenir dans la Principauté de Transylvanie. Jamais on ne vit tant de Mémoires. Il sembloit qu'il n'y avoit qu'à demander pour avoir. On peut dire en général que l'amour de la guerre, non l'amour de la paix, avoit dicté la plûpart de ces demandes & que du moins, semblables à ces Marchands, qui croient ne pouvoir vendre sans surfaire, on les avoit fort outrées. Elles étoient pourtant plus raisonnables que les Préliminaires de mil sept cens neuf. Celles de la Grande-Bretagne supposoient qu'on négocioit la paix, à dessein de la conclure. Les voici: En les comparant aux autres, il sera aisé de juger lequel des Alliez avoit fait la guerre avec plus de désintéressement.

ANNE. 1712.

PLAN DE PAIX PROPOSÉ POUR L'ANGLETERRE.

Le Roi Très-Chretien reconnoîtra en des termes les plus précis & les plus forts la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne, selon qu'elle est limitée par les Actes de Parlement faits durant le Regne du feu Roi Guillaume III. de glorieuse Mémoire & de Sa Majesté qui règne à présent, à la ligne Protestante de la Maison d'Hanover.

Le Roi Très-Chretien promettra en outre, tant pour lui que pour ses héritiers & successeurs, de ne reconnoître jamais aucune Personne pour Roi ou Reine de la Grande-Bretagne, autre que Sa Majesté qui regne à présent, & ceux ou celles qui lui succéderont en vertu des susdits Actes du Parlement. Le Roi Très-Chretien s'obligera pareillement de faire sortir tout incontinent du territoire de la France la personne qui prétend à la susdite Couronne de la Grande-Bretagne.

Le Roi Très-Chretien promettra pour lui, ses héritiers & successeurs, de n'inquiéter jamais ladite Reine de la Grande-Bretagne, ses héritiers & successeurs de la susdite ligne Protestante, dans la paisible possession de la Couronne de la Grande-Bretagne & de tout ce qui en dépend, comme aussi de n'accorder jamais aucune aide ou assistance, soit directement ou indirectement, par mer ou par terre, en argent, armes, munitions, vaisseaux, Matelots, Soldats, ou autrement, à aucune personne ou personnes, qui voudront à l'avenir entreprendre, sous quelque prétexte, ou par quelque cause que ce puisse être, de s'opposer à ladite succession, ou de favoriser ceux qui s'y opposeroient, soit directement ou indirectement, par une guerre ouverte, ou en fomentant des séditions, des conspirations contre tel Prince ou Princesse qui sera sur le Trône de la Grande-Bretagne en vertu des Actes susmentionnez, ou contre celle ou celui en faveur de qui la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne sera ouverte conformément aux Actes susdits.

Les Plénipotentiaires de la France entreront en négociation dès à présent avec ceux de la Grande-Bretagne, pour faire un Traité de commerce entre les deux Roïaumes. Le Roi Très-Chretien fera démolir toutes les fortifications de la ville de Dunquerque, comme aussi combler ledit port, & ruiner les écluses qui servent à le nettoïer, le tout à ses dépens & dans le tems de deux mois après la signature de la paix. Et sa susdite Majesté sera aussi obligée de ne jamais faire réparer lesdites fortifications, port & écluses.

Sa Majesté Très-Chretienne remettra à Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, le jour de l'échange des ratifications de la paix à faire, des actes authentiques & formels de cession des Isles de saint Christophle & de Terre-Neuve, avec la ville de Plaisance & les autres Isles situées dans les mers à l'entour, comme aussi l'Acadie avec la ville de Port-Roïal, autrement appellée Annapolis Roïale, & ce qui en dépend dudit Païs.

Le Roi Très-Chretien restituera à la Reine & au Roïaume de la Grande-Bretagne la Baie & le Détroit de Hudson; ensemble toutes les Terres, Mers, Côtes, Rivières, Places & Forts y appartenans, & consentira que les limites entre ladite Baie de Hudson & les Possessions des François sur les côtes de la Rivière

Plan de paix pour l'Angleterre.

vière de Saint Laurent soient réglées & qu'il soit défendu aux Sujets de la Grande-Bretagne & de la France de jamais passer lesdites limites, ni d'aller par mer ou par terre des unes aux autres.

Le Roi Très-Chretien fera aussi avoir à la Compagnie Angloise de la Baie de Hudson un dédommagement juste & raisonnable de toutes les pertes que ladite Compagnie a souffertes par l'invasion & déprédation faites par les François en tems de paix à leurs Colonies, Vaisseaux, Personnes & Effets.

Les Sujets de France habitans de la Canadie & autres s'abstiendront à l'avenir d'empêcher le négoce réciproque entre les Sujets de la Grande-Bretagne & les Natifs du Païs de l'Amérique, comme aussi d'inquiéter les Cinguis, ou Natioris, ou Cantons Prideus, ou autres qui sont sous l'obéïssance ou dans l'amitié de la Grande-Bretagne.

Sa Majesté, en conformité de ses Alliances, insiste que le Roi Très-Chretien fasse avoir à tous & chacun des Hauts Alliez une satisfaction juste & raisonnable sur ce qu'ils demandent à la France.

Quoiqu'il soit trouvé convenable que chacun des Hauts Alliez fasse leurs propres demandes, néanmoins, comme les Ministres de son Altesse Electorale de Brunswick-Lunebourg ne sont pas encore arrivez, & pour d'autres considérations, les Plénipotentiaires de Sa Majesté insistent que la France reconnoisse la Dignité Electorale de sadite Altesse Electorale avec tous les droits & prérogatives qui y sont attachez.

Sa Majesté la Reine réserve aux Alliez, dont les Ministres n'ont pû encore venir au Congrès, la faculté de porter aussi ci-après leurs prétentions & demandes, & elles doivent être reçues & considérées tout de même comme si elles étoient présentées maintenant, l'intention de Sa Majesté étant qu'on y ait les mêmes égards, pour leur donner, comme aux autres, une juste satisfaction.

La Reine demande aussi que, pour mieux conserver la tranquillité dans l'Empire, la clause ajoutée au quatrième article du Traité de Ryswik soit abolie, & que la France ne s'oppose en aucune manière à ce que dans l'Empire toutes les affaires de Religion soient réglées conformément aux Traitez de Westphalie.

Ce que Sa Majesté se trouve obligée de demander en faveur des Protestans Réformez en France, de ceux qui sont mis ou condamnez aux Galères, détenus dans les prisons ou autres lieux, ou qui se sont réfugiez, sera expliqué dans la suite de la négociation, de concert avec ceux des Alliez qui y prennent part.

Sa Majesté Britannique demande encore que le Roi Très-Chretien fasse faire bonne & prompte justice à la Maison d'Hamilton pour le Duché de Châtellerault, & au Chevalier Charles Douglas, pour les terres qui lui ont été ôtées par la France & autres de ses Sujets.

Sa Majesté demande de plus que la France fasse avoir à ses Amis, qui seront nommez dans la suite de la négociation, une satisfaction juste & équitable pour les pertes & dommages qu'ils ont soufferts par la France, comme aussi le rétablissement des libertez & privilèges qu'ils ont droit de prétendre.

On ne peut nier que ces conditions imposées à la France ne fussent honorables & avantageuses à la Grande-Bretagne. On contraignoit Louis XIV. de rétracter & de désavouer en quelque sorte les démarches écla-

ANNE 1712.

tantes qu'il avoit faites en faveur du Roi Jacques & du Prétendant. On étendoit & on assuroit le commerce de l'Amérique. La démolition de Dunkerque rendoit la Manche libre & mettoit la France hors d'état d'y troubler la navigation, outre qu'elle mettoit les Habitans de la Flandre Françoise & de la meilleure partie de l'Artois dans la nécessité de prendre dans les Païs-Bas Espagnols les denrées & marchandises dont ils se fournissoient à Dunkerque.

Raison de s'en tenir à ces conditions.

Il est vrai aussi que ces demandes étoient modérées & qu'elles n'avoient rien de trop dur & de trop humiliant pour un Ennemi vaincu, & qu'il ne pouvoit les refuser sans une espèce d'indécence. Mais au fond, supposé qu'on n'eût pas résolu de détruire le Roïaume de France & de le partager entre les Alliez, on ne pouvoit guères exiger davantage. Il n'étoit plus question de demander pour la Maison d'Autriche la restitution de l'Espagne & des Indes. La mort de l'Empereur Joseph avoit dû changer les idées à cet égard, & la saine politique dictoit que cette Maison étoit assez puissante, par l'union des Roïaumes de Naples, de Sicile, & du Duché de Milan avec ses Etats d'Allemagne. Et certes, si l'Espagne eût encore été jointe à ces immenses possessions, le reste de l'Europe auroit dû se réunir pour la lui enlever, ou pour la contraindre d'opter entre cette Monarchie & l'Empire. Ce que les partisans de cette Maison disoient de sa modération à faire valoir ses droits, ils le disoient, ou précisément parce qu'ils le vouloient dire, ou parce qu'il falloit qu'ils le dissent. Mais ces discours étoient démentis par les exemples de Charles-quint & de Philippe second, & tout récemment encore, par la vivacité avec laquelle l'Empereur Joseph avoit poussé ses droits vrais, ou prétendus, en Italie. D'ailleurs tout Prince est naturellement ambitieux, c'est-à-dire, qu'il est porté à s'aggrandir, & s'il ne le fait pas, c'est qu'il ne le peut, ou que l'occasion lui manque, ou enfin qu'il n'a, ni le courage, ni l'habileté de s'en servir. Enfin cette modération n'est pas tellement attachée à une famille, qu'il ne puisse s'y trouver quelqu'un qui ait le défaut opposé. Ce que le Pere n'a point fait, le fils peut le faire. Ainsi le plus sur moïen de contraindre l'ambition, c'est d'empêcher le trop grand accroissement de pouvoir. Ce danger étoit présent & inévitable par rapport à Charles VI, il étoit éloigné & seulement possible par rapport à Philippe V, & dès-là qu'on pouvoit obvier à la réunion des deux Couronnes de France & d'Espagne, l'intérêt & l'équilibre de l'Europe demandoient qu'on le préférât à son Compétiteur. Ainsi pensoit la Reine de la Grande-Bretagne, & ce fut cette pensée, jointe à l'épuisement de ses Peuples, qui fut le mobile de ses soins & de sa constance invincible à procurer la paix à l'Europe.

Brouilleries dans le Congrès.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur & des autres qui pensoient comme eux que la Couronne d'Espagne, réunie à tant d'autres sur la tête de leur Maître, ne le rendroit pas trop puissant, attendoient avec impatience ce que ceux de France répondroient à leurs demandes spécifiques. Ils ne doutoient point que dans leurs réponses ils ne leur fournissent des raisons ou prétextes de rompre la négociation. Au jour marqué, qui étoit le trente

de Mars, le Maréchal d'Uxelles, de concert avec les Plénipotentiaires & du consentement de la Reine, dit : *Comme on s'est donné de part & d'autre des propositions réciproques par écrit, nous croïons être présentement en état d'entrer en négociation avec tous les Alliez, suivant les formes usitées dans les précédens Congrès.* Le Comte de Zinzendorff fut fort scandalisé de cette réponse. Il parla contre, vivement & éloquemment, après quoi, s'étant retiré avec les autres Plénipotentiaires des Alliez dans leur appartement, on concerta la réponse suivante. *Nous nous sommes flattez qu'après vous avoir donné nos demandes spécifiques par écrit, comme vous l'avez souhaité, vous nous donneriez aussi par écrit vos réponses spécifiques, ausquelles nous nous attendons encore.* Les Ministres de France persistèrent dans leur déclaration. On avoit fort à cœur les écritures, & il semble qu'on les regardoit comme un moïen spécifique d'arriver à ses fins. On s'assembla pour convenir à cet égard d'une déclaration générale, unanime & spécifique. Elle fut donnée par écrit en ces termes. « Messieurs, Vous savez comment nous nous sommes expliquez Mercredi passé, immédiatement après ce que vous dictates alors. » C'est que nous nous étions tous attendus à une réponse spécifique de » votre part sur nos demandes spécifiques par écrit. Nous en avons déli» béré depuis, nous sommes encore unanimement dans les mêmes sen» timens, & insistons par conséquent à ce que cette réponse nous soit don» née par écrit ».

Cette dispute n'étoit pas si indifférente qu'elle pourroit le paroître. On se tendoit des pièges & on vouloit les éviter. Les Alliez, suivant le plan de mil sept cens neuf, ne vouloient point entrer en négociation avec les Ministres de France, que ceux-ci ne se fussent engagez par Ecrit à quelque chose de particulier, & c'est ce qu'ils étoient résolus de ne point faire. De plus, la nouvelle méthode une fois admise, les François, en négociant avec un des Alliez, auroient négocié avec tous les autres, au lieu que dans les conférences il pouvoit y avoir du particulier. Du reste, l'usage étoit pour les François, & ils pouvoient objecter comme une difficulté spécifique, celle de trouver assez de Secretaires, puisqu'il leur en auroit fallu autant à eux seuls que ce grand nombre des Ministres des Alliez en avoient tous ensemble. Supposé cette manière de traiter, il étoit fort inutile de s'assembler, on auroit mieux fait de négocier par la poste.

Les Conférences suspendues.

Cet incident suspendit les conférences publiques. On se vit en particulier. Les Plénipotentiaires de Savoie, de France, d'Angleterre, parurent se lier particulièrement. Ils se visitèrent & se régalèrent. Les autres en furent scandalisez & trouvèrent étrange qu'on se familiarisât ainsi avec l'ennemi. Cette union donna du courage & de la hardiesse aux Plénipotentiaires François, qui se souvenoient de Gertruydenberg. On avoit arrêté mal à propos une barque de provisions qui leur venoit, & on y avoit fouillé. L'Abbé de Polignac s'en plaignit hautement à un des Plénipotentiaires des Etats, & ajoûta que, si on prétendoit continuer de telles avanies, ils sauroient trouver à s'assembler hors de leur jurisdiction.

C'étoit donc à Londres & à Paris que se négocioit la paix, ou du moins

ANNE. 1712.

que se prenoient les mesures pour rendre inutiles les efforts concertez de ceux qui vouloient la continuation de la guerre. Ceux-ci s'assembloient aussi de leur côté & ne négligeoient rien de ce qui dépendoit d'eux pour faire triompher leurs projets. Le principal étoit de pousser la guerre avec vigueur, afin que quelque action d'éclat mît l'Angleterre dans la nécessité d'abandonner la France à sa malheureuse destinée. On prit dans cette vûe diverses mesures pour entrer de bonne heure en campagne. Le Prince Eugène, les Ministres Impériaux, ceux de Leurs Hautes Puissances se donnèrent des mouvemens infinis, pour que les contingens fussent prêts de bonne heure. On entreprit en même tems de mettre l'Ennemi hors d'état d'user de sa diligence ordinaire. Il avoit amassé à Arras de gros magasins de fourrages. Le Comte d'Albemarle eut ordre de les brûler. Il y réussit, au moins en partie. Les François pourtant furent en état d'arrêter les premiers mouvemens de l'armée des Hauts Alliez & de déconcerter leur projet, qui étoit d'assiéger Arras, ou Cambray, & de s'ouvrir par-là le chemin de Paris, comme on parloit.

Raisons pour la suspension d'armes.

Ce coup manqué détermina la Reine à une suspension d'armes. Elle n'en vint pas là d'abord. Mais peu après qne le Duc d'Ormond fut à la tête de ses troupes, elle lui défendit d'agir offensivement, soit pour une bataille, soit pour un siége. C'avoit été l'avis du Comte de Strafford Plénipotentiaire pour la paix, dans une lettre du trente Avril. « Vous voïez, *disoit-il*, » la situation d'esprit où on se trouve ici, & le tems qu'il faudra pour porter les Hollandois à convenir d'un plan, supposé qu'ils le fassent à la fin. » Vous voïez aussi les évènemens ausquels nous sommes exposez, en attendant les opérations de la campagne, & il ne dépend présentement que » de vous de terminer tout, & même d'arrêter ces opérations pendant l'espace d'un mois, jusqu'à ce que les négociations soient finies d'une manière ou d'autre. On ne sauroit plus prétendre qu'une cessation d'armes » puisse nous être nuisible. Les prétextes qu'on avoit pour cela sont levez, » savoir, qu'il étoit impossible que les François fissent des magasins pour se » mettre en campagne aussi-tôt que nous; qu'on bruleroit les magasins, » qu'on avoit affirmé d'abord que les François ne pourroient faire; qu'on » se rendroit maître par ce moïen de Cambray ou d'Arras: outre que le » projet d'aller jusqu'à Paris est apparemment avorté, du moins pour cette » campagne. Les François sont mieux postez que nous à présent, & leur » armée est plus forte que la nôtre. Nous ne saurions marcher pour la surprendre en d'autres endroits de leurs lignes, jusqu'à ce que nous aïons » des fourrages verds, qu'on n'aura pas encore de trois semaines au plûtôt. » Ils ont toutes leurs troupes prêtes, & nous attendons encore une bonne » partie des nôtres, surtout les Impériaux, qui ne pourront joindre d'un » mois. De sorte que les avantages d'une cessation d'armes sont de notre » côté, s'ils veulent y consentir pour procurer la paix. Si on juge donc cette » suspension nécessaire en Angleterre sur ces considérations & plusieurs » autres, il ne faut pas que la Reine la propose, mais qu'elle prenne la résolution de la faire de son côté, si les François la souhaitent: car il est

» certain que la propoſition en ſera contredite, ſi on n'agit avec vigueur & » que cela pourroit porter ceux qui veulent la guerre à entreprendre avec » précipitation quelque action déſeſpérée ».

ANNÉE 1712.

Démarches des Alliez contre la paix.

Avant d'en venir à cette eſpèce d'extrêmité, la Reine avoit fait tout ce qui dépendoit d'elle pour engager les Etats-Généraux à concourir à la paix. Dans cette vûe, elle avoit facilité & adouci la réformation du Traité de Barrière, & promis de s'intéreſſer fortement pour leur faire obtenir la plus grande partie de ce qu'ils ſouhaitoient. Ses inſtances, ſes promeſſes, ſa complaiſance furent inutiles. La République crut qu'il étoit de ſon honneur & de ſon intérêt de s'unir de plus en plus à ceux qui vouloient la guerre. Les Whigs en Angleterre & les Impériaux à la Haie aſſuroient que les choſes changeroient dans la Grande-Bretagne, & qu'on n'avoit plus qu'un pas aiſé à faire pour pénétrer dans l'intérieur de la France & aller brûler Verſailles. D'ailleurs il étoit bien dur pour les Alliez de ſe voir, malgré les ſuccès des trois dernières campagnes, refuſer & diſputer une grande partie des avantages qu'ils avoient rejettez en mil ſept cens neuf. La Reine choquée de cette fermeté, qu'elle traitoit de manque d'égards pour Sa Majeſté, donna à ſon Général les ordres dont nous venons de parler, & chargea l'Evêque de Briſtol de déclarer de ſa part que, leurs Hautes Puiſſances répondant ſi mal aux avances que Sa Majeſté leur avoit faites, & ne voulant pas concerter avec ſes Miniſtres au ſujet de la paix, elle feroit ſes affaires à part, & qu'elle eſtimoit n'être plus dans aucune obligation, quelle qu'elle pût être à leur égard.

L'ordre donné au Duc d'Ormond, joint à cette déclaration, fut une eſpèce de coup de foudre, qui étourdit les Alliez, & on fut quelque tems à ſe laiſſer conduire au dépit & à la colère. On fit au Général les repréſentations les plus vives & les plus fortes. On prétendit que tous les Traitez étoient violez; que la Reine alloit directement contre ſes engagemens les plus ſolemnels, qu'elle paſſoit même ſes droits, en prétendant tenir dans l'inaction les troupes étrangères, qui, bien qu'à ſa ſolde, étoient néanmoins autant dans la dépendance des Etats en ce qui regardoit la guerre, que dans celle de Sa Majeſté. Enfin on proteſtoit que cette Princeſſe ſeroit reſponſable de tous les maux & dommages qui pourroient réſulter de ce procédé. Le Duc d'Ormond tint ferme contre ces reproches, contre ces prétatentions & proteſtations, & on fut contraint d'abandonner le deſſein d'attaquer l'Ennemi. Mais en même tems, pour faire voir que le concours des Anglois n'étoit pas abſolument néceſſaire, on entreprit le ſiége du Queſnoy.

Lettre des Etats Généraux à la Reine.

Les Etats d'un autre côté écrivirent à la Reine une lettre fort preſſante. Ils y repréſentoient l'eſpérance bien fondée où on étoit de vaincre les François en bataille, ou de faire quelque ſiége important, ſans qu'ils puſſent l'empêcher, lorſque la déclaration de ſon Général avoit fait ſuſpendre ces glorieux deſſeins; deſſeins qu'on ne trouveroit peut-être plus l'occaſion d'exécuter, parce que ce retardement donneroit le tems à l'ennemi de ſe rendre lui & ſes places inacceſſibles. Ils repréſentoient qu'on n'avoit rien à ſe reprocher par rapport aux ſentimens pour Sa Majeſté, ni ſur la con-

ANNE. 1712.

duite qu'on avoit tenue à son égard; Qu'à la vérité, ils avoient refusé de concourir avec ses Ministres pour dresser le plan d'une Paix générale: mais qu'ils ne l'avoient refusé, que par ce que, selon les Traitez, ils ne vouloient rien faire que de concert avec leurs autres Alliez, & qu'il ne leur avoit pas paru convenable de se rendre maîtres de leurs intérêts & d'en décider, crainte qu'ils ne prissent quelque parti qui pourroit déplaire à Sa Majesté même; Que du reste ce refus n'étoit pas une cause suffisante de rupture, & qu'on espéroit que Sa Majesté, prenant d'autres sentimens que ceux qu'elle avoit fait déclarer par l'Evêque de Bristol, révoqueroit les ordres qu'elle avoit donnez au Duc d'Ormond. En même tems que cette lettre fut rendue à la Reine, elle parut imprimée dans Londres par les soins des Whigs. La Reine répondit ainsi à cette espèce de Manifeste.

« Il n'y a rien qui nous soit plus cher que la conservation d'une bonne » intelligence & d'une parfaite union avec votre Etat. Elles ont été l'objet » de nos principaux soins, &, bien loin de nous pouvoir accuser d'avoir » contribué en aucune façon à leur diminution, nous refléchissons avec » plaisir à toutes les peines que nous avons prises, & sur toutes les instan- » ces que nous avons faites, afin que les disputes survenues par rapport » aux intérêts des deux Nations fussent terminées à l'amiable, & afin que » nous puissions nous parler sans réserve sur ceux du Public : car dans des » conjonctures comme celles où nous sommes, il faut que l'ouverture » soit égale de part & d'autre & la confiance réciproque.

» Nous croïons que l'allarme que vous avez prise au sujet des déclara- » tions, tant du Duc d'Ormond que de l'Evêque de Bristol, sera passée, » & nous vous répétons ce que nous avons tant de fois declaré, qu'il ne » tiendra qu'à vous, comme il n'a tenu par le passé, que toutes nos mesu- » res touchant la guerre, ou touchant la paix, soient prises de concert » avec votre Etat.

» Le Comte de Strafford retournera en très-peu de jours auprès de vous, » pleinement instruit de nos intentions.

» Nos Ministres seront disposez & autorisez à faire tout ce qui peut dé- » pendre de nous, pour renouveller une entière confiance avec vous & » pour prévenir à l'avenir des mésintelligences, qui ont été fomentées avec » tant d'artifice & si peu de fondement.

» Mais nous ne pouvons passer sous silence que nous avons été fort » surprise de voir que votre lettre du cinq de ce mois, nouveau stile, a été » imprimée & publiée presqu'aussi-tôt que nous l'avons reçue des mains de » votre Ministre. Un tel procédé est également contraire à la bonne poli- » tique & à la bienséance. C'est une remontrance, au lieu d'une représen- » tation, & c'est en appeller au Peuple, au lieu de s'adresser au Souverain. » Nous espérons que vous ne voudrez plus souffrir qu'une telle chose se » fasse; car notre honneur nous engageroit à prendre la résolution de ne » donner aucune réponse à des lettres, ou à des Mémoires qui seroient pu- » bliez de la sorte ». A Kensington le vingtième Juin mil sept cens douze.

On engage les

A ces efforts pour regagner la Reine on joignit les mesures qu'on jugea

nécessaires & qui furent extrêmement applaudies par les intéressez. Il n'étoit pas malaisé de prévoir que l'inaction ordonnée au Duc d'Ormond seroit suivie d'une suspension d'armes, & apparemment d'une séparation. Pour parer ce coup, le Prince Eugène & les Députez des Etats négociérent si heureusement avec les Commandans des troupes étrangères, qui étoient à la solde de la Grande-Bretagne & dans l'armée du Duc d'Ormond, qu'elles s'engagèrent à se joindre à l'armée de l'Empire & des Etats, en cas que la suspension & la séparation fussent ordonnées. On ne s'étoit point trompé. La Reine voïant que, malgré sa déclaration & sa résolution si marquée, on continuoit la guerre, prit le parti qu'on avoit prévû qu'elle prendroit. Par son ordre, un de ses Secretaires d'Etat assembla les Résidens des Princes, qui avoient des troupes à la solde d'Angleterre, & leur notifia que l'intention de la Reine étoit que ces troupes gardassent la suspension d'armes, dont elle avoit jugé à propos de convenir avec la France, qu'elles se séparassent même, avec les Anglois, du reste de l'armée confédérée, si leurs Hautes Puissances & le Prince Eugène ne vouloient pas être compris dans cette suspension, & que le refus de se conformer à ces ordres la dégageroit de toute obligation de païer la solde & les arrérages qui pouvoient être dûs. Tandis que cette assemblée se faisoit à Londres, il s'en faisoit une autre à la Haie des Résidens des mêmes Princes. Celle de la Haie eut le dessus. Quand le Duc d'Ormond fit publier la suspension d'armes & qu'il se sépara de l'armée du Prince Eugène, il donna en vain ses ordres, il menaça même. Outre les Anglois, qui n'étoient qu'au nombre de douze ou treize mille, il ne fut suivi que des troupes de Holstein Gottorp & d'un régiment des Dragons Liégeois. Les autres se joignirent à l'armée du Prince Eugène. Les Etats se chargèrent de les païer & de les faire subsister jusqu'à ce qu'on se fût arrangé avec l'Empereur.

ANNE. 1712. troupes à sa solde à servir les Alliez.

Cette séparation ne rallentit point l'ardeur des Hauts Alliez. On se crut encore assez fort & on l'étoit en effet pour continuer la guerre & achever d'accabler la France. Le jour même que le Duc d'Ormond se sépara, le Prince Eugène fit investir Landrecies. On prit aussi à la Haie les résolutions les plus vigoureuses. Le Comte Zinzendorff y eut ou du moins crut y avoir eu beaucoup de part. Ce Seigneur, fort zélé pour la Maison d'Autriche & naturellement plein de feu, avoit présenté un Ecrit aux Etats-Généraux, où il prétendoit prouver que c'étoit fait du salut de l'Europe & en particulier de celui des Provinces-Unies, si on n'achevoit pas de mettre l'Empereur en possession de la Monarchie d'Espagne. « Il paroît, disoit ce Ministre, qu'il est nécessaire de ne pas donner les mains à un » pareil armistice. Autrement, les dépenses qu'on a faites pour cette cam» pagne, seroient inutiles, ce qui est un point bien essentiel dans l'épui» sement où on se trouve. C'est peu que de prendre une résolution, il faut » penser aux moïens de l'exécuter. Le premier, c'est de renouveller l'Al» liance & d'avoir pour but le recouvrement entier de la Monarchie d'Es» pagne pour la Maison d'Autriche, moïennant quoi chacun des Alliez » trouvera sa sureté & ses avantages. Il est juste d'avoir ce but-là, puisque

Mémoire du Comte Zinzendorff.

ANNÉE 1712.

„ Sa Majesté Impériale est déja en possession d'une grande partie de cette „ Monarchie & que, parler autrement, ce seroit découvrir sa foiblesse „ aux Ennemis & ne pas donner les assurances, qui conviennent tant aux „ Alliez qu'à Sa Majesté Impériale. L'Alliance étant renouvellée, on y „ fera entrer tous les autres Alliez & on représentera à l'Angleterre qu'elle „ doit aussi y entrer. Il faudra aussi penser à la guerre de Catalogne & de „ Portugal. L'Empereur fournira cent mille hommes & un peu plus d'un „ million d'écus pour la guerre de Catalogne „. Ainsi raisonnoit le premier Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale, &, ce qu'il y a de plus étonnant, on paroissoit gouter & approuver ses raisonnemens.

Les Etats ne purent pas se plaindre, comme ils l'avoient fait, lorsque le Duc d'Ormond déclara qu'il n'agiroit point offensivement, que cette suspension se fût faite à leur insçû. Le Comte de Strafford, à son retour d'Angleterre, leur notifia le dessein de la Reine, &, de concert avec l'Evêque de Bristol, qui se rendit exprès à la Haie, ils firent leur possible pour les déterminer à en faire autant. Ils n'eurent point d'autre réponse que celle-ci: *Nous ne ferons rien que de concert avec les autres Alliez.* Outre le chagrin d'avoir manqué les offres de Gertruydenberg, & l'espérance de se les assurer & de forcer l'Ennemi à y en ajouter de nouvelles, plusieurs d'entre les Alliez trouvoient mauvais que la Reine se fût faite, non seulement médiatrice, mais arbitre. On ne vouloit point reconnoître ces qualitez, & on croïoit qu'il étoit de son honneur de ne pas se soumettre aux décisions de l'Angleterre. D'ailleurs, la confiance de la France en cette Couronne & les avances qu'elle lui faisoit redoubloient encore la haine qu'on avoit contre elle, & plus elle avoit de déférence pour la Grande-Bretagne, plus on lui vouloit de mal. Non seulement les Etats ne se rendirent pas aux instances des deux Plénipotentiaires, mais ils se servirent du tems de la négociation, qu'ils eurent avec eux, pour achever celle qu'ils avoient commencé avec les Chefs des troupes étrangères, qui étoient à la solde de la Reine & aux ordres de son Général.

Au reste cette suspension ne fut pas légèrement accordée. Avant que d'en venir là, on avoit ajusté de part & d'autre les points qui intéressoient le plus la tranquillité & l'équilibre de l'Europe, & certains articles particuliers pour l'Angleterre. Cette négociation, que nous allons rapporter, fera voir qu'Anne pensoit efficacement au bien de la cause commune, & en particulier à la sureté & à l'aggrandissement des sept Provinces. La France souhaitoit & avoit demandé une suspension d'armes. Anne, qui la jugeoit nécessaire, eu égard au peu de disposition qu'elle voïoit à la paix, ne vouloit l'accorder qu'à des conditions décisives. Pour abbreger les négociations, Henri Saint Jean, par ordre de la Reine, envoïa un Mémoire en France, sur lequel il demandoit une réponse promte & précise, ajoutant qu'il falloit finir d'une manière ou d'autre, & que la situation où on étoit ne permettoit pas qu'on cherchât à s'amuser. Ce Mémoire regardoit l'Amérique, le commerce, & la suspension d'armes.

DEMANDES

Demandes de l'Angleterre a la France.

Pour terminer toutes disputes concernant l'Amérique Septentrionale, la Reine propose:

Que le Roi Très-Chretien lui cede l'isle de Terre-Neuve avec Plaisance, toutes les fortifications, l'artillerie & les munitions qui s'y trouvent, les petites isles voisines & les plus proches de celle de Terre-Neuve, aussi bien que la Nouvelle Ecosse, ou l'Acadie, avec ses anciennes limites.

Que les Sujets de Sa Majesté Très-Chretienne pourront continuer de pêcher & de secher leur poisson sur la partie de l'isle de Terre-Neuve nommée le Petit-Nord, sans qu'il leur soit permis de le faire en nul autre endroit de l'isle.

Que les Sujets de Sadite Majesté jouiront conjointement avec ceux de la Reine de l'isle du Cap Breton.

Que les isles qui sont dans le Golfe de Saint Laurent & à l'embouchure de la rivière de ce nom, possédées par la France, resteront à Sa Majesté Très-Chretienne, mais à condition expresse qu'il ne sera nullement permis à Sadite Majesté d'ériger ou de souffrir qu'on érige des fortifications dans lesdites isles, ni dans celle du Cap-Breton; la Reine s'engageant de même à ne point faire, ou permettre qu'on fasse de son côté des fortifications dans les petites isles voisines & les plus proches de celle de Terre-Neuve, ni dans celle du Cap-Breton.

La Reine insiste qu'on lui laisse tout le canon & les munitions de guerre qui se trouvent dans tous les forts & places de la Baie & du Détroit d'Hudson.

Par rapport au négoce, la Reine auroit plusieurs choses à proposer. Mais, comme ce sont des points, pour la discussion desquels il faut plus de tems que la crise présente ne permet, Sa Majesté, plus attentive à contribuer à la tranquillité générale qu'à obtenir des avantages particuliers, se contente de faire deux demandes, qui ne doivent souffrir aucune difficulté. La première, qu'au cas qu'on ne puisse convenir des points en dispute, on nommera de part & d'autre des Commissaires pour en faire l'examen à Londres. La seconde, que la France n'accordera aucun privilége ni aucun avantage à quelque Nation étrangère que ce puisse être, à l'égard du commerce, sans l'accorder de même aux Sujets de la Grande-Bretagne, & cette clause sera réciproque.

Quant à la suspension d'armes, la Reine y consentira pendant l'espace de deux mois à condition:

Que l'article qui regarde la réunion des deux Monarchies soit ponctuellement & entièrement exécuté dans ce terme-là, c'est-à-dire, que le Roi Philippe renonce dans ce terme-là pour lui-même & ses Descendans à ses droits sur la Couronne de France, & consente que cette renonciation soit insérée dans le Traité de paix à faire, ou qu'il quitte l'Espagne dans ce terme-là avec sa famille & céde ce Roïaume & les Indes au Duc de Savoie, aux conditions déja approuvées:

Que la garnison Françoise sorte des ville, citadelle, & forts de Dunkerque, & que les troupes de la Reine y entrent le jour que la suspension d'armes aura lieu; Que cette Place reste entre les mains de la Reine jusqu'à ce que les Etats Généraux aient consenti à donner un équivalent au Roi Très-Chretien, à sa satisfaction, pour

sa démolition; bien entendu qu'en ce cas Sa Majesté Très-Chretienne sera obligée de faire raser toutes les fortifications de cette Place, d'en combler le port, d'en détruire les écluses de la manière requise par les Plénipotentiaires de la Reine.

En cas que les Etats Généraux consentent à la suspension d'armes en même tems que la Reine, il semble raisonnable qu'on leur accorde la liberté de mettre garnison dans Cambray le jour que la suspension d'armes aura son effet.

Le Roi de France fit quelque difficulté sur ce qui regardoit l'Amérique. Mais, comme dans la suite ces affaires se terminèrent à Utrecht, je ne parlerai ici que de ce qui concernoit la suspension d'armes, qui étoit décisive & engageoit la Reine à ne pouvoir plus reculer, sans faire tort à sa gloire. Malgré cette réflexion, ce Prince jugea à propos de faire les représentations suivantes.

RÉPONSES DE LOUIS XIV.

UN terme de si peu de durée que deux mois n'ôtera pas aux Ennemis de la paix l'espérance d'interrompre les Conférences avant la fin de la campagne. Le Roi, persuadé des bonnes intentions de la Reine, juge qu'il est nécessaire pour le bien public de l'étendre jusqu'à celui de quatre mois.

Le Roi laisse à juger à l'équité de la Reine de la Grande-Bretagne s'il n'y a pas quelque chose de désobligeant pour lui dans la demande qu'elle fait de mettre une garnison Angloise dans Dunkerque, si le Public n'aura pas lieu de regarder cela comme si on doutoit de son exactitude à garder ses promesses.

La ruine des écluses de Dunkerque causera celle du païs d'alentour, & les amis & les ennemis en souffriront également.

Il paroît que la ferme résolution du Roi d'Espagne à renoncer pour lui & pour ses Descendans à la Couronne de France & à consentir que cette renonciation soit insérée dans le Traité de paix est un fondement suffisant de ce Traité.

La paix est nécessaire à l'Europe, le Roi la souhaite comme un bien général, & Sa Majesté regarde la suspension d'armes comme le meilleur moïen pour y parvenir. Mais il refuseroit cette suspension & romproit même les négociations de la paix, si on ne pouvoit obtenir cette suspension, ou cette paix, sans admettre une garnison Hollandoise dans Cambray, pendant quel tems que ce puisse être. Il ne consentira jamais à une proposition si contraire à son honneur, à ses intérêts & au bien de son Roïaume.

De ces conditions & représentations il resulta le Traité suivant, qui fut signé & arrêté le vingt-deux de Juin.

ARTICLES proposez par la Reine de la Grande-Bretagne pour une suspension d'armes.	RÉPONSES du Roi de France.
I. LA Reine consentira à une suspension d'armes pour l'espace de deux mois, & elle pourra être prolongée ensuite jusqu'à trois ou quatre mois.	*Le Roi y consent.*

Articles propoſez par la Reine.	Réponses de la France.
II. Pendant cette ſuſpenſion, on fera ſes efforts pour conclure le Traité de la Paix générale. Au moins on exécutera ponctuellement l'article qui regarde la réünion des deux Monarchies, c'eſt-à-dire, que le Roi Philippe renoncera dans cet eſpace de tems en dûë forme, pour lui & pour ſes Deſcendans, à la Couronne de France.	*Pendant le tems de cette ſuſpenſion, on fera ſes efforts pour conclure le Traité de la Paix générale. Au moins on exécutera ponctuellement l'article qui regarde la réünion des deux Monarchies, c'eſt-à-dire, que le Roi Philippe renoncera dans cet eſpace de tems en dûë forme, pour lui & pour ſes Deſcendans, à la Couronne de France. Cette renonciation ſera acceptée par le Roi Très-Chretien, publiée & enregiſtrée dans tous les Parlemens du Roïaume de France, de la manière la plus ſolemnelle. Les lettres patentes accordées par Sa Majeſté Très-Chretienne au Roi d'Eſpagne, ſon Petit-fils, au mois de Décembre mil ſept cent, pour conſerver ſes droits à la Couronne de France, nonobſtant ſon abſence hors du Roïaume, & qui furent enregiſtrées alors au Parlement de Paris, ſeront raïées des regiſtres dudit Parlement, & du conſentement de ce Prince ſeront abolies & annullées.*
La ſucceſſion à cette Couronne ſera déclarée & ajugée après le Dauphin & ſes Enfans ſucceſſivement aux autres Princes de la Maiſon de Bourbon, à l'excluſion abſolue du Roi Philippe & de ſes Deſcendans.	*Le Roi accorde cela.*
Le Duc de Berri & le Duc d'Orleans renonceront pour eux & pour leurs Enfans aux droits qu'ils pourroient avoir à la Couronne d'Eſpagne.	*Le Roi l'accorde.*
Les Etats de ce Roïaume accepteront & accorderont cette renonciation en dûë forme.	*Le Roi l'accorde.*
Toutes les Parties ſuſnommées conviendront de reconnoître par un Acte authentique en qualité de Succeſſeur à la Couronne d'Eſpagne, après le Roi Philippe & ſes Deſcendans, le Prince qui ſera nommé pour cela dans le Traité de Paix à faire.	*Le Roi l'accorde.*
III. La Garniſon Françoiſe ſortira des Ville, Citadelle & Forts de Dunquerque, les troupes de la Reine y entreront le jour que la ſuſpenſion aura lieu, & cette Place reſtera entre les mains de la Reine, jusqu'à ce que les Etats Généraux ſoient convenus de donner à Sa Majeſté Très-Chretienne un équivalent pour ſa démolition, dont elle ſoit ſatisfaite ; bien entendu en ce cas que Sa Majeſté Très-Chretienne ſera obli-	*Le Roi l'accorde.*

ANNE. 1712.

ARTICLES proposez pour la Reine.	RÉPONSES de la France.
gée de démolir toutes les fortifications de cette Place, d'en combler le port, & d'en détruire les écluses de la manière que les Commissaires de la Reine l'ont souhaité.	
IV. Comme la Reine n'a pour objet en ses demandes que d'avoir un gage de la sureté de l'exécution de l'article de la réünion des deux Monarchies, Sa Majesté ne prétend aucunement interrompre le Gouvernement civil de la Ville de Dunquerque. Elle assure au contraire qu'elle donnera les ordres necessaires pour qu'on laisse tout sur le pied où sont les choses à présent : Qu'il sera permis aux vaisseaux du Roi & à ceux des Particuliers de sortir & d'entrer dans le port aussi souvent qu'il sera nécessaire, sans qu'on y apporte le moindre empêchement, sous quelque prétexte que ce puisse être, & que tous les vaisseaux du Roi aussi bien que ceux des Particuliers y seront en aussi grande sureté qu'ils le sont à présent : Que les Officiers de Sa Majesté qui ont des magasins tant de mer que de terre pourront rester dans ladite Ville de Dunquerque, pour y exercer leurs Charges pendant le séjour qu'y feront les troupes Angloises.	*Le Roi l'accorde.* *A Marli le vingt-deux Juin mil sept cens douze.* DE TORCI.

La suspension d'armes ne fut publiée que le dix-sept de Juillet, après que le Prince Eugène eut décampé pour investir Landrecies. Le Duc d'Ormond se trouva assez embarassé. Il étoit instruit que les Hollandois avoient défendu aux Commandans de leurs places de l'y recevoir & de lui donner passage. Il se présenta pour l'obtenir, &, faisant semblant de vouloir se retirer sur les terres de France, il tourna tout d'un coup du côté de Gand & s'en empara, aussi bien que de Bruges. Par là il se mit à couvert d'insulte, il procura à ses troupes de bons quartiers & se trouva à portée des secours d'Angleterre. Deux jours après, Dunkerque reçut Garnison Angloise. Elle devoit y rester jusqu'à la conclusion de la paix.

L'inaction du Duc d'Ormond excite de grands mouvemens dans la Chambre Haute.

Dans la disposition, où étoient plusieurs Membres de la Chambre Haute, qui par opposition pour le Ministère, plutôt que par quelque raison solide, prenoient le parti de la Maison d'Autriche, il étoit impossible que ces démarches éclatantes pour la paix ne causassent de grands mouvemens. Dès qu'on eut appris la déclaration faite au Prince Eugène & aux Députez des Etats Généraux de ne point agir avec eux offensivement, le Lord Halifax demanda que les Membres fussent sommez de s'y rendre tous le lendemain huitième de Juin. Il communiqua les avis qu'il avoit

reçus de cette déclaration & des circonstances dans lesquelles elle avoit été faite. Il représenta les conséquences de cette conduite. Il dit entre autres choses que les armes d'Angleterre étoient montées à un tel dégré de gloire, qu'il n'y avoit aucune Histoire qui fournît de pareils exemples : que pousser vigoureusement l'Ennemi, c'étoit le seul moïen de l'obliger à faire une paix à des conditions justes & honorables pour la Reine & pour ses Alliez ; & que se tenir dans l'inaction, lorsqu'il s'agissoit de combattre, c'étoit entièrement ravaler la gloire de Sa Majesté & de la Nation, & que ce seroit à celle-ci une honte perpétuelle. Enfin il proposa qu'on prieroit la Reine, de remettre devant la Chambre les ordres qu'elle avoit envoïez au Duc d'Ormond touchant l'inaction, & d'ordonner à ce Général d'agir offensivement contre les Ennemis de concert avec les Alliez. Que ce Lord n'ajoutoit-il qu'on devoit remettre le Duc de Marlborough à la tête des armées? Ce discours ne laissa pas d'être appuïé par divers Seigneurs. Quelques-uns, affectant peut-être de douter de la vérité de ces nouvelles, pressèrent fort les Ministres de s'expliquer & d'informer la Chambre si on avoit envoïé de tels ordres au Duc d'Ormond. Le Grand Trésorier répondit en peu de mots, que la proposition, qui avoit été faite par Mylord Halifax, étoit contraire aux prérogatives de la Couronne; Qu'il ne pouvoit révéler les ordres que la Reine donne à son Général, sans un commandement exprès de sa Majesté; Que, si le Duc d'Ormond avoit réfusé d'agir offensivement, il ne doutoit point qu'il n'eût agi conformément à ses instructions, & qu'il étoit de la prudence de ne pas risquer une bataille, lorsqu'on est sur le point de conclure une bonne paix, sur tout lorsqu'on a affaire à un Ennemi sujet à rompre sa parole.

Le Duc d'Argyle appuïa le discours du Grand Trésorier. Je m'en rapporte, dit-il, à ce grand Général, le Duc de Marlborough qui est présent, qui nous dira l'incertitude de gagner les batailles & le danger de les perdre, lorsque la victoire voltigeant des deux côtez, on se trouve enfin vaincu, après avoir été cinq ou six fois victorieux. Il remarqua aussi qu'on auroit pu prendre Arras & Cambrai, au lieu de s'attacher à des bicoques, comme on avoit fait, les deux dernières campagnes. Le Comte de Nottingham se trouva ce jour-là à la Chambre & y parla à son ordinaire d'une manière fort rafinée. Je ne puis comprendre, dit ce Seigneur, pourquoi on a donné au Général des ordres de ne point se battre, à moins que certaines gens n'appréhendent de trop affoiblir les Ennemis & de les mettre par là hors d'état de venir à bout de quelques desseins, qu'ils n'osent encore avouer. Il ne falloit pourtant pas une intelligence extraordinaire pour comprendre cet ordre. La Reine vouloit la paix, l'Empereur & les Etats Généraux vouloient la guerre, elle ne vouloit pas faire la paix seule, l'unique moïen de les amener au point qu'elle souhaitoit, c'étoit de ne plus concourir à leurs projets de guerre.

La proposition du Lord Halifax de présenter une Adresse à la Reine fut mise en question. Mais la négative l'emporta à la pluralité de soixante-huit voix contre quarante. Le Comte de Strafford, qui se trouvoit pour lors

ANNE. 1712.

à Londres, fut fort pressé de rendre compte de la négociation d'Utrecht. Ce Seigneur répondit qu'on feroit bien mieux d'examiner les négociations de la Haie & de Gertruydenberg, qu'il étoit en état de donner beaucoup de lumières sur ces affaires, par les découvertes qu'il avoit faites en Hollande, & qu'il étoit d'avis qu'on priât la Reine de faire communiquer à la Chambre les papiers qui regardoient ces deux négociations. Le Duc de Marlborough aiant dit que rien n'étoit plus raisonnable, & son sentiment aiant été appuïé par le Vicomte de Townshend, sans que personne s'y opposât, il fut résolu qu'on présenteroit cette Adresse.

Cet incident n'empêcha pas que les Seigneurs, offensez de l'inaction du Duc d'Ormond, & qui avoient voté pour qu'on en demandât compte à la Reine, ne protestassent contre la résolution, qui avoit été prise contre leur sentiment. Leur protestation étoit fort longue. Ils commencent par exposer les raisons qu'ils ont de croire le fait, à l'occasion duquel ils protestent. « Nous estimons, disent-ils, que cela est entièrement contraire à l'honneur de Sa Majesté, à la foi publique & à la justice qui est » due aux Alliez de Sa Majesté. Nous sommes d'avis qu'un tel ordre tend » évidemment à se priver de toutes les occasions fortunées, que la Pro» vidence peut mettre & qu'elle avoit mises dernièrement entre nos mains » pour vaincre l'Ennemi & pour l'obliger à consentir à une paix juste & » raisonnable ». Enfin ils sont d'avis que cet ordre, qui leur paroît contraire à ce que Sa Majesté avoit dit dans sa Harangue, à l'ouverture de cette séance, « que le meilleur moïen de parvenir à une bonne paix, étoit de » faire de bonne heure des préparatifs pour la guerre », ne pouvoit être que l'effet d'un mauvais conseil, par lequel les bonnes intentions du Parlement seroient éludées & les pesans fardeaux des taxes rendus inutiles.

Egards des Communes pour la Reine.

Les mêmes matières furent débattues dans la Chambre des Communes. Mais ceux à qui la paix ne plaisoit point se trouvèrent en petit nombre. On proposa une Adresse à la Reine dans le goût de celle que le Lord Halifax avoit opiné de lui présenter. Elle fut rejettée à la pluralité de deux cens trois voix contre soixante & treize. Il fut résolu au contraire à la même pluralité, que cette Chambre avoit une grande confiance dans la promesse gracieuse de la Reine, de communiquer à son Parlement les conditions de la paix avant qu'elle fût conclue, & qu'elle soutiendroit Sa Majesté pour obtenir une paix honorable & sure contre toutes personnes, soit au dedans ou au dehors du Roïaume, qui avoient tâché ou qui tâcheroient de l'empêcher.

C'est ainsi que les Communes dédommageoient la Reine des chagrins, que devoient naturellement lui causer les entreprises des Seigneurs sur la principale de ses prérogatives roïales. Aussi le remerciement qu'elle leur fit fut-il des plus gracieux & des plus sincères. « Je vous remercie de bon » cœur de cette convenable résolution, qui est si fort à l'avantage de votre » Patrie & qui pourra prévenir les mauvaises pratiques de ceux qui vou» droient empêcher une bonne paix & nous forcer d'en faire une désavan» tageuse ». Il y avoit aussi dans la Chambre Basse des Membres fort vifs

Discours hardis

pour les intérêts de la Maison d'Autriche, ou du moins, contre ceux qui vouloient la paix, & de tems en tems il s'y passoit des scenes fort piquantes. « Il est vrai, *dit un nommé Eversfield, un jour qu'on agitoit ces matières* » *dans la Chambre*, le droit de faire la guerre & la paix est une pré» rogative roïale. Mais le droit d'accuser les Ministres qui donnent de » méchans conseils au Souverain appartient aux Communes. Ainsi ils fe» ront bien de prendre garde à ce qu'ils font; car ils ne doivent pas comp» ter d'être à couvert, s'ils font une mauvaise paix ». Comme Anne différoit plus longtems qu'on ne s'y étoit attendu à communiquer ses vûes pour la paix & les conditions ausquelles elle prétendoit la faire, quelqu'un dit que ceux qui étoient au timon des affaires ne voulant pas que la Chambre fût leur négociation, donnoient lieu de penser que leurs procédez ne pouvoient soutenir la lumière, & qu'il croïoit que la maladie n'étoit pas tant dans les pieds de la Reine que dans la tête de certaines personnes. » Pourquoi, dit un autre, nous laisser dans l'incertitude si on doit faire la » paix, ou la guerre? Autrefois le Parlement servoit de bride au Ministère, » & aujourd'hui il semble que le Ministère serve de bride au Parlement. » Non-obstant toutes les promesses faites aux Communes, on ne voit » qu'une négociation de paix captieuse & il paroît qu'on est amusé par le » Ministère au dedans & fourbé par les Ennemis au dehors ». Je rapporte ces traits, non que je les approuve, ou, bien moins encore, que je les admire, mais uniquement pour apprendre aux Etrangers jusqu'où va la liberté d'un Anglois à dire en public ses sentimens sur les affaires publiques & sur ceux qui sont emploïez au Gouvernement. Il seroit pourtant à souhaiter qu'on s'exprimât avec plus de ménagement & de politesse & que cette liberté fût un peu plus resserrée. Après tout je rétracte mon souhait & je crois qu'il vaut mieux avoir la liberté d'en dire trop que de n'avoir pas celle d'en dire assez. Enfin, le dix-sept Juin, la Reine vint au Parlement s'acquitter de la promesse qu'elle avoit faite de communiquer les conditions de la paix, qu'elle vouloit donner à son Peuple. Je ne puis mieux faire que de rapporter son discours. Il fut écouté avec autant d'avidité qu'il avoit été attendu avec impatience. Elle le prononça le dix-sept Juin.

de divers Membres.

Conditions de la paix.

» Mylords & Messieurs, c'est la prérogative incontestable de la Cou» ronne de faire la paix & la guerre. Cependant la confiance que j'ai en » vous est si grande que je vous fis savoir à l'ouverture de cette session qu'il » y avoit une négociation entamée, & je vous ai promis depuis de vous » en communiquer les conditions avant que de la conclure. C'est en con» séquence de cette promesse que je viens à cette heure vous faire savoir à » qu'elles conditions une paix générale pourra se faire. Il n'est pas besoin » de vous dire les difficultez qui se rencontrent naturellement dans une » pareille affaire, & il n'est que trop évident que ces difficultez ont été » augmentées par de nouveaux obstacles suscitez avec artifice pour traver» ser ce bon & grand ouvrage. Cependant rien n'a pû me détourner de » suivre constamment le véritable intérêt de mes Roïaumes en premier » lieu, &, d'un autre côté, je n'ai rien omis de ce qui pouvoit procurer à

ANNE. 1712.

» tous nos Alliez ce qui leur est dû par les Traitez & ce qui est nécessaire
» pour leur sureté.

» N'aïant rien plus à cœur que d'assurer la succession Protestante de ces
» Roïaumes comme elle est établie par les Loix dans la Maison d'Hano-
» ver, on a pris un soin tout particulier, non-seulement de la faire recon-
» noître dans les termes les plus forts, mais encore de stipuler, pour plus
» de sureté, que la personne qui a prétendu troubler cet établissement,
» sorte des païs qui sont sous la domination de la Couronne de France.

» Le principal motif qui nous a portez à commencer cette guerre étoit
» la crainte qu'on avoit que l'Espagne & les Indes ne fussent unies avec la
» France, & le principal but que je me suis proposé, en commençant ce
» Traité, a été de prévenir réellement une pareille union.

» Les exemples des négociations précédentes font assez connoître com-
» bien il est difficile de trouver des moïens propres à parvenir à ce but. Je
» ne me suis pas contentée de ceux qui consistent dans la spéculation, ou
» qui dépendent seulement des Traitez. J'ai insisté sur un expédient so-
» lide & ai voulu avoir en main le pouvoir d'exécuter ce dont on seroit
» convenu.

» Je puis donc vous dire aujourd'hui qu'enfin on a porté la France à
» offrir que le Duc d'Anjou renoncera pour lui & pour ses Descendans à
» perpétuité à tout titre & droit sur la Couronne de France, &, afin que
» cet important article ne coure aucun risque, son exécution accompa-
» gnera la promesse.

» On déclarera en même tems qu'après la mort du présent Dauphin &
» de ses fils, la succession à la Couronne de France appartiendra au Duc
» de Berri & à ses fils, au Duc d'Orleans & à ses fils, & successivement
» aux autres Princes de la Maison de Bourbon.

» Quant à l'Espagne & aux Indes, la succession de ses Etats, après la
» mort du Duc d'Anjou & de ses enfans, appartiendra à un Prince dont on
» conviendra dans le Traité, à l'exclusion perpétuelle de tous les autres
» Princes de la Maison de Bourbon.

» On offre de plus, pour sureté des renonciations & établissemens ci-
» dessus mentionnez, qu'ils seront ratifiez de la manière la plus forte & la
» plus solemnelle, tant en France qu'en Espagne, & que ces deux Roïau-
» mes, aussi bien que les autres Puissances engagées dans la présente
» guerre, en seront garands.

» Cette offre est d'une nature à s'exécuter d'elle-même. Il y va de l'inté-
» têt de l'Espagne de l'appuïer, & en France les personnes à qui cette suc-
» cession appartient ne manqueront, ni de volonté, ni de pouvoir pour
» maintenir & défendre leur propre droit.

» La France & l'Espagne sont de cette manière plus réellement divisées
» que jamais, & ainsi, avec la bénédiction de Dieu, on établira dans
» l'Europe un équilibre effectif de puissance, qui sera sujet à aussi peu d'ac-
» cidens qu'il est possible d'en éviter dans les affaires humaines.

» On a déja commencé un traité de commerce entre mes Roïaumes &
la

» la France. Mais les droits excessifs, qu'on a mis sur certaines marchan-
» dises, & la défense qu'on a faite des autres, font qu'il est impossible de
» finir cet ouvrage aussi promptement qu'il seroit à souhaiter. Cependant
» on a pris soin d'établir une methode pour régler cette affaire, & en at-
» tendant on a stipulé que la France nous accordera les mêmes privileges
» & avantages qui seront accordez par elle à toute autre Nation.

» Le partage de l'Isle de Saint Christophle entre nous & les François
» aïant causé beaucoup d'inconvéniens & de préjudice à mes Sujets, j'ai
» demandé qu'on me céde entièrement toute cette Isle, & la France m'ac-
» corde cette demande.

» Nous avons un intérêt si considérable dans le commerce de l'Améri-
» que septentrionale, que j'ai fait tous les efforts imaginables pour régler
» cet article de la manière la plus avantageuse. La France consent de nous
» restituer toute la Baie & le Détroit de Hudson, de nous rendre l'Isle de
» Terre-Neuve avec Plaisance, de nous céder absolument Annapolis,
» avec le reste de la Nouvelle Ecosse, ou Acadie.

» La démolition de Dunkerque assurera de mieux en mieux notre com-
» merce dans ces quartiers-ci.

» On offre de laisser entre mes mains Gibraltar, le Port-Mahon, avec
» toute l'Isle de Minorque, dont la possession servira à assurer notre com-
» merce dans la Méditerranée & confirmera le crédit & l'influence de la
» Grande-Bretagne dans ces quartiers-là.

» On peut régler en général notre commerce d'Espagne & des Indes
» Occidentales sur le même pied qu'il étoit du tems de Charles II. Roi
» d'Espagne, & on pourra stipuler que l'Espagne accordera aux Sujets de
» la Grande-Bretagne tous les avantages, droits, ou privilèges, qu'elle
» aura accordez, ou qu'elle pourra accorder dans la suite à toute autre
» Nation.

» Mais la part que nous avons eue dans la présente guerre nous mettant
» en droit de prétendre quelque distinction dans les conditions de la paix,
» j'ai demandé avec instance & obtenu qu'on nous accordera pour le terme
» de trente années l'*Assiento*, ou privilège de fournir de Negres les Indes
» Espagnoles, de la même manière que les François en ont joui depuis
» dix ans.

» Je n'ai pas pris sur moi de décider les intérêts de nos Alliez. C'est
» une affaire à régler au congrés d'Utrecht, où je ferai tous mes efforts,
» comme j'ai fait jusqu'ici, pour procurer à un chacun d'eux toute sorte
» de satisfaction juste & raisonnable. Je puis pourtant vous dire dès à pré-
» sent que la France offre de consentir que le Rhin serve de barrière à
» l'Empire. Elle offre aussi de céder Brisac, le Fort de Kehl & Landau,
» & de raser toutes les fortifications & forteresses tant de l'autre côté du
» Rhin que sur ce Fleuve.

» Quant à l'intérêt des Protestans en Allemagne, il n'y aura point de
» difficulté du côté de la France & elle ne s'opposera pas à ce qu'on les
» rétablisse sur le pied du Traité de Westphalie.

ANNE. 1712.

» Les Païs-Bas Espagnols pourront aller à Sa Majesté Impériale, les » Roïaumes de Naples & de Sardaigne, le Duché de Milan & les places » appartenantes à l'Espagne sur les côtes de Toscane pourront aussi être » cédées à l'Empereur par le Traité de paix.

» Quant au Roïaume de Sicile, quoiqu'il n'y ait plus de dispute tou» chant la cession qu'en doit faire le Duc d'Anjou, cependant il n'est pas » encore décidé comment on en disposera.

» Les intérêts des Etats Généraux par rapport au commerce sont ac» cordez sur le pied que leurs Ministres ont demandé, à l'exception seu» lement de quelque peu de sortes de marchandises, de même que la bar» rière entière, telle que les Etats l'ont demandée à la France en mil sept » cens neuf, excepté deux ou trois places au plus.

» Et quant à ces exceptions, il y a différens expédiens proposez, & je » ne fais aucun doute que cette barrière ne puisse être réglée d'une ma» nière à mettre cette République entièrement à couvert de toute entre» prise du côté de la France, ce qui est le fondement de tous les engage» mens que j'ai avec les Etats sur ce sujet.

» Les demandes du Portugal dépendant de l'Espagne & cet article aïant » été longtems en dispute, il n'a pas été possible de faire encore aucun » progrès considérable là-dessus. Mais mes Plénipotentiaires auront pré» sentement l'occasion d'assister ce Roi dans ses prétentions.

» Celles du Roi de Prusse sont telles qu'elles ne rencontreront pas, à » ce que j'espere, grande difficulté de la part de la France, & je ne man» querai pas de faire tous mes efforts pour procurer à un si bon Allié tout » ce que je pourrai.

» La différence entre la barrière demandée pour le Duc de Savoie en » mil sept cens neuf & les offres faites à cette heure par la France est fort » peu considérable. Mais comme ce Prince s'est distingué d'une manière » signalée pour le service de la cause commune, je travaille à lui procurer » encore d'autres avantages.

» La France à consenti que l'Electeur Palatin conserve le rang qu'il a » présentement parmi les Electeurs, & qu'il reste en possession du Haut » Palatinat.

» La Dignité Electorale est aussi reconnue dans la Maison de Hanover, » selon l'article inséré, au désir de ce Prince, dans mes demandes.

» Pour ce qui est des autres Alliez, je ne fais nul doute d'être en état » d'assurer leurs différens intérêts.

» Je viens de vous communiquer, non seulement les conditions de paix, » qu'on pourra obtenir pour mes Sujets dans le Traité à faire; mais en» core les offres que la France fait pour satisfaire nos Alliez.

» Les premières sont telles que j'ai lieu d'espérer qu'elles dédommage» ront en quelque sorte mes Sujets du grand & inégal fardeau qu'ils ont » porté pendant toute cette guerre. Et je veux espérer qu'aucun de nos » Alliez & particulièrement ceux qui doivent gagner par cette paix une » grande addition de Territoire & de Puissance n'envieront pas à la Grande-

» Bretagne sa part dans la gloire & dans les avantages de cette affaire.

» Pour ce qui regarde les Alliez, les affaires ne sont pas encore aussi » entièrement réglées qu'elles auroient pû l'être en peu de tems. Mais » comme il est nécessaire de finir cette session avancée, je n'ai pas voulu » différer davantage de vous communiquer ces affaires.

» Je ne doute point que vous ne soïez pleinement persuadez que de mon » côté je ne négligerai rien dans la suite de la négociation, pour parvenir » à une promte & heureuse conclusion de la paix, & je compte, sur votre » entière confiance en moi pour cet effet, que vous y voudrez bien con- » courir de bon cœur ».

Ce détail curieux d'affaires intéressantes, dont le discours de la Reine étoit rempli, fut reçu avec joie du grand nombre de ceux qui l'entendirent. Quelques-uns s'en affligèrent & retournèrent fort tristes en leurs maisons. Il se fit le soir des réjouissances publiques en plusieurs quartiers de la ville. Il y eut des illuminations. On se régala & on régala le Peuple de plusieurs tonneaux de bierre. Les Communes présentèrent le vingt leur Adresse de remercîment. Elle étoit telle que Sa Majesté pouvoit la souhaiter, & sembloit faite pour l'encourager aux démarches qu'elle méditoit.

Remercîment des Communes.

» Très-Gracieuse Reine, nous demandons permission de reconnoître » très-humblement la grande condescendance de Votre Majesté à nous » communiquer les conditions, sur lesquelles une paix générale peut être » faite.

» Nos cœurs sont pleins de gratitude pour ce que Votre Majesté a déja » fait, & les paroles nous manquent pour exprimer la satisfaction, avec » laquelle nous avons reçu tout ce dont il a plu à Votre Majesté de faire » part à vos Communes.

» Nous avons une entière confiance en Votre Majesté qu'elle poursuivra » constamment le véritable intérêt de ses propres Roïaumes & qu'elle tâ- » chera de procurer à tous les Alliez ce qui leur est dû par les Traitez & » ce qui est nécessaire pour leur sureté.

» Ces assurances sont le moindre retour de vos fidèles Communes pour » tant de condescendance & de bontez, & elles supplient très-humble- » ment Votre Majesté qu'il lui plaise de procéder dans la présente négocia- » tion pour obtenir une prompte paix ».

La Reine fut fort sensible à cette Adresse, & sa réponse ne laissa aux Communes aucun doute de la satisfaction qu'elle en avoit. « J'ai si fort à » cœur, disoit cette Princesse, les intérêts de mon Peuple, que je ne puis » qu'avoir vû avec beaucoup de plaisir votre respectueuse Adresse, dont » je vous remercie. J'ai consulté votre bien & vous allez voir le bon effet » de la confiance que vous avez en moi, laquelle doit toujours continuer » entre une Princesse si affectionnée & des Sujets si fidèles ».

La Reine s'étant retirée, le Comte de Wharton proposa à la Chambre Haute de lui présenter une Adresse, pour la remercier de la communication qu'elle venoit de donner touchant la paix, & des soins qu'elle avoit pris pour la Maison de Hanover. Le Comte d'Oxford, Grand-Trésorier,

ANNE. 1712.

répondit qu'il ne suffisoit pas de remercier Sa Majesté sur ces deux chefs seulement; mais que tout le procédé de la Reine en cette affaire méritoit leur considération & leur remercîment, & qu'il prioit qu'on renvoïât cette affaire au lendemain. On fit ce qu'il souhaitoit. A la question sur l'Adresse on en mêla deux autres. La première, si on feroit lecture de la lettre des Etats Généraux à la Reine & de celle du Prince Eugène au sujet de l'inaction du Duc d'Ormond. La seconde, si on prieroit Sa Majesté de ne point conclure de paix que conjointement avec tous ses Alliez. Après bien des débats, ces questions ou propositions furent rejettées à la pluralité de quatre-vingt-une voix contre trente-six, & il fut résolu que l'Adresse seroit conçue en ces termes.

Celui des Seigneurs.

» Madame, Nous demandons la permission de rendre à Votre Majesté » nos très-humbles actions de grace, de sa favorable harangue faite de » dessus son Trône, & de la bonté extraordinaire qu'a eu Votre Majesté » de communiquer à son Parlement les termes sur lesquels on peut faire » la paix générale. Nous ne saurions moins faire que de témoigner notre » entière satisfaction du grand soin que Votre Majesté a d'assurer la Suc- » cession Protestante à la Couronne dans la Maison de Hanover & de ce » que Votre Majesté continue de veiller, en premier lieu, aux intérêts » de vos Roïaumes, & tâche aussi de procurer à vos Alliez ce qui leur est » dû par les Traitez & ce qui est nécessaire pour leur sureté. Nous assurons » humblement Votre Majesté que cette Chambre se repose entièrement » sur la sagesse de Votre Majesté pour finir ce grand & bon ouvrage ».

Le Duc de Marlborough opine contre la paix.

Malgré cette Adresse présentée au nom de la Chambre Haute, on examina le plan de la paix. Le Duc de Marlborough ne manquoit pas une occasion de se déclarer contre les volontez les plus marquées & les plus raisonnables de la Reine sa bienfactrice. Son suffrage en ces matières étoit si notoirement suspect que la bienséance & l'honneur demandoient qu'il se récusât lui-même. N'avoit-il pas les suffrages de ses Gendres & de ses Créatures, dont il pouvoit disposer du moins pour chagriner & inquiéter la Reine & ses Ministres? Par cette conduite déplacée, il s'attira je ne sai combien de reproches personnels qui ne pouvoient lui faire honneur. A l'occasion du refus que le Duc d'Ormond avoit fait d'agir offensivement contre l'armée de France, le Comte de Powlet, Grand Maître de la Maison de la Reine, dit que le Duc d'Ormond n'étoit pas un Général pour faire tuer ses Officiers dans une bataille, ou devant des murailles sans nécessité, afin de vendre ensuite leurs emplois. Le Duc de Marlborough prit pour lui ce trait de satyre & témoigna qu'il en étoit extrêmement offensé. Le Comte, loin d'expliquer ce qu'il venoit de dire, ajouta qu'il n'avoit rien dit qu'il ne pût prouver. Le fait est que le Duc de Marlborough passoit pour aimer extrêmement l'argent, &, peu de tems après qu'on lui eut ôté ses charges, la Reine avoit fait publier une défense de vendre ces sortes d'emplois. Le Général insulté fit un appel au Comte de Powlet. La Reine arrêta les suites de cette affaire. Le lendemain de la harangue de la Reine, quelqu'un dit que la conduite, qu'on avoit

tenue en Angleterre depuis un an, étoit contraire aux engagemens où Sa Majesté étoit entrée avec ses Alliez, ternissoit les triomphes & la gloire de son Regne & rendoit le nom Anglois odieux aux Nations étrangères. On répliqua que quelques Alliez ne témoigneroient pas tant de répugnance à la paix, si un certain Membre de la Chambre n'entretenoit des correspondances secrettes avec eux & ne tâchoit de les porter à continuer la guerre, en les flatant de l'espérance qu'ils seroient soutenus par un puissant parti dans ce Roïaume. Enfin on reprit l'accusation de péculat, qu'on avoit intentée contre lui.

Anne. 1712.

On l'accuse de péculat.

Le Réquisitoire du Procureur Général de la Reine portoit, que ce Seigneur n'avoit pû emploïer à son profit l'argent en question, sans le consentement du Parlement, ou du moins sans une permission par Ecrit de la Reine. Qu'un homme emploïé par Sa Majesté dans les premiers emplois de l'Etat & qui d'ailleurs étoit si libéralement récompensé de la Reine & du Parlement ne pouvoit, sans contrevenir à son devoir & à son serment, exiger ou recevoir d'aucun Etranger, sous quelque prétexte que ce fût, des émolumens, ou des gratifications levées sur les appointemens des troupes auxiliaires qui étoient à la solde d'Angleterre. Qu'une telle conduite étoit si inouie que les Parlemens n'avoient pas même pensé à faire quelque loi pour l'empêcher, ou pour la punir. Mais que, quand ce Duc pourroit être mis à couvert de toutes les peines décernées contre ceux qui sont coupables de malversation, du moins ne pouvoit-il pas s'exempter de rendre compte des deniers du Public, dont il avoit eu le manîment, & de restituer ceux qu'il avoit retenus pour son profit, dans un tems où il savoit que la Nation Angloise étoit accablée & s'endettoit tous les jours, pour subvenir à des dépenses extraordinaires, dont la plûpart tournoient à son profit. L'Accusé, en partie pour se soustraire à la persécution, ou de dépit de ce que ses efforts pour empêcher la paix avoient été inutiles, demanda & obtint la permission de faire un tour dans sa Principauté d'Allemagne.

Il sort du Roïaume.

L'examen des conditions, sous lesquelles la Reine avoit dit que la paix pourroit se faire, excita des contestations fort vives, non seulement dans la Chambre des Pairs, mais aussi parmi les Communes. Il y fut mis en délibération si on prieroit la Reine de donner des instructions particulières à ses Plénipotentiaires, afin qu'à la conclusion du Traité de paix, les diverses Puissances alliées avec Sa Majesté pûssent donner leur garantie pour la Succession Protestante à ces Roïaumes dans la Maison d'Hanover. La négative ne l'emporta que de trois ou quatre voix, & il fut même résolu de faire cette déclaration à la Reine. Que la Chambre avoit une entière confiance dans les assurances réitérées, qu'il avoit plû à Sa Majesté de donner sur la succession établie dans la Maison de Hanover. Qu'ils étoient résolus de soutenir Sa Majesté contre les Factions du dedans & contre les Ennemis du dehors. Qu'ils la supplioient humblement de réprimer tous ceux qui tâcheroient d'exciter des jalousies entre Sa Majesté & ses Sujets, sur tout en interprétant mal ses bonnes intentions pour le bien des

ANNE. 1712.

Peuples de son Roïaume. Cette déclaration fut présentée par la Chambre en corps. La Reine répondit qu'elle étoit fort satisfaite de toute leur conduite, que par cette résolution ils venoient de faire voir qu'ils étoient les solides colomnes de la Monarchie, les amateurs du bon Gouvernement, les seuls & véritables amis de la succession dans la Maison d'Hanover.

Ces remercîmens gracieux ne donnèrent aucune envie au parti opposant de la Chambre Haute d'y avoir part. Les Ducs de Marlborough, de Sommerset, de Devonshire, de Montague signèrent une protestation contre l'Adresse de leur Chambre, parce qu'on n'avoit pas voulu y insérer cette clause, *qu'on prioit la Reine de ne point faire de paix sans le consentement & la garantie de ses Alliez*. Leur exemple fut suivi par les Comtes de Dorchester, de Berkley, de Scarborough, de Lincoln, de Bradford, de Godolphin, de Carlisle, de Suffolk, de Wharton, de Nottingham, de Bridgwater, du Vicomte de Townshend. Les Evêques d'Ely, de Saint Asaph, d'Oxford & de Bangor, aussi bien que les Lords Mohun, Cowper & Biron, se joignirent à ces Ducs & à ces Comtes. Cette protestation étoit violente & ne devoit pas faire honneur à ses Auteurs. En voici l'extrait.

Protestation de quelques Seigneurs.

« Nous jugeons qu'il est nécessaire d'avoir la sureté proposée d'une garantie mutuelle, parce que nous concevons que les conditions de la » paix, qu'on a offertes, procedent d'une négociation separée, conduite » par les Ministres avec la France, sans la participation des principaux Alliez, particulièrement des Etats Généraux... De plus nous jugeons cette » négociation contraire au huitième article de la Grande Alliance, qui » oblige expressément tous les Alliez de ne traiter que conjointement & » d'un commun consentement de toutes les parties.

» Nous concevons que le refus, qu'on fait d'ajouter ces paroles, peut » être considéré par les Alliez comme une approbation que cette Chambre donneroit à la méthode, qu'on a prise de traiter avec la France, méthode qui peut leur paroître tendre à une paix séparée, qui a été reconnue dans cette Chambre comme une chose folle, scélérate & de mauvaise foi.

» Il nous paroît encore que cette manière de traiter séparément peut » exciter une si grande méfiance entre les Alliez qu'elle peut les jetter » dans la tentation de prendre de pareilles mesures, & donner par ce moïen » occasion à la France de rompre cette union.

» Il nous paroît que la renonciation du Duc d'Anjou au Roïaume de » France est si trompeuse, qu'aucun homme raisonnable ne peut la considérer comme une sureté valable. Nous ne croïons pas qu'il soit sûr de » supposer que cet article s'exécute de lui même & que ce soit l'intérêt » de l'Espagne de le maintenir.

» Quand même cela seroit, comme on le suppose, ce Traité seroit contraire à la Grande Alliance, qui représente l'usurpation de la Monarchie » d'Espagne comme la principale cause de la guerre. Gibraltar, Port » Mahon, l'Assiento & tous les autres avantages ne sont que précaires. Nous

» concevons qu'il eſt impoſſible qu'aucun homme puiſſe les enviſager en » aucun dégré comme une compenſation à la Grande-Bretagne pour l'Eſ-» pagne & les Indes, qu'on laiſſe à la Maiſon de Bourbon, ce qui ſera ex-» trêmement préjudiciable à nos manufactures de laine.

» Quant à la démolition de Dunkerque, nous avons raiſon de craindre » qu'on n'en ſoit convenu que moïennant un équivalent, qui ſoit à la ſatis-» faction du Roi de France. Il nous paroît que nos Alliez ſeront laiſſez dans » un état expoſé, qui ne ſauroit du tout conſiſter avec notre ſureté. La bar-» rière des États Généraux ne ſera pas ſuffiſante. Cette négociation eſt con-» traire aux réſolutions de la Chambre, que Sa Majeſté a approuvées par » de ſincères remercîmens.

» Pour ces raiſons, nous ſommes d'avis que les offres de la France ſont » trompeuſes & cachent des piéges, qu'elles ne ſont en aucune manière » proportionnées aux avantages que Sa Majeſté peut juſtement attendre, » qu'elles ne ſont pas ſuffiſantes pour conſerver la balance dans l'Europe, » ni pour la ſureté future de Sa Majeſté ».

Trois jours après que cette proteſtation eut été ſignée, il fut ordonné à la pluralité de quatre-vingt-dix voix contre cinquante-quatre qu'elle ſeroit effacée du regiſtre de la Chambre Haute, auſſi bien que celle, que vingt-quatre Seigneurs avoient ſignée contre les ordres envoïez au Duc d'Ormond. Cette dernière ne méritoit pas un autre ſort, & je ſerois tenté de dire que ce n'étoit qu'une paſquinade inventée par quelque Nouvelliſte, comme le Comte de Nottingham l'avoit dit finement des offres de la France pour la paix générale.

La Reine fut dédommagée & en quelque ſorte vengée du peu de ménagement des auteurs de la proteſtation, par des remercîmens & des éloges des principales Villes & Communautez des trois Roïaumes de la Grande-Bretagne. L'Adreſſe de la ville de Londres fut préſentée le vingt-un de Juin par le Lord Maire & le Corps de ville. Ces Magiſtrats ſe rendirent à Kenſington, où la Reine étoit pour lors, avec un cortège de cent trente caroſſes & de plus de cinq cens Gentils-hommes. Elle mérite d'être rapportée. C'eſt un monument qui ne peut faire qu'honneur à cette Capitale.

« Madame, c'eſt avec la reconnoiſſance & l'obeïſſance la plus ſincère » que nous oſons approcher de Votre Majeſté, pour la remercier très-hum-» blement & de tout notre cœur de la grande confiance que vous avez » eu la bonté de prendre en vos Sujets, en condeſcendant à leur commu-» niquer les conditions ſur leſquelles on peut faire la paix.

» Le ſentiment plein de gratitude qu'ils ont pour les tendres ſoins de » Votre Majeſté, en ſe propoſant principalement & en pourſuivant ſans » relâche le véritable intérêt de vos Roïaumes, imprimera encore plus » fortement dans leurs cœurs le zèle qu'ils ont toujours fait paroître pour » la perſonne & pour le gouvernement de Votre Majeſté, & les portera » à rechercher toutes les occaſions de lui donner des marques de leur » obéïſſance.

ANNÉE. 1712.

» Comme il n'y a rien que Votre Majesté prenne plus à cœur que d'as-
» surer la Succession Protestante, ainsi qu'elle est établie par les Loix
» dans la Maison de Hanover, aussi rien ne peut être plus agréable à vos
» Sujets que de voir qu'on prenne un soin particulier de la faire reconnoî-
» tre dans les termes les plus forts.

» Pour nous, les Habitans de Londres, nous serions entièrement sans
» égard pour nos intérêts & négligerions de faire notre devoir, si nous ne
» marquions d'une manière particulière notre gratitude pour l'avantage
» inestimable que nous & notre postérité pouvons espérer du soin infati-
» gable que Votre Majesté a pris du commerce de la Grande-Bretagne,
» en assurant notre négoce dans les lieux où il a été perdu, & en l'éten-
» dant jusqu'à des climats où il n'étoit pas encore parvenu.

» Puisse Votre Majesté achever promptement ce bon ouvrage, que
» votre grande sagesse a si fort avancé, nonobstant les machinations arti-
» ficieuses & les efforts envieux d'un parti factieux & malicieux, & puis-
» siez-vous vivre longtems pour recueillir les fruits heureux d'une paix
» sure & honorable »!

Les Universitez firent aussi éclater leur zèle pour la Reine par diffé-
rentes Adresses. Celle de l'Université de Cambridge est d'un caractère de
beauté si singulier, que je ne puis me résoudre de l'omettre. Les François
qui croient mal à propos qu'il n'y a qu'eux qui aient du goût n'ont qu'à
lire cette pièce pour se détromper.

« Bien que nous aïons eu souvent l'honneur d'approcher du Trône de
» Votre Majesté avec des Adresses de joie pour des victoires remportées
» durant la guerre, nous avons présentement une occasion plus confor-
» me à notre profession de congratuler Votre Majesté & vos Roïaumes sur
» la vue prochaine d'une paix honorable & avantageuse.

» C'est votre prérogative incontestable de conclure la paix, aussi bien
» que de la commencer, & nous avons cru que nos intérêts dans la paix ré-
» sidoient justement en votre pouvoir & étoient surement confiez à votre
» sagesse, même pendant que les négociations étoient tenues secrettes.

» Les artifices emploïez à la traverser n'ont produit aucun autre effet
» que d'illustrer la bonté de Votre Majesté & de hâter la joie de vos Sujets,
» lorsque, pour arrêter les fausses clameurs de l'envie & des factions,
» vous avez eu la condescendance de faire part à vos Peuples des conditions
» glorieuses sur lesquelles vous négociez pour eux.

» Vos Prédécesseurs roïaux ont souvent poussé des guerres avec succès,
» & la valeur Angloise à été longtems fameuse parmi toutes les Nations du
» Monde. Mais alors les avantages qu'on en pouvoit tirer échappoient or-
» dinairement en perdant le tems propre de traiter, & en laissant marcher
» d'autres gens devant nous pour tirer leurs propres avantages de notre
» sang & de notre argent. A cette heure notre Nation tirera un grand
» honneur, sous la conduite vigilante de Votre Majesté, & la prudence sera
» une partie de votre caractère, aussi bien que le courage & la magna-
» nimité.

C'étoit

„ C'étoit une chose digne de la sagesse de Votre Majesté de savoir quand „ il faudroit arrêter le cours de vos victoires, de peur de renverser l'équi- „ libre de pouvoir dans les Païs Etrangers que vous avez travaillé à éta- „ blir, ou épuiser entièrement la source de la Puissance dans vos Roïau- „ mes, en l'emploïant avec trop de prodigalité & trop inégalement pour „ faire gagner de vastes acquisitions à d'autres gens & en tirer peu de pro- „ fit pour nous.

„ L'établissement que vous avez fait de la succession à ces Roïaumes „ dans vos illustres affinitez de la Maison d'Hanover, & votre pieux zèle „ pour les Protestans d'Allemagne, qui avoient été négligez dans un Traité „ fait ci-devant, exigent que votre Clergé vous en remercie avec une par- „ ticulière reconnoissance.

L'affermissement & l'étendue de notre commerce National dans tou- „ tes ses parties, que vous avez poussé plus loin que la Grande-Bretagne „ n'en a jamais joui, ni à quoi elle n'avoit auparavant jamais aspiré, ex- „ citent une reconnoissance universelle dans les cœurs de votre Peuple, „ & le soin généreux que vous prenez de vos Alliez, en épousant vigou- „ reusement leurs justes intérêts & en leur procurant une barrière suffisante, „ rendra cette paix prochaine, que Dieu vous mettra sans doute en état „ de finir, aussi générale & d'une aussi grande étendue que les limites de „ l'Europe, & aussi durable que les affaires humaines le peuvent promet- „ tre. Enfin elle sera désormais la gloire la plus brillante du règne heu- „ reux de Votre Majesté, & l'univers la mettra au-dessus des lauriers nom- „ breux, que vous avez cueillis pendant une longue guerre accompagnée „ de prospéritez.

La Reine répondit à ces Adresses, que son but avoit toujours été d'as- surer la Religion & la Succession Protestante, les libertez de ses Peuples, de pourvoir à la sureté de ses Alliez, de soulager ses Sujets du pésant far- deau des impositions, & que le plaisir qu'elle avoit pris aux fréquentes victoires, qu'il avoit plu à Dieu d'accorder à ses armes, avoit été dans l'es- pérance de parvenir à une bonne paix, & qu'elle espéroit qu'avec l'aide de Dieu ce qu'elle avoit entrepris tourneroit à l'avantage de son Peuple, à la sureté de ses Alliez & à l'affermissement de l'intérêt Protestant. Ces Adresses devoient faire d'autant plus de plaisir qu'elles réfutoient solide- ment les objections vaines & les raisonnemens faux des ennemis de la paix, & faisoient sentir que la plûpart de leurs démarches étoient des at- tentats contre la prérogative Roïale.

Il y avoit sept mois entiers que duroit cette séance du Parlement. La Reine jugea à propos de la finir le second de Juillet. Elle se rendit à la Chambre des Pairs, où les Communes étant venues selon la coutume, elle fit une harangue où il n'y avoit pas un mot, qui ne fût digne de remarque dans les circonstances présentes.

Discours de la Reine au Parlement.

« La dernière fois que j'ai été ici, je vous fis un discours si ample & je re- „ çus ensuite des deux Chambres des Adresses si satisfaisantes, qu'il ne „ me reste presque rien à faire, à la clôture de cette séance, si ce n'est

ANNE. 1712.

» de réïterer mes sincères remercîmens de vos dernières assurances solem-
» nelles. Elles me donneront la force de surmonter toutes les difficultez,
» qu'on pourroit encore faire naître, & j'espère que, ni ceux qui nous en-
» vient la conclusion d'une bonne paix, ni ceux qui croient que c'est leur
» intérêt de continuer la guerre, ne feront pas capables de rendre inuti-
» les les efforts unis pour la gloire de la Grande-Bretagne & la sureté de
» nos Alliez.

» Dans le tems que je vous remercie très-affectueusement des subsides
» que vous m'avez accordez avec joie, je ne puis m'empêcher de vous
» faire connoître la satisfaction que me donne la vue d'une paix prochaine,
» qui va récompenser mes Sujets d'une partie de leurs prodigieuses dépen-
» ses & les soulager de ce pésant fardeau qu'ils ont supporté pendant le
» cours de cette guerre.

» Vous avez témoigné combien vous êtes sensibles aux avantages & à
» la sureté que peuvent trouver la Grande-Bretagne & tous nos Alliez dans
» les conditions de paix projettées. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire
» que je vous représente les malheurs qui suivroient la rupture de ce
» Traité. Nos fardeaux seroient du moins continuez, s'ils n'étoient pas
» augmentez. La Grande-Bretagne perdroit sans ressource l'occasion qui
» se présente, dans l'état où elle se trouve, d'établir un véritable équilibre
» de Puissance en Europe & d'étendre notre commerce, & si quelqu'un
» de nos Alliez gagnoit quelque chose par cette rupture, les autres se-
» roient plongez dans la souffrance. Mais j'espére moïennant la Bénédic-
» tion de Dieu que des projets si funestes seront détruits.

» Vous allez maintenant retourner dans vos différentes Provinces, &
» je me persuade que vous ne manquerez pas de faire tous vos efforts,
» pour prévenir les trames des personnes mal intentionnées, qui vou-
» droient exciter mes Peuples à la révolte &, sous des prétextes spécieux,
» exécuter des desseins qu'ils n'osent pas encore découvrir.

» J'espére qu'à votre première séance il y aura lieu de terminer les af-
» faires, que je vous avois recommandées dans celle-ci. Je ne saurois fi-
» nir, sans vous assurer que rien ne sera capable de me détourner de pour-
» suivre avec fermeté le véritable intérêt d'un Peuple si fidèle & si affec-
» tionné ».

Le ressentiment de cette Princesse contre les Alliez.

La Reine avoit besoin de cette fermeté qu'elle promettoit. La rési-
stance de l'Empereur & de la Hollande à ses desseins étoit extrême & ne
pouvoit croître sans en venir à une rupture ouverte. La conduite que les
Gouverneurs de Douai & d'Oudenarde avoient tenue à l'égard du Duc
d'Ormond, jusqu'à refuser de laisser sortir de Douai ses équipages, n'en
étoit guères éloignée. Il est vrai qu'on lui en fit de grandes excuses & qu'on
blâma les Gouverneurs qui en avoient si mal usé. Mais on demeura persuadé
en Angleterre que la possession de Gand & de Bruges, dont le Duc s'étoit
emparé, & de Dunkerque que la France avoit cédé, allarmoit extrême-
ment & engageoit à appaiser par ces excuses & ces protestations le ressen-
timent de la Reine. Après tout, ces manières n'étoient point du tout pro-

pres à la ramener aux ſentimens, qu'on lui ſouhaitoit & dans leſquels on l'avoit entretenue ſi longtems, & on devoit être perſuadé que ce qu'on n'avoit pû obtenir d'elle par des demandes modérées, on ne l'obtiendroit jamais par la hauteur & par la violence. La Reine fit éclater ces ſentimens, quand elle fut inſtruite des mouvemens du Prince Eugène & des Députez Hollandois, pour engager les troupes, qui étoient à ſa ſolde, à leurs ordres, préférablement aux ſiens. « La Reine, dit un Secretaire d'Etat » aux Miniſtres de Dannemarc, de Pruſſe, & de Hanover, vient de recevoir » des nouvelles ſures, qui lui font enviſager la ſituation préſente des affai- » res comme reduite à ce point, qu'il ne s'agit plus de conditions de paix » ou de guerre, mais de la ſeule queſtion ſi Sa Majeſté aura le maniement » & le ſecret des négociations de paix, ou s'il doit paſſer à Meſſieurs les » Etats Généraux, qui pour rompre les meſures qu'elle a priſes, préten- » dent ménager les Alliez, en ſorte que leurs Généraux en Flandre obéïſ- » ſent au Prince Eugène pour continuer la guerre, & refuſent de ſuivre » les ordres du Duc d'Ormond. La Reine déclare qu'elle regarderoit un » tel refus comme une déclaration contre elle-même, & que, quoi qu'il » pût arriver, elle n'abandonneroit jamais ſon entrepriſe ».

La France lui cede Dunkerque.

Louis XIV. de ſon côté étoit inquiet des difficultez, qui ſe rencontroient dans la ſuſpenſion concertée, & avoit peine à ſe réſoudre à livrer Dunkerque, voïant qu'elle ne ſeroit obſervée que par les ſeuls Anglois. Il le fit pourtant & lui-même en donna avis à la Reine, le ſept de Juillet. Il lui écrivit que, quoique Sa Majeſté Britannique n'eût pas encore pû obtenir la ſuſpenſion d'armes, dont on étoit convenu, cependant il avoit tant de confiance en elle, qu'il vouloit bien lui remettre Dunkerque, ne doutant point qu'elle ne prît toutes les meſures néceſſaires pour faire entrer les Alliez dans le plan de la paix générale. On avoit tort de s'inquiéter de cette réſiſtance. Il étoit impoſſible qu'elle durât. Les Hollandois étoient hors d'état de fournir ſeuls à la dépenſe. L'Empereur ne pouvoit fournir que des hommes. Pour ſoutenir la guerre en Flandre, il falloit renoncer à celle d'Eſpagne, de Portugal & même d'Italie. Les efforts qu'on faiſoit, devoient être regardez comme les derniers qu'on ſeroit en état de faire. Enfin, la ſéparation des Anglois ne laiſſoit pas d'affoiblir les Alliez, & elle encourageoit les François, qui étoient perſuadez que c'étoit à la valeur intrépide des Anglois que la Grande Alliance étoit redevable de la plûpart de ſes victoires. L'expérience confirma leur ſentiment, cinq ou ſix jours après que le Duc d'Ormond ſe fut ſéparé du Prince Eugène & que la ſuſpenſion d'armes eut été publiée dans ſon camp & dans celui du Maréchal de Villars.

Si les Etats Généraux avoient eu en Flandre cent vingt-deux mille hommes, comme ils l'aſſuroient dans leur Mémoire en réponſe aux réſolutions du Parlement, la retraite du Duc d'Ormond, qui ne fut ſuivi que de quatorze ou quinze mille hommes au plus, n'auroit pas empêché que leur armée n'eût été compoſée encore au moins de cent cinquante mille hommes, ſans en compter quarante deux mille qui étoient dans les garniſons, & qui en cas de beſoin pouvoient fortifier leur armée. Il falloit

ANNE. 1712.

bien qu'il y eût à décompter, puiſqu'après cette ſéparation l'armée de France ſe trouva preſque égale à la leur, quoiqu'elle ne fût compoſée que de cent trente bataillons & de deux cens cinquante ſix eſcadrons, &, ce qui eſt encore une preuve plus ſenſible, puiſque la défaite d'un petit camp ſéparé leur fit perdre les conquêtes de deux ou trois années.

Leurs Hautes Puiſſances & le Prince Eugène aïant abſolument refuſé d'entrer dans les meſures de la Reine, il étoit de leur honneur de pouſſer la guerre avec vigueur & de lui montrer qu'on pouvoit ſe paſſer de ſes troupes & de ſon argent, & qu'elle s'étoit bien trompée, ſi elle avoit crû, par le refus de l'un & de l'autre, les forcer de mettre des bornes à leurs conquêtes. Dans ces vues, comme la déclaration du Duc d'Ormond de ne point agir offenſivement n'avoit point été un obſtacle au ſiége du Queſnoi, ſa ſéparation & la ſuſpenſion d'armes publiée n'empêcha point le ſiége de Landrecies. Elle fut inveſtie le dix-ſept Juillet, & le Prince d'Anhalt nommé pour commander à ce ſiége. Le Prince Eugène couvroit le ſiége. Il avoit mis ſon camp hors d'inſulte, de ſorte que le ſecours de la place aſſiégée paroiſſoit impoſſible. Elle étoit pourtant d'une extrême importance pour l'Ennemi, vû que ſa priſe découvroit abſolument la Picardie & la Champagne, où les Allemans & les Hollandois ne doutoient pas qu'ils ne duſſent faire vendange. Ils avoient nommé *la rue de Paris* le chemin, par où les convois alloient de Marchiennes & de Denain à leur camp de Landrecies. Les François eurent l'adreſſe de leur enlever le chemin qui conduiſoit à leur capitale.

Siége de Landrecies.

Pour faciliter les entrepriſes qu'on avoit réſolues à la Haïe, on avoit jugé à propos de faire de grands amas de munitions de guerre & de bouche à Marchiennes, petite Ville, ou plutôt gros Bourg, ſitué dans des marais & abordable ſeulement par deux chauſſées qui y conduiſent. Ce poſte avec ceux des Abbaïes de Hânon & de Saint Amand aſſuroit la Scarpe & les convois de bateaux qui venoient d'Anvers & de Tournay par l'Eſcaut. Bouchain aſſuroit un paſſage ſur cette dernière rivière pour aller à Landrecies. Pour s'aſſurer davantage, on avoit fortifié un camp à Denain, afin de faciliter la communication de Marchiennes à Landrecies. Denain eſt un gros village ſur le bord de l'Eſcaut entre Valenciennes & Bouchain, fameux dans le païs par une Abbaïe de Chanoineſſes. Dans ce camp fortifié on avoit placé le Comte d'Albemarle, fait Pair d'Angleterre par Guillaume III, quoique Hollandois, & Général des Suiſſes au ſervice des Etats Généraux. Le Comte avoit ſous lui ſeize bataillons & trente eſcadrons.

Ce fut ce poſte qu'on réſolut d'attaquer. L'eſſentiel pour y réuſſir étoit de perſuader au Prince Eugène qu'on en vouloit à ſes retranchemens. On en vint à bout par différentes feintes & différens ordres, que le Maréchal de Villars donna à ſes troupes, ſachant bien que ſon Ennemi en ſeroit inſtruit. Ce Prince en effet rapprocha ſon aîle droite, qui communiquoit au camp de Denain. A peine ce mouvement étoit-il fait que toute l'armée de France, aïant marché quelque tems ſur la droite, comme pour aller du côté de Landrecies, prit tout d'un coup ſur la gauche & arriva à Neuville,

sur les huit heures du matin. On jetta promptement trois ponts sur l'Escaut.

Déroute de Denain.

Le Maréchal de Villars fit passer d'abord le Comte de Broglio à la tête de quarante escadrons. Il commença par attaquer la ligne, qui couvroit le chemin de Marchiennes à Denain, il s'en rendit maître & s'empara d'un convoi de cinq cens chariots de pain destinez pour les armées qui assiégeoient Landrecies. L'escorte de cinq cens chevaux & de cinq cens fantassins fut enveloppée, tout fut tué, ou pris. Pendant ce tems-là, l'armée passoit, elle se formoit & s'avançoit vers les retranchemens de Denain. D'un autre côté, le Gouverneur de Valenciennes, en exécution des ordres qu'il avoit reçus, étoit sorti au milieu de la nuit avec presque toute sa garnison, qui étoit considérable, & il se trouva à peu près à la même heure à portée du camp du Comte d'Albemarle. Le Prince Eugène & lui ne furent avertis de cette marche forcée & dérobée qu'entre sept & huit heures du matin. Le mal étoit sans remede. On supposa pourtant que la résistance, que feroient de bonnes troupes fraiches dans d'excellens retranchemens, contre des troupes fatiguées d'une longue marche, donneroit le tems au secours d'arriver. Le Prince Eugène, qui parloit sur ce ton au Comte d'Albemarle, jugea à propos, en cas de malheur, de se mettre lui & la cavalerie hors de risque d'être enveloppé avec l'infanterie. Il fit au reste ce qui pouvoit se faire dans une pareille surprise. Il envoïa Courriers sur Courriers pour hâter la marche de son aîle droite. Il étoit trop tard. Les retranchemens de Denain furent emportez l'épée à la main, & tout ce qui y étoit, Officiers, Soldats, tué, pris, ou noïé. Le camp nettoïé, on s'empara du pont de Provy & de la redoute qui le couvroit. Le secours arriva peu de tems après. Le Prince Eugène piqué de la disgrace, qu'il venoit d'essuïer, voulut emporter cette redoute, sans considérer que les troupes de France, qui bordoient l'Escaut avec une nombreuse artillerie, la défendroient. Il fit tuer là sept à huit cens hommes fort inutilement. Il auroit poussé loin l'effet de son dépit & de sa colère. On assure que, pendant l'action, dont il n'avoit voulu être que le spectateur, il déchira ses manchettes à belles dents. Mais les Députez des Etats Généraux le calmèrent par leurs sages remontrances.

Le Comte d'Albemarle se conduisit en homme de cœur & sachant son métier. Mais ses troupes ne le secondèrent pas. L'épouvante s'y mit, & des bataillons presque entiers se précipitèrent dans l'Escaut. Il voulut mener quelques régimens dans le village de Denain, pour les poster dans les maisons & dans l'Abbaïe. Il se croïoit suivi & il se trouva presque seul. Un jeune Officier le tira des mains des Soldats qui l'alloient massacrer, & le fit son prisonnier. Les autres Officiers Généraux eurent tous le même sort, à l'exception des deux Princes d'Anhalt Dessau & du Comte de Dhona Gouverneur de Mons, qui furent tuez ou noïez. Sickinga Lieutenant-Général, le Prince de Nassau Siegen, le Prince de Holstein, le Comte Corneille de Nassau, le Baron d'Alberg, le Général Zobel, les Comtes de la Lippe & Hohenzollern, tous Officiers Généraux furent pris avec plus de trois cens Officiers inférieurs. On trouva dans ce camp douze piè-

ANNE. 1712.

ces de canon, quantité de munitions de bouche & de guerre, & beaucoup d'équipages, qui furent abandonnez au pillage des Soldats. Le refus de la suspension d'armes couta ce jour-là à l'Empereur & aux Etats huit ou neuf mille hommes. Ce ne fut même pas tout. Dès le lendemain vingt-cinq, divers détachemens s'emparèrent de Saint Amand, où il y avoit six cens hommes, qui furent faits prisonniers de guerre. On y trouva quantité de munitions de guerre & de bouche, entre autres deux belandres chargées de bled. L'Abbaie d'Anchin, les quatre Clochers, Hânon, Mortagne eurent le même sort, & six cens hommes, qui étoient en ces différens postes, furent contraints de se rendre à discrétion.

Prise de plusieurs Places.

Marchiennes, poste de toute autre conséquence, parce que c'étoit non-seulement le dépôt des munitions de guerre & de bouche pour l'armée, mais aussi un magasin de reserve pour distribuer dans les places voisines, fut investie le même jour. On commença par déclarer au Gouverneur que, s'il gâtoit le dépôt, qui étoit dans sa place, ni lui, ni sa garnison n'auroient aucun quartier. Comme il avoit une garnison d'environ quatre mille hommes, il fallut l'assiéger dans les formes. Il soutint trois jours de tranchée ouverte, après quoi il se rendit prisonnier de guerre. On y trouva cent quatorze belandres chargées d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche, & de toutes sortes de marchandises. L'artillerie consistoit en soixante-&-dix pièces de gros canon, quarante de campagne avec leurs affuts, une prodigieuse quantité de poudre, de boulets, de bombes, de grenades, de carcasses, beaucoup de grains, de farines & d'autres vivres. Cette perte fut d'autant plus grande qu'au même tems qu'elle mettoit le Prince Eugène dans la nécessité d'abandonner Landrecies, elle donnoit au Général François la facilité de former des entreprises, qui autrement lui eussent été impossibles. Ces succès causèrent en France la plus grande joie & semblèrent redonner la vie & la vigueur à ce Roïaume consterné. La joie fut moins marquée en Angleterre parmi ceux qui pensoient comme la Reine & qui étoient affectionnez à son Gouvernement. Mais elle ne fut pas moins vive. Il leur parut bien doux de voir la fierté des Whigs humiliée, leurs espérances confondues, leur opposition à la paix punie d'une manière si éclatante, le mépris qu'ils avoient paru faire de leur propre Nation, lorsqu'elle n'avoit plus son ancien Général, vengé par une défaite, qui ne pouvoit manquer d'attirer beaucoup d'autres disgraces.

Autres suites de l'affaire de Denain.

Douay fut investi dès le huit d'Août. La confusion où étoit l'armée du Prince Eugène, vû le long circuit qu'il lui falloit prendre par Mons, pour passer l'Escaut à Tournay & tâcher de regagner les bords de la Scarpe, lui ôta le pouvoir de s'opposer à cette entreprise & de munir cette ville, autant qu'il eût été nécessaire, du moins pour ôter à l'Ennemi le tems de faire d'autres conquêtes. Le Comte de Hompesch, qui en étoit Gouverneur, mit tout en usage, pour prolonger le siége. Malheureusement il n'avoit pas la moitié de ce qu'il falloit de monde pour défendre une place d'une si grande étendue. Il soutint pourtant vingt-quatre jours de tranchée ouverte, au bout desquels il fut obligé de se rendre prisonnier de

guerre. Il s'en plaignit. On lui répondit qu'il devoit se prendre de cette espèce de dureté au Prince Eugène, qui récemment venoit d'en donner l'exemple sur la garnison du Quesnoy.

Prise de Douay.

Ce siége fut poussé avec vigueur. Soit négligence, soit confiance dans sa bonne fortune, l'Ennemi trouva encore les lignes, qu'on avoit faites il y avoit deux ans, lorsqu'on avoit pris cette ville. Il en profita. Le Prince Eugène, de l'avis des Officiers Généraux de son armée, & des Députez de Hollande, résolut de faire lever le siége, ou de jetter du secours dans la ville assiégée. Il fut quatorze jours en présence des retranchemens de l'armée ennemie, il les reconnut à diverses reprises & prit enfin le parti de se retirer, pour n'être pas témoin de la prise qu'il n'avoit pû empêcher. Ce Prince avoit sans doute un autre dessein. En se retirant de devant Landrecies, il avoit mis au Quesnoy toute la grosse artillerie & toutes les munitions de guerre, qui devoient servir à ce siége, & il auroit voulu les en retirer, de crainte que cette place ne fût aussi assiégée. Le Maréchal de Villars devina sa pensée & en prévint l'exécution. Un gros corps de troupes par ses ordres s'empara du camp de Chevrain, qui rendoit impossible le transport de cette artillerie du Quesnoy à Mons.

Du Quesnoy.

L'Ennemi ne voulut pas borner ses conquêtes à la prise de Douay. Il forma le projet de faire le siége du Quesnoy, comme on l'avoit prévû. Il fut investi le vingt-huit Septembre. Le siége fut vif. Il ne tint cependant que quinze jours de tranchée ouverte. Le Gouverneur eut beau représenter sa vigoureuse défense & le grand nombre d'artillerie qu'il avoit à remettre. Il fallut se résoudre à être traité comme le Gouverneur & la garnison de Douay. On trouva dans cette place cent seize pièces de gros canon, un plus grand nombre de moïennes & de petites, de plus cent quarante mortiers, cinq cens milliers de poudre, des boulets, bombes, grenades à proportion, & des outils de toutes les façons. Cette perte pour les Etats Généraux étoit estimée trois millions.

Et de Bouchain.

Cette artillerie & ces munitions déterminèrent le Maréchal de Villars à faire un troisième siége. Bouchain, la dernière conquête du Duc de Marlborough fut investie au commencement d'Octobre, la tranchée fut ouverte la nuit du neuf au dix, & le dix-huit on battit la chamade. On subit le même sort que les garnisons de Douai & du Quesnoy. Les garnisons de ces trois places, jointes à ce que les Alliez perdirent à Denain & à Marchiennes, se montoient à quarante-cinq bataillons, outre quelques escadrons. Après ces expéditions, où la Fortune avoit changé de parti, les deux armées se séparèrent pour leurs quartiers d'hiver. Le Prince Eugène se rendit à la Haie, où il prit avec Leurs Hautes Puissances des mesures, pour réparer les pertes qu'on venoit d'essuïer, & pour avoir sa revanche la campagne prochaine. Le Maréchal de Villars, couvert des lauriers qu'il avoit enlevez à ce Prince, fut reçu de son Roi comme le méritoit un homme, qui l'avoit réconcilié avec la victoire, dont il avoit été si longtems abandonné.

Campagnes d'Italie, d'Espagne & du Rhin.

Par tout ailleurs la guerre se fit sans aucun succès marqué, & presque sans aucune entreprise. En Italie pourtant les Impériaux firent le siége de

ANNE. 1712.

Porto-Hercole & s'en rendirent maitres. En Espagne, le Comte de Staremberg, quoique délivré par la mort du Duc de Vendôme du plus formidable de ses ennemis, n'entreprit rien de considérable. Le Roi Philippe, de son côté, se voïant sur le point d'avoir la paix, ordonna à ses Généraux d'éviter toute action & de se tenir tellement sur la défensive qu'ils se rendissent inabordables. Du côté de la Savoie & du Dauphiné, on se contenta de s'observer & de faire quelque course les uns sur les autres. Pour le Roi de Portugal, il étoit le plus docile des Alliez aux inclinations de la Reine, & les armées de ce côté-là furent encore moins actives que par tout ailleurs. Le Duc de Wirtemberg, Général de l'armée de l'Empire sur le Rhin, forma sur la fin de la campagne le projet de forcer les lignes de Weissembourg, afin de pénétrer dans l'Alsace & de mettre ce païs sous contribution. Il avoit fait partir deux détachemens considérables, qui, par différens chemins, devoient se rendre au même endroit & attaquer le même poste. Leurs guides les égarèrent; ils se rencontrèrent la nuit, se prirent pour ennemis, & se chargerent si brusquement, qu'ils se mirent mutuellement dans une grande confusion. Le Prince Alexandre de Wirtemberg, Commandant d'un de ces deux corps, y fut blessé & contraint de suivre ceux qui avoient pris la fuite, du côté du camp dont il venoit de sortir.

Les disgraces que l'Empereur & les Etats venoient d'essuïer en Flandre déterminèrent de plus en plus la Reine à la paix & ne changèrent rien aux conditions que la France avoit subies & qu'elle avoit promis d'accorder à chacun des Alliez en particulier. Quelque résolus à la guerre que parussent les Etats, on ne douta en aucune façon qu'ils n'ouvrissent les yeux sur leurs véritables intérêts & qu'ils ne leur sacrifiassent la répugnance qu'ils avoient de s'accommoder aux vûes de la Reine. Cette Princesse, persuadée par la cession de Dunkerque & par la renonciation de Philippe V. à tous ses droits sur la Couronne de France, que Louis XIV. agissoit sincèrement, lui envoïa Henry Saint Jean, &, pour qu'il parût avec plus de relief, elle le fit Pair de la Grande-Bretagne sous le titre de Vicomte Bolingbrook. Il étoit chargé d'une commission importante.

Le Duc de Savoie remet ses intérêts entre les mains de la Reine & s'en trouve bien.

Le Duc de Savoie, trop habile pour ne pas voir qu'il faudroit enfin que les Alliez fissent la paix, crut qu'il étoit de son intérêt de les prévenir, afin d'obtenir de meilleures conditions. Il mit ses intérêts entre les mains de la Reine; il s'en trouva bien. Anne jugeant que, si on pouvoit venir à bout de le détacher de l'Empereur & de Leurs Hautes Puissances par un Traité particulier, ce seroit un moïen infaillible de les faire consentir à la paix générale, dont ils éloignoient la conclusion, autant qu'il leur étoit possible, entra au sujet de ce Prince dans une négociation particulière avec la France. Le Traité étoit presque conclu. Il ne s'agissoit plus que du consentement des deux Cours de France & d'Espagne, pour que le Duc de Savoie eût le Roïaume de Sicile & qu'il fût déclaré Successeur de la Couronne d'Espagne, au défaut de la postérité de Philippe V, préférablement à tout Prince & Princesse issus des différentes branches de la Maison de Bourbon. Ce fut pour terminer cette importante négociation, que le Vicomte

comte

comte Bolingbrook partit pour la France. Il arriva à Paris le dix-sept d'Août & il en repartit le vingt-neuf, comblé d'honneurs & de présens. Outre ce Traité secret, qui concernoit le Duc de Savoie, il signa une prolongation de la suspension d'armes jusqu'au vingt-deux de Decembre; l'Espagne y fut comprise. En conséquence, la Reine rappella ses troupes & ses vaisseaux de Portugal & de Catalogne, & déclara qu'à l'avenir elle ne fourniroit plus aucun subside. Cette déclaration détermina le Roi de Portugal à convenir aussi d'une suspension d'armes avec la France & l'Espagne. Il retira en même tems les troupes, qu'il avoit encore en Catalogne depuis la bataille d'Almanza. Ce Traité fut signé à Utrecht le sept Novembre.

Philippe V. renonce à ses droits sur la France.

Deux jours auparavant, Philippe V. avoit fait en public la renonciation au Roïaume de France, qu'il avoit faite en particulier le huit Juillet de cette même année. Le Comte de Lexington, Ambassadeur de la Grande-Bretagne, assista à cette cérémonie, qui fut des plus solemnelles & où on n'omit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à rendre cet acte authentique & efficace. Ce Prince y déclara qu'il avoit pris la résolution de vivre & de mourir avec ses chers & fideles Espagnols, qu'ainsi de son propre mouvement il renonçoit pour lui & pour ses Successeurs & Héritiers à toutes prétentions, droits & titres sur la succession à la Couronne de France, consentant d'être regardé à cet égard comme s'il n'avoit jamais été au monde ou qu'il ne fût pas du sang Roïal de France. Il déclaroit nuls & illégitimes tous moïens qu'on voudroit & pourroit emploïer dans la suite pour invalider cette renonciation, & en particulier celui de l'évidente & énorme lésion qu'on pourroit y trouver. « En sorte, dit ce Prince, que, si moi » ou quelqu'un de ma postérité entreprenoit de force ouverte de s'emparer de la Couronne de France, la lésion que nous ferions au Prince qui la » porteroit en vertu de cette renonciation, seroit injuste, illégitime, » entreprise contre toute raison & conscience. Au reste, comme il est de » l'intérêt de toutes les Puissances que la Monarchie d'Espagne ne soit jamais possédée par aucun Prince de la Maison d'Autriche, en cas que la » postérité de Philippe V. vienne a manquer, l'Espagne appartiendra à la » Maison de Savoie, laquelle étant descendue de Dona Catharina fille de » Philippe II, y a un droit clair & reconnu. Supposé l'amitié & la perpétuelle alliance, qui doivent être recherchées & procurées par le Duc de » Savoie & sa postérité avec la Couronne d'Espagne ».

Le dix-neuf du même mois, par le même motif, le Duc de Berri renonça pour lui & sa postérité à toutes prétentions & droits sur la Couronne d'Espagne. Le Duc d'Orléans en fit autant cinq jours après. Tous deux établirent comme une condition essentielle de leur abdication & renonciation, que la Monarchie Espagnole ne passeroit jamais à la Maison d'Autriche, déja trop puissante, disoient ces deux Princes, pour qu'on souffre qu'elle accroisse son Domaine de ce côté-là.

La raison demandoit qu'il le fit.

On a fort loué le Roi Philippe du sacrifice qu'il a fait de la Couronne de France à celle d'Espagne, pour vivre & mourir, ainsi qu'il s'exprimoit

ANNE. 1712.

lui-même, avec ses chers & fidèles Espagnols. Sans doute il doit les aimer, après tout ce qu'ils ont fait & enduré pour lui pendant huit ou dix années d'une guerre pénible & ruineuse. Mais s'ils ont cru que l'amour seul qu'on avoit pour eux & la reconnoissance de leurs services déterminoit à ne les pas abandonner, ils se sont trompez. Si le Dauphin, seul reste de la branche, qui excluoit Philippe du trône de France, fût venu à mourir, n'avoit-il pas déclaré qu'il abandonneroit l'Espagne? Mais ce Prince vivant, & Philippe V. étant forcé de choisir entre la jouissance actuelle & l'espérance de jouir, en se déterminant au choix de l'Espagne, il suivit ses véritables intérêts & ne fit que ce que le bon sens & la sagesse la plus commune lui prescrivoient.

Embarras & perplexitez des Etats Généraux.

Par ces diverses démarches l'ouvrage de la paix s'avançoit insensiblement, & la volonté de la Reine devenoit plus absolue & plus décisive. Le Portugal & la Savoie détachez laissoient l'Empereur & les Provinces-Unies seuls de leur côté. Du moins, ils n'avoient pour eux que des troupes mercénaires, que la guerre accommodoit sans comparaison mieux que la paix, pourvû qu'on les païât largement & exactement. On étoit fort embarrassé à la Haie. On ne savoit quel parti prendre. On auroit voulu la guerre, & on ne pouvoit vouloir la paix. Les conférences du Comte de Zinzendorff avec le Pensionnaire Heinsius ne produisoient rien de solide, non plus que leur correspondance avec les Opposans de la Grande-Bretagne. Les Peuples étoient las de la guerre & ne voïoient qu'avec peine les oppositions qu'on avoit pour la paix. Sur tout, ils étoient désolez du nouveau fardeau, dont leurs Hautes Puissances s'étoient chargées, en prenant à leur solde les troupes qui étoient à la solde d'Angleterre. En vain publioit-on que l'Empereur en paieroit la moitié. Ils pensoient que ce Prince étoit hors d'état de le faire, que sa part en cette occasion, comme en quantité d'autres, retomberoit sur ses Alliez, & les mettroit dans la nécessité de prolonger les taxes bien au delà de la guerre. Le grand crédit du Prince Eugène & du Duc de Marlborough & le regret de voir échaper une grande partie de ses conquêtes & de ses espérances avoient changé les conférences d'Utrecht, où la paix auroit dû se traiter, en des conseils de guerre, où on ne parloit que des moïens de la continuer & de la pousser avec vigueur. Ces conférences guerrières se tenoient à Utrecht chez le Comte de Zinzendorff & à la Haie chez le Grand Pensionnaire.

Affaire du Comte de Rechteren.

On s'étoit même brouillé avec les Plénipotentiaires de France, qui reçurent ordre de leur Cour de n'avoir aucune conférence générale, ni particulière, avec les Ministres de la République, jusqu'à ce qu'elle eût donné la satisfaction qu'on lui demandoit. Voici le sujet de la querelle. Le vingt-sept Juillet, le Comte de Rechteren, un des Plénipotentiaires des Provinces-Unies, passa en carosse par devant l'Hôtel du Sieur Mesnager, troisième Plénipotentiaire de France. Les Laquais du premier se plaignirent à lui que ceux de l'autre les avoient insultez par des gestes & des grimaces. Il s'en offensa & envoïa son Secretaire demander satisfaction. On répondit qu'on s'informeroit de la vérité du fait & qu'on rendroit réponse. On la-

rendit le lendemain matin & on lui fit dire qu'aucun des Domestiques accusez ne convenoit du fait & n'étoit chargé par ses camarades. Que cependant on étoit prêt de remettre à son Excellence ceux qu'elle auroit vû faire des grimaces, ou que ses Domestiques prouveroient en avoir fait. Le Comte de Rechteren ne fut pas content de cette réponse. Quelque tems après, aïant trouvé le Sieur Mesnager à la promenade publique, il lui parla de la satisfaction qu'il avoit demandée. Le Plénipotentiaire François repliqua qu'il croïoit l'avoir contenté par sa réponse. Le Comte répondit: *Le Maître & les Valets se feront donc justice. Je suis revêtu du caractère d'un Souverain aussi bien que vous, & je ne suis pas homme à recevoir des insultes.* Il parla Hollandois à quelques-uns de sa livrée, & peu après, les gens du Ministre François vinrent se plaindre que ceux du Comte de Rechteren les avoient frappez au visage. Le Comte dit, en haussant la voix, *toutes les fois qu'ils le feront, je les récompenserai, & s'ils ne le faisoient pas, je les chasserois.* Le Sieur Mesnager, voïant qu'on s'égaroit de la sorte, monta en carosse & alla raconter cette scene au Maréchal d'Uxelles & à l'Abbé de Polignac. La Cour de France prit cet affaire fort à cœur & tint ferme à éxiger la satisfaction qu'elle avoit d'abord demandée. Les Etats Généraux ne se hâtèrent pas de la donner, & ils ne le firent que lorsqu'ils furent tout-à-fait déterminez à la paix.

Gloire de la Reine.

Pendant ces débats & ces incertitudes si on feroit la guerre, ou la paix, la Reine de concert avec Louis XIV. travailloit pour eux, & régloit les conditions raisonnables, qu'on leur feroit. Ainsi, quand il leur plut de changer de pensées & de sentimens, ils trouvèrent leurs intérêts à peu près réglez, aussi bien qu'ils auroient pû le faire eux-mêmes. On peut le dire & il est vrai, jamais Roi d'Angleterre n'avoit fait dans l'Europe une si grande figure que la Reine. Le destin de chaque Etat étoit, pour ainsi dire, entre ses mains, & ceux qui furent les plus prompts à lui remettre leurs prétentions furent les plus favorablement traitez.

L'Empereur a recours à elle.

L'Empereur même, malgré ses irrévocables résolutions de ne jamais renoncer à l'Espagne, s'adressa à cette Princesse & la pria de lui faire obtenir certaines conditions, sous lesquelles il consentiroit que l'Espagne restât au Prince, qui en possédoit actuellement la plus grande part. Ce Prince demandoit que la Catalogne fût érigée en République. Que les Etats d'Italie, sans en excepter la moindre partie, y joignant même la côte de Toscane, fussent réünis & appropriez à lui & à sa Maison. Que ces dernières demandes étoient si modérées, qu'il ne doutoit en aucune façon que la Reine ne fît tous ses efforts pour les lui faire obtenir. Il ajoutoit qu'il étoit résolu de n'en point désister & de laisser venir plutôt toutes choses à la dernière extrémité que de quitter les armes, sans les avoir obtenues. Chose remarquable, le préambule de ce Mémoire portoit que la Reine, en consentant que l'Espagne restât au Duc d'Anjou, avoit assuré & rendu inévitable le bouleversement de la liberté de l'Europe. Ce Mémoire étoit daté du deux de Novembre. On y répondit le même jour d'une manière à faire sentir à ce Prince que ses demandes étoient, non

ANNE. 1712.

feulement tardives, mais de nature à ne pouvoir être accordées, & que ce n'étoit que par un effet de confidération pour Sa Majefté Impériale, qu'on prenoit encore part à ce qui le regardoit. Cette réponfe eft une preuve trop fenfible de ce que je difois tout à l'heure du glorieux afcendant, que la Reine avoit pris fur les Princes de fon tems, pour que je ne la rapporte pas.

Réponfe de cette Princeffe.

« Il n'y a rien que la Reine ait fouhaité plus ardemment que de voir en- » trer Sa Majefté Impériale dans les mefures néceffaires pour parvenir à » une paix générale. Si cette réfolution avoit été prife à tems, la négo- » ciation n'auroit pas trainé, la défunion ne fe feroit pas mife parmi les Al- » liez, & on auroit prévenu les fâcheux évenemens de cette campagne. » Il n'eft pas néceffaire d'ajouter que l'Empereur auroit été plus fondé en » fes demandes, & la Reine plus en état de les appuïer.

» On doit être bien perfuadé que Sa Majefté ne regarde pas dans la conjon- » ĉture préfente le bouleverfement de la liberté de l'Europe comme une con- » féquence infaillible de la continuation du Roi Philippe fur le Trône d'Ef- » pagne & des Indes, puifque Sa Majefté, qui a contribué & qui contribuera » toujours au foutien de cette liberté plus que toute autre Puiffance, après » tant d'efforts qu'elle a ci-devant prefque feule faits pour lui ôter cette Cou- » ronne, y a préfentement confenti. Elle croit de plus avoir lieu de s'éton- » ner, quand elle entend affirmer que, laiffer ce Prince en poffeffion de l'Ef- » pagne & des Indes, c'eft augmenter le pouvoir de la France. Ignore-t-on » les mefures qui font déja prifes & qui fe prennent actuellement pour » féparer à jamais ce Prince de la ligne Roïale de France & pour empêcher » à jamais l'union des deux Monarchies, article fondamental de la négo- » ciation & de la paix, dans la garantie duquel il ne tient qu'à Sa Majefté » Impériale d'entrer?

» Les dernières demandes de l'Empereur ne peuvent être difcutées ail- » leurs qu'à Utrecht. Il y a longtems que Sa Majefté a déclaré qu'elle ne » veut pas s'ériger en juge des prétentions d'autrui, &, fi jamais elle avoit » eu cette penfée, les traverfes & les oppofitions qu'elle vient d'effuïer l'en » auroient affurément détournée.

» On ne laiffera pas pourtant de faire ici une réflexion fur la propofi- » tion de former la Principauté de Catalogne en République, & de dire, » pour ne fe fervir d'aucune autre expreffion, qu'elle n'eft pas des plus » pratiquables, & que des guerres perpétuelles ne manqueroient pas d'en » être les fuites. La Reine croit que les Catalans trouveront leur fureté » beaucoup mieux établie par l'amniftie générale avec reftitution des biens » & honneurs qui a été promife.

» Les fentimens de la Reine fur la difpofition des Païs-Bas font affez » connus, & Sa Majefté voit avec plaifir qu'à la fin l'Empereur s'eft déter- » miné à fonger à la difpofition de ces Provinces, de manière que les Etats » Généraux y trouvent leur fureté.

» La fufpenfion d'armes étant conclue entre la Grande Bretagne, la » France & l'Efpagne, celle de Portugal étant à la veille de l'être, & l'Ef-

» cadre Hollandoise aïant eu ordre de retourner de la Mer Méditerranée, » la Reine s'est cru obligée, en qualité d'Alliée fidèle & d'Amie affection- » née, de faire ressouvenir Sa Majesté Impériale de la situation dans la- » quelle l'Impératrice & l'armée de Catalogne se trouvent, & de lui pro- » poser de prendre à tems les mesures nécessaires pour la sureté de l'une » & de l'autre. Et comme il ne paroît pas que Sa Majesté Impériale songe » encore à des remedes proportionnez au mal, la Reine ne peut s'empê- » cher de se servir de cette occasion, pour lui renouveller ses offres de con- » tribuer à retirer de ce Païs-là, tant l'Impératrice que les troupes Im- » périales & autres, & d'y assurer leur demeure pendant le peu de tems » qui sera nécessaire à préparer les choses pour cette retraite. Dans ce cas, » la Reine ne doute point que l'Empereur ne consente à une neutralité » pour l'Italie, ce qui ne peut être en aucune façon préjudiciable aux in- » térêts de Sa Majesté Impériale, si elle entre dans la paix générale, ou » même si elle trouve à propos de continuer seule la guerre contre la France » & l'Espagne ».

Telle est la réponse qu'il a plû à un Compilateur de traiter d'extravagante & d'insolente. Je ne puis deviner sur quoi ces épithetes sont fondées. Loin qu'elle les merite, il me paroît que, sans sortir des termes de la bienséance, que les Souverains se doivent, on auroit pû représenter à ce Prince l'inconséquence de ses déclarations contre la puissance de la Maison de Bourbon, tandis qu'il prétendoit qu'on devoit se sacrifier pour le rendre plus puissant qu'elle, puisque du moins la même tête ne portoit pas les Couronnes de France & d'Espagne, au lieu qu'il vouloit joindre cette dernière avec la Couronne Impériale.

L'exemple de la Savoie & du Portugal détermina enfin les Etats à faire la paix. Ils remirent leurs intérêts aux soins & à la sagesse de la Reine, & ils éprouvèrent qu'elle n'avoit jamais cessé de les aimer. Elle oublia tout, &, par des lettres d'un stile tout différent de celles qu'on avoit écrites dans des momens de chagrin, l'union fut parfaitement rétablie. Comme jusqu'alors on n'avoit point voulu négocier avec les Plénipotentiaires de France & qu'on avoit quantité de choses à régler, sur tout par rapport au commerce, Anne voulant prévenir les longueurs & mettre dans une espèce de nécessité de réparer le tems perdu, fit dresser de concert avec la France un plan pour la paix générale. En le communiquant aux Etats, elle leur fit déclarer, que, si dans le terme de six semaines, leurs affaires n'étoient pas réglées, elle feroit sa paix particulière & les laisseroit faire la leur comme ils pourroient.

Troubles dans Londres au sujet d'une fête célébrée par les Wighs.

Ces affaires étoient assez mortifiantes pour les Whigs. On y joignit encore l'infamie. Le jour anniversaire de la naissance du feu Roi, plusieurs Seigneurs & personnes distinguées de la Province & de Londres s'assemblèrent chez un Traiteur de cette ville, pour célébrer cette fête, il y eut un festin superbe, un feu d'artifice suivit, & on distribua de la bière à la populace, afin qu'elle répondît à ceux qui sur le balcon buvoient à la santé de la Reine, à la Maison d'Hanover & à la mémoire de Guillaume III.

ANNE. 1712.

Ces réjouissances chagrinèrent ceux de la Haute Eglise. Une foule de menu peuple de leur parti s'efforça de troubler la fête. On s'injuria, on se battit, on cassa les vitres du Traiteur, & on fut obligé de se retirer à la vue de la Milice de Londres. Les Torys se dedommagèrent, en représentant ce que les Whigs avoient fait ce jour-là comme un artifice pour soulever le Peuple contre le Gouvernement.

Entreprise dont on les accuse contre le Comte d'Oxford.

On fit un semblable usage d'une autre chose qui arriva le même jour au Comte d'Oxford. La poste à pied porta chez ce Seigneur une petite boete cordée. On la mit dans sa chambre. Tandis qu'on le rasoit, le Docteur Swift, à sa prière, voulut voir ce qu'elle contenoit. Je ne sai par quelle méfiance, ou par quel instinct, il s'avisa d'ouvrir cette boete, non par le dessus, mais par le côté, en perçant adroitement les planches avec un couteau. Il apperçut par cette ouverture deux pistolets de poche bandez, dont la détente étoit attachée à un gros filet qui tenoit au couvercle de cette boete. Ainsi, en l'ouvrant par le dessus, comme il étoit naturel, on auroit lâché la détente de ces pistolets, qui étoient chargez à bale & environnez de plusieurs cornets d'écritoire, entourez d'amorces & remplis de poudre fine & de pointes de clous, qui auroient portez des coups mortels à tous ceux qui étoient dans cette Chambre, sans l'heureuse précaution du Docteur. On fit inutilement les perquisitions les plus exactes. On a toujours ignoré de qui venoit cette machine infernale. Les Torys l'attribuèrent aux Whigs & voulurent qu'on la regardât comme un moïen, qu'ils avoient choisi, ou pour faire rompre la paix, en ôtant du monde celui qui l'avoit conseillée, ou du moins pour se venger de lui. Les Whigs au contraire prétendirent que cette boete étoit l'ouvrage du Docteur Swift même, à qui autrement il ne seroit jamais venu dans l'esprit de l'ouvrir d'une manière si extraordinaire, & que d'ailleurs l'artifice qu'elle renfermoit, n'avoit rien d'aussi dangereux à beaucoup près qu'on l'avoit dit.

Duel entre le Duc d'Hamilton & le Lord Mohun.

L'affaire du Duc d'Hamilton & du Lord Mohun suivit de près les deux précédentes & fut aussi mal interprétée qu'elles. On a vû dans cette Histoire que le Duc étoit le Chef des Torys d'Ecosse & qu'il méritoit ce rang par l'éclat de sa Maison, qui est la première du Roïaume après la ligne roïale des Stuarts, à laquelle elle est alliée, & encore plus par ses belles qualitez & par son attachement constant à la famille de Jacques II. Quant au Lord Mohun, il sortoit d'une maison aussi ancienne en Angleterre que la Conquête. Les premières années de sa jeunesse avoient été deshonorées par une conduite licentieuse & irrégulière. Il avoit même été deux fois obligé de se justifier d'assassinats, commis par des personnes qu'il accompagnoit, &, quoique les Juges l'eussent absous, on soupçonnoit encore son innocence & on se souvenoit du moins qu'il avoit été réduit à se justifier d'assassinat. Du reste, il avoit beaucoup de talens naturels, & les Whigs, dont il soutenoit chaudement les intérêts, ont dit que les années aïant meuri son esprit il réparoit ses désordres par une vie réglée & par une grande application à l'étude du Gouvernement.

Il avoit depuis onze ans un procès d'intérêt contre le Duc d'Hamilton,

& il eſt naturel qu'une auſſi longue diſpute les eût aigris l'un contre l'autre. Ces deux Seigneurs ſe piquèrent un jour ſur un mot que dit le Duc & auquel le Lord répondit fort vivement. Le Duc diſſimula néanmoins. Il quitta même le Lord, en le ſaluant d'un air gracieux, & peut-être en effet ne gardoit-il aucun reſſentiment de cette affaire, qui dans le fond ne devoit pas être relevée. Quoiqu'il en ſoit, le Lord Mohun le fit, quelques heures après, appeller en duel par le Lieutenant Général Maccartney, qu'il avoit pris pour ſecond. Le Duc prit le Colonel Hamilton pour le ſien. Tous quatre ſe rendirent le lendemain au lieu aſſigné pour le combat, & les deux principaux intéreſſez moururent ſur le champ de leurs bleſſures.

On ne ſauroit croire le bruit que fit leur duel dans Londres. On pouvoit le conſidérer comme une ſuite de leur procès, ou des dernières choſes qu'ils s'étoient dites. Les Torys en jugèrent d'une autre manière. Ils firent obſerver que le Lord Mohun n'avoit point eu de ſujet apparent de querelle & que c'étoit lui qui avoit fait le défi. Ils dirent que le Général Maccartney l'avoit ſeul engagé dans cette affaire & qu'il ne put l'encourager à la ſoutenir qu'en le faiſant boire juſqu'au moment du combat. Ils ajoutèrent que le Duc de Marlborough avoit choiſi ce Général pour en faire ſon Brave de profeſſion & pour ſe défaire par ſon moïen des Chefs des Torys, & que ce Duc avoit donné lui-même l'exemple des Duels (1), ſe flattant d'autoriſer cette méthode de faire périr ſes Ennemis. Le Colonel Hamilton donna du poids à ces diſcours, en dépoſant en Juſtice & en ſoutenant enſuite que c'étoit le Général Maccartney qui avoit porté au Duc le coup mortel. En vain les Whigs alléguèrent pour leur défenſe, que ceux qui ſont établis pour viſiter les corps des perſonnes tuées en duel, ou mortes par quelque accident dont on ignore la cauſe, avoient déclaré que le Duc étoit mort d'un coup dans le bras droit, coup qu'on reconnoiſſoit avoir été porté par le Lord Mohun. L'aſſaſſinat du Duc d'Hamilton paſſa pour certain. Maccartney fut proſcrit par la Reine & réduit à ſe ſauver en Hollande. En un mot les Whigs demeurèrent chargez de cette odieuſe action, & on continua d'en regarder le Duc de Marlborough comme l'unique inſtigateur.

Prétendu deſſein contre la Reine.

La haine du parti contraire ne ſe borna point à ces coups-là. Vers le même tems, le bruit ſe répandit à Windſor, où étoit la Reine, qu'on avoit formé de mauvais deſſeins contre ſa perſonne, & là-deſſus on doubla la garde de ce Palais. Les Whigs ont rapporté que cette allarme étoit uniquement fondée ſur le fait ſuivant. Trois Allemans, jeunes & de condition, s'étoient rendus un ſoir à Windſor, pour voir le château, & ils ſe promenoient aſſez tard aux environs. Une Sentinelle leur demanda ſelon

(1) Ils faiſoient par là alluſion à ce que nous avons rapporté ci-deſſus pag. 556 de la querelle née dans le Parlement entre le *Comte de Powlet*, & le *Duc de Marlborough* qui appella le Comte en duel. Mais la Reine leur défendit à tous les deux les voies de fait. L'Aut.

ANNE. 1712.

la coutume qui ils étoient. Faute d'entendre l'Anglois, ils eurent peur & prirent la fuite, au lieu de répondre, & on en avertit le Commandant de la Garde. Voilà tout ce qu'il y eut de réel dans cette affaire, selon les Whigs. Cependant les Torys s'obstinèrent à croire le contraire, & ce furent en partie ces attaques réitérées coup sur coup contre le Duc de Marlborough, jointes aux satires virulentes d'une foule d'Ecrivains, qui épioient ses moindres démarches pour lui en faire des crimes, qui lui firent prendre le parti de se retirer en Hollande. Il en demanda la permission à la Reine, qui la lui accorda volontiers & qui crut s'être délivrée d'un redoutable Sujet.

† Le 6 Décembre.

Le Comte de Strafford s'étoit rendu quelques jours † auparavant à la Haie chargé du plan de la paix générale. Il avoit ordre de presser leurs Hautes Puissances de donner leur réponse le plûtôt qu'il leur seroit possible. Il eut le huit de Décembre une conférence avec les Députez des Etats. Il leur fit un long, mais magnifique discours, où, en leur exposant sa commission, il leur apporta les raisons le plus capables de les déterminer au parti que la Reine souhaitoit qu'ils prissent. Voici le rapport qu'en firent les Députez à l'assemblée des Etats.

On tâche inutilement de détourner la République de faire la paix.

» Le Comte de Strafford a d'abord fort obligeamment témoigné qu'il » n'a jamais été plus ravi de se trouver ici que présentement, parce qu'il ne » souhaitoit rien davantage que de voir revivre l'ancienne amitié & bon- » ne correspondance entre Sa Majesté & l'Etat, & qu'il se flattoit que les » ordres & les instructions, dont il étoit chargé, contribueroient à ce ré- » tablissement d'amitié & de correspondance mutuelle. Il a ajouté qu'il ne » pouvoit s'abstenir de dire, qu'il auroit bien souhaité que le penchant à » la guerre & les intérêts particuliers de quelques personnes n'eussent ja- » mais donné lieu au refroidissement, qui auroit pû être fatal à cet Etat » & qui pourroit l'être encore, au cas qu'on n'acceptât pas les derniers » efforts, que Sa Majesté venoit de faire pour rétablir l'union altérée. » Que la réflexion sur le passé pouvoit servir à prévenir les inconvéniens » qu'on avoit encore à craindre, puisque le refus d'accepter l'armistice, » suivant la proposition de Sa Majesté, aïant presque tourné à la ruine de » l'Etat & lui aïant déja couté si cher, il y auroit à craindre plus de désas- » tres, si leurs Hautes Puissances refusoient présentement de prendre une » résolution de signer la paix conjointement avec Sa Majesté.

» Il a d'ailleurs avancé qu'il étoit chargé par Sa Majesté de répondre à » la dernière proposition faite par leur Hautes Puissances, au sujet de la » paix, que ladite proposition contient un point, qui est contraire aux » engagemens dans lesquels Sa Majesté est entrée, savoir que la Sicile doit » rester au Duc de Savoie. Que dans d'autres points on rencontroit pré- » sentement des obstacles, qu'on auroit pû surmonter, si on ne s'étoit pas » si fortement opposé aux mesures de Sa Majesté, & si on ne l'avoit pas » forcée de faire un armistice séparé. Qu'il n'y avoit personne qui ne fût » convaincu que l'irrésolution de l'Etat avoit été suivie d'accidens fort fu- » nestes, & qu'ainsi Sa Majesté verroit volontiers qu'on se fixât à des pro- positions,

» positions, qui fussent en elles-mêmes raisonnables & d'une nature à pou-
» voir, dans les fâcheuses conjonctures, où les affaires se trouvent, être
» obtenues de la France. Que pourtant Sa Majesté lui avoit permis de dé-
» clarer qu'il savoit qu'elle étoit résolue d'insister & même d'obtenir la
» cession de Tournai, afin de renforcer la barrière de l'Etat par une place
» de si grande importance. Qu'il savoit aussi que la conduite de Sa Majesté
» en celà dépendoit entièrement de celle de l'Etat, car venant à faire un
» pas si considérable en sa faveur, elle s'attendoit qu'il concourroit avec Sa
» Majesté à la conclusion de la paix, sans susciter de nouvelles difficultez
» & sans faire de nouvelles demandes, & d'abord que l'Etat voudra se dé-
» clarer d'une manière authentique, en sorte que Sa Majesté puisse y faire
» fond, Sa Majesté fera déclarer en plein Congrès que l'article de la cession
» de Tournay sera une condition de la paix *sine quâ non*.

» Qu'il devoit de plus informer leurs Hautes Puissances que le Roi de
» France faisoit de très-fortes instances pour son Allié l'Electeur de Ba-
» vière, & qu'il demandoit que ce Prince restât en possession de Luxem-
» bourg, Namur & Charleroi, jusqu'à ce qu'il fût retabli dans son Elec-
» torat de Bavière, à l'exception du Haut-Palatinat, & seulement dans le
» le rang de neuvième Electeur, pourvû toutefois qu'on lui donnât le
» Roïaume de Sardaigne, afin que ce titre de Roi effaçât l'ignominie de
» la dégradation dans le rang d'Electeur. Que Sa Majesté jugeoit que ces
» points pouvoient être accordez, en considération de la cession de Tour-
» nai & en vue d'obtenir une paix sure & durable. Qu'il avoit aussi à re-
» présenter à Leurs Hautes Puissances, au nom de Sa Majesté, combien
» elle souhaitoit, non seulement de rétablir, mais même de maintenir
» une parfaite union entre elle & l'Etat, & que Sa Majesté s'assuroit que
» leurs Hautes Puissances étoient dans les mêmes sentimens & disposées à
» ôter tout ce qui pourroit faire croire qu'elles voudroient profiter au pré-
» judice actuel & futur de ses Roïaumes. Qu'en cette vue il avoit apporté
» un projet d'un nouveau Traité de garantie pour la succession & pour la
» barrière, & qu'il avoit un ordre précis d'insister pour que ce nouveau
» Traité fût signé avant la conclusion de la paix.

» Qu'on verroit, par l'examen des différens articles de ce projet, qu'on
» avoit omis dans ledit plan plusieurs choses, (tant grande étoit l'inclina-
» tion de Sa Majesté à faire plaisir à l'Etat & à vivre avec lui dans la plus
» étroite union,) qui avoient été regardées en Angleterre comme désa-
» vantageuses aux Sujets de Sa Majesté & qui véritablement n'étoient à
» soutenir, ni selon la lettre, ni selon l'esprit de la Grande Alliance, ni
» n'étoient conformes à aucun des principes sur lesquels cette alliance
» avoit été formée & la présente guerre commencée. Que cette mutuelle
» garantie de la succession & de la barrière étant expliquée & améliorée,
» seroit cordialement exécutée, au lieu que l'Etat, sans ces corrections &
» amendemens, n'auroit pû s'attendre qu'à une exécution lente d'un Traité,
» qui, au sentiment de la Nation, avoit été déclaré déshonorant & désa-
» vantageux pour elle. Que vouloir tenir une Nation dans des obligations

ANNE. 1712.

» de la nature de celles-là ne pouvoit avoir d'autre effet que de nourrir des » jalousies & mésintelligences, qui dans un tems ou un autre pourroient » éclater en une rupture ouverte.

» Qu'enfin, nonobstant toutes les irritations, provocations & les délais apportez de la part de l'Etat, la Reine avoit jusqu'ici suspendu la » négociation, que Sa Majesté croïoit l'avoir assez retardée & peut-être, » selon la bonne politique, trop longtems, que les offres que Sa Majesté » venoit de faire seroient son *ultimatum*, & que ce seroit la dernière fois » que lui le Comte de Strafford son Ambassadeur s'adresseroit à leurs Hau» tes Puissances, en cas qu'on vînt à user de nouvelles remises & à ne pas » répondre aux bonnes intentions de Sa Majesté pour les intérêts de l'Etat.

Que Sa Majesté l'avoit pourtant chargé de témoigner la parfaite con» fiance qu'elle veut prendre dans les Etats Généraux. Qu'en conséquence, » elle demandoit la concurrence de l'Etat à tout ce qui avoit été promis » au Duc de Savoie, & qu'ils voulussent s'unir avec elle pour obliger l'Em» pereur à une neutralité pour l'Italie en tirant ses troupes de la Catalo» gne, puisque, sans cette neutralité, l'Empereur inquiéteroit toute l'Ita» lie, particulièrement le Duc de Savoie, par rapport à son Traité de mil » sept cens trois, ce qui mettroit la Reine & l'Etat dans la nécessité de » prendre part à ces mouvemens. Que Sa Majesté avoit résolu de repren» dre le gouvernement des Païs-Bas conjointement avec l'Etat. Qu'elle » envoieroit pour celà le Comte d'Orrery. Mais qu'elle lui avoit donné » ordre de ne rien faire qu'à mesure de l'inclination qu'on trouveroit ici » pour se joindre sincèrement à elle, & de s'intéresser, non seulement » pour le Duc de Savoie, mais aussi pour l'Electeur de Bavière, & pour » obliger l'Empereur à retirer ses troupes de Catalogne & à accorder la » neutralité à l'Italie.

» Que ledit Comte de Strafford avoit fort insisté sur une promte résolu» tion de l'Etat pour signer ou ne pas signer la paix, immédiatement & » sans aucun délai, au même tems que Sa Majesté, puisqu'autrement elle » seroit obligée de signer la paix sans l'Etat, au cas qu'on tarde à se déter» miner au delà de deux ou tout au plus de trois semaines, & que, si cela » arrivoit, c'est-à-dire si la Reine faisoit une paix séparée, il y auroit bien » à rabattre pour l'Etat des conditions qu'il pouvoit obtenir par l'appui & » l'autorité de Sa Majesté «.

Il y a une bien grande différence entre ce plan & les demandes spécifiques ou les préliminaires de mil sept cens neuf. Au lieu de la Frandre Françoise, du Hainaut, d'une partie de l'Artois, dont on prétendoit jouir en toute souveraineté, on se trouvoit réduit à borner ses acquisitions à un petit Fort, dont la France cédoit la propriété, parce que, disoit on, il est presque enclavé dans l'Ecluse. Cette multitude de villes qui devoient servir de barrière étoit fort diminuée, & il y avoit toute apparence que le consentement de l'Empereur & de l'Empire, qu'on jugeoit nécessaire pour qu'on pût s'assurer d'Huy, Bonn & Liége, seroit refusé. On fut longtems à répondre. Les premières idées & les premiers sentimens revenoient tou-

jours. Il fallut communiquer ce plan aux Etats des Provinces respectives. Quelques-unes en trouvèrent les conditions désagréables & peu justes. Toutes furent également embarrassées sur le parti qu'elles prendroient dans une conjoncture si critique. Le Comte de Strafford fut obligé de faire un voïage à Amsterdam, pour gagner la Régence de cette grande & opulente Ville. L'Evêque de Bristol se chargea des mêmes soins auprès des Etats d'Utrecht. Tous deux réussirent dans leurs négociations. Cependant il restoit encore beaucoup à faire. Quelques Provinces mettoient à leur consentement cette restriction, que la France céderoit Condé à l'Etat, ou qu'elle le démoliroit, & d'autres vouloient changer quelque chose aux articles qui regardoient la barrière & le commerce. Elles ne s'accordoient qu'en ces deux points, d'entrer dans les vues de la Reine & de demander la cession du Haut Quartier de Gueldre. On ne laissa pas d'écrire le vingt-neuf Décembre à la Reine en des termes pleins de respect & d'amitié.

Lettre des Etats à la Reine.

« Madame, si nous avons pris quelque tems pour délibérer sur la pro- » position que le Comte de Strafford, votre Ambassadeur & Plénipoten- » tiaire Extraordinaire nous à faite, apres son retour ici, nous espérons » que la constitution du Gouvernement, aussi bien que l'importance des » affaires dont il s'agit, nous servira d'excuse, & que le peu de retardement » qui pourroit être causé par nos délibérations sera abondamment com- » pensé par la droiture de nos sentimens & par la résolution que nous ve- » nons de prendre de nous attacher plus fortement que jamais à Votre » Majesté.

» Avant toutes choses, nous nous trouvons obligez de remercier Vo- » tre Majesté des ouvertures, qu'elle nous a fait donner par le Comte de » Strafford, & des assurances non moins obligeantes que fortes qu'il y a » ajoutées, tant du desir de Votre Majesté de procurer une bonne paix » pour toute l'Europe, comme aussi pour la sureté & même pour l'augmen- » tation de notre Etat, que de son intention d'établir une bonne, ferme » & durable amitié & correspondance, pour elle & pour ses Successeurs » avec notre République. Ces assurances nous ont été extrêmement agréa- » bles, puisque nous ne souhaitons qu'une paix telle que toute l'Europe » en puisse joüir par le rétablissement & l'assurance de son repos, que dans » cette paix nous n'avons pour nos Etats en vue que la conservation de nos » droits & de notre sureté, & point d'autre augmentation & aggrandisse- » ment que ce qui nous est nécessaire pour cette conservation & sureté. » Et puisque sur tout nous n'avons rien si fortement à cœur, comme nous » l'avons ci-devant témoigné à Votre Majesté & le répetons encore, que » de serrer le plus fortement qu'il sera possible les nœuds de bonne intel- » ligence, d'amitié & d'union entre Votre Majesté, ses Successeurs & no- » tre République, pour les rendre indissolubles & perpétuels. Nous avons » cru n'en pouvoir donner une preuve plus éclatante, ni plus essentielle, » qu'en déclarant, ainsi que nous déclarons présentement, que nous som- » mes résolus de nous joindre à Votre Majesté, pour entrer dans les me- » sures qu'elle a prises pour la paix & la conclure & la signer conjointe-

ANNE. 1712.

» ment & en même tems avec elle, comme aussi de prendre avec Votre » Majesté de nouveaux engagemens sur la succession & la barrière, d'en » faire un nouveau Traité & de le conclure & signer, même avant la » paix.

» Nous ne doutons point qu'après cette déclaration solemnelle, Votre » Majesté ne soit convaincue de la sincérité de nos sentimens, tant à l'égard » de la paix, qu'à l'égard des liaisons qui nous peuvent unir plus fortement » à elle. Cependant nous espérons, Madame, que vous voudrez bien nous » permettre que nous aïons formé quelques considerations & remarques, » tant sur le nouveau projet du traité de succession & de barrière que sur » les conditions de la paix à faire, que nous croïons nécessaires, les unes » pour servir d'éclaircissement, les autres pour la solidité de la paix & de » notre sureté. Nous avons chargé nos Plénipotentiaires au Congrès d'U- » trecht de communiquer nos considérations & remarques à ceux de Vo- » tre Majesté, d'en conférer avec eux & de les ajuster tant qu'ils pourront. » Mais comme il se pourroit que les Plénipotentiaires de Votre Majesté » ne fussent pas assez instruits & autorisez pour terminer de la manière » dont nous souhaitons les points, sur lesquels nous avons formé nos remar- » ques, que nous croïons nécessaires, & que cependant nous avons envie de » ménager le tems autant qu'il est possible & que nous voulons agir ouver- » tement en toute manière envers Votre Majesté, nous avons cru ne pou- » voir mieux faire que d'envoïer nos considérations & remarques sur tout » ce sujet à notre Envoïé Extraordinaire, pour qu'il ait l'honneur d'en » faire part à Votre Majesté, ou aux Commissaires qu'il lui plaira d'or- » donner. Et afin que Votre Majesté puisse être persuadée que notre in- » tention n'est nullement de différer, bien moins d'arrêter la conclusion » de la paix, en formant des difficultez, & afin que nous fassions voir en » même tems la grande & entière confiance que nous mettons en Votre » Majesté, nous soumettons nos sentimens dans ces affaires, quelque im- » portantes & de quelque conséquence qu'elles soient, à ceux de Votre Ma- » jesté, mettant nos intérêts entre ses mains, priant très-humblement Vo- » tre Majesté de vouloir examiner nos considérations & remarques & d'en- » voïer le plus promptement qu'il sera possible là-dessus ses ordres & ins- » tructions à ses Plénipotentiaires d'Utrecht, pour autant qu'ils pourroient » n'être pas encore assez instruits sur quelques-uns des points & des arti- » cles qui sont le sujet de nos remarques.

» Et puisque nous nous confions entièrement à la grande sagesse de Vo- » tre Majesté, en son zèle pour le bien public & en son affection pour nous » & pour notre République, nous nous conformerons aux sentimens de » Votre Majesté sur ces points, si-tôt que ses Plénipotentiaires les auront » déclarez aux nôtres.

» Après cette marque de confiance, nous ne pouvons pas douter que » Votre Majesté ne veuille prendre nos intérêts à cœur, & nous croïons » qu'il seroit superflu de renouveller à Votre Majesté les assurances de no- » tre desir ardent pour la paix, de nos véritables intentions de nous join-

» dre à elle & d'entrer dans ses mesures, & de notre ferme résolution » de nous unir à Votre Majesté par un attachement inaltérable, puisque » notre dessein est de faire connoître le tout par les effets ».

Anne. 1712.

1713. On tâche inutilement de détourner la République de faire la paix.

Le parti, que prirent les Etats Généraux de se détacher de l'Empereur, pour s'unir à la Reine, souffrit aussi quelque contradiction. On leur représenta que l'Empereur & l'Empire les avoient sauvez en mil six cens soixante & douze; Que s'ils les abandonnoient en ces circonstances, ils seroient abandonnez à leur tour; Qu'on devoit faire peu de fonds sur l'Angleterre, qui n'avoit jamais sincèrement aimé la Hollande; Que du moins il falloit faire tous ses efforts pour procurer à l'Empereur & aux Princes de l'Empire d'autres avantages que ceux qu'on leur offroit; Que le malheur de la campagne dernière pouvoit se réparer, & que c'étoit trop tôt se départir des grandes résolutions qu'on avoit prises. A ces remontrances on opposa l'impossibilité de continuer la guerre & de la pousser avec la vigueur convenable; Que l'Angleterre n'étoit pas la seule qui se fut détachée de la Grande Alliance; Que le Duc de Savoie & le Roi de Portugal avoient suivi son exemple; Qu'il étoit tems de penser à soi & de profiter d'un reste d'amitié & de bonne volonté, que la Reine faisoit paroître & conservoit en effet pour les intérêts de la République; Qu'on n'auroit pas tous les avantages, qu'on s'étoit promis & qu'on devoit avoir après tant de succès si longtems continuez : mais qu'après tout ceux qu'on offroit étoient d'une conséquence pour la sureté & la conservation de l'Etat à être achetez encore plus cher qu'on n'avoit fait. Ainsi le Comte de Zinzendorf promit en vain que la Russie, la Pologne, le Dannemarc viendroient au secours de l'Empereur & que ces nombreuses armées détruiroient la France. On pensa à négocier sérieusement & on donna au Roi Très-Chretien la satisfaction, sans quoi ses Ministres avoient ordre de ne rien écouter, ni en public, ni en particulier. Le Comte de Rechteren fut ôté du nombre des Plénipotentiaires, & les Etats le firent solemnellement notifier au Maréchal d'Uxelles, en lui déclarant qu'on désavouoit la conduite de ce Seigneur, qu'on lui avoit ôté son emploi & que toujours on avoit été plein de respect pour Louis XIV.

Nouveau Traité de Barrière & de garantie entre l'Angleterre & la Hollande.

En exécution de la promesse faite à la Reine par Leurs Hautes Puissances dans leur lettre du vingt-neuf Décembre, leurs Plénipotentiaires commencèrent par convenir avec ceux de la Grande Bretagne d'un nouveau Traité de garantie pour la succession & la barrière. Il fut conclu & signé le vingt-neuf Janvier. On y stipuloit que les Etats Généraux pourroient mettre garnison dans les villes & châteaux nommez par la France dans ses explications spécifiques pour la paix générale. On y avoit ajouté Tournay. C'étoit avec toutes les peines du monde que Louis XIV. y consentit & ce ne fut qu'aux instances réitérées de la Reine que les Provinces Unies durent cette importante place. Il étoit convenu que le Domaine souverain & la propriété de ces places appartiendroit à l'Empereur & que les garnisons des Etats Généraux y seroient entretenues aux dépens du païs, sans pourtant qu'ils eussent jamais droit d'y faire la moindre imposition; Qu'au-

ANNE. 1713.

cune de ces villes, forts, châteaux, ne pourroient jamais appartenir à la Couronne de France, ni être possédez par aucun Prince François. « Et » afin, disoit-on, que les promesses ou garanties dont la stipulation a été » faite réciproquement dans ce Traité, soient mieux exécutées, on est » convenu que la Reine, ses héritiers ou successeurs enverroient dix mille » Fantassins aux Seigneurs Etats Généraux, quand ils en seroient requis, & » non autrement, pour la garantie de la barrière; Que les Seigneurs Etats » Généraux enverroient pareillement six mille Fantassins bien armez au se- » cours de Sa Majesté Britannique, ou de ses successeurs, & que chacune » des deux parties seroit obligée d'envoïer vingt navires bien équipez & » munis de toutes choses; & que les susdites troupes auxiliaires seroient » nourries & équipées aux dépens de celui qui les enverroit pour le ser- » vice & usage de celui qui les demanderoit ».

Ce nouveau Traité, quant à l'essentiel, c'est-à-dire la ferme union & la garantie mutuelle de la succession & de la barrière, étoit le même que celui de mil sept cens neuf, mais quant au détail des conditions accordées & promesses faites par la Grande Bretagne aux Provinces Unies, elles furent modérées pour la plus grande partie autant que la justice le demandoit, & on compta bien que les Puissances intéressées, l'Empereur sur tout & l'Empire, s'opposeroient à ce qu'on y laissoit encore d'excessif pour hâter la conclusion de la paix.

Les Etats Généraux s'unissent enfin à la Reine.

Dès qu'on sut que Leurs Hautes Puissances s'étoient déterminées à donner aux Plénipotentiaires François la satisfaction, qu'ils avoient inutilement demandée depuis cinq ou six mois, & qu'ils avoient consenti à faire un autre Traité de barrière, on ne douta point qu'ils ne fussent déterminez à la paix. Chacun se hâta de faire ses conditions les meilleures qu'il lui seroit possible, & les Ministres de France, qui n'avoient eu presque rien à faire, depuis un an qu'ils étoient à Utrecht, furent accablez de travail jusqu'à la fin du congrès. A la vérité, ils avoient rangé de concert avec l'Evêque de Bristol & le Comte d'Oxford les principales affaires. Mais ils n'avoient pû entrer dans un certain détail. Outre les articles réglez d'avance & qui tinrent comme si on les avoit décidez immédiatement avec les intéressez, on s'étoit débarrassé de ce déluge de demandes spécifiques. L'Electeur de Treves, l'Evêque de Spire, l'Evêque de Liége, l'Electeur Palatin, le Duc de Wirtemberg, le Landgrave de Hesse, ne parurent plus distinctement sur la scene. Quelques-uns d'eux furent seulement compris dans les Traitez qu'on fit avec les principales Puissances. On n'eut aucun égard à certaines demandes, qui tendoient à être remboursez des frais de la guerre & des dommages causez, soit par les siéges, contributions, passages d'armées, ou autres accidens inséparables de la guerre. On ne fit de Traitez qu'avec l'Angleterre, le Roi de Portugal, le Roi de Prusse, les Etats Généraux, le Duc de Savoie. On dressa aussi celui qui regardoit l'Empereur & l'Empire. Mais ce Prince ne crut pas qu'il fût de sa dignité de se laisser faire la loi, & prit le parti de continuer seul la guerre. On verra dans la suite avec quel succès.

ANNE. 1713.

Représentations à l'Empereur pour le porter à la paix.

La Reine cependant n'avoit rien omis, pour le porter à s'unir avec elle dans le dessein de la paix & à renoncer à la possession de l'Espagne, que l'Europe étoit aussi intéressée à lui disputer depuis la mort de l'Empereur son frere, qu'elle avoit crû l'etre auparavant à la lui procurer. Dès que cette Princesse eut communiqué à son Parlement le plan, sur lequel elle croïoit que la paix se pouvoit faire, sans qu'aucun des Alliez pût raisonnablement se plaindre, elle lui en fit donner une copie par le Comte de Peterborough, qui alla le trouver à Presbourg. En le lui présentant, selon ses instructions il fit faire à Sa Majesté Impériale les réflexions suivantes : Que la Reine, depuis qu'elle étoit sur le Trône, avoit fait les plus grands efforts pour le soutien des intérêts de l'Auguste Maison d'Autriche & spécialement pour ceux de Sa Majesté Impériale, tant en Espagne, en Portugal & en Allemagne, qu'en Flandre & même en Hongrie. Que Sa Majesté Britannique se félicitoit elle-même d'avoir si fort contribué à lui procurer la Couronne Impériale, la pacification des troubles de Hongrie, la possession du Duché de Milan, du Roïaume de Naples, de celui de Sardaigne, & tant d'autres avantages glorieux, qui rendoient aujourd'hui Sa Majesté beaucoup plus puissante que ne l'avoient été ses glorieux Ancêtres depuis plusieurs siécles; Que la Reine considérant que le sort des armes étoit incertain, & que d'ailleurs son Peuple épuisé ne pouvoit plus supporter le grand & inégal fardeau de la guerre, elle avoit trouvé qu'il étoit de l'intérêt commun des Alliez de conclure présentement une paix honorable & avantageuse; Que Sa Majesté Britannique en avoit réglé les conditions sur un pied, que non seulement Sa Majesté Impériale augmenteroit sa puissance des nombreux & vastes Etats, dont les forces de l'Angleterre l'avoient aidé à se mettre en possession & qui lui seroient cédez & assurez par un Traité général : mais que de plus la Reine s'étoit proposé de lui procurer encore de plus grands avantages par la cession des places Espagnoles sur les côtes de Toscane, Qu'ainsi la Reine se flattoit que Sa Majesté Impériale, suivant l'équité & ses grandes lumieres, voudroit bien, en se rendant justice à elle-même, considérer que la possession de tant de vastes & riches Etats entre les mains d'un seul Souverain ne peut être solide que par un Traité solemnel, dont toutes les Puissances de l'Europe seront garantes contre ceux qui voudroient faire la guerre pour en enlever quelqu'un; Que puisque la Reine avoit tant contribué à l'avantage de la cause commune & réduit dans d'équitables bornes la puissance de l'Ennemi commun, elle avoit lieu d'espérer qu'aucun des Alliez & en particulier Sa Majesté Impériale n'envieroit à la Reine la gloire de contribuer par son grand zèle & par ses soins infatigables à donner une paix à l'Europe, dans laquelle tous les Alliez peuvent trouver leur sureté & une satisfaction équitable sur leurs justes prétentions.

L'Empereur fut si mécontent & du projet & des réflexions qui l'appuïoient, qu'il déclara au Comte de Peterborough qu'il *hazarderoit tout ce qu'il avoit au monde pour renverser ce projet & pour ne pas se laisser faire la loi d'une telle manière.* Ces représentations étoient pourtant solides & judi-

ANNE. 1713.

cieuses. On étoit déterminé à ne pas comprendre qu'une grande partie de ce qu'on avoit dit de l'excès de puissance, que donneroit à la Maison de Bourbon la possession de l'Espagne & des Indes, retomboit sur la Maison d'Autriche & étoit plus sensiblement vrai, depuis que cette Maison étoit réduite à une seule Tête. On ne pouvoit s'imaginer que cette raison fût capable de porter les Alliez à rallentir leurs efforts & à les faire cesser tout-à-fait. On ne reconnoissoit point de satisfaction juste & raisonnable, que l'accomplissement de ses desirs & de ses prétentions.

Son refus lui fait perdre des avantages considérables.

On revint plusieurs fois à la charge pour gagner ce Prince. On ne put y réussir. Ces rebuts & cette infléxibilité diminuèrent le zèle de la Reine pour ses intérêts. C'est ce qui la détermina à consentir que la Sardaigne fût donnée à l'Electeur de Bavière, que Strasbourg fût laissé à la France, & à souhaiter que le Roïaume de Sicile fût cédé au Duc de Savoie. C'est ainsi qu'à parler en général, les Alliez furent plus ou moins favorisez, à proportion de leur confiance & de leur déférence pour Sa Majesté, qui s'étoit rendue l'arbitre de leurs droits réels & de leurs prétentions. Il paroît que la reconnoissance des services passez auroit dû l'emporter sur l'espece d'humiliation, qu'il trouvoit à laisser régler ses intérêts, & cette Princesse avoit raison de lui faire dire qu'elle s'attendoit, qu'il ne lui envieroit pas la gloire de donner la paix à l'Europe. Il fut constant dans ces tems-là que le Prince Eugène avoit été le principal auteur de ces refus. Ce Général avoit manié les armes avec tant de gloire qu'il ne pouvoit se résoudre à les quitter. Il fit ce qu'il put pour empêcher les Etats Généraux d'entrer dans les vues de la Reine. Les disgraces de la dernière campagne les aïant prévenus contre ses conseils, il persuada à l'Empereur qu'une campagne de plus ne pourroit lui être fort préjudiciable, que Louis XIV. étoit vieux, Anne infirme, & qu'une minorité en France, ou un nouveau Regne dans la Grande-Bretagne, pourroit lui être extrêmement utile, que du moins il feroit sa paix comme il le jugeroit à propos & d'une manière convenable à sa dignité. Ces raisonnemens firent perdre Strasbourg à l'Empire, Landau à l'Empereur, & valurent à l'Electeur de Bavière une pleine & entiere restitution de ses Etats & de son rang de premier Electeur, & si les Etats Généraux l'eussent écouté plus longtems, jamais Tournay n'auroit été de leur barrière.

Preuve de ce fait.

Ce que je dis est distinctement marqué dans une lettre du Vicomte Bollingbrook aux Plénipotentiaires, à l'occasion d'un différend qu'ils avoient avec ceux de France au sujet de Tournay. « Il est certain, *disoit* » *ce Ministre*, que dans le tems que la Reine communiqua du Trône à son » Parlement un plan général de la paix, les François auroient été bien » aises d'avoir Lille en équivalent pour Dunkerque, de sauver Condé & » Maubeuge & de se départir de Tournay. Vos Grandeurs ont lieu de s'en » souvenir aussi bien que moi, & vous ne sauriez avoir manqué d'observer » dans le plan que l'Abbé Gautier nous a apporté, que le Roi de France » prioit qu'on lui accordât Tournay, plutôt que d'insister là-dessus. Mais » on doit mettre au nombre des mauvais effets, qu'a produits l'obstination insoutenable

» insoutenable des Hollandois & que je crains qu'elle continuera de pro-
» duire, qu'elle a encouragé la France à refuser ce qu'elle ne faisoit que
» souhaiter de sauver. Le plan dont je viens de parler n'étoit que l'*ultima-
» tum* des offres de la France, & on auroit pû améliorer la plûpart des ar-
» ticles qui y sont contenus & y ajouter quelque chose, si les Alliez avoient
» unanimement renoué les conférences. Mais la France a profité de nos
» divisions & a repris assez de force pour faire du même plan l'*ultimatum*
» de ses concessions. Je ne dis cela à vos Grandeurs sur un sujet assez usé,
» que pour introduire cette proposition, que les Hollandois n'ont à blâ-
» mer que leur propre conduite, si les conditions de la paix à leur égard
» ne répondent pas même à celles qui sont marquées dans la harangue de
» Sa Majesté. Sa Majesté ne veut nullement prendre le parti de la France,
» pour obliger ses Alliez à faire quoi que ce soit, & c'est avec un regret
» sensible qu'elle les voit persévérer dans une conduite, qui ne sauroit
» manquer de donner de l'avantage aux Ennemis. D'un autre côté, la
» Reine ne se croit nullement obligée, pendant qu'ils refuseront d'entrer
» dans ses mesures, d'agir fortement en leur faveur.

» Vous ferez comprendre à Monsieur de Torcy, écrivoit le même Mi-
» nistre au Sieur Prior, que la Reine ne sauroit rien faire, qui semble
» s'opposer directement à ce que ses Alliez pourroient juger à propos de
» proposer. Mais que tant qu'ils agiront comme ils font à présent, elle
» pourra avec justice rester neutre & passive à l'égard de leurs intérêts, &
» au cas qu'elle fît la paix avant eux, chose qu'elle ne différera pas à leur
» considération, elle pourroit avec la même justice leur laisser faire leurs
» propres conditions. En un mot les François pourront se servir de l'obs-
» tination insoutenable des Hollandois & des autres Alliez à plusieurs
» égards & particulièrement dans cette affaire de Tournai, pour sauver &
» gagner plus qu'ils n'auroient pû espérer,

» Vous savez, disoit-il encore au Marquis de Torci, que je vous ai re-
» présenté que la conduite de la Reine envers ses Alliez dépendroit en
» partie de leur manière d'agir envers elle. Que les mesures violentes
» qu'ils prenoient autoriseroient Sa Majesté à faire la paix sans eux, &
» qu'en ce cas elle leur déclareroit qu'elle auroit signé le traité avec la
» France & l'Espagne. Qu'elle leur proposeroit le plan apporté par l'Abbé
» Gautier, comme celui sur lequel il faudroit qu'ils fissent la paix, & leur
» diroit qu'à l'avenir elle ne pourroit plus agir que par ses bons offices en
» qualité d'amie commune des uns & des autres. Vous savez bien aussi,
» Monsieur, que j'eus l'honneur de vous dire qu'au cas que les Hollandois
» en particulier, ou les autres Alliez, prissent le parti de se joindre à la
» Reine, avant la conclusion du Traité, nous serions obligez à garder
» plus de mesures avec eux ».

La Reine aïant réussi à faire entrer la République dans ses vues, s'em-
barrassa assez peu des oppositions de l'Empereur & du parti qu'il pren-
droit. Elle avoit jugé à propos de proroger son Parlement jusqu'à la signa-
ture de la paix. Mais, comme elle ne vouloit pas pousser cette prolonga-

ANNE. 1713.

tion trop loin, elle fit déclarer par ses Ministres à Utrecht, qu'ils signeroient seuls la paix, le dernier de Mars *vieux stile*, en cas que les autres Plénipotentiaires des Alliez ne voulussent pas le faire. Cette résolution fut notifiée au Comte de Zinzendorff comme aux autres. Il courut à la Haie consulter le Grand Pensionnaire Heinsius. Ce Ministre plein de la grandeur de son Maitre avoit peine à comprendre qu'on pût ainsi l'abandonner. Le Pensionnaire lui avoua que les Provinces-Unies étoient résolues de ne se point séparer de l'Angleterre & que les Pleins-pouvoirs pour les Plénipotentiaires de l'Etat étoient déja expédiez.

Ce Ministre & ses deux Adjoints avoient parû pendant quelque tems vouloir entrer dans la négociation. Mais, après quelques conférences, qu'ils eurent chez l'Evêque de Bristol, tout se termina à un Traité, qu'ils signèrent le quatorze de Mars pour l'évacuation de la Catalogne & la neutralité de l'Italie. Il étoit d'une grande conséquence pour l'Empereur de pouvoir retirer de Catalogne librement & surement ses troupes & son Epouse. La Reine demanda à Philippe V. son consentement. Mais elle n'accorda des vaisseaux pour ce transport qu'à condition de la neutralité pour l'Italie. Ce Traité fut signé par les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, comme Médiateurs & Garands, & par ceux de l'Empereur & de France.

Traité pour évacuer la Catalogne.

Quoique les principales affaires eussent été décidées d'avance & que la Grande-Bretagne se fût accordée de ne plus rien demander à la France, en faveur d'aucun des Alliez, que ce qui étoit contenu dans le dernier plan proposé par le Comte de Strafford, à la fin de l'année précédente, & que la France fût déterminée à n'y rien ajoûter, cependant il restoit tant de détails à régler, sur tout par rapport au commerce, que les deux mois de délai suffirent à peine pour en venir à bout. D'ailleurs à force de demander, on espéroit toujours d'obtenir quelque chose de plus.

On a souvent parlé du plan de paix envoïé par la France, pour servir de réponse aux demandes spécifiques des Alliez qui avoient eu droit d'en faire. L'Abbé Gautier le porta d'abord à Utrecht, les Plénipotentiaires Anglois l'envoïèrent à Londres, les Ministres y firent par apostilles des demandes pour chacun des Alliez. Ainsi apostillé on le renvoïa en France, où on répondit aux demandes qu'avoit fait la Grande-Bretagne. C'est sur ce plan à trois colonnes que furent fondées les négociations suivantes. C'est ce plan qui régla les traitez de chacun en particulier. En le lisant, on verra le progrès des négociations & les changemens qu'y causa l'éloignement qu'on eut d'entrer dans les vues de la Reine.

Offres de la France à l'Angleterre.

I.

Le Roi promet de consentir sans aucune difficulté aux cinq premiers articles des demandes spécifiques de la Reine de la Grande-Bretagne.

II.

Le Roi démolira à ses dépens, trois mois après la ratification de la paix, les fortifications de la Ville, Citadelle & Port de Dunkerque, avec promesse de ne les jamais rétablir en tout, ou en partie.

III.

Le Roi cédera l'Isle de Saint Christophle, aussi bien que celle de Terre-Neuve, à condition que la Ville de Plaisance sera démolie, que les François conserveront le droit de pêcher, de sécher la morue sur les côtes de ladite Isle, dans les mêmes lieux où ils avoient accoutumé de le faire. Les petites Isles qui sont dans son voisinage seront pareillement cédées à l'Angleterre. Mais le Cap Breton & les autres qui sont à l'embouchure de la Rivière de Saint Laurent resteront au Roi.

IV.

Le Roi cédera la Province d'Acadie avec la Ville de Port-Roïal & ses dépendances, aussi bien que le Détroit & la Baie de Hudson.

V.

Les François, qui quitteront les païs cédez à la Grande-Bretagne dans la partie septentrionale de l'Amérique, auront la permission d'en retirer leurs effets. Il sera de même permis au Roi d'en retirer le canon & toutes les munitions de guerre.

VI.

Après la conclusion de la paix, on nommera des Com-

Demandes de l'Angleterre.

L'Angleterre demande que la Ville de Plaisance lui soit cédée en l'état où elle est à présent.

Réponses de la France.

Le Roi offre de laisser les fortifications de Plaisance en l'état où elles sont, à l'Angleterre, de consentir à la demande des canons de l'Etat de Hudson, de céder de plus les Isles de Saint Martin & de Saint Barthelemi, de se désister même du droit de la Pêche & de sécher le poisson sur les côtes de Terre-Neuve, pourvû que les Anglois lui rendent l'Acadie en considération des cessions qu'on propose comme un équivalent.

En ce cas Sa Majesté consent que la Rivière de Saint George serve de limites à l'Acadie, comme l'Angleterre l'a souhaité.

Si les Plénipotentiaires de la Couronne de la Grande-Bretagne refusent d'admettre cet expédient pour la restitution de l'Acadie, le Roi, plutôt que de rompre la négociation, accordera leurs demandes, c'est-à-dire, de laisser les fortifications de Plaisance & de rendre les canons de la Baie de Hudson: bien entendu que l'offre de céder les Isles de Saint Martin & de Saint Barthelemi, & celle

ANNE. 1713.

OFFRES *de la France à l'Angleterre.*	*DEMANDES de l'Angleterre.*	RÉPONSES de la France.
missaires de part & d'autre, tant pour régler dans l'espace d'un an les limites du Canada, ou de la Nouvelle France d'un côté, & celles de l'Acadie & les terres de Hudson de l'autre, que pour accommoder à l'amiable toutes les demandes justes & raisonnables prétendues de part & d'autre pour des griefs reçus contre les droits de la Paix & de la Guerre.		*de se désister du droit de la pêche & de sécher la morue sur les côtes de Terre-Neuve seront nulles, comme si on ne les avoit pas faites.*
VII. Les limites étant une fois fixées, on défendra aux Sujets des deux Couronnes de les passer & d'aller par mer & par terre les uns parmi les autres, d'interrompre le négoce de l'une ou de l'autre Nation parmi eux, ou de molester les Indiens qui sont alliez ou soumis à l'une ou à l'autre Couronne.		
VIII. Le Roi permettra à la Maison d'Hamilton, au Colonel Charles Douglas & autres de lui représenter à la conclusion de la paix leurs droits & leurs prétentions particulières & leur rendra justice.	Que le Duc de Richmond pourra hériter des biens de sa mère.	*Le Duc de Richmond aiant obtenu des lettres de naturalisation du Roi, jouira, après la conclusion de la paix, des priviléges annexez à la grace que Sa Majesté lui a accordée.*
	Que le quatrième article du Traité de Risvick soit aboli & que le Roi n'empêche pas que les affaires de la Religion ne soient réglées dans l'Empire sur le pied du Traité de Westphalie.	*Le Roi consent, en considération de l'Angleterre, qu'on régle cette affaire avec l'Empire, Sa Majesté ne prétendant pas déroger aux Traitez de Westphalie par rapport à ce qui regarde la Religion.*
IX. Le Roi promet au nom du Roi d'Espagne son Petit-fils que Gibraltar & le Port Mahon resteront aux Anglois.	Qu'on céde à l'Angleterre une étendue de terrein à deux portées de canon autour de Gibraltar & toute l'Isle de Minorque.	*Sa Majesté n'a pû obtenir qu'avec beaucoup de peine du Roi d'Espagne la cession de Gibraltar en faveur des Anglois, l'intention de ce Prince étant, comme il l'a déclaré plusieurs fois, de ne pas céder*

Offres de la France à l'Angleterre.	*DEMANDES de l'Angleterre.*	Réponses de la France.
		un pouce de terre en Espagne. On auroit encore plus de peine à en obtenir la moindre faveur sur un point si délicat, à présent qu'on le presse de renoncer à la Couronne de France & qu'on veut qu'il regarde l'Espagne comme le seul patrimoine qu'il doit laisser à sa postérité. De sorte que cette nouvelle demande seroit infailliblement rejettée ; le pouvoir que Sa Majesté a reçu du Roi Catholique étant directement opposé à cette prétention. *Comme il ne s'est pas expliqué sur la cession absolue de l'Isle de Minorque, le Roi veut bien emploïer ses bons offices pour l'obtenir, comme une espéce d'équivalent pour le terrein que les Anglois demandent à présent autour de Gibraltar, & Sa Majesté promet même dès à présent de leur céder toute l'Isle de Minorque en cette considération.*
X. Après la conclusion de la paix, les Anglois auront le Traité des Negres, ou l'accord de l'Assiento, aux mêmes conditions qu'il a été accordé aux François par le Roi d'Espagne. De sorte que la Compagnie qui sera établie en Angleterre pour cet effet aura le privilége de mettre à terre, de vendre & débiter ses Negres dans tous les lieux & ports de l'Amérique sur la Mer du Nord, dans celle de *Buenos Ayres* & généralement dans toutes les places & ports, où les vaisseaux de la Compagnie formée en France sous le nom d'Assiento ont eu permission d'entrer.	Qu'il ne sera permis aux François de retirer leurs effets appartenans à l'Assiento que sur des vaisseaux Anglois ou Espagnols.	*Les Intéressez dans la Compagnie de l'Assiento seront obligez de se tenir exactement aux termes de leur contract. Par conséquent ils ne sauroient négocier directement aux Indes, sous prétexte d'en retirer leurs effets, & ils les perdroient absolument, si on les obligeoit à emploïer d'autres vaisseaux que ceux de leur Compagnie pour les transporter.* *Comme le but de la Paix est de procurer un avantage mutuel aux François & aux Anglois, il ne seroit pas juste qu'un des premiers avantages qu'elle doit procurer à l'Angleterre fût préjudicia-*

ANNE. 1713.

Offres de la France à l'Angleterre.	*DEMANDES de l'Angleterre.*	Réponses de la France.
		ble à la France. Si les Anglois veulent traiter pour les effets de la Compagnie Françoise, ils leveront par cet expédient les inconvéniens qu'ils appréhendent.
XI. Cet accord subsistera pendant le terme de trente années, & on accordera à la Compagnie Angloise de l'Assiento une étendue de terrein sur la rivière de la Plata, où elle pourra, non seulement rafraîchir ses Negres, mais les garder surement jusqu'à ce qu'ils soient vendus, selon les conditions dont on conviendra par l'accord à faire pour l'Assiento. Et pour empêcher qu'on ne fasse un mauvais usage de cette licence, le Roi d'Espagne nommera un Officier, à l'inspection duquel seront obligez de se soumettre les interessez de ladite Compagnie & tous ceux qu'elle emploiera.	Que ce terrein sera choisi par les Anglois, & l'Inspecteur Espagnol supprimé.	*On n'ignore pas en Angleterre les demandes qu'on a faites au Roi sur ce sujet. Sa Majesté les a obtenues avec peine du Roi son Petit-fils. Elle ne sauroit plus demander, ni accorder en son nom d'additions à ce qu'on a déja cédé, en faveur de la Paix. Si les Anglois croient devoir insister sur de nouveaux avantages, il faut qu'ils traitent directement avec les Plénipotentiaires d'Espagne & qu'ils leur envoient les passeports nécessaires pour se rendre à Utrecht.*
XII. Tous les avantages, droits & privilèges, que les Espagnols ont accordez ou pourront accorder aux François, ou à la Nation la plus favorisée, seront accordez aux Sujets de la Grande-Bretagne.		
XIII. Sa Majesté promet pareillement que toutes les marchandises du crû & de la fabrique de la Grande-Bretagne, qui seront envoïées aux Indes des Ports d'Espagne, où les Vaisseaux allant aux Indes Occidentales seront examinez, seront exemtes des droits d'entrée & de sortie en Espagne & de ceux d'entrée aux Indes.		
XIV. Tous ces articles seront étendus dans le Traité de		

Offres de la France à l'Angleterre.	DEMANDES de l'Angleterre.	Réponses de la France.
paix de la manière la plus ample & la plus convenable, & on y ajoutera toutes les clauses de la suspension des hostilitez & autres engagemens réciproques, selon que cela s'est pratiqué dans les autres Traitez, qui seront citez & demeureront en pleine force & vigueur, à la réserve des choses ausquelles on aura dérogé en celui-ci, & on ajoutera cette clause à la fin de chaque instrument.		

Offres de la France au Duc de Savoie.	DEMANDES pour le Duc de Savoie.	Réponses de la France.
I. Ses droits & son rang à la succession d'Espagne seront déclarez & reconnus conformément au Testament de Charles II.	On demande que cet article soit conçu en ces termes : *Le rang du Duc de Savoie à la Succession d'Espagne sera conservé à Son Altesse Roïale, selon son droit.*	*Le Roi veut bien passer cet article, à la considération de l'Angleterre, de la manière qu'elle le souhaite, nonobstant l'intérêt que Sa Majesté pourroit avoir à faire mention en cette occasion du testament.*
II. Le Roi lui rendra la Savoie & le Comté de Nice avec leurs dépendances.		
III. Le Roi lui cédera même Exilles & Fenestrelles avec la vallée de Pragelas.	Son Altesse Roïale demande outre cela les vallées qui sont au-delà du mont Genevre, dans lesquelles sont comprises celle de Château Dauphin, le Fort des Barreaux & le Territoire qui s'étend de ce Fort jusqu'à la frontière de Savoie, comme cela est mentionné dans	*Le Roi ne peut pas croire que l'Angleterre, souhaitant la conclusion d'une paix ferme & solide, veuille donner lieu à de nouvelles guerres, en livrant les portes de la France au Duc de Savoie. Il n'a aucun droit, ni même aucun prétexte apparent de demander, comme il fait, une partie du Dauphiné. Il ne sauroit non plus insister avec justice & raison sur les prétentions qu'il forme sur les*

Offres de la France au Duc de Savoie.	*DEMANDES pour le Duc de Savoie.*	Réponses de la France.
	le quatrième article de ses demandes spécifiques, les villages situez au-delà du Rhône du côté de la Savoie, le droit de mettre garnison dans Monaco, & le domaine direct des lieux de Menton & de Roquebrune.	*Etats d'un tiers, comme est le Prince de Monaco. Aussi le Roi croit faire beaucoup, en laissant, à la considération de l'Angleterre, Exilles & Fenestrelles, avec la vallée de Pragelas entre les mains de son Altesse Roïale. Il avoit même lieu de croire, par les premières propositions, qu'on étoit persuadé en Angleterre que ce Prince devoit se contenter de la restitution de la Savoie & du Comté de Nice, sans demander deux places, sur lesquelles il ne sauroit prétendre d'autre droit que celui de la guerre & de la bienséance.*
IV. Les cessions d'une partie du Milanois faites à Son Altesse Roïale seront confirmées.		
V. Son Altesse Roïale pourra fortifier, comme il le jugera à propos, les places acquises par les Traitez susdits, mais sans déroger à celui de Turin en mil six cens nonante-six.	Il lui sera permis de fortifier toutes les places qu'il jugera à propos, nonobstant le Traité de Turin.	*L'intention du Duc de Savoie est apparemment de fortifier Pignerol. L'intérêt de la France n'a pas changé depuis le Traité de Turin fait en mil six cens quatre-vingt-seize. Elle n'est pas moins intéressée qu'elle l'étoit alors à empêcher le Duc de Savoie de fortifier cette ville. On peut même dire que le danger seroit plus grand par l'acquisition d'Exilles & de Fenestrelles & par celles que ce Prince a faites en Italie.* *L'Angleterre, devenant amie de la France, ne doit pas être moins attentive à son repos & à sa tranquillité qu'à l'aggrandissement inutile du Duc de Savoie.*
VI. Le commerce de France en Piémont, & celui de Piémont en France, sera sur le pied du Traité de Turin.		
VII. Son Altesse Roïale pourra		vendre

Offres de la France au Duc de Savoie.	*Demandes pour le Duc de Savoie.*	Réponses de la France.
vendre la Baronie des Essarts & les autres biens & effets qu'elle peut avoir.		
VIII. Le Roi consent que Son Altesse Roïale accroisse ses Etats en Italie, autant qu'elle le jugera à propos.		

Offres de la France pour la Prusse.	*Demandes pour la Prusse.*	Réponses de la France.
I. Le Roi de Prusse sera reconnu par la France.		
II. Le Roi le laissera jouir en repos des Souverainetez de Neufchatel & de Valengin, & promet de n'en interrompre jamais la possession & de ne fournir aucune assistance à ceux qui voudroient la disputer.	Que les Comtez de Neufchatel & de Valengin soient reconnus Membres du Corps Helvétique, du consentement de Sa Majesté.	*Cette nouveauté ne dépend pas du consentement du Roi. Tout le Corps Helvétique est intéressé à cette proposition, qui ne seroit pas reçue unanimement de tous les Membres qui le composent. Il y en a plusieurs qui ont des raisons pour s'y opposer, & peut-être même que tous les Cantons Protestans ne seroient pas dans les mêmes sentimens à cet égard.* *Les Comtez de Neufchatel & de Valengin sont Alliez des Suisses. Le Roi promet de les reconnoître & de les traiter sur ce pied-là.*
III. Les Sujets de la Couronne de Prusse jouiront en France, à l'égard du commerce, des mêmes avantages qu'on accordera aux Sujets de Sa Majesté Britannique & à ceux des Etats Généraux, à condition que cela sera réciproque.		
IV. Le Roi favorisera de tout son pouvoir les prétentions de la Prusse sur le quartier de la Haute Gueldre, la ville & le païs d'Erckelens, à con-		

ANNE. 1713.

OFFRES de la France pour la Prusse.	*DEMANDES pour la Prusse.*	REPONSES de la France.
dition qu'il ne coûtera rien à la France pour indemniser ceux qui voudront en disputer la possession à la Prusse.		
V. Le Roi donnera à ce Prince jusqu'à douze cens mille livres argent de France pour acheter ses droits sur la Principauté d'Orange.	Qu'il sera à son choix de prendre la somme offerte, ou la frontière qu'il demande en Franche-Comté. Il offre simplement de laisser au Roi le château de Toux comme un équivalent. Il demande qu'on lui ajuge de plus les terres de la Maison de Châlons & qu'on révoque tous les Edits & les Arrets qui ont été faits contre les Protestans d'Orange.	*Le Roi croit faire beaucoup & donner un témoignage de sa considération pour l'Angleterre en offrant douze cens mille livres à ce Prince, sous prétexte d'acheter ses droits, dont le Roi sait qu'il ne sauroit se servir légitimement contre ceux qui ont des prétentions sur la Principauté d'Orange.* *Il n'y a donc point de choix à faire entre cette offre & une prétention aussi mal fondée que l'est celle de la frontière prétendue que les Ministres de Prusse demandent en Franche-Comté.* *La somme de douze cens mille livres qu'on offre à leur Maitre est un présent que le Roi veut bien lui faire pour le bien de la paix, sous prétexte d'acheter ses droits sur la Principauté d'Orange : sans cela le Roi se contenteroit pour toute réponse de donner des assurances & de permettre à ceux qui ont des prétentions sur la Principauté d'Orange de les faire valoir devant les Tribunaux qui en doivent juger.* *Cette réponse est la seule qu'il puisse faire au sujet des terres de la Maison de Châlons, dont il n'y en a aucune qui ait la moindre apparence de Souveraineté, ni par conséquent aucun prétexte de se soustraire à la jurisdiction des Jugesordinaires.* *Le Roi n'est obligé de rendre compte à personne des*

Offres de la France pour la Prusse.

VI.

Si ce Prince accepte les conditions susdites, le Roi lui donnera le titre de Majesté.

VII.

Le Roi consent & demande lui-même que les treize Cantons soient inclus dans la Paix générale.

DEMANDES pour la Prusse.

Réponses de la France.

Edits & Arrêts qu'il donne pour l'ordre domestique de son Roiaume.

Offres de la France pour le Portugal.

I.

Le Roi convertira en Traité décisif le Traité conclu entre la France & le Portugal en mil sept cens, se réservant la navigation libre sur la rivière des Amazones, qui doit être commune entre les deux Nations.

DEMANDES pour le Portugal.

Qu'on lui accorde les avantages qui lui ont été promis par la Maison d'Autriche, tant en Espagne qu'aux Indes, savoir les villes de Badajos, Alcantara, Albuquerque & Valence en Estramadure, celles de Bayonne, Vigo, Thuy & de Guardia en Galice.

Qu'on lui céde tout ce qui est entre la rivière de la Plata & le Bresil, afin que cette rivière serve de frontière aux deux païs.

Que le Roi Philippe V. lui céde pour une barrière Coria, Ciudad-Rodrigo, Puebla de Canabria & Monterey avec leurs dépendances.

Que l'Espagne paie de plus ce qui est dû à l'ancienne Compagnie Portugaise de l'Assien-

Réponses de la France.

Si le Roi de Portugal avoit conquis l'Espagne, ou contribué par de puissantes armées à la soumettre à l'obéissance de l'Archiduc, il ne pourroit pas faire de plus grandes demandes que celles qui sont contenues en cet article. Le Roi Catholique ne donnera rien aux Portugais en Espagne.

Il n'y a pas d'apparence qu'il soit plus traitable à l'égard de leurs demandes aux Indes. C'est là un article à discuter entre les Plénipotentiaires d'Espagne & ceux de Portugal, aussi bien que les comptes à régler de ce qui est dû à l'ancienne Compagnie Portugaise de l'Assiento.

Il est à observer que, si on prétoit l'oreille aux prétentions du Portugal, le Roi Catholique n'auroit que le nom de Roi d'Espagne, puisqu'à la vérité son Roiaume seroit partagé avec un puissant Ennemi. Et cependant on voudroit l'obliger à acheter des Etats clandestins & dange-

ANNE. 1713.

Offres de la France pour le Portugal.	*DEMANDES pour le Portugal.*	Réponses de la France.
	to, dont l'Angleterre & les Etats Généraux sont garands. Enfin que les François lui cédent les territoires du Cap du Nord dans l'Amérique méridionale, nonobstant aucun Traité provisionnel ou décisif.	*reux au prix de renoncer à ses droits à la Monarchie de France pour lui & pour sa Postérité.* *Le Roi fait beaucoup pour le Portugal, en consentant à convertir le Traité provisionnel conclu à Lisbonne en mil sept cens en un Traité décisif. C'est tout ce que Sa Majesté lui peut accorder. Il n'en demanda même pas davantage en signant le Traité d'alliance offensive avec elle & le Roi d'Espagne.*

Offres de la France pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.	*DEMANDES pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.*	Réponses de la France.
I. Le Rhin servira de bornes entre l'Empire & la France, de sorte que le Roi rendra Brisac, le fort de Kehl, en l'état où ils sont, il cédera Landau de même & fera démolir tous les forts qu'il posséde au-delà du Rhin & dans le Rhin, le Fort-Louis y étant compris, aussi bien que celui de la Pile proche de Strasbourg. Bien entendu & non autrement, que le Roi gardera tout ce qu'il posséde en-deçà du Rhin, selon la teneur du Traité de Riswick.	Que Strasbourg sera rendu, Huningue & Brisac démolis.	*Le Roi gardera Strasbourg qui a été cédé à Sa Majesté, non seulement en conséquence des droits que la cession de l'Alsace lui a acquis sur cette ville, mais aussi en échange de Fribourg & de Brisac & du droit de tenir garnison à Philipsbourg, que Sa Majesté avoit acquis par les Traitez de Westphalie & de Nimegue.* *Les fortifications du Nouveau Brisac subsisteront, cette place étant nécessaire pour servir de barrière à la France, en rendant le Vieux Brisac à la Maison d'Autriche.*
	Que l'Alsace ne demeurera pas entre les mains de la France, si ce n'est sur le pied de l'interprétation, que l'Empereur & l'Empi-	*On ne doit pas donner d'autre interprétation au Traité de Munster, à l'égard de la possession de l'Alsace, que le sens dans lequel l'ont entendu les Ambassadeurs & les Ministres qui ont signé les Trai-*

Offres de la France pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.	*DEMANDES pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.*	Réponses de la France.
II. Le Roi reconnoîtra l'Electeur d'Hanover.	re donnent au sens litteral du Traité de Munster.	*tez de Nimegue & de Ryswick.*
III. L'Electeur de Treves sera rétabli dans la possession de sa ville de Treves, & généralement de tout ce qui lui appartient.	Il demande son rétablissement, comme Grand Prieur de Castille & la restitution des fruits, qu'il prétend qui ont été mis seulement en séquestre.	*Le Roi promet d'obtenir du Roi d'Espagne qu'on rendra le Grand Prieuré de Castille à l'Electeur de Treves.* *Quant à la restitution des fruits, Sa Majesté promet ses bons offices pour les procurer; ne sachant pas les coutumes d'Espagne en de pareils cas, c'est un des points qu'il faudra laisser à la discussion des Plénipotentiaires de cette Couronne.*
IV. Le Roi consent, si l'Empire le juge à propos, que le Landgrave de Hesse-Cassel soit mis en possession de Rhinsfeld, Saint Goar & Kehl, à condition que les affaires de la Religion y seront maintenues sur le pied où elles sont à présent.	On demande que l'article qui regarde la Religion soit décidé par l'Empire.	*Comme cette affaire regarde particulièrement l'Empire, le Roi consent qu'on s'en rapporte à sa décision.*
V. Quant à ce qui regarde la Maison d'Autriche en particulier, le Roi promet que le Roi d'Espagne lui cédera les Roïaumes de Naples & de Sardaigne, les quatre places de la Toscane, &, quant au Duché de Milan, ce qui n'en aura pas été cédé au Duc de Savoie. Les Païs-Bas Espagnols, à la réserve de la ville & du territoire de Gueldres, que doit garder la Prusse, comme il a été dit.	On demande la Sicile pour la Maison d'Autriche.	*Le Roi & Sa Majesté Catholique sont non seulement obligez de rétablir l'Electeur de Bavière dans ses Etats, mais de le récompenser des pertes qu'il a souffertes pendant le cours de la présente guerre.* *C'est dans cette vûe que le Roi Catholique lui a cédé les Païs-Bas Espagnols. S'il faut qu'il s'en désiste pour le bien de la paix, le Roi & Sa Majesté Catholique sont obligez de l'en récompenser. Le Roïaume de Sicile est le seul Etat que l'Espagne puisse donner à ce Prince, pour satisfaire aux engagemens où elle est entrée avec lui.*

ANNE. 1713.

OFFRES de la France pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.

DEMANDES pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.

RÉPONSES de la France.

Il est d'autant plus nécessaire de stipuler cette condition, qu'il paroît que l'Empire s'oppose à son rétablissement au rang de premier Electeur, & qu'on prétend que le Haut Palatinat demeure entre les mains de l'Electeur Palatin & après lui entre celles du Prince Charles de Neubourg son frère, de sorte qu'il ne doit retourner à l'Electeur de Bavière, ou à ses Enfans, qu'après la mort de ces Princes.

VI.

Le tout à condition que les Electeurs de Cologne & de Bavière soient rétablis dans leurs Etats, Dignitez, Biens, Meubles, & le reste.

On ne s'oppose pas au rétablissement de l'Electeur de Bavière dans le Duché de ce nom, & qu'il soit le neuvième Electeur, à condition qu'il céde ses prétentions sur le Haut Palatinat & la Dignité de premier Electeur, sans espérance d'en jouir qu'après la mort de l'Electeur Palatin & du Prince Charles de Neubourg son frère.

Bien que cette condition soit préjudiciable à l'Electeur de Bavière, le Roi y consent, pourvû qu'on lui accorde en échange le Roiaume de Sicile, parce que le titre de Roi effacera ce qu'il y a de rude pour ce Prince, en devenant le dernier Electeur, après avoir tenu la première place dans le Collége Electoral.

Quant à l'Electeur de Cologne, lorsqu'il sera rétabli dans ses Etats, il sera au choix des Alliez de mettre garnison dans la ville de Bonn, ou de ne le pas faire.

Sa Majesté propose qu'on démolisse les fortifications de Bonn, cet expédient lui semblant plus convenable que de mettre une garnison dans cette place.

VII.

On accordera réciproquement une amnistie générale à tous les Sujets de la Monarchie d'Espagne, qui ont

Offres de la France pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.

pris des partis différens dans la présente guerre, avec la restitution de leurs honneurs & de leurs biens.

Demandes pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.

Réponses de la France.

Offres de la France pour les Etats Généraux.

I.

Les Païs-Bas Catholiques, à la réserve de ce que le Roi en doit retenir, & à l'exception faite ci-dessus, à l'égard de la ville de Gueldre, appartiendront en propriété à la Maison d'Autriche.

II.

La barrière sera formée dans les Païs-Bas Espagnols, de la manière que les Alliez les possèdent à présent, à quoi on ajoutera le Luxembourg (à la réserve d'une Principauté de trente mille écus de revenu annuel, donnée par le Roi d'Espagne à Madame la Princesse des Ursins) Namur, Charleroi, Nieuport, Ipres & sa Châtellenie, Furnes & Furner-Ambacht, la Knoque, Menin & son département; à condition qu'on rende Lille & ses dépendances à la France, dans l'état où elle est, comme un équivalent pour la démolition de Dunkerque, Tournai & son département, Douai, Bethune, Aire, Saint Venant & Bouchain, en l'état où elles sont, avec ce qui en dépend, les

Demandes pour les Etats Généraux.

Outre les places offertes pour la barrière, on demande la cession de Tournai & de son département, pareillement de Condé, & des canons & munitions de guerre qui sont dans les places qui doivent être cedées.

De plus qu'on rénonce à jamais, au nom de tous les Rois, Princes & Princesses du sang Roïal de France, à tous les droits présens ou à venir, ou qui pourroient avenir, à tout ce qui composera la barrière en tout ou en partie.

On ne veut pas consentir à la Principauté accordée ou réservée à la Princesse des Ursins.

Réponses de la France.

Le Roi insiste sur la restitution de Tournai & de son département, chose essentielle pour assurer la barrière, dont la France a besoin du côté des Païs-Bas.

Cette barrière est d'autant plus importante que la Maison d'Autriche devient formidable par la réünion de tant d'Etats considérables en la personne d'un même Prince. Tout est à craindre d'un voisin si dangereux, qui s'applique plus à ses affaires qu'aucun de ses Prédécesseurs, qui fait gloire de suivre les traces de Charles-quint, & ne cache pas le dessein qu'il a de s'aggrandir. On ne sauroit douter non plus qu'il ne soit puissamment assisté par la République de Hollande, l'expérience aiant fait connoître que, loin de craindre la Puissance de la Maison d'Autriche, cette République fait consister sa gloire & sa sureté à multiplier le nombre des Estats dans cette puissante Maison.

La même raison d'assurer les frontières de son Roiaume requiert que le Roi garde Condé. Aussi Sa Majesté ne

ANNE. 1713.

Offres de la France pour les Etats Généraux.	*Demandes pour les Etats Généraux.*	Réponses de la France.
canons & les munitions de guerre qui s'y trouveront, en échange pour les places que la France ajoute pour renforcer la barrière, & celles que cédera l'Electeur de Bavière & dont il est actuellement en possession.		*veut pas se relâcher sur cet article.* *Comme le Roi en connoit toutes les conséquences, il sera très-sensible au plaisir que lui fera l'Angleterre, en contribuant à la restitution de Tournai en sa faveur & en faisant qu'on se désiste de la demande de Condé. Pour en donner des preuves essentielles à cette Couronne, Sa Majesté s'oblige, au cas qu'on lui rende Tournay & son département, qu'on se désiste de la demande de Condé & qu'elle conserve cette place par la paix, de consentir, purement en considération de l'Angleterre, à faire combler le Port de Dunkerque, nonobstant que le Roi, qui connoit l'importance de cet article, sur lequel l'Angleterre a insisté si fortement, ait toujours refusé d'y souscrire jusqu'à présent.* *Il consentira semblablement à la démolition de Berg Saint-Vinox & du Fort François qui en dépend, & même, s'il le faut, à céder cette place démolie au Prince qui possédera les Païs-Bas.* *Il consent de même à laisser le munitions de guerre qui se trouveront dans les places qu'il cedera, à condition qu'on laisse aussi le canon & les munitions de guerre dans les places, qu'on lui doit rendre & qui appartiendront à Sa Majesté.* *L'accord doit être réciproque, soit de laisser toute l'artillerie & ce qui en dépend dans les places qui doivent*

OFFRES de la France pour les Etats Généraux.	*DEMANDES pour les Etats Généraux.*	RÉPONSES de la France.
		être cédées, tant du côté du Roi que de celui des Ennemis, où l'on doit régler la quantité qu'on en doit laisser dans chacune de ces places. *La renonciation qu'on demande au Roi est une clause tirée des préliminaires de mil sept cens neuf. On auroit plusieurs raisons pour la rejetter, comme inutile, même absurde. Cependant Sa Majesté veut bien y consentir.* *Comme la Principauté reservée à la Princesse des Ursins n'a aucun rapport aux affa[illegible]bliques, le Roi souhaite [illegible]on surmonte cette difficulté.*
III. Quant au commerce de l'Espagne & des Indes, on le remettra sur le même pied où il étoit sous le regne du Roi Charles II. & pour celui de France, on le laissera sur le pied stipulé par le Traité de Riswick; & on suivra le Tarif de mil six cens soixante & quatre, à la réserve de quatre genres de marchandises, dont on conviendra.	On se réserve de traiter sur les quatre genres de marchandises.	*Le Roi y consent.*

Il est aisé de s'imaginer quel bruit auroient causé ces négociations des deux Cours, si on les avoit connues. Que n'auroit pas dit le premier Plénipotentiaire de l'Empereur? Il n'y auroit pas eu jusqu'aux simples Résidens, qui ne les eussent traitées d'insolentes & d'extravagantes par rapport à la France, & de perfidie, d'aveuglement par rapport à la Grande Bretagne. Elles étoient pourtant raisonnables, & dans la suite il fallut qu'ils se contentassent de moins, parce qu'on avoit refusé d'y concourir, ou qu'on l'avoit fait trop tard. Pour ce qui est de la manière de négocier droite, franche, noble & généreuse, qui paroît dans les lettres des Ministres des deux Cours, je ne m'étonne pas que certaines gens l'aient blâmée. Pour l'approuver, il faudroit être capable de sentir ce que cette droiture & cette générosité ont de beau & de glorieux, & peu de gens le sont. Peut-on nier que l'humanité ne demande qu'on protège un Ennemi, qui se rend, contre l'achar-

ANNE. 1713.

sement des droits de Souveraineté sur la Flandre, eût été un avantage plus réel & plus solide pour la France que le Trône d'Espagne, qui dans le fond ne lui apportoit rien. Les deux Chambres du Parlement agissoient sur ce principe, quand, dans une Adresse qu'elles présentèrent à Guillaume III. †, elles déclarèrent que le partage, qui mettoit la France en possession de si grands Etats, étoit fort préjudiciable à la Nation. Ce fut encore sur ce fondement que les Communes accusèrent de malversation les Comtes de Portland & d'Oxford, les Lords Sommers & Halifax, & leur firent un crime d'avoir conseillé, négocié, conclû, signé ce Traité, aussi injuste par sa nature que fatal par ses conséquences. Selon ces résolutions, il est visible qu'on n'eût jamais souffert en Angleterre l'exécution du Traité de partage, & que l'unique parti que la France avoit à prendre, pour éviter la guerre, étoit de renoncer à ce Traité & au Testament. Mais le pouvoit-elle & le devoit-elle ? Ce qu'on disoit alors & ce qu'on dit encore aujourd'hui, pour prouver que l'Espagne, possédée par un Prince du sang de France, augmente extrémement la puissance de cette Couronne, n'est rien moins que certain. Cette augmentation de puissance suppose une union constante. Or l'expérience prouve que, pour être du même sang, on n'en est guères plus uni. La France n'a point eu de plus dangereux ennemis que les Ducs de Bourgogne. Les branches de Lancastre & d'Yorck n'étoient-elles pas de la même Maison ? Celles de Bavière & de Brunswick sont-elles unies ? Quoi qu'il en pût être, la mort de l'Empereur Joseph décidoit absolument que deux Couronnes sur la même tête, telles que celles de l'Empire & de la Monarchie d'Espagne formoient plus surement une puissance formidable que celles de France & d'Espagne sur deux têtes séparées.

† Le 4 Mars 1701.

Le dessein de faire la paix étoit donc raisonnable. Il n'étoit, ni contre l'équité, ni contre la politique, &, si on pouvoit ne le pas prendre, il est visible qu'il n'étoit pas criminel. Examinons à présent la manière dont on s'y est pris pour exécuter ce dessein, & voïons si elle a mérité les titres odieux qu'on lui a prodiguez. On communiqua ses pensées aux intéressez. On fit sentir à l'Empereur qu'en suivant l'équité & ses grandes lumières & en se rendant justice, il devoit se contenter que la réunion des Roïaumes de Naples, de Sardaigne, du Duché de Milan & des Païs-Bas avec la Couronne Impériale l'eût rendu beaucoup plus puissant que ne l'avoient été ses glorieux Ancêtres depuis plusieurs siècles. On découvrit aux Etats Généraux que le Traité de la barrière déplaisoit & qu'on étoit résolu de ne le pas tenir pour bon. On représenta ce qu'on pensoit de l'union de l'Empire & de la Monarchie d'Espagne. Ces démarches étant inutiles, on déclara positivement qu'on ne pouvoit plus se charger de la meilleure partie de la dépense, comme on l'avoit fait jusqu'alors, & qu'à l'avenir on fourniroit d'autant moins qu'on avoit fourni davantage. L'attachement de la République à faire rendre l'Espagne à l'Empereur ne parut qu'un prétexte pour continuer la guerre, & affermit de plus en plus dans le dessein de la paix. Les raisons aïant été sans effet, la Reine prit d'au-

tres voies. Elle défendit à son Général de concourir aux opérations de guerre, elle convint avec l'Ennemi d'une suspension d'armes, elle menaça enfin de faire sa paix particulière, si on continuoit de s'opposer à ses vues & de mépriser ses invitations; &, quoiqu'on ne la ménageât guères, conservant sa modération, elle travailloit à procurer à ses Alliez des avantages solides & d'autant plus durables qu'ils ne donnoient pas aux voisins un juste sujet de s'allarmer du trop grand accroissement de puissance, & qu'elle ne violoit pas directement ou d'une manière trop odieuse les droits d'autrui.

Raison de la différence entre ces conditions & les préliminaires de Gertruydenberg.

Il est vrai, les offres de la France & les conditions qu'on lui imposoit, étoient bien différentes de celles qu'elle avoit faites & qu'on lui avoit prescrites à la Haie & à Gertruydenberg. Mais la mort de l'Empereur Joseph avoit dû faire abandonner le dessein de conquerir l'Espagne pour la Maison d'Autriche. On avoit ouvert les yeux sur la puissance où seroient parvenus les seuls voisins de la Grande-Bretagne, qui pouvoient avoir envie de lui disputer l'Empire de la Mer & de troubler son commerce. Les conditions, qu'on n'avoit fait si dures que parce qu'on vouloit continuer la guerre, ne pouvoient servir de fondement à une négociation, qui avoit pour but de rétablir la tranquillité & l'équilibre de l'Europe. Si on n'avoit pas eu ces intentions droites, n'auroit on pas fait sa paix particulière? Les longueurs affectées des Alliez n'en donnoient-elles pas un juste sujet, ou un prétexte plausible? En faisant semblant d'autoriser les prétentions des Etats sur la Flandre Françoise, sur l'Artois, sur l'Evêché de Liége & l'Electorat de Cologne, sur le haut quartier de Gueldre, n'auroit-on pas mis l'Empereur & l'Empire, particulièrement le Roi de Prusse, dans la nécessité de se brouiller avec la République, & de se réunir peut-être à l'ennemi commun pour la resserrer dans de plus étroites bornes? Les difficultez de l'Empereur à consentir que les choses s'arrangeassent comme elles le sont aujourd'hui, la grande passion qu'avoit le Roi de Prusse pour le Haut Quartier de Gueldre, l'allarme que répandit dans l'Allemagne la proposition qui concernoit Huy, Bonn & Liége, prouvent que l'Angleterre jugeoit sainement de ce qui convenoit à la Hollande. Le dessein de la paix étoit donc raisonnable & conforme aux regles d'une sage politique. Ce n'étoit point la perfidie ni la corruption qui l'avoient inspiré. Il n'étoit point contraire aux engagemens qu'on avoit pris. Ces engagemens ne pouvoient obliger à un consentement unanime, la demande qu'on en avoit faite les remplissoit suffisamment, &, dès que le refus cessoit d'être raisonnable, il cessoit d'être un obstacle légitime, & mettoit en droit de chercher à le surmonter. Reste donc de voir comment ce dessein fut exécuté, &, si la paix conclue fut honteuse à la Nation & dommageable aux Alliez, & si, comme la Reine l'avoit promis, ils n'y trouvèrent pas tous une satisfaction juste & raisonnable.

Les conférences reprises à Utrecht au commencement de Février continuèrent sans interruption jusqu'au dernier jour de Mars. Comme les intérets de la Grande-Bretagne & de la Savoie étoient réglez & que ceux du Portugal & de la Prusse ne devoient pas occuper beaucoup, on s'appli-

ANNÉ. 1713.

qua particulièrement à convenir avec les Ministres de leurs Hautes Puissances, tant pour ce qui les regardoit elles-mêmes, que pour ce qui concernoit l'Empereur. On tint ferme à leur refuser absolument le domaine direct & souverain d'aucune des places, où on consentoit qu'ils entretinssent des garnisons pour assurer leur barrière & mettre leur propre païs à couvert des attaques de la France. Barrière d'autant plus sûre qu'on ne peut les attaquer, qu'on n'attaque en même tems le Prince à qui la souveraineté de ces places appartient. En quoi on leur fit observer à la lettre ce qu'ils avoient dit, qu'ils ne vouloient point s'aggrandir aux dépens de qui que ce soit & qu'il leur suffisoit de n'être pas voisins de la France. Le commerce arrêta longtems. Le Traité qui le régla fut fait pour vingt-cinq ans. On n'y omit aucune des clauses qui pouvoient le rendre avantageux, & les deux Nations avoient mutuellement l'une chez l'autre les mêmes avantages & privilèges qu'elles avoient chez elles. Pour ce qui regardoit la prétention des Etats Généraux de mettre garnison dans les Citadelles de Liége & de Bonn, la France y consentit sans peine, persuadée qu'elle étoit que l'Empereur, l'Empire & les Peuples interessez s'y opposeroient de concert.

On disputa, &, comme le Ministère d'Angleterre s'exprimoit, on chicana longtems sur les dépendances d'Ipres & de Tournay. La France vouloit conserver Bailleul & Poperingue dans le voisinage d'Ipres. Elle vouloit aussi avoir la partie du Tournesis, qui s'étendoit du côté de ses domaines, c'est-à-dire, du côté de Lille, de Douay & de Valenciennes. On s'accommoda. Mortagne, Saint Amand, Orchies, Bailleul restèrent à la France. Poperingue du côté d'Ipres, Commines & Warneton du côté de Tournay & de Menin restèrent à la République.

Les intérêts de l'Empereur qu'on vouloit régler occupèrent une partie du tems. Leurs Hautes Puissances témoignèrent beaucoup de zèle pour ce Prince. On insista fortement de leur part pour que la Sicile fût de son partage, & que la France se contentât pour l'Electeur de Bavière qu'on lui restituât son Electorat dégradé & démembré sans aucun dédommagement. A ces instances les Ministres de la Grande-Bretagne & ceux de France répondirent que ces affaires étoient réglées, il y avoit déja du tems, que les paroles étoient données, & qu'on ne pouvoit s'en départir. On insista aussi fortement sur la restitution de Strasbourg, sur la démolition des fortifications, forts, forteresses qu'avoit la France sur l'un ou l'autre bord du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Strasbourg. On ne dérangea rien au projet formé entre les deux Couronnes. Il fallut se rendre & souscrire. Ce zèle des Etats pour Sa Majesté Impériale leur fit beaucoup d'honneur.

L'envie d'avoir une barrière s'étoit tellement mise à la mode que presque tous les Alliez en demandèrent. Le Roi de Portugal & le Duc de Savoie ne s'oublièrent pas à cet égard. Il n'y eut pas jusqu'au Roi de Prusse, qui n'en prétendît pour sa nouvelle Principauté de Neuf-Chatel. Le Duc de Savoie fut le seul qui obtint ce qu'il souhaitoit, c'est-à-dire, l'aggrandissement de ses Etats, aux dépens de la France, car c'étoit-là ce qu'on vouloit, en demandant des barrières sous prétexte de sureté. Prétexte in-

tariſſable, ſi je puis parler ainſi, puiſque, ſi j'ai droit de demander l'Artois pour ſervir de barrière à la Flandre Françoiſe, j'aurai droit auſſi de demander la Picardie pour couvrir l'Artois.

ANNÉE 1713.

Tandis qu'on négocioit à Utrecht, le Comte de Lexington, Plénipotentiaire de la Reine à la Cour de Madrid, traitoit avec le Marquis de Bedmar, Plénipotentiaire de Philippe V. Le vingt-ſept de Mars, ces deux Miniſtres ſignèrent un Traité de paix proviſionnel, auquel on mit la dernière main à Utrecht.

La paix avec l'Eſpagne arrêtée à Madrid.

Louis XIV, aſſuré que la paix avec les Alliez, excepté l'Empereur, étoit immanquable, donna ſes lettres patentes pour l'enregiſtrement des renonciations des Ducs de Berri & d'Orleans à leurs droits & prétentions ſur la Couronne d'Eſpagne. Elles furent enregiſtrées le quinze de Mars au Parlement de Paris. Ces renonciations étoient auſſi néceſſaires pour aſſurer le droit reconnu ou attribué du Duc de Savoie à la ſucceſſion d'Eſpagne, que pour empêcher la réunion de cette Couronne à celle de France. Mais tant de renonciations empêcheront-elles à l'avenir les guerres & les calamitez qu'on à voulu détourner? Elles le feroient ſans doute, ſi l'ambition ſoutenue d'une grande puiſſance pouvoit être bornée autrement que par la force, ou qu'elle manquât de prétexte pour donner à ſes entrepriſes quelque couleur de juſtice. Qui ſait même ſi ceux qui ont le plus contribué à ces meſures ne ſe croiront pas un jour intéreſſez à ſoutenir ceux qui refuſeront de s'y aſſujettir? Mais, comme diſoit la Reine, par ces renonciations on établira dans l'Europe un équilibre effectif de puiſſance, qui ſera ſujet à auſſi peu d'accidens qu'il eſt poſſible d'en éviter dans les affaires humaines.

Les Plénipotentiaires aſſemblez à Utrecht étant d'accord, tant pour ce qui regardoit leurs Maîtres reſpectifs que pour ce qui concernoit l'Empereur & l'Empire, réſolurent de ſigner la paix le dernier jour de Mars. Ceux de la Grande-Bretagne ſe rendirent chez le Comte de Zinzendorff. Ils lui communiquèrent le plan dont ils étoient convenus avec la France pour l'Empereur & pour l'Empire. Ce plan étoit un Traité réel ſigné par les Plénipotentiaires de France comme s'obligeant à l'exécuter, & par les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne comme garans de cette exécution; obligation & garantie qui ne devoient avoir lieu qu'au cas que Sa Majeſté Impériale jugeât à propos de l'accepter avant le premier de Juin ſuivant. Je mets ici ce Traité, pour faire voir combien étoit faux ce qu'on publioit alors, qu'on eût abandonné l'Empereur & qu'on l'eût mis dans la néceſſité de continuer ſeul la guerre, pour obtenir des conditions plus ſupportables que celles que les Plénipotentiaires de la Reine lui avoient ménagées.

TRAITÉ POUR L'EMPEREUR ET POUR L'EMPIRE.

Le Roi reconnoîtra dans l'Empire après la ſignature de la paix tous les titres qu'il n'a pas encore reconnus; nommément le Duc de Hanover en qualité d'Electeur avec les droits & prérogatives attachez à cette dignité.

ANNÉE 1713. Traité pour l'Empereur & pour l'Empire.

Le Traité conclu à Ryswick au mois d'Octobre mil six cens quatre-vingt dix-sept sera rétabli, & le Rhin servira de barrière entre la France & l'Empire. Ainsi le Roi gardera tout ce qu'il possède actuellement en deçà de ce fleuve & rendra ou fera démolir les places qui lui appartiennent au delà ou dans le cours du Rhin.

Le Roi remettra à la Maison d'Autriche la ville du Vieux Brisac avec toutes ses dépendances situées à la droite du Rhin, & conservera celles qui sont à la gauche, en outre le fort appellé le Mortier, le tout conformément à la disposition faite par le Traité de Ryswick. Il remettra aussi le fort de Kehl.

Quant aux autres forteresses construites au delà du Rhin, le Roi fera démolir l'ouvrage à corne bâti vis-à-vis de Huningue sur la rive droite de ce fleuve, de même qu'un autre ouvrage à corne construit dans une isle devant Huningue.

Il fera pareillement démolir sous Strasbourg le fort du Rhin situé dans une isle à la droite du pont de Strasbourg en allant au fort de Kehl, & le fort de Pille sur le pont entre le fort du Rhin & celui de Kehl.

Le Fort-Louis qui est dans l'isle du Rhin, sera rasé, de même que l'ouvrage à corne fait dans l'isle appellée du Marquisat, vis-à-vis ledit fort, aussi bien que quelques redoutes & quelques retranchemens dans la même isle.

Le fort de Selingen sur la rivière de Stolhoffen situé au-delà du Rhin vis-à-vis le Fort-Louis sera démoli; les fortifications faites à Hombourg & à Brisac seront pareillement rasées suivant & conformément à l'article vingtième du Traité de Ryswick.

Landau demeurera à la Maison d'Autriche dans l'état où est cette place présentement.

La Maison d'Autriche aura de plus le Roïaume de Naples, le Duché de Milan à l'exception de tout ce qui a été cédé dudit Duché au Duc de Savoie par le Traité conclu entre l'Empereur Leopold & ledit Duc en mil sept cens trois, nommément la ville & le païs de Vigevano, à moins que l'équivalent n'ait été remis avant la conclusion de la paix.

Les Etats & Places d'Italie, qui ne dépendent point du Roïaume de Naples, ni du Duché de Milan, seront remis à ceux à qui ils appartiennent légitimement.

Les quatre Places appartenantes à l'Espagne sur les côtes de Toscane, du nombre desquelles est Porto-Longone, seront données à la Maison d'Autriche.

Les Païs-Bas Espagnols, à l'exception de ce qui sera spécifié ci-dessous, appartiendront à la Maison d'Autriche, comme les places & païs que le Roi céde; & le tout sera remis à ladite Maison, aux conditions dont elle conviendra avec les Etats Généraux des Provinces-Unies.

Tout ce que la Prusse possède dans la Province de Gueldre & les Baillages de Kessel & de Krikenbeck avec les dépendances lui seront cédez.

Comme le Roi d'Espagne, en cédant les Païs-Bas à l'Electeur de Bavière, s'est réservé le droit de choisir dans l'une des Provinces qui les composent une terre produisant trente mille écus de revenu, pour l'ériger en Principauté en faveur de la Princesse des Ursins, cette réserve aura lieu.

L'Electeur de Cologne sera rétabli dans tous ses Etats, bénéfices, dignitez, séances, revenus, meubles, pierreries, & généralement dans tous les biens & prérogatives dont ce Prince a été privé pendant la guerre.

L'

Le même rétablissement se fera en faveur de ses Officiers & Domestiques proscrits, dont les biens ont été confisquez pour avoir suivi leur Maitre. Il pourra y avoir garnison Hollandoise dans la citadelle de Liége, & dans la ville & château de Huy. Les fortifications de la ville de Bonn seront rasées.

ANNE. 1713. Traité pour l'Empereur & pour l'Empire.

Le Diocèse & le Chapitre d'Hildesheim seront rétablis dans l'état où ils doivent être conformément à la teneur des Traitez de Westphalie.

L'Electeur de Bavière sera rétabli généralement dans tous les Etats qu'il possédoit avant la présente guerre, à l'exception du Haut Palatinat, qui doit être laissé à l'Electeur Palatin avec le rang dans le Collége Electoral qui y est attaché, pour en jouir lui & le Prince de Neubourg seulement pendant leur vie, & le Haut Palatinat avec le rang dans le Collége Electoral que l'Electeur de Bavière avoit avant la guerre reviendront à leur défaut audit Electeur de Bavière, ou à ses Descendans. Cependant il sera créé en sa faveur un neuvième Electorat.

Le Roïaume de Sardaigne sera donné à l'Electeur de Bavièrè avec le titre de Roi.

Ce Prince jouira en toute Souveraineté du Duché & de la ville de Luxembourg, de la ville & du château de Namur, de la ville de Charleroi & de toutes leurs dépendances, jusqu'à ce qu'il soit rétabli dans tous ses Etats, à l'exception du Haut Palatinat, & mis en possession du Roïaume de Sardaigne & du titre de Roi.

De plus l'Electeur de Bavière demeurera en possession de la Souveraineté de la ville & Duché de Luxembourg & de leurs dépendances, jusqu'à ce qu'il ait été dédommagé des pertes qu'il a faites par les infractions faites au Traité d'Ilmersheim, & ce dédommagement sera réglé par des Arbitres désintéressez, dont la Reine de la Grande-Bretagne a accepté d'être une.

Cependant les Etats Généraux mettront garnison immédiatement après leur paix faite avec le Roi dans la ville de Luxembourg, dans la ville & château de Namur, & dans la ville de Charleroi.

Aussi-tôt que l'Electeur de Bavière aura été mis en possession du Roïaume de Sardaigne & du titre de Roi, & que tous ses Etats généralement, à l'exception du Haut Palatinat, lui auront été restituez, il cedera la Souveraineté de Namur & de Charleroi & de leurs dépendances, &, lorsqu'il aura été dédommagé des pertes qu'il a souffertes par les infractions au Traité d'Ilmersheim, il cedera aussi la Souveraineté du Duché de Luxembourg.

Il y aura une amnistie générale pour tous les Espagnols, Italiens, ou autres, qui ont suivi l'un ou l'autre parti, & leurs biens leur seront restituez tant en Espagne qu'en Italie.

Les Princes enfans de l'Electeur de Bavière lui seront rendus, comme aussi l'artillerie, les meubles, pierreries & généralement tous les effets enlevez à ce Prince.

Tous les Officiers & Domestiques de l'Electeur de Bavière, proscrits & dont les biens ont été confisquez, pour avoir suivi leur Maître, seront rétablis, comme ceux de Cologne.

Il sera donné une entière satisfaction au Duc de Saint Pierre par le paiement de toutes les avances qu'il a faites pour Sabionette, & les intérêts desdites avances & tous ceux de ses biens qui ont été confisquez ou retenus, lui seront généralement

ANNE. 1713. La paix concluë à Utrecht.

rendus, comme aussi les revenus des mêmes biens confisquez sans cause légitime.

Ce Traité ne fut point du goût du Comte de Zinzendorff. Il partit d'Utrecht, quelques jours après qu'on le lui eut communiqué & que la paix eut été signée par les Ministres des Puissances qui avoient traité avec la France. L'onzième d'Avril, nouveau stile, les Plénipotentiaires de France se rendirent chez l'Evêque de Bristol, où se trouva le Comte de Strafford. Ils signèrent sur les trois heures après midi le Traité conclu depuis un assez longtems, mais dont on avoit trouvé à propos de différer la signature publique. Deux heures après, les Plénipotentiaires de Savoie, dont les affaires étoient aussi réglées de longue main, se rendirent au même lieu & signèrent. Ils furent suivis par ceux de Portugal à huit heures du soir. Ceux de Prusse ne signèrent qu'à minuit. Enfin une heure après, les sept Députez Plénipotentiaires des Provinces-Unies signèrent leur Traité de paix & commerce. Ils le firent les derniers, parce que les difficultez continuelles, qu'ils avoient faites sur l'article du commerce, les avoient empêché de faire copier au net aussi diligemment que les autres. Sur le champ on fit partir des Courriers, pour en porter les nouvelles aux Souverains intéressez. La joie fut aussi grande qu'elle pouvoit l'être à Londres, à Paris, à Lisbonne, à la Haie, à Turin. Elle éclata sur tout à Londres d'une manière à forcer ceux que la paix affligeoit de participer à la joie commune.

Peu de jours après que la paix eut été signée, presque tous les Plénipotentiaires reçurent une protestation en Latin du Chevalier de Saint George soi disant unique Roi légitime de la Grande-Bretagne. Il parloit ainsi.

PROTESTATION DU PRÊTENDANT.

JACQUES ROI.

JACQUES III. par la grace de Dieu Roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande, Défenseur de la foi à tous les Rois, Princes, Etats, Républiques. Comme après une guerre si longue & si ruineuse à la Chretienté, il semble que tous les Potentats soient prêts à faire la paix entre eux & qu'ils soient sur le point de la ratifier, sans avoir aucun égard à nos intérêts, nous avons jugé à propos & nécessaire d'assurer par cette protestation solemnelle notre droit indubitable contre tout ce qu'on pourroit faire pour l'aliéner & à notre préjudice. Ce n'est pas notre dessein de faire un ample récit des choses ci-devant commises injustement contre nous, puisque s'étant passées à la vûe de tout le monde, elles n'ont pas besoin d'être rapportées, & nous ne saurions croire qu'il y ait des gens qui doutent de la justice de notre cause.

Et certes ce n'est pas l'état seul de nos affaires qui nous touche, car l'amour immuable que nous avons pour nos bons Sujets fait que nous voïons avec une extrême douleur que jusques ici on n'a pas moins prodigué leur vie que leurs biens pour soutenir l'injustice criante qu'on nous faisoit, & qu'enfin ils en sont réduits à cette extrêmité que, si on fait la paix sans penser à nous, il faut nécessairement qu'ils deviennent la proie des Etrangers & qu'ils subissent leur joug.

Et comme nous sommes informez que les Princes confédérez n'ont aucun égard à notre droit, nous nous croïons absolument obligez, tant par rapport à nous-mêmes qu'à nos Descendans & à nos Sujets, de tâcher qu'il ne paroisse pas que nous consentions par notre silence à tout ce que l'on pourra faire au préjudice de nous & des héritiers légitimes de nos Roïaumes.

Anne. 1713.

C'est pourquoi nous protestons solemnellement & dans la meilleure forme contre toutes les choses qui pourroient être arrêtées & contractées à notre préjudice, comme nulles de tout droit, manque d'une autorité légitime . . . & aiant apposé notre grand sceau à ces lettres, nous nous réservons entièrement tous nos droits & toutes nos prétentions, & nos déclarons qu'elles subsistent & subsisteront en leur entier . . . Donné à Saint Germain le vingt-cinquième d'Avril de l'année mil sept cent douze & l'onzième de notre Regne.

Il parut au Congrès un Mémoire en faveur des Protestans de France, qui ne fut guères plus utile que la Protestation précédente. Le Marquis de Miremont, François Réfugié, étoit venu à Utrecht, pour veiller au intérêts de ses Frères. Il ne prétendoit rien moins que de rétablir l'Edit de Nantes, & il publioit que la paix ne se feroit point sans cette condition. Peut-être eût-il réussi en quelque chose & eût-il obtenu quelque adoucissement, si lui & ceux dont il soutenoit les intérêts avoient pû obtenir que la Reine les protégeât d'une manière particulière. Mais au contraire ils avoient encouru l'indignation de cette Princesse par leur attachement aux Whigs, à qui ils s'étoient livrez & en faveur de qui on les soupçonnoit d'avoir composé, publié, traduit plusieurs libelles. Cette conduite imprudente leur avoit déja attiré un rude coup, en ce que le Parlement avoit cassé & annullé l'Acte qui les avoit naturalisez. Ils obtinrent néanmoins des Plénipotentiaires Protestans qu'ils donneroient à ceux de France l'Ecrit suivant.

Demandes en faveur des Religionnaires de France.

« Les Alliez qui sont de la Religion Protestante faisant réflexion sur les » calamitez qu'une grande partie des Sujets de Sa Majesté Très Chretienne, » qui professent avec eux la même Religion, ont souffert & souffrent en» core, uniquement à cause qu'ils servent Dieu selon les lumières de leur » conscience, liberté dont ces affligez pouvoient se flater par la loi di» vine, par les préceptes de la charité, & particulièrement par les loix » du Roïaume de France confirmées par Sa Majesté Très Chretienne, » dont ils doivent jouir en bons & fidèles Sujets, qui se sont toujours » tenus envers leur Souverain dans les régles du devoir & de l'obéissance.

» Lesdits Alliez touchez par ces motifs de justice & de compassion, s'in» téressent d'autant plus pour ces pauvres gens, que les maux qu'ils souf» frent, continuant après la paix rétablie, pourroient etre attribuez à une » aversion du Roi Très Chretien contre les Protestans en général, ce qui » affligeroit beaucoup les Puissances de cette Religion, qui espérent de » rentrer par la paix & de vivre dorénavant en amitié & bonne intelli» gence avec Sa Majesté.

» Pour cet effet lesdits Alliez ne sauroient s'empêcher de s'intéresser de » même pour un grand nombre desdits Sujets de France, qui ont été obli-

ANNE. 1713.

» gez de quitter leur patrie & se sont réfugiez dans les Etats desdits Alliez » Protestans, afin de les aider à retourner chez eux après la paix faite.

» C'est pourquoi les Ministres Plénipotentiaires desdits Alliez pour la » Paix Générale se trouvent obligez, en conformité des ordres exprès de » leurs Souverains, de requerir très-instamment Messieurs les Ministres » Plénipotentiaires de France de vouloir représenter au Roi leur Maître, » qu'il soit accordé à tous les Protestans François le soulagement après » lequel ils soupirent depuis si longtems, & qu'il soient rétablis dans leur » droits & priviléges en matière de Religion, pour jouir d'une entière » liberté de conscience, & que ceux qui sont dans les prisons, galeres, ou » autrement détenus, soient élargis & remis en liberté, afin que ces affli- » gez puissent avoir part à la paix, dont l'Europe selon les apparences va » jouir ».

Ce Mémoire foiblement appuïé n'empêcha point la conclusion de la paix. On y eut pourtant quelque égard dans la suite, & par considération pour la Reine, Louis XIV, sans déroger en rien à ses Edits, fit mettre en liberté ceux qui étoient arrêtez précisément pour cause de Religion. Après tout on ne pouvoit guères s'attendre à autre chose. Il y auroit même eu de la part des Protestans une espece d'indécence à insister davantage sur ces matières. Que diroient les Anglois, si on prétendoit les obliger à rétablir dans leurs biens & dans leurs libertez les Irlandois, qui se sont réfugiez dans les Etats Catholiques? N'a-t-on pas droit de penser en France comme en Angleterre, que ceux qui ne suivent pas la Religion dominante ne sont pas infiniment attachez à la constitution du Gouvernement, qu'il faut s'en défier, les éloigner des emplois publics, qu'on ne peut prendre trop de mesures pour s'opposer au progrès de leur doctrine, pour les tenir dans un état de foiblesse, qui les force à vivre dans la dépendance & les mette dans l'impossibilité de nuire? Malgré l'esprit de tolérance, dont on se fait justement honneur en Angleterre, comment y traite-t-on les Catholiques? Ce redoublement de taxes qu'on leur fait païer, cette défense d'être armez, celle de s'approcher de la Capitale de plus de dix milles approchent un peu de la manière dont les Chretiens sont traitez en Orient.

Revenons aux affaires publiques. La paix faite ne fut pas moins contredite qu'elle l'avoit été tandis qu'on travailloit à la faire. Il est pourtant vrai qu'elle fut avantageuse à tous les Alliez, & que la Reine avoit exactement observé la parole, qu'elle avoit donnée, de leur procurer une satisfaction juste & raisonnable. L'extrait de chaque Traité en convaincra. Voici celui d'Angleterre.

Extrait du Traité de la Grande-Bretagne.

« Pour prévenir toutes les occasions de défiance, qui pourroient naî- » tre en quelque tems que ce soit sur l'ordre ou le droit de succéder au » Roïaume de la Grande-Bretagne établi & limité par les loix du Roïaume, » faites ou passées sous les Regnes de Guillaume III. & de la Reine aujour- » d'hui regnante, le Roi Très Chretien pour lui & pour ses Successeurs » promet & s'engage de reconnoître pour Roi & Reine de la Grande- » Bretagne ceux qui succederont à la Couronne Britannique en vertu des

» loix ou limitations du Roïaume, & de ne les troubler ni directement
» ni indirectement dans la possession ou prise de possession de ladite
» Couronne.

» Et afin de donner encore plus de force à cette reconnoissance & pro-
» messe, le Roi Très Chretien promet que lui & ses Successeurs & Héri-
» tiers apporteront tous leurs soins pour que la personne, qui se porte
» pour Héritier du feu Roi Jacques II, & qui depuis peu est sorti volon-
» tairement du Roïaume de France, ne puisse y entrer, ni dans aucune
» des Provinces du Roïaume, en quelque tems & sous quelque prétexte
» que ce puisse être. Le Roi Très Chretien promet de plus de ne jamais
» troubler ni molester ladite Reine de la Grande-Bretagne, ses Héritiers
» & Successeurs issus de la ligne protestante, & de ne donner directement
» par terre ou par mer, en argent, armes, munitions, appareil de guerre,
» vaisseaux, Soldats, Matelots, en quelque manière ni en quelque tems
» que ce soit, aucune assistance, secours, faveur, ni conseil à aucunes per-
» sonnes quelles qu'elles puissent être, qui sous quelque prétexte ou cause
» que ce soit voudroient s'opposer à l'avenir à ladite Succession, soit ou-
» vertement, ou en fomentant des séditions & formant des conjurations
» contre tel Prince ou Princesse, qui en vertu desdits Actes du Parlement
» occuperont le Trône de la Grande-Bretagne, ou contre ledit Prince ou
» Princesse en faveur de qui ladite Succession sera ouverte.

» D'autant que la guerre, que la présente paix doit éteindre, a été allu-
» mée principalement parce que la sureté & la liberté de l'Europe ne pou-
» voient pas absolument souffrir que les Couronnes de France & d'Espagne
» fussent réunies sur la même tête, sur les instances de Sa Majesté Britanni-
» que on est parvenu à prévenir ce mal, moïennant des renonciations con-
» çues dans la meilleure forme & faites en la manière la plus solemnelle.

» Les Sujets de France ne seront pas plus avantagez pour leur commerce
» en Espagne ou dans les Indes, qu'ils l'étoient pendant le regne du feu
» Roi Charles II.

» Les fortifications de Dunkerque seront rasées, le port comblé, les
» écluses qui servent au nettoiement du port ruinées, sans jamais pouvoir
» être rétablies.

» La Baie & le Détroit de Hudson, l'Isle de Saint Christophle, la Nou-
» velle Ecosse ou Acadie, la Ville de Port Roïal, autrement *Annapolis*,
» l'Isle de Terre-Neuve & les autres Isles adjacentes appartiendront à
» l'avenir à la Grande-Bretagne, pour en jouir en plein droit à perpé-
» tuité dans l'état où lesdites villes, isles & forts sont présentement, avec
» le canon, munitions & instrumens de guerre ».

Outre ces avantages cédez & accordez par la France, l'Espagne aban-
donnoit pour toujours Gibraltar, le Port-Mahon, le commerce de l'As-
siento pour trente-deux ans, & assuroit pour les Commerçans les distinc-
tions les plus utiles & les plus honorables. On va voir que les Etats n'é-
toient pas moins bien traitez.

Extrait du Traité

« On remettra aux Etats Généraux les Païs-Espagnols, tels que le feu

ANN. 1713. des Hollandois.

» Roi Charles II. les possédoit, suivant le Traité de Ryswick, dont pour-
» tant la Maison d'Autriche jouira après que les Etats Généraux seront
» convenus avec elle de la maniere dont ledit païs leur doit servir de bar-
» rière & de sureté.

» On remettra encore, à la même condition que dessus, Luxembourg,
» Namur, Charleroi, & leurs dépendances.

» Sa Majesté Très-Chretienne pour lui & ses successeurs céde aux Etats
» Généraux, pour la Maison d'Autriche, tout le droit qu'elle avoit, ou
» pouvoit avoir sur les Villes de Menin & de Tournai, Furnes, Furner-am-
» bacht, le Fort de Knoke, les Villes de Loo, Dixmude, Ypres avec sa
» Chatellenie, y compris Roussélaer.

» Aucunes de ces Provinces ni de ces Places ne pourront jamais appar-
» tenir à la Couronne de France.

» Le Roi consent que les Etats Généraux mettent autant de troupes
» qu'il leur plaira dans toutes ces Places, pourvu toutefois qu'elles ne
» cessent point d'appartenir à la Maison d'Autriche ».

Pour le commerce on l'accordoit suivant le Tarif de mil six cens soi-
xante-&-quatre, toutes autres déclarations, ou exceptions supprimées en
faveur des Sujets des Provinces Unies, & l'exemption même de cinquante
sols par tonneau, à moins qu'ils ne transportassent pour le compte de
quelques Marchands François des marchandises d'un port du Roïaume
de France à un autre port de ce même Roïaume. Le Duc de Savoie ga-
gnoit à proportion.

Traité du Duc de Savoie.

« On céde au Duc de Savoie le Duché de Savoie & le Comté de Nice
» avec leurs appartenances & dépendances, & les places fortes, le tout en
» l'état ou ils se trouvent actuellement.

» On céde au Duc de Savoie en toute souveraineté la vallée de Pragelas
» avec les Forts d'Exilles & de Fenestrelles, les vallées d'Oulx, de Sezane,
» de Bardonache & de Château-Dauphin, & tout ce qui est à l'Eau pen-
» dante des Alpes du côté de Piémont.

» En conséquence de ce qui a été convenu entre leurs Majestez Britan-
» nique, Très-Chretienne & Catholique, on céde au Duc de Savoie & à
» ses Successeurs le Roiaume de Sicile & les Isles en dépendantes en toute
» souveraineté.

» La Couronne d'Espagne & des Indes, au défaut des Descendans de Sa
» Majesté Catholique Philippe V, appartiendra aux Descendans mâles des
» Princes de la Maison de Savoie.

» Tout ce qui a été cédé au Duc de Savoie par l'Empereur Léopold lui
» demeurera ».

Le Traité de Portugal se bornoit à ce peu d'articles.

Du Roi de Portugal.

« Le Roi Très-Chretien pour lui & ses Successeurs se désiste de tous
» droits & prétentions qu'il pourroit avoir sur la propriété des terres du
» Cap du Nord situées entre la rivière des Amazones, & celle de Japoc ou
» de Vincent Pinson, qui pourront à l'avenir être possédées par Sa Ma-
» jesté Portugaise & ses Successeurs en toute souveraineté.

» Le Roi Très-Chretien reconnoît que les deux bords de la rivière » des Amazones tant le méridional que le septentrional appartiennent en » propriété & souveraineté au Roi de Portugal. De plus Sa Majesté Très-» Chretienne se départ pour elle & ses Successeurs de toute prétention » qu'elle pourroit avoir sur les domaines de Sa Majesté Portugaise tant en » Amérique qu'ailleurs ».

Anne. 1713.

La part du Roi de Prusse consistoit en ce qui suit.

Et du Roi de Prusse.

« La partie du Haut Quartier de la Gueldre Espagnole aujourd'hui » possédée par le Roi de Prusse, nommément la Ville de Gueldres, les » Préfectures, Villes, Bourgs, Fiefs, Terres, tous les droits & revenus qui » sont cédez au Roi de Prusse par le Roi Très-Chretien, en vertu du pou-» voir qu'il en a du Roi Catholique, pour en jouir Sa Majesté Prus-» sienne en pleine propriété & souveraineté, sous condition expresse que » la Religion Catholique sera maintenue par le Roi de Prusse & ses Suc-» cesseurs dans les Païs à lui cédez par ce Traité au même état qu'elle y a » été sous l'empire des Rois d'Espagne, sans pouvoir y faire aucun chan-» gement.

» En vertu de ce même pouvoir & aux mêmes conditions, le Roi Très-» Chretien céde au Roi de Prusse le Païs de Kessel & le Bailliage de Kri-» kenbeck dans la même Province de Gueldre.

» Sa Majesté Très-Cretienne reconnoît le Roi de Prusse pour Souverain » Seigneur de la Principauté de Neuchatel & Valengin, dont les Habitans » jouiront en France des mêmes droits & privilèges dont jouissent les Suis-» ses, promettant pour lui & pour ses Successeurs de ne point troubler le » Roi de Prusse, ni donner aucun secours à ses Sujets pour le troubler dans » la possession de la susdite Principauté ». Par le même Traité le Roi de France & d'Espagne promettoient au Roi de Prusse le titre de Majesté.

Considérations sur ces Traitez.

Il ne faut pas juger de ces Traitez par les Préliminaires de mil sept cens neuf. Le changement de circonstances fit prendre d'autres sentimens, &, sans abandonner le projet d'empêcher la France & la Maison de Bourbon de devenir trop puissantes, on pensa à mettre des bornes à d'autres Etats, dont les Souverains sembloient avoir des vues trop vastes. C'est donc en eux-mêmes & sous ce double point de vue qu'il faut examiner ces Traitez. A commencer par l'Angleterre, Gibraltar & Port-Mahon n'assurent-ils pas son commerce dans la Méditerranée, & Dunkerque détruite ne l'assure-t-elle pas dans la Manche? Les villes & isles cédées dans l'Amérique ne méritent-elles point quelque attention? La traite des Negres pendant un si long terme n'est-elle pas avantageuse? Le commerce de Cadix & des Indes assuré & facilité n'a-t-il rien d'utile? Etoit-il indifférent que le France reconnut la succession établie par les nouvelles loix, qu'elle cessât de protéger, qu'elle s'engageât même d'abandonner la personne qui réclame contre ces loix? Mais ces avantages ne répondent point aux victoires signalées & presque continuelles des Anglois. Le fruit de ces victoires a été partagé entre les Alliez. La Bavière & l'Electorat de Cologne ont été pendant dix ans à la disposition de l'Empereur par la bataille de Hochstett

ANNE. 1713.

Le Milanez, le Roïaume de Naples & le Piémont ont été le fruit de celle de Turin. Les déroutes de Ramellies & d'Oudenarde ont mis la Hollande en possession du Brabant, de la Flandre & d'une partie de l'Artois. L'Angleterre a eu la moindre part de ces conquêtes. Je l'avoue ; mais c'est à sa générosité qu'il faut s'en prendre. Mais on a trop ménagé la France & on lui a procuré une paix aussi avantageuse que si elle n'avoit été qu'à demi vaincue. Peut-être est-il vrai qu'on l'a sauvée des mains de ceux qui vouloient sa perte. On devoit le faire, pour empêcher le trop grand accroissement des Rivaux ou des Emules du commerce de la Grande-Bretagne. Contraindre un Souverain de démolir une Ville utile est presque aussi dur que d'exiger un tribut. Les ruines de cette place démolie sont un monument de servitude. Le Duc de Savoie étoit celui de tous les Alliez que Louis XIV. devoit haïr davantage. C'est celui à qui on l'a forcé d'accorder lui même & de faire accorder de plus grands avantages.

Ceux qui ont traité cette paix de honteuse pour la Couronne d'Angleterre & pour la Nation Britannique, se servent de termes dont ils n'entendent apparemment pas le sens. La Reine fit cette paix en Souveraine. Elle imposa aux vainqueurs & aux vaincus les conditions qu'elle jugea nécessaires & convenables pour la durée de la paix qu'elle accordoit & qu'elle contraignoit d'accepter. Elle fit plus. Elle favorisa ceux qui se rendirent promptement à ses desirs. Les autres se trouvèrent mal de leurs lenteurs ou de leur résistance. S'il est honteux de prendre & de soutenir la qualité d'Arbitre des destins de l'Europe & d'en décider efficacement à son gré, j'ignore ce qui peut être glorieux. Il falloit un entêtement bien étrange pour traiter de honteuse l'action la plus éclatante du Règne le plus glorieux qu'ait eu l'Angleterre.

Le Roi de Prusse obtint tout ce qu'il avoit demandé avec un dessein sérieux de l'obtenir. Le Duc de Savoie fut récompensé de sa constance, de ses efforts, de sa confiance au-delà même de ce qu'il pouvoit espérer. Le Roi de Portugal le fut encore plus qu'il n'avoit servi. Pour ce qui est des Etats Généraux, ils furent contens de ce que la France cédoit du sien. Menin, Tournay, Ypres sont des meilleures places des Pais-Bas. Lille, Aire, Bethune n'étoient point du tout nécessaires pour la barrière qu'ils avoient demandé, & l'Empereur s'en seroit beaucoup mieux trouvé, s'il n'avoit pas crû qu'il fût de sa gloire de faire seul la guerre.

Ecrit publié en faveur de l'Empereur.

Immédiatement après le départ du Comte de Zinzendorff pour Vienne, il parut à la Haie un Imprimé avec ce titre, *Raisons pourquoi Sa Majesté Impériale n'a pas concouru à la paix conclue à Utrecht l'onzième Avril dernier*. Il étoit adressé à *un Anglois du Parti dominant* par un Anonyme qui se disoit *Serviteur de Sa Majesté Impériale*. Il tire ces raisons de la nature des engagemens de l'Angleterre avec l'Empereur, des conditions exorbitantes qu'on a voulu lui imposer, & des circonstances de la conduite qu'on a tenue dans cette affaire.

Ces engagemens sont de deux sortes, dit l'Anonyme. Il y en a de communs, il y en a de réciproques. Les communs sont de se procurer l'un à l'autre

l'autre ce qui est avantageux, d'éloigner ce qui seroit dommageable, de faire la guerre de toutes ses forces, & de ne point faire de paix, si ce n'est conjointement, avec la participation & le conseil des autres parties. Les engagemens réciproques ou respectifs de la part de Sa Majesté Impériale sont, que la paix ne pourra être conclue, sans avoir obtenu pour le Roi de la Grande Bretagne & les Seigneurs Etats Généraux la sureté particulière de leurs Roïaumes, Provinces, Terres & Païs de leur obéïssance, Navigation, Commerce, & pour les Sujets de Sa Majesté Britannique & des Provinces Unies une pleine & entière faculté, usage & jouïssance de tous les mêmes Priviléges, Droits, Immunitez & libertez de commerce tant par mer que par terre en Espagne & sur la mer Méditerranée, dont ils usoient & jouïssoient pendant la vie du Roi d'Espagne, dans tous les Païs qu'il possédoit tant en Europe qu'ailleurs, & dont ils pouvoient de droit user & jouir en commun ou en particulier. Sa Majesté Impériale est de plus obligée de convenir au tems de la paix avec les deux Puissances Maritimes de tout ce qui seroit nécessaire pour établir le commerce & la navigation de leurs Sujets dans les lieux qu'on auroit acquis, comme aussi des moïens propres à mettre en sureté les Etats Généraux par le moïen d'une barrière.

La Grande Bretagne est réciproquement obligée à ne point conclure la paix, sans avoir obtenu pour l'Empereur une satisfaction juste & raisonnable & pour procurer cette satisfaction, elle est obligée en particulier de faire ses plus grands efforts pour reprendre & conquérir les Provinces du Païs-Bas Espagnol, le Duché de Milan avec toutes ses dépendances, les Roïaumes de Naples & de Sicile, & les Isles de la mer Méditerranée avec les terres dépendantes de l'Espagne le long de la côte de Toscane.

Ces engagemens n'ont pas été remplis. *Premièrement* on a fait avec l'Empereur une étroite alliance & confédération pour éloigner le grand & commun danger, & on l'abandonne seul à ce danger. *Secondement* on a promis de procurer ce qui lui sera avantageux & d'éloigner ce qui lui seroit nuisible. On lui procure ce qui lui est dommageable & on éloigne ce qui lui est avantageux. *Troisièmement* on lui a promis de faire les plus grands efforts pour reconquérir tels & tels Païs. Loin d'exécuter pleinement cette promesse, on le force de rendre ceux qui ont été conquis, savoir la Catalogne, Gibraltar, Majorque, Minorque, Mantouë, la Mirandole, Comachio, le Duché de Bavière, l'Electorat de Cologne & la Principauté de Liege. *Quatrièmement* on a promis à Sa Majesté Impériale de ne point faire de paix que de concert avec elle, & on la fait séparément, à son préjudice, & de concert avec l'Ennemi. *Cinquièmement* on a promis de lui procurer une satisfaction juste & raisonnable, & loin de lui procurer cette satisfaction, on partage à ses yeux la Monarchie d'Espagne à ceux mêmes qui n'y ont aucun droit, & on ne lui en donne que la moindre partie.

Réfutation de cet Ecrit.

L'inspection seule de ces engagemens suffit pour faire voir que ces conséquences sont mal fondées. La bataille d'Hochstet délivra l'Empereur des

ANNÉE 1713.

armées de France & de Bavière, qui lui auroient été infiniment dommageables, & le mirent en possession de la Bavière & de la forte place de Landau, ce qui étoit extrêmement avantageux. On fit la guerre de toutes ses forces. Les dettes immenses contractées & dont on n'est pas encore quitte, prouvent même qu'on fit des efforts au dessus de ses forces. Qu'en a-t-il couté à l'Empereur pour attaquer le Roi Philippe du côté de la Catalogne & du Portugal? Enfin en mil sept cent dix il eut en ces Païs un Régiment d'Infanterie à sa solde. L'obligation de ne faire la paix que du consentement des parties ne peut lier qu'entant qu'elle est raisonnable. Pour qu'elle le soit, il faut l'expliquer, de sorte que l'aheurtement d'un seul ne soit pas capable d'arrêter, & qu'on soit censé y avoir satisfait, dès là qu'on n'a point traité à l'insu & au préjudice de ses Alliez.

Les engagemens reciproques ont de même été remplis. La Grande-Bretagne & les Etats Généraux ont eu leur sûreté par rapport à leurs Roïaumes & Provinces, Navigation, Commerce avec l'Espagne, sur un pied pour le moins aussi avantageux que celui sur lequel les choses étoient au tems du dernier Roi d'Espagne Charles II. Les Provinces Unies avoient leur barrière. Il est vrai que ces arrangemens s'étoient faits sans le concours de l'Empereur. Mais ils n'en étoient pas moins conformes à ses engagemens, & le Traité qui les contenoit n'étoit pas moins rempli.

Selon le même Traité, on devoit faire ses efforts pour conquerir les Païs-Bas Espagnols, le Roïaume de Naples, le Duché de Milan, l'Isle de Sardaigne. Toutes ces conquêtes étoient faites, & on avoit obligé le Roi Philippe d'abandonner la Sicile & de céder les places de la côte de Toscane. Le Traité n'obligeoit point à conquerir l'Espagne. Il autorisoit donc le partage des autres domaines de cette Couronne, dont assurément le Duché de Milan, le Roïaume de Naples, les Païs-Bas n'étoient pas la moindre partie. L'envie seule de perpétuer la guerre avoit fait dire qu'il étoit de la justice & de la sureté publique de rendre toute la Monarchie d'Espagne à la Maison d'Autriche.

L'Empereur avoit donc tort de se plaindre qu'on eût manqué aux engagemens pris avec lui. Comme il n'étoit pas le seul qui eût contribué à prévenir les maux qu'on craignoit de la réünion des deux Couronnes de France & d'Espagne, il n'étoit pas juste qu'il profitât seul des conquêtes qu'on avoit faites sur ces deux Couronnes. Sa part étoit digne de son auguste rang, & il ne lui convenoit pas d'envier à l'Angleterre Gibraltar & Port Mahon, ni aux Etats Généraux le droit de mettre garnison dans quelques places du Païs-Bas. Jamais il n'avoit dû compter que le Duché de Bavière, l'Electorat de Cologne, l'Evêché de Liege dussent lui rester. Les avantages qu'on faisoit au Duc de Bavière n'avoient point d'autre but que de l'engager à rétablir ce Prince dans tous ses droits & de le dédommager de toutes ses pertes. Pour ce qui regarde la Sicile cédée au Duc de Savoye, l'Empereur peut la regarder comme une juste vengeance des clameurs & des intrigues de ses Ministres, afin de décrier & de rendre odieuse la Reine de la Grande-Bretagne & ses Ministres.

Peu après que cette Princesse eut reçu d'Utrecht les articles de la paix, le Parlement fut assemblé par son ordre. Elle s'y rendit & en fit l'ouverture par cette harangue, qui, dans la situation où étoient les esprits, ne pouvoit plaire aux uns, sans jetter les autres dans une espece de fureur.

Anne. 1713.

Discours de la Reine au Parlement.

« Mylords & Messieurs, Je finis la dernière séance en vous remerciant » des assurances solemnelles que vous m'aviez données & par le moïen » desquelles je me suis trouvée en état de surmonter les difficultez qu'on » avoit concertées pour empêcher la Paix Générale.

» J'ai différé jusqu'à présent l'ouverture de la séance, desirant de vous » communiquer à votre première Assemblée le succés de cette importante » affaire. C'est donc avec un grand plaisir que je vous dis que la Paix est » signée & que dans peu de jours les ratifications en seront échangées.

» La négociation a tellement tiré en longueur que tous nos Alliez ont » eu suffisamment du tems pour ajuster leurs differens intérêts. Quoique » les dépenses publiques aient été par ce moïen augmentées, cependant » j'espere que mes Peuples les supporteront aisément, d'autant que nous » avons heureusement obtenu à la fin ce que nous nous étions proposé.

» Ce que j'ai fait pour la sûreté de la Succession Protestante & la parfai» te amitié qu'il y a entre moi & la Maison de Hanover, peut convaincre » ceux qui nous souhaitent du bien & qui désirent le repos & la sûreté de » leur Païs, combien sont inutiles les attentats qu'on a faits pour nous di» viser, & que ceux qui voudroient se faire un mérite de séparer nos inté» rêts ne parviendront point à leurs mauvaises fins.

» On a fait aussi autant de progrès pour diminuer les dépenses publi» ques, que les circonstances des affaires l'ont pû permettre.

» Je laisse entièrement à mon Parlement de voir quelles forces seront » nécessaires pour assurer notre Commerce par mer; & pour les Gardes & » Garnisons, mettez vous vous mêmes en sureté : j'en serai satisfaite.

» Après la protection de la divine Providence, je me repose sur la fidé» lité & affection de mon Peuple. Je n'ai pas besoin d'autre garand.

» Je recommande à vos soins ces braves gens qui ont bien servi & par » mer & par terre durant cette guerre & qui ne peuvent être emploïez en » tems de paix.

» Il faut que je vous demande de pourvoir aux subsides que vous juge» rez nécessaires & d'y apporter toute la diligence qu'il faudra pour votre » commodité & pour le service public.

» Les grands avantages que j'ai obtenus pour mes Sujets ont causé beau» coup d'opposition & de longs délais à cette paix. Ce m'est une grande » satisfaction qu'il sera au pouvoir de mon Peuple de réparer par dégrez » ce qu'ils ont souffert pendant une si longue & onéreuse guerre.

» Il vaut bien la peine que vous emploïiez vos soins à rendre notre » commerce dans les Païs étrangers aussi aisé que le peut permettre le cré» dit de la Nation, & à prendre la méthode la plus propre à avancer & en» courager notre Commerce & nos Manufactures au dedans, & en par» ticulier la Pêche qu'on peut pousser pour emploïer tous nos gens inu-

ANNE. 1713.

» tiles, ce qui sera d'un grand avantage, même aux endroits les plus » éloignez de ce Roïaume.

» On mit devant vous, la dernière séance, plusieurs choses, qne le poids » & la multiplicité des affaires ne permirent pas de finir. J'espère que vous » prendrez un tems propre à y donner toute la considération qu'elles » méritent.

» Je ne saurois pourtant m'empêcher de vous dire expressément le dé- » plaisir que j'ai de la licence sans exemple, qu'on prend à publier des li- » belles séditieux & scandaleux.

» L'impunité de telles pratiques a encouragé le blasphême & a répandu » des opinions tendantes à la destruction de toute sorte de Religion & de » Gouvernemens.

» On a ordonné d'en faire des poursuites. Mais cela demande, & de » nouvelles loix pour arrêter ce mal naissant, & nos plus grands efforts, » chacun dans son poste, pour le décourager.

» La coutume impie des Duels demande qu'on y apporte un remede » prompt & efficace.

» Présentement que nous sommes en paix au dehors, je vous conjure de » faire vos derniers efforts pour calmer les esprits au dedans, afin de pou- » voir cultiver les Arts pacifiques.

» Qu'aucune jalousie mal fondée formée par une faction & fomentée » par la rage des partis ne puisse effectuer ce que nos Ennemis n'ont pû » faire ».

Mal reçu des Seigneurs.

Quelque raisonnable & gracieuse que fût cette harangue, elle fut assez mal reçue de plusieurs Seigneurs. On proposa selon la coutume de remercier la Reine. Ils se récrièrent contre cette proposition & dirent que, la Reine n'étant entrée dans aucun détail des conditions de la paix, qu'elle venoit de conclure, on ne pouvoit savoir si on devoit la remercier, & qu'au lieu de cette Adresse de remerciement, il en falloit présenter une autre pour demander communication de ces Traitez. Le Comte d'Oxford représenta l'indécence de cette démarche, qui n'auroit point d'autre effet que de chagriner la Reine, puisque, étant maîtresse de faire la paix, ce ne pouvoit être que de son bon gré qu'elle rendroit compte, ou plutôt qu'elle donneroit communication de ces Traitez. Cette raison ne fit point d'impression, on disputa, on harangua pour & contre, car en Angleterre, plus qu'ailleurs, le défaut de raisons ne met point fin à la dispute. Il seroit pourtant bien à souhaiter que ces combats d'opiniâtreté & de poumons n'agitassent pas ces augustes assemblées, dont les sentimens sont des loix. Pour terminer la dispute, on alla aux voix, & l'affirmative pour le remerciement, indépendant du détail des Traitez, l'emporta à la pluralité de soixante & quinze voix contre quarante cinq. Cette Adresse des Seigneurs fut presentée le vingt-deux d'Avril. Elle étoit assez froide. Celle des Communes présentée le même jour étoit d'un tout autre stile. Elle supposoit ou exprimoit des sentimens vifs de joie & de reconnoissance, & par là elle mérite qu'on en transcrive quelques endroits.

ANNE. 1713. Adresse des Communes.

» Très-Gracieuse Souveraine, Nous demandons très-humblement la » permission d'approcher votre personne Roïale pour témoigner notre re- » connoissance unanime de tous les bienfaits dont nous jouïssons sous » l'heureux Regne de Votre Majesté.

» Les grands & nombreux succès qui ont accompagné les armes de » votre Majesté n'avoient laissé rien à souhaiter qu'une paix telle qu'elle » pouvoit être conduite par vos conseils. Et comme nous sommes vérita- » blement sensibles aux intentions favorables & généreuses de votre Ma- » jesté en entreprenant ce grand ouvrage, aussi avons nous toutes sortes » de raisons d'admirer votre fermeté à l'exécuter & à surmonter tant de » difficultez formées pour l'empécher, & c'est avec la dernière satisfaction » que nous félicitons Votre Majesté sur l'heureuse conclusion de ce Traité. » Car nous sommes tellement convaincus des tendres égards que Votre » Majesté a pour le bien public, & les diverses marques, que vous avez » données de votre sagesse, nous ont appris à nous y reposer si parfaite- » ment, que nous ne saurions douter que votre Majesté n'ait établi les in- » térêts de vos propres Roïaumes, d'une manière à nous mettre, non » seulement en sûreté à l'avenir, mais aussi à nous rendre un peuple floris- » sant & heureux....

» Vos fidèles Communes ne sauroient jamais assez exprimer les senti- » mens de gratitude, qu'ils ont de toutes les gracieuses assurances conte- » nuës dans la harangue de Votre Majesté, &, après ce qu'a fait votre Ma- » jesté pour soulager vos Sujets du pesant fardeau qu'ils ont porté, & après » votre bonté sans égale à ne leur rien demander à l'avenir que ce qu'ils » jugeront eux-mêmes à propos pour leur propre sûreté, ils ne sauroient » mieux le reconnoître que par une promte condescendance pour tout ce » qu'il vous a plû leur recommander.... Les complaisances réïtérées de » Votre Majesté doivent engager, de la plus forte manière, les cœurs & » l'affection de tous vos Sujets à Votre Majesté, & nous sommes assurez » que nous ne saurions les représenter plus véritablement qu'en contri- » buant de tous nos efforts à rendre votre Regne aussi glorieux & doux » pour vous-même, qu'il est avantageux & honorable pour votre Peuple ».

Ainsi s'exprimèrent les Communes. Certaines gens d'un caractère dur, qui ne savent estimer que le peu d'estime qu'on paroît faire de la Roïauté, en résistant à ses volontez, en condamnant ses démarches, en calomniant ses intentions, méprisèrent la Chambre Basse & tâchèrent de la rendre méprisable. Mais ils sera toûjours vrai que cette Chambre connut les véritables intérêts de la Nation & l'abus horrible qu'on avoit fait de sa générosité, & que sa conduite pleine de respect & de confiance à l'égard de la Reine sera un modéle à suivre, quand on aura des Rois aussi affectionnez au bien public que l'étoit cette Princesse. La Reine fit sur cette Adresse la réponse que voici. » Cette Adresse ne peut que m'être fort agréable, » puisqu'elle vient de mes fidèles Communes & que c'est une continua- » tion d'expressions de devoir & d'affection que vous avez fait voir pen- » dant tout ce Parlement «.

ANNE. 1713.

Le Lord Maire & les Aldermans en leur nom & en celui de la Ville de Londres complimentèrent Anne ſur le même ſujet. Ils la louèrent de ſes efforts, de ſa ferme réſolution, de ſes ſages conſeils, qui, diſoient-ils, avoient enfin procuré une paix honorable, laquelle étoit la plus grande gloire de ſon Regne & le plus grand bien que ſon Peuple pouvoit ſouhaiter. Ils ajoutoient que les avantages, que Sa Majeſté avoit obtenus pour ſes Sujets, & les ſages meſures qu'elle avoit priſes pour aſſurer & faire fleurir leur commerce, les touchoient d'une manière particulière. Qu'ils étoient pleins de l'indignation la plus vive contre ceux qui avoient ſi longtems traverſé leur félicité, & dont les efforts pour ſe faire un mérite, en ſéparant les intérêts de Sa Majeſté de ceux de l'illuſtre Maiſon de Hanover, n'avoient été, ni moins lâches, ni moins pleins de trahiſon, pour avoir été vains & ſans effet. Ils finiſſoient en proteſtant qu'ils tâcheroient dans leurs différens emplois de tranquilliſer les eſprits, de cultiver les Arts de la paix, d'étouffer les jalouſies mal fondées, la fureur des factions & l'eſprit de parti, & de réprimer toutes ſortes de mauvaiſes pratiques.

Application des Communes aux affaires.

Le Parlement, pour régler ſûrement l'affaire des ſubſides, ſupplia la Reine de faire remettre pardevant les Communes différens comptes ou états, ſavoir, des vaiſſeaux de guerre actuellement emploïez & du nombre de leurs équipages. De la Marine en général. Des vaiſſeaux déſarmez & païez depuis le cinquiéme Janvier mil ſept cens douze. De la dépenſe de la Marine pour l'année mil ſept cens treize. Des dettes de la Marine juſqu'au douze Janvier mil ſept cens treize. Des forces de terre à la ſolde de Sa Majeſté & des endroits où elles étoient emploïées. Des troupes au ſervice de Sa Majeſté qui avoient été congédiées depuis le cinq Janvier mil ſept cens douze & du tems auquel elles avoient été licentiées. Des forces qui étoient ſur pied en Ecoſſe pendant la dernière paix. Des dettes de l'Armée juſqu'au cinq Avril mil ſept cens treize. Juſqu'à quel tems les troupes qui étoient à la ſolde de la Grande-Bretagne avoient été païées & quels ſubſides on avoit païez aux Princes étrangers pour l'année mil ſept cens douze. Enfin de ce qui ſeroit dû à la Compagnie du Sud pour l'intérêt du fonds pendant l'année mil ſept cens treize au delà du produit d'un chelling par boiſſeau de ſel.

Ces différens états aïant été mis par devant la Chambre, elle réſolut d'accorder à la Reine la ſomme de cinq cens quarante mille trois cens vingt & une livres ſterling pour païer les intérêts du fonds de la Compagnie du Sud pour cette année. Peu de jours après, c'eſt-à-dire, au commencement de Mai, on accorda ſix cens trente ſix mille huit cens quatre-vingt huit livres ſterling pour la dépenſe des forces de terre depuis le ſecond de Janvier dernier juſqu'au trois de Juillet ſuivant. Il fut auſſi réſolu d'entretenir dix mille Matelots pendant les ſept derniers mois de cette année, à raiſon de quatre livres ſterling par mois pour chaque homme, y compris les frais de l'Artillerie, & d'accorder vingt mille livres ſterling pour l'ordinaire de la Marine. Outre ces ſommes, on accorda pour différens beſoins, dont le détail ſeroit inutile, la ſomme de trois cens ſoi-

xante & treize mille six cens dix-huit livres sterling.

ANNE. 1713. Confiance de la Reine en son Parlement.

La Reine aïant envoïé un message, pour exposer l'embarras où elle se trouvoit par les dettes contractées dans le Gouvernement civil, il fut résolu qu'on autoriseroit cette Princesse à mettre à part & à approprier, en vertu des lettres patentes sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, la somme de trente-cinq mille livres sterling pendant trente-deux ans, dont elle feroit un fonds ou une assurance, pour lever de telle manière & en telle forme qu'il lui plairoit la somme de cinq cens mille livres sterling, destinées à païer les arrérages dûs à ses Domestiques & autres païables des revenus appropriez pour la dépense du Gouvernement civil, & que ladite somme annuelle seroit tirée desdits revenus tant héréditaires que fixez pour un nombre d'années, & païée à l'Echiquier préférablement à tous autres fonds.

Satire contre la paix d'Utrecht.

La paix fut publiée le même jour quinzième de Mai que la guerre avoit été déclarée onze ans auparavant. Les réjouïssances qu'on fit dans cette ville & aux environs furent si extraordinaires que jamais on n'en avoit vu de pareilles. Cette joie du Peuple alluma la bile des Whigs. Un entre autres publia une sanglante invective contre cette joie selon lui insensée, sous le titre de *Harangue d'Hannibal aux Carthaginois sur la conclusion d'une mauvaise paix après une guerre des plus glorieuses*. Le Ministère y étoit traité de la manière la plus outrageante. La Piece est belle & ingénieuse, & l'espèce d'allégorie qui y regne fort bien soutenuë. La vérité y manque absolument. L'Auteur ne pouvoit avoir en vue que la division, le soulevement, & la perte de ceux qui avoient contribué à cette paix, qui, selon cette harangue, devoit avoir de si funestes suites. A parler en général, ces sortes de pièces que l'enthousiasme inspire ont plus d'apparent que de solide. Elles frappent l'imagination & la remuent. Mais, si on les examine à la lumière de la Raison, on découvre bien-tôt que la passion les a dictées & que, loin de mériter des applaudissemens, elles ne méritent que l'indignation.

Honneurs faits au Docteur Sacheverell.

Les réjouïssances pour la paix avoient été précédées par d'autres réjouïssances pour un fait, à quoi il plut au Peuple de Londres de s'intéresser. L'Angleterre seule fait voir de ces sortes de scenes. Les trois ans d'interdit du Docteur Sacheverell étoient expirez le cinq d'Avril. Tout le monde y prit part & donna des marques publiques de satisfaction. Quatre jours après, ce Docteur prêcha dans une Eglise de Southwark, en présence d'une foule innombrable d'Auditeurs de toute condition. Il prit pour texte de son discours ces paroles de Saint Luc : *Pere, pardonne leur : car ils ne savent ce qu'ils font*. Un Libraire donna cent livres sterling à ce Docteur pour la copie de son Sermon, & peu de jours après, la Reine lui conféra le bénéfice de Saint André Holborn, qui vaut au moins huit cens pièces de revenu. Les Communes firent l'honneur à ce Docteur de le choisir pour leur Prédicateur, le jour anniversaire du rétablissement de la famille Roïale des Stuards sur le Thrône d'Angleterre. A quoi peuvent aujourd'hui servir ces fêtes, qu'à perpétuer la mémoire d'une famille qu'on a rejettée ?

ANNE. 1713.

En vain la Reine s'étoit plainte de la licence effrénée que chacun se donnoit de publier ses pensées & ses imaginations, quel qu'en pût être l'objet. Chaque jour on voïoit paroître de nouveaux libelles, qui tous tendoient à inspirer la division, le trouble, la méfiance. Les déclamations contre la paix & contre le prétendu triomphe de la France ne faisoient pas sur les Peuples autant d'impression contre les Torys que les Whigs l'avoient souhaité. Ils eurent recours à un objet plus frappant, parce qu'il étoit encore plus intéressant. On supposa que la paix s'étoit faite en vue de favoriser le Prétendant, que la Cour avoit avec lui des liaisons intimes, qu'il étoit même venu à Londres à la suite du Duc d'Aumont, & qu'il avoit eu de longues conférences avec la Reine. On écrivoit sur ces imaginations aussi sérieusement que si les faits avoient été réels. On détailloit les raisons qu'on avoit de ne point le reconnoître, ni le recevoir. On demandoit ce qu'on feroit & quelles mesures on prendroit pour s'opposer à ses desseins & à ceux de ses amis. Selon quelques-uns, il devoit embrasser la Religion Anglicane. Selon d'autres, il avoit obtenu une permission, ou une dispense du Pape pour la professer, jusqu'à ce qu'il fût assez bien établi pour ne pas craindre de se montrer tel qu'il étoit. Cette affaire étoit devenuë la matière des Sermons, & des leçons de Théologie & de Jurisprudence. Il parut un Sermon imprimé, dont le texte étoit, *Nolumus hunc regnare super nos*, nous ne voulons pas que celui-ci regne sur nous. Là-dessus quelqu'un demandoit plaisamment si, en parlant comme les Juifs, on ne se rendoit pas leur complice? Un Professeur dans l'Université de Cambridge proposa les quatre questions suivantes dans le College de la Trinité.

» Première question. Si les Israëlites qui adoroient le veau d'or comme » leur Dieu de fait, n'étoient pas obligez en leur conscience de retourner » à leur vrai Dieu de droit?

» Seconde question. Si on peut dire que le soleil abandonne la terre, » quand ses raïons sont interceptez par l'interposition de la lune?

» Troisième question. Qui souffre le plus par cette interposition, ou le » soleil ou la terre?

» Quatrième question. Si les sermens qui ont souvent passé pour un rien » dans le dernier siècle, doivent avoir plus de force dans celui-ci?

Ces quatre questions, selon l'explication commune, qu'on leur donna dans ce tems-là, se réduisoient à celles-ci. Si les Anglois, qui ont reconnu la Reine pour leur Souveraine de fait, ne sont pas obligez en conscience de retourner sous l'obéïssance du Roi Jacques, leur véritable Souverain de droit? Si on peut dire que le Roi Jacques a abdiqué ses Etats, lorsqu'il a été obligé de les abandonner par la force? Qui souffre le plus par cette interruption de Regne ou le Roi Jacques, ou les Peuples d'Angleterre? Si les sermens faits sous le Regne précédent ont été violez sans scrupule, pourquoi auroient-ils plus de force sous celui-ci? Ces bruits répandus & ces disputes concertées avec artifice firent de grandes impressions. La fraïeur passa d'Angleterre à la Cour d'Hanover, qui se lia plus fortement que jamais au parti du Duc de Marlborough, ou, ce qui revient au même, au parti des

Wihgs,

Whigs, parce qu'elle les regardoit comme les plus opposez au Prétendant. Il paroît incroïable que tant de bruit n'eût aucun fondement réel, & qu'on ne le fît que pour exciter la défiance & augmenter la division. Il n'y a pourtant jamais eu de preuve du contraire, & toutes celles qu'on a prétendu tirer des lettres des Secretaires d'Etat & du Sieur Prior pouvoient tout au plus fonder des soupçons raisonnables. Je ne voudrois cependant pas garantir que l'acharnement violent contre la paix & contre ceux qui en avoient dirigé les négociations, aussi-bien que l'union de l'Héritier présomptif de la Couronne au parti des ennemis de la paix, n'eût indisposé la Reine & mis ses Ministres dans la nécessité de chercher à se garantir des dégradations & des proscriptions, inévitables pour eux sans une révolution. Ce ne seroit pas la première fois que de semblables vues auroient fait prendre des mesures contraires à ses sentimens. Mais après tout, ce n'est qu'une conjecture que je fais, & je ne serai point fâché qu'on la rejette.

Examen des Traitez avec la France & l'Espagne.

Les Communes, après leur adresse de remerciment, dont je parlois il n'y a qu'un moment, supplièrent Anne de leur faire communiquer les Traitez de paix & de commerce faits avec la France & l'Espagne. Cette Princesse consentit à leur demande & accompagna l'envoi de ces pièces d'un message signé de sa main. Il étoit conçû en ces termes. « Comme c'est une » prérogative incontestable de la Couronne de faire la paix & la guerre, » j'ai ratifié les Traitez de paix & de commerce avec la France, qui avoient » été signez par mon ordre; & j'ai conclu un Traité avec l'Espagne, qui » sera signé à Utrecht, aussi-tôt que les Ministres Espagnols y seront arri- » vez. J'avois résolu dès le commencement de cette occasion extraordi- » naire, de communiquer ces Traitez à mon Parlement. C'est pourquoi » j'ai maintenant ordonné qu'on les remît devant cette Chambre ».

Le même message fut porté le même jour vingtième de May à la Chambre Haute pat le Vicomte Bollingbroke avec les copies & les traductions de ces Traitez. Il s'y passa une scène des plus singulières. Le Lord Chancelier demanda si on souhaitoit qu'on fît la lecture de ces pièces. Les Seigneurs gardèrent un profond silence, qui ne fut interrompu qu'au bout d'une demi heure par le Lord North-and-Gray, qui dit qu'il s'étonnoit fort d'un si long silence dans une occasion si importante, que pour lui il croïoit que ces Traitez étoient les plus honorables & les plus avantageux qu'on pût souhaiter, qu'on devoit les mettre dans les Archives du Parlement comme un monument perpétuel de gloire pour la Nation, & qu'il étoit à propos que la Chambre en fît faire la lecture le lundi suivant. Après ce discours, le silence recommença & dura au moins un quart d'heure. Le Duc de Buckingham dit qu'il étoit de l'avis du Pair, qui venoit de parler, excepté qu'au lieu de renvoïer la lecture de ces Traitez au lundi suivant, il falloit y procéder sur le champ. Le charme parut se dissiper, la plûpart les Seigneurs résolurent cette lecture. Mais à peine l'avoit-on commencée que plusieurs Pairs sortirent, de sorte qu'on fut obligé de la remettre à une autre fois. Ce narré m'est suspect. Cette conduite des Seigneurs n'est point du tout probable & je serois fort tenté de croire que quelque Whig a in-

Anne. 1713.

venté cette description, pour faire croire en Hollande, ou en quelque coin de la Province de Galles, que la partie la plus considérable de la Nation étoit mécontente de la paix.

Les Communes, après la lecture du Traité de paix, qu'elles applaudirent, s'appliquèrent à examiner le Traité de Commerce. Les articles huit & neuf souffrirent de grandes difficultez. En voici la substance. « Tous » les Sujets de la Grande-Bretagne & de France dans tous les Païs & Etats » sujets à l'une ou l'autre jouiront des mêmes libertez, privileges & immu- » nitez au moins, dont jouit présentement ou pourra jouir la Nation étran- » gère la plus favorisée par rapport à tous droits, impositions, ou taxes » quelconques tant pour leurs personnes, effets, marchandises, navires, » que pour toute autre chose.

» Dans le terme de deux mois on fera une Loi dans la Grande-Breta- » gne, par laquelle il sera suffisamment pourvû qu'on n'exige pas plus de » droits & d'impôts sur les effets ou marchandises apportées de France dans » la Grande-Bretagne, qu'on n'en exige des mêmes sortes d'effets & mar- » chandises qu'on y apporte de quelque autre païs que ce soit en Europe. » Toutes les loix faites dans la Grande-Bretagne depuis l'an mil six cent » soixante quatre pour défendre l'importation de quelques marchandises » de France, qui n'étoient pas défenduës avant ce tems-là, seront revoquées » & annullées, & alors le Tarif général fait en France le dix-huit Septem- » bre mil six cens soixante quatre y aura lieu, & les droits à païer en France » par les Sujets de la Grande-Bretagne seront païez selon la teneur dudit » tarif & n'excéderont pas la régle qui y est établie. Mais comme la France » souhaite que certaines marchandises, à savoir, les manufactures de laine, » le sucre, le poisson salé & le produit des baleines, soient exceptées de » la régle du susdit tarif & qu'il y a d'autres articles proposez de la part » de la Grande-Bretagne qui ne sont pas ajustez, il a été convenu que » deux mois après l'échange des Ratifications, les Commissaires de part » & d'autre s'assembleront à Londres pour les régler ».

Difficultez sur le traité de commerce avec la France.

Cet examen causa de grands débats. Les uns vouloient que la lecture des papiers concernant cette affaire se fît dans la Chambre. Les autres vouloient la renvoïer au Committé. Ce dernier avis l'emporta sur le premier à la pluralité de trois cens trois voix contre cent onze. On mit encore en question si on proposeroit de dresser un Bill pour effectuer ces deux articles du Traité de commerce. Les débats durèrent jusqu'à dix heures du soir. Il fut pourtant résolu à la pluralité de deux cens cinquante deux voix contre cent trente qu'on proposeroit ce Bill. En conséquence, on en dressa le projet. Les Whigs vinrent à bout de le faire échouer. Le Général Stanhope fameux par la part qu'il avoit eue aux affaires d'Espagne, dit les plus belles choses du monde, pour montrer que l'Angleterre étoit ruïnée, si les Sujets de France étoient traitez dans la Grande-Bretagne, comme on prétendoit que les Anglois fussent traitez en France, & si les taxes qu'on mettroit en Angleterre sur les marchandises de France avoient quelque proportion avec celles qu'on mettroit en France sur celles d'Angleterre. Les

Torys, qui, généralement parlant, n'entendent pas si bien le commerce que les Whigs, répondirent du mieux qu'ils purent & tâchèrent de montrer que, sans cette égalité & cette proportion, il ne pouvoit y avoir de commerce, que le tarif du dix-huit Avril mil six cens soixante quatre étoit si avantageux que les Hollandois avoient réduit toutes leurs prétentions à l'obtenir, que ce que la France demandoit pour en faire la régle des droits à quoi seroient assujettis les Marchands Anglois n'avoit rien d'excessif, que la liberté pour toute espèce de marchandises dédommageroit abondamment de la gêne, à quoi on seroit assujetti par rapport aux quatre sortes que la France exceptoit. Ils parlèrent en vain. L'éloquence du Général Stanhope avoit fait de si fortes impressions que ceux de son parti ne les écoutèrent pas. Le Bill fut constamment rejetté. Mais à la pluralité de cent cinquante six voix contre soixante & douze, il fut résolu qu'on présenteroit une Adresse à la Reine, en remercîment de la condescendance qu'elle avoit eue de leur communiquer les Traitez qu'elle avoit jugé à propos de conclure.

On disoit dans cette Adresse qu'aïant félicité Anne au commencement de cette séance sur la conclusion de la paix, on se sentoit obligé de témoigner sa reconnoissance depuis qu'on avoit été informé des conditions de cette paix. Que le grand soin de Sa Majesté avoit non seulement pourvu à la sûreté, mais à l'honneur de ses Roïaumes. Qu'on manqueroit à ses propres intérêts par rapport à l'un & à l'autre, si on passoit sous silence les justes ressentimens qu'on devoit avoir pour les égards particuliers que Sa Majesté avoit témoignez, tant en cette occasion qu'en plusieurs autres. Que le bon fondement qu'elle avoit posé pour l'intérêt de son Peuple en faveur du commerce dans le Traité de navigation & de commerce avec la France faisoit espérer qu'on le verroit perfectionné pour l'avantage de ses Roïaumes. « Nous supplions humblement votre Majesté, ajoutoit-on, qu'il lui » plaise nommer des Commissaires pour traiter avec ceux de France, afin » de régler les affaires de la manière qu'il est nécessaire pour les terminer, » & que vous donniez de tels ordres pour perfectionner ledit Traité & » pour en expliquer divers endroits, qu'on puisse former un plan de com- » merce entre la Grande-Bretagne & la France, qui puisse entièrement ré- » pondre & rendre efficaces les bonnes intentions de Votre Majesté pour » le bien & la prospérité de votre Peuple ».

Cette Adresse fut présentée le quatre Juillet. Deux jours après, Anne répondit qu'elle remercioit de tout son cœur de cette Adresse, qui exprimoit si bien l'approbation des Traitez de paix & de commerce avec la France. Que ce n'avoit pas été sans beaucoup de difficultez qu'elle avoit obtenu de si grands avantages pour le commerce de ses Sujets. Qu'elle répondroit avec plaisir à leurs désirs, en continuant de prendre tout le soin possible pour assurer les avantages qu'elle avoit stipulez pour son Peuple.

Plaintes des Ecossois.

Ce n'étoit pas seulement par rapport à la paix qu'on étoit divisé dans la Chambre Haute. Plusieurs d'entre les Pairs, je ne sai par quel motif, à moins que ce ne fût par dépit, prirent le parti des Ecossois, jusqu'à se joindre à eux pour rompre l'union de l'Ecosse & de l'Angleterre. Les Commu-

ANNE. 1713.

nes avoient jugé à propos, pour fournir les ſubſides, qu'ils avoient accordez, d'impoſer ſix ſols ſur chaque boiſſeau de malt, c'eſt-à-dire des grains qui ſervent à faire la biere. Selon le Traité d'union, les taxes devoient être égales en Ecoſſe & en Angleterre. Cette nouvelle impoſition fit pourtant jetter les hauts cris en Ecoſſe. Leurs Députez au Parlement de la Grande-Bretagne prirent avec chaleur le parti de leurs Compatriotes. Ils remontrèrent qu'il y avoit une différence totale entre l'Angleterre & l'Ecoſſe pour la conſommation, que le boiſſeau de ce grain germé n'y coutoit que neuf ſols, au lieu qu'à Londres & dans la plus grande partie du reſte de l'Angleterre, il coutoit vingt-ſept ſols, & que cette diſproportion de conſommation demandoit néceſſairement une inégalité d'impoſition. Les Communes tinrent ferme & les remontrances furent inutiles.

Les Députez Ecoſſois de l'une & l'autre Chambre s'aſſemblèrent pluſieurs fois en particulier & convinrent que le Duc d'Argyle & le Comte de Marr, accompagnez de deux Membres des Communes, remontreroient à la Reine que leurs Compatriotes ne ſupportoient qu'avec peine les atteintes qu'on avoit déja données à l'Acte d'Union, & que ce nouveau grief mettroit le comble à leur mécontentement & les porteroit infailliblement à déclarer que leur Union avec l'Angleterre étoit violée & rompue. La Reine répondit que cette réſolution ſeroit bien précipitée, qu'elle ſouhaitoit qu'ils n'euſſent pas lieu de s'en repentir, mais qu'elle y feroit attention & tâcheroit de les ſatisfaire.

Cette réponſe n'étant point favorable, ils ſe raſſemblèrent, & réſolurent unanimement que, ſi on ne leur donnoit pas ſatisfaction, ils déclareroient tous, tant Whigs que Torys, que l'Union étoit rompue. Mais qu'on remontreroit auparavant cette affaire à la Chambre des Pairs. Elle y fut en effet portée & reçue, &, ce qui eſt encore plus ſurprenant, agitée, après avoir été réduite à cette queſtion, *Si l'Union entre l'Ecoſſe & l'Angleterre devoit être rompue*. Il ſe fit pluſieurs diſcours pour & contre ſur cette matière.

Diſcours contre l'union des deux Roïaumes.

Le Comte de Seafield parla fort éloquemment. Il dit d'abord qu'il avoit été un des plus zèlez pour faire réuſſir le Traité d'Union, perſuadé alors que ceux de ſa Nation en recueilleroient de grands avantages. Mais que la ſuite lui faiſoit voir qu'il s'étoit trompé. Il vint au détail des griefs de la Nation Ecoſſoiſe, qui l'autoriſoient à ſouhaiter que l'Union fût déclarée rompue.

« Premièrement, dit ce Seigneur, l'Ecoſſe étant privée d'un Conſeil » d'Etat, n'eſt plus qu'un corps ſans ame, ou, pour mieux dire, elle n'eſt » plus que le débris d'un Roïaume changé en une Province d'Angleterre. » En ſecond lieu, les Loix d'Angleterre dans le cas de haute trahiſon, leſ» quelles par l'Acte d'Union s'étendent juſqu'en Ecoſſe, donnent atteinte » aux anciens droits & privilèges de ce Roïaume. De plus, le jugement » rendu dans la Chambre des Pairs de la Grande Bretagne, touchant l'af» faire du Duc d'Hamilton, dégrade les Pairs d'Ecoſſe, puiſque, ſelon ce » préjugé, ils ne peuvent pas être faits Pairs de la Grande Bretagne, ce » qui diminue en même tems les prérogatives de ladite Couronne. Enfin

» la taxe ſur le Malt eſt un fardeau que la Nation Ecoſſoiſe ne pourroit ja-
» mais ſupporter, & d'autant plus onéreux qu'elle ne peut pas s'attendre à
» jouir des fruits de la paix ».

ANNE. 1713.

Il finit en diſant qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût trouver quelque expédient pour remédier à tant de maux; Que, ſi quelque Seigneur en avoit imaginé un meilleur que celui qu'il avoit à propoſer, il le prioit de le communiquer à la Chambre. Après un long ſilence, il reprit la parole & propoſa de diſſoudre l'Union & de faire une alliance perpétuelle & irrévocable entre les deux Nations, ſur le modèle de celle qui unit la Pologne & la Lithuanie, ſous un même Souverain; Qu'en ce cas les uns & les autres reprendroient leurs libertez en s'engageant néanmoins à ſoutenir mutuellement la ſucceſſion à la Couronne dans la Ligne Proteſtante.

Diſcours pour l'Union.

Cette propoſition réveilla les Seigneurs. Le Lord North-and-Gray répondit & entreprit de montrer l'impoſſibilité de rompre cette Union. Le Comte de Peterborough appuïa ſon diſcours. Le Comte d'Iſla frere du Duc d'Argyle refuta la prétendue impoſſibilité. On lui répliqua. Les Comtes de Loudoun & de Marr appuïèrent la propoſition du Comte de Seafield & les réponſes aux objections. Le Comte d'Oxford Grand Tréſorier ſe mit du nombre des combattans. Il repréſenta que cette propoſition n'étoit pas moins étrange qu'inopinée; Que l'Union dont il s'agiſſoit étoit le Contract le plus ſolemnel, qui eut jamais été fait entre deux Roïaumes; Que tous les articles en aïant été débatus, approuvez & ratifiez par les Parlemens des deux Nations, ils formoient un nœud indiſſoluble; Que néanmoins, ſi la Nation Ecoſſoiſe ſe croïoit léſée, elle devoit repréſenter ſes griefs dans les formes ordinaires, & qu'il ne doutoit pas que, s'ils étoient bien fondez, les deux Chambres du Parlement n'y remédiaſſent.

Le Comte de Nottingham parla bien & longtems ſur les avantages de l'Union & prouva qu'ils étoient ineſtimables, pourvu qu'on ſuivît avec équité les vues, qu'on s'étoit propoſées de part & d'autre en la faiſant, & il conclut que, comme c'étoit une affaire de la dernière importance, on devoit renvoïer ce débat à un autre jour. Le Comte de Sunderland, le Vicomte Townshend, le Lord Halifax ne manquèrent pas d'appuïer cet important avis.

Le Duc d'Argyle inſiſta fortement & longtems ſur la néceſſité de rompre cette Union. Il prévint l'objection, que naturellement on devoit lui faire, en diſant qu'on ſoupçonnoit les Ecoſſois d'être mal intentionnez pour la Maiſon d'Hanover, & qu'on ne manqueroit pas de dire que c'étoit pour cette raiſon qu'ils ſouhaitoient de rompre l'Union. Mais qu'il proteſtoit ſolemnellement que ſes Compatriotes & lui-même en particulier ſeroient les premiers à tirer l'épée contre toute perſonne, qui prétendroit troubler cette ſucceſſion.

Suffrages preſqu'égaux pour & contre l'Union.

Enfin on en vint aux voix pour la déciſion de cette queſtion ſingulière. Il y eut cinquante-quatre voix pour chacun des deux partis. La négative ne l'emporta que par les procurations, dont il y en eut treize pour l'affirma-

ANNE. 1713.

tive & dix-sept pour la négative, de sorte que la conservation de l'Union ne l'emporta que de quatre voix, & peut-être qu'elle ne l'eût pas emporté, si les Evêques de Saint Asaph & d'Ely, qui avoient chacun une procuration, n'étoient pas sortis avant qu'on allât aux voix. Que les seize Pairs Ecossois aient été pour rompre l'Union, rien n'étoit plus naturel, ils croïoient réparer le mal qu'ils avoient fait à leur Patrie, en y consentant. Mais que trente-huit Pairs Anglois entrassent dans leurs vues & s'unissent à eux pour les faire réussir, on ne sait quel nom donner à une conduite si surprenante. Etoit-ce générosité pour rendre aux Ecossois ce qu'on leur avoit ôté? Etoit-ce malignité pour embarrasser le Ministère & pour donner à entendre que cette Union, dont la Reine se savoit si bon gré, n'étoit pas plus avantageuse que la paix qu'elle venoit de conclure?

L'Union étant échapée au coup qu'on vouloit lui porter; on examina pendant plusieurs jours les griefs des Ecossois. On disputa fortement & on ne convint de rien. Cette affaire finit à la Chambre Haute, par l'approbation qu'elle donna, à la pluralité de soixante-quatre voix contre cinquante-six, au Bill de la taxe sur le Malt, sans y faire le moindre changement.

Démarches contre le Prétendant.

On marquoit toujours de l'inquiétude au sujet du Prétendant. Dès le onze Avril, le Maréchal d'Uxelles & le Sieur Mesnager avoient assûré par écrit qu'il n'étoit plus en France. Il s'étoit en effet retiré en Lorraine. Ce voisinage de son ancien séjour ne plut point. On proposa de prier la Reine de faire en sorte que le Prétendant n'eût plus de retraite dans les Etats du Duc de Lorraine, ni dans ceux des autres Puissances qui étoient en amitié & correspondance avec la Grande Bretagne. Il y eut dans les deux Chambres quelque opposition à cet égard. Un Seigneur demanda à la Chambre Haute, où on vouloit donc que le Prétendant se retirât, puisque tous les Princes de l'Europe étoient en amitié avec la Reine. Un autre Pair répondit vivement, que, puisqu'il avoit commencé ses études à Paris, il pouvoit aller les achever à Rome.

Avis singulier d'un Membre des Communes.

Dans la Chambre des Communes, car elle crut devoir suivre en cette occasion l'exemple de la Chambre Haute, le Chevalier Guillaume Whitelock prétendit que cette Adresse étoit inutile & même d'un mauvais augure. Pour preuve de son sentiment, il dit qu'il se souvenoit que le Parlement avoit présenté une Adresse à Richard Cromwel, pour faire sortir Charles II. hors de France, & que ce Prince avoit été rétabli quelque tems après, contre les assurances expresses qui avoient été données par un article particulier du Traité de paix, fait entre la France & la Grande Bretagne.

Quelque offensée que dût être la Reine des défiances qu'on temoignoit, malgré les assurances tant de fois réitérées, elle répondit qu'elle prenoit en bonne part cette Adresse & les remercimens qu'on lui faisoit de ce qu'elle avoit fait pour l'établissement de la Ligne Protestante; Qu'elle réitereroit ses instances pour faire éloigner cette personne, & qu'elle se promettoit qu'on conviendroit avec elle que, si on pouvoit faire cesser les

animositez & les divisions domestiques, ce seroit le moïen le plus efficace pour assurer la Succession Protestante.

Anne. 1713.

Adresses de quelques villes d'Ecosse.

Quelques villes d'Ecosse présentèrent aussi des Adresses d'un goût tout différent de celle dont nous venons de parler. Les ennemis du Gouvernement ne manquèrent pas de publier qu'elles étoient favorables au Prétendant, qu'il y étoit désigné & que la Cour s'entendoit avec le parti considérable qu'il avoit en Ecosse. Voici les endroits de ces Adresses, qui donnoient occasion à ces réflexions & à ces conjectures. « Nous nous réposons, disoit la ville d'Invernesss, sans aucune reserve ou restriction, » sur la sagesse de Votre Majesté pour assurer notre Religion, & la succession de la Couronne héréditaire de la Grande Bretagne dans la famille » de vos illustres Ancêtres.

» Nous n'avons pas le front, disoit la Communauté de Nairnes, de » parler à Votre Majesté de l'affaire de la succession, de peur de paroître » révoquer en doute la prudence reconnue de Votre Majesté, ou la fidelité » de votre Conseil. C'est pourquoi nous déclarons sincèrement que nos » souhaits ne tendent pas plus loin, si non que notre postérité jouisse des » effets du sage choix de Votre Majesté, pendant que nous nous croirons » heureux sous l'administration de Votre Majesté tous les jours de notre » vie ».

Ces expressions pouvoient se rapporter au choix déja fait de la famille de Hanover, du sang d'Angleterre par la Princesse Sophie, & on ne les rapportoit au Prétendant, que parce qu'elles contenoient une condamnation tacite des inquiétudes affectées pour la sureté de la succession Protestante.

Le Parlement aïant réglé les subsides, fixé le nombre de troupes qu'on devoit tenir sur pied dans les trois Roïaumes, & fait quantité d'autres réglemens utiles & pleins de sagesse, la Reine le remercia en des termes dignes d'une éternelle mémoire, tant pour l'honneur de cette Princesse que pour l'honneur de ceux à qui ces remercimens s'adressoient.

Remerciment gracieux de la Reine à son Parlement.

« C'est avec beaucoup de satisfaction, dit cette Princesse, que je viens » mettre fin à cette séance & vous remercier de tout mon cœur des services que vous avez rendus au Public.

» Je dois vous remercier en particulier, Messieurs de la Chambre des » Communes, des subsides que vous venez de m'accorder. J'aurai soin de » les appliquer aux usages ausquels vous les avez destinez autant qu'ils » pourront s'étendre.

» J'espère qu'à la prochaine séance, l'affaire du commerce sera bien entendue, & que les conditions avantageuses, que j'ai obtenues de la France, seront effectuées pour le bien de notre commerce.

» Je ne saurois me séparer d'une si bonne & fidelle Chambre des Communes, sans marquer combien je suis sensible à l'affection, au zèle & » au respect que vous avez fait paroître dans votre conduite; & ainsi je » crois devoir faire mention des services éclatans que vous avez rendus.

» Dans votre première séance, sans augmenter les dépenses de mes Su-

» jets, vous trouvâtes les moïens de les soulager du pesant fardeau de plus » de neuf millions sterling, & la manière dont vous l'avez fait peut être » avantageuse à la Nation.

» Dans cette séance, vous m'avez mis en état de rendre justice, en païant » les dettes de mes Domestiques. Et comme vous avez fourni des subsi- » des pour continuer la guerre, aussi vous m'avez soutenue pour obte- » nir la paix.

» Ainsi vous avez fait voir que vous êtes les véritables Représentans de » mes fidelles Communes, par la juste attention, que vous avez marquée » pour le bien de votre Patrie & pour mon honneur. Je ne doute pas que » ces procédures ne conservent la mémoire de ce Parlement à la postérité.

» A mon avènement à la Couronne, je me trouvai chargée d'une guerre. » Dieu a béni mes armes par plusieurs victoires & m'a enfin mise en état » de les rendre utiles pour une paix sûre & honorable.

» Je vous remercie de tout mon cœur de l'assistance que vous m'avez » donnée pour cela, & je me promets qu'avec votre secours cette paix sera » durable.

» Pour cet effet, je vous recommande à tous de faire bien connoître à » mes Sujets ce qu'ils gagnent par la paix, & de tâcher de dissiper les soup- » çons mal fondez, qui ont été fomentez avec tant d'industrie parmi nous, » afin que nos malheureuses divisions n'affoiblissent & méme ne détrui- » sent pas les avantages que j'ai obtenus pour mes Roïaumes.

» Il y a des gens, dont le nombre n'est que trop grand, qui ne sont ja- » mais contens d'aucun Gouvernement. C'est pourquoi il est nécessaire » que vous fassiez éclater votre zèle & votre amour pour votre Patrie, en » faisant vos efforts pour désarmer la malice des mal-intentionnez & pour » détromper ceux qui sont abusez.

» Rien ne peut assurer la paix au dedans, rien ne peut remédier aux dé- » sordres arrivez pendant une si longue guerre, qu'un ferme attachement » à la constitution dans l'Eglise & dans l'Etat.

» Il n'y a que ceux qui véritablement ces principes, sur lesquels on » puisse compter; & comme ils ont la meilleure part à mes graces, aussi » vous pouvez être assurez que je n'ai d'autre intérêt ni d'autre but que » d'assurer notre religion & notre liberté.

» J'espére, pour la tranquillité de ces Nations & pour le bien général, » que, l'hyver prochain, je trouverai mon Parlement dans la résolution » d'agir sur ces principes avec la même prudence & avec la vigueur né- » cessaire pour me mettre en état de maintenir les libertez de l'Europe au » dehors & d'étouffer l'esprit de faction au dedans ».

Après cette harangue, au sortir de la salle de Westminster, on distri- bua de la part de la Reine à chacun des Membres du Parlement une mé- daille d'or du poids de deux guinées ordinaire. D'un côté étoit la tête de la Reine avec la légende ordinaire. Le revers représentoit Minerve dans un champ labouré terminé par une Mer avec des Vaisseaux, & au dessous étoit cette inscription, *compositis veneratur armis*.

La

ANNE. 1713. Cabales & Ecrits touchant les élections du Parlement.

La Reine animée d'un vrai zèle pour le bien de ses Sujets, les exhortoit en vain à l'union & à la concorde. Depuis près de deux siecles on étoit trop accoutumé à cette leçon, pour qu'elle fît aucune impression salutaire. Dès que le Parlement eut été prorogé & que les patentes pour en convoquer un autre eurent été expédiées les différens partis cabalèrent plus vivement que jamais pour avoir la meilleure part à l'élection. Les Whigs dominant dans une terre du Duc de Marlborough maltraitèrent les Torys jusqu'à effusion de sang. Les libelles recommencèrent à inonder le Public. On s'y déchiroit impitoïablement, mais presque toujours avec esprit & d'une manière divertissante pour les Etrangers, & où les Anglois assez sages pour ne point prendre part dans ces querelles auroient pris plaisir, si un homme qui aime véritablement sa Patrie pouvoit se réjouir de ce qui la déshonore & l'expose à sa ruine.

Les libelles avoient presque tous pour but les élections futures. Les Torys mirent au jour une brochure, qui avoit pour titre le *Catéchisme des Whigs*. Ceux-ci repliquèrent par les *Litanies des Torys*. Le commerce étant l'article intéressant de la Nation, on s'appliqua de part & d'autre à défendre & à attaquer le Traité qu'on venoit de conclure avec la France. Le parti du Ministère publia une brochure sous ce titre, *Lettre d'un Membre de la Chambre Basse touchant le Bill du commerce, & une liste de ceux qui ont voté pour & contre ce Bill*. Il prétendoit que ce Bill, qui étoit si fort pour l'honneur de la Reine, pour la réputation du Ministère & l'utilité du païs, n'avoit été rejetté que pour appaiser les cris des Whigs. Il remarquoit que, parmi ceux qui votèrent contre ce Bill, il y avoit cent vingt Whigs, pour qui tout est juste & droit, pourvû qu'ils puissent embarrasser le présent Ministère & favoriser les intérêts des Hollandois. Il distinguoit ensuite en trois classes les opposans à l'exécution du Traité de commerce, la premiere de *Torys politiques*, qui craignoient de n'être pas choisis à la prochaine élection, la seconde de *Whigs*, la troisième de *Visionnaires*. Cette lettre ne manqua pas de réponses. Il en parut une fort vive sous ce titre, *Lettre servant d'avis pour les prochaines élections des Membres du Parlement*. On y tournoit en ridicule la dernière harangue de la Reine, & la conduite respectueuse des Communes qui lui avoit attiré de cette Princesse les remerciemens les plus gracieux. Si c'est dans ce point de vue, disoit l'Auteur, que la Mémoire de ce Parlement doit être transmise à la postérité (ce sont les paroles dont la Reine s'étoit servie) peu de gens porteront envie à la gloire que les noms de ces Membres acquerront parmi les Races futures. Il prétendoit que ce Traité avec la France étoit sans comparaison plus ruineux pour la Nation que le traité de mil sept cens neuf avec les Hollandois, dont les Auteurs avoient été notez du titre odieux d'Ennemis de la Patrie. Il insultoit ensuite aux Communes sur l'approbation des Traitez de paix & de commerce. Elles ont, disoit-il, léché les légères blessures qu'elles avoient faites (en rejettant le Bill d'exécution) de peur que la gangrene ne s'y mît. Elles ont représenté l'édifice qu'elles élevoient depuis si longtems & avec tant d'artifice, sinon comme un parfait bâtiment, du

ANNE. 1713.

moins comme aïant d'excellens fondemens, & le tout, *ajoutoit-il*, pour conserver le glorieux titre de Communes soumises & affectionnées.

Un des livres de cette espèce qui fit le plus de bruit avoit pour titre *Histoire abrégée du Parlement.* On l'attribue au Comte de Nottingham. Il fut fort goûté & on en débita plusieurs milliers. Il est pourtant vrai que comme presque tous les autres écrits de ce genre, en beaucoup de paroles il ne disoit & ne prouvoit rien. Il étoit rempli de lieux communs, d'accusations vagues, de conjectures peu solides. En lisant ces sortes d'écrits, on n'apprenoit rien, puisqu'on n'y trouvoit qu'une suite d'assertions sans aucune preuve. Ils ne pouvoient servir qu'à échauffer les imaginations & à se rendre mutuellement odieux. Plus les livres se multiplioient, plus l'animosité augmentoit. Cette animosité augmentée redoubloit à son tour l'acreté du stile & y répandoit le fiel sans mesure. Les conversations même se ressentoient de cet esprit, &, si on avoit été aussi prompt de la main qu'on l'étoit de la langue, il se seroit passé peu de jours sans quelque accident tragique. Les Torys reprochoient aux Whigs qu'ils n'avoient point d'autre vue que d'affoiblir l'autorité de la Cour, par la diminution des prérogatives de la Couronne, & d'abaisser le pouvoir du Clergé, pour ruiner ensuite son crédit, afin d'établir le Presbytéranisme sur les ruines de la Religion Anglicane, & changer la constitution monarchique du Roïaume en établissant un gouvernement républicain. Les Whigs de leur côté accusoient les Torys d'avoir formé le dessein de ruiner la liberté de l'Angleterre, pour y établir un pouvoir arbitraire & entièrement absolu, & de vouloir abaisser l'autorité des Parlemens, qui est le soutien de la liberté & le frein du despotisme. On leur reprochoit encore d'ètre amis de la France & de n'avoir pas assez d'éloignement pour le Prétendant. Par rapport au Clergé, on l'accusoit d'etre dévoué aux intentions de la Cour, dans l'espérance d'en obtenir les plus riches bénéfices. On exagéroit de chaque côté, &, en se décriant mutuellement de toutes les manières dont on pouvoit s'aviser, on déshonoroit la Nation & on autorisoit à lui appliquer ce que Louis onze dit des Genois, à cause de leurs divisions.

Outre les discours & les écrits, trois fois la semaine dans les nouvelles publiques on instruisoit la Nation des intérêts des deux partis, de leur situation, de leurs espérances, de leurs démarches, on entroit dans le détail, on se caractérisoit, on se mordoit, on se déchiroit, on se défiguroit, le tout par zèle pour la Patrie, pour la Religion, pour la Maison d'Hanover, ou pour les prérogatives de la Couronne. C'est ainsi qu'on s'exprimoit; mais c'étoit au fonds pour satisfaire sa passion. Un des ces Ecrivains remit un Emploi qu'il tenoit de la Cour, afin, *disoit-il*, d'écrire ce qu'il jugeroit à propos.

Tandis qu'on se donnoit des mouvemens infinis dans les deux partis, pour se supplanter & se détruire, le Prince Eugène & le Maréchal de Villars étoient aux prises sur les bords du Rhin. L'Empereur aïant résolu la guerre & rappellé ses Plénipotentiaires d'Utrecht, on résolut en France de faire les plus grands efforts pour la terminer promtement. On fit des amas

prodigieux de fourrages, de vivres & de munitions de guerre. Dès que le premier de Juin fut arrivé, qui étoit la fin du terme, qu'on avoit marqué à l'Empereur pour se déterminer, les armées se mirent en mouvement. Le Maréchal de Villars par différentes manœuvres fit prendre le change au Prince Eugène & se posta tellement qu'il l'empêcha de passer le Rhin & qu'il lui coupa la communication de Landau. Il fit le siége de cette place. Le Prince de Wirtemberg, qui en étoit Gouverneur, fit une fort belle défense. Il avoit huit mille cinq cens hommes de garnison, des vivres & des munitions à proportion. Il tint cinquante six jours de tranchée ouverte. Sans l'accident arrivé à un magasin, où une bombe mit le feu & qui sauta en l'air, ce Prince auroit apparemment fait une plus longue résistance. Il eut la mortification d'être obligé de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison, soit qu'on voulut faire sentir au Prince Eugène qu'on se souvenoit encore de la dureté, avec laquelle il avoit traité la garnison de la dernière ville, qu'il avoit prise en Flandre, soit qu'on eût quelque mécontentement particulier contre ce Prince & contre sa Famille.

ANN. 1713.

Prise de Landau.

Cette conquête ouvrit à l'armée de France le Palatinat & les païs voisins, les partis y pénétrèrent de toutes parts, &, outre le grand butin qu'ils y firent, ils y établirent de grosses contributions. Le Maréchal de Villars, ne voulant pas laisser passer inutilement le reste de la campagne, forma le dessein d'assiéger Fribourg, place encore plus forte que Landau. La vûe de la France étoit de faire sentir à l'Empereur, par la grandeur des entreprises, que l'unique parti, qu'il avoit à prendre, étoit de penser efficacement à la paix. Le Prince Eugène avoit prévû ce dessein, il avoit fait achever & mettre en état de défense les lignes commencées autrefois pour couvrir cette place, & le Général Vaubonne les gardoit avec un corps de dix-sept mille hommes. Le Maréchal vint encore à bout de tromper le Prince Eugène, &, tandis qu'il attiroit ses troupes & son attention sur les lignes d'Etlingen, il força Vaubonne dans ses retranchemens & investit Fribourg capitale du Brisgaw. Elle est située sur une petite rivière au bout d'une plaine fertile, au pied d'une montagne, qui est la première de cette longue chaine qu'on appelle Montagnes Noires. Cette ville a quatre portes & huit bastions roïaux. Tous ont des demies lunes que couvrent des courtines. Elle est commandée par la montagne, au pied de laquelle elle est bâtie, & cette montagne est défendue par quatre forts, qui se commandent les uns les autres. Le premier est le château qui domine sur la ville. Ensuite est le fort de l'Aigle, qui domine le château & qui est lui-même dominé par le fort de l'Etoile, au dessus duquel est encore le fort de Saint Pierre, qui est sur la cime de cette montagne. La garnison de cette place formidable étoit composée de quinze bataillons & de cinq cens chevaux, & le Baron d'Arsch y commandoit.

Et de Fribourg.

La tranchée ne s'ouvrit que le trente de Septembre. La place se rendit le dix-neuf Novembre, plutôt manque de vivres que par les progrès de l'Ennemi. Le Gouverneur rendit en même tems les forts & châteaux, qui étoient à peine entamez. Cette conquête importante amena l'Empereur

ANNE. 1713.

au point où toute l'Europe le souhaitoit, car on étoit las de la guerre, dont on ressentoit les maux bien plus vivement depuis qu'on goutoit les douceurs de la paix, & ce n'étoit qu'avec peine qu'on voïoit la France en état de se dédommager aux dépens de l'Allemagne de ce qu'elle avoit été obligée de céder en Flandre.

Ce Prince prit donc enfin des pensées de paix, les deux Généraux furent les Plénipotentiaires, ils se trouvèrent à Rastadt le vingt-sept Novembre. Ils avoient chacun la moitié du château pour leur logement, & chacun la moitié de la ville pour celui de leur suite & de leur escorte, qui avoit été fixée à deux cens hommes. Ils convinrent à peu près des mêmes articles qui avoient été offerts à Utrecht, excepté que Landau resta à la France, & que l'Electeur de Bavière fut rétabli dans tous ses Etats & dans son rang de premier Electeur, à condition qu'il renonceroit au Roïaume de Sardaigne & à tout ce qui lui avoit été donné en Flandre.

Traitez de l'Espagne.

On négocioit aussi à Utrecht, & la paix y fut signée entre l'Espagne d'un côté & la Grande-Bretagne & la Savoie de l'autre. Gibraltar & Port-Mahon avec l'Isle de Minorque furent cédez à perpétuité à la Couronne de la Grande-Bretagne, à qui Philippe V. par une juste reconoissance, accorda de grands avantages par rapport aux Indes Occidentales. Le Traité des Etats Généraux avec la même Couronne d'Espagne fut fort long-tems à conclure. On chicana beaucoup & il parut que les Plénipotentiaires des deux Couronnes d'Angleterre & d'Espagne s'entendoient, pour se vanger des lenteurs de ceux-ci à accéder aux négociations de la paix. On étoit aussi fort attentif à leurs démarches en Flandre. On voulut y exercer conjointement avec eux la Souveraineté & on leur reprocha fort vivement qu'ils se conduisoient en Maitres, malgré les Traitez. Les Etats alléguèrent que, par le Traité de paix avec la France, ils devoient être mis en possession des places cédées à la Maison d'Autriche, les garder par conséquent, les gouverner, jusqu'à ce qu'ils fussent convenus avec l'Empereur de leur barrière. L'Evêque de Bristol & le Comte de Strafford répondirent que ce Traité postérieur, fait avec la France, ne pouvoit détruire la convention de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux, par laquelle il avoit été statué que les deux Puissances gouverneroient de concert ces Villes & Provinces, jusqu'à ce qu'on se fût accommodé avec la Maison d'Autriche.

Attention de la Reine sur les Traitez des Hollandois.

De plus la Reine avoit donné des ordres fort exprès pour empêcher qu'il ne se glissât rien dans les Traitez de la République avec les autres Puissances, qui pût préjudicier & inquiéter le commerce & les autres intérêts de la Grande-Bretagne. De là vinrent apparemment les difficultez, qui retardèrent jusqu'à bien avant dans l'année suivante la conclusion du Traité avec l'Espagne. C'est dans la même vue que les Troupes Angloises restèrent dans Gand & dans Bruges & qu'elles prirent possession de Nieuport. On fit même courir en Angleterre le bruit que les Provinces-Unies étoient en marché avec l'Empereur pour acheter Ostende. Cette nouvelle souleva les Marchands & on se résolut à toute extrémité, plutôt que

de souffrir une pareille acquisition. Les Etats protestèrent que ce marché étoit imaginaire. On le savoit; mais on vouloit leur faire sentir à n'en pouvoir douter combien ce dessein déplairoit & quelle opposition ils y trouveroient, si jamais ils formoient ce dessein & entreprenoient de le faire réussir.

Anne. 1713.

En conséquence de la cession du Roïaume de Sicile, faite au Duc de Savoie, sur les instances de la Reine, & aussi en vue d'affoiblir d'autant la Maison d'Autriche, ce Prince alla en prendre possession. Il y fut transporté par l'escadre, que la Reine avoit dans la Méditerranée, pour veiller à la neutralité de l'Italie, aussi bien qu'à l'évacuation de la Catalogne. Ce Roïaume ne demeura pas longtems entre les mains du nouveau Roi. L'Empereur fit tant que, peu de tems après, ce Prince, de gré ou de force, consentit d'échanger la Sicile avec la Sardaigne. La Reine, en qualité de Médiatrice & de Garante des traitez, pressoit l'exécution des articles convenus & y présidoit, si je puis parler de la sorte.

Démolition de Dunkerque.

La démolition de Dunkerque, si glorieuse à la Grande-Bretagne & si humiliante pour la France, étoit extrêmement souhaitée par tous les Peuples. Le souvenir des pertes, que les Armateurs, sortis de ce port, avoient causées au commerce, donnoit de la vivacité à ces desirs. D'ailleurs, en cas de nouvelles brouilleries, on regardoit Dunkerque, par rapport au Prétendant, comme la porte de l'Angleterre. Ces motifs réunis faisoient qu'on étoit fort attentif à l'exécution de cet article, le plus essentiel & le plus utile à l'Angleterre du Traité de paix, & que chaque Particulier se croïoit en droit d'y veiller & de la presser. Quelques retardemens mirent l'allarme. Aussi-tôt une foule d'Ecrivains s'épuisèrent en de longs & ennuïeux raisonnemens pour prouver ce que personne ne nioit & n'ignoroit, savoir que cette démolition étoit importante. D'autres se répandirent en invectives prématurées, c'est le moins qu'on puisse dire, & crièrent étourdiment que la Nation étoit trahie & jouée. Un Ecrivain, qui a eu une grande vogue & qui se fit dans la suite honneur d'être condamné par les Communes, comme malin & séditieux, se distingua fort dans cette occasion. Tout étoit perdu, selon lui, & on ne pouvoit assez punir, ni assez détester ceux dont les perfides conseils engageoient la Reine à dissimuler & à tolérer cette inexécution si importante. Dunkerque fut démoli à peu près dans le tems qu'on étoit convenu, & ces Zélateurs eurent, ou le chagrin d'avoir crié mal à propos, ou, comme la mouche d'Esope, la vaine & ridicule satisfaction de s'imaginer que sans eux rien ne se seroit fait. Il est vrai qu'en cet article les Ministres & les Plénipotentiaires de la Reine avoient été duppes. Car tandis qu'on démolissoit ce port, on en construisoit un autre à une ou deux lieues, sans comparaison plus grand, plus sûr & plus commode. Ainsi Charles V. autrefois s'étant engagé de démolir & de [illegible]r Hesdin, dont la garnison étoit fort à charge à la Picardie, accomplit sa promesse; mais à une demie lieue des ruines de l'ancien Hesdin, il bâtit une autre ville plus forte encore, à laquelle il donna le même nom.

La Reine créa Chevaliers de la Jarretiere les Ducs de Kent & de Beaufort, les Comtes de Peterborough, d'Oxford & de Powlet. Ils furent

Ann. 1713.

installez en personne par les Ducs d'Ormond, de Northumberland & de Buckingham. Le Comte de Strafford, Plénipotentiaire à Utrecht, le fut par Procureur. L'Evêque de Bristol fut fait Evêque de Londres. Le Docteur Smalridge eut l'Evêché de Bristol, & le Docteur Willoughby fut nommé Doyen de la Chapelle de Windsor. Anne disposa en même tems de plusieurs autres charges & offices dans un grand Conseil, qu'elle tint le vingt-huit d'Août. Elle y déclara le Comte de Dartmouth Garde du Sceau Privé; Bromlei ci-devant Orateur des Communes, Secretaire d'Etat; le Comte de Denbigh un des Receveurs de l'Echiquier; François Green Secretaire des guerres; le Chevalier Jean Stone-House Contrôleur de la Maison; le Lord Landsown Trésorier de la Maison, & Edouard Nicholas Trésorier de la Chambre. Tout ce que la Cour faisoit étoit censuré & pris en mauvaise part, & tous ceux qu'elle favorisoit devenoient pour les Whigs des objets de haine & de mépris.

Les Torys & les Whigs d'Irlande & d'Ecosse fort animez.

Le même esprit de partialité & de division regnoit aussi en Ecosse & avoit pénétré jusqu'en Irlande, où le Whigs & les Torys s'acharnèrent tellement les uns contre les autres qu'il falut envoïer des troupes & faire tirer sur eux pour les séparer. En Ecosse on étoit extrêmement choqué de la tolérance, qu'on vouloit y établir pour les Episcopaux. La plûpart des Ecclésiastiques refusoient de prêter les nouveaux sermens. Ils ne vouloient pas même prier pour la Reine. Ils ouvroient leurs Eglises malgré les défenses, & les fermoient à leur gré. Ceux qui plioient étoient insultez comme des lâches & des perfides. On y étoit fort las de l'Union & disposé à prendre toutes sortes de mesures pratiquables pour la rompre. Cette situation, il faut l'avouer, donnoit à l'Angleterre sujet d'appréhender que cette Nation irritée & toujours ennemie ne prît quelque résolution extrême, & malgré cette appréhension, le parti opposé à la Cour sembloit prendre à tâche de mortifier cette Nation & d'augmenter ses mécontentemens, par le peu d'égard qu'ils avoient pour ses plaintes, & par les distinctions odieuses qu'ils prétendoient établir à son préjudice. Si les Torys en avoient usé de la sorte, on n'auroit pas manqué de leur reprocher qu'ils vouloient introduire par l'Ecosse le Prétendant en Angleterre.

Sinistres présages de l'Evêque de Salisbury.

L'Evêque de Salisbury se distingua fort dans son parti par une Préface, qu'il mit à la tête d'un de ses ouvrages. Il y soutient que la vraie Eglise Anglicane & la Religion Protestante en général sont en grand danger. Il dit en commençant qu'aïant atteint l'âge de soixante-&-dix ans, il prend cette occasion pour se décharger librement des tristes pensées qui accablent son esprit jour & nuit. Ensuite il prend Dieu à témoin de la pureté & de l'ardeur de son zèle, qui ne lui permet pas de se taire dans le danger éminent où est la Réformation, danger qui se réduit à deux chefs, le caractère du Prétendant & la puissance exorbitante de la France. [illegible]ques II, qui avoit été élevé parmi nous & qui devoit son élevation au » Trône à l'Eglise Anglicane, oublia bientôt ses promesses & parut animé » contre ceux qui avoient le moins de sujet de s'y attendre. Que si cela » est évident dans le Pere, que peut-on espérer de celui qui se dit son

» Fils, qui a été élevé dans un Gouvernement despotique, où les Protes-
» tans sont persécutez, qui a été obligé de courir si longtems çà & la outre
» mer, qu'on a proscrit & abjuré ici, qu'on a couvert d'autres indignitez,
» sinon que sa Religion toujours cruelle contre les Protestans se donneroit
» une libre carrière sous un Prince qu'on a si fort offensé ? On ne sauroit
» nier que ces apparences ne soient terribles, lorsque nous voïons que le
» Prince, qui depuis tant d'années a tant fait pour extirper notre Reli-
» gion, se tire de tous ses embarras & vient à bout de tous ses projets, qui
» paroissoient entièrement renversez. Une nouvelle scene vient de s'ou-
» vrir, qui lui promet tout ce qu'il peut souhaiter & qui accroitra sa puis-
» sance & ses richesses à un tel degré qu'humainement parlant rien ne
» pourra résister ».

Présages contraires d'un autre prélat.

L'Evêque de Bath au contraire prêcha à Saint Paul devant les Deux Chambres du Parlement le jour d'actions de graces pour la paix, & ne communiqua à ses auditeurs que des pensées capables d'inspirer la joie & la tranquillité. Il tira son texte du Pseaume cent vingt-deuxième. *Paix soit à ton avant-mur, & prospérité en tes palais.* Il commença par reconnoître la miséricorde divine, qui avoit mis une heureuse fin à une guerre nécessaire & victorieuse, mais en même tems longue & ruineuse, & il assura, qu'on avoit plus de sujet de se réjouir de cet événement que de la victoire la plus signalée. Il entra ensuite dans les vues politiques qui avoient engagé à finir la guerre. « Le soin de nos intérêts, dit-il, & celui sur tout » de nos voisins nous y engagea d'abord, &, par le succès dont il a plu à » Dieu de benir nos armes, ceux qui n'aguères étoient en détresse sont » maintenant devenus *Hauts & Puissans.* Mais il étoit tems de penser à nos » propres intérêts, de nous souvenir que nos richesses dépendent aussi du » commerce, de considérer à quoi aboutiroit enfin une longue suspension » de gain & une perte continuelle, & de songer qu'il n'y avoit qu'une » paix qui pût nous remettre dans notre situation naturelle. . . . Dans les » guerres anciennes, la Nation s'épuisoit de Naturels pour vaincre des » Etrangers, & dépensoit des sommes immenses pour acheter de vains » trophées de gloire, & il arrivoit ordinairement que la génération pré- » sente étoit appauvrie & celle qui venoit après troublée par une guerre » civile. Il suffit pour nous d'avoir donné dans celle-ci des preuves si écla- » tantes de notre humanité, de notre valeur, de nos richesses, de nous » être engagez dans la guerre si volontiers, d'avoir livré tant de glorieux » combats, d'avoir sacrifié tant de milliers de vies & tant de millions d'ar- » gent, & il n'étoit pas moins nécessaire de donner enfin des preuves de » notre prudence domestique ». Il se plaint ensuite de ce que, sous le plus régulier de tous les Regnes, on étourdit les gens sensez de changemens de gouvernement, de révolutions, de ce qu'on remplit les esprits d'odieuses & vaines suppositions d'un renversement total des loix & d'une tyrannie absolue, & de ce qu'au lieu de prêcher la soumission, l'obéïssance & la conservation du repos public, on pose en fait le droit de resister & le devoir de la rebellion. « L'abondance ne regne pas dans une ruche,

ANNE. 1713.

» où les Abeilles, au lieu de travailler chacune dans sa cellule, ne songent » qu'à partager le peu de miel qui leur reste en commun, & tournent » l'une contre l'autre les aiguillons, dont la Nature les a armées pour » chasser les Frêlons ». Enfin il insinuoit que les troubles domestiques pourroient obliger beaucoup de Négocians à transporter ailleurs leurs richesses. « Il suffit à un Négociant, disoit ce Prélat, d'être exposé aux » tempêtes & aux écueils de la Mer. Le port où il tend est un lieu de re- » pos & de sureté. Ces considérations ont peuplé & enrichi une Nation » sage, & l'ont rendue le réfuge assuré de ceux qui fuient le trouble & la » confusion des autres païs, & qui cherchent une habitation commode & » amie de l'industrie. Cette Nation doit son aggrandissement à la paix, » qui regne dans son avant-mur, qu'ils ont eu la sagesse de conserver & que, » ni la force, ni l'artifice, n'ont pû troubler pendant la dernière guerre. » C'est une Nation dont je parle avec honneur & qu'on ne doit pas regarder » d'un œil malin, mais qu'on doit observer, pour en imiter la prudence ».

Ce discours fut méprisé par les Whigs & regardé comme un commentaire insipide de la harangue fastueuse, que le Duc d'Aumont, Ambassadeur de France, prononça devant la Reine, à sa premiere audience, tandis que la préface de l'Evêque de Salisbury & les libelles de Richard Steele étoient applaudis & regardez comme autant de chefs d'œuvre.

Elections favorables aux Torys.

Les élections pour le nouveau Parlement, en dépit des mouvemens que se donnèrent les Whigs, réussirent en grande partie au gré de la Cour, les deux tiers de Membres furent Torys. Les débats à cette occasion furent plus grands à Londres que par tout ailleurs. On fut occupé pendant plusieurs jours à l'élection des quatre Députez, que cette Ville a droit d'envoïer. Les Torys voulurent obliger les Trembleurs, qui étoient la plûpart dans les intérêts des Whigs, à prêter le serment d'abjuration, avant de pouvoir donner leurs suffrages. Les Whigs prétendirent à leur tour qu'on obligeât aussi les Catholiques Romains, qui avoient droit de suffrage, à prêter le même serment. Mais après diverses contestations, on convint enfin qu'on ne l'exigeroit de personne. Les premiers jours, les Candidats Whigs eurent le dessus sur les Torys. Mais dans la suite ceux-ci l'emportèrent & furent élus. Les élections étant achevées, le Parlement fut convoqué pour le vingt-trois de Novembre & prorogé ensuite jusqu'au vingt-un Décembre.

Défenseur de l'Arianisme accusé, non condamné.

On entama dans cet intervalle le procès du Docteur Whiston. J'ai rapporté que ce Savant depuis quelques années avoit publié un livre en faveur de l'Arianisme. Il y attaque directement le Christianisme, qui, selon lui, n'a été établi que par le Concile de Nicée, dont il prétend que le Symbole n'est point orthodoxe. La Reine avoit composé un Tribunal d'Ecclésiastiques pour cette affaire. L'Accusé comparut le dix-sept Novembre par Procureur & fit présenter une protestation contre la jurisdiction de ce nouveau Tribunal, qu'il prétendoit n'avoir pas droit de connoître d'aucune affaire en première instance. Cette protestation aïant été luë, un des Juges proposa si le Sieur Whiston pouvoit comparoître par Procureur.

teur. Un autre Juge représenta qu'il y avoit une question plus importante à examiner & à décider, savoir, si après avoir été nommez & établis par la Reine pour juger de cette affaire, on devoit souffrir que le Docteur eût la hardiesse de contester leur autorité & de les traiter de Cour prétendue. Il fut ordonné qu'on n'auroit point d'égard à sa protestation & qu'il comparoitroit en personne. Il le fit & demanda d'être oui par ses Avocats, ce qui lui fut accordé. Les Avocats insistèrent sur deux points, premièrement, que cette Cour déléguée, ne pouvant juger qu'en cas d'appel, ne pouvoit connoître de l'affaire présente, qui n'avoit encore été portée à aucun Tribunal, & en second lieu, que, comme cette procédure intéressoit les libertez des Sujets Anglois & que cette Cour ne procédoit que selon le Droit Civil, il devoit être permis à leur Client de plaider par un Avocat, qui fût versé dans les loix & statuts du Roïaume. Cette demande fut accordée, & le plaidoïer renvoïé à la semaine suivante. Le fort du plaidoïer consista dans une espèce de défi de l'Avocat de faire voir quelque Loi d'Angleterre, en vertu de laquelle on pût juger cette cause & condamner ce livre d'hérésie. L'affaire fut appointée. On la reprit au jour marqué. Mais le Procureur du Docteur produisit ses fins de non-recevoir, ce qui obligea de renvoïer la décision à une autre fois.

L'Auteur d'un livre, qui avoit pour titre, *Histoire de la succession de la Couronne d'Angleterre affirmée, & le droit héréditaire rendu clair*, fut poursuivi avec bien plus de chaleur & plus rigoureusement que le Défenseur de l'Arianisme. Il fut condamné à de grosses amendes & au pilori plusieurs fois. La Reine lui aïant épargné une partie de la punition, on le trouva mauvais & on prit cette marque de bonté pour une preuve certaine du penchant qu'avoit cette Princesse à favoriser le Prétendant.

Mauvaise santé de la Reine. 1714.

Elle étoit souvent incommodée depuis environ un an, & la goute, à quoi elle étoit sujette, disparoissoit quelques fois si subitement qu'il y avoit à craindre qu'elle n'en fût tout d'un coup étouffée. Au commencement de cette année, Anne se trouva indisposée. On crut d'abord que ce n'étoit qu'une simple attaque de goute. Mais le lendemain, qui étoit le cinq de Janvier, cette Princesse eut une colique accompagnée de fievre, & on craignit extrêmement que ce ne fût une goute remontée. Les Ministres & le Duc d'Ormond en furent les premiers avertis, & se rendirent sur le champ à Windsor avec deux Médecins. Le mal étoit fort pressant, & ce ne fut que le sept au matin qu'on fut assuré qu'il n'y avoit point de danger. Le Conseil fut assemblé toute la nuit du six au sept, tant étoit grande l'incertitude où on étoit d'une vie si précieuse. Le bruit courut même à Londres que la Reine étoit morte. On le reçut différemment, selon le parti qu'on avoit pris. Mais il fut bientôt dissipé.

Cet accident fit différer l'ouverture du Parlement jusqu'au vingt-sept de Février. On crut même nécessaire de détruire les bruits qui se répandoient sur la mauvaise situation de la Reine. Elle écrivit elle-même au Lord Maire, avec ordre de disperser sa lettre le plus qu'il lui seroit possible. « Nous avons jugé à propos, dit cette Princesse, de vous faire part de

ANNE. 1714.

» ceci & par vous à la Cour des Aldermans & à nos autres Sujets, afin que » vous puissiez travailler dans vos différens emplois à détruire les mauvais » bruits, que sement sans fondement des personnes mal affectionnées, au » préjudice du crédit & au grand danger de la paix & de la tranquillité » publique ».

Lettre qu'elle écrit à l'Electeur d'Hanover.

Les imaginations étant toujours effraïées de l'idée du Prétendant, elle jugea à propos de rendre publique la copie d'une lettre qu'elle envoïoit à l'Electeur de Hanover. Si le mal n'avoit pas été incurable & volontaire, cette lettre l'auroit guéri. Anne assuroit ce Prince dans les termes les plus forts de son affection & de sa bienveillance. Qu'elle ne voïoit qu'à regret les divisions de son Roïaume. Qu'elle souhaitoit que ceux qui se disoien ses amis & ceux de sa famille le fussent effectivement. Que, si son Altesse Electorale étoit persuadée qu'il fallût faire encore quelque chose pour sa sureté & pour sa satisfaction, elle n'avoit qu'à le donner à connoître, & que Sa Majesté le feroit avec beaucoup de plaisir, n'aïant rien tant à cœur que de vivre en parfaite union avec son Altesse Electorale. Cette lettre ne persuada pas plus que les autres assurances tant de fois données. On l'interpreta comme on voulut, & on dit que le Duc d'Hanover devoit faire beaucoup d'attention à ce que la Reine lui disoit que *ceux qui se disoient ses amis & ceux de sa famille ne l'étoient pas.*

Quoique la santé de la Reine ne fût pas encore assez affermie pour qu'elle fit l'ouverture du Parlement, il s'assembla au jour marqué. Les Communes élurent pour leur Orateur le Chevalier Hanmer, qui, étant présenté à la Barre des Seigneurs, demanda, selon la coutume, les quatre choses suivantes. Que les biens & les Domestiques des Membres du Parlement fussent à couvert de toutes sortes de poursuites. Que chaque Membre eut la liberté de proposer & de dire son sentiment dans la Chambre. Que ceux de la Chambre-Basse pussent avoir audience de Sa Majesté en tel nombre & au tems qu'elle voudroit prescrire. Qu'il lui plût enfin de ne donner aucune interprétation sinistre à ce que les Membres de la Chambre des Communes & leur Orateur jugeroient à propos de dire, ou de faire pour le bien public.

Anne étoit de retour à Londres dès le sept Février. Une foule innombrable de Peuple se trouva sur son passage. Comme ils la virent dans son carosse à l'ordinaire & qu'ils la trouvèrent beaucoup mieux qu'ils n'avoient espéré, ils éclatèrent en cris de joie, &, le soir, il y eut des illuminations par toute la ville. Le Parlement ne fit rien jusqu'au treize Mars que la Reine s'y rendit. Elle y parla avec autant de solidité & de force, &, si je puis le dire, avec encore plus de dignité qu'elle eût jamais fait. Comme c'est presque la dernière harangue qu'elle ait prononcée, je me persuade que ceux, à qui la mémoire de cette Princesse est chère, liront volontiers cette expression des sentimens de bonté & de zèle, qu'elle eut toûjours pour ses Sujets.

Harangue de la Reine.

J'ai une véritable satisfaction de me voir en état de vous dire, à l'ouverture de ce Parlement, que les ratifications des Traitez de paix & de commerce avec l'Es-

pagne ont été échangées, & que mes Sujets auront par-là de plus belles occasions que jamais d'augmenter & d'étendre leur négoce. Nous venons de nous assûrer par des Traitez des avantages considérables, dont nous ne jouissions auparavant que par connivence, & que nous ne nous procurions que par des voies, qui faisoient une distinction entre un Marchand Anglois & un autre, & l'égalité est présentement établie sur un bon pied.

Il a plû à Dieu de benir mes efforts pour obtenir une paix honorable & avantageuse à mon Peuple & à la plus grande partie de mes Alliez. Je ferai tout mon possible pour la rendre universelle & je me persuade que, moïennant que vous y concouriez avec moi de bon cœur, mon interposition sera enfin assez puissante pour achever cet ouvrage & pour affermir entièrement la tranquillité de l'Europe.

En attendant, je me réjouis de ce que mes Sujets délivrez d'une guerre ruineuse au delà de la mer jouissent déjà d'une paix, dont rien n'est capable d'empêcher les bons effets que nos divisions intestines.

Les plus sages & les plus illustres de mes Prédécesseurs ont fait consister leur gloire à conserver la balance de l'Europe & à en maintenir l'équilibre par le poids de leurs forces, suivant que la nécessité le requeroit. Par cette conduite ils ont enrichi le Roïaume & se sont rendus formidables à leurs ennemis & utiles à leurs amis. J'ai agi par les mêmes principes, & je ne doute pas que mes successeurs ne suivent ces exemples.

Notre situation nous apprend quel est notre véritable intérêt: car ce païs ne peut fleurir que par le commerce, & nos forces navales emploïées comme il faut sont les plus propres à le rendre formidable.

J'ai fait dresser les comptes & j'ai donné ordre qu'ils vous soient communiquez, afin que vous puissiez voir à la fin de la guerre le véritable état des affaires & que vous soïez mieux en état de juger de l'ordre qu'on y doit mettre. Je ne vous demande des subsides que pour le service de l'année courante & pour l'acquit des dettes, que l'examen des comptes vous fera trouver justes & raisonnables.

Je regarde la joie générale qu'on a témoignée pour le rétablissement de ma santé & pour mon arrivée en cette ville, comme un retour de ce tendre amour que j'ai toujours eu pour mon Peuple.

Je souhaiterois qu'on eut pris des mesures efficaces, comme je vous en ai souvent priez, pour arrêter le cours de ces libelles séditieux & de ces bruits de faction, par le moïen desquels les mal-intentionnez ont altéré le crédit du public & fait souffrir les innocens.

Il y en a qui ont eu assez de malice pour insinuer que la Succession Protestante dans la Maison de Hanover est en danger sous mon Gouvernement.

Ceux qui prennent ainsi à tâche d'intimider les esprits par des dangers imaginaires, ne peuvent avoir en vue que de troubler la tranquillité présente & de nous attirer des maux réels.

Après tout ce que j'ai fait pour assûrer notre Religion & vos Libertez & pour les transmettre à la postérité, je ne saurois parler de ces sortes de choses sans quelque émotion. Je m'assure aussi que vous conviendrez avec moi que des entreprises, qui tendent à affoiblir mon autorité, ou à me rendre la possession de la Couronne désa-

ANNE. 1714.

gréable, ne peuvent jamais être des moïens propres à affermir la Succession Protestante.

J'ai fait & je continuerai de faire tout ce qui m'est possible pour le bien de tous mes Sujets. Emploïez de votre côté vos soins, comme je le ferai du mien, pour établir l'union entre nous, non pas en nous relâchant sur l'attachement inviolable à notre constitution dans l'Eglise & dans l'Etat, mais en formant les Loix vous-mêmes & en inculquant aux autres l'obéïssance qu'ils doivent à ces Loix.

Non seulement le public s'est appauvri par une longue guerre, quoique quelques Particuliers puissent y avoir gagné, mais aussi le Gouvernement s'en est beaucoup ressenti.

Aïez soin de profiter de l'occasion présente, pour faire des réglemens capables de redresser ces désordres.

J'ai eu le concours du dernier Parlement pour faire la paix. Que celui-ci ait la gloire de m'aider à en recueillir des fruits, qui puissent non seulement procurer le bonheur de cette génération, mais aussi de la postérité la plus reculée.

Adresse des Pairs.

Chacune des deux Chambres présenta son Adresse dès le quinze, & toutes deux furent répondues le même jour. Celle des Seigneurs ne dit pas un mot de la paix avec l'Espagne, ni des avantages procurez à la Nation, & elle étoit pleine d'expressions, que sans doute la seule complaisance avoit arrachées à plusieurs de ses Membres, tant leurs démarches suivantes y parurent opposées. *Nous regardons*, disoient-ils, *avec la dernière horreur la conduite de ceux, qui, en répandant des écrits & des bruits séditieux & factieux, ont pû faire tomber le crédit public & par-là envelopper l'innocent dans les suites fatales de leur iniquité, & sur tout de ceux dont la malice est allée jusqu'à insinuer que la Succession Protestante dans la Maison d'Hanover est en danger sous votre Gouvernement.* Du reste ils témoignoient de la joie du rétablissement de la santé de la Reine, de la reconnoissance de ce qu'elle avoit fait pour la sureté de la Religion & des Libertez, & une forte détermination à maintenir son autorité. La réponse de la Reine renfermoit une leçon fort utile. *Vous qui êtes les plus proches du Thrône*, leur disoit cette Princesse, *êtes aussi les premiers de mes Sujets, qui éprouverez les suites fatales de la moindre diminution de l'autorité roïale.... Comptez que je ne consentirai jamais qu'on donne la moindre atteinte à la juste autorité de la Couronne, ou à vos droits & à vos privileges.*

Celle des Communes.

L'Adresse des Communes répondoit beaucoup mieux à la harangue de cette Princesse, à ses bonnes intentions, aux grandes obligations que la Nation lui avoit. Elle entroit d'ailleurs dans un certain détail, qui ne pouvoit manquer de plaire, parce qu'il supposoit plus de sincérité, &, si ce terme m'est permis, plus de cordialité. Je traduis bien plus volontiers ces monumens de respect pour l'autorité roïale, de reconnoissance, de modération, de raison, de droiture, d'équité, que ces autres que l'animosité, la prévention, la fureur, l'opposition à l'autorité légitime ont de tems en tems dictez. Les premiers honorent la Nation & doivent servir de modele. Les autres la deshonorent & la font passer pour un Peuple turbulent & difficile à gouverner, qu'on ne peut venir à bout de contenir, qu'en se servant de la méthode de Cromwell, qui fut plus craint, plus respecté, plus absolu

qu'aucun Souverain légitime ne l'avoit jamais été. Voici comme parloient les Communes.

Nous remercions très-humblement Votre Majesté de votre harangue. Nous prenons la liberté de vous assûrer que, comme rien ne pouvoit être plus affligeant pour votre Peuple que l'indisposition de la meilleure des Reines, aussi rien ne pouvoit leur causer plus de joie & de satisfaction que l'heureux rétablissement de votre santé.

Nous félicitons Votre Majesté de la conclusion des Traitez de paix & de commerce avec l'Espagne, par lesquels, ainsi que Votre Majesté a eu la bonté de le déclarer, vous avez obtenu de nouveaux avantages pour vos Sujets. Mais vos soins n'ont pas été bornez à votre Peuple, ils se sont encore étendus à vos Alliez & on doit à jamais admirer la bonté de Votre Majesté de ce que, malgré les obstacles que vous avez rencontrez, vous voulez bien encore faire vos efforts pour rendre la paix universelle & par-là tranquilliser toute l'Europe. Vos fidelles Communes ne manqueront jamais de concourir avec affection à assister Votre Majesté dans toutes les mesures, que vous jugerez nécessaires pour mettre la dernière main à un ouvrage si grand & si glorieux.

Vos Communes accorderont volontiers les subsides nécessaires pour le service de l'année courante & pour le paiement des dettes qui sont justes & bien fondées. Elles ne peuvent trouver de termes assez forts, pour exprimer combien elles sont sensibles au bonheur d'être délivrées des calamitez d'une guerre si onéreuse. C'est pourquoi, pour marquer leur fidélité envers Votre Majesté & pour rendre justice à ceux qu'elles représentent, elles feront tout ce qui dépendra d'elles, pour empêcher que les bons effets de la paix ne soient frustrez par des divisions intestines, pour faire échouer les desseins de gens mal-intentionnez & déraisonnables, & pour marquer dans toutes sortes d'occasions la juste horreur, qu'elles ont de la licence qu'on se donne de publier des écrits scandaleux & de répandre des bruits séditieux.

Et comme vos Communes soutiendront & maintiendront toûjours la Succession Protestante dans la Maison de Hanover, elles ne peuvent s'empêcher d'être étonnées qu'on ait la malice d'insinuer que cette Succession est en danger sous l'heureux Gouvernement de Votre Majesté. Car quand nous faisons réflexion qu'elle est assûrée par les engagemens les plus solemnels, civils & sacrez, par des Actes de Parlement, par des Sermens & des Traitez, nous ne pouvons nous empêcher de déclarer que nous sommes entièrement satisfaits de ces sûretez & que nous regardons de telles inclinations comme mal fondées & injurieuses à Votre Majesté & à votre Gouvernement.

Et Votre Majesté peut être assûrée que vos fidèles Communes, sous quelque prétexte que ce soit, ne favoriseront aucuns desseins, qui puissent donner atteinte à l'autorité de Votre Majesté, ou troubler votre Regne, lesquels ne peuvent être formez que par la fureur d'une faction frustrée de ses espérances & par l'esprit de rebellion.

A cette Adresse si digne des Représentans d'une Nation sage la Reine répondit en ces termes. *Cette Adresse est si soumise & exprime si bien les sentimens de mes fidèles Sujets, que je la regarde comme une preuve du bon choix qu'ils ont fait de leurs Représentans. Je vous en remercie de tout mon cœur. La confiance que vous avez en mon affection, l'horreur que vous témoignez des insinuations ma-*

ANNE. 1714.

licieuses touchant le danger de la Succession Protestante sous mon Gouvernement & la satisfaction que vous marquez avoir de la sûreté où elle est présentement, sont les effets des égards que j'ai toujours eus pour le bien de mes Peuples, ce qui, avec la bénédiction de Dieu, unira efficacement les esprits de mes Sujets & dissipera les desseins de ceux qui voudroient troubler le repos dont nous jouissons.

Publication de la paix avec l'Espagne.

La paix avec l'Espagne fut publiée à Londres avec les cérémonies accoutumées. Le Traité contenoit vingt-six articles, sans en compter deux separez. Par le cinquième l'Espagne s'engage de ne pas troubler le Regne d'Anne, ni de ses Héritiers & Successeurs dans la Ligne Protestante de Hanover. Par le dixième elle cede à jamais la ville & le château de Gibraltar. Par l'onzième elle abandonne aussi l'isle de Minorque avec le Port-Mahon, à condition que, si la Grande-Bretagne trouve jamais à propos de vendre cette place & cette isle, l'Espagne en aura la préférence. Par le douzième l'Espagne accorde à l'Angleterre le contract de l'Assiento pour trente ans. Par le quatorzième la Reine s'engage qu'au défaut d'Héritiers mâles de la Maison de Savoie, l'isle de Sicile reviendra à la Couronne d'Espagne.

Par le premier article separé l'Espagne promet de ne consentir à aucune autre cession ou aliénation d'aucun Païs, Province, ou Territoire appartenant à cette Couronne, & d'un autre côté, la Grande-Bretagne s'engage à prendre des mesures & à faire ensorte qu'aucune des Puissances qui sont encore en guerre ne demande & n'obtienne aucun démembrement de la Monarchie d'Espagne. Le second article separé portoit que Sa Majesté Britannique, pour faire voir la considération qu'elle avoit pour la Princesse des Ursins, s'engageoit de lui procurer la jouissance du Duché de Limbourg, ou d'un équivalent dans les Païs-Bas, dont le revenu annuel monteroit à trente mille écus. Cet article accordé par l'Angleterre fut extrêmement contredit par les Etats-Généraux, &, comme on s'entêtoit en Espagne, où la Princesse des Ursins avoit tout pouvoir, on fut sur le point de tout rompre & on l'eût fait, si Louis XIV. n'eût parlé d'un certain ton & ordonné à ses troupes qui servoient au siége de Barcelone de se tenir dans l'inaction jusqu'à ce que le Conseil d'Espagne fût revenu de son entêtement. Ils avoient d'autant plus grand tort qu'ils n'ignoroient pas que la Reine ne manquoit point à ses engagemens & qu'elle étoit déterminée à ne se point dessaisir des villes qu'elle occupoit en Flandre, que les engagemens qu'elle avoit pris dans le Traité de paix n'eussent été remplis à la satisfaction de ses nouveaux amis.

Il s'étoit répandu des bruits fâcheux au sujet des élections de plusieurs Membres de Parlement. On avoit, disoit-on, supposé des voix & compté de faux suffrages. On en avoit imposé par rapport aux conditions ou qualitez requises pour être élu. La Chambre pour son honneur & pour remédier à ces désordres, autant qu'il lui étoit possible, prit les résolutions suivantes.

Réglement pour la vérification des qualitez des Députez.

Premièrement, que, nonobstant les sermens prêtez par les Candidats, pendant, ou après leur élection, leurs qualifications seroient examinées.

Secondement, que la Personne dont la qualification étoit actuellement contestée dans une requête touchant son élection, remettroit dans la quinzaine après la lecture

de cette requête, entre les mains du Greffier de la Chambre, un écrit signé de sa main, contenant l'état de ses revenus en fonds de terre faisant preuve de sa qualification, dont tous ceux à qui il appartiendroit pourroient avoir copie.

Troisièmement, que, si cette Personne n'avoit pas été en possession de ses terres & de ses revenus, qui forment sa qualification, trois mois avant son élection, il marqueroit dans ledit écrit le nom de la Personne & le transport ou acte juridique qui forme son titre; comme aussi les espèces dont il en auroit fait l'achat, la date du jour, les lieux, les témoins d'un tel transport.

Quatrièmement, que, si un Membre séant dans la Chambre trouvoit à propos de rechercher la qualification de celui qui présente une requête contre lui, il en donneroit avis par écrit quinze jours après la lecture de la requête; & quinze après un tel avis, l'Opposant remettroit audit Greffier un semblable état par écrit de la qualification qui étoit requise du Membre séant.

L'exécution de ces résolutions aboutit à faire sortir de la Chambre onze Membres, qui se trouvèrent tous du parti des Whigs & qui furent remplacez par autant de Torys. Les premiers cependant s'étoient vantez que ces recherches leur seroient fort avantageuses.

Subsides accordez.

Les Communes voulant faire des arrangemens sûrs pour fournir le subside qu'elles avoient résolu d'accorder à la Reine, demandèrent plusieurs comptes concernant les dépenses de l'année dernière. Après l'examen de ces comptes, elles accordèrent trois cens quatre-vingt six mille cent vingt-sept livres sterling pour les Gardes & les Garnisons; cinquante-quatre mille six cens quarante-cinq pour Port-Mahon; trente-quatre mille huit cens cinquante-six pour Gibraltar; vingt mille cent soixante-&-dix pour la nouvelle Yorck; soixante-sept mille trois cens cinquante-huit pour les non-valeurs des classes de la Loterie de l'an mil sept cens onze; soixante-sept mille cinq cens quarante-six pour les mêmes non-valeurs de l'an mil sept cens douze; & ces sommes, jointes à celles qui furent accordées pour la Marine, pour les troupes de Flandres, pour les non-valeurs des fonds assignez les années précédentes, montèrent à quatre millions sterling.

L'attention de cette Chambre se porta à d'autres objets la plûpart utiles. Elle fit dresser un Bill pour empêcher la sortie des laines non fabriquées. On en fit un autre pour limiter le nombre des Officiers civils & militaires, qui pourroient avoir séance dans la Chambre des Communes.

Inquiétudes sur le Prétendant.

Enfin la crainte du Prétendant continuellement nourrie & entretenue par une foule de libelles passa de la Chambre Haute dans la Chambre Basse. D'une commune voix il fut résolu de présenter une Adresse à la Reine, pour la prier de faire remettre à la Chambre un état des démarches faites pour faire sortir le *Prétendant* des Etats du Duc de Lorraine, conformément à l'Adresse des deux Chambres du dernier Parlement & quelles réponses le Duc de Lorraine avoit faites à Sa Majesté, ou à ses Ministres.

Déclaration de la France déférée aux Communes.

La même Chambre refusa avec sagesse d'entrer dans une autre affaire extrêmement délicate. Le Chevalier King, Greffier de la Maison de Ville de Londres déféra au Parlement une déclaration de Louis XIV. qui défendoit aux François Protestans Réfugiez & à leurs Enfans naturalisez en

ANNE 1714.

Angleterre d'entrer en France. Il prétendit prouver que ce Prince pouvoit aussi faire les mêmes défenses aux Enfans des Normands qui sont nez en Angleterre depuis Guillaume le Conquerant; Qu'ainsi on ne devoit pas souffrir que cette déclaration eût lieu, d'autant plus qu'il étoit permis aux Enfans Anglois, Irlandois, Ecossois Papistes, qui sont nez en France, de venir en Angleterre quand bon leur semble; Que du moins on devoit user de représailles, afin de soutenir la prérogative de la Couronne. Il concluoit que cette affaire méritoit bien une Adresse à la Reine. Il fut secondé par d'autres, qui, à ce qu'on prétend, firent de beaux discours sur cette matière. La Chambre assez occupée d'ailleurs ne trouva pas à propos d'entrer dans ce qu'on lui proposoit. Elle fit dire aux Harangueurs qu'elle s'en remettoit aux Seigneurs, qui étoient les plus proches du Trône & les plus intéressez à maintenir la prérogative roïale.

Ces Orateurs avoient du zèle, mais ils n'étoient guères politiques. Chaque Souverain est maître de faire les réglemens domestiques, qu'il juge, ou nécessaires, ou convenables, sans que les autres Puissances aient droit de s'y opposer. Pour ce qui est d'user de représailles en cette occasion, ç'auroit été faire la même faute que Louis XIV, que son intolérance divinisée par les Ecclesiestiques qui l'approchoient avoit engagé à affoiblir son Roïaume & à fortifier les Etats voisins par la multitude de bons Sujets, qu'il contraignit à force de rigueurs d'aller chercher une autre patrie & d'autres Souverains.

Richard Steele auteur de libelles condamné.

On prit aussi en considération la partie de la harangue de la Reine, qui avoit pour objet les libelles & les écrits séditieux. Le Chevalier Hungerford profita de cette occasion pour se plaindre de plusieurs écrits de Richard Steele Membre de la Chambre. Il fut secondé par le Chevalier Windham, qui dit que dans quelques écrits de Steele il y avoit des expressions insultantes & injurieuses à la Reine même & dictées par l'esprit de rebellion. Quelqu'un représenta que Steele étant Membre de la Chambre & absent, il seroit à propos de lire ses écrits & de l'entendre lui-même, avant de procéder contre lui. On se rendit à cette représentation, &, quelques jours après, cet Ecrivain fut entendu. Il parla pendant trois heures, après quoi s'étant retiré, il se fit pour & contre plusieurs discours. Enfin, après cinq heures de débats, il fut résolu à la pluralité des voix que le dernier *Englishman* & *la Crise* avouez du dit Richard Steele étoient des libelles scandaleux & séditieux, contenant plusieurs expressions qui réfléchissoient sur la Reine, la Noblesse, le Clergé & les Universitez du Roïaume, insinuant que la Succession Protestante dans la Maison de Hanover étoit en danger sous l'administration de Sa Majesté, tendante à aliéner l'affection des bons Sujets de Sa Majesté, & à semer la jalousie & la division parmi la Nation, & qu'ainsi Richard Steele seroit mis hors de la Chambre.

Les Seigneurs firent aussi attention au même article de la harangue de la Reine & choisirent pour objet de leur zèle l'Auteur inconnu de la réponse à la *Crise*, que les Communes venoient de noter. Ils présentèrent une longue Adresse à la Reine, où ils disoient que, conformément à ce que

cette

cette Princesse leur avoit recommandé, ils avoient commencé leurs diligences pour supprimer les Ecrits séditieux par la recherche de l'Auteur, de l'Imprimeur, & de celui qui avoit débité une brochure intitulée, *l'Esprit général* des Whigs *mis au jour par la générosité avec laquelle ils ont encouragé l'Auteur* de la Crise, *avec quelques observations sur la candeur, l'érudition & le stile de ce Traité & sur la circonstance du tems qu'on a choisi, pour le publier*. Ils ajoutoient que ce libelle étoit fort malicieux & factieux, qu'il offensoit la Nation Ecossoise, qu'ils n'avoient pu en découvrir l'Auteur, & qu'il étoit à propos que la Reine fît publier sa proclamation roïale, avec promesse d'une récompense pour celui qui découvriroit l'Auteur de ce libelle & donneroit les preuves nécessaires contre lui.

Contradiction des deux Chambres.

La Reine eut la bonté de les remercier de cette Adresse & fit publier la proclamation qu'ils demandoient, avec une promesse de trois cens livres sterling pour le Délateur. C'étoit de quoi rendre un livre bien précieux. Sans doute qu'il étoit mauvais & qu'il méritoit les qualifications qu'on lui avoit attribuées. Mais il étoit bien singulier que, tandis que la Chambre Basse condamnoit l'Auteur *de la Crise* & le retranchoit de son corps, les Pairs du Roïaume sévissent de la manière la plus forte contre *la réponse à l'Auteur de la Crise*. Il paroît que ce contraste auroit dû leur faire changer d'objet. Mais peut-être avoient-ils de bonnes raisons pour ne pas l'éviter.

Quelques jours après, c'est-à-dire le vingt huit de Mars, la Chambre Haute jetta les yeux sur la situation présente des affaires de l'Europe & de de la Grande-Bretagne en particulier. Les Lords Cowper, Halifax, le Comte de Wharton, celui de Nottingham, devenu plus Whig que les Whigs depuis le changement du Ministère, firent de grands discours sur ces grandes & importantes matières. La conclusion de ces harangues fut, qu'on présenteroit deux Adresses à la Reine. La première, pour qu'elle fît en sorte que les Catalans eussent la paisible jouissance de leurs biens & priviléges & qu'on eût égard aux intérêts du Roi de Portugal. La seconde, pour qu'on remît devant eux les papiers qui regardoient l'éloignement du *Prétendant* des Etats de Lorraine.

Examen d'une Adresse des Pairs.

Dans le Traité conclu à Utrecht le quatorze Mars de l'année dernière pour l'évacuation de la Catalogne & la neutralité de l'Italie, il avoit été arrêté que, lorsque l'évacuation commenceroit, il seroit publié en faveur des Habitans de Catalogne & des Isles une amnistie générale, & qu'à la paix future Sa Majesté Britannique & le Roi Très-Chretien emploieroient leurs bons offices pour ménager la conservation de leurs priviléges. Cette condition fut exactement remplie. L'Empereur qui vouloit continuer la guerre n'avoit garde de souhaiter que les Barcelonois se soumissent. Il étoit de son intérêt que les forces d'Espagne & une partie de celles de France fussent occupées contre eux. Le Comte de Staremberg, selon les intentions de l'Empereur fit si bien par ses promesses de les secourir à tems, que ces Insensez eurent la témérité de dénoncer la guerre le dix Juin aux

ANNE. 1714.

deux Rois de France & d'Espagne. Après une pareille insulte, n'étoit-ce pas trop exiger d'un Souverain qu'il pardonnât sans réserve à des obstinez, qui, au lieu de demander grace, ne respiroient que les combats? Une pareille conduite dans une ville d'Ecosse ou d'Irlande auroit-elle attiré la compassion des Seigneurs? La Reine n'avoit pourtant pas oublié les Catalans & elle avoit insisté qu'on leur accordât un pardon absolu. La Cour d'Espagne justement irritée contre ces Peuples tint ferme à les punir & à réduire leurs priviléges sur le pied des Habitans des deux Castilles. Anne les fit exhorter de s'en contenter. Ils rejettèrent ses offres avec hauteur. D'ailleurs, l'opposition insurmontable des autres Puissances à admettre les Plénipotentiaires du Roi Philippe à Utrecht, jointe au peu de concert des Alliez, mit ce Prince en état & dans une espèce de droit de soutenir ses droits avec plus de vigueur qu'il n'auroit fait. Il est vrai qu'on les avoit engagez dans le parti qu'ils avoient pris, & qu'on leur avoit promis de ne les point abandonner à la vengeance du Prince, qu'ils avoient quitté, après l'avoir invité à venir les gouverner & l'avoir solemnellement reconnu pour leur Souverain. Ces promesses ont été gardées, &, s'ils avoient voulu entrer dans ce qu'on avoit stipulé pour eux, & qu'ils l'eussent fait de bonne grace, il est certain que les bons offices d'Anne & de Louis XIV. eussent été emploïez pour leur parfait rétablissement & qu'ils n'eussent pas été emploïez en vain. C'étoit donc au Prince qui les abandonnoit qu'il falloit se prendre des extrêmitez, où ces malheureux se virent enfin réduits.

Barcelone prise.

Lors même que ce Prince eut été contraint de faire la paix avec la France, il leur écrivit lui-même & leur fit écrire par l'Impératrice son Epouse qu'ils seroient puissamment secourus. Encouragez par ces promesses, sur lesquelles ils comptoient, sans savoir comment elles pourroient être exécutées, séduits par des Moines & des Prêtres fanatiques, qui à leurs exhortations furieuses & à leurs sacrilèges prédictions joignoient l'exemple, allant au feu comme les plus déterminez Soldats, ils refusèrent constamment la sureté de leur vie & de leurs biens, qui leur fut plusieurs fois offerte. On les assiégea par mer & par terre. Ils firent une défense digne d'admiration, si la rage & la fureur n'y avoient eu plus de part que la valeur. Enfin, le onze Septembre, après un blocus d'onze mois & soixante-&-un *jours* de tranchée ouverte, ils furent emportez d'assaut. Le combat dura depuis quatre heures du matin jusqu'à onze. Ils se retirèrent dans la nouvelle ville séparée de l'autre par une simple muraille, & le lendemain ils se rendirent à discrétion. Le Maréchal Duc de BERWICK promit de leur conserver la vie, exceptez aux Chefs, & de les sauver du pillage, moïennant une somme d'argent, qui seroit fixée par la Cour. Cinq cens quarante-trois tant Moines que Prêtres, tuez ou blessez dans les sorties, ou dans les attaques, seront des preuves éternelles de la fureur, où cette malheureuse ville se laissa emporter.

Je n'ai fait cet abregé des affaires de Catalogne, que pour justifier la Reine & pour faire voir que c'étoit à l'Empereur, plutôt qu'à cette Princesse,

que les Seigneurs auroient pû présenter leur Adresse. Pour ce qui regardoit le Roi de Portugal, la manière dont ce Prince avoit soutenu & rempli ses engagemens ne méritoit pas qu'on prît à cœur ses intérêts aussi fortement qu'on avoit pris ceux du Duc de Savoie. Du reste, on ne l'avoit point abandonné. La paix, qu'il avoit faite avec la France de concert avec la Reine, lui avoit été avantageuse, & il ne perdoit rien du tout dans celle qu'il faisoit avec l'Espagne.

ANNE. 1714.

L'envie d'inquiéter le ministère & de trouver de quoi le censurer, ou peut-être la vue de faire sa cour au Successeur, que la mauvaise santé de la Reine faisoit regarder comme devant être bientôt le Maître, dicta apparemment l'Adresse qui regardoit le Prétendant. Je parle de la sorte, parce que je ne voi pas pourquoi son séjour en Lorraine devoit si fort inquiéter, & la protection du Souverain de ce petit Etat ne pouvoit assurément suppléer à celle que le Roi de France avoit promis de ne lui jamais accorder. J'aime mieux attribuer ce motif aux Chefs du parti opposé à la Cour, que de supposer que l'idée du Prétendant étoit une espèce de spectre, qui les poursuivoit sans cesse & les tenoit toujours dans le trouble & dans la fraïeur.

Démarches des deux Chambres par rapport au Prétendant.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, on se plaisoit à entretenir la fraïeur dans l'esprit du Peuple, & on ne cessoit de lui présenter le vain phantôme qui l'épouvantoit. Le seize d'Avril, les Seigneurs délibérèrent encore sur l'état de la Nation, &, après plusieurs discours, ils mirent en question, si la succession dans la Ligne Protestante de Hanover étoit en danger sous l'administration de la Reine. Il s'éleva là-dessus un débat, qui dura depuis deux heures après-midi jusqu'à neuf heures du soir. On alla aux voix & il fut résolu à la pluralité de soixante-seize contre soixante-quatre que cette succession n'étoit point en danger. La même question fut agitée par les Communes, & la négative l'emporta à la pluralité de deux cens cinquante-six voix contre deux cens huit. Le Baron de Schutz, Envoïé Extraordinaire de l'Electeur d'Hanover, alla remercier tous ceux des Seigneurs qui avoient voté que la succession de son Maître étoit en danger. Je ne sai ce que c'est qu'une insulte au Souverain, si ce n'en étoit pas là une.

Malgré cette pluralité de suffrages, quelques jours après, les Seigneurs présentèrent une Adresse à la Reine contre le Prétendant. Elle étoit conçue en des termes, qui ne pouvoient manquer de déplaire infiniment & dont on paroissoit ne s'être servi qu'à dessein de choquer, en faisant paroître de la défiance des promesses, sur quoi on autorisoit ses demandes. Je la transcris, afin qu'on en juge.

Nous les Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers, portez par une sincère & juste affection pour Votre Majesté & pour notre Patrie, & encouragez par le zèle que Votre Majesté a si souvent fait paroître pour la Succession Protestante dans l'Illustre Maison d'Hanover, prenons la liberté de nous adresser de nouveau à Votre Majesté sur un sujet qui vous est si agréable & que vous avez si fort à cœur. Et nous vous prions très-humblement que, lorsque dans votre profonde sagesse vous le jugerez à

Adresse des Pairs à ce sujet.

ANNE. 1714.

propos, il vous plaise de faire publier une proclamation pour offrir & promettre une récompense à quiconque appréhendera & saisira le Prétendant *& le livrera à la Justice, en cas qu'il aborde, ou tâche d'aborder dans la Grande-Bretagne ou en Irlande; & que cette recompense soit proportionnée à un si grand service pour la sureté de la personne de Votre Majesté & de la succession Protestante dans la Maison d'Hanover.*

Nous prenons aussi la liberté de vous faire connoître le grand chagrin que nous ressentons de ce que les instances, que Votre Majesté a faites pour l'éloignement du Prétendant des Etats du Duc de Lorraine, n'ont pas encore été efficaces; & nous supplions Votre Majesté qu'il vous plaise de continuer & de renouveller vos instances pour l'en faire sortir au plutôt, comme aussi de vouloir de concert avec les Etats Généraux prier l'Empereur d'entrer dans la garantie de la Succession Protestante dans la Maison d'Hanover, de même que tous les autres Princes que Votre Majesté jugera à propos.

La Reine répondit sèchement. *Le moïen le plus solide pour affermir la succession dans la Maison d'Hanover & pour soutenir mon Gouvernement seroit de faire cesser les craintes & les jalousies mal fondées qui ont été répandues avec tant d'industrie.*

Je ne voi pas qu'il y ait aucune nécessité de publier une telle proclamation. Lorsque je le jugerai à propos je donnerai mes ordres pour cet effet.

Quant aux autres chefs de cette Adresse, je donnerai les ordres convenables là-dessus.

Crainte du Prétendant peu fondée.

N'eût-on pas dit, en lisant cette Adresse des Seigneurs, que le Prétendant étoit sur le point de s'embarquer pour descendre en Angleterre à la tête d'une armée formidable ou que du moins il avoit dans le Roïaume un puissant Parti qui l'appelloit, & qui n'attendoit que son arrivée pour détrôner la Reine & égorger tous ceux qui entreprendroient de la soutenir & de la défendre? Il n'en étoit pourtant rien. On n'avoit garde en France de penser à remuer. On frémissoit encore des extrêmitez, où on avoit été réduit & dont on croïoit n'avoir été délivré que par une espèce de miracle. Louis XIV. étoit vieux, & quelque envie qu'il eût de vivre, il ne pouvoit espérer de vivre assez longtems pour que son Successeur fût hors de l'enfance. Le reste de l'Europe étoit hors d'état de rien entreprendre. On étoit intéressé à ne le pas faire. On n'avoit donc rien à craindre du dehors. Pour ce qui est du dedans, on n'a jamais eu de preuve qu'il y ait eu en ce tems-là un parti extraordinaire qui favorisât le Prétendant. On supposoit que la Reine, qui le connoissoit pour son frere, avoit de l'inclination pour lui, & on avoit la dureté de lui dire, en la pressant de mettre sa tête à prix, qu'on s'adressoit de nouveau à elle sur un sujet qui lui étoit si agréable. Je veux croire que cette Princesse aimoit son frere & que l'ambition dans elle n'avoit point étouffé la voix de la nature. Mais elle aimoit sincèrement sa Religion & le repos de ses Peuples, avec lesquels elle concevoit que l'élévation du Prétendant étoit incompatible. Cent fois elle avoit assuré qu'elle agréoit l'ordre de succession établi, &, après des assurances tant de fois réi-

térées, on n'avoit rien à exiger d'elle, si ce n'est qu'elle descendît du Trône & y plaçât cette Maison dont on étoit idolâtre. On pensoit peut-être à l'y contraindre, & les extrêmitez où on porta les choses lui firent croire qu'on en avoit formé le dessein. Qu'elle pensât juste ou non à cet égard, il est certain qu'on se servit de ce prétexte pour la tourmenter jusqu'à la mort.

Adresse de remerciment.

Quelques jours après cette Adresse désagréable en tous sens, les Seigneurs s'accordèrent avec les Communes, pour en présenter une plus convenable, au sujet des Traitez de paix & de commerce conclus avec l'Espagne, que la Reine avoit annoncez au commencement de sa dernière harangue. On disoit dans cette Adresse qu'on étoit tout-à-fait sensible à la bonté de Sa Majesté qui avoit délivré son Peuple, par une paix sure, honorable & avantageuse avec la France & l'Espagne, du pesant fardeau d'une guerre onéreuse, lequel étant porté inégalement rendoit la continuation de cette guerre impratiquable, & qu'on supplioit humblement Sa Majesté, que, nonobstant les obstacles qu'on lui avoit suscitez, ou qu'on pourroit faire naître, il lui plût de poursuivre avec la même fermeté les mesures, qu'elle jugeroit nécessaires pour achever d'établir la tranquillité de l'Europe.

La réponse de la Reine fut dans le même stile, c'est-à-dire fort obligeante. *L'état des affaires publiques de l'Europe, de même que les nécessitez de mon propre Roïaume m'obligèrent d'entrer dans une négociation de paix, &, nonobstant les obstacles & les difficultez, je l'ai, par la bénédiction de Dieu, amenée à une heureuse fin. Je regarde cette Adresse comme la voix commune de mes bons & fidèles Sujets, & je vous en rends les remercimens les plus sincères, qui puissent partir du cœur d'une Souveraine, qui n'a d'autre desir que de voir son Peuple tranquille & florissant.*

Inquiétudes de la Cour d'Hanover.

La crainte du Prétendant s'établissoit de plus en plus, si je puis parler de la sorte, & on n'omettoit rien de ce qui pouvoit servir à faire croire qu'elle étoit fondée. On exagéra si fort ces raisons à la Cour de Hanover qu'elle prit des mesures. Le même Baron de Schutz, qui avoit jugé que voter contre l'honneur de la Reine c'étoit être favorable à son Maître, alla chez le Grand Chancelier & le pria de lui expédier un ordre pour le Prince Electoral comme Duc de Cambridge, afin qu'il pût venir prendre sa place dans la Chambre des Pairs de la Grande Bretagne. Le Chancelier répondit qu'il ne refusoit pas d'expédier un pareil ordre, mais qu'il ne croïoit point qu'on pût trouver mauvais qu'il ne le fît qu'après en avoir donné avis à la Reine & à son Conseil. Cette demande directe au Chancelier, faite à l'insçu d'Anne, parut ce qu'elle devoit paroître, un signal de division & un attentat contre l'autorité roïale. On en délibéra dans deux Conseils de Cabinet & il fut résolu que cet ordre seroit expédié & envoïé directement à Hanover. La Reine sentit vivement l'irrégularité de cette démarche, & les conséquences qu'elle pouvoit avoir. Elle ne douta pas un moment qu'elle n'eût été concertée avec les ennemis de son Gouvernement, ou, ce qui revenoit au même, avec ceux qui avoient voté que la succession

ANNE. 1714.

dans la Maison de Hanover étoit en danger sous son administration. Le Courrier Extraordinaire, qui portoit l'ordre demandé fut chargé de deux lettres de la Reine, l'une pour la Princesse Sophie, l'autre pour le Prince Electoral, toutes deux fort vives. Elles méritent d'avoir ici leur place.

Lettre de la Reine à la Princesse Sophie,

Madame ma sœur & ma tante, depuis qu'il a été déclaré que le droit de succession à mes Roïaumes appartenoit à vous & à votre famille, il y a toujours eu des gens mal-intentionnez, qui par des vues particulières de leur propre intérêt, ont pris des mesures pour établir un Prince de votre Maison dans mes Roïaumes, même pendant ma vie. Je n'avois jamais cru jusqu'ici que ce projet fût capable de faire la moindre impression sur votre esprit. Mais aïant appris depuis peu par des bruits publics, qu'on a semez adroitement, que Votre Altesse Electorale étoit entrée dans ce sentiment, il est important qu'en considération de la succession de votre Maison, je vous fasse savoir qu'une telle méthode entraînera infailliblement des suites qui seront pernicieuses à cette même succession, qui ne peut être autrement en sureté que quand le Prince qui porte actuellement la Couronne maintient son autorité & sa prérogative. Il y a ici, telle est notre infortune, un grand nombre de menu peuple porté à la sédition. C'est pourquoi je vous laisse à juger qu'elle occasion plus propre ils pourroient avoir pour exciter une révolte, s'ils avoient le prétexte de commencer une émeute. Cela étant, je me flate que vous ne consentirez jamais qu'on fasse la moindre chose, qui puisse troubler mon repos & celui de mon Peuple.

Ouvrez-vous à moi avec la même liberté que je me suis ouverte à vous, & considérez principalement tout ce que vous jugerez pouvoir contribuer à la sureté de la succession. De mon côté je m'y appliquerai avec zèle, pourvu que je ne fasse aucune breche à ma dignité. Ce dix-neuf Mai mil sept cens quatorze.

Il n'est pas besoin d'une grande pénétration pour comprendre la force & la justesse du raisonnement de la Reine. Cette Princesse avoit son parti. Ce seroit couvrir la Nation d'un opprobe éternel que de supposer qu'elle eût été abandonnée. Le Prince qui seroit venu malgré elle pour veiller à la garde du Trône auroit eu le sien. Les Whigs & du moins ceux qui l'appelloient l'auroient soutenu. Eût-il été possible que ces deux partis fussent restez tranquilles & qu'ils se fussent abstenus de toute violence? Quelle vue pouvoient donc avoir les auteurs de cette intrigue? Pouvoient-ils n'avoir pas fait ces réflexions? Qui sait si l'esprit républicain n'y influoit pas, &, si, à l'occasion des tumultes, que ce conflit d'autorité & de Chefs n'auroit pas manqué d'exciter, on n'auroit pas attaqué la Roïauté même?

Et au Prince Electoral.

La lettre que le Prince Electoral reçut étoit conçue en ces termes. *Mon Cousin, un accident arrivé dans la famille du Lord Paget l'aïant empêché de partir aussi promptement qu'il l'avoit crû, je ne saurois différer plus longtems de vous déclarer mes sentimens, par rapport au dessein que vous avez de venir dans mes Roïaumes. Comme j'étois la première à qui cette affaire devoit être découverte, j'espérois que vous n'y auriez pas prêté l'oreille sans savoir ce que j'en pensois. Cependant ce que je dois à ma propre dignité, à l'amitié que j'ai pour vous & à la Maison Electorale à qui vous appartenez, & au desir sincère que j'ai qu'elle*

puisse me succéder dans mes Roïaumes, ces raisons demandent que je vous fasse savoir qu'il n'y a rien de plus dangereux pour le repos de mes Roïaumes & pour le droit de la succession dans votre ligne, & par conséquent qui puisse m'être plus désagréable qu'une telle démarche dans la situation présente des affaires. Ce dix-neuf Mai mil sept cens quatorze.

ANNE. 1714.

Proclamation contre le Prétendant.

Quelque sensées que fussent ces lettres, on jugea à propos d'en conclure qu'on ne s'opposoit à la venue du Duc de Cambridge qu'en vue de favoriser le Prétendant. Il n'y eut pas jusqu'au mécontentement qu'on fit paroître au Baron de Schutz sur ces démarches, qu'on ne tournât en preuve. Pour dissiper ces bruits & pour calmer les esprits, la Reine se détermina à faire publier le proclamation qu'on lui avoit demandée. Elle portoit en substance: *Dautant que le prétendu Prince de Galles, qui se dit Roi d'Angleterre & qui est atteint & convaincu de haute trahison, demeure encore en Lorraine, nonobstant les nouvelles & pressantes instances que Sa Majesté a fait faire pour l'en faire retirer, & que plusieurs personnes ont, comme Traitres, été engagez & enrollez en Irlande pour le service du Prétendant. Sa Majesté promet une récompense de cinq mille livres sterling à quiconque l'amenera devant un Juge de Paix, en cas qu'il entreprenne de débarquer dans la Grande Bretagne ou en Irlande.*

On remercia la Reine de cette Adresse. Mais au fonds on n'en fut pas content. La somme promise parut trop modique & on conclut que la Reine ne vouloit point l'exécution de sa proclamation. Cependant quarante mille écus sur le pied que l'argent est aujourd'hui en France ne sont pas une somme méprisable. D'ailleurs ces sortes de récompenses ne sont pas pour d'honnêtes gens, si je puis parler de la sorte. Un homme d'honneur n'en a pas besoin pour faire son devoir & pour servir sa Patrie. Il y a toujours quelque chose d'odieux à livrer quelqu'un entre les mains de ses ennemis, sur tout lorsqu'on sait qu'ils sont déterminez à le faire périr, & je doute fort qu'aucun de ceux qui avoient demandé la proclamation eût voulu l'exécuter, quand même la recompense auroit été, comme elle le fut dans la suite, de cent mille livres sterling. Après tout, si cette somme excessive marquoit mieux l'envie sincère de l'exécution, elle prouvoit aussi l'estime qu'on faisoit d'une telle tête.

L'Adresse de remerciment contenoit d'autres demandes, toutes tendantes à assurer la Nation contre les entreprises du Prétendant & de ses Fauteurs. On y disoit que puisque les Papistes, & Non-Jureurs avoient l'insolence de soutenir les prétentions du Prétendant par leurs écrits & par leurs discours, d'enroller des gens pour son service & de les envoïer en France, on supplioit Sa Majesté de faire publier une proclamation avec recompense pour tous ceux qui découvriroient & qui feroient saisir ceux qui en avoient deja enrollé d'autres, ou qui avoient été enrollez dans la grande Bretagne, ou dans l'Irlande, au service du Prétendant, ou qui le feroient à l'avenir. On prioit enco la Reine d'ordonner à tous Officiers & Magistrats de mettre en exécutio les Loix contre les Papistes & Non-Jureurs, en leur ôtant leurs chevaux & leurs armes & les obligeant de rester dans leurs demeures.

ANNE. 1714.

ordinaires, & que lesdits Officiers & Magistrats fussent tenus de transmettre chacun respectivement un état de leurs procédures sur ces ordres, & que ces procès verbaux fussent remis devant cette Chambre à la prochaine séance.

La raison ou du moins le prétexte de ces grandes précautions, c'est qu'en effet quelques Irlandois s'embarquoient de tems en tems, soit par zèle pour le Prétendant, soit pour recruter les régimens de leur Nation, qui étoient au service de France & d'Espagne. D'ailleurs il y avoit quelque tumulte en ce Roïaume, à l'occasion de l'électon du Lord Maire de Dublin choisi par les Aldermans. La Cour ne voulut point confirmer cette élection, & les Aldermans s'obstinèrent à n'en point faire d'autre, soutenant que, par ce refus, leurs priviléges étoient violez. Mais la misere de ces Peuples, leur dépendance extrême de l'Angleterre, l'abaissement des Papistes en particulier les mettoit hors d'état de se faire craindre.

Troubles d'Ecosse.

Les troubles en Ecosse étoient plus réels & plus dangereux. La Nation en général étoit mécontente de l'Union, & il n'y avoit guères de moïens qu'elle ne fût résolue de prendre, pour se délivrer du joug, qu'on lui avoit, disoit elle, frauduleusement imposé. La conduite qu'on avoit tenue avec elle, depuis cette union, loin d'adoucir son amertume, l'avoit considérablement augmentée. L'identité de taxes, si je puis ainsi m'exprimer, malgré la disproportion des facultez; l'insulte faite à ses Pairs en la personne du Duc de Hamilton; la tolérance des Episcopaux introduite; les nouveaux sermens exigez; l'assujettissement aux loix & aux procédures d'Angleterre en ce qui regardoit les affaires d'Etat; la suppression du Conseil, qui étoit le seul reste de leur grandeur passée; le peu d'égards qu'on avoit à leurs représentations, le tout ensemble leur faisoit souhaiter un changement, qui leur donnât occasion de se remettre dans leur ancien état. Mais après tout, le parti de la Cour y dominoit. Elle étoit maîtresse des ports & des places fortes. Dans les tems dont nous parlons, il n'y avoit rien de particulier dans ce Roïaume & il ne s'y faisoit aucun remuement en faveur du Prétendant. Quand même il y en auroit eu, pour en profiter, il lui auroit fallu une flotte nombreuse, des troupes de débarquement, quantité d'armes & de munitions de guerre, des sommes considérables d'argent, &, dans la situation où étoit alors l'Europe, c'est ce qu'*il lui* étoit impossible d'avoir. On a prétendu que les Ecossois s'étoient adressez à Louis XIV, & que ce Prince les avoit assurez de sa protection & de ce secours. On a même dit que la Reine de concert avec eux vouloit leur donner le Prétendant pour Roi, & par là le mettre en état d'être reçu en Angleterre. J'ose dire que le tout étoit imaginaire & du moins que rien n'a été prouvé. Il en est de même des autres bruits qu'on a fait courir depuis, pour justifier les chagrins qu'on avoit donnez à la Reine sur ce sujet, & les mesures violentes qu'on avoit prises pour empêcher l'exécution de ses prétendus desseins. La Duchesse de Marlborough, *disoit-on*, avoit souvent disputé avec la Reine, pour modérer la grande inclination qu'elle

avoit

avoit pour le Prétendant. Il n'étoit pas sûr que cette Duchesse eût rendu ce témoignage, qui d'ailleurs auroit été justement suspect. On ajoutoit que les Lords Harley & Saint Jean ne s'étoient rétablis dans leurs postes & emparez de la faveur, qu'en flattant cette inclination de la Reine & en l'assurant qu'ils s'emploieroient de toutes leurs forces à faire réussir ses desseins. Bien plus, *disoit-on*, ces deux Ministres s'étoient brouillez à ce sujet, le premier tenant ferme à ce qu'on ne fit rien pour le Prétendant, qu'il n'eût embrassé la Religion Anglicane, l'autre consentant à prendre des mesures pour le mettre sur le Trône, quoiqu'il eût déclaré qu'il vouloit vivre & mourir Papiste. Tout cela a pû être. Mais pour supposer qu'il a été, il faudroit des preuves positives & précises. On en a cherché & on n'en a point trouvé.

Caractère des deux principaux Ministres.

Les Whigs mêmes n'ont point accusé ces deux Ministres de manquer de génie & de lumières. Ils ont dépeint le Vicomte Bolingbrook comme un homme toûjours inquiet, voulant dominer en tout, jaloux des succès des autres, incapable d'être modéré dans les siens, prêt à tout sacrifier à son ambition, toujours brouillé avec ses meilleurs amis, croïant qu'on lui déroboit toutes les graces qu'on ne lui faisoit pas, aimant l'éclat, ennemi des ménagemens, en un mot aussi odieux par les défauts du cœur qu'aimable par les qualitez du corps & de l'esprit. Pour le Comte d'Oxford, c'étoit, *disoit-on*, un homme capable des plus grandes & des plus hazardeuses entreprises, ambitieux sans vanité, aimant l'argent, non pour le plaisir de l'avoir, mais pour son utilité, allant à ses fins par la route la plus sure & la plus secrette, d'une constance à l'épreuve des difficultez & des obstacles les plus multipliez, ne se décourageant jamais même dans les disgraces & les mauvais succès, toujours sur la reserve, secret avec ses meilleurs amis jusqu'à ce qu'il fût nécessaire de se déclarer, de tous les partis quand leur assistance pouvoit être utile à ses desseins. L'établissement de la Compagnie du Sud qui fut son coup d'essai lui fit beaucoup d'honneur. L'Acte qui rendoit incapables d'être députez au Parlement ceux qui n'avoient pas un certain revenu fut son ouvrage, aussi bien que l'abolition de celui qui naturalisoit tous Protestans Etrangers. La Conformité occasionnelle proscrite, du moins extrêmement resserrée, & l'Acte contre l'accroissement du Schisme lui furent encore attribuez. Par toutes ces démarches il seroit venu à bout de rendre le Parti Tory dominant, si le Successeur de la Reine n'eût pas été lié d'avance avec les Whigs & ne se fût pas livré à eux dans la suite.

Des hommes de ce caractère, s'ils avoient formé un dessein tel que celui qu'on leur a attribué, n'auroient-ils par pris de justes mésures pour l'exécuter? Les assurances exigées de Louis XIV. qu'il désisteroit de favoriser le Prétendant, qu'il reconnoîtroit l'ordre de succession, la démolition du Port de Dunkerque, étoient-ce là des moïens de parvenir à leur but? La guerre faite mollement n'y auroit'elle pas été plus favorable? Mais on étoit mécontent de n'avoir plus de part à la faveur, &, pour s'assurer celle

ANNE. 1714.

du Prince qui devoit succéder, il falloit lui faire croire que son droit avoit couru un grand danger & que, sans les soins & les mouvemens qu'on s'étoit donnez, il l'auroit absolument perdu.

Demande de la Veuve de Jacques I.

Au moment que les esprits étoient le plus agitez au sujet du Prétendant, sa Mere la Douairière de Jacques II. envoïa un Agent à Londres, pour demander treize années de son Douaire, qui montoient à six cens cinquante mille livres sterling. Cette demande parut choquante, & ces sortes de gens, dont le métier est de crier à tort & à travers, ne manquèrent pas de dire qu'une pareille demande n'auroit pas été faite, si le Ministère n'avoit pas été d'intelligence avec la Cour de Saint Germain. Ils ne savoient pas que cette demande étoit fondée sur un article secret arrêté à RYSWICK, le vingt Septembre mil six cens quatre-vingt dix-sept, par lequel Guillaume III. s'étoit engagé à faire païer à titre de Douaire une pension de cinquante mille livres sterling à la Reine Marie d'Este. L'extrait du Protocolle attesté par l'Ambassadeur Médiateur du Roi de Suéde le Baron de Lillienroth ne permet pas d'en douter. Cet extrait portoit. *Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre ont déclaré que le Roi leur Maitre a promis que la pension annuelle d'environ cinquante mille livres sterling, ou de telle somme qui se trouvera établie par Acte de Parlement scellé du Grand Sceau d'Angleterre, en faveur de quelque Reine Douairiere d'Angleterre, sera païée à l'avenir à la Reine Marie d'Este, & qu'ils consentent que Monsieur l'Ambassadeur Médiateur le fasse insérer dans son Protocolle & en donne Copie aux Ambassadeurs de France, en présence desquels aussi bien que des Ambassadeurs des Etats Généraux ladite déclaration a été faite.*

Précautions de la Cour d'Hanover.

Le seize de Mai la Reine étant allée à Kensington, n'y coucha qu'une nuit, & elle revint le lendemain au Palais de Saint James, à cause qu'elle avoit senti quelque frisson, causé apparemment par la subtilité de l'air de ce lieu-là. Cette Princesse eut de légers ressentimens de fievre, qui n'eurent point d'autre suite que de lui faire garder quelque tems la chambre. Il n'en fallut pas davantage pour renouveller les allarmes. On avertit en diligence l'Electeur de Hanover, Ce fut apparemment sur ces bruits, qui faisoient le mal beaucoup plus grand qu'il n'étoit, qu'on prit dans cette Cour les mesures les plus justes pour empêcher les suites fâcheuses, que pouvoit avoir la mort de la Reine, & qu'on nomma, outre ceux qui l'étoient de droit, les Seigneurs qui pendant l'absence du Successeur devoient avoir l'administration du Roïaume. Il est aisé de juger qu'aucun de ceux qu'on soupçonnoit de favoriser le Prétendant ne fut de ce nombre. On avoit pris soin de s'informer exactement de quelle manière on devoit se comporter, en cas que la Reine fût subitement accablée de quelque maladie dangereuse, ou que le Parlement jugeât que la Succession Protestante fût en danger, ou enfin que le Prétendant passât en Angleterre. On avoit reçu sur tout celà les instructions les plus exactes.

Calomnies répandues contre la Reine.

Le commun des Whigs attendoient avec impatience l'arrivée du Duc de Cambridge& l'espéroient. Les autres plus au fait étoient persuadez que

la Reine de son vivant ne souffriroit point qu'on vînt lui disputer & partager son autorité. Aussi, pour rendre cette Princesse odieuse dans leur parti & décrier ses Ministres, on publia diverses Brochures, dont une entre autres avoit pour titre, *Les raisons & la nécessité qui doivent porter le Duc de Cambridge à venir résider en Angleterre, démontrées par la situation présente des affaires.* On répandit le bruit que la patente, qui avoit créé ce Prince Duc de Cambridge, contenoit une clause, qui lui défendoit absolument l'entrée du Roïaume, sans y être appellé par la Reine. La patente elle-même démentoit ces bruits, on ne l'ignoroit pas, mais on vouloit se plaindre, marquer son zèle pour la Maison de Hanover & entretenir la défiance. Le préambule de cette patente étoit conçu en ces termes. *Quoique le fils d'un si grand Prince ne puisse pas sortir de son Païs sans un très-grand danger, sur tout à présent que les Etats voisins sont agitez de si violentes tempêtes, cependant, afin que, quoiqu'absent, il soit présent en quelque manière dans nos Parlemens, nous lui avons conféré le titre de Duc de Cambridge.*

On faisoit encore un autre sujet de reproche à la Reine & à ses Conseils de ce qu'il y avoit si peu de troupes sur pied. Il y en avoit pour le moins autant qu'après la Paix de Ryswick, où on avoit plus à craindre que dans le tems dont nous parlons, &, s'il y en avoit eu d'avantage, on n'auroit pas manqué de s'en plaindre & de dire qu'elles étoient destinées à opprimer la liberté de la Nation & à faire réussir les mauvais desseins de la Cour contre la Succession Protestante. On auroit fait remarquer que le Général de ces troupes & que la plûpart des Officiers étoient créatures de la Reine & des Ministres, & qu'on avoit privé de leurs emplois tous les amis du Duc de Marlborough, ou, ce qui revenoit au même, tous les amis de la Maison de Hanover. On dit même dans la suite qu'il avoit été résolu de casser la plûpart des Officiers des Gardes & de mettre en leur place des Irlandois Papistes.

Bill contre les Non-Conformistes.

Au milieu de ces agitations, le Parlement s'appliquoit aux affaires. Le vingt-trois de Mai, les Communes ordonnèrent qu'on dresseroit un Bill pour empêcher le progrès du schisme dans l'Eglise Anglicane. Cette proposition causa des grands débats sur le titre même du Bill. Les Whigs prétendoient qu'on y ajoutât ces mots. *Et pour empêcher l'accroissement du Papisme.* Un des Secretaires d'Etat & plusieurs autres Membres représentèrent qu'il y avoit assez de loix contre les Papistes & qu'on n'avoit rien à craindre de leur part. Le Chevalier Robert Walpole releva ce discours avec beaucoup de force & dit qu'il ne se seroit jamais attendu qu'un Secretaire d'Etat Protestant, sous une Reine Protestante, dans un Parlement Protestant, osât soutenir qu'il y avoit plus à craindre de la part des Non-Conformistes que de celle des Catholiques, ennemis irréconciliables de la Religion Protestante. On peut avoir beaucoup d'esprit & raisonner mal. Ce discours n'étoit qu'imposant & n'avoit point de solidité. Dans un Bill où il s'agissoit des moïens d'arrêter les progrès du schisme dans l'Eglise Anglicane, qu'etoit - besoin de faire mention du Papisme? D'ailleurs,

ANNÉE 1714.

quelque dangereux que puissent être les Catholiques pour le Protestantisme, ne pouvoit-il pas se faire qu'on eût pris assez de mesures pour les contenir & qu'on n'en eût pas pris suffisamment contre les Non-Conformistes? Aussi la question aïant été proposée, la négative l'emporta à la pluralité de deux cens vingt-quatre voix contre cent soixante-six. Ce Bill souffrit encore plus d'oppositions par rapport à sa substance qu'il n'en avoit souffert par rapport à son titre. Les Trembleurs & autres Non-Conformistes firent imprimer & distribuer aux Membres du Parlement un long Mémoire en forme de représentation, malgré laquelle le Bill passa, même à la Chambre Haute, nonobstant la protestation de quatre Evêques & de vingt-sept Seigneurs.

Il faisoit defense, sous de rigoureuses peines, à toutes sortes de Personnes de l'un & l'autre sexe, de tenir Ecole publique ou particulière, & d'enseigner à lire, à écrire, ou les Humanitez & autres Sciences, à moins qu'elles ne se fussent conformées à l'Eglise Anglicane, en recevant la communion selon les rites de cette Eglise, dont elles seroient obligées de produire des certificats, & si elles n'avoient auparavant obtenu des licences ou permissions de l'Evêque Diocésain. Qu'en outre ces personnes seroient obligées de prêter les sermens de fidélité, de suprématie & d'abjuration, & qu'en cas qu'elles retournassent aux Conventicules, après s'être conformées à l'Eglise Nationale, elles seroient pour toujours incapables de tenir Ecole & d'enseigner. Les Réfugiez qui suivoient le rite des Eglises Wallonnes furent exceptez de cette régle.

Ce Bill allarma tellement les Presbytériens d'Ecosse, que, pour détourner les dangers dont ils se croïoient menacez, ils célébrèrent un jeûne solemnel & firent des prières publiques. A ces dévotions ils ajoûtèrent des espèces de represailles contre les Episcopaux & firent le procès au Docteur Sharpe, Ministre de l'Eglise Anglicane, qui avoit pris possession de l'Eglise d'Aberdeen, & aux Professeurs de cette Université qui lui en avoient donné l'investiture.

Le Duc de Shrewsbury, Viceroi d'Irlande, à son retour de ce Roïaume, représenta fortement que l'exécution de ce Bill y trouveroit beaucoup d'oppositions & pourroit servir de prétexte à augmenter l'esprit de division & de désobéïssance, dont il étoit venu rendre compte à la Reine.

Les Whigs, qui avoient voulu inutilement que ce Bill pour remédier au schisme fit aussi mention des Papistes, demandèrent qu'il fût arrêté que les bénéfices situez dans les terres des Seigneurs Catholiques & de leur dépendance, ne seroient plus à l'avenir à leur nomination. N'auroit-il pas été plus doux & plus conforme à l'esprit de tolérance de leur laisser leur droit, en prenant d'ailleurs les mesures nécessaires pour empêcher qu'ils n'en abusassent? Des attestations juridiques de la conformité du Sujet à l'Eglise Anglicane, & par dessus celà l'examen de l'Evêque Diocésain n'auroient-ils pas été suffisans à cet égard?

Cause crue im-

On plaida à la Chambre Haute une affaire, qui fit beaucoup de bruit,

à cause de la liaison, qu'on prétendoit y trouver avec des quéstions importantes. Un nommé Constable, Catholique Romain, étoit en possession d'un bien en fonds de terre, qui après sa mort devoit revenir à un de ses Parens Protestans. Celui-ci eut plusieurs indices qu'on vouloit le frustrer de son droit, en convertissant ces fonds de terre en argent, afin d'en disposer en faveur de qui on voudroit. Sur ces indices, le Sieur Roper, c'est le nom de cet Héritier, intenta procès à son Parent dans la Cour de la Chancelerie, demandant que défense fût faite au Sieur Constable de faire changer de nature à son bien. Le Grand Chancelier, selon les Loix & la Coutume, débouta le Demandeur & donna un Decret en faveur du Défendeur, par lequel il lui ajugeoit l'entière possession & libre disposition de son bien. L'Héritier avide n'acquiesça point à ce Décret. Il en appella à la Chambre des Pairs. La cause fut plaidée avec beaucoup d'appareil, &, quoique pût dire en faveur des Loix & de la Coutume l'Avocat du Sieur Constable, les Seigneurs, qui sont en droit de restraindre les loix anciennes & d'en faire de nouvelles au besoin, cassèrent & annullèrent le Décret du Grand Chancelier, à la pluralité de cinquante-trois voix contre vingt-deux. Ils ordonnèrent en même tems que le bien litigieux resteroit en nature & ne pourroit être vendu, ni aliéné en aucune manière, au préjudice de l'Héritier Protestant. Pour assûrer tout-à-fait cet héritage, il eût mieux valu que les Seigneurs eussent déclaré ce bien substitué & que le Possesseur n'en avoit plus que l'usufruit, car, malgré la défense de le vendre & de l'aliéner, il pouvoit le faire servir de sureté aux emprunts qu'il avoit la liberté de faire.

Anne. 1714. portante.

Fausse conclusion qu'on en tiroit.

Les questions importantes, à quoi on prétendoit que ce fait avoit rapport, sont renfermées dans ce raisonnement d'un Ecrivain de ces tems là. *Cette cause des Sieurs Roper & Constable sert à décider une question fort importante, en ce que, par l'arrêté des Seigneurs, les Catholiques Romains se trouvent exclus de tous les Héritages de leurs Parens Réformez, qui ne peuvent les léguer qu'à ceux qui sont actuellement de la Religion Protestante, ou qui s'y rangent. Par conséquent la couronne herédéitaire de la Grande-Bretagne ne peut être donnée qu'à un Prince de la Religion Anglicane.* Il falloit avoir une étrange demangeaison de se faire de féte en parlant contre le Prétendant, pour raisonner de la sorte. Il ne s'agissoit point dans cette cause de Papistes héritiers d'un Protestant, mais de Protestans héritiers d'un Papiste. Le Protestant dont il s'agissoit en particulier étoit l'héritier le plus proche du Papiste. Le Prétendant n'est point dans l'espèce proposée. Il n'est point héritier d'un Protestant, mais d'un Papiste. D'ailleurs, ne sait-on pas qu'il y a une si grande différence entre la possession d'une Couronne & les biens des Particuliers, qu'il n'est point étonnant que les Loix, qui réglent la succession de ceux-ci, ne réglent pas celle-là? En France les filles héritent des biens de leurs Peres & Meres & autres Parens. Elles ne peuvent hériter de la Couronne. Ainsi les Catholiques Romains pourroient hériter de leurs Parens Protestans, sans que pour cela le Prétendant ait dû être regardé comme l'héritier

nécessaire de la Couronne de la Grande-Bretagne. Peu importe à la sureté publique que le possesseur de tel bien soit Anabaptiste, ou Anglican, ou Papiste, ou Socinien. Il n'en est pas de même de la possession de la Couronne. L'importance en est si grande qu'elle est au dessus des Loix, s'il est permis de s'exprimer ainsi, c'est-à-dire, qu'il n'est point de Loix qu'on soit obligé de suivre, quand on a un juste & solide fondement de croire que leur observation auroit de fâcheuses suites pour la paix & la tranquilité de l'Etat. Enfin, que veut dire ce Raisonneur, quand il avance qu'il faut être de la Religion Anglicane, pour porter la Couronne de la Grande-Bretagne?

Le second de Juin, les Communes ordonnèrent de dresser un Bill, pour approprier à la Reine & à ses Successeurs les rentes & les revenus qui appartenoient autrefois aux Archevêques & Evêques d'Ecosse, pour être appliquez au maintien du Clergé Episcopal restant en ce Roïaume, pourvû qu'ils prissent & souscrivissent les sermens de suprématie, d'allégeance & d'abjuration, & qu'ils priassent pour la Reine & la Princesse Sophie en termes exprès & conformément à la liturgie de l'Eglise Anglicane. En même tems, on pria Anne de faire remettre devant la Chambre un compte de ces rentes & revenus d'Ecosse, des dons qu'on avoit faits, à qui & pour quelles considérations, aussi bien que des autres usages à quoi on les avoit emploïez.

Représentation des Seigneurs.

On examina aussi le Traité de commerce conclu avec l'Espagne. Le corps de ce Traité étoit fort avantageux, mais deux ou trois articles séparez retranchoient presque tous ces avantages. Apparemment les Plénipotentiaires de la Reine avoient plus de bonne foi, ou moins d'habileté que ceux d'Espagne. Cette contradiction des articles séparez avec le Traité consistoit en ce que, même sans aucun motif raisonnable, on consentoit d'être chargé des droits & assujetti aux conditions, dont on avoit stipulé qu'on seroit déchargé. Cette méprise ou cette supercherie causa de grands murmures dans les deux Chambres. Il fut résolu qu'on feroit à la Reine des représentations à ce sujet. Il paroît que c'étoit particulièrement l'affaire des Communes. Mais les Seigneurs s'en chargèrent. Leur Adresse étoit modérée & ferme tout à la fois. *Aïant mûrement délibéré*, disoient-ils, *l'état présent du commerce des Sujets de Votre Majesté avec l'Espagne, nous prenons la liberté de représenter à Votre Majesté qu'aïant examiné les Marchands à notre barre, & lû & pesé diverses représentations & papiers, qui nous ont été communiquez par vos Commissaires du Commerce, il nous paroît que le commerce entre Votre Majesté & l'Espagne sur le pied du présent Traité de commerce, tel qu'il est ratifié avec les trois articles d'explication, est sujet à des difficultez insurmontables. C'est pourquoi nous supplions très-instamment Votre Majesté d'emploïer les moïens les plus efficaces, pour procurer des changemens dans ledit Traité, qui puissent rendre ce commerce pratiquable & avantageux à vos Sujets.*

Réponses de la Reine.

Ces justes représentations furent reçues assez favorablement. La Reine y répondit à la vérité d'une manière à faire sentir qu'elle n'étoit pas tout-

à fait persuadée, qu'on eût un si grand sujet de se plaindre. Mais elle assuroit en même tems qu'elle s'appliqueroit à le faire cesser. *J'ai eu soin*, disoit cette Princesse dans sa réponse, *de procurer à mes Sujets tous les avantages possibles par rapport au commerce; & je continuerai à faire mes derniers efforts pour obtenir de plus grands avantages, & en particulier par rapport au commerce d'Espagne, qui est si utile à mes Sujets.*

La Reine déclara, quelques jours après, qu'elle envoieroit des Commissaires à Madrid avec le Lord Bingley, pour tâcher d'annuller les trois articles séparez, ou du moins de les rectifier & de les rapprocher du Traité même autant qu'il seroit possible. Ces assurances ne calmèrent pas les mécontentemens. On délibéra dans la Chambre des Communes si on prieroit la Reine qu'elle fît connoître ceux qui lui avoient conseillé de signer ces articles si préjudiciables au commerce de la Grande-Bretagne. Cette délibération ne fut suivie d'aucune résolution, parce qu'Anne se rendit au Parlement & le prorogea bien plutôt qu'on ne l'avoit crû. Ce fut le vingt que cette grande Princesse parut dans son Parlement& y parla pour la dernière fois. Elle donna son consentement à vingt-huit Actes, dont quelques-uns étoient fort singuliers & tous capables de faire honneur à ceux qui en étoient les auteurs. Le premier étoit pour maintenir les Curez dans l'Eglise Anglicane & pour empêcher l'accroissement du schisme. Un autre avoit pour objet la navigation de la Tamise. La charité chrétienne ou plutôt l'humanité en avoit dicté un autre en faveur des vaisseaux & des marchandises qui périssent sur les côtes. Le plus singulier étoit pour encourager la découverte des longitudes, & le moïen pour procurer cet encouragement étoit efficace, puisqu'on assuroit vingt mille livres sterling à celui qui réussiroit.

Dernière harangue de la Reine.

Après cette cérémonie, la Reine prononça de dessus le Trône la harangue suivante. *Le progrès qui a été fait dans les affaires publiques & la saison de l'année m'engagent également à mettre fin à cette seance. Je vous remercie de bon cœur, Messieurs de la Chambre des Communes, des bons services que vous avez rendus, tant à moi qu'à votre Patrie, & particulièrement des subsides que vous m'avez donnez pour fournir aux frais de l'année courante, & pour servir à acquiter les dettes de la Nation. La situation présente de nos affaires ne vous a pas permis de pourvoir entièrement à ces deux articles. Ce que vous avez accordé sera emploïé avec le plus d'œconomie & d'avantage qu'il sera possible.*

J'espére de vous rassembler de bonne heure cet hiver & de vous trouver dans les dispositions nécessaires pour avancer réellement notre commerce & profiter de tous les autres avantages de la paix.

Mon pricipal soin est de conserver à vous & à votre postérité notre sainte Religion & la Liberté de mes Sujets, & d'assurer pour le présent & pour l'avenir la tranquillité de mes Roïaumes. Mais je suis obligée de vous dire franchement qu'on ne parviendra jamais à des fins si désirables, à moins que de votre côté vous n'apportiez les mêmes sentimens, à moins qu'on ne se défasse de toutes ces vaines jalousies qui font naître & entretiennent des divisions parmi vous, à moins

enfin que vous n'aïez pour ma juste prérogative, pour mon gouvernement, & pour mon honneur les mêmes égards que j'ai toujours eus pour les droits de mon Peuple.

Le Chancelier ensuite prorogea le Parlement jusqu'au vingt-deux du mois d'Août suivant. Cette prorogation inattendue donna lieu à bien des conjectures. Peut-être cherchoit-on du mystère, où il n'y en avoit point, & que l'unique raison de cette prorogation étoit la saison avancée, ou le besoin, ou l'envie que chacun a d'être alors sur ses terres. Peut-être cependant que les incommoditez de la Reine l'y déterminèrent, ou que, fatiguée d'Adresses contre le Prétendant & au sujet du commerce, elle voulut en arrêter le cours. Les Whigs politiques furent persuadez & persuadèrent tous ceux qu'ils purent qu'elle n'avoit été causée que par la crainte qu'avoient les Ministres d'être poursuivis par les Communes, pour avoir porté, ou du moins pour n'avoir pas empéché la Reine de signer les trois articles séparez du Traité de commerce avec les Espagnols, ce qui intéressoit considérablement la Grande-Bretagne. Ils ajoutoient que l'hydropisie de la Reine augmentoit de jour en jour, que le Ministère avoit de grandes raisons de souhaiter que le Parlement ne fût point assemblé, lorsque cette Princesse viendroit à mourir, & que d'ailleurs ils avoient besoin de tout leur tems & de toute leur attention pour achever de disposer tout ce que l'exécution de leurs desseins demandoit.

En raisonnant de la sorte, on supposoit les Ministres unis par les mêmes vûes & par les mêmes principes. Cette supposition étoit absolument fausse, sur tout dans les tems dont nous parlons. Ils étoient divisez jusqu'à entreprendre de se détruire. On n'a jamais sû distinctement le sujet de leurs querelles. Quelques-uns ont cru qu'il s'agissoit d'un nouveau plan de Gouvernement. Le Vicomte de Bollingbrook, le Grand Chancelier, le Docteur Atterbury Evêque de Rochester, en proposèrent un, où il n'y avoit ni sagesse ni modération, au gré du Comte d'Oxford, du Comte de Dartmouth, des Sieurs Bromley & Hanmer. C'étoient-là les deux partis qui divisoient la Cour. Le premier étoit altier, hardi, sans ménagement, ne se mettant pas même en peine des suites. Le Vicomte de Bollingbrook en étoit le chef. Le Grand Trésorier proposa un autre systême moins violent, qui eut la préférence. L'auteur du plan rejetté chercha à se vanger & fit tant par ses intrigues que le Comte d'Oxford fut dépouillé de sa charge de Grand Trésorier. Ces deux Rivaux eurent un éclaircissement en présence de la Reine. On dit qu'ils se firent de grands reproches, par rapport à leur attachement à la Maison d'Hanover & au Prétendant. Le jour même de la chûte du Comte d'Oxford, son Rival donna un grand repas aux principaux amis du Lord Marlborough. Il écrivit même à ce Duc, pour hâter son retour. Cette conduite auroit eu quelque chose de bien odieux, supposé qu'il eût fait un crime à son ennemi d'avoir eu quelque liaison particulière avec le Prince qui, selon les loix du Parlement, devoit succéder à la Couronne. Si cette démarche n'étoit pas odieuse, elle avoit quelque chose de bas & de rampant, d'autant plus que ce Ministre avoit trop d'esprit

prit pour ne pas voir que cette démarche, qu'on attribueroit justement à la nécessité, ne suffiroit pas à faire oublier le mal qu'il avoit fait & qu'il avoit voulu faire à ce parti dont il mendioit la protection. Le Trésorier perdit beaucoup moins qu'il n'avoit crû. Au contraire, cette privation de quelques jours lui fut utile & détermina apparemment à l'espèce de ménagement qu'on eut pour lui, tandis que son Rival, qui étoit encore sur pied à la mort de la Reine, fut traité sans pitié & sans aucun égard.

Ce fut le huit d'Août que le Comte d'Oxford fut dépossédé de la charge de Grand Trésorier. Sa disgrace n'eut point d'autre suite & ne fut pas totale. La Reine, qui l'avoit toujours aimé & singulièrement estimé, lui laissa les autres charges, dont elle l'avoit revêtu. On doit rendre justice à ce Seigneur. Il étoit véritablement attaché à la Reine, pénétré de respect pour sa personne & de reconnoissance pour ses bienfaits. Il aimoit sa Patrie. La paix, qui fut son ouvrage, quoiqu'on puisse dire, en est une preuve. Il ne contribua à la chute du Duc de Marlborough, que parce que le commandement entre ses mains étoit incompatible avec la paix, & que les avances qu'il lui avoit faites pour se reconcilier avoient été mal reçues. Il ne tint pas à lui que les Whigs n'eussent encore quelque part à la faveur, &, dans la persécution qu'on leur fit, il pencha toujours du côté de la modération.

Mort de la Reine.

Dès le lendemain, la Reine se trouva fort mal, & elle passa la nuit du dix au onze dans de grandes agitations, pleurant sans cesse, dirent les Whigs, & répétant souvent ces paroles, *Mon cher Frere, que je vous plains!* A ces agitations succéda le lendemain matin un assoupissement profond & un sommeil léthargique. Les remedes furent inutiles. Elle eut pourtant quelques intervalles lucides, dans l'un desquels elle confirma le choix, que le Conseil avoit fait du Duc de Shrewsbury, pour remplir le poste de Grand Trésorier. Ce Seigneur lui aïant demandé si elle le connoissoit, *Oui, je vous connois, c'est au Duc de Shrewsbury que je remets la baguette.* Sur le midi, son poux parut se dégager & elle eut assez de force pour prendre un bouillon. Mais bien-tôt après, elle retomba dans l'assoupissement, qui ne finit qu'avec sa vie, le lendemain douzième du mois d'Août, vers les sept heures du matin. Dès qu'elle eut expiré, on ouvrit les paquets cachetez, que l'Envoïé d'Hanover avoit remis au Conseil. Ceux qu'il nommoit pour Régens, le firent proclamer sur le champ Roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande sous le nom de George I. La proclamation fut accompagnée de cris de joie, & les Whigs triomphèrent indécemment de la mort de leur Reine.

Portrait de cette Princesse.

Ainsi mourut, non sans quelque soupçon peu honorable au parti de son Successeur, Anne Stuart, Reine de la Grande-Bretagne, la treizième année de son Regne, à l'âge de quarante-neuf ans & quelques mois, étant née au mois de Février de l'année mil six cens soixante-&-cinq. Comme sa sœur & son beau-frere, elle occupa le Trône, que Jacques II son pere avoit abandonné, ou plutôt dont il avoit été précipité. Elle n'eut garde de condamner des loix qui lui avoient été si favorables, &, s'il est vrai

ANNE. 1714.

qu'elle voulût assez de bien à celui qui se disoit son frere, pour lui ménager sa succession, c'étoit, selon ses principes, non une restitution, mais un présent qu'elle vouloit lui faire. Cette Princesse étoit d'une taille médiocre, mais extrêmement bien proportionnée. Les traits de son visage avoient de la régularité, &, comme ils avoient plus de grandeur que de délicatesse, ils lui donnoient un certain air de majesté qui la rendoit plus respectable qu'aimable. La bonté & la douceur faisoient pourtant une partie de son caractère. Elle étoit généreuse, libérale, ennemie en même tems du luxe & de la profusion. Un peu plus de fermeté & de résolution en eût fait une Reine accomplie. Elle avoit un goût & un discernement exquis pour la Peinture & la Musique. Les ouvrages d'esprit lui plaisoient à proportion de leur beauté. Le son de sa voix avoit dequoi charmer les oreilles les plus délicates, & elle prononçoit avec grace les discours qu'elle faisoit à son Parlement. Tous autres que des Anglois, que l'amour de leur liberté rend sourds aux chants des Sirenes, eussent entré dans ses sentimens & se fussent fait un mérite de s'y assujettir. Sa piété étoit solide sans grimace & sans affectation, & cette piété étoit sans doute la source de ses autres vertus. Il seroit difficile de porter plus loin la reserve & la retenue. Un tendre & fidele amour l'attacha constamment au Prince de Dannemarck, son Epoux, & lui fit oublier tous les autres hommes, fidélité qu'elle lui garda pendant son veuvage, comme elle l'avoit gardée pendant leur union. Ce grand attachement produisit apparemment dans cette Princesse un défaut qui ternit un peu ses belles qualitez. Sa complaisance pour les inclinations de son Epoux lui fit prendre du goût pour les liqueurs & l'y accoutuma insensiblement, accoutumance, qui, comme l'éprouvent des Nations presque entières, prend un si grand empire qu'il est presqu'impossible d'y résister. En vain chercheroit-on d'autre cause de sa mort. C'est là le poison qui l'a tuée avant le tems. Car du tempérammont dont elle étoit, il paroissoit naturel qu'elle vécut bien davantage.

Caractère de son Regne.

Si on lui conteste les qualitez qui font les grandes Reines, on ne peut nier qu'elle n'en ait eu la plus grande partie, & que son Regne, par l'éclat & l'importance des évènemens, n'ait surpassé tous les Regnes de ses Prédécesseurs. L'Allemagne délivrée, la Couronne Impériale conservée & affermie sur la tête de son Allié, la Flandre conquise, ce païs indomptable par la multitude de ses villes fortes, un Conquérant superbe humilié à ses pieds & réduit à lui demander grace & à se soumettre aux conditions qu'elle lui imposa, l'Europe pacifiée, l'avidité triomphante restreinte à de justes bornes, ses Alliez vaincus dès qu'elle cessa de les soutenir de son bras victorieux, l'Ecosse réunie & ne formant plus qu'un même Roïaume avec l'Angleterre, ce sont des traits ineffaçables & dont l'envie la plus noire, la jalousie, la malignité ne peuvent ni diminuer, ni obscurcir la gloire. Il n'a manqué à son bonheur que d'avoir des Sujets plus unis entre eux, & plus capables de ressentir la tendresse & la sincérité de son amour.

FIN DU TOME DOUZIE'ME.